

ROMANIA

ROMANIA



ROMANIA

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

TOME XLVII

50e ANNÉE. — 1921



PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

Exch.
8-28-1922

N° 185 Janvier 1921

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE

Tome XLVII



PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 35 fr. — Départements et Union postale................ 37 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris................ 50 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

MÉLANGES

COMPTES RENDUS

Les prochains numéros contiendront :

J. BÉDIER, La loi de Bartsch et la *Chanson de Roland*.
E. FARAL, *Les 23 manières de vilains*.
L. FOULET, Études de syntaxe française (*suite*).
J. JUD, Mots d'origine gauloise ? (*suite*).
P. MARCHOT, Notes étymologiques.
A. PIAGET, Les *Princes*, de Georges Chastelain.
P. RAJNA, L'*Attila* di Nicolò da Càsola (*suite*).
A. THOMAS, Opuscules latins inédits d'Alain Chartier.
J. WESTON, The *Perlesvaus* and the *Vengeance Raguidel*.

LES

CONTENANCES DE TABLE

Les rimeurs du moyen âge ont composé sur les règles de la bonne tenue à table, comme sur tant d'autres règles de morale ou de vie pratique, de petits poèmes, appelés, en France, *Contenances de table.* Une étude complète de ces poèmes dans les littératures européennes reste à faire ; nous tentons ici un classement des poèmes en latin et en langues romanes[1]. Cette étude sera suivie d'une nouvelle édition des textes français et du petit poème latin qui en est le modèle plus ou moins direct.

1. *Poèmes en latin.* — Un poème latin de 23 hexamètres léonins, remarquable par sa précise concision, a été publié par F. Novati[2]. L'auteur anonyme recommande de penser aux pauvres, quand on se met à table, de faire précéder le repas d'une prière ; il donne, ensuite, quelques conseils sur la manière de manger, le maintien et la conversation qui doit éviter la loquacité et le sarcasme. Ces préceptes se présentent, sous une forme plus ample, dans d'autres poèmes qui, en outre, donnent quelquefois des règles particulières pour l'amphitryòn et pour l'invité (une règle de cette catégorie se trouve déjà dans le texte en question), pour les hommes et pour les femmes, ainsi que pour celui qui sert à table, ou bien contiennent différentes

1. Sur les détails concernant les repas au moyen âge, voy. A. Schultz, *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*, 2e éd., Leipzig, 1889, I, chap. 4 ; K. Bartsch, *Die Formen des geselligen Lebens im Mittelalter*, dans *Gesammelte Vorträge und Aufsätze*, Freiburg i. B., 1883, p. 242 s. ; A. Franklin, *La Vie privée d'autrefois, Les repas*, Paris, 1889 ; O. Müller, *Die täglichen Lebensgewohnheiten in den altfr. Artusromanen*, Marburg, 1889, p. 10 ss.

2. *Carmina medii aevi*, Firenze, 1883, p. 49.

digressions. Outre le texte publié par Novati (*A*), nous en avons cinq autres (*B C D E G*) qui en sont des remaniements [1]. On peut supposer que ce poème n'est pas d'une époque très éloignée de celle des poèmes auxquels il a servi de modèle : un fait dont il sera question plus loin, nous atteste qu'il ne peut pas remonter au delà du XII[e] siècle.

Étroitement apparenté avec ce texte est le *Liber Faceti*, poème de 221 hexamètres rimés, qui semble remonter aussi au XII[e] s. [2] et dont la vogue a été très grande encore à l'époque des incunables : on en cite huit éditions, dont une accompagnée d'une traduction allemande par Sébastien Brant, et cinq éditions séparées de cette dernière traduction [3], sans compter plusieurs éditions des *Auctores octo*, où le texte latin a été inséré avec un commentaire [4]. L'auteur annonce que son intention a été de compléter les *Distiques* de Caton ; il prodigue, en effet, des règles de convenance et d'étiquette à observer à l'église ou à table, qui manquent, justement, dans le célèbre ouvrage du Pseudo-Caton. Dans la partie consacrée à la tenue à table, la plus importante et qui seule nous intéresse ici, nous trouvons plusieurs préceptes identiques à ceux des six rédactions du poème précédent.

Le *Liber Faceti* a été attribué sans raison (par Hain) à Reiner l'Allemand qui vivait dans la deuxième moitié du XII[e] siècle et à qui on doit un autre poème sur le même sujet, intitulé *Phagifacetus* [5]. Ce poème de 440 hexamètres, également traduit par Brant, diffère sensiblement des compositions que nous avons étudiées : il offre d'assez longs développements, tandis que les poèmes précédents consacrent à un précepte un seul vers, deux au plus. Ainsi la recommandation de se laver les

---

1. Voy. ci-dessous, p. 26.

2. Voy. Hauréau, *Notices et extraits des mss.*, XXVII, 2[e] partie, p. 17-20.

3. Hain, *Repertorium bibliographicum*, 6883-95. Brant, *Narrenschiff*, éd. Zarncke, Leipzig, 1854, p. 137.

4. *Ibid.*, 1913-19. Je me propose de publier prochainement deux versions françaises inédites du *Facetus*.

5. *Reineri Phagifacetus* addita versione Sebastiani Brantii recensuit Hugo Lemcke, Stetini, 1880. L'éditeur fournit des renseignements précis sur son poète (voy. p. 9 s.) qu'on a voulu identifier, mais à tort, avec Jean de Garlande (cf. Chevalier). Sur ce poème voy. aussi A. Brückner, *Archiv für slavische Philologie*, XIV, 11.

mains occupe, dans le *Phagifacetus*, 13 vers, celle de s'essuyer la bouche avant boire, 9 vers, etc. Ce procédé n'a pas été suivi par les successeurs qui ont repris la méthode, évidemment plus pratique et plus efficace, de présenter des règles courtes et catégoriques. Reiner recommande le respect et la politesse envers les dames qu'il appelle *lux et decus mense*. On peut noter, enfin, que les réminiscences classiques ne manquent pas dans son poème.

Des réminiscences analogues se rencontrent aussi dans deux petits textes en hexamètres léonins que M. L. Biadene a détachés du poème, intitulé *Morale scholarium*, du fameux Jean de Garlande († 1252)[1]. Dans le premier texte, de 46 vers, *De curialitatibus in mensa conservandis*, l'auteur donne des règles générales de la bonne tenue à table, en s'efforçant de trouver des formules nouvelles, mais qui permettent, néanmoins, de supposer qu'il a connu notre premier poème[2]. Le second texte, de 28 vers, *De ministratione decenti*, devrait s'occuper seulement de l'art de servir à table, mais on y trouve aussi des préceptes concernant la tenue à table et même l'hygiène[3]. Les *Contenances* de Jean ont été en vogue très longtemps, comme le prouve un abrégé qui en a été fait au XV[e] siècle[4].

Il est délicat de dater, même approximativement, le poème de 308 hexamètres, intitulé *Modus cenandi*, qu'a publié F. J. Furnivall[5]. Il est plein de digressions sur les différentes sortes d'aliments et de boissons, sur l'hygiène, de sorte que le sujet proprement dit occupe très peu de place. On y trouve, à côté

---

1. *Cortesie da tavola di Giovanni di Garlandia*, *Romanische Forschungen*, XXIII, 1003.

2. Cf. les vers suivants de Jean avec v. 15, 18, 22, 1 de l'autre poème :

Ut decet ore bibas vacuo, si prandia libas. 15
Absit scurile verbum propone virile. 28
Palmas mundate post prandia vina novate. 31
Pauperis impense sint miscellenia mense. 35

3. Les règles pour le serviteur se trouvent également au début des rédactions *C G* qui offrent, vers la fin, quelques préceptes d'hygiène provenant de la *Schola Salernitana*. Voy. F. N[ovati], *Giornale stor. d. lett. ital.*, XXI, 447, cf. E. Faral, *Romania*, XLVI, 252-54.

4. Biadene, *Article cité*, p. 1007.

5. *The Babees Book*, II, 34, Early English Text Society, 32 (1868).

de quelques préceptes qui se répètent dans tous les textes, les recommandations suivantes : prendre du sel avec les doigts et non pas avec le couteau (v. 58) [1], ne pas beurrer le pain avec le doigt (v. 91), ne pas lécher le couteau (v. 97).

Il est difficile aussi de préciser la date d'un petit texte, imprimé avec le poème de Jean Sulpice dont il sera question ci-dessous, mais qui semble plus ancien que ce poème [2]. Il est intitulé *Regimen mense honorabile* et commence par les vers 4 et 23 du poème publié ci-après (*A*), suivis de 12 règles, introduites par les mots *Dum manducatis*, avec lesquels elles forment des hexamètres. Tous les vers finissent par *-atis* : *Vultus hylares habeatis, Sal cultello capiatis*, etc. La même rime en *-atis* se répète également d'un bout à l'autre d'un texte de 43 vers, tiré d'un ms. du xve s. et intitulé *Speculum mense* [3]. Il n'est pas en hexamètres comme les poèmes précédents ; les préceptes qu'il offre n'ont rien de particulier. En voici le commencement :

Vos discreti qui manducatis
Primo manus lotas habeatis,
Benedicite Deo dicatis,
Inferiorem locum assumatis.

Pour terminer cette revue des poèmes latins composés avant le xvie siècle, il reste à dire un mot du *Carmen juvenile de moribus in mensa servandis* de Jean Sulpice, humaniste italien de la deuxième moitié du xve siècle [4]. Ce poème de 122 vers en distiques élégiaques a été publié par Josse Bade Ascensius avec un appendice et un abondant commentaire, il a été réimprimé dans ces conditions à plusieurs reprises [5]. Les règles qu'il présente, rappellent celles du plus ancien poème et montrent qu'il était nécessaire d'en répéter même les plus élémentaires. Voici quelques vers à titre d'exemple :

---

1. In cena digitis sal, non cultro capiatur. Le contraire est recommandé par la rédaction *C* v. 43 : Nemo salem sotio digitis proponere debet.

2. Josse Bade, *Duplex commentatio integro reposita atque recognita in Boetium... una cum libello de moribus in mensa informandis*, Lyon, 1503.

3. B. Hölscher, *Zeitschrift für vaterländische Geschichte und Alterthumskunde*, XXXVII, 158.

4. Voy. B. Pecci, *Archivio della R. Società Romana di Storia Patria*, XIII, 456.

5. *Duplex commentatio*... et *Auctores octo*, Lyon, 1528.

Sit sine labe toga et facies sit lauta manusque, 5
Stiria nec naso pendeat ulla tuo,
Et nihil emineant et sint sine sordibus ungues.

Et ructare cave quin ora in terga reflectas. 17

Quodque jubebit herus facilis semperque subito, 67
Quemque tibi dederit tu tibi sume locum.

Pocula quum sumes tergat tibi mappa labella, 99
Si tergas manibus, non mihi charus eris.

2. *Poèmes français.* — Les trois textes dont il va être question, ont été publiés par Mme de Saint-Surin, dans un petit volume qui est devenu aujourd'hui d'une extrême rareté [1]. F. Wolf, dans un compte rendu de cette édition, a réimprimé le premier texte et quelques fragments des deux autres [2]. F. J. Furnivall en a donné une édition complète, fondée sur deux mss. de Paris et sur la publication de Mme de Saint-Surin [3]. Enfin A. Franklin qui semble ignorer toutes ces éditions, a publié les mêmes textes, sauf le premier, d'après un ms. de Paris [4].

La filiation des trois poèmes est la suivante : I est une traduction du latin, II dérive de I, III dérive de II. Avant d'examiner cette question, je crois utile de donner (pp. 6 et 7) une liste des préceptes qu'offrent les poèmes en langues romanes, 1° d'après leur succession dans I, 2° d'après celle de II, pour les préceptes qui manquent dans I. On ne tiendra pas compte ici de menues divergences qui seront signalées plus loin.

Examinons en détail les poèmes dont le contenu est présenté par cette table. Le premier texte français, traduit du latin, compte 60 vers octosyllabiques : deux vers correspondent généralement à un hexamètre. Trois préceptes du poème publié par Novati (v. 14, 17, 23) manquent dans le français, mais cela ne nous autorise point à considérer ces préceptes comme n'appartenant pas au modèle de ce dernier, car le traducteur a pu très facilement sauter plusieurs vers. Quelques

1. *L'Hôtel de Cluny au moyen âge*, Paris, 1835, p. 67-93.

2. *Altdeutsche Blätter*, I (1836), p. 266, ou *Kleinere Schriften*, p. p. Stengel dans *Ausgaben und Abhandlungen*, LXXXVII, 232.

3. *The Babees Book*, II, 3-20.

4. *La Vie privée d'autrefois*, *Les repas*, p. 168-80.

	Lat. [1]	I	II	III	Prov.	Ital.
1. Recommandation d'observer les règles qui suivent	*D* 1-3, *E* 10 [2]	1-4	1-2	1-4	—	—
2. Penser aux pauvres	*A* 1-3	5-8	—	—	3-4	5-8
3. Dire le bénédicité	*A* 4	9-10	9-10	13-24	1-2	17-20
4. Prendre la place indiquée	*A* 5	11-12	11-12	25-28	103-5	15-16
5. Ne pas se précipiter pour manger	*A* 6, *C* 17, *E* 15 [3]	13-16	—	45-8	13-4	13-14
6. Ne pas mettre sur l'assiette le morceau déjà mis dans la bouche	*A* 8	17-18	15-16	—	39-40	—
7. Avoir les mains propres	*A* 7	19-22	3-8	5-12	—	129
8. Ne pas tremper la nourriture dans la salière	*A* 11	23-24	17-18	61-8	—	—
9. Ne pas toucher son nez et ses oreilles	*A* 9	25-26	49-50	129-32	101-2	125-8
10. Ne pas curer les dents avec le couteau	*A* 10	27-28	65-6	—	—	137-40
11. Ne pas cracher par-dessus la table	*B* 16	29-30	63-4	—	—	—
12. Ne pas laisser la cuillère dans l'assiette	*D* 17, *E* 24 [4]	31-2	—	—	—	181-4
13. Ne pas redemander du plat emporté	*E* 26 [5]	33-4	35-6	113-6	—	—
14. Ne pas roter	*A* 12	35-6	45-6	121-4	99-100	—
15. Ne pas s'accouder sur la table	*A* 13	37-8	47-8	128	23-25 [6]	25-8
16. Ne pas boire la bouche pleine	*A* 15	39-42 (16-17)	—	87-8	49-52	41-4 (16-17)
17. S'essuyer les lèvres avant boire	*A* 16		—	97-100	—	
18. Ne pas critiquer les mets	*F* 203 [7]	43-4	—	—	31-2	77-80
19. Ne pas dire des choses désagréables	*A* 18-9	45-6	—	—	—	—
20. Être gai	*A* 20	47	33	109-10	9-10	21-4
21. Ne pas parler du prix des aliments	*B* 6	48	—	—	—	—
22. Éviter la loquacité	*A* 21	49-50	27-8, 34	89-92, 111-2, 125-7	15-6	37-40
23. Ne pas cracher dans la cuvette en se lavant la bouche	*D* 25, *E* 37 [8]	51-3	77-8	—	—	—
24. Éviter ce qui peut être désagréable aux autres	*D* 26, *E* 32 [9]	54	—	93-6	—	—

	LAT.	I	II	III	PROV.	ITAL.
25. Se laver les mains et boire après le repas	*A* 22	55-6	—	—	—	201-4
26. Dire les grâces	*E* 41[10]	57-8	79-80	149-54	115-6	197-200
27. Penser aux trépassés	—	59-60	81-2	155-6, 164-76	—	—
28. Ne pas trop prendre du premier mets	—	—	13-4	37-44	—	—
29. Boire sobrement	*C* 44[11]	—	19-20	69-76	61-4, 91-6	57-60
30. Ne pas trop parler le verre à la main	—	—	21-2, 25-6	77-80	—	—
31. Après avoir trempé le pain dans le vin, le boire ou le jeter	*F* 152[12]	—	23-4	101-4	—	93-96
32. Se tenir tranquille	*D* 27[13]	—	29-30	33-6	—	—
33. Ne pas parler la bouche pleine	*E* 22[14]	—	31-2	85-6	—	145-8
34. Ne pas jouer avec la serviette	—	—	37-8	—	—	—
35. Ne pas inviter l'amphitryon à boire ou à manger	—	—	39-40	105-8	53-6	109-12
36. Ne pas manger avec excès	*C* 40[15]	—	41-2	37-40, 57-60, 117-20	107-12	29-32
37. Ne pas manger avec le couteau	*M* 97[16]	—	43-4	—	—	—
38. Ne pas s'essuyer les dents avec la nappe	*F* 126, *M* 73[17]	—	51-2	—	—	—
39. Ne pas offrir à autrui le reste de son potage ou du pain qu'on a mordu	*F* 154[18]	—	53-4	53-6, 137-40	—	—
40. Manger proprement	*D* 30[19]	—	55-8	—	—	—
41. Ne pas se moucher avec bruit	—		59-60	133-6	—	—
42. Ne pas se gratter	*D* 15, *E* 28, *F* 182[20]	—	61-2	141-4	—	130-2
43. Ne pas lire les lettres qu'on reçoit	—	—	67-8	—	—	—
44. Ne pas sommeiller ni chuchoter	*D* 23[21]	—	69-70	81-4	—	—
45. Prendre peu de fromage et peu de noix	*C* 48[22]	—	71-4	—	—	75-76
46. Laver les fruits avant de les manger	—	—	75-6	—	—	—
47. Remercier l'hôte	—	—	83-4	145-8	—	—
48. Laisser boire l'amphitryon le premier	—	—	85-8	—	43-4	—
49. Prendre congé	—	—	89-90	—	—	—
50. Il faut observer ces règles	*A* 23	—	91-4	157-63	113-4	—

règles appellent des remarques. C'est d'abord l'idée chrétienne de penser aux pauvres quand on se met à table qu'on a signalée, sous une forme identique, dans d'autres textes, comme l'*Anticerberus* de Bongiovanni da Cavriana ou les *Proverbia sapientum* [1]. Il est possible que cette recommandation n'ait pas été mise en vers, pour la première fois, dans notre poème latin. Le conseil de s'essuyer les lèvres avant boire était d'autant plus nécessaire qu'à l'époque il n'y avait souvent qu'un seul verre pour toute la table [2]. De même le précepte 6 se trouve répété souvent, car une seule assiette servait d'ordinaire pour deux convives [3]. Il était indispensable de se laver les

---

Notes du tableau des pages 6 et 7.

1. Textes *A B* et variantes de *C D E G F*, voy. ci-dessous p. 28 s.
2. Doctus dicetur hec qui documenta sequetur. Hec documenta sibi qui vult urbanus haberi Que scribuntur ibi sciat observanda necesse (*D*).
3. Ne fame captus videaris sive gulosus.
4. A disco tollas coclear cum sumpseris escas.
5. Discum de mensa sublatum non revocabis.
6. Cf. Levy, *S W*, II, 445, *encombar*.
7. Nolito culpare dapes quas sumere speras.
8. Si sapis extra vas expue quando lavas.
9. Hec penitus timeas ne sociis noceas (*D*).
10. Absumptoque cibo reddatur gratia Christo.
11. Non bonum est signum in juvene cognosere vinum.
12. Et vacuum tu redde ciphum prius undique lotum.
13. Numquam subrideas sed stabilis sedeas.
14. Numquam ridebis nec faberis ore repleto.
15. Ne credas ventri nec gule cuncta volenti.
16. Non cultrum lingat (*Modus cenandi*).
17. Nec mappa tergas dentes oculosque fluentes (*F*).
18. Nec facias offas de pane prius tibi morso.
19. Mensa tibi pura.
20. Aut caput aut aliud membrum tibi scarpere noli (*F*).
21. Voy. le texte lat. publié ci-après v. 20 var. *D*.
22. Caseus et anguilla mortis cibus est ille vel illa.

---

1. Voy. F. Novati, *Un Poema francescano del Dugento*, dans *Attraverso il medio evo*, Bari, 1905, p. 49.
2. A. Franklin, *Ouvr. cité*, p. 104.
3. A. Schultz, *Ouvr. cité*, I, 370.

mains après le repas, car la fourchette était inconnue et l'on mangeait avec les doigts [1].

A quelle époque ce premier texte français remonte-t-il ? M[me] de Saint-Surin l'a déclaré du XV[e] siècle, ce qui a été accepté sans discussion. Cependant, étant donné que les littératures allemande et italienne ont des *Contenances de table* du XIII[e] siècle, il me paraît *a priori* invraisemblable que cette humble traduction française soit aussi tardive. Je la crois de la fin du XIII[e] siècle. L'examen linguistique du texte autorise cette hypothèse : *ie* $<$ *a* tonique libre précédé d'une palatale est conservé : *fourgier* (25), *chier* (51) ; — apophonie : *laver*, *leve* (53) ; — diérèse assurée par la mesure du vers : *jeün* (8), *eüsses* (16) ; — la déclinaison en partie conservée : *coutumiers* (5), *nulz* (9), à côté de *saoul* (7), *glout* (16). Ces particularités de l'ancienne langue ne sont pas absolument étrangères aux textes du XV[e] siècle, mais elles sont trop nombreuses dans ce petit poème pour qu'il puisse être considéré comme appartenant à cette époque ; il est même surprenant que le copiste du XV[e] siècle n'ait pas altéré davantage la graphie. Le fait que ce poème serait de beaucoup plus ancien que les mss. qui l'ont conservé, n'a pas de quoi nous étonner, car les compositions de ce genre étaient peu faites pour être recueillies dans de beaux mss. du XIII[e] ou du XIV[e] siècle. Cela nous explique aussi pourquoi ces textes qui pourtant ont dû être très répandus, se sont conservés dans un nombre aussi exigu de manuscrits.

Les deux autres poèmes accusent un peu plus d'originalité que le petit texte que nous venons d'étudier. L'ordre dans lequel ils ont été imprimés par tous les éditeurs, est celui dans lequel ils se lisent dans le ms. de la Bibliothèque Nationale, fr. 1181. On ne s'est pas aperçu que le poème en distiques qui se lit, dans le ms., en second lieu, est justement le plus ancien des deux. Ce poème de 94 vers octosyllabiques dérive directement du premier texte français, comme le montrent les passages suivants :

II 15-18	I 17-18, 23-24
Le morsel mis hors de ta bouche A ton vaissel plus ne le touche.	Du pain que mis as en ta bouche, A ton escuelle point n'atouche.

1. A. Franklin, *Ouvr. cité*, p. 45 ss.

Ton morsel ne touche a saliere, Car ce n'est pas belle maniere.	Vïande au sel de la salliere N'atouche, c'est laide maniere.
II 65-66	I 27
Ne furge tes dens de la pointe De ton coustel, je le t'apointe.	De ton coustel tes dens ne feurges.

On pourrait multiplier ces rapprochements, mais ceux-là suffisent pour prouver que II a connu et imité I, ce qui n'exclut point la possibilité qu'il ait connu aussi des textes latins. Les préceptes qui manquent dans I l'attestent et le fait que le second hémistiche de *A* 5 est rendu plus exactement par II :

II 11-12	I 11-12
Seoir te peulz sans contredit Au lieu ou l'oste ce te dit.	Ne t'assiez pas, je te conseille, Se bien ne sces que l'en le vueille.

Le poème II présente 23 préceptes nouveaux, mais 10 préceptes de I y manquent, il en compte donc 40. Il est à noter que ce texte mentionne la serviette (v. 37) dont il est question aussi dans III 98.

Le dernier des textes français, du xve s. sûrement celui-ci, se compose de 37 quatrains suivis d'une ballade, au total 176 vers. Il est donc deux fois plus long que le texte précédent et, cependant, offre moins de préceptes que l'autre, 32 en tout, mais les redites n'y manquent pas. Il contient un seul précepte nouveau, celui de s'assurer si le siège est propre avant de s'asseoir (29-32) [1]. Quant à son origine, on peut établir, avec une certitude absolue qu'il dérive du poème II. Voici les rapprochements qui ne permettent aucun doute :

III 1, 4	II 1-2
Enfant qui veult estre courtoys, Garde ces rigles en francoys.	Se tu veulz estre bien courtois, Gardes ces reigles en francois.
III 9-11	II 7-8
Enfant d'honneur, lave tes mains A ton lever, a ton disner, Et puis au soupper sans finer.	Lave tes mains devant disner Et aussy quant vouldras soupper.

1. Sit tibi mantile mundum tersumque sedile (Jean de Garlande, *De curialitatibus*, v. 27).

III 26-28	II 11-12
et le maistre te dit Que tu sees, sans contredit Faire le peulz selon raison.	Seoir te peulz sans contredit Au lieu ou l'oste ce te dit.
III 82-83	II 69-70
Sur tout que point tu ne sommeilles, Et aussi que tu ne conseilles.	Garde toy bien de conseiller A table, ne de sommeiller.
III 85-86, 88	II 31-32
Enfant, jamais la bouche pleine Tu ne dois a autruy parler, Car c'est chose par trop vileine.	Ne parles point la bouche pleine, Car c'est laide chose et vileine.
III 125-26, 128	II 47-48
Enfant, se tu es saige, escoute De la table les assistans, Et ne te tiens pas sur le coubte.	Regarde a la table et escoute, Et ne te tiens pas sur ton coulte.
III 141-43	II 61-62
Enfant, garde toy de frotter Enssamble tes mains, ne tes bras Ne a la nappe, ne aux draps.	Ne frotte tes mains ne tes bras L'un a l'autre, ne a tes draps.

En se reportant à la table des préceptes ci-dessus, on pourra faire de nombreux rapprochements encore qui prouveront tous que III a suivi de très près II; le travail de III se bornait généralement à amplifier les formules de son modèle pour changer les distiques en quatrains. Les rapports établis entre les trois poèmes deviennent encore plus évidents si l'on compare tous leurs préceptes communs : on s'aperçoit alors que la ressemblance entre I et III est d'ordinaire bien vague, tandis qu'elle est très frappante pour II et III. Il est vrai que III présente quelques règles qui figurent dans I et manquent dans II, mais l'analogie en est si peu précise qu'elle ne nous oblige même pas à admettre que III ait connu I.

3. *Poème provençal.* — Ce poème de 118 vers octosyllabiques, conservé par un seul ms. du XIVe siècle [1], a été publié pour la première fois par M. L. Biadene [2], ensuite par M. V. Chich-

1. P. Meyer, *Romania*, XIV, 486 ss.
2. *Cortesie da tavola in latino e in provenzale, Nozze Cassin-D'Ancona*, 1893.

marev [1]. Il est assez indépendant et par conséquent plus difficile à classer que les textes français. On peut admettre, cependant, que le rimeur provençal a connu une rédaction latine, assez voisine du modèle suivi par le plus ancien texte français. Voici les passages qui suggèrent cette assertion :

Quan tu a la taula seras,
[4] [2] La vianda tu senharas. 2
Avan que manges pensaras
[1] Dels paoures e los serviras. 4
[6] Non comens premier a maniar,
Tro autre veias comensar... 14
[*C* 17] Que semblarie fosas glot. 25
Mas cubri gent si no·t sap bon,
[*F* 203] Digas que tot es bel e bon. 32
Que vergonha es de retrayre
[8] Mosels que veia hom atrayre. 40
Ni ia non vulhas per ton grat
[15] Beure, tro·l mocel aias pasat. 50
E garda que non t'esca vent
[12] De nulha part ton ensient. 100
Ia non vulhas ton nas torquar
[9] Am la man nuza ni mocar. 102
En aital luoc tu ti ceyras
Que ia vergonha non auras 104
[5] Que diga hom : d'aqui levas.
A Dieu lauzor deias donar,
[*E* 41] Can de taula volras levar. 116

Ce poème offre plusieurs règles que nous n'avons pas rencontrées dans les textes français, à savoir : être prévenant envers les convives (19-22), se contenter de ce dont on est servi (27-30), ne pas badauder (35-6), ne pas manger trop vite un mets chaud (37-8), ne pas boire du vin avant de manger (41-2), avoir soin de sa mise (45-8), ne pas toucher le verre d'une main grasse (69-74), tenir le fromage avec trois doigts (79-82) [3], ne pas manger par trop grosses bouchées et ne pas en mettre une

1. *Revue des langues romanes*, XLVIII, 289.

2. Les chiffres entre crochets renvoient aux vers du texte latin *A* ; voy. tableau des préceptes pour *C E F*.

3. Cum tribus digitis escam tangendo politis (*D* 28).

autre avant d'avoir avalé la précédente (83-90) [1]. Quant au précepte 35, il faut noter que le poème en provençal diffère de ceux en français en ce qu'il recommande de ne pas inviter les autres convives à boire ou à manger. Quelques préceptes communs au poème en question et aux poèmes II et III en français peuvent s'expliquer par le fait que les poètes traitant, à la même époque, ce sujet qui ne leur était point personnel, devaient forcément se rencontrer, sans qu'il soit nécessaire d'admettre un rapport de filiation.

4. *Poèmes italiens.* — Plus long que les poèmes en français et en provençal est le poème *De quinquaginta curialitatibus ad mensam* de Bonvesin da Riva [2], publié par I. Bekker [3] et, d'après un autre ms., par B. Biondelli [4].

Il compte 204 vers et se compose de quatrains dont chacun renferme un précepte, sauf le premier qui sert de préambule. Par cette facture un peu pédantesque, le poème de Bonvesin diffère sensiblement des rédactions que nous venons d'examiner, mais il est probable qu'il dérive du même texte latin. Les quatrains suivants semblent attester cette filiation et montrent, en même temps, que Bonvesin a traité son sujet avec beaucoup d'originalité :

1. La premerana è questa, ke quando tu ve a mensa,
[1] [5] Del pover besonioso inprimamente impensa ;

---

1. Sume bolum tantum ut possis bene volvere quantum (*C* 39), Maxillamque bolo caveas expandere magno (*E* 20), texte reconstitué v. 6 var. *A*.

2. La date exacte de sa mort est inconnue, il vivait encore en 1313. Voy. Canetta, *Giornale stor. d. lett. ital.*, VII, 170 ss.

3. *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1851, p. 85 ; reproduit par E. Monaci, *Crestomazia italiana*, p. 399.

4. *Poesie lombarde inedite*, Milano, 1856, p. 161 ; reproduit et traduit en anglais par W. M. Rossetti, Early English Text Society, extra series 8, 1869, II, p. 16. Biondelli suppose que Bonvesin a repris ce sujet en italien, après l'avoir déjà traité en latin ; il tire cette conclusion du premier quatrain dont voici le texte, assez différent de celui de Bekker :

Fra bon Vexino da Riva, che stete in borgo Legniano,
De le cortexie da descho ne dixe primano ;
De le cortexie cinquanta che se den servare a descho
Fra bon Vexino da Riva ne parla mo'de fresco.

5. Les chiffres entre crochets renvoient aux vers du texte latin *A* ; voy. tableau des préceptes pour *E F*.

[2] Ke quand tu pasci un povero, tu pasci lo to pastor,
Ke t'ha pasce pos la morte in l'eternal dolzor.

3. La terza cortesia si è : no sii trop presto
De corre senza parolla per assetar al desco.
S'alcun t'invidha a noze, anze ke tu sii assetao,
[5] Per ti no prende quel asio dond tu fizi descaçao.

4. L'oltra è : anze ke tu prindi lo cibo apparegiao,
[4] Per ti on per to major fa si k'el sia signao.
Trop è gordo e villan e incontra Criste malegna
Lo qual ni ai oltri guarda ni l so condugio no segna.

6. La cortesia sexena, dapo ke l'hom se fidha,
Si è no apodiarse sor la mensa bandia.
Ki fa dra mensa podio, quel hom no è cortese,
[13] Quand el gh' apodia le gomedhe, on ghe ten brace destese.

[21] 9. La cortesia novena si è : a poco parlar
E a tenir pos quello k'el ha tollegio a far ;
Ke l'hom, tanfin k'el mangia, s'el usa trop a dire,
Le fragore fo dra boca sovenzo ghe po inxire.

10. La cortesia desena si è : quand tu he sedhe,
[15-6] Travond [1] inanze lo cibo, e furbe la boca, e beve.
Lo gordo ke beve im pressa, inanze k'el voje la canna,
A l'oltro fa fastidio, ke beve sego in compagnia.

[*F* 203] 19. La dexnovena è questa : no biama li condugi
Quand tu è a li convivi, ma dì ke illi en bon tugi.
In questa rea usanza multi homini ho zà trovao,
Digando : quest'è mal cogio, on : quest'è mal salao.

31. Pos la trentena è questa : zascun cortese donzello
Ke se vol mocar al desco, co li drapi se faza bello.
[9] Ki mangia on ki ministra, no se de'mocar con le die ;
Co li drapi da pei se monde et use de cortesie.

[7] 32. L'oltra ke ven è questa : le toe man sian nete ;
[9] Ni li die entre orege ni l man sul co di' mete.

---

1. *Travondere*, avaler (lat. *transfundere*). Monaci imprime *trovand*, mais Bekker et Biondelli donnent *travond*. Sur modén. *tragonder* voy. G. Bertoni, *Zs. f. rom. Phil.*, XXXV, 70. Cf. Meyer-Lübke, *R E W*, 8854 *a*.

No dex a l'hom che mangia, s'el ha ben nudritura,
Aberdugar co le die in parte o sia sozura.

34. L'oltra è : tanfin ke tu mangi con homini cognoscenti,
[10] No mete le die in boca per descolzar li dengi.
Ki se caza le die in boca anze k'el habia mangiao,
Sor lo talier conmego non mangia per meo grao.

49. La cortesia seguente è : quando tu he mangiao,
[*E* 41] Fa sì ke Jesù Criste ne sia glorificao.
Quel ke receve servisio d'alcun so benvoliente,
Sed el non lo regratia, ben è descognoscente.

50. La cinquantena apresso si è per la dedrera,
[23] Lavar le man, po bever del bon vin dra carrera.
Le man pos lo convivio per poco pon fi lavae ;
Da grassa e da sozura elle en po netezae.

La table ci-dessus indique les préceptes de Bonvesin communs avec les textes français ; voici ceux qui manquent dans ces derniers textes : verser adroitement de l'eau pour le lavemain (9-12), ne pas manger trop vite et ne pas trop remplir la bouche (33-6) [1], ne pas verser à boire à autrui sans qu'il le demande (45-8), tenir le verre à deux mains (49-52) [2], ne pas retenir le verre trop longtemps (53-6) [3], ne pas se lever pendant le repas (61-4) [4], ne pas siroter le potage (65-8), se retourner en éternuant ou en toussant (69-72) [5], ne pas badauder (81-4) [6], ne pas choisir la meilleure part du plat (85-8) [7], couper le pain convenablement (89-92), ne pas mettre devant le voisin ce qui peut le déranger (97-100), en mangeant avec

1. Cf. prov. 83-90 (lat. v. 6 var. *A*, *C* 39, *E* 20).

2. Sicque ciphum capies utraque manu capias tu Et per utrumque latus non per ripam teneas tu (*F* 167-8).

3. Si quis dignetur offerre ciphum tibi, lete Accipias, modice bibas reddasque facete (*F* 149-50).

4. Mensa tibi pura vir sit nec surgere cura (*D* 30).

5. Ossito, stranuto, singultio sunt tria verba Que nisi frenentur (*ms.* fernentur) aspera sunt et acerba (*C* 49-50).

6. Cf. prov. 35-6.

7. Et si videris bolum quod placeat tibi in parapside coram sodali, ne sumas (*Disciplina clericalis*, exemplum XXVI).

une dame dans la même assiette lui découper la viande (101-4), offrir à son invité les meilleurs morceaux du plat (105-8), ne pas manger ni boire avant qu'un supérieur ait fini de boire (113-20) [1], celui qui sert à table doit être très propre (121-4) [2], ne pas caresser un chien ou un chat en mangeant (133-6) [3], ne pas se lécher les doigts (141-4), ne pas parler à quelqu'un qui est en train de boire (149-52), ne pas communiquer de mauvaises nouvelles (153-6) [4], éviter les querelles (157-60) [5], dissimuler son malaise (161-4), ne pas montrer ce qui peut dégoûter les convives (165-8), en portant une écuelle la tenir par le bord (169-72), ne pas toucher le bord du verre avec le doigt (173-6) [6], ne pas trop remplir les écuelles et les verres (177-80), ne pas mettre trop de pain dans la soupe (185-8), ne pas finir de manger avant l'invité (189-92). Quant aux préceptes communs avec les textes français, les divergences suivantes sont à noter : pour le précepte 10, Bonvesin interdit de curer les dents avec les doigts ; pour le précepte 31, il interdit catégoriquement de tremper le pain dans le vin ; pour le précepte 35, il déclare que l'amphitryon ne doit pas trop insister en invitant à boire ou à manger.

On n'a pas encore remarqué que ce dernier poème avait été remanié trois siècles environ après la mort de son auteur. En effet, le petit poème de Giulio Cesare Croce [7], intitulé *Cinquanta cortesie overo creanze da tavola*, n'est qu'un remaniement de la composition du vieux poète lombard [8]. Croce a changé les

1. Quando bibit dominus non bibe discipule (*D* 33), Si major tecum comedens potaverat, esce Non appone manus sed ei mantile tenesce (*F* 157-8). Cette règle dont *F* présente une variante, avait sa raison d'être dans le fait qu'il n'y avait qu'un seul verre pour plusieurs convives : il était donc interdit de boire à tour de rôle avec un supérieur.

2. Ablue terge manus imprimis distributurus (*C* 7).

3. Mureligus consors in mensa sit tibi nunquam (*D* 24), Murelegum numquam caveas palpare canemque (*E* 33).

4. Fare morosa semper, mensaque jocosa (*D* 29).

5. Absint delicie, detraccio, crapula, rixe (*E* 40).

6. Cf. *F* 168 cité plus haut.

7. Voy. O. Guerrini, *La Vita e le Opere di G. C. C.*, Bologna, 1879, p. 360. Cf. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, II, 126.

8. Imprimé chez B. Cocchi, Bologna, 1609 ; réimprimé chez S. Paradisi, Macerata, et chez l'héritier de Cocchi, sans date. Je cite le texte d'après l'édition Paradisi.

quatrains de son modèle en tercets; en outre, il a fait précéder les préceptes d'un préambule de 12 vers et il a ajouté 13 vers de conclusion : au total, le poème compte 175 vers. Étant donné qu'il est extrêmement difficile de se procurer ce texte, j'en reproduis quelques fragments, en choisissant ceux qui correspondent aux passages précités de Bonvesin.

1 (1) [1] Però dunque figliuol, quando tu andrai
A tavola, se sei giusto e humano,
Del pover prima ti ricorderai.

3 (3) Ancora ti bisogna haver mente
Non ti poner nel loco più honorato,
Che non t'incontri qualche inconveniente.

6 (6) Non ti porre appoggiato nè a giacere
Con le braccia e col corpo su la tola [2],
Che daresti da dire a più potere.

8 (9) Parla poco alla mensa che vergogna
Potresti haver, che spesso nel convito
Si dicon cose piene di mensogna.

9 (10) Prima che bevi, fa che tranghiottito
Habbi il boccone e nettati la bocca,
Acciò che tu non sij mostrato a dito.

18 (19) Mentre che mangi con tue voglie humane,
Loda il convito sempre e nol biasmare,
Come far soglion certe genti vane.

31 (34) Ancora ti ricordo havere il core
Di non nettarti i denti con le dita,
Ma aspetta stecchi, over quando sei fuore.

44 (31) Cerca alla mensa star polito e netto
E l naso mai in man non ti moccare,
Ma porta sempre teco il fazzoletto.

49 (49) E innanzi che da mensa sij levato,

1. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux *cortesie* du modèle.
2. Forme dialectale pour *tavola*.

Tutto devoto e con pensieri humani
Rendi le gratie a Dio che t'ha cibato.

50 (50) Ultimamente lavati le mani
E cerca sempre star netto e polito
Che questa è politia da Christiani.

Les préceptes de Croce présentent seulement deux divergences par rapport à ceux de son modèle : il recommande de tenir le verre à deux mains seulement quand il est très plein (12) ; il interdit de mettre du pain dans le verre, quand il n'y a qu'un verre pour plusieurs convives (23), ce qui nous montre que ce n'était plus toujours le cas comme à l'époque de Bonvesin. Enfin, il est à noter que, dans le poème en question, il y a deux règles qui manquent dans son modèle, à savoir : ne pas mâcher de deux côtés de la bouche (22) [1], ne pas parler à l'oreille de son voisin (45) [2]. En revanche, la recommandation de découper la viande à sa voisine manque dans le poème de Croce.

5. *Poèmes en d'autres langues.* — En dehors des littératures romanes, on trouvera des poèmes sur la bonne tenue à table un peu partout. Dans la littérature allemande, où l'on rencontre même un texte en prose, ils sont particulièrement nombreux : les poètes de renom ont traité ce sujet avec une singulière prédilection, ainsi Sébastien Brant et surtout Hans Sachs qui a composé quatre poèmes sur ce thème [3]. Le plus ancien poème de ce genre, attribué à Tannhäuser, doit remonter au milieu du XIIIe siècle [4]. Les textes en question ont été étudiés et classés avec soin, mais on n'a point examiné, je crois, leur rapport avec les poèmes latins. Ces textes ne manquent ni d'originalité ni d'intérêt, mais les moralistes allemands ne

1. Utraque parte non masticabis aperte (*D* 36), Nec gemina parte vescare cibis simul oris (*E* 21).

2. Voy. le précepte 44 de la table ci-dessus.

3. Un recueil de textes, précédé d'une étude, a été publié par M. Geyer, *Altdeutsche Tischzuchten*, Progr. Altenburg, 1882 ; voy. aussi A. Hauffen, *Caspar Scheidt der Lehrer Fischarts*, Strasbourg, 1889, Quellen und Forschungen, 66, chap. I. Le texte en prose p. p. A. Lübben, *Germania*, XXI, 424.

4. Cf. E. Martin, *Anzeiger für deutsches Alterthum* (*Zs.*, XXVI) VIII, 309 s.

reculent pas devant les expressions fortes et répètent souvent : *so er izzet als ein swîn* [1] là où le poète français se contente de dire : *car ce n'est pas belle maniere*. L'intérêt des textes allemands pour l'évolution générale du thème consiste en ceci qu'ils ont abouti à un renouvellement du genre, grâce à un trait de parodie qu'ils y ont introduit [2]. On s'est avisé de conseiller ironiquement le contraire de ce qui est recommandable et l'on a créé les parodies des *Contenances de table* (*verkehrte Tischzuchten*), dont l'exemple le plus ancien est la parodie de Caton qui remonte au début du XVe siècle [3]. La fortune du genre a été consacrée par Frédéric Dedekind qui, en 1549, publia un poème de 2400 vers, en distiques élégiaques, sous le titre *Grobianus*, dont on a quatre traductions en allemand, deux en anglais et une en hongrois [4].

La littérature anglaise possède aussi nombre de *Contenances de table* qui ont été réunies par F. J. Furnivall [5]. Ces textes, généralement plus longs que le plus long poème en français, contiennent des préceptes intéressants et mériteraient une étude comparative. Ils remontent évidemment à une source latine, comme le déclare lui-même l'auteur anonyme du poème *The Babees Book* :

In this tretys the whiche I thenke to wryte
Out of latyn in-to my comvne langage.

Les littératures scandinaves sont représentées par un poème en suédois du commencement du XVIIe siècle, composé par Martin Aschaneus (mort en 1641) [6].

Le poème en polonais du début du XVe siècle [7] est important pour l'histoire littéraire de la Pologne, comme le plus

1. Hauffen, *Ouvr. cité*, p. 11.

2. *Ibid.*, p. 18 ss.

3. F. Zarncke, *Der deutsche Cato*, Leipzig, 1852, p. 143 ss.

4. Voy. l'édition du *Grobianus* par A. Bömer, Berlin, 1903, *Lateinische Litteraturdenkmäler des XV. und XVI. Jh.*, 16. Cf. *Zeitschrift f. deutsche Phil.*, XXXVI, 567.

5. *The Babees Book*, I ; *Caxton's Book of Curtesye*, E. E. T. S., extra series, 3, 1868 ; *A Book of Precedence*, I, 56, E. E. T. S., extra series, 8, 1869.

6. H. Schück, *Svensk Literaturhistoria*, Stockholm, 1890, I, 352.

7. A. Brückner, *Archiv für slavische Phil.*, XIV, 496.

ancien poème profane, mais il est intéressant aussi en tant que chaînon dans l'évolution du thème qui nous occupe. Il compte 114 vers et se divise en deux parties. La première présente des règles de la bonne tenue à table : on recommande aux hommes de faire les frais de la conversation, d'avoir les mains propres, de prendre la place indiquée etc., aux femmes de manger par petites bouchées. Dans la seconde partie, l'auteur entreprend une défense des femmes contre leurs détracteurs, car elles sont la source de toute joie et de tout ce qui est noble en nous; cette vertu leur vient de la Mère de Dieu. Il est curieux de rencontrer ici une manifestation du culte de la femme, mis en honneur par les troubadours, qui pourtant, aussi bien que leurs imitateurs étrangers, ont été sans doute ignorés en Pologne, à cette époque [1].

6. *Origine et diffusion du thème.* — Les règles de convenance et d'étiquette à observer à table ne sont pas exposées seulement dans les petits poèmes que nous venons de passer en revue, mais aussi dans nombre de traités de civilité. Il importe donc d'examiner les rapports de ces derniers avec les dits poèmes.

Hugues de Saint-Victor (mort en 1141) finit son *De institutione novitiorum* par un exposé systématique du maintien à table [2]. Les préceptes sont divisés en deux groupes : 1° la tenue générale à table, 2° la manière de manger. L'auteur recommande : d'éviter la loquacité, d'être modeste en regards, de ne pas se précipiter pour manger. Voilà pour la tenue. Ensuite, il interdit de rechercher les mets délicieux, rares et préparés d'une manière raffinée, recommande la sobriété; conseille de manger proprement et lentement. Les poèmes roulent, en somme, sur des idées fort analogues. Faut-il en conclure que les poètes avaient sous les yeux ce traité? Supposition peu probable. La

---

1. Une défense des femmes se trouve également dans le *Liber Faceti*, mais le passage en question est loin d'avoir la même affinité avec les idées chères aux troubadours :

Femineo numquam de sexu mala loquare,
Sed quemcunque vides pro posse tuo venerare.

Rusticus est vere qui turpia de muliere
Dicit, nam vere sumus omnes de muliere.

2. *Patrologia latina*, t. 176, 949 ss.

disposition savante et systématique des préceptes de Hugues fait absolument défaut dans les poèmes qui offrent, d'ailleurs, pour les mêmes idées des formules bien différentes : tandis que *De institutione novitiorum* contient de longs développements théoriques, les poèmes présentent des règles toutes pratiques, formulées très brièvement. Si les poètes ont connu le livre de Hugues, ils ont gardé, néanmoins, leur entière indépendance.

Il n'en est plus ainsi quant au rapport des *Contenances de table* avec la *Disciplina clericalis* dont une page présente des préceptes sur l'art de se tenir à table [1]. Nous y trouvons non seulement les mêmes idées, mais aussi des formules analogues et des règles de caractère tout pratique, qui permettent d'établir un rapport de filiation entre le premier poème en latin et la page de Pierre Alphonse. Voici les passages de la *Disciplina* que l'on peut rapprocher de ce poème : *Cum ablueris manus ut comedas* (7) [2] ; *nec comedas panem priusquam veniat aliud ferculum super mensam, ne dicaris impaciens* (6) ; *nec tantum ponas bolum in ore tuo ut mice defluant hinc et inde* (*C* 39, *E* 20) [3], *ne dicaris gluto* (*C* 17, *E* 15) [4] ; *nec glucias bolum priusquam bene fuerit commasticatum in ore tuo* (6 var. *A*) ; *nec pocula sumas donec sit os vacuum* (15) ; *nec loquaris dum aliquid in ore tuo tenueris* (*E* 22) [5] ; *post prandium manus ablue* (23). Ces rapprochements sont trop frappants pour qu'il soit possible de nier le rapport entre les deux textes ; il s'agit seulement de déterminer à qui des deux revient la priorité. Il semble que, si Pierre Alphonse avait connu ce poème, il ne se serait pas abstenu d'en donner un remaniement en vers pour graver davantage ces préceptes dans la mémoire des jeunes gens qu'il voulait instruire. Quelques pages plus loin, il ne manque pas de développer en vers le dicton macabre « vous serez ce que nous sommes », développé également dans nombre d'épitaphes [6]. Il est à remarquer, en outre, que les règles de la

1. Exemplum XXVI, éd. A. Hilka et W. Söderhjelm, *Sammlung mittellat. Texte*, 1, p. 40.

2. Les chiffres entre parenthèses renvoient, sauf indication contraire, aux vers du texte reconstitué (*A*).

3. Voy. prov. 83-8.

4. Voy. le précepte 5 du tableau ci-dessus.

5. Voy. le précepte 33.

6. Voy. R. Köhler, *Der Spruch der Toten an die Lebenden* dans *Kleinere*

tenue à table ont leur place dans tous les traités de civilité jusqu'aux plus récents, tandis qu'elles ne constituent un thème de poème que durant quelques siècles. Ainsi, tout nous invite à admettre que c'est le petit poème en latin qui dépend de la *Disciplina* et non pas l'inverse. Étant donné que la *Disciplina* appartient au début du XIIe siècle, le plus ancien poème sur la tenue à table ne peut pas être antérieur au XIIe siècle.

Les traductions de la *Disciplina clericalis* n'ajoutent rien de nouveau au sujet qui nous intéresse [1], mais il en est autrement de deux célèbres ouvrages didactiques qui offrent des préceptes adressés spécialement aux femmes [2]. C'est d'abord le *Chastoiement des dames* de Robert de Blois, dont plusieurs dizaines de vers concernent le sujet qui nous occupe [3]. Robert passe sous silence toute une série de règles trop élémentaires qu'il croit inutile de rappeler aux dames, et insiste d'autant plus sur celles qu'elles pourraient oublier ou ignorer. Ce sont les préceptes : 7, 22, 17, 38, 35, 18 de notre tableau. En outre, il recommande de ne pas choisir la meilleure part du plat, de ne pas mettre dans la bouche des morceaux trop gros ou trop chauds. Le premier de ces derniers préceptes rappelle un passage de la *Disciplina clericalis* :

Se vous mangiez aoec autrui,
Les plus beaux morsiaux devant lui
Tornez ; n'alez pas eslisant
Ne le plus bel ne le plus grant.
(*Chast. des dames*, v. 501-4.)

Si ne deiz onques la main tendre
Devant ton compaignon por prendre
En l'escüele le morsel,
Se mellor senble et plus bel
Que cel qui devant tei sera :
Vilanie est, nel fere ja.
(*Chast. d'un père*, éd. Labouderie, p. 430.)

Il est délicat d'indiquer la source directe de Robert : il semble

---

Schriften, p. p. J. Bolte, II, 27 ; cf. *Les cinq poèmes des trois morts et des trois vifs* p. p. S. Glixelli, Paris, 1914, p. 20 ss.

1. Voy. le *Chastoiement d'un père à son fils* du XIIe s., éd. Labouderie, Paris, 1824, p. 429 ; version du XIIIe s., éd. Barbazan-Méon, *Fabliaux et contes*, II, p. 162 s. ; version en prose du XVe s., éd. Labouderie, p. 197 ; version gasconne, éd. J. Ducamin, Toulouse, 1908, p. 55 s.

2. H. Jacobius, *Die Erziehung des Edelfräuleins im alten Frankreich*, *Beiheft z. Zs. f. r. Ph.*, XVI (1908), p. 213.

3. Barbazan-Méon, *Fabliaux et contes*, II, 199.

bien qu'il a connu la *Disciplina clericalis* et peut-être aussi le plus ancien poème en latin sur la tenue à table. A son tour le *Chastoiement des dames* a pu fournir quelques éléments au *Roman de la Rose*, dans lequel Jean de Meun donne à la maîtresse de la maison des conseils sur la manière de recevoir les invités et prodigue des préceptes sur la manière de manger [1]. Voici les passages des deux poèmes que l'on peut rapprocher :

Et bien se gart qu'ele ne moille Ses dois es broez jusqu'as jointes.	Se vous gardez del degouter Et de voz mains trop engluer.
Et gart que ja henap ne touche Tant cum ele ait morsel en bouche ; Si doit si bien sa bouche terdre Qu'el n'i lest nulle gresse aerdre, Au mains en la levre desseure : Car quant gresse en cele demeure, Ou vin en perent les maillettes, Qui ne sunt ne beles ne netes. (*Rose* 14350-51, 67-74.)	Toutes les foiz qus vous bevez, Vostre bouche bien essuiez Que li vins encressiez ne soit, Qu'il desplest moult a cui le boit. (*Chast. des dames* 523-24, 515-18.)

Les deux fameux poèmes ont été, sans doute, connus par les auteurs français des *Contenances de table*. Un passage assez obscur de la première (v. 39-42) devient clair, quand on le rapproche des quatre vers du *Chastoiement des dames* (515-18), mais cela ne nous oblige pas à admettre un rapport direct entre les deux textes. Une légère influence subie par les deux autres *Contenances de table* paraît moins incertaine, mais il est évident que ce rapport possible ne contredit en aucune façon la filiation des petits poèmes, telle qu'elle a été établie précédemment, car ils ont pu être influencés par plusieurs textes.

Assès souvent tes ongles roingne, Longs ongles font venir la roingne. De tes ongles oste l'ordure, Les avoir ors est grant laidure. (II 3-6, cf. III 5-8.)	Voz mains moult nettement gardez, Sovent les ongles recopez, Ne doivent pas la char passer, C'ordure ne puist amasser. (*Chast. des dames* 463-6.)
A table, ne de sommeiller. (II 70, cf. III 82-3.)	E se gart de dormir a table, Ce n'est pas sens de someiller. (*Rose* 14399-403.)

---

1. Vers 14325-407, éd. Francisque Michel, Paris, 1864, II, p. 88-90.

Enfant, garde de presenter
A ton hoste pain ne viande.
Prendre en peut sans qu'on luy [commande,
Autre ne l'en peut exempter.
(III 105-8.)

En autrui meson ne soiez
Trop larges, se vous i mengiez.
N'est courtoisie ne proece
D'autrui bien fere larguece.
(*Chast. des dames* 525-8.)

Dans deux poèmes français, l'*Urbain* [1] et le *Régime pour tous serviteurs* [2], on recommande au page de manger sans s'asseoir à la table de son seigneur :

Li bon enfant deit ester
Devant son seigneur a manger.
(*Urbain*, 19-20.)

Mengier dois sans seoir a table.
Fuy vin et toute gloutonnie.
(*Régime*, 4-5.)

Les règles de la tenue à table se rencontrent également dans des poèmes provençaux concernant la civilité. Dans l'*Ensenhamen* de Arnaut Guilhem de Marsan (XII[e] siècle), on trouve des préceptes pour le maître de la maison [3], qui n'ont pas de rapport avec les *Contenances de table* que nous avons étudiées, mais, dans l'*Ensenhamen de la donzela* de Amanieu de Sescas (XIII[e] siècle), se trouvent les règles 29, 35, 25 de notre tableau, ainsi que la recommandation de découper la viande à sa voisine que nous avons signalée dans le poème de Bonvesin [4]. Notons aussi que pour le précepte 35, ce texte s'accorde d'une façon absolue avec le petit poème en provençal sur la tenue à table.

Ni ia non vulhas convidar
Ni de beure ni de maniar
Sels que a la taula seran,
Car be leu a mal so tenran.
(53-4.)

Sobre manjar, amia,
Ges vostre companho
Ni·ls autres deviro
Non anetz covidan,
Car non par benestan.
(*Ensenhamen*, p. 143, 2-6.)

Dans un petit poème didactique en italien du XIII[e] siècle,

---

1. P. Meyer, *Romania*, XXXII, 71.
2. Mme de Saint-Surin, *L'Hôtel de Cluny*, p. 97, et Furnivall, *The Babees Book*, II, 20.
3. K. Bartsch, *Prov. Lesebuch*, p. 136, 83-137. 38.
4. *Ibid.*, p 142, 72-143, 32.

publié par Bartsch et Mussafia, une quinzaine de vers est consacrée à la tenue à table (v. 62-76) [1]. On y trouvera quelques préceptes des plus souvent répétés (22, 4, 9, 29, 36), mais aussi la recommandation moins fréquente de tenir le verre à deux mains qui figure dans le poème de Bonvesin. On rencontre des préceptes pour l'invité, l'amphitryon et celui qui sert à table dans les *Documenti d'Amore* de Francesco da Barberino [2]. Un de ces préceptes figure seulement dans le poème latin (*A* 17) : *Ne mi par mica bella l'osso tirar co'denti.* Un autre conseil, qui se rencontre seulement dans la *Disciplina clericalis*, permet de considérer cette influence comme possible :

Et a tavola intrando,	Esgarde bien qui ce sera
S'egli è signor colui che dice : andate,	Qui de mengier te semondra :
Per sua maioritate	Se il est prodom, ou haut sire,
Non si convien che contenda del gire.	Ne l'en deiz nient contredire,
	Maintenant li deiz otreier
	Et ovec lui aler mengier ;
Co'li tuoi par disdire	Et se il est de poute afaire,
Alcuna volta e poi seguir lor voglia.	Tot autrement le deiz donc faire :
Co'li maggior t'accoglia	Quer selonc ce que tu verras
Pochetta resistenza e poi lor piaci.	Que il sera et tu seras,
(*Documenti d'Amore*, I, 8.)	Douz feiz ou treis t'en fai prier,
	Ainz que li veilles otreier.
	(*Chast. d'un père*, éd. Labouderie, [p. 431

Il reste à mentionner un long poème en allemand, mais écrit par un Italien du Frioul, Tommasino di Cerclaria, intitulé *Wälscher Gast*, qui réserve également une place à la tenue à table [3]. Il est à noter que ce texte est plus ancien que les petits poèmes en allemand sur le sujet qui nous occupe.

Les règles de la bonne tenue à table constituent, on le voit, un thème de composition poétique, très répandu à la fin du moyen âge. Au XVIe siècle, on les versifie encore, mais elles sont prodiguées d'ordinaire dans les traités concernant la civilité

---

1. *Rivista di filologia romanza*, II, 47.
2. I, 8, éd. Ubaldini, Roma, 1640, p. 28. Voy. aussi son *Reggimento e costumi di donna*, cf. Jacobius, *l.c.*
3. L. Torretta, *Studi medievali*, I, 35 s.

ou la pédagogie, comme ceux d'Érasme, d'Hegendorf ou de Giovanni della Casa. Ainsi elles rentrent dans leur cadre primitif.

Stefan GLIXELLI.

TEXTES

A. — POÈME LATIN

Le modèle du premier texte français se présente sous six formes différentes, conservées chacune par un seul ms.

A Sienne, Bibl. comm. K. V. 24, fol. 44 (fin du XIIIe s.), 23 hexamètres : p.p. F. Novati, *Carmina medii aevi*, p. 49.

B Oxford, Can. it. 31, fol. 85, 19 hexamètres ; signalé par F. N[ovati], *Giornale stor. d. lett. ital.*, XXI, 446.

C Milan, Ambros. N 95 sup., fol. 33, 52 hexamètres ; p. p. L. Biadene, *Cortesie da tavola in latino e in provenzale* ; cf. *Giorn. st. d. lett.it.*, XXI, 446, *Archiv de Herrig*, XC, 326.

D Londres, Mus. Brit., Harl. 3362, fol. 6, 37 hexamètres, titre *Ut te geras ad mensam* ; p. p. F. J. Furnivall, *The Babees Book*, II, 26.

E Même ms. [1], 42 hexamètres, titre *Stans puer ad mensam* ; *Ibid.*, p. 30.

G Milan, Ambros. F 118 sup., fol. 44 v., 24 hexamètres ; signalé par F. N., *Giorn. st. d. lett. it.*, XXI, 447.

A ces six rédactions on peut joindre le *Liber Faceti* (*F*) que je cite d'après une ancienne plaquette sans lieu ni date. Nous avons donc sept témoignages pour l'établissement du texte. Il n'y a pas de doute que *A* dont la forme est à peu près cohérente, se rapproche le plus du texte primitif. Cependant, les autres rédactions présentent plusieurs vers qui manquent dans *A*, mais qui figurent dans la traduction française. Il se peut que le rimeur français ait connu plusieurs rédactions, mais il est également possible que ces vers aient figuré dans l'original et, par conséquent, il faut se demander s'ils ne devraient pas entrer dans le texte critique. Malheureusement, la question de l'intercalation est insoluble, car la succession des vers diffère de texte à texte. Étant donné ces conditions défavorables pour l'établissement du texte critique, d'après le procédé habituel, je me bornerai à écarter les leçons de *A*, quand celles des autres rédactions s'accorderont mieux avec le

1. Je cite les deux textes, conservés par ce ms., d'après l'édition Furnivall.

poème français. Les italiques, employés pour les passages reconstitués, permettront au lecteur de rétablir aisément le texte de *A*. Le tableau suivant donne les concordances des vers de *A* et des autres rédactions :

A	*B*	*C*	*D*	*E*	*G*	*F*
1	1	9	7			
2	2	10				
3	3	12	8			
4	4	14	5			
5	5	15	6	12		
6		16	9	14		
7	7		12	16		
8	11	20(37-8)[1]	11			121
9		18		29	8	123-4
10	17	19	16	30	7	
11	18		13	36		
12			20			
13	14 (12-3)	(22-3)[2]	19		(4-5)[2]	155
14						
15	9	24	14	31		117
16	10	25		25		
17						
18			22			
19						
20			23	39		
21				18		
22	19	51				
23		52	37	42		

Le texte de *A* compte 21 hexamètres et 2 pentamètres (v. 2, 16). Il présente plusieurs expressions étrangères à la bonne latinité : *pensa* (1) pour *cogita*, *parapsis* (14) plat, *ossum* (17) pour *os*, *irridearis* assuré par la rime (20) pour *irrideas*. Quant à la métrique, ce texte est assez incorrect et a demandé des corrections dont les plus sûres m'ont été suggérées par MM. A. Jeanroy et M. Roques, qui ont bien voulu m'encourager au cours de la rédaction de cet article.

A la suite du texte reconstitué, je reproduis diplomatiquement ceux de *BG* qui sont restés inédits. *B* se rapproche le plus de *A* : il a seulement 6 vers qui ne figurent dans ce dernier. Le ms. *G* présente, à la même page, deux

1. Redite.
2. Même leçon que *B* 12-3.

copies du même texte, dont la seconde est sans valeur n'étant qu'une transcription de la première. Le texte de *G* se distingue par un trait humoristique, il a quatre vers (1, 6, 9, 17) communs avec *C*, qui manquent dans les autres rédactions.

Ms. A

Quisquis es in mensa, primo de paupere pensa:
Nam cum pascis eum, pascis, amice, Deum.
Nescit homo plenus, quam vitam ducat egenus.
Nemo cibum capiat, donec benedictio fiat,
Nec capiat sedem, nisi quam vult qui regit edem.
Donec sint *posita* *tibi* fercula *mandere* vita,
Et mundi digiti tibi sint unguesque politi.
In disco tacta non sit bucella redacta.
Non tangas aures nudis digitis neque nares.
Non mundes dentes ferro acuto ad comedentes.
Sal non tangatur esca quo vase locatur.
Si potes hec repeto in mensa *ructare* caveto.
Esse scias vetitum in mensa ponere cubitum.
Lege mandatur ne parapsis ad osque ponatur.
Qui vult potare debet prius os vacuare
Et sint illius labia tersa prius;

---

1 *manque* *E G F*; Cum sis *C*, Dum sedes *D* — 2 *manque* *D E G F*; cum] si *C* — 3 *manque* *E G F*; Nam dapibus p. nescis quid sentit e. *D* — 4 *manque* *E G F*; d.] nisi *A* — 5 *manque* *G F*; Ne *A*; Atque loco sedeas tibi quem signaverit hospes *E* — 6 *manque* *B G F*; Manducare v. d. s. f. trita *A*, F. d. s. sita pani parce meroque *E* — 7 *manque* *C G F*; In discum d.t. sunt u. p. *D*, Munde s. u. noceant ne forte sodali *E*; nudi d. t. sit *A*; ungues *B* — 8 *manque* *E G*; In mensa *B*; Dentibus etacta *D*; adtacta... retracta *C*; Non panem quem vis in disco mittere morde *F* — 9 *manque* *BD*; Semper munda manus devitet tergere nasum *E*, Nec naxum tergas nisi primo pannos adiungas *G*, Ad mensa de nare tua non extrahe nudis Sordes cum digitis ne videare rudis *F* — 10 *manque* *F*; Nec *B C*; mundent *B D*; f. a.] f. acto *A*, ex cultello *B C D*; ad] *manque* *B D*, cum *C*; Mensa cultello d. mundare caveto *E*; Ne cures dentes nec unquam de ferculo temptes *G* — 11 *manque* *C G F*; cum e. *A*; quod *B*; l.] ponatur *D E* — 12 *seulement* *A D*; hoc *D*; r.] vitare *A* — 13 *manque* *E*; Scias esse *A*; In m. c. p. sit v. *BD*, Mensa tibi c. nun quam sustentet edenti *F*; *leçon amplifiée* *B C G* — 14 *seulement* *A*; parassis *A* — 15 *manque* *G*; Cum v. p. primum d. *A*; prius *manque* *C*; Dum cibus extat in ore tuo potare caveto *D F*, Ore tenens escam potum superaddere noli *E* — 16 *manque* *D G F*; Sint tamen i. *BC*; Oreque polluto non potabis nisi terso *E*; Et sitim... tensa *A*

Nec tacere possum, ne dentibus laceret ossum.
Non dicas verbum cuiquam quod ei sit acerbum,
Ne possit quis irasci vel discordia nasci.
Vultu sis hilaris, nullum tamen irridearis.
Si pauce loqueris, gratior sodalibus eris.
Mensa submota, manus ablue, postea pota.
Privetur mensa, qui spreverit hec documenta.

Ms. *B*

Quisq*uis* es i*n* mensa primo de paupere pensa.
Na*m* cu*m* pascis eu*m* pascis amice deu*m*.
Nescit homo plenus qua*m* uita*m* ducat egenus.
Nemo cibu*m* capiat donec benedictio fiat.
Nec capiat sede*m* nisi qua*m* uult q*ui* regit ede*m*.
In mensa caue quot sint res no*n* numerare.
Et mundi digiti tibi sint ungues politi.
Ne graue sit socijs aut noceat alijs.
Qui uult potare debet prius os uacuare.
Sint t*ame*n illius labia tersa prius.
In mensa tacta no*n* sit bucella redacta.
Qui tenet i*n* mensa cubitu*m* u*e*l bracchia te*n*sa.
No*n* est urbanus si fu*er*it corpore sanus.
In mensa cubitu*m* ponere sit uetitu*m*.
Nec moueas famulo uirga*m* nec catulo.
Ac ultra mensa*m* spiritu*m* nec eieceris u*n*qu*am*.
Nec munde*n*t dentes ex cultello comede*n*tes.
Sal no*n* tangat*ur* esca q*uo*d uase locat*ur*.
Mensa submota prius ablue postea pota.

Ms. *G*

O*mn*is me*n*sa molle/ponit*ur* absq*ue* salle
O tu q*ui* ferculla prebes/sal primo pone*re* debes

---

17 *seulement A* — 18 *seulement A D*; Nec *D* ei *manque A* — 19 *seulement A*; Nec p. irasci quis *A* — 20 *manque B C G F*; In v. *A*; irriseris *A*; Mensa s. h. cuiquam nec in aure loquaris *D*, Sermo brevis vultus h. pars detur egenis *E* — 21 *seulement AE*; s.] cum sociis; Pace fruens multis caveas garrire loquelis *E* — 22 *manque D E G F*; manus] prius *B C* — 23 *manque B G F*; Privatur *A*; spernit *A*; hec spernere vult *C*.

6 care quam... ne memorare *D* — 16 sputum ne ieceris *C*; Non (Nec *E*) u. m. sputes (spueris *E*) nec desuper u. *DE*.

1 male *C*

Et cutellos lotos/deinde ponere votos
Qui tenet in mensa/cubitum uel brachia tensa
Non est urbanus/si sit de corpore sanus
Stes ad mensam rectus/et sepe respice pectus
Ne cures dentes/nec unquam de ferculo temptes
Nec naxum tergas/nisi primo pannos adiungas
Da tripodes disscum/cultrum post gausape siphum
Inde detur panis/ne uentus surgat inanis
Ad mensam uite/terminum dum dico uenite
Est mea uox grata/fercula dum dico parata
Ablue terge manus sede/comede bibe surgeque recede
Libamen libens libo/libando libentius ibo
Asumptoque cibo/tibique quaterque bibo
Qui pira cruda cibat/funebria cibaria bibat
Ni bibat et rebibat/et rebibendo bibat
Si duo sunt uina/mihi de melliori propina
Nil prossunt uina/nisi sit potatio trina
Funde merum funde/tanquam sint fluminis unde
Vinum linphatum/conturbat uisscera fratrum
Visscera non turbat/sed fratrum crimina purgat
Vinum sutille/cauet in sene cor iuuenille
Et uinum uille/redit iuuenille senille

B. — Poèmes français

I

Ce poème a été publié, dans le volume cité de Mme de Saint-Surin, d'après un ms. du xve s. dont le domicile actuel est inconnu. Voy. E. Langlois, *Les mss. du Roman de la Rose*, p. 206 ; Meyer-Långfors, *Les Incipit*, p. 362. Comme les deux autres rééditions de cette pièce, celle-ci est fondée sur la dite édition (*S*) qui d'ailleurs, à en juger d'après les autres textes publiés dans le même volume, mérite toute confiance. Un autre ms. du xve s., Berne 205 fol 147 v-148 r (*B*), m'a été signalé par Mlle E. Droz. Il permet de corriger plusieurs passages de *S*.

---

6 Ad tabulam maneas r. et r. *C* — 9 Mense pone pedes p. g. vitria salem *C* — 11 tīm tīm *G* — 15 t.] *corr.* terque — 16 Persica pera poma stomaco sunt hec tria dura *C*.

LA CONTENANCE DE TABLE

S'a table te veulz maintenir,
Honnestement te dois tenir
Et garder les enseignemens
Dont cilz vers sont commancemens.
Chacun doit estre coutumiers
De penser des povres premiers,
Car li saoul si ne scet mie
Com le jeūn a dure vie.
A vīande nulz main ne mette
Jusques la beneisson soit faitte.
Ne t'assiez pas, je te conseille,
Se bien ne sces que l'en le vueille.
Ne mangue mie, je te commande,
Avant que on serve de vīande,
Car il sembleroit que tu feusses
Trop glout, ou que trop fain eüsses.
Du pain que mis as en ta bouche,
A ton escuelle point n'atouche.
Ongles polis et nais les dois
Ayes, ainsi tenir te dois
Qu'aux compaignons ne soit grevance,
Ne autres ne facent nuissance.
Vīande au sel de la salliere
N'atouche, c'est laide maniere.
Tes narilles fourgier ne vueilles
De tes doies, ne tes oreilles.
De ton coustel tes dens ne feurges
Et, quant tu mengües, n'espeurges.
Ne craiche par dessus la table,
Car c'est chose desconvenable.
En ton escuelle ne doit estre
Ta cueillier fors quant te dois paistre.
S'on t'a osté ton escuelle,
Garde toy bien, ne la rappelle.
De... te garde et met paine,
Car c'est chose trop villaine.
Quant tu mengües bien te guette,
Sur table ton coute ne mette.
Vuiddier et essever memoire
Aies ta bouche, quant veulz boire,
Car descort naistre en pourroit
Dont la compaignie s'en deuldroit.

Rubrique : manque S, S'ensuit la contenance de table, c'est la contenance et la maniere comment homme et femme se doivent contenir a manger quant on est a la table *B* — 3 garde *S* — 4 com.] enseignemens *B* — 9 nul *B* — 13 pas *B* — 16 tu f. *B* — 18 ne touche *B* — 19 nez *B* — 20 Ayes] Ainsi *S* — 22 aux a. ne fay n. *B* — 23 de] en *B* — 24 Ne touche *B* — 25 narines *B* — 26 dois *S*; doiz n. t. deux o. *B* — 28 Fors... mengeue *S* — 29 p.] pas *B* — 31 ton] t *B* — 32 veulx pestre *B* — 33 Se on a *B* — 34 ne] que *S* — 35 *S avertit que le mot est en blanc dans le ms., pour le suppléer cf. II 46, III 123*, toussir *B* — 36 une ch. v. *B* — 34 mengue *S*, mangeras *B* — 38 *S imprime* coste *et propose la corr.* coude, coude *B* — 39 eusserer *S* ; Vuidier et essuyer ta bouche *B* — 40 Dois bien avant que au hanap touche *B* — 41-42 *manquent B* — 39-42 *Même idée exprimée plus clairement dans le* Chastoiement des dames, *v. 515-18*.

Toutes les foiz que vous bevez,
Vostre bouche bien essuiez
Que li vins encressiez ne soit,
Qu'il desplest moult a cui le boit.

Garde toy bien, en toutes guises,
Viandes au mengier ne desprises.
Et quant tu te siés au mengier,
Garde toy bien de laidengier,
Ains fais grande chiere et grant joye,
Ne ne parle par quoy l'en loye.
Quant au mengier mains parleras,
Plus paisiblement t'en yras.
Cellui qui courtoisie a chier,
Ne doit pas ou bacin crachier,
Lors que sa bouche ou ses mains leve,
Ains mette hors qu'aucun ne greve.
La table ostée, mains lavez,
Puis buvez bon vin, se l'avez.
A Dieu soit gloire, a Dieu soit grace,
Qui de noz cuers pechiez deffface,
Et anime fidelium
Requiescant in gaudium.

II

Ce poème nous est conservé par trois mss. du xv[e] s.

A Paris, B. N. fr. 1181, fol. 5 v-7 r ; 94 vers.

C Paris, B. N. fr. 1370, fol. 146 v-148 r ; 84 vers [1].

D Metz, 855, fol. 10 r-v ; 86 vers.

Ces trois copies diffèrent très sensiblement l'une de l'autre, ce sont presque des remaniements du même poème. Cette diversité provient de ce que l'on savait par cœur tous les préceptes, mais leur ordre exact était assez difficile à se rappeler et on le modifiait, on oubliait des vers, ou on en ajoutait d'autres.

Voici la concordance des vers dans ces trois copies :

A	*C*	*D*	*A*	*C*	*D*
1-2	1-2	1-2	25-6	35-6	37-8
3-4	3-4	3-4	27-8		43-4
5-6		5-6	29-30	47-84	45-6
7-8	5-6	7-8	31-2	37-8	39-40
9-10	7-8	9-10	33-4	43-4	41-2
11-2	9-10	11-2	35-6	51-2	53-4
13-4	11-2	13-4	37-8	23-4	25-6
15-6	13-4	15-6	39-40	33-4	35-6
17-8	15-6	17-8	41-2	55-6	57-8
19-20	53-4	55-6	43-4	27-8	
21-2	59-60	61-2	45-6	31-2	29-30
23-4	61-2	63-4	47-8		31-2

48 *Pour l'explication, cf. la table des préceptes ci-dessus* ; p. pas que on ne loye *B* — 50 pasible [tu t'en] *S*, p. y seras *B* — *Après le v. 50 B ajoute* : A tes mains mousches ne prandras En mangant aincois te tendras — 53 Fors quand *S* ; qui ses m. et sa b. l. *B* — 55 t.] nappe *B* ; voz m. *S* — 58 efface *B* — Explicit la contenance de la table *B*.

1. Ce ms. n'est pas indiqué dans Meyer-Långfors, *Les Incipit*, p. 391.

A	*C*	*D*	*A*	*C*	*D*
49-50			73-4	67-8	67-8
51-2	41-2	49-50	75-6	63-4	
53-4	49-50	51-2	77-8	69-70	69-70
55-6	25-6	33-4	79-80	71-2	71-2
57-8			81-2	73-4	73-4
59-60			83-4	75-6	75-6
61-2	19-20	21-2	85-6	77-8	77-8
63-4	21-2	23-4	87-8	79-80	79-80
65-6	17-8	19-20	89-90		81-2
67-8	57-8	59-60	91-2	81-2	83-4
69-70	29-30	27-8	93-4	83-4	85-6
71-2 [1]	65-6	65-6			

Les vers 39-40 de *C* = 47-8 de *D* manquent dans *A* :

Ne tien tes mains dessoubz la table,
Car c'est chose deshonorable.

Les vers 45-6 de *C* manquent dans *A D* :

Se tu te veulx fere priser,
Ne vueilles nully mespriser.

Ce poème a été imprimé dès la fin du xve s., voy. *Catalogue de la Bibliothèque Rothschild*, I, nº 25. — Éditions d'après *A*, voy. ci-dessus, p. 5 ; le texte de *C* dans Furnivall, *Ouvr. cité*, II, 3. Je reproduis *A* sauf quelques corrections.

LA CONTENANCE DE LA TABLE

Se tu veulz estre bien courtois,
Gardes ces reigles en francois.

Assès souvent tes ongles roingne,
Longs ongles font venir la roingne.

De tes ongles oste l'ordure,
Les avoir ors est grant laidure.

Lave tes mains devant disner
Et aussy quant vouldras souper.

---

1. Les vers 69-70 et 71-2 intervertis dans le ms.

Titre : La maniere de se contenir a table *C*, *manque A* — 1 veul *D* — 2 Regarde *C* ; Garde ces choses *D* — 3 roignes *C* — 4 La longueur fait v. *CD* ; les roignes *C* — 5-6 *manquent C* — 5 ongles] mains *D* — 6 ors] laides *D* — 7 Leve *D*, devant *manque C* — 8 q. tu vouldra *D*

Aincois fais *benedicite*
Que prennes ta necessité.

Seoir te peulz sans contredit
Au lieu ou l'oste ce te dit.

De pain, de vin, tu dois peu prendre
S'autre vïande doibs actendre.

Le morsel mis hors de ta bouche
A ton vaissel plus ne le touche.

Ton morsel ne touche a saliere,
Car ce n'est pas belle maniere.

Boy sobrement a toute feste,
A ce que n'affolles ta teste.

Entre boire et ton vin tenir
Ne veulles long plait maintenir.

Se tu fais souppes en ton verre,
Boy le vin ou le gette a terre.

Ne boy pas la bouche baveuse,
Car la costume en est honteuse.

Se tu te veulx faire valoir,
Sobre parler tu dois avoir.

Il est conseillé en la Bible
Entre les gens estre paisible.

Ne parles point la bouche pleine,
Car c'est laide chose et vileine.

Après moustre toy liez tous diz;
Ne habunde trop en vains dits.

S'on oste le plat devant toy,
N'en faiz compte et t'en tais coy.

De ta touaille ne faiz corde,
Honnesteté ne s'y accorde.

En plain disner ou en la fin,
N'efforce l'oste de son vin.

Et ne rempliz pas si ta pance
Qu'en toy n'ait belle contenance.

Ne faiz pas ton morsel conduire
A ton coustel qui te peult nuyre.

S'entour toy a de gens grans roucte,
Garde que ton ventre ne roupte.

Regarde a la table et escoute,
Et ne te tiens pas sur ton coulte.

---

9 Avant dy b. *C* — 11 Siez toy mengue s. *C*; p.] puis *D* — 12 Ou *D*; ton hoste *CD*; ce] se *A*, s'il *D*, *manque C* — 13 Du p. et du v. d. prendre *C* — 14 Et l'a. v. a. *C* — 15 ta] la *C* — 16 l'atouche *C* — 17 a] en *C*; sallier *D* — 19 simplement *C* — 20 Affin *C*; n'aie folle *D* — 21 En ton v. et b. t. *A*, Quant ton b. a v. t. *D*; ton *manque C* — 22 veulle plait *D* — 23 ton] ung *CD*; v.] boire *D* — 24 le *après* ou *manque D* — 25 baveure *C* — 26 Car *manque AD* — 27-8 *manquent C* — 28 Se te garde de trop parler *D* — 29 Il t'est *CD* — 30 les] grans *C*, *manque D* — 31 parle *C*; pas *C D* — 33-4 M. t. joieux et apris Ne dy rien dont tu soyes reprins *C*, A tauble soie lies t. d. Ne bourde pas trop e. v. dis *D* — 35 ung p. de d. *C* — 36 fay semblant mes tien te c. *C*, faire force ains te tien c. *D* — 39 ou] ne *C*, et *D* — 40 enforce *D*, s.] ton *D* — 41 si] tant *C* — 42 Que tu n'aie b. *D* — 43-4 *manquent D* — 43 f. p.] veilles *C* — 44 ton desir car trop p. *C* — 45 des g. grant *CD* — 46 G. toy bien que tu ne routes *C* — 47-8 *manquent C* — 47 a *manque D* — 48 point sus lescoute *D*

Ne touche ton nez a main nue
Dont ta viande est tenue.

Ne torche de nappe tes dens
Et si ne la més point dedens.

Ne offre a nully, se tu es saige,
Le demourant de ton potaige.

Tiens devant toy le tablier net ;
En ung vaissel ton relief met.

Tiens toy nettement et regarde
Comment a toy chacun prent garde.

Ne mouche hault ton nez a table,
Car c'est ung fait peu aggreable.

Ne frotte tes mains ne tes bras
L'un a l'autre, ne a tes draps.

Oultre la table ne crache point ;
Je te diz que c'est ung lait point.

Ne furge tes dens de la pointe
De ton coustel, je le t'apointe.

Se on met lettres en ta main,
Més les tantost dedens ton sein.

Garde toy bien de conseiller
A table, ne de sommeiller.

Se tu es servy de froumage,
Si en prens pou, non a oultraige

Et se tu es servy de nois,
N'en mengeüe que deux ou troys.

S'on sert de fruit devant lever,
N'en mengeue point sans le laver.

Quant ta bouche tu laveras,
Ou bacin point ne cracheras.

Quant tu rendras graces a Dieu,
Sy te tiens en ton propre lieu.

N'oublie pas les trespassez
Qui de ce monde sont passez.

A ton hoste dois mercy rendre,
De t'en aler dois congié prendre.

Se on te fait boire après graces,
Soit en hanap, ou verre, ou tasses,

Laisse premier boire ton hoste
Et boy après quant on lui oste.

Après peulx dire a haulte voix :
A Dieu vous commans, je m'en vois.

Qui a ces ditz bien pensera,
A table plus saige en sera.

De seoir a table n'est digne
Qui d'aucun bien ne porte signe.

49-50 *manquent* *C D* — 51 De la nappe n'essuye (ne tort *D*) tes *C D* — 53 nul *A* — 55 le] ton *C D* ; taillouer *C*, doublie *D* — 56 r.] doublie *D* — 57-60 *manquent* *C D* — 62 Tien t'en le plus que tu pourras *C* ; tes] autres *D* — 63 Puis a t. ne craches *C*, escuppe *D* — 66 De costel je t'en acointe *C* ; je la t'acointe *D* — 67 te met *D* — 68 les en ta manche ou sain *C* ; Si les met *D* — 69-70 *et* 71-2 *intervertis* *A* — 69 c.] sommeiller *C* — 70 s. conseiller *C* — 72 n'en fay o. *B*, ne faire o. *C* — 73 Et *manque* *D* — 74 Si en (n'en *D*) menjue d. *C D* — 75-6 *manquent* *D* — 77 Et q. tes mains tu *C D* ; laverais *D* — 78 craicherais *D* — 82 Souveigne t'en tousiours assez *C* — 85 Et s'on *D* ; t. f. b.] donne *C D* — 86 ou v.] voire *D* — 88 b.] toy *C* — 89-90 *manquent* *C* — 89 De lour puis *D* — 91 Q. c. choses apparcevroit *C* ; panserait *D* — 92 seroit *C*, serait *D* — 93 ce s. *C* — 94 a.] aultruy *D* — Explicit la contenance de la tauble *seulement* *D*.

III

Ce texte nous est conservé par le ms. *A* (fol. 1 v-5 v)[1] qui contient aussi le poème II, et par plusieurs éditions gothiques[2] dont j'ai étudié les suivantes :

d *Les Contenances de la table*, sans lieu ni date, in-4 de 6 ff. (Bibl. Nat., Rés. Ye 843).

e Même titre, Lyon, in-4 de 4 ff. (B. N. Rés. Ye 333).

f *Contenance de la table*, sans lieu ni date, petit in-8 de 4 ff. (B. Nat. Rés. Ye 2970).

g *La Contenance de la table*, nouvellement imprimé (!) à Paris, vers 1530, petit in-8 de 4 ff. (B. N. Rés. Ye 3761).

Les quatre imprimés forment un groupe en face du ms. *A*, ce qui est attesté par les fautes communes aux vers : 62, 87, et par l'accord aux vers : 8, 15, 16, 28, 40, 46, 53, 70, 79, 80, 88, 95, 96, 109, 111, 115, 135, 137, 141, 146, 157, 166, 167, 168. Le groupe *de* est attesté par la faute évidente au v. 173 et par l'accord aux vers 7, 55, 91, 92, 93, 94, 120, 156, 176. Le groupe *fg* résulte de l'interversion manifestement fautive des vers 65-68 et 69-72, ainsi que de l'accord aux vers : 7, 11, 14, 55, 91, 94, 108, 127, 173. Les rapports de *A* et des quatre imprimés peuvent être représentés par cette figure :



Éditions d'après *A*, voy. plus haut p. 5 ; en outre, une édition basée sur *de* a été donnée par A. de Montaiglon, *Recueil de poésies françoises*, I, 186-93.

S'ENSUIVENT LES CONTENANCES DE LA TABLE

Enfant qui veult estre courtoys
Et a toutes gens agreable
Et principalement a table,
Garde ces rigles en francoys.

Enfant soit de copper soingneux
Ses ongles et oster l'ordure,
Car se l'ordure il y endure,
Quant ilz se grate y est roingneux.

---

1 veulx *f* — 7 C. s'il est ord de nature *de* ; il *manque fg* — 8 y e.] il est *de f g*

1. Le ms. de Saint-Omer 657 qui m'a été indiqué par Mlle Droz, en contient un fragment de cinq quatrains.

2. Brunet, *Manuel*, II, 243 s.

Enfant d'honneur, lave tes mains
A ton lever, a ton disner,
Et puis au soupper sans finer,
Ce sont trois foys a tout le moins.

Enfant, dy *benedicite*
Et faiz le signe de la croix,
Ains que tu prens riens, se m'en crois,
Qui te soit de necessité.

Enfant, quant tu seras aux places
Ou aucun prelat d'eglise est,
Laisse luy dire, s'il luy plaist,
Tant *benedicite* que graces.

Enfant, se prelat ou seigneur
Te dit de son auctorité
Que dies *benedicite*
Fais le hardiement, c'est honneur.

Enfant, se tu es en maison
D'autrui, et le maistre te dit
Que tu sees, sans contredit
Faire le peulz selon raison.

Enfant, prens de regarder peine
Sur le siege ou tu te sierras,
Se aucune chose y verras
Qui soit deshonneste ou vilaine.

Enfant, quant tu seras assis
Pour ton corps refectionner,
Soit au soupper ou au disner,
Monstre toy prudent et rassiz.

Enfant, prens du vin et du pain
Ce qu'il souffist a ta nature,
Sans trop ne peu selon mesure,
Qui trop en prent est dit villain.

Enfant, tu ne te doibs charger
Tant de ta premiere vïande,
Se plusieurs en as en commande,
Que d'autres ne puisses menger.

Enfant, se tu es bien scavant,
Ne més pas ta main le premier
Au plat, mais laisse y toucher
Le maistre de l'hostel avant.

Enfant, garde que le morseau
Que tu auras mis en ta bouche
Par une fois, jamais n'atouche,
Ne soit remis en ton vaisseau.

Enfant, ayes en toy remors
De t'en garder, se y a failly,
Et ne presentes a nulluy
Le morseau que tu auras mors.

Enfant, garde toy de maschier
En ta bouche pain ou vïande,
Oultre que ton cuer ne demande
Et puis après le recrascher.

Enfant, tu doibs prendre du sel
Dessus ton taillour, et saloir
Ta vïande pour mieulx valoir,
Ou dedans ung autre vaissel.

---

10 a ton] et au *de*, et a *fg* — 11 Et pareillement a s. *fg* — 14 Faisant le *fg* — 15 A. q. prendre se tu me c. *de fg* — 16 Ce qui t'est *de*, Ce qui est *fg* — 24 hardiment *de fg* — 27 t. s.] t'assies *de*, te sees *f*, tu te tais *g* — 28 s.] car c'est *de fg* — 29 Enfans *A* — 35 au] a *defg* — 40 e. d.] il est *defg* — 43 p. as *f* — 46 ta] la *defg* — 48 d'hostel *g* — 49 gardez *A* — 52 remise *A* — 53 t. ce r. *defg* — 55 De non presenter *de*, Ne presente point *f*, Ne presenter point *g*; a autruy *fg* — 60 le] la *A* — 62 trenchoir *f*, trenchouer *g*; saler *defg*

Enfant, garde qu'en la saliere
Tu ne mettes point tes morseaulx
Pour les saler, ou tu deffaux,
Car c'est deshonneste maniere. 68

Enfant, se tu bois de fort vin,
Metts y eaue attrempeement
Et n'en boy que souffisamment
Ou il te troublera l'engin. 72

Enfant, se tu es ung yvrongne
Par trop boire, il est deshonneste,
Et en auras mal a la teste,
Et puis après honte et vergongne. 76

Enfant, garde que sur ton boire
Tu n'abondes trop en parolle,
Car la maniere en est moult folle,
Enfant de bien ne le doit faire. 80

Enfant, a table je t'ordonne
Sur tout que point tu ne sommeilles,
Et aussi que tu ne conseilles
En l'oreille d'autre personne. 84

Enfant, jamais la bouche pleine,
Tu ne dois a autruy parler,
Ne boire aussy pour avaler,
Car c'est chose par trop vileine. 88

Enfant, garde, se tu es saige,
En quelque bancquet que tu voyses
Soit de seigneurs ou de bourgeoyses,
De trop habonder en langaige. 92

Enfant, soyes tousjours paisible,
Doulx, courtois, bening, amiable
Entre ceulx qui sierront a table
Et te gardes d'estre noysible. 96

Enfant, ce te est chose honteuse,
Se tu as serviette ou drap,
De boire dedens ton hanap,
Ayant la bouche orde et baveuse. 100

Enfant, se tu faiz en ton verre
Souppes de vin aucunement,
Boy tout le vin entierement,
Ou autrement le gecte a terre. 104

Enfant, garde de presenter
A ton hoste pain ne vïande.
Prendre en peut sans qu'on luy com- [mande
Autre ne l'en peut exempter. 108

Enfant, soies plain et joyeux,
En tout ce que tu fais ou dis,
Ne te habandonne a nulz vains dis,
Tu n'en pourras valoir que mieulx. 112

65-8 *et* 69-72 *intervertis fg* — 70 de l'eau *de*, de l'eaue *fg* — 75 Et si en as m. *d e f*; Tu en a. *g*; en la *A*, a ta *de* — 78 Tu *manque A*; Ne *A*; habonde *A f g*; parolles *A* — 79 moult] sotte et *d e f g* — 80 E.] Homme *d e f g* — 81 a] en *de fg* — 82 Sus *f*; tu *manque fg*; sommeille *f g* — 83 83 Aussi que iamais ne conseille *f g* — 87 avaler] mieulx valoir *d e f g* — 88 ch. p.] une ch. *d e f g* — 91 Soient s. borgoiz borgoises *de*, Devant les s. ou bourgoises *f*, D. l. s. ou bourgois *g* — 92 Trop t'abandonner *de* — 93 t.] begnin et *de*, doulx et *f g* — 94 D. et c. et a. *de*, Humble c. a. *f*, Humblement c. et a. *g* — 95 sont a la *d e fg* — 96 Garde toy bien *d e fg* ; noysibles *A* — 97 c'est *f*, ce seroit *g* — 99 d. t.] en aucun *A* — 100 La b. toute *d e f g* — 101 t. ventre *g* — 103 le g.] getter *g* — 107 qu'on l.] ta *e* — 108 l'en manque *f*, le *g*; excepter *f g* — 109 p.] plaisant *d e f g* — 110 En] Par *fg* ; ou que d. *f g* — 111 Ne] Sans *d e f g* ; t'abandonner *d e g*, abonder *f* ; nulz *manque d e f g*

Enfant, se aucun serviteur oste
Aucun plat qui soit devant toy,
N'en fais semblant, tais t'en tout quoy,
Il souffist puis qu'il plaist a l'hoste.

Enfant, garde toy de remplir
Ton ventre si habundamment,
Que tu ne puisses saigement
Tes bonnes oeuvres acomplir.

Enfant, se tu veulx en ta pence
Trop excessivement bouter,
Tu seras constraint a rupter
Et perdre toute contenance.

Enfant, se tu es saige, escoute
De la table les assistans,
Sans parler fors qu'a l'heure et temps,
Et ne te tiens pas sur le coubte.

Enfant, se ton nez est morveux,
Ne le touche de la main nue,
De quoy ta vïande est tenue ;
Le fait est vilain et honteux.

Enfant, en quelque compaignye
Que soyes, ne veulles nifler
Ton nez, ne faire hault siffler ;
C'est deshonneur et mocquerie.

Enfant, metz ces dis en entente
Et les retiens en ton couraige.
Le residu de ton potaige
Jamais a autruy ne presente.

Enfant, garde toy de frotter
Enssamble tes mains, ne tes bras
Ne a la nappe, ne aux draps;
A table on ne se doit grater.

Enfant, après que tu as prins
Des biens de ton hoste ou hostesse,
Remercie lez de leur largesse ;
Tu n'en pourras estre reprins.

BALLADE

Enfant, oultre quoy que tu faces
Après ton mengier et ton boire,
Souviengne toy de dire graces,
Tu es obleigé de ce faire.
Et remercie Dieu le pere
Qui des biens t'a donné assez,
Et pour toutes oeuvres parfaire,
Prie Dieu pour les trespassez.

L'enfant saige tenu sera,
En toute bonne compaignye,
Qui bien ses reigles gardera,
Sans avoir honte ou villonnye.
Qui les tiendra, je vous affye,
Dedens son cuer bien enchassez,
Honneur aura, mais qu'il n'oublie
Prier Dieu pour les trespassez.

Enfant, tu te doibs recoler,
Après qu'auras beu et mengié

115 f. point s. tiens *defg* ; toy coy *de*, te coy *fg* — 116 qu'il] qui *A* — 120 Les b. *de* — 127 fors *manque defg* ; et a t. *de*; en h. et en t. *fg* — 128 c.] compte *g* — 130 de la] a *deg*, de *f* — 131 ta] la *fg* — 134 ne v.] garde de *defg* — 135 ne f. h.] h. ne f. *defg* — 137 m. c. d.] tiens cecy *defg* — 138 les] le *defg* — 141 toy] bien *defg* — 146 de l'oste et de l'ostesse *defg* — *Rubrique* : B. a ce mesmes *A*, *manque fg* — 152 *ce*] le *deg* — 153 En remerciant *g* ; remercie *de* — 155 Mais *g* — 156 Prier *de* — 157 Enfant *defg* — 166 A. ce qu'as *defg* ; b. et] bien *f*

Et ains que t'en vuelles aler,
Pour ceulx qui ont les biens gaingné,
Et te souvenir en pitié 169
Que de ce monde sont passez,
Ainsi que tu es obleigez
Prier Dieu pour les trespassez. 172

Prince enfant, tu es tenu
Des biens qui te sont amassez,
Dont ton estat est soustenu,
Prier Dieu pour les trespassez. 176

---

167 Au devant que *d e f g*; de ton a. *d*, ton a. *e*, de t'en a. *fg* — 168 P.] De *d e f g* — 169 souviengne *A* — 172 Prie *g* — 173 P. e.] Enfant se prins *d e*, Enfant premier *f g* — 176 Prie *de*.

LES DEUX CONQUÉRANTS DU GRAAL

PERCEVAL ET GALAAD

La première question qui se pose devant tout lecteur averti de la *Quête du Graal* est celle-ci : pourquoi l'auteur a-t-il substitué à Perceval le Gallois, consacré par la légende, un autre héros tout à fait neuf, sans attaches avec le passé ? Sans doute il n'a pas éliminé complètement Perceval de la quête du saint vaisseau dont il reste un des élus, mais il se sent gêné par la tradition, vieille de près d'un demi-siècle. Il a beau retoucher la physionomie trop connue du héros pour le faire entrer à sa place — qui est la seconde — dans le cadre de son épopée mystique : bien des traits du type primitif s'imposeront à lui, quoiqu'il fasse. En continuant l'évolution, déjà bien avancée, du Perceval « nice » dans le sens d'une morale de plus en plus austère, notre auteur a fini par en faire un ermite, un moine, voire un saint ; jamais Perceval ne deviendra, ne peut devenir, dans une œuvre médiévale un être surhumain, un messager de Dieu, le Verbe devenu chair une deuxième fois. Or, tel était bien le rêve du maître inconnu, rêve qui s'épanouit au sein de sa *Quête*. Voilà pourquoi il a créé un autre protagoniste du drame sacré, Galaad le Rédempteur, et en Galaad il a incarné l'idéal religieux de tout le moyen âge : le Christ-chevalier.

Toutes les sympathies des critiques modernes vont à Perceval, le simple, le pur, à Perceval d'avant la *Quête*, plus accessible et plus vivant ; ils ne voient en Galaad qu'une froide figure allégorique, « un saint de vitrail », comme figé dans son inhumaine perfection. Libre à eux de choisir entre les deux conceptions en présence, de préférer la catharsis du héros à l'épiphanie du dieu. N'oublions pas cependant, en les étudiant de près

l'une après l'autre, que la dernière, tard venue, est unique en son genre, et porte, à travers le génie d'un seul homme, l'empreinte de toute une époque.

I

PERCEVAL LE GALLOIS

PERCEVAL DANS LA LITTÉRATURE DU GRAAL ANTÉRIEURE AU LANCELOT [1]

C'est Chrétien de Troyes qui fixa le premier dans son *Conte du Graal* le type littéraire du valet sauvage vivant dans la « gaste forêt » avec sa mère, la veuve-dame, et attiré, par le hasard d'une rencontre, vers la chevalerie dont il devient peu à peu le représentant le plus brillant. L'aventure suprême, la conquête du Graal, qui n'a certainement pas encore toute sa signification spirituelle, lui est réservée, après un dur échec et de longues épreuves, comme la récompense de sa haute valeur.

Quelles que soient les sources de Chrétien, inconnues de nous aujourd'hui comme hier, on ne peut douter qu'en poète courtois il n'ait assez librement interprété son thème ; surtout il a dû modifier, en l'adoptant, ce type populaire de l'« innocent » que l'on retrouve sous des formes diverses dans le folklore de tous les peuples [2]. Figure pleine de vie et charmante,

---

1. S'il est difficile de croire au « livre » latin invoqué par Chrétien comme source de son conte, ce genre d'artifice n'étant que trop répandu de son temps, on doit admettre, par contre, une tradition orale certaine sur le Graal énigme encore troublante, peut-être souvenir déjà brouillé d'un rite d'initiation à un ancien culte végétal d'origine païenne. Voir à ce sujet les travaux si méritoires de M. J. L. Weston : *Sir Perceval* (1909) et *From Ritual to Romance* (1920).

2. Le plus intéressant de ces contes à notre point de vue est celui de *Peronnik* (Basse-Bretagne) qui ressemble par certains côtés à notre Perceval. Consulter — mais avec prudence — l'étude que lui a consacrée M. Victor Junk dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Vienne*, 1912. On ne peut pas, d'autre part, ne pas rapprocher de *Peronnik-Pierrot* les contes russes si répandus d'*Ivanouchka-Douratchok* (Jeannot le petit nigaud), qui célèbrent le triomphe ou la chance de l'innocent au cœur pur, le *Dümmling* des *Märchen* allemands.

notre Perceval garde dans tout le conte un parfum de fraîcheur et de naïveté qui le distingue des autres héros plus conventionnels. En même temps on trouve déjà dans le développement de son caractère une courbe d'évolution intérieure, marquée d'une main sûre [1].

Cette évolution comprend trois étapes auxquelles correspondent les trois « chastoiements » (enseignements moraux) reçus par le jeune Perceval. D'abord, c'est la mère qui, au moment où son fils en la quittant va lui briser le cœur, lui donne la première leçon de piété et de morale :

Biaus filz, un san vos vuel aprandre
Ou il vos fet molt bien antandre,
E s'il vos plest a retenir,
Granz biens vos an porra venir :
Chevaliers seroiz jusqu'a po,
Filz, se Deu pleust et je le lo,
Se vos trovez ne pres ne loing
Dame qui d'aïe ait besoing,
Ne pucele desconselliee,
La vostre aïe aparelliée
Lor soit, s'eles vos an requierent,
Que totes enors i afierent :
Qui as dames enor ne porte
La soe enors doit estre morte (v. 506-518).
. . . .
Sor tote rien vos vuel proier
Que en yglise e an moustier
Alez proier nostre Seignor,
Que il vos doint joie et enor,
Et si vous i doint contenir
Qu'a bone fin puissiez venir (v. 536-52) [2].

L'enfant, malgré son impatience de partir, écoute attentivement ces conseils. Il les retient et les suit même trop à la lettre,

1. Nous nous permettons de renvoyer pour plus de détails sur l'évolution de Perceval à notre ouvrage *La Femme et l'amour dans les poèmes de Chrétien de Troyes*, Paris, 1909 (cf. *Romania*, XXXIX, 377).

2. Édition Baist (non mise dans le commerce), p. 8 et 9 ; éd. Potvin, *Perceval le Gallois*, t. II, p. 58.

au moins en ce qui concerne l'attitude envers les demoiselles. Son premier geste est d'embrasser de force l'amie de l'Orgueilleux de la Lande et de lui ravir un anneau, malgré ses protestations et ses pleurs. Toutes les fautes que commet Perceval pendant cette première période de sa vie indépendante — depuis son départ jusqu'à l'adoubement — sont imputables à son manque de tact, de discernement et de jugement [1]. Il est tout entier à sa joie de vivre, à son instinct brutal et primesautier en même temps. En arrivant à la cour d'Arthur, le vallet gallois, accoutré selon la coutume de son pays, ignorant tout des bienséances, pénètre à cheval dans la salle; sans prendre garde à l'air soucieux et irrité du roi, dont il fait sauter le « chapel » à la stupeurde toute l'assistance : « Faites moi chevalier.. sire roi, car aler m'en voel. ».

Et le poète ajoute :

Cler et riant furent li oel
An la teste au vaslet salvaige ;
Nus qui le voit nel tient à saige,
Mès trestuit cil qui le veoient
Por bel e por gent le tenoient (v. 952-956).

Dans son désir juvénile d'être adoubé, Perceval réclame les armes vermeilles du chevalier qui vient de quitter la cour en emportant la coupe d'or du roi. L'incorrigible sénéchal Keu, le voyant « nice », se moque de lui et l'encourage dans son dessein : il n'a, dit-il, qu'à aller « tolir » à l'étranger ses armes qui alors seront siennes. Et voilà notre héros parti au grand galop de sa monture pour suivre ce conseil ironique, le voilà accomplissant son premier exploit, en tuant d'un trait de javelot le fier chevalier vermeil dont il revêt les armes tant convoitées. C'est, comme on le voit, un être tout à fait fruste, naïvement égoïste, ne songeant encore qu'à sa vengeance ou à son plaisir immédiats. Heureusement, la Providence veille sur lui, car son cœur est pur et généreux, le fond de sa nature vraiment noble.

1. Quand, beaucoup plus tard, Perceval rencontrera la malheureuse pucelle cruellement humiliée par son ami jaloux, auquel il infligera une juste punition, notre héros comprendra les conséquences funestes qui découlent parfois de nos actions inconsidérées ; c'est pour lui une leçon excellente.

Mais quel long chemin il lui faudra parcourir avant d'arriver à être formé complètement, âme et corps!

L'adolescence inculte de Perceval prend fin et sa jeunesse plus consciente et réfléchie commence avec son adoubement par le prud'homme Gornemanz de Gahors. Le vieux vavasseur ne se contente pas de l'armer et de lui conférer

La plus haute ordre avec l'espee
Que Dex a faite e comandee,

c'est-à-dire l'ordre de chevalerie; il y joint tout un enseignement du code chevaleresque :

... biau frere, or vos sovaingne,
Se il avient qu'il vos covaingne
Conbatre a aucun chevalier,
Ice vos voel dire et proier,
Se vos an venez audesus
Que vers vos ne se puisse plus
Desfandre ne contretenir,
Einz l'estuisse a merci venir,
Qu'a esciant ne l'ocïez.
Et gardez que vos ne soiez.
Trop parlanz ne trop noveliers (v. 1615-25).
....
Por ce, biau frere, vos chasti
De trop parler, e si vos pri
Se vos trovez pucele ou fame
Ou soit ou dameisele ou dame
Desconseilliee soit de rien,
Conselliez la si feroiz bien... (v. 1631-36).
Une autre chose vos apraing
E nel tenez mie a desdaing
Que ne fet mie a desdaignier :
Volantiers alez au mostier
Proier celui qui tot a fait
Que de vostre ame merci ait
Et qu'an cest siegle terrien
Vos gart come son crestien (v. 1639-46).

« Ce chastoiement » ne s'écarte, on le voit, de celui plus général de la mère, que sur deux points importants : une idée

nouvelle de l'honneur qui exige la clémence envers l'adversaire vaincu, et le conseil raisonnable en lui-même, de n'être ni curieux, ni bavard, car, « qui trop parole, pechié fait » [1]. Or cette leçon de discrétion qu'il vient de recevoir de son « maistre » le jeune chevalier, ne la retiendra encore une fois que trop : dans son esprit simple, tout d'une pièce et sans nuances, les notions reçues se figent aussitôt en règles absolues, immuables. Et c'est ce qui va faire son malheur, ainsi que celui des autres. Non seulement Perceval obligera par son indifférence apparente la belle jeune fille Blancheflor à lui faire des avances pour implorer son aide contre l'ennemi qui assiège Beaurepaire, mais, chose infiniment plus grave, le jour où il entrera au château du riche roi Pêcheur, il s'enfermera dans le même mutisme en face des merveilles qui se déroulent sous ses yeux :

Uns varlès d'une cambre vint
Qui une blance lance tint
Enpoignie par emmi leu ;
Si passa par entre le feu.
Et cil ki sor le lit seoient,
Et tout cil ki laiens [2] estoient
Virent la lance et le fer blanc :
S'en ist une goute de sanc
Del fer de la lance el somet
Et jusqu'à la main au varlet
Couloit cele goute vermelle.
Li varlès voit cele mervelle,
Qui laiens ert noviaus venus ;
Si s'est del demander tenus
Coment celle chose avenoit,
Que del casti [3] li souvenoit
Celui ki chevalier le fist,
Ki li ensegna et aprist
Que de trop parler se gardast.

1. Si Gornemans recommande expressément à Perceval de ne plus répéter à tout propos les paroles de sa mère, c'est pour bien marquer la fin de son enfance, déjà trop prolongée ; à l'autorité maternelle succède dans la société féodale celle du maître à qui l'on confie de bonne heure l'éducation du futur chevalier.

2. En ce lieu (en la salle du château).

3. Recommandation.

Et crient se il le demandast
C'on le tenist a vilounie :
Pour çou ne le demanda mie.
Atant dui varlet a lui vinrent,
Qui candelers en lor mains tinrent
De fin or ouvrét a chisiel [1].
Li varlet estoient moult biel
Qui les candelers aportoient ;
En cascun candelles ardoient,
.x. candeles a tout le mains.
Un graal entre ses .II. mains
Une damoisiele tenoit
Qui avoec les varlès venoit,
Biele, gente et acesmee.
Quant ele fu laiens entree
Atout le graal qu'ele tint,
Une si grans clartés i vint
Que si pierdirent les candoiles
Lor clarté, com font les estoiles
Quant li solaus lieve ou la lune.
Après içou en revient une
Qui tint .I. tailleoir d'argent [2].
Içou vos dirai veraiement,
De fin or esmeree estoit.
Pieres pressieuses avoit
El graal, de maintes manieres,
Des plus rices et des plus cieres
Qui el mont u en tiere soient ;
Totes autres pieres pasoient
Celes dou graal, sans dotance.
Ensi come passa la lance
Par devant le lit s'en paserent
Et d'une cambre en l'autre entrerent.
Et li varlès le vit passer
Et n'osa mie demander
Del graal cui on en servoit [3],

---

1. Les autres mss. ont *de fin or ovrez a neel*, c'est-à-dire d'or niellé.

2. Il faut corriger ainsi ce vers à l'aide des vers 4465 et 4743 et des leçons des autres mss. Le « tailloir » est ici un couteau tranchant.

3. C'est-à-dire « à qui on servait le contenu du graal ». Le *graal* est, en effet, une écuelle assez profonde et généralement de métal précieux où l'on servait les morceaux de choix. Voy. le texte d'Hélinant reproduit dans F. Lot, *Étude sur le Lancelot en prose*, p. 136-137.

Que tous jors en son cuer avoit
La parole au preudome sage ;
Si crient que il n'i ait damage
Pour çou que il a oï retraire
C'ausi bien se puet on trop taire
Com trop parler a la foie ;
U biens l'en vient, u mar l'en guie ;
Ne lor enquiert ne ne demande [1].

Perceval émerveillé, ébloui, voit tout et ne dit mot, omettant par un excès de discrétion de poser cette triple question qui doit rompre le charme magique : 1) de quel mal souffre son hôte qui le reçoit à sa table sans se lever ; 2) pourquoi la lance saigne-t-elle ; 3) qui « sert » le vaisseau mystérieux devant lequel tous s'inclinent ? La « haute aventure » dont dépend le salut de tout le pays frappé de stérilité, le jeune « nice » l'a manquée une première fois ! Et l'épée que le roi Pêcheur lui avait donnée se brise en deux tronçons dès qu'il veut s'en servir, emblème de sa faiblesse et de l'indignité de celui qui l'a ceinte trop hâtivement...

La vraie raison, la raison morale de la cruelle mésaventure de Perceval, il va l'apprendre, à peine aura-t-il quitté le château-fantôme, par la bouche d'une pucelle, sa cousine. Le rencontrant dans la forêt déserte au grand matin, elle l'interroge surprise : où donc a-t-il passé la nuit ? A sa réponse, elle devine la vérité et quand il lui avoue ne rien avoir demandé au sujet de la lance et du graal, et lui dit son nom [2], la jeune fille éclate en imprécations :

— Ha Percevax maleüreus,
Com fus or mesavantureus
Quant du tot n'a demandé ! (v. 3545-7).

1. Chrétien de Troyes, *Li Contes del Graal*, éd. Potvin, vers 4369 à 4431 (t. II, p. 146-148) ; éd. G. Baist, vers 3153 à 3215.

2. Ici se place un fait bizarre, relevé par tous les critiques : Perceval qui ne connaît pas encore son nom, ayant toujours été appelé par sa mère veuve « beau-fils », *le devine* ; il y a certainement quelque erreur — ou un simple lapsus — chez Chrétien qui ne comprend pas toujours ses sources. Wolfram d'Eschenbach l'évitera adroitement : chez lui, c'est la cousine de Perceval qui lui apprend son nom.

Mes or saches bien que enui
En avandra toi et autrui
Por le pechié, ce saches tu,
De ta mere t'est avenu
Qu'ele est morte du duel de toi (v. 3553-7).

Voilà donc le péché de Perceval, péché qu'il lui faudra expier par des années d'épreuves : il a tué sa mère par son égoïsme aveugle et inconscient. Sur le moment notre héros, bien qu'en proie à une vive douleur, ne comprend encore ni le sens profond de sa mésaventure, ni les rapports secrets qui la rattachent à son crime filial et il n'est pas mûr encore pour le remords durable. Cela viendra plus tard. Il s'agit d'abord d'achever l'éducation mondaine, à peine ébauchée, de Perceval, grâce au représentant de la société courtoise, Gauvain, neveu d'Arthur, et aussi grâce aux autres compagnons de la Table Ronde ; il s'agit ensuite de rehausser l'éclat et de consacrer la gloire du jeune « chevalier vermeil ». Enfin l'amour, qui affine et adoucit les mœurs selon les poètes du temps, l'amour, éclos dans le cœur de Perceval pour Blancheflor, doit, lui aussi, gagner en profondeur et en délicatesse, idéalisé par l'absence, par le souvenir [1]. Toutes ces préoccupations passent au premier plan et remplissent la scène du roman en attendant que retentisse avec force l'appel du graal.

Lorsque la « demoiselle hideuse », en présence de la cour d'Arthur, reproche avec véhémence à Perceval son échec au château du roi Pêcheur, abîmé dans la douleur, le jeune chevalier se cabre sous l'injure et fait le serment

Qu'il ne girra en un ostel
Deus nuiz an trestot son aage
Ne n'orra d'estrange passage
Noveles que passer n'i aille
Ne de chevalier qui mialz vaille
Qu'altres chevaliers ne que dui

1. C'est à ce moment du récit que se place la scène idyllique où Perceval contemple fasciné les trois gouttes de sang sur la neige qui lui rappellent la figure blanche et rose de son amie. Seul Gauvain réussit à l'arracher à cette contemplation et le ramène avec lui à la cour d'Arthur, où on lui fait fête à cause de ses belles prouesses.

Qu'il ne s'aille conbatre a lui,
Tant que il del graal savra
Cui l'an an sert, e qu'il avra
La lance qui sainne trovee,
Si que la veritez provee
Li ert dite por qu'ele sainne,
Ja nel leira por nule painne (v. 4690-702).

On le voit, ce qui pousse Perceval, ce qui lui arrache son vœu, c'est bel et bien l'orgueil blessé, le désir de prendre une revanche éclatante, en même temps que la soif d'accomplir de nouvelles prouesses, de conquérir « los et renom ». Aucun sentiment d'un ordre plus élevé ne l'anime encore.

Nous ne sommes donc pas surpris d'apprendre, après une longue parenthèse ouverte par l'auteur et consacrée aux aventures de Gauvain, que notre héros « a si perdu la mémoire » que depuis cinq ans il n'est pas entré dans une église. Oublieux de ses devoirs de chrétien, il chevauche un Vendredi Saint tout armé et rencontre dans la forêt une troupe de chevaliers et de dames qui « lor penitance a pié faisoient ». Ému par leurs reproches, Perceval se décide à aller trouver l'ermite dont ils lui indiquent la demeure. En pénétrant dans la petite chapelle il verse des larmes, le repentir ayant déjà touché son cœur endurci. Le saint homme qui le voit « simple et plorant » l'invite avec douceur à se confesser. Quand Perceval a tout avoué, l'ermite qui se trouve être son oncle maternel, le réconforte de son mieux [1] ; il lui parle d'abord du roi Pêcheur qui est un cousin germain de Perceval et lui explique combien le Graal est une « sainte chose » : il nourrit avec une seule « ostie » le vieux père du roi Pêcheur [2]. Encore une fois le vieillard lui reproche son péché et lui dit que, sans les prières de sa mère

1. Voici donc les liens de famille de Perceval d'après Chrétien : sa mère est la sœur en même temps de l'ermite et du père de celui qu'on nomme, sans nous dire encore pourquoi, le riche roi Pêcheur. L'explication qu'en donne la cousine de Perceval (blessé dans une bataille le roi va à la pêche par délassement) ne peut être considérée comme satisfaisante.

2. L'auteur ne nous dit pas s'il s'agit d'une hostie consacrée, et laisse, comme, on le voit, dans l'ombre l'interprétation du Graal. Même incertitude au sujet de la lance.

morte à cause de lui, il n'aurait pas été épargné ainsi. Enfin avant de le laisser partir, absous par le sacrement, le vieillard fait à son neveu ce sermon, tout empreint du plus pur esprit chrétien :

Se tu es an leu ou il ait
Mostier, chapele ne barroche,
Va la quant sonera la cloche
Ou einçois se tu es levez
Ja de ce ne seras grevez,
Einz an sera t'ame avanciee ;
E se la messe est comanciee
Tant i fera il meillor estre,
Tant i demore que li prestre
Avra tot dit e tot chanté :
Se il te vient a volanté
Ancor porras antrer an pris
E avoir leu an paradis.
Deu croi, Deu aime, Deu aore.
Prodome e boene fame enore,
Contre le provoire te lieve,
C'est uns servises qui po grieve
Et Dex l'aimme par verité
Por ce qu'il vient d'umilité.
Se pucele aïe te quiert
Aïe li que mielz t'en iert
Ou veve dame ou orfenine,
Icele aumosne iert anterine.
Aïe lor, si feras bien,
Garde ja nel laissier por rien.
Ce voel que por tes pechiez faces,
Se tu viax avoir de Deu graces (v. 6408-434).

Ce programme de conduite que l'ermite trace à Perceval, repris dans un esprit plus spécialement ecclésiastique, bien qu'adapté à la vie dans le monde, élargit et complète le double enseignement de la mère et du maître Gornemanz. Tout ici s'appuie sur les trois vertus de l'Église : la piété, la charité et l'humilité du chrétien ; tout se résume en cette recommandation suprême : « Dieu croi, Dieu aime, Dieu aore. » Car c'est par la foi qu'on croit en Dieu, c'est par la charité qu'on l'aime dans ses créatures et dans ses œuvres, c'est enfin en accomplis-

sant sa volonté, en obéissant à sa loi qu'on l'adore en cette vie terrestre.

Avec cette « pénitence » du pécheur repentant qui marque l'éveil de sa conscience, une nouvelle période — la troisième et dernière — commence pour Perceval, celle qui doit le conduire, toujours par la voie de l'épreuve douloureuse, droit au but, au château du Graal. Là, plus heureux cette fois, parce que purifié de son péché, régénéré par une vie meilleure, il saura mettre fin à l'enchantement mystérieux et assurer ainsi son propre triomphe. Malheureusement, si nous devinons que telles étaient bien les intentions de Chrétien, nous ne pouvons l'affirmer, puisque son œuvre, interrompue par la mort sans doute, reste inachevée. Elle a été reprise, refaite même et terminée par d'autres [1], par combien d'autres ! Les uns continueront le récit à partir de l'endroit où il s'arrête, en le compliquant à souhait (Wauchier de Denain, Manessier, Gerbert), les autres reprendront toute l'histoire, la raconteront à leur manière, de plus en plus librement (Wolfram von Eschenbach, Robert de Boron, l'auteur du *Perlesvaus* en prose et de la *Quête*). Pendant cinquante ans au moins, la littérature du Graal ne fera que s'enrichir, s'amplifier, gravitant toujours cependant, à l'exception du *Lancelot*, autour de la figure centrale de Perceval le Gallois.

Chez le premier des continuateurs de Chrétien — le seul qui compte pour nous — chez Wauchier de Denain apparaît déjà l'esprit mystique et allégorique, inconnu du maître champenois ; mais il est perdu, comme noyé dans un enchevêtrement d'épisodes, trop souvent fastidieux ou décevants. Ce qui nuit en général, comme d'ailleurs chez Chrétien lui-même, à l'unité de l'ensemble, c'est le parallélisme des deux quêtes simultanées : celle de Perceval et celle de Gauvain. Nous n'avons naturellement ici à nous occuper que de la première.

Wauchier fait revenir son héros, après dix ans d'absence au pays natal, sans qu'il le reconnaisse d'abord ; là il trouve sa

---

1. Disons en passant que le conte gallois de *Peredur* que l'on avait considéré auparavant comme une source de notre *Perceval* n'en est qu'une imitation sans intérêt pour nous, car il y manque entièrement le thème de la quête du Graal. Citons dans la littérature étrangère sur Perceval, à côté de *Parzival* de Wolfram le *Sir Perceval* anglais du XIV[e] siècle.

sœur que Chrétien ne mentionne nulle part et qui est destinée à jouer un rôle très important dans les versions ultérieures de notre légende. Ensemble, tous deux se rendent auprès de leur oncle, l'ermite, et celui-ci ayant écouté les confidences et aveux de Perceval, lui tient de nouveau un long discours édifiant : il lui rappelle ses devoirs de chrétien et lui retrace le plan du Salut du monde par la Passion de Notre-Seigneur.

Du Graal, il n'est pas encore question. Perceval quitte dès le lendemain sa sœur, malgré ses pleurs, afin de poursuivre sans trêve ni répit son interminable quête.

Maintenant nous entrons de plain-pied dans le mystère.

Après avoir subi mainte aventure, Perceval aperçoit au loin une clarté merveilleuse embraser tout à coup la forêt sombre. Une pucelle dont la beauté resplendit comme si elle était descendue du paradis lui explique que cette lumière vient du Graal

> Qui tant est biaus et presious
> U est li clers sans glorious,
> Del Roi des rois fu reçeüs
> Quant il en la crois fu pendus » [1] (v. 28072-75).

A cette nouvelle, le chevalier, hors de lui, supplie la demoiselle de lui révéler le secret du roi Pêcheur. Elle, prudemment, se dérobe en déclarant que « c'est chose trop secrée » pour être divulguée par qui que ce soit : seul un homme de sainte vie pourrait parler, en connaissance de cause, du « Greal ». Cependant la pucelle consent à montrer à Perceval le chemin qui mène au château mystérieux, chemin qu'il suivra encore pendant de longs jours avant d'atteindre son but. A chaque instant le fil conducteur se rompt ou s'égare, mais, à mesure que nous avançons avec notre héros, de nouvelles merveilles surgissent sous nos pas. Perceval aperçoit tout à coup un enfant de cinq ans à peine, perché très haut dans les branches d'un arbre, et qui

---

1. Potvin, t. IV, p. 262. C'est la première fois que nous trouvons dans le *Conte du Graal* (continuation de Wauchier) la définition du Graal comme l'écuelle où fut recueilli le sang du Seigneur sur le Calvaire. On peut craindre pourtant que ce ne soit là une interpolation tardive. De toute façon il n'est pas encore question ici de mettre en rapport le Graal avec le calice de la sainte Cène, rapport établi seulement dans l'œuvre de Robert de Boron.

tient une pomme à la main. Il l'interpelle, mais l'autre le défie et lui échappe en grimpant de plus en plus haut, non sans lui avoir annoncé toutefois qu'il arriverait dès le lendemain au Mont Douloureux,

> Ù vous orés, je crois, novele
> Qui vous sera plaisans et bele (v. 33821-2).

En effet, Perceval apprend au Mont Douloureux, de la bouche d'une belle demoiselle, qu'il est « le miaudre chevaliers du monde », parce qu'il a pu, sans qu'il lui arrive malheur, attacher son cheval à l'anneau du haut pilier. La même pucelle qui lui raconte toute l'histoire de ce mont, édifié « par l'art de nigremance « de l'enchanteur Merlin, sur la demande d'Uter Pendragon, frère du roi Arthur, indique à Perceval le sentier qui le mènera tout droit à la cour du roi Pêcheur. De nouveau seul, le héros chevauche au clair de lune dans la « grande forêt ramée »; dans la nuit au loin il voit un arbre, garni de mille cierges allumés qui brillent comme des étoiles. Mais, dès qu'il s'en approche, voilà que la clarté diminue, et, l'une après l'autre les lumières pâlissent et s'éteignent. Ensuite apparaît aux yeux de Perceval une chapelle, où gît sur l'autel le corps d'un chevalier avec, à ses côtés, un cierge ardent; un violent coup de tonnerre retentit, et une main noire vient éteindre ce cierge... Nous sommes au seuil du royaume mystérieux. Toutes ces choses étranges et troublantes auxquelles nous venons d'assister « çou est senefiance de Saint Greal et de la lance ». Leur secret va être enfin révélé à Perceval par son hôte royal, en partie seulement, car hélas ! il ne le reconnaîtra pas digne, cette fois encore, de la récompense suprême. L'enfant sur la branche était « une chose divine »; cet ange qui monte de l'arbre amont

> Vos monstre par senefiance
> Que haut el ciel, sans atendance,
> Devés penser au Creator
> Que le vostre ame, al cief del cor,
> Mece dedens son paradis.. (v. 34821-25).

Or Perceval au lieu de regarder vers le ciel, ainsi que le veut le Créateur qui donna aux hommes, à l'inverse des bêtes,

le « viaire haut », n'a jusqu'ici songé qu'aux choses terriennes : pour conquérir la gloire mondaine il a oublié le souci de son âme et a perdu ainsi « le los et le bien » que Dieu a promis à ses féaux. C'est pour cette raison que l'enfant divin lui a témoigné sa haine en le fuyant et, c'est pour cela également que les cierges sur l'arbre s'éteignirent à son approche [1].

Une épreuve décisive est réservée à Perceval : il lui faut ressouder une épée brisée en deux que lui présente son oncle ; si l'épreuve réussit, celui-ci promet de lui expliquer tout ce qu'il désire connaître. Cette épreuve, notre héros ne peut l'accomplir qu'à moitié, car entre les deux tronçons de l'épée ajustés par lui il reste une petite fente, emblème de son imperfection [2]. Bien qu'il soit le premier « en estour et en bataille », dit le roi Pêcheur, Dieu ne lui a pas encore accordé tous les dons spirituels qui en feraient le meilleur de tous.

Ici, Wauchier s'interrompt à son tour. La plume ne sera reprise par le second continuateur de notre *Conte*, Manessier, que beaucoup plus tard.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans la partie que nous venons d'étudier rapidement c'est, avec l'introduction de l'élément allégorique inconnu de Chrétien, la décision de renvoyer une seconde fois Perceval du château du Graal ; la pensée de Wauchier semble dominée ici par le nombre mystique *trois* [3] : la première visite, celle contée par Chrétien, est une

---

1. La signification de l'arbre aux cierges allumés n'est expliquée à Perceval que dans la continuation de Manessier, où il est désigné comme « li arbres d'encantement : ilueques les fées s'asamblent ». Elles reçoivent ceux qui n'ont pas assez de créance en Dieu. C'est une pauvre invention.

2. L'histoire de cette épée nous sera longuement racontée par Manessier qui en fait l'arme avec laquelle fut navré parmi les cuisses le roi Pêcheur.

3. Il est curieux que même dans l'aventure amoureuse de Perceval ce nombre joue un rôle : en effet, le héros revient une seconde fois à Beaurepaire, d'où il repartira comme la première, non plus pour rentrer auprès de sa mère qu'il sait morte maintenant, mais pour continuer sa quête. Sûrement il devait y revenir une troisième fois pour les épousailles, à moins que notre auteur ait renoncé à le ramener à Beaurepaire sous l'empire d'une idée religieuse, ce qui ne paraît pas encore probable. Le seul épisode qui mérire d'être mentionné, c'est le mariage de Perceval avec Blancheflor. Gerbert réunit les amis et fait célébrer en grande pompe leurs noces à Beaurepaire. Mais, la nuit

visite manquée à cause de la sottise du jeune Perceval et surtout à cause de son impiété filiale ; la deuxième visite marque un progrès sensible, puisque le héros assagi et mûri, proclamé le meilleur chevalier du monde, a failli ressouder l'épée symbolique. Il pose d'ailleurs cette fois toutes les questions qu'il faut, et même beaucoup d'autres, au roi Pêcheur. Mais il est encore trop attaché aux vanités du siècle, trop mondain pour réussir pleinement. Ce n'est qu'à une troisième visite, ayant acquis non seulement prouesse et courtoisie, mais aussi, mais surtout, les vertus nécessaires de sâgesse et de piété, que Perceval pourra conquérir le royaume supraterrestre du Graal.

Par une espèce de fatalité qui s'attache à notre œuvre, Wauchier de Denain n'a pu l'achever, lui non plus. Son successeur Manessier poursuit le *Conte* sous l'influence trop évidente de la *Quête* en prose et n'a vraiment rien d'original à nous offrir. Il en va de même de l'interpolation extrêmement confuse attribuée à Gerbert de Montreuil, dont nous n'avons que faire ici [1].

L'incohérence, le manque d'unité dans le caractère de Perceval qui de plus en plus tend à devenir une ombre errante, tel est le principal défaut de tous les continuateurs de Chrétien, y compris même Wauchier. Au point de vue psychologique un seul a réussi : l'émule du maître champenois, le poète allemand du XIIIe siècle Wolfram von Eschenbach. Il a sur Chrétien de Troyes, qu'il imite, un avantage incontestable, celui d'avoir mené

---

même, les époux, pris de scrupules pieux, décident tous deux de rester chastes. Une voix d'en haut se fait alors entendre qui loue leur résolution, tout en précisant qu'il naîtra d'eux trois fils

Qui Jerusalem conquerront,
Le sepulcre et la vraie crois.

Ces contradictions si étranges nous montrent le travail d'adaptation du vieux fond de la légende à de nouvelles tendances ascétiques.

1. Disons seulement que le *Conte du Graal* s'y termine enfin d'une façon un peu imprévue : Perceval à la cour d'Arthur reçoit une lettre où on lui apprend que son oncle, le roi Pêcheur, est trépassé et qu'on l'attend pour être couronné à sa place. Le héros obéit à ce commandement, après quoi il se retire du siècle et meurt en odeur de sainteté. Sur sa tombe on met cette inscription :

« Ci gist Percheval li Galois, qi del Saint Gral les avantures acheva. »

son roman à bonne fin [1]. Son *Parzival* est un type vivant, accompli dans son genre, le type du simple au cœur pur. Grâce à cette innocence d'une âme étrangère au mal, Parzival est désigné pour devenir le maître du Graal. D'autre part, Wolfram, esprit rationaliste et prosaïque, prédicateur protestant avant la lettre, d'une platitude trop souvent désolante, traite son sujet en moraliste et non en mystique. Il n'a à aucun degré le sens du mystère et ne fait que du prêche. La merveilleuse aventure, il la ramène aux proportions humaines, et son héros couronné roi de Montsalvat, en même temps qu'époux fidèle et père de famille heureux, ne peut être le héros d'un drame de rédemption. Pour l'amener jusque là, il a fallu toute l'intuition géniale de Wagner, retrempée aux sources de l'inspiration catholique. Enfin, chez Wolfram non plus, l'énigme du Graal n'est pas résolue [2].

Dans la littérature française de l'époque ce fut un laïque, un chevalier, Robert de Boron, qui essaya de renouveler le vieux thème en le rattachant à la légende chrétienne. Il composa une trilogie : *Joseph d'Arimathie*, *Merlin*, *Perceval* (avec un embryon de *Mort d'Arthur*) qui nous est parvenue tout entière sous sa forme en prose ; mais de la première forme, certainement en vers, nous n'avons que la première partie et le début de la deuxième.

Joseph d'Arimathie nous raconte la préhistoire du saint graal. Il en fait un double symbole chrétien : c'est le calice de la Cène évangélique dans la maison de Simon, et c'est en même temps l'écuelle où Joseph d'Arimathie recueillit le sang précieux de

1. Wolfram termine l'aventure sentimentale de Perceval et de Blanchefleur dans l'esprit même de Chrétien de Troyes, par un mariage, et un mariage tout profane : au moment où Perceval conquiert le Graal, il a déjà son fils Lohengrin, le futur chevalier au cygne.

2. A ce point de vue il faut avouer que le poète allemand n'a fait que tout embrouiller : chez lui le Graal est une *pierre*, non un vase, et nourrit miraculeusement quiconque le sert. Le seul détail vraiment poétique et beau ajouté par Wolfram est celui de la colombe qui descend tous les ans le Vendredi Saint du ciel avec une hostie pour renforcer la vertu surnaturelle du Graal. Le mélange de superstitions, de pratiques magiques d'origine orientale avec les mystères chrétiens, mélange d'un goût très douteux, est ce qui frappe le plus désagréablement tout lecteur non prévenu du *Parzival*.

Notre-Seigneur; la lance enfin c'est celle de Longus qui perça le flanc du Christ sur le Calvaire. Le vase sacré transmis par le Sauveur lui-même à Joseph, enfermé dans une prison à Jérusalem, conserve celui-ci miraculeusement en vie jusqu'à ce qu'il soit relâché par l'empereur Vespasien. Suit le récit de la fondation de la Table du Graal, faite sur l'ordre du Christ en souvenir de celle où il s'assit avec ses douze apôtres le Jeudi Saint; un siège doit rester vacant, sous peine de terrible châtiment [1]. Et le roman dont l'action s'écoule en Orient s'achève par l'annonce de l'évangélisation prochaine de la Grande-Bretagne. La suite du *Joseph d'Arimathie*, le *Merlin*, faisait jouer un rôle prépondérant à cet être hybride, né de l'union d'un démon avec une vierge. Sur les indications de l'enchanteur le père du roi Arthur, Uter Pendragon, fait une troisième table, la Table Ronde qui rappelle les deux premières: on y a laissé également un siège vacant, le fameux « siège périlleux » dans lequel, prédit Merlin, viendra un jour s'asseoir le chevalier élu qui achèvera les aventures de la Grande-Bretagne. Cet élu est Perceval, le héros de la dernière partie de notre trilogie, celle qui nous intéresse le plus Naturellement il appartient à la race des rois Pêcheurs, dont la trop courte lignée [2] est ainsi constituée: Joseph d'Arimathie, le mari de sa sœur Bron, appelé roi Pêcheur à cause du poisson pêché par lui sur le commandement de Dieu; son douzième fils Alain le Gros, qui, bien que décidé à rester vierge, finit par prendre femme et devient par la suite le père de Perceval. Notre auteur passe sous silence les premières années de son héros, dépeintes

1. Dans le *Joseph* de Robert de Boron le Christ explique lui-même la « signifiance » de ce siège qui symbolise celui du traître Judas. On verra plus loin que l'auteur du *Lancelot-Graal* a modifié cela fort heureusement : le siège vide chez lui sera celui de Notre-Seigneur. A la Table Ronde il est réservé au « bon chevalier » qui réincarne le Christ-Sauveur.

2. Robert de Boron n'a pas l'air de se douter qu'il faut plus d'une ou deux générations pour remplir l'espace entre l'époque de Joseph d'Arimathie et celle où se passe la quête du Graal. Tout souci de chronologie, comme de géographie, lui demeure étranger et sa trilogie n'est qu'une esquisse. Sur ce point encore l'auteur du *Lancelot*, plus soucieux de vraisemblance historique apportera des changements considérables à la version de Robert : trois siècles séparent chez lui l'arrivée des missionnaires en Grande-Bretagne de l'achèvement des aventures de la quête.

avec tant de charme par le poète Chrétien. Il modifie même son modèle sur un point essentiel : Perceval n'est plus chez lui, dès le début de l'histoire, un orphelin élevé seul par sa mère dans l'ignorance complète du monde ; c'est au contraire son père Alain qui le pousse à devenir un compagnon de la Table Ronde et, avant de mourir, celui-ci entend la voix du Saint-Esprit lui annoncer la future gloire de son fils. Perceval est donc, dans le roman de Robert, élu, prédestiné à la conquête du Graal, ce qu'il n'était pas encore nulle part ailleurs. Tout en restant « nice » et innocent selon la tradition — ce trait est d'ailleurs estompé — Perceval, adoubé par Arthur en personne, devient rapidement un chevalier accompli. Ses brillants succès lui tournent tellement la tête qu'il demande au roi — outrecuidance folle — et obtient non sans peine le droit d'occuper le siège périlleux ! Mal lui en prend : dès qu'il y touche, la pierre se fend sous lui et une voix proclame que Perceval mériterait de mourir de la douloureuse mort, comme naguère le faux disciple Moïse qui osa s'asseoir dans le siège vacant à la table du Graal : s'il a été préservé de ce châtiment, c'est uniquement pour les mérites de son père et de son oncle le roi Pêcheur, aujourd'hui gravement malade. Ce dernier (Bron), gardien du saint vaissel de Joseph, n'aura la guérison que le jour où un chevalier aura tant fait d'armes et de bontés et de prouesses qu'il mérite le prix de chevalerie ; alors Dieu le conduira dans la maison du roi Pêcheur et il mettra fin aux enchantements de la Grande Bretagne, afin que s'accomplisse la prophétie de Merlin.

Immédiatement Perceval qui vient d'entendre le premier appel du Graal, sans se douter encore des liens qui l'y rattachent, entre dans sa quête. Les principaux épisodes de cette quête sont empruntés au texte de Chrétien et de Wauchier. Il y a cependant quelques divergences dont nous relèverons les plus importantes. D'abord tout ce qui concerne les premières armes du chevalier vermeil et son apprentissage chez Gornemant est supprimé. Pareillement est omise la grande aventure sentimentale des amours de Perceval et de Blancheflor. On trouve, il est vrai, au commencement une mention d'une nièce de Gauvain, Elaine, qui s'éprend du jeune homme qui était le plus beau chevalier du monde, mais cette intrigue à peine ébauchée est sans lendemain. Il faut même relever que si Perceval est toujours

le noble défenseur des demoiselles persécutées, s'il porte quelquefois aux joutes la manche d'une belle pucelle il se refuse à aller plus loin. Une seule fois dans notre roman il répond en termes empressés à une demoiselle — l'héroïne au brachet — qui lui offre son cœur avec sa main s'il obéit à son caprice. Mais lorsque plus tard Perceval lui rapporte ce trophée et qu'elle l'invite à être le seigneur de son château, il oppose à ses avances un refus courtois, mais ferme ; notre chevalier ne consent pas même à passer chez elle une seule nuit pour ne pas transgresser son vœu de ne dormir dans un « ostel » avant d'achever sa quête, seul but de sa vie errante. A la fin il déclarera lui-même, écartant de lui tout autre amour : « jamais je ne prendrai de femme ni faire ne le dois [1]. »

Autre divergence avec le *Conte du Graal*. Quand Perceval le Gallois retourne dans son pays et y retrouve sa sœur, celle-ci lui parle elle-même du Saint Graal, ce qu'elle ne fait pas chez Wauchier. Elle lui demande s'il a déjà été dans la maison du riche roi Pêcheur et, sur sa réponse négative, l'emmène auprès de leur oncle l'ermite qui dit-elle à son frère, peut l'aider peut-être par ses prières [2]. Et l'oncle révèle en effet à Perceval que c'est lui le héros désigné par le Saint-Esprit, l'héritier du Graal qu'attend le roi Pêcheur malade pour être soulagé de ses maux. Au moment d'y arriver Perceval rencontre dans la forêt, non pas un seul, mais deux enfants mystérieux, courant nus de branche en branche ; ils lui déclarent vivre au paradis terrestre d'où fut chassé Adam, et lui annoncent qu'il verra et entendra bientôt telle chose « por quoi tu finiras ton travail, se tu es ceax qui venir y doies ».

Les voies sont préparées et l'on n'est que plus étonné de voir Perceval, une fois au château du Graal, ne pas poser la fameuse question, dont dépendent et la guérison de son « taion » Bron, et son propre triomphe. La raison qu'en donne notre auteur

1. Chez Chrétien Perceval avait fait le serment de ne jamais dormir deux nuits dans le même endroit. Il ne fait exception que pour son oncle l'ermite avec qui il séjourne plusieurs jours.

2. Chez Robert de Boron l'ermite est ou oncle paternel de Perceval (comme chez Wolfram), ou frère d'Alain le Gros et du roi Pêcheur Bron. En général l'importance attribuée à la mère de Perceval, dont il n'apprend ici le décès que par l'ermite, est très atténuée en comparaison avec Chrétien.

est la même que Chrétien, c'est la défense qui avait été faite à Perceval d'être trop bavard. Mais si l'explication, d'ailleurs renforcée par le souvenir du péché commis envers sa mère, paraît suffisante chez le poète, elle ne l'est plus du tout chez son émule, puisque, à deux reprises, le héros avait été prévenu et préparé à une haute aventure qui lui est réservée ! Robert de Boron qui semble plutôt désireux d'atténuer le caractère « nice » de Perceval, le rend bien plus sot en cette occasion; la maladresse de l'auteur est due sans aucun doute à la nécessité où il se trouve de faire revenir son héros encore une fois auprès du roi Pêcheur, pour ne pas être trop en désaccord avec son modèle. Quant à la troisième visite, que Wauchier laissait simplement deviner, il l'a supprimée, très logiquement, comme inutile.

Le dénouement du roman est assez déconcertant: c'est sur les prières de l'oncle ermite que Dieu, ayant pardonné à Perceval, lui commande de revenir à la maison de son « taion », le riche roi Pêcheur. Et ce commandement divin lui est transmis par l'intermédiaire de l'enchanteur Merlin qui apparaît brusquement déguisé en paysan faucheur au moment où notre héros, tout à ses exploits chevaleresques, s'y attend le moins. Il ne faut pas être trop scandalisé par le fait qu'une telle mission soit confiée à Merlin, considéré par Robert comme le prophète et le bon génie du pays. Ce que nous regrettons davantage c'est de voir l'idée du mérite personnel remplacée par celle de l'intercession d'un saint parent du héros [1]. Elle est pourtant conforme à la tendance de plus en plus marquée de notre auteur à christianiser son sujet, à lui donner un caractère « spirituel ». En faisant intervenir le Saint-Esprit à chaque instant dans son roman, en mêlant pour la première fois en un seul courant la légende populaire et la légende ecclésiastique, Robert de Boron a fait entrer l'histoire de la quête du Saint Graal dans un stade de développement nouveau et très fécond. En dépit de ses incon-

1. Remarquons que, à deux reprises déjà, le Perceval de Boron avait été préservé, ou aidé, par les bontés et les prières, soit de son père décédé, soit de son pieux oncle. Au contraire, chez Chrétien, c'est grâce à la mère, ainsi dit l'ermite lui-même, que le jeune Perceval n'a pas été puni de son impiété au début de la quête. Ce sont des nuances dont l'intérêt psychologique n'échappera pas.

séquences, de ses gaucheries, de ses défauts de composition, trop évidents, en dépit de son manque de talent, — la trilogie de Robert a une importance capitale. Elle a certainement inspiré l'œuvre maîtresse du genre — la tétralogie du *Lancelot-Graal* qui, achevant la transformation du héros de la quête en un personnage purement chrétien, a dépossédé Perceval au profit d'un nouveau venu auréolé de grâce divine. A son tour le *Lancelot* en prose fit naître, par une réaction toute naturelle, le *Perlesvaux*, dernier mot de la quête de Perceval avant sa résurrection romantique dans le *Parsifal* de Richard Wagner.

PERCEVAL DANS LE LANCELOT-GRAAL

C'est dans l'*Agravain*, cette partie du roman qui précède immédiatement la *Quête*, que nous rencontrons pour la première fois le jeune Perceval, âgé de quinze ans à peine. L'auteur tout en retouchant certains détails de l'histoire traditionnelle, en garde toutes les grandes lignes. Ainsi Perceval le Gallois, de la race des rois Pêcheurs, est élevé par sa mère veuve loin du monde, mais il n'est pas son fils unique ; non seulement il a une sœur (comme dans toutes les suites du *Conte* de Chrétien), mais aussi des frères. L'un d'eux, Agloval, plus âgé que Perceval est déjà un chevalier du roi Arthur. Et ce frère, selon une invention peu heureuse de l'auteur, l'emmène à la cour, tout à fait à l'insu de la pauvre mère ; sachant à l'avance que celle-ci ne le laisserait jamais partir, Perceval la trompe sciemment en lui faisant croire qu'il va simplement accompagner quelques instants son frère. Ainsi sa faute se trouve considérablement aggravée par le fait d'un mensonge. Et pourtant lorsque plus tard Perceval apprend la mort de sa mère, causée par sa fuite, il n'en éprouve qu'un regret fugitif, comparé à la vive douleur qu'il ressent dans le *Conte* de Chrétien. Il est vrai que déjà à ce moment il est tout entier à sa quête : la morale mystique du salut écrase de tout son poids la morale plus humaine du devoir et de l'amour filial.

Au début, Perceval ne songe encore qu'à sa prochaine chevalerie. A la cour du roi Arthur il est reçu avec tous les honneurs, et sur l'invitation d'une demoiselle, muette jusqu'alors,

occupe le siège à la droite du siège périlleux, réservé au bon chevalier, celui de gauche étant pour Bohort, le troisième quêteur, apparu dès la *Charrette* sur la scène de notre roman.

Quar cele qui onques n'avoit parlé dist à Perceval : « Chevaliers Jhesu Crist, vien asseoir el haut siege de la table roonde ». Et cils fu tous esbahis. Et cele le prist par le main et puis l'enmaine jusques au Siege Perilleus, a destre partie, puis li dist : « En cel siege serra li bons chevaliers et tu dalès lui a destre, pour chou que tu le resambles en virginité. Et a senestre serra Bohors »... Et quant elle l'i ot assis si li dist : « Souviengne toi de moi quant tu seras devant le saint graal, et si prie pour moi car jou trespasserai prochainement » [1].

Voilà donc Perceval marqué dès son apparition dans le monde pour une haute destinée, mais, du même coup, réduit à demeurer au second rang, à n'être que l'un des précurseurs du véritable élu. L'appel irrésistible du Graal retentit aux oreilles de Perceval pour la première fois dans une heure tragique. Pour gagner l'estime de ses compagnons il a entrepris, à peine adoubé par le roi Arthur, la quête de Lancelot disparu depuis longtemps de la cour. Blessé mortellement dans un combat singulier avec Hector [2], ainsi que son adversaire, Perceval voit apparaître le saint « vaisseau » dans un halo de lumière ; aussitôt les deux chevaliers se lèvent, miraculeusement guéris. L'aîné, interrogé par le plus jeune, lui explique ce qu'est le Graal dont ils viennent d'avoir la vision : le vase sacré dans lequel « Nostre Sires Jhesu Crist mangea l'agnel le jour de Pâques avec ses disciples » et celui où coula son sang sur le Calvaire. Et Hector raconte comment Joseph d'Arimathie et son fils Josephé apportèrent l' « escuelle » au royaume de Logres [3]

1. *The Vulgate version of the Arthurian romances* ed. by Oskar Sommer, vol. V (*Le livre de Lancelot del Lac*, part. III), 1912, p. 385.

2. Cet Hector est un frère de Lancelot, fils bâtard du roi Ban de Benoïc.

3. Toute la préhistoire du Graal remise ici en mémoire est longuement racontée dans l'*Estoire* et nous y reviendrons au chapitre de Galaad. Notons tout de suite qu'elle est en grande partie imitée du *Joseph d'Arimathie* de Robert de Boron avec cette différence que celui-ci ne fait pas transporter son « écuelle » en Grande-Bretagne dans le récit même. Il ne consacre d'ailleurs que quelques pages aux merveilleuses aventures du Graal en Orient, tandis que son émule en fait un roman touffu et compliqué à souhait.

(Grande-Bretagne) où il sert encore le roi Pellès et sa maisnie au château de Corbenic [1].

A peine notre héros a-t-il entendu parler de ces merveilles que sa vocation éclate : il décide sur-le-champ de s'enrôler dans la chevalerie « celestienne » pour retrouver la relique dérobée aux gens humains dans son sanctuaire inconnu. Et il déclare à Hector :

> Et por la grant vertu et le grant pooir que jou ai veü qu'il a fait en nous dirai jou que jou ne serai jamais granment a aise devant que jou l'aurai veü apertement, s'il est otroiés à nul homme mortel à veoir [2].

Mais, avant qu'il puisse vraiment entreprendre sa quête, Perceval devra encore être soumis à diverses épreuves et aussi être mieux instruit des mystères auxquels il désire participer. Sa valeur chevaleresque s'affirme dès le premier tournoi auquel il prend part et où il l'emporte sur tous les preux d'Arthur. Elle ne fait que croître par la suite : seuls Lancelot et Galaad lui seront supérieurs à cet égard. Pourtant il n'a pas le goût des batailles, la soif d'une gloire purement mondaine ; on s'en rend compte à la cour et le sénéchal Keu remarque, avec sa malveillance habituelle, que le nouveau chevalier semble mieux aimer la paix que la guerre. Perceval donne, dès son apparition à la Table Ronde, l'impression d'un équilibre intérieur, d'une force calme et sûre d'elle-même qu'il ne possède à aucun degré dans les autres œuvres dont il est le héros. L'auteur ne le représente ni sous les traits d'un jeune sauvage, d'un « fol »,

---

1. Lancelot, à la recherche duquel Perceval est parti, se cache dans une île précisément aux environs de ce château de Corbenic. Fou de douleur à la suite de la disgrâce qu'il avait encourue de la reine Guenièvre, il avait été recueilli et soigné par la fille du roi Pellès, mère de Galaad, son fils. Guéri par l'apparition du Saint Graal, Lancelot ne retourne à la cour, avec son frère Hector et Perceval, qu'après avoir combattu ce dernier sans le reconnaître : ce combat, dont aucun des deux chevaliers ne sort ni vainqueur ni vaincu, les unira, au contraire, par les liens de la plus sincère amitié. C'est ici la scène finale de l'*Agravain*. Il est seulement fâcheux que Perceval se trouve ainsi à Corbenic, à deux pas du sanctuaire considéré comme introuvable. Nous avons là une des fréquentes maladresses et inconséquences de notre auteur.

2. T. V, p. 393.

comme Chrétien ou Wolfram, ni sous ceux d'un adolescent impétueux, outrecuidant, d'humeur inégale comme Robert de Boron ; il a le souci de lui donner plus de dignité, et aussi plus de modestie, sinon une plus grande sagesse, et le conduit doucement par la main jusqu'au grand portail de la *Quête* où il entrera à la suite de son « maistre ».

Témoin des merveilles du Graal à la cour d'Arthur, Perceval quitte Camaalot après avoir juré, ainsi que les autres chevaliers, de ne jamais revenir sans savoir la vérité du saint Graal [1]. Même quand il saura cette vérité, jamais plus il ne reviendra vers la Table Ronde : c'est qu'il aura trouvé une autre « table » plus haute qu'il servira pieusement. Séparé, dès son départ, de Galaad dont les premières aventures lui demeurent inconnues longtemps, Perceval ne le retrouvera que beaucoup plus tard lorsqu'il en sera réellement digne ; en attendant il faut qu'il suive seul son chemin, éclairé par la lumière toujours grandissante de sa conscience religieuse. Le premier secours d'En Haut lui est envoyé par l'intermédiaire d'une recluse, sa tante, ancienne reine de la « Terre gaste », qui joue ici le rôle attribué ailleurs à l'oncle-ermite. Elle apprend à son neveu, ignorant tout de la préhistoire du Graal, l'existence des trois tables symboliques : celle de la Cène, celle de la commémoration établie par Joseph d'Arimathie et apportée avec lui et ses compagnons en Grande-Bretagne, celle enfin de la Table Ronde, représentation de l'univers exerçant un attrait irrésistible sur toute la jeunesse des terres chrétiennes ou païennes. A la table du Graal, un siège sacré et béni par Christ lui-même, en souvenir de celui qu'il occupa à la Cène au milieu de ses apôtres [2], devait rester vide ; de même le Siège Périlleux de la Table Ronde où ne pourrait s'asseoir un jour que le « bon chevalier ». Frère et compagnon de Galaad, Perceval — dit la recluse — ne peut pas le combattre, mais, au contraire, doit essayer de lui ressembler en étant vierge comme lui, « car seul,

1. Perceval commence sa quête en compagnie de Lancelot : tous deux sont un peu plus loin désarçonnés par Galaad qu'ils ne reconnaissent pas tout d'abord à cause de l'écu blanc qu'il porte.

2. Ici notre auteur corrige fort heureusement Robert de Boron qui déclare que le siège vacant à la table du Graal est celui du traître Judas, conception peu heureuse, ce siège devant avoir visiblement un caractère sacré.

« celui qui n'aura ni tache ni luxure » pourra contempler le Saint Vaisseau dans sa demeure. Cette condition de chasteté absolue est tout à fait nouvelle pour nous. Sur cet article la *Quête* ne transige jamais : pour être admis au banquet mystique, les convives devront être purs et abstinents, exigence que jusqu'alors personne encore n'avait réclamé d'eux avec une telle rigueur [1]. Il y a là un travail d'épuration, d'ascétisme toujours croissant qui se poursuit avec une logique intérieure parfaite.

En quittant sa tante, Perceval dûment édifié se rend dans une abbaye et entre à l'église pour ouïr la messe. Derrière une grille, au fond, il voit sur un lit magnifique un vieillard plus que centenaire, une couronne royale sur la tête, qui supplie à voix haute le Seigneur de ne pas l'oublier et reçoit dévotement le sacrement des mains de l'officiant. Perceval est ému de pitié à la vue du vieillard paralysé et aveugle qui ne semble pouvoir trouver de repos. Un frère de l'abbaye lui raconte l'histoire de ce vieux roi Mordrain victime, il y a près de trois siècles, d'une vengeance céleste, mais à qui il a été promis qu'il mourra guéri par la venue du rédempteur. Ici encore Perceval nous apparaît comme le précurseur du « bon chevalier » Galaad.

Maintenant notre héros semble prêt à affronter le combat décisif, combat inévitable, car il a beau posséder en germe toutes les vertus chrétiennes, être pieux, charitable et chaste, c'est tout de même un homme de chair et de sang. Or la chair est toujours faible. L'ennemi le guette et va lui tendre des pièges, toujours les mêmes, lui faire subir des tentations d'autant plus redoutables que l'enjeu — une âme d'élite — est plus précieux [2]. L'auteur nous déclare que Perceval « estoit li hons

1. Dans le *Perceval* de Robert (éd. Hucher), l'ermite, son oncle, lui interdit, il est vrai, tout commerce avec les femmes, mais cette défense ne se retrouve pas dans le texte, très supérieur, du manuscrit de Modène (édité par miss Weston dans son ouvrage *Sir Perceval*), et on peut la croire une interpolation ultérieure.

2. Dans l'ensemble toutes les tentations que nous trouvons dans notre œuvre se ressemblent, seuls les détails varient. Il s'agit toujours de tentations de « luxure », car c'est là le péché irrémissible selon notre auteur. Ainsi le troisième élu, Bohort, subit dans la *Quête* les mêmes épreuves que Perceval, mais se montre inébranlable dans sa foi et dans sa vertu.

del monde qui plus creoit parfaitement en Dieu ». Sur cette pierre angulaire de la foi l'humble chrétien fonde toute sa résistance aux forces du Mal déchaînées contre lui.

Une première fois Perceval, déçu par le démon qui se présente à lui sous une forme féminine, monte sur le destrier noir qu'il lui offre pour essayer d'atteindre Galaad ; il serait sûrement perdu s'il ne faisait à temps le signe de la croix. Ce n'est là que le prélude des épreuves qui vont l'assaillir. Seul dans une île déserte, pleine de bêtes sauvages, privé de toute nourriture, Perceval met toute sa confiance en Celui qui préserva Daniel dans la fosse aux lions et garda Jonas dans le ventre de la baleine, « car il voit bien que par proece de chevalerie ne peut il escaper ni autrement se Diex n'i met conseil ».

Il tue un serpent qu'il voit s'attaquer à un lion et la noble bête ne le quitte plus, lui témoignant par toutes sortes de signes de sa gratitude ; c'est là un compagnon qui lui est envoyé du ciel dans sa solitude et sa détresse. Alors Perceval prie Dieu de le garder comme le bon pasteur garde ses brebis et de le ramener, s'il s'égarait, au troupeau, c'est-à-dire au giron de l'Église. Le soir venu il s'endort à côté de son ami et a une étrange vision. Deux femmes lui apparaissent, l'une la plus jeune montée sur un lion, l'autre plus âgée sur un serpent. La première le prévient « au nom de son seigneur » qu'il aura à combattre « le champion du monde », puis disparaît. L'autre lui reproche avec véhémence d'avoir occis son serpent et exige qu'il la dédommage de cette perte. Sur le refus de Perceval, elle lui déclare que naguère il lui appartenait et menace de le remettre en son pouvoir. Au matin du jour suivant, notre héros voit une nef, toute drapée de blanc, accourir vers le rivage ; un homme « en semblance de prestre », avec, sur le front, un bandeau de samit (velours), blanc, s'y tient. Répondant au salut empressé de Perceval l'étranger l'interroge d'abord, ensuite l'avertit qu'il est mis à l'épreuve par le Seigneur « por savoir et conoistre se vous estes ses fieus serjans ». Sur la demande de Perceval il interprète la vision que celui-ci vient d'avoir : la première femme — la jeune — symbolise la Nouvelle Loi, le rocher de la foi sur lequel le lion qu'elle monte, Christ, établit son royaume ; la femme âgée, montée sur le serpent symbolique des Écritures, celui qui tenta

Adam et Ève au paradis terrestre, c'est l'incarnation du péché mortel, et avant qu'il ne fût baptisé, Perceval était en effet dans son pouvoir. Maintenant qu'il est averti, il sait de quelle bataille il s'agit pour lui.

Peu après le départ de la nef blanche, voici qu'une autre, toute en noir, précédée d'un ouragan, aborde à l'île. Une très belle demoiselle richement vêtue se trouve dans cette nef; elle salue courtoisement Perceval et lui annonce que jamais il ne pourra sortir de cette montagne déserte, condamné à y mourir de faim et de soif. Avec sérénité le chrétien répond qu'il ne craint rien étant au service de Celui qui a dit : « Frappez et il vous sera ouvert. » Changeant adroitement de conversation, la demoiselle apprend à Perceval, qu'elle appelle, à sa grande surprise, par son nom, qu'elle vient de la « gaste forêt », où elle a vu la plus merveilleuse aventure qui soit, celle du chevalier à l'écu blanc avec la croix vermeille. Vivement intéressé cette fois, Perceval la presse de questions et consent étourdiment à faire la volonté de l'inconnue, si elle lui parle de ce chevalier qu'il devine être Galaad. Alors la demoiselle, triomphant déjà de ce premier succès, lui débite une histoire mensongère dont l'unique but est d'ébranler la confiance en Dieu du jeune chevalier. Enfin elle le met en garde contre le prudhomme, qui vient de le visiter et qui ne serait qu'un méchant enchanteur : il a trompé Perceval, l'abandonnant à son sort, comme il avait jadis banni et déshérité la belle demoiselle elle-même. Et elle demande au chevalier crédule, après avoir éveillé sa sympathie par le récit de ses malheurs, de lui venir en aide, lui rappelant que tel est le devoir de tout compagnon de la Table Ronde. Notre héros, reconnaissant bien à la légère la justesse de cette obligation, lui promet sans hésiter son secours. Et cet engagement si imprudent l'entraîne, sans qu'il s'en rende compte, de défaillance en défaillance. Acceptant de s'abriter du brûlant soleil de midi sous une tente ou « pavillon », sorti du sol comme par enchantement, Perceval s'y endort, épuisé par le jeûne et la fatigue. A son réveil il éprouve, pour la première fois depuis qu'il est dans l'île, les affres de la faim et réclame de la nourriture. On lui sert aussitôt un succulent repas, arrosé d'un vin exquis, boisson presque inconnue dans le pays. Il mange avec avidité, mais surtout il

boit en très grande quantité et, enivré, s'aperçoit tout à coup de la beauté de son hôtesse : il la désire et le lui dit. Elle, cependant, convaincue maintenant que l'homme, « échauffé par la luxure », ne lui échappera plus, veut une victoire plus complète ; elle veut le soumettre, en faire son esclave, non pas seulement par les sens, mais aussi par la volonté. Perceval donc doit jurer, « comme loyal chevalier », d'être à elle désormais et de faire tout ce qu'elle lui commande. Toujours sous l'empire du charme, Perceval promet tout à la tentatrice qui l'entraîne vers un lit, préparé exprès pour eux. Voilà notre héros, sur le bord de l'abîme ; seul un hasard providentiel le sauve de la chute : au moment de se coucher il jette un regard sur son épée, voit sur le pommeau une croix et, machinalement, se signe. Violent coup de tonnerre, le « pavillon » s'effondre, enveloppé d'une épaisse fumée noire. Dégrisé, Perceval s'écrie à haute voix : « Biax dous peres Jhesu Crist, ne me laissiés mie ci perir, mais secorés moi par vostre grâce ! » A peine a-t-il proféré ces paroles, qu'il se retrouve de nouveau nu sur la rive, d'où la nef noire s'éloigne dans un tourbillon de flammes. La voyant disparaître au loin, le pécheur, enfin conscient de sa honteuse faiblesse, s'abandonne au désespoir. Non content de gémir et de s'accuser d'avoir failli perdre la fleur de sa virginité qui ne peut jamais être recouvrée, Perceval saisit son épée pour se châtier lui-même : « il se fiert si durement en sa senestre cuisse que li sans en issoit de toutes parts ». Pendant vingt-quatre heures, en proie à un profond repentir, le chevalier reste seul couché sur le rocher, perdant en abondance le sang de sa blessure ; il prie ardemment le Dieu de miséricorde de soulager sa peine cruelle. Et Dieu, qui veille sur son fils faible et affligé, l'entend et le prend en pitié. Les épreuves de Perceval touchent à leur fin. Le vénérable prudhomme en habits sacerdotaux, qui était déjà venu le réconforter, apparaît une seconde fois. Il écoute l'aveu de Perceval, lui reproche avec tristesse d'être toujours « nice » [1] : la demoi-

1. Deux fois seulement dans le *Lancelot-Graal*, il est question de la naïveté de Perceval : à l'endroit de la *Quête*, que nous venons de citer et dans l'*Agravain* où il est appelé « une simple créature ». On peut regretter que, dans cette circonstance décisive, Perceval ne doive pas le salut à lui-même, mais l'auteur a voulu montrer combien l'homme est faible sans le concours de la

selle dont il parle n'est autre que « li plus haus maistre d'enfer, cil qui a poesté sur tous les autres », c'est Satan en personne, précipité du ciel jadis à cause de sa révolte contre le Tout-Puissant. Ce qu'il voulait, c'est la perdition éternelle du chevalier à l'ombre de la nuit propice qui n'est autre que la mort, car la lumière du soleil — Christ — réchauffe le cœur des pécheurs. Sans la grâce du Saint-Esprit le malheureux aurait succombé dans son combat contre « le champion du monde ». A l'avenir il doit se garder mieux. Conseil désormais superflu : Perceval, assagi par sa cruelle expérience, arrêté à temps au seuil du péché mortel, n'a plus rien à craindre, sa force morale est désormais invincible et il le sent ; depuis que le « prudhomme » est avec lui, il ne souffre plus de sa blessure et, au contraire, éprouve, ainsi qu'il le dit « une si grant douchor et si grant assouagement en mes menbres que je ne croi pas que vous soiés homs terriens, mais esperiteus ». Et la certitude jaillit comme un éclair : oui, ce doux et grave conseiller, ce consolateur mystérieux n'est autre que « le Pain de la vie », Christ lui-même ! A ce cri de Perceval l'apparition s'évanouit et une voix se fait entendre :

> Perceval, tu as vencu et es gari ; entre en la neif et va où aventure te menra... car te conduira Diex et de tout t'est il bien avenus que tu verras par tans tes .II. compaignons Bohort et Galaad.

Depuis ce moment Perceval devient véritablement le chevalier du Christ. Une dernière et profonde transformation s'opère dans l'âme de notre héros naissant à la vie spirituelle. Sur la nef blanche, la nef de Salomon, il rencontrera bientôt avec ses amis élus, sa sœur, devenue la vierge sainte, vouée au martyre. Pendant des années il accompagnera partout Galaad, dont il sera le bras droit, l'aidant à abolir les « mauvaises coutumes » du royaume de Logres, à en achever les hautes aventures. Il ceindra l'épée merveilleuse que le « bon chevalier » a

---

grâce. La même aventure à peu près arrive à Bohort, tenté comme Perceval par le démon de la concupiscence ; s'il se montre plus rebelle à la tentation, c'est sans doute qu'ayant succombé une fois dans sa prime jeunesse Bohort est plus expérimenté et aussi d'une nature moins impulsive : comparé à lui, Perceval reste un naïf.

retiré du perron flottant le jour de la Pentecôte à Camaalot et que ce dernier lui cède, une fois armé lui-même de l'épée du roi David. Ensemble — Bohort toujours troisième — ils entreront au château de Corbenic, ensemble ils participeront au banquet de la Cène ; ensemble ils emporteront le Graal et la lance qui saigne dans la Jérusalem céleste, à Sarras. Là Perceval, témoin fidèle de la disparition des reliques ravies au ciel avec l'âme de Galaad, meurt ermite, en odeur de sainteté, pour reposer aux côtés de sa sœur et du Rédempteur au Palais spirituel.

On ne peut, semble-t-il, aller plus loin dans l'ordre de l'austère morale ecclésiastique ; ce n'est qu'avec peine que nous reconnaissons dans cette figure émaciée et sévère d'ascète chrétien son lointain prototype, le valet « nice », et impétueux, au cœur simple, « le pur fol » de Wolfram, ou même le brillant chevalier d'humeur inégale, si éloigné encore de la perfection que nous avons rencontré chez Robert de Boron. Nous touchons ici au terme de l'évolution littéraire du Perceval médiéval. Le *Perlesvaus*, certainement postérieur au *Lancelot* [1], reproduit fidèlement les traits austères du chevalier-moine, en lui restituant, selon la tradition rétablie de nouveau, la royauté spi-

1. Malgré l'opinion contraire du distingué romaniste américain, M. Nitze, nous ne pouvons considérer le *Perlesvaux* que comme une compilation tardive, où sont utilisés pêle-mêle tous les matériaux, tous les thèmes ayant déjà servi ailleurs. C'est l'œuvre d'un épigone sans génie, mais non sans personnalité : l'idée à laquelle est soumis l'ensemble de son ouvrage est celle d'une Église militante où domine implacablement l'esprit de conquête. L'auteur est sans pitié, sans tendresse, et n'aime que les bons combats dans lesquels volent d'innombrables têtes païennes. Non sans raison M. Nitze découvre l'influence des croisades dans cette véhémente glorification des missionnaires chrétiens plus féroces que charitables. Miss J. L. Weston défend encore l'antériorité du *Perlesvaux* dans un mémoire publiée dans la *Romania* (t. XLVI, p. 314-329) au cours de la rédaction de notre étude. Son argumentation ne nous a pas convaincus.

Signalons que, sur un point important, le *Perlesvaux* se sépare de tous les autres romans du genre : ici le roi Pêcheur ne commence à languir qu'à partir du jour où le jeune Perceval, son neveu, en visitant le château du Graal, ne s'est pas informé de la signification de ces merveilles. Et notre héros ne retourne au château mystérieux qu'après la mort de son oncle pour prendre de force, en l'arrachant aux mains des mécréants, son héritage sacré.

rituelle que notre auteur lui avait ravie. Dans l'œuvre de ce dernier, plus mystique encore qu'ascète, bien au-dessus de l'homme héroïque qui a lutté, qui a souffert et qui s'est dompté enfin, plane l'image éthérée, translucide du saint né, du rédempteur. Galaad n'est plus comme Perceval le chevalier du Christ, c'est Christ-chevalier lui-même.

II

GALAAD LE RÉDEMPTEUR

PRÉHISTOIRE DU « BON CHEVALIER »

Bien que l'héritier du Graal n'apparaisse en personne qu'au seuil de la *Quête*, sa présence invisible plane sur presque tout le *Lancelot*, et plus particulièrement, sur la première partie de cette tétralogie, sur l'*Estoire del Saint Graal* [1]. Dans la pensée de l'auteur, l'*Estoire*, par rapport à la *Quête*, doit être ce que, d'après l'exégèse chrétienne, l'Ancien Testament est au Nouveau : une longue préparation à l'avènement du Messie. D'abord elle nous raconte toute l'histoire de la « sainte écuelle » qui figure, comme chez Robert de Boron, le calice de la Cène, et le vase ayant servi à recueillir le sang du Christ sur le Calvaire. Tout le début se rattache étroitement au *Joseph d'Arimathie* de Robert, dont il répète les données principales. Ce prologue terminé, l'*Estoire* se sépare de son modèle et commence un récit, tout à fait différent et très détaillé, de la vie errante et des aventures merveilleuses de Joseph, de son fils Josephé et de leurs compagnons chrétiens. Ce récit affecte par endroits un caractère biblique : les pérégrinations de la petite troupe des fidèles rappellent l'*Exode* des Juifs, leurs tribulations dans le désert. Sur l'ordre du Saint-Esprit, qui parle aux deux chefs spirituels comme Jéhovah aux patriaches et aux prophètes, une arche portative est construite où l'on enferme le Saint Graal : elle s'inspire de l'Arche d'Alliance du peuple

1. Dans l'édition Hucher, l'*Estoire* est appelée le *Grand Saint Graal*, par opposition au *Petit Saint Graal*, qui est le *Joseph d'Arimathie* de Robert de Boron publié par le même éditeur.

juif. Sacré premier évêque de l'Église nouvelle par Jésus-Christ lui-même qui lui enseigne, à cette occasion, les deux plus grands sacrements, celui de l'Eucharistie et celui du baptême [1], Josephé est comparé à Moïse :

Et tout aussi comme mes serjans Moises estoit meneres et conduisieres des fiex Israel par le poesté que jou li avoie donée, tout autresi seras tu garderes de cest mien pueple [2].

L'atmosphère qui nous enveloppe dans toute l'*Estoire* est une atmosphère lourde et orageuse ; le dieu qui envoie Joseph et Josephé évangéliser le monde, et plus spécialement la Grande-Bretagne, est un maître jaloux et redoutable qui n'a rien de l'infinie mansuétude du Crucifié. La moindre infraction à une loi, parfois ignorée de celui qui la transgresse, entraîne de terribles représailles, même pour le juste. Ainsi Josephé, après avoir converti dans la cité de Sarras les rois païens et brisé avec eux l'assaut de leurs ennemis, essaye d'empêcher le massacre des vaincus : voyant le diable qui les poursuit « au nom de Jésus-Christ », il tente en vain de le lier. Immédiatement un ange au visage brillant comme l'éclair paraît et blesse à la cuisse droite le saint évêque avec une lance dont le fer reste dans la plaie. C'est le châtiment de Josephé, châtiment mérité pour avoir secouru « les despiseours de ma loy », c'est-à-dire les infidèles, au lieu de continuer à baptiser ceux qui se repentent.

Les exemples de l'implacable sévérité de Dieu foisonnent dans notre œuvre, mais nous ne pouvons que les mentionner en passant. En même temps, « l'esprit souffle où il veut » et les effets de la grâce sont aussi imprévus que foudroyants. Lorsque le frère de la reine Sarracinthe, secrètement chrétienne depuis nombre d'années, le vaillant et noble Seraphe, est baptisé sous le nom de Nascien [3], le Saint-Esprit descend sur sa tête en

1. La scène du sacre et de la communion de Josephé est d'une haute inspiration religieuse, comparable aux plus belles pages de la *Quête*.

2. *Estoire*, éd. Sommer, t. I, p. 35.

3. Douglas Bruce, l'éminent critique américain, dans un bel article des *Modern Language Notes* (Baltimore, mars 1918) rapproche ce nom de « Naasson » qui figure parmi les ancêtres de J.-C. (saint Mathieu, I, 4, et saint Luc III, 32). C'est là sans doute que notre auteur est allé le chercher.

forme de flamme visible à tous « moult espoentablement » cependant qu'une voix en haut proclame : « li daarain ont as premerains tolu par lor isnelté de venir a droite creance. » — A Nascien est réservé l'honneur suprême de devenir l'ancêtre du futur rédempteur [1]. Mais auparavant l'attendent bien des épreuves, bien des souffrances avec de nouvelles marques, plus éclatantes encore, de la faveur céleste. Admis en compagnie de son beau-frère Evalac-Mordain (nom qui, selon notre auteur, veut dire en chaldéen « tard venu en croyance ») à visiter l'arche sainte où se trouvent le siège épiscopal, les vêtements sacerdotaux de Josephé et le Graal lui-même, Nascien, mû par un sentiment irrésistible, soulève la patène qui recouvre le vase sacré et jette un regard à l'intérieur. Il y voit la merveille des merveilles, « ce est Diex li tous poissans » ; mais le téméraire devra payer cher cette révélation d'un mystère ineffable : ses yeux se ferment à la lumière du jour — pas pour longtemps, il est vrai. Un ange tout blanc descend du ciel, tenant dans sa main la lance avec laquelle fut blessé Josephé [2] et dont s'écoulent des gouttes de sang vermeil qui tombent dans une « boite ». Avec ce sang le messager céleste oint d'abord la plaie de l'évêque, après en avoir retiré le bout de la lance, et la plaie se ferme. Ensuite il s'approche de Nascien et du même sang lui oint les yeux : aussitôt l'aveugle recouvre la vue. Solennellement l'ange annonce à Josephé et à l'ancêtre de la glorieuse lignée Lancelot-Galaad que la sainte lance ne saignera plus jusqu'au jour où commenceront les « hautes aventures » en Grande-Bretagne ; désormais les merveilles du Graal ne seront vues

> par nul homme mortel fors par 1 seul, et cil sera plains de toutes bontés

---

1. Une chose nous frappe dans l'*Estoire* : c'est la tolérance vis-à-vis de Sarrasins, dont il fait les ancêtres mêmes du « bon chevalier ». L'auteur s'attache même avec plus de sympathie à ses héros à peine christianisés qu'à Josephé et à ses compagnons.

2. Il est à remarquer que la lance sainte, qui est ici, comme dans Robert de Boron, la lance de Longus, joue en même temps le rôle d'une arme de vengeance céleste : ce caractère est attribué aussi à l'épée de David qui symbolise sans aucun doute l'espoir de la rédemption du genre humain. Voy. notre étude sur l'*Ève pécheresse*.

que cors puisse avoir. Car il ert boins au siecle et a Dieu comme cil qui sera plains de toutes iceles bontés et de hardement et de proece, et si sera boins a Dieu, car il sera adès plains de carité et de grant religion. si sera souvrains de toute bonté et de virginité [1]... »

La bénédiction qui, pour des raisons mystérieuses, repose sur la descendance de Nascien sera confirmée, à diverses reprises, dans notre récit, toujours sous une forme allégorique. Une nuit, le roi Mordrain voit en songe sortir du corps d'un sien neveu un lac dont s'écoulent neuf fleuves. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'un vénérable saint, envoyé à Mordrain pour l'encourager au milieu de ses épreuves, lui donne l'interprétation de ce songe. Le lac signifie un fils (Célidoine) qui naîtra à Nascien et les fleuves sont les neuf descendants de ce fils. Or le dernier, le neuvième « sera de grignor hautece et de grignor merite et por chou qu'il vaintera les autres de bonté, se baignera JhesuCrist en lui tous nus, se despoillera devant lui en tel maniere qu'il lui descouverra les secrès, ce qu'il ne descovri onques a homme mortel [2] ».

Cette même prophétie plus développée encore et plus précise, est faite à Nascien lui-même dans les circonstances suivantes. Il se trouve transporté, après avoir subi mainte aventure, sur la nef de Salomon, où il s'endort. En rêve Nascien voit un homme, vêtu d'une robe rouge, qui le réconforte par de bonnes paroles. Entre autres choses il lui prédit que jamais il ne reverra sa ville natale, mais que, dans trois cents ans, le dernier de son lignage y reviendra avec le Graal. Sur ce le prudhomme disparaît, laissant dans la main de Nascien un « bref » où il trouve à son réveil, écrite en hébreu et en latin, l'énumération des neuf générations de ses descendants. Suit un autre rêve d'un caractère analogue : Nascien voit son fils Célidoine introduire auprès de lui neuf personnes âgées dont les sept premières paraissaient être des rois, le huitième avait l'aspect d'un chien et le neuvième celui d'un lion. Tous, sauf le dernier s'agenouillèrent devant lui. Un vieillard inconnu, cédant aux prières de Nascien, lui révélera plus tard le sens de sa vision : le huitième de ces descendants de

1. *Estoire*, t. I, p. 81.
2. *Ibid.*, p. 107.

Célidoine (Lancelot du Lac) lui est apparu sous la forme d'un chien parce qu'il sera un vil pécheur ; le neuvième, au contraire, est pareil au lion, à cause de sa supériorité éclatante sur tous les autres animaux.

C'est lui le neuvième fleuve, vu en songe par Mordrain, qui apparaîtra :

> au commenchement troubles et espès comme boe... pour che qu'il ne sera pas engendrés de mere moullier ne selonc la loy de Sainte Église, mès envi comme en fornication et en autre pechiet mortel... Mès el milieu de son aage, quant il commenchera à regner, lors ert il si roides et si bruiaus, c'est à dire qu'il sera plains de chevalerie et de proeche, qu'il passera tous les pers de proece terrienne et de bonté de cors, car il sera vierges tous les jours de sa vie et en la fin de lui si sera si merveilleuse que de chevalier mortel qui a son tamps soit n'i aura nul qui a lui soit samblables [1].

A partir de ce moment les prophéties concernant le « bon chevalier » se multiplient. Son avènement annoncé, appelé par tous les vœux, se trouve intimement mêlé au récit, et comme tissé dans sa trame.

Quand l'impie et orgueilleux Moïse essaye de s'asseoir dans le siège vacant de la sainte table, il est saisi et emporté par les suppôts de l'enfer ; un ermite lui déclare qu'il y restera jusqu'à ce que vienne le chevalier qui mènera à fin les aventures de la Grande-Bretagne [2].

De même le père de Moïse, Siméon, enterré vivant dans une tombe brûlante pour avoir tenté d'assassiner son pieux cousin Pierre, ne verra le terme de son supplice que le jour où Galaad passera près de sa tombe ; lui seul pourra éteindre les flammes « en senefiance de ce quil n'avra en lui poinct de feu ne d'escaufement de luxure [3] ». Pareillement la fontaine bouillante à côté de laquelle furent enterrés les restes du grand-père dont Lancelot porte le nom, cessera de bouillonner à l'arrivée du fils de Lancelot, Galaad. Déjà le portrait de ce dernier, son rôle providentiel sont esquissés à grands traits : il

---

1. *Estoire*, t. I, p. 207.

2. Cet épisode, avec le nom même du faux disciple, se retrouve dans Robert de Boron. Mais là Moïse est puni aussitôt d'une terrible mort.

3. A propos de la mésaventure de Lancelot sur la tombe de Siméon voy. notre étude sur la *Charrette*.

sera premier par la prouesse et premier par la vertu, plus que chaste, vierge. Enfin son nom même, jusque là inconnu et ignoré de tous, est révélé, nom tiré de la Bible et qui sera porté déjà par un de ses glorieux ancêtres paternels par le dernier fils de Joseph d'Arimathie, le pieux roi Galaad le fort « qui avoit conquis Galles au temps où le Graal fu portés en Bretaigne ». Pour la première fois, chose étrange, il est prononcé, ce nom de l'élu, par un impie, par Moïse englouti qui, du fond de l'abîme, annonce à son père Siméon que son tourment cessera à la venue du « bon chevalier » *Galaad*. Cependant, jusqu'à la fin de l'*Estoire*, le surnom d'espérance du héros prédestiné se retrouve sur toutes les lèvres. Lorsque Mordrain, en voulant voir de trop près le Graal, « perdit la vue des yeux et le pouvoir du corps », il pria humblement Dieu de ne pas le laisser mourir sans avoir vu le bon chevalier. Et, répondant à sa prière, une voix se fit entendre : « Roi, ta volonté sera faite, tu vivras jusqu'au jour où le bon chevalier viendra te voir et à ce moment — mais pas avant — toutes les plaies se refermeront. »

Mordrain attendra donc, nouveau Siméon, pendant plus de deux siècles l'arrivée sur terre du Messie. Avant de se retirer loin du monde, au fond d'une abbaye de frères blancs, il remet à son beau-frère Nascien, en souvenir de leur glorieux passé, son écu blanc dont il prédit que nul homme ne le portera en bataille sans en recueillir honneur et victoire et qu'il sera la cause de maint miracle. A la veille de sa mort Josephé, le saint évêque qui vient faire ses adieux au vieux roi Mordrain, trace avec son sang une croix sur l'écu blanc ; et il déclare que cette croix ne s'effacera jamais, qu'elle restera toujours aussi vermeille jusqu'à ce que « Galaad li tres boins chevaliers vendra qui le prendra et le pendera à son col ». Josephé ajoute, complétant sa prophétie, que celui-ci viendra chercher son écu à l'abbaye où il le laisse le cinquième jour après son adoubement et que « comme cis escus est plus mervelleus que autres, ainsi verra on que en cil Galaad aura plus haute chevalerie que en nul autre chevalier [1] ».

Ainsi les deux pièces les plus importantes de l'armement du

1. *Estoire*, t. I, p. 285.

Christ-chevalier lui sont léguées à travers les âges, l'écu par Mordrain et Josephé, l'épée par son ancêtre le plus lointain, le roi David, épée dont on trouve la description détaillée dans la nef de Salomon [1]. L'invention de la nef de Salomon, allégorie magnifique de l'Église dont nous avons parlé ailleurs [2], n'a qu'un but : rattacher par une chaîne mystérieuse à travers les siècles d'attente le passé le plus reculé à l'avenir forgé dans la nuit des temps. Cette floraison de symboles ne fait que rehausser le prestige, augmenter l'éclat du dernier rejeton de toutes ces races royales, étroitement mêlées, de toutes ces gloires, aussi bien spirituelles que mondaines. Rien qu'à ce double caractère prononcé dans notre œuvre, on reconnaît l'esprit chevaleresque et fièrement aristocratique du moyen âge : l'*avatar* au XIII[e] siècle du Christ-Sauveur ne peut être que du sang le plus noble !

Il s'agit maintenant d'établir la généalogie de Galaad du côté maternel. Par sa mère, fille du roi Pellès de Listenois et petite-fille de Pellinor, le « roi mehaignié », gardien du Graal à Corbenic, capitale de la « Terre Foraine », il appartient à la famille des rois Pêcheurs, famille qui remonte à Joseph d'Arimathie [3]. Le vieux « roi mehaignié » dont Galaad devra

1. Nous résumons ici l'aventure de l'épée qui forme le nerf du récit dans tout le roman : le Sarrasin Varlan avait saisi cette épée dans la nef de Salomon et en avait tué le roi Lambor, un des gardiens du Graal de la famille de Joseph d'Arimathie. Il paye ce sacrilège de sa vie, mais le coup qu'il porta eut pour immédiat effet de rendre stérile, « gaste », et la « terre foraine », pays de la victime et celle de l'assassin lui-même dont le corps reste au bord de la nef jusqu'à ce qu'une pucelle le jette dehors.

« Provoquées par le coup de l'épée, les merveilles ne céderont qu'à la vertu de la même épée. » F. Lot, *op. cit.*, p. 235 ss. Dans la *Quête* on nous dira expressément qu'avec cette épée que lui ceint la sœur de Perceval, Galaad accomplit tous ses exploits.

2. Dans une étude sur l'*Eve pécheresse*.

3. Pour notre auteur le premier roi Pêcheur n'est pas, comme pour Robert de Boron, le beau-frère de Joseph d'Arimathie, Bron, mais son deuxième fils Alain, vierge comme Josephé lui-même. Dans le *Perceval* on ne concevait pas comment Alain, qui avait déclaré sa répugnance pour le mariage finissait tout de même par faire souche. C'est Alain le Gros qui accomplit, avec le concours de l'Esprit Saint, la multiplication du poisson pêché par lui, répétition d'un des miracles évangéliques les plus connus. Après sa mort, la garde du Saint Vaisseau passe à un de ses frères Josué, qui deviendra

accomplir la guérison est donc son aïeul maternel. A la fin de l'*Estoire* on nous dit simplement que ce roi a été « navré » dans une bataille, mais plus tard la *Quête* nous apprend par la bouche de la sœur de Perceval comment et pour quelle cause cette blessure fut d'un caractère nullement profane : un jour le roi Pellinor, bon chrétien et vaillant chevalier, se trouvait au bord de la mer devant la nef de Salomon; plein de foi, il n'hésita pas à y monter et, en voyant l'épée merveilleuse de David, il la tira à demi hors du fourreau : « Au même moment une lance le ferit... parmi les cuisses si durement ...qu'il en remeist mehaigniés si comme il peirt encore ». Ainsi se trouve réalisée la prophétie de l'ange dans l'*Estoire* : « Et de ceste lance dont tu [Josephé] as esté ferus ne sera jamais touchiés que uns seus hom, et sera uns roi qui descendra de ton lignage, si sera li daarains des boins [1]. »

Quant au château de Corbenic, cet asile du Graal au royaume de Logres, il a été élevé par le roi païen Alphasem, guéri de la lèpre avant sa conversion au christianisme par la vertu du vase sacré, grâce à Alain le Gros ; le roi Pêcheur qui l'a converti et baptisé laisse à la suite de ce miracle son frère Josué (un des douze fils de Bron le parent de Josephé) épouser la fille d'Alphasem.

Sur une des portes du château, dès qu'il est bâti, apparaît l'inscription « Corbenic », ce qui veut dire, dans le chaldéen de fantaisie de notre auteur, « le saint vaisseau ». Et le nom restera attaché à la nouvelle demeure du Graal, déposé au « maistre palais » dans une chambre tout en haut. Or peu après les noces du jeune couple sur l'ordre de Dieu, ce palais, appelé désormais le « Palais Aventureus », est interdit comme séjour à toute la maison royale, « car li lieus i est si boins pour le repaire del saint vaissel que nus sans le congié du haut maistre ne s'i doit reposer ». Seuls y seront hébergés les quelques hôtes

---

par la suite le premier roi de la « terre foraine » au château de Corbenic. D. Bruce avec sa finesse habituelle fait remarquer que, d'après l'*Estoire* qui continue le travail commencé par Robert de Boron, on *peut considérer les gardiens du Graal comme des personnifications de l'Esprit-Saint*. Il est donc permis de dire que dans un certain sens Galaad est également un fils du Saint-Esprit.

1. *Estoire*, t. I, p. 81.

de marque soumis sur un commandement spécial à de redoutables épreuves dont nul avant Bohort ne se tirera à son honneur [1].

Un voile épais enveloppe Corbenic tant que dure l'attente des merveilles du Graal. La scène du roman, qui évolue dans une ambiance purement courtoise tout le long du *Lancelot* proprement dit, est occupée par d'autres personnages, par d'autres événements dont le héros est celui de la « Joyeuse Garde » et de la « Charrette », l'invincible Lancelot du Lac, amant de la reine Guenièvre. Mais ce n'est pas lui, et il le sait, qui achèvera les aventures de la Grande-Bretagne, car son péché d'amour l'en empêche [2]. Le mystère du Graal demeure lointain et voilé, jamais oublié, jamais renié.

A trois reprises dans les parties profanes de l'œuvre qui encadrent la *Quête*, le voile se déchire et comme un frémissement d'ailes invisibles se fait sentir. La première fois c'est dans la partie connue sous le nom de *Galehaut* que l'on trouve une allusion directe à la fois au péché de Lancelot et à la venue du chevalier meilleur que lui, qui achèvera de « désenchanter » la Grande-Bretagne. Maître Élie de Toulouse, le savant clerc, en interprétant le songe de Galehaut, lui dit : « Jou sai bien que cil qui achevera les aventures de Bretaigne sera li mieldres chevaliers de tot le monde et emplira le deerrain siege de la Table Ronde et cil a en escripture la senefiance de lion. » Et il ajoute que ce chevalier possédera la vertu qui manque au léopard (Lancelot) : il sera vierge jusqu'à sa mort. Ni son nom, ni ses rapports avec Lancelot ne semblent encore connus du sage clerc qui ne fait, dit-il que répéter la prédiction de Merlin : « De la chambre al roi mehengnié, de la gaste forest aventurose en la fin del roialme de Lices (*sic*) vendra la merveillose beste... [3] » Dans la *Charrette*, Siméon de sa tombe brûlante, déclare à Lancelot que celui qui mettra fin aux aventures du Saint Graal sera aussi proche de lui charnelle-

1. Les mésaventures décrites avec le plus de détails, sont celles de Gauvain que sa vie licencieuse rend tout à fait indigne du succès.

2. A notre avis la scène la plus belle de tout le *Lancelot* propre est celle où la reine Guenièvre pleure sur son ami qui ne pourra, à cause de son péché, achever la Quête du Graal et où Lancelot prend la défense de leur amour et déclare ne rien regretter du passé (t. V, p. 122).

3. *Arthurian romances*, éd. Sommer, t. IV, p. 26 et 27.

ment qu'on peut l'être et s'appelle Galaad ; tel était le nom de baptême de Lancelot lui-même mais il l'a perdu par sa luxure. A la fin de la même *Charrette*, la dame du Lac, apparue brusquement, à la suite de Bohort le précurseur, à la cour d'Arthur fait à ce dernier cette remarque énigmatique avant de prendre congé : « Jou m'en yrai, mais avant voel que tu saces que li affaires aproce par coi ta cort sera delivrée et dont les aventures prendront fin [1]. »

Enfin dans tout l'*Agravain*, long et confus prologue de la *Quête*, les allusions au Graal et à son conquérant futur se multiplient. C'est là qu'a lieu, à deux pas du sanctuaire de Corbenic, sorti de l'ombre où il sommeillait, la rencontre providentielle de la vierge, élue pour devenir la mère du rédempteur, et de celui qui doit être, sans le vouloir, presque sans le savoir, son époux éphémère.

La conception de Galaad nous est racontée avec mille précautions, destinées à atténuer à nos yeux l'irrégularité de sa naissance en « avoutire », en dehors du sacrement du mariage. Comme il fallait à tout prix que le héros prédestiné fût engendré par « le miaudre chevalier du monde », esclave de son amour pour Guenièvre, l'auteur a essayé de tourner la difficulté : d'une part Lancelot ne s'unit à la fille du roi Pellès que par l'effet d'une ruse ; d'autre part ce dernier et sa complice, la nourrice Brisane, qui offre à Lancelot le « boire », agissent sous l'empire d'une inéluctable nécessité. La fin justifie ici les moyens, plus que douteux. En ce qui concerne le fruit de cette union, il sera autant que possible préservé de toute souillure. Déjà l'*Estoire* nous avertit à l'avance : « Et por ce s'il fu engendrés en péchié n'i esgarda pas Nostre Sires, ains garda à la haute brance dont il estoit descendus et à la boine vie et al boin proposement qu'il avoit. » Et après nous avoir dit comment « li mieldres chevaliers qui en ce temps fust et la plus bele pucele du plus haut lignage » se sont connus, l'auteur ajoute avec emphase :

Et por ce que li Sires en qui toute pitié habite et qui ne juge mi tout selonc les mesfais as pecheors regarda cele asamblée... si lor dona tel fruit a engendrer et à concevoir que por la flor de virginité qui illuec fu

1. *Arthurian romances*, éd. Sommer, t. IV, p, 217.

corrompue fu restaurée une autre fleur dont grans biens vint al pais... Et tout ausi comme li nons de Galaad avoit esté perdus en Lancelot por escauffement de luxure, tout aussi fu il recouvrés par cestui par abstinence de char [1].

L'antithèse de Lancelot-Adam et de Galaad-Christ se trouve déjà indiquée dans ces dernières paroles, antithèse qui forme la trame même du roman, en même temps qu'est rappelée brièvement la mission du futur rédempteur, qui apparaît en pleine lumière dans la première partie de notre tétralogie, dans l'*Estoire*.

A la naissance de Galaad, de saints ermites et des prud-hommes, qui se transmettent une tradition séculaire, ont affirmé à sa famille qu'il « mettra à fin les aventures del Saint Graal ». L'enfant est élevé d'abord auprès de sa pieuse mère, de son grand-père et de son aïeul, habitants du « saint hôtel » dont l'influence ne peut être qu'heureuse et bienfaisante sur l'âme à peine sortie des limbes. Il a deux ans, lorsque le cousin de son père, Bohort, visite Corbenic ; déjà il ressemble d'une façon troublante à Lancelot. En apprenant de Pellès le secret de ses origines, Bohort embrasse tendrement « le bel enfant » et salue en lui « le chiés et li estandart de son lignage ». A l'âge de cinq ans, Galaad, qui vient de faire connaissance de son père et qui exprime le désir de ne pas vivre trop éloigné de lui, est envoyé près de Camaalot dans une abbaye de nonnains, dont la supérieure est la sœur du roi Pellès. Il y restera jusqu'à quinze ans. A ce moment, nous dit-on, « si fu si biaus et si preus et si legiers que l'on ne puet mie son pareil trover el monde ». Sous cette formule quelque peu conventionnelle se cache tout un trésor de sagesse et de pureté juvéniles qui n'attendent qu'un signe pour se revéler à nous. Un ermite, instruit de la volonté de Dieu, apprend à Galaad dans une de ses fréquentes visites à l'abbaye qu'à la Pentecôte prochaine il sera adoubé ; et il l'invite à entrer chaste dans l'ordre sacré de la chevalerie. Avec une douce sérénité, celui qui toujours restera vierge, sans qu'il lui en coûte le moindre effort, celui en qui rayonne déjà la plénitude de la grâce, fait la

1. *Arthurian romances*, t. I, p. 290-1.

promesse attendue de lui ; une première et une dernière fois dans sa vie, Galaad, l'être parfait, est exhorté au bien par autrui. Demain ce sera vers lui que se tourneront fascinés tous les regards, c'est lui qui sera le pasteur du troupeau béni : nous sommes au seuil de la *Quête du Saint Graal.*

VIE ET MORT DE GALAAD DANS LA QUÊTE DU SAINT GRAAL.

Les temps sont révolus, le Christ-chevalier va paraître. Mais, avant de nous le montrer au grand jour, dans tout l'éclat de son premier triomphe au milieu des compagnons de la Table Ronde, l'auteur de la *Quête* nous fait assister à l'adoubement de Galaad accompli à l'ombre de l'abbaye où il a vécu adolescent. Une demoiselle vient quérir Lancelot à la cour d'Arthur la veille de la Pentecôte et le conduit, à travers la forêt voisine, dans un couvent de nonnains où l'attendent, arrivés on ne sait d'où ni comment, ses deux jeunes cousins, Bohort et Lionel, ignorant, eux aussi, pourquoi on les a fait venir dans cet endroit isolé. Pendant qu'ils devisent entre eux, trois religieuses apparaissent, conduisant devant elles « Galaad, le bel enfant ». Celle qui le tient par la main dit en pleurant à Lancelot :

Sire, je vous amaine nostre norechon, tant de joie que nous avons ; nostre confort et nostre espoir est. Si vous proions que vous le fachiés chevalier, car de plus preudome, a nostre quidier, ne poroit il recevoir l'ordre de chevalerie [1].

Lancelot regarde son fils sans le reconnaître « et le voit garni de toutes biautés si mervelleusement qu'il ne cuide mie que onques veist en son eage si bele forme d'ome ». Et il consent de grand cœur à faire chevalier ce bel enfant.

Selon la coutume, le « valet » veille toute la nuit dans la chapelle du couvent ; au lendemain, « à l'heure de prime », Lancelot du Lac adoube Galaad, toujours sans savoir qu'il est sa chair : il lui chausse l'éperon dextre — et Bohort le senestre, — il lui ceint l'épée et lui donne la colée.

1. *Arthurian romances*, t. VI, p. 4.

Invité courtoisement par son père à l'accompagner auprès du roi Arthur, le jeune chevalier refuse et la mère abbesse, à qui Lancelot répète, en insistant, son offre, répond qu'elle l'enverra « quand le moment sera venu ». Là-dessus les trois compagnons prennent congé et s'en retournent à la cour. Ils n'y trouvent personne : tout le monde est à la grande messe. Bohort et Lionel se communiquent leurs impressions au sujet du nouvel adoubé, dont ils ont deviné l'étroite parenté avec leur cousin. Lui seul garde un silence énigmatique. « Et quant il orent laissié parler de ceste chose », les voilà qui voient sur le « Siège Perilleux de la Table Ronde » des « lettres » toutes fraîches : 454 ans sont passées depuis la Passion de Jésus-Christ et « al jour de Pentecoste doit chis siege trover son maistre ». Profondément troublé par cette prédiction qui tombe si juste, Lancelot propose de recouvrir le siège d'un drap de soie, afin qu'on ne soupçonne rien de l'aventure merveilleuse avant qu'elle s'accomplisse. Le moment est proche. Jamais le roi Arthur n'a tenu une cour plénière aussi brillante. Entouré de ses barons, il est assis « en son haut dais el palais ». Le banquet richement servi va commencer et tous les sièges — sauf un seul — sont occupés à la Table Ronde. Tout à coup les portes et les fenêtres de la salle se ferment d'elles-mêmes ; un majestueux vieillard en robe blanche paraît, menant par la main un chevalier, vêtu d'armes vermeilles, sans épée ni bouclier. « Paix soit avec vous », dit-il à l'assemblée saisie de stupeur ; puis, s'adressant à Arthur, il lui annonce que voici le chevalier désiré extrait du haut lignage du roi David. Saluant avec joie le jeune étranger, Arthur le fait désarmer et revêtir un surcot de « samit » vermeil, fourré d'hermine. Alors le vieux prudhomme conduit le chevalier vermeil droit au Siège Périlleux et soulève le drap de soie dont celui-ci est recouvert ; on y lit maintenant l'inscription : « c'est le siège de Galaad ». Sans hésiter, Galaad prend sa place et donne congé en ces termes à son vénérable compagnon : « Sire, or vous en ralés, car bien avez fait ce qu'on vous commanda ; et salués moi tous ceaus del saint ostel... et mon aiol le riche roi Pescheor et li dites de par moi que jou l'irai veoir al plus tost que je porrai [1]. »

1. *Arthurian romances*, t. VI, p. 8.

Cette scène, comme soulevée d'un souffle d'en haut, pourquoi faut-il qu'on nous la gâte par l'aventure banale de l'épée fichée dans le perron flottant, épée que Galaad seul réussit à arracher du marbre? C'est qu'il était nécessaire de nous donner une preuve de l'incomparable vigueur du jeune Galaad [1]. De même, dans le tournoi organisé en l'honneur de la fête, il l'emporte sans peine, désarçonnant tous les preux, l'un après l'autre, à l'exception de Lancelot et de Perceval. Galaad doit nous apparaître avant toute chose comme un chevalier, comme le meilleur des chevaliers, supérieur même à son père qu'il surpasse autant que le lion surpasse le léopard.

Le soir, à vêpres, nouvelle merveille : une grande clarté illumine la salle où les compagnons de la Table Ronde sont réunis, « et lors entre laiens li Saint Graals covert d'un samit blanc », répandant autour de lui de suaves odeurs. Après avoir servi tous les convives, muets de saisissement, le Graal « disparaît » [2]. Alors les langues se délient et tous, le roi en tête, remercient hautement Dieu de ne pas les avoir oubliés. C'est là le signal attendu [3] : la quête du Graal va commencer, cercle magique dans lequel sont attirés les meilleurs chevaliers. Le plus grand nombre échouera, car s'il y a beaucoup d'appelés, peu sont élus ; trois seulement achèveront l'aventure — Galaad, Perceval, Bohort — dont les trois quêtes s'uniront à la fin en une seule. Entre ces trois élus mêmes il y a une hiérarchie

---

1. Galaad dit tout de suite avec simplicité que l'aventure est sienne; il savait si bien que cette épée l'attendait, qu'il n'en avait pas apportée avec lui. Plus tard il passera l'épée du perron flottant à Perceval, car l'arme sacrée qui l'attend depuis mille ans, c'est l'épée du roi David, son lointain ancêtre.

2. Une demoiselle avait déjà prévenu ce même jour Arthur de l'apparition prochaine du Graal en son hôtel. C'est elle qui, pour la première fois ouvertement, reproche à Lancelot de ne plus être le meilleur chevalier du monde, puisqu'il a manqué l'aventure de l'épée dans le perron flottant. Il semble donc que celle-ci ait un double but : affirmer la force incomparable de Galaad, abaisser le prestige de son père, désormais condamné à tous les déboires.

3. Remarquer combien bref est le séjour de Galaad à la cour d'Arthur, milieu insuffisamment digne de sa haute vertu. S'il baisse la tête et ne répond rien aux questions de la reine, qui devine en lui le fils de Lancelot, c'est que Galaad a honte, non de ce qu'il est bâtard, mais du péché de son père et de Guenièvre, l'épouse adultère.

spirituelle : à l'échelon inférieur celui qui a succombé une fois en sa prime jeunesse ; plus haut celui qui résista, mais non sans de durs combats, à une tentation du même ordre ; enfin, tout en haut, celui qui ne peut pas même être tenté, homme seulement par le corps, émanation pure de l'Esprit-Saint. Partout dans notre roman il sera comparé, identifié même, au Sauveur. Ce parallélisme hardi, qui peut sembler sacrilège aux timorés, est mainte fois indiqué, mis en relief. Tout d'abord dans le le long discours de la recluse, tante de Perceval, qui l'exhorte à suivre la trace de Galaad :

Or vous dirai je par quel raison le chevalier vint à cort en armes vermeilles. Vous savez bien que Jhesu Crist fu entre ses apostles maistres et paistres à la table de la caine (cène) ; après fu senefiés par Josephe a la table del saint graal, et apres a la table roonde par cel chevalier qui doit estre maistre deseure tous qui i seront... Nostre Sires promist à ses apostres devant sa passion qu'il les vendroit visiter et veoir et il s'atendirent à cette promesse triste et morne. Dont il avint le jor de la Pentecoste que quant il estoient tot en une maison et li huis estoient clos que li Saint Esperis descendi entr'eus en guise de fu et les reconforta. Si me semble que en ceste maniere vous vint reconforter li chevaliers que vous devés tenir por maistre et pastour de vous tous. Car tot aussi comme Nostre Sires vint en semblance de fu, aussi vint li chevaliers en armes vermeilles qui furent samblans à la color de fu, et aussi comme li huis où li apostle furent erent clos à la venue Nostre Seignor, aussi furent les portes del palais closes quant li chevaliers entra en la sale, si vint si soutieuement entre vous qu'il n'i ot si sage qui seust dont il vint [1] ».

Ailleurs l'identification de Galaad avec le Christ est plus complète encore, s'il est possible. Le cinquième jour après son adoubement, Galaad sort de l'abbaye des pères blancs, emportant l'ecu de Mordrain [2], ainsi que l'avait prédit Josephé mourant, et trouve une aventure : dans le cimetière voisin une voix horrible sort d'une des tombes ; il soulève la lame qui la recouvre et y trouve le corps d'un chevalier armé ; en même temps le diable s'échappe, au milieu des flammes, en criant :

1. T. VI, p. 56-57.

2. L'aventure de l'écu dont plusieurs personnages tentent de se saisir, pour leur malheur, est longuement racontée dans la *Quête* et on y rappelle naturellement les prophéties de l'*Estoire*.

« Sergent du Christ, ne m'approche pas. » Un vieux moine qui avait accompagné le héros lui explique la « senefiance » de cette aventure. La tombe signifie la grande dureté de cœur que Notre-Seigneur trouva à sa venue sur la terre, et c'est justement pour l'adoucir que Dieu y envoya son fils :

Cele similitude qui li Peres envoia son fil en terre por delivrer son pueple est ore renouvelée. Car tot aussi comme l'error et la folie s'enfuient à l'avenement Nostre Seignor et la verité fu lors manifestee, aussi vous a Diex esleu sor tous autres chevaliers por vos envoier par les estraignes terres por abatre les malvaises costumes et por faire savoir comment eles sont avenues [1].

Enfin Galaad, victorieux dans le tournoi au « château des Pucelles » — allégorie de l'enfer où les justes souffraient, avant la Passion, ensemble avec les impies —, délivre les bonnes pucelles, c'est-à-dire les bonnes âmes, pures comme des lis, pareil, encore une fois, au Christ envoyé pour le salut des bons et jusque dans l'Enfer.

Si Galaad est un second Christ, il est un Christ médiéval, un Christ-chevalier. Tel il nous apparaît dans la première partie de la *Quête*, ce Nouveau Testament de notre épopée réalisant les prophéties de l'Ancien, dans l'*Estoire*. Armé du glaive de David, arme redoutable et symbolique, pour la lutte contre les puissances du mal, sacré chevalier de la chevalerie « célestienne » par sa blanche dame, la sœur de Perceval, Galaad se présente à nous tout de suite comme le Justicier et comme le Rédempteur [2]. Sur son front brille le sceau de l'élection. Devant lui fuient les ténèbres, tombent tous les obstacles, cessent les tourments séculaires. La chasteté immaculée étant l'emblème

1. T. VI, p. 28.

2. Il importe de relever que Galaad est adoubé deux fois, adoubement séculier et adoubement spirituel, de même qu'il a deux épées : l'une mondaine et aventureuse, celle du perron flottant, l'autre mystique, symbolique, celle de David qu'il prise sur toute chose. Quant à la troisième, réminiscence sans doute de l'épée brisée du *Conte du Graal*, on la retrouvera à la fin de la *Quête* où elle ne peut être ressoudée que par Galaad. Ces épées, pour ainsi dire surnuméraires, il les distribue à ses compagnons de quête, la première à Perceval et la dernière à Bohort, bien qu'à ce moment ce dernier n'en ait plus grand besoin.

de la victoire, difficile entre toutes à une époque de passions violentes, de l'esprit sur la chair, la virginité de Galaad est exaltée d'un bout à l'autre de notre œuvre. Elle est ici un véritable talisman, en même temps qu'un gage de sa réussite certaine, par opposition absolue à la luxure, péché mortel qui est le ressort de toute l'action du *Lancelot* propre. Chez le fils, le désir, fatale folie du père, est comme aboli, parce qu'un autre désir, une soif inextinguible, elle aussi, le possède jusqu'au fond de son être : la soif de Dieu.

Galaad n'est pas un type de sainteté statique, il y a en lui non pas cristallisation d'une vertu à jamais immuable, mais au contraire mouvement intérieur, progrès. Seulement il commence à monter à partir du degré élevé ou d'autres, moins riches en dons spirituels, s'arrêtent à bout de forces. Rappelons-nous dans l'*Estoire* la parabole du neuvième fleuve, trouble au commencement (à cause de la tare de sa naissance) et « el milieu cler et net, mais en la fin sera il encore a cent doubles plus nes et plus clers que el milieu, et sera si douls et si delitables à boire que à peine s'en porroit nuls saoler ; en celui se baignera Jhesu Crist tous nus ». N'est-ce pas vraiment, en un raccourci saisissant, la préfiguration de toute la destinée humaine de Galaad ? Deux phases successives de son pèlerinage terrestre marquent dans la *Quête* les deux étapes de son ascension. D'abord c'est la période active et publique de sa vie qui comprend, à proprement parler, l'œuvre de rédemption, à lui commandée. Cette œuvre commence à l'heure où ayant achevé l'apaisement, la purification de son père Lancelot sur la nef qui emporte au loin le corps de la vierge-martyre, Galaad reçoit cet ordre de Dieu, transmis par un blanc chevalier : « Sire, assez avés esté avoec vostre pere, issiés de cele neif et si alés là où aventure menra, querant les aventures du roialme de Logres et menant a chief[1] ».

L'esprit qui domine dans la *Quête* est, comparé à celui de l'*Estoire*, un esprit de clémence et de douceur ; la miséricorde divine se répand en manne céleste sur la tête des pécheurs repentants, sur les victimes de la colère du Très-Haut : nous ne sommes plus dans le royaume de la Loi, mais dans celui de la Grâce.

---

1. T. VI, p. 178.

La promesse, faite trois cents ans auparavant, au roi Mordrain, aveugle et paralysé, qu'il mourrait guéri à l'arrivée du « bon chevalier » est prête à s'accomplir. Galaad entre en une abbaye de Frères blancs, est mis en présence du vieillard qui s'écrie, transporté d'allégresse : « Serjans Dieu, vrais chevaliers, de qui j'ai si longement atendue la venue, embrache moi et me laesse reposer sur ton pis [1]. » Puis ce nouveau Siméon expire dans les bras du rédempteur... Pitié également pour l'ancêtre criminel, le pèdre de Moïse [2], qui brûle depuis 354 ans dans sa tombe : au contact de Galaad les flammes s'éteignent, car il n'y a en lui aucun feu de luxure. De même la fontaine de l'ancêtre, Lancelot I[er] cesse de bouillir à son approche. En compagnie de Perceval qu'il trouve sur son chemin, Galaad erre cinq ans durant pour abolir les mauvaises coutumes et les maléfices de toutes sortes ; ce sont ses années de service : le fleuve nourricier coule, calme et clair, abreuvant de ses eaux limpides tous ceux qui sont altérés de pardon et de justice. La mission de Galaad touche à sa fin ; il ne lui reste plus qu'à rendre à la « terre gaste » sa prospérité, sa fécondité ancienne, ravies par le coup d'épée d'un traître depuis la mort de Lambor, le père du « roi mehaignié ».

Une voie nouvelle s'ouvre devant Galaad le jour où, sa quête terminée, il touche enfin le sol béni de Corbenic. Pour mieux dire il n'y a pas eu même de quête pour lui ; s'il n'entre pas tout de suite en héritier, plus encore qu'en conquérant, au château du Graal, c'est qu'il a dû d'abord accomplir son service. Et cette rédemption d'un monde trop vieux et trop corrompu n'est au fond qu'illusoire, puisqu'il faudra, quand même, qu'il croule plus tard, la coupe d'iniquité étant pleine jusqu'aux bords, dans la *Mort d'Arthur*, ce « Crépuscule des héros ». La

---

1. T. VI, p. 185.

2. Galaad ne délivre pas dans la *Quête* le fils de Siméon, Moïse, ainsi qu'on nous l'avait annoncé dans l'*Estoire*. Cette omission est regrettable, car l'impie étant englouti sous terre, « fondu en abîme », nous aurions eu là une véritable descente aux enfers du chevalier rédempteur. Est-ce pour cela que l'auteur l'a abandonnée comme une entreprise difficile ? Nous ne le croyons pas : il semble qu'au contraire deux auteurs différents auraient pris soin de se mettre d'accord, le second tenant scrupuleusement les engagements pris par le premier.

bonté du fils ne rachète pas même la faute du père qui, d'ailleurs, retombe dans le péché mortel. Aussi, malgré tous les efforts d'imagination de notre auteur, malgré l'importance qu'il semble attacher au « désenchantement » de la Grande-Bretagne, on sent bien vite que là n'est pas l'intérêt principal de son œuvre maîtresse. Il est dans les pages finales, pages brûlantes et uniques où se parfait la béatification d'une âme née pour l'amour divin, sa fusion intime avec la source de toute beauté. C'est la seconde phase de la vie de Galaad : après l'action, la contemplation, période toute de recueillement et de rayonnement intérieur, qui a son début à Corbenic, terre promise, et son dénouement à Sarras, Jérusalem céleste.

Contrairement aux autres versions de notre légende, le héros du Graal ne pose aucune question, car il n'y a pas de charme à rompre, et la guérison du « roi mehaignié », son aïeul, qui se fait avec l'onction du sang qui coule à nouveau de la lance sainte [1], n'est qu'un épisode, et non le cœur du récit. Ce centre, ce foyer dans lequel convergent tous les rayons épars, c'est la répétition merveilleuse de la cène de Jésus et des apôtres [2]. L'inspiration de notre auteur, visionnaire et mystique, atteint là son apogée, et ce tableau, baigné d'une lumière immatérielle, est inoubliable.

Au milieu de la salle, la table d'argent du Graal ; tout autour les douze compagnons de la quête, seuls admis à la célébration du mystère. Quatre anges apportent un siège, où est assis Josephé « le premier evesque des crestiens que Nostre Sires

1. C'est sur l'ordre exprès de Christ que Galaad a oint les plaies de Pellinor avec le sang du Sauveur, après la fin du banquet mystique auquel, en qualité de gardien du Graal, le « roi mehaignié » assiste en compagnie des douze élus.

2. Les folk-loristes (notamment miss J. L. Weston), choqués de son apparente pauvreté d'action, ont déclaré la *Quête* très insuffisante en tant que roman du Graal. Mais c'est précisément cette épuration et cette simplification du thème qui font de notre roman le chef-d'œuvre du genre. Il ne reste au centre du tableau que le plus haut mystère chrétien, sans mélange aucun avec des éléments hétérogènes de provenance suspecte. L'auteur, emporté par l'élan, écarte avec une indifférence visible tout ce qui ne touche pas directement à son sujet, qui est l'union avec Dieu. Ainsi il n'est même plus question d'exorciser les fantômes qui rôdent dans les bas fonds du Palais Aventureux, tel par exemple l'enchanteur Orphée, apparu à Bohort lors de sa première visite à Corbenic (dans l'*Agravain*).

mesmes sacra en la cité de Sarras el Palais Spirituel ». — Au ciel, dit-il, aux quêteurs émerveillés je suis, comme je l'étais sur terre, le serviteur du saint vaisseau. — Après que Josephé s'est tenu agenouillé un long moment devant la table d'argent, voici que les deux anges apparaissent de nouveau, portant, les deux premiers des cierges ardents, le troisième une touaille de samit vermeil, et le quatrième la lance qui saigne, dont les gouttes tombent dans le vase sacré ; alors Josephé se lève, couvre le Graal avec le samit vermeil et commence le sacrement de la messe, servie par la troupe des anges.

La messe finie, Josephé donne à Galaad le baiser de paix, en lui demandant de le transmettre à ses frères, puis il leur dit : « Chevaliers du Christ, vous qui avez durement peiné pour voir les merveilles du Graal, vous allez maintenant être nourris par la main même de votre Sauveur ». Et il disparaît, laissant les compagnons de la quête pleurer de bonheur devant cette promesse qui, tout à l'heure, va devenir une réalité :

Lors regardent li compaignon et voient issir del vaissel un home qui avoit les mains sanglentes et les piés et le cors ; si lor dist : « Mi chevalier et mi serjant et mi fil loial qui en ceste mortel vie estes devenu espiritel, vous m'avés tant quis que jou ne me puis plus vers vous celer ; si convient que vous veés partie de mes repostailles et de mes secrès. Car vous estes assis à ma table où onques chevalier ne manja puis le temps Joseph d'Arimathie... Or tenés et recevés la haute viande que vous avez si lonctans desirée et por qui vous vous estes tant traveilliét. »

Commençant par Galaad, Christ fait communier par ses propres mains, l'un après l'autre, ses douze fidèles. Ensuite il revient vers son disciple préféré et engage avec lui ce surprenant dialogue :

Christ. — Fiex aussi nes et si expurgiés de toutes mauvaistiés comme hons terriens puet estre, sès tu que jou tieng entre mes mains ?

Galaad. — Sire, naie, se vous nel me dites.

Christ. — C'est l'escuele qui a servi à gré tous ceus qui j'ai trové en mon service. Ore as veu ce que tu as tant desiré à veoir. Mais encore ne l'as tu veu si apertement comme tu le verras. Et sès tu où ce sera ? En la cité de Sarras, el Palais Espiritel. Et por ce t'en covient de ci aler et faire compaignie à cest saint vaissel qui anuit s'en partira del royaume de Logres, si que jamais n'i sera veu. Et ses tu porquoi il s'en part ? Por ce qu'il n'i est ne servis

ne honerés à son droit par ceaus de cette terre. Et por ce voeil je que tu t'en voises demain jusqu'à la mer, et là troveras tu la neif où tu trouvas l'espee as estraignes renges. Et por ce que jou ne voeil pas que tu t'en ailles seus, si moine avec toi Perceval et Bohort.

Galaad. — Ha, Sire, porquoi ne souffrés vous qu'il veignent tuit avoec moi ?

Christ. — Por ce que jou ne voeil, ains le fais en samblance de mes aposteles. Car tot aussi qu'il mangierent od moi le jor de la caine, tot aussi mangiés vous ore od moi à la table del Saint Graal, et estes .XII. aussi qu'il furent et jou sui li tresimes par desus vous tous qui doi estre vostre maistres. Et tout aussi comme je les departi et fis aler par l'univers por prechier la vraie loi, tout aussi vous depart jou l'un cha et l'autre là. Et morrois tuit en cestui méstier ne mais .I. [1] ».

Et les douze quêteurs, obéissant à l'ordre du Haut-Maître, se séparent pour aller porter, chacun de son côté, la bonne nouvelle à travers le monde. En se faisant leurs adieux ils pleurent et s'entrebaisent comme des frères ; tous remercient Galaad « de la joie que leur a donné sa compagnie ». Il est le premier parmi les pairs, et c'est à lui, « fils lavé de toute souillure », que le Seigneur confie son trésor le plus précieux. Sur la nef de Salomon, — trait d'union mystérieux entre l'Ancienne et la Nouvelle loi, symbole de l'Église, — les trois amis retrouvent la table d'argent avec le Graal et la sainte lance. Là une dernière transformation s'opère en Galaad : l'homme sensible meurt en lui. Sa prière à Dieu est de pouvoir « trépasser du siècle » à l'heure où il en exprimera le désir, et Dieu lui promet d'exaucer son vœu. A la demande de Perceval, qui a surpris son secret, Galaad explique ainsi sa requête :

L'autre jor, quant nous veïmes partie des merveilles del Saint Graal que Nostre Sires nous monstra par sa douce pitié, en ce que je veoie les repostes choses qui ne sont pas descouvert a chascun fors seulement as menistres Jhesu Crist, en celui point que jou vi ces choses que cuer de terrien homme ne poroit penser ne langue ne poroit descouvrir, si fu mes cuers en si grant aaise et en si grant joie que se je fuisse maintenant trespassés de cest siecle je sai vraiement que onques hom ne trespassa en grignor boineureté. Et me fu avis que entor moi avoit tant d'angeles et choses espiritels que se je fuisse transis de la terriene vie en la celestiele en la joie des glorieus martyrs et des vrais amis Nostre Signor [2].

---

1. T. VI, p. 190 et 191.
2. T. VI, p. 193.

Voilà pourquoi, ayant goûté une première fois aux délices de l'extase, Galaad qui se révèle en ce moment comme le plus pur mystique, ne veut pas survivre à l'extase qui l'attend plus complète encore, il le sait, là-bas, promise par son Seigneur et ami. Mais pour arriver à destination il faut que s'accomplissent les Écritures : Galaad doit se reposer, ne fût-ce qu'une fois, sur le lit préparé pour lui par le sage Salomon et sa femme subtile, lit qui symbolise le sacrifice suprême, celui du Calvaire, et sa commémoration, l'Eucharistie. Il s'y étend, sur les instances de Perceval, et s'endort. Alors seulement le vent pousse la nef vers le rivage de Sarras, tandis qu'une voix commande aux chevaliers de porter la table avec les reliques au Palais Spirituel. En route Galaad accomplit, non plus un prodige — ce temps est passé — mais un miracle : il rencontre un mendiant se traînant sur des béquilles et lui ordonne de les aider à porter la sainte table : « Liève sus et tu es gari ! » — Aussitôt l'infirme recouvre l'usage de ses membres, perdu depuis longtemps, et s'en va répandre la nouvelle de sa guérison dans toute la ville. Le Graal et la Lance sont portés en triomphe au Palais Spirituel et déposés près de la chaire où Christ a sacré Josephé.

Une épreuve ultime est réservée aux trois campagnons ; accusés de trahison par le roi de Sarras, ils sont jetés en prison, où, pendant une année, le Graal les nourrit et les réconforte, comme autrefois il avait fait pour Joseph d'Arimathie dans son sombre cachot. Au bout de l'année Galaad prie Dieu de le rappeler prochainement à lui. Le même jour, le roi mourant et repentant fait délivrer les prisonniers et demande humblement leur pardon, qu'ils lui octroyent de grand cœur.

Après sa mort, le peuple, sur un ordre d'en haut, élit comme successeur au trône Galaad, malgré l'extrême répugnance de ce dernier [1]. La couronne royale pèse lourd à cette tête qui ne

1. Comme la cité de Sarras, premier asile du Graal, préfigure la Jérusalem céleste, le couronnement de Galaad a ici un caractère nettement symbolique et mystique. Mais il fallait aussi qu'il fût, ainsi que ses ancêtres paternels, les huit fleuves, descendants du fils de Nascien-Célidoine et, ainsi que tous ses ancêtres maternels, rois Pêcheurs, un haut seigneur couronné. Son royaume n'est donc pas de ce monde comme celui de son prototype divin, tout en étant un royaume réel, celui du premier de sa race.

rêve qu'à celle du royaume céleste. Douze mois encore s'écoulent, douze mois de méditations, d'oraisons et d'aspirations à l'au-delà [1]. De degré en degré Galaad est monté jusqu'au faîte de l'échelle invisible : l'heure approche où, selon les prédictions, « Christ se baignera tout nu » dans ce fleuve de grâce, découvrant à son fils bien-aimé ses secrets les plus profonds.

Le jour anniversaire du couronnement de Galaad, Josephé, sans d'abord se faire connaître, apparaît de nouveau à la triade élue ; en habits épiscopaux, entouré d'anges, il célèbre la messe de la Mère de Dieu. Au moment de la consécration, il retire la patène qui recouvre le Graal et invite Galaad à s'approcher : « Viens, avant, serjant du Christ, si verras ce que tu as tant desiré a veoir. » Galaad s'avance, en tremblant de tout son corps, et regarde. Pareil à son lointain ancêtre Nascien, — mais combien plus digne que lui ! — il voit, il contemple le mystère des mystères. Mais la chair périssable ne peut longtemps supporter « les choses spirituelles ». Dans un élan de tout son être vers l'Infini, Galaad s'écrie :

Sire, toi crie jou merci quant tu m'as acompli mon voloir, car or voi jou tout apertement ce que langue ne poroit dire ne cuers penser. Ici voi jou l'ocoison des proeces et les merveilles de toutes les autres. Et puisqu'il est ensi, bials dous Sires, que vos m'avés acompli mes voloirs de veoir ce que j'ai tosjors desiré, or vous proi jou que en cestui point et en ceste grant joie où jou sui, souffrés que je trespasse de ceste terriene vie en la celestiele [2] !

Dès qu'il a proféré ces paroles, Galaad voit s'approcher de lui le mystérieux évêque officiant, qui lui offre le *corpus Domini* en lui disant que Dieu l'a envoyé, lui, Josephé, — « por ce que tu me resambles en choses, en ce que tu as veues les merveilles del Saint Graal, si comme je fis et si es vergenes, si comme je sui ».

---

1. Les trois conquérants du Graal servent journellement le Graal au Palais Spirituel, qui est en même temps une demeure royale, un sanctuaire et, rappelons-le encore une fois, un lieu de sépulture : c'est là qu'est déposée la dépouille mortuaire de la sœur de Perceval ; c'est là que reposera plus tard et ce dernier et, entre eux deux, Galaad lui-même. Bohort est le seul qui reviendra de Sarras à la cour d'Arthur pour y faire le récit des merveilleuses aventures de leur quête achevée.

2. T. VI, p. 197.

Après un émouvant adieu à ses deux compagnons, Galaad, étendu en croix devant le Graal, expire. C'est moins une mort qu'une Assomption. Pendant qu'une troupe d'anges emporte son âme « en compaignie de Jheṣu Crist », une main, descendant des cieux, saisit le saint vaisseau et la lance et les soustrait pour toujours aux regards mortels. Le cercle mystique se ferme. Tout est accompli. Et le neuvième fleuve se jette enfin dans l'Océan de lumière, entraîné par lui vers l'Éternité.

*
* *

Après avoir étudié séparément les deux grands rivaux de notre légende, il nous reste maintenant à les rapprocher, à placer en regard Perceval le Gallois et Galaad, fils de Lancelot du Lac.

Tout d'abord reconnaissons ceci : la différence qui existe entre ces héros de l'amour divin n'est pas simplement quantitative ; il ne s'agit pas seulement chez Perceval d'un degré de perfection moindre que chez Galaad, la nature de leur sainteté n'est pas la même. Malgré les transformations dans un sens ascétique, imposées par l'auteur de la *Quête* au Perceval traditionnel, ce dernier ne devient pas dans son œuvre une espèce de sous-Galaad, un double plus effacé, plus pâle que l'original [1]. Non, chacun représente sa famille spirituelle à lui, chacun a sa personnalité propre. A l'un, deux fois né — avant et après l'appel, — le travail, les peines d'une lente ascencion, à l'autre, né en état de grâce, en dépit du péché de sa conception, le don de l'avènement libre et joyeux !

Au point de vue littéraire Perceval est, comme nous l'avons vu, un type composite. Après avoir été « l'innocent » de la poésie populaire, il nous apparaît dans le conte de Chrétien comme un valet sauvage et « nice », mais de sang noble et de cœur pur ; cet adolescent inculte devient rapidement un brillant chevalier dont l'éducation mondaine s'achève par des aspirations d'un ordre plus élevé, lorsque sa conscience de chrétien est éveillée. Chez les continuateurs et les émules du maître champenois le

1. Cela n'est juste peut-être que de Bohort, le moins personnel des trois élus de la *Quête*.

caractère du héros s'accuse et se précise davantage ; tour à tour les tendances plus particulièrement morales ou bien mystiques passent au premier plan, et Perceval devient chez Wauchier, chez Wolfram, chez Robert de Boron, la perle de la chevalerie chrétienne, l'élu du Saint-Esprit, sans pour cela renoncer au monde. Enfin, dans la *Quête* et, plus tard encore, dans le sombre *Perlesvaux*, qui s'en est sûrement inspiré en forçant même la note ecclésiastique, Perceval atteint au terme de sa longue évolution médiévale : il est le chevalier-moine, le serviteur du Christ, celui qui a conquis par de durs combats sa haute vertu. Encore un dernier pas, celui-là en pleine époque moderne, et nous avons, avec le *Parsifal* de Wagner, un retour conscient vers le passé légendaire, le triomphe du « chaste fol » — *der reine Tor* — que « pitié rend sage ». Ici encore la souffrance ennoblit l'homme ; la lutte contre les tentations est nécessaire pour tremper son âme.

Telle n'est pas la destinée terrestre de Galaad, destinée simple, unie et harmonieuse. A l'inverse de son glorieux rival, il est une création spontanée, issue des profondeurs d'un esprit vraiment synthétique, capable d'enfanter la plus belle *Somme* du moyen âge.

Galaad n'a d'humain, semble t-il, que ce qu'il a de médiéval, mais c'est cela précisément qui le rend vivant, qui fait de lui, non pas une froide et terne abstraction, mais une figure rayonnante de beauté, d'énergie viriles. Ce jeune archange à l'épée flamboyante, si pareil à Saint-Michel terrassant le démon, n'est ni un « fol », ni un ascète émacié, mais un bienheureux assoiffé de Dieu, un pur mystique.

De par sa nature intime le fils de Lancelot se trouve affranchi de tout effort ; il ne connaît ni l'angoisse d'un doute, ni l'amertume d'un regret. En lui tous les instincts pervers, tous les désirs impurs sont abolis à jamais. Pour vaincre il n'a qu'à paraître, et les forces du mal se brisent aussitôt contre son armure couleur de feu. Sa virginité ne fait qu'un avec son être, dont elle est la substance même. Et pourtant, lui aussi, n'est pas immuable, lui aussi monte incessamment jusqu'à ce que son « moi » individuel s'abolisse en Dieu, ultime union du Fils avec le Père.

Perceval, c'est l'enfant de la nature, symbole de l'humanité.

qui, à travers la « gaste forêt », la forêt d'épreuves, se fraye douloureusement une voie jusqu'aux sommets de la vie spirituelle.

Galaad, c'est l'enfant de la grâce, le rêve d'or d'une humanité transfigurée, libérée du péché originel, vivant sur cette terre d'ombre comme dans un ciel de gloire.

Myrrha Lot-Borodine.

NOTICE

SUR UN

MANUSCRIT CATALAN DU XVe SIÈCLE

(BODLEY ORIENTAL 9)

Le manuscrit en question est un petit volume in-octavo de 154 folios. Le papier est vraisemblablement d'origine italienne, car le filigrane (une croix grecque tronquée) est identique à la cote 5426 de Briquet[1], et n'a été relevé que sur des papiers fabriqués à Pistoie au début du XIVe siècle. L'écriture cependant est de date plus récente et ne paraît pas remonter au delà des dernières années du XVe siècle. Le manuscrit est rédigé en deux langues et nous donne un texte hébreu, dont les caractères sont très réguliers et nets, mais d'une calligraphie médiocre, puis une version interlinéaire en langue catalane. La même encre a été employée pour les deux écritures, et il est assez probable que le manuscrit est de la même main d'un bout à l'autre. Mais la version catalane est ajoutée, sous forme de gloses, dans une cursive qu'on ne peut déchiffrer qu'à la loupe. Enfin il faut lire ces gloses en suivant les mots de droite à gauche, ce qui augmente encore les difficultés de la lecture.

Le manuscrit, aujourd'hui « MS. Bodley Oriental 9 », figure déjà dans un catalogue de la bibliothèque portant la date de 1629[2]. Il y est décrit dans les termes suivants : « *Arch. B 66 MS. Liturgia, preces Judaeorum MS. cum gallicâ versione interlineari.* » Il est probablement entré à la Bodléienne vers 1611 ou 1615, mais on ne possède aucun renseignement sur sa prove-

---

1. C. M. Briquet, *Les filigranes*, II. Paris, 1907.

2. *Libri Ebraeo-Rabbinici in Bibliotheca Bodleiana recensiti operâ Henrici Jacobij Mertonensis Ao Di 1629.* Il existe plusieurs exemplaires manuscrits de ce catalogue : ms. Marsh 22 ; ms. Wood Donat. 1, fol. 344 ; ms. Casaubon 26, fol. 67 ; ms. Rawl. D. 1171, fol. 82.



nance. Bien que le manuscrit appartienne à l'un des fonds les plus anciens de la bibliothèque, il est resté complètement ignoré des romanistes : le catalogue actuel en fait d'ailleurs une description assez erronée : « A copy of c. 1500 of the Common Prayers according to the Spanish rite with interlinear Latin (!) translation. » Tout récemment un des bibliothécaires, M. le Dr Craster, chargé de la réédition du catalogue, eut la curiosité d'examiner ce petit volume de plus près. Malgré la difficulté de la lecture, il s'aperçut bientôt que la version interlinéaire était tout autre chose que du latin. Il me fit part de sa découverte et nous pûmes nous convaincre que nous étions en présence d'un texte catalan. Or les manuscrits catalans ne sont guère nombreux, en Angleterre surtout. La Bodléienne, si riche en trésors littéraires et linguistiques de toute espèce, n'en possède pas d'autre [1].

On connaît des traductions catalanes de livres de la Bible, de légendes de saints, de traités de morale chrétienne, etc., mais jusqu'ici on n'a pas, que je sache, signalé de traduction semblable d'un texte hébreu en catalan. Il est cependant assez probable que d'autres versions analogues se trouvent dans des bibliothèques juives. Ces indications mettront peut-être les chercheurs sur la piste.

Le texte hébreu du ms. d'Oxford est un livre de liturgie juive selon le rite espagnol. Il contient les prières récitées dans les synagogues les jours ordinaires, puis, à partir du fol. 60, celles consacrées spécialement au jour du sabbat. Suivant la coutume juive, les prières comprennent des invocations, des bénédictions, parfois des formules de confession et, en outre, des psaumes de David et divers passages tirés des Écritures Saintes. M. Gaster [2] a consacré une importante étude à la liturgie en usage chez les Juifs de la Péninsule ibérique. La version hébraïque qu'il donne (d'après un manuscrit unique) ne semble guère différer de celle que fournit notre texte. Elle omet cepen-

1. [Depuis la rédaction de cette notice on m'a signalé la présence d'un autre ms. catalan à la Bodléienne. Il est coté « MS. Catalán C 1 » et contient les ordonnances de la « Santa Confraria dels Clergues de ciutat et bisbat de Valencia ». Il porte la date de 1366.]

2. *The Book of Prayer and Order of Service according to the Custom of the Spanish and Portuguese Jews* by M. Gaster, 5 vol., Oxford, 1901, etc.

dant les invocations du début (§ 1-6) qui appartiennent vraisemblablement à une tradition locale. Les manuscrits hébreux de provenance espagnole sont peu nombreux, de rares exemplaires seulement ayant échappé aux rigueurs de l'Inquisition. Gaster affirme même « n'en avoir trouvé aucun dans les bibliothèques de Londres, d'Oxford et de Paris [1] ».

Aurait-il ignoré notre manuscrit? ou bien le croyait-il étranger à l'Espagne? L'écriture, en effet, n'accuse aucune particularité nettement espagnole; elle n'exclut pas cependant la possibilité d'une origine espagnole [2].

On trouvera ci-dessous quelques extraits du ms. d'Oxford qui reproduisent fidèlement les parties catalanes des folios 1 à 3 et du début du folio 4. Je fais suivre d'un point d'interrogation quelques formes douteuses. La traduction catalane est tout à fait littérale, mais n'est pas toujours exacte : j'ai imprimé au-dessous de ma transcription une traduction littérale du texte hébreu qui permettra de comprendre plus exactement la glose catalane [3]. Dans celle-ci j'ai complété entre crochets les mots abrégés; l'on ne devra pas perdre de vue que les formes du verbe « être », généralement sous-entendu en hébreu, manquent souvent aussi à la traduction catalane et qu'il faut les suppléer fréquemment pour le sens.

TRADUCTION CATALANE.

[Fol. 1 r°] 1. Tot criat alt y bajx [4] testificaran y recontaran tots ells, que 1 A[donai] 1, y son nom 1 ; 30 y 2 çenderos ; y tot entenents [5] sa purjtat

TRADUCTION LITTÉRALE DU TEXTE HÉBREU.

1. Toutes les choses créées là-haut et ici-bas rendront témoignage et proclameront toutes d'une voix unanime (*litt.* : comme un) : le Seigneur est un

1. *Op. cit.*, vol. I, p. XVI. Voir cependant Neubauer, *Cat. Bodl.*, nos 1132 et 1137.

2. M. le Dr Cowley m'écrit à ce sujet : « It might have been written anywhere, for the hand is quite artificial. »

3. J'exprime ici toute ma reconnaissance à M. le Dr Cowley, directeur de la Bodléienne, qui a bien voulu m'expliquer la signification des mots hébraïques.

4. On pourrait lire : *bajo*.

5. Corriger : *entenent*.



TRADUCTION CATALANE.

recontara ta grandeza, y ells coneixeran (?), car lo tot que a tu, y tu lo D[eu], lo Rey, lo unit (?) [1].

2. Los cors en son pensar sempre fabrjcant foren trobats : tot es fora de tu demudat ; en comta y pes lo tot sa comta ; tots ells foren dats de pastor 1.

[Fol. 1 v°] 3. De principi y fins fi es a tu senyal : tramontana y mitj jorn, o levat y ponent, y cel y mon a tu testj lehal, de aquest 1 y de aquest 1.

4. Lo tot de tu partint (?) [2] part : tu estant y ells se perdran perduts ; per tant tot criat dona a tu honra ; qui ell de principi y fins fi, decut p[are] 1 ?

[Fol. 2 r°] 5. Respon nos, nostre P[are], respon nos en dia de junj de tayannj aquest, que en angustia gran nos ; no mjres a nostre maljçia y no t'encubres, nostre Rey, de que cerquam ; sies na prop per nostre esclamaçio : enhans que cridem a tu, tu nos respongnes ; enhans que parlem, tu ojes, con la paraula que es dita : « y sera enhans que criden y jols responre, ahon ells

TRADUCTION LITTÉRALE DU TEXTE HÉBREU.

et son nom est un ; 32 sentiers sont ta voie [3] ; et tous ceux qui comprennent leur mystère raconteront ta grandeur, et ils reconnaîtront que tout est à toi, et que tu es le Dieu, le Roi, l'Unique.

2. Les cœurs, en contemplant le monde, trouvent hors de toi tout changé ; en nombre et en poids le tout est compté ; toutes ces choses furent le don d'un seul pasteur.

3. Depuis le commencement et jusqu'à la fin il y a pour toi un signe : le Nord et le Sud, l'Orient et l'Occident, le ciel et la terre te rendent un loyal témoignage, chacun de son côté (*litt.* : de ce côté un et de ce côté un).

4. Tout est un don de toi : tu demeures, et eux périront entièrement (*litt.* : ils périront en périssant) ; c'est pourquoi toute chose créée te rend honneur. Car depuis le commencement et jusqu'à la fin, n'est-il pas un père (unique) ?

5. Réponds-nous, notre Père, réponds-nous en ce jour du jeûne d'humiliation, car nous sommes dans une grande angoisse ; ne considère pas notre malice, et ne te dérobe point, ô notre Roi, à notre pétition ; sois propice à notre supplication ; avant que nous ne criions à toi, tu nous réponds ; avant que nous ne parlions, tu entends, selon la parole qui est dite : « Et ce sera avant qu'ils ne crient et je leur répondrai, pendant qu'ils parlent, j'enten-

1. Peut-être faudrait-il lire *unico*.
2. Leçon douteuse, peut-être : *parcren* ?
3. *Sont ta voie.* Ces mots ne sont pas accompagnés de gloses dans le manuscrit.

TRADUCTION CATALANE.

parlants y jo hoynt » ; que tu A[donai] rement, y escapant, y responent, y apiadat en tota hora d'angustia y estreta ; beneyt tu, A[donai] hoynt oraçio.

[Fol. 2 v°] 6. S[enyo]r de mon, que en regna enhans tota crjatura que fos crjada, a ora de ser fet en sa voluntat tot : delavors Rey son nom fonch cridat, y, apres de acabarse lo tot, a ses soles regnara sa temeritat ; y ell fonch, y ell es, y ell sera en sa formosura ; y ell 1, y no seguon per exemplar a sa compayia [1], sens principi, sens fi : y ell la força y la s[enyor]ia, sens preu, sens semblança, sens demudament (?) ni cambj, sens asientament, sens despartiment, gran fors y baraguanja ; y ell mon D[eu], y viu mon Redentor ; y fors de ma dolor en dia d'angustia, y ell mon pendo y mon refugj, dadiva de ma part ; en dia lo crido, en son poder coman mon esperit en ora adormida y ma desperta, y ab mon esperit mon cors, A[donai] a mj, y no tembre.

[Fol. 3 r°] 7. Regla de oraçions.

Y jo en multitud de ta merçe vindre en ta casa, encorbarme a palau de ta santedad, en ta temor.

TRADUCTION LITTÉRALE DU TEXTE HÉBREU.

drai » ; car toi, Seigneur, tu rachètes, tu délivres, tu réponds, tu t'attendris dans toute heure d'angoisse et de détresse. Béni sois-tu, Seigneur, toi qui entends la prière.

6. Le Seigneur du monde, qui régna avant qu'aucune créature ne fût créée, à l'heure où tout fut fait par sa volonté : alors son nom fut appelé Roi. Et après que tout sera fini, lui seul régnera, redoutable ; et lui fut, et lui est, et lui sera dans sa magnificence ; il est « un », et il n'a point de second pour associer, sans commencement, sans fin ; à lui la force et la domination, sans prix, sans ressemblance, sans modification ni changement, sans composition, sans séparation, grand de force et de puissance ; et il est mon Dieu, et mon Rédempteur est vivant ; il est le rocher de ma douleur au jour de l'angoisse, et il est mon étendard et mon refuge, la part de ma coupe. Au jour où je l'invoque, en sa main je remets mon esprit à l'heure du sommeil et à mon réveil, et (tant qu') avec mon esprit (est) mon corps, le Seigneur est avec moi ; je ne craindrai point.

7. Ordre des prières.

Mais moi, dans l'abondance de ta miséricorde, je viendrai dans ta maison, me prosterner dans le palais de ta sainteté, en ta crainte [2].

---

1. Corriger : *companya*.
2. Ps. V, 8.

TRADUCTION CATALANE.

8. Beneyt tu, A[donai], nostre Deu, Rey del mon, quens santificha en sos manaments, y nos comanda sobre lavament de mans ; beneyt tu A[donai], nostre Deu, Rey del mon, que crjha l'home ab sabiesa, y crja en ell forats forats, buyts buyts ; descubert y sabut davant cadira de ta honra, que sis tancha [fol. 3 v°] hun d'ells, no li es posible per se sostenirse sols hora una.

9. Beneyt tu, A[donai], medeçinant tota criatura y maravella per fer.

10. Mon Deu, la anima que donares en mj neta, tu la crjares, tu la figurares, tu la suflares en mj, y tu la guardares entre mj ; y tu aparellat per prendrela de mj, y per tomarla en mj, aparellat per venjr ; tot temps que la anima entre mj atorguant jo davant tu, A[donai], mon Deu, y Deu de mos pares, S[enyo]r a tots los fets, S[enyo]r de totes les anjmas ; beneyt tu, A[donai], lo tomant animas a cossos [fol. 4 r°] morts ; beneyt tu, A[donai], nostre Deu, Rey del mon, el dant al guall entenjment per entendre entre dia y entre la njt, alumbrant sechs, soltant encarçerats, vestjnt nuos, confortant los aprimits [1]...

TRADUCTION LITTÉRALE DU TEXTE HÉBREU.

8. Béni sois-tu, Seigneur, notre Dieu, Roi de l'univers, qui nous sanctifias par tes commandements et nous fis des prescriptions concernant le lavement des mains. Béni sois-tu, Seigneur, notre Dieu, Roi de l'univers, qui créas l'homme avec sagesse, et créas en lui beaucoup d'orifices et de cavités (*litt.* : orifices orifices, cavités cavités) ; il est évident et manifeste devant le trône de ta gloire, que si l'un d'eux était fermé, ou si l'un d'eux était ouvert, l'homme ne pourrait subsister même une seule heure.

9. Béni sois-tu, Seigneur, toi qui guéris toute créature et fais des miracles.

10. Mon Dieu, l'âme que tu m'as donnée est pure ; tu l'as créée, tu l'as formée, tu l'as insufflée en moi, et tu la conserves en moi, et tu me l'enlèveras et tu me la rendras dans l'avenir. Tant que l'âme est en moi je rends grâces en ta présence, Seigneur, mon Dieu et Dieu de mes pères, Seigneur de toutes les créatures, Seigneur de toutes les âmes. Béni sois-tu, Seigneur, qui rends les âmes aux corps morts. Béni sois-tu, Seigneur, notre Dieu, Roi de l'univers, qui donnes au coq l'entendement pour distinguer entre le jour et la nuit, qui donnes la vue aux aveugles, délivres les captifs, vêts ceux qui sont nus, et consoles les opprimés.

1. Corriger : *aprimats*?

GLOSSAIRE [1]

Adonai 1, 5, seigneur (mot hébreu).

Alumbrar 10, illuminer, rendre la vue (Saura : *alumar* ; *alumbrar* est la forme actuelle en castillan).

Apiadar 5, s'apitoyer (forme castillane).

Aprimit 10, affaibli (Saura : *aprimat*).

Asientament 6, demeure fixe (?), compagnie (?) ; le même mot hébreu est traduit quelques lignes plus haut par *compayia* (6) (Saura : *assentadament* ;castill. *asiento*).

Atorguar 10, louer, rendre grâces (Saura : *otorgar*, consentir).

Baraguanja 6, prouesse (le mot s'est conservé dans le castillan *barragania*, « hecho esforzado de mancebo » ; à l'origine il paraît se rattacher à l'arabe *barakan*, étoffe de laine.

Buyt 8, vide, cavité (Saura : *vuyt*).

Çendero, sentier (Saura : *senderó*).

Comta 2, nombre (Saura : *contar*).

Decut 4, justement, en effet (Saura : *degut*).

Delavors 6, alors (Saura : *della*, *llavors*).

Demudament 6, changement.

Demudar 2, changer complètement (Saura : *mudar*).

Despartiment 6, séparation (Saura : *departiment*).

Desperta 6, réveil (Saura : *despert* ; castill. *despierto*).

Encorbarse 7, s'incliner (Saura : *encorvar*).

Formosura 6, beauté (castill. *hermosura*).

Guall 10, coq (Saura : *gall*).

Hoyr, ouïr (Saura : *ohir*) ; *hoynt* 5, part. pr. ; *ojes* 5, 2 sg. pr. ind.

Lehal 3, loyal (Saura : *leal*).

Levat 3, lever du soleil, orient (Saura ne relève *levat* que dans le sens de « amotinat », ameuté, révolté).

Mitj jorn 3, midi, sud (Saura : *mitj dia*).

Na 5 (particule hébraïque).

Puritat 1, mystère, secret (Saura n'a pas relevé ce sens).

Redentor 6, rédempteur (forme castillane ; Saura : *redemptor*).

Remer, racheter ; *rement* 5, part. pr. (Saura : *redemir* ; cf. prov. *rezemer*, *reimer* ; castillan *remir*).

Responre, répondre (Saura : *respóndrer*) ; *respon* 5, impér. ; *respongnes* 5, 2 sg. pr. ind. ; *responre* 5, 1 sg. fut. ; *responent* 5, part. pr.

Santifichar 8, sanctifier (Saura : *santificar*).

Sech 10, aveugle (Saura : *cech*).

Seguon 6, second (Saura : *segon*).

Sempre 2, siècle, monde (?) ; *sempre fabricant*, le monde construisant, c. à d. la construction du monde (Saura ne cite que l'adv. *sempre*).

Sols 8, seulement ; *a ses soles* 6, seul (cf. castill. *á sus solas*).

Tanchar 8, boucher, obstruer (Saura : *tancar*).

Tayannj 5, humiliation (mot hébreu).

Testj 3, témoin (Saura : *testimoni*).

Tomar 10. Employé à deux reprises pour traduire un verbe hébreu qui signifie « rendre, redonner » ; cette signification ne convenant guère à *tomar*, il est probable que le traducteur n'a pas compris l'original.

Paul STUDER.

---

1. J'ai relevé les formes qui ne se trouvent pas dans le *Novissim Diccionari manual de las llenguas Catalana-Castellana* de J. A. Saura, Barcelona, 1886.

MÉLANGES

LE CHANSONNIER DE BESANÇON

Le manuscrit 716 de la Bibliothèque municipale de Besançon, un cartulaire de l'archevêché de cette ville, manuscrit de la seconde moitié du XIIIe siècle, contenait autrefois entre autres un petit chansonnier de 57 pièces [1], écrites les unes en vers rythmiques latins, les autres en vers français. Malheureusement, toute la partie du manuscrit où se trouvaient autrefois ces poésies a aujourd'hui disparu. Mais il est resté à la fin du volume une table, écrite au XIVe siècle, qui donne l'Incipit des pièces qui formaient le chansonnier perdu. Celui-ci, d'après cette table, se composait presque exclusivement de motets. C'était donc un recueil analogue à ceux de Montpellier, de Bamberg, de Wolfenbüttel, bien que beaucoup moins riche que ces derniers. Lorsqu'il publia la table du chansonnier de Besançon, Paul Meyer avait pu identifier la plupart de ces Incipit avec des motets correspondants du manuscrit de Montpellier où presque toutes nos pièces se retrouvaient. La publication des motets français des bibliothèques de l'Allemagne (Bamberg, Wolfenbüttel, Munich) par M. Stimming [2], permet d'ajouter

1. Paul Meyer qui a signalé ce manuscrit dans un article du *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 24e année, 1898, p. 95-102, auquel nous empruntons ces renseignements, indique un nombre total de 54 pièces ; mais il a employé deux fois les numéros XI, XIII et LII, de sorte que ce chiffre doit être augmenté de trois unités.

2. *Die altfranzösischen Motette der Bamberger Handschrift*... herausgegeben von Albert Stimming, Dresde, 1906 (« Gesellschaft für romanische Literatur », t. 13).

quelques renseignements supplémentaires aux indications de Paul Meyer. Il y a aussi lieu d'apporter quelques rectifications aux identifications proposées par ce dernier. Mais avant tout, il me semble utile de signaler ici même l'existence de l'article du regretté savant qui paraît avoir passé assez inaperçu, puisque même l'éditeur des motets de Bamberg n'y fait pas la moindre allusion dans son livre. Les remarques suivantes, qui ne porteront que sur les pièces françaises (au nombre de 33), n'ont pas d'autre but que de rappeler l'attention des érudits sur ce chansonnier perdu, en essayant, par la même occasion, de mettre au point quelques-unes des questions qui s'y rattachent. Il va de soi que nous ne répétons pas les indications qui auraient déjà été données, soit par Paul Meyer dans l'article cité, soit par Gaston Raynaud aux « Notes et variantes » de son précieux *Recueil de Motets français* [1].

Le premier motet français du chansonnier de Besançon, numéro XII dans la Table, Inc. *Est il donc ensi*, qui est le motet CCXXIV de *M* [2] (R. I, 229), se trouve encore dans *B* (éd. Stimming, n° 15, p. 20-21).

Il n'y a rien à dire sur la deuxième pièce française, Table n° XXIV, Inc. *Je n'ai, que que nuns en die*, le motet CCXVIII de *M* (R. I, 222 ss.). Elle ne paraît pas ailleurs.

Pour l'Incipit suivant (n° XXV : *Je n'en puis mais se je*), Paul Meyer proposait, avec quelque hésitation, de l'identifier avec le motet LXXXI de *M* (R. I, 108-109). Mais celui-ci commence par les mots : *Je ne puis ne si voeil*. Il y a donc entre les deux textes une différence considérable, ce qui rend l'identification proposée pour le moins bien problématique. Une autre raison encore parle contre la proposition de Paul Meyer, c'est que le motet auquel il songeait est un motet à trois voix, un *treble*, et le texte auquel il se rapporterait serait celui de la première

1. *Recueil de Motets français des XII*e *et XIII*e *siècles*, t. I (1881) et II (1883), dans la *Bibliothèque française du moyen âge*, vol. 1 et 2 (désignés ici par R. I et R. II).

2. Nous désignons par *M* le manuscrit de Montpellier, dont G. Jacobsthal a donné une édition diplomatique dans les t. III et IV de la *Zeitschrift für roman. Philologie* (1879 et 1880) et dont l'édition critique forme le t. I du *Recueil de motets* de G. Raynaud, et par *B* le manuscrit de Bamberg, dans l'édition de A. Stimming.

voix[1] de la pièce. Or, la Table du ms. de Besançon n'indique jamais la première voix d'un motet, mais toujours et sans exception la deuxième ou la troisième, ou encore, quelquefois, le ténor. Dans ces conditions, il faut écarter le motet LXXXI de *M*. Par contre, le motet CCXI du même manuscrit (R. I, 212 ss.) réunit exactement les deux conditions voulues : on y trouve l'Incipit *Je n'en puis mais, se je ne chant souvent*, et ce début est celui de la deuxième voix. C'est donc certainement lui que contenait le chansonnier perdu. Ce texte de la deuxième voix était d'ailleurs assez répandu. Il est vrai que *B* ne le possède pas, mais G. Raynaud l'a déjà signalé dans un manuscrit de Cambrai d'après lequel il a été édité par Hécart[2] et Dinaux[3], et dans le chansonnier d'Oxford, Douce 308[4].

L'Incipit XXVI (*Ne sai que je die*) paraît deux fois dans *M*. Paul Meyer renvoie au motet CXLI où le texte forme la première voix d'un motet à deux voix (R. I, 165). Dans le motet CCXIX (R. I, 235 s.) par contre, il est la deuxième voix d'un *treble*. D'après le principe énoncé plus haut, c'est sans doute dans cette dernière forme que le motet a figuré dans le chansonnier de Besançon. C'est encore ainsi qu'il se trouve dans *B* (éd. Stimming, n° 42, p. 59-61). Le ms. de Wolfenbüttel, Cod. Helmst. 1099, f. 219 A b, et le ms. de Londres, Brit. Mus. Add. 30091[5], le possèdent dans la même forme que *M* CXLI.

Pas plus que Paul Meyer, je n'ai réussi à identifier l'Incipit XXVII : *Le jor... fu donch mors*. Cela tient moins à la déchirure du parchemin, qui n'empêche par exemple pas l'identifi-

1. Nous désignons ainsi les textes qui, dans les éditions de Jacobsthal, Raynaud et Stimming, sont imprimés en tête des motets.

2. *Serventois et Sottes chansons couronnés à Valenciennes*, Paris, 1834, p. 103.

3. *Trouvères, Jongleurs et Ménestrels*, t. I, p. 34, et t. IV, p. XXV.

4. Il figure là dans le groupe des ballettes et a été publié comme tel sous le n° 110 par Steffens (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. 99 [1897], p. 367), quoique étant tout autre chose qu'une ballette. La même erreur se trouve aussi dans la *Bibliographie des Chansonniers français* de G. Raynaud où la pièce est citée sous le n° 726 du t. II comme « ballette ».

5. Paul Meyer, *Romania*, t. VII, p. 101.

cation des deux Incipit suivants, que, sans doute, à une transcription fautive du texte qui, dans sa forme actuelle, ne donne guère de sens. Le motet visé ici ne paraît se trouver dans aucun des autres recueils connus.

Que l'Incipit XXVIII, *Ch... seans*, se rapporte bien au motet CCXIV de *M* (R. I, 217), dont la deuxième voix commence par *Chief bien sëant*, il n'y a pas lieu d'en douter. Cette composition d'Adam de la Halle se retrouve non seulement parmi les œuvres de ce poète dans le ms. fr. 25566 de la Bibl. Nat., mais encore dans le recueil des motets de Bamberg (éd. Stimming, n° 10, p. 15).

Il est assez étonnant que Paul Meyer n'ait pas identifié l'Incipit XXIX *Ch... qui je sus*. Est-ce une simple omission de sa part ? Car le texte complet : *Chis a cui je sui amie* figure, même à deux reprises, dans le ms. *M*. La première fois comme début de la troisième voix du motet CCXXXV, dont le texte est constitué par une suite ininterrompue de refrains juxtaposés — la même pièce se trouve aussi dans *B* (éd. Stimming, n° 32) — ; la deuxième fois dans le motet CCXXVIII où les paroles *Cis a cui je sui amie etc.* sont notées comme texte du ténor [1]. Il n'est évidemment pas possible d'indiquer avec précision laquelle de ces deux compositions musicales se trouvait dans le chansonnier perdu. Mais il est peut-être permis de tirer quelque conclusion du fait suivant : les trois incipit qui suivent immédiatement sont tous des textes de ténors. Ces chansons formaient donc dans le chansonnier de Besançon un petit groupe particulier de motets avec ténor français. Dans ce cas, c'est, semble-t-il, de préférence le texte du ténor qui est indiqué à la Table. Il est donc fort possible que le motet XXIX ait déjà fait partie de ce groupe ; ce serait alors plutôt le motet CCXXVIII de *M* qui se serait trouvé dans notre chansonnier.

L'Incipit XXX, *Bele Ysabelos m'a mort*, non identifié, désigne clairement le ténor du motet CCXII de *M* (R. I, 215). Dans ce manuscrit, le ténor ne donne que les mots *Bele Ysabelos*,

---

1. C'était le début d'un refrain très répandu, paraît-il, car on le retrouve encore comme refrain initial de la ballette 98 du chansonnier d'Oxford (éd. Steffens, *Archiv*, t. 99, p. 365. Voy. aussi Pierre Aubry, *Recherches sur les « ténors » français*, Paris, 1907, pp. 10-12.

mais la poésie complète, un virelai, existe dans *B* (éd. Stimming, nº 30, p. 42)[1].

Les deux pièces suivantes sont également désignées dans notre table par le texte de leur ténor. Le premier, nº XXXI *Hé, resvelle toi, Robin*, se rapporte au motet CCXXV de *M* (R. I, 229 ss.) qui ne paraît pas ailleurs[2], l'autre, nº XXXII *Jolietement me tient*, au nº CCXVI du même manuscrit (R. I, 220 ss.), qui figure encore dans *B* (éd. Stimming, nº 31, pp. 42-43), ainsi que dans le ms. d'Oxford, Douce 139 (édité par P. Meyer, *Romania*, VII, p. 103[3]).

Suit un nouveau groupe de quatre pièces qui ont ceci de commun qu'elles ne paraissent dans aucun des recueils connus de motets. Leur identification reste, par conséquent, très incertaine. On peut même se demander si, au lieu de motets, nous n'avons pas ici devant nous des pièces d'un genre tout différent qui se seraient glissées dans notre chansonnier. Le fait est que le seul de ces quatre textes qui ait pu être identifié (nº XXXIII : *Or ai je trop dormi*) nous renvoie, non pas à un motet, mais à un rondeau du ms. fr. 12786 de la Bibl. Nat. (R. II, 96, nº XII) qui a comme refrain :

Or ai je trop dormi :
On m'a m'amie amblee.

Notre Incipit se rapporte-t-il à ce rondeau même, qui se serait donc trouvé dans le chansonnier ? Ou bien donne-t-il,

---

1. Voy. P. Aubry, *l. l.*, pp. 20-21.

2. Le ténor lui-même est un refrain très répandu. On sait qu'il a été utilisé par Adam de la Halle dans le *Jeu de Robin et Marion* (éd. de Coussemaker, p. 377). Il se trouve encore à la fin d'une strophe d'un salut d'amour, publié par Jubinal (*Nouveau Recueil de Contes, dits, fabliaux*, t. II, p. 237), et comme refrain final de strophe dans une pastourelle d'Eustache de Fontaines (Bartsch, *Romanzen und Pastourellen*, 1870, III, 28, 39-40).

3. Ces deux manuscrits donnent le texte complet de ce ténor qui est très exactement un rondeau. Le refrain seul paraît encore dans *Renart le Nouvel* (*Le Roman du Renart*, éd. Méon, IV, pp. 387 et 413 var.) et dans la forme réduite : *Joliement me tient li maus*, comme refrain d'un rondeau, dans le ms. fr. 12786 de la Bibl. Nat. (R. II, 100). Une autre variante : *Car li maus d'amer me tient joliement* se trouve dans *La Chastelaine de Saint Gille* (éd. Schultz-Gora, 1916, v. 171) et, comme motet enté, dans le *Meliacin* (*Zeitschr. für roman. Philologie*, t. X, p. 463).

comme XXX et XXXI, le texte du ténor d'un motet que nous ne connaissons pas? Ou y a-t-il, enfin, une ressemblance toute fortuite entre ce refrain de rondeau et le texte d'un motet inconnu qui aurait commencé par les mêmes paroles, un motet enté, par exemple? Je ne crois pas qu'il y ait moyen de trancher cette question dans l'état actuel de nos connaissances.

On en dira autant de l'Incipit suivant, XXXIV : *Quant venra li miens amis.* Textuellement, ces mots ne reparaissent pas ailleurs. On peut en rapprocher un autre rondeau du même ms. 12736 dont le refrain présente un texte qui ne diffère pas très sensiblement du nôtre :

Hé, Diex ! Quant vendra
Mes tres dous amis ?

Une pastourelle anonyme, publiée par Bartsch [1], contient un refrain dont le texte en est encore plus rapproché :

Dex, quant vendra mes amis doz [2] *?*

Mais aucun d'eux ne correspond exactement à notre Incipit. Ils prouvent seulement qu'il s'agit là d'un refrain très répandu, de caractère populaire, et qui pourrait bien avoir servi de ténor à quelque motet qui ne nous a pas été conservé.

Dans le quatrième texte de ce groupe, nº XXXV : *Je me chevachay l'autrier*, on reconnaît le début typique des pastourelles. Mais parmi celles que nous possédons, il n'y en a aucune qui commence exactement ainsi. Il n'y a qu'une différence minime qui la sépare d'une pastourelle de Moniot de Paris [3] qui débute par : *Je chevauchoie l'autrier* (pastourelle à refrains) et d'une pastourelle anonyme du chansonnier d'Oxford, Douce 308, commençant par : *Je chivalchoie l'autrier* [4]. Cependant la différence, si insignifiante qu'elle soit, subsiste entre ces deux poésies et

1. *Romanzen und Pastourellen*, II, p. 188, nº 65.

2. Dans cette pastourelle, les mots *mon* (*vostre*) *ami doz* forment une espèce de refrain intérieur qui reparaît dans les vers correspondants de la deuxième et de la troisième strophe. C'est donc la nécessité de la rime qui peut avoir causé la légère différence de texte entre ce refrain et notre Incipit.

3. Bartsch, *l. l.*, I, p. 87, nº 68.

4. Steffens, *l. l.*, p. 91, nº 34; Bartsch, *l. l.*, II, p. 158, nº 40.

notre Incipit, et dans ces conditions, il est difficilement admissible que celui-ci désigne l'une ou l'autre de ces deux pièces. Si vraiment il s'agissait d'une simple pastourelle, il serait d'ailleurs étonnant que, dans le nombre si considérable qui nous en est conservé, il ne s'en trouve aucune à laquelle puisse s'appliquer notre texte. D'un autre côté, on sait que des thèmes de pastourelles sont souvent traités en forme de motets. Il y en a des exemples dans les mss. *M* et *B*; il y en a d'autres dans le recueil de Bartsch. C'est donc probablement un motet de ce genre qui se trouvait dans le chansonnier de Besançon.

Quant à l'Incipit XXXIII, *Gabelers, dort bien*, je n'ai pas mieux réussi que Paul Meyer à l'identifier. On remarquera que le texte, comme pour l'Incipit XXVII non identifié, est très bizarre et ne donne aucun sens précis, ce qui soulève des doutes sérieux sur l'exactitude de la transcription. Faut-il, par exemple, lire *doit* au lieu de *dort*? Mais même dans ce cas, le premier mot, *Gabelers*, reste inexplicable. Il y a ici évidemment quelque erreur [1].

Le motet *M* XLVIII (R. I, 68 s.), indiqué par l'Incipit XXXVII (*Mal batus longement*) se trouve encore dans *B* et partiellement dans le ms. de Wolfenbüttel (Stimming, nº 37, pp. 53 s.); de même *M L* (R. I, 70 s.), auquel se rapporte l'Inc. XL: *Hareu! hareu! je la voi*, dans *B* (Stimming, nº 23, pp. 30-31). Par contre, les pièces désignées par les Incipit XXXVIII et XXXIX [2] ne figurent dans aucun des mss. publiés par M. Stimming.

L'Incipit XLI: *Ma loiautés m'a nuisi*, ne se rapporte pas, comme le pensait Paul Meyer, à *M* CXXXII (R. I, 158 s.) où ces paroles forment le début de la première voix, mais à *M* XI (R. I, 17-19) où c'est la troisième voix qui commence par ces mots. Tandis que dans *M* ce motet se compose de quatre voix, il n'en a que trois dans les mss. de Bamberg et de Wolfenbüttel

1. Je suppose qu'à l'Incipit XXVII, la leçon *fu donch mors* est également mal transcrite pour *du* ou *au douch mois* (*de mai* ?). Voy. *M* CXL (R. I, 164): *Hui main au douz mois de mai*; Wolfenbüttel, 32 (éd. Stimming, p. 98): *Au douz mai*; *ib.* 14 (*l. l.*, p. 86): *Au douz tens de mai*. C'est un texte de ce genre qui se trouvait dans le chansonnier de Besançon.

2. Le texte de notre table: *Hé! Diès! quant je remir* (nº XXXVIII) vient appuyer la leçon de *M* CCXXXVI contre *M* XLII.

(Stimming, n° 38, pp. 54 ss.) et dans la copie du ms. de la Clayette (Paris, Arsenal 6361). Il est probable que dans le chansonnier de Besançon il avait aussi cette dernière forme.

Les deux motets suivants, *M* CCXXXVII (R. I, 247) et *M* CCXXI (R. I, 226 s.), désignés par les Incipit XLII (*Ce sont amouretes*) et XLIII (*Robins m'aime*), existent aussi dans *B* (Stimming n° 8, p. 12, et n° 49, p. 68), le premier, en outre, partiellement dans un ms. de Cambrai[1]. Ce sont encore des refrains très répandus. Le premier :

Ce sont amourettes qui me tienent ci :
Hé, Dieus ! qui m'an guerirait ?

encadre un motet enté du chansonnier d'Oxford, Douce 308 (R. II, 18, n° LIII); une variante :

En non Dieu ! Amors me tienent ;
Ja n'en garirai,

fait partie de la deuxième voix (la première dans *B*, Stimming n° 1, vss. 36-37) du motet VI de *M*, dont la fin se compose d'une succession de refrains divers. L'autre sert de début au *Jeu de Robin et Marion*; il paraît encore comme refrain final dans une pastourelle de Perrin d'Angecourt et dans une pastourelle anonyme[2].

Avec une certaine réserve, Paul Meyer voudrait identifier l'Incipit suivant (XLIV: *Je matinat*) dont le texte est évidemment corrompu, avec les motets V ou CCXV de *M* (R. I, 6-8 ou 218-219), qui ont tous deux le début *Par .I. matinet l'autrier* à la première voix. Dans la deuxième de ces pièces, la seconde voix commence par *Lès .I. bosket*, qui est précisément l'Incipit suivant n° XLV de notre Table. Aussi Paul Meyer penchait-il, pour cette raison, en faveur de ce dernier motet qui se trouvait certainement dans notre chansonnier. Dans ce cas, le rédacteur de la table y aurait donc consigné l'Incipit des deux voix différentes d'une même composition. Ce serait un cas tout à fait unique. Si l'on y ajoute cette autre irrégularité, indication de la première voix au lieu de la seconde, on

1. Voy. Hécart, *Serventois et sottes chansons*..., p. 103.
2. Bartsch, *Rom. u. Past.*, III, n° 42, p. 95, et II, n° 71, p. 197.

conviendra que des raisons sérieuses s'opposent à l'identification proposée. Notre Incipit se rapporte, me semble-t-il, au motet CCXVII de *M* (R. I, 220 ss.) dont la deuxième voix commence par *Hier matinet*. Il existe aussi dans *B* (Stimming, n° 21, pp. 28-29). Non seulement nous retrouvons ici l'habitude du rédacteur de la table de noter la deuxième voix des motets, mais il est évident que la leçon *Je matinat* est plus près de *Jer matinet* que de celle à laquelle avait songé Paul Meyer. Il faut donc ajouter les deux motets, CCXVII et CCXV, au nombre de ceux que contenait le chansonnier perdu. Le motet CCXV se trouve également dans *B* (Stimming, n° 34, pp. 48-49).

J'ai aussi des doutes à l'égard de l'identification de l'Incipit XLVI (*Lonc tans ai*) avec *M* XLIV (*Lonc temps ai mise m'entente*) ou CCXLVII (*Lonc tans ai atendu le mierchi*), où c'est chaque fois la première voix qui commence ainsi. Malgré une légère différence dans le texte, causée peut-être par l'inadvertance du copiste ou du rédacteur de la table, j'y verrais plutôt le commencement de la deuxième voix du motet XXXIV de *M* (R. I, 53-54) : *Lonc tens a que ne vi m'amie*. Ce n'est sans doute qu'un hasard que, dans *B* (Stimming, n° 35, pp. 50-51), ce motet se trouve placé immédiatement derrière la pièce *Lès un bosket*, comme dans notre table. Peut-être s'agit-il aussi du motet CCLXXII de *M* (R. I, 291) dont le ténor a un texte identique à celui du motet XXXIV (*Lonc tans a que ne vi m'amie*).

L'Incipit XLVII : *Au tans d'esté que chil* correspond évidemment au début de la troisième voix du motet VI à quatre voix dans *M* (R. I, 8-12). Dans *B*, cette pièce (Stimming, n° 1, pp. 2-5) n'a que trois voix. C'est la deuxième qui commence là par les mots : *Au tens d'esté que cil oisel*.

Si j'ai tout aussi peu que Paul Meyer réussi à identifier l'Incipit XLVIII (*Si com l'espinete voi*), l'identification de l'Inc. suivant (*Hé, bone amorete*) est aujourd'hui possible. Elle devait échapper à Paul Meyer, puisque le motet en question manque dans *M*. Mais, dans *B*, il forme, avec le vers : *N'ociës pas vostre amant*, le cadre d'un motet enté qui sert de deuxième voix au motet 19 de l'édition Stimming (pp. 25-26) [1].

1. C'est certainement ce motet qui se trouvait dans le chansonnier de

Les textes suivants, de L à LIII, ont tous déjà été identifiés par Paul Meyer avec les motets CCXXXIV, CCXL, XLI, XCIII et XVI de *M*. Il n'y en a qu'un seul sur les cinq qui se trouve aussi dans *B*; c'est l'Incipit LII : *Brunette cui j'ai mon*, dans B n° 6 (Stimming, pp. 9-10).

L'Incipit LIIII, enfin (*Ne sai tant amor*), non identifié, désigne le motet XLVII de *M* (R. I, 67), dans *B* n° 29 (Stimming, pp. 39-40). Ici, il forme le début de la première, là-bas celui de la deuxième voix. C'est donc dans une forme pareille à celle de *M* que ce motet figurait dans notre chansonnier perdu.

Aux points de détail, exposés dans les pages précédentes, viennent s'ajouter quelques remarques d'ordre général qui se dégagent de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer. Il ressort de l'examen de notre Table, que le chansonnier de Besançon ne peut, certes, compter ni parmi les plus étendus, ni, sans doute non plus, parmi les plus importants des recueils de motets du moyen âge. Néanmoins sa perte nous paraît regrettable, pour plusieurs raisons. Si vraiment il datait encore du XIII[e] siècle, son âge seul lui donnerait une réelle importance, en faisant de lui l'un de nos plus anciens recueils de ce genre, antérieur aux mss. de Bamberg et, peut-être, de Wolfenbüttel et contemporain du ms. de Montpellier. La forte proportion de motets français qu'il contenait et dont le nombre dépasse celui des motets latins, ainsi que toute sa composition le placent dans le voisinage immédiat de ces grands recueils [1].

Besançon, et non la ballette 87 du chansonnier d'Oxford, Douce 308, dont le refrain commence ainsi :

E, bone amourette,
Tres saverouzette,
Plaisans,
N'oblieiz nuns fins amans.
(Éd. Steffens, *l. l.*, p. 362.)

1. Nous renvoyons pour ces questions à l'important ouvrage de Friedrich Ludwig, *Repertorium organorum recentioris et motetorum vetustissimi stili*, t. I[er] (le seul paru), 1910, notamment pp. 157 ss. (le recueil de Wolfenbüttel), 279 ss. (recueil de Munich), 283 ss. (Paris, B. N. fr. 844, 12615, 845, et Oxford, Douce 308). Les renseignements qu'il donne n'ont pas moins d'intérêt pour l'histoire de la littérature que pour celle de la musique.

Cependant, il occupe à côté de ceux-ci une place indépendante et originale. Il ne dépend, en effet, directement d'aucun de ceux avec lesquels il a en commun une partie de son contenu. Il ne dérive certainement pas de *M*, puisqu'il a au moins un motet en commun avec *B* que *M* ne possède pas, et qu'il donne de certains ténors un texte plus complet que *M*. Mais il dérive encore bien moins de *B* et des autres mss. connus, puisqu'il y a un nombre assez considérable de motets qu'il ne partage qu'avec *M*. Et enfin, même si nous faisons abstraction du petit groupe XXXIII-XXXVI, dont le caractère pour le moment reste indécis, il a au moins deux motets, XXVII et XLVIII, qui, jusqu'ici, ne se retrouvent nulle part ailleurs.

Dans quelques cas, les renseignements fournis par la Table autorisent certaines conclusions sur la forme de l'un ou l'autre des motets. Par exemple, l'Incipit LIII nous montre notre chansonnier appuyant la tradition de *M* contre celle de *B*. Pour les Incipit XLI et XLVII, par contre, il se range contre *M* à côté de *B* (et Wolfenbüttel). Peut-être aurait-il donc occupé, s'il était conservé, une place assez importante dans la filiation de nos différents recueils de motets, et il aurait certainement rendu de bons services pour la critique des textes.

Enfin, l'existence dans le ms. de Besançon de certains motets qui jusqu'ici étaient uniques dans *M* ou dans quelque autre ms., et qui nous apparaissent ainsi plus répandus qu'on n'avait pu le croire sur la foi des recueils connus, précise utilement nos connaissances sur ce point.

Mais nous constatons aussi que, sur 29 motets — toujours en laissant de côté le groupe des quatre pièces douteuses — notre chansonnier n'en contenait que deux qui ne nous fussent pas déjà connus par ailleurs. On ne saurait donc prétendre que la connaissance que nous avons des motets français du XIIIe siècle eût été sensiblement enrichie par l'apport du manuscrit perdu de Besançon ; on en conclurait volontiers que le Corpus des motets français nous est conservé, grâce aux recueils de Montpellier, de Bamberg, de Wolfenbüttel, d'Oxford etc., non pas dans sa totalité, mais au moins dans sa plus grande partie, et dans sa partie essentielle, si M. Ludwig [1] ne nous avait fait voir

1. Voir l'ouvrage cité dans la note précédente.

par l'examen des fragments de Munich combien, malheureusement, ici aussi nos pertes sont considérables, et, par conséquent, graves les lacunes de nos connaissances dans ce domaine. Seulement, ce n'est pas le chansonnier de Besançon qui les aurait comblées.

E. Hoepffner.

WALLON *NÒRÈ* < *ORARICIUM

Le lat. orarium est un mot de l'époque impériale (tiré de os, oris), qui signifie « mouchoir » et se rencontre entre autres chez Vopiscus, saint Jérôme, Prudence [1]. Un adjectif en -icius a dû se former de cet appellatif, avec le sens de « appartenant au mouchoir », comme sigillaricius s'est formé de sigillaria « les fêtes Sigillaires » avec le sens de « relatif aux Sigillaires », et une expression telle que (linteum, linum) *oraricium revêtait alors la signification de « linge de l'espèce mouchoir », comme l'expression (dona) sigillaricia, qui est dans Spartianus (IIIe siècle), avait la signification de « cadeaux propres aux Sigillaires [2] ».

C'est en effet cet adjectif *oraricius qu'il faut reconnaître dans le wallon *nòrè*, dont la signification première est précisément une « espèce de mouchoir de cou ». Employé absolument et sans détermination, dit Grandgagnage, « *norè* se comprend plutôt d'un mouchoir de cou que d'un mouchoir de poche [3] ».

La prosthèse d'un *n* dans un wallon ancien **orerez*, jusqu'ici non attesté, n'est pas surprenante ; elle est du même genre que celle du fr. *nombril* ou de l'anc. ital. *ninferno* ; elle a dû prendre naissance dans les combinaisons *un orerez, men orerez, ten orerez, sen orerez*.

La conjecture étymologique de Grandgagnage pour le w. *nòrè*, qu'il donne d'ailleurs lui-même sous forme tout à fait dubitative, ne vaut pas qu'on s'y arrête : il a pensé au « moyen latin *norga* (*sordes naris*) par syncope du *g* ».

---

1. Benoist et Goelzer, *Nouv. dict. lat.-franc.*, 7e éd., *s.v.*
2. Id., *ibid.*, *v.* SIGILLARICIUS.
3. *Dict. étym. de la langue wallonne*, v. *noré*.

Au temps de Grandgagnage, il y a près de trois quarts de siècle, le mot *nǒrḕ* existait en wallon dans les variétés liégeoise et namuroise, au dire de ce philologue ; de nos jours il ne paraît pas que le vocable vive encore ailleurs que dans la première. L'*Atlas linguistique de la France*[1] ne le signale (pris au sens de « mouchoir de poche ») que dans la région liégeoise : aux points 191 (Malmedy), 192 (Bomal), 193 (Dolhain), 194 (Beaufays), 196 (Waremme). Il est noté une fois *norè̀ d pȍtєy* (Malmedy) et quatre fois simplement *norè̀* ou *norḕ* ; il est probable que la première forme est l'expression primitive dans ce sens. Les variations de qualité dans l'*o* initial, qui est tantôt *ò* et tantôt *ó*, reportent bien à une étape antérieure *orrez* (provenant par syncope de *orerez*), dans laquelle le dédoublement de *rr* a parfois réagi sur l'*o* en le fermant et l'allongeant : comp. w. *kǒrȫy* < corrigia, w. *kǒrsî* = a. fr. *correcier*, mais w. *dőrē* = a. fr. *dorrai*. Le double traitement par *è* ou *é* à la finale correspond bien également à celui d'une désinence latine -icius : dans un essai d'inventaire des formations wallonnes en -aricius, Feller cite nombre de formes en *-è*, dont quelques-unes tout au moins paraissent tout à fait sûres, p. ex. *cwèsterè* = a. fr. costerez, *dosserè* « enfant de chœur (c.-à-d. placé dans le dos du prêtre) » = a. fr. *dosserez*[2].

Paul MARCHOT.

WALLON *HÎ* < ANC. HT ALL. SCARO

L'ancien haut allemand *scaro*, masc., soc de charrue, a donné en moyen haut allemand *schar*, lequel, tardivement et par une sorte de tautologie, est devenu *pfluocschar*, qui lui-même est continué par l'allemand moderne *Pflugschar*[3]. A ce *scaro* correspondent notamment dans les langues germaniques, avec signification identique, un *scar*, *scär* en anglo-saxon, un *scair* en moyen néerlandais (*plœgschaar* en mod.), un *schar*, *schare* en moyen bas allemand[4]. La coexistence du mot en anglo-saxon,

1. C. 878.
2. Feller, *Notes de philologie wallonne*, 1912, pp. 194 et 196.
3. Kluge, *Etym. Wörterb. der deutschen Spr.*, 7e éd., p. 349.
4. Verwÿs et Verdam, *Middelnederbandsch Woordenboek*, v. *schare*.

moyen néerlandais et moyen bas allemand postule, avec assez de vraisemblance, un type analogue, **scaro* ou **scar*, en langue franque.

C'est celui-ci, ou bien l'ancien haut allemand *scaro*, qui survit dans le wallon *hî*, *eî* « soc de charrue », que Grandgagnage enregistre sans en tenter d'explication [1]. Car c'est un mot qui, en wallon, remonte au moins au VIII[e] siècle, puisqu'il présente la diphtongaison de l'*a* de *scaro* en *ie* conformément au traitement de la loi de Bartsch. Cette diphtongaison paraît s'effectuer en wallon au moins aux alentours de 800 : un *Floriacas* (Florius) est déjà *Florias* en 816 (Florée près Namur) [2] Il est connu d'ailleurs que le franc nous a transmis un contingent notable de termes se rapportant à la culture [3].

Le continuateur de *scaro* est pour ainsi dire général en wallon : Grandgagnage atteste *hî* pour la région liégeoise et *chî* pour la région namuroise ; ce dernier aussi est connu de Niederländer dans son étude du namurois ; il déclare en ignorer l'origine [4] ; dans le Brabant wallon l'existence de *eî* m'est connue par des sources orales pour la contrée de Perwez et la contrée au sud de Wavre [5].

Paul MARCHOT.

1. *Dict. étym. de la langue wall.*, v. *hi*.
2. Kurth, *La front. linguist. en Belgique*, I, p. 500.
3. G. Paris, *Littér. franç. au moyen âge*, 3[e] éd., p. 25.
4. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXIV, p. 256.
5. M. Toussaint (Perwez) et M. Collart (Mont-Saint-Guibert), employés à la Bibliothèque Royale de Belgique.

COMPTES RENDUS

A. Meillet, **Linguistique historique et linguistique générale**; Paris, Champion, 1921; in-8°, VIII-335 pages (Collection linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris, VIII).

Ce volume reproduit une série d'articles qui ont paru, pour la plupart depuis 1905, dans des périodiques divers. Deux seulement sont inédits. Écrits sans plan préconçu, ils s'ordonnent si naturellement autour de quelques grandes idées directrices que, rassemblés ainsi, se complétant et s'éclairant l'un l'autre, ils constituent un livre vraiment neuf. Presque aucun de ces articles ne s'adresse à des spécialistes, mais visant un public éclairé et curieux de science ils sont si pleins de choses, si fermes de doctrine, si uns dans leur inspiration, si suggestifs dans leurs conclusions qu'aucun de ceux qui de près ou de loin s'intéressent aux choses du langage ne peut se désintéresser d'un livre où, sur l'histoire, la méthode et le but de la linguistique, on a la bonne fortune d'entendre parler un des maîtres de la linguistique contemporaine.

C'est dans l'article sur *la Convergence des développements linguistiques* (pp. 61-75) que M. Meillet a marqué le plus vigoureusement le point de vue du linguiste en tant qu'opposé à celui du grammairien (romaniste, germaniste, etc.) : « L'historien, qui se plaît à suivre des faits particuliers, peut désirer connaître les procès de détail par lesquels se font les innovations grammaticales ; mais le linguiste qui a affaire avec le fait collectif du langage, se résigne aisément à les ignorer » (p. 74). Sans doute pendant bien longtemps la linguistique s'est préoccupée principalement, elle aussi, d'éclaircir et de constituer l'histoire des langues, et elle y travaillera encore, surtout dans les domaines qui n'ont pas leurs propres spécialistes ; mais son objet réel est différent, et le moment est venu où elle peut et doit avant tout s'y consacrer. L'histoire emploie des méthodes scientifiques, mais ce n'est pas une science : elle n'aboutit qu'à des faits particuliers, qui par définition ne se répètent pas : elle ne saurait prévoir. La linguistique, qui veut être une science, s'intéresse au fait du langage plus qu'aux faits de la langue. Non qu'elle ne regarde parfois de près au détail, mais elle ne s'y attarde pas : choisissant « des faits particu-

lièrement nets et caractéristiques » et s'y appuyant, tenant compte d'autre part « des conditions générales où ces faits se produisent » (p. 59), elle procède par larges inductions qui vont au-devant du réel plutôt qu'elles ne le suivent pas à pas. Elle aboutit ainsi à des lois, les lois phonétiques (p. ex. tendance de la consonne intervocalique à s'ouvrir), lois morphologiques (p. ex. tendance de la forme simple du prétérit à s'effacer devant la forme composée). Mais ces lois n'expriment que des possibilités, et on ne saurait fonder une science sur des possibilités. Quelle est donc la cause efficiente qui va tantôt réaliser, tantôt écarter ces possibilités ? C'est ici que se pose ce qui semble bien être le problème capital de la linguistique : quelle est la cause des changements linguistiques ? Et la solution qu'envisage M. Meillet nous fournit une des idées essentielles de son livre. Le langage est un fait social, et le changement linguistique traduit simplement l'action exercée sur ce fait social par d'autres faits sociaux. La tâche du linguiste est donc claire, sinon facile : elle consiste à « déterminer à quelle structure sociale répond une structure linguistique donnée et comment, d'une manière générale, les changements de structure sociale se traduisent par des changements de structure linguistique » (pp. 17-18). Qu'il y ait là une méthode féconde, c'est ce que nous montre le chapitre *Comment les mots changent de sens* (pp. 230-271). On y voit que les variations du sens des mots sont liées avant tout à l'existence au sein d'une communauté linguistique de différents groupes fermés dont chacun constitue à l'égard des autres une unité plus ou moins indépendante : chacun de ces groupes, armée, clergé, marins, étudiants, grandes écoles, associations sportives, métiers et professions, etc., a un vocabulaire distinct, mais d'autre part bien des individus appartiennent à la fois à plusieurs groupes et tous sont en rapport à un moment ou à l'autre avec le reste de la communauté ; il se produit donc entre ces différents vocabulaires un échange continuel de termes et à chaque passage d'un groupe à un autre le mot prend une nuance différente : quand il passe d'un vocabulaire spécial au vocabulaire général il élargit son sens, et le restreint dans le cas inverse. On conçoit que cet entrecroisement et ce perpétuel va-et-vient fournissent à l'observateur un écheveau de faits singulièrement complexe à débrouiller. Mais sur bien des points il est possible de le démêler, et M. Meillet donne lui-même de nombreux exemples qui mettent en pleine lumière son idée. Ses analyses nuancées font entrevoir ce qu'on peut attendre d'un dictionnaire étymologique qui s'inspirerait de cette idée (cf. l'article *A propos d'un récent dictionnaire étymologique du français*, pp. 292-296). — Les changements morphologiques, eux aussi, dépendent des variations de l'état des sociétés, quoique le rapport semble ici au premier abord moins intime et moins net. Les progrès de la civilisation ont entraîné un progrès de la pensée abstraite, d'où l'effacement progressif des catégories concrètes ou semi-concrètes : simplification de la flexion et notamment perte rapide des cas autres que les cas « grammaticaux », disparition du duel, disparition du neutre dans un grand nombre de langues et du

genre même en anglais, instabilité des formes qui représentent l'« aspect » en regard de celles qui représentent le « temps », transformation du subjonctif qui, au lieu d'exprimer un fait de sensibilité, n'indique plus qu'une relation purement grammaticale (voir en particulier : *L'évolution des formes grammaticales*, pp. 130-148, *Sur les caractères du verbe*, pp. 175-198, *Le genre grammatical et l'élimination de la flexion*, pp. 199-210). Ce sont là, on le voit, des changements très généraux, communs à un grand nombre de langues et qui entraînent à leur tour une masse énorme de modifications accessoires, différentes suivant les langues. Mais ces modifications secondaires elles-mêmes, pour restreinte qu'en soit la portée, ne sauraient rester en dehors du champ d'études de la linguistique. Car, en s'additionnant et se combinant, elles finissent par donner à une langue originairement assez semblable à d'autres une personnalité nouvelle et originale, aussi intéressante, et plus, comme l'a montré M. Meillet dans son livre sur les *Caractères généraux des langues germaniques*, que les survivances qui la rattachent à la fois à son état ancien et à un groupe de langues parentes. Et peut-être ici pourrait-on concevoir un rapport plus étroit entre le développement d'une langue donnée et l'évolution de la société dont elle est le moyen d'expression. M. Meillet distingue dans la langue (p. 16) l'élément « linguistique » — ce qu'il appelle ailleurs une spécificité linguistique — et l'élément « social ». Mais ne pourrait-on dire que ces deux épithètes recouvrent la même réalité ? Le « linguistique » n'est-il pas le « social » même — celui d'aujourd'hui et celui d'hier —, tel qu'il peut s'exprimer dans une association de mots et de groupements de mots ? Prenons un exemple. Soit une langue comme le français des environs de 1500, que domine la tendance à se débarrasser de l'inversion, tendance due elle-même à la chute de la déclinaison, soit d'autre part une succession *Ton père ? Est-il là ?* qui se cristallise à ce moment en une phrase unique *Ton père est-il là ?* Ce tour interrogatif, rapproché du tour positif *Ton père est là* va suggérer à la langue la possibilité de continuer à marquer l'interrogation tout en supprimant l'inversion. *Ton père est-il là ?* conduit donc à *Il est-il là ?*, puis à *Elle est-il là ?* et enfin à *Tu es-ti là ?* La création de la particule interrogative *ti* est due ici, comme souvent en morphologie, semble-t-il, à la rencontre d'une tendance générale et d'un fait nouveau qui brusquement offre à la tendance une possibilité de se réaliser au moins en partie. Voilà un procès sans doute essentiellement linguistique. Mais n'est-ce pas, en son essence, une réaction aveugle, inconsciente, nécessaire, de la communauté en quête, ici comme ailleurs, de plus de commodité ? Seulement là le changement n'est plus en rapport avec une différenciation sociale, au contraire il suppose unité de réaction et d'effort. A la différence des changements de sens dans le vocabulaire, les créations morphologiques seraient donc l'expression d'une communauté, sur un point donné et pour un moment donné, parfaitement homogène. Mais voici où va apparaître la différenciation : *ti*, quoique employé par des millions de Français, n'a pas été adopté par la langue correcte qui lui a pré-

féré une autre création de l'époque, *est-ce que*. La raison saute aux yeux : *ti* a semblé arbitraire, illogique, on l'a sacrifié au profit d'un tour qui apparaissait comme plus « régulier ». Considérations de logique abstraite, dues à des grammairiens et adoptées par des groupements qui veulent se distinguer du reste de la communauté. On entrevoit ici aussi une structure, orientée il est vrai par rapport à la langue même — parler correct, parler populaire, avec toutes les subdivisions qu'on voudra —, mais c'est tout de même une structure sociale, variable selon les pays, les époques, les circonstances historiques, et qui, sous une forme ou sous l'autre, n'a jamais dû faire défaut. Ainsi les créations morphologiques seraient toujours l'affaire de la communauté prise dans son ensemble et réagissant inconsciemment, le choix entre les différentes créations dépendrait de la décision plus ou moins consciente et arbitraire de groupements différenciés. Il va de soi que ces décisions, si elles réussissent parfois, comme il arrive, à se faire accepter par toute la communauté, peuvent à leur tour servir de point de départ à de nouvelles créations. — En matière de changements phonétiques aussi on retrouve l'influence de faits d'évolution sociale. Quand une population change de langue, elle conserve une partie de ses habitudes articulatoires antérieures : de là de graves modifications phonétiques dont les répercussions peuvent se faire sentir pendant des siècles. Et ce changement de langue suppose un profond bouleversement social. Nul n'a étudié de plus près que M. Meillet le mécanisme de ce type de changement, ni n'en a mieux montré l'importance dans l'histoire des langues. D'autre part on emprunte des sons, soit lorsque des parlers voisins s'effacent peu à peu devant une langue commune, soit lorsqu'à l'intérieur d'un même parler un son originaire d'une localité donnée envahit peu à peu une aire plus étendue : dans les deux cas il y a une question d'imitation et de prestige, c'est-à-dire qu'ici encore nous sommes ramenés à une différenciation sociale. Reste la classe nombreuse des changements dits spontanés. On n'a pas encore réussi à les expliquer, c'est-à-dire à en retrouver la cause déterminante, sociale ou autre. Le point de départ de la recherche, qu'on veut mettre dans le fait de la discontinuité du langage par suite de sa transmission des parents aux enfants, est-il si assuré ? Est-ce un fait ?

En suivant jusqu'au bout une des idées maitresses du livre de M. Meillet, nous avons dû laisser de côté bien d'autres développements importants : p. ex. détermination précise de la notion fuyante de parenté des langues, sens originel de la distinction de genre aujourd'hui si obscure et si inutile dans les langues qui l'ont conservée, rôles des interdictions de vocabulaire au cours de l'histoire des langues, renseignements sur les différentes civilisations de l'Europe ou sur les idées religieuses de l'ancienne communauté indo-européenne à tirer de certains faits de vocabulaire, nature du rapport qui existe entre unité linguistique et unité de civilisation. Un article signale l'originalité et la portée des travaux de M. Gilliéron et montre l'influence qu'a eue l'étude des parlers locaux sur le développement des études romanes (p. 305-

309, cf. pp. 156-158) : on voit là, dans un cas très favorable, toute la complexité des faits qui se dissimulent sous l'apparente simplicité des correspondances dont doivent se contenter le plus souvent le linguiste et le grammairien. Un chapitre, que nous aurions aimé à connaître plus tôt (il est de 1909), étudie la disparition des formes simples du prétérit (pp. 149-158). Ici, sur un point de détail, nous voudrions suggérer une réserve. M. Meillet, montrant comment le prétérit disparaît peu à peu de l'allemand, est amené à indiquer que la distinction de sens entre le parfait et le prétérit historique entre mal dans le plan du germanique (p. 156). Mais cela tient-il suffisamment compte de l'anglais, où aujourd'hui encore *I have done* se distingue très rigoureusement de *I did* ? Et aux deux étapes du procès de disparition énumérées à la page 154 : 1° création d'une forme composée [à sens de parfait] ; 2° généralisation de cette forme aux dépens du prétérit simple —, ne faudrait-il pas en ajouter une troisième qui prendrait place chronologiquement entre les deux autres : (2°) la forme composée, tout en retenant le sens du parfait, acquiert celui du prétérit. C'est un procès qui ne s'est pas encore réalisé en anglais et sans lequel, semble-t-il, le 3e et dernier ne saurait se produire. Mais la thèse essentielle de M. Meillet ici — et c'est un point sur lequel il a souvent l'occasion de revenir — c'est que, quand on se trouve en présence d'un développement qui dans des langues très différentes aboutit à un même résultat, on a affaire à une tendance générale, et qu'il est imprudent de n'examiner qu'un de ces développements, sans se soucier des autres : on risque ainsi de prendre pour une cause nécessaire ce qui n'est peut-être qu'un moyen fortuit ou accessoire. C'est là une des principales leçons pratiques à retenir de ce livre où on peut en prendre tant d'autres.

Lucien FOULET.

Nicolae DRĂGAN, **Două manuscripte vechi : codicele Todorescu si codicele Marțian, studiu si transcriere** ; éd. de l'Académie roumaine, Bucarest, 1914 ; in-8°, 247 pages et 6 planches hors texte.

Pour l'histoire de la littérature roumaine, les deux manuscrits, découverts en Transylvanie par MM. Todorescu et Marțian, leurs propriétaires actuels, sont d'une grande importance. Par les questions qu'ils soulèvent et par leur langue, ils se relient aux ouvrages traduits en roumain dans le courant du XVIe siècle. Par leur contenu, ils prouvent qu'il faut attribuer au mouvement qui donna à la littérature roumaine ses premiers monuments — ce qui n'était qu'une supposition jusqu'à la publication de M. D. [1] — d'une part, la traduction des apocryphes dont nous avons des copies dans le *codex Sturdzanus*

1. V. bibliographie dans Drăgan, p. 7, n. 2, et Ov. Densusianu, *Histoire de la langue roum.*, II, Paris, 1914, p. 7.

(éd. par B. P. Hasdeu dans *Cuv. den bătrâni*, II, Bucarest, 1879), de l'autre, la traduction des Évangiles, de leurs Explications (*Cazania*) et, peut-être, d'un Eucologe (*Molitvenic*).

Ces manuscrits sont deux recueils, deux « sbornics », copiés en Transylvanie entre la fin du XVIe et le milieu du XVIIe siècle. Pour la description des mss., v. Drăgan, 11-15 et 169-73.

Nous en examinerons tout d'abord l'importance pour l'histoire littéraire : en premier lieu, les textes religieux (officiels) qu'ils contiennent, et les textes de même époque auxquels ils se rattachent ; puis, leurs rapports avec le cod. Sturdzanus, qui apparaît sous un nouveau jour, non plus comme un recueil d'apocryphes isolé au milieu des autres traductions du XVIe siècle, mais simplement comme une copie d'après des traductions antérieures, reflétées parallèlement dans les codex Tod. et Marţian ; en dernier lieu, nous ferons quelques remarques sur la langue de ces textes.

Voici d'abord le cod. Todorescu (v. D., 13-15), avec l'indication des passages où l'on retrouve ces textes, avec de petites modifications portant notamment sur le lexique, dans les ouvrages imprimés par le diacre Coresi ou bien dans le cod. Sturdzanus :

1) *Explication de l'Évangile du dimanche de Pâques* (dont il ne manque qu'une feuille) (D., 191-95) = seconde *Cazania* (commentaire des Évangiles) imprimée par Coresi à Braşov, en 1581 [1]. (Ce fragment a été publié par T. Cipariu dans sa *Crestomatia seau analecte literare*, Blaj, 1858, pp. 33-40.)

2) *Explication de l'Évangile de l'Ascension* (D., 195-200) = Coresi, id., exempl. de l'Acad. roum., pp. 200-207.

3) Récit de la *descente de la Vierge aux enfers* pour y voir les supplices des pécheurs (D., 200-205, 206-208) = codex Sturdzanus, éd. Hasdeu, *Cuv.*, II, 311-67.

4) *Apocalypse de saint Paul*. (D., 208-212) = Hasdeu, id., 415-25.

5) « *Je gis sans voix et sans âme* » (D., 212-22) = Hasdeu, ib., 449-71.

6) *Évangile du riche et du pauvre Lazare* (D., 222-23) = Coresi, Évangéliaire de 1560-61 (éd. M. Gaster, *Chrestomathie roum.*, I, 30-31 ; éd. Gherasim Timuş, Buc. 1889, 159-60) [2].

7) *Explication de l'Évangile du jugement dernier* (D., 223-25) = Hasdeu, ib., 225-30.

8) « *Ainsi parle Dieu aux baptisés* » (D., 225-28).

Le reste des textes, étant écrits postérieurement, ne nous intéresse pas.

Quelle est maintenant l'importance de ces textes ?

A) *Textes religieux*. — Les nos 1 et 2 se retrouvent, comme on l'a vu, dans le cod. Tod. et dans la seconde *Cazania* de Coresi. M. D. prouve que le cod.

1. La première a été publiée vers 1564. Pour les livres imprimés par Coresi, v. J. Bianu şi N. Hodoş, *Bibliografia romînească veche*, éd. de l'Acad. roum., I, Bucarest, 1903.

2. Cf. *Romania*, XXXVI (1907), 429-34.

Tod. est une copie, mais non d'après Coresi, et, vice-versa, que Coresi n'a pas copié le cod. Tod. (D., 20-39, 39-70). Il faut donc admettre que le diacre et l'anonyme qui nous ont laissé le cod. Tod. copiaient d'après une même traduction originale. La filiation est impossible à reconstituer. Il est prudent de croire, cependant — comme le fait l'auteur —, que tous les deux se sont probablement servis de copies qui dérivaient de cette traduction originale.

Pour ces deux textes, nous possédons encore deux autres traductions du XVIe siècle. Ce sont les fragments qui se trouvent : a) dans le cod. Sturdzanus (Hasdeu, ib., 78-79), b) dans les restes d'une *Cazania* publiée par M. N. Iorga dans les *Annales de l'Acad. roum.*, XXVIII, Littér., p. 106 suiv.

M. D. démontre que nous avons affaire, dans ce cas, à 3 traductions indépendantes : 1) celle reflétée par le cod Tod. et la *Cazania* de Coresi (1581), 2) la *Cazania* Iorga, 3) le cod. Sturdzanus (D., 16-20).

D'autre part, on retrouve le no 6 dans l'*Évangéliaire* de Coresi (1560-61). Ce sont de nouveau deux copies d'après la même traduction originale. Il est donc fort probable que la traduction des Évangiles et de leurs explications (en roum. *tilc*), se fit en même temps que celle des Psaumes et des Actes des Apôtres. Jusqu'à la publication de M. D., la chose paraissait possible, mais on manquait de preuves. Ajoutons que cette découverte vient compléter ce que l'on savait, quant à l'œuvre de Coresi, qui ne fit que métier d'imprimeur et se contenta de modifier la langue des traductions manuscrites qu'il avait sous la main.

Rappelons enfin qu'en ce qui concerne la *Cazania* de Coresi, on sait que le diacre en imprima une première vers 1564. Or, dans la préface de ce livre, il dit: « Beaucoup de prêtres s'étant plaint à moi du fait qu'ils n'avaient pas les explications des évangiles (*tilc*) pour pouvoir officier et prêcher au peuple.... ayant *trouvé* ces explications... *traduites*... je les ai imprimées pour vous, mes frères » (Bianu-Hodoş, ouvr. cit., I, 518). Nous avons vu que le texte no 1 se retrouve dans la seconde *Cazania* de 1581. Malheureusement, les premières feuilles de la *Cazania* 1564 manquent, ce qui fait qu'on ne peut établir de comparaison. M. D. suppose que ce texte ne se trouvait pas dans cette première édition (D., 88, n. 2). Dans tous les cas, une question se pose : le diacre possédait-il, dès 1564, des parties de ce *tilc* traduites antérieurement en roumain ? En 1581, il en possédait d'autres, et quand Lucas Hirschel dit dans la préface de cette *Cazania* qu'après de longues recherches, il en a trouvé le texte slave qu'il a donné à *traduire* à Coresi, induit-il en erreur les bons chrétiens orthodoxes à qui ce livre s'adressait (v. Bianu-Hodoş, ib., 91-92) ? Deux points encore méritent l'attention. Tout d'abord, ces trois traductions indépendantes du commentaire des évangiles — on en connaît deux de la même sorte du Psautier, et, comme nous le prouverons une autre fois, deux des textes des Apôtres — nous démontrent combien puissant fut ce courant de traductions.

Secondement, puisque Coresi ne s'est servi que de traductions antérieures,

on est en droit de se demander : ces traductions faites dans la partie Nord-Est de la Transylvanie (v. plus loin), furent-elles effectuées en vue de l'impression ? Ou bien, faut-il croire qu'elles sont de beaucoup antérieures à Coresi, et qu'elles furent suscitées par la propagande hussite ? C'est cette théorie qui est la plus accréditée actuellement en Roumanie.

B) *Textes apocryphes*. — Ces textes apocryphes sont dans le cod. Todorescu, les nos 3, 4, 5, 7 et 8 ; quel rapport peut-on établir entre les copies de ces textes qui se retrouvent dans le cod. Tod. et dans le cod. Sturdzanus ?

Tout d'abord, pour ceux-ci comme pour les autres, il s'agit en général de deux copies — d'un côté le cod. Tod., de l'autre le cod. Sturdzanus — d'après une même traduction originale. On saisit donc l'importance du ms. publié par M. D. Ces copies d'apocryphes partent d'un prototype commun qu'il faut rattacher très probablement au courant qui donna la traduction des livres que nous venons d'examiner plus haut.

Pour les textes nos 3 et 4, le cod. Tod. complète une lacune du cod. Sturdzanus : Hasdeu croyait qu'il ne manquait qu'une feuille à la traduction roumaine de l'Apocalypse qu'il publia. Le cod. Tod. nous montre qu'il en manque plus de 6 (Hasdeu, ib., 413, D., 85-6).

Les textes nos 7 et 8 se retrouvent dans le cod. Sturdzanus. Or, Hasdeu croyait que ce fragment (intitulé *Zise domnul*) était une composition originale du prêtre Grégoire de Măhaci (ib. 224). Le cod. Tod. démontre que le texte du cod. Sturdzanus n'est qu'une contamination des textes 7 et 8 : la traduction originale de laquelle dérivent ces deux copies (cod. Tod. et cod. Sturdzanus) présentait ces deux textes à la suite l'un de l'autre. Le copiste du cod. Sturdzanus les réunit en un seul. M. D. suppose que, pour ce qui est du texte no 8, il pourrait s'agir d'une composition du rédacteur dont dérivent les deux codex dont nous venons de parler, qui y aurait ajouté en outre un fragment des Actes des Apôtres ressemblant à celui publié par M. N. Iorga dans les *Annales* citées, p. 103 (v. D., 72, n. 2). La fin de ce texte no 8 serait un fragment pris à la *Legenda Duminicei* (v. Hasdeu, ib., 15-16).

Pour ce qui est de cette « légende » même, que Hasdeu croyait être une traduction originale du vieux slave, M. D. y relève 3 fautes qui paraissent démontrer qu'il ne s'agit que d'une copie d'après une traduction roumaine antérieure (D., 74-75).

Nous n'avons plus à nous occuper que du texte no 5, les *Cugetări în ora morței*, que Hasdeu croyait être de même une composition originale de l'auteur anonyme qui donna les textes bogomiliques compris dans le codex Sturdzanus. M. D. Rousso avait déjà montré dans ses *Studii bizantino-romîne* (Bucarest, 1907, 3-29 ; cf. *Romania*, XXXVII, 174-75) que ce texte est une traduction du slave. Il s'agirait non d'apocryphes bogomiliques, mais de fragments traduits des livres suivants : a) un Eucologe (prières faites à l'enterrement), b) un fragment de la *Dioptrie* de Philippe le Solitaire, 3) une adaptation d'après les homélies d'Ephrem le Syrien, enfin, une partie de la vie de S. Basile le nouveau (le jugement dernier).

Pour ce qui est du fragment pris à un Eucologe, M. Rousso avait prouvé que cette partie ne pouvait être comparée au *Molitvenic* de Coresi, imprimé à la suite de la *Cazania* vers 1564, et traduit d'après l'*Agenda* de Heltai Gaspar, 1551 et 1559, (v. D., 79, n. 2), cette partie manquant à ce texte. Mais M. D. a trouvé chez M. Todoresco un fragment d'un Molitvenic traduit probablement au XVIe siècle, mais copié un siècle plus tard, dont l'auteur des *Cugetări* se serait servi. En plus, ce texte contient un fragment de l'évangile selon saint Jean, *identique* au texte publié par Coresi en 1560-61 (v. D., *loc. cit.*). Ainsi, il paraît presque certain que le diacre s'est servi pour sa première édition des Évangiles d'un texte antérieurement traduit. En plus, l'existence au XVIe siècle d'une traduction roumaine du Molitvenic, indépendante du texte de Coresi, paraît probable. C'est pourquoi on ne saurait assez presser M. D. de publier ce précieux fragment (v. D., 14).

M. D. prouve ensuite que les *Cugetări* de l'éd. Hasdeu et le texte correspondant du cod. Tod. remontent aussi à une même traduction originale (D., 80-85). Notamment, la même expression *suflete-ome* (v. là-dessus Rousso, *ouvr. cit.*, 11, et *Romania*, cit., 175) qui se retrouve dans les deux codex, est une preuve des plus convaincantes.

Le contenu du codex Marţian est analysé par M. D. au pp. 172-3. Nous ne nous arrêterons point aux textes n°s 1, 2 et 3, qui sont copiés fidèlement d'après le cod. Tod., ni au texte n° 4, copié sur la *Cazania* de Varlaam (Jassy, 1643); le n° 5 est de même sans importance pour nous.

Le texte le plus intéressant et le seul que l'éditeur publie, est le n° 7 : un fragment de la Pseudo-apocalypse de saint Jean (D., 229-31).

Ce fragment confirme la supposition de Hasdeu que les Roumains connaissaient au XVIe siècle deux rédactions de l'Apocalypse de saint Paul et de la Pseudo-apocalypse de saint Jean, qui ne se retrouvent pas dans les mss. slaves. Mais dans la rédaction grecque de ce dernier apocryphe on trouve un passage identique à celui qui est dans les *Cugetări*. Il en résulte que les Roumains ont connu à cette époque, outre une rédaction courte de l'Apocalypse de saint Paul (v. cod. Tod., texte n° 4), une seconde plus étendue contenant des passages de la Ps.-apocalypse de saint Jean, et ce dernier apocryphe en une rédaction plus rapprochée du texte grec. Le fragment du cod. Marţian étant traduit du slave nous prouve l'existence de cette rédaction inconnue. Quoique copiée postérieurement — entre 1580 et 1643 —, la traduction originale de ce fragment doit être placée entre celles dont nous venons de parler.

C) *Langue.* — Nous insisterons tout d'abord sur un fait que l'auteur relève dans son *Introduction* (pp. 1-9). Après avoir examiné les différents avis émis par les savants roumains quant à la patrie du premier traducteur des livres saints — il faut en admettre plusieurs, croyons-nous : la multiplicité des textes et surtout les quelques traductions indépendantes du même livre nous le démontrent — M. D. conclut que sa patrie d'origine était le Bihor, mais que faisant les traductions dans le Maramureş, il a emprunté au parler de cette région certaines particularités phonétiques.

Il s'agit des consonnes d'origine latine *j* (+ *o*, *u*) et *d* (+ *ĭ*, *ĕ* lat.), qui apparaissent altérées en *ǵ* et *dz* dans les premières traductions, particularité propre aujourd'hui au Maramureş, et de la conservation intacte des labiales devant *i*, *ie*, qui caractérise la région du Bihor (v. aussi D., 93-94). Cela est juste pour *d* et pour *j*. Mais pour l'entière série des labiales, on ne peut, à notre avis, rien tirer de précis des cartes de Weigand [1]. Si dans quelques parties du Bihor presque toute la série reste intacte, notamment dans la région qui s'étend à l'Est et au Sud d'Oradea-Mare, il n'est pas moins vrai qu'en d'autres points elles sont altérées. D'ailleurs, dans cette même région d'Oradea M., *p* (+ *i*, *ie*) est fortement altéré (*k*, *pk*, *pt'*, *t'*) [2].

M. D. admet que les particularités phonétiques qui caractérisent aujourd'hui les parlers du Bihor et du Maramureş étaient les mêmes à l'époque de la traduction de ces textes. Il est vrai que, pour la plupart, il semble que l'état actuel corresponde en bien des points à l'état passé. Mais nous n'avons pas encore les moyens d'en déterminer l'aire au XVIe siècle. Rappelons encore que si la palatalisation des labiales est absente de ces textes, elle l'est aussi notamment des traductions du Métropolite Dosoftei, qui cependant faisait de fortes concessions à la prononciation moldave, caractérisée par ce phénomène [3].

Cette question, une des plus intéressantes de celles que soulève l'étude des anciens textes roumains, a été résolue par M. Ov. Densusianu de la façon suivante : le phonétisme *ḱiatră*, *ghine* étant par trop éloigné des sons primitifs (*piatră*,, *bine*), on l'écartait de l'écriture (*ouvr. cit.*, 111-12). Par contre, on trouve dans les documents et les textes de l'époque quelques exemples du verbe *a fi* > *a hi*, qui s'éloignait peu de la forme normale (v. D., 26-27).

S'il s'agissait d'englober le Bihor dans la région où l'on doit se figurer que ces premières traductions s'effectuèrent, la cause en serait que pour le moment il faut s'en tenir encore à une localisation des plus larges. L'étude de la langue des textes publiés par M. D. occupe les pp. 89-166 et 183-88.

Le cod. Tod. et le cod. Marţian ne sont pas rhotacisants (*n* intervocalique > *r*). On sait que le cod. Sturdzanus ne présente le rhotacisme que dans les *texte măhăcene*. Les *texte bogomilice*, dus à un autre copiste, ne le connaissent que sporadiquement. Cette différence peut s'expliquer de la façon suivante. Les traductions faites dans la région du Maramureş sont caractérisées par cette particularité. Nous avons vu que c'est à juste titre que M. D. place la

---

1. Cf. G. Weigand, *Linguistischer Atlas*..... Leipzig, 1909. Sur cet Atlas, v. *Romania*, XXVIII, 309-12.

2. Weigand, *op. cit.*, cartes 7 et 54.

3. V. là-dessus J. Bianu, *Psaltirea in versuri întocmită de Dosoftei*, éd. de l'Acad. roum., Buc. 1887, XVI ; C. Lacea, dans le 5e *Jahresbericht* p. p. G. Weigand, Leipzig, 1898, 68-69, qui cependant enregistre un cas de palatalisation dans la *Viaţa*... *svinţilor* (*cheapteni*), à la p. 57), et D. Puşchilă dans les *Annales de l'Acad. roum.*, 36, Littér., 31-32.

traduction originale des textes copiés dans les deux *sbornics* qu'il publie au même endroit et à la même époque, et il en est par suite de même pour le codex Sturdzanus et pour les textes dont s'est servi Coresi. Or, comme le remarque l'auteur, le rhotacisme était en déclin vers la fin du XVIe siècle (pp. 83-84), ce qui est juste, si nous devons entendre par là que l'aire de cette particularité phonétique commençait à se restreindre au territoire où elle s'est conservée jusqu'à nos jours. D'un autre côté, il est très naturel que des copistes d'une autre région éliminent de leurs copies les particularités par trop différentes de celles de leur parler : c'est ce qui s'est passé fréquemment. Ainsi donc, si, dans les deux codex, cette particularité manque, il n'en résulte pas qu'elle ne figurait point dans la traduction originale. Pour ce qui est des *texte măhăcene*, si on y rencontre le rhotacisme, c'est que le prêtre Grégoire copiait certainement d'après un texte rhotacisant. D'ailleurs, comme l'observe très bien M. D., le fait que ces apocryphes — Cod. Tod., Marţian et Sturdzanus — sont des copies d'après d'autres copies, faites sans doute par des scribes natifs de régions différentes, explique encore mieux la possibilité de disparition de cette particularité. Pour ce qui est des fragments des Actes des Apôtres (publiés par M. N. Iorga dans les *Annales* cit.), que l'auteur considère comme premiers monuments de la langue roumaine (p. 83), nous dirons qu'il s'agit, dans ce cas encore, d'une copie d'après un original traduit par la même école du Maramureş. Que le rhotacisme n'était propre qu'à cette région et à celle moldave avoisinante, et non un phénomène généralisé auparavant dans la langue nord-danubienne, qui ne se serait conservé jusqu'à la fin du XVIe siècle que dans cette partie de la Transylvanie, il y a des raisons de le croire.

Relevons encore les très judicieuses remarques que M. D. fait aux pp. 89-92 sur la langue des anciens textes roumains qui reproduit le parler du N. E. de la Transylvanie. Le nom de « vieux roumain », appliqué à cette langue, est impropre, puisqu'il s'agit d'une langue qui se rapproche en bien des points de celle qui continue à y être parlée aujourd'hui. Il ne s'agit donc point d'archaïsmes, ni de provincialismes, mais bien d'une langue dans laquelle furent écrits les premiers monuments de la langue roumaine, et qui n'ayant pas été favorisée par les causes qui firent s'élever le parler du Sud-Ouest de la Transylvanie et du Nord de la Valachie au rang de langue littéraire, soumis à diverses influences, s'est développée à ses côtés, en gardant ses particularités distinctives.

L'ouvrage de M. D. est accompagné d'un consciencieux *lexique* des formes les plus intéressantes, de 4 photographies des textes publiés et de la reproduction de leurs filigranes. C'est dans l'ensemble une très précieuse publication, à laquelle on ne peut reprocher que de manquer parfois de clarté dans l'exposé de questions à la vérité très complexes.

Alexandre ROSETTI.

Ferdinand Brunot, **Le renouvellement des méthodes grammaticales** (*Revue universitaire*, octobre 1920, pp. 161-178, et janvier 1921, pp. 21-39).

Ces deux articles nous apportent le plan d'une méthode nouvelle d'enseignement de la grammaire. M. Brunot, qui n'est pas suspect d'hostilité à l'égard de la grammaire historique, ne croit pas que l'histoire de la langue puisse aider beaucoup à débrouiller devant les élèves d'une classe les difficultés de la langue d'aujourd'hui. Ce sont deux études différentes, et il n'y a aucun profit à faire appel aux variations de l'usage antérieur quand on se propose avant tout de démêler les éléments de l'usage actuel, « tels qu'ils se présentent au cerveau du sujet parlant, sans plus ni moins, en n'y changeant rien, en n'y mettant rien du nôtre ». Mais il n'y a pas d'avantage non plus à retenir, dans l'étude des faits linguistiques, les divisions traditionnelles, imparfaites en elles-mêmes, et en tout cas faites pour des langues autres que la nôtre. Seulement, à l'expérience, on s'aperçoit que toute classification partant de la langue prête aux mêmes critiques que celles qu'on vient d'écarter comme vieillies et insuffisantes. Ne serait-ce pas qu'il faut partir de l'idée plutôt que du mot ? « Ce sont les idées à exprimer qui doivent être classées, non point sans doute en elles-mêmes et pour elles-mêmes, comme elles le seraient par la psychologie pure, mais en vue de leurs signes et relativement à eux. » Le sommaire détaillé d'un des chapitres du futur livre, *la caractérisation des êtres, des choses, des actions*, nous permet d'apercevoir toute l'ampleur et la fécondité de la méthode de M. Brunot comparée aux descriptions arides et sèches que sur le même sujet renferment trop souvent nos grammaires. Mais nous nous arrêterons surtout à un autre chapitre où M. Brunot examine la question, obscure entre toutes, du subjonctif. Si en faisant la théorie de ce mode on s'est heurté à de graves difficultés, c'est, selon lui, faute d'un peu d'esprit philosophique. Si, au lieu d'envisager des catégories purement grammaticales, on avait analysé la notion de rapport et celle de la modalité, telles qu'elles s'expriment dans la langue, si on les avait distinguées soigneusement, on aurait vu plus loin. Définissons ces notions par des exemples : « Je n'irai plus chercher ce médecin parce que sa rudesse a effrayé ma fille », voilà un rapport de cause. « Je n'irai pas chercher ce médecin parce que sa rudesse effrayerait ma fille », le rapport est le même, mais la modalité d'un des termes a changé. Appliquons ces définitions aux deux vers suivants de Racine :

> Abner, quoiqu'on se *pût* assurer sur sa foi,
> Ne sait pas même encor si nous avons un roi.

Cet imparfait du subjonctif, qui a embarrassé les commentateurs, s'explique fort bien si l'on note qu'il indique à la fois un rapport d'opposition et la modalité de l'éventuel : « On *pourrait* s'assurer sur la fidélité d'Abner, s'il

était au courant, mais il ne sait rien encore. » Impossible de rendre cette double nuance dans la langue moderne si on remplace *pût* par *puisse*, car l'expression de la modalité disparaît. La langue populaire seule s'en tirerait en disant « quoiqu'on *pourrait* ». De même, « il serait furieux qu'on *refuse* son fils » appauvrit la phrase « il serait furieux qu'on *refusât* son fils » comparée à « il est furieux qu'on refuse son fils ». Mais que faire, puisque l'imparfait du subjonctif se meurt ? Ici encore la langue populaire n'éprouve aucune difficulté : « je voudrais bien qu'on *l'accepterait* ». M. Brunot montre très bien la résistance qu'opposent ainsi aux nécessités psychologiques de la pensée les exigences logiques de la syntaxe traditionnelle. On voit que cette nouvelle méthode grammaticale est en même temps un efficace instrument de recherche : les pages que consacre ici M. Brunot à l'examen de la question du subjonctif sont peut-être ce qu'on a écrit de plus pénétrant sur l'emploi de ce mode en français. L'utilité pédagogique n'est pas moins certaine. Dissocier l'idée du mot, dans la mesure où cela est possible, faire l'inventaire des procédés merveilleusement variés par lesquels sont rendus les multiples nuances de l'idée, introduire dans un arrangement complexe et parfois contradictoire un ordre lumineux, bref sortir de la langue pour la voir de haut et la juger d'ensemble, il ne saurait y avoir pour aucun élève un meilleur « apprentissage du style ». C'est là un des buts que se propose M. Brunot, et nous croyons qu'on doit y atteindre en suivant sa méthode. Mais il ajoute que cette méthode est également une initiation graduelle à « la connaissance de la langue », et là on voudrait marquer une réserve. Connaissance raisonnée, analytique, sans doute ; mais connaissance élémentaire et pratique, c'est autre chose. M. Brunot ne songe pas à abolir les « nomenclatures » et il déclare expressément que demain encore il y aura des *noms*, des *verbes*, des *adjectifs*. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il faudra encore que les maîtres les enseignent et que les élèves les apprennent ? Il est visible que le disciple de M. Brunot n'en est plus là et qu'il sait déjà parler et écrire correctement. Mais comment a-t-il obtenu cette correction ? Nous entendons bien que M. Brunot a le droit de définir et de limiter le champ d'application de sa méthode. Pourtant une inquiétude nous reste. Analysons le français cultivé, soit, apprenons à connaître toutes ses ressources, qui sont grandes, mais la question est de savoir si le français cultivé pourra se maintenir longtemps encore. Si l'on désire le sauver, il faut lui venir en aide, car il est menacé ; et on ne peut guère y réussir, croyons-nous, qu'en se plaçant au point de vue de la langue plus encore qu'à celui de la pensée.

Lucien FOULET.

PÉRIODIQUES

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, XL, 1919. — C. 34. Hatzfeld (Helmut), *Ueber die Objektivierung subjektiver Begriffe im Mittelfranzösischen, ein Beitrag zur Bedeutungslehre* (Spitzer : l'auteur, partant d'une opinion très contestable de M. Vossler, interprète inexactement les faits). — C. 37. Heldt (Elisabeth), *Französische Virelais aus dem 15. Jahrhundert* (Hilka : éloges).

C. 96. W. Foerster, *Kristian von Troyes, Wörterbuch zu seinen sämtlichen Werken* (E. Herzog : signale mainte lacune ou mainte erreur ; cf. XLI, c. 148). — C. 103. Melich (János), *A magyar nyelv ófranczia jövevenyszavai* (Al. Eckardt : étude sur les mots hongrois empruntés à l'ancien français). — C. 105. Herzog (Paul), *Die Bezeichnungen der täglichen Malhlzeiten in den romanischen Sprachen und Dialekten* (Spitzer : bonne thèse de Zurich ; cf. *Romania*, XLVI, 630). — C. 113. Vossler, *Der Minnesang des Bernhard von Ventadorn* (Appel : éloges et discussion). — C. 142. W. Ganzenmüller, *Das Naturgefühl in Mittelalter* (K. Helm).

C. 155. Gillespy, *Layamon's* Brut, *A comparative study in narrative art* (G. Binz). — C. 160. H. L. Zeller, *Die Rechte des Admirals von Frankreich* nach der Hds. Paris, B. N., nouv. acq. fr. 10251 (L. Jordan : texte diplomatique avec traduction et glossaire). — C. 163. *Studi su la lirica siciliana del Duecento*, hrsg. vom Neuphilologischen Verein in Helsingfors ; *Les poésies de Rinaldo d'Aquino*, édition critique par O. J. Tallgren (B. Wiese : examen détaillé de ces bonnes publications de la Société néo-philologique d'Helsingfors ; cf. c. 422). — C. 171. Fr. Schürr, *Charakteristik der Mundart von Portomaggiore (Provinz Ferrara)* et *Romagnolische Mundarten, Sprachproben... auf Grund phonographischer Aufnahmen* (M. L. Wagner). — C. 172. Salvioni, *Dell'elemento germanico nella lingua italiana*, a proposito di un libro recente (cf. ci-dessous, p. 152) ; Bertoni, *Per l'elemento germanico nella lingua italiana e per altro ancora (Anticritica)*. C. r. de W. von Wartburg. — C. 176. *Butlleti de dialectologia catalana*, 1915-16 (Spitzer). — C. 181. Schuchardt, *Die romanischen Lehnwörter im Berberischen* (c. r. de l'auteur ; cf. *Romania*, XLV, 272).

C. 234. Spitzer, *Ueber syntaktische Methoden auf romanischem Gebiet* (Lerch : vive défense de Tobler contre l'auteur). — C. 242. Spitzer, *Aufsätze zur romanischen Syntax und Stilistik* (Vossler : ouvrage « riche, trop riche » et d'une lecture très pénible ; cf. c. 421). — C. 246. Lerch, *Die Bedeutung der Modi im Französischen* (Vossler : « quiconque veut connaître à fond la grammaire française doit lire ce livre »). — C. 251. W. O. Streng, *Himmel und Wetter in Volksglaube und Sprache in Frankreich*, II, *Wettererscheinungen* (Spitzer ; cf. *Romania*, XLVI, 139). — C. 253. J. Schwabe, *Der Konjunktiv im italienischen Adverbialsatz* (Spitzer : description consciencieuse et détaillée).

C. 305. Fr. Gennrich, *Musikwissenschaft und romanische Philologie* (G. Schläger : importance de la musique pour la constitution du texte et l'intelligence de la versification). — C. 309. W. Dexel, *Untersuchungen über die französischen illuminierten Handschriften der Jenaer Universitätsbibliothek vom Ende des 14. bis zur Mitte des 15. Jahrhunderts* ; C. G. Brandis, *Beiträge aus der Universitätsbibliothek zu Jena* (Hilka). — C. 312. Nyrop, *Kongruens i Fransk* (Lerch ; cf. *Romania*, XLV, 286). — C. 315. Appel, *Provenzalische Lautlehre* (Lewent : critique serrée, rendant néanmoins pleine justice au mérite de l'ouvrage). — C. 324. Guarnerio, *Le* Launeḍḍas *sarde* (M. L. Wagner : étude historique et archéologique sur un instrument de musique archaïque de la Sardaigne méridionale).

C. 369. *Mitteilungen aus der Kgl. Bibliothek* [Berlin] : IV. *Kurzes Verzeichniss der romanischen Handschriften* (Hilka). — C. 371. Gilliéron, *Généalogie des mots qui désignent l'abeille* (Meyer-Lübke : critique pénétrante de la méthode et des résultats de l'auteur ; cf. *Romania*, XLVI, 120). — C. 386. Ljunggren, *Barrikad* (Sperber : le mot n'est pas italien ou espagnol, mais français). — C. 388. Stimming, *Bertran von Born*, Kleine Ausgabe, 2. verbesserte Auflage (Kolsen). — C. 392. Dante Alighieri, *La Divina Commedia*, hrsg. von L. Olschki (Vossler : édition « très utile et méritoire »). — C. 394. *Butlleti de dialectologia catalana*, 1918 (W. v. Wartburg : annonce, avec huit cartes spécimens, d'un atlas linguistique catalan). — C. 395. Haebler, *Bibliografia ibérica del siglo* XV (Pfandl). — C. 397. Urtel, *Zur baskischen Onomatopoesis* (Schuchardt).

XLI, 1920. C. 25. Tallgren, *L'expression figurée de l'idée de promptitude*. Essai pour contribuer à un chapitre de la future sémantique polyglotte (Spitzer). — C. 29. Ettmayer, *Satzobjekte und Objektoïde im Französischen* (Lerch : par « objectoïde » l'auteur désigne un mode d'expression intermédiaire entre un simple régime adverbial et une proposition complète en fonction de régime adverbial, par exemple, « après boire » ; et le critique expose à ce sujet des vues divergentes et fort intéressantes). — C. 37. Merian, *Die französischen Namen des Regenbogens* (Urtel : début fort au-dessus de la moyenne ; cf. *Romania*, XLVI, 166). — C. 39. J. de Morawski, *Pamphile et Galatée*, par Jehan Bras-de-Fer (Hilka : éloges). — C. 54. P. Lehmann, *Aufgaben und Anregungen der lateinischen Philologie des Mittelalters* (Hilka).

C. 101. Lerch, *Die Verwendung des romanischen Futurums als Ausdruck eines sittlichen Sollens* (Vossler : rompant avec l'étude abstraite et formelle de la syntaxe, ce remarquable ouvrage y fait entrer toute la vie d'un peuple et l'histoire de sa civilisation).

C. 183. Ettmayer, *Vademecum für Studierende der romanischen Philologie* (Vossler : très original, mais non sans danger pour l'étudiant livré à lui-même). — C. 184. Jeanneret, *La langue des tablettes d'exécration latines* (M. L. Wagner : bonne thèse de Neuchâtel ; cf. *Romania*, XLV, 548). — C. 186. Wolterstorff, *Historia pronominis* ille *exemplis demonstrata* ; *Artikelbedeutung von* ille *bei Apuleius* ; *Entwicklung von* ille *zum bestimmten Artikel* (Lerch : précisions nouvelles pour l'histoire de l'article roman). — C. 189. Brall, *Lat.* foris, foras, *im Galloromanischen* (Spitzer : étude approfondie, sous une forme trop schématique). — C. 190. Ph. Fuchs, *Das altfranzösische Verbum* errer *mit seinen Stammesverwandten und das Aussterben dieses Wortes* (Spitzer). — C. 194. Strempel, *Giraut de Salignac, ein provenzalischer Trobador* (Kolsen : examen critique détaillé du texte, insuffisamment établi par l'éditeur).

C. 246. Settegast, *Das Polyphemmärchen in altfranzösischen Gedichten* (Hilka : hypothèses téméraires). — C. 250. C. de Lollis, *Poesie provenzali sulla origine e sulla natura d'amore* et *Poesia cortese in lingua d'oïl* (Crescini : ce sont les deux premiers fascicules d'une nouvelle série de *Testi romanzi per le scuole*, qui fait suite à celle de Monaci). — C. 254. Collin, *Étude sur le développement de sens du suffixe* -ata (Spitzer : ouvrage important et nouveau par l'accent qu'il met sur les motifs d'ordre sémantique). — C. 256. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français* (Lerch : compilation utile ; cf. c. 359 et *Romania*, XLVI, 158.)[1]. — C. 265. Spitzer, *Katalanische Etymologien* (W. v. Wartburg). — C. 267. *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Deutschlands und der Schweiz* : I. Lehmann, *Die Bistümer Konstanz und Chur* (Pfandl).

C. 297. Klemperer, *Zum Verhältniss von Sprachwissenschaft und Völkerpsychologie* (Lerch : compte rendu qui n'est guère qu'un très long plaidoyer *pro domo*, à propos de l'ouvrage mentionné plus haut, sous c. 101). — C. 302. V. Brœndal, *Substrater og Laan i Romansk og Germansk* (Sperber : manque de critique et de méthode ; cf. *Romania*, XLVI, 628). — C. 326. Kolsen, *Dichtungen der Trobadors*, 3 Heft (Lewent : critique détaillée du texte et de l'interprétation de l'éditeur). — C. 339. Dalgado, *Contribuições para a lexicologia luso-oriental ; Gonçalves Viana e a lexicologia portuguesa de origem asiático-africana ; Dialecto indo-português de Negapatão* ; *Glossario Luso-asiático*, vol. I (Schuchardt).

C. 380. Gilliéron, *Étude sur la défectivité des verbes : La faillite de l'étymologie phonétique* (Spitzer : en admirant la nouveauté et l'originalité des vues

1. Nos lecteurs apprécieront la courtoisie du passage suivant de ce c. r. : « in usum der Franzosen, die zu bequem und zu unintelligent sind, ihre Muttersprache wissenschaftlich zu untersuchen... »

de l'auteur, le critique marque bien ce qu'elles ont de trop systématique ; mais pourquoi ses comptes rendus, si intéressants et si instructifs, sont-ils toujours si prolixes, si compacts, si mal aérés, que le lecteur se sent comme étouffé ?). — C. 397. *Repetitorien zum Studium afz. Denkmäler*, hrsg. von K. von Ettmayer : I. Ettmayer, *Der Rosenroman* ; II. Winkler, *Das Rolandslied* (Lerch : le premier de ces deux manuels répond moins bien que le second aux besoins des étudiants). — C. 402. Boullier, *I canti popolari della Sardegna*, traduzione italiana di R. Garzia ; *Mutettus Cagliaritani* raccolti da R. Garzia (M. L. Wagner : observations intéressantes sur la poésie populaire). — C. 414. J. Forchhammer, *Systematik der Sprachlaute als Grundlage eines Weltalphabets* (L. Jordan).

E. M.

The Romanic Review, X (1919), 1. — P. 1. H. M. Ayres, *Chaucer and Seneca*. — P. 16. J. T. Medina, *El Lauso de* Galatea *de Cervantes es Ercilla*. — P. 26. W. A. Nitze, *Erec's Treatment of Enide*. Réponse aux critiques de M. Ogle (cf. *Romania*, XLVI, 449). — P. 38. G. G. King, *The vision of Thurkill and Saint James of Compostella*. — P. 48. J. D. Bruce, *The Composition of the old french prose* Lancelot (suite et à suivre). — P. 67. J. L. Gerig, *Doctoral dissertations in the romance Languages at Harvard University ; a Survey and Bibliography*. Travail analogue à celui que l'auteur a consacré aux travaux sortis de l'Université Johns Hopkins (cf. *Romania*, XLVI, 448). — P. 79. G. R. Havens, *Rabelais and the War of 1914*. — P. 83. M. E. Temple, *The tenth Tale of the Heptameron*. — P. 86. J. de Perott, *A note concerning the « Vacant Stake » in irish Folklore*. — P. 86-96. Comptes rendus.

X, 2. — P. 97. J. D. Bruce, *The Composition of the old french prose* Lancelot (fin). — P. 123. M. B. Ogle, *Some Theories of irish literary Influences and the* Lay of Yonec. Possibilité d'expliquer, en dehors de l'hypothèse de sources celtiques, les traits du récit d'*Yonec*. — P. 149. G. L. Hamilton, *The descendants of Ganelon... and of others*. Ce titre ne donnerait qu'une idée inexacte du contenu de l'article, consacré à la coutume de « couper la touaille » dans un repas devant un chevalier accusé de trahison « et de lui virer le pain au contraire ». Voir même tome, p. 277, des notes additionnelles. — P. 159. R. T. Hill, *La vie de Sainte Euphrosine*. Premier article : manuscrits, auteur, source, versions diverses. — P. 170. E. H. Tuttle, *Hispanic notes* : azar ; aziago ; b *for* u. — P. 171. F. Vexler, *Etimologies and etimological notes*. Sur les mots roumains *ageat, asturcan, buflea, dichiciu, fărmac, obligeană*. — P. 173. H. C. Lancaster, *Jodelle and Colet*. — P. 178. Comptes rendus : *La vie de Sainte Enimie*, éd. Brunel (A. de Villèle) ; Cecco d'Ascoli, *L'Acerba*, éd. P. Rosario (J. P. Rice). — P. 186. Notices nécrologiques. — P. 190. Notes and news.

X, 3. — P. 191. R. J. Hill, *La vie de sainte Euphrosine*. Deuxième article : [Edition d'après le ms. d'Oxford, Bodl. Canon. 74, de ce précieux texte,

dont P. Meyer (*Documents manuscrits*, p. 203) avait publié le début et la fin d'après ce même ms. ; l'éditeur (voy. aux notes) n'a pas identifié le très intéressant *vire* (> *viderat*, v. 679) qu'il prend pour la 3e p. pl. du prétérit non plus que *raint* (pour *reaint*, subj. de *raembre*, 813) ; *vot* (cad. *vost* de *volsit*) ne devait pas être corrigé ; le ms. porte-t-il vraiment *me*, *te*, *se* (170, 196, 321, 876, etc.) au lieu de *men*, etc. ? Au glossaire manquent quelques mots intéressants, comme *paban* (*papanum, 236) et *deserer* (427). — A. Jeanroy.] — P. 232. E. S. Sheldon, *Notes on Foerster's edition of* Ivain. La plus importante de ces notes est consacrée à l'emploi de *quelque* aux vv. 184-5 : *A quelque enui, a quelque painne, Ting cele voie et cel sentier*. Cf. l'étude de M. L. Foulet, *Romania*, XLV, 223 sqq. ; M. Sh. réunit un grand nombre d'exemples de l'ancien français et d'autres langues romanes (à suivre). — P. 250. E. Goggio, *The Dawn of Italian culture in America*. — P. 263. E. C. Hills, *A Catalogue of English Translations of Spanish Plays*. — P. 274. J. S. P. Tatlock, *Purgatorio, XI, 2-3 and Paradiso, XIV, 30*. — P. 278. Comptes rendus. — P. 286. Notes and news.

X, 4. — P. 287. R. Weeks, *The* Siege de Barbastre. Premier article : analyse et extraits. — P. 322. M. Kinney, Vair *and related words : a study in Semantics*. Collection d'exemples français et provençaux classés d'après les sens ou les emplois ; il n'y aurait pas eu d'inconvénient à réduire le nombre de ces exemples qui souvent se répètent. Le commentaire n'apporte pas de clarté très précise dans les exemples bien connus du mot ni dans les confusions auxquelles il a donné lieu peut-être dès le moyen âge. Quelque inexpérience, qui ne se trahit pas seulement par des fautes d'impression ; voici p. ex., p. 351, dans une série numérotée d'exemples de *vair*, une étrange citation de Du Cange : « Du Cange cites from 5. *Rursum* : Estouls de Langres sist, etc... and from 6. *Le Roman de Gaidon* : Ferrous li rand, etc... ». — P. 364. R. Fr. Seybolt, *The Teaching of French in Colonial New York City*. — P. 377. J. D. Bruce donne un important compte rendu de F. Lot, *Étude sur le Lancelot en prose* (cf. *Romania*, XLV, 514).

XI (1920), 1. — P. 1. A. B. Myrick, *Feudal Terminology in Mediæval religious Poetry*. Quelques exemples intéressants du vocabulaire des relations féodales appliqué aux relations de Dieu et de la créature ; mais tous ne sont pas d'égale valeur : p. ex. *manoir* (*V. Text.*, I, 43) n'a pas nécessairement un sens féodal ; de même *serf* (de Dieu), etc. — P. 26. J. E. Gillet, *Une édition inconnue de la* Propalladia *de Bartolomé de* Torres Naharro. — P. 37. W. S. Hendrix, *Notes on Jouy's Influence on Larra*. — P. 46. Ch. E. Withmore, *Studies in the Text of the Sicilian Poets* : II, *The Text of the Poems in the* Canzoniere Chigiano. — P. 61. E. Buceta, *Una estrofa de rima interior esdrújula en el* Pastor de Fílida. — P. 65. V. García de Diego, *Cruces de Sinónimos*. Notes rapides sur quelques croisements entre mots espagnols de même groupe sémantique, mais l'auteur a raison de déclarer qu'il y a là matière à travail plus ample, et surtout plus précis. — P. 70. J. L. Gerig,

Doctoral dissertations in the romance Languages at Yale University : a Survey and Bibliography. — P. 76. J. P. W. Crawford, *Notes on the sixteenth Century* Comedia de Sepúlveda. — P. 82. K. W. Parmelee, *The Legend of King Ramiro.* — P. 87. Comptes rendus (p. 92, L. H. Alexander, menues corrections à A. Långfors, *Les Incipit*). — P. 94. Notes and News.

XI, 2. — P. 95. J. B. Fletcher, *The « True Meaning » of Dante's* Vita Nuova. — P. 149. R. F. Egan, *Dante's Letter to Moroello Malaspina : a new interpretation.* — P. 170. H. Keniston, *Verse Forms of the italian Eclogue.* — P. 187. T. F. Crane, Compte rendu des *Folklore Fellows Communications*, 1915-1919.

XI, 3. — P. 195. C. Fabre, *Un poème inédit de Pierre Cardinal.* Cette pièce *Si tots temps vols viure valents o pros*, figure à la p. 711 du ms. 8 de la Biblioteca de Catalunya, à Barcelone, avec l'attribution à Peire Cardenal. M. F. publie et commente le texte et défend contre M. Bertoni (*Archivum romanicum*, II, 400) l'attribution du ms. — P. 223. J. L. Perrier, *Bertran de Born, patriot, and his place in Dante's* Inferno. L'auteur, reprenant ce vieux sujet, se propose de montrer qu'il y avait bien au XII[e] siècle un patriotisme dans le sud de la France (il n'était pas indispensable pour cette démonstration de citer Lamartine et Aristophane), que Bertran de Born fut véritablement un patriote et qu'il ne méritait pas la sévère condamnation de Dante (à suivre). — P. 259. A. de Salvio, *Dante and mediaeval Heresy.* — P. 175. Comptes rendus.

XI, 4. — P. 283. St. L. Galpin, Les Eschez amoureux : *a complete Synopsis with unpublished extracts.* — P. 308. M. Garver, *Some supplementary italian Bestiary chapters.* M. G., qui a publié avec M. MacKenzie le *Bestiaire toscan* des mss. de Paris et de Rome (cf. *Romania*, XLVI, 603), donne ici quelques chapitres supplémentaires tirés du *Libro della natura degli animali*, tel qu'il se trouve dans le ms. 1357. P. III. 4 de la Riccardiana (XV[e] s.). — P. 328. E. Bucete, *Algunos antecedentes del culteranismo.* — P. 349. R. Weeks, *The* Siege de Barbastre. Suite de l'analyse et à suivre. — P. 370. H. A. Todd, *The french locution* « Qui vive ? ». M. T. défend contre M. Jeanroy (*Romania*, XXXVII, 244) et contre M. W. Meyer-Lübke (*R. Et. Wtb.*, 9411) l'explication par « Vive qui ? ». Il lui a échappé que M. Ant. Thomas avait déjà apporté dans un bref mélange de la *Romania* (XLIV, 100) une partie des constatations de fait qu'il invoque contre M. Jeanroy et avait établi l'existence et sans doute l'emploi courant de la locution *Qui vive ?* dès le début du XV[e] s. M. T. signale de son côté un intéressant passage de la *Farce des trois gallans et Phlipot* (Rouen, vers 1545 ; Picot, *Rec. des Sotties*, III, 200 sq.) où *Qui vive ?* se trouve décomposé par les personnages eux-mêmes en *Vive ! — Qui ?*. — P. 381. Compte rendu.

M. R.

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXXVIII (1914-1917), 1. —

P. 1. J. Jud, *Probleme der altromanischen Wortgeographie.* Très important article dont je ne puis que recommander la lecture à tous ceux qui voudront se rendre compte de la largeur des horizons ouverts par l'étude géographique et stratigraphique des éléments linguistiques ; malheureusement l'article échappe à l'analyse, en grande partie par la richesse et la diversité des matériaux dont il est construit. — P. 76. M. Scholz, *Die Alliteration in der altprovenzalischen Lyrik.* — P. 99. W. Tavernier, *Vom Rolanddichter.* Documents relatifs à *Turaldus*, chapelain à la cour d'Angleterre à la fin du XII[e] siècle, que M. T. identifie avec Turold, évêque de Bayeux, en qui il voit l'auteur de *Roland* (cf. *Romania*, XLI, 151 et 444, et XLII, 570).

Mélanges. — P. 108. W. Foerster, *Zu Amadas und Ydoine v. 950 und zu Zeitschr. 36, 736 (sanc meslé).* Le ms. d' *Amadas* découvert par M. Foerster fournit au v. 450 la leçon *sanc mellerai* préférable au *cancelerai* de l'éd. Hippeau ; M. F. signale que ce ms. confirme l'hypothèse de G. Paris (cf. *Mélanges de litt. fr.*, p. 328) sur l'origine anglo-normande de la rédaction primitive d'*Amadas.* — P. 110. H. Andresen, *Zu Bartsch-Koschwitz, Chrestomathie provenzale.* Corrections. — P. 111. L. Spitzer, *Franz.* gravir. Contre l'étymologie lat. gradus, M. S. relève que le sens primitif ne paraît pas être « monter avec effort », mais « ramper », et que les formes en -p- (*grapir*) éloignent encore de gradus : il y aurait lieu de chercher du côté du germ. *krappa* « crochet » ou **grab* (cf. *grapsen* « râfler »), ou du celt. **crab* qui a le sens de « saisir » ou « gratter ».

Comptes rendus. — P. 146. *Sir Perceval of Gales* hgg. v. Campion u. Holthausen (W. Foerster). — P. 119. E. Cotarelo y Mori, *Don Francisco de Rojas Zorilla* (A. Hämel). — P. 122. *Giornale storico della Letteratura Italiana*, LIX-LX (B. Wiese ; cf. *Romania*, XLIII, 458. — P. 127. Livres nouveaux).

2. — P. 129. G. B. Festa, *Il dialetto di Matera.* Matera est aux confins de la Basilicate, de la Terra d'Otranto et de la Terra di Bari. Ce premier article contient l'étude phonétique et morphologique de ce dialecte. — P. 163. E. Hœpffner, *Vier altfranzösische Lieder aus den Archiv des Benediktiner Stifts Saint-Paul im Lavantal.* Ces quatre chansons sont écrites sur un feuillet de parchemin détaché d'un ms. du XIV[e] siècle et conservé depuis 1809 dans un couvent de Carinthie ; elles ont déjà été imprimées deux fois, mais dans des publications très peu répandues. M. H. les reproduit avec commentaires. Ce sont : 1. Raynaud 1880, Thibaut de Navarre : *Costume est bien quand l'en tient un prison* ; — 2. Manque à Raynaud : *Aucune gent m'ont blasmé* ; — 3. Raynaud 185, Martin le Beguin de Cambrai, *Pour demorer en amour sanz retraire* ; — 4. Manque à Raynaud, *Je vueil amours servir.* Cette dernière pièce a été imprimée par P. Meyer dans les *Notices et Extraits* XXXIII, 1, 3, d'après une copie trouvée dans les papiers de Lacurne de Sainte-Palaye et faite sur un ms. de La Clayette. Or cette copie correspond exactement au texte du fragment de saint Paul, qui en est sans doute l'original. — P. 173. C. Juret, *Quelques additions au glossaire de Pierrecourt.* — P. 185. Th. Braune,

Prov. grinar, *fr.* grigner, rechigner, *fr.* grigne *u.a.* Répartis entre deux types germaniques différents **grinjan* et **grinan*. — P. 188. Id., *Afr.* graigne *u.* gramoyer, *it.* gramezza, *fr.* grimacer, *it.* gramaccio, *afr.* gramenter. Dans cette descendance du germ. **gram*, il faut admettre un type **grami* (cf. **riki* > riche, **walki* > gauche) pour expliquer le fr. *graigne*. — P. 193. M. Scholz, *Die Alliteration in der altprovenzalischen Lyrik* (suite et à suivre).

Mélanges. — P. 211. W. Meyer-Lübke, *Französisch* épaule. Essai d'explication phonétique : *-tl-* de spatula donnant *-ll-* et non la consonne double *ll-*, les deux éléments du groupe *-ll-* se dissimulent en *-ld-* à l'Ouest, d'où *espaude*, persistent au Centre, d'où *espaule*. — P. 213. G. Bertoni, *Noterelle etimologiche. San Stino* (*Veneto*) : compára « *con, insieme* », de *con* et *para* < paria ; —*Tosc.* cutéra « *formica rossa* » ; — *Ascona :* ğezǫtt « *luccio* », de *ğéz* « ramarro » ; — *Parabita* (*Lecce*) : strafica « *lucertola* », d'un dérivé du gr. σαῦρος ; — *Canosino :* stuećene « *tartaraga, testaggine* », croisement de gr. ὄστρακον et de *scuzzura* ; — *Apricena* (*Foggia*) *:* vermaruscio « *lombrico* », le deuxième élément se rattache à une racine *mar-* peut-être pré-romane qui a donné naissance aussi au napol. *maruzza*, esp. ptg. *marisco* (cf. *Romania*, XXXIII, 612). — P. 215. E. Stengel, *Zur Charakteristik des neuen Lothringer Bruchstücks* (Z^{12}). Sur ce nouveau fragment, cf. *Romania*, XLIII, 620 : rectifications de lecture et rapports avec les autres ms. — P. 226. W. Tavernier, *Tervagant*. Les anagrammes latins, selon l'*Encyclopédie Britannique* citée par M. T., sont rarement exacts pour les mots de plus d'une syllabe. Ceci posé, *Tervagans* (forme du cas-sujet) n'est que l'anagramme de *Saturn*, Blancandrin celui du nom virgilien *Drances*, Singlurel celui de *Vergil* lui-même, et cela prouve de plus la connaissance que Turold avait de l'œuvre de Virgile. En outre *Alde* est *Adela*, comme il convient chez un poète de la cour anglonormande. Et l'on s'étonne que la liste s'arrête là. Mais Turold prononçait donc *Vergil* ? — P. 229. W. Benary, *Zur Sage vom dankbaren Toten*.

Comptes rendus. — P. 233. *Petri Alfonsi Disciplina clericalis* hgg. v. A. Hilka u. W. Söderhjelm (E. Hœpffner ; cf. *Romania*, XLII, 106 et 146). — P. 239. *Textes patois recueillis en Lorraine* par L. Zéliqzon et G. Thiriot (F. Dosdat ; cf. *Romania*, XLII, 379). — P. 244. *Revue de philologie française et de littérature*, XXIV-XXVI (E. Hèrzog ; cf. *Romania*, XLI, 639, et XLII, 306). — P. 253. Livres nouveaux.

3. — P. 257. G. B. Festa, *Il dialetto di Matera*. Suite, textes et lexique. — P. 282. A. Kolsen, *25 bisher unedierte provenzalische Anonyma*. Les textes publiés, avec soin, par M. K. n'étaient pas, à vrai dire, inédits, car ils avaient été tous imprimés diplomatiquement. M. Kolsen en donne une reconstitution critique accompagnée d'une traduction. — I, 39 *Aicel qi fesz son gent cors en sa lei* « der sein Vertreuen in ihre hübsche Person gesetz hat ». Je traduirais différemment, à savoir : « celui qui la fit, qui la créa chrétienne » (*lei* ici a le sens de « religion »). — II. Voici la leçon du ms. *f* pour cette pièce (f. 36). J'en donne une reproduction diplomatique :

Dome fol ni desconoissen
Non de ia hom voler samor
que fols fa plus de dezonor
aseluy que plus lo consen.
car sieu blasmamens es lauzor
esalauzor gran blasme par.
e qui fol fa plus aut de se.
mais ama penre mal que be.
Mas qui vol en terra lauzor
ni uol auer bon pres ualent.
non pot ges faire trop donor
a home saui conoisent.
quel saui conois *que* lauzar
per *que* deu esser tengut car.
e sap triar lo mal del ben
e conois aco quel couen.

III, 25. La correction « Lo tan *que* sobre valenz » ne me satisfait pas. Je propose : « *tan* sobre valenz ». Ce texte se trouve aussi à la p. 429 de mon édition du ms. G. — V, 8 je préférerais la leçon de P ; *avi 'ajostat.* — IX, 5 l. *que·l cor[s]lai fos*, car il s'agit bien de « corpus » ; 8 *Qu'el que sens fai tan enueios.* Corr., à mon avis : *qu'el que sol fai tan enveios* (« qui nous fait seulement désireux, sans l'accomplissement du désir »). — X. Je donne ici la leçon du ms. T (f. 88r) :

Do*m*na dieuos salu uos euostra ualor.
uostre pretç *et* uostra riccor.
sal dieu tan con uos amatç
non sai sim soi saludatç.
mas sai ben qe saludatç ifos.
si saludatç foron cel caman uos.

XII, XIV. Leçon de T, f. 87v :

[XII] Do*m*na cesap far decognat drut.
edemarit sap far cognat.
arma e cor atut perdut.
et adieu renegat
caisi non potom saber. ci son son figll.
per cieu giapel mesclatç totç.
figll efigllastres *et* nebotç.
[XIV] Gies ieu nontenc tut lilarc per fort pros.
car non sabon chausir onses ben mes.
mais meplais uns escars sauis cortes.

de lui auer un petiç dons.
car suns ricx midones dustantç.
car del sauis sui ades gent copagniatç.
esieu lofol blasme de las follors.
el mentera *per* mortals enemic.
et onra mais locroi cel meigllior.

XVI, 1 je crois qu'on peut lire : *quar en veillan m'avegna*. — XVII, 2 c'est bien le ms. α qui a la bonne leçon : *plorar*. — XVIII. Leçon de T, f. 69v :

Losen uolgra desalamon.
ede Rolant lo hel seruit
et lestre decel qepres tir.
elaforsa de sanson.
esebles tristain damia.
egaluan decauallaria.
el bon saber demerlin volgra mai
qieu fera dreç deltort cie uie com fai.

XIX. Je donne ici le texte d'après *f* et T (cp. *Arch. roman.*, I, 135) :

ms. *f*.	ms. T.
Amar lauuelh debona guisa.	Mado*m*na am debona guisa.
mas no*n* ges tan quen sia fols.	enoges tant cieu ensia fols.
ni non vuell ges quem cost. V. s.	enon uoill cem cost. V. sols
catotz ior*n* lai conquesa.	*per* catuç tenps laia concisa.
car ia dieus no*n* maiut nim sal	*et* gia dieus nomagut nim sals
sieu ia li ual sella no*m* ual	sieu liuali sela nom ual.
catrestant li cug fag donor.	caltretan licugieu far donor.
con ilh a mi si don mamor.	cant il a mi cant ieu lidon mamor.

XX, 8 « je me trouve mieux que tout homme qui ne se trouve pas dans la même condition ». — XXIV, 1. *Venguda es*. — XXV. Voici la leçon de T (f. 88r) :

Vilan dic ces delsen eisitç.
cant se cuda deuolipar.
de lapell on eles noritç.
nilauol *per* autra camgiar
cieu osai etut lomont oditç.
cades retrai ho*m* delaie doncs eisitç.
ecan uilan secugia cortes far.
per plus fol lai ce se sana urtar.

M. Kolsen admet (XXI, 8) *dirian* de deux syllabes. [Il y a peut-être un

autre cas de « Einsilbigkeit » de *ia* dans la même pièce, car *sabran* pourrait être une faute du scribe pour *sabian*. Voyez, pour cette irrégularité, Appel, *Prov. Chrest.*[4], XXIII, 6. — Giulio BERTONI]. — P. 311. M. Scholz, *Die Alliteration in der altprovenzalischen Lyrik.* Fin.

Mélanges. — P. 344. E. Herzog, *Zur Estoire d'Eustachius.* Corrections au texte publié par A. C. Ott ; cf. *Romania*, XLI, 424 sq. — P. 352. F. Huck, *Zum Yvain (éd. Foerster)*, v. 385-6. — P. 354. G. Bertoni, *Su due poesie del ms. prov. G.* — P. 355. W. Creizenach, *Miscellen zur mittelalterlichen Lateinpoesie.* — P. 356. H. T. Baker, *Altfrz.* strendor (*d. h.* *estreindor) = *Zähneknirschen.* Dérivé de *estreindre* (les dents). — P. 357. S. Eitrem, *Garrimantia — Gallimathias.* De *garrimantia* employé par Albert le Grand ; cf. *Romania*, XLVI, 138. — P. 258. L. Spitzer, *Frz.* payer comptant *und Verwandtes.* Se rallie pour des raisons chronologiques à l'explication par le p. présent (à sens passif) de *compter* et non par contentus ; cf. *Romania*, XLI, 453. — P. 366. O. Schultz-Gora, *Afrz.* rin *und* brin. Maintient l'existence de *rin* « ruisseau », cf. *Romania*, V, 118, appuyée sur de nouveaux exemples de *Folque de Candie*, et l'explique par *riu* de rivus, comme *brin* par *brif* du gaul. **brivos.*

Comptes rendus. — P. 368. W. Gerig, *Die Terminologie der Hanf-und Flachskultur in den frankoprovenzalischen Mundarten mit Ausblicken auf die umgebenden Sprachgebiete* (L. Spitzer). — P. 371. *Origine et histoire de la proposition « à » dans les locutions du type de « faire faire quelque chose à quelqu'un »* par H. F. Muller (R. Rübel ; cf. *Romania*, XLII, 629). — P. 374. G. Bertagnolli, *Poesie e poeti de la Val de Non* (E. Quaresima). — P. 378. A. Pagès, *Auzias March et ses prédécesseurs* (H. Gelzer ; cf. *Romania*, XLI, 426). — P. 381. A. Bockhoff und S. Singer, *Heinrichs von Neustadt Apollonius von Tyrland und seine Quellen* (A. L. Stiefel). — P. 383. Livres nouveaux.

4. — P. 384. K. Treimer, *Albanisch und Rumänisch.* Il serait vain d'essayer de résumer cet article, qui est une collection de notes et d'observations souvent intéressantes, mais dont l'ordonnance défie toute analyse. — P. 412. W. Tavernier, *Vom Rolanddichter* (à suivre). — P. 447. R. Palmieri, *Appunti per servire alla biografia di Chiaro Davanzati.* — P. 458. F. Settegast, *Ueber einige deutsche Ortsnamen im französischen Volksepos.* Voici les identifications proposées par M. S. : *Aufalbé* (Offenbach a. Main), *Oupin* (Oppenheim), *Montresvel* (Trifels près Landau), *Abroine* (Abrinsberg), *Reoigne* (Rheinau), *Aufai* (bien que ce nom, dans *Auberi le B.* désigne un château, M. S. pense qu'il faut n'y voir qu'une altération de *Ausai*, Alsace), *Noigle* (nom de cité dans *Aub.*, serait le nom du Neckar), *Jenor* (fleuve dans *Floovant*, ce serait de nouveau le Neckar par la série *Neckor-*Chenor-Jenor*), *Retefor* (Erfurt), *Ballet* (Paliti, château du Harz). — P. 4690. G. A. Rzehak, *Zum Roman der Dame a la Licorne.* Examen des six tapisseries du château de Boussac conservées au Musée de Cluny où figure une dame à la licorne, mais qui n'ont de rapport avec aucune des scènes du roman.

Mélanges. — P. 478. H. Schuchardt, *Die arabischen Wörter in Meyer-Lübkes Rom. Etym. Wb.* Inexactitudes dans la transcription des mots arabes. — P. 479. Cl. Merlo, *Pugl. ecc.* acchiare « *trovare, ecc.* » ; *cal. sic.* unchiare, *-i, ecc.* « *gonfiare* » *Acchiare* ne serait pas afflare, mais *oculare « chercher du regard ». Là-dessus se greffe une petite défense des néo-grammairiens contre les néo-linguistes à laquelle il serait difficile de reconnaître une valeur probante. — P. 481. A. A. Fokker, *Quelques mots espagnols et portugais d'origine orientale dont l'étymologie ne se trouve pas ou est insuffisamment expliquée dans les Dictionnaires.* Sur un premier article paru sous ce titre (*Zs.* XXXIV, 560) cf. *Romania*, XLI, 311. Les mots étudiés ici sont : *chino, chulo* (qui serait le germ. *jōl* « fête »), *dinero, escabeche, escarlate, estela-esteira* « sillage », *fallo* « décision », *faena-faina, naipe, taifa, zumo.* — P. 485. I. D. Ticăloiu, *Laĭ-lae.* Du b. lat. laius, qui désigne une couleur d'ailleurs mal définie, peut-être le gris, on aurait tiré *lai* « noir ».

Comptes rendus. — P. 491. Gilliéron, *L'Aire* clavellus *d'après l'Atlas linguistique de la France* (W. von Wartburg). — P. 500. H. Schneider, *Die Gedichte und die Sage von Wolfdietrich* (W. Benary). — P. 510. L. C. Viada y Lluch, *La Vida Nueva* (F. Beck). — P. 512. Livres nouveaux.

5. — P. 513. E. Hœpffner, *Zur* Prise amoureuse *von Jehan Acart de Hesdin.* Depuis l'édition de ce texte par M. H. d'après le ms. fr. 24.391 de la B. N., trois autres mss. ont été signalés (cf. *Romania*, XL, 129) et M. H. a lui-même retrouvé à Berne (A 95 I) les fragments d'un cinquième. Dans cet article on trouvera des renseignements sur ces mss. et des indications sur le classement possible, avec une liste de variantes. — P. 528. A. Horning, Anditus. Andare. Examen des témoignages. — P. 537. H. Sperber. *Rom.* alapa. Rattaché à *aleps pour adeps. — P. 544. — P. Skok, *Neue Beiträge zur Kunde des romanischen Elements in der serbokroatischen Sprache.* — P. 554. E. Winkler, *Nochmals zur Lokalisierung des sog.* Capitulare de villis. M. W. avait tenté (*Zs.*, XXXVII, 513 ; cf. *Romania*, XLIII, 618) de démontrer que ce texte s'applique à la France du sud et non aux parties septentrionales de l'empire de Charlemagne, mais MM. Jud et Spitzer (*Wörter und Sachen*, IV, 116) ont combattu cette thèse et maintenu qu'il y a au moins autant de raisons pour appliquer ce texte à la France du nord. Discussion des arguments contradictoires. — P. 578. A. Kolsen, *Altprovenzalisches* : 1. *Peire Bremon* « Un sonet novel fatz », édition, traduction et notes ; 2. *Eine noch ungedruckte* tornade *des Peire Vidal*, complète dans le ms. *D* la pièce *Ajoster e lassar* (ed. Anglade, nº 20). — P. 586. L. Pfandl, *Eine unbekannte handschriftliche Version zum Pseudo-Turpin.* Copie ou plutôt extraits du *Codex Calistinus* (ou d'une copie) pris à Compostelle par le médecin de Nuremberg, Jérôme Münzer au cours d'un voyage en Espagne en décembre 1494.

Mélanges. — P. 609. E. Gutmacher, *Romanische Worte in althochdeutschen Glossen* : *orlei* <*horolegium pour horologium (cf. *App. Probi* :

orilegium); *peine* < pagina. — P. 611. H. Andresen, *Zur* Passion *von Clermont-Ferrand*. Les vv. 70 *a* et *b* qui ont donné lieu à de nombreuses conjectures se lisent ainsi dans l'éd. de G. Paris (*Romania*, II, 306-7):

E dels feluns qu'eu vos diz anz
lai dei venir o eu laisei :

ce qui ne fournit pas un sens très satisfaisant; mais la lecture n'est pas douteuse sauf pour *venir* où on pourrait lire *uemr* et pour la coupe des trois derniers mots qui ne forment peut-être qu'un groupe : *oeulaisei*. M. A. propose de corriger

E dels feluns qu'eu vos anz dis
Laideniet er' o eul ac sei

c'est-à dire : « Et par les félons dont je vous ai déjà parlé il fut raillé quant il eut soif », ce qui donne sans doute une suite d'idées satisfaisante avec la fin de la strophe

quar il lo fel mesclen ab vin,
Nostrae senior lo tenden il.

Eul serait le résultat d'une hésitation entre *el* et *eu*. Au v. 101 M. A. propose de corriger :

vos neient ci per que crement (: requeret 101 *d*)

en admettant que par deux fois le copiste a écrit *-ent* au lieu de *-et* et en résolvant *p* en *par* au lieu de *per*, ce qui donne :

vos n'eiet ci par que cremet,

« vous ne sauriez avoir ici de quoi craindre ». — P. 613. H. Andresen, *Zu Rambertino Buvalelli*. Corr. à IV, 26-29. — P. 614. H. Gelzer, *Zu den* Enfances Gauvain. A la fin de son édition des deux fragments des *Enf. G.* conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*Romania*, XXXIX, 1 sq.). Paul Meyer avait reproduit quelques débris de vers qui se trouvent imprimés à l'envers sur la marge intérieure du fragment II. P. M. pensait qu'il y avait là les traces d'un autre petit fragment qui se serait trouvé pressé contre le fragment II. M. G. montre que ce petit fragment n'est autre que le fragment I ce qui enlève tout intérêt à ces débris. — P. 615. F. Settegast, *Wirklichkeit oder Dichtung in dem ersten Briefe des Troubadours Raimbaut von Vaqueiras an den Markgrafen Bonifaz ?*

Comptes rendus. — P. 622. G. Bertoni, *L'elemento germanico nella lingua italiana* (J. Brüch). — P. 625. Fr. A. Lambert, *Dantes Matelda und Beatrice* (F. Beck). — P. 628. H. Kjellman, *La construction de l'infinitif dépendant d'une locution impersonnelle en français* (R. Rübel; cf. *Romania*, XLV, 313). — P. 637. *Giornale storico della Litteratura italiana*, LX, 3-LXI, 1 (B. Wiese; cf. *Romania*, XLIII, 458).

6. — P. 641. C. Juret, *Morphologie du patois de Pierrecourt.* — P. 663. K. v. Ettmayer, *Zur* Destruction de Rome. Hypothèse complexe sur la composition de ce poème placé devant le *Fierabras* du ms. de Hanovre (cf. *Romania*, II, 1 ; XXVIII, 503 et XXX, 161) : on y trouverait une version altérée d'un poème sur la défense de Rome par Savari, complétée par des éléments provenant du poème supposé sur Balan, et remaniée enfin pour être rattachée à *Fierabras*. La distinction entre ces diverses parties se fonde d'abord sur les différences dans l'importance du rôle qu'elles attribuent à Fierabras, mais aussi sur une disposition matérielle que M. v. E. a cru constater dans la *Destruction* : les parties de ce poème qui n'attribuent pas à Fierabras un rôle important, celles-là même qui content l'essentiel de l'histoire (du débarquement des Sarrasins à leur départ du pays romain), présenteraient les traces évidentes d'une structure strophique particulière ; les vers s'y grouperaient non en laisses irrégulières, mais en strophes de 12 vers monoassonants, enfermant un sens complet, l'assonance étant toujours en *ẹ*. Ces strophes auraient été empruntées (non sans altérations) par le compilateur de la *Destruction de Rome* à un ancien poème sur Savari, contaminé déjà sans doute par le poème sur Balan ; ce poème sur Savari, conserverait précieusement le souvenir du siège de Rome de 846 et remonterait sous sa forme primitive, celle d'une ballade de Savari au xe siècle. Au xie siècle le souvenir des événements historiques de 1081-85 s'y serait mêlé et la *ballade de Savari* serait devenue une *chanson de Savari* probablement normande : plus tard un picard, peut-être le Gautier de Douai nommé au v. 8, aurait mis le poème en laisses en le combinant avec les récits du *Balan* ; enfin le rédacteur de la *Destruction* aurait repris l'œuvre en y donnant un rôle à Fierabras pour en faire le prologue de la chanson consacrée à ce héros. Je ne puis ici reprendre en détail toute cette esquisse stratigraphique : je signale seulement qu'il me paraît bien hasardeux d'imaginer des combinaisons avec les récits de la chanson supposée sur *Balan*, étant donné notre ignorance du contenu et de l'existence même de cette chanson. D'autre part, rien sans doute n'empêche d'admettre l'hypothèse de la refonte non strophique d'un poème en strophes, et j'aurai, je crois, l'occasion de signaler un exemple d'une refonte analogue ; mais la démonstration est en pareil cas nécessairement assez difficile, le remanieur ayant dû s'efforcer de faire disparaître les traces de la disposition strophique qu'il modifiait. De fait, les strophes déterminées par M. v. E. sont loin de renfermer toujours un sens complet et de présenter exactement 12 vers : très souvent il faut supposer que un ou deux vers ou même davantage ont été supprimés ou ajoutés. Et si l'on examine les laisses que M. v. E. tient pour l'œuvre propre du dernier remanieur on constate qu'elles se laisseraient sans trop de difficultés décomposer à leur tour en groupes d'environ 12 vers ; si cette décomposition est illusoire pour ces laisses ne l'est-elle pas aussi pour toutes les autres. A titre d'exemple je dispose ci-dessous sur trois colonnes la décomposition strophique proposée

par M. v. E. pour les vers 408-479 (laisses en *-é*) et celle qu'on pourrait proposer pour les vers 314-383 et 504-576 (laisses en *-ie*).

408-18	—	1	314-22	—	3	504-13	—	1
419-28	—	2	323-32	—	2	514-23	—	2
429-40	=		333-46	+	2	524-35	=	
441-51	—	1	347-60	+	2	536-47	=	
452-62	—	1	361-72	=		548-62	+	3
463-79	+	5	373-83	—	1	563-76	+	2

— P. 676. J. Brück, *Zur Meyer-Lübkes etymologischen Worterbuch*. Notes sur divers articles de 2024 à 5103. — P. 703. W. Tavernier, *Vom Rolanddichter* (suite et à suivre).

Mélanges. — P. 711. J. Brüch, *Zu* i *aus* k[1] *nach* o, au *im Französischen*. Alternance des formes *groie* et *graue* pour *grauca <*gravica (cf. M.-L., *Et. Wtb.* 3849). — P. 712. H. Urtel, *Belle-mère*. L'appellation garderait la trace d'une organisation de la famille patriarcale où la belle-mère avait une autorité particulièrement redoutable. —. P. 713. L. Spitzer, « *Es* » *im Portugiesischen*. Expression portugaise du pronom neutre.

Comptes rendus. — P. 719. Lope de Vega, *Las Burlas veras*, edit. S. L. M. Rosenberg (A. L. Stiefel). — P. 722. Cervantes, *Don Quijote*, éd. F. Rodriguez Marin (P. de Mugica). — P. 726. *Le Moyen-Age*, mars 1911-décembre 1912 (F. Ed. Schneegans). — P. 730. *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande* (E. Herzog). — P. 737. *Bulletin Hispanique*, XII, 1910 (A. Hämel).

P. 743-67. Index.

M. R.

CHRONIQUE

L'École des chartes a célébré, le mardi 22 février, le centenaire de sa fondation dans une cérémonie à la Sorbonne.

— Un comité français catholique s'est constitué pour la célébration du sixième centenaire de la mort de Dante Alighieri ; il annonce la publication, à partir du début de 1921, d'un *Bulletin du Jubilé* qui comprendra cinq fascicules paraissant trimestriellement sous la direction de MM. H. Cochin et A. Pératé.

— Le second Congrès de l'Histoire de la Médecine, organisé par la Société française d'Histoire de la Médecine, se tiendra à Paris du 1er au 5 juillet 1921 ; il s'ouvrira par l'inauguration du Musée d'Histoire de la Médecine. Plusieurs des questions à l'ordre du jour intéressent l'histoire de la civilisation médiévale. Il serait très désirable que, pour un prochain congrès, la Société d'Histoire de la Médecine inscrivît à l'ordre du jour l'étude méthodique, l'inventaire et le classement de la littérature médicale du moyen âge.

Publications annoncées.

La Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel annonce la publication par fascicules (5 ou 6 fascicules de 48 pages pet. in-4° par an) d'un *Dictionnaire historique du parler neufchâtelois et suisse romand* par M. W. Pierrehumbert (Attinger frères, à Neuchâtel, éditeurs). Le dictionnaire doit être complet en une quinzaine de fascicules.

Collections et publications en cours.

Dans la collection des *Classiques français du moyen âge :*

23. *Chansons satiriques et bachiques du XIIIe siècle* éditées par A. Jeanroy et A. Långfors ; 1921, xiv-145 pages. Edition de 47 pièces dont quatre inédites : des autres nous n'avions en général que des reproductions diplo-

matiques ou des éditions fort imparfaites. Trois de ces pièces (XXXIX-XLI) présentent cet intérêt particulier qu'elles semblent pouvoir être attribuées à Colin Muset, tant par le mélange de poésie et de matérialisme joyeux, qu'elles présentent que par certains traits de langue, et, peut-être, la mention de Sailli (cf. Colin Muset, ch. XIII de l'éd. J. Bédier, dans la même collection).

24. *Les Chansons de Conon de Béthune* éditées par A. Wallensköld ; 1921, XXIV-39 pages.

— Dans la *Bibliothèque méridionale* : t. XVII-XX. *Las Leys d'Amors*, manuscrit de l'Académie des Jeux Floraux publié par Joseph Anglade ; le t. I (1919, VIII-203 pages) contient le premier livre, le t. II (1919, 186 pages) le livre II, le t. III (1919, 184 pages) le livre III, le t. IV (1920, 187 pages) des études sur les *Leys*, des notes, le glossaire et l'index.

— La librairie Champion vient de mettre en vente le tome I des *Suppléments de l'Atlas linguistique de la France* de J. GILLIÉRON et E. EDMONT (Paris, 1920 ; un vol. gr. in-8° de 308 pages). Il est composé de deux parties : 1° Supplément alphabétique contenant, par ordre alphabétique des types français, les réponses qui n'ont été obtenues que sur trop peu de points pour permettre l'établissement d'une carte, et des additions aux cartes ; 2° Supplément numérique (*N*), réunissant les additions au questionnaire faites occasionnellement sur un grand nombre des points où M. Edmont a étendu son enquête. Nous sommes heureux de signaler l'apparition de ce volume, en cours de composition avant la guerre, non seulement pour ce qu'il apporte de matériaux nouveaux et souvent importants (voir p. ex. les listes très étendues de noms de vents), mais pour l'espérance qu'il nous donne de voir achever cette œuvre admirable qu'est l'*Atlas linguistique de la France* et de voir reprendre le tirage de l'*Atlas linguistique de la Corse*, prêt depuis longtemps, mais interrompu par la guerre et par les difficultés matérielles qui la suivent. Nous rappelons (voir *Romania*, XLI, 626) que les types français et patois compris dans les *Suppléments* sont relevés dans la *Table de l'Atlas linguistique de la France* parue en 1912.

— Les nos XXI et XXII de la *Bibliotheca hispanica* sont constitués par les *Poesias del Canciler Pero Lopez de Ayala* publicadas por Albert F. KUERSTEINER ; New-York, Hispanic Society of America (G.P. Putnam's Sons), 1920 ; 2 vol. pet. 8° de XLII-295 et XXXVIII-328 pages. L'éditeur, aujourd'hui décédé, s'est proposé seulement de reproduire les sources manuscrites du texte de Ayala, c'est-à-dire, pour le *Libro del palacio*, le ms. 4055 de la Bibliothèque nationale de Madrid, dont l'édition forme la majeure partie du t. I de l'éd. Kuersteiner, et le ms. iij. h. 19 de l'Escorial (reproduit au t. II) ; à la fin du t. I, M. K. a reproduit les fragments d'Ayala conservés dans le *Cancionero de Baena* et dans le ms. Esp. 216 de la Bibl. nationale à Paris.

— Du *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* E. Levy a publié, en 1915, le fasc. 34 qui termine le t. VII, et, en 1917, le fasc. 35 ; après la mort de l'auteur (28 nov. 1917), M. C. Appel s'est chargé de continuer la publication

rédigée dans le détail jusqu'au mot *trageia* et préparée sur fiches pour la suite ; le fasc. 36 a paru dans ces conditions en 1920 : il va jusqu'au mot *tolemen*.

— Du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de M. W. MEYER-LÜBKE ont paru en 1916 les livraisons 9 et 10 avec lesquelles se terminait le dictionnaire proprement dit et commençaient les index ; ceux-ci occupent les livraisons 11-12 (1919) et 13-14 (1920). L'ouvrage se clôt, après quelques additions et corrections, par une page mélancolique où l'auteur déplore (p. 1092) les mauvaises conditions de travail dans lesquelles il s'est trouvé pendant ces dernières années et qui l'ont forcé à terminer son œuvre sans qu'elle soit vraiment achevée. Que d'œuvres interrompues ou ruinées à jamais méritent d'aussi amers regrets !

— La Société des Belles-Lettres de Lund a commencé en 1920 la publication d'*Acta Societatis humaniorum litterarum Lundensis* (*Skrifter utgivna av humanistiska Vetenskapssamfundet i Lund*) :

I. *Primitive time-reckoning...* by M. P. NILSSON ; 1920, gr. 8°, XIII-384 pages ;

II. *Vitae Patrum, kritische Untersuchungen über Text, Syntax und Wortschatz der spätlateinischen Vitae Patrum* (*B. III, V, VI, VII*) von Dr A. H. SALONIUS; 1920; gr. 8°, XI-456 pages. Les quatre livres examinés forment, sous le titre de *Verba seniorum*, un groupe homogène par le contenu, la langue et la date (milieu du VIe s.), ils présentent quelques tours syntactiques intéressants pour les langues romanes et aussi quelques éléments lexicaux (*approximare*, *buda*, *causare* « choser », *cusare* et *recusuere* « coudre », *facere* impersonnel : *bonum aerem facit*, *lavatura*, *mittere sibi vestimenta*, *ad opus alicujus*).

Dans la même collection est annoncée l'édition de Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *Vie de Saint Thomas de Cantorbéry*, par M. E. Walberg.

— Dans la collection des *Romanistiche Arbeiten* (voir *Romania*, XLII, 624) ont paru :

III. *August Wilhelm Schlegels Verhältnis zur spanischen und portugiesischen Literatur* von Wilhelm SCHWARTZ ; 1914, X-144 pages;

IV. *Die frauenfeindlichen Dichtungen in den romanischen Literaturen des Mittelalters bis zum Ende des XIII. Jahrhunderts* von August WULFF ; 1914, X-199 pages ;

V. *Die italienische Tenzone des XIII. Jahrhunderts und ihr Verhältnis zur provenzalischen Tenzone* von Heinrich STIEFEL ; 1914, XVI-151 pages.

VI. *Die romantischen Elemente in Prosper Mérimées Roman und Novellen*, von Ernst FALKE ; 1915, XI-190 pages.

VII. *Laissenverbindung und Wiederholung in den Chansons de Geste* von Werner MULERTT ; 1918, XIV-190 pages.

— Dans le premier numéro de la *Revue de France* que vient de faire paraître la Renaissance du Livre (15 mars 1921), M. Joseph Bédier, co-directeur littéraire de cette nouvelle revue, publie (pp. 88-108) un intéressant article sur

l'*Esprit de nos plus anciens romans de chevalerie* : il s'efforce d'abord de dégager ce qui fait l'individualité de chacun des trois grands groupes classiques de nos chansons de geste : idée de la mission confiée à la France par Dieu dans la geste du Roi, idée de la fierté du lignage féodal dans la geste de Monglane, religion de la foi donnée et reçue dans la geste de Doon de Mayence ; il indique ensuite ce qu'il est permis de supposer des conditions qui peuvent expliquer le grand nombre des chansons et la multiplicité des remaniements : entreprises de confréries de jongleurs rivales, souci de répondre au goût et aux besoins de publics variés, de plus en plus étendus, de plus en plus vulgaires. Du même auteur la Revue annonce qu'elle publiera, parmi les romans, *Perceval* ou *le Saint Graal*, comme « le pendant de *Tristan et Iseut* ».

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

J. MAROUZEAU, *La linguistique ou science du langage*; Paris, Geuthner, 1921; in-16, 189 pages. — C'est un utile et très clair petit livre d'initiation où la critique de bien des idées ou méthodes reçues a sa large part. Il est accessible à des lecteurs sans connaissances polyglottiques et il fournit des indications bibliographiques suffisantes pour guider vers des études plus précises. Dans une deuxième édition il faudra rendre au nom de Darmesteter sa véritable orthographe.

MACCARRONE (Nunzio), *La vita del latino in Sicilia fino all' età normanna (con appendice)*; Firenze, successori B. Seeber, 1915; in-8, 151 pages. — L'auteur s'est proposé de retracer le sort de la langue latine en Sicile depuis sa première pénétration dans l'île jusqu'à l'époque normande, époque où la civilisation et la culture latines reprirent leur prépondérance dans l'île et en constituèrent l'unité ethnique et linguistique. Avant cette époque la Sicile, intermédiaire entre l'Occident et l'Orient, avait tout d'abord opposé à la diffusion du latin, commencée vers 213 avant J.-C., ses éléments indigènes, ou grecs, ou phéniciens, puis, au moyen âge, l'expansion byzantine et la conquête arabe vinrent battre en brèche l'œuvre de colonisation latine. Quel a donc été le sort de la latinité à travers ces vicissitudes ? La latinité sicilienne moderne est-elle la suite directe de la colonisation latine d'époque romaine, ou n'est-elle que le résultat d'une forte réimmigration venue de l'Italie et notamment de l'Italie méridionale à partir du XIIe siècle ? M. M. fait ju tement remarquer qu'il ne faut pas identifier, comme on le fait trop volontiers, l'histoire politique et l'histoire linguistique d'un pays ou même l'histoire de sa civilisation et que, sous des dominations ou des exploitations étrangères diverses, un peuple, même d'origine mêlée, peut conserver plus ou moins complètement la langue et les coutumes qu'il a une fois adoptées. Cela pourrait assez exactement se dire du peuple roumain et

M.M. essaye de montrer que c'est ainsi que les choses se sont passées pour la Sicile. Les nombreux éléments italiques de l'île, bien que vivant en contact avec les colonies grecques, n'avaient pas été absorbés par elles, et lors de la conquête romaine, ils se rangèrent facilement à la civilisation latine et à l'usage du latin par une affinité naturelle. Cela permit la constitution en Sicile d'une masse latinisée assez forte pour résister, quoique non sans dommages, à l'emprise de la civilisation byzantine et plus facilement encore à l'influence des conquérants arabes. Il fallut cependant un long travail, de la fin du XIe à la fin du XIVe siècle, pour que la latinité rappelât ces éléments à une vie active et redevînt dominante dans l'île et ce fut l'œuvre des rois normands et de leurs successeurs, de l'influence pontificale, de la société italienne venue de la Pouille et de Naples, des relations commerciales avec l'Italie et des colonies lombardes. Ainsi la latinité sicilienne serait à la fois le produit de la latinisation romaine et de la colonisation italienne. L'intéressante étude de M. M. est complétée par un appendice donnant un dépouillement linguistique des documents médiévaux latins et grecs d'origine sicilienne (inscriptions et documents d'archives). M. M. nous avait déjà donné (cf. *Romania*, XLVI, 602) une étude sur le latin des inscriptions de Sicile. — M. R.

Aufsätze zur romanischen Syntax und Stilistik von L. SPITZER ; Halle, Niemeyer, 1918; in-8, [VIII] 392 pages. — M. S. a réuni dans ce volume 19 notes dont la plupart ont été publiées déjà dans des recueils allemands et que la *Romania* a signalées en général à leur apparition. Les notes nouvelles ont les titres suivants : *Ueber syntaktische Einordnung des Individuellen unter die Allgemeinheit* (type *on* pour *nous* ou *je*) ; *Ueber das Futurum* cantare habeo; *Die syntaktische Errungenschaften der französischen Symbolisten* ; *Ein Ersatzwort für Syntax* (M. S. propose *Beziehungslehre*).

Anthologie de la littérature roumaine des origines au XXe siècle... par N. JORGA et Septime GORCEIX ; Paris, Delagrave, 1920; in-12, XXXI-311 pages. — Ce petit volume, qui en est à sa 2e édition, est un choix varié et assez étendu de textes en général caractéristiques, traduits avec soin et souvent avec bonheur. Une préface et des notices sur les auteurs permettent de situer ces morceaux choisis, empruntés surtout à la période moderne de la littérature roumaine, mais pour une part aussi à la poésie populaire et aux auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle.

G. PASCU, *Beiträge zur Geschichte der rumänischen Philologie*; Leipzig, Fock, 1920; in-8, 80 pages. — M. P. a reproduit dans cette brochure, avec des remaniements et en y ajoutant deux études nouvelles, une série de comptes rendus, publiés pour la plupart dans la *Viața romînească* de Iassy, notamment sur les travaux de MM. Meyer-Lübke, Candrea-Densusianu, Sainéan, Jokl, etc.

Istoria literaturii române, cursuri populare de Sextil Puşcariu, vol. I, Epoca veche; Sibiiu, Editura Asociaţiunii, 1920; in-8, [VIII]-219 pages. — Histoire sommaire, mais claire et vivante et qui marque bien les rapports des faits littéraires et du développement de la civilisation roumaine. Des notes bibliographiques abondantes et précises, un index étendu et des illustrations nombreuses et bien choisies ajoutent à l'utilité de ce premier volume ; il est souhaitable que la suite de cet excellent manuel puisse paraître promptement. — M. R.

Dell' elemento germanico nella lingua italiana ; a proposito di un libro recente. Note del M. E. Carlo Salvioni ; Milan, Hoepli, 1917 (R. Istituto lombardo di Scienze e lettere, *Rendiconti*, XLIX, 20) ; in-8°, 59 pages. — Critique de G. Bertoni, *L'elemento germanico nella lingua italiana*. L'intérêt durable de ces notes est de fournir de nombreuses additions et rectifications au travail de M. Bertoni, mais au *R.E.W.* de M. Meyer-Lübke.

P. H. Urena, *Tablas cronológicas de la literatura española ;* Boston-New-York-Chicago, Heath, [1920]; in-8, v-73 pages. — On pourra critiquer la disposition typographique de ces tableaux qui n'assurent pas la netteté de vue synoptique souhaitable dans des travaux de ce genre. Je crois en outre que des tableaux chronologiques ne prennent tout leur sens et leur utilité vraie que si on y introduit, pour encadrer les faits littéraires, l'indication de faits historiques, artistiques, scientifiques, et si l'on tient compte des œuvres écrites en diverses langues dans le pays ou le groupe considéré. Sous ces réserves il y a toujours utilité à mettre entre les mains des travailleurs, des tableaux chronologiques comme ceux de M. Ureña. — M. R.

F. de Gelis, *La vraie langue d'oc* ; Toulouse, Guitard, 1921 ; in-12, 114 pages. — Après avoir exposé sa conception de l'origine de la langue du midi de la France, « qui prit vraisemblablement naissance en Limousin et qu'on a, faute de désignation plus claire et plus précise, appelée l'*occitan* », l'auteur nous parle du mérite littéraire du poète toulousain du XVIe siècle, Goudouli, puis résume l'histoire de la renaissance de la littérature méridionale au XIXe siècle, traitant surtout de l'œuvre de Mistral, Victor Gelu, Achille Mir, Auguste Fourès et Prosper Estieu. Il termine en défendant l'existence des dialectes littéraires et s'élève contre le *panprovençalisme* des Rhodaniens qui veulent « faire l'empire » suivant le mot d'Estieu. L'ouvrage est présenté sous une forme aisée et vivante, mais il n'apprend rien de nouveau. C'est un exposé qu'on eût sans doute entendu avec agrément, mais qui sera lu sans profit par les initiés à la philologie provençale et non sans danger par les autres. M. F. de Gelis est, en effet, mal averti des questions de linguistique qu'il ne craint pas d'envisager. Je donnerai cet exemple qui suffira. C. de Tourtoulon proposait aux Félibres, pour l'expression d'un certain nombre d'idées nouvelles, de prendre soit dans la langue des

troubadours, soit dans un autre dialecte, soit même dans une autre langue romane, des radicaux que l'on modifierait logiquement d'après les lois qui ont présidé à la formation du dialecte employé. « Comment », objecte M. F. de Gelis, « un radical inconnu des troubadours pourrait-il se trouver dans un autre dialecte ou une autre langue romane ? qu'est-ce que M. de Tourtoulon appelle *autre langue romane* ? et que viennent faire dans cette création de mots *les lois qui ont présidé à la formation du dialecte* ? Dans l'impossibilité de comprendre ce rébus, nous proposons d'y substituer la rédaction suivante : Emprunter... au latin les radicaux nécessaires à la formation des mots nouveaux et les compléter ensuite suivant les règles habituelles de la morphologie. » — C. BRUNEL.

Maurice GRAMMONT, *Traité pratique de prononciation française*; deuxième édition, Paris, Delagrave, 1920; in-12, 241 pages. — Nous avons rendu compte (XLV, 283) de la première édition du livre si remarquable de M. Grammont. L'auteur a encore augmenté l'utilité de son traité en indiquant, au chapitre des voyelles, comment se répartissent les timbres. Il sera très commode pour les étrangers de trouver ici non seulement des listes rigoureusement vérifiées de mots offrant soit le son ouvert soit le son fermé de l'*o* et de l'*e*, par exemple, mais aussi des règles précises qui leur permettront dans la plupart des cas de voir du premier coup d'œil les caractères communs de chaque catégorie ainsi déterminée. Français et étrangers seront surpris de l'extraordinaire diversité des prononciations individuelles de la voyelle *a*. Ces différences sont ténues, il est vrai, et, au rebours de celles qui s'observent dans la prononciation de *o* et de *e*, elles sont à peine remarquées de la majorité des sujets parlants; elles existent toutefois, et il est intéressant de constater, dans le chapitre que M. G. consacre à cette question, qu'elles résultent en grande partie de la variété des tendances et des lois contradictoires qui sont à l'œuvre en ce coin limité du domaine phonétique. On voit là sur un exemple singulier combien, dans une même langue, l'unité apparente d'un son peut recouvrir de divergences individuelles. On se demande si *e* et *o* n'ont pas, eux aussi à leur heure, passé par une période trouble du même genre, et si de l'arbitraire et de la confusion d'aujourd'hui ne sortira pas un jour pour *a* une répartition plus systématique en même temps qu'une différenciation plus accusée des timbres. — Ailleurs encore, dans cette nouvelle édition, on trouve des additions intéressantes : ainsi p. ex. l'indication du recul rapide du son (ny) de *panier* devant le son (ñ) de *régner*. Enfin signalons un appendice utile sur « les ambiguïtés de l'orthographe ». — L. FOULET.

L. CLÉDAT, *Manuel de phonétique et de morphologie historique du français* ; Paris, Klincksieck, 1917 ; in-16, VI-282 pages. — L'objet de ce petit livre, que nous aurions dû depuis longtemps signaler et recommander à nos lecteurs,

est d'exposer brièvement, sous une forme accessible à tous, « les lois phonétiques de la transformation des mots latins en mots français et les conséquences morphologiques de ces lois, avec les simplifications analogiques qui sont intervenues dans la constitution de nos flexions », c.-à-d., en somme, de rattacher plus étroitement qu'on ne le fait d'habitude, la morphologie à la phonétique. — Comme le plan, l'exécution en est très personnelle : on y trouvera, non seulement une foule de remarques ou d'explications nouvelles, mais des chapitres entiers (sur les groupes de consonnes, les consonnes finales, les pénultièmes atones) où l'auteur a résumé ses travaux originaux bien connus des spécialistes. Le souci d'être complet et d'élucider de nombreux cas particuliers l'a parfois entraîné à une multiplicité de renvois quelque peu génante. L'emploi des astérisques est assez arbitraire et parfois fautif : il faut par exemple supprimer ce signe devant *vedo* (p. 111) et l'introduire devant *fortia* (p. 100). On voudrait aussi que fussent distinguées des formes attestées les formes françaises supposées, comme *crembre*, *gembre* (p. 113), *sence* (p. 231), *coudre* (p. 233). Il faudrait enfin ne pas alléguer à l'appui des règles phonétiques les mots savants ou demi-savants (p. 181) comme *emperere* (cf. *sovrain*, *ovrir*). — A. JEANROY.

Édouard BONNAFFÉ, *Dictionnaire des Anglicismes*. Préface de M. Ferdinand Brunot; Paris, Delagrave, 1920; in-8, XXIII-193 pages — M. Bonnaffé entend par anglicisme toute façon de parler empruntée à la langue anglaise, quelle que soit la date de l'emprunt et quelle que soit la physionomie du mot, familière ou exotique, et par conséquent *bol*, *budget*, *chèque*, *express*, *franc-maçon*, *paquebot*, *péniche*, *redingote*, *sinécure*, *trappeur*, aussi bien que *chewing gum*, *dumping*, *dead-heat*, *five o'clock tea*, *high-life*, *knock out*, *side-car*, *skating*, *smart*, *tank*. Nous avons donc ici tout autre chose qu'un recueil de curiosités ou d'amusettes : un dictionnaire raisonné et systématique de tous les termes anglais qui depuis le XII[e] siècle jusqu'à nos jours ont été pris par le français à l'anglais, à la seule exclusion des mots qui ne se sont pas maintenus dans la langue ; réserve très justifiée dans un dictionnaire de l'usage contemporain ; peut-être toutefois y aurait-il eu intérêt à dresser une liste de ces mots en appendice : M. B. en cite lui-même quelques-uns dans une note. Il ne semble pas que le nombre en ait été très grand. Il en sera sans doute autrement dans quelques années, car il n'est pas probable que la masse de néologismes anglais qui ont envahi le français dans les dernières années se maintienne tout entière. Ici on reprocherait volontiers à M. B. d'avoir été trop accueillant. Mais, quand il s'agit de mots récemment introduits, il est bien difficile, comme il l'indique, de faire un départ entre emprunts d'un moment et acquisitions durables. Sauf cette exception, il n'admet que les mots qui sont réellement et couramment employés, ne fût-ce que par une catégorie restreinte de personnes. Les définitions de

M.B. sont excellentes, et ses exemples si abondants et si variés qu'ils donnent à ce livre d'érudition l'attrait d'une histoire anecdotique des mœurs. Ils sont très rigoureusement datés : M.B. cherche, autant qu'il est possible, à recueillir les premiers exemples de chaque terme, et on a l'impression qu'il y réussit souvent. On est surpris d'apprendre qu'un aussi bon mot français que *bifteck*, connu dans le moindre hameau de France, ne date que de 1786 (et sous la forme *beef-stakes*). La surprise est plus vive dans certains cas où c'est l'origine anglaise même du vocable qui nous est ainsi révélée : ainsi *attraction* (spectacle curieux), *dispensaire* (où l'on soigne gratuitement les malades indigents), *revue* (publication périodique) sont des « anglicismes ». Il y aurait bien d'autres conclusions plus générales à tirer de ce livre. On sait tout ce que notre vocabulaire politique et parlementaire et notre vocabulaire des sports doivent à l'anglais, mais il est d'autres emprunts, tout aussi importants et moins remarqués, que le livre de M. B. met en pleine lumière : *électron*, *colloïde*, *induction*, *ion*, *osmium*, *palladium*, etc., pourraient avoir été créés n'importe où, il n'est pas indifférent de savoir qu'en fait ces mots nous viennent tous de l'Angleterre : il y a là un témoignage frappant de l'avance prise au XIXe siècle par l'école de physique anglaise. On voit tout l'intérêt du livre ; le seul reproche que nous voudrions faire à M. B., c'est de ne pas avoir indiqué, au moins dans le cas des mots récents et d'allure plus ou moins rébarbative, la prononciation qu'on leur donne dans les milieux où on les emploie : il est plus d'un cas où elle ne saute pas aux yeux. — L. FOULET.

L. SAINÉAN, *Le langage parisien au XIXe siècle ; facteurs sociaux, contingents linguistiques, faits sémantiques, influences littéraires* ; Paris, de Boccard, 1920 ; gr. in-8, XVI-590 pages. — Nous avons tenu à signaler cet important ouvrage, bien qu'il paraisse sortir des limites fixées à la *Romania*, parce qu'il est la conclusion des recherches sur les langues spéciales et vulgaires de la France entreprises depuis plusieurs années par l'auteur et que nous avons signalées en leur temps (cf. *Romania*, XXXVII, 465, et XLII, 157). L'on y trouvera d'ailleurs, surtout dans les appendices, des compléments et des rectifications utiles aux études antérieures sur l'argot et le bas-langage anciens.

F. ARNAUD et G. MORIN, *Le langage de la vallée de Barcelonnette* ; Paris, Champion, 1920 ; in-8, XLVIII-323 pages. — Il faut remercier la Société d'études des Hautes-Alpes d'avoir publié cet ouvrage posthume, malgré les difficultés présentes. Il constitue un supplément important aux recueils d'Honnorat et de Mistral. Paul Meyer avait rédigé pour ce volume, sous le titre de *Remarques sur le patois de la vallée de l'Ubaye*, une préface qui fut tirée à part et donnée à quelques amis. On la retrouvera en tête de ce volume. L'introduction écrite par F. Arnaud fournit des indications, intéres-

santes pour l'histoire de la philologie provençale, sur le D[r] Honnorat, l'auteur du *Dictionnaire provençal-français*, et sur les emprunts qu'a faits à ce *Dictionnaire* le *Trésor du félibrige*. L'ouvrage lui-même est composé de diverses parties : le dictionnaire barcelonais, deux petits vocabulaires de la Haute et de la Basse-Ubaye, des listes de noms de lieu, noms de famille et sobriquets, des dictons et proverbes et enfin une grammaire barcelonaise.

A. Levé, *La tapisserie de la reine Mathilde, dite tapisserie de Bayeux* ; Paris, H. Laurens, 1919 ; in-8, 212 pages avec planches. — Ce volume contient l'histoire et la description minutieuse de la tapisserie, sujets principaux et bordures, une étude critique de ce monument, sujet, dessin, exécution, particularités de costume, armes, etc., et des conclusions sur la date et l'origine. Pour M. L. « la tapisserie est une œuvre bien normande, conçue par un Normand, exécutée par des mains normandes », encore que peut-être la reine Mathilde ait pu trouver à l'abbaye de Saint-Bertin, riche en miniaturistes, l'artiste qui a dessiné les broderies de la toile ; les détails de costume correspondent bien à ce que les sceaux nous apprennent du costume avant la fin du XI[e] siècle, et le mode de combat des chevaliers, avec la lance employée comme un javelot, paraît antérieur à ce que nous montre déjà le *Roland* de l'escrime à la lance ; ce serait bien enfin la reine Mathilde, femme du Conquérant, qui aurait fait faire cette tenture. Nous ne pouvons qu'enregistrer ce nouvel essai de critique archéologique pour résoudre une question débattue depuis un siècle et demi ; mais il y a dans l'étude de M. L. des commentaires précis de bien des détails difficiles à comprendre dans la tapisserie et des observations qui confirment beaucoup de celles qu'avait présentées ici même Gaston Paris (XXXI, 404 sq.) à propoe de l'étude de M. Marignan, notamment en ce qui concerne l'indépendance de la tapisserie par rapport à Wace ; on appréciera surtout la série des planches qui donne le développement entier de la toile d'après des photographies prises directetement. — M. R.

Henry E. Haxo, *Denis Piramus, La Vie Seint Edmunt* (twelfth century), reprinted with additions from Modern Philology, Vol. XII, Nos 6 and 9, Dissertation de Chicago ; Chicago, 1915 ; in-8, 57 pages — M. Haxo nous donne ici une très complète et très soigneuse étude de la langue de Denis Piramus. Comparée à celle d'autres auteurs anglo-normands de la période 1170-1210, cette langue apparaît comme remarquablement pure. M. H. explique ce fait en supposant que Denis est un continental qui est allé s'établir en Angleterre dans sa jeunesse, ou encore un Anglo-Normand de naissance qui se serait servi avec habileté d'une langue littéraire déjà établie : cette seconde hypothèse, plus prudente, a bien des chances d'être la plus juste. Comme la langue de Denis est assez voisine de celle de Marie de France, M. Haxo est un instant tenté de faire venir Denis du Maine où est proba-

blement née l'abbesse de Shaftesbury, sœur d'Henri II d'Angleterre. Mais l'hypothèse de M. Fox, que M. H. n'accepte du reste qu'avec certaines réserves, nous semble très contestable, malgré la faveur avec laquelle elle a été accueillie : il n'y a sans doute pas lieu de voir en « dame Marie » autre chose qu'une humble poétesse de talent, qui vivait de ses écrits. M. H. est sur un terrain plus solide quand il cherche à identifier Denis Piramus avec le magister Dionisius, moine de l'abbaye de Saint Edmund, qui apparaît dans les chroniques entre 1173 et 1214. La *Vie de Saint Edmund* a été écrite pour les autorités de l'abbaye : quoi de plus naturel qu'un de leurs moines ait été chargé de ce soin ? Et M. H. donne des raisons assez plausibles pour justifier cette identification. Si la langue de Denis, débarrassée des formes propres à celle du copiste, est de très bon aloi, sa versification est plus sujette à caution. Les vers de 7 et de 9 syllabes abondent et ceux même de 6 et de 10 ne sont pas rares. M. H. montre bien que, moyennant additions ou corrections très légères, il n'est pas un de ces vers qui ne puisse être remis sur ses pieds : la démonstration ne nous semble pas absolument péremptoire et la question reste en suspens. Une liste de mots rares ou difficiles, presque tous élucidés, termine cette substantielle étude. — L. FOULET.

Le Purgatoire de saint Patrice du manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français 25545, publié pour la première fois par Marianne MŒRNER, Lund-Leipzig, 1920 ; in-8, XXVII-62 pages. (*Lunds Universitets Arsskrift*, N. F. avd. 1, t. XVI). — Excellente édition qui donne tout le nécessaire et rien de superflu [1]. L'introduction est consacrée à la comparaison du texte avec les versions du *Tractatus* qui en est certainement la source et à une étude de la versification et de la langue. La première de ces recherches aboutit au résultat que le modèle suivi n'appartient ni à l'un ni à l'autre des deux groupes de versions supposés par Ward. Qu'en conclure, sinon que cette classification n'est pas définitive ? Ce qui ressort de la seconde partie, c'est que l'auteur, originaire d'une province de l'Est, et qui vivait à la fin du XIII[e] siècle, s'est efforcé d'écrire dans la langue commune et que son dialecte propre a laissé dans son œuvre très peu de traces. Les notes sur le texte (p. 33-8) sont sobres et instructives, le Glossaire complet. Le texte du ms. a été très bien reproduit et presque toujours respecté. V. 144, correction inutile, le texte donnant un sens acceptable ; v. 245 : la forme orientale du subj. *entroit* était à conserver ; le conditionnel introduit dans le texte est incorrect ; v. 253, v. 255, il vaudrait mieux écrire *chant'* et *donn'* (avec apostrophe) ; v. 607, le ms. a bien *tornioit*. P. XX, l. 2 (du bas), la rime *lier* : *allumer* est parfaitement correcte. *Concillier* (*toi*), ici, non

1. Nous devons déjà à M[lle] M. l'édition de la version du *Purgatoire* par Berol (Lund, 1917) ; cf. *Romania*, XLV, 156.

« réfléchir », mais « prendre un parti ». *Demourer* (*soi*) au sens de « s'abstenir » (v. 233) méritait d'être relevé (un seul ex. dans Godefroy). — A. JEANROY.

C[te] Paul DURRIEU, *Une « Pitié de Notre-Seigneur » (tableau français de l'époque du règne de Charles VI donné au Musée du Louvre)*. Extrait des *Monuments et Mémoires* publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XXIII (Fondation Eugène Piot); Paris, E. Leroux, 1919; in-fol., 49 pages et une planche hors texte. — Le Musée du Louvre a reçu, il y a peu de temps, en don de M. Maurice Fenaille, un petit tableau sur bois de forme ronde (que les Italiens appellent *tondo*) représentant une mise au tombeau. En cherchant à déterminer le milieu d'où est sortie cette peinture, dont la valeur artistique est considérable, M. le comte Durrieu, par une démonstration aussi ingénieuse que convaincante, arrive à la conclusion qu'il s'agit d'une œuvre française du règne de Charles VI et, comme terme de comparaison, il reproduit et analyse un certain nombre d'œuvres d'art de l'époque, entre autres la sainte Catherine peinte dans un livre d'heures de la Bibliothèque nationale (lat. 1379, fol. 202). Les lecteurs de la *Romania* se rappellent peut-être que cette miniature se trouve en tête d'une Vie de la sainte en forme de prière, où j'ai lu un acrostiche nommant l'auteur, *Estienne Lanqelier peintre*, et que j'ai imprimée ici-même (XXXIX, 1910, p. 56-60). Cette miniature est-elle vraiment de la main d'Estienne Lanquelier, peintre identique très vraisemblablement à cet Estienne Lenglier dont on connait le nom par ailleurs? M. le comte D. se prononce là-dessus avec toute la réserve nécessaire; il n'affirme même pas que nous ayons là un souvenir plastique d'une miniature sortie du pinceau de cet artiste. Mais il constate, avec raison, qu'en comparaison avec toutes les premières des images du manuscrit latin 1379, « la dernière, précisément celle représentant sainte Catherine, tranche sur les précédentes par une exécution plus fine et un dessin plus serré ». — A. LÅNGFORS.

La Chastelaine de Vergi, poème du XIII[e] siècle, avec une version en français moderne par André MARY et des gravures sur bois par Roubille; Paris, Léon Pichon, 1920; in-8, 55 pages; André MARY, *Les Amours de Frène et Galeran*, suivies du *Bel Inconnu*, Paris; L'Édition française illustrée, [1920]: in-12, 256 pages — Voilà deux traductions qui méritent d'être signalées à ceux qui s'intéressent aux œuvres de notre ancienne littérature. Elles sont de quelqu'un qui a senti le charme de ces vieux poèmes. La version de la *Chastelaine de Vergi* est, sauf quelques légères nuances, très fidèle et elle a retenu appréciablement la délicatesse et le parfum de l'original. Le texte est celui de la deuxième édition des *Classiques français*. Le second livre de M. Mary ne renferme que des traductions. Le problème était ici plus difficile. Si la langue de *Frène et Galeran*, pour ne nous en tenir qu'à ce poème,

est limpide, le style est parfois contourné et même obscur, et M.M. n'a pas toujours évité les pièges que lui tendait son texte. Dans l'ensemble il a bien rendu le sens de son auteur. D'autre part Renaut est volontiers long et parfois diffus. Impossible ici de traduire vers par vers sans tomber dans la prolixité et des redites fatigantes. C'eût été trahir un auteur qui avait du talent. Pour rester fidèle à l'esprit, il fallait sacrifier la lettre et resserrer vigoureusement des développements qui s'attardent, sans aller jusqu'à la sécheresse d'un résumé. Entre les deux dangers il y avait une mesure à observer et M.M. nous semble l'avoir saisie très justement. Élaguant les redondances, les répétitions et à l'occasion les bizarreries, il a maintenu tout ce qui fait avancer le récit, tout ce qui dans le dialogue rend une note originale. Il retient précieusement les expressions qui ont la saveur de l'ancienne langue toutes les fois qu'elles peuvent passer telles quelles dans la langue moderne, et ces expressions déterminent la tonalité du reste. Non qu'il ait visé à l'archaïsme. Au contraire il a visiblement cherché à l'éviter, et avec toute raison, croyons-nous. — L. Foulet.

Ezio Levi, *I lais brettoni e la leggenda di Tristano* (Estratto dagli *Studj romanzi* pubblicati dalla Società Filologica Romana a cura di E. Monaci, XIV). Perugia, Unione Tipografica Cooperativa, 1918. In-8°, 138 pages. — Ce livre est d'un homme qui a senti très vivement le charme des légendes de Bretagne et qui sait communiquer son émotion au lecteur. Mais il semble à M. Levi que ce charme s'évapore dès qu'on cesse d'envelopper ces légendes d'un voile de mystère ; il croit que c'est faire tort aux poèmes où elles sont enchâssées que de vouloir y retrouver l'œuvre de littérateurs conscients de leur art, dociles aux inspirations et aux caprices de la mode, habiles au besoin à utiliser des procédés d'école. Il s'agit surtout ici des *Lais* de Marie de France et des « lais anonymes » ; la légende de Tristan n'est invoquée qu'en tant qu'elle explique l'histoire des lais bretons. M. L. croit à l'existence des « lais » mentionnés dans Thomas et Gottfried de Strasbourg, le lai Guirun, le lai de Graland, le lai Didon et celui de la courtoise Tispê, le lai Tristan composé par Tristan lui-même ; il croit qu'il y a eu un lai Merlin, un lai Artus, un lai Brandan et, avant Marie, un lai du Chèvrefeuil ; il croit aussi à un lai de Batolf. C'est toute cette production de chansons de harpe et de viole dont on retrouverait le reflet dans l'œuvre de Marie de France. Les lais anonymes, où il faut se garder de voir des imitations de Marie, nous renvoient aussi à cette première floraison lyrique : il faut prendre à la lettre les indications de leurs prologues. Nous avons soutenu autrefois des théories contraires, et de même que nous n'avons pas convaincu M. L., M. L. ne nous a pas convaincu. Rien de surprenant dans des discussions de ce genre, où il est si difficile de définir les faits dont on part. Que sont au juste les « lais de harpe et de gigue » ? G. Paris en a donné une séduisante explication. Mais où voit-on ces jongleurs

polyglottes qui s'en seraient allés dans la France du XIIe siècle de château en château, chantant en breton et donnant en français une interprétation de leurs chants ? M. L. me renvoie à un passage connu de Pierre de Blois : toutefois il y est bien question de « cantilènes de jongleurs » et de légendes de Bretagne (Arthur, Gauvain, Tristan), mais il n'y est pas soufflé mot de « conteurs bretons ». M. L. ne veut pas que Marie, qu'il apprécie du reste fort bien, ait créé un genre nouveau. Il admet cependant que ses lais « sont des récits destinés à la lecture et auxquels la musique et le chant sont totalement étrangers » (p. 127, note). Or, de courts récits de ce genre, contés en vers de 8 syllabes, suivant une certaine technique et portant sur la « matière de Bretagne », qui nous en a laissés avant elle ? Verrons-nous dans Robert Biquet un prédécesseur de Marie ? M. L. est de cet avis et il rapporte l'opinion du dernier éditeur du lai du *Cor*, M. Dörner, qui en placerait la date de composition entre 1100 et 1125 (p. 114). Il y a ici quelque erreur. M. Dörner met expressément cette date dans le 3me quart du XIIe siècle, ce qui est bien différent. (Robert Biquet's, *Lai du Cor*, 1907, p. 45.) Et d'autre part les arguments de M. Dörner ne sont pas décisifs : ils prouvent simplement que la langue du *Cor* est contemporaine de celle de Marie. La question d'antériorité est encore à résoudre. Il faudrait aussi tenir compte de *Guinguamor*. — L. FOULET.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Nº 186-187 Avril-Juillet 1921

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE

Tome XLVII



PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 35 fr. — Départements et Union postale................ 37 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris.................. 50 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

MÉLANGES

COMPTES RENDUS

Les prochains numéros contiendront :

J. Bédier, Les assonances en -*é* et en -*ié* dans la *Chanson de Roland*.
E. Faral, *Les 23 manières de vilains*.
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
J. Jud, Mots d'origine gauloise ? (*suite*).
A. Långfors, *Le miroir de vie et de mort*, par Robert de l'Omme (1266), modèle d'une moralité wallonne du XVe siècle.
P. Rajna, L'*Attila* di Nicolò da Càsola (*suite*).
P. Rokseth, La diphtongaison en catalan.
A. Thomas, Opuscules latins inédits d'Alain Chartier.

LES PRINCES

DE

GEORGES CHASTELAIN

Des œuvres poétiques de Georges Chastelain la plus connue peut-être, la seule au moins qu'on cite encore aujourd'hui, est un poème qui est intitulé dans les manuscrits *Les Princes*, et que le baron Kervyn de Lettenhove a publié en 1865 sous le titre de *Le Prince*[1]. « Il est à peu près inutile, déclarait le savant éditeur, d'apprendre au lecteur que ce prince est Louis XI[2]. »

Les 25 strophes du petit poème de Chastelain, qui toutes commencent par le mot *Prince*, ont inspiré, comme on sait, 25 ballades au poète breton Jean Meschinot. Le baron de Lettenhove a de même publié ces 25 ballades[3] qui sont, déclarait-il de rechef, une « réponse non moins acerbe dirigée contre Charles le Hardi ».

Satires contre Louis XI, satires contre Charles le Téméraire, c'était vite dit. A l'appui de ces deux affirmations aussi catégoriques que sommaires l'éditeur des œuvres de Georges Chastelain n'apportait rien, pas la plus petite preuve, pas le plus petit document. Il découvrait, il est vrai, dans un vers du *Prince* une vague « allusion au bâtard d'Armagnac et à d'autres favoris de Louis XI »[4]. Et c'était tout. Dans une notice qui se trouve en tête du volume[5], Kervyn de Lettenhove commen-

1. *Œuvres de Georges Chastellain*. Bruxelles, 1865, t. VII, p. 457-463.

2. Le baron de Lettenhove adoptait le point de vue du baron de Reiffenberg. Dans le Bulletin de la séance du 4 février 1842 de l'Académie royale de Bruxelles (t. X de la 1re série, n° 2. Bruxelles, 1843), ce dernier, décrivant le ms. 11020-33, résumait en ces termes le petit poème de Chastelain : « Portrait d'un mauvais prince, probablement Louis XI. »

3. *Ibid.*, p. 463-486.

4. *Ibid.*, p. 458, n. 2.

5. P. XIX.

tait en ces termes le poème de Chastelain : « La paix est rompue ; toutes les promesses du roi sont restées stériles, et sa haine est plus perfide que jamais. Chastellain dirige contre Louis XI des ïambes acérés par l'indignation. Sa verve poétique se révèle ici sous un nouvel aspect, et dans aucune autre de ses compositions elle n'offre plus de vigueur, ni plus d'énergie. Meschinot prit la défense de Louis XI en renvoyant les mêmes accusations au duc de Bourgogne[1]. » Le baron de Lettenhove plaçait « vers 1470 » la date de la composition du *Prince*.

M. Arthur de la Borderie a publié en 1895, dans le t. LVI de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, un remarquable travail sur *Jean Meschinot, sa vie et ses œuvres, ses satires contre Louis XI*[2]. M. de la Borderie, qui n'est pas tendre pour ses devanciers, estime que tout ce qu'on a écrit sur Meschinot et ses œuvres (à part une notice de M. Trévédy et une note de Brunet) « se distingue par une absence de critique vraiment étonnante ». Certes, on n'en peut dire autant du savant mémoire de M. de la Borderie, riche d'informations variées et de critique authentique. Mais cette fameuse critique, quand elle n'est pas tenue en laisse rigoureusement, et même quand elle l'est, s'amuse parfois à jouer des tours pendables. Le chapitre le plus neuf et le plus retentissant du mémoire de M. de la Borderie, *Poésies politiques de Meschinot. Satires contre Louis XI*, va peut-être nous en fournir un exemple.

Le baron de Lettenhove, sans dire pourquoi, regardait les 25 ballades de Meschinot comme une satire contre Charles le Téméraire. M. de la Borderie, qui avait étudié « à fond » les œuvres du poète breton a fait une découverte pleine d'intérêt : pour lui, les vers de Meschinot, comme ceux de Chastelain, étaient dirigés contre Louis XI. « L'œuvre composée de compte à demi par les deux poètes est une œuvre politique au premier chef. C'est un pamphlet des plus violents, des plus implacables, contre le roi Louis XI, qui, sans être nommé, y est peint, flagellé, désigné d'une telle sorte qu'impossible était, et surtout à ses contemporains, de le méconnaître[3]. »

1. L'opinion de Kervyn de Lettenhove a été adoptée sans autre par MM. Henri Beaune et J. d'Arbaumont, éditeurs des *Mémoires* d'Olivier de la Marche. Paris, 1883, t. I, p. clj.

2. Je cite le tirage à part. Paris, H. Champion, 1896, 128 p.

3. La Borderie, *ouv. cit.*, p. 58-59.

Selon M. de la Borderie, les strophes de Georges Chastelain sont les « versets d'une longue et injurieuse litanie où les vices et les cruautés de Louis XI ne sont point épargnés[1] ». Dans le premier de ces versets

Prince flateur, menteur en ses paroles...

on contemple un profil qui « ne peut convenir qu'à Louis XI[2] ». Le portrait est complété par une foule de traits ressemblants :

Prince inconstant, souillé de divers vices...
Prince attaqué du couvert feu d'envye...
Prince lettré, entendant l'escripture,
Qui fait contraire à honneur et droicture...
Prince assorti de perverse maignie...
Prince aimant mieux argent et grosses sommes
Que le franc cueur ne l'amour de ses hommes...
Prince ennuyé de paix et de union...
Prince adonné à songier en malice...
Prince tendant à fosse et à couverte
Pour prendre autruy et le mener à perte...
Prince ennemy d'aultruy felicité,
De propre sang, de propre affinité...
Prince qui n'a amour envers nully...
Prince qui faict soy craindre de chascun...

Le portrait de Louis XI, tel qu'il est tracé par Georges Chastelain, « est complet, tellement fidèle en ce qui touche les défauts, les vices, les méfaits du personnage, qu'un enfant de ce temps l'aurait nommé[3] ».

Si l'identification du « Prince » de Chastelain avec Louis XI saute aux yeux, les ballades de Jean Meschinot ne sont pas moins claires. M. de la Borderie remarque que la politique tant extérieure qu'intérieure de Louis XI, « cet artiste en perfidies », y est « parfaitement décrite » et que le roi de France est là « tout entier, pris par ses mauvais côtés, par ceux que ses ennemis devaient, tout naturellement, s'efforcer de mettre en relief[4] ». Le vers

1. La Borderie, *ouv. cité*, p. 59.
2. *Ibid.*, p. 60.
3. *Ibid.*, p. 61.
4. *Ibid.*, p. 62.

> Innocent feint, tout fourré de malice,

« c'est Louis XI pris sur le vif [1] ». Dans une strophe de la ballade XXIII, où il est question

> D'un grant seigneur qui mensonges infere,

M. de la Borderie reconnaît, sans hésiter, Louis XI: « On n'eût même pas songé ou osé le dire d'un autre [2]. » Dans la XXV[e] et dernière ballade, Meschinot a désigné Louis XI « tout aussi clairement que s'il le nommait » : il y parle d'un grand prince « qui possède de biens toute une mer » mais qui est rempli de cruauté :

> C'est grand pitié, par ma foy, je vous jure,
> Qu'un tel seigneur, *soit d'Escoce ou Savoye*,
> Ayt autant d'or qu'est grant le Puy de Domme ;
> Il ne vault pas qu'on le prise une pomme,
> Ne que le ciel lui preste umbre ne voye.

Qu'est-ce qu'un grand prince qui possède toute une mer de biens ? « C'est un roi apparemment. » Quant à l'Écosse et à la Savoie, le poète breton en parle dans sa ballade, parce que Louis XI avait épousé Marguerite d'Écosse puis Charlotte de Savoie. De sorte que le roi de France est « désigné ici par ses deux alliances tout aussi clairement que s'il était nommé en toutes lettres [3]. »

Il n'y a donc pas de doute. Louis XI est « l'objectif » des 25 ballades de Meschinot, comme il est celui des vers de Chastelain. M. de la Borderie tire de cette « collaboration » des deux poètes bourguignon et breton des conclusions politiques importantes. « A coup sûr, affirme-t-il, ni Chastelain ni Meschinot n'auraient osé lancer de telles attaques, aussi ombrageuses, aussi sanglantes, sans être sûrs l'un et l'autre de l'approbation de leurs maîtres... Cela suppose, entre la Bourgogne et la Bretagne, non seulement une pleine entente, mais une alliance intime en vue d'une entreprise considérable contre le roi de France [4]. »

1. La Borderie, *ouv. cité*, p. 63.
2. *Ibid.*, p. 68.
3. *Ibid.*, p. 69.
4. *Ibid.*, p. 70.

Plus loin, dans la conclusion de son mémoire, M. de la Borderie admire le talent et le courage de Meschinot qui osa lancer à la face de Louis XI « la plus violente satire, le plus sanglant pamphlet..., le plus terrible mais le mieux justifié des actes d'accusation ». M. de la Borderie estime que le poète breton jouait sa tête [1].

Je ne crois pas avoir négligé d'argument important mis en avant par M. de la Borderie, qui procède surtout par affirmations. Je ne voudrais pas, en le résumant et en le citant par fragments, déformer sa démonstration. Je prie donc les lecteurs, pour contrôler et compléter mes dires, de bien vouloir se reporter aux pages 58 à 72, aux pages 116, 117 et 118, comme au titre lui-même du mémoire de M. de la Borderie.

*
* *

Les conclusions du mémoire de M. de la Borderie ont été admises, sans exception et sans conteste, par les historiens de la politique et de la littérature. Parmi les premiers, je me bornerai à citer Auguste Molinier qui, dans *les Sources de l'histoire de France* [2], regarde les 25 ballades de Meschinot comme « des satires très violentes contre Louis XI dont tous les défauts sont âprement censurés » ; M. Ch. Petit-Dutaillis qui raconte que « le Bourguignon Chastellain et le Breton Meschinot, dans des ballades composées en collaboration, au début de l'année 1465, dépeignent Louis XI comme un prince perfide, ingrat, hypocrite, envieux de la prospérité d'autrui, « innocent feint, tout fourré de malice... [3] » ; et M. Henri Stein qui a tiré des ballades XII et XIV de Meschinot divers renseignements qu'il regarde comme « un écho certain de l'opinion populaire » : « Le poète contemporain Jean Meschinot a laissé de son côté une peinture très émue de la détresse de la France pressurée par les extorsions royales à la date de 1465, et un portrait peu flatteur des odieux conseillers qui ont servi Louis XI dans sa tortueuse et néfaste politique. A cette politique, faite de trahison, de parjure, de mensonge, de vilenie, de violation de la foi

1. La Borderie, *ouv. cité*, p. 118.
2. T. V, p. 30, nº 4673.
3. Lavisse, *Histoire de France*. Paris, 1902, t. IV², p. 344.

jurée, il n'y a, selon ce poète breton, qu'un remède : la mort du roi, qu'il souhaite sans détour [1]. »

Dans sa *Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne* [2], M. Georges Doutrepont consacre quelques lignes intéressantes à « la satire du Prince » qui se classe au nombre des inspirations les plus heureuses de Chastelain. Dans ces 25 strophes dirigées contre Louis XI « l'indignation du poète est réelle ». Quant à Meschinot, « il aurait, tout simplement, amplifié et renforcé le thème lyrique que lui fournissait l'auteur du *Prince*. Il aurait accentué la violence et l'aigreur de la pensée ».

M. Henri Guy, dont l'*Ecole des rhétoriqueurs* [3] est si savoureuse et si amusante à lire, en dépit du sujet, raconte que Chastelain « avait écrit (1465 ?) une satire intitulée *le Prince*, où, sans nommer le roi de France, il se contentait de faire, d'une manière acérée et sobre, le portrait d'un Faux-Semblant couronné, d'un tyran insidieux. Mais les lecteurs, et d'un seul regard, durent reconnaître Louis XI, en lutte, à cette date, avec tous ses grands vassaux ».

M. Gabriel Pérouse [4] trouve que le pamphlet de Georges Chastelain contre le roi de France est éloquent et passionné. « Entendez-le qui... commence d'entrée par maudire Louis XI :

Prince menteur, flatteur en ses paroles...

et les vingt-quatre autres couplets, qui tous aussi commencent par ce mot *prince*, se suivent moins violents encore que sarcastiques et suffisamment mêlés de vérité pour que ce réquisitoire, dur et hautain, pût atteindre le roi dans son amour-propre et donner à penser à ses plus fidèles serviteurs. » M. Pérouse s'étonne cependant que, dans cette pièce de circonstance motivée par son patriotisme bourguignon, Chastelain « néglige les faits du moment et les griefs propres de son maître le duc Charles... »

Enfin, dans un opuscule intitulé *Un Soldat poète du XVe siècle*,

---

1. Henri Stein, *Charles de France, frère de Louis XI*. Paris, 1921, p. 50.

2. Paris, 1909, p. 389-390.

3. *Histoire de la poésie française au XVIe siècle*. Tome I, *L'Ecole des rhétoriqueurs*. Paris, 1910, p. 20.

4. *Georges Chastellain, étude sur l'histoire politique et littéraire du XVe siècle*. Paris, 1910, p. 119.

Jehan Meschinot [1], M. de Kerdaniel rapproche les vers de Chastelain et de Meschinot des *Châtiments* de Victor Hugo, « rapprochement doublement autorisé par l'outrance de la diatribe et par les défauts et qualités de ce genre de poésie. La satire politique ne produit rien de plus violent au XVe siècle [2] ».

Etudions, à notre tour, les vers eux-mêmes de Georges Chastelain et voyons si, en définitive, l'interprétation de M. de la Borderie résiste à l'examen. Pour cela, conformément à une vieille et bonne méthode, souvent négligée, commençons par les replacer dans leur milieu.

Le poème qu'il faut intituler *Les Princes* n'est pas isolé. Il fait partie d'un petit cycle qui, outre *les Princes*, comprend les *Dames*, *les Gouges*, *les Coquards* et *les Serviteurs*. Ces cinq poèmes sont composés de mêmes sixains rimant *aabccb* en vers de dix syllabes [3]. Avant de tirer aucune conclusion, il ne sera pas inutile d'examiner chacune de ces petites pièces.

LES DAMES

Ce poème d'Olivier de la Marche, dont toutes les strophes, sauf la première, commencent par le mot *Dame*, a été publié par M. Henri Stein sous le titre de *Nouvelles prophéties* [4], qu'on lit au sixième vers du premier sixain :

> Empereys, roynes et ducesses,
> En general toutes nobles princesses,
> Toutes dames dignes d'estre adverties,
> La Marche, serf et le serviteur d'une,
> Se recommande humblement a chascune,
> Vous envoyant nouvelles propheties.

1. Paris, s. d., p. 52-64.

2. Pour M. Oskar Richter (*Die französische Litteratur am Hofe der Herzöge von Burgund*. Halle a. S. 1882, p. 38), *le Prince* est une satire contre Louis XI à laquelle Meschinot répondit dans les « *Lunettes du Prince* ».

3. Seules, les deux premières strophes des *Coquards* sont en vers de huit syllabes.

4. Henri Stein, *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon*. Bruxelles-Paris, 1888, p. 207-209 (Extrait du t. XLIX des *Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie royale de Belgique).

Suivent neuf strophes, consacrées à différentes espèces de dames : celle « qui tous les amoureux desprise [1] », celle qui « rit de l'œl et grimace du cuer [2] », celle qui « son servant desmesure », celle qui est « sans pitié », celle qui « sert amans de menterie », celle qui « vuelt plusieurs amans avoir », celle qui « scet son serviteur plumer », celle « qui fait jouster et tournoier [3] », celle qui « prend en plusieurs lieux moustarde ». Toutes ces dames-là, qui méprisent l'amour, une fois ou l'autre seront punies de leur conduite. A chacune d'elles, Olivier prophétise une fin malheureuse : l'une sera « petitement louee », l'autre ne goûtera jamais « du solas amoureux », l'une sera « farsee de bon droit », l'autre « abandonnee », l'une « vivra en pleurs le plus bel de sa lune », l'autre sera « des bons fouye et loyaux doubtee », une autre enfin sera « diffamee et montree au doigt ». Dans une dernière strophe, La Marche décrit le sort de la dame vertueuse et courtoise, loyale et douce, qui « ne puet faillir a tres noble fin traire ». « Si prie a Dieu, conclut Olivier, que telle soit ma dame ! »

Où placer ce minuscule poème dans la longue carrière poétique d'Olivier de la Marche ? Le manuscrit dans lequel il se trouve est le 11020-33 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, fol. 152-153 [4]. Ce volume appartenait au xv[e] siècle à Hannekin ou Hackinet ou Jean I[er] duc de Clèves, un brillant seigneur

1. Faute d'impression dans l'édition Stein : « Dame que tous les amoureux desprise. »

2. Faute d'impression dans l'édition Stein : « Qui vit de l'oel... »

3. Faute d'impression dans l'édition Stein : « Dame qui sait jouster et tournoier. »

4. Ce volume a été signalé, pour la première fois, par le baron de Reiffenberg dans le *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles*, séance du 4 février 1842, t. X, n° 2. Il contient *le Serviteur sans guerdon*, *la Confession de la belle fille*, *la Danse aux Aveugles* de Pierre Michaut, *le Temps perdu* de Pierre Chastelain, une *Complainte sur la mort d'Ysabel de Bourbon, comtesse de Charolais*, par Aimé de Mongesoye, des ballades et d'autres pièces. Il a été utilisé par Lambert Doulxfils pour son volume *La Danse aux aveugles et autres poésies du XV[e] siècle extraites de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne*. Lille, 1748. Une copie moderne du manuscrit de Bruxelles par Gérard, secrétaire de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, se trouve à la Bibl. royale de La Haye, n° 1344.

de la cour de Bourgogne, qui était, selon Georges Chastelain, « homme du monde le plus propre pour entretenir les dames, beau langagier et belle personne entre mille » [1], et, au jugement d'Olivier de la Marche, « un des beaulx, des saiges et des bien adressez princes de son temps [2] ». A l'imitation du duc de Bourgogne et de la plupart des grands seigneurs de la Cour, le duc de Clèves avait sa « librairie ». Dans le volume qui se trouve aujourd'hui à Bruxelles, il a eu soin de placer, sur deux ou trois feuillets, sa signature et sa devise. Au fol. 52 v°, on lit :

Le tout vostre
Hannekin de Cleves.

Au fol. 59 :

Le bien vostre
Hackinnet de Cleves.

Au fol. 112 :

A moy ne tient
De Cleves.

Le duc de Clèves mourut le 5 septembre 1481 [3]. Les *Dames* d'Olivier de la Marche sont donc antérieures à cette date, de plusieurs années sans doute. Autant qu'on peut le voir, ces onze strophes semblent bien une œuvre de jeunesse. Olivier se donne pour « le serf et le serviteur d'une », et, après avoir fait l'éloge de la dame idéale, il termine par ce vers :

Si prie a Dieu que tèlle soit ma dame.

Ce vers, peut-on imaginer, décèle un Olivier jeune et amoureux. Avons-nous là une discrète allusion à sa première femme, Odette de Janley ? Le poème daterait ainsi de 1454 environ.

Le manuscrit de Bruxelles renferme, au fol. 148, *les Princes* de Chastelain, sans titre, et, fol. 154, *les Serviteurs*, également sans titre. On voit par « la table de ce présent livre », qui se

---

1. *Œuvres*, t. IV, p. 87.
2. *Chronique*, t. II, p. 204.
3. A la mort du duc de Clèves, le ms., qui est aujourd'hui le 11020-33 de Bruxelles, passa dans la Bibliothèque des ducs de Bourgogne. Voir la *Bibliothèque protypographique*, *Appendice*, p. 320, n° 2271.

trouve en tête du volume, que ce manuscrit contenait aussi *les Gouges* : « Chy sont aussi *les Princes*, *les Dames* et *les Gouges* avec *les Serviteurs* ».

LES GOUGES

Manuscrits : Bibl. nat. fr. 1721, fol. 95-96 v° (*A*) et Brit. Mus. Add. 28790, fol. 17-19 (*B*) [1]. Les 13 strophes de ce petit poème sont mises alternativement dans la bouche de *Bourgongne* ou *Bourgongne au bastard* et de *Bouton*. Elles commencent toutes, sauf la dernière, par le mot *Gouge*.

Bourgongne au bastard.

I Gouge qui veult desporter sa jeunesse
A toutes gens tromper par sa finesse,
Faisant amas de cautelles extresmes,
Ayant vers tous son dit et son desdit,
Disant a l'ung ce que l'autre luy dit,
En fin sera guerdonnee de mesmes.

Bouton respond.

Gouge qui veult les coquars et novices
Et qui s'en fait servir du plat des cuisses
Pour estre mieulx a son gré tricotee
Et pour sçavoir si les sotz le font bien,
A la parfin viendra a si grant bien
Qu'elle sera lourdement baculee.

Bourgongne.

III Gouge qui veult entretenir chascun
Et a le cueur et le corps si commun
Qu'incessamment fait rembourer son bas,

1. Le ms. Add. 28790 de la Bibl. du Musée britannique, qui renferme *le Testament* de Pierre de Nesson, *les Coquards*, *les Gouges* et des ballades, appartenait à J. de Clèves. Au fol. 9 v°, on lit : « *Tout ce que vous vouldrés.* J. de Clèves. »

Sans adviser ne a qui ne comment,
On la devroit couronner haultement
En Bourdelais ou au plat Pays Bas.

Bouton.

IV Gouge qui meurt de tirer au baston
D'une andouille grasse com ung rapton,
Puist elle avoir par dessoubz la boudine,
S'elle refuse homme qui la requiere
De luy sangler ou poitrail ou cropiere,
Dessoubs la queue ou au bout de l'eschine.

Bourgongne.

V Gouge qui veult que chascun la cullette,
Et a couru si long temps l'esguillette
Que plus ne peult remuer le cuvier
A celle fin que ployart ne s'y noye,
Qui vint l'autrier bien roupieux de roye,
On luy deffent le jeu du bas mestier.

Bouton.

VI Gouge qui rue et pette com ung dain
Quant elle sent ung groz borgne poulain,
Pencez que c'est ou d'aise ou de grant peine,
Frappez dedans, n'espargnez point la beste,
Puisque cela ne vient point de la teste,
Seroit danger s'elle avoit la trudeine.

Bourgongne.

VII Gouge qui a rompue l'entrepette,
Qui la vouldroit sacquer a la musette
C'est a dire la jambe sur l'espaulle,
On trouveroit une dogue rompue
Pour se noyer en une mer barbue
Et pour pescher aux oistres de Cancaulle.

---

16 *B* ou a qui — 17 *B* On le deuroit — 20 *B* comme ung raston — 23 *B* changler ou poitrail ou culliere — 25 *B* le cullette — 26 *B* courut — 27 *B* remuer le cymier — 29 *B* si roupieux — 31 *B* comme — 32 *B* ung grant borgne — 34 *B* Ferez dedens — 35 *B* pas de sa teste — 36 *B* Mais cest dangier — 38 *B* sagnier — 40 *B* docque — *B* 42 Quancaule

Bouton.

VIII Gouge qui sçait son mestier tout par cueur,
Et a tousjours ung nouveau chevaucheur,
Qui la serre terriblement derriere,
Sans bast, sans bride et au besoing sans selle
La chevauche jour et nuyt sans chandelle,
Telle gouge doibt tenir la frontiere.

Bourgongne.

IX Gouge qui suyt nostre ost et nostre armee,
Aux gens d'armes du tout habandonnee,
Pour avoir bruit et pour honneur acquerre,
Qui contre tous veult esprouver son corps
Et ayme mieulx cinq cens vis que deux mors,
Elle se doibt nommer gouge de guerre.

Bouton.

X Gouge qui fait la bonne preude fille
Et quiert partout une grosse cheville
Pour estouper le trou d'emprès la cuisse,
C'est ung palus qu'elle a au bout du ventre
Dont on revient, quelque roid qu'on y entre,
Plus esbahy que du trou sainct Patrice.

Bourgongne.

XI Gouge qui veult actendre tous venans,
Criant : « Venez, fourrez vous la dedans ! »
N'est ce pas fait de bonne damoiselle ?
Puisqu'elle fait de son cul ung bersault,
Et qu'elle met les tallons au plus hault,
Chascun devroit crier : « Baille luy belle ! »

Bouton.

XII Gouge qui fout deux ou trois fois contre une,
Elle a au c... maree a pleine lune
Et l'appelle on, en bon patois, la gueue,
Mauroid y vint l'autre jour a l'assault [1]

---

45 *B* Lequel la sert — 47 *B* nuit et iour — 57 *B* le treu dempres sa cuisse — 58 *B* Cest ung palais — 63 *B* Nesse pas — 66 *B* baille ly — 68 *A* maree et pleine lune — 69 *B* la *manq.* — 70 *A manq.*

1. En marge de *A*, vis-à-vis du vers 70, on lit : « Icy fault une ligne. »

Mais il trouva le logis si treschault
Qu'il dist qu'elle a des mouches soubz la queue.

Bourgongne.

XIII Je n'en dis plus, mais, pour le tout conclure,
Gouge qui va l'haquenee et l'ambleure,
Pencez qu'elle a esté a la bataille;
S'elle a les reins par trop palesineux,
Elle a ung mal dont l'on chet deux a deux
Ou l'on combat plus d'estoc que de taille.

Dans ce texte, riche en métaphores dignes du *Parnasse satyrique,* les déportements des gouges sont joyeusement catalogués. Olivier de la Marche n'avait décrit que neuf ou dix espèces de dames amoureuses. Bourgogne et Bouton énumèrent treize espèces de gouges. Mais il y a là des nuances difficiles à préciser. Comme dans *les Dames,* ou trouve dans *les Gouges* un certain nombre de « prophéties ». L'une de ces gouges sera finalement trompée comme elle trompe toutes gens, une autre sera « lourdement baculée », etc.

Le *Bourgogne au bastard* n'est autre qu'Antoine de Bourgogne, dit le Grand Bâtard, homme de guerre redouté et bibliophile éclairé [1]. Il avait réuni dans son château de la Roche une assez belle bibliothèque, avec d'admirables manuscrits à peinture. C'était une bibliothèque d'homme grave. Le Grand Bâtard, peut-on croire, se plaisait à étudier les chroniques et les livres d'histoire, Quinte Curce, Valère Maxime, Boccace, Froissart et Monstrelet ; il avait le goût des œuvres morales et pieuses ; il lisait *la Cité de Dieu* de saint Augustin, *la Consolation de philosophie* de Boèce, *le Livre des bonnes mœurs* de Jacques Le Grand et *le Miroir des vices,* dans lequel une miniature le représentait

72 *A* Et dit quelle a — 77 *B* dont on chiet — 78 *A* Et lon combat.

1. Sur Antoine, bâtard de Bourgogne, bibliophile, voir L. Delisle, *Cabinet des Manuscrits,* t. I, p. 71, t. III, p, 341 ; *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* t. LXVII (1906), p. 255-269, article de M. A. Boinet intitulé *Un bibliophile du XVe siècle. Le Grand Bâtard de Bourgogne.* Voir également un article de M. Paul Durrieu, intitulé *Le portrait du Grand Bâtard de Bourgogne,* dans la *Gazette des Beaux-Arts,* 3e période, t. XXXV (1906), p. 215-220.

en prière. A-t-il versifié lui-même les petites strophes mises sous son nom dans *les Gouges* ? Il est assez probable que le poème tout entier est de Philippe Bouton, seigneur de Corberon.

Pierre Palliot, historiographe et généalogiste, a raconté, dans un copieux in-folio, l'histoire des Bouton, qui, dit-il, « par leur espanouissement ont rempli toute l'Europe de leur agréable odeur [1] ». Par cette agréable odeur, Palliot entendait les belles actions, les charges, les emplois et les nobles alliances des principaux membres de cette famille. Il a oublié de mentionner, pour en tirer gloire, les œuvres littéraires de Philippe Bouton. S'il les avait connues, peut-être aurait-il modifié son opinion sur ce personnage dont il vante, sans rire, la grandeur d'esprit.

Fils de Jacques Bouton, seigneur du Fay et de Corberon, et d'Antoinette de Salins, Philippe était filleul de Philippe le Bon qui lui avait donné, en guise de « quignot », un présent de vaisselle d'argent valant 2000 livres. L'énumération de ses titres et emplois, telle que l'a dressée Palliot, est longue : « Philippe Bouton, chevalier, seigneur de Corberon, de Moisenant, de Chassilly, de Marrigny, de Villy-le-Bruslé, de Glanon, de Saint-Beurry, de Burisot, de Clamerey, de Saint-Thibaut et de Laiz, conseiller et chambellan de Charles, duc de Bourgogne, et son premier escuier tranchant, de Maximilien, archiduc d'Autriche, et du roy Louis XI, chevalier d'honneur au Parlement de Bourgogne, bailly de Dijon et capitaine et chastelain de Sagy, de Binois et d'Argilly ». Philippe Bouton avait épousé, en secondes noces, Catherine de Dio, dont il eut cinq enfants. L'aîné, Claude, augmenta notablement la fortune et la gloire de la maison Bouton [2].

Philippe Bouton était le compagnon d'armes et l'ami d'Antoine, bâtard de Bourgogne. Il l'avait accompagné en Angleterre en 1467, lors de « l'emprise pour faire armes à pied et à

1. Pierre Palliot, *Histoire généalogique des comtes de Chamilly de la maison de Bouton au duché de Bourgongne*... ; Dijon, 1671.

2. Sur Claude Bouton, voir l'ouvrage de M. Eugène Beauvois, *Un agent politique de Charles-Quint, le Bourguignon Claude Bouton, seigneur de Corberon*. Paris, 1882. La devise de Claude Bouton était « Souvenir tue ». On la retrouve sur quelques manuscrits, ainsi qu'une autre devise : « Au fort aille. Bouton. »

cheval » organisée par le frère de la reine, lord Scales [1]. Le Grand Bâtard, « moult pompeusement accoustré », et lord Scales joutèrent tout d'abord. Olivier de la Marche, qui se trouvait alors en Angleterre, raconte qu'il ne vit « oncque combattre de haches si fierement ». Le lendemain, « fit arme messire Philippe Bouton à l'encontre d'un escuyer du Roy », nommé Thomas de la Lande. Ce combat ne présenta aucune péripétie remarquable. « Chascun, dit Olivier, fit le mieulx qu'il peust, comme il est coustume en tel cas. » Philippe Bouton exagère manifestement, lorsqu'il raconte, dans son Epitaphe, le combat à outrance qu'il soutint en Angleterre contre son « mortel adversaire », le seigneur de la Lande.

Affin d'au monde honneur acquerre,
Je passay la mer et la terre
Pour combatre et pour armes faire
Contre ung mien mortel adversaire
Qui portoit tousjours a la guerre
La grant banniere d'Engleterre,
Nommez le seigneur de la Lande.
Et estoit telle sa demande
Que, pour quelque sens ou folie,
Nous combatismes pour la vie
Quinze cources a fer esmoulu
De lance d'acier bien moulu,
Pour mourir ou l'ung ou les deux,
Sans nully venir entre deux.

Après la mort de Charles le Téméraire, Philippe Bouton eut la faiblesse de se ranger du parti de Louis XI, mais il ne tarda pas à revenir à Marie de Bourgogne. Il vécut dès lors auprès de cette princesse, qui l'envoya en diverses ambassades. Il testa le 25 mars 1514 [2]. « Item, écrivait-il, je esliz la sepulture de mon corps ou charnier estant dedans nostre chappelle en l'Eglise parrochiale de Corberon, laquelle chappelle a esté fondee par

1. Voir Olivier de la Marche, *Mémoires*, t. III, p. 51 et 55. Un manuscrit de la Bibliothèque de Sir Th. Phillips (nº 8528), du XVe siècle, contenait un traité intitulé : « Challenge of Philip de Bouton 1467. »

2. Sur d'autres événements de la vie de Philippe Bouton, voir la *Chronique scandaleuse*, édit. de Mandrot, t. I, p. 363-4 ; Palliot, *ouv. cit.*, p. 286 et suiv. et P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VII, p. 641.

feu mon pere, messire Jacques Bouton, chevalier, seigneur du Fay et de Corberon, et augmentee et achevee par moy et par mon amee compagne, dame Catherine Palatine de Dio, ma femme... » La couleur verte jouait un grand rôle dans son testament : « Item soient vestues de drap vert, en lieu de noir, quinze pauvres filles... Item soit mis un drap vert de trois aulnes de long sur le grant autel de la Parroisse et semblablement sur l'autel de ma chappelle. Item aussi sur ma sepulture un drap vert de trois aulnes de long qui ne se pourra hoster que par la licence de ma bien aimee femme ou par mon heritier [1] ». Philippe Bouton voulait-il exprimer par « cette couleur bigearre », comme le croyait Palliot, qu'il avait mis « toute son espérance en la miséricorde de Dieu » ? Il voulait plutôt montrer qu'il avait été amoureux toute sa vie.

Il avait fait graver sur une lame d'airain, placée dans la chapelle de Notre-Dame de l'église de Corberon, une longue épitaphe de sa façon [2]. Après avoir raconté, en une cinquantaine de vers, les différentes circonstances de sa vie, Philippe Bouton terminait en ces termes :

Et pour vous dire le surplus,
J'ay quatre vintz seize ans et plus.
En ma bouche ay mes dens entieres,
Toutes bonnes, fortes et fières.
A mynuit, veille de Toussaintz,
Je naquis comme les tous saintz,
Car, dès l'eure que je fustz nez,
Jamais ne fustz medecinez.
J'ay esté trois fois prisonnier
Pour la vie et pour le denier.
Et n'ay cecy mis en escript

1. Le testament de Philippe Bouton est publié dans les Preuves de l'ouvrage de Palliot, p. 88-90.

2. Cette épitaphe, qui n'existe plus aujourd'hui dans l'église de Corberon, a été publiée plusieurs fois : par Pierre Palliot dans *Le Parlement de Bourgogne*, Dijon, 1649, p. 125, et dans l'*Histoire généalogique des comtes de Chamilly*, Dijon, 1671, p. 304 ; dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, t. IV (1853-1856), p. LXII ; dans les *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, Beaune, 1879, p. 134 (article de M. Eug. Beauvois, intitulé *Peintures murales du XVe siècle dans l'église de Corberon, Côte-d'Or*).

Que pour reveiller l'esperit
Des myens qui viendront après moy,
Affin qu'ils facent mieux que moy.
O vous tous qui lisés mes vers,
Je couche icy mangié des vers,
Phelippe Bouton appelez.
Dieu doint que je soye rappelez,
Après tous mes faitz et mes dictz,
Ou royaume de Paradis.

L'un des « dictz » de Philippe Bouton, intitulé *Regime pour longuement vivre*, est dédié à Charles de Croy que l'empereur Maximilien avait fait prince de Chimay en 1486. Ces vers montrent admirablement quelle espèce d'homme était l'ami du Grand Bâtard de Bourgogne : joyeux compagnon, vantard et « gaudisseur », fort mangeur et fort buveur, amateur, comme il disait, de « syrop de Beaune », faisant de grosses plaisanteries sur les curés et les femmes, la bête à deux dos, la vessie, et ce qu'il appelait, par un honnête euphémisme, l'artillerie. On ne peut pas dire, précisément, que de tout cela se dégage, comme affirmait Palliot en louant les Boutons, une très agréable odeur.

Le *Régime* de Bouton se lit dans le manuscrit 3391 de la Bibliothèque de Vienne, en Autriche, au fol. 510 v° :

Regime pour longuement vivre envoyé de Bourgongne par messire Phelippe Bouton, chevalier, seigneur de Corberon, a monsèigneur le prince de Chimay.

Brief regime experimenté
Qu'entretient Bouton en santé.
Peu boir[e] et mangier sobrement
Fait vivre l'homme longuement.
Mais, pour santé a la grant aulne,
Prens, jour et nuyt, sirop de Beaulne.
A ton retrait va sans presser,
Droit de nuit souvent dois pisser.
Ne fais pas les nopces souvent.
Mieulx vault donner à ton c.. vent.
Descherge fort l'artyllerye
Ou du moins joue de la vessye.
Suis belle et bonne compaignye,
Sans pensser a merancolye.

Il ne fault point qu'on se soussye,
Qui ne voelt abregier sa vye.
Prens exercite et passe temps,
Sans traveil et selon le temps.
D'aller trop souvent a Macon
Je te deffens, *fuge* le c. .
En faisant l'œvre de nature,
Dy [toi] seur, tu te desnature.
De faire la beste a deux doz
Trop souvent, *tibi deffendos*.
Garde toy de trop vandangier,
Et ne boy jamais sans mengier.
En lieu d'abatre file plate,
Arouse souvent la gargatte.
C'est le regime de Bouton,
Qu'a le v. . plus mol que coton.
Fait en l'an mil chincq cens et sept,
(Assez scet qui bien vivre scet),
Et en l'an mil V^c et huit,
(Tiens l'estomac plus plain que vuit).
Il m'a dit que je vous escripve
Qu'il ne mora ja tant qu'il vive.

Le même manuscrit de Vienne, fol. 515 v°, a conservé un « Rondeau Bouton », qui est dans la même note ignoble et qui n'a de rondeau que le nom. On me pardonnera de publier ici cette pauvreté, qui peint au naturel l'auteur des *Gouges*.

Rondeau Bouton

En venant de pelerinage,
Trovay ung curé de village
Et ung homme portant oseaulx,
Qui vindrent paistre leurs chevaulx
En la maison du taverni[e]r.
Le prebstre dist aux chamberier[e]s :
« Regardés ung peu les manier[e]s
« De ce povre vielz faulconier
« Qui regarde autour de ce feu
« Ou son loire sera pendu.
« Et moy, mes gracieuses trouilles,
« S'il vous plaist, je pendray mes c. . . .
« Devant le trou de vostre c. . ! »

Je m'empresse de dire qu'il y eut dans la vie de Philippe Bouton comme une crise de propreté, dont il faut lui tenir compte. Inspiré par « la royne des anges », il mit en vers les louanges des « femmes de bien ». Il écrivit un *Miroir des dames* [1] pour montrer que les femmes valent mieux que les hommes. Avec une conviction touchante, il loue leur humilité, leur chasteté, leur largesse, leur patience, leur activité, leur sobriété, etc. Après avoir chanté les Sibiles et les Neuf preuses, il supplie la Vierge Marie

Qu'elle ait le cueur, le corps et l'ame
Du Bouton qu'est a Nostre-Dame.

J'oubliais de dire que Philippe Bouton, l'auteur des *Gouges*, était le cousin d'Olivier de la Marche, l'auteur des *Dames*. La mère d'Olivier était Jeanne Bouton, tante de Philippe [2].

LES COQUARDS

Petit poème de 44 sixains, conservé par le manuscrit du Brit. Mus. Add. 28790, fol. 10-15 v°. Les strophes mises dans la bouche de *L'Acteur* décrivent vingt espèces de coquards : le mignot, le « vanteur de femmes », le pompeux, le courtisan, le « wihot », le clerc, le menteur, le musicien, celui qui se tue pour sa dame, celui qui poursuit bénéfice à Rome, celui qui se ruine en procès, celui qui perd son or, qui est « manant en

1. Le *Miroir des Dames* de Philippe Bouton a été publié deux fois : par Lambert Doulxfils dans *La Dance aux aveugles et autres poësies du XVe siècle*, Lille, 1748, p. 185-205, et par Eugène Beauvois, *ouv. cit.*, seconde partie, p. 3-30. Sur l'attribution de ce poème à Claude Bouton, voir A. Piaget, *Le Miroir aux Dames* (t. II du *Recueil des Travaux publiés par la Faculté des Lettres*), Neuchâtel, 1908, p. 7-9.

2. Un document du 5 juillet 1474 (voir H. Stein, *ouv. cit.*, p. 182, Pièce justificative n° XXXVIII) nous apprend qu'à cette date, Olivier de la Marche donnait quittance à son oncle, Jacques Bouton, seigneur du Fay et de Corberon, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, « de la somme de 500 livres qu'il lui devoit à cause de l'administration de ses biens pendant sa minorité, après le décès de dame Jeanne Bouton, sa mère, sœur dudit messire Jacques... »

court de Rome », qui vend la justice, ou les bénéfices, celui qui « mange le crucifix », celui qui en parlant s'écoute, le glorieux, le goutteux, le fringant. Chaque strophe se termine par une morale ou, comme disait Olivier de la Marche, par une « prophétie » : l'un de ces coquards fera « fin obscure », l'autre « vivra souffreteux », l'un sera défait, l'autre logé au Plat d'argent, un autre s'en ira tout droit au puits d'enfer, etc.

Les strophes de *l'Acteur* sont alternativement suivies de strophes intitulées *Responce*, qui en sont comme une espèce de contre-partie. Les coquards sont excusés et défendus, attendu « qu'il n'est vice qui n'ait quelque vertu » et « qu'il n'est mal dont quelque bien ne vienne ».

La première strophe est à relever. L'auteur inconnu annonce que *les Coquards* font partie de la série des *Princes*, des *Dames* et des *Gouges*.

L'acteur.

I Aprèz *les Princes* et *les Dames*,
Et *les Gouges* de maintes games,
Demande tour de prothocolle
Qui de *Cocquars* fait mension.
Escript a la correction
De ceulx qui sont de telle escolle.

Responce.

II Tant qu'est a moy, je suis content
Que me declairez plainnement
Des cocquars la forme et maniere,
Sans faire a quelqung blasme ou tort,
Et aussy, par vostre rapport,
Lequel doit porter la baniere.

L'acteur.

III Cocquart mignot qui descongnoit l'agache,
Jasoit venu de basse et humble place,
Qui aux plus grans se veult esquiparer,
Meismes leur est en son tort leur desplaire,
Doit pou durer et fin obscure faire,
Voire et eust il roy vueillant le porter.

Responce.

IV Se ung compains est de petit lieu venu
Et de povre, tant plus est il tenu

De poursievir pour avoir quelque chose,
[v°] Faire son fait en publicque ou a part.
S'il s'oublie, je le tiens pour cocquart
Et pour meschant, ainsy le dit ma glose.

L'acteur.

V Cocquart vanteur de femmes, ou n'a rienz,
D'autres aussy dont a eu quelque bien,
Et est herault meismez de sa vaillance,
Quiert jeu de dés et fait mestier d'estre yvre,
Vit souffreteux quelque argent qu'on ly livre,
Et souvent meurt par ung cop de meschance.

Responce.

VI Aucunes foiz, pour faire seigneur rire,
N'a point de mal d'aucune chose dire,
Prenons que soit mensonge ou verité.
Baveurs, menteurs, joueurs de dés, yvrongnes,
Font a la foiz sy tresbien leurs besongnes
Qu'ilz s'en treuvent en grant auctorité.

L'acteur.

VII Cocquart pompeux qui tout vent et engaige
Pour maintenir ung triumphant barnaige,
Et ne ly chault d'apovrir filz ne fille,
Pert l'amitié des bons et vertueux
Et n'est hantez que de gens vicieux,
Et est digne qu'on le rue a faucille.

[*f° 11*] *Responce.*

VIII Se ung compaignon a grant foison de biens,
Aider s'en peult par raison, s'ilz sont siens.
Fillez et filz gaingnent comme il a fait.
Ne s'actendent pas au fillé qui bout.
S'il engaige, s'il vent, s'il despend tout,
Il ne doit pas pour tant estre deffait.

L'acteur.

IX Cocquart de court, cuidant sans pourchasser
Avoir des bienz et qu'on ly doit baillier
Pour ses biaulx yeulx, sans painne et diligence,
De Mombleru ne fera l'arkemye,
Ainz au gigot sera toute sa vie,
Plain de regretz et, espoir, d'indigence.

Responce.

X Les biens viennent a aucuns en dormant
Et les autres n'en ont ne tant ne quant.
C'est fait de court, c'est fait de seignourie.
De tous telz biens on [n']a gaire par force.
Les ungz ont boix, les autres n'ont qu'escorche.
Au monde n'a chose qui soit unie.

L'acteur.

XI Cocquart qui tient gouge a pain et a pot,
Et qui tant paie avec estre wihot
Qu'il en est povre et tout mis a l'arriere,
[v°] Prent le chemin d'aller a l'ospital
Et n'a amy, tant soit especial,
Qui ne l'eslonge et le souhaide en biere.

Response.

XII Il n'est homme, tant soit vil ne asservy,
Qu'il ne faille qu'il soit d'aucun servy,
Ou, autrement, jamais il n'avroit bien.
S'il a gouge qui le serve a son aise
Et est wihot, ce qu'a Dieu ja ne plaise,
Que ly chault il, mès qu'il n'en sache rien?

L'acteur.

XIII Cocquart le clerc, qui tant cuide saige estre
Que sanz son sens ne puist vivre son mestre
Ne riens sans ly ne se peult bien conclure,
Fait passer temps aux compaignonz de sorte
Qui, se sa mule ou sa hague fut morte,
Le charient plus souef que l'amblure.

Response.

XIV Se ung ne sçay qui veult quelque chose faire
Et ne cuide bien et beau la parfaire,
Soit clerc soit lay, c'est pour ly ung grant blasme.
Il fault cuider et qui ne cuideroit
Jamaiz nul bien a droit ne se feroit
Qui prouffitat pour homme ne pour femme.

[f° 12] *L'acteur.*

XV Cocquart menteur, controuvèur de nouvellez,
Et muttemake a esmouvoir querellez,

Double en effect autant qu'en sa parolle,
Sera deffait quant mains s'en doubtera,
Voire et par ceulx que ses plus chiers tenra,
Car Dieu le veult qui paye a tour de rolle.

Response.

XVI Quant ung homme est esmouveur de querellez,
Par son parler aussy par ses cautellez,
Veult on dire qu'omme tel ne vault riens?
Je diz que sy, et le veul soustenir,
Et qu'il en peut aucuneffoiz venir,
En tamps et lieu, granz proffiz et granz biens.

L'acteur.

XVII Cocquart qui scet parler latin congru,
Jouer d'orghez et chanter sur le leu
Et a musicque on ne scet gaire tel,
Maiz inconstant est comme ung cocq au vent,
Sera le plus logié *Au Plat d'argent*,
En povre eglise ou en meschant hostel.

Response.

XVIII Ung clerc mixte qui scet lire et chanter,
Jouer du leu, des orguez et harper,
Tousjours sera tout partout bien venu,
[2 v°] Plus tost congneu, de ce ne doubtez mie,
Que ne sera ung maistre en theologie,
Prenonz qu'il soit deschiré ou tout nu.

L'acteur.

XIX Cocquart qui veult tant complaire a sa dame
Que son corps est presqu'a mettre soubz lame
Par armes faire ou nature deffault,
S'il vit goutteux, tout podagre ou eticque,
C'est le butin qui vient de tel praticque,
Ou de morir ainsy que fit Michault.

Responce.

XX Je diz ainsy qu'homme de hault couraige,
Vray amoureux, peult bien, sanz faire oultraige,
Jouster, houer, pour l'amour de sa dame,
Et faire tant qu'il puist gaingnier le pris.
De tout cela ne doit estre repris.
S'autrement (le) fait, je le tienz pour infame.

L'acteur.

XXI Cocquart qui vient demander benefice
En court de Romme et n'a homme propice
Ne *de quibus* pour estre son moyen,
Pourchasse en vain et se donne g[r]ant paine,
Dont il prent fievre ou, espoir, mort soubdainne,
Ou il revient plus deschiré qung chien.

[*f*o *13*] *Responce.*

XXII Celui qui veult avoir des benefices
Et n'a amis ne personnes propices
Qui(lz) lui veullent aidier devers le pappe,
Souvent advient qu'il fait sy bien son fet,
Qu'il est du tout ly et les siens reffet.
Tousjours vient il lainne de quoy on drappe.

L'acteur.

XXIII Cocquart qui est en ce point demené
N'est pas, ce croy, de trop bonne heure né
Prenonz qu'il ait ung *proprio motu*,
Si(l) sera il assailly de procez.
Adonc ara plus painne qu'oncques mez
Et son argent sera tost despendu.

Responce.

XXIV En ce monde n'a riens plus tost perdu
Qu'est ung bon droit, s'il n'est bien deffendu
Et a juge veritable commis
Qui ne veulle quelque personne offendre.
Pener convient pour son bon droit deffendre.
Sanz grant traveil honneur n'est pas acquis.

L'acteur.

XXV Cocquart est bien cely qui va sy loingz
Pour plonc bailler son or qu'il a es poingz,
Et pour vendre sa robbe et son mantel,
[*v*o] Mourir de fain, de soif et de froidure,
Mettre son corps en sy grant aventure.
Mieulx ly vaudroit demourer a l'ostel.

Responce.

XXVI Qui veult des biens, il(z) les faut acheter
Aucunnes foiz, de ce ne fault doubter.

De rienz ne peut quelque prouffit venir,
Mes d'aucun pau vient granz biens a aucuns.
Les biens ne sont pas a chascun communs.
Il fault semer avant que recueillir.

L'acteur.

XXVII Cocquart qui est manant en court de Romme
Lequel trompe par fausseté tout homme
Et ne ly chault lequel ait droit ou tort,
Point ne pense qui le faudra morir
Et que terre le faudra devenir,
Et en quel lieu ira quant sera mort.

Responce.

XXVIII Celui qui scet jouer de la trompette,
Et en trompant sa besogne est bien fette,
Soit droit, soit tort, soit par amour ou force,
Vous pensez vous que de mort ly souviengne ?
Il ne ly chault en la fin qu'il deviengne.
Ou la bette cherra que l'en l'escorche.

[*f° 147*]

L'acteur.

XXIX Cocquart qui vent le droit et la justice
En destruisant toute bonne police,
Et prent argent sanz cause et sans raison,
Ou yra il, quant sera trespassé
De son argent qu'il ara amassé ?
On ly fera en enfer sa maison.

Responce.

XXX De vendre droit je ne m'esbahis mie,
Les artilleurs y gaingnent bien leur vie.
S'ung juge vent, pour or ne pour monnoye,
Le droit d'autruy, c'est chose coustumiere.
Quant on respand justice en tel maniere,
C'est d'autruy cuir taillié large coroye.

L'acteur.

XXXI Cocquart qui est vendeur de beneficez
Et en ses faiz tout plain de mauvaiz vicez,
Faulx notaires, procureurs, advocas,
Tous courtisains usans de symonye,
Que fera Dieu d'une telle dragie ?
Il pugnira chascun selon son cas.

Responce.

XXXII S'il n'estoit point tant de faulx acheteurs,
Il ne seroit point tant de faux vendeurs.
Sy bon droit n'est que l'argent ne confonde,
[v°] Ces courtisains prendent a touttes mains.
Du riche plus et du povre le mains.
Il fault avoir pour sa vie en ce monde.

L'acteur.

XXXIII Cocquart qui va mengeant les crucefix
En barbetant par ces monstiers toudiz,
Il cuide bien nostre bon Dieu tromper
Par sa mauvaise et faulse ypocrisie,
Ou ira il, quand il perdra la vie ?
Il s'en yra tout droit au puis d'enfer.

Responce.

XXXIV Tel ne fait point, tant qu'a nous, a reprendre,
Dieu scet trop bien a quel fin il veult tendre.
Aucunz le font pour abbattre le pain
Et, a la foiz, il donnent bonne exemple
Aux ignoranz d'aourer Dieu en son temple,
Posé qu'ilz font a Dieu barbe d'estrain.

L'acteur.

XXXV Cocquart je suy qui tant parle de court,
Taire m'en veul pour le vous faire court.
Cy veul parler des cocquars glorieux
Que je congnoiz estanz en ceste ville,
Et tout par tout, jusques amprez de mille,
De tous eages, tant josnez comme vieulx.

[*f° 15*] *Responce.*

XXXVI Or n'est il riens qui en court ne se face.
Sy en doit on parler oultre la tache.
On y fait mal nen plus qu'en .j. beau cloistre.
D'en trop parler il y a bien maniere.
Tel cuide aler avant qui va arriere.
Il fault grant sens a sy savant congnoistre.

L'acteur.

XXXVII Cocquart congnoiz qui en parlant s'escoutte.
S'on parle a lui, fait semblant qu'il n'oist goutte

Et ne lui chault s'on le gabbe ne mocque,
Maiz qu'on vuelle ses bourdes escouter.
Tel sot doit on ung vray cocquart nommer
Et publiier partout a son de clocque.

Responce.

XXXVIII Ilz sont aucuns qui vont aucunnes foiz
Par les ruez, parlant, preschant des doiz,
Qui ne pensent point a tromper aultruy.
Ilz sont d'autres qui ne font que mentir
Et en mentant prendent tout leur plaisir.
Qui menteur oist, il fait beaucoq pour ly.

L'acteur.

XXXIX Cocquart goutteux, lequel cuide estre amé
Du josne cuir, est bien souvent armé.
On ne l'ayme, se n'est pour dan Denier,
[v°] Et l'affule on de la houche gillet.
A tel cocquart bailliez lui le fouet
Pour chasser hors tous les chiens du monstier.

Responce.

XL Il ne fut oncq depuis qu'Adam eust vie
Que femme n'eust d'avoir argent envie
Et de son corps faire a son bon plaisir.
Tel fait grans donz qui(l) n'est qun pou amé.
Tel est wihot qu'il faut qu'il prengne en gré.
Le plus saige doit a la foiz souffrir.

L'acteur.

XLI Cocquart fringant qui veult estre amoureux
En lieu de bien et en a .iij. tout neufx
Avecques ung que sa mere lui garde,
Il me semble, selon son grant desroy,
Qu'on le devroit des cocquars faire roy
Et coronner d'ung viel pot a moustarde.

Responce.

XLII Croyez, pour vray, il advient bien souvent
Que ung compaignon qui n'avra point d'argent
Avra plus tost part aux amoureux biens
Que ung qui avra or et argent en main.
Povre amoureux se doit prendre a groz grain.
Qui ne s'avance au jourd'ui, il n'a riens.

[*f° 16*]

XLIII Tous ces cocquars cy nommez en commun
En leur mal faiz ne veul porter quelqun,
Maiz je vous dy, et de ce vous souviengne,
Qu'on ne doit point ung malfaicteur reprendre
Vilainnement, sans son cas bien entendre,
Car il n'est mal dont quelque bien ne viengne.

XLIV Sy vous respons, et en ce point conclu,
Qu'il n'est vice qui(l) n'ayt quelque vertu,
Tant soit meschant ne(s) de petitte estoffe,
Il est ainsy et tousjours a esté.
Et se en voulez savoir la verité
Demandés le a ung bon phylozophe.

Explicit.

LES SERVITEURS

Manuscrits : Bruxelles, 11020-33, fol. 154-158. Une copie moderne est à La Haye, 71 E 50 (ancien 783), fol. 149-155, de la main de Gérard, secrétaire de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.

Le poème des *Serviteurs* est attribué à Georges Chastelain par Gérard, dans le manuscrit de La Haye, et à Olivier de la Marche par le Catalogue des manuscrits de Bruxelles [1]. Ces attributions sont gratuites.

M. Kervyn de Lettenhove voyait dans le premier vers

Le Serviteur dit Bruin qui toujours chasse

une allusion « au nom de Lebrun (Ludovicus Brunus [2]) ».

Nous savons, d'autre part, que « maistre Loys Brun, poète et orateur, régentant en l'Université de Louvain », reçut du duc de Bourgogne, le 28 août 1479, la somme de trente-deux livres pour avoir composé un poème sur la bataille de Guine-

1. Le baron de Reiffenberg attribuait de même *les Serviteurs* à Olivier de la Marche. A propos de la dernière strophe, qui est obscène, il écrivait en 1842 dans le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles* : « Voilà ce qu'un poète faisait lire à une duchesse de Bourgogne et aux dames de sa cour, car c'est à elle qu'Olivier offre ses vers. »

2. *Œuvres de Georges Chastellain*, t. I, p. LXIV.

gatte [1]. Mais Louis Brun et le Serviteur dit Brun sont-ils un seul et même personnage ?

On possède du Serviteur une *Epistre de ma dame la daulphine de France, fille du roy d'Angleterre, a la royne, nostre souveraine dame,* composée probablement en 1517 ou 1518 [2]. Le même Serviteur est l'auteur d'une compilation en prose et en vers sur le tournoi qui eut lieu « au camp près Ardre », le 11 juin 1520 [3]. Ni l'un ni l'autre de ces ouvrages n'apporte de renseignements sur l'auteur [4].

Le poème composé par le Serviteur dit Bruin a 27 strophes qui commencent toutes par ces mots : *Le serviteur.* L'auteur le transmet comme étrennes « à tous servans », le premier jour de l'an. C'est une énumération de mauvais serviteurs : le déloyal, le flatteur, le négligent, l'infidèle, le bavard, le traître, le dépensier, le mauvais conseiller, le « pécunieux », l'égoïste, le voleur, l'ambitieux, le vaniteux, le gourmand, le joueur, le fourbe, celui qui vole l'honneur des dames, celui qui les diffame, qui fait « noefve proye », qui feint d'aimer, qui montre à tous « où son cœur tire », qui a « grande provision » de dames, qui se vante outre mesure.

[*f° 154*] I Le Serviteur dit Bruin qui toujours chasse,
En tant qu'il peult des bons suyvre la trace,
Combien qu'il soit en sens le plus debille,
A tous servans tant princes que les dames,
Par ce premier jour de l'an ou entrames,
Transmetz ce dit a tous pour estre utille.

II Le Serviteur dist que, quand ung servant
Sert pour avoir les dons grans ou l'argant
Plus que l'onneur du seigneur ou le bien,

1. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille, B, 2118 (Registre), fol. 303 v°. *Inventaire*, t. IV, 256.

2. C'est un poème de 646 vers de dix syllabes, rimant deux à deux.

3. Voir Brunet, *Manuel du libraire*, t. II, col. 1030, s. v. *Epistre*, et t. IV, col. 210, s. v. *Ordonnance* ; et le *Catalogue des livres rares... composant la Bibliothèque de feu M. le comte de Lignerolles*. Paris, 1894, 2e partie, p. 111, n° 1187, et 3e partie, p. 108, n° 2625.

4. Un rondeau intitulé *Le Serviteur*, cité dans l'*Art de rhétorique* de Jean Molinet (E. Langlois, *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, p. 230) n'a rien à faire avec le rimeur qui se nommait « le Serviteur ».

N'est pas digne qu'on le doive nommer
Bon serviteur ne loyal le clamer,
Car son service est trop plus moins que rien.

III Le serviteur qui congnoist en son mestre
Vices aucuns qui pas n'y deussent estre
Et pour flater lui dist que sont vertus,
Dire ne peult que ne soit ung flateur
Vers icellui, desloyal et menteur,
Et a la fin digne d'estre confus.

[vº] IV Le serviteur qui le maistre commande
Excerciter en rien petite ou grande
Et il n'y fait parfaite diligence,
Et par deffault de non diligenter
Fait deffouir l'acte et la reculer,
Cergié le tiens du cas en conscience.

V Le serviteur qui sent aucun faulx acte
Vers son seigneur venir par aucun pacte
De maveuillans ou par aucun envie,
Incontinent lui doit notifier,
Soy presentant pour y remedier,
Ou il forfait, ne fault qu'il s'en desdie.

VI Le serviteur qui son maistre s'adonne
Et ses plus grans secrez lui habandonne,
En confiant que vers lui soit leal,
Et puis advient qu'a aucun le recite,
Est desloyal et personne mal dicte,
Et veult le droit qu'il doive finir mal.

[*f. 155*] VII Le serviteur, si quand entend mesdire
De son seigneur et n'y veult contredire,
Est selon droit de ce cas fort coulpable,
Cil qui en dist tant qu'il peult de sa bouche
Et par ses motz met son maistre en reprouche,
Tant est il plus trahitre et emendable.

VIII Le serviteur qui fait tenir grans pompes,
Les grans despens, grans menestrelz, grans trompes,
Donner grans dons plus que la rente porte,
Fait au seigneur souvent vendre sa terre,

Et, ensieuvant, ses habis, sa defferre,
Et après tout querir pain devant porte.

IX Le serviteur qui fait donner grans dons
A non dignes et les tollir aux bons
Qui les deussent avoir, selon raison,
Fait a la fois que, quant le seigneur cuide
Les bons auprés, il s'en treuve tout vuide,
Dont souvent fault a son intencion.

[*v°*] X Le serviteur qui est peccunieux
Et apparçoit son maistre souffraiteux
Et ne lui veult au besoing secourir,
A merité que le seigneur lui preigne
Tout son vaillant et que povre deveigne,
Et après tout cocquin doive morir.

XI Le serviteur qui promet d'acomplir
Vers son seigneur du querant le desir
Par aucun don a lui fait ou promesse,
Sans viser si a son maistre pourroit
Estre nuisant ce, s'il le consentoit,
Fait son seigneur souvent choir en tristesse.

XII Le serviteur commis paier cincquante
De par le chief et ne paie que trante,
Et prent du tout quitance generale,
Il contredist au vouloir du seigneur
Et desrobe l'argent du demandeur,
Et tousjours est de telz la fin tresmale.

[*f. 156*] XIII Le serviteur qui, par ses faulx rappors,
Les autres bons servans fait jetter hors
Pour y mettre d'autres a son plaisir,
C'est pour tenir tout le gouvernement
Avec ses joingz l'un l'autre conduisant
A desrober pour plustost s'enrichir.

XIV Le serviteur qui veult equipoller
Ses fais et dis a plus grand que son per
Et des honneurs prent la plus grant partie,
Sera si bas tresbuchié en la fin
Qu'il n'y aura si povre ne coquin
Qui en daignast prendre la companie.

XV Le serviteur sievant truand[e]ries,
Les cabarés et les gourmanderies,
En provocant autres a son estat,
Des deux vient l'un, car il fault que la bourse
Soit a la fin de son vaillant escource,
Ou que son corps en demeure tout mat.

[v°] XVI Le serviteur qui joue voulentiers
Les pieces d'or a cens et a milliers
Sans recevoir rente ne revenue,
Il commet furt, ou, s'il n'est point larron,
Sans tarder trop viendra telle saison
Qu'il dira : « Las, viengs tost, mort, et me tue! »

XVII Le serviteur qui par son faulz vouloir
Sa maistresse requiert de non devoir
Et veult causer sus son maistre tel plaie,
Pis que ung juif est et que ung sarrasin
Et veult raison que une fois, a la fin,
S'il a de quoy, pareil entremés aye.

XVIII Le serviteur qui, par caute maniere,
Tence souvent avec la chamberiere,
Quand le seigneur ou dame sont presens,
Et a l'escart, quand sont apart tous deux,
Font les grans ris et d'amours tous les jeux,
S'il est loyal, je voeul perdre les dens.

[f. 157] XIX Le serviteur qui dame quiert et prie
Par ses beaux motz, sans que le cuer lui die,
Et n'y entend fors qu'a l'onneur tollir,
Est desloyal envers Dieu et le monde,
Et est bien droit que maleur le confonde
Et ne lui peult assés de mal venir.

XX Le serviteur qui joist de sa dame,
Et par ses ditz advient qu'il la diffame
En recitant ce que bon fust secret,
A merité que deust Amours permettre
Que le bourreau l'athachast d'ung chevestre
Et que le corps demourast au gibet !

XXI Le serviteur qui s'est donné a une
Et sans y mettre exception aucune,

Puis s'en desmet en prenant noefve proye,
Le tempz viendra que sa seconde dame
S'en desmettra en lui disant : « Infame,
Va au gibet, ne prens plus cy ta voye ! »

[*v°*] XXII Le serviteur qui pour grans dons avoir
Requiert d'amours faignant de son pouoir
Aymer tresfort, sans y avoir corage,
Est indigne que dame le recoeulle,
Ne qu'amours ja entre les siens le voeulle,
Car il est pis que larron de passage.

XXIII Le serviteur qui fait aucuns semblans
Es lieux ouvers, si clers et evidans,
Qu'aucun peult bien sçavoir ou son cœur tire,
S'il ne cuida, ce n'est qu'un fol cocquart,
Et, autrement, c'est ung cuer sy paillart,
Sy desloyal, qu'on ne pourroit pis dire.

XXIV Le serviteur qui de maintes s'acointe,
Vers chascune faignant vraie amour jointe,
Pour en avoir grande provision,
Digne seroit que toutes d'ung acord
L'empoignassent et batissent si fort
Qu'il en morust avant longue saison.

[*f° 158*] XXV Le serviteur qui se vante d'aucune
Avoir l'amour dont n'aroit une prune
Et peult estre qu'onques ne lui parla,
Penser pouez comment il celleroit
De quelque une l'onneur, s'il la tenoit,
Quand de celle dont n'est rien parle ja.

XXVI Le serviteur qui moult se glorifie
En disant motz confis en villomnie,
Les adressant es dames de hault pris,
Faulse les drois d'Amours et de sa court,
Et, à la fin, tel eur desus lui court
Que de l'amour des dames est desmis.

XXVII Le serviteur qui dist : « Je feray dix »,
Et puis ne peult passer le tiers de six,
Puis tourne dos et s'endort comme vache,

Meriteroit qu'elle tel lui donnast
D'ung cop de pié que du lit le jettast,
Et puis ly dist : « Allez hors, ribaut lasche ! »[1] 162

*
* *

Il suffirait, sans doute, de lire *les Princes* sans idée préconçue pour que s'évanouît l'interprétation qu'en ont donnée MM. Kervyn de Lettenhove et de la Borderie. Mais nous avons des points de comparaison dans les quatre petits poèmes des *Dames*, des *Gouges*, des *Coquards* et des *Serviteurs*. On a vu qu'Olivier de la Marche n'entendait pas faire la satire d'une grande dame amoureuse, encore que, j'imagine, il eût pu dans son entourage trouver plus d'un modèle scandaleux ; il passait en revue théoriquement neuf espèces de dames qui en prenaient à leur aise avec l'amour et il leur prophétisait toute espèce de calamités. Philippe Bouton, à son tour, s'amusait à blasonner non pas une gouge, encore que, en cherchant bien, il eût pu en trouver de notables exemplaires, mais les gouges. Deux auteurs inconnus ont fait le même travail et la même énumération à propos des coquards et des serviteurs. *Les Princes* appartiennent à la même série. Dans ce poème, qui a sans doute été composé le premier et qui a servi de modèle, Chastelain passe en revue, non pas un prince, mais les différentes espèces de mauvais princes de son temps et de tous les temps. Il n'en énumère pas moins de vingt-quatre espèces. C'était trop. Les poètes du moyen âge n'ont jamais su se borner. Chastelain ne fait pas exception à la règle. Il veut tout dire et se répète. M. Georges Doutrepont a fait une remarque juste à propos du « *Prince* » : « Les mêmes idées et les mêmes arguments reviennent plus d'une fois, sans doute. Mais, si l'on ne change pas de place, si, en réalité, l'œuvre ne marche pas, l'énergie du trait donne l'impression du mouvement[2]. » Les vingt-quatre catégories de princes ne sont pas nettement définies et les morales

1. Le poème qui se termine brusquement, sans morale finale, semble incomplet. Il finit dans le manuscrit au bas du fol. 158 sans explicit. Le verso de ce feuillet et les fol. 159 et 160 sont blancs.

2. G. Doutrepont, *ouv. cit.*, p. 390.

et « prophéties » ne sont pas toujours congruentes. Le premier de ces princes est le flatteur et menteur, puis défilent, successivement, le prince ingrat, l'envieux, le lettré « qui fait contraire à honneur et droiture », le prince « assorti de perverse mesnie », celui qui aime mieux l'argent que l'amour de ses hommes, le prince « ennuyé de paix et d'union », le prince « adonné à songer en malice », le prince « tendant à faulseté couverte », le prince « ennemi d'autrui félicité », celui « qui n'a amour envers nulluy », qui se figure « attraire amour publique » et qui prend « voie ennemie », celui qui n'a « fidélité certaine », qui se fait craindre de chacun, appliqué à rapine, prodigue et large outre mesure, qui hait remontrance et doctrine, qui « sourt nouvelletés estroites », qui hait avoir puissant voisin, qui « mal ne doute », qui ne craint point « hommes offendre », qui soutient les mauvais contre les bons, le prince mordant et aigre en sa parole, enfin le prince « adonné à meschances soubtives ».

Chastelain s'attache à montrer le triste sort, présent ou futur, de chacun de ces mauvais princes : à l'un Dieu prépare « honteuse décadence », Fortune mènera l'autre « à povre fin », l'un sera payé de la même monnaie, l'autre sera pris à ses propres ruses, l'un est « hayneux de soy mesme », l'autre personne ne l'aime, l'un est exposé à grand grief et esclandre, l'autre fait naître les murmures et la haine, l'un est rempli d'orgueil et d'envie, l'autre n'a pas « la cremeur de Dieu », l'un donne à connaître ses mœurs, l'autre, « la puce enfin le prendra par l'oreille », etc. Voici, à titre d'exemple, la première strophe :

Prince flateur, menteur en ses paroles,
Qui blandit gens et endort en frivoles,
Et rien qu'en dol et fraude n'estudie,
Ses jours seront de petite durée,
Son regne obscur, sa mort tost desirée,
Et fera fin confuse et enlaidie.

Trois vers pour décrire l'espèce de prince, trois vers pour moraliser et « prophétiser ». C'est ainsi, ou à peu près, qu'Olivier de la Marche traitera *les Dames*. Les « prophéties » de Chastelain n'ont pas arrêté M. de la Borderie ; il les a tout

simplement négligées. A propos du premier sixain, il veut bien concéder que « la prédiction des trois derniers vers manqua », mais il n'en déclare pas moins que le prince menteur et flatteur est le roi de France [1].

Dans la 25e et dernière strophe, Chastelain espère que tout prince qui lira son poème avec soin et qui voudra bien « retenir toute ceste escripture », ne manquera pas d'en tirer profit. Sinon, ce prince ne serait pas digne d'être appelé homme ou chrétien.

En parcourant les œuvres de Georges Chastelain, on voit que, d'une façon générale, il aimait à moraliser. Il morigène les princes tout particulièrement. Dans un poème, par exemple, que Kervyn de Lettenhove place « vers 1457 », intitulé le *Miroir des nobles hommes de France* ou *Miroir des princes et nobles de France* [2], Chastelain admoneste, au nom d'honneur et de noblesse, les rois, princes et ducs, qui « sont remplis d'orgueil, d'ayr et d'envies ». Le poète bourguignon, qui était un pessimiste clairvoyant, considérait d'un œil affligé les événements de son temps :

Tout et partout gouvernement s'empire,
Vertu languit, félicité souspire,
Honneur s'esteint, nature trait au pire,
Noblesse enfoule et ternist ses natures,
Foy affoiblit, justice se retire,
Raison s'endort, pitié seuffre martire...

Aussi ne perd-il pas une occasion, dans ses vers et dans sa prose, de faire la leçon aux princes [3]. Il leur montre que « porter nom de prince tant seulement, c'est povre titre ». Il ne leur cache pas que, ce titre, « sots et povres personnages le portent ». Il juge sévèrement « la plupart des grands hommes du monde », qui « vestent le dehors précieusement et dont le dedens n'est que fiens », qui sont ignorants, vaniteux, sensuels,

---

1. A. de la Borderie, *ouv. cit.*, p. 60.
2. *Œuvres*, t. VI, p. 203-215.
3. Commynes faisait de même. Voir son jugement sur les princes mal élevés, soupçonneux, orgueilleux, ignorants, incapables, etc., édit. de Mandrot, Table analytique, s. v. *Princes*, t. II, p. 460.

ingrats et hypocrites. Dans sa *Chronique*, Chastelain a résumé en une page courageuse ses observations et ses réflexions sur « la condition des princes de la terre » : « Tous grans princes coustumierement sont a mal donnés aujourd'hui...; retirent leurs yeux de arriere de Dieu et en vanité temporelle tant seulement posent leur courage ; vivent plus a eux-mesmes et pour eux, en leur privé appetit desordonné, qu'en soin ne en veille de commun salut, qui est cause de leur seigneurie; sont plus grans que autres hommes et plus dignes en leur estat, et tels veulent estre maintenus, mais sont moindres et plus obscurs en bonnes mœurs et vertus; et ne reçoivent pourtant nulle vergongne, car ne cognoissent nulle correction sur eux; sont hors de toute reprehension, ce leur semble, et non serfs a nulle loi d'hommes... Ainsy, hélas! se contiennent-ils... enivrés en péchés et desreglemens, et tous tarés et séchés en bons exemples et en louables conversations; couchent encortinés du feu d'envie, l'un sur l'autre, et dorment en lit de machination perverse; veillent en ruyne et en effusion de sang par fraude et songent en turbation du povre innocent peuple, sans pitié et sans misericorde; n'accontent à irriter Dieu, ne de le traire a ire, mais que leur appetit puisse estre accomply ; préfèrent leur affection devant l'honneur de Dieu, et privé plaisir devant salut universe; font feste des mauvais, malicieux, engigneux, vicieux, corrompus, gens reprochables et damageables... et les sages et preud'hommes bien doués et bien morigenés, clers et luisans, et de grand parement et de fruit et de salut, ils boutent en arrière... [1] ».

Il semble qu'en écrivant cette page, qui date de 1470, Chastelain se soit souvenu du poème des *Princes* qu'il avait rimé sur le même sujet. Ce sont les mêmes constatations et les mêmes reproches. A qui le chroniqueur bourguignon en voulait-il ? A tous les princes en général ou à un seul en particulier ? Le baron Kervyn de Lettenhove n'a pas d'hésitation : dans ce passage de sa *Chronique*, comme dans le poème des *Princes*, Chastelain flétrissait « la déloyauté de l'indigne héritier du trône et du nom de saint Louis ». Louis XI, à qui on en a décidément un peu trop prêté, passait, en 1470, pour avoir « tacitement »

---

1. *Œuvres*, t. V, p. 476.

poussé le bâtard Baudouin de Bourgogne à faire périr Charles le Téméraire « par glaive ou par venin ». Mais l'honnête chroniqueur a pris soin lui-même de donner tort à son savant éditeur: « En ceste généralité, déclare-t-il, que je mets sur tous les princes, ... je n'accuse nulluy. » Dans *les Princes* aussi, Chastelain n'accusait « nulluy ». Attribuer au seul Louis XI tous les défauts des princes de son temps, n'est jamais, à aucun moment, entré dans son esprit [1]. Un enfant d'ailleurs, pour parler comme M. de la Borderie, pourrait voir, par exemple, que l'un des princes admonestés par le poète bourguignon est un prince avare et qu'un autre prince de la galerie est « un prodigue et large outre mesure ». La date du poème de Georges Chastelain et celle des ballades de Meschinot vont, je pense, trancher la question.

Ayant composé les *Princes*, Georges Chastelain en envoya une copie à son confrère en poésie, Jean Meschinot. Celui-ci se méprit totalement et sur le poème lui-même et sur les intentions du poète bourguignon. Il prit, ou feignit de prendre, les 25 strophes, qui toutes commençaient par le sacramentel Prince, pour des envois de ballades; il se figura, ou feignit de se figurer, que l'illustre maître l'invitait à composer 25 ballades sur les rimes et le thème de prétendus 25 envois. Et le malheureux se mit à l'œuvre. Les 25 sixains de Chastelain avaient au moins le mérite, à défaut d'une mise au point suffisante, d'être brefs. A l'occasion de chacun d'eux, Meschinot composa une ballade, c'est-à-dire trois strophes de douze vers. Chastelain avait écrit 150 vers, Meschinot se battit les flancs pour en écrire 900. Il n'est pas étonnant que les ballades de Meschinot, si admirées par M. de la Borderie, ne soient qu'un recueil de lieux communs, avec, çà et là, quelques traits heureux [2].

---

1. Nicéron (*Mémoires*, t. XXXVI, p. 360) voyait dans le poème de Chastelain « des pièces de vers, appellees *Envoys*, qui roulent sur les princes ». Pour l'abbé Goujet, ce poème contient « une instruction morale qui peut convenir aux princes ». *Bibl. françoise*, t. IX, p. 404. De même un rédacteur d'inventaires des livres de la Librairie de Bourgogne, au XVIII[e] siècle, résumait en ces termes le sujet des poèmes de Chastelain, d'Olivier de la Marche et du Serviteur : « Instruction aux Princes, aux Dames, aux Serviteurs des dames. » *Bibl. protypographique*, p. 320, n° 2271.

2. Les éditions des *Lunettes des princes*, sauf la dernière d'Olivier de Gour-

Meschinot écrivit donc « avec diligence » 25 ballades qu'il se hâta d'envoyer au « maistre en la rhétorique science », au « prince parfait en éloquence », en le priant de les considérer d'un œil indulgent. Quel est, dans ce long pensum, le thème que développe Meschinot ? Il considère le temps qui court, où les loups sont les bergers des brebis, et il gémit sur le sort du « commun », qui tremble de faim, de froid, de peur et de misère. Il écrit une sorte de Miroir des princes, à l'usage de tous ceux qui sont « en dignité d'office », dans lequel ils pourront voir, pour s'en corriger, leurs vices et leurs crimes. Réformons-nous, telle est la conclusion de Meschinot :

Pour faire fin, il nous faut reformer
Et nos vouloirs tous a Dieu conformer,
Si nous voulons à sa gloire venir...

Comme Chastelain, Meschinot « prophétise ». Voici, par exemple, la strophe dans laquelle se trouve le fameux vers, qui, selon M. de la Borderie, est « un chef-d'œuvre en deux mots » et qui peint si admirablement Louis XI :

L'estat des bons est la confusion
Aux vicieux qui, par abusion,
Prennent l'honneur qui ne leur appartient.
Ils congnoistront, en la conclusion,
Leur fait petit par clere vision.
Ceux sont heureux que Dieu de sa part tient.
Qui fait les maux soubs couleur de justice,
Innocent feint, tout fourré de malice,
Se verra cheoir en bien grant servitude :
A peine aura bon an, moys, ne sepmaine,
Et sy sera, en conduite incertaine,
Tout nu d'honneur et de beatitude.

De cette strophe qui condamne d'une manière générale les vicieux sans foi ni loi, farcis d'orgueil et remplis de vaine gloire, M. de la Borderie extrait un vers bien venu et, sans aucune-

---

cuff (Paris, 1890), renferment les 25 ballades de Meschinot précédées de la note suivante : « S'ensuivent XXV balades composees par ledit Jehan Meschinot sur XXV princes de balades a lui envoyez et composez par messire Georges l'Adventurier, serviteur du duc de Bourgongne. »

ment s'occuper du contexte, l'applique au roi de France, avec autant de raison, sans doute, que le baron Kervyn de Lettenhove l'avait appliqué au duc de Bourgogne. Mais n'insistons pas, et voyons à quelle époque les *Princes* de Chastelain et les vers de Meschinot ont été écrits.

Le baron de Lettenhove, sans perdre de temps à de longues explications qu'il eût été bien embarrassé de donner, datait « le poème du Prince » de 1470 environ [1]. M. de la Borderie apporte, sur ce point, des précisions nouvelles. Pour lui, les vers de Chastelain et ceux de Meschinot ont été composés en 1465, au moment de la Ligue du Bien public. Je laisse la parole à M. de la Borderie et à Meschinot :

« L'une des ballades de Meschinot et Chastelain (la XVIIe), contient l'annonce d'une grande réunion où sont convoqués tous les chevaliers et seigneurs de France « vaillants à la guerre et désireux de faire chose louable ». Cette réunion est fixée à la Saint-Valentin, 14 février, c'est-à-dire juste au moment où le travail d'organisation de la ligue du Bien public devait être dans toute sa ferveur. Une convocation en vers à un grand conciliabule politique est chose assez curieuse pour mériter les honneurs d'une citation :

Honneur a fait dresser sa belle table
Et veult donner un disner très notable :
Rendez-vous y, chevaliers sans reprouche,
Tous escuyers de lignée honorable,
Qui désirez faire chose louable [2]
Et verité garder en cueur et bouche.
Venez aussi, l'heure je vous assigne,
D'huy en huit jours, la feste Valentine.
Mais nul de vous, tant qu'il doubte mesprendre,
Ne vienne là pour refection querre,
S'il n'est loyal et *vaillant à la guerre* [3],
Car ce seroit pire que sang espandre.

Soit que ce fut duc, conte ou connestable,
S'il est trouvé lasche et non veritable,

1. Le baron Kervyn de Lettenhove rapprochait probablement le poème des *Princes* de la page de la *Chronique* (citée plus haut), dans laquelle Chastelain faisait, en 1470, le tableau de « la condition des princes de la terre ».

2-3. C'est M. de la Borderie qui souligne.

Raison ne veult qu'a ce convy approuche ;
Et qui se sent meschant et detestable
Devroit trop mieux choisir estre a l'estable
Que soy trouver es lieux ou Honneur couche.
En celuy cas, un souillard de cuisine,
Qui loyaument servir se determine,
Peut mieux venir sa viatique prendre
Au lieu d'Honneur que le roi d'Angleterre,
S'il, en son cueur, traison pense ou asserre,
Car ce seroit pire que sang espandre.

« Il s'agit bien ici, continue M. de la Borderie, d'une conspiration, puisqu'on est prêt à y admettre les plus humbles adhérents, pourvu qu'ils soient dévoués corps et âme, mais c'est une conspiration ou plutôt une confédération haute, vaste et puissante, puisqu'on compte voir arriver à la réunion des ducs, des comtes, le connétable, peut-être même le roi d'Angleterre ou son envoyé. Tout cela, à cette date, c'est manifestement la préparation, l'organisation de la Ligue du Bien public ».

« Donc, si les autres ballades de Chastelain et Meschinot peuvent être considérées comme le manifeste des mécontents, énumérant, retraçant, proclamant avec une verve ardente et passionnée, avec des éclats de haine, leurs griefs contre Louis XI, leur XVIIe ballade est la circulaire poétique convoquant les fauteurs de la ligue à l'assemblée où elle fut définitivement organisée [1]. »

Tout cela n'est-il pas bien étrange ? Une ballade de Meschinot servant de « circulaire » pour convoquer les membres de la Ligue du Bien public ; les adversaires de Louis XI commençant la guerre par un « disner très notable » ; les redoutables ligueurs organisant leur association le 14 février, jour de la Saint-Valentin, date amoureuse par excellence. Ces conspirateurs avaient un à-propos vraiment délicieux ! Mais on cherche vainement ce que saint Valentin et le dieu d'Amour avaient à faire là.

Y a-t-il, dans la date du 14 février, choisie par les ligueurs, une coïncidence fortuite, ou, comme il est probable, faut-il chercher autre chose ? Il n'est pas besoin de chercher longtemps.

M. de la Borderie a cité, et j'ai rapporté ci-dessus, les deux

1. A. de la Borderie, *ouv. cit.*, p. 70-71. Cf. Henri Stein, *ouv. cit.*, p. 55.

premières strophes de la XVIIe ballade de Meschinot. La troisième strophe n'est pas à négliger. Elle apporte quelques précisions : elle énumère les conditions requises pour pouvoir honnêtement participer au « disner » :

Pour ce qui n'est vaillant, ferme et estable,
Saige, secret, vertueux, amiable,
Garde soy bien qu'a ce disner ne touche.
Car ce qui est aux bons tresdelectable
Nuyst aux mauvais et le treuvent grevable,
Tant que souvent en gisent sur la couche,
Et dont, aprés, desespoir leur bacine
La rage ou mort en lieu de medecine.
Voyans les las dont ils font a reprendre,
Ne cuyde donc aucun honneur acquerre
Qui ne se sent aussi net que le verre,
Car ce seroit pis que le sang espandre.

On le voit. Pour prendre part à ce « disner très notable » dressé par Honneur, il fallait être « aussi net que le verre », c'est-à-dire chevaliers « sans reprouche » ou écuyers « de lignée honorable ». Arrière de ce « convy » les « lasches non veritables », les méchants, fussent-ils ducs, comtes ou connétables ! Un villain lui-même — un souillard de cuisine — à condition d'être vaillant et surtout loyal, pouvait « venir prendre sa viatique en lieu d'Honneur » à plus juste titre que le roi d'Angleterre lui-même, si ce dernier n'était pas entièrement net.

Tout cela ne ressemble guère à la Ligue du Bien public, mieux nommée Ligue du Bien particulier, qui, comme on sait, ne fut qu'un tissu de fourberies et de trahisons [1]. Cette Ligue, dit M. de la Borderie, s'organisa dans les premiers mois de 1465, « particulièrement en février » ; le 14 février, elle « devait être dans toute sa ferveur ». Cette supposition ne repose sur aucun document ou plutôt elle repose sur la seule ballade de Meschinot. Autant qu'on peut le savoir, il semble bien que la Ligue était organisée à la fin de 1464 [2]. Les documents publiés par

1. Lavisse, *Histoire de France*, t. IV[2], p. 343.
2. Sur l'assemblée qui eut lieu en décembre 1464 à Notre-Dame de Paris, voir Henri Stein, *ouv. cit.*, p. 53.

Quicherat [1], qui comprennent les manifestes des principaux ligueurs, ne renferment aucune allusion au dîner du 14 février, ni à la « convocation en vers à un grand conciliabule politique ». Il est probable que si M. de la Borderie n'avait pas eu sur le nez je ne sais quelles lunettes déformantes, il aurait vu qu'il s'agissait d'un dîner qu'on peut appeler à juste titre très notable, le Banquet du faisan, qui se tint à Lille, le 17 février 1454 [2].

Il est vrai que le 17 février n'est pas le 14 février. A cela on peut répondre que le fameux banquet fut probablement fixé tout d'abord au jour même de la Saint-Valentin. Mais la préparation des « entremetz » fut longue et compliquée : il fallut quérir des artistes de tous genres dans toutes les directions, peintres, tailleurs d'images, verriers, huchiers, couturiers, pelletiers, brodeurs, tapissiers, sans compter une armée d'acteurs et de musiciens ; il fallut écrire des vers de circonstance, apprendre des rôles, dresser des animaux ; il fallut construire des fontaines et des tabernacles, bâtir des rochers avec des forteresses ; il fallut confectionner des chefs-d'œuvre de mécanique auprès desquels pâliraient aujourd'hui les automates Jaquet-Droz ; il fallut tant de choses et tant de gens que, le jour fixé, 14 février, quelques détails indispensables manquaient sans doute. Nous savons pertinemment qu'au dernier moment le banquet fut renvoyé de quelques jours et que des dédommagements furent payés au fournisseur de la boucherie [3] :

A Jehan Yver le jeune, marchant, fournissant la despense de mondict seigneur de boucherie et poullailles, en recompensation des pertes et dommages qu'il a eues au fait de sadicte marchandise pour fournir butors, perdris, faisans et autres sauvagines, le banquet que a dernierement fait mondict seigneur en sa ville de Lille, lequel fut retardé par aucuns jours............. C livres.

Le banquet fut donc « retardé par aucuns jours ». Quand on voit le rôle joué par les dames dans cette « feste si haulte, si

1. Dans les *Mélanges des Documents historiques inédits*, 1re série, t. II, 2e partie, p. 194-470.

2. On sait que le banquet du duc de Bourgogne ne fut pas le seul et qu'aux mois de janvier, de février et de mars de l'année 1454 « se firent pluseurs banquez et assembleez tant de nobles princes, chevalliers et escuiers, comme de nobles princesses, dames et damoiselles ». Math. d'Escouchy, t. II, p. 113.

3. Voir de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. I, p. 416. Cité par de Beaucourt, *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, t. II, p. 114, n. 2.

solempnelle et si pompeuse », on peut vraiment croire que le duc de Bourgogne, qui eut toujours « le nom d'Amours en digne reverence », avait eu l'intention de la placer à une date glorieuse et significative, le jour de la Saint-Valentin.

On peut dire que les dames avec le duc présidèrent à la fête. Elle commença par une joute du Chevalier au cygne, qui s'intitulait « serviteur des dames ». Puis « une très belle dame » vint placer un chappelet sur la tête du duc. Au dîner, à la table d'honneur, Philippe le Bon avait à sa droite la damoiselle de Bourbon et à sa gauche la damoiselle d'Estampes. Au moment le plus palpitant, deux demoiselles, accompagnées du héraut d'armes Toison d'or, présentèrent au duc « le noble faisan » et recueillirent les vœux des assistants. Ces vœux solennels s'adressaient, pour la forme, à Dieu et à sa glorieuse mère, mais avant tout aux dames et au faisan : « Je Anthoine, bastard de Bourgoingne, voue a Dieu mon createur, aux dames et au faisant, que se mon très redoubté seigneur va en ce saint voyage que je iray aveuc lui... » De nombreux seigneurs, oubliant le Créateur, ne s'adressèrent qu'aux dames et au faisan. On voit que le Banquet du faisan fut aussi le Banquet des dames et qu'il était à sa place le jour de la Saint-Valentin.

Les conditions énumérées par Meschinot dans sa ballade XVIIe pour être admis au « disner très notable », la vaillance, mais surtout la loyauté, l'honnêteté, la bonté, la vertu, la sagesse, conviennent admirablement au Banquet du faisan qui était une préparation à la croisade. Il suffisait d'être loyal et courageux pour « prendre sa viatique au lieu d'Honneur ». L'expression « prendre sa viatique » ne contient-elle pas une allusion au « saint voyage » ? L'expression « au lieu d'Honneur » ne désigne-t-elle pas le Banquet de Lille qui fut le triomphe d'Honneur et de Noblesse ?

La ballade XVIIe de Meschinot est-elle inspirée par le Banquet du faisan ? Rien ne s'oppose à cette interprétation. Tout y invite. Le Banquet du faisan qui, selon l'expression de Jean de Molesme, secrétaire du duc de Bourgogne, fut « la plus haulte et pompeuse besongne, et la plus riche, et la plus grande magnificence que l'on veit oncques faire » [1], fut annoncé, j'ima-

1. Voir la *Lettre de maître Jehan de Molesme, secrétaire du duc de Bourgogne,*

gine, aux quatre coins de l'horizon, à grand renfort de trompettes, par les hérauts du duc de Bourgogne. Nous savons que des spectateurs, venus de loin, remplissaient cinq estrades : « Tant en sçay, dit Olivier de la Marche, qu'il y avoit des chevaliers et des dames de grant maison, et qui là estoient venuz de loing, les ungs par mer et les aultres par terre, pour veoir la feste, dont il estoit grant renommee [1] ». La nouvelle en fut apportée en Bretagne, tandis que Meschinot rimait péniblement une espèce de réponse au poète bourguignon. Il en fit le sujet de sa XVIIe ballade.

Si la ballade de Meschinot, comme il est croyable, fait allusion au Banquet du faisan, les *Princes* de Chastelain dateraient de l'an 1453 et les ballades du poète breton de la fin de la même année ou des premiers jours de 1454.

Dans ce cas, Louis XI, ou plutôt le dauphin Louis, n'est pas, ne peut pas être en cause. A cette époque, Georges Chastelain avait la plus grande vénération pour « le fils du plus hault roy du monde ». Lorsque le dauphin devint roi des Français — lesquels, déclarait Chastelain, sont « les coffres anciens et repositoires de l'honneur du monde » — le poète bourguignon composa un traité « par forme d'allégorie mystique » [2] dans lequel il comparait bizarrement mais sérieusement la Vierge Marie à la glorieuse Maison de France, Joseph au duc de Bourgogne, les pasteurs aux princes et prélats du royaume, Bethléem à Paris, « le très noble verger de science », et l'« enfanchon » nouveau-né à Louis XI nouvellement couronné. Peu de temps après, il est vrai, le désenchantement commençait.

*
* *

Il n'est peut-être pas inutile de résumer ce long travail

Philippe le Bon, aux maire et échevins de Dijon, relative à un entremets donné par le duc à Lille, dans les *Documents historiques inédits*, t. IV, p. 457. Sur la grande renommée du Banquet du faisan, voir dans la *Revue générale*, Bruxelles, t. LXX, (1899), p. 787-806, t. LXXI (1900), p. 99-118, un article de M. Georges Doutrepont, intitulé *A la Cour de Philippe le Bon. Le Banquet du faisan et la littérature de Bourgogne.*

1. *Mémoires*, t. II, p. 354.

2. Intitulé « L'entree du roy Louis en nouveau regne ». *Œuvres*, t. VII, p. 1-35.

décousu. Il faut intituler le poème de Georges Chastelain non pas *le Prince* mais *les Princes*. Il contient une énumération toute théorique de mauvais princes et n'est pas une satire politique. Il a été composé en 1453 et Louis XI, qui était alors dauphin, n'y est nullement visé.

Les 25 ballades de Meschinot n'ont rien à faire avec la Ligue du Bien public; elles renferment une allusion au Banquet du faisan et datent de la fin de 1453 ou des premiers jours de 1454 [1].

Georges Chastelain ayant composé des « prophéties » à propos des *Princes*, Olivier de la Marche jugea bon d'imiter son « père en doctrine », son « maître en science et son singulier amy » [2], et composa, probablement en 1454, de « nouvelles prophéties » à propos des *Dames*.

Le cousin d'Olivier, Philippe Bouton, trouva spirituel d'écrire à son tour, peut-être en 1454, les *Gouges*.

Quant aux *Coquards* et aux *Serviteurs*, tout ce qu'on peut en dire, c'est que, figurant dans des manuscrits qui appartenaient à Jean Ier duc de Clèves, ils sont antérieurs à 1481 [3].

Arthur PIAGET.

---

1. Est-il besoin de dire ici que l'hémistiche de la dernière ballade de Meschinot, dans lequel M. de la Borderie lisait « en toutes lettres » le nom de Louis XI, *soit d'Escoce ou Savoye*, n'est là que pour rimer avec *voye*, de même que, dans la même strophe, le *Puy de Domme* apparaît là pour rimer avec *pomme* ?

2. *Mémoires*, t. I, p. 184.

3. Au vers 52 des *Coquards*, qui renferme une allusion incompréhensible, il est question d'un personnage nommé Montbléru. S'agit-il ici de Guillaume de Montbléru, bailli d'Auxerre, neveu de Jean Regnier ? Conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, il mourut à Bruges en 1468. Si le vers 52 le vise, on pourrait croire que le poème des *Coquards* est antérieur à cette date. Sur Guillaume de Montbléru, voir Ernest Petit, *Le poète Jean Regnier, bailli d'Auxerre*. Auxerre, 1904, p. 17-18 (extrait du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2e semestre, 1903). La LXIIIe nouvelle des *Cent nouvelles nouvelles*, qui est aussi grossière que peu spirituelle, met en scène un Montbléru. Ce personnage avait coutume « de gaigner et de prendre ce qu'il trouvoit sans garde ». Édit. Wright, t. II, p. 77.

NOTES ÉTYMOLOGIQUES

I

LA FAMILLE DU FRANC *BOLLA, « FLEUR DE FARINE », EN FRANÇAIS

Au plus lointain des origines, c'est en ancien haut allemand qu'apparaît le vocable germanique *bolla*, avec la signification première de « fleur de farine ».

L'*Althochdeutscher Sprachschatz* de Graff enregistre *bolla*, de genre féminin, avec la signification primordiale de « pollis » et celle secondaire, dérivée aisément de la première, de ce qui est fabriqué, autrement dit panifié, avec de la fleur de farine, « quod ex farina candidissima efficitur », et il appuie ses dires d'exemples pris à des gloses interlinéaires d'un manuscrit du xe siècle contenant une *Prisciani et Donati grammatica* [1]. L'identité, au point de vue de la forme, du mot *bolla* à *pollis* n'a certainement pas pu échapper à Graff, mais il s'abstient d'aborder la question d'étymologie. Dans l'*Altdeutsches Wörterbuch* de Schade [2], l'ancien haut allemand *bolla*, fleur de farine, se trouve faire défaut. Les *Althochdeutsche Glossen* de Steinmeyer et Sievers, où j'avais supposé qu'il y aurait quelque probabilité de le rencontrer, ne le présentent pas.

Dès le déclin du moyen âge, la documentation devient abondante, et un mot *bolle* ou *polle* (aussi sous une forme plus courte *bol*, *poll*) apparaît comme existant dans toute la zone germanique qui confine au domaine roman : en moyen haut allemand et en moyen bas allemand.

Pour le moyen haut allemand, le *Mittelhochdeutsches*

1. III, 96.
2. 2e édition.

Handwörterbuch de Lexer [1] enregistre un *bolle*, de genre féminin, avec les deux sens que présente son ascendant *bolla* : « feines Mehl » et « Art Gebäck aus solchem », sens dont le premier est confirmé par deux passages pris à des règlements de police de Nuremberg du XIIIe au XVe siècle, le second passage étant des plus explicites : « Von *bollen* ein brot umb einen pfenning, und daz *bolle* und semel niht zu ainander gemischet werden [2]. » Lexer déclare que l'ancien haut allemand *bolla*, d'où est tiré *bolle*, vient du latin *pollis*.

Le *Bayerisches Wörterbuch* de Schmeller [3] offre un *polle* ou *poll*, de genre masculin, ici, attesté par plusieurs exemples, dont un des plus anciens, tiré d'une Chronique de Ratisbonne, est de 1376 : « Wenn der Waiz gilt 5 ss., so soll die Semel haben 7 Mark, und der *Poll* 8 Mark [4]. »

Pour ce qui est du moyen bas allemand, ses deux branches essentielles, la saxonne ou moyen bas allemand proprement dit et la franque ou moyen néerlandais, connaissent le mot *bolle*, *polle*. Dans la région westphalienne, au XVe siècle, dans un glossaire latin-saxon (de 1420), le latin *pollis* est rendu par le bas allemand *polle* [5]. Dans la zone franque, un *bolle* ou *bol*, de genre masculin, est très répandu, mais ici il n'a conservé que la signification secondaire de « sorte particulière de pain » et sa signification paraît même avoir été légèrement déviée sous l'influence du mot *bol*, boule : le *Middelnederlandsch Woordenbock* de Verwÿs et Verdam [6] explique ce *bol(le)* par : « bolvormig gebakken brood, bollebrood, bol », et cette définition même montre que le mot continue à exister en néerlandais moderne [7].

1. I, 323.

2. Il doit s'agir d'un pain de dimension minuscule, de l'espèce dite maintenant *Weck* ou *Rundstück* et dont la valeur marchande est approximativement de nos jours 5 pfennig.

3. 1re éd., I, 280. Je n'ai pas eu la seconde édition, de Frommann, à ma disposition.

4. Cet exemple montre que le *poll* est une *semel* ou fleur de farine de tout premier choix.

5. Diefenbach, *Glossarium latino-germanicum mediae et infimae latinitatis*, 445.

6. I, 1355.

7. Il y a le sens, d'après le *Woordenboeck der nederlandsche taal* (t. III [1], de Muller et Kluyver, 285), de : « zekere *soort* van cirkelvormige brooden, van onderen plat, van boven rond, meestal van tarwemeel. »

Si du moyen âge nous passons à l'époque moderne, nous constaterons la survivance du primitif germanique *bolla* dans les langues qui le possédaient déjà au moyen âge, c'est-à-dire en haut allemand et en bas allemand (y compris la zone néerlando-flamande), et en plus une large diffusion du mot dans la direction des pays du Nord, dans la Frise, le Danemark, la Suède.

Pour le haut allemand, Lexer a noté l'existence du mot dans la Carinthie germanique, qui, au point de vue linguistique, constitue une portion du domaine du bavarois [1]. En allemand littéraire, on n'a plus qu'une cristallisation de l'ancien *poll(e)* dans le composé *Pollmehl*, qui signifie « farine de recoupe ou seconde farine » et dont il faut interpréter le procédé de composition par un sens initial : farine résiduaire résultant de l'extraction du *poll* ou fleur.

Il est à remarquer que l'explication ni l'étymologie de *Pollmehl* [2], qui aurait nécessité celle de *Poll(e)*, ne sont données par l'*Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache* de Kluge, où le mot *Pollmehl* se trouve faire défaut dans toutes les éditions.

En bas allemand, le mot *bolle* ou sous forme raccourcie *bol*, subsiste dans les deux branches qui le possédaient déjà au moyen âge. Pour le néerlandais (en englobant aussi dans cette dénomination le flamand), j'ai déjà eu l'occasion de citer plus haut *bol, bollebrood* avec sa signification ; *bol* y est du genre masculin dans la règle, mais féminin dans le sud du domaine ; sa forme pleine *bolle* existe aussi, au genre féminin en général, et tous deux s'emploient également dans l'acception de *broodje* ou petit pain, par ex. le second dans le composé *krentebolle* ou petit pain aux raisins de Corinthe [3]. Ils ont un synonyme *bolder*,

1. *Kärntisches Wörterbuch*, cité dans le *Mittelhochdeutsches Hand-Wörterbuch*, I, v. *bolle*.

2. C'est sans doute cet all. *Pollmehl*, non compris dans le mécanisme de sa composition, qui a donné lieu à une curieuse méprise de Lexer. Dans la petite édition abrégée de son grand dictionnaire moyen-allemand, ce lexicographe se déjuge et attribue à *bolle* le sens tout à fait opposé de « Nachmehl » ou recoupe (et de « Gebäck aus solchem » comme sens second), cf. la 13e édition (1915) du *Mittelhochdeutsches Taschenwörterbuch*.

3. Voir Kuipers, *Geïllustreerd woordenboek der nederlandsche taal*, I 290 (1901).

de genre féminin (au sens seulement de petit pain), qui n'est à l'origine qu'une forme de pluriel pour **boller*, avec une épenthèse de *d* (cp. *kelder*, *zolder* <**keller*, **zoller*), pluriel qui, en raison de son emploi fréquent, a usurpé les fonctions de singulier. Enfin on rencontre encore *bolle* cristallisé dans le composé *bollenbakker* ou boulanger d'espèce particulière qui fabrique les *bollen*. C'est en vain qu'on chercherait l'étymologie des mots *bol(le)*, *bolder* dans l'*Etymologisch woordenbœk der nederlandsche taal* de Franck (éd. Van Wijck), où ils sont passés sous silence. En bas allemand proprement dit, à l'époque moderne, un mot *Bolle* ne paraît pas avoir la vitalité, ni surtout la diffusion de ses correspondants néerlandais, et il n'a pas gardé, du moins je ne l'ai pas constaté, son sens premier de « fleur de farine » qu'il possédait encore au moyen âge, v. plus haut. Mais on le retrouve au sens second de « petit pain fait avec cette fleur », notamment dans le composé *Korinthen-Bollen*, usité dans la région de Brême au sens de « Rundstück mit eingebacknen Korinthen [1] ».

C'est dans la période moderne que le mot *bolle*, comme je l'ai dit, s'est propagé du néerlandais et du bas allemand dans la direction du nord à des idiomes germaniques voisins, le frison, le danois, le suédois.

En frison, c'est du néerlandais que doit venir l'infiltration, le mot ayant les mêmes sens fondamentaux dans les deux langues et s'y retrouvant dans des composés du même type (par ex. les types *bollenbakker*, *krentebolle*). Le *Lexicon Frisicum* de Halbertsma [2] donne *bóale* ou *bale* au sens de « panis albus triticeus rotundus », suivi d'une nombreuse série de composés désignant des variétés de cette espèce de pain. Le *Friesch Woordenbœk* de Dijkstra note *bôle* ou *bòlle* au sens de « wittebrood », avec également la série des composés.

C'est au bas allemand proprement dit, qui lui est limitrophe, que le danois, pour ses sources paraît s'être alimenté. On constate dans les deux langues l'identité de sens fondamental « Rundstück », « Weck » : les dictionnaires allemands-danois

---

1. *Bremer Wörterbuch*, cité dans le *Wörterbuch der deutschen Sprache* de Sanders (1900), I v. *Bolle*.

2. II, 441.

rendent ces mots allemands par *bolle* (par ex. celui de Helms 1876). M. le professeur Nyrop a bien voulu me renseigner ainsi à ce sujet : « sorte de pain très fin, un peu mou, de forme ronde à base plate ; plur. *boller* ; importé sans doute chez nous après la Renaissance ».

Quant au suédois, c'est au néerlandais et au frison qu'il est apparenté par son mot *bulle* (masc., au plur. *bullar*), dont les sens premiers sont comme dans ces deux langues : « pain blanc » et « petit pain [1] ».

Si maintenant l'on veut remonter à l'origine même du primitif germanique *bolla*, qui a produit dans de nombreuses langues actuelles de la famille germanique une postérité des plus notables, il est impossible de ne pas se rallier à l'opinion de Lexer, citée plus haut, qui tire l'ancien haut allemand *bolla* du lat. *pollis*, fleur de farine. On remarque, en effet, que dès la plus haute époque où une documentation suffisante est possible (moyen âge), l'habitat du mot germanique se trouve tout le long de la frontière du monde roman, depuis la mer du Nord jusqu'à proximité de l'Adriatique. On remarque au surplus que *bolla* est resté totalement inconnu à la branche germanique orientale (gotique) et à la branche septentrionale (norroise). Enfin on est frappé par la singulière coïncidence de l'alternance du genre qui est facultativement masculin ou féminin pour le latin *pollis* et qui présente la même incertitude dans les correspondants germaniques, étant simultanément masculin et féminin selon les idiomes, parfois même dans un seul. La vraisemblance indique aussi que de deux civilisations, l'une raffinée comme la romaine, l'autre primitive et fruste comme la germanique, c'est la seconde qui aura emprunté de la première un mot dont la signification exprime et marque un progrès et une amélioration dans la vie domestique.

I. ANC. FRANÇ. *boulenge*, « BLUTEAU A PASSER LA FLEUR DE FARINE ».

Etant donné que les formes germaniques médiévales qui

1. Voyez par ex. le *Fickordbok öfver svenska och tyska språket* de Wrede (1909), qui traduit *bulle* par « Weissbrot, Rundstück », et seulement en

représentent *pollis* vivent dans une zone contiguë au domaine roman et que, d'autre part, l'une d'elles existe de façon vivace en moyen néerlandais, l'on peut, au moins de façon plausible et avec grande vraisemblance, conjecturer l'existence d'un **bolla*, fleur de farine, dans la langue franque : c'est lui qui doit être l'ancêtre direct du moyen néerlandais *bolle* ou *bol*.

Un des dérivés les plus transparents de ce franc hypothétique **bolla* est, selon moi, l'ancien français *bolenge*, « bluteau pour extraire la fleur de farine ». L'origine de ce *bolenge* est restée inconnue et l'on sait seulement de façon pertinente que c'est lui qui a donné naissance à l'anc. franç. *boulengier* : dans cette revue [1] Wedgwood a montré d'une façon qu'on peut considérer comme décisive qu'à l'origine le *boulengier* [2] n'est qu'une variété de « pestour » qui fait usage habituel dans son métier de fleur de farine ; c'est, si l'on veut, un *pestour* de pains plus délicats, un boulanger de pains fins. Si cette explication a échappé au *Dictionnaire général*, qui déclare *boulanger* « d'origine inconnue », ainsi qu'à Körting qui ne la mentionne même pas, pas plus du reste que l'anc. franç. *bolenge*, ce n'est que par un manque d'information qui a lieu de surprendre, et M. Meyer-Lübke, dont l'érudition a été ici plus sûre et plus étendue, n'a pas ignoré cette solution ; il l'a enregistrée comme définitivement acquise et certaine dans son dictionnaire, en faisant observer seulement que *bolenge* même est d'origine inconnue et que le moyen haut allemand *biuteln* (bluter) « kann lautlich... nicht die Grundlage von afrz. *boulenge* « Mehlbeutel »... abgeben [3] ». L'ancien français *boulenge* est resté inconnu à La Curne de Sainte-Palaye, à Godefroy, à Diez, ainsi qu'à Körting, comme je l'ai dit. Darmesteter a dû aussi l'ignorer, car, dans le *Traité de la formation de la langue française* [4], il tire *boulanger* d'un ancien français hypothétique (pain *boulenc* = en boule) :

---

troisième lieu par « Brot » dans le cas où le *bulle* est de plus grande dimension : « grösser : Brot ».

1. VIII, 437.

2. Dans W. de Biblesworth cité par Wedgwood, il y a aussi un mot *bolenger*, verbe signifiant « bluter ».

3. *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, 1399.

4. § 142. Ce paragraphe est un de ceux qui ont été mis au point par M. L. Sudre d'après « des notes de cours laissées par Darmesteter ».

« *boulanger* a dû désigner à l'origine celui qui fait du pain *boulenc*, en boule ». Tout récemment, dans la *Zeitschrift f. roman. Philol.* (XL, 141), la solution par « pain *boulenc* » a encore été défendue par Gamillscheg, qui, avec un parti pris évident, a cru bon de ne pas même faire mention de l'a. fr. *boulenge*.

Le suffixe qui est entré dans la composition de *boul-enge* est le suffixe, d'origine germanique, *-ing*, fém. *-inga* : français *-enc*, *-enge*. Il paraît avoir eu pour fonction essentielle de désigner une variété, une sorte, une subdivision, une catégorie soit d'êtres animés soit de choses, en s'ajoutant à des thèmes nominaux pour former des adjectifs qui peuvent donner des appellatifs par la disparition du terme déterminé. Voici des exemples de cette formation qui sont tous empruntés au *Dictionnaire général* (au § 142 du *Traité de la formation de la langue* ou à la rubrique de chaque mot) :

a. fr. *cormarans* (XIV[e] s., E. Deschamps) = corbeau de mer, cormoran.

a. fr. faucon *moran* (Budé, *Oiseaux*) = de mer.

a. fr. osberc *jazerenc* (*Roland*) = d'Alger, * jaseran.

a. fr. *boquerant* (XII[e] s., *R. de Cambrai*) = de Boukhara, bougran.

a. fr. *loherenc*, *loherenge* = de Lothaire (*Lohier*), lorrain, -aine.

fr. mod. *paysan* = du pays.

fr. mod. *merlan* = qui tient du merle.

Il est probable que l'expression originelle intégrale de *boulenge* a été **burete* BOULENGE, c'est-à-dire « tamis, crible, bluteau à passer la fleur de farine », et que le terme déterminé * *burete* se sera effacé peu à peu [1].

2. ANCIEN PICARD *boulenc*, BOULANGER (AMIENS, XII[e] S.)

Un autre dérivé du franc **bolla*, « fleur de farine », me paraît être l'ancien picard *boulenc*, « boulanger », qui n'est attesté que dans un seul texte comme existant à Amiens, dans le dernier

1. A supposer un hypothétique **burete*, primitif de l'a. fr. *buretel* (Godefroy, *Compl.*), bluteau.

tiers du XIIe siècle. Le mot se rencontre dans le Glossaire sur les Coutumes de Beauvoisis et provient de la Charte des Péages d'Amiens, accordée par Philippe, comte de Flandre (1168-1191); il est inséré avec le contexte dans le glossaire latin de Du Cange (éd. Favre, s. v. *bolendegarii*). « Quiconques fache pain à vendre ou vent en la chité, il doit 2. sols l'an, ou 28. denrées de pain, ou cascune semaine une ob. pour la loi de *Boulens*, de la Coustume de *Boulens*, etc. Occurrit ibi non semel... » Le mot avec le passage a été reproduit par La Curne de Sainte-Palaye (s. v. *boulaingier*), qui ne voit dans *boulens* qu'une simple orthographe fautive pour *boulengiers*, mais on peut et on doit objecter avec raison que *boulens*, comme le remarque Du Cange, se rencontre dans le texte plusieurs fois. Il est donc infiniment probable qu'on a affaire à un mot régional, dialectal, n'ayant eu qu'une aire réduite. Quoi qu'il en soit, et pour quelque raison que ce soit, il est omis dans Godefroy, Diez, Körting et Meyer-Lübke. Je vois dans ce *boulens* de Du Cange une formation en *-enc* tirée du franc **bolla*, « fleur de farine », et constituant le débris d'une expression primitive et plus complète *pestour* BOULENC, ayant existé en ancien picard. Gamillscheg a voulu voir dans ce *boulens* des exemples de [pain] *boulenc*, en opposition à Du Cange et La Curne : il se comprend bien qu'il y ait une « loi-coutume de *boulangers* », comme il y en avait une pour chaque métier ; mais une « loi-coutume de *pains ronds* » paraît plutôt plaisant.

Note additionnelle.

Mots romans qui ont ou semblent avoir pour signification originelle « pain en forme de boule ».

A. — Espagnol *bollo*, « pain de l'espèce brioche, de petit volume ».

On trouve déjà une explication de l'esp. *bollo* dans Diez [1], qui en a tiré une de ses deux raisons de rattacher le fr. *boulanger* à *boule* ; son étymologie est reproduite par Körting et par Scheler. Meyer-Lübke, soit par omission involontaire, soit retenu par des scrupules, s'abstient de parler de l'esp. *bollo*, au sens de « sorte de pain ».

1. 5e éd. (de Scheler), 530.

La signification de ce *bollo,* qui possède un diminutif *bolluelo,* est, d'après le dictionnaire de l'Académie espagnole [1]: « Panecillo amassado con diferentes cosas como huevos, leche, etc. » En espagnol, le mot *bollo* est une forme masculine remontant à bulla et il n'est pas étonnant qu'il y ait pris l'acception spéciale de pain de forme hémisphérique de volume réduit, *bollo* possédant en espagnol le sens métaphorique de « bosse, chose renflée » pour désigner plusieurs espèces de choses à forme arrondie : c'est ainsi qu'on le trouve avec la signification de « bosse, renflement, relief arrondi », employé en technologie, et dans celle de « bosse, boursouflure, gonflement provenant d'un coup ou d'un choc ».

Les pays hispano-américains connaissent le mot *bollo,* avec la signification légèrement extensive de « pan de harina de maïz y manteca, de palmo y medio de largo y dos pulgadas de diámetro, que es el pan que come la mayor parte del pueblo [2] », extension de sens qui n'est pas particulièrement surprenante et dont on peut facilement trouver la raison dans une certaine ressemblance du *bollo* d'Amérique et du *bollo* d'Espagne. Le pain fait avec de la farine de maïs offre une belle couleur jaunâtre qui a dû rappeler celle du *bollo* original, et, par surcroît, la graisse ou le beurre qui entre dans la composition de cette sorte de pain hispano-américain, le rapprochait de manière plus ou moins sensible, quant à la délicatesse, de son prototype européen.

B. — Comasque *bulet.*

C'est le comasque *bulet* qui a fourni à Diez son second argument pour tirer *boulanger* de *boule.* C'est un mot local de Traona (Valtelline) tiré du *Vocabolario del dialetto della città e diocesi di Como* de Monti (p. 380), qui signifie « pane contadinesco, fatto di vinacce, castagne secche, grano turco colla pannocchia, tutto insieme macinato e impastato ». Mais ce n'est autre chose qu'un dérivé du valtellinois *bula* « son » d'après M. Salvioni, qui a bien voulu m'écrire : « vien cioè paragonato alla « crusca » tutto quel guazzabuglio di roba che vien macinato insieme per trarne la pasta del *bulet.* »

---

1. 8e éd., par Salvá.
2. Salvá, *op. cit.*, v. *bollo.*

C. — Picard *boulenc*, « pain grossier, fait avec de la farine de froment naturelle, qui n'a pas été blutée » (Arras, XVIIe siècle).

Ce mot picard n'est attesté qu'une seule fois, et par Du Cange. Il est extrait d'un compte de 1638 du cartulaire de Saint-Vaast d'Arras. Il paraît donc bien exclusivement régional et, comme il se retrouve identique pour la forme et pour la signification en flamand et dans le néerlandais dialectal, il est infiniment probable à tous égards qu'il a été emprunté directement du flamand à l'époque où Arras était une ville du comté de Flandre, qui n'était pas sensiblement éloignée de la limite des parlers flamands.

Voici le texte donné par Du Cange [1], qui a l'avantage de fournir en même temps, de façon très précise, la signification du mot picard *boulenc* : « Adviser que lesdites miches et michets seront fait de pure fleur, les bisettes de farine, dont le son soit et sera ôté, et les *boulens* de pure farine, telle qu'elle vient du moulin, sans y mêler aucun tercœul ou rebulet. »

Sainte-Palaye a connu ce passage de Du Cange, et aussi très exactement la source originale, qu'il mentionne, et il a accueilli un mot *boulens* : « sorte de pain. Il étoit fait avec de la farine telle qu'elle vient du moulin. » Mais le mot n'a pas été admis par Godefroy, ni par Diez, ni par Körting, ni par Meyer-Lübke, vraisemblablement à cause de sa mention unique, qui leur a suggéré des doutes sur son existence réelle. Quant à Darmesteter qui parle au passage cité plus haut d'un mot *boulenc*, « pain en boule », il n'est pas impossible qu'il ait été inspiré par une réminiscence du texte de Du Cange.

Mais l'origine directe et immédiate de ce picard *boulens* ne peut être que le flamand *bolling*, qui a absolument la même signification. Il est vrai par ailleurs que ce mot *bolling* a bien originellement et étymologiquement la signification première de « pain en forme de boule ».

En territoire flamand, on le trouve répandu de nos jours dans le Hageland, zone agricole du Brabant belge qui s'étend approximativement entre les villes de Louvain, Tirlemont, Diest et Aerschot. Les *Bijdrage tot een Haspengouwsch Idioticon* de Rutten [2] notent ce *bolling* (prononcé *beulling*) au sens de

1. Éd. Favre, v. *rebuletum*.
2. Anvers, 1890, p. 31.

« klein, grof, bolvormig tarwebroodje », et les *Bijdrage tot een Hagelandsch Idioticon* de Tuerlinckx [1] le définissent par « brood van tarwemeel, waaruit de bloem grootendeels getrokken is; ook brood van witgraan (masteluin) ». En pays néerlandais, c'est dans la province de Zuidholland que j'ai pu, après quelques recherches, établir son existence d'après des sources orales, avec un composé *krentenbeulling* « petit pain de forme ronde dont on relève la qualité commune par des raisins de Corinthe. » (Communic. de M. le professeur C. Spat, à Bréda.)

De cette documentation un peu mince il ne faut sans doute attribuer la cause qu'à la pénurie des moyens d'information dont on dispose pour des recherches dans le champ des dialectes flamands et néerlandais.

II

CANE ET *CANARD*

Le plus ancien français se sert, pour notre mot actuel « cane », du vocable *ane anne enne* [2], continuateur direct du lat. *anas, anatis*. Dans l'espèce de canard vivant à l'état sauvage, pour distinguer et désigner spécialement le mâle, l'ancien français avait recours à une création en utilisant le mot *masle* augmenté d'un suffixe : *malart, mallart, marlart, maslart*.

C'est en 1338 seulement qu'apparaît, sous la forme *quenne*, un premier exemple de notre mot *cane*, qui s'est substitué à *ane anne*; il s'emploie bien, comme l'indique le contexte, pour désigner l'oiseau femelle : « *Quennes*, mallars qui vont noant », dans *Modus et racio* (Littré et le *Dict. gén.*). Mais ce mot *quenne*, en 1338, avait déjà dans la langue une existence assez ancienne, peut-être séculaire, car d'après le *Dictionnaire Général* (v. CANARD) qui emprunte sa citation au *Complément* de Godefroy, le dérivé *quanart*, avec le sens de canard mâle

1. Gand, 1886, p. 90.

2. Godefroy, v. *ane*, mentionne la forme *enne*, mais sans exemple; elle semble du reste bien confirmée par le picard moderne *énette*, cane (cité par Littré).

(évidemment pour le mode de dérivation façonné sur *malart*) est déjà attesté dès le XIII[e] siècle [1].

Diez, dans les dépouillements destinés à son Dictionnaire étymologique, a relevé chez Orderic Vital, mort vers 1141, un mot *canardus* avec le sens de « espèce d'embarcation ». Le passage d'Orderic est noté chez Godefroy, au mot de l'ancien français *canart* « grande embarcation », dont *canardus* n'est qu'une adaptation latine : « Quatuor naves magnae quas *canardos* vocant de Norwegia in Angliam appulsae sunt. » Diez a considéré le mot *canardus*, sorte de navire, comme la clef du français *cane* et *canard*, oiseau aquatique. Il prétend que le mot germanique, d'où sont issus le néerl. *kaan* et l'all. *Kahn*, a donné naissance à la fois à *canardus*, sorte de bâtiment, et à *cane canard*, animal aquatique, allant sur l'eau comme une embarcation. Son raisonnement est assez alambiqué ; il veut que *cane canard* soit la première dérivation en date et dit expressément : « Man sieht, dass schiff und ente, beide als schwimmer gedacht, in derselben bezeichnung zusammenfallen. Die urbedeutung aber ist nicht die erstere..., denn das wort weist nicht auf lat. *canna*, rohr, gondel..., sondern auf ndl. *kaan* (f.) = nhd. *kahn* [2]. » Ainsi, se plaçant au point de vue purement formel, Diez veut que ce soit le néerl. *kaan* (f), bateau, qui ait donné d'abord le français *cane*, oiseau aquatique, lequel aurait produit ensuite le dérivé *canard*, nom du mâle, qu'alors seulement, par métaphore, le mot *canard* aurait passé à une espèce d'embarcation. Tout cela n'emporte pas la conviction. D'abord je ne connais qu'un exemple d'un nom de bateau passant à un animal, c'est le fr. *frégate*. Puis l'a. fr. *canardus* d'Orderic peut fort bien s'expliquer autrement que comme un emploi métaphorique du nom de l'oiseau aquatique. Ce peut être l'ancien germanique (en l'espèce le moyen bas allemand) *kāne* (masc.) augmenté du suffixe français, ou encore le moyen bas allemand *kāne aert*, dont le sens littéral est précisément « sorte de bateau ». Les composés en *aert* de l'espèce ne sont pas rares. Le *Middelnederlandsch Woordenboek* de Verwijs et Verdam cite

---

1. Dès 1199, on trouve même le nom de « Hugo Canart » (*Cartul.* de Montiéramey, Aube ; dans le *Compl.* de Godefroy).

2. 5[e] éd., p. 539.

burgher aert, *ridder aert* et ajoute expressément que *aert* est de même façon « ook tœgepast op zaken, in de algemeene beteekenis van *soort* [1] ». Enfin, une dernière objection, d'ordre formel et qui peut avoir son importance, est que le mot *canart*, embarcation, qui apparaît au début du XII[e] siècle, s'écrit toujours par *c*, qu'au contraire *quanart* (XIII[e] s.) et *quenne* (1338), noms de l'oiseau aquatique, s'écrivent par *qu*, selon un usage traditionnel probablement. Il est bon d'ajouter, à la décharge de Diez, qu'il ne pouvait pas avoir en son temps connaissance de ces exemples historiques.

Littré dans son dictionnaire s'est borné à insérer de façon concise l'opinion de Diez, s'y ralliant sans réserves, et la donnant même comme une solution acquise [2].

Scheler, qui vient ensuite par ordre de date, après avoir exposé l'explication en vogue et généralement reçue de Diez, a fait cependant, mais de façon plutôt circonspecte, une nouvelle proposition étymologique : « On y [dans l'ancienne langue] trouve aussi *quenne* opposé à *mallart*, *malart*, et ceci me suggère la pensée que comme *mallart* (p. *maslart*) vient de *masle mâle*, *quenne* pourrait être le *quinna*, *quân*, *quenne*, etc. des langues germaniques, qui signifie femelle, femme ; or *cane canne* peut fort bien n'être qu'une forme variée de *quenne*... [3] » Le malheur est que le germ. *quinna* ne signifie jamais « femelle », ce qui est une idée tout à fait personnelle à Scheler, qu'il a puisée on ne sait où, mais toujours « femme, femme d'âge, épouse ». Voici la famille de ce mot germanique, empruntée à l'*Etymologish Woordenboek der nederlandsche taal* de Frank : moyen néerl. *quêne*, femme, femme sur le retour ; anc. franc *quëna* « uxor » ; anc. h. all. *quëna*, femme ; anc. saxon *quëna*, femme, épouse ; anglo-saxon *cwëne*, femme, femme de mauvaise vie ; gotique *qino*, femme [4].

Körting se range docilement à l'opinion de Diez, en dérivant *cane* du bas allemand *cane* = all. Kahn. Il prétend par erreur

1. I, 195.
2. S. v. *cane*.
3. Éd. de 1888, v. *cane*.
4. Éd. Van Wijk, v. *1. kween*.

qu'en ancien français *cane* [il s'agit de *canart*] veut dire aussi « navire »[1].

Le *Dictionnaire Général* de Hatzfeld et Darmesteter fait preuve de plus d'esprit critique ; il laisse percer vis-à-vis de l'explication de Diez un certain scepticisme en déclarant à propos de *cane* : « Origine incertaine. On a proposé d'y voir le mot germanique *kahn*, bateau, appliqué à un animal nageur. »

Enfin le Dictionnaire étymologique des langues romanes de M. Meyer-Lübke a supprimé de façon radicale la difficulté, en omettant purement et simplement *cane* et *canard*. Est-ce de propos délibéré ? Il faut bien supposer que non, et l'on doit plutôt croire à un *lapsus* accidentel, que réparera la prochaine édition.

Si l'on considère que, depuis les Latins jusqu'à nous, un certain nombre de nos animaux de basse-cour ont reçu des noms provenant d'une onomatopée, imitation de leur cri particulier, on sera tenté d'appliquer ce mode d'explication à la solution du vieux mot français *quenne*.

Déjà les Latins de la décadence avaient, en même temps qu'un verbe *pipire*, un appellatif *pipio* au sens de : petit d'un oiseau, à cause du cri caractéristique de l'animal *pi...pi...* ; le mot finit par restreindre son sens et ne plus s'appliquer qu'au pigeonneau, le jeune oiseau de la basse-cour au *pi...pi...* très distinct et caractérisé. C'est le mot qui survit dans les langues romanes.

Dans le haut moyen âge français, aux alentours de 1100 sans doute, le *jal* commence à être appelé *coc*, ce nom provenant du cri que pousse l'animal, lorsqu'ayant trouvé quelque provende il veut faire participer à l'aubaine l'une ou l'autre poule, objet de sa sollicitude. J'attribue l'apparition du néologisme à la date de 1100 environ, parce que le plus ancien exemple connu de *coc* est du XIIe siècle, dans la *Vie de saint Gilles* (*Diction. génér.*).

Un phénomène absolument identique s'est passé en Engadine, où le coq s'appelle *köd*[2].

De nos jours, c'est le cochon d'Inde ou cobaye, plus ou moins

---

1. Première éd., 1565. Je n'ai pas eu d'autre édition à ma disposition.
2. Meyer-Lübke, *Rom. Etym. Worterbuch*, 4733.

répandu comme animal domestique d'agrément, qui est en passe de prendre le nom vulgaire de *coui* ou *coui-coui* [1].

Aussi ne saurait-on considérer comme interdit ou téméraire de supposer que, pour l'appellation de l'animal domestique dont le cri bien caractéristique est *couin...couin...*, l'onomatopée *kwẽ* a bien pu jouer un rôle et exercer une action sur le mot traditionnel *ane anne* (prononcé *āne*) en amenant un compromis, un croisement *quenne* (qui était prononcé soit *kwẽne*, soit *kwāne*), lequel *quenne* donna rapidement lieu au composé *quanart* (*kwānar*).

La plus ancienne attestation de *Canart*, surnom d'homme, est déjà de 1199. Et il est compréhensible que des néologismes d'allure toute familière, créés par voie d'onomatopée, comme *quenne* et *quanart*, n'aient pas été attestés immédiatement dans la littérature. Ils remontent en tout cas au XIIe siècle. Et dans ces conditions il était encore possible pour *quenne* et *quanart* d'opérer la simplification de leur *qu-* initial en *c-* : cette évolution phonétique est généralement regardée comme s'effectuant au XIIe siècle.

III

ANC. FRANÇAIS *DERVER, DESVER*

On n'a pas jusqu'ici, en dépit de nombreuses tentatives [2], découvert l'étymologie de *derver desver*.

La dernière de ces tentatives d'explication est de M. Vising [3], qui a cru pouvoir proposer un *d(e)-aestuare, composé conjectural, vraisemblable à tout prendre, de aestuare, être en effervescence, être agité, en supposant, après d'autres romanistes, que *desver* est la forme première et originale du mot et que *derver* n'est qu'une variante déterminée par le phénomène dit rotacisme. Succès très appréciable, le dictionnaire étymologique de M. Meyer-Lübke a inséré purement et sim-

---

1. *Grande Encyclopédie*, v. *cobaye* : « Le nom de *coui* ou *coui-coui*, qui rappelle son cri, lui est quelquefois donné en Europe comme dans son pays natal. »

2. Voir Meyer-Lübke, *Rom. étym. Wörterbuch*, 249.

3. *Romania*, XXXVII, 157.

plement, sans commentaires ni objection, la solution de M. Vising comme définitive et catégorique [1].

Cependant elle ne laisse pas que de soulever plusieurs graves objections :

1) D'abord, un thème *de-aestuare n'est qu'une reconstitution conjecturale ; ce composé n'est attesté nulle part en latin.

2) En second lieu, c'est encore pure hypothèse que l'assertion de M. Vising, reprise de G. Cohn [2], que le sens transitif de *desver* (qui est « affoler », « rendre fou ») est « un développement postérieur » du sens intransitif (qui est « être, devenir fou »). En effet, les plus anciens exemples de *desver derver* sont (à ma connaissance du moins) du deuxième tiers du XII[e] siècle et, durant ce laps de temps, ils sont au nombre de quatre : un dans un petit poème de Wace, un dans *Erec et Enide* (1160 env.), deux dans *Cligès*, poème de très peu postérieur à *Erec*. Or, l'un de ces quatre exemples, probablement le plus ancien, celui de Wace, donne le verbe à l'emploi transitif :

Quant hom plus sert creature,
Tant le vait debles entur
Por deceiver et enginner,
Por desturber et por *desver* (= affoler)
(Wace, *Liv. de S. Nicholay*, 1163, Delius.)

Deux des exemples, un de *Cligès* et celui d'*Erec* sont à l'emploi intransitif, le second (*desver de*) étant employé dans l'acception métaphorique de « raffoler de » (en allemand « toll sein nach » d'après le dictionnaire des œuvres de Chrétien par Foerster). Voici ces exemples :

De ce devroit ansauble o nos
Toz li mondes *desver* a tire.
(*Cligès*, 5827.)
Et la reïne qui *desvoit*
D'Erec et d'Enide veoir.
(*Erec*, 6460.)

Enfin le quatrième exemple n'est pas probant et laisse dans l'indécision, comme je le montrerai plus loin :

---

1. *Rom. etym. Wörterbuch*, 249.
2. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XVIII, 206.

Que d'amer home requeïst,
Se plus d'autre ne *fu desvee*.
(*Cligès*, 1001.)

Après le deuxième tiers du XII[e] siècle, les exemples d'emploi transitif et intransitif de *desver* continuent à exister pêle-mêle et concurremment, comme il sera montré plus loin.

3) En troisième lieu, il est tout à fait inexact de dire, comme fait M. Vising, que l'ancien français possède un idiotisme des plus fréquemment employé *avoir le sens dervé*, qui serait à rapprocher pour la tournure du lat. *mens aestuat*, avec lequel il présenterait une analogie frappante. Le véritable idiotisme de l'ancien français, très répandu, est, comme le formule Godefroy, d'après ses exemples, *derver le sens* (et aussi *derver du sens*) :

H. l'oi, *le sens* cuide *derver*
Fromons l'entent, *le sens* cuide *dever*.
(*Les Loherains*.)
Quant paien l'ont veu, *du sens* cuident *derver*.
(*Fierabras*, 2417.)

Quand on trouve en anc. français des passages comme *a poi* ou *pres a qu'il n'a le sens dervé*, il faut reconstruire : *qu'il n'a dervé le sens*, et on a affaire au passé indéfini de l'expression *derver le sens*. Ce sont de tels passages qui ont causé la méprise de M. Vising.

*De-aestuare ne donnant pas, à mon avis, satisfaction, je me tourne d'un autre côté, et, émettant l'affirmation opposée à celle de M. Vising, je dis que l'emploi transitif a été la fonction primitive et primordiale du verbe *derver desver*, qui possédait la signification de « affoler », « rendre fou » et que ce verbe est sorti avec sa double forme, de la façon la plus simple et la plus naturelle, du lat. class. derivare et de la forme secondaire de celui-ci en langue vulgaire *disrivare. Le sens du lat. derivare est en effet « détourner, faire dévier de son cours, de sa voie, faire dériver de sa direction » ; d'où, dans une acception figurée : « dévoyer, dérouter, égarer, enlever la raison ».

Il restera à expliquer comment le sens intransitif « être, devenir fou » est sorti de cet emploi.

Disons tout de suite, pour apaiser les scrupules phonétiques

qu'au point de vue formel on pourrait avoir sur l'étymologie du lat. vulg. *disrivare > *desver*, qu'elle est irréprochable : la syncope est celle qu'on trouve dans *suspicare *soschier*, hospitale *ostel*, caespitare *cester*, masticare *maschier*, *fasticare *faschier*, firmitatem *ferté*, *berbecile *bercil*, etc.

La seule vraie difficulté phonétique qui se présente est l'explication de la disparition des formes accentuées sur le radical (comme **derivet* < derīvat, **desrivet* < *disrīvat); cette explication sera donnée à la fin de la présente note.

J'ai déjà donné le plus ancien exemple du verbe transitif signifiant : « affoler, rendre fou » ; cet exemple est normand. En français proprement dit, ce verbe ne paraît pas se rencontrer et se sera éteint dans la période prélittéraire. A moins toutefois qu'on ne le reconnaisse dans la forme réfléchie *se desver* = s'affoler, s'égarer, perdre la raison.

A poi qu'ele ne *se desvoit*.
(*Floire et Blancheflor*.)

Mais il faut prendre garde que ce réfléchi *se desver* peut parfaitement s'expliquer comme une forme seconde de l'intransitif *desver*, être fou, construite d'après le modèle des doubles formes *dormir* et *se dormir*, *penser* et *se penser*, *mourir* et *se mourir*, etc. Les formes à tournure passive, comme celle de l'exemple de *Cligès* (*Se plus d'autre ne fu desvee*), ou le participe passé *desvé*, comme dans ces exemples d'*Ivain come fame desvee* 1156, *come desvé* (= possédé) 629, pourraient aussi être considérés comme appartenant au transitif *derver desver* « rendre fou », mis au passif (*estre dervé* signifiant en ce cas : être rendu fou, être affolé, égaré). Mais elles peuvent aussi s'expliquer comme appartenant à un intransitif *derver* « être fou ».

Quoi qu'il en soit, il a subsité en français proprement dit du verbe primitif transitif *derver* le gallicisme bien caractéristique *derver le sens*, dont la signification et l'origine apparaissent clairement transparentes, si nous reconstruisons un latin *derivare sensum*, qui a le sens évident de : « faire dévier, dériver son sens, son sentiment ; égarer, d'où perdre son sens ». J'ai cité plus haut des exemples de *derver le sens* des *Lorrains* (3[e] tiers du XII[e] siècle).

Je crois que le verbe intransitif *derver desver* n'est simplement

qu'une forme ellipsée de cette expression très courante *derver*, *desver le sens*, qui plonge ses racines jusque dans la période proprement latine. Ce phénomène assez commun de raccourcissement d'une expression entière par voie d'ellipse s'est produit d'une façon continue depuis l'époque latine jusqu'à nous. Déjà en latin *collocare in lecto* est devenu *collocare* chez Catulle [1]; dès le plus ancien français *necare aqua* est réduit à *neier* et *exclusa aqua* à *escluse* (*exclusa* déjà chez Grégoire de Tours) [2]. Le lat. *ponere ova* (dans Columelle) a donné l'a. fr. *pondre ues* et *pondre*. On pourrait citer beaucoup d'autres exemples.

Ce *derver* intransitif étant attesté à une date aussi ancienne et même un peu plus ancienne (*Erec*) que l'expression entière *derver le sens* (*Lorrains*), il faut admettre naturellement que le phénomène de l'ellipse s'est produit avant la date d'*Erec*, dans une période antérieure pour laquelle il s'est fait que les textes littéraires ne nous ont pas attesté l'existence de *derver le sens*.

Mais, remarquera-t-on, le verbe intransitif *derver* se trouve en outre dans la locution, plutôt bizarre à première vue, de *derver du sens* (voir plus haut), contemporaine déjà (*Fierabras*) de *derver le sens*, et pour la locution *derver du sens* l'explication de *derver* rendu intransitif par processus d'ellipse ne peut servir. J'en conviens sans peine. Mais l'expression *derver du sens*, si elle n'est pas due à un phénomène d'ellipse, s'expliquera, elle aussi, et de la façon la plus simple et la plus satisfaisante. Il n'est pas de lecteur qui ne connaisse l'expression de l'ancien français pour laquelle Godefroy a près d'une demi-douzaine d'exemples *eissir du sens*; entre autres :

> G'*istrai dou sens*, ains qu'il soit ajorné.
> (*Huon de Bordeaux*.)
> Si grant douleur en a, a poi *du sens* n'*iessi*.
> (Gaufrey.)

Il n'est pas malaisé de voir que *derver du sens* est un simple croisement, qui devait se produire presque fatalement, de *derver le sens* et *eissir du sens*.

C'est dans la période prélittéraire que les formes de *desver*

1. Bourciez, *Élém. de linguist. romane*, p. 76.
2. Id., *ibid.*, p. 226.

derver accentuées sur le radical (telles que **desrivet*, **derivet*) ont disparu sous l'influence et l'action contrariantes des formes accentuées sur la terminaison (telles que *desvons*, *dervons*). En tout cas, il n'y a pas d'exemples dans l'ancienne langue française de formes accentuées sur le radical, et des textes montrent que dès le troisième tiers du XII[e] siècle l'unification de la conjugaison est faite :

> Cele l'entent, a poi de duel ne *derve*.
> Voit le la mere, a poi *dou sens* ne *derve*.
> (*Avent. de Girbert*, fragm. de *Gar. le Loh.*, dans Godefroy.)

Une des raisons qui ont dû contribuer fortement à cette unification a été l'emploi sans doute fréquent dans le discours du participe passé *desvé desvée* (adjectif ou substantif au sens de fou, folle; souvent apostrophe injurieuse). Ainsi dans le drame d'*Adam* :

> Aï! Eve! Femme *desvee*!
> Mare fussez vus de moi nee!
> (Grass, *Adamspiel*, 356.)

Une autre influence qui a dû agir efficacement aussi est l'expression courante des chansons de geste *cuidier le sens* (ou *du sens*) *derver*, qu'il est naturel de supposer avoir été un idiotisme du langage vulgaire (équivalent à notre « manquer de devenir fou »).

L'effacement de certaines alternances dès l'époque prélittéraire n'est pas un phénomène inconnu; un certain nombre d'analogues à celle de *derver* ont ainsi disparu, p. ex. les suivantes : **enpromudet* de *enprunter*, **comeiset* (= cum(i)nitiat) de *comencier*, **empeioret* de *enpeirier*, **esradiet* de *esrachier*, etc.

IV

ANC. FRANÇAIS *ENGIER*

Le latin, classique ou vulgaire, pouvait donner à un certain nombre de verbes le sens fréquentatif au moyen du suffixe -icare : ainsi sont dérivés *fodicare* de *fodere*, *blandicare* [1] de

1. Attesté d'après le *Rom. Etym. Wörterbuch* de Meyer-Lübke, 1148.

blandiri, **rodicare* de *rodere*, **pendicare* de *pendere*, **expandicare* de *expandere*. Les langues romanes ont permis de reconstruire nombre de ces types vulgaires en -icare non attestés.

Le latin possédait un verbe *indere* dont la signification était « mettre dans, mettre sur », et aussi par extension « ajouter », comme par ex. dans un passage d'Aulu-Gelle : *indere verba Catonis commentario*, ajouter les paroles de Caton à un commentaire [1]. Si l'on suppose à ce verbe *indere* une forme fréquentative **indicare* intensifiant le sens de « mettre sur », « mettre dans », « ajouter » en celui de « augmenter », « accroître », on obtient pour l'ancien français *engier*, dont le sens primordial est « augmenter, accroître », une base étymologique absolument satisfaisante à la fois pour la forme et pour la sémantique. En effet, en ancien français les verbes latins finissant en -ndicare donnent des verbes finissant beaucoup plus fréquemment en *-gier* qu'en *-chier* : *vengier*, *blangier*, *rongier*, **frangier* de **fundicare* [2], *pengier* ou *penchier*, *espanchier*. Du reste, comme nous le verrons plus loin, une forme secondaire *enchier* à côté d'*engier* n'est pas inconnue, ce qui offre le même dualisme phonétique que dans *pengier*, *penchier*.

L'ancien verbe français *engier* nous présente d'après les textes deux significations légèrement différentes, dérivant du reste l'une de l'autre et qui sont dans l'ordre logique comme aussi dans l'ordre chronologique : 1° « augmenter, accroître, propager » (et intransitivement : « s'accroître, se propager »); 2° « accroître qn de qch., par conséquent munir, pourvoir, doter, gratifier qn de qch. » Godefroy donne sept exemples de l'ancien verbe *engier*, dont trois dans le corps de l'ouvrage et quatre au *Complément* ; il n'a pas compris, comme nous le verrons, le sens des deux premiers dans le corps de l'ouvrage. Nous allons examiner successivement tous ces exemples ; on verra qu'il n'en est aucun qui, avec les deux significations que j'ai attribuées plus haut à *engier*, ne s'explique très aisément.

Les deux premiers exemples de Godefroy sont l'un de la *Quête du saint Graal*, morceau encastré dans le *Lancelot* en prose, l'autre de *Renard le contrefait* ; les voici :

---

1. Benoist et Goelzer, *Nouv. dictionn. lat.-français* (7e éd.).
2. Meyer-Lübke, *ibid.*, 3584.

...quer li juif le (Jésus-Christ) crucefierent, et li paien l'*engierent.*

L'une (souris) en un bois ot sa maison,
La manoit en toute saison,
La sa garnison aunoit.
Par sa poine a vie se menoit;
De blef, de noiz garnie yere;
Bien fu garnie sa closere.
Po vouloit autre gent *angier* :
Rondement vivoit sanz dangier;
Paour n'avoit qu'on l'occist,
Ne que l'hom sus li mal meist.

Dans le premier passage il faut admettre une antithèse entre *crucefierent* et *engierent* et il faut traduire : « les Juifs le crucifièrent, et les païens l'accrurent, le propagèrent », c'est-à-dire le firent, en quelque sorte, revivre. Dans le second exemple, le sens est aussi : accroître. Il s'agit d'une souris qui vit solitaire dans un bois, abondamment pourvue; l'auteur nous dit assez naturellement : « elle se souciait peu d'accroître les autres (par des largesses). » Godefroy a traduit le premier exemple par « élever, exalter », ce qui n'est qu'un à peu près assez contestable, et le second par « fréquenter », ce qui est un contre-sens.

Godefroy a traduit correctement par « croissant » le troisième exemple qui est de Baudouin de Condé et est le verbe *engier* employé intransitivement avec la signification de « s'accroître, se propager » :

Lais pechies est de mesdire;
Car par mesdit l'envenimé
Sont tout mal au siecle emprimé,
Engeant et planté et repris.

La traduction tout à fait exacte est : « ... par médisance l'envenimée tous les maux sont introduits dans le siècle, s'accroissant, plantés et reprenant vigueur. » Deux autres exemples de Godefroy présentent encore ce sens intransitif de « se propager »; ils figurent au *Complément* et sont empruntés au *Thresor de la langue françoise* de Nicot; c'est « Cette dartre *enge* grandement » et « La peste *enge* fort ».

Il faut arriver au moyen français pour trouver des exemples

de la locution *engier qn de qch.* dans la signification de « munir, pourvoir, doter, gratifier qn de qch. » ; ils sont l'un de la *Farce de frère Guillebert* (XV[e] s.), l'autre de Larivey dans le *Fidèle* et ont été relevés par Godefroy dans son *Complément*. Le premier est :

> Le grant diable m'a bien *engé*
> De vostre corps, belle bourgeoise.

Le second :

> Que maudit soit qui m'a *engé* de ta charongne !

Avec la nuance de sens péjorative qu'il a prise au XVI[e] siècle dans Larivey, l'emploi d'*enger* s'est continué au XVII[e] jusqu'après Molière, qui en fait usage dans *Pourceaugnac* [1].

Déjà dès le XIII[e] siècle, l'ancien verbe *engier*, dans son acception fondamentale de sens « accroître, propager, multiplier », avait donné lieu à un déverbal *enge* (masc.) ayant la signification de « espèce, engeance, race ». Godefroy ne manque pas d'exemples de ce mot *enge*, qui se rencontre pour la première fois dans Philippe Mousket et pour la deuxième dans Froissart.

Dans les dialectes, à l'époque moderne, les anciens vocables *engier* (avec ses divers sens) et *enge* sont assez fréquemment conservés. En normand, on a *enge* « espèce » (pigeons de la grande ou de la petite *enge*), cité par Godefroy, v. ENGE. En picard, les deux mots sont à peu près universellement répandus. Le *Patois boulonnais* (*Vocab.*) de Haigneré mentionne *s'ẽger* « se mettre en possession, se fournir d'une chose » (avec un déverbal *ẽge*, assortiment, provision) ; le *Lexique Saint-Polois* d'Edmont [2] fournit *ẽjẽ* « embarrassé, couvert » et *ẽj* « race, espèce » ; le *Dictionn. du patois de la Flandre française* de Vermesse a *inge*, *enge* « race » ; le *Gloss. du patois de Démuin* de Ledieu mentionne *ẽger* « pourvoir d'un plant, d'une fleur, d'une herbe, etc. », et *ẽche* « espèce, race, graine, plante » ; enfin le *Gloss. du patois picard* (1851) de Corblet a le composé *énẽgé* « rempli de mauvaises herbes ». Dans le dialecte franc-comtois on trouve des traces aussi, au

1. Voir le *Dictionn. général*, v. ENGER.
2. *Rev. des pat. gallo-romans*, V, 85.

moins sporadiques, d'un semblable composé *enenger* : le *Gloss. du patois de Montbéliard* (Suppl.) de Contejean mentionne un *ennendgie* « pourvoir, procurer, rassembler » avec, au participe, le sens de « abondamment pourvu, rempli de ». Enfin, en champenois on a un idiotisme « mal qui *s'enge* = contagieux » d'après le *Vocab. troyen* de Grosley, et en beauceron un témoignage de la forme seconde *encher*, avec le sens 2° (cités par Godefroy).

LE COMPOSÉ *aengier*.

Dès le XIII[e] siècle, il existait en ancien français du simple *engier* un composé *aengier*, qui possédait absolument toutes les mêmes significations, avec peut-être en plus une nuance de renforcement ; pour la forme, *aengier* est à *engier* ce qu'est *aamer* à *amer*, *aentrer* à *entrer*, *aaisier* à *aisier*, etc.

Les exemples que donne Godefroy d'*aengier* sont nombreux, principalement pour la seconde acception de sens dans la locution *aengier de* « munir, pourvoir, doter, gratifier de qch. ». Je vais les passer en revue, du moins les plus essentiels ou ceux qui semblent faire quelque difficulté en suivant l'ordre logique des sens, comme il a été fait pour *engier*. Bon nombre de ces exemples ont été interprétés de travers par Godefroy, je les noterai en passant.

Dans la signification première et fondamentale de « augmenter, accroître », il y a un exemple probant et qui n'est pas contestable de Gautier de Coinci :

> Estrangier velt trestot le monde
> Por Dieu en li bien *aengier*.

A cette signification première se rattache une locution toute faite, un idiotisme *aengier* qch. à qn, qui veut dire « accroître qch. à qn » c'est-à-dire lui ajouter, lui octroyer en plus, lui suppléer qch. ; cette locution, que Godefeoy n'a pas comprise, est dans un passage des *Vies des Pères* :

> Quant il tint la clef erramment,
> Li vint en son proposement
> Qu'il conquerroit ceste bechiee,
> Qu'ele li estoit *aengiet*.

Il faut traduire : « Sitôt qu'il tint la clef, il lui vint en l'esprit qu'il conquerrait cette becquée, qu'elle lui était ajoutée » Godefroy a mal interprété par « préparée, prête ».

Le sens de « propager, multiplier », qui n'est qu'un emploi nuancé de celui d'accroître, n'est pas attesté pour l'époque ancienne proprement dite, sans doute par l'effet du hasard ou peut-être à cause de l'utilisation seulement partielle des sources; mais on rencontre cette acception dans un texte de date moderne, en un acte du XVII[e] siècle provenant de Valenciennes et cité par Godefroy [1], où figure l'expression « *aangier* et planter des arbres ».

L'emploi d'*aengier*, en tant que verbe intransitif, au sens de « s'accroître, se propager », est attesté deux fois :

Partout voi le mal *aengier*.
(Baudouin de Condé.)
Se tu es de chaude nature,
Et tu es empris de luxure,
N'entandre a boivre n'a maingier,
Car ce fait luxure *aengier*.
(Ms. 5201 de l'Arsenal.)

Mais ce sont les exemples de l'expression *aengier de*, qui offre la signification dérivée spéciale que nous avons indiquée, qui abondent dans Godefroy. La plupart ne font pas difficulté. En voici quatre qui sont intéressants par quelque côté, l'un parce qu'interprété de travers par Godefroy, un autre parce qu'il offre la variante *aenchier* (ce qui prouve qu'à côté du simple *engier* il a existé en ancien français une forme *enchier*), un troisième parce qu'il est fautif et sujet à correction :

Tout maintenant sa borse *aange*
De citoal (= zédoaire) et de gyrofle.
(G. de Coinci.)
Que l'on ne devoit pas ses iaus *aengier* de mauvaise chose veoir.
(*Lancelot* en prose.)

Il faut traduire : « Que l'on ne devait pas gratifier ses yeux d'un mauvais spectacle. » Godefroy traduit fautivement par « embarrasser, salir. »

1. S. v. *aengier*, fin.

Fi de hautece et d'ounor d'ome,
Vostre compaignie et la poume
Qui si m'a de bien *aenchié*,
De Dieu ki si m'a alechié
La poume et vous voel avoir.
(*Del fil au roi*, d'après un ms. de l'Arsenal.)
Confortes vous de ce doloir
Qu'en duel ne puet on gaaignier
Fors son cors de mal *aengnier*.
(Beaumanoir, *Manekine*.)

La forme fautive *aengnier* chez Beaumanoir, qui emploie ailleurs trois fois *aengier* (Godefroy), a été corrigée dans l'éd. Suchier en *aengier*.

M. A. Jeanroy s'est occupé ici même de l'a. fr. *engier*, *aengier*, et a proposé une explication différente de celle qui est exposée ci-dessus. Cette explication s'appliquant aussi à l'a. fr. *ongier*, je l'examinerai plus loin.

M[me] Michaëlis de Vasconcellos, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (XXIX, 607 ss.), a étudié tout à la fois l'a. fr. *engier*, un mot provençal (limousin) *s'endzá* « s'engendrer », se disant de la vermine, déjà connu de Littré, un mot sarde *anzare* « mettre bas », qui se dit des animaux, et un mot portugais *inçar*, dont la signification première et fondamentale peut être ramenée à « faire des petits ». L'explication proposée est que tous ces verbes remonteraient en fin de compte à une expression primitive index [ovum], « œuf indicateur », « nichet », qui aurait donné lieu à des dérivés *indicare ou *indiciare, exprimant les sens successifs de : être ou rester sur le nichet, faire éclore, mettre au jour (v. cette revue, XXXV, 325).

Le limousin *s'endzá*, comme l'a. fr. *engier*, se laisse très bien ramener à un *indicare, fréquentatif d'indere, « accroître, augmenter, propager, multiplier », puisque son sens est « s'engendrer ». Le limousin est un dialecte de frontière, qui touche au français : rien d'étonnant que le thème *indicare du français se trouve, en l'un ou l'autre endroit, avoir dépassé un peu la frontière des deux domaines d'oïl et d'oc. Littré considérait déjà *s'endzá* comme un équivalent régional d'*engier*.

Le sarde *anzare* « mettre bas » signifie étymologiquement « agneler » et représente un *agnare, comme l'a montré

M. Salvioni, « agneau » se disant du reste en sarde *anzone* (*agn-ionem), v. le *Rom. etym. Wörterbuch* de Meyer-Lübke, 288.

Quant au port. *inçar*, il peut très bien représenter un autre fréquentatif d'indere, un *inditiare, tiré du part. passé inditus, ayant également le sens de « accroître, propager, multiplier », puisque sa signification première doit être « faire des petits » ; en ce cas, il aurait été, dans la période prélittéraire, un verbe à alternance : *inditiare > *inçar*, mais *inditiat > **indéça*.

V

ANC. FRANÇAIS *ONGIER*

Le latin ungere (ou unguere) avait la signification de « oindre, enduire d'un corps gras ». Ce verbe a pu former assez facilement en latin vulgaire un verbe fréquentatif, étant donné que sa signification exprimait implicitement la fréquence, la répétition de mouvements ou identiques ou en sens divers ou en sens contraire. Si l'on suppose un fréquentatif en -icare, un *ungicare, avec la signification de : « pratiquer des onctions, des frictions, des frottements, des attouchements, un contact », on obtient une explication tout à fait satisfaisante, et pour la lettre et pour le sens, de l'a. fr. *ongier*, dont l'origine est restée obscure et dont le sens primitif et fondamental peut être ramené à « avoir un contact avec qn ou qch. ».

Il n'y a en tout que cinq textes dans l'ancienne littérature française qui connaissent le mot *ongier*, lequel a disparu au cours du XIV[e] siècle et ne paraît avoir été retrouvé jusqu'ici dans aucun patois ; ces textes sont, par ordre chronologique, *Cligès*, *Ivain*, le *Régime du corps* d'Aldebrandin, le *Roman de la Rose* (partie de J. de Meun) et *Renard le contrefait*.

Les deux plus anciens exemples, provenant de Chrétien de Troyes, sont les suivants :

Qui les corz et les seignors *onge*,
Servir le convient de mançonge.
(*Cligès*, éd. Fœrster, 4561-2.)

Or ne devez vos pas songier,
Mes les tornoiemanz *ongier*,
Anprandre estors et fort joster,
Que que il vos doie coster.
(*Ivain*, éd. Foerster, 2503-6.)

On voit tout de suite que la traduction par « avoir contact avec » convient très bien aux deux passages. Foerster, au *Wörterbuch* général de la langue de Chrétien, a interprété *ongier* par « besuchen, umgehn mit », ce qui est une traduction analogue, pour ne pas dire identique. Si l'on veut mettre en français moderne le second passage, qui n'est pas tout à fait aussi transparent que le premier, on aura : « Maintenant il ne faut pas rester pensif, mais *prendre contact avec* les tournois (pratiquer les tournois), courir les épreuves et jouter ferme, quoi qu'il vous doive coûter. » On peut faire remarquer que Foerster a certainement eu le pressentiment de l'étymologie *ungicare, car, au dictionnaire, il a fait suivre le mot *ongier* de la mention « unguere ? »

Le *Régime du corps* d'Aldebrandin est un traité de médecine et il emploie quatre fois l'expression *ongier les femmes*, *ongier femme*, *ongier le* ou *li femme*, mais dans un sens un peu spécial, comme terme technique de physiologie, avec la signification de « avoir contact (charnel) avec une femme », « avoir commerce avec une femme », « pratiquer l'acte vénérien ». Le glossaire de l'édition Landouzy et Pepin a traduit cet *ongier* par « fréquenter (sexuellement) ». Voici deux des passages à titre de spécimens :

... et si se doivent garder *les femmes* de trop *ongier*, car à ce tans afoiblist trop li nature et li complexions, et por ce, converroit qu'il ne presissent femmes devant .xx. ans ou .xxv. [1].

Mais li trop plourers, et li trop dormirs, et li trop villiers, especiaument li dormirs k'on [fait] maintenant k'on a mengié, et li *ongiers le femme* grieve sour totes coses, et ce poés veir en ceus qui l'ont trop fait [2].

Le passage du *Roman de la Rose* est le plus difficile de tous,

1. P. 80.
2. P. 91 (il s'agit de l'hygiène des yeux).

et il n'a pas encore été réellement compris (à mon avis tout au moins). Le voici d'après l'édition de Fr. Michel (II, p. 203) :

Car, ja soit ce que nus ne puisse
Par medicine que l'en truisse,
Ne par riens que l'en sache *ongier*,
La vie du cors alongier,
Se sai ge bien que de legier
La se puet chascuns abregier.

Fr. Michel a traduit *ongier* par « oindre » et il croit donc que le passage fait allusion à des baumes, jugés plus ou moins efficaces et dont on pourrait essayer l'action par des applications, desonctions. L'opinion est à la rigueur soutenable. Mais il faut considérer que la préférence d'interprétation doit revenir, la chose étant possible, au sens possédé par *ongier* dans tous les autres textes indistinctement de l'ancien français; l'unité de sens doit être maintenue, au cas où elle permet d'arriver à une interprétation naturelle et satisfaisante. Or, le sens « avoir contact avec » peut donner une version tout à fait satisfaisante, et voici ma traduction : « Car, bien que personne ne puisse, par drogue que l'on invente, ou par « talismans » que l'on arrive à *avoir en contact*, prolonger sa vie, je sais cependant bien qu'aisément chacun peut raccourcir la sienne. » L'auteur fait vraisemblablement allusion ici à la vertu fallacieuse de certaines pierres précieuses de pouvoir prolonger la vie.

Jusqu'ici tous les exemples d'*ongier* que nous avons examinés ont montré le verbe à l'emploi transitif, ce qui est naturel, ungere étant en latin un verbe transitif de sa nature, et par conséquent aussi, selon toute probabilité, son dérivé *ungicare en lat. vulg. Mais le dernier exemple en date d'*ongier*, qui est plutôt tardif (dans *Renard le contrefait*), nous fait connaître un *ongier* intransitif, construit avec la préposition *avec*, lequel du reste présente toujours le sens originel de « avoir contact avec », « être en rapport avec ». Voici le passage emprunté aux *Poètes de Champagne antérieurs au siècle de François Ier* de Tarbé (I, p. 139) :

Deus jours trestoz entiers ou .III.
Demouroit (Bielarel) beste par le bois;
Avec autres bestes *onjoit*,
Et char de beste crue manjoit,...

Peut-être bien faut-il voir dans cette construction un peu inattendue de *ongier avec* une contamination par des locutions analogues, de sens à peu près identique, telles que *ęster avec*, *manoir avec*, *vivre avec*, etc.

Dans cette revue [1], M. Jeanroy s'est occupé du problème d'*ongier*, prenant parti pour ceux qui avaient fait d'*ongier* et d'*aengier engier* un seul et même verbe, et se séparant en cela de G. Paris. Il a proposé une solution nouvelle, accompagnée toutefois de certaines réserves sur *ongier*, qui, dit-il, pourrait bien n'être qu'un « homonyme » du simple qu'on trouve dans **aongier*, *aengier*, lequel *ongier* serait alors « d'origine inconnue ». Pour **aongier*, *aengier* (contracté plus tard en *engier*), ce serait un ad-*undicare, au sens de : inonder, submerger, c'est-à-dire remplir, combler, pourvoir (de qch.). Mais d'abord un **aongier* ne s'est pas encore rencontré une seule fois ; ensuite un trisyllabe *aengier* est toujours existant au XVII[e] siècle (*aangier* des arbres) et sa prétendue contraction *engier* se constate pourtant déjà dès le XIII[e] siècle (v. plus haut) ; enfin un anc. picard *aengier* (prononcé *aëngier*) serait évidemment plus rebelle à la contraction, et pourtant Mousket, Froissart ont déjà *enge* (v. plus haut).

VI

LA FAMILLE FRANÇAISE DU BAS LATIN *PALMIZARE*, « SOUFFLETER »

Dans son vaste répertoire du latin médiéval, Du Cange mentionne l'existence d'un verbe *palmizare* au sens propre de « souffleter », et aussi au sens, légèrement dévié par extension, de « contrarier, vexer, tourmenter » ; la source qu'utilise Du Cange est un glossaire latin manuscrit de la Bibliothèque du roi, qui y était coté sous le n° 1701. Voici, au reste, le passage :

« *Palmisare*, in Glossario MS. Reg. Cod. 1701 : Est dare alapas, vel *barguinier* [2]. »

L'ancien verbe français *barguinier*, qui figure comme seconde traduction dans le glossaire latin, avait parfois la signification —

---

1. XXXIII, 602.
2. Edition Favre, s. v. *palmisare*.

et c'est précisément celle qu'il faut lui attribuer dans le présent passage — de « contratier, vexer, tourmenter » : le dictionnaire de Godefroy contient deux exemples, où l'a. fr. *bargaignier* est interprété de cette manière, l'un (sous la forme *bargenier*) pris à la seconde version de *Floire et Blanchefleur*, l'autre (sous la forme *bergignier*) à *Bovon de Hanstone*.

Au sens premier de « souffleter », on peut supposer que le bas latin *palmizare* était un mot appartenant essentiellement au jargon des écoles et des monastères, où, comme on le sait, la langue véhiculaire employée pour l'enseignement et même les relations ordinaires de la vie intérieure était le latin. En effet, vers le déclin du moyen âge, ce mot *palmizare* passe en langue française vulgaire en affectant des déformations inusitées qui sont tout à fait dans la tradition des vocables de l'École ou des clercs passant à la langue commune, déformations du genre de celles qu'on relève, par exemple, dans *gramaire* (nom par lequel on désignait la grammaire latine) produisant *grimoire*, *letrin* produisant *lutrin*, **paredis* produisant *parevis*, **baseuche* produisant *basoche*, etc.

Vers la fin du moyen âge probablement, *palmizare* passe en dialecte picard et se répand dans toute la Picardie sous la forme légèrement déviée mais encore reconnaissable d'un verbe *plamuser*, ayant le sens de « souffleter », et possédant un substantif verbal *plamuse*, « soufflet ».

C'est à la fin du moyen âge qu'il faut faire remonter ce phénomène, à une époque où l'on avait cessé d'écrire dans les différents dialectes particuliers de la France, car on ne trouve dans toute l'ancienne littérature dialectale de la Picardie, pourtant si riche, aucun exemple de *plamuser* ni de *plamuse*, tandis que les patois actuels du picard attestent dans ce dialecte l'existence pour ainsi dire générale des deux vocables. C'est ainsi que le *Glossaire étymologique* de Corblet donne *plamuser* « souffleter », et *plamuse* ou *plamusse* « coup de plat de la main sur le « muse » ou figure », que le *Glossaire du patois de Démuin* de Ledieu donne *plamuser* « souffleter » et *plamusse* « soufflet », que le *Patois boulonnais* (*vocabulaire*) de Haigneré mentionne *plamuser* « donner une « plamuse », et *plamuse* « soufflet bien appliqué sur la joue avec la main », que le *Lexique Saint-Polois* de M. Edmond enregistre *plămŭzĕ* « souf-

fleter, gifler », et *plămŭs*, « soufflet, gifle », que le *Dictionnaire rouchi-français* d'Hécart (3[e] éd.) contient *plamusse* « soufflet bien appliqué sur la joue la main étendue », et qu'enfin l'*Atlas Linguistique*, à la carte GIFLE, nous fournit *plămŭs* pour les points 285 et 276 (Pas-de-Calais), 263 (Somme) et 268 (Seine-Inférieure).

Au début du XVI[e] siècle, le substantif *plamuse* « soufflet », emprunté au dialecte picard, fait son apparition dans la langue française littéraire. Il est employé pour la première fois par Fabri dans son *Art de rhetorique* :

> Et si perdras de nostre puy l'affique,
> Tant te bauldray grant *plamuse* et bauffree.
> (dans Godefroy; éd. de 1531.)

L'exemple de *plamuse* postérieur en date est d'un écrivain autrement considérable; c'est un passage des *Vies des dames galantes* de Brantôme, lequel emploie une forme légèrement altérée *blamuse*, ce qui tend bien à démontrer qu'en français littéraire le mot était emprunté :

> « Les battoit du plat de la main sur les fesses avec de grandes clacquades et *blamuses* assez rudes. »
> (La Curne de Sainte-Palaye, s. v. BLAMUSES.)

Le dictionnaire de Godefroy mentionne encore de *plamuse* trois exemples postérieurs, notamment un du *Dictionnaire des rimes françoises* de la Noue (éd. de 1596), un du dictionnaire de Cotgrave (1611) sous la forme légèrement divergente *plameuse*. Le mot s'est éteint en français au XVII[e] siècle, condamné peut-être comme tant d'autres par les puristes et les précieuses et délaissé par l'usage [1]. Toutefois, au XIX[e] siècle, un néologisme d'un grand écrivain, Th. Gautier, néologisme resté d'ailleurs sans écho, aura pu rappeler l'ancien vocable *plamuse* aux lettrés : c'est un dérivé *plamussade*, que l'écrivain aura probablement forgé d'après le picard *plamuse* ou *plamusse*, qu'il devait connaître : « Le beau Salignac flattait le col de son cheval avec des *plamussades* [2]. »

1. Mais il est dans Ménage (1650) qui l'interprète par *plat* + *muse*, et le *Dict. universel* de Boiste a encore recueilli *blamuse*, *plamuse*.

2. *Nouveau Larousse Illustré*, s. v. PLAMUSSADE.

Mais avant de laisser s'éteindre au XVIIe siècle le mot *plamuse*, le français littéraire l'a toutefois exporté, l'introduisant d'une façon durable au moins dans un dialecte, en franc-comtois. Le mot, de nos jours, n'est pas également réparti dans toute la Franche-Comté, mais existe seulement dans certaines régions et la forme qu'il y revêt décèle un mot d'emprunt. C'est ainsi que le *Glossaire du patois de Montbéliard* de Contejean donne un *piamusse* ou *piameusse*, qui pour être indigène devrait être *piaimusse* ou *piaimeusse*, comme le démontrent *piaine* de platanus, *piainotte* « caresse » de planare + suff. Dans le *Patois de la commune de la Grand'Combe* de Boillot on rencontre aussi un *pyȧmüs* « gifle », et dans le *Vocabulaire étymologique des provincialismes usités dans le département du Doubs* de Beauquier (1881) figure *plamusse* « large claque ». Mais le vocable n'existe pas dans le *Glossaire du parler de Bournois* de Roussey ni dans le *Patois de Damprichard* de Grammont.

Accidentellement le français du XVIIe siècle a aussi transmis le mot *plamuse* par voie d'emprunt en ancien lyonnais. Une comédie lyonnaise en vers de 1658 contient le mot *plamuza* au sens de « soufflet, coup » : le passage se trouve reproduit dans l'*Essai d'un glossaire des patois du Lyonnais, Forez et Beaujolais* d'Onofrio (1864). Mais c'est là, en lyonnais, un fait absolument isolé : le *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais* de Puitspelu ignore totalement l'existence d'un *plamuza*.

Aucun des grands dictionnaires d'étymologie française n'a jusqu'ici parlé de *plamuse* et cherché à en élucider la provenance, ni Littré, ni Scheler, ni le *Dictionnaire Général*. Les dictionnaires étymologiques de Diez, de Körting, de Meyer-Lübke ont omis également le mot. Naturellement sur la question n'ont pas manqué de se prononcer les savants de province, auteurs de dictionnaires dialectaux. Pour Corblet et Hécart, *plamuse* est un « coup du *plat* de la main sur le *muse* » ; pour Ledieu, c'est « plat sur le museau » ; pour Contejean, c'est le lat. *palma* avec une finale qu'il ne détermine pas ; pour Onofrio c'est sans doute une variante de l'a. fr. *palmée*. Le *Larousse Illustré*, à propos de *plamussade*, a aussi exprimé un avis : l'ancien *plamuse* serait *palma*, paume, et *marmouse* ou *mouse*, museau.

On sera évidemment porté à tenir toutes ces tentatives

d'explication pour non avenues, si l'on refléchit que le latin du moyen âge possédait un verbe *palmizare* au sens de « dare alapas », sens qui est absolument adéquat à celui du verbe *plamuser*. Le plus naturel est de supposer que ce *palmizare* était le mot propre employé pour dire « gifler » dans le jargon latin des écoliers, des clercs et des maîtres, et qu'adapté à un moment donné en langue vulgaire, il a subi, à ce transfert, une menue déformation (d'*i* en *u*), comme il arrive le plus souvent dans les cas de ce genre [1]. Dans cette hypothèse le verbe *plamuser* est le mot primitif et *plamuse* en est issu par voie de formation déverbale. Peut-être bien, à l'origine, une forme plus voisine du latin (**palmeser*) a-t-elle existé.

Remarque sur le franc-comtois PLAMUSSE, *sorte de crêpe*.

Dans ses *Provincialismes* du Doubs, Beauquier cite du mot *plamusse* « large claque » un homonyme, *plamusse*, aussi féminin, qui « se dit à la campagne d'une espèce de gâteau, de crêpe ». Dans les patois du Doubs, ce mot doit exister plutôt d'une façon seulement sporadique et rester confiné dans des aires plutôt restreintes, car il demeure inconnu des autres auteurs de monographies sur des patois du département (Contejean, Boillot, Roussey, Grammont). K. Bauer, auteur d'une dissertation assez complète de l'université de Giessen sur les *Gebäckbezeichnungen im Gallo-Romanischen* [2], n'a pas inséré ce mot *plamusse* du département du Doubs dans son inventaire, soit que le passage de Beauquier lui ait échappé, soit aussi qu'une pareille attestation unique, restant assez étrangement isolée, ait suscité en son esprit quelque scrupule exagéré.

Il n'y a pas de doute que sur la question il faut s'en rapporter à un patoisant indigène et expérimenté tel que Beauquier. Et d'ailleurs l'explication étymologique de ce mot *plamusse*, qui est facile, viendra appuyer efficacement une telle manière de voir. Le moyen haut allemand possède un vocable *blatemuos* (neutre), qui signifie « crêpe », et c'est là, à n'en point douter, l'origine certaine de *plamusse* ; *blatemuos* est enregistré dans le *Mittelhochdeutsches Handwörterbuch* de Lexer avec la signification de « lagana », c'est-à-dire « crêpes », et, si l'on veut rechercher

1. Quant à la métathèse, elle n'offre rien de particulièrement surprenant.
2. Darmstadt, 1913.

la provenance du mot, on est reporté à l'ancien haut allemand *platamos* « lagana », qui figure dans l'*Althochdeutscher Sprachschatz* de Graff [1] avec un premier exemple du x[e]-xi[e] siècle pris à des gloses interlinéaires de la Bible ; quant à la composition même de *platamos*, elle dégage la signification saisissante et imagée de « mets qui a l'aspect, l'apparence extérieure d'un plat, de par sa forme circulaire et aplatie » (néerl. *platte*, all. dialectal *Platte*, all. littéraire *Blatte* = plat). La crêpe est une sorte d'entremets qui, dans la pratique courante, se confectionne en série, et il est des plus naturel qu'un pluriel du moyen haut all. *blatemüese*, plus usuel que le singulier, ait donné lieu à un franc-comtois *plamusse*.

Quant au franc-comtois, c'est un dialecte de frontière, qui, comme le wallon et le lorrain, en raison de sa position même, est farci de germanismes. Rien que dans la nomenclature des pâtisseries, je relève, chez Bauer, en franc-comtois [2] :

poutrevèque,	qui fait	pendant	à l'all. mod.	*Butterweck*,
gouguelof,	»	»	»	*Gugelhopf*,
betchelle,	»	»	»	*Bretzel*,
vèque,	»	»	»	*Weck*.

VII

POULAIN, « BUBON D'ORIGINE SYPHILITIQUE »

A propos de ce mot, Scheler, dans la troisième édition de son *Dictionnaire d'étymologie française* (1888), s'exprime ainsi « Roquefort se complaît à dire que cette acception vient de *poulain*, petit d'un cheval, parce que les personnes qui ont des poulains marchent les jambes écartées comme les poulains. Littré tient cette étymologie pour probable ; je préfère, pour ma part, rattacher le mot à un type *pusulanus*, issu de *pusula* (forme accessoire de *pustula*). Ce type a régulièrement pu produire *pouslain*, *poulain* ».

La solution de Scheler donnait toute satisfaction au point

1. II, 871.
2. Voir Bauer, *op. cit.*, à ces différents mots.

de vue du sens, mais présentait deux points faibles, un adjectif en -anus dérivé de pusula n'est nulle part attesté, et pūsula a un *ū* long.

Le *Dictionnaire général* se rallie à l'ancienne opinion (sans mentionner l'avis de Scheler), faisant de *poulain*, petit de la jument, et de *poulain* « bubon inguinal d'origine syphilitique», un seul et même mot à acceptions de sens différentes. Le plus ancien exemple enregistré pour *poulain*, bubon, est de 1529 (dans J. et R. Parmentier) : « *La verole et les poulains.* »

Les dictionnaires étymologiques de Körting et de Meyer-Lübke passent sous silence *poulain*, bubon.

La solution par l'admission d'un emploi métaphorique de *poulain*, petit de la jument, n'est nullement satisfaisante au point de vue du sens, car la logique indique que, si ce mot *poulain* recevait un emploi métaphorique dans lequel il aurait pour but de mettre en relief une analogie de marche avec celle d'un poulain, il s'appliquerait à l'individu même qui présente des bubons et la marche d'un poulain, et non pas au siège de son mal, et désignerait, par procédé métaphorique, le syphilitique ou avarié même.

Une légère retouche ou correction à la solution de Scheler donnera pour *poulain*, bubon, l'explication désirée, satisfaisante sous tous rapports. Le prototype latin n'est pas un adjectif vulgaire en -*anus*, mais bien un appellatif *pustulamen, tiré de pŭstula qui a un *ŭ* bref. Les thèmes en -amen se forment en lat. classique sur les verbes en -are, tel certamen, et en latin vulgaire aussi sur les noms en -*a*, tels ossamen (it. *ossame* et esp. *osambre*), *materiamen (a. fr. *mairien*). Le bubon vénérien ou poulain est une tumeur dégénérant en ulcère, pustuleuse et purulente : ce bubon « donne naissance à un abcès dont le pus est virulent..., et dont l'ouverture laisse une ulcération à bords inégaux, décollés, qui peut, comme le chancre, devenir phagédénique [1] ».

Paul Marchot.

1. Littré, *Dict. de médecine*, 15e éd., v. *bubon*.

COMMENT ONT ÉVOLUÉ
LES
FORMES DE L'INTERROGATION

Rien de plus varié que les formes de l'interrogation en français moderne. La langue cultivée connaît « est-ce que vous irez ? » à côté de « irez-vous ? », « où est-ce que vous allez ? » en regard de « où allez-vous ? ». Elle dit tantôt « qu'est-ce ? » tantôt « qu'est-ce que c'est ? ». « Que faites-vous ? » peut s'allonger en « qu'est-ce que vous faites ? » et même en « qu'est-ce que c'est que vous faites ? ». La langue populaire n'ignore pas les phrases de ce genre, mais elle a aussi ses tournures à elle : « vous irez-ti ? », « où que vous allez ? », « où c'est que vous allez ? », « qué que vous faites ? ». Et nous en passons. D'où vient cette pittoresque diversité ? N'est-elle qu'un effet du hasard et du caprice ? Ou peut-on, derrière la variété des faits, discerner une loi qui les domine et les explique ? Nous croyons que cette loi existe et qu'on peut la retrouver. Il suffit d'interroger avec méthode l'histoire de la langue.

I

Nous distinguerons deux sortes de phrases interrogatives, celles où l'interrogation porte sur le verbe même : « partirez-vous demain ? » et celles qui commencent par un mot interrogatif : « quand partirez-vous ? ». Nous nous occuperons tout d'abord des premières seulement. Comment le latin s'y prenait-il dans ce cas pour marquer l'interrogation ? Parfois c'est l'intonation seule qui souligne le mouvement de la phrase. Le procédé est encore très répandu aujourd'hui. Soit la phrase « votre père est parti » : prononcez-la sur un ton descendant, vous annoncez un fait, prononcez-la sur un ton montant, vous posez une

question. Il va de soi que les phrases de ce genre ne sont absolument claires que dans la conversation. La langue écrite a avantage à recourir à des procédés moins susceptibles d'équivoque. A cet effet, le latin se sert surtout de la particule *num* qu'il place en tête de la phrase ou de *ne* qui s'accole au premier mot; quelques autres particules sont moins employées. Mais aucune n'a passé dans notre langue. Voilà donc le français obligé ici de créer de toutes pièces. Le procédé auquel il s'est arrêté doit être bien naturel, puisque c'est celui qu'ont adopté non seulement les autres langues romanes, mais aussi l'anglais et l'allemand [1] : c'est l'inversion.

Sire cumpainz, *faites* le *vus* de gret [2] ?

On voit le but de cette transposition, c'est de mettre en valeur le mot sur lequel retombe l'interrogation, c'est-à-dire le verbe. Cela est si vrai que très souvent en pareil cas on supprime le sujet :

Pois m'en cumbatre a Carle [3] ?

Le verbe une fois posé, on a le sentiment que l'essentiel de l'interrogation est exprimé ; le verbe au XIIe siècle, de par sa désinence, indique toujours très précisément la personne, le sujet paraît inutile et il tombe. Il est à croire qu'on n'est pas arrivé du premier coup à cet ordre invariable. Le latin est une langue qui marque les rapports dans la phrase à l'aide des terminaisons ; l'ordre des mots n'y a qu'une valeur de style, il sert à détacher, à accentuer un mot important. Dans la période obscure où le latin s'est insensiblement transformé en français, cette latitude dans l'arrangement des mots s'est peu à peu restreinte, à mesure que le nombre des terminaisons significatives diminuait. Une déclinaison à deux cas ne permet plus autant de combinaisons qu'une déclinaison à six cas. L'ordre des mots, sans atteindre à la rigidité qu'il a aujourd'hui, prend une fixité toute nouvelle. Des arrangements qui mettaient un mot en relief ont tendance à se cristalliser : c'est dire qu'ils perdent

1. Ou faut-il conclure qu'il y a eu imitation, et dans ce cas qui a imité, le roman ou le germanique ?

2. *Roland*, éd. Gautier, v. 200.

3. *Roland*, v. 566.

leur valeur expressive pour prendre une valeur grammaticale. L'ordre verbe-sujet qui avait d'abord visé à attirer l'attention sur le verbe paraît bientôt être le signe même de l'interrogation. C'est l'état que nous offre la langue du XII[e] siècle.

C'est aussi l'état que nous redonne la langue moderne, sauf que nous ne supprimons plus le sujet : « Le faites-vous exprès ?», « Puis-je combattre Charles ? ». Toutefois la ressemblance n'est pas complète. Il y a dans le tableau des formes modernes de l'interrogation une curieuse dissymétrie : (*pars-je*), *pars-tu*, *part-il*, *partons-nous*, *partez-vous*, *partent-ils ;* jusque là tout est très régulier; mais qu'au lieu d'un pronom à la troisième personne nous ayons un nom, voici qu'apparaît un nouveau type de phrase : « *mon père* part-*il*, *vos amis* partent-*ils* ? ». Plus conséquent, l'ancien français dit « part mon père ? » sur le modèle de « part-il ? », « partent vos amis ? » sur le modèle de « partent-ils ? » :

A chi esté Morgue li fée[1] ?

« Morgue la fée a-t-elle été ici ?» Nous verrons plus loin comment le tour moderne s'est introduit.

II

Venons-en maintenant aux phrases qui commencent par un mot interrogatif, pronom ou adverbe. Là le latin offrait des secours très appréciables. On en jugera par les phrases suivantes empruntées aux *Tusculanes* de Cicéron :

Quae enim potest in vita esse jucunditas, cum dies et noctes cogitandum sit, jam jamque esse moriendum ?

Sed *quae* tandem est Epicharmi ista sententia?

Quo te *modo*, inquit, accepissem, nisi iratus essem !

Ubi sunt ergo ii, quos miseros dicis ?

Ubi est acumen tuum ?

Nous avons déjà là un type de phrase tout français : « Quel plaisir peut-il y avoir dans la vie... ? », « Quelle est donc cette opinion... ? », « Comme je t'aurais reçu... ! », « Où sont ceux que... ? », « Où est ta pénétration ? ». Du latin nous passons

1. Adam le Bossu, *le Jeu de la Feuillée*, éd. Langlois, 1911, v. 595.

ainsi sans effort au français. On notera que, comme *num* et *-ne* tout à l'heure, *qui*, *quae*, *quo*, *ubi* viennent en tête de la phrase. Il y a lieu de croire que nous avons là un ordre de mots à valeur primitivement emphatique. Mais il est clair qu'à l'époque de Cicéron cet ordre s'est imposé depuis longtemps au latin et qu'il est devenu traditionnel. Le français l'a tout naturellement adopté. Il y avait là une façon simple de marquer la parenté des deux types de phrase interrogative : dans les deux cas le mot important est mis en tête, le verbe dans un cas, la particule interrogative — pronom ou adverbe — dans l'autre.

Pourquoi donc le français a-t-il cru devoir introduire l'inversion même dans le second type de phrases :

> E par quele gent quidet il espleitier tant [1] ?
>
> U ies tu [2] ?

Il est vrai que nous parlons encore ainsi, et la construction nous semble très naturelle. Elle a pourtant de quoi surprendre. L'inversion, très expressive dans le cas des phrases où l'interrogation porte sur le verbe, ne semble pas avoir ici d'utilité très immédiate. La vérité est que cette inversion n'est nullement liée à l'idée d'interrogation : elle n'est là que par application particulière d'une des règles les plus générales de l'ancien français. Tout régime, ou mieux tout déterminant du verbe, que ce soit un nom, un pronom, un adjectif ou un adverbe placé en tête de la phrase, entraîne nécessairement l'inversion du verbe. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher l'origine ni la raison d'être de cette règle. Elle n'a du reste pas complètement disparu du français moderne, et des phrases comme « A plus forte raison *aurait-il* dû se taire » en perpétuent encore le souvenir. Mais il n'y a là aujourd'hui qu'un archaïsme. En ancien français au contraire la règle est d'application constante. On comprend donc qu'elle se soit soumis même les constructions interrogatives. « Là est-il » devait conduire à « où est-il ? ». Le point est un peu plus délicat quand il s'agit des pronoms *qui*, *que*. Il est à remarquer qu'en ancien français le relatif, pas plus que la conjonction, n'entraîne en général l'inversion. On dira :

---

1. *Roland*, v. 395.
2. *Roland*, v. 2045.

« l'homme ai-je vu » mais non pas « l'homme qu'ai-je vu ». C'est sans doute que des mots placés au point de rencontre de deux phrases semblent n'appartenir en propre à aucune de ces phrases, et ne peuvent exercer dans l'une d'elles une influence assez forte pour en changer la construction. Mais le pronom interrogatif — si semblable par ailleurs au relatif — s'en distingue nettement ici. Sujet ou régime, il fait très nettement partie d'une phrase et d'une seule. C'est pourquoi, pris comme régime, il amène l'inversion du verbe. Mais faites dépendre ce pronom d'un verbe précédent, c'est-à-dire transformez la seconde phrase en interrogation indirecte, vous vous retrouverez dans les conditions du relatif, et l'inversion disparaitra. « Qui est-il ? », « Dites-moi qui il est » : cette variation a persisté en français moderne, mais elle n'y trouve plus son explication.

III

Dans le système si simple et si logique que nous venons d'exposer, des modifications vont se produire de bonne heure. Elles résulteront du choc de deux tendances opposées. Nous savons que la phrase interrogative met en valeur soit le verbe dans un type de phrase soit la particule interrogative dans l'autre ; dans les deux cas le sujet passe au second plan. Or il peut arriver que, pour une raison ou pour une autre, on désire donner plus d'importance au sujet. Comment s'y prendra la langue ? L'ancien français, à qui l'existence d'une déclinaison permet des constructions très souples, n'a pas été embarrassé. Voici la solution qu'il a adoptée dans le cas des phrases à particule interrogative. Partant du tour normal « Dex ! porquoi est li rois si fol ? » [1], il enlève le sujet de sa place traditionnelle et le met tout en tête de la phrase, avant l'adverbe :

> Nostre escu por quoi furent fet [2] ?
>
> Mes sa parole que li coste [3] ?

On voit à quoi se ramène cette modification : d'une phrase on en a fait deux. « Nostre escu », « sa parole » portant un

1. Béroul, *Tristan*, éd. Muret, 1913, v. 127.
2. Chrétien de Troyes, *Cligès*, éd. Foerster, 1910, v. 1303.
3. *Renart*, éd. Martin, 1882, br. I, v. 782.

accent assez fort constituent à eux tout seuls des phrases complètes. On pourrait imprimer « [Et] nostre escu ? Por quoi furent fet ? », « [Et] sa parole ? Que li coste ? ». Ce serait probablement exagérer l'effet obtenu, mais cette ponctuation indiquerait au moins dans quel sens il faut chercher cet effet.

Le procédé eut du succès. On l'employa de préférence avec le pronom *ce* :

> Bien saves parler et plaidier :
> Mes *ce* que vaut ? ce n'a mestier [1].
>
> Dex ! dist li rois, *ce* que puet estre [2] ?

Des phrases de ce genre se rencontrent à chaque instant dans les textes du XIIe et du XIIIe siècle. Elles nous paraissent bien gauches aujourd'hui. C'est simplement parce que dans la langue moderne la voix ne saurait plus s'arrêter sur *ce* : le pronom est devenu complètement atone. Il en est tout autrement au moyen âge, comme nous aurons l'occasion de l'indiquer plus d'une fois encore. Dans le vers de *Renart* et dans celui de *Tristan*, *ce* porte un très net accent. Pour transposer dans le ton moderne, il faudrait remplacer *ce* par des équivalents plus pleins : « Mais *cette attitude*, à quoi vous avance-t-elle ? Vous perdez votre peine. » « Dieu, dit le roi, *l'étrange circonstance* ! Que peut-elle bien signifier ? ». Malgré le succès qu'elle a eu au moyen âge, cette tournure n'a pas été durable. Cela s'explique. Dès que *ce* perdait tout accent, il devenait impossible de le mettre ainsi en vedette, séparé de tout mot sur lequel il pût s'appuyer. D'autre part, la chute de la déclinaison conduisait à un ordre des mots singulièrement plus strict que celui qu'avait connu l'ancienne langue : en particulier le sujet ne pouvait plus se détacher de son verbe.

IV

Au contraire, dans le cas des phrases où l'interrogation porte sur le verbe, l'effort fait pour accentuer le sujet a abouti à une construction très durable puisque c'est encore la nôtre. Ici il ne pouvait plus être question de faire passer purement et simple-

1. *Renart*, br. I, v. 1285-6.
2. Béroul, *Tristan*, v. 2001.

ment le sujet en tête, car on aurait ainsi du coup transformé l'interrogation en affirmation. Il fallait donc à la fois conserver l'inversion et mettre le sujet avant le verbe. Cela revient à dire qu'il fallait exprimer le sujet deux fois, une fois avant, une fois après le verbe. Tour illogique, si l'on veut, mais très propre à donner ce qu'on attendait de lui. « Est l'aveir Carlun apareilliet ? » — type normal — deviendra « L'aveir Carlun est il apareilliet ? »[1]. Là encore, si l'on y regarde de près, et peut-être plus nettement même que dans le cas précédent, nous avons deux phrases distinctes : l'une constituée par le sujet à lui tout seul, l'autre par la phrase proprement interrogative. La ponctuation, une fois de plus, pourrait rendre cette dualité visible : « L'aveir Carlun ? Est il apareilliet ? »

Les phrases à mot interrogatif ont parfois emprunté ce tour[2]. Dans ce cas elles ne se contentaient plus de placer le sujet tout en tête, avant le terme interrogatif et le verbe, elles le rappelaient encore après le verbe par un pronom. Nous avons conservé cette construction : « Et ce livre, pourquoi est-il là ? » Mais justement il n'y a pas la plus légère différence ici entre l'usage moderne et l'usage ancien. Le tour s'est perpétué, il ne s'est pas transformé. Comme au XII[e] siècle les deux phrases sont distinctes, comme au XII[e] siècle le mot interrogatif les empêche de voisiner de trop près.

Tout au contraire dans les phrases du type « L'aveir Carlun ? est il apareilliet ? » Nulle barrière infranchissable n'empêchait les deux tronçons de la phrase de se rejoindre un jour. La distinction ne dépendant que de l'intonation était naturellement sujette à s'effacer. On pouvait être tenté à un moment ou l'autre de prononcer la phrase entière d'une seule teneur. Un ordre emphatique dans son origine risquait ainsi de devenir l'ordre normal. C'est ce qui est arrivé. Et comme ici rien ne choque les tendances de la langue moderne — qui a accepté sans presque s'en douter la redondance du pronom, — la tournure en question s'est généralisée et s'est maintenue jusqu'à nos jours avec sa valeur nouvelle. Nous mettons régulièrement

---

1. *Roland*, v. 643.
2. Voir A. Schulze, *Der altfranzösische direkte Fragesatz*, 1888, p. 196, § 218.

le substantif sujet en tête de la phrase interrogative, et ce n'est plus du tout pour lui faire un sort.

Mais il a fallu bien du temps pour en arriver là. La tournure emphatique n'est pas fréquente, tant s'en faut, au XIIe et au XIIIe siècle. Au XIVe siècle, Froissart suit l'usage courant de son siècle en écrivant : « *Cuident donc cil François* avoir reconquis, et a si peu fait, le chastiel et le ville de Calais [1] ? » Même au XVe siècle l'ancienne tournure semble encore de beaucoup la plus répandue. Elle domine chez Gréban. L'auteur de *Jean de Paris* fait dire à une jeune fille de la cour d'Espagne : « Helas, mon amy Gabriel, *viendra* encores *Jehan de Paris* ? — Ma damoiselle, dit il, non pas, car il y a à venir premièrement ses gens d'armes [2]. » Mais déjà les deux tournures sont employées côte à côte de façon significative :

> Ces harnois cy sont *ilz* pourrys ?
> Ces salades nous sieent *ilz* mal ?
> *Sont ces brancs* a ruer laval ?
> *Sont ces espees* vermoulues ?

écrit Gréban [3]. Et semblablement l'auteur des *Cent nouvelles nouvelles* : « *N'est pas ceste robe* assez longue, mes cheveux sont *ils* point longs [4] ? » Il est clair que dans des passages de ce genre les deux tournures sont sur le même pied. Aucune nuance de sens ne les sépare plus : il n'y a désormais en présence qu'un tour très ancien qui s'en va, et un tour moderne qui vise à le remplacer et y réussit de mieux en mieux. Nous aurons à nous demander plus tard pourquoi la langue l'accueille à ce moment avec tant de faveur. Au XVIe siècle, l'évolution est achevée : la phrase interrogative de Rabelais est la phrase moderne. Mais même alors l'ancienne tournure n'est pas complètement oubliée. On la trouve souvent chez Calvin : « *Ignoroit l'ancienne* Eglise quelle compagnie Jesus Christ eust admise à sa Cene [5] ? » C'est évidemment le parfum archaïque de cet arrangement de mots

1. Froissart, *Chroniques*, éd. Luce, t. IV, 1873, p. 76.
2. Éd. de Montaiglon, 1867, p. 80.
3. *La Passion*, éd. Paris et Raynaud, 1878, v. 27720-23.
4. Éd. Wright, 1858, t. II, p. 199.
5. *Institution de la religion chrétienne*, éd. Lefranc, Chatelain et Pannier, 1911, p. 653.

qui l'a fait préférer ici. Les tours qui vieillissent sont volontiers recueillis par la littérature : à mesure que leur emploi devient moins fréquent, ils acquièrent une dignité qu'ils n'avaient pas toujours connue. Ils sont bien près de leur fin quand ils ne servent plus, entre les mains d'un écrivain avisé, qu'à varier l'expression ou à tourner plus commodément le vers. Dans la prière à Dieu qui termine le 1er livre des *Tragiques*, d'Aubigné, après avoir employé cinq fois la forme moderne de l'interrogation, écrit vers la fin :

> *Ne partiront* jamais du throsne où tu te sieds
> *Et la mort et l'Enfer* qui dorment à tes pieds [1] ?

Il est douteux qu'on trouve un tour semblable dans Boileau ou dans Racine. Avant même la publication des *Tragiques*, Malherbe avait rayé de son exemplaire de Desportes le vers : Viendra jamais le jour qui doit finir ma peine [2] ? Aujourd'hui cette construction paraît tout à fait étrangère au génie de la langue. On la trouve pourtant encore, comme nous verrons, dans les phrases commençant par un mot interrogatif.

V

Avant de quitter l'ancienne langue, nous devons examiner un dernier tour interrogatif qui portait en lui le germe d'un étonnant avenir. Ici encore il s'agit d'une tournure à valeur emphatique. Nous venons de voir comment on s'y prenait pour mettre en relief le sujet, forcément relégué au second plan dans le tour normal. Il est plus curieux qu'on ait cherché à accentuer les mots mêmes sur lesquels portait l'interrogation et auxquels la langue avait déjà, pour ce motif même, assigné une situation privilégiée en tête de la phrase. A vrai dire, on n'a pas touché aux phrases du type « ira-t-il ? ». Ici le verbe variant avec chaque phrase conservait toute l'énergie que lui donnait sa position initiale. Mais dans les phrases du type « où ira-t-il?», les mêmes quatre ou cinq mots — *qui*, *que*, *où*, *comment* — revenant sans cesse, une usure devait forcément se produire ; la

---

1. *Les Tragiques*, Livre premier, éd. Bourgin, 1896, v. 1371-2.
2. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. III, 2e partie, 1911, p. 670.

répétition indéfinie de ces vocables leur enlevait une partie de la valeur expressive qu'ils tenaient de leur sens et de leur place en tête de la phrase. On songea à les renforcer à l'occasion. Mais ici c'est le latin qui fournit le modèle et le point de départ. Voici un exemple emprunté encore aux *Tusculanes* : « Quibus cognitis, *quis est qui dubitet* quin hic quoque motus animi sit totus opinabilis ac voluntarius ? » On reconnaîtra là le tour *qui est-ce qui ?* Il est vrai que « qui est ce qui » intercale le démonstratif *ce* devant le deuxième *qui*. Mais le tour *qui est qui* n'est pas rare dans l'ancienne langue :

Et *qui est qui* le porroit prendre [1] ?

Nous ne voudrions pourtant pas affirmer que ce tour soit calqué sur le latin. Il est plus probable qu'ici, comme si souvent en vieux français, le pronom sujet est sous-entendu après l'inversion : *qui est qui* renvoie à *qui est* [*ce*] *qui*. Le latin a donc simplement donné l'impulsion, et le tour français au lieu de venir directement de la phrase latine lui est apparenté. Cette parenté s'affirme plus étroite encore quand on compare ce vers de Plaute :

Dic mihi, quaeso, *qui ea'st*, *quam* vis ducere uxorem [2] ?

avec cet autre de *Renart* :

Mes *qui est cil que* vos haez [3] ?

Qui est ce que n'est qu'une autre forme de *qui est cil que*, plus indéfinie : le démonstratif neutre y remplace le démonstratif masculin.

Qui est ce, diex, *qui* m'aparole [4] ?

A côté de *qui est ce qui* (ou *que*) nous avons, bien entendu, *qu'est ce qui* (*que*) :

---

1. *Renart*, br. IX, v. 1608.
2. *Aulularia*, v. 127.
3. *Renart*, br. XI, v. 1049.
4. *Renart*, br. IV, v. 233.

Qu'est ce que vous dites ?
Ainsi m'aïst sainz esperites,
Conseil vous donrai volantiers [1].

Les phrases de ce genre sont assez fréquentes dans la vieille langue et elles ont une allure toute moderne. Mais ce n'est qu'une apparence. S'il n'y a pas aujourd'hui la plus légère différence, dans le parler de tous les jours, entre *qui est-ce qui* et *qui*, en ancien français le redoublement du pronom a une très nette valeur expressive, et qui n'en sent pas la force en lisant les vieux textes perd bien des nuances. Renard, sottement descendu au fond du puits et méditant une ruse qui le tirera de là, laisse s'époumonner Isengrin qui l'injurie d'en haut. Son jeu est de feindre qu'il est au paradis terrestre et que le séjour des mortels ne l'intéresse plus : il a oublié jusqu'à ses compagnons de la veille. Aussi est-ce avec l'accent d'un homme qui se croyait à l'abri de toute importunité et qu'on vient néanmoins déranger qu'il s'écrie : « Qui est ce, diex, qui m'aparole? » Entendez : « Grands dieux, quel peut bien être l'individu qui m'adresse la parole ? » « Qui est ce » conserve toute sa valeur par rapport au second *qui*, et il va de soi que *ce* ne peut pas être l'enclitique qu'il est aujourd'hui : il est même probable que ce petit mot porte ici l'accent du groupe « qui est ce ».On voit combien, sous des dehors identiques, la phrase ancienne diffère de la phrase moderne correspondante. De même quand Renard vient poliment demander conseil au roi Noble, ce monarque débonnaire, peu habitué à de pareilles attentions, en manifeste un certain ébahissement : « Fet li rois : qu'est ce que vous dites ? » Appuyez fortement sur *ce* et interprétez : « Hein ! quoi ! qu'est-ce que vous me racontez là ? » Puis la bonté reprenant le dessus sur la surprise il ajoute : « Je suis à votre disposition : de quoi s'agit-il ? » Partout au XII[e] et au XIII[e] siècle *qui est ce que*, *qu'est ce que* expriment surprise, indignation, colère, dégoût. C'est tout au plus si ces locutions s'affaiblissent parfois à ne marquer qu'un sentiment de vive curiosité.

Au XIV[e] siècle il n'y a pas de changement sensible dans la valeur du tour. Un exemple de Jean le Bel va nous le faire sentir. « Et tantost aprez ce mot, le roy Jehan se lancha au

1. *Renart*, br. XVII, v. 197-9.

roy de Navarre et le prist par le col et le tira par la table et luy dist : « Certes, mauvaiz traitre, or vous convient il morir ! » Le duc de Normendye dist tantost : « Ha ! cher sire, *qu'est ce que vous volez faire* ? vous veez qu'il est en ma compaignie et en mon hostel [1]. » Dans cette question on sent la surprise et l'effroi du duc.

Au XVe siècle, les faits sont plus difficiles à interpréter. C'est qu'il y a dès lors plusieurs courants. Il y a d'abord les gens de lettres qui soignent leur style ; ceux-ci, comme il est naturel, s'en tiennent à l'ancien usage. Le mystère de la *Passion* est plein de scènes populaires, mais l'auteur est un homme cultivé, et si Gréban emploie assez souvent notre tournure, il est visible qu'il entend encore la distinguer de la simple interrogation. A la fin du siècle, *Jean de Paris* abonde en dialogues vivement menés : les interrogations n'y manquent pas, mais notre tournure n'y apparaît que trois fois et toujours dans le sens traditionnel. Au XVIe siècle même Rabelais semble l'éviter. Mais si nous nous adressons maintenant à des œuvres populaires, de style plus simple ou plus négligé, les choses sont tout autres : l'interrogation redoublée y apparaît plus souvent et elle tend à devenir une simple formule. M. Brunot en cite des exemples caractéristiques tirés du *Mystère du Vieux Testament* : « *Qui esse qui* m'a frappé ? », « *Qu'esse que* vous avez ? », « *Qu'esse que* nous feron ? » etc. [2]. Il est clair qu'au XVe siècle la langue populaire est ici en avance sur la langue cultivée ; elle ne fait plus guère de différence entre *qui est ce qui* et *qui*. Du reste la tendance est plus ancienne. Dès la fin du XIVe siècle on trouve dans les *Miracles de Nostre Dame* quelques exemples analogues à ceux que nous venons de citer [3]. On peut même remonter beaucoup plus haut. Vers l'an 1200 Richard de Lison écrit :

> *A qui es ce que* vos parlez ?
> Fet soi Tybert : A vos qu'ateint [4] ?

et cet emploi, à cette date, a de quoi surprendre. Il est impossible ici d'analyser *a qui es ce que*, mot par mot, sans aboutir à une absurdité : le sens particulier que prendrait « a qui » s'y

1. *Chronique*, éd. Viard et Déprez, t. II, 1905, p. 224.
2. *Ouvr. cit.*, t. I, 1905, p. 431.
3. Schulze, *ouvr. cit.*, p. 97, § 117.
4. *Renart*, br. XII, v. 530-1.

oppose. Il y a déjà là une formule toute faite qu'il faut prendre d'ensemble. Devons-nous donc modifier nos affirmations précédentes ? La langue est-elle arrivée plus tôt que nous ne pensions à la formule moderne ? Nous ne le croyons pas. Nous n'avons pas trouvé d'autres exemples de cet emploi, et sans affirmer qu'on n'en saurait trouver, nous pensons du moins qu'il est rare. La langue avait une autre façon de s'exprimer plus conforme au point de vue qui était alors le sien : « *Qui est cil a cui* cil engin sont ? » (*Ménestrel de Reims* [1].) Mais il arrive qu'un individu ou qu'un petit groupe d'individus tire par avance des conclusions qu'implique un état donné d'une langue et auxquelles la langue elle-même n'arrivera dans son ensemble que bien plus tard, si elle y arrive. *Lorsque* est entré tardivement dans la langue, qui a toujours fait grand usage de *quand* et le préfère encore à *lorsque* dans la conversation courante : mais on trouve dès le XIIe siècle un emploi isolé de *lors que* dans le *Cligès* de Chrestien de Troyes [2]. Richard de Lison est peut-être un précurseur du même ordre.

VI

Qui ou *que* ne sont pas les seuls mots interrogatifs que l'ancienne langue ait renforcés par le redoublement. *Qui est ce qui*, qui remonte assez directement au latin, a de bonne heure sans doute entraîné *quel... est ce qui*, *lequel est ce qui* :

> *Quel* beste *est ce que* je voy la [3] ?

s'écrie tout surpris un prêtre qui chevauchant d'aventure aperçoit Tibert le chat perché sur un arbre. Ailleurs Bernard l'âne propose de charger quelqu'un d'une mission qui peut devenir périlleuse ; ses deux compagnons, Brun l'ours et Baucent le sanglier, répondent non sans appréhension :

> Mes or voudrion nos savoir
> *Liquiex sera ce* qui ira [4].

---

1. Schulze, *ouvr. cit.*, p. 99, § 119.
2. Ritchie, *Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français*, 1907, p. 86.
3. *Renart*, br. XV, v. 375.
4. *Renart*, br. XIII, v. 1916-7.

On voit que là encore le tour redoublé comporte une nuance très particulière et très sensible qui manque au simple.

Restent les interrogatifs adverbes comme *pourquoi*, *où*, *quand*, *comment*. Se sont-ils, comme *quel* et *lequel*, laissés eux aussi gagner par l'analogie de *qui est ce que ?* Il faut mettre à part *pourquoi*, qui n'est alors que *pur quei*, c'est-à-dire la forme forte de *que* précédée de la préposition *pour* (on trouve aussi *pur que*). Nous ne sortons donc pas du domaine de *qui*, et on peut s'attendre à des exemples comme le suivant :

Escuiruel,
Por qu'est ce que plorer te voi [1] ?

Pourtant il y a là quelque chose qui surprend. Bien que ce vers s'analyse plus facilement que l'exemple de Richard de Lison cité plus haut et que *por que* pris à part ne présente pas la même équivoque que *a qui*, il y a tout de même un air de parenté entre les deux passages : dans l'un, *est ce que* n'est plus qu'une formule, dans l'autre — celui de la branche XIII, postérieur de trente ou quarante ans — on sent très bien la tendance à la formule. Aussi l'emploi de *por qu'est ce que* est-il pendant longtemps aussi rare que celui de *a qui est ce que*. La vérité est que la langue recourt ici encore à une tournure plus conforme à son point de vue ordinaire :

Sire, *qu'est ce que* vostre niece
Est demoree si grant piece
Que n'est aus caroles venue [2] ?

Le *ce* est nettement accentué : « Que signifie *ce fait* que votre nièce... ?», c'est-à-dire, au fond « Pourquoi donc votre nièce est-elle demeurée... ? Cet emploi se maintiendra longtemps dans la langue. On le trouve chez Greban :

Et *qu'est ce que* vous me querez
Si fort [3] ?

c'est-à-dire : « Pourquoi donc me cherchez-vous... ? Nous disons encore familièrement « *Qu'est-ce que* vous pleurez comme ça ?»

---

1. *Renart*, br. XIII, v. 1502-3.
2. *La Chastelaine de Vergi*, éd. Raynaud et Foulet, 1912, v. 847-9.
3. *La Passion*, v. 9883-4.

et il y a là un curieux débris, un reste à peine compris d'une construction autrefois très générale et très significative.

Il ne semble pas qu'on trouve des exemples de *ou est ce que* ou de *quant est ce que* avant le milieu du XIIIe siècle, et même alors ce ne sont que des emplois isolés et parfois douteux[1]. En tout cas ils annoncent un emploi à venir plutôt qu'ils n'attestent un usage contemporain. *Comment est ce que* est peut-être un peu plus fréquent. En voici un exemple de Joinville qui nous montre combien ici de nouveau nous sommes loin de l'usage moderne : « *Comment est ce que* vous ne nous voulez dire que vous ferez ces choses ?» Entendez : « Comment se fait-il que...? » et c'est toujours le sens de la locution avant le XVe siècle.

C'est au XVe siècle en effet qu'ici comme tout à l'heure le point de vue de la langue va se modifier. *Qui est ce qui* (*que*), transformé dès lors par la langue populaire en simple forme d'interrogation, entraîne avec lui tout le groupe des mots interrogatifs. Les adverbes en particulier suivent l'exemple des pronoms. *Ou est ce que* apparaît avec sa valeur moderne :

Ou est ce qu'il tient son menage[2] ?

Pour ou est ce aller[3] ?

Dans *comment est ce que* « est » perd toute son énergie originelle et ce vers de *Pathelin* semble écrit d'hier :

Comment est ce que l'en t'appelle[4] ?

Pourquoi est ce que, au sens atténué d'aujourd'hui, est attesté dès la fin du XIVe siècle :

Pourquoy est ce que tu demandes
De mon nom qui est mervillous ? (*Vie de saint Grégoire*[5].)

A la même époque on rencontre quelques timides exemples de *quant est ce que*.

On aura remarqué que Gréban n'hésite pas à employer *ou*

---

1. Voir Behrens, *Götting. gelehrte Anzeigen*, 1889, p. 517.
2. *La Passion*, v. 11639.
3. *La Passion*, v. 17225.
4. Schulze, *ouvr. cit.*, p. 110, § 131.
5. *Ibid.*, p. 105, § 126.

est ce que. Il semble que dans le cas des adverbes la littérature se soit montrée plus accueillante au néologisme que dans le cas des pronoms. Les œuvres du XVIe siècle confirment cette impression. « *Pourquoy*, dist Gargantua, *est ce que* frere Jean a si beau nez ? » écrit Rabelais [1]. Et Marguerite de Navarre : « *Pourquoi est ce que* la punition de ma trahison n'est tombée sur moy [2] ?» De son côté Calvin : « Mais *où est ce que* toutes ces choses reviennent [3] ? »

Au XVIIe siècle toutes les formes nouvelles d'interrogation— *qui est ce que* comme *ou est ce que* — ont reçu droit de cité dans la langue. Peut-être y a-t-il ici ou là un écho des défiances antérieures. Sorel dans son *Francion*, dont la première édition est de 1622, fait discourir un charlatan italien sur le Pont Neuf : « Viens çà ! dis, mon cheval, *pourquoi est-ce que* nous venons en cette place ? Si tu sçavois parler, tu me répondrois que c'est pour faire service aux honnêtes gens. Mais, ce me dira quelqu'un, gentilhomme italien, *à quoi est-ce que* tu nous peux servir ? A vous arracher les dents, messieurs... *Qui est-ce qui* arrache les dents aux princes et aux rois ? Est-ce Carmeline ? Est-ce l'Anglois à la fraise jaune ?... Non, ce n'est pas lui. *Qui est-ce donc qui* arrache les dents à ces grands princes ? C'est le gentilhomme italien que vous voyez, messieurs : moi, moi, ma personne [4]. » Il semble que ce ne soit pas sans une légère intention ironique que ces « est-ce que » sont ainsi accumulés. Ailleurs un paysan paraît employer *qu'est-ce que* et *où est-ce que* avec la même nuance de raillerie de la part de l'auteur [5]. Pourtant *qui est-ce qui* est fréquent dans le livre et dans des phrases que Sorel prend certainement à son compte. Il emploïe aussi sans dessein de raillerie d'autres tours interrogatifs avec *est-ce que* : « Mais *quand sera-ce que* vous vous remettrez au travail tout de bon [6] ? » Tout compte fait, il ne faut pas attribuer trop d'importance à l'ironie des passages cités plus haut : la même locution peut à l'occasion sembler correcte ou vulgaire suivant le

1. *Gargantua*, ch. XL, éd. Moland, p. 79.
2. *L'Heptaméron*, éd. Gruget, Paris, 1615, p. 571.
3. *Institution de la religion chrétienne*, p. 111.
4. Éd. Colombey, 1909, p. 417.
5. *Ibid.*, p. 393.
6. *Ibid.*, p. 442.

ton général du développement où elle est enchâssée. Il n'y a pas de doute que, dès avant le milieu du siècle, la langue cultivée n'ait accueilli sans arrière-pensée des tournures qui depuis longtemps étaient courantes dans la langue populaire [1]. Le passage suivant de l'*Astrée* suffirait à le montrer : « Mais retournons à ce que vous disiez à Galathée. *Qu'est ce qu'*elle vous respondit [2] ? » Et enfin Vaugelas lui-même se prononce : « *Quand est-ce qu'il viendra* est fort bon pour *quand viendra-t-il* [3] ? » La question est réglée.

Vaugelas consacre ailleurs [4] une autre décision de l'usage. Il ne faut pas dire « Pourquoy *fut ce* que les Romains firent telle chose ? » mais « Pourquoy *est-ce* que... » Et cela se comprend. Tant que *est-ce* avait un sens augmentatif très net dans les locutions qui nous occupent, il était très naturel qu'on fît varier le verbe et qu'on le mît au présent, au passé ou au futur, suivant le sens. Les exemples de ces variations ne manquent pas au moyen âge, ni même plus tard. Nous venons de voir *quand sera ce que* dans *Francion*. Mais du jour où le *est-ce que* de ces locutions se figeait, où *qui est-ce que* devenait une simple variante de *qui* et *où est-ce que* de *où*, « est » perdait toute attache avec le verbe *être* et n'était plus, dans le tout de la formule, qu'une syllabe sans valeur expressive particulière, indifférente à la notion de temps [5].

VII

Comment s'est opérée cette transformation qui d'une forme à valeur emphatique très nette a fait en quelques siècles une formule abstraite où ne transparaît plus aucune nuance affective ? Deux causes y ont sans doute contribué. En premier lieu et surtout, il y a eu usure de la locution. C'est un cas fréquent dans l'histoire des langues. A force d'apparaître dans un ordre qui reste toujours le même, les éléments composants

1. Voir Brunot, *ouvr. cit.*, t. III, 1re partie, 1909, p. 295.
2. D'Urfé, *L'Astrée*, 1re partie, Rouen, 1616, f° 241 v°.
3. *Remarques*, éd. Chassang, t. II, p. 235.
4. *Ibid.*, t. I, p. 419.
5. Voir Tobler, *Vermischte Beiträge zu französischen Grammatik*, t. II, 1894, p. 9.

se soudent, perdent leur individualité et s'effacent devant le composé qui fera désormais l'effet d'un mot simple : rien d'étonnant qu'il ne retienne plus qu'une partie de son énergie première[1]. C'est ainsi que *quoi que*, pronom indéfini dont le sens variait en fonction du verbe suivant, est devenu *quoique* conjonction, mot à sens fixé, indépendant du verbe. Mais dans le cas de *qui est-ce que*, il n'y a pas eu seulement soudure des éléments composants : l'un d'eux, le plus important, a complètement changé de valeur phonétique. Nous avons indiqué plus d'une fois déjà que le démonstratif *ce* portait dans la vieille langue un accent très marqué. Non seulement le mot était prononcé aussi pleinement que toute autre syllabe de la langue, mais il recevait en bien des cas l'accent fort d'un groupe rythmique. Nos analyses l'ont montré plus haut sur quelques exemples du XII[e] ou du XIII[e] siècle. Mais *ce* a conservé longtemps ce caractère. Sinon Froissart n'aurait pas pu écrire : « Se vostre moullier est d'Engleterre, *que de ce*[2] ? » On voit combien depuis lors a changé la langue : ces trois monosyllabes sont encore clairs à la lecture, il est impossible de conserver un sens à la phrase en les prononçant. Il faudrait dire aujourd'hui : « Si votre femme est anglaise, qu'est-ce que cela peut faire ? » C'est au XV[e] siècle au moins que commence l'évolution qui va faire de *ce* un mot atone. Il partage le sort des pronoms personnels avec lesquels il a des rapports de sens et d'emploi. *Je, tu, il* perdent peu à peu leur indépendance pour devenir dans la plupart des cas des proclitiques : bientôt on ne les séparera plus du verbe. *Ce* pronom s'appuiera le plus souvent sur le mot précédent : ce sera un enclitique ; *ceci, cela* le remplaceront comme mot indépendant. L'évolution dans le cas cas de *ce* va même plus loin que dans le cas de la plupart des pronoms personnels. *Tu* et *il* peuvent encore, en certains cas déterminés, recevoir un accent : « où vas-tu ? où est-il ? » *Ce* ne le peut pas ; *je* non plus : « où suis-je ? où est-ce ? » Cela tient évidemment à la présence dans ces deux mots de l'*e* sourd. Or s'il est certain qu'au XVI[e] siècle l'*e* sourd final est encore prononcé dans la langue cultivée, on

1. Voir Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale*, 1921, p. 130 ss. (L'évolution des formes grammaticales.)

2. *Chroniques*, éd. Raynaud, t. X, 1897, p. 31.

peut se demander si, dans la langue populaire, la tendance à le supprimer n'a pas apparu bien longtemps avant, tout au moins dans les cas favorables. L'*e* de *ce* étant régulièrement élidé devant une voyelle était certainement parmi les moins résistants de la langue. On peut croire que dès lors se constituait dans le peuple une forme (kɛsk) qui ne pouvait plus guère s'accorder avec la valeur ancienne de la locution et qui devait en devenir la forme moderne.

VIII

Ainsi de toute part nous sommes ramenés à la langue populaire ou tout au moins au langage de la conversation familière. Si la littérature n'accueille qu'avec défiance les tournures nouvelles, elle conserve jalousement les archaïsmes, elle est toujours très en retard sur le développement de la langue. Sauf exception, ce n'est donc pas à elle qu'il faut demander des renseignements sur l'origine des phénomènes linguistiques. La fantaisie ou le talent créateur des écrivains n'y entre pour rien. C'est la langue elle-même vue de haut qu'il faudra observer et saisir dans son évolution. Cherchons donc pourquoi le français du xv[e] siècle montre une préférence si marquée pour les formes interrogatives où entre *est-ce que*. Il ne s'agit pas d'expliquer l'apparition de ces formes : nous venons précisément de montrer comment *qui est ce qui* s'est transformé en un synonyme de *qui*. La question est de savoir pourquoi, à ce moment précis, entre deux formes de valeur égale, la langue populaire a choisi l'une au détriment de l'autre, *qui est ce qui*, le néologisme, au détriment de *qui*, la forme traditionnelle. Nous ne croyons pas que la réponse soit douteuse. Il faut voir dans ce choix un contre-coup lointain de la ruine de la déclinaison. On sait de quelle liberté de construction jouissait la langue du xii[e] et du xiii[e] siècle. Or c'est l'existence d'une déclinaison à deux cas qui rendait possible cette liberté. Quand le sujet et le régime ont chacun une forme distincte, on peut les mettre où on veut dans la phrase, on ne risque pas de les confondre, et la clarté ne souffre d'aucune inversion. Cette liberté de la vieille langue ne devait pas durer. Dès la seconde moitié du xiii[e] siècle la déclinaison est menacée, au milieu du siècle suivant

elle n'est plus qu'un souvenir. Mais les constructions qu'elle avait rendues possibles n'ont pas disparu avec elle. On s'est trouvé presque brusquement en face d'un système dont la raison d'être et presque l'âme s'étaient évanouies. Il a fallu trois siècles à la langue pour se remettre de cette terrible secousse. Ce n'est pas le lieu ici de développer ce point de vue. Nous nous bornerons à dire que de 1350 à 1650 l'effort de la langue a consisté principalement à faire triompher l'ordre sujet-verbe-complément, en d'autres termes à se débarrasser tant bien que mal des nombreuses inversions dont elle avait hérité et qui étaient désormais contraires à son génie. Toute l'histoire de la langue pendant cette longue période est dominée par cet effort parfois pénible. L'évolution des formes interrogatives nous montre un aspect de cette lutte.

Les constructions traditionnelles qui disparurent les premières sont naturellement celles qui étaient obscures. De deux substantifs qui venaient après le verbe, quel était le sujet, quel était le régime ? On pouvait en douter désormais. De là la nécessité de remanier un ordre créateur d'équivoque. C'est donc en vue de maintenir ou plutôt de rétablir la clarté que la langue fit cette chasse à l'inversion. Il était naturellement très difficile qu'elle s'en tînt là. Un ordre qui dissipait l'obscurité dans un grand nombre de cas devait assez vite paraître l'ordre naturel dans tous les cas. L'inversion verbe-sujet des phrases interrogatives ne causait aucune équivoque, mais elle ne cadrait plus avec le système de la langue. Au XIIe siècle l'ordre verbe-sujet était une des constructions favorites du français d'alors, et le tour interrogatif qui reproduit cet ordre n'en était qu'un cas particulier. Le jour où la langue est forcée d'abandonner cet ordre par ailleurs, le maintiendra-t-elle dans un domaine restreint sous prétexte qu'il a pris ici valeur grammaticale ? Sans doute cette circonstance prolongera sa vie dans ce petit coin privilégié. Mais la langue sent la contrainte et elle s'y plie de mauvaise grâce. Pour une langue qui tend à adopter comme ordre fondamental la succession sujet-verbe, il est clair que la série verbe-sujet crée une dissonance, ou ce qui revient au même, réclame un effort. La langue ne sera pas toujours disposée à donner cet effort.

Cette attitude explique le succès de *qu'est ce qui* au XVe siècle.

Vraiment cette locution, avec sa physionomie nouvelle, venait à son heure. Un siècle plus tôt, absorbée dans l'expression d'une nuance très particulière, elle était inutilisable pour de vastes desseins. A ce moment, vidée de son sens originel, ramenée à n'être qu'un signe d'interrogation, elle était libre pour un nouveau destin. Elle avait une vertu singulière, c'est que tout en donnant à la phrase le sens interrogatif, elle y maintenait l'ordre normal. « Qu'est-ce que je fais, qu'est-ce que tu fais, qu'est-ce qu'il fait ? » La locution reste invariable, le sujet précède toujours son verbe : sens interrogatif et pas d'inversion. On ne pouvait résoudre d'une façon plus heureuse la difficulté qui tourmentait obscurément la langue. La langue le comprit : elle ne laissa pas passer l'occasion. *Qu'est-ce qui* devint une de ses formules favorites.

IX

Nous comprenons mieux maintenant pourquoi vers la même époque, ou un peu plus tard, la tournure « votre père est-il là ? » issue, comme nous l'avons indiqué, de « votre père ? est-il là ? » est devenue si populaire qu'elle a complètement chassé l'ancienne « est là votre père ? » Là encore il y a eu un désir d'éviter l'inversion. On ne l'évite ainsi, naturellement, que quand le sujet est un nom. Mais c'est là, sans le moindre doute, qu'était la plus grosse difficulté. Placé après le verbe, le pronom sujet s'appuie sur ce verbe et forme avec lui un seul groupe rythmique : il n'y a plus qu'un mot composé où le pronom porte l'accent : « viens-tú ? où sont-íls ? » Il se constitue ainsi un petit nombre de formes, qui sont la contre-partie des formes positives « tu viens, ils sont » où le pronom se colle également au verbe, cette fois à la façon d'un proclitique. Ces formes symétriques se présentent facilement à la mémoire et, ne donnant jamais au pronom une accentuation indépendante, dissimulent l'inversion. Au contraire, quand le sujet est un nom, le verbe et le nom seront également accentués : toute modification de l'ordre normal sera sentie, d'autant plus que pour chaque phrase le rythme variera suivant la longueur du sujet. En supprimant l'inversion dans ce second cas, la langue courait au plus pressé. Elle a eu la bonne fortune de trouver

une fois de plus à sa disposition une tournure dégagée de toute intention particulière, qui n'attendait que d'être mise en œuvre. Une évolution dont nous avons indiqué le cours avait fait de la phrase « votre père est-il là ? », jadis plus significative, un simple équivalent de « est là votre père ? » Entre ces deux types de constructions la langue en vint naturellement à choisir celui qui, sans faire disparaître complètement l'inversion, supprimait du moins ce que cette inversion avait de plus abrupt et de moins conforme à l'esprit du système. Ce choix répondait si bien à un besoin que l'autre type de phrase disparut presque subitement. « Qu'est-ce que tu fais ? » a diminué la vitalité de « que fais-tu », mais « votre père est-il là ? » a tué « est là votre père ? »

X

Pourtant cette solution, toute avantageuse qu'elle fût, restait incomplète. On avait paré au plus urgent, mais au prix d'une inconséquence. Tandis que dans la phrase à mot interrogatif, grâce au commode *qu'est-ce que*, on pouvait éviter l'inversion à toutes les personnes, à tous les nombres et d'un bout à l'autre de la conjugaison, dans la phrase où l'interrogation portait sur le verbe on n'avait réellement pallié que le plus gros de la difficulté : « viens-tu, vient-il » subsistaient à côté de « ton ami vient-il ? » Il y avait là un manque de symétrie qui troublait la bonne ordonnance du système. Comment y remédier ? Ici la langue ne trouvait plus aucune aide prête à s'offrir, pas de matériaux à pied d'œuvre. Il fallait une création. Elle ne se fit pas trop attendre. La formule *est-ce que* vint faire un admirable pendant à *qu'est-ce que*. Certes, à ne considérer que la langue d'aujourd'hui, rien ne nous permet de faire une distinction d'âge entre ces deux locutions : (ɛsk) et (kɛsk), pour les orthographier comme elles sonnent, font si bien la paire qu'on les croirait nécessairement contemporaines. Et pourtant rien n'est plus loin de la vérité. *Qu'est-ce que* appartient au plus ancien fonds de la langue, est attesté dès les premiers monuments de notre littérature, remonte même sans doute jusqu'au latin. De *est-ce que*, au contraire, depuis les origines jusqu'à la fin du XV[e] siècle aucune trace, semble-t-il. En fait le premier

exemple que nous en puissions citer se trouve dans le Prologue d'une comédie qui fut représentée en 1552, l'*Eugène* d'Etienne Jodelle :

> Mais qu'est-ce cy ? Dont vient l'estonnement
> Que vous monstrez ? *Est-ce que* l'argument
> De ceste fable encore n'avez sceu [1] ?

Il est probable, toutefois, que dès les premières années du XVIe siècle la locution est créée.

D'où tire-t-elle son origine ? Il semble qu'elle résulte d'une sorte de croisement entre *est ce*, forme interrogative de *c'est* et *qu'est ce que*. *C'est* est très vieux dans la langue et apparaît dès les premiers textes :

> Assez pueent faire comandement,
> Mais *c'est* a gas, c'on n'en fera néant [2].

« Quand messire li captaus veit que *c'estoit* acertes et que Jehans Jeuiel s'en aloit combatre sans lui... [3] » *Ce* est ici un pronom neutre qui renvoie à une phrase précédente : il ne se distingue pas d'un sujet ordinaire, et la construction est normale. Mais *c'est* pourra s'employer d'une tout autre façon :

> *Ch'est* des bigames *k*'il parole [4] ?
>
> *C'est* droit *que* nous obeyssons [5].

Ici *ce* annonce une phrase suivante et *c'est... que* est un artifice destiné à faire ressortir un mot ou une expression : procédé commode dans une langue où l'accent tonique est trop faible pour se prêter volontiers à rendre des nuances de syntaxe. Les phrases précédentes peuvent se mettre sous forme d'interrogation :

> Qu'est ce, sire Renart, comment ?
> *Est ce* a certes ou a gas
> *Que* li rois n'i entrera pas [6] ?

---

1. *Ancien théâtre français*, pub. par Viollet-le-Duc, 1855, t. IV, p. 7.
2. *Colin Muset*, éd. Bédier, 1912, XIV, v. 7-8.
3. Froissart : *Extraits des chroniqueurs français*, pub. par Paris et Jeanroy, 1892, p. 238.
4. Adam le Bossu, *La Feuillée*, v. 516.
5. Gréban, *La Passion*, v. 5882.
6. *Renart*, br. XI, v. 2500-2.

Tu ne le treuves point ?
Est ce ce *que* tu veulx hongner [1] ?

Ainsi se constitue une formule *est ce... que* parallèle à *c'est... que* et de même sens, à l'interrogation près. Enfin, dans une phrase affirmative il est loisible de mettre tout au début le mot de valeur; dans ce cas, suivant une règle connue, le sujet passera après le verbe, *c'est* deviendra *est ce* qui de cette façon se joindrâ directement à *que* : « Por ce *est ce que* il menjoit petit avec les barons [2]. » C'est un troisième aspect de la formule, mais cette fois les trois mots composants ne sont séparés par aucun intermédiaire et ont l'air de faire bloc. Il semble que nous soyons ici bien près du *est-ce que* moderne. Et pourtant qu'on y fasse attention : la vieille langue dit fort bien : de qui parle-t-il ? c'est des bigames — c'est des bigames qu'il parle — est ce des bigames qu'il parle ? — des bigames est ce qu'il parle, mais elle n'a jamais dit : est ce qu'il parle des bigames? Il n'y avait qu'un pas à franchir, mais elle ne s'y est pas décidée. Et la différence reste significative. *Est ce... que* encadre un mot, le met en valeur, *ce* annonce le *que* suivant, *que* conserve son indépendance, forme pivot entre les deux phrases, peut même à l'occasion être sujet (sous la forme *qui*) ou régime de la seconde, comme dans le dernier exemple cité de Gréban. Au contraire *est-ce que...* ? est une formule toute faite, où l'on ne distingue aucun élément, qu'il faut prendre d'ensemble et qui n'a que la valeur d'un signe d'interrogation. De ce signe la vieille langue n'avait nul besoin : la déclinaison existait encore et la guerre à l'inversion n'était pas près de commencer.

On a cité [3] un exemple d'un miracle du xive siècle où l'on pourrait croire que ce besoin se fait sentir déjà :

Qu'as tu, mon frére ? *Est ce mon père*
Qui t'a batu [4] ?

Il est bien vrai que tout ce que l'enfant veut savoir ici, c'est

1. Gréban, *La Passion*, v. 29942-3.

2. Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis*, éd. Delaborde, 1899, p. 53.

3. Schulze, *ouvr. cit.*, p. 112-3, § 134.

4. *Miracles de Nostre Dame*, éd. Paris et Robert, t. I, 1876, VII, v. 992-3.

si l'on a battu son frère : « est-ce que mon père t'a battu ? » rendrait très suffisamment l'idée. Et après tout, vu la date du passage, il ne serait pas surprenant que la langue s'y essayât, non sans gaucherie, à une tournure nouvelle. Pourtant cette interprétation ne s'impose pas. Au fond ce qu'il y a de remarquable ici, ce n'est pas tant la présence de *est ce* que l'emploi du relatif. L'enfant ne sait pas si on a battu son frère, mais il sait bien qu'en ce cas c'est le père seul qui s'en serait chargé : l'image des coups suggère immédiatement celle du père *qui* les donne. L'interrogation correspond ici au tour affirmatif : « Tiens ! mon père *qui* le bat ! » « Est-ce mon père qui t'a battu ? » ne dit pas plus que « t'a-t-on battu ? » et le dit au moyen d'un tour parfaitement légitime alors et qui, en pareille circonstance, le serait encore aujourd'hui : [Et cet homme qui ne vient pas !] Qu'est-ce qui t'ennuie ? Est-ce cet homme qui ne vient pas ? — [Tiens ! M. Jourdain qui porte un momon !] Quelle figure ! Est-ce un momon que vous allez porter ? — [Écoutez ce bruit : c'est la maison qui s'écroule.] Est-ce la maison qui s'écroule ? En réalité *est ce... que*, *est ce que* n'expriment, ni directement ni par implication, aucune nuance nouvelle au XIV[e] siècle : ils continuent la tradition des deux siècles précédents. La langue n'a pas encore de raisons bien claires de se mettre en quête d'un tour interrogatif nouveau.

Il en va tout autrement au XVI[e] siècle. La lutte contre l'inversion est engagée ; c'est le moment où *qu'est ce que* a perdu son sens originel pour devenir une simple formule d'interrogation. Évitant dans toute une catégorie de phrases un déplacement du sujet qui demande désormais un effort, cette formule rencontre de plus en plus de faveur. Pourtant, toute abstraite qu'elle est, elle retient encore une trace de sa valeur ancienne. Ce n'est pas seulement un signe d'interrogation ; on sent qu'elle renferme aussi le sujet ou le régime du verbe. « Qu'est ce qu'il dit ? » n'a pas le même sens que « dit il ? » Et l'élément qui complétait la signification du verbe était certainement la consonne du début. La locution (kɛsk) se décomposait donc en deux éléments : (k) et (ɛsk) : et c'est (ɛsk) seul qui était le signe de l'interrogation. Ne pouvait-on détacher cette syllabe pour en faire une formule plus abstraite encore, qui marquât uniquement l'interrogation ? Analysés à leur tour, *pourquoi est*

ce que, comment est ce que, ou est ce que n'invitaient-ils pas à tirer la même conclusion ? Et la locution *est ce... que* (*est ce que*), si ancienne dans la langue, ne donnait-elle pas un exemple lointain sans doute, mais tout de même encourageant, si l'on peut dire, d'une collaboration efficace de ces trois mots ? Présentant *est ce que* dans un emploi depuis longtemps accepté par la langue, ne justifiait-elle pas par avance une analyse qui après tout aboutissait à isoler un second exemplaire d'une formule déjà connue ? Tout se passait comme si un usage nouveau se greffait directement sur une forme ancienne. Voilà sans doute sous quelles influences naquit *est ce que* interrogatif, tour si commode et qu'attendait un tel succès. C'est une des trouvailles les plus originales de la langue.

XI

Nous avons supposé que la création de *est ce que* est postérieure à l'adoption de la tournure « votre père est-il là ? » dans l'emploi courant de l'interrogation à la 3[e] personne. Une solution plus large de la difficulté aurait succédé ainsi à une solution plus limitée. Cette suite chronologique, quoique vraisemblable, n'est pourtant pas assurée, et nous n'y tenons pas essentiellement. On peut très bien se représenter ces deux solutions comme simultanées ou à peu près. Les tendances générales de la langue sont à un moment donné partout les mêmes; mais elles ne conduisent pas toujours, sur tous les points, à des résultats identiques. Il faut tenir compte de l'existence de groupements géographiquement distincts et à l'intérieur de chaque groupement de différences parfois importantes d'éducation et de milieu social. A une même question posée par la langue, on pourra à la même époque trouver deux réponses qui s'ignorent l'une l'autre. L'une peut être plus satisfaisante que l'autre. Il y aura peut-être un choix à faire plus tard. En attendant elles sont le plus souvent acceptées toutes deux sous bénéfice d'inventaire.

Il va de soi qu'on ne saurait limiter à deux le nombre des solutions possibles d'un même problème posé par la langue. Tout dépend de l'urgence du besoin, du plus ou moins d'évidence des remèdes propres à y parer, du degré d'activité linguis-

tique manifestée par les différents groupes sociaux. En fait, dans le cas qui nous occupe, il y a une troisième solution, et ce n'est pas la moins ingénieuse des trois. L'origine en est curieuse [1]. A peu près vers le moment où les phrases du type « Votre père est-il là ? » entrent dans l'usage courant, l'analogie avait conduit à insérer, à la forme interrogative, un *t* entre le verbe terminé par une voyelle et le pronom personnel postposé. Sur le modèle de « est-il, sont-ils, était-il, seront-ils, seraient-ils », on en vint à dire « va-t-il, ira-t-il, sera-t-il ». C'est à une analogie du même ordre que nous devons d'entendre « quatre(s) hommes », à côté de « deux hommes », « trois hommes ». L'orthographe ignora longtemps ce *t* parasite, mais les grammairiens du XVIe siècle nous signalent qu'on le faisait toujours sentir dans la prononciation. On écrivait « viendra il », mais on prononçait « viendra-t-il », ou plutôt « viendra-t-i », car dès cette époque, et même bien avant le XVIe siècle, le *l* de *il* à la pause ou devant une consonne ne se faisait pas plus sentir qu'aujourd'hui. Ainsi, à l'interrogation, toutes les 3es personnes du singulier et du pluriel de tous les verbes se terminaient en *ti* pour le masculin, en *tel* (*telle*, *telles*) pour le féminin. Jusque-là rien de remarquable. *Ti* de « vient-il » s'opposait à *tu* de « viens-tu » et ne signifiait pas davantage. Mais *ti* prend une toute autre valeur quand le verbe a un sujet nominal : « Ton père viendra-t-il te voir ? » Là *il* n'est plus du tout comparable à *tu*, car il n'est plus sujet, il a cédé ce rôle au substantif initial « ton père » ; mais il en a pris un autre, peut-être plus important. Qu'est-ce qui distingue en effet une phrase interrogative « Ton père viendra-t-il te voir ? » d'une phrase affirmative « Ton père viendra te voir » ? La position du sujet réel n'y est pour rien : elle est la même dans les deux cas. C'est uniquement l'existence d'une syllabe *ti* placée après le verbe qui donne à la phrase sa valeur d'interrogation. *Ti* devenait donc par la force des choses une particule interrogative. *Tel* en était une autre, mais si peu employée en comparaison qu'elle ne pouvait tenir longtemps contre sa rivale. Ce fut donc un progrès très naturel que de dire « Ta mère viendra

1. Voir G. Paris, *Mélanges linguistiques*, 1906, p. 276 (*Ti*, signe d'interrogation).

ti te voir ? » Les choses auraient pu en rester là, et l'étape suivante est singulièrement hardie. Mais la particule *ti* avait en elle une vertu d'expansion qui lui fit franchir tous les obstacles : ne permettait-elle pas d'interroger sans avoir recours à l'inversion ? Ne suffisait-il pas de la placer après le verbe pour communiquer immédiatement à la phrase le sens interrogatif ? « Vient-il ? » va donc s'effacer devant « il vient-il ? » (i vjẽ ti) qui présente la construction normale, plus la précieuse particule. « Il vient-il ? » nous conduira à « tu viens-ti ? » et à « je viens-ti ? ». Et voici une nouvelle et très complète solution de la difficulté qui depuis la chute de la déclinaison hantait la langue.

On sait que la langue cultivée n'a pas accepté cette solution. On peut se demander pourquoi. Au fond *ti* est une création tout aussi légitime que *est-ce que*. C'est une mise en œuvre très analogue de matériaux très semblables provenant ici et là d'une lente élaboration. *Qu'est ce que*, vidé de sa signification première, changé en une formule d'interrogation, menait naturellement à une seconde formule *est ce que*, plus abstraite encore. Mais la phrase « Votre père ? est-il là ? » devenue « Votre père est-il là ? » ne conduisait-elle pas, tout aussi naturellement, à voir dans la syllabe *ti(l)* le signe même de l'interrogation et à l'employer comme tel ? Il est probable que ce qui nuisit à *ti*, c'est la candeur même du procédé qui lui avait donné naissance. L'opération était trop visible. A une époque où les grammairiens sont à l'œuvre et où les salons vont discuter de beau langage, on n'admet pas une soudure aussi incongrue que celle du *t* final des verbes avec le pronom *il*, et l'on trouve sans doute barbare qu'un pronom de la 3[e] personne passe ainsi sans plus de façon à la 1[re] et à la 2[e]. Et pourtant c'est par des quiproquos de ce genre que les langues se développent et s'enrichissent. L'histoire du français le prouve de reste. Il y a eu un moment où *oui* se disait, selon la personne, *o je*, *o tu*, *o il*, et on a fini par dire *o il*, oïl (d'où notre *oui*) à toutes les personnes. Mais au moment où s'est produite cette illogique extension, il n'y avait ni grammairiens ni salons.

Pourtant les puristes ont failli se laisser surprendre. A leur insu *ti* s'est glissé dans un recoin de la langue cultivée. On sait que les adverbes *voici* et *voilà* sont composés de l'ancien impératif *voi* du verbe *voir* et des particules *ci* et *la* qui ont servi aussi à

former *ceci* et *cela* et qui, même à l'état indépendant, n'ont pas cessé d'exister dans la langue. Or on conserva longtemps la conscience de cette origine, et on n'hésita pas, au XVIe siècle par exemple, à leur donner une forme interrogative, comme s'il s'agissait encore d'un verbe : la présence d'un régime direct entretenait cette illusion. A côté de « voila mon compte » et « voila ce que je disois » on eut « ne voila pas mon compte ? » et « ne voila pas ce que je disois ? » On remarquera que c'est à l'interrogation négative qu'on a recours dans ces cas : un de ses emplois les plus fréquents la rendait en effet particulièrement propre à s'allier à des mots à valeur exclamative. Il y avait toutefois dans *ne voila pas* une combinaison singulière. Nulle part ailleurs on ne la retrouvait, sinon dans la conjugaison. *Ne... pas* n'encadrait jamais que des formes verbales. On devait donc être tenté d'interpréter *voila* comme un verbe très authentique. Interprétation à demi consciente, bien entendu, presque fugitive, mais qui mena à introduire dans la locution le signe de l'interrogation dont on sentait confusément l'absence. Partout ailleurs en effet, quand il n'y avait pas de mots interrogatifs en tête de la phrase, *ne... pas* ne se rencontrait qu'accompagné de *il* ou mieux de *ti*. « Ne révéla-t-il pas ? » conduisait ainsi par un développement naturel à : « Ne voila-t-il pas ? ». Il y en a des exemples dans le *Francion* de Sorel : on en trouverait probablement d'autres dès la fin du XVIe siècle. Les grammairiens du XVIIe siècle virent dans cette forme qui leur arrivait de l'âge précédent un composé tout fait que, sauf exception [1], ils ne songèrent pas à analyser et dont ils ne virent peut-être pas la parenté avec le *ti* illogique de la langue populaire. Molière et Voltaire n'hésitèrent pas à employer la tournure. Elle survit encore dans notre langue littéraire. La langue populaire l'a conservée aussi : « Le voila *ti* pas qui s'amène ! », et elle n'a aucun scrupule à la débarrasser, au besoin, de la négation qui pourtant avait été la condition même de sa naissance : « En voila *ti* des manières ! »

Ti est donc venu trop tard. Au XVIIe siècle il avait contre lui son origine trop transparente, et la langue cultivée réserva toutes ses faveurs à un autre nouveau venu, *est ce que*, qui

---

1. Oudin proteste. Voir Brunot, *ouvr. cit.*, t. III, 1re partie, p. 289.

donnait la double illusion d'être plus logique et plus ancien. Créés deux cents ans plus tôt, *ti* et *est ce que* fussent entrés dans la langue au même titre, eussent lutté l'un contre l'autre à armes égales, et bien avisé qui pourrait dire auquel serait restée la victoire. Au siècle de Vaugelas, il y a une élite sociale qui aspire à se distinguer du reste de la nation même par son parler, et *ti* n'est plus qu'un parent pauvre qu'on abandonne à la langue populaire.

XII

Cette distinction de deux langues est un fait essentiel dont nous devons désormais tenir compte. En regard de *est ce que* nous mettrons donc *ti*. La question est de savoir ce qui correspondra à *qu'est ce que*, car il n'est pas probable que la langue populaire ayant fait là bande à part se mette ici à la remorque de la langue cultivée. Et de fait, avant même que *qu'est ce que* apparût dans le français correct, il est à croire que le peuple avait déjà trouvé sa solution, qui n'est pas sans mérite. Il paraît probable que dès le xve siècle il commençait à dire : « Qui que t'a dit ça ? qué que tu veux ? où qu'i va ? comment que tu fais ? » On voit qu'entre la langue cultivée et la langue populaire la différence est moins grande ici que tout à l'heure entre *est ce que* et *ti*. L'aspect général des phrases est le même des deux côtés : le mot interrogatif vient en tête, le sujet et le verbe, dans l'ordre normal, terminent la phrase, et pour relier les deux groupes une particule qui est tantôt *est ce que* (ɛsk), tantôt *que* (k). Ces particules sont également commodes : elles sont invariables, sauf que quand le *qui* initial est sujet il est suivi d'un second *qui* : « (qui) est ce *qui* », « (qui) *qui* » ; et encore, même ici, la langue populaire dit-elle plus volontiers « (qui) *que* » ; d'autre part elles détachent avec la même netteté le pronom ou l'adverbe initial qui porte tout l'essentiel de l'interrogation : « Où est-ce que tu vas ? », « où que tu vas ? » La phrase populaire a l'avantage de la brièveté : (u ɛsk tü va ?), (uk tü va ?). Elle n'est pas plus illogique. Sans doute « où *est ce* que ? » nous semble encore offrir l'inversion réclamée par l'interrogation, et l'ordre direct qui suit est ainsi pleinement justifié. *Que* au contraire ne porte pas en lui son explication et

l'artifice qui consiste à l'insérer au beau milieu de la phrase interrogative semble brutal et arbitraire. Il y a là toutefois encore une illusion. La langue spontanée de la conversation n'a pas de mémoire : elle est tout entière dans le présent. Que *est ce que*, en vertu d'une signification aujourd'hui disparue, ait pu jadis appeler légitimement l'ordre direct dans la phrase principale, elle n'en sait rien ; pour elle, c'est une locution indécomposable où il n'y a ni sujet ni verbe et par conséquent pas d'inversion, une particule commode qui placée après le mot interrogatif lui permet, sans qu'elle se demande pourquoi, de conserver l'ordre direct. D'autre part « où que tu vas ? » est un produit tout aussi naturel du développement de la langue. Nous en avons vu l'origine dans un article précédent [1]. Nous savons que, par une série de transformations parfois à peine sensibles, « lequel que c'est ? » est sorti de « lequel que soit ? », « où que tu es ? » de « où que tu sois ? ». Ces locutions sont donc aussi anciennes que *est ce que* et, dans le fond, elles ne sont pas plus fautives. Le *que* qui en est l'essentiel est le *que* que nous retrouvons dans « qui *que* vous soyez », et il n'est pas plus arbitraire dans un cas que dans l'autre. Naturellement, si la langue populaire a accueilli ces tournures avec tant de faveur, c'est parce qu'elles lui fournissaient le moyen de se débarrasser d'inversions gênantes : il va de soi qu'elle ignore tout de leur histoire.

XIII

Pendant la période classique, les formes vraiment populaires n'apparaissent guère dans la littérature. Il faudra attendre jusqu'au XIXe siècle pour que les romanciers leur fassent l'honneur de les admettre parfois dans leurs œuvres. Même les paysans de Molière avec leur prononciation campagnarde et leurs expressions de village conservent une certaine distinction dans leur parler. Charlotte dira à Pierrot : « *Ne t'aimé-je pas* aussi comme il faut [2] ? » Il en est tout autrement des nouvelles formes de conversation *est ce que* et *qu'est ce que*. Leur succès au

---

1. *Romania*, XLV, 1919, p. 220 ss.
2. *Dom Juan*, II, 1.

XVIIe siècle est extraordinaire. Vaugelas les patronne, nous le savons déjà, et Molière les emploie à profusion. Non qu'elles soient fréquentes dans les pièces en vers : leurs trois syllabes et leurs *e* sourds alourdiraient la mesure, et d'autre part, là où le ton se relève, elles n'ont pas tout à fait la dignité qui convient. Elles n'en appartiennent pas moins au parler de la bonne compagnie et les marquis, Elmire du *Tartuffe*, Alceste lui-même s'en servent à l'occasion. Mais c'est dans les pièces en prose qu'elles se montrent surtout. En particulier dans le *Malade Imaginaire* les exemples abondent : « *Est-ce que* Monsieur Purgon le connoît ?... *Est-ce que* vous êtes malade ?... Où *est-ce* donc *que* nous sommes [1] ?... Pourquoi donc *est-ce que* vous mettez mon mari en colère [2] ?... Monsieur, combien *est ce qu'il* faut mettre de grains de sel dans un œuf [3] ? » Il y a là, sans le moindre doute, une peinture fidèle du langage familier de l'époque.

C'est dans le milieu bourgeois que fréquentait Monsieur Argan, ou le père de Monsieur Argan, qu'est vraisemblablement née une nouvelle forme d'interrogation, *qu'est ce que c'est que*. Quelle est l'origine d'un tour si bizarre et en apparence si compliqué ? Il faut la chercher un peu loin. La question *qu'est ce* remonte à l'origine de la langue où elle avait alors tout son sens : le *ce* y étant pleinement prononcé pouvait facilement renvoyer à quelque chose de précis, par exemple à un objet sur lequel on voulait attirer l'attention. Et le XVe siècle connaît encore cet emploi : « Dictes, mes amis, *qu'est ce* dedans ces beaux chariotz ? — C'est la tapisserie, dit l'ung [4]. » Mais dès ce moment *qu'est ce* trouve un voisin gênant dans *qu'est ce que*, qui devenu simple formule d'interrogation se prête de moins en moins à une analyse de ses éléments. Dans ce voisinage *qu'est ce* ne peut maintenir sa valeur originelle. On s'en servira encore pour se référer à quelque chose d'indéfini, une situation par exemple ; et *qu'est ce* n'est plus qu'un synonyme de *qu'y a-t-il*. Mais pour montrer une personne, un objet, il faudra de toute nécessité raviver l'énergie de *ce*, le doubler d'un syno-

1. I, V.
2. I, VI,
3. II, VI.
4. *Jehan de Paris*, p. 72.

nyme expressif. De là la création de *qu'est ce que cela*. Elle est acquise dès le milieu du XVI[e] siècle. Une phrase comme la suivante, qui est du grammairien Mairet, la suppose : « Si tu sauoès *que c'et que diphthonge*, tu avroès honte de me tenir si langage... [1] » On rétablit facilement l'interrogation directe « qu'est ce que diphtongue ? » Un peu plus tard un personnage de Larivey dira : « Thomas, *qu'est ce que l'âme* [2] ? » C'est le tour même que nous étudions. D'où vient le *que* qui unit *qu'est ce* au pronom ou au substantif ?

On a voulu l'expliquer par une ellipse. *Qu'est ce que cela* serait pour *qu'est ce que cela* [*est*] [3]. Cette hypothèse ne nous paraît pas démontrée. Dans des phrases du XV[e] siècle où il ne peut être question d'aucune ellipse, on trouve un *que* analogue qui a le sens de « à savoir » [4]. L'origine en est obscure, mais sa fonction est évidemment de détacher et mettre en relief un mot ou un membre de phrase. C'est selon nous cette particule qu'on retrouve dans *qu'est ce* que *cela*. Mais il est bien vrai que la série *qu'est ce que* suggérait tout de suite une formule analogue à celle de l'interrogation devant un verbe. Entre *qu'est ce que cela* et *qu'est ce que cela fait* il subsistait toutefois une différence. Dans la deuxième de ces phrases *qu'est ce que* est vidé de toute intention particulière, c'est un simple point d'interrogation : dans la première au contraire, *qu'est ce* nous offre le verbe *être* sous la forme interrogative : « fait » était le verbe de l'autre phrase, ici c'est « est ». La question *qu'est ce que cela* nous force donc de nouveau à analyser une expression que des questions très semblables d'apparence, et bien plus nombreuses, nous présentent comme un tout indécomposable. Grâce à *cela* on avait remis en valeur le sens affaibli de *ce* : on n'avait pas touché à la vraie difficulté. Il n'y avait donc pas là une réelle solution, mais tout au plus un expédient provisoire. Bon gré mal gré, il fallait faire un pas de plus. Puisque le verbe *être*

1. Dans Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI[e] siècle*, t. I, 1881, p. 403.

2. *Le Laquais* : *Ancien théâtre français*, t. V, p. 45.

3. Tobler, *ouvr. cit.*, t. I, 1902, p. 13.

4. « Et lors, respondit la royne, elle fist sa malle joye *que* pour un moynne laisser celuy qui tant l'amoit. » *Le Petit Jehan de Saintré*, éd. Guichard, 1843, p. 277.

était nécessaire et qu'on ne pouvait pas le dégager de *est-ce*, locution figée, il n'y avait qu'à l'insérer de toute pièce dans la phrase. D'où : *qu'est-ce que c'est que cela ?* Voilà cette fois le véritable équivalent de *qu'est-ce que cela fait ?* Les deux phrases commencent par la même formule *qu'est ce que* qui donne aux verbes suivants « c'est » d'une part, « cela fait » de l'autre leur valeur interrogative. Le parallélisme est complet. De même *qu'est-ce*, synonyme de *qu'y a-t-il*, sera allongé en *qu'est-ce que c'est*, qui aura le même sens mais cadrera mieux avec les tendances nouvelles de la langue ; et *qu'est-ce que c'est* n'offrira à son tour pas d'autre combinaison que celle qu'on retrouve dans *qu'est-ce que tu vois ?*

Jusqu'ici, en ce qui concerne l'interrogation elle-même, il n'y a, comme on le voit, pas trace d'innovation. La langue s'aperçoit seulement que le verbe *être* pose un cas particulier : la forme « est » de *est-ce* ne saurait à la fois faire partie d'une formule indécomposable et incolore et être la 3[e] personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *être*. La langue comprend qu'il faut mettre *qu'est-ce que* devant le verbe *être* comme devant tous les autres verbes. Elle dira « qu'est-ce *que c'était* ? » ou « qu'est-ce que *ce sera* ? », comme elle dit « qu'est-ce que *tu voyais* ? » ou « qu'est-ce que *tu verras* ? »

Mais voici où est l'innovation. La langue, qui dans ces remaniements et ces élargissements avait procédé avec un instinct très sûr et une méthode presque rigoureuse, s'embrouilla un peu dans le dédale de ses nouvelles créations. Au lieu de voir dans *qu'est ce que c'est que cela*, comme en bonne logique elle l'aurait dû, l'équivalent exact de *qu'est ce que tu vois*, elle s'en tint aux apparences, et elle voulut retrouver cet équivalent dans la forme antérieure *qu'est-ce que cela*. Mais si de *qu'est-ce que cela* on était passé à *qu'est-ce que c'est que cela*, ne suivait-il pas que de *qu'est-ce que tu vois* on avait le droit de conclure à *qu'est-ce que c'est que tu vois* ? Cette forme étrange apparaît en effet au XVII[e] siècle.

Molière nous offre tous les termes de la série, depuis les plus anciens jusqu'aux dernières créations. « Hé bien quoi ? *qu'est-ce* ? qu'y a-t-il [1] ?... *Qu'est-ce que cela* ? vous riez... [2] *Qu'est-ce donc*

1. *Monsieur de Pourceaugnac*, I, III.
2. *Le Malade imaginaire*, I, V.

que ceci ? Qui nous payera, nous autres[1] ?... Ah mon Dieu ! miséricorde ! *Q'est-ce que c'est donc que cela* ? Quelle figure ! Est-ce un momon que vous allez porter ; et est-il temps d'aller en masque ? Parlez donc, *qu'est-ce que c'est que ceci* ? Qui vous a fagoté comme cela[2] ?... *Qu'est-ce que c'est*, Madame, *que* votre écuyer[3] ? » On voit la progression. Et voici l'aboutissant de la série : « *Qu'est-ce que c'est donc que* vous veut Mathurine[4] ? *Qu'est-ce que c'est donc qu*'il y a, mon petit fils[5] ? » L'une de ces phrases est dans la bouche d'une paysanne, l'autre est prononcée par Madame Argan. Ce sont assurément des tours très familiers. Mais ils pénétreront même dans des conversations de ton plus relevé et la langue saura en tirer un parti ingénieux. Mettant à profit leur forme plus pleine et plus consistante, elle donnera à ces particules nouvelles la valeur emphatique qu'avait autrefois eue *qu'est-ce que* et qu'il avait perdue au cours des temps. Ainsi *qu'est-ce que* avait remplacé *que* et *qu'est-ce que c'est que* remplaçait à son tour *qu'est-ce que*. Écoutez de quel air Silvia relève l'impertinence de sa soubrette : « Dès que je le défends sur ce ton-là ? *Qu'est-ce que c'est que* le ton dont vous dites cela vous-même ? Qu'entendez-vous par ce discours ? Que se passe-t-il dans votre esprit[6] ? » et demandez-vous ce que deviendrait cette phrase où le dépit se mêle si joliment à la mortification, si Marivaux avait fait dire à Silvia : « *Qu'est-ce que* le ton dont vous dites cela vous-même ? » Quelle fine nuance disparaîtrait ! Ici encore une création inattendue et illogique devient un admirable instrument d'expression.

XIV

Qu'est-ce que c'est que est la dernière des formules interrogatives essentielles qu'ait créées la langue, et elle nous amène à une époque bien voisine de la nôtre. Nous pouvons donc dès maintenant interroger l'usage contemporain. Il est extraordi-

1. *Les Précieuses Ridicules*, XV.
2. *Le Bourgeois gentilhomme*, V, I.
3. *La Comtesse d'Escarbagnas*, II, II.
4. *Dom Juan*, II, IV.
5. *Le Malade Imaginaire*, I, VI.
6. Marivaux, *Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, II, VII.

nairement divers : c'est un vrai fourmillement de formes. Elles n'ont pas toutes la même tonalité, il est vrai, et notre premier soin sera de les répartir suivant le système auquel elles appartiennent : langue littéraire, langue de la conversation, langue populaire. Mais chacun de ces systèmes offre un ensemble qui, malgré tout, reste assez complexe. C'est qu'il n'y a pas trois classes distinctes dans la nation : les gens plus cultivés se mêlent aux gens moins cultivés et le peuple englobe l'élite et les autres. Il ne saurait donc y avoir de cloisons étanches entre les systèmes : ils se pénètrent et s'influencent, chacun emprunte et rend à son voisin. De là à côté des formes-types une foule de formes secondaires, et des combinaisons des unes avec les autres : tout un enchevêtrement que nous aurons à démêler. L'exposé historique que nous venons de faire nous y aidera.

Nous commencerons par la langue populaire. C'est la moins accessible des trois. Il n'en existe ni grammaire ni dictionnaire. Malgré certaines apparences, elle ne s'écrit pas. Aussi convient-il de recueillir les exemples à la source même, dans la conversation des gens qui l'emploient chaque jour. Et précisément parce que cette collecte ne va pas toujours sans difficulté, il y a avantage à multiplier les exemples quand on le peut. Nous en donnerons un assez grand nombre.

Nous savons que là où l'interrogation porte sur le verbe, la langue populaire emploie la particule *ti* dont nous connaissons l'origine. *Ti* s'emploie à toutes les personnes du singulier et du pluriel :

1re pers. sing.		j'ai *ti* eu mal à la tête c'te nuit !
		je me plairais *ti* bien là-haut !
		j'ai *ti* envie d'y aller !
2me pers. sing.		tu les avais *ti* vus ?
3me pers. sing.	*masc.*	il habite *ti* Paris ou Lyon ?
		i se trouve *ti* bien là-bas ?
		il a *ti* son bidon ?
		vous porterez un rondin d'un mètre. — Il est *ti* bien gros ?
	fém.	elle t'écrit *ti* souvent ?
	neutre	c'est *ti* bien sûr ?
		ça marche *ti* ou ça marche *ti* pas ?
	on	on t'a *ti* demandé ton adresse ?
		on vous attend *ti* ?

1re pers. plur.	on va *ti* avoir un mauvais temps pour s'en retourner là-haut !
2me pers. plur.	vous vendez *ti* de la moutarde ?
3me pers. plur.	i sont *ti* rentrés [1] ?

La langue correcte emploie *ti* elle aussi, et certains faits de prononciation montrent qu'elle y voit une particule douée de quelque indépendance : on dit : « *i* pleut » (i plœ) et « *il* arrive » (il ariv), mais « est *ti* arrivé ? » (ɛ ti arive) comme « est *ti* venu ? » (ɛ ti vənu ?). Pourtant on n'oublie pas qu'il n'y a là après tout qu'une syllabe où se rencontrent la consonne finale du verbe et le pronom *i* (= *il*, *ils*), et pour la langue correcte *ti* n'est jamais un mot indécomposable. Il s'ensuit qu'elle n'admettra *ti* qu'à la 3me personne du singulier et du pluriel, et au masculin seulement. Si le sujet est un substantif ou un pronom autre qu'un pronom personnel, *ti* se bornera à donner à la phrase le tour interrogatif ; si le sujet doit être le pronom *il* ou *ils*, *ti* jouera un double rôle : à lui tout seul il marquera l'interrogation et fournira le sujet de la phrase. « Votre père habite *ti* Paris ? » est à la fois correct et populaire. « *Il* habite *ti* Paris ? » est populaire ; « Habite *ti* Paris ? » est correct. La logique n'est peut-être pas là où on l'attendrait.

De son ancienne association avec le sujet inversé, *ti* a conservé sa place, qui est immédiatement après le verbe ou l'auxiliaire. On l'intercalera donc avant *pas* : « Ça marche *ti* pas ? » Son histoire explique également qu'il soit aussi apte à rendre l'exclamation que l'interrogation. Des formes comme « je me plairais *ti* bien là haut ! » sont particulièrement fréquentes. De même *ti* rendra très bien l'interrogation conditionnelle. « Ne planterais-tu que des pois.. » a pour équivalent très régulier « Tu planterais *ti* que des pois.. ». *Ti* devient ainsi apte à exprimer une supposition, et on n'est pas surpris d'entendre dire : « Quand elle tomberait *ti* sur la ferme.. (la bombe) ».

1. Nous n'avons jamais entendu de formes du type *voulez-vous t'y* (E. Rolland, *Rom.*, VII, 1878, p. 599), *as-tu-ti bu*, *viendrez-vous-ti me voir* (G. Paris, *Mélanges linguistiques publiés par M. Roques*, 1906, p. 280), *suis-je-ti*, *sommes-nous-ti* (Nyrop, *Grammaire historique de la lang. fr.*, t. II, 1903, p. 168). Si elles existent, elles sont le résultat d'une confusion plus ou moins volontaire et n'ont aucune chance de survivre.

Un pas de plus et *ti* devient une sorte de particule vague qui communique à la phrase une nuance d'incertitude : « Quoi qu'i n'en soit *ti*. . ». Il y a peut-être là, à peine visible encore, l'annonce d'un développement nouveau.

C'est-il que (sɛ ti k) est le calque populaire de *est-ce que*, mais il est loin d'avoir pris la même extension que son modèle. Ce n'est pas une forme vide, une simple particule interrogative. Le verbe *être* y conserve une partie de son sens, et la locution comporte presque toujours une nuance de raillerie ou de désappointement grognon : « C'est ti que vous êtes toqué ? », « c'est ti qu'i ne viendra pas ? ». Il n'y donc pas là une concurrence à l'emploi ordinaire de *ti*.

Ti reste la forme essentielle de l'interrogation dans la langue populaire. On est même tenté au premier abord de se demander pourquoi on n'en a pas tiré un plus grand parti. Dès qu'on passe aux phrases commençant par un mot interrogatif, c'est en effet un nouveau procédé qui intervient : « où *que* j'ai vu ça ? ». N'aurait-on pas pu, ici aussi, introduire *ti* ? Cette diversité des tournures dans des cas si analogues s'imposait-elle ? Il le semble bien. On peut entendre, il est vrai, des phrases comme « *Où* j'ai *ti* vu ce nom là [1] ? ». Mais il y a là, croyons-nous, un type de phrase exceptionnel, dû en grande partie à ce que le sujet est soudé au verbe. Nous doutons qu'on ait souvent l'occasion d'entendre « Comment tu as *ti* fait ? », « Pourquoi elle y va *ti* ? ». Ces phrases semblent gauches et contournées. Et on voit ce qui les alourdit. Elles supposent l'existence de locutions interrogatives à deux éléments dont l'un précède le verbe et l'autre le suit *comment*. . . *ti*, *pourquoi*. . . *ti*, etc. C'est une complication. Il y avait dans la phrase négative traditionnelle une difficulté très analogue : deux particules encadrent le le verbe, « il *ne* vient *pas* ». Or ici, comme on sait, la langue populaire a simplifié vigoureusement : elle dit « i vient *pas* ». Croit-on que tout à côté et de gaîté de cœur elle va embarrasser la phrase interrogative d'un amas de particules distinctes ? D'autre part « comment tu as ti fait ? », « pourquoi elle y va ti ? » introduisent après *comment* et *pourquoi* une non-inversion qui peut flatter l'instinct de la langue, mais qui gêne ses habi-

1. Voir page 335.

tudes. *Ti* ne justifie nullement ici l'ordre direct, il est donc infidèle à l'esprit de sa fonction qui est précisément de rendre l'inversion inutile. Et à supposer que la langue fasse ici un pas qui doit lui coûter, n'y aura-t-il pas économie pour elle à dire tout simplement « comment tu fais ? », « pourquoi elle y va ? » Et en effet ce sont des phrases qu'on entend aujourd'hui. Dans tous ces cas *ti* est inefficace et superflu. La langue populaire a donc obéi à un instinct très sûr et très juste en recourant ici à un second type de phrases interrogatives.

Voici des exemples où apparaissent tour à tour les différents mots interrogatifs :

QUI *qui que* c'est ?
l'année dernière, *qui qu'*aurait dit ça ?
qui donc que t'appelles comme ça ?
*à qui qu'*il est, ce sac ?
à qui que c'est, celui-là ?
à qui que tu portes le pain ?
avec qui que vous mangez ce soir ?
chez qui que vous restez ?

On remarquera que la forme *qui qui* est évitée. Nous avons déjà eu occasion de signaler cette tendance qui a été constante dans l'histoire du français.

QUE. Ici il y a une difficulté. Comment donner pleine valeur à un mot dont l'unique voyelle est un *e* muet ? La langue cultivée s'est trouvée en présence de la même difficulté, et elle l'a résolue à sa manière [1]. La langue populaire s'en tire de plusieurs façons. Tantôt elle change l'*e* muet en *e* fermé : *que* devient *qué*. Tantôt elle accole au *que* l'adverbe *donc* (prononcé dõ) fréquent du reste dans toutes les formes : il en résulte une espèce de mot composé où la deuxième syllabe reçoit l'accent : *que donc* (kədõ ou kdõ). Tantôt enfin elle remplace *que* par la forme accentuée *quoi*. Quand le pronom est précédé d'une préposition, c'est cette dernière forme qui, comme dans la langue cultivée, est toujours employée.

qué que ça tourne donc ? (aux cartes)
*que donc qu'*i a là bas ?
quoi que c'est, ces godillots ?

---

1. Voir pages 302, 303, 306, 307.

	quoi qu'i feraient ?
	eh ben, alors, *quoi donc que* tu mets ?
	à quoi qu'on joue ?
	à quoi que sert un fusil qui n'est pas juste ?
	à quoi que nous sommes bons ?
QUEL	*quel* pays *que* c'est ?
	quel jour *que* c'est ?
	quelle heure *qu*'il est ?
	quel âge *qu*'il a ?
LEQUEL	*lequel qui* a raison de vous deux ?
	y a des industries qui disparaissent. — *Lesquelles qui* disparaissent ?
	lequel qu'est un menteur ?
	lesquelles que faut prendre ?
OU	*où que* tu vas ?
	où que tu l'as mis ?
	où qu'il est ?
	d'où que tu viens ?
	par où qu'on rentre là-dedans ?

Où est une forme très courte qui offre moins de prise que *combien, comment, pourquoi*. On la renforce donc parfois à l'aide de *là*. C'est pour la même raison que *donc* se rencontre fréquemment avec *qui* et *que*.

là où qu'il est ?
là où qu'elles sont ?
là où que sont mes allumettes ?

Ce dernier exemple montre que la langue populaire se préoccupe elle aussi de la cadence de la phrase. « Là où que mes allumettes sont ? » présente une construction boiteuse qu'on écarte instinctivement. Il en est de même dans un exemple cité plus haut : « à quoi que sert un fusil qui n'est pas juste ? » Dans les deux cas les exigences du rythme triomphent des tendances de la syntaxe.

COMBIEN	*combien que* tu m'as donné de sous ?
	combien que ça coûte, cette glace ?
QUAND	*quand donc qu*'on reverra cette vieille rue Berthollet ?
POURQUOI	*pourquoi que* le not' n'en fait pas autant ?

L'interrogation indirecte nous présentera naturellement les mêmes tours de phrase :

i savaient *à qui qu*'iz avaient à faire.
i ne veut pas qu'on save *à qui qu*'il écrit.
il a écrit *où qu*'i fallait.
je sais bien *où que* j'ai laissé mon quart.
n'importe *où que* tu prendras la garde.
i ne savait pas *là où qu*'il allait.
je sais bien *comment que* ça se passe.
voilà *pourquoi que* je vous demande ça.

L'interrogation avec *que* est évidemment le procédé favori de la langue populaire, mais ce n'est pas le procédé unique. A côté de « où *que* tu vas ? » on rencontre fréquemment « où *c'est que* tu vas ? ». On reconnaît là le « où est-ce que tu vas ? » du français cultivé. Mais, au lieu d'adopter la forme avec inversion *est-ce*, la langue populaire a préféré la forme normale *c'est* qu'elle a sans doute empruntée à l'interrogation indirecte (dites-moi qui *c'est*, savez-vous où *c'est* ?). Il est certain du reste que, dans un cas comme dans l'autre, nous avons aujourd'hui une formule indécomposable où l'on ne sent plus ni sujet ni verbe. La tournure populaire n'est « incorrecte » qu'au regard d'une analyse assez factice.

QUI	*qui c'est qui* vous l'a dit ?
	qui c'est qui le monte (ce cheval) ?
	qui c'est qui y couche ?
	qui c'est que va y aller ?
	qui c'est que veut faire attaquer ?
OU	*où c'est que* vous êtes ?
	où c'est qu'i faut aller ?
	(à un cuisinier) : et ton jus, *là où c'est qu*'il est *donc* ?
QUAND	et nos dix sous, *quand c'est qu*'i vont nous les donner ?
	quand c'est que la nouvelle lune finit ?

Cette tournure est surtout fréquente avec *qui*, *où* et *quand*. Dans le cas de *qui*, il semble qu'elle soit souvent due au désir d'éviter *qui qui*. Mais elle a aussi une valeur emphatique certaine : elle tend à apparaître dans les interrogations où perce une curiosité plus vive. Cette valeur est également très sensible dans le cas de *où* et de *quand*, mots trop brefs pour supporter le poids d'un accent de nette insistance : *c'est* leur donne plus de surface et une nouvelle fraîcheur. Mais on conçoit que la locution finisse tout de même par s'user, et bien souvent elle

n'est plus qu'une simple formule. C'est du reste ce qui lui a permis d'étendre son domaine. On la trouve non seulement avec les mots interrogatifs, mais avec *où* adverbe relatif et les conjonctions *quand* et *si*. On voit comment s'est opérée cette extension. Chacun de ces mots a deux emplois, l'un d'interrogatif, l'autre de conjonction ou d'adverbe, et le *c'est* a passé du premier emploi au second sans même qu'on s'en soit douté : la langue populaire se soucie rarement de distinctions aussi subtiles. De là, les phrases suivantes :

> la gare *où c'est qu*'on expédie...
> au poste *là où c'est que* nous étions...
> *quand c'est que* vous n'y étiez pas, il était le maître.
> vous sortirez *quand c'est que* ce sera l'heure de sortir.
> je ne sais pas *si c'est qu*'il est parti.

Ces phrases ont peut-être, au début, semblé d'autant plus naturelles que *c'est* apparaissait dans l'interrogation sous la forme qui présentait l'ordre normal sujet-verbe. Aujourd'hui on ne peut pas plus analyser *c'est* dans un cas que dans l'autre : *si c'est que* est une forme allongée de *si* et rien de plus. On aboutit ainsi à une sorte de particule explétive qui tend à surgir dans les recoins les plus inattendus de la langue : « En ville, n'y a plus moyen *que c'est que* vous en achetiez (de la bougie). »

Cet usage est ancien. Vaugelas signale qu'à Paris et dans les environs « une infinité de gens » emploie *c'est que* dans des phrases où il est « superflu et redondant » : ils disent par exemple « *quand c'est que* je suis malade » là où le simple « *quand* je suis malade » suffirait. Soixante ans après, l'Académie Française nous apprend que c'est là « une façon de parler basse, et du petit peuple » [1]. Ces deux témoignages sont intéressants : ils nous montrent bien clairement entre quelles dates il faut placer l'origine de la distinction du bien et du mal parler en France. Vaugelas, qui écrit en 1647, s'exprime sans aigreur et se borne à relever une tendance générale qu'il désapprouve ; il se croit même obligé de donner ses raisons. Au début du XVIIIe siècle, l'Académie y met moins de formes pour condamner dédaigneusement une locution qui sent son « petit peuple ».

1. Vaugelas, *Remarques*, éd. cit., t. II, p. 235-6.

Il est clair que dans l'intervalle il est né une langue correcte, distincte de la langue populaire.

Si les formes allongées de conjonctions sont courantes dans le premier tiers du XVIIe siècle, il ne faut sans doute pas les faire remonter beaucoup plus haut. Il est vrai que tel passage de la vieille langue semble au premier abord annoncer l'usage moderne. Ainsi ces vers de la *Chastelaine de Vergi* :

Ainçois otroia et promist
au duc a si celer ceste oevre
que, *se c'est qu'*ele le descuevre,
que il la pende a une hart [1].

Mais le verbe *être* est pris ici dans un sens très fort qu'il a souvent au moyen âge et qu'il n'a plus du tout aujourd'hui : il faut entendre « s'il arrive que... ». On voit que l'analogie est toute superficielle. Il n'est sans doute pas impossible qu'il y ait un rapport de filiation lointaine entre cet emploi du XIIIe siècle et les phrases populaires du XXe, mais la tournure moderne n'a pu se répandre qu'après le triomphe des formules interrogatives *qui est-ce que, qui c'est que*, et il n'est pas douteux qu'elle se rattache au même grand mouvement.

« Où c'est que tu vas ? » apparaît parfois sous la forme « Où c'est-*il* que tu vas ? ». On sent percer là un désir de corriger une faute confusément perçue. *C'est-il* est, dans la langue très familière, un équivalent de *est-ce*, et, placé après un pronom ou un adverbe interrogatif, pourquoi ne fournirait-il pas la forme inversée dont la construction exige ici au moins l'apparence ? On entend donc : « Combien c'est-*il* qu'il y a d'actes ? », « Où c'est-*il* qu'on a mis les bouquins italiens [2] ? ». Mais ces phrases, où transparaît comme une sorte de « repentir » syntaxique, ne semblent pas avoir d'avenir. Malgré leur bonnes intentions, la langue correcte, même familière, les regarde avec méfiance, et la langue populaire dans son ensemble ne cherche nullement à s'en faire honneur.

« Où *que* tu vas ? » et « où *c'est que* tu vas ? » ont donné

---

1. *La Chastelaine de Vergi*, v. 664-7.

2. Phrases citées par E. Löseth, *Notes de Syntaxe française*, 1910, p. 10. La 1re est accompagnée de la mention « étudiant, au théâtre ».

naissance à une troisième forme qui tient des deux premières, « où *que c'est que* tu vas ? » :

> qui *que c'est qui* était de garde ?
> qui *que c'est que* veut y aller ?
> à quelle heure *que c'est donc qu'*on va à la soupe ?
> lequel *que c'est que* je n'ai pas demandé s'i n'avait pas son [compte de cartouches ?

Et à l'interrogation indirecte :

> je ne sais pas quel grade *que c'est qu'*il avait.
> y a du danger où *que c'est que* vous nous envoyez.
> j'étais arrivé où *que c'est qu'*on est allé hier.

Ces phrases, sans être rares en aucune façon, sont pourtant beaucoup moins fréquentes que les précédentes. On sent qu'il n'y a là qu'un type hybride, qui doit son origine à une confusion. Il n'en semble pas moins très viable.

Les trois procédés que nous venons d'examiner tour à tour ont un caractère commun. S'ils s'ingénient à faire disparaître une inversion devenue déplaisante, c'est par le moyen d'un artifice qui tourne la loi du moyen âge mais qui ne l'enfreint pas ouvertement. La syntaxe ancienne, nous le savons, exigeait que tout mot interrogatif placé en tête de la phrase amenât après lui l'inversion du sujet. Or l'usage populaire moderne rétablit bien l'ordre normal, mais ce n'est qu'après avoir brisé en deux la phrase interrogative. *Que, c'est que, que c'est que* séparent les deux tronçons : le mot interrogatif reste en tête, mais il constitue à lui tout seul une phrase indépendante ; il ne peut plus affecter la construction du sujet et du verbe qui forment une seconde phrase, à valeur complétive. Il n'y a pas de différence essentielle, au point de vue de la construction, entre « je vous dis qu'il ira » et « je sais où qu'il ira » : tout ce qui vient avant le *que* de liaison appartient à la première phrase. Mais il n'y a pas non plus de différence profonde entre « je sais où qu'il ira » et le simple « où qu'il ira ? » : *où* dans le second cas a une valeur aussi pleine que *je sais où* dans le premier et des deux côtés « qu'il ira » a la même et identique valeur de complément. Jusque-là donc l'usage moderne continue l'usage ancien, là même où il le modifie. On respecte encore une règle à laquelle on ne manque qu'avec de bonnes raisons et une excuse toute prête.

Mais voici des phrases qui révèlent une attitude toute différente de la langue :

QUI	qui c'était ?
	à qui c'est, cette capote qu'on marche dessus ?
	et ce verre, à qui il est ?
QUE	en quoi elle est ?
	avec quoi tu le nettoyes ?
QUEL	quelle heure il est ?
	à quelle date vous avez été blessé ?
OU	et Jean, où il est ?
	où i va, ce train ?
	où on aurait été ? (= dans quelle direction serait-on allé ?)
	où vous allez ?
COMBIEN	combien i vous en manque (de cartouches) ?
	le combien on est aujourd'hui ?

Ici encore nous avons l'ordre direct, mais cette fois plus d'artifice, plus de moyen ingénieux pour parer aux conséquences fâcheuses d'un principe tout en continuant à respecter ce principe même. La méthode est radicale. On laisse le mot interrogatif en tête, et on le fait suivre hardiment du sujet, puis du verbe, comme si cet ordre avait toujours été le plus naturel du monde. C'est une rupture brutale avec la tradition du moyen âge. Ces phrases ont quelque chose de révolutionnaire.

Ce n'est pas qu'on ne puisse en signaler de semblables dès le XIII[e] siècle. Tobler a réuni quelques exemples où l'on voit apparaître l'ordre direct après un mot interrogatif [1] :

Fols ! que *c'est* qe tu dis ? (*Ogier le Danois*)
Que *c'est* que a lor cols lor pent ? (*Blancandin*)
Que *chou est* donc ? ch'est li colée. (*Fabliau*)
Li preudom dist : coment *ce vait* ? (*Fabliau*)

Mais il est évident qu'il y a là un phénomène d'extension très limitée. C'est le même mot *ce* qui chaque fois entre en jeu. — Dans « Que *vous avés* ? dites-le moi » (Roman du *Comte de Poitiers*) l'interrogation est réellement commandée par le verbe de la phrase suivante [2]. — Et *ce* a chaque fois le même rôle,

1. *Ouv. cit.*, t. I, p. 67.

2. « S'il est ainsi, *que je feray* ? » *Mir. de N. D.*, t. I, II, v. 451 s'explique par des considérations analogues.

c'est un sujet — « Qui che a fait ? » est un tout autre cas et présente une construction normale. — Nous avons donc affaire ici à une locution isolée *que ce est* [1] et non à un usage général qui serait en contradiction avec tout ce que nous savons de la langue de l'époque. Comment cette locution s'est elle constituée ? Il est probable qu'il y a là, comme l'indique Tobler, une influence de l'interrogation indirecte (Ne sai *que c'est que* je voi la [2]). On peut conjecturer que c'est une confusion qui s'est produite dans la langue familière : les textes nous la montrent rarement. Ces quelques exemples nous feraient en somme assister aux débuts encore incertains de la formule *c'est* qui dans des phrases comme « où c'est que tu vas ? » devait à l'époque moderne devenir si populaire. Mais ils ne semblent pas annoncer l'usage « où tu vas ? », qui est autrement radical puisqu'il peut s'étendre à toutes les phrases de la langue.

XV

Si de la langue populaire nous passons sans transition à la langue littéraire, le contraste est saisissant. La langue littéraire n'accepte aucune des formes que nous venons d'énumérer, et il n'est pas vraisemblable qu'elle les accepte jamais : elle les tient pour barbares et vulgaires, elle y voit des fautes de grammaire et des fautes de goût. Son point de vue est resté celui de la langue du XIIe siècle. Elle a conservé la tradition du moyen âge presque intacte, et pour elle l'inversion est toujours le procédé fondamental de la phrase interrogative.

Elle n'a accueilli qu'une innovation grave : au lieu de dire avec Gréban « Est mon seigneur content ? » [3], elle dit « Mon seigneur est-il content ? » Le substantif sujet se place devant le verbe et le pronom est maintenu après le verbe. Nous avons vu que ce changement — qui s'est imposé à la langue tout entière — est accompli dès le XVIe siècle. Il est intéressant de noter qu'il s'est étendu progressivement. De la catégorie du

1. Quand *ce* est suivi d'un autre verbe que *est*, on remarquera que c'est à la rime : il y a là un artifice de versificateur.

2. *Renart*, br. XII, 503.

3. *La Passion*, v. 15326.

substantif il a en effet passé, comme il est naturel, à celle des pronoms. Mais là il y a des distinctions à faire, et tous les pronoms ne se comportent pas de même. Les indéfinis et les possessifs ont emboîté le pas sans difficulté : « *chacun* s'en ira-t-*il* ainsi ? *tout* est-*il* fini ? *quelqu'un* est-*il* venu [1] ? *le mien* vous suffira-t-*il* ? » Les démonstratifs montrent plus d'hésitation : *celui-ci, celui-là*, aux deux genres et aux deux nombres, se construisent eux aussi comme les substantifs : « *celui-ci* est-*il* à vous ? » *Cela* de même : « *cela* est-*il* vrai [2] ? » Mais *ce* résiste à la poussée analogique. Il est vrai qu'il a été en grande partie remplacé par *cela* et *ça*, mais il se maintient devant le verbe *être*. Or la langue littéraire n'admet pas « *c*'est-*il* vrai ? », « *c*'est-*il* fait à Paris, ça ? », quoique la construction soit, on le voit, très conforme aux précédents. Elle abandonne le tour à la langue populaire ou familière et préfère ici, par exception, maintenir la tournure du moyen âge : « *est-ce* vrai ? », « *est-ce fait* à Paris, cela ? » Peut-être pourrons-nous indiquer plus loin d'où vient cette attitude [3]. Le fait en tout cas est certain et curieux.

Parmi les pronoms interrogatifs, *qui* et *que*, quand ils étaient sujets, suffisaient, sans inversion, à marquer l'interrogation. *Qui* se construit toujours ainsi, « qui a appelé ? », et il n'en peut être autrement. Mettez un *il* après le verbe, vous transformez *qui* en un régime et le sens de la phrase est changé du tout au tout : « qui a-t-il appelé ? ». *Que* au premier abord a l'air d'avoir adopté la tournure moderne : « que vous en semble-t-*il* ? » (à côté d'un plus ancien « que vous en semble ? »), « qu'est-*il* arrivé ? », « que se passe-t-*il* ? » Mais il n'y a là qu'une apparence : le *il* ne renvoye pas au *que*, il est le véritable sujet et *que* n'est qu'un attribut. « Que vous en semble-t-il ? » signifie « il vous semble quoi ? » ; de même les deux autres phrases équivalent à « il est arrivé quoi ? il se passe quoi ? ». Dans tous les cas nous avons affaire à un verbe qui

1. *Quelcun* vous a *il* fait tort ? (Odet de Tournèbe, *les Contens*, 1584), Viollet-le-Duc, *Anc. th. fr.*, t. VII, 1856, p. 155.

2. *Cela* se pourroit *il* bien faire ? (Farce de *Pernet*, imprimée en 1548), *ibid.*, t. I, 1844, p. 199.

3. Voir page 314.

peut se construire impersonnellement, et on a toujours l'impression que c'est l'emploi impersonnel que nous offrent les tournures interrogatives de ce genre. Avec tout autre verbe non seulement *que* ne se fait pas suivre d'un *il* postposé, mais il ne se rencontre même pas : *que* sujet interrogatif est sorti de l'usage, peut-être depuis des siècles. Nous ne disons pas « que vous a fait mal ? », mais « qu'est-ce qui vous a fait mal ? ». Sauf devant *est-ce qui*, *que* est toujours régime. Ainsi la construction moderne n'a pu gagner *qui*, parce que d'un sujet elle aurait fait un complément, et elle n'a pu atteindre *que* parce que *que* ne se présente plus. Il n'en est pas de même des autres pronoms interrogatifs, *quel* et *lequel*. Il est vrai qu'ici aussi la langue littéraire et le français correct maintiennent l'emploi ancien : « quel volume vous a plu davantage ? », « lequel veut y aller ? » ; mais il y a des signes visibles que l'analogie est à l'œuvre. Dès maintenant on peut entendre :

> Lequel va-t-*il* aller chercher le blessé ?
> Lesquels valent-*ils* mieux, les Russes ou les Polonais ?
> Lequel est-*il* plus facile, de faire l'un ou de faire l'autre ?

Dès maintenant on peut lire :

> Laquelle de ces expressions est-*elle* préférable [1] ?
> Quelles instructions ont-*elles* été envoyées à nos représentants [2] ?

Les pronoms personnels, enfin, montrent une tendance analogue : « *Elles* sont *elles* claires, ces jumelles ? », « Voilà la bague : *elle* te va-t-*elle* ? ». Sans doute il y a dans ces phrases un effort pour échapper à une incorrection confusément sentie, et « elles sont-elles » n'est qu'un substitut plus ou moins conscient de « elles sont *ti* ». Mais c'est une correction qui est si curieusement semblable à la faute même qu'elle nous éclaire sur la nature de cette faute. Nous avons indiqué plus haut comment « *il* est-*il* là ? » est sorti de « *votre père* est-*il* là ? ». Mais combien cela devient plus évident encore, quand nous voyons la même tournure se recréer, pour ainsi dire, sous nos yeux. Et combien le procédé semble plus naturel ici quand

1. *Annales politiques et littéraires*, 17 sept. 1911, p. 273.
2. Lu dans un journal quotidien, novembre 1915.

nous le voyons ailleurs si généralement appliqué par la langue cultivée. « *Il* est-*il* venu ? », répond exactement à « *quelqu'un* est-*il* venu ? », et on ne voit pas la raison qui a fait admettre l'un et rejeter l'autre. Il semble que les créations de la langue soient presque toujours logiques : c'est le choix que la langue fait entre ses diverses créations qui est arbitraire. La langue populaire, en passant de « *il* est-*il* venu ? » à « *elle* est-*il* venue ? » a, il est vrai, fait un pas décisif, qui l'obligeait à rompre le contact avec la langue cultivée, mais il importe de noter que le point de départ est une tendance commune à toutes les variétés du français.

Il y a toute une catégorie de phrases interrogatives où l'ancienne tournure s'est maintenue à côté de la nouvelle, ce sont celles qui commencent par un pronom ou un adverbe interrogatif. Nous disons « quand est parti votre père ? » et « quand votre père est-il parti ? » Pourquoi la langue s'est-elle montrée plus hésitante ici ? Pourquoi, dans des cas qui semblent analogues, deux poids et deux mesures ? C'est qu'au fond les cas sont plus différents qu'on ne le croirait au premier abord. Dès que le principe même de l'inversion cesse de s'imposer à la langue, il est évident que des phrases comme « est votre père parti ? » sont parmi les plus choquantes et disparaîtront les premières. D'autres où l'inversion est plus discrète seront tolérées plus longtemps. Elles détonneront moins dans l'ensemble de la langue. Il est certain que le XVIe siècle qui a assuré le triomple de la forme « votre père est-il là ? » a conservé par ailleurs bien des inversions, dont quelques-unes n'ont pas même disparu aujourd'hui. En particulier un régime ou un adverbe placés en tête de la phrase rejetaient encore en plus d'un cas le sujet après le verbe. Il y avait là une habitude si enracinée qu'elle survivait à la ruine de toute une conception où elle avait jadis trouvé son sens. La langue rejetait : « est finie l'histoire ? » mais trouvait très naturel de dire « ainsi finit l'histoire ». Il n'est donc pas surprenant que la disparition de « part votre père ? » n'ait pas entraîné celle de « quand part votre père ? »

Mais si la forme ancienne s'est ainsi maintenue elle n'a pu empêcher la forme nouvelle de s'introduire à ses côtés. Et les deux constructions vivent encore côte à côte. Toutefois elles

ne sont pas tout à fait sur le même pied et on ne les emploie pas indifféremment ni surtout avec la même fréquence. Il est visible que la langue favorise la tournure moderne.

Voyons d'abord le cas des pronoms interrogatifs, *qui* (*à qui*, *de qui*, etc.), *que* (*à quoi*, *de quoi*, etc.), *quel*.. (*à quel*.. *de quel*.. etc.), *lequel* (*auquel*, *duquel*, etc.). Nous savons déjà que quand ils sont sujets la construction ancienne est la seule possible. Pour *qui*, la chose s'explique facilement : la construction moderne en ferait un régime et bouleverserait ainsi le sens de la phrase. La question ne se pose pas pour *que* qui ne s'emploie plus comme sujet. Mais le cas de *quel* et de *lequel* est plus embarrassant. Il y a là un archaïsme surprenant, un caprice de la langue qui ne semble pas justifié. Aussi la langue populaire, comme nous l'avons vu, commence-t-elle à réagir.

Quand ces pronoms sont régimes, il en va tout autrement. Il faut toutefois faire une place à part à *que*. C'est une forme très ancienne, presque archaïque et qui n'admet elle aussi que la construction du moyen âge : « Que vous a fait cet homme ? » Mais ici on devine pourquoi. Le *e* de *que* étant muet, la voix ne s'y arrête pas et glisse jusqu'à ce qu'elle atteigne « fait » qui seul porte l'accent du groupe « que vous a fait.. ? ». Or il en était déjà ainsi quand la construction nouvelle est entrée dans la langue. Elle ne pouvait donc pénétrer ici, car dire « que cet homme vous a-t-il fait ? » c'est tenter de résoudre en ses éléments supposés un groupe dont la langue a fait depuis longtemps un bloc compact, c'est chercher à redonner à *que* une valeur que nulle part ailleurs il n'a plus, c'est vouloir à côté de « je reviens » rétablir « je, qui étais parti, reviens ». La chose est aussi impossible dans un cas que dans l'autre. Si l'on croyait s'en tirer en laissant *que* inaccentué et en prononçant « qu'cet homme » en un seul groupe, on aboutirait à une confusion certaine, car c'est donner à *que* la valeur qu'il a dans la phrase « je ne vous dis pas *que* cet homme vous a fait du mal », en d'autres termes, c'est en faire un relatif.

Au contraire les formes accentuées *à quoi*, *de quoi*, etc. se comportent comme les autres pronoms. Or avec tous les autres pronoms la construction moderne est toujours possible. La construction ancienne en revanche n'est permise que dans certains cas bien déterminés. Il faut ou bien que le pronom soit

complément direct du verbe ou qu'il n'y ait pas de complément direct. Et encore ce second emploi est-il le seul qui ne fasse pas difficulté. « A qui s'est adressé votre ami ? », « De quoi se plaint ce monsieur ? » sont des phrases courantes. Mais « lequel a préféré votre frère ? » ne se comprendra qu'éclairé par le sens général d'un développement ou d'une conversation. Sans quoi, la tendance très naturelle de la langue est de voir dans « lequel » le sujet, dans « votre frère » le régime. Une phrase comme « Qui a envoyé votre ami ? » signifie de prime face que votre ami a été envoyé. On ne lui fera dire le contraire que si les circonstances s'y prêtent et il y faudra une certaine prudence. On ne peut pas affirmer que ces phrases, malgré l'effort qu'elles demandent, aient tout à fait disparu, mais la langue littéraire les évite certainement et la langue de la conversation ne leur est pas favorable. En somme, nous avons ici, à propos de *qui* régime, l'inverse de ce que nous observions tout à l'heure à propos de *qui* sujet, et il tend à se constituer une double série de phrases, l'une où *qui, quel, lequel* sont sujets et exigent la construction ancienne, l'autre où ces mêmes mots sont régimes et demandent la construction moderne : « Qui a vu mon père ? Qui mon père a-t-il vu ? »

Dès qu'il y a un régime direct autre que le pronom — et c'est un cas très fréquent — la construction ancienne est impossible. Elle aboutirait à mettre d'un même côté du verbe deux substantifs, l'un sujet, l'autre régime, en nous retirant ainsi tout moyen grammatical de décider quel est le sujet et quel est le complément. Même si le sens était assez évident pour imposer une décision, l'effort que demanderait une adaptation à un tour aussi insolite est trop grand pour qu'on ne l'évite pas. « A qui a adressé sa lettre votre ami ? » ne se dit pas plus que « A qui a adressé votre ami sa lettre ? ». Ces deux tournures sont également gauches. Elles nous surprennent par leur étrangeté. « A qui votre ami a-t-il adressé sa lettre ? » est la tournure naturelle du français moderne. C'est une inversion de plus qui disparaît. Le progrès toutefois est assez récent. Marguerite de Navarre n'avait encore aucune hésitation à écrire tantôt : « Mais pour finir nostre sermon, à qui donnera sa voix Longarine [1] ? »,

1. *L'Heptaméron*, p. 364

tantôt : « Mais à qui donnera Hircan sa voix [1] ? ». On voit que la recherche du rythme le plus satisfaisant la conduit à des tâtonnements, mais la tournure même ne la choque pas.

Ainsi, après les pronoms interrogatifs, la construction ancienne ne se maintient que très péniblement dans quelques rares cas où les circonstances lui sont favorables. Ses titres ne s'imposent pas : elle a presque toujours besoin de se justifier. C'est évidemment la construction moderne — celle qui évite l'inversion — qui a l'avenir pour elle.

Après les adverbes interrogatifs *où*, *combien*, *comment*, *quand*, *pourquoi*, la même tendance s'affirme. *Combien* ressemble à un pronom en ce qu'il peut être sujet ou régime du verbe. Comme sujet, il exige normalement la tournure ancienne, « Combien de blessés ont été guéris ? ». Mais « Combien de blessés ont-*ils* été guéris ? » ne choque pas et nous ne serions pas surpris de l'entendre dire ou de le lire [2]. Comme régime, le mot admet les deux constructions : « Combien de charbon brûle une locomotive ? » et « Combien de charbon une locomotive brûle-t'-elle ? » (ou « Combien une locomotive brûle-t-elle de charbon ? »). *Où*, *comment*, *quand* se construisent de même : « Où ira cette femme ? Comment marchent ces machines ? Quand est arrivé le train ? » subsistent à côté de « Où cette femme ira-t-elle ? Comment ces machines marchent-elles ? Quand le train est-il arrivé ? ». On remarquera que dans tous ces cas le verbe est neutre. Dès qu'il y a un régime, comme tout à l'heure dans le cas des pronoms et pour la même raison, la construction moderne est seule possible. Nous disons toujours : « Où cette femme portera-t-elle cette lettre ? Comment votre ami a-t-il conduit cette affaire ? Quand le facteur a-t-il apporté ce paquet ? » De même *combien* : « Combien ton ami a-t-il payé ce livre ? » *Pourquoi* est plus exclusif. Il n'admet guère que la construction moderne. Peut-être n'est-il pas impossible de dire « Pourquoi crie cet enfant ? », mais la tournure

1. *L'Heptaméron*, p. 383.

2. Phrase relevée dans une dissertation française, concours d'entrée à une école du Gouvernement, juin 1920 : « *Combien de maladies* anciennement réputées incurables *sont-elles* maintenant guéries, *combien de malheureux sont-ils* rendus à la vie ! » Deux autres copies présentaient un tour semblable : dans les trois cas il s'agit de phrases à valeur exclamative.

« Pourquoi cet enfant crie-t-il ? » est tellement plus naturelle qu'on peut affirmer qu'elle est la seule bien vivante. L'autre est encore assez fréquente chez les auteurs du XVII[e] siècle, et chaque fois elle produit aujourd'hui un effet de surprise plutôt désagréable. Qu'on en juge par ces passages de l'*Astrée* : « Et pourquoy ne veut ma fortune que je sois aussi capable de la servir [1] ? », « Pourquoy ne permet vostre amitié que je m'en aille avec vous [2] ? » M. Haase en cite des exemples de La Fontaine et de Bossuet qui arrêtent également le lecteur moderne [3]. On voit que la répugnance de *pourquoi* pour la construction ancienne ne remonte pas très haut : c'est un développement presque contemporain. Il n'y a qu'une façon d'expliquer cette apparente anomalie. Tous les mots interrogatifs, adverbes ou pronoms — quand ils ne sont pas eux-mêmes des archaïsmes —, sous la poussée d'une force qui entraîne la langue tout entière, tendent de plus en plus à se débarrasser de l'inversion qui les suivait jadis. Sans doute tous y réussiront, mais il n'est pas dit que tous atteindront le terme de cette évolution à la même minute. Dans cette course qui dure depuis trois siècles *pourquoi* semble être arrivé premier. Il est légèrement en avance sur le reste de son groupe.

Dans tous les cas où le choix reste possible entre l'ancienne et la nouvelle tournure, on peut dire que la première est plus littéraire et la seconde plus naturelle. Ce n'est pas qu'on ne puisse employer encore la première dans la conversation et que la seconde ne soit parfaitement légitime dans la langue écrite. Mais il s'agit d'indiquer ici la direction générale de l'évolution, et il n'y a pas à se tromper sur le sens du courant. Toutefois il faut tenir compte d'une autre influence. Le substantif sujet est parfois suivi d'un complément avec lequel il forme un tout inséparable. Si ce complément, qui peut être une phrase entière, est un peu long, le verbe de la construction moderne sera rejeté bien loin de son sujet, et l'on risque d'aboutir ainsi à une phrase mal équilibrée. « Comment le malade que nous avons vu hier va-t-il ? » : il y a là une cadence boiteuse qui sera

1. D'Urfé, *L'Astrée*, 1[re] partie, f° 148 v°.
2. *Ibid.*, f° 336 v°.
3. *Syntaxe française du XVII[e] siècle*, trad. Obert, 1898, p. 435.

du plus désagréable effet. On dira donc de préférence : « Comment va le malade que nous avons vu hier ? » De même : « Comment s'appelle l'homme dont vous me parlez ? », « Où habite l'individu en question ? » Il va de soi que ces phrases seront encore plus fréquentes dans la langue écrite où les considérations de rythme jouent un si grand rôle. Il y a donc là une tendance très forte qui sur plus d'un point contrecarre le désir qui pousse la langue à se débarrasser des inversions. C'est ce qu'on observe également, comme on sait, dans les phrases conjonctives ou relatives : « Quand viendra le moment d'aller trouver les morts... » (La Fontaine), « C'est là qu'a porté son effort le plus suivi. » (Jules Lemaître).

Ainsi, sauf quelques survivances dont plusieurs sont précaires, la langue littéraire a complètement remanié la phrase interrogative traditionnelle à la 3e personne, dans le cas d'un sujet nominal. C'est là l'innovation la plus grave qu'elle se soit permise. Mais elle a pratiqué quelques autres brèches encore dans le système ancien de l'inversion. Elle n'a pas pu échapper tout à fait à l'influence envahissante de *est-ce que* et de *qu'est-ce que*. Ces locutions lui ont parfois été imposées par les circonstances ; ailleurs elle les a accueillies de son plein gré pour en tirer un effet qui lui manquait.

Est-ce que apparaît de bonne heure à la 1re personne du singulier. La raison en est que la forme ancienne s'y heurtait à des difficultés particulières. *Aime-je* présente deux *e* sourds de suite, et tous les verbes de la 1re conjugaison sont dans ce cas. Il y avait là une difficulté de prononciation réelle. On s'en tirait comme on pouvait. En Lorraine et « delà Loire » on maintenait tant bien que mal les deux *e* qu'on prononçait faiblement ; ailleurs, au témoignage d'un grammairien, on ne reculait pas devant *parl' j' bien, tir' j' mal, jou' j' mal, chant' j' mal, ne pri' j' pas bien, ne pli' j' pas bien* [1]. Il y avait bien là de quoi écorcher des oreilles délicates. A Paris, dans les milieux cultivés, on préférait donner le son fermé à l'*e* de *aime* : *aimé-je*, qu'on écrivait souvent *aimai-je*, par une fausse analogie avec le prétérit. Les verbes monosyllabiques présentaient une autre difficulté. *Perds-je, romps-je, dors-je* sont des formes indistinctes

1. Voir Thurot, *ouvr. cit.*, t. I, p. 47.

parce qu'elles sont trop courtes : la notion d'interrogation n'y est plus assez visible. Il est bien vrai que les grammairiens leur ont surtout reproché d'être ridicules : *cours-je* rappellerait « courge », *vends-je* « venge », et ainsi de suite. Mais ce sont des reproches qu'on fait volontiers aux formes qui sont en voie de disparaître. Comme elles sont plus rares, elles frappent davantage quand elles se présentent, on y regarde de plus près et on découvre des difformités dont on ne s'était jamais avisé. *Sens-je*, *perds-je*, et bien d'autres verbes ne prêtent à aucun calembour, et ils ont choqué tout autant que les autres et d'aussi bonne heure. Mais si on ne voyait pas la raison de la difficulté, on sentait très bien la difficulté elle-même, et on essaya de la tourner. Sur le modèle de *aimé-je* et dès le XVIe siècle, on créa *menté-je*, *perdé-je*, *rompé-je*, *donné-je*. Comme nous l'avons indiqué, on avait le sentiment d'une vague parenté avec la forme du prétérit : de là *allé-je* pour *vais-je*. Cette terminaison en *é* passa même à des verbes qui n'appartenaient pas à la 1re conjugaison et qui n'étaient pas non plus des monosyllabes. Ainsi on écrivait *prétendai-je* au lieu de *prétends-je*. Il est clair qu'il se constituait là une désinence commode de l'interrogation qui se fût peut-être étendue à tous les verbes. Les grammairiens toutefois ne le souffrirent pas. Ils furent bien obligés d'accepter *aimé-je*, mais ils déclarèrent que les formes *prétends-je*, *connois-je* n'avaient « rien de rude ». Toutefois entre *mens-je*, *romps-je* et *menté-je*, *rompé-je* ils restèrent perplexes. Il ne pouvait pas être question d'accueillir dans la langue des mots qui sont « formés contre toutes les règles de la grammaire », mais d'autre part les gens cultivés, ceux qui faisaient autorité dans le monde, « ne pouvoient souffrir » les formes traditionnelles. Dans leur embarras, les grammairiens eurent recours à un moyen terme : Thomas Corneille et l'Académie sont d'accord que le plus sûr est de prendre « un autre tour », comme « est-ce que je ments [1] ? » C'était conclure en gens avisés. Nulle solution en effet n'avait plus de chances d'être accueillie favorablement par la langue, et il est probable qu'en plus d'une bonne maison de Paris, on n'avait pas attendu le conseil de Thomas Corneille. La langue

1. Voir *Remarques* de Vaugelas, éd. cit., t. I, p. 343-4.

faisait ainsi d'une pierre deux coups : elle se débarrassait à la fois d'une difficulté phonétique et d'une inversion gênante. Il va de soi qu'elle ne se fit aucun scrupule d'appliquer le remède à des cas que n'avait pas visés la consultation. « Est-ce que je sens ? » n'autorisait-il pas « Est-ce que je connais ? », et dès qu'on en était là, pourquoi reculer devant : « Est-ce que j'aime ? ». C'est ainsi que peu à peu l'ancienne première personne disparut tout entière de la langue parlée et se fit très rare dans la langue écrite. Des exemples du type « aimé-je » se rencontrent encore parfois dans les livres ; mais ils sont de moins en moins compris : nous avons entendu : « *Dussé-je toute l'armée française* y prendre part.. » Quant aux verbes des trois autres conjugaisons, ils ne sont guère qu'une dizaine qui aient conservé l'ancien tour interrogatif : *suis-je*, *ai-je*, *vois-je*, *dis-je*, *fais-je*, *puis-je*, *sais-je*, *dois-je*. C'est leur emploi fréquent qui a sauvé ces formes de l'oubli, et encore quelques-unes apparaissent à peine en dehors de certaines phrases toutes faites (« que sais-je ? », « que dis-je ? »). A vrai dire, elles n'ont pas plus d'importance dans l'ensemble de la conjugaison interrogative que n'en ont, dans le tableau des désinences verbales, des deuxièmes personnes comme « vous dites » et « vous faites ». Il n'y a là que des survivances.

Voilà donc *est-ce que*, à la faveur d'un accident phonétique, introduit bon gré mal gré dans la langue littéraire. Il s'y fera apprécier et on n'hésitera pas à réclamer ses services ailleurs qu'à la 1re personne. Ce n'est pas qu'en général il puisse servir à interroger avec plus de force. Son histoire s'y oppose. Il n'a jamais été qu'une formule toute abstraite. Si on veut lui donner une valeur expressive, il est bon de le retoucher un peu. Racine écrit : « Saint Augustin s'accuse aussi d'avoir pris trop de plaisir aux chants de l'Église. *Est-ce à dire* qu'il ne faut plus aller à l'église [1] ? » Et Jules Lemaître : « Et elle se met à haïr Thea de toute son âme. *Serait-ce qu*'elle aime Eilert [2] ? » Dans ces deux exemples le tour traditionnel « Ne faut-il plus aller.. Aime-t-elle.. » serait bien insuffisant : il aurait quelque chose de sec, de heurté, de trop vite dit. Mais « est-ce qu'il ne faut

1. *Lettre à l'auteur des hérésies imaginaires*, éd. Mesnard, 1886, t. IV, p. 287.

2. Article sur Ibsen.

plus », « est-ce qu'elle aime » seraient un remède pis que le mal : la phrase de Racine y perdrait la finesse de son ironie, celle de Lemaître sa cohérence et sa clarté. De là la nécessité d'un compromis. Il ne faut donc pas demander à *est-ce que* de rendre des nuances. Mais il est très utile pour équilibrer une phrase. Placé en tête, il permet d'insérer avant le verbe un complément qui risquerait d'être gênant à tout autre endroit : « Est-ce que grâce à cet appui on ne pourrait pas... ? « Parfois il aide seulement à obtenir un rythme plus aisé. Soit cette phrase de Racine : « Est-ce que vous êtes maintenant plus saints que vous n'étiez en ce temps-là ? Point du tout [1]. » Modifiez-la légèrement et écrivez : « Etes-vous maintenant... », vous ne gâtez en aucune façon le sens de la phrase, mais vous cessez d'accommoder le rythme au sens. « Êtes-vous » est une forme bien usée et qui ne fait pas valoir le verbe puisque c'est le pronom qui a l'accent ; elle sera incapable d'indépendance et va se pencher sur « maintenant » qui en sera tout alourdi, alors que c'est un mot essentiel qui devrait se détacher du reste. Au contraire « Est-ce que vous êtes » forme un groupe de pleine sonorité qui n'aura besoin de nul appui étranger et laissera à « maintenant » tout son relief. On trouverait sans peine des exemples plus nets : ils ne seraient pas plus instructifs.

La langue littéraire ne pouvait accueillir *est-ce que* sans être tentée de faire bon visage à *qu'est-ce que*. Et elle ne s'en est pas fait faute. C'est que, de par ses antécédents, *qu'est-ce que* était en mesure de lui rendre des services autrement importants. Ici c'est *que* qui a ouvert la voie. Il faut voir comment.

Quid était en latin nominatif et accusatif, et son dérivé français aurait dû servir de sujet aussi bien que de régime. Or *que* est en effet la forme normale de l'interrogatif neutre employé comme complément, mais comme sujet il est loin d'avoir eu le même succès. On ne doit pas se laisser tromper par des phrases comme les suivantes :

Sire Ysengrin, de vostre honte,
por le cuer bieu, a moi *que* monte [2] ?

Il est vrai qu'elles sont très fréquentes : « que vos est vis ? »

1. *Lettre citée*, p. 288.
2. *Renart*, br. XXII, v. 643-44.

« que vos en semble ? », « que vos plaist ? » et autres interrogations du même genre abondent dans les textes du moyen âge. Mais il s'agit là de verbes impersonnels et *que* n'est que l'attribut : le sujet — *il* ou *ce* — est sous-entendu. Naturellement on peut l'exprimer au besoin et le cas n'est pas rare :

Je ne sai mie bien por qoi
vous le dites ne que *ce* monte [1].

En dehors de cet emploi tout particulier, *que* apparaît ici ou là du XIIe au XVe siècle, mais il semble que de très bonne heure *qui* soit devenu, par analogie, la forme ordinaire du sujet neutre, comme il était celle du sujet masculin ou féminin. L'exemple suivant de Chrétien de Troyes est significatif :

Alixandres garde s'an prist
Et li prie, s'il fet a dire,
Que li die *qui* la fet rire [2].

Nous avons ici une interrogation indirecte, mais qui suppose nécessairement le tour direct : « *Qui* vos fet rire ? » Voici un autre exemple très net tiré des *Miracles de Notre Dame* :

Ore, par ta loy, *qui* te meut ?
que je lé sache [3].

Nous dirons donc que le nominatif latin *quid* est représenté pendant longtemps en français par deux formes, *qui* pour le sujet et *que* pour l'attribut. Nous allons voir quel a été le sort ultérieur de chacune d'elles. *Qui* se rencontre souvent au XVIe siècle :

Mais vien ça : *qui* t'a meu à dire
Mal de mon maistre en si grand ire [4] ?

C'est une forme courante au XVIIe et au XVIIIe siècle : « Quoi ? *qui* vous émeut de la sorte ? » (Molière) [5]. « *Qui* vous met donc si fort en colère, monsieur ? » (Beaumarchais) [6].

1. *La Chastelaine de Vergi*, v. 73-4.
2. *Cligès*, v. 1572-4.
3. T. VI, 1881, XXXV, v. 1545-6.
4. Marot, *Epître de Fripelipes, valet de Marot, à Sagon*, éd. Jannet, t. I, p. 243.
5. *Le Malade Imaginaire*, II, III.
6. *Le Barbier de Séville*, II, IV.

Le XIX[e] siècle, à son tour, a accueilli cet emploi et l'a longtemps maintenu. Chez Scribe, Augier, Dumas fils, Labiche, Sardou, les exemples ne manquent pas [1]. Ce sont presque toujours les mêmes formules qui reviennent : « Qui vous amène ? Qui me vaut l'honneur de cette visite ? Qui vous le fait croire ? » Ces phrases toutefois commencent à vieillir. On les emploie bien quand il peut y avoir incertitude sur la valeur précise de *qui*. « Qui a cassé cette branche ? » : ce peut être le vent, mais ce peut être aussi un enfant, en jouant. A la faveur de cette équivoque, qui du reste n'est pas rare, *qui* neutre peut très bien passer encore. Dans tous les autres cas, il a un petit air vieillot qui annonce sa disparition prochaine. Même la langue littéraire hésite, le plus souvent, à s'en servir. C'est qu'ici une nouvelle tendance est à l'œuvre, dont on retrouve ailleurs encore les effets. Elle travaille à distinguer plus nettement le neutre des formes personnelles. Or pour désigner des personnes *qui* interrogatif est si employé, à la fois comme sujet et comme régime, qu'à peine prononcé il suggère presque nécessairement l'idée d'un masculin ou d'un féminin. Même le relatif, après une préposition, emploie *lequel* ou *quoi* pour les choses et réserve *qui* pour les personnes. *Qui* interrogatif neutre fait de plus en plus l'effet d'une fausse note. Aussi la langue de la conversation le remplace-t-elle par *qu'est-ce qui*, locution commode qui, dans l'usage familier, se prête également bien, comme nous verrons, à rendre *qui* ou *que* : « *Qu'est-ce qui* vous rend si gai ? » A vrai dire, il est permis de se demander s'il y a là une substitution bien récente. Dès la fin du XV[e] siècle en effet, on voit apparaître à côté de *qui* neutre, et dans le même rôle, *qu'est-ce qui*, et les exemples n'en sont pas rares au XVI[e] siècle :

> Et me cuidés vous faire paistre ?
> *Qu'esse qui* vous maine en cest estre [2] ?

[Le Medecin]

> Comment vous va ? Ça, monstrez voyr

---

1. Voir J. Storm, *Dialogues français*, Cours moyen, éd. danoise, 1896, p. 191, n. 1.

2. *Farce joyeuse des Galans et du Monde*, dans Picot, *Recueil général de Sotties*, t. I, 1902, v. 245-6. Il n'y a pas de raison de placer cette sottie à une date antérieure au dernier quart du XV[e] siècle.

Vostre main. Vous estes au dessus.
Qu'est-ce qui vous fait mal le plus [1] ?

[Le Gentilhomme]
Ha ! coion ! *qu'est-ce qui* me tient
Que je ne t'assomme [2]?

Il n'est pas probable que cette tournure ait disparu au XVIIe siècle pour renaître de nos jours. Elle a dû survivre dans la langue familière, d'où elle émerge aujourd'hui pour occuper peu à peu tout le terrain abandonné par *qui*. Elle pénètre même dans la langue littéraire — c'est là le fait nouveau — et elle y réussit si bien qu'elle est en passe d'y devenir là aussi la tournure unique : « Quel est cependant le ressort, le fondement de cette servitude ? *Qu'est-ce qui* intéresse tant de gens au maintien de ce pouvoir despotique [3] ? »

Si, dans l'emploi de l'interrogatif neutre, *que* sujet a disparu de bonne heure pour faire place à un *qui* aujourd'hui caduc lui aussi, *que* attribut se maintient toujours. Son rôle s'est précisé, car dans la langue moderne le sujet ne saurait se sous-entendre ; dans un cas seulement l'ancien usage s'est conservé : nous disons encore : « que vous en semble ? » à côté de « que vous en semble-t-il ? ». Or nous avons eu l'occasion plus d'une fois déjà de remarquer combien au cours des siècles s'est affaiblie la forme *que*. Ce n'est plus qu'un proclitique qu'on ne saurait détacher du mot ou du groupe de mots suivant. « Que vous en semble-t-il ? » est prononcé tout d'un trait, et la voix ne se repose que sur la dernière syllabe. *Que* ne saurait donc porter un accent d'insistance, et si l'on veut interroger avec force il faudra recourir à quelque artifice. Mais, chose curieuse, au lieu de remplacer *que* par *qu'est-ce que*, comme on pourrait s'y attendre, c'est *qu'est-ce qui* qu'on emploie. « Qu'est-il arrivé ? » devient « Qu'est-ce qui est arrivé ? ». « Dites-moi, messieurs, *qu'est-ce qui* se passe dans les comédies [4] ? » : « *qu'est-ce qui* se passe ? » est l'augmentatif de « *que* se passe-t-il ? ». Cette

1. *Sottie du monde* (1524), *ibid.*, t. II, 1904, v. 235-8.
2. Jacques Grévin, *Les Esbahis*, dans *Ancien théâtre français*, t. IV, p. 324.
3. Prévost-Paradol, *Études sur les moralistes français*, 1895, p. 57.
4. Racine, *Lettre aux deux apologistes de l'auteur des Hérésies imaginaires*, *éd. cit.*, t. IV, p. 339.

bizarrerie apparente s'explique par une confusion de sons. Depuis des siècles le *l* de *il* ne se prononçait plus devant une consonne : il en résultait qu'en nombre de cas on ne faisait aucune différence entre *qui* et *qu'il*. De là une longue série de quiproquos qui ont fait le désespoir des grammairiens, dès qu'il y a eu des grammairiens. Ce n'est pas le lieu d'examiner cette question. Disons seulement que « qu'est-ce *qui* se passe ? » devrait être en droit « qu'est-ce *qu'il* se passe ? ». Mais le sens a suivi la prononciation la plus répandue, et il faut aujourd'hui un effort pour couper le *qui* en *qu'i(l)* dans les phrases de ce genre. L'analogie a fait le reste : « qu'est-ce *qui* arrive ? » a triomphé de « qu'est-ce *qu'il* arrive ? » où le *l* aurait pu persister. Du reste ce travail d'unification n'est pas achevé : ici ou là il y a encore des hésitations et des exceptions : « *qu*'en coûte-t-il d'y aller ? » devient « *qu'est-ce qu'il* en coûte d'y aller ? » (et dans la langue plus familière : « *qu'est-ce que ça* coûte d'y aller ? »).

Si de *que* sujet ou attribut, nous passons à *que* régime, la même situation va amener les mêmes conséquences. Nous avons vu qu'on peut dire « où va votre ami ? » et « où votre ami va-t-il ? », mais que, par suite de l'usure phonétique de *que*, il faut toujours dire « que fait votre ami ? ». Cette unique tournure suffira très bien dans le cas d'une phrase de quatre mots, elle sera même commode quand le sujet est complexe : « Que fait celui de vos amis dont vous m'avez parlé hier ? » Mais si c'est le verbe ou le régime, ou tous deux ensemble, qui prolongent la phrase, les difficultés vont commencer. Voyez la gaucherie du tour « Que peuvent avoir de commun avec le jansénisme les romans ? ». L'absence de tout rythme est si désagréable qu'elle nuit même à la clarté. Ce serait déjà bien mieux si nous renforcions le sujet : « Que peuvent avoir de commun avec le jansénisme les romans et les comédies ? » : rythme déjà plus marqué, sens plus net. Et pourtant cette construction n'a pas satisfait Racine, car il a écrit : « Et *qu'est-ce-que* les romans et les comédies peuvent avoir de commun avec le jansénisme[1] ? » Ici c'est un emploi presque obligé de *qu'est-ce que*, et le cas se présente assez souvent.

1. *Lettre à l'auteur des hérésies imaginaires*, t. IV, p. 284.

Mais la langue littéraire s'accoutume ainsi à ces tournures familières, elle leur communique une dignité nouvelle, elle les emploiera à l'occasion par choix, pour exprimer une nuance. « Je sais bien qu'il [Saint Augustin] s'accuse de s'être laissé attendrir à la comédie, et d'avoir pleuré en lisant Virgile. *Que* concluez-vous de là ? Direz-vous qu'il ne faut plus lire Virgile, et ne plus aller à la comédie [1] ? » Racine aurait pu tourner ainsi ce développement. Toutefois il a préféré mettre « *Qu'est-ce que* vous concluez de là ? », et de la sorte il a séparé pour les yeux et pour l'oreille deux interrogations qui ne jouent pas le même rôle et par une dissymétrie voulue marqué un temps d'arrêt avant la reprise « Direz-vous... ». L'ironie de cette conclusion en est perceptiblement accrue. Voici un autre exemple d'ironie, amené par un procédé différent, mais toujours avec *qu'est-ce que* : « Je ne doute point que vous ne vous justifiiez par l'exemple de quelque Père : car *qu'est-ce que* vous ne trouvez point dans les Pères [2] ? » Mettez « *que* ne trouvez-vous point dans les Pères ? » et voyez la différence. *Que* a si peu de surface que la phrase tomberait parfois tout à plat sans le secours de *qu'est-ce que* : « D'incorrigibles assembleurs de nuages nous montrent d'un doigt menaçant tout un essaim d'orages en train de se lever à l'horizon : « ... C'est maintenant que nous entrons « dans la période vraiment difficile. » Ces gens ne sont pas contents... *Qu'est-ce donc qu*'il leur faut [3] ? ». « *Que* leur faut-il donc ? » manquerait ici de carrure et de netteté : au lieu d'imposer une réponse, il n'exprimerait qu'une timide question.

Enfin *qu'est-ce que* pourra introduire dans une suite d'interrogations un élément de variété : ce sera un autre genre de dissymétrie, qui regardera la forme plus que le fond. « Faisons comme tout le monde, flânons, cueillons quelques croquis et, puisque tout le monde cause, causons. *Qu'est-ce qu*'on a fait à Bruxelles, qu'est-on devenu depuis quatre ans qu'on ne s'est vu [4] ? » Écrivez : « *Qu*'a-t-on fait à Bruxelles, *qu*'est-on devenu... ? », vous introduirez dans la phrase un rythme sautillant sans néces-

---

1. *Lettre à l'auteur des hérésies imaginaires*, t. IV, p. 287.
2. *Ibid.*, p. 292.
3. *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1919, couverture.
4. Louis Gillet, *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1919, p. 193.

sité, vous mettez en valeur la consonance désagréable de « qu'a-t-on » (due peut-être uniquement à une ressemblance avec « Caton »). Écrivez au contraire : « *Qu'est-ce qu*'on a fait à Bruxelles, *qu'est-ce qu*'on est devenu... », vous attirez l'attention sur *qu'est-ce que*, vous ramenez dans l'expression la nuance de familiarité qui n'en est jamais très loin, vous détruisez la tonalité du passage. Il va de soi qu'un écrivain qui sait sa langue sent tout cela d'instinct et qu'il ne s'attarde pas aux analyses minutieuses du grammairien.

Que placé entre deux verbes a connu les mêmes vicissitudes que le *que* de l'interrogation directe, et là aussi il a ouvert la porte, quoique moins largement, à *qu'est-ce que*. Voici la construction traditionnelle : « Et ilecques estoit le mareschal du roy, qui lui demanda qui il estoit et *qu*'il venoit là faire [1]. » Il faut remarquer que, parallèlement à ce tour de phrase, il y en avait un autre très semblable où apparaissait, au lieu de l'interrogatif *que* le relatif *ce que* : « Dictes *ce que* est à faire [2]. » Le latin a connu la même distintion : « ad me scribe *quid* agas » et « fecit *quod* ei praeceperam ». En principe, la distinction est facile à observer : ne prennent *quid* en latin, *que* en français que les verbes qui impliquent nettement une question. En fait, il est parfois malaisé de décider s'il y a question ou non. Déjà en latin le verbe *dico* admettait les deux constructions, suivant le biais dont on le regardait : « dicam *quod* sentio », je dirai ce que je pense, « dicam *quid* sentiam », je dirai quel est mon avis. C'est un cas fréquent en français : « Le Roy nostre maistre, qui estoit bien saige, entendoit bien *ce que* c'estoit de Flandres [3]. » Et à côté : « Premierement il fault entendre *que* c'est jurement [4]. » Le même Honoré d'Urfé écrit tantôt : « Mais pour ceste heure, il faut que je sçache *ce qu*'escrit le pauvre absent [5] », tantôt : « Depuis on n'a sceu *qu*'ils estoient devenus [6]. » Il n'est même pas rare de trouver les deux

1. *Le Petit Jehan de Saintré*, p. 118.
2. J. de Bueil, *Le Jouvencel*, éd. Favre et Lecestre, t. II, 1889, p. 106.
3. Commynes, *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. II, 1903, p. 61.
4. Calvin, *Institution de la religion chrétienne*, p. 139.
5. *L'Astrée*, f° 308 v°.
6. *Ibid.*, f° 345 r°.

constructions dans la même phrase et avec le même verbe :

> Je ne sçay *que c'est qu*'ilz attendent
> Et ne sçay *ce qu*'ilz deviendront [1].

On s'habitua ainsi à regarder ces deux constructions comme équivalentes. Et, tout naturellement, le jour où *que* donna, ici comme ailleurs, des signes d'affaiblissement phonétique, *ce que* était tout prêt à recueillir sa succession, *ce que c'est que* à prendre celle de *que c'est que*. La langue fut tout heureuse en son besoin de trouver un secours si prompt. Et il faut croire qu'il a été efficace, puisque c'est encore ainsi que nous continuons à parler et à écrire. Mais il est à noter que notre prononciation moderne a affaibli la valeur de *ce que*. Un grammairien du XVIIe siècle nous apprend que tandis que *ce* était « syncopé » dans « c'livr' là, est-c' fait, n'est-c' pas, qu'est-c' qu' c'est, où est-c' qu'il est, qu'est-c' qui dit » il subsistait au contraire dans « j'sçay bien *ce* qu' c'est » [2]. Le témoignage est précieux ; il fournit une transition nécessaire entre la forme traditionnelle et la forme moderne : (k) n'a pas été remplacé par (s k) mais par (s ø k), ce qui est bien différent. Cette prononciation du XVIIe siècle n'a pas même complètement disparu aujourd'hui : on ne l'entend plus à Paris, semble-t-il, mais elle n'est pas inconnue en province. Le remplacement de *que* par *ce que*, commencé vers la fin du premier tiers du XVIIe siècle, est presque terminé au moment où Vaugelas publie ses *Remarques* (1647). « On ne dit plus guère *que c'est* mais *ce que c'est* », écrit-il. « On ne le dit plus du tout aujourd'hui », affirme l'Académie française en 1704 [3]. La solution approuvée par Vaugelas ne fut du reste pas du goût de tout le monde. Le grammairien Dupleix (1651) n'a rien à dire ni contre *que* ni contre *ce que*, mais il préfère une troisième tournure, *qu'est-ce que* : « Il n'y a point de loy qui nous apprenne *qu'est-ce que* l'ingratitude [4]. » On sent ici le désir de donner une forme plus robuste à l'interrogation indirecte et en même temps

---

1. *Farce des gens nouveaux qui mangent le monde* (vers 1461) dans Picot, *ouvr. cit.*, t. I, v. 174-5.
2. Thurot, *ouvr. cit.*, t. I, p. 209.
3. Vaugelas, *Remarques*, éd. cit., t. I, p. 287.
4. Brunot, *ouvr. cit.*, t. III, 2me partie, p. 499.

plus logique. *Ce que* n'était qu'un expédient, mais les langues vivent souvent d'expédients, et Dupleix n'a pu faire triompher sa tournure préférée. Ce n'était pourtant pas chez lui fantaisie purement individuelle. Il paraît certain que la langue a hésité un instant. Écoutez plutôt Racine parlant de la mère Angélique : « Elle accourut au parloir avec précipitation, et demande *qu'est-ce qu*'on a servi aux capucins, quel pain et quel vin on leur a donné [1]. » Il est clair que celui qui a écrit cette phrase pensait comme le grammairien Dupleix. Même aujourd'hui on peut entendre dire à des gens qui parlent correctement : « Je me demande *qu'est-ce que* ça peut bien lui faire. » Mais ce n'est pas là, semble-t-il, le tour ordinaire de la conversation, et, à n'en pas douter, la langue littéraire l'évite. Chez un Racine moderne, la mère Angélique accourant au parloir demanderait « *ce qu*'on a servi aux capucins », et la phrase y perdrait. On peut regretter qu'un tour aussi expressif ait été banni des livres.

Que, dans l'interrogation indirecte, se présentait souvent devant un infinitif : « Une tour...ou il n'avoit guieres *que* manger [2] », « Il ne y savoit *que* redire [3]. » Là on ne pouvait songer à introduire *ce que* dont le relatif réclamait un verbe à un mode personnel. Pour la même raison, *qu'est-ce que* était à écarter. Comment faire ? On tourna parfois la difficulté en supprimant tout net l'interrogation : « Il n'y avait guère à manger », « Il n'y voyait rien à redire. » Là où on dut la conserver, on remplaça *que* par la forme tonique *quoi*. On écrit encore « Je ne sais *que* faire », mais on dit de plus en plus « Je ne sais pas *quoi* faire ». Dès le moyen âge *quoi* avait alterné avec *que* en quelques-uns de ses emplois. Aujourd'hui que la forme faible *que* est usée, il n'est pas étonnant qu'on tende à lui substituer, partout où on le peut, la forme forte. La langue populaire, comme nous l'avons vu [4], est allée très loin dans cette voie.

L'histoire de *qui* neutre interrogatif placé entre deux verbes est analogue à celle de *que*. Nous en avons cité tout à l'heure un exemple de Chrétien de Troyes [5] ; en voici deux autres empruntés au moyen français :

1. *Lettre à l'auteur des hérésies imaginaires*, éd. cit., t. IV, p. 291.
2. *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, éd. Chazaud, 1876, p. 103.
3. *Ibid.*, p. 249.
4. Voir page 281.
5. Voir page 300.

Tant m'est et oultrageuse et fière
Ceste amour qui si me demaine,
Qui mon cuer tient en son demaine,
Si que ne say *qui* me vault mieux
Ou jour ou nuyt, se m'aist Diex [1].

Triste corps, dolans et chetis,
Dy *qui* te fait desobéir
A moy... [2]

Ce *qui* aurait pu subsister, car à la différence de *que*, *qui*, comme nous verrons, est phonétiquement intact. Mais il était condamné par ailleurs : nous savons que la langue tend à faire de *qui* un masculin ou un féminin et à le remplacer au neutre par une autre forme. Nous devinons que cet équivalent moderne va être *ce qui* : « Dis-moi ce qui te fait désobéir. » Et nous entrevoyons pourquoi : parallèlement aux phrases interrogatives par *qui*, il y avait, surtout à partir du moyen français, des phrases relatives par *ce qui*, dont le sens n'était pas très différent. « Dites *ce qui* vous plaira, Sire [3]. » Ici *ce qui* a bien l'air de représenter un plus logique *ce qu'il* avec lequel la prononciation l'a confondu. Ailleurs c'est l'analogie qui a transformé un plus ancien *ce que* en *ce qui*. Peu nous importe : le jour où *qui* fut menacé, il se trouva une forme de sens équivalent prête à prendre sa place. Mais ici la langue littéraire ne semble pas avoir hésité. « Dis-moi *qu'est-ce qui* te fait désobéir » est nettement familier.

Il nous reste à voir si *qui*, forme masculine et féminine de l'interrogatif, n'a pas fait place, lui aussi, à *qui est-ce qui* ou *qui est-ce que*. Mais le cas est bien différent. Aucune voyelle muette ici, et la prononciation de *qui* n'a pas varié depuis des siècles. Aussi la langue littéraire a-t-elle une tendance marquée à éviter la forme périphrastique. C'est ce ce qui se voit surtout quand *qui* est régime. « *Qui* voulez-vous désigner ? » est, ou peu s'en faut, l'unique forme littéraire. C'est que, dans ce cas, *qui* reçoit un assez fort accent qui le détache bien et qui, étant variable, permet de lui donner précisément la valeur que réclame le

1. *Miracles de Notre Dame*, t. I, II, v. 332-6.
2. *Ibid.*, t. I, VIII, v. 771-3.
3. *Ibid.*, t. VII, 1883, XXXVII, v. 942.

sens. Nous avons le même cas dans l'interrogation indirecte : « Je ne sais *qui* a écrit ce livre, dites-moi *qui* vous cherchez. » *Qu'est-ce qui* (*que*) communiquerait tout de suite à ces phrases l'allure de la conversation la plus familière. Il en est autrement quand *qui* est le sujet d'une phrase indépendante : « *Qui* a dit cette parole ? » *Qui* est alors à peine accentué et forme avec le verbe un groupe où le verbe est le mot important. Si le sens exige qu'on donne plus de valeur au sujet, *qui* pourra fort bien s'élargir en *qui est-ce qui* : « Je n'irai pas jusqu'à dire que M. Sarcey a fondé un genre : *qui est-ce qui* a fondé un genre [1] ? » Très souvent du reste, nous avons affaire dans les livres à des interrogations de pure rhétorique, où ce serait presque une contradiction que d'accentuer le pronom : la tournure traditionnelle suffit donc parfaitement : « *Qui* ne se souvient de cette fable charmante de Jason semant les dents d'un dragon... [2] ? », « Voyons-nous, de plus, les choses telles qu'elles sont ? *Qui* l'oserait dire ? Un sens de moins, et voilà un autre univers [3]. »

On voit maintenant tout le parti que la langue littéraire a su tirer de deux locutions qui appartiennent essentiellement au vocabulaire de la conversation. Il convient toutefois de noter qu'elle en fait un usage tout différent. Elle n'accepte pas d'y voir de simples formules, inhabiles à exprimer des nuances affectives. Elle est quelquefois contrainte de les employer, la plupart du temps elle recourt librement à leurs services, mais elle s'arrange toujours pour exiger d'elles un peu plus que ne leur demande la langue parlée. Il ne s'agit jamais d'un banal remplacement. La seule exception serait peut-être le cas de « est-ce que j'appelle » substitué à « appelé-je ». Il est clair qu'il n'y a là aucune nuance, mais c'est un fait aussi que la langue écrite évite ce tour. Il n'y a pas d'autre façon de dire précisément cela (car *appelé-je* est bien archaïque), elle s'en tire en ne le disant pas ; ou, s'il le faut, elle s'adressera à des à peu près qui bien entendu ne manquent pas : « dois-je appeler, irai-je appeler, faut-il que j'appelle, etc. » Tant elle répugne à laisser à ces périphrases un emploi qu'elle juge familier et presque vulgaire ! Et de fait *est-*

1. Jules Lemaître, article sur Francisque Sarcey.
2. Prévost-Paradol, *ouvr. cité*, p. 17.
3. *Ibid.*, p. 29.

ce que a quelque peine à se plier à la dignité de la langue écrite, à laquelle il n'a jamais appartenu. Pourtant, nous l'avons vu, dès qu'interviennent les besoins du rythme, il est prêt à donner un coup d'épaule à la phrase.

Mais c'est évidemment à *qu'est-ce que* que vont les faveurs de la langue écrite. La locution a eu pendant des siècles une valeur emphatique très nette, et elle la conserve dans la littérature. Ce n'est pas que la tradition ait été ininterrompue. La prononciation de *qu'est-ce que*, même dans la langue soutenue qui en fait un monosyllabe où ne transparaît plus aucun élément constitutif, suffit à montrer qu'avant de rentrer dans les livres la locution a passé par la langue familière. Mais de son emploi antérieur elle a gardé une certaine tenue et la faculté de se plier à des exigences littéraires. Elle pourra donc être précieuse. Même quand il s'agit surtout d'aider à l'eurythmie de la phrase, comme dans le passage de Racine cité plus haut : « Et qu'est-ce que les romans et les comédies peuvent avoir de commun avec le jansénisme ? », *qu'est-ce que* ajoute également au sens une nuance significative. Ici on sent l'ironie et le dédain. Il y a presque toujours une intention visible dans l'emploi littéraire de *qu'est-ce que* : ironie souvent, ailleurs bonhomie narquoise, rondeur bon enfant, affectation plaisante de simplicité ou d'ingénuité. *Qu'est-ce que* apporte à la langue un peu compassée des livres quelque chose de plus vif et de primesautier ; c'est un souffle de grand air dans une chambre close. On saisit ici le genre de services que peut rendre à une langue écrite le libre et naturel parler de la conversation courante, quand le contact n'est pas rompu. Et c'est par des concessions ou des emprunts de ce genre, comme on voudra, qu'une langue littéraire a le plus de chance de durer sans devenir par trop artificielle.

XVI

En retour, la langue littéraire communique à la langue de la conversation un peu de cette stabilité que lui assure une longue tradition. Elle empêche les développements prématurés, les écarts trop brusques, elle maintient dans l'évolution une continuité qui a ses avantages. Ici, en particulier, elle propose comme un modèle au parler courant, des formes interrogatives vieilles de neuf ou dix siècles.

Et la première question que nous ayons à nous poser, en abordant l'examen de la langue de la conversation, c'est précisément dans quelle mesure les formes inversées subsistent à côté de la tournure par *est-ce que*, qui ici est évidemment fondamentale. Il n'est pas facile de donner à cette question une réponse précise. Les faits sont confus et ils ne se prêtent guère à une classification rigoureuse. Il est certain que chacun de nous emploie tantôt les formes anciennes, tantôt les formes nouvelles, mais comment se fait la répartition, voilà le problème. Selon Gaston Paris [1], la conjugaison interrogative se présenterait ainsi : est-ce que j'aime, aimes-tu, aime-t-il, est-ce que nous aimons (plus volontiers que : aimons-nous), aimez-vous, aiment-ils. Ainsi on aurait *est-ce que* à la 1re personne, singulier ou pluriel, l'inversion partout ailleurs. Cette distinction toutefois semble assez arbitraire. A l'endroit de la 1re personne du singulier, il n'y a pas de doute : *aimé-je* ne se dit pas et ne s'écrit même plus. Mais *est-ce que* n'a-t-il, en dehors de ce cas pénétré qu'à la 1re personne du pluriel ? Les formes « est-ce que tu as, est-ce que vous avez, est-ce qu'ils ont » ne sont-elles pas très courantes ? Ce ne sont assurément pas les seules, et à prendre les choses de ce biais, c'est tout ce qu'on peut dire. Mais on ne doit sans doute pas chercher à recomposer une conjugaison hybride qui ferait à chaque système sa part et délimiterait exactement son domaine. La vérité est que, si l'on excepte la 1re personne du singulier, il y a deux conjugaisons distinctes et complètes, l'une fondée sur l'inversion, l'autre sur l'emploi de *est-ce que*, et que ces deux conjugaisons coexistent en chacun de nous. Et nous avons recours à l'une ou à l'autre, au hasard, semble-t-il, de l'inspiration. Pourtant cette inspiration n'est pas absolument capricieuse. Elle observe des nuances qu'on peut parfois retrouver.

Dans un entretien d'allure digne et réservée, où l'on se surveille, l'inversion se présentera naturellement : elle pourra tenir toute la place. Même le *est-ce que* de la 1re personne du singulier n'apparaîtra pas : « *est-ce que* je sais, moi ? » détonnerait en la circonstance : il sera plus convenable de dire « je ne sais pas ». Au contraire dans une conversation familière avec un

1. *Art. cité*, p. 276.

ami d'enfance, les *est-ce que* abonderont. Ils seront presque toujours en évidence quand un homme cultivé s'adresse à un homme du « peuple ». C'est *est-ce que* qu'on entend le plus souvent dans la rue, dans le tramway, au bureau de poste, dans les magasins, partout où la « tenue » joue un rôle secondaire et où il importe de se faire comprendre vite et bien. On notera en effet que les formes allongées nous apparaissent en général comme plus claires que les autres, en partie parce qu'elles offrent plus d'appui à la voix. Si nous disons « Où allez-vous ? Que voulez-vous faire ? » à un sourd qui ne nous a pas entendu ou à un étranger qui ne nous a pas compris, il y a de grandes chances pour que nous reprenions par « *Où est-ce que* vous allez ? *Qu'est-ce que* vous voulez faire ? ». D'une façon générale donc l'inversion est plus distinguée, et *est-ce que* plus naturel. Mais il est des gens chez qui la distinction est naturelle, et c'est évidemment à eux que pensait Gaston Paris. Chez d'autres, elle n'apparaît que quand ils le veulent (et il s'agit bien entendu ici d'une « distinction » entendue dans un sens assez étroit) : ils feront grand usage des deux conjugaisons. Il y en a d'autres enfin à qui la « distinction » pèse. Qu'ils causent avec des amis intimes ou des inconnus, ils n'admettent (consciemment ou non) que le ton familier. Ceux-là sont bien près d'avoir réduit les deux conjugaisons à une seule. Et pourtant y a-t-il un seul Français qui ait fait complètement disparaître l'inversion de sa conjugaison interrogative ? Des formes comme « as-tu fini ? », « finiras-tu ? » se maintiendront sans doute longtemps encore dans tous les milieux ; « où vas-tu ? », « où allez-vous ? » sont des phrases qui s'entendent partout. Les pronoms semblent moins rebelles à l'inversion que les substantifs : ils sont plus courts, se dissimulent plus facilement derrière le verbe.

D'autre part, même les gens qui détendent le moins leur parler usuel ne peuvent être plus exclusifs que la langue écrite et comme elle ils sont bien obligés d'accueillir des *qu'est-ce que*, quand ce ne serait que pour en tirer un effet. Il semble même qu'ils aient pour *est-ce que* commençant une phrase plus d'indulgence que la langue écrite qui, nous l'avons vu, ne s'en sert guère que pour aider au rythme. La raison est probablement que la formule n'a jamais eu de valeur affective et ne saurait en avoir et par conséquent on n'a pas l'impression de l'employer

à tort quand on lui fait simplement exprimer l'interrogation. Il est certain que plus d'un dira « *Est-ce que* vous irez ? » qui hésitera devant « *Où est-ce que* vous irez ? » Chose curieuse, *est-ce que* est parfois plus convenable que la tournure inversée. « Votre fille ira-t-elle à cette soirée ? » est très correct, mais un peu abrupt. « *Est-ce que* votre fille ira à cette soirée ? » sera souvent préféré comme moins direct, plus réservé.

Dans l'interrogation indirecte, la forme traditionnelle ne présente pas d'inversion. En regard de « Qui avez-vous vu ? Quand est-il parti ? », nous avons « Je demande qui vous avez vu, je ne sais pas quand il est parti. » On doit donc s'attendre qu'ici la tendance à employer les formes allongées soit moins forte. Et en effet les gens qui parlent avec soin se les interdisent absolument. Les autres cèdent à l'influence de l'analogie et n'hésitent pas à les employer ici aussi, quoique avec plus de discrétion qu'ailleurs. Mais ils y apportent en général une atténuation curieuse. Ils ne disent pas tout à fait ce qu'on attendrait. Régulièrement on devrait avoir : « Je veux savoir qui *c'est* qui ira, qui *c'est* que vous enverrez, où *c'est* que vous allez, quand *c'est* que vous partez, combien *c'est* que vous êtes, pourquoi *c'est* que vous n'êtes pas venu hier. » Et ces phrases-là s'entendent. Mais ce n'est pas de ce côté que vont en général les préférences. On dira plutôt : « Je veux savoir qui *est-ce* qui ira, qui *est-ce* que vous enverrez, où *est-ce* que vous allez ? etc. ». En d'autres termes, au lieu de renverser la formule *c'est* on la garde telle quelle, et on ne fait pas de différence entre les deux formes d'interrogation. La raison en est évidente. *Est-ce que* n'est plus qu'une expression toute faite qui, ne pouvant s'analyser, ne peut pas non plus se renverser. Mais il y a là autre chose encore, une répugnance certaine à employer la forme interrogative *c'est,* qui paraît vulgaire. Cette forme est en effet si fréquente dans la langue populaire qu'elle en est devenue une caractéristique notoire. On cherche donc, plus ou moins consciemment, à éviter tout ce qui lui ressemble. « Je veux savoir *qui c'est qui* ira », quoique très correct en théorie, rappelle de trop près « *Qui c'est qui* ira ? », et c'est pourquoi on s'en écarte le plus souvent. Une attitude précisément inverse amène la langue populaire à employer à contre-sens la formule correcte. On entend parfois des phrases comme les

suivantes : « Je sais pas à qui *est-ce* », « I resteront où *est-ce* qu'i sont », « Voilà l'endroit où *est-ce* qu'on s'est arrêté hier ». Mais ce ne sont ici que des exceptions sans portée.

Ainsi, tandis que le langage populaire dit : « *Qui c'est qui* l'a fait ? » et « Je ne sais pas *qui c'est qui* l'a fait », la langue cultivée dira : « *Qui est-ce qui* l'a fait » et « Je ne sais pas *qui est-ce qui* l'a fait ». Cette préférence pour la forme directe ne date pas d'hier. Elle s'observe dès le XVIIe siècle chez Balzac et Fénelon [1]. On la retrouve chez Marivaux : « Elle ne sait pas *qui est-ce qui* s'enquête [2]. » Voilà qui justifie tout à fait ceux qui emploient des formes comme : « je me demande *qu'est-ce qui* vous amène » et « J'aimerais savoir *qu'est-ce que* vous ferez ». Ces tournures sont d'autant plus admissibles ici qu'on ne saurait employer *c'est* au lieu de *est-ce* sans revenir à un emploi archaïque qui a disparu de la langue. Il est donc curieux que l'usage le plus commun s'en tienne à « Je me demande *ce qui* vous amène » et « J'aimerais savoir *ce que* vous ferez ».

Cette défiance à l'égard de *c'est* que nous venons d'observer dans l'interrogation indirecte, se retrouve ailleurs encore. Pourquoi « cela est-il vrai ? » est-il tenu pour très littéraire et « c'est-il vrai ? » pour très familier ? La construction est la même dans les deux cas et *ce* n'est qu'un *cela* plus ancien. Mais justement à cause de son âge *ce* a été chassé peu à peu de la plupart de ses emplois et on ne le trouve plus guère que devant les relatifs et le verbe *être*. Il a ainsi perdu presque toute valeur démonstrative et, en particulier, placé devant *être* il fait corps avec le verbe. *C'est* forme ainsi une locution à prendre d'ensemble, qui est bien près d'échapper à l'analyse. Il semble donc surprenant de reprendre par un *il* postposé un sujet dont la présence même paraît incertaine. De là l'air équivoque de *t-il* qui attire l'attention et fait penser au *ti* populaire. Aussi la langue littéraire bannit-elle absolument ce genre de phrases. Même dans la conversation bien des gens ne les admettent pas. Dès le XVIIIe siècle elles sont signalées au ridicule : « *C'est-il* poli ce que je vous dis là ? » lit-on chez Beaumarchais [3] : c'est

---

1. Haase, *ouvr. cit.*, p. 97.
2. *Vie de Marianne*, éd. Garnier, t. I, p. 145.
3. *Le Barbier de Séville*, II, XIII.

le comte Almaviva qui parle, mais il fait alors le personnage d'un cavalier pris de vin, et l'intention comique du passage n'est pas douteuse. Malgré tout, ces phrases n'ont au fond rien d'incorrect et, en dépit des puristes, la langue familière continue à se les permettre. On entend journellement : « C'est-il fait à Paris, ça ? », « D'où c'est-il venu ? », « Quand c'est-il arrivé ? », « Pourquoi c'est-il fermé ? », « Combien c'est-il, ça ? ». Mais même dans la conversation familière il semble qu'on observe ici quelques nuances. L'adjectif après *c'est-il* paraît moins admissible que le participe. « C'est-il vrai ? » éveille plus de scrupules que « C'est-il fabriqué en France ? », et « C'est-il vrai que... » dépasse peut-être la limite permise. De même, devant un pronom personnel ou démonstratif, *c'est-il* ne se montre qu'avec une certaine hésitation, et la gêne devient plus grande encore si ce pronom est un féminin. Balzac fait dire à la « grande Nanon » du *Père Grandet* « *C'est-il* vrai que voilà Mademoiselle au pain et à l'eau pour le reste de ses jours [1] ? » et, à propos d'une lettre, « *C'est-il* celle que vous attendez [2] ? ». Il est à croire que bien des gens cultivés approuveraient ici l'intention de Balzac et laisseraient aux « Nanon » d'aujourd'hui des tournures qui ont le tort de paraître suspectes. Mais c'est un point où visiblement la langue tâtonne encore : elle n'a pas dit son dernier mot et il serait imprudent de vouloir devancer sa décision. En tout cas l'emploi de *c'est-il que* en tête d'une phrase (« *c'est-il que* vous ne voulez pas y aller ? ») ou comme simple formule d'interrogation (« *combien c'est-il qu*'i vous doit ? ») est tout autre chose et appartient exclusivement à la langue populaire.

A côté des deux formes *est-ce que* et *qu'est-ce que*, nous devons noter l'entrée en scène récente d'une troisième locution qui, dans un emploi du reste tout limité, gagne chaque jour du terrain. Il s'agit de *ce que* exclamatif. On sait que le tour interrogatif se prête très bien à rendre l'exclamation. C'est ainsi que la langue populaire dira « J'ai *ti* eu mal à la tête ! » ou la langue littéraire « Ai-je assez souffert ! ». De même dans la langue de la conversation : « Nous en a-t-il dit, des sottises ! »

---

1. *Eugénie Grandet*, éd. Calmann Lévy, 1891, p. 188.
2. *Ibid.*, p. 227.

Mais il est remarquable qu'ici *est-ce que* ne semble pas apte à remplacer l'inversion. « Est-ce qu'il nous en a dit, des sottises ! » à moins qu'on n'y mette l'intonation très juste, exprimera nécessairement une question. De là la nécessité de recourir à une autre locution : « *Ce qu*'il nous en a dit, de sottises (ou : des sottises) ! » On voit quelle est l'origine de ce tour : il n'y a là qu'une phrase inachevée : « *Ce qu*'il nous a dit de sottises, *c'est* étonnant. » *Ce* sujet d'un verbe sous-entendu est complété par « de sottises ». A l'ellipse près, c'est un tour très usuel : « *Ce qu*'il y a *de vrai* dans tout cela, *c'est* que... » Mais *ce* à force d'être accolé à *que* finit par en devenir inséparable, et suivant un procédé que nous avons observé plus d'une fois déjà, *ce que* devient une formule qui ne se laisse plus analyser. Le complément de *ce* devient alors complément du verbe : « Ce qu'il nous a dit *des* sottises ! » La phrase suivante, en même temps qu'elle exprime le verbe généralement sous-entendu, montre avec quelle facilité on passe d'un type de construction à l'autre : « Et *c'est* effrayant, *ce qu*'il prête *d'intentions subtiles* aux rédacteurs souvent pressés de ces bulletins militaires. Et *c'est* effrayant aussi, *ce qu'il fait crédit* aux informations du haut commandement allemand [1]. » C'est ainsi qu'on arrive à des phrases aujourd'hui très usuelles : « Ce qu'i fait froid ! Ce que ça glisse ! Ce qu'on s'ennuie ! » *Ce que* est devenu un équivalent courant de *comme* : « Comme il fait froid ! Comme on s'ennuie ! »

Ces phrases, que bien des gens sans doute éviteraient encore, appartiennent évidemment — comme « c'est-il vrai » — à la variété la plus familière de la langue de la conversation. Il y a en effet à l'extrême limite du parler courant tout un domaine où voisinent sans façon, à côté d'une syntaxe correcte, des prononciations relâchées, des abréviations commodes, des constructions fautives et même un assez grand nombre de vulgarismes. C'est ce domaine que nous allons maintenant explorer. « C'est-il vrai », « ce que » exclamatif nous ont ouvert la porte.

Nous rencontrons d'abord *qu'est-ce que c'est que*. Nous savons déjà que cette forme, malgré son aspect hétéroclite, s'emploie même dans la littérature, qui lui fait rendre à l'occasion des

1. Tristan Bernard, dans le *Journal* du 10 octobre 1915.

nuances très délicates. Il y a aussi un emploi très justifié de *qu'est-ce que c'est que* dans la langue de la conversation. « *Qu'est-ce qui* ne va pas ? *Qu'est-ce qui* ne va pas ? *Qu'est-ce que c'est qui* ne va pas ? » Une question posée d'un ton ferme est répétée avec une nuance d'impatience et, la réponse se faisant attendre, est reprise une troisième fois avec une ampleur qui permet à la voix de s'étaler. Mais cette forme intensive, pas plus que celles qui l'ont précédée, n'a échappé à l'usure, et trop souvent, il ne reste plus dans *qu'est-ce que c'est que* qu'un pesant synonyme de *qu'est-ce que*. « *Qu'est-ce que c'est qu*'il vous a dit ? », « *Où est-ce que c'est que* vous avez mis ce chapeau ? »

Une autre distinction qui est en train de disparaître, c'est celle que la langue faisait entre *qui est-ce qui* (*que*) et *qu'est-ce qui* (*que*). *Qu'est-ce qui* a remplacé le sujet neutre *qui* dans l'ancien « qui vous amène ? » ; *qu'est-ce que* est un allongement fréquent du *que* régime neutre. De même *qui est-ce qui* et *qui est-ce que* se substituent souvent au *qui* sujet-régime personnel. Il y a donc là deux formes parallèles mais non semblables, dont l'une servira à désigner les choses et l'autre les personnes ; ou plutôt chacune donnera une double indication : le premier *qui* ou *que* annonce une personne ou une chose, le deuxième fait connaître si l'interrogatif est sujet ou régime du verbe suivant :

(kiɛski) qui est-ce *qui* (kɛski) qu'est-ce *qui*
(kiɛsk) qui est-ce *que* (kɛsk) qu'est-ce *que*.

Distinction excellente, qu'il y aurait eu intérêt à maintenir. Malheureusement, elle était menacée avant même d'être bien établie. Dès le XVe et le XVIe siècle on relève des exemples de confusion entre l'interrogatif neutre et l'interrogatif personnel. Et la méprise s'explique assez naturellement. En s'informant de l'origine d'un bruit, d'un coup frappé à la porte par exemple, on peut penser à quelqu'un ou à quelque chose, et suivant les cas on dira *qui est-ce* ou *qu'est-ce*. « [Elle] s'en va droit à la porte où elle ouyt frapper. Et en demandant *qui est-ce* fut respondu le nom de celuy qu'elle aimoit [1]. » « Et en montant un petit degré fort obscur, le procureur de sainct Aignan...

1. *L'Heptaméron*, p. 153.

commença à ouyr le bruit et en demandant *qu'est-ce*, luy fut dit que c'estoit un homme qui vouloit secrettement entrer en sa maison [1]. » Dans ces deux exemples de l'*Heptaméron*, chacune de ces formes est à sa place. Mais il est évident que là où l'incertitude est plus grande ou le temps de la réflexion moins long, on pourra prendre facilement une forme pour l'autre. Et la forme neutre qui restreint moins le champ du possible, aura des chances de se présenter la première à l'esprit. De là des exemples comme les suivants : « Emy ! *qu'est ce là que* j'oy crier ? — C'est moy, de par Dieu, c'est moy, dit le mary [2] ».

Paix la, paix ! *Qu'est-ce qui* me crie ?
Je suis Folie : qui es tu [3] ?

[Le Capitaine] — Frappe, frappe, que l'on t'entende.
[Janne] — *Qu'est-ce là qui* frappe si fort ?
[Le Cap.] — Amis, Janne [4].

On voit qu'il tend ainsi à se constituer, aux dépens de *qui est-ce que*, une forme mi-neutre, mi-personnelle qui, au moins dans certains cas où subsiste un léger doute, sera la seule employée. Elle ne se montre guère au XVIIe siècle où les textes sont peu accueillants aux formes familières. On la verra reparaître plus tard, et avec un emploi si étendu qu'on ne pourra plus plaider les circonstances atténuantes. On sent que la langue — qui par ailleurs favorise l'établissement d'une distinction entre formes neutres et formes personnelles — veut ici se débarrasser d'une complication qui déroute son esprit simpliste. Ces formes qui se déclinent à l'initiale aussi bien qu'à la désinence (kiɛski), (kiɛsk), (kɛski), (kɛsk), imposent sans doute un trop lourd fardeau à des cerveaux peu habitués à des variations de ce genre. Dès la fin du XVIIIe siècle on signale des exemples de *qu'est-ce qui* pour *qui est-ce qui* dans Beaumarchais. Il s'en retrouve dans Dumas fils, dans Labiche, ailleurs

1. *L'Heptaméron*, p. 5.
2. *Les Cent Nouvelles nouvelles*, t. I, p. 163.
3. *Sottie des Béguines* (1523), dans Picot, *ouvr. cit.*, t. II, p. 280.
4. Belleau, *La Reconnue*, dans *Ancien théâtre français*, t. IV, p. 418.

encore [1]. Aujourd'hui cette confusion, quoique blâmée par les grammairiens et évitée par les puristes, est courante. Quelques-uns, il est vrai, emploient des formes intermédiaires comme (kĭɛski, kjɛski), qui se distinguent encore très suffisamment de la forme neutre. Mais beaucoup d'autres vont jusqu'au bout et disent franchement (kɛski, kɛsk) dans tous les cas. Il ne semble pas que cette simplification expose à des méprises fâcheuses, mais elle nuit certainement à la netteté du langage. (kɛski vu z ekri ?) signifie à la fois « *qui* est-ce *qui* vous écrit ? » et *qu*'est-ce *qu*'il vous écrit ? ».

Nous venons de noter que (ki ɛski) devient parfois (kjɛski). Ce passage de (i) à (j) devant une voyelle est très conforme aux habitudes du langage : c'est ainsi que (nasion), *nation*, est devenu (nasjon). Supprimer au contraire toute trace de l'*i* de (ki), c'est une simple négligence qui ne s'explique que par le désir d'aller vite. Ce n'est pas la seule qu'on puisse signaler dans la conjugaison interrogative. Il arrive fréquemment que ce soit *est-ce que* qui perde sa voyelle initiale. D'où des formes très fréquentes comme : (kôbiêsk), combien (e)st-ce que je vous dois ? » — (komâsk), « comment (e)st-ce que vous faites ça ? » — (kâsk), « quand (e)st-ce que vous partez ? — (purkwask), « pourquoi (e)st-ce que vous n'étiez pas là ? » On entend même (kiski), « qui (e)st-ce qui vous a dit ça ? », quoique le premier *i* ne soit jamais très net et ressemble plutôt à un (*e*) ; on a ainsi une forme (keski) qui se confond facilement avec (kɛski) signalé plus haut.

On retrouve la même contraction avec *où* : (usk), « où (e)st-ce que tu nous mènes ? » Mais là il est arrivé quelque chose de curieux. Pour une raison ou pour une autre — probablement parce qu'elle est plus fréquente — cette abréviation a été remarquée de bonne heure. Elle a surpris et elle a dès lors choqué. Déjà Beaumarchais la considère comme vulgaire, et il fait dire au « petit patouriau de chèvres » Grippe-Soleil : « C'est fête aujourd'hui dans le troupiau ; et je sais *ous-ce-qu'est* toute l'enragée boutique à procès du pays [2]. » Depuis, cette

---

1. J. Storm, *Dialogues français*, Cours supérieur, éd. allemande, 1900, p. 13, n. 1.

2. *Le Mariage de Figaro*, II, XXII.

prononciation a été relevée et raillée bien des fois. Elle est un sujet de plaisanterie perpétuel. Mais parmi ceux qui se moquent ainsi de *ousque* et rougiraient d'employer un vulgarisme si notoire, combien en est-il qui aient toujours évité *quansque* et *combiensque* ? La tentation d'abréger *est-ce que* après une voyelle est si forte que la plupart des gens ne se résignent pas à prononcer (u ɛsk) « où est-ce que ». On veut quelque chose de plus bref. D'autre part *ousque* est un épouvantail dont il faut se tenir à bonne distance. De là une forme de compromis (wɛsk), qui peut même s'obscurcir en (wəsk). Il n'y a parfois ici qu'une bien mince nuance entre une forme correcte et un gros vulgarisme.

A côté des abréviations que nous venons d'indiquer, il en existe une deuxième série qui met en œuvre un procédé différent mais comprend les mêmes locutions. Cette fois ce n'est plus le *e* initial de *est-ce que* qui disparaît, c'est *que*. On entend :

qu'est-ce tu veux ?
combien est-ce tu as perdu ?
quand est-ce vous partez pour Versailles ?
comment est-ce vous faites ça ?
pourquoi est-ce vous riez si fort ?

Parfois on combine les deux séries en une seule. On entend non seulement « où s tu veux aller ? », suspect d'entrée de jeu, mais « mais quand-ce vous partez ? » (kã s vu parte). Ainsi la locution *est-ce que* qui au XIIe siècle comptait trois syllabes de pleine sonorité et de pleine signification, et qui précisément à cause de son apparence robuste a été appelée à renforcer au XVe siècle les interrogatifs affaiblis, est aujourd'hui elle-même bien usée par l'âge. Ramenée en temps ordinaire aux trois sons (ɛsk), elle en perd fréquemment un de plus (sk) ou (ɛs), et enfin à l'occasion, comme nous venons de voir, elle se réduit à un unique (s), qui pourrait peut-être bien disparaître lui aussi un jour. Ainsi les langues se modifient et changent d'aspect. En attendant, ces abréviations violentes sont moins répandues que celles de la première série, et elles seraient regardées avec défiance, — si on les remarquait. Mais elles font leur chemin sans éveiller l'attention. Quelques-unes sont particulièrement fréquentes, « qu'est-ce tu veux ? » par exemple.

Faut-il mentionner ici le fameux *kekseksa*, immortalisé par Victor Hugo dans un chapitre des *Misérables*[1] ? C'est, bien entendu, une forme populaire, « qué que c'est que ça », et elle est à juste titre mise dans la bouche de Gavroche. Mais il semble qu'on s'en serve parfois dans la langue correcte. Pourtant, c'est le plus souvent avec une nuance de plaisanterie, et il n'y a peut-être là, dans la plupart des cas, qu'une réminiscence « littéraire ». La forme familière de « qu'est-ce que c'est que ça ? » est certainement (kɛsɛksa), « qu'est-ce c'est que ça ».

Les formes que nous venons d'indiquer en dernier lieu — c'est-il vrai ? ce qu'il fait beau ! qu'est-ce que c'est que vous dites ? qu'est-ce qui est venu ? quand (e)st-ce que vous partez ? qu'est-ce que tu veux ? — appartiennent, quoique à des titres divers, à la langue la plus familière et la moins surveillée, mais toutes, sauf *ousque*, sont des formes acceptées, et, dans la mesure où le consentement presque général règle l'usage, des formes « correctes ». Il nous reste à signaler un emploi nettement fautif, qui est en désaccord, sinon avec les tendances, du moins avec les constructions normales du français cultivé, et qui tend à se généraliser. C'est la construction du type « où que tu vas ? ». Nous savons qu'il y a là une des tournures essentielles de la langue populaire, où elle rend de grands services. Elle est courante à Paris et sur presque tout le domaine de la langue d'oïl. Elle est employée sans hésitation par des gens qui se feraient scrupule de se servir du *ti* interrogatif. Elle fait partie de la syntaxe des demi-cultivés. Elle a un long passé. Elle est commode. Rien d'étonnant qu'elle se soit insinuée dans la langue correcte. Bien entendu, elle n'y est pas officiellement admise. Les gens cultivés qui l'emploient à l'occasion savent que c'est une faute, mais elle ne les choque pas. Ils s'en sont peut-être servis dans leur enfance et ils n'ont pas réussi à s'en débarrasser. Ou encore ils ont l'illusion de l'employer volontairement et de ne s'en servir qu'à bon escient, à titre d'expérience et comme par manière de coquetterie « démocratique » strictement limitée. Ou enfin — c'est un

1. Éd. Hetzel-Quantin, t. IV, p. 226.

cas fréquent — elle s'est glissée à leur insu dans leur parler, et ils en sont les premiers surpris : c'est aussi à leur insu qu'ils l'emploient et s'ils s'en aperçoivent ils se reprennent. Mais que les uns ou les autres le veuillent ou ne le veuillent pas, cette construction a des droits sur eux. Ils lui ont donné des gages. Que leur attention se relâche, que leurs scrupules s'atténuent, et le vulgarisme poussera toute grande la porte qui était entr'ouverte. C'est ainsi sans doute que commencent les emplois nouveaux. Pour « où que tu vas ? » la porte semble dès maintenant entrebâillée. Si une réaction ne se produit, il entrera certainement. Nous avons entendu un médecin, causeur spirituel et disert, habile à tirer parti des ressources de la langue qu'il connaissait bien, dire néanmoins : « Combien *qu*'i en a à passer ? », « A quoi *que* ça sert ? A quoi *que* ça sert ? Je me demande à quoi ça sert. » Ce n'est pas un cas exceptionnel.

Est-ce que et *qu'est-ce que* restent les formes fondamentales de la langue courante. Mais il importe de signaler l'existence d'autres tournures qui, répondant aux mêmes besoins, mettent en œuvre des procédés différents. Il est certain qu'on emploie souvent la simple phrase affirmative, que le ton montant transforme en question. La langue écrite connaît cet emploi, mais elle ne le favorise pas, car, privé du secours de la voix, il ne tend pas à la clarté. La langue parlée au contraire tire le plus grand parti des modulations musicales qui constituent l'intonation. En particulier, elle leur fait exprimer des nuances de syntaxe [1]. Ici, par exemple, le ton montant dispensera de l'inversion et évitera même l'emploi d'une forme interrogative : « Vous viendrez ce soir ? » : clarté indéniable, économie d'effort certaine. Aussi les phrases de ce genre sont-elles extrêmement fréquentes. On ne peut pourtant pas les employer en toutes circonstances. Il semble qu'elles se rencontrent surtout en deux cas. C'est d'abord quand la réponse ne fait pas de doute. « Vos enfants vont bien ? » (on sait qu'ils ne sont pas malades). « Je vous verrai demain ? » (on en est sûr d'avance). Ou encore quand la réponse est attendue sans la moindre impatience. « Vous allez à ce banquet jeudi ? » (dit sur un ton uni et gri-

1. Voir Grammont, *Traité pratique de prononciation française*, 2e éd., 1920, p. 177 et suivantes.

sâtre avec une légère montée de la voix sur la 1re syllabe de « banquet »). Entendez : il m'est indifférent que vous y alliez ou non. C'est le type de l'interrogation de pure politesse. Si la question se fait plus pressante, on peut conserver le tour direct à condition de le relever par *n'est-ce pas* ? qui met à la fin de la phrase comme un point d'interrogation : « Vous me promettez de le lui dire, n'est-ce pas ? »

Il est à noter que toute interrogation, de quelque façon qu'elle s'exprime, s'accompagne en français, comme en beaucoup d'autres langues, d'un ton montant. La montée de la voix ne se produit pas toujours au même endroit, mais elle ne manque jamais. Il est donc commode de s'adresser à cet élément invariable pour lui faire rendre le tout de l'interrogation ; et il n'est pas étonnant que la langue ait cherché à appliquer ce procédé même aux phrases qui commencent par un mot interrogatif.

> Et elle [la bibliothèque] rouvre quand ?
> Et vous en aurez quand [des nouvelles] ?
> Vous resterez ici jusqu'à quelle époque ?
> Il y a combien d'ici jusqu'à chez vous [1] ?
> Nous sommes le combien aujourd'hui ?
> Vous avez vu qui là-bas ?
> Vous pensiez à quoi alors ?
> Vous irez où cet été ?

Ces phrases ne pénètrent guère dans les livres, parce qu'elles font l'effet d'être amorphes ou désarticulées. Elles sont pourtant très fréquentes et semblent gagner du terrain. C'est que, supprimant l'inversion et dispensant néanmoins de la formule *est-ce que*, elles demandent comme celles de tout à l'heure un minimum d'effort. Mais qu'on y prenne garde : ces phrases introduisent dans la langue une note singulièrement nouvelle. Rejeter le mot interrogatif après le verbe, lui enlever sa place privilégiée, le réduire à un rôle de complément secondaire, c'est bouleverser les règles les mieux établies de la syntaxe, c'est rompre non seulement avec la tradition française mais

---

1. Ces quatre premières phases sont tirées de la brochure déjà citée de M. Löseth, p. 9.

avec la tradition latine, c'est aller à l'encontre de vingt-quatre siècles d'histoire. Il n'est pas surprenant que la langue écrite refuse de prendre au sérieux des phrases qui lui font l'effet de balbutiements d'enfant.

Les phrases de la langue populaire du type « où vous allez ? » que nous qualifiions plus haut de « révolutionnaire » poussent au fond moins loin leur dédain de toute tradition. Car si elles défont l'œuvre du moyen âge français, elles respectent au moins les habitudes latines : elles suppriment l'inversion, mais laissent en tête le mot interrogatif. Il y a là toutefois une sorte de compromis bâtard qui donne à ces phrases une allure louche. « A quelle date vous avez été blessé ? » est moins révolutionnaire que « Vous avez été blessé à quelle date ? » et choque davantage. La langue écrite y voit non plus une bizarrerie sans conséquence, mais une grave incorrection. La langue parlée fait également grise mine à ces tournures, mais elle est loin de leur être aussi réfractaire qu'elle en a l'intention. Elle a subi ici encore l'influence de la langue populaire. Sans doute personne ne dira : « Où vous allez ? », mais « Où vous allez comme ça ? » paraîtra moins étrange. « Pourquoi vous ne venez pas avec nous ? » ne détonnera pas trop. « A quelle heure vous êtes parti ? Quelle heure il est ? Depuis quand vous êtes là ? » ne surprennent plus du tout. « A la suite de quoi il a eu ça ? » demande un médecin à un collègue. Et enfin qui ne dit pas ou n'a pas dit :

Combien ça vaut, ça ?
A quoi ça sert ?
Comment ça va ?
Combien c'est ?
Combien ça pèse ?

Certaines de ces phrases sont incontestablement reçues, « Comment ça va ? » par exemple. D'autres sont bien près de l'être ; ce sont surtout celles qui ont *ça* pour sujet. Il y a là une tendance qui pourrait mener la langue fort loin.

XVII

L'étude qui précède nous a montré dans quel étroit rapport

de dépendance vivent, l'une par rapport à l'autre, les trois grandes variétés du français contemporain. La langue littéraire subit l'influence de la langue de la conversation et réagit sur elle ; le parler familier se laisse gagner par des tournures populaires et inversement la langue populaire tend parfois vers plus de « correction ». On est amené à se demander s'il ne faudrait pas tenir compte d'un quatrième élément, qui pourrait avoir son importance. Le français populaire n'est pas seulement en contact avec la langue correcte, mais sur presque toute l'étendue du territoire il voisine de très près avec les patois. On peut même dire que la plupart des gens qui parlent patois dans le petit cercle de la famille ou des proches connaissances ont comme seconde langue le français populaire, qui leur sert dans leurs relations avec le reste du monde. On ne saurait donc imaginer d'intimité plus complète entre deux langues. Dans ces conditions, il serait étrange qu'il n'y eût pas influence réciproque. Sans doute, c'est le français populaire qui dans cette association est le partner principal. Il a pour lui le prestige que lui donnent son universalité et sa ressemblance avec la langue correcte. Le patois, qui est essentiellement l'idiome d'un petit groupe, est conscient de cette infériorité et il se laisse probablement marquer d'une forte empreinte. Pourtant, si chaque patois limité à son étroit domaine est impuissant à agir au dehors, il y a dans l'ensemble des patois un principe de vie, une force qui ne peut manquer de se manifester. Il ne serait pas surprenant qu'ici ou là, le français populaire subît la poussée de cette force et qui sait ? la transmît à l'occasion jusqu'à la langue correcte elle-même. Il y a donc quelque utilité ici à jeter un rapide coup d'œil sur l'*Atlas linguistique de la France* [1]. Il ne s'agit pas d'étudier dans le détail les formes que prend l'interrogation dans les divers patois. Il y faudrait sans doute bien d'autres documents que l'*Atlas* et c'est un travail que, malgré son intérêt, nous laissons à de plus compétents et de mieux informés, le soin d'entreprendre. Nous voulons simplement ici rechercher quelles sont dans le domaine de l'interrogation les tendances générales des patois et en quoi elles se

1. De MM. Gilliéron et Edmont.

rapprochent ou s'écartent des tendances générales du français. En d'autres termes, il s'agit surtout de vérifier les résultats auxquels nous sommes parvenus, et c'est à quoi l'*Atlas linguistique* nous servira excellemment.

Dix cartes de l'*Atlas* nous fournissent des renseignements sur l'interrogation. Six d'entre elles présentent des phrases qui commencent par un mot interrogatif. Ce sont ces cartes que nous étudierons d'abord. Voici les questions qui avaient été posées : 1. **Où vas-tu** ? (1,25), 2. **Quel temps fait-il** ? (28,1291), 3. [*Comment*] **crie-t-il** ? (8,355), 4. [*Quel âge*] **as-tu** ? (2,86), 5. **Pourquoi ne vous mariez-vous pas** ? (18,817), 6. **Qui veux-tu** [*que ce soit* ?] (31,1416). Examinons les versions patoises. La première chose qui frappe, c'est qu'elles se partagent en deux groupes, celles qui conservent l'inversion et celles qui la suppriment. Il n'est pas besoin de longue réflexion pour affirmer que les premières sont les plus anciennes. Elles continuent une tradition qui pendant des siècles a été conservée par le français tout entier et qui même aujourd'hui, à quelques exceptions près, est encore maintenue par la langue littéraire. Le second groupe appartient évidemment à des patois qui ont innové, en accord ou en désaccord avec le français, c'est ce que nous allons voir. Il est à remarquer que la composition des deux groupes varie suivant la question qui est posée. « Où vas-tu ? », « Quel temps fait-il ? », « Quel âge as-tu ? » excluent bien plus généralement l'inversion que « Pourquoi ne vous mariez-vous pas ? » et « Qui veux-tu que ce soit ? ». C'est dire, *pourquoi* étant un composé de *pour* et de *quoi* (ou de *que*), que les adverbes ont rompu avec l'ancienne tradition plus facilement que les pronoms. On aurait peut-être pu prévoir ce résultat [1]. Les départements [2] qui ne montrent pas trace d'inver-

---

1. Voir page 258.

2. Il ne s'agit ici que des départements de langue d'oïl, y compris le franco-provençal. Nous comptons comme autant de départements les Iles Anglo-Normandes et la Suisse romande. Les départements de langue d'oc, pour plus d'une raison, n'ont pas pris part au grand mouvement dont nous retraçons le cours dans cet article. En quelques points toutefois ils ont subi l'influence des patois du nord : nous ne signalons qu'exceptionnellement ces cas, qui mériteraient une étude spéciale.

sion sont pour le n° 1 (*où vas-tu ?*) au nombre de 28, de 25 pour le n° 2 (*quel temps* fait-il ?) et le n° 3 (*comment crie-t-il ?*), de 24 pour le n° 4 (*quel âge as-tu ?*) et seulement de 12 pour le n° 5 (*pourquoi ne vous mariez-vous pas ?*) et de 8 pour le n° 6 (*qui veux-tu que ce soit ?*). Ces listes ne coïncident pas exactement, à l'étendue près. C'est ainsi que la liste 1 (28) ne comprend pas la liste 2 (25), plus 3 départements complémentaires, mais elle comprend 22 départements de la liste (sur 25), plus 6 départements nouveaux. A l'égard des autres listes, même léger flottement. Cependant il reste un bloc assez important qui se maintient au moins dans trois listes, et un petit noyau qui se retrouve dans toutes. Seine, Aube, Eure-et-Loir sont absolument exempts d'inversion, c'est-à-dire au fond le pays de Paris, de Troyes et de Chartres : l'extrémité sud de la Seine-et-Oise et la moitié méridionale de la Seine-et-Marne, qui n'ont pas non plus l'inversion, relient les unes aux autres les différentes parties du groupe. C'est donc là que s'est produite tout d'abord la résistance à l'inversion, et le fait n'est pas pour surprendre : ici comme ailleurs, le langage de l'Ile-de-France et de ses voisins immédiats a imposé sa suprématie.

Si nous ajoutons maintenant les départements qui apparaissent dans cinq listes, nous voyons que le groupe original s'arrondit avec la Seine-et-Marne et que la résistance se propage vers le sud (Loiret), vers l'ouest (Sarthe, Orne, Iles Normandes) et aussi vers le nord (Pas-de-Calais) : dans les deux derniers cas il y a une apparente solution de continuité géographique qui nous fait supposer des intermédiaires. Et en effet si nous passons aux départements qui se rencontrent dans quatre listes, nous trouvons que la Manche rattache les Iles Normandes à l'Orne et que la Seine-et-Oise, l'Eure, le Calvados, la Seine-Inférieure et la Somme, à l'ouest, l'Aisne et le Nord, à l'est, enserrent le Pas-de-Calais comme entre deux pinces. Vers le sud, la pointe du Loiret se prolonge par le Loir-et-Cher, le Cher et l'Yonne.

Cinq départements apparaissent dans trois listes. Avec l'Oise, nous comblons la dernière lacune qui restait au nord de Paris. Avec la Côte-d'Or nous poussons une pointe vers le sud-est. A l'ouest, l'Indre-et-Loire continue la Sarthe et le Loir-et-Cher, et le Cher s'adjoint l'Allier. A l'extrême est, la Meuse forme

un îlot qui se rejoindra tout à l'heure au bloc central. Quatre départements sont représentés dans deux listes. Le Morbihan constitue un îlot dans la presqu'île bretonne. Au sud-ouest, l'Indre prolonge l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Cher. Partant soit de la Côte-d'Or, soit de l'Allier et sautant par-dessus la Saône-et-Loire, l'impulsion atteint le Rhône. A l'est, la Marne rattache la Meuse à l'Aisne, la Seine-et-Marne et l'Aube. Enfin six départements ne se trouvent que dans une liste. Les Côtes-du-Nord rattachent le Morbihan aux Iles Normandes. Les Ardennes, la Meurthe-et-Moselle, les Vosges, et la Haute-Marne joignent tout l'Est au groupe central. Et au sud-est, la Nièvre comble une lacune entre l'Allier et la Côte-d'Or.

Examinons maintenant les départements qui au moins dans la moitié des cas offrent l'inversion. Nous obtenons comme précédemment six listes qui varient suivant la phrase à traduire, mais nous ne retiendrons que les départements qui figurent sur cinq ou six listes. Prenons d'abord ceux qui se retrouvent dans toutes les listes. Ils se divisent en deux groupes : groupe de l'ouest, Loire-inférieure, Vendée, Charente-Inférieure, Charente, Haute-Vienne, et groupe de l'est, Jura, Suisse, Haute-Savoie, Savoie, Ain, Isère. Ces deux groupes esquissent un demi-cercle qui se ferme au sud par la Corrèze, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le sud du département de la Loire, tous territoires appartenant à la langue d'oc. Si nous faisons intervenir les départements qui ne figurent que dans cinq listes, nous aurons à ajouter au 1er groupe les Deux-Sèvres, la Vienne et la Creuse, au 2me d'une part le Doubs et la Haute-Saône, d'autre part le Rhône. Le demi-cercle s'accentue ainsi au nord, mais il se rétrécit vers le sud : il se ferme maintenant par le Puy-de-Dôme et la Loire. Cette ceinture de départements représente la limite extrême qu'a atteinte l'impulsion partie de la région de Paris. Dans cette zone et à partir de cette zone, l'ancien procédé de l'inversion se maintient toujours. L'innovation qui a triomphé dans un large rayon autour de Paris n'a atteint ni le Jura, ni les Alpes, ni le Massif-Central, ni la Gironde, ni l'Océan.

En quoi consiste cette innovation ? Dans la grande majorité des cas, l'inversion est remplacée par la tournure avec *que*

(k), « où vas-tu ? » par « où que tu vas ? ». A la question 1 (*où vas-tu* ?) 13 départements répondent par (k) dans tous les points consultés, aux questions 2 (*quel temps fait-il* ?), 3 (*comment crie-t-il* ?) et 4 (*quel âge as-tu* ?) 21 dans chaque cas, à la question 5 (*pourquoi ne vous mariez-vous pas* ?) 11, à la question 6 (*qui veux-tu que ce soit* ?) 8. La Seine et l'Eure-et-Loir ont toujours (k) ; dans cinq listes sur six, la Seine-et-Marne, le Loiret, l'Orne, les Iles Normandes présentent (k) partout ; dans quatre listes sur six, Aube, Yonne, Loir-et-Cher, Sarthe, Manche, Eure, Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Somme sont dans le même cas, ainsi que dans trois listes sur six la Seine-et-Oise, le Cher et le Calvados. Nous sommes ici dans la région de Paris et ses prolongements les plus immédiats vers le sud, l'ouest et le nord. C'est donc la tournure par (k) qui, née dans l'Ile-de-France, a fait reculer peu à peu l'inversion. Il y a évidemment bien longtemps que ce mouvement a commencé. Autrement on ne s'expliquerait pas que (k) ait réussi à expulser de tant de patois un procédé qui devait avoir de profondes racines puisque des départements comme les Charentes, le Doubs, le Jura le retiennent encore après tant de siècles. Nous avons supposé que c'est vers la fin du xv[e] siècle que le *que*, sorti des phrases interrogatives-indéfinies, a fini par devenir, dans la langue très familière (on ne peut pas encore parler de langue « populaire » à ce moment) un substitut de l'inversion interrogative. Il ne serait pas surprenant que ce tour qui devait si bien réussir ait pénétré dans les patois dès le xvi[e] siècle.

Parfois ce n'est pas (k) qui apparaît, mais une forme voisine dont nous connaîtrons vite la provenance : (u k s e k tu va), (ki k *ɛ* e k te vœ) correspondent en effet à « où que c'est que tu vas ? » « qui que c'est que tu veux ? » du français populaire. Ces formes allongées ne sont pas fréquentes : l'*Atlas* ne nous les montre que dans les cartes *où vas-tu ?*, *qui veux-tu ?* et *comment crie-t-il ?* et aux seuls départements qui suivent : Seine-et-Oise, Oise, Somme, Pas-de-Calais, Nord (un exemple isolé dans l'Orne et un autre en Suisse). Là encore l'impulsion est partie des environs de Paris, mais elle ne s'est propagée, ou peu s'en faut, que dans une unique direction, suivant une ligne sud-nord presque droite. Le peu d'extension de ces formes montre qu'elles ne sont pas entrées depuis bien longtemps dans

les patois. On pourrait en conclure que le français populaire lui-même ne les a connues qu'à une date assez tardive. Conclusion en soi très probable, car ces formes supposent non seulement l'existence, mais le triomphe de la locution *est-ce que*, et par là elles nous font descendre déjà jusqu'en plein XVIIe siècle. Il est probable qu'aux environs de Paris ces formes allongées ont remplacé d'anciens (k). Plus au nord, dans la Somme et le Pas-de-Calais, elles ont peut-être succédé directement à l'inversion originelle.

D'autres patois remplacent l'inversion non par (k) ou un de ses dérivés mais par (sk), c'est-à-dire par [*où*] *est-ce que*. [*qui*] *est-ce que*, etc. Ils sont beaucoup moins nombreux. On trouve ces formes surtout au nord-est, Aisne, Ardennes, Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Haute-Marne, Vosges, Haute-Saône, Belfort, extrême nord de la Suisse. On peut en conclure que ces départements ont conservé l'inversion longtemps après qu'elle avait disparu dans les patois de l'Ile-de-France et ceux de l'ouest immédiat de Paris. (sk) est en effet, en français, une forme postérieure à (k). Elle s'établit au XVIe siècle, et on peut conjecturer que dès le XVIIe siècle elle a commencé à affecter les patois ; mais elle ne pouvait pénétrer dans ceux qui s'étaient déjà débarrassés de l'inversion ; elle y rencontrait une forme très solide (k) qui devait s'opposer à toute tentative de sa part. Là où nous trouvons une majorité de formes en (sk), nous sommes conduits à supposer que la substitution est de date relativement récente. Mais ici encore il faut tenir compte des types de question. « Où vas-tu ? », « qui veux-tu ? » et « comment crie-t-il ? », ont importé (sk) dans une mesure bien autrement large que « quel temps fait-il ? » et « quel âge as-tu ? » ; « pourquoi ne vous mariez-vous pas ? » n'a introduit que 3 ou 4 (sk). Ceci nous montre que *où est-ce que*, *qui* (*que*) *est-ce que* et *comment est-ce que* ont plus de force d'expansion que les autres formules, et l'état du français parlé moderne confirme ce fait. « Quel âge que tu as ? » et « quel temps qu'il fait ? » sont d'autre part des concurrents redoutables, et cela ne peut nous surprendre : ce sont des formes que nous voyons poindre dans les textes même — dans l'interrogation indirecte, il est vrai — dès l'origine de la langue [1]. Elles ont la force et

1. Voir *Romania*, t. XLV, 1919, p. 238 ss.

l'aisance que leur donne un long passé. Ainsi le département des Vosges répond à « quel temps fait-il ? » par 2 inversions et 12 (k), à « quel âge as-tu ? » par une inversion et 13 (k) ; « pourquoi ne vous mariez-vous pas ? » montre 4 inversions et 6 (k) ; en revanche la carte « comment crie-t-il ? » accuse 8 (sk) contre 5 (k), la carte « qui veux-tu ? », à l'exception de 2 inversions, n'offre que des (sk), et la carte « où vas-tu ? » n'a que des (sk). C'est ce département qui offre le plus de formes en (sk) ; après viennent la Meurthe-et-Moselle et la Meuse. Il est facile d'en conclure que le groupe oriental des départements qui retiennent l'inversion se continuait, il n'y a pas bien longtemps encore, au nord de la Haute-Saône, par les Vosges, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle. (sk) apparaît aussi très naturellement dans la Haute-Saône, à côté de l'inversion, puis dans la Haute-Marne. Les Ardennes, le Nord et le Pas-de-Calais offrent assez de formes en (sk) pour nous faire deviner que le demi-cercle dont nous parlions plus haut — qui marque la lisière du domaine où s'est conservée l'inversion — rejoignait la Manche et formait ainsi, ou peu s'en faut, un cercle complet. Si nous avions un atlas semblable à celui de MM. Gilliéron et Edmont pour chaque siècle depuis le XVI[e], nous verrions une série de cercles concentriques qui, tracés autour de Paris, iraient sans cesse en élargissant le domaine gagné sur l'inversion.

Si dans cette lutte contre l'inversion on veut mesurer toute la vitalité de *est-ce que*, il faut tenir compte d'une forme parallèle *est-il que* qui a eu, elle aussi, un certain succès. La rivalité de *ce* et de *il* se présente ici sous un jour assez inattendu, mais nous pouvons en ce qui nous concerne négliger cet aspect de la question et considérer la seconde forme comme un calque ou un doublet de la première. Nous croyons retrouver *est-il que* dans un village de la Charente-Inférieure qui répond [comment] (et o ki kri) à la question « comment crie-t-il ? », et dans deux villages des Deux-Sèvres et de la Vendée qui à la question « où vas tu ? » répondent l'un par (u et o k tu va) et l'autre par (eur t u k te va). Et cette formule apparaît sûrement dans de nombreux exemples fournis par les départements de la Haute-Savoie, de la Savoie et de l'Isère. En voici quelques-uns : [comment] *te k* u krie) Isère, (ke tâ *ta ki* fa) Haute-

Savoie, [quel âge] (*te k* t a) Haute-Savoie, (peke *te k* o s [mariez pas]) Haute-Savoie. On a donc une combinaison où, entre les deux consonnes *t* (finale de *est*) et *k* (= que), prend place une voyelle obscure qui peut être *i*, *e*, *a*, *o*, *u* et qui représente sans doute le pronom neutre *il* postposé au verbe *être*. Un département qui est contigu au groupe Savoie-Isère, la Loire, répond sur un point (w e k o gœl), et quelle que soit l'origine du *w*, le reste doit probablement s'interpréter « [comment] *est qu*'i gueule ? ». C'est encore la même formule mais cette fois la 3ᵉ personne *est* est représentée par sa voyelle et non plus par sa consonne finale et le pronom sujet tombe. Il est curieux de voir quel est l'entourage de ces formes : leur vraie signification en apparaîtra plus nettement. Nous choisissons la carte « comment crie-t-il ? » qui les présente en plus grand nombre que les autres. Dans la Charente-Inférieure sur 7 réponses 4 nous offrent l'inversion ; deux autres villages répondent par [comment] (i kri) et comment] (k o krij) ; un troisième hésite entre deux formes : [comment] (et o ki kri) et [comment] (kel cri] : ainsi trois procédés modernes partent à l'assaut de l'inversion et sur certains points deux arrivent à s'installer simultanément dans la place. Dans l'Isère, 9 réponses ne fournissent plus que 3 inversions ; un village répond par « comment i crie ? » et il n'y a pas moins de 5 formes du type (tek) = *est-il que*. Dans la Savoie, 9 réponses également, et 4 inversions : un village répond par « comment i crie ? », un autre par « comment i crie ti ? » ; restent une forme par (k) et 2 par (tek). Dans la Haute-Savoie, 7 réponses et 2 inversions : 2 villages répondent par « comment i crie » et 3 par des formules du type (tek). Sur tous les départements en question, à l'ouest comme à l'est, les autres cartes fournissent, quand il y a lieu, des indications analogues : dans les Charentes et la Vendée comme dans la province de Savoie et l'Isère le procédé par l'inversion recule peu à peu et plus encore, à l'heure actuelle, devant une forme apparentée à (sk) que devant (k). Que du reste on ne s'étonne pas de voir le « est » de *est-il* réduit presque partout ici à un unique *t*. Le cas se retrouve ailleurs. L'exclamation « *ti* possible ! » (= c'est-il possible ! est-ce possible !) est très répandue. Nous l'avons entendue bien souvent dans la Côte-d'Or, à l'est de Dijon, dans

la phrase « Mon Dieu *ti* possible [1] ! » ; M. Dauzat l'a signalée dans le Puy-de-Dôme [2] et on la retrouverait sans doute en bien d'autres endroits.

Finalement il convient de signaler un dernier fait à l'actif de *est-ce que*. On voit apparaître des formes isolées de (sk) un peu partout à la limite de l'ancien cercle tracé par (k), Sarthe, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Cher, Nièvre, Suisse, Belfort, Doubs, Aube, Somme. Un patois de la Meuse à la question « qui veux-tu ? » répond à la fois par (k) et (sk). On est ainsi conduit à se demander si (sk), forme plus récente et qui a le prestige d'appartenir au français correct, n'a pas de nos jours éliminé (k) comme agent de transformation des tours interrogatifs. À tout le moins, si cette substitution n'est pas chose faite, il semble bien qu'elle soit en voie de s'accomplir.

Jusqu'ici nous trouvons les patois en parfait accord avec le français. Même désir de renouveler les formes de l'interrogation, même tendance à employer (k) et (sk) pour arriver à leurs fins. Mais il est évident que si le même besoin s'est fait sentir partout, dans les villages comme dans les villes, l'initiative n'a pas été partout la même. Les patois ont docilement emboîté le pas au français : ils ont reçu des procédés tout faits. Ils s'adressent tantôt à (k), tantôt à (sk), mais ils frappent toujours à la porte du voisin. C'est du reste là une attitude qui cadre bien avec ce que nous savons par ailleurs de l'histoire des patois. Devons-nous conclure qu'ils n'ont eu aucune influence sur le développement des formes de l'interrogation et que dans leur lutte contre l'inversion ils ont servi jusqu'au bout sous les ordres du français ?

Ce serait méconnaître la portée de certaines indications dont nous n'avons encore rien dit et qu'il nous faut maintenant faire entrer en ligne de compte. D'abord les patois conservent malgré tout une certaine indépendance. Il leur arrive d'analyser les formes qu'on leur apporte, quitte à le faire à rebours. La

1. *Ti* particule indépendante à valeur exclamative peut prendre un sens nettement interrogatif en s'accompagnant de la négation *pas* : on a alors un équivalent populaire de *n'est-ce pas*. « Nous sommes d'accord, *t'y pas*, z'enfants ? » (Journal de Guignol, Lyon, 1865), E. Rolland, *Rom*. VII, 1878, p. 599. Mais il semble y avoir là un usage confiné à la région lyonnaise.

2. *Morphologie du patois de Vinzelles*, 1899, p. 214.

carte « Qui veux-tu ? » nous en offre d'intéressants exemples. Les formes (kes tu vœ), (ki es te vœ) que l'on relève dans le Nord et dans la Marne n'ont sans doute rien d'original, pas plus que (ues tu va) ou analogues qu'on trouve dans le Nord, l'Aisne, les Ardennes, la Marne, le Doubs et la Saône-et-Loire. C'est une prononciation empruntée au français très familier, et que nous avons signalée plus haut. Seulement cette suppression du *k* de (sk) semble avoir obscurci ces formes aux yeux de certains patois. Ils cherchent à en comprendre le mécanisme et ils n'y réussissent pas. Un obscur désir les pousse à accepter un tour nouveau, mais ce tour est étranger et l'économie leur en échappe. De la meilleure foi du monde ils vont le reproduire tout de travers. (Ki es te voe) du département du Nord devient dans un village voisin (ki es voe tu), et cette construction bizarre se retrouve dans tout un groupe de départements qui font bloc : Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure, Oise, Ardennes, Marne (elle se présente aussi au sud de la Nièvre). On voit ce qui s'est passé. A qui n'acceptait pas la locution les yeux fermés, le *s* resté seul ne suffisait plus à expliquer l'ordre normal sujet-verbe. On a donc emprunté cet *s* qui paraissait la marque essentielle d'une forme dont le prestige s'imposait et on a, de façon probablement très inconsciente, rétabli l'inversion après. Mélange curieux d'un tour traditionnel et d'un procédé nouveau, ennemi déclaré de la tradition. C'est une correction qui fait bon ménage avec la faute, un remède qui se défend expressément de pallier le mal. Le patois est tombé dans un piège qu'aurait évité une langue plus réfléchie, à vue moins courte. Initiative, mais initiative malheureuse. Il n'est pas probable que ces formes hybrides soient très durables.

D'autres formations sont plus étranges encore. Dans trois départements, Oise, Aisne et Somme, les deux cartes *où vas-tu* et *qui veux-tu* nous offrent des formes du types (we*e* ek tu va), (ke*e* ek tu vu), où l'on reconnaît non sans peine une construction « où *est-ce est que* tu vas ? », « qu'*est-ce est que* tu veux ? ». On voit ce qui est arrivé : sollicités de toute part par des formes nouvelles qui toutes se donnaient comme des substituts efficaces de l'inversion, certains patois ont été plus embarrassés que d'autres : entre « où que tu vas ? », « où est-ce que tu vas ? », « où que c'est que tu vas ? », ils ont été fort en peine de choi-

sir, et ils ont cru bien faire en essayant de concilier toutes les tendances : (u ɛsk tu va) combiné avec (u sɛ*k* tu va) donne en effet (u *ɛsɛk* tu va). Il va de soi que ce ne sont pas des créations raisonnées et réfléchies, mais elles n'en témoignent pas moins d'un effort à la fois touchant et presque comique pour fondre en une formule unique le procédé populaire et le procédé de la langue correcte. Il est curieux que certains départements comme l'Oise et la Somme, que nous venons de mentionner à propos de « qu'est-ce veux-tu ? », se montrent si portés à accueillir ainsi des formes hybrides sans avenir. Ce manque de personnalité et de vigueur annonce-t-il la fin d'un patois ? Ce n'est donc pas encore là que nous chercherons pour les patois de France une originalité durable.

Il y a assurément plus de réflexion dans l'emploi de *ti* que nous montrent les exemples suivants : [comment] (i bret i) Loire-Inférieure, (o kri t o) Vendée, (a krie t u) Savoie, (i kri t i) Meuse. On sait que la particule *ti* s'est développée en français dans les phrases où l'interrogation portait sur le verbe et que, de plus, la langue correcte ne l'admet qu'à la 3me personne pour reprendre un sujet nominal. Le français populaire l'emploie à toutes les personnes et la combine volontiers avec un sujet pronominal. A première vue, il peut sembler bien naturel d'étendre cet usage aux phrases qui débutent par un mot interrogatif. Toutefois nous avons constaté [1] qu'en général la langue populaire, malgré sa prédilection pour *ti*, ne favorise pas cette seconde extension : elle préfère dans ce cas s'en tenir à (k) auquel elle est attachée depuis si longtemps et qui est réellement bien plus commode. Il y a là une leçon de prudence dont le patois a peut-être eu tort de ne pas faire son profit. Tout logique que soit ici son procédé, il pourrait bien le conduire dans une impasse tout de même. Du reste, ces formes sont rares : nous avons cité toutes celles que donne l'*Atlas* : on voit qu'elles n'apparaissent que dans la carte *comment crie-t-il*. Initiative encore, mais locale et sans grande portée.

Voici au contraire une innovation qui est plus significative. La forme « où tu vas ? », qui supprime purement et simplement l'inversion après l'adverbe interrogatif, apparaît dans le Calva-

1. Voir page 280.

dos, les Côtes-du-Nord, la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine, la Charente-Inférieure, le Cher, l'Allier, la Loire, la Haute-Saône, la Savoie, la Suisse, la Côte-d'Or, la Haute-Marne et l'Oise. « Comment i(l) crie ? » est représenté dans la Vendée, les Deux-Sèvres, la Vienne, la Charente-Inférieure, l'Allier, l'Isère, la Savoie, la Haute-Savoie, l'Ain, le Jura, la Côte-d'Or, l'Yonne et la Haute-Marne. « Qui tu veux ? » se montre de même dans la Mayenne, la Savoie et l'Aisne, « pourquoi vous ne vous mariez pas ? » dans la Loire-Inférieure, la Mayenne et la Vienne. En général cette forme ne se rencontre qu'une fois dans un département, rarement deux fois (Deux-Sèvres, Loire, Ain, Haute-Savoie, Suisse) ou trois (Vendée). A voir de près la répartition géographique de ces phrases, on se rend compte qu'il n'y a pas là un procédé qui, parti d'un ou de plusieurs centres, rayonnerait progressivement aux alentours. Tout se passe comme si ces formes naissaient spontanément ici ou là sur un terrain jusqu'alors sauvé à l'inversion. Et il est bien probable qu'il en est ainsi en effet. Le besoin de se débarrasser de l'inversion interrogative est universel sur tout le territoire de la langue d'oïl : en beaucoup de points les patois s'en tirent en faisant appel aux ressources du français, mais il paraît vraisemblable qu'en plus d'un village, soit manque de modèle à suivre, soit velléité d'indépendance, on a recouru à une forme autochtone. A une question posée par l'ensemble de la langue, la phrase « où tu vas ? » est la réponse du patois quand, pour une raison ou pour l'autre, il a échappé à l'emprise du français. Ainsi ces formes, dont nous avons signalé l'entrée dans la langue populaire et même dans le français correct, sont réellement d'origine patoise : c'est la contribution du village au parler de la ville. De là ce qu'elles ont d'étrange et même d'inquiétant. On sent qu'elles ont été façonnées en dehors de toute tradition, sans aucun souci de cadrer avec un système historique : le problème, une fois posé, a été résolu de la façon la plus simple et la plus directe, sans égard aux conséquences. Ces tournures passent évidemment du patois au français par l'intermédiaire de gens qui parlent les deux langues. Une fois établies dans le français d'un village, le hasard des voyages, des émigrations peut les porter fort loin. Dans les environs de Dijon — en allant du côté d'Auxonne — sur un domaine où le patois

est en voie de disparaître totalement, on entend couramment des phrases comme « Où vous allez ? » dans le français du pays. Mais justement la Côte-d'Or est un des départements qui ont répondu par (u tu va) à la question de l'*Atlas*. Il y a donc là très probablement un legs fait par le patois au français. Nous ne serions pas surpris que ces formes sans inversion eussent pénétré dans Dijon. De là elle peuvent facilement atteindre Paris. C'est une histoire qui doit se répéter ailleurs. Quand nous disons « Comment ça va ? » nous ne sommes réellement que l'écho de quelque lointain village bourguignon ou savoyard.

Venons-en maintenant aux cartes qui présentent des phrases où l'interrogation porte sur le verbe. L'*Atlas* en compte quatre : 1. **L'as-tu** [*lu, le journal?*] (2, 85), 2. **Crois-tu** [*qu'elle tienne?*] (8, 358), 3. **Voulez-vous** [*que j'aille ou que j'envoie quelqu'un?*] (31, 1417), 4. **Finiras-tu** ? (13, 575). Ici nous aboutissons à des résultats tout différents. L'inversion semble encore le procédé fondamental. A la question 1 « l'as-tu..? » 35 départements — sur 56 — répondent exclusivement par l'inversion; à la question 2 « crois-tu..? » ce nombre monte à 42, et à 46 à la question 3 « voulez-vous..? »; à la question 4 « finiras-tu ? » il est de 29 [1]; et dans les autres départements c'est ainsi que répondent également plus d'un patois, parfois presque tous. D'autre part, non seulement les formes inversées sont en majorité, mais elles apparaissent même dans le petit groupe de départements où nous avons cherché, pour l'autre type de phrases, l'origine de la révolte contre la tradition. La Seine, la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise, l'Aube et l'Eure-et-Loir n'ont que l'inversion pour *voulez-vous*, la Seine, la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise et l'Eure-et-Loir pour *crois-tu*, l'Aube pour *l'as-tu*, la Seine-et-Oise et l'Eure-et-Loir pour *finiras-tu* ; la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise et l'Eure-et-Loir admettent l'inversion à côté d'un autre procédé pour *l'as-tu*, l'Aube pour *finiras-tu*. Comment expliquer ce brusque changement d'attitude?

Nous savons, il est vrai, que « est-ce que » est apparu en français bien après « que » et « qu'est-ce que » et nous ne devons pas nous étonner que cette tournure arrive au patois

1. Ici beaucoup de patois n'ont donné aucune réponse : la diminution n'est donc qu'apparente.

avec un certain retard. C'est aussi le cas de *ti* qui est à peu près contemporain de *est-ce que*. Ainsi, dans ces quatre cartes, nous n'observerions que le début d'une lutte qui dans les six autres cartes est presque terminée. Cependant l'écart entre les deux séries — la série des phrases qui commencent par un mot interrogatif et celle des phrases où l'interrogation porte sur le verbe — est si considérable qu'on se demande s'il ne faut pas faire intervenir d'autres considérations encore. On s'aperçoit qu'il n'est pas indifférent qu'on ait posé telle question au lieu de telle autre. « Finiras-tu ? » est une espèce d'interjection marquant impatience qui a fort bien pu conserver un ordre de mots ailleurs disparu, ou menacé. De même, « voulez-vous que.. ? », « crois-tu que..? » offrent un tour qui depuis l'origine de la langue a dû être si fréquent qu'il a pu survivre là où des formes moins employées ont cédé depuis longtemps.

D'autre part, rien n'empêche de croire que, dans les patois comme dans le français [1], plusieurs formes d'interrogation coexistent chez le même individu et que l'*Atlas* nous fournit seulement, dans la plupart des cas, celles que le sujet interrogé considère comme la plus relevée. A une question « voulez-vous que..? » celui qui dit dans son patois tantôt « est-ce que vous voulez ? » tantôt « voulez-vous ? » sera tenté de répondre par la forme qui reproduit le plus fidèlement la question posée. Celui qui dit tantôt « vous voulez ti ? » tantôt « voulez-vous ? » pourra hésiter à prononcer devant un étranger une forme dont il soupçonne vaguement l' « incorrection », il préfèrera reproduire l'autre emploi qui lui est peut-être moins naturel mais qui lui paraît mieux cadrer avec l'occasion. Nous avons entendu des gens qui employaient *ti* dans leur parler faire des plaisanteries sur cette particule. Ils avaient donc le sentiment qu'elle peut parfois prêter au sourire. De là à l'éviter dans un questionnaire où on tient à apparaître sous son beau jour, il n'y a peut-être pas loin. Il est certain que, dans un village de l'Aube, après avoir traduit fidèlement par (krwa tu) le « crois-tu [qu'elle tiendra] » du français, la personne interrogée a ajouté cette remarque : « (el tyẽdra ti) est la seule forme populaire ». Même fait à quelques kilomètres de là, dans un village de la Haute-Marne. Il y a là, dans ces deux cas, un postscriptum bien significatif.

1. Voir page 311.

Enfin, il est tel détail imprévisible de la morphologie patoise qui peut, dans certaines conditions, masquer une forme dans toute une région. M. Joret a signalé depuis longtemps l'existence de *ti* dans les patois normands [1]. Or dans l'*Atlas linguistique* la Normandie répond partout par l'inversion. Qui s'est trompé ? La vérité, c'est que tout le monde a raison. M. Joret avait clairement laissé entendre que *ti* s'ajoutait à tous les verbes *sauf à la 2e personne*. Or les quatre questions posées par l'*Atlas* ne mettent précisément en jeu que la 2e personne. Il est donc probable que, si on avait demandé « L'a-t-il lu ? » au lieu de « L'as-tu lu ? », *ti* aurait immédiatement émergé dans le territoire normand.

Jusqu'à plus ample informé, il sera sage en examinant les quatre cartes en question d'attacher plus de prix à la présence en tel point des formes modernes de l'interrogation que de leur absence en tel autre point. Quelles sont donc celles de ces formes qui apparaissent ici ? Signalons tout d'abord qu'en nombre de patois on se sert de la phrase affirmative, à ordre normal, prononcée sur un ton montant. C'est le cas à la question « l'as-tu lu ? » pour 13 départements qui répondent chacun en un, deux et exceptionnellement trois endroits par « tu l'as lu ? ». C'est une forme qui, bien entendu, peut en dissimuler d'autres. On la retrouve dans 9 départements à la question « finiras-tu ? », dans 4 à la question « crois-tu ? », dans 2 à la question « voulez-vous ? ». La Côte-d'Or figure dans les quatre listes : c'est le département qui a le plus favorisé ce genre de phrases. Nous le voyions déjà tout à l'heure éviter l'inversion dans les phrases du type « où vas-tu ? » par un procédé analogue, quoique beaucoup plus brutal. Ici nous avons affaire à un procédé qui est commun à toutes les variétés du français.

« Est-ce que » se montre timidement dans 2 départements de la carte *crois-tu*, dans 4 départements de la carte *l'as-tu lu*, dans 4 départements de la carte *voulez-vous*, dans 6 départements de la carte *finiras-tu*. Sauf dans le cas de la Côte-d'Or où il est employé en 2 points sur 9, partout ailleurs il ne figure qu'une fois dans chaque département. On le rencontre dans le Nord (et la Belgique), la Marne, la Meuse, les Vosges, l'Alsace, la

1. *Romania*, t. VI, p. 133.

Suisse, la Haute-Saône, le Doubs, la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire, le Loiret, les Deux-Sèvres, la Mayenne. On voit qu'à une ou deux exceptions près, il tend à apparaître soit franchement au nord et à l'est de la France, soit aux lisières d'un cercle de rayon assez étendu tracé autour de Paris. On se rappelle que nous avons noté quelque chose d'analogue à propos de « où est-ce que » et de « qu'est-ce que ». Mais alors le cercle en question était lui-même rempli par(k), un très ancien occupant avec qui (sk) ne se souciait pas d'engager la lutte. Ici on peut à peine supposer que l'inversion se soit maintenue dans ce cercle, car alors c'est là que « est-ce que » aurait sûrement remporté ses premiers succès. Il faut donc faire état des formes directes à ton montant et admettre que les inversions enregistrées dans l'*Atlas* nous empêchent en plus d'un point d'apercevoir des tours plus modernes.

Nous ne pouvons décider s'il faut compter *ti* parmi ces formes. A s'en rapporter à nos quatre cartes, *ti* n'apparaît nulle part dans la Seine, la Seine-et-Oise, la Seine-et-Marne et l'Eure-et-Loir. Cette absence peut n'être qu'apparente : nous savons par le cas de l'Aube et de la Haute-Marne que le questionnaire ne fait pas toujours surgir d'emblée les formes les plus « populaires ». Toutefois il est possible qu'il y ait là, après tout, une indication que nous aurions tort de rejeter. Alors que *que* dans « où *que* tu vas ? » est partout, à Paris comme ailleurs, *ti* quoique en progrès est loin d'avoir la même extension : nous l'avons fait remarquer déjà. En particulier, bien qu'on l'entende à Paris, nous ne sommes pas sûr que ce soit une forme nettement parisienne. *Ti* à l'air d'appartenir au français populaire de province. Il sera donc intéressant de rechercher les points où il apparaît dans nos cartes. Si on laisse de côté une réponse isolée dans le Pas-de-Calais, on remarque tout de suite l'existence de trois groupes, l'un peu important à l'ouest (Loire-Inférieure, Charente-Inférieure, Charente), un autre très actif à l'est (Vosges, Meurthe-et-Moselle, Alsace) et un troisième, très étendu comprenant le Loir-et-Cher, le Loiret, l'Yonne, le Cher, la Nièvre, la Creuse, l'Allier et la Saône-et-Loire, et dont l'influence se fait sentir par la vallée du Rhône jusque dans le Languedoc (Ardèche) et la Provence (Vaucluse, Bouches-du-Rhône). Le centre de ce dernier groupe est constitué par la

Nièvre, l'Allier et la Saône-et-Loire, à la jonction des trois anciennes provinces de Bourgogne, de Nivernais et de Bourbonnais. C'est de là que *ti* semble rayonner dans tout le centre de la France et se frayer même un chemin jusqu'en plein territoire de langue d'oc. Les Vosges et la Meurthe-et-Moselle constituent sans doute un foyer indépendant du premier. Il y en a d'autres encore comme nous l'avons vu. Or il est probable que dans cette disposition géographique et ce visible mouvement de progression il y a un reflet assez fidèle de l'état du français populaire. Le *ti* appartiendrait donc essentiellement à la langue populaire du Centre et de l'Est, sans préjudice d'une tendance manifeste à émerger en bien d'autres endroits encore. L'hypothèse inverse qui attribuerait l'initiative au patois, la docilité au français populaire n'est pas soutenable ici. Il faut se rappeler que c'est dans le français correct lui-même que *til* (= *ti*) apparaît tout d'abord à l'interrogation et qu'ainsi est posé un principe dont la langue populaire tirera peu à peu toutes les conséquences. Il serait absurde de supposer que dans ces conditions elle ait eu besoin d'aller chercher une inspiration dans les patois.

Il est donc certain qu'ici, comme en d'autres cas, les patois ne sont que l'écho du français populaire. Ils apparaissent comme des écoliers très soumis qui font de leur mieux pour imiter le maître. Mais ils ne sont pas tous aussi bien doués et ils ne répètent pas toujours leur leçon avec la même exactitude. Il est intéressant d'observer ici et là leurs défaillances. Le procédé leur est suffisamment clair : ils voient bien que *ti* est un rappel du sujet après le verbe et suppose un sujet en tête de la phrase : (vœ vlœ ti) de la Meurthe-et-Moselle, (ve vle ti) de la Haute-Marne tiennent la note juste. Mais un scrupule s'éveille ici : *tu* devient souvent *te* et *te* est très voisin de *ti*. Qu'est-ce au juste que *ti* ? Ne serait-ce pas un *tu* un peu modifié. Voilà le patois perplexe : il croyait avoir compris et il n'en est plus du tout sûr. Le procédé ne consisterait-il pas simplement à reprendre après le verbe le sujet quel qu'il soit de ce verbe ? On aura donc (vo vle vo) dans les Vosges, et, à côté de (tul la ti) de l'Yonne ou du Loiret, (tlatu) du Cher, de la Creuse et de l'Allier ; dans la Nièvre (te kre tu) voisinera avec (te kre ti) et la Creuse avec (tu kreye tu), le Puy de Dôme avec (te kreye tu) accueilleront à l'envi cette forme surprenante. On voit l'in-

décision et les fausses manœuvres. Et si la Normandie ignore *ti* à la 2e personne, c'est peut-être simplement qu'elle a voulu éviter une irritante équivoque. Ailleurs on trouve des tâtonnements analogues. (T finira tu) apparaît en un point de la Charente Inférieure, mais, forme trop isolée dans ces parages, il a dû sembler singulier : on le remplace par un synonyme qui reproduit la même construction mais la justifie mieux (te bujra tu)[1]. (Vule ti) en Loire-Inférieure, département qui ne supprime pas le sujet d'ordinaire, est une forme inattendue : c'est probablement une reformation de (vu vule ti) sur « veut-il » ? du français correct. Dans la Haute-Saône, à côté de (le tu), « l'as-tu ? », on trouve (le ti) et des formes semblables apparaissent ailleurs : c'est que *ti* a été accepté franchement comme un *tu* interrogatif, qu'on emploie même en retenant la vieille forme de l'inversion. Il y aurait encore bien d'autres observations à faire sur ces curieuses formes. Ce que nous avons dit suffit à montrer dans quel désarroi se trouvent ici les patois. Emportés par le grand courant de la langue, mais incapables de gouverner, ils s'en vont à la dérive, et le moindre remous leur est un puissant obstacle. Sans idée directrice, sans tradition stable, ils sont prêts, et résignés d'avance, à toutes les aventures.

Pour nous, leur principal intérêt est de nous renseigner sur le français populaire et même sur le français en général. Les cartes de l'*Atlas* qui sont consacrées à l'interrogation nous présentent une mosaïque bien instructive. Elle nous révèle combien est à la fois lente et irrésistible la poussée d'une langue commune. Elle nous montre que cette avance graduelle a été longtemps le fait du seul parler populaire : les patois s'absorbent, comme il est naturel, dans le français du village. Les malentendus, les quiproquos, les bizarreries qui foisonnent dans les formes patoises nous font mieux comprendre les procédés du français correct : ce sont des erreurs, mais les erreurs d'une collectivité, et qui nous ouvrent un jour sur la nature des changements linguistiques. Enfin nous avons constaté qu'à l'occasion ces dialectes de village à qui manquent forcément toute largeur de vues et le sens d'une solidarité linguistique,

1. 535 t finira tu, *te bujra tu [*se dit de préférence].

ont pourtant eux aussi créé des formes nouvelles. Il est vrai qu'elles ne sont pas ingénieuses. On n'y remarque aucune combinaison originale de matériaux anciens. Elles ne tiennent pas compte d'une interdiction traditionnelle, voilà tout. Mais qu'on y prenne garde : ces formes viennent tout de même à leur heure et elles cadrent bien avec les tendances actuelles de la langue tout entière. Sous leur aspect gauche et emprunté se cache peut-être plus de finesse rustaude qu'on ne croirait.

*
* *

Notre revue des formes modernes de l'interrogation est terminée. Nous savons combien elles sont variées. Nous les avons classées suivant la catégorie linguistique ou sociale à laquelle elles appartiennent. Mais il va de soi qu'il entre dans cette classification une part d'arbitraire. Telles de ces formes, il est vrai, sont rigoureusement limitées dans leur extension. La langue littéraire n'est jamais descendue à employer la construction « où que c'est ? », et la langue de la conversation rejette *ti* avec dédain. Mais en dehors de ces deux exclusions et de quelques autres moins importantes, il semble bien que toutes les formes puissent à un moment ou à un autre être accueillies par tous les groupes sociaux, y compris celui des écrivains. Toutefois l'accueil n'est pas uniformément cordial, et on remarque des sympathies et des antipathies communes à tout un groupe. Il est donc légitime de parler de formes littéraires, de formes correctes et de formes populaires. La distinction dans l'ensemble correspond à une très nette réalité. Dès qu'on regarde l'individu, les faits ne sont pas toujours aussi probants. C'est qu'en matière de langage aussi les catégories sociales sont parfois incertaines, surtout à la périphérie. Un homme instruit peut être amené plus ou moins consciemment à employer des vulgarismes. Un homme du peuple parle souvent aussi bien qu'un autre. D'autre part, les types d'interrogation sont plus nombreux que les groupements sociaux, et chaque grande division de la langue en admet plusieurs. Il résulte de tout ceci qu'en chaque individu coexistent un assez grand nombre de formes interrogatives, entre lesquelles il fait, quand l'occasion se présente, un choix rapide. Ce choix est

déterminé par des raisons qu'il est souvent délicat d'apprécier. Il faut certainement faire une part au caprice, ou si l'on veut au hasard. Cette part est assez mince dans la langue écrite, qui prend le temps de la réflexion et raisonne ses préférences. Elle est plus grande dans la langue parlée où les décisions doivent être immédiates.

Toutefois, même ici, on entrevoit derrière un désordre apparent une certaine méthode. Tout d'abord, il est clair que certaines formes sont tenues par l'individu pour moins admissibles que d'autres. De là des corrections fréquentes dont voici le type : « Sur quoi *que* vous tirez ? » (repris deux minutes après par « Sur quoi *est-ce que* vous avez tiré ? ») — « Où *que* tu vas ? » (suivi immédiatement de « Où *vas-tu* » ?). Dans ces deux cas la première construction est évidemment la construction naturelle, celle qui se présente tout de suite ; s'il y a lieu de répéter la phrase, comme cela arrive fréquemment pour l'interrogation, un léger temps d'arrêt a permis la réflexion et pourra faire surgir une forme moins habituelle, tenue pour plus correcte et plus digne de recevoir l'accent d'insistance. « Sur quoi est-ce que vous avez tiré ? », « Où vas-tu ? », malgré la différence des tournures, ont ici même valeur emphatique. Autre exemple, emprunté également à la langue populaire : « Pourquoi *que* tu prens pas une cravate ? » (suivi quelques secondes après, dans le même « développement », de la phrase « Pourquoi *t'en empares-tu* ? »). Ici encore les deux tournures coexistent : mais la première est la tournure spontanée, celle qui jaillit du premier jet, au début ou à une reprise importante d'une conversation ; la deuxième est une tournure plus réfléchie qui pourra accompagner un commencement de démonstration, une esquisse de raisonnement. Montons d'un degré dans l'échelle sociale. « A quelle heure *que* ça finit ? » (puis se reprenant : « A quelle heure ça *finit-il*[1] ? ») « Où *elle a* été prise, cette photo ? » (corrigé tout de suite par « A quel endroit *a-t-elle* été prise ?). Ici l'individu est surpris de s'entendre parler d'une façon qu'il tient, à une réflexion rapide, pour peu justifiée, et dans la correction qui suit il y a un effort de volonté. Elevons-nous encore plus haut : malgré les apparences, nous

1. Löseth, *art. cit.*, p. 9, « entendu au théâtre ».

sommes dans la langue de la conversation : « A quoi *que* ça sert ? A quoi *que* ça sert ? Je me demande à quoi ça sert ? » Il y a dans cette phrase d'un homme cultivé un laisser-aller à moitié inconscient, à moitié voulu. Ce vulgarisme s'est glissé dans sa syntaxe un peu à son insu, mais il ne s'en émeut pas, sachant qu'il en reste maître et comptant ne s'en servir qu'au bon endroit. Ici c'est le ton de la familiarité bon enfant, qui ne va pas sans un certain dédain pour un auditoire jugé inférieur. De là l'emploi d'un tour dont on sait l'incorrection, mais qui semble cadrer avec le milieu et les circonstances. On s'en défait dès qu'il devient compromettant : « Je me demande à quoi ça sert. » Ici « à quoi » ayant une tendance à se rattacher au premier verbe, *que* se montrerait à plein dans un rôle de relatif insolite. Aussi le vulgarisme disparaît brusquement.

On pourrait citer d'autres exemples. Mais en voilà sans doute assez pour montrer que chez un grand nombre de gens la multiplicité des formes interrogatives comporte une manière de gradation : elles ont le même sens, mais non pas la même tonalité. D'autre part, il peut y avoir entre deux formes de même tonalité une différence quantitative : l'une insiste où l'autre passe rapidement. Nous avons vu que « qu'est-ce que c'est qu'il y a » ? reprend et accentue « qu'est-ce qu'il y a ? ». Nous savons qu'une question du type « que voulez-vous ? », si elle est mal comprise, sera probablement répétée sous la forme « qu'est-ce que vous voulez ? ». Dans la langue populaire on peut entendre « où qu'il est ? » repris, avec une nuance d'impatience, par « où c'est qu'il est ? ». On aimerait à en conclure que dans la langue correcte l'inversion est la forme normale, la tournure avec *est-ce que* la forme insistante, que dans la langue populaire la normale et l'insistante sont respectivement *que* (« où que tu vas ? ») et *c'est que* (« où c'est que tu vas ? »). Mais il y aurait là une systématisation un peu artificielle. L'inversion est un procédé qui trouve de moins en moins de faveur, et la tournure avec *est-ce que* a une tendance à le remplacer partout. Au contraire le *que* populaire est si admirablement adapté à son but que pendant longtemps il rejettera au second plan le *c'est que* d'insistance. On serait donc plus près de la vérité en disant que les deux particules essentielles de l'interrogation, dans le français parlé, sont aujourd'hui (ɛsk), souvent

réduit à (sk), pour la langue correcte et (k) pour la langue populaire. Ainsi il n'y a entre une forme acceptée et un vulgarisme connu, en bien des cas, que la nuance d'un *s*.

Tous les exemples que nous venons de citer nous présentent des phrases commençant par un mot interrogatif. Dans les phrases où l'interrogation porte sur le verbe, l'évolution ayant commencé plus tard a fait moins de chemin. *Est-ce que* a dans la langue correcte plus d'une victoire décisive à son acquis, mais l'inversion fait encore bonne figure ici, quoiqu'on puisse prévoir que ses jours n'en sont pas moins comptés. Dans la langue populaire le *ti* de « tu y vas *ti* ? » est loin d'avoir la même extension que le *que* de « où *que* tu vas ? », et même l'inversion n'est pas rare. On voit que les faits débordent tous les cadres où nous tentons de les enfermer.

Mais cette complexité n'est que dans le détail. Les grandes lignes de l'évolution sont très visibles. Une loi rigoureuse domine toute cette multitude de faits, et elle donne un sens à leur variété et même à leurs contradictions. Depuis la fin du XIVe siècle au moins la langue est engagée dans une œuvre de formidable réorganisation. La chute des cas avait porté un tel coup à l'ancien système de la langue qu'elle a longtemps chancelé. Les matériaux étaient restés, mais l'esprit qui les animait avait disparu. Une âme nouvelle naissait dans ce vieux corps et, mal à l'aise, essayait de le façonner pour un renouveau d'existence. Or nulle part l'ancien système n'avait mieux marqué son empreinte que dans l'inversion. L'inversion était donc condamnée. Là où elle contrariait le plus les tendances nouvelles, elle disparut rapidement. Là où elle rachetait sa tare originelle par de vrais services, elle se maintint plus longtemps. Ce fut le cas de l'inversion interrogative qui, même aujourd'hui, ne semble pas très près de sa fin. Elle est pourtant malade et sa maladie date de loin. Elle se laisse diagnostiquer dès le XVe siècle. Depuis lors les progrès de la tournure directe ont été parfois rapides, mais toujours continus. La langue a su très ingénieusement profiter de secours inattendus, échelonnés sur sa route. *Qu'est-ce que*, *que*, *est-ce que*, « votre père est-il là ? », *ti*, tout lui a été bon pour arriver à ses fins. Au XVIIe siècle elle redouble d'efforts : les tournures nouvelles pénètrent même dans la littérature. Aujourd'hui, la lutte entre

les deux conceptions bat son plein : d'un côté l'inversion, procédé archaïque qui tire pourtant une force immense de son passé séculaire, de l'autre les formes directes, pleinement conformes à l'esprit de la langue, mais qui ont contre elles leur nouveauté même, désavantage sensible dans un pays où le respect de la tradition linguistique est encore très grand. Ce désavantage s'atténue naturellement chaque jour, et il n'est pas douteux que la victoire ne doive rester au parti qui représente l'avenir. Mais la lutte peut être longue encore. L'inversion, sous une forme plus ou moins libre, et à ne remonter qu'aux origines visibles du latin, a dominé la langue parlée au moins dix-huit siècles. Il n'y en a que cinq que la réaction a commencé à se dessiner. Elle en est visiblement encore à ses débuts. Mais nous voyons clairement où elle tend et nous pouvons dès maintenant nous représenter son triomphe.

Quelles sont celles des formes nouvelles qui l'emporteront ? Nous avons vu que la langue correcte et la langue populaire en ont façonné à l'envi, dans une sorte d'émulation presque fiévreuse. Qui aura le dernier mot (sk) ou (k), (ɪsk) ou (ti) ? Il est trop tôt pour le dire, et il n'est même pas sûr que la question doive se poser ainsi. N'avons-nous pas signalé l'existence de tournures singulièrement différentes, qui pourraient bien compliquer le problème un jour ? « Comment ça va ? » et « vous partez quand ? » ne doivent rien à (sk) ou à (k) : nés du même désir d'éviter l'inversion, ils apportent une solution bien autrement radicale. La phrase « comment ça va ? » est en soi une négation de toute la tradition syntaxique française. En effet même aujourd'hui, si nous tenons l'inversion pour facultative après *aussi*, *peut-être*, *à plus forte raison* commençant une phrase, nous la jugeons nécessaire après *comment*, *où*, *pourquoi* en semblable position initiale. Et pourtant à quoi rime cette différence ? il est clair qu'elle ne se justifie plus. C'est ce que sent confusément la langue. De là des tentatives encore timides et disséminées, qui se feront peut-être plus pressantes ; et peu importe que ce soient ici les patois qui aient pris l'initiative, s'ils ont l'appui de la langue tout entière.

« Vous partez quand ? », comme nous l'avons indiqué, pousse encore plus loin l'indépendance que « comment ça va ? ». Il n'est pas possible de rompre plus complètement avec la tradi-

tion latine aussi bien qu'avec le développement français. C'est une des manifestations les plus vigoureuses de l'esprit logique de la langue. Pourquoi le mot interrogatif devrait-il dans tous les cas ouvrir la phrase ? Le procédé est assurément commode dans le cas de l'interrogation indirecte où entre deux phrases on a besoin d'un pivot : l'interrogatif, proche parent du relatif, jouera très bien ce rôle. Mais ne semble-t-il pas qu'ailleurs la tendance soit au contraire de débuter par le sujet et le verbe, quitte à modifier accessoirement le verbe par une particule adverbiale ajoutée après coup ? Cette particule devant varier avec le sens et la nature du verbe, il n'y a aucun intérêt à l'exprimer d'entrée de jeu. C'est ainsi que dans la langue populaire et la langue familière la négation se rend par *pas* placé après le verbe : « i vient pas ». C'est ainsi que dans la langue correcte « votre sœur viendra-t-elle ? » ne se distingue de « votre sœur viendra » que par *t-elle* placé après le verbe. « Votre père partira *quand* ? » n'est pas plus surprenant que « Votre père partira *demain* ». L'adverbe est à sa place normale dans les deux cas et les deux phrases se répondent mot pour mot. Malgré son étrangeté, cette tournure est donc en accord complet avec les tendances actuelles de la langue. Comme la précédente, elle tend à se répandre, mais il est impossible de prévoir jusqu'où ira son succès. Pour le moment ni « comment ça va ? », ni « vous partez quand ? » ne sont encore, à beaucoup près, des concurrents redoutables des tournures par (sk) ou (k). Mais il n'est pas dit qu'il en sera toujours ainsi. Il y a là un développement très logique et au fond très naturel, dont la force peut un jour devenir irrésistible. Il entraînerait la langue encore plus loin de l'inversion : il en ferait disparaître jusqu'au souvenir même.

Lucien FOULET

THE *PERLESVAUS*

AND

THE *VENGEANCE RAGUIDEL*

I. — THE MYSTERIOUS SHIP

On p. 287 (n. 1) of his Study on the prose *Lancelot*, M. Ferd. Lot remarks that the episode of the Proud Lady, who is in love with Gawain, is *imité* from the *Vengeance Raguidel*. That the two episodes are identical there can be no manner of doubt, but the exact relation between them is not so easy to determine.

There are two episodes in the *Perlesvaus* which find their parallel in the above mentioned poem, but they are widely separated the one from the other, connected with different heroes; and, in one case, at least, it is clearly demonstrable that the connection is not direct, we have before us not a case of borrowing, but of independent use of a common source.

The episodes are not only separated from each other, as I have said above, but occur in inverse order; in our examination we will follow the sequence of the poem, in preference to that of the prose romance.

The incident to which I refer is that which forms the initial episode of the *Vengeance*, the mysterious arrival of the body of the Dead Knight at Arthur's court. The circumstances, as related in the poem, are as follows.

Arthur is holding court for the feast of Easter at Carlion, where he is entertaining a larger company of princes and nobles than was his wont. As was his custom at a high feast the king would not eat till some adventure or marvel had presented itself. On this occasion nothing happens, and Arthur eventually retires to rest in a very bad humour. He cannot sleep, and, finally, tossing aside his coverings, he rises, dresses him-

self, and going to the window, looks out on the sea. He sees a ship coming towards him, apparently without any guidance, but driven by the wind, which is so strong that it bends the mast, and finally drives the barque ashore with such force that it is half buried in the sand. Arthur descends to investigate; enters the ship, and finds the body of a dead knight on a *char à IIII. roes grants*. The fragment of a lance is embedded in the body, and there are five rings on the right hand. Attached to the girdle of the corpse is an *aumosniere*, containing a letter, saying that the knight can only be avenged by him who can withdraw the blade, which is the destined weapon of vengeance, and who has, as companion, him who can withdraw the rings [1].

In the *Perlesvaus* Arthur is holding court at Pannenoisance, in Wales, the season is not indicated, nor is there mention of a special assembly of lords and barons. One night Arthur rouses from his first slumber, and cannot sleep again. He rises, dons a grey cape, and, leaving his chamber, goes to the hall, the windows of which look out on the sea. The night is calm and untroubled, and he takes pleasure in gazing on the water. Presently he sees, afar off, as it were the shining of a candle, the light rapidly approaches, and he sees that it is in a ship, steered by an old man; the sail is lowered, for the night is still. The boat comes to shore below the palace, and the king, descending, goes on board. He finds the vessel covered vith a rich cloth; on an ivory table lies a knight sleeping, two candles, in golden candlesticks, at head and foot, his hands crossed on his breast. The old man warns the king against waking him, he has sore need of rest. The knight is Perceval, waking, he goes ashore, takes a shield, which has been previously left for him, from the hall, and departs without revealing himself [2].

Now we may note that while the two accounts agree in general outline they differ considerably in detail, the prose version being much the fuller, while in certain points they absolutely contradict each other. Thus in *V. R.* Arthur does not leave his chamber he simply looks out of the window, and instead of the night being calmand still there is so high a wind that it bends

1. *Vengeance* 11. 1-204.
2. *Perlesvaus*, Branch XII, title 3.

the mast, and drives the boat ashore with sufficient force to bury the bows in the sand. In the prose text we are distinctly told that the sail is furled on account of the absence of wind. In *V. R.* there is no light, no steersman, no hangings to the boat, no mention of burning candles (though they would be far more in place here, where the occupant of the boat is dead, than where he is merely sleeping), the whole account is bald, and evidently simply utilized as an introduction to subsequent adventures.

But there exists a third version, which, while agreeing with the main theme of the *Vengeance Raguidel*, retains all the details absent from that poem, and found in the prose romance. This is contained in that section of the Wauchier continuation of the *Perceval*, which purports to be drawn from a *Grand Conte*, of which the adventure in question forms a *Branche*. The tale runs as follows. Arthur is holding court, apparently at Carlion (as we shall see later on this point is not quite clear). One night he cannot sleep, on account of a thunder-storm; he rises and goes out to a *loge* overlooking the sea. The storm passes off, and the night becomes clear and calm. Presently, in the distance, the king sees a small light, like that of a star which draws rapidly nearer, till he can discern a skiff (*calan*), covered and curtained with purple, and drawn by a swan, by means of a silver chain attached to a goldring round its neck. Arrived at the postern gate of the castle the swan cries *fort e haut e cler*, and Arthur bids his chamberlain descend and open the gate. Following himself, he goes on board the boat, where he finds two lighted candlesticks, and the dead body of a knight, the *tronçon* of a lance in his breast. There is a letter praying Arthur to see if any of his knights can remove the shaft, and avenge the dead; if none can do so the body is to be buried. Arthur orders the body to be borne on shore, and the boat goes off, the swan crying and flapping its wings, as if in woe [1].

Now it is quite obvious that of the three versions this is the best; it is free alike from the baldness of the *V. R.*, and the inconsistency of the *Perlesvaus*. It is also clear that it is this, and not the version of the *Vengeance*, that the author of the

---

1. Ms. B. N. Fonds franç. 12576, fo. 93.

prose romance is following; it was from this that he took the calm night, the distant light, the covering of the boat, the lighted candles, as well as the detail that Arthur goes forth from his sleeping chamber to one which, whether hall or *loge*, affords a more unrestricted view of the sea. Nor, in either version, is the boat self-propelled, though it must be admitted that the old man of the prose text is a very poor substitute for the swan. There can be little doubt that it is the tale given by Wauchier which is the ultimate source of both texts.

But were they drawing directly from Wauchier? That question is not so easily answered. There is no doubt that the tale was originally an independent one, forming part of a compilation dealing with the adventures of Gawain, his son Guinglain, and his brother Guerrehes, or Gaheriet a compilation to which I have ventured to give the title of *The Geste of Sir Gawain*. The section immediately preceding the tale in question relates the meeting of Gawain with his unknown son, their combat, mutual recognition, and return to court. This is a section replete with allusions to the adventures of the youth known as *le Bel Inconnu*, adventures which do not agree with those found in the extant poems connected with that hero.

Father and son return to court. They find Arthur at Carlion, and after a brief summary of the adventures of Gawain's son, and an enquiry from Gawain as to the whereabouts of his brother Guerrehes, and Idier fis Nu (a suggestive combination, in view of the rôle played by these knights in the *Vengeance*), we have this passage:

Seigneurs, se dame Diex me saut,
Li contes de l'escu si faut,
Si commence cil del calan
Qui arriva en Glomorgan.

This reading is confirmed by the text of the *Elucidation*, which in a summary of the seven Branches of the Grail, says:

Li conte del ciel (cigne) est li quars
Car cil ki n'estoit pas couars
Li chevaliers mors del calan
Qui premiers tint a Glamorgan [1].

1. Cf. *Legend of Sir Perceval*, I, p. 279.

The reading of this last line may perhaps indicate that the writer knew more than one version of the tale, and was aware that that which placed the *venue* of the boat at Glamorgan was the original.

We may note that in the prose version it is emphasized that Arthur is holding his court in Wales, Pannenoisance en Galles, (really Penzance), while in the poem we are told that the king had passed Lent at Rouvelent, which M. Gaston Paris, in his discussion of the romance suggested might be Ruddlan in Flintshire[1] before going to Carlion for Easter. This would seem to indicate a knowledge, on the part of both writers, that the scene of the adventure was the Welsh coast, though they changed the precise *locale* to suit their respective tastes.

G. Paris remarks that there is nothing to shew that the author of the *Vengeance* knew the story told by Wauchier. I cannot agree with this, the two are obviously variants of the same original. There are certainly differences : in the one Gawain is the hero, in the other his brother Guerrehes, or Gaheriet, but this latter is introduced later by the author of the *Vengeance*, and plays an important rôle in the adventure of the Lady ot Gaut d'Estroit. Wauchier's version does not mention the rings, but they are by no means necessary to the story, as a rule the destined hero has no need of an auxiliary, and, as remarked above, it is certainly suggestive that the knight chosen for this rôle should be precisely the one for whom Gawain enquires on his return to court. Again, the multiplication of the rings « five, on four fingers », where one would have served the purpose equally well, looks like an unintelligent attempt at heightening the effect of a story which was more telling in its original guise. At the same time the fact that the writer of the *Vengeance* deliberately brings Arthur to Carlion for the setting of the adventure gives the impression that he was following a version which placed the *venue* of the mysterious ship at that place, and not at Glamorgan. It is thus probable that he knew Wauchier.

On the other hand there is no means of deciding whence the author of the *Perlesvaus* drew his material. He certainly had

---

1. *Hist. Litt. de la France*, Vol. XXX, p. 49.

an extremely wide knowledge of current literature, which was not restricted to the field of Arthurian romance, but he handles his sources with a freedom, and an independence, which forbid any dogmatizing on the subject. He certainly knows other incidents found in the Wauchier compilation, but he gives them in entirely different connection. Taking into consideration the evidence which we now possess as to the curiously composite character of the sources utilized by the first continuator of Chrétien, there is no improbability in the hypothesis that the texts employed by him were known to other writers, in fact the evidence of English *Gawain* poems is a distinct proof of this[1].

To sum up, it seems clear that the story of the mysterious ship was originally an independent tale, of vhich either Gawain or his brother, most probably the latter, was the hero. The author of the *Vengeance* appears to have known the tale in the version given by Wauchier, but whether he followed Wauchier's text, or that of his source, it is impossible to decide. The date of the literary activity of Raoul de Houdenc, if he really were the author of *The Vengeance Raguidel*, a debated point, is not certain. in any case it was not later than the first quarter of the 13th. century, while Wauchier was as certainly not earlier than that period. Thus the two writers may have been contemporaries; on the other hand Raoul may well have been the earlier. Thus our verdict on the question of borrowing can only be « Not Proven ».

With regard to the relationship between the *Vengeance* and the *Perlesvaus*, on the other hand, the case is clear, there is no borrowing here, the author of the prose romance was following either Wauchier, or Wauchier's source, and in view of the wide knowledge of contemporary literature possessed by the author of the *Perlesvaus* I should be inclined to decide for the latter.

1. On this point cf. my analysis of the Wauchier continuation, in Vol. I. of my *Legend of Sir Perceval*. M. Lot seems unaccountably to have overlooked this evidence, drawn from a careful comparison of all the existing *Perceval* Mss.

II. — THE PROUD LADY.

The second point of contact with the *Vengeance Raguidel* is found in the episode referred to by M. Lot, *i. e.* that of the lady who cherishes an unrequited affection for Gawain, and prepares an elaborate revenge for the slight inflicted upon her.

In the poem the tale runs as follows — Gawain, after an adventure at the castle of the Black Knight (Maduc le Noir), rides on his way with the latter. In the forest they hear a horn, it is the men of la Dame du Gaut d'Estroit, who are chasing the white stag, belonging to the Elack Knight. They kill the stag, and invite Gawain, who has protected them from the wrath of the Knight, to accompany them to their lady's castle. Gawain accepts. After riding through the town — the commercial activities of which are described in a long and picturesque passage — they come to the castle. The lady, whose name is not given, is the bitter enemy of Gawain, who, having been victor at a Tourney of which her hand was the prize, had disappeared without claiming his reward. Her waiting maid, who has been at Arthur's court, and knows all the knights by sight, is sent by her to identify, if possible, the guest. Recognizing Gawain, she warns him on no account to reveal his true name, but to pass as Kex, the seneschal, addressing him by this name in the hearing of her lady. Gawain plays into her hands, is welcomed as Kex, and led to a fair chapel, witn a High Altar richly decorated, and beside it another, surrounded by a wall, in which is a small window, closed by a guillotine; on releasing a weight the knife descends upon the neck of whoever has put his head through the opening. The lady bids Gawain look through, which he does, and sees an Altar, above vhich are relics, in *chasses d'or*. There are three horns of ivory, filled with balsam, hanging from the roof, and a marble tomb stands in the middle. The lady explains the working of the guillotine, the tomb is for Gawain, who has disdained her love. When she has slain him by means of the window trap, she will kill herself, and the two will be buried in the one tomb. Later on Gawain discovers that she holds Gaheriet his brother in prison,

and treats him cruelly, he succeeds in freeing him, and the two brothers escape together [1]. The adventure is much more briefly related in the prose. Gawain comes by chance to the castle, and is met by an old knight, who tells him it is the castle of the Proud Maiden, who never deigns to ask the name of any guest. Dismounting, he is well received by the lady, who asks him him if he will see her chapel? He assents, and she leads him thither. In the chapel are four tombs the fairest he has ever seen. In the right-hand wall are three narrow openings, set about with gold, and precious stones, beyond, he sees great circlets of lighted candles before three coffers of Hallows, and the smell thereof was sweeter than balm. The lady explains that three of the tombs are destined for the three best knights in the world, Gawain, Lancelot, and Perceval. — She loves all three knights, Perceval the best, and whereas she cannot hope to enjoy their love in life, she has plotted their death, they shall be buried in three of the tombs, the fourth she reserves for herself [2].

It is obvious that the version of the *Vengeance* is much superior; the motive assigned, that of revenge for a supposed insult, is intelligible; here, it is simply absurd. The author manifestly knew the story as associated with Gawain, and expanded it unintelligently in the interest of his romance, of which the three knights are the heroes.

We have two other versions of the story. One is found in the Dutch *Lancelot*, which contains a translation of the *Vengeance Raguidel*, or a compilation closely analogous, — it contains adventures not found in the French text [3]. The poem is preceded by a curious introduction in which we are told that the author will relate the history of the castle that was aforetime the Castle of Maidens. After its conquest by Galahad (this poem follows immediately on the conclusion of the *Queste* section), the lady of the castle hears of the fame of Gawain, how he was the fairest and most courteous of knights, she falls in love with him. The name of her castle has been changed to Galastroët,

1. *V. R.* 1543-2367.
2. *Perlesvaus*, Br. IV. title 7.
3. *D. L.*, Vol. II, ll. 11161 *et seq.*

after Galahad, who had conquered it. When she hears that the Grail is found, Galahad and Perceval dead, and Bohort returned to court, she sends messengers to seek for Gawain ; failing to find him, she takes Gaheriet his brother prisoner, thinking Gawain will certainly come to seek him. After this introduction the poem continues, as in the French version, with the arrival of the mysterious ship; and Gawain's visit to the chapel is related in due course, but in a much condensed form. The versions otherwise differ considerably, the Dutch giving two episodes unrepresented in the French text.

Finally the curious text, *B. N. Franç.* 337, contains various allusions which, on the whole, seem to point to a use of the *V. R.* First we have a reference to Ider, *de la terre as Norrois*, to whom *la bele aventure avint a la cort du roi Artu, de V aniaus qu'il traist hors des doigts du chevalier mort qui demandoit vengeance*. This certainly refers to the *Vengeance*. Later on we have an allusion to Maduc le Noir, and his feud with Arthur, his castle is in the lands of the Dame d'Estroit. Finally the name of the lady is given, she is Lore de Branlant, who plays a rôle in the *Brun de Branlant* section of Wauchier, and seems to have been more or less closely connected with Gawain. We are told of the trap prepared for that hero, also that Maduc le Noir is her man, and that she is Dame de Gaut Destroit [1].

There can be no doubt that the author of this ms. knew the *Vengeance Raguidel*, as, in fact, he seems to have known most of the Arthurian romances which have descended to us, and a considerable number of which we have now no trace [2].

Now what conclusion are we to draw from this confused evidence ?

---

1. Cf. B. N. 337, ff. 59 *vo*, 154 *vo* and 191. For Lore de Branlant cf. *Legend of Sir Perceval*, Vol. I, chap. XIII.

2. A careful study of the text might be of value to those critics who think it a virtue to deny the possibility of lost sources. Apart from the introduction of verse passages drawn from poems cast in the mould of the *Chansons de Geste*, and not of the ordinary octo-syllabic rhyme, a point to which both Professor Freymond, and the present writer have already drawn attention, the author utilized, without attempting to harmonize them, various versions of the Grail tradition ; and introduces personages such as the Red Knight and his Witch Mother, who appear in other romances in a widely different setting.

First of all, it appears to me absolutely clear that, at the back of the *Vengeance Raguidel*, and its possible derivatives, there lies the group of stories I have termed *The Geste of Sir Gawain*. The initial adventure, the arrival of the dead knight in the boat, certainly comes from this. Originally Guerrehes, or Gaheriet, was the hero, in the *Vengeance* the leading part has been transferred to Gawain, but the original protagonist has been retained in the story, and we may remark in a humiliating position, parallel to that which he occupies in the introduction to the *Vengeance* adventure. In the original version we are told that the letter found on the body of the knight states that if he who can withdraw the shaft from the wound fails to avenge the dead, with the same weapon, and smiting in the same place, he will be shamed,

> Et de son cors avilenis
> Comme Guerreshes fu el vergier.

In a fit of temper at being thus betrayed Guerrehes tells the dead knight he will never be avenged by him, when: touching the *tronçon*, it comes away in his hand, and he knows himself for the destined avenger. Again, the circumstances of Gawain's arrival at the castle of Gaut d'Estroit may well be compared with those of his arrival at the Castle of Lys [1]. In each case the owner of the castle is Gawain's deadly enemy, and, all unknowing, that hero finds himself in imminent peril of his life. In each case, before arriving at the castle, he passes through a town the commercial activities of which are insisted upon; the description of the Castle of Lys may well have served as model for the more highly elaborated, and in fact rather over-done, version of the *Vengeance Raguidel*.

Finally, the lady is identified by name with one who plays an important rôle in the adventure immediately preceding, and indeed, leading up to, Gawain's liaison with the sister of Brandelis, and there can be little doubt that this section of the Wauchier text was derived from an earlier, and independent recital [2].

Now when we take into consideration the very curious

---

1. Cf. B. N. 12576, fo. 74.
2. Cf. *Legend of Sir Perceval*, Vol. I, p. 300.

introductory passage of the Dutch version, cited above, and the stress there laid upon the personality of the Lady of Gaut d'Estroit, and the fact that the *Perlesvaus* only knows the lady as the Proud Maiden, is it not rather significant that alike in Chrétien and Wolfram we find a very important section of their respective romances devoted to the account of Gawain's relations with a lady who is known by the parallel title of l'Orgueilleuse de Logres, or Orgeluse ? The demeanour of this lady towards the hero is distinctly ambiguous, and at first, is by no means of a friendly character. In the German text she is connected with the Grail, it was in her service that Anfortas, the Grail King, received his incurable wound.

It seems to me extremely probable that the original *Gawain* tradition, of which we have only fragmentary survivals, contained the tale of that hero's connection with a Proud Maiden, whose amatory advances he, for some reason which we cannot now specify, rejected, thereby incurring her enmity, and exposing himself to danger of death. The strange revenge planned by her was probably part of the original story, and taken over by the author of the *Vengeance* together with other themes, such as the mysterious ship, with its veangeance-seeking burden, and Gawain's test of Ide's fidelity. The poem is a compilation and combination of popular stories, rather than the product of original invention. Thus it seems to me quite possible that the author of the *Perlesvaus*, who certainly knew the adventure of the ship in its original form, may very well have known this tale independently of the *Vengeance*; as remarked above he only knows the lady as the Proud Maiden, and he has no trace of imitation of the Lys story, such as we find in the *Vengeance*. When we also take into consideration the fact that the adventures are widely separated the one from the other, and not connected with the same hero, it is at least a reasonnable hypothesis that the author of the prose romance took them from independent sources. In the first case he certainly did not use the *V. R.* It is, at least, *a priori* possible that he did not do so in the second.

Jessie L. Weston.

MÉLANGES

PERCOINDAR DANS LA *PASSION* DE CLERMONT-FERRAND

Le célèbre poème de la *Passion du Christ*, contenu dans le manuscrit 189 de Clermont-Ferrand, a été souvant publié et commanté [1] ; mais la langue ibride de l'auteur lui fait du tort. Ni Godefroy ni Levy n'ont dépouillé ce texte vénérable : pour l'un, il êt trop peu français, et pour l'autre, trop peu provançal. Ancore faut il q'il soit étudié qelqe part.

Je traiterai ici du sans exact et de l'étimolojie d'un verbe qi figure uniqemant dans ce poème, où il revèt trois formes diférantes, aus vers 69, 113 et 340 :

> Cum cho ag dit et *percuidat* (69).

> Alo sanc Pedre *perchoinded*
> Quę cęla noit lui neiara (113-114).

> Sanz Symeonz loi [*corr.* : l'ot] *percogded* (340).

Au v. 69, Champollion-Figeac avait lu à tort *percridat*. Gaston Paris, an donant la leçon exacte du manuscrit, l'a aconpagnée de cète remarqe : « Je crois que *percuidat* est une faute du scribe pour *precuidat* ; cf. 85 d et 29 a [2]. » Au v. 85 d [= 340], on ne trouve rien sur *percogded*, mais à 29 a [= 113] on lit : « Le ms. coupe *per cho inded* ; H. [= Hofmann] a corrigé *perchoinded*, mais je crois qu'ici, comme à 18 a [= 69], il faut lire *precoided* ; que signifierait ici « demanda » [3] ? Ce disant,

1. Cf. W. Foerster et E. Koschwitz, *Altfranz. Uebungsbuch*, 4e éd. (Leipzig, 1911), col. 59-60.
2. *Romania*, II, 301.
3. *Ibid.*, p. 302.

Paris croyait qe Hofmann avait voulu ratacher notre verbe au latin percontari « demander ». Grave distraccion du regrété maître, car Hofmann dit textuèlemant : « 29, Z. 1 lese ich *perchoinded* (er that ihm kund) = percognitavit in Analogie mit *acointier*, *acoindar* [1]. » Diez, qi, an 1852, avait batu la canpagne sur la leçon du manuscrit, aprouva, an 1866, la suture intellijamant faite par Hofmann et le ratachemant du verbe *percoindar* au latin percognitus [2], percognitare.

Paris a le mérite d'avoir raproché nos trois passajes et d'avoir conjecturé q'il s'ajissait d'un seul et même verbe. Pour le sans — qi êt celui de « prédire [3] » — ce verbe s'acomode mieus du préfixe latin præ qe du préfixe per. Mais l'unificacion doit être faite au profit de præcognitare et non à celui de *percogitare, car ce dernier tipe ne convient pas au sans des trois passajes. Le scribe a omis de noter la nasale au v. 127, où il a écrit *sags*, pour *sangs*. On peut suposer q'il a u la même distraccion aus vers 69 et 340, et restituer *percui[n]dat* [4] et *perco[n]gded*. Il êt possible aussi q'il ait cru avoir afaire à un représantant du latin cogitare, mais cela n'angaje qe lui. Il ne faut donc pas se prévaloir de la grafie *percogded* du v. 340 pour s'inscrire an faus contre ce qe j'ai afirmé jadis, à savoir qe le franç. *cuidier*

1. *Gelehrte Anzeigen der k. bayerischen Akademie der Wissenschaften*, 1855, n° 5, col. 44 (séance du 11 nov. 1854 de la classe filosofico-istoriqe).

2. *Zur Kritik der altrom. Passion Christi*, article paru dans le *Jahrbuch*, réinprimé par Breymann, *Fr. Diez' Kleine Arbeiten und Recensionen* (Munich, 1883). Voici textuèlemant le passaje, d'après la réinpression, p. 24 : « *Percoindar* 29ª von percognitus, sonst unbekannt. » Cf. *Etym. W. der roman. Sprachen*, art. *conto* : « Dazu kommt *percoinder* kund thun (*percognitare) *Pass. de J.-C.* 29. »

3. Dans la 3ᵉ édicion de sa *Chrestomathie* (1875), Bartsch adopte la leçon *precogded* pour le v. 340 et traduit maladroitemant, au *Glossaire*, le verbe *precogdar* par « préméditer ». Leo Wiese, qi a publié, an 1920, la 12ᵉ édicion de l'ouvraje de Bartsch, n'i a rien chanjé sur ce point. Stengel, dans le fasc. I de ses *Ausgaben und Abhandlungen* (1882), p. 187, fait deus articles séparés, l'un pour *perchoinded* (où il indiqe la correccion *percoided*, sans traduccion), l'autre pour *percuidat* et *percogded* (où il indiqe la correccion *percoidet*, an traduisant, plus mal qe Bartsch, par « überlegen »).

4. Le scribe note fréqamant l'*o* fermé par *u* : cf. *raizun* (v. 1), *passiun* (v. 2), *mund* (v. 3), *unque* (v. 9), etc.

et le prov. *cuidar* postulent fonétiqemant un tipe lat. vulg. cŭgitare [1].

Faut-il aussi atribuer au scribe la substitucion du préfixe per au préfixe étimolojiqe præ ? Si le tipe *præcognitare avait évolué fonétiqemant, depuis sa naissance an latin vulgaire jusq'à l'époqe où a été conposée la *Passion*, il serait devenu **pregoindar*. Il n'êt pas vraisanblable qe le roman ait conservé la nocion qe *præcognitare se ratachait à cognitus, nocion qi aurait seule pu anpêcher la sonorisacion du *c* latin an *g* roman, car cognitus a pris de bone eure le sans de « gracieus », très éloigné de son sans primitif [2]. Par suite, il faut plutôt atribuer à la période du latin vulgaire la substitucion de préfixe dont témoigne le *percoindar* de notre poème. Nous avons là la contre-partie de ce qi s'êt passé an Sardaigne et dans la péninsule ibérique, où percontare a cédé la place à *præcontare : cf. sarde de Logoduro et espagnol *preguntar*, portugais *perguntar* (avec une métatèse due probablemant à une réaccion du latin classiqe).

Antoine Thomas.

INTORNO A UNA DENOMINAZIONE ALTO-ITALIANA DELL' « APE » : *ANVÍDA*

Abbiamo a Bagolino (ho la forma da un vocabolarietto del Picci) : *anvida* « ape ». In Val Giudicaria si ha : *anvida* e a Val Vestino : *amvidǫe* *anvìgǫ*, « ape ». Al Bottiglioni, *L'ape e l'alveare nelle lingue romanze*, Pisa, 1919, p. 16, n. 1, riesce

1. *Romania*, XLI, 452, à propos de l'art. 2027 du *Rom. etymol. W.* de Meyer-Lübke.

2. Meyer-Lübke atribue à l'anc. franç. *cointe* et à l'anc. prov. *coinde* les sans de « bekannt, kundig » (*Rom. etimol W.*, 2030), mais ces sans ne sont pas atestés. Ce n'êt qe dans le nord de l'Italie qu'on trouve le verbe *cointar* au sans de « bekannt machen », qe possédent aussi, il est vrai, l'anc. prov. *acoindar* et l'anc. franç. *acointier*. Diez fait état de l'anc. prov. *coindar* « zu erkennen geben » (*Etym. W.*, art. *conto*), mais ce verbe n'existe pas, car il faut lire *comdar* « conter », du latin computare ; voir Stichel, *Beiträge zur. Lexicogr. der altprov. Verbum*, p. 26, et Levy, *Prov. Suppl. W.*, art. *coindar* et *comdar*.

oscuro il *-d-* di queste voci. E poichè erroneamente dà per Val Vestino : *amvígo*, anzichè *amviġo* (Battisti, *Mund. v. Valvestino*, pp. 31 e 45), gli riesce oscuro anche il *-g-*. A me pare che il *-d-* vada spiegato (non occorre dunque occuparsi di un *-g-*, ma di un *-ġ-*) come una falsa regressione : che si debba, cioè, muovere da *anvía* « ape », voce che abbiamo a Brescia e ad Anfo e che dobbiamo presupporre nei paesi, ove troviamo *anvída* e *amvídǫ*. Vedremo che la forma con *-ġ-* presenta assai minore difficoltà.

Il fenomeno va considerato col trattamento del *-d-* intervocalico nel lombardo orientale e nel gruppo lomb.-ladino-veneziano. Si sa (Battisti, *Dent. espl. intervocaliche*, p. 102) che quivi il -$^{v}d^{v}$- generalmente cade (mentre il -$^{v}t^{v}$- digrada a *-d-*), p. ex. bergam. *cua, miola, raìs, gnada* nidiata, ecc. Nel bresciano abbiamo precisamante la stessa evoluzione. Nel nonese, che appartiene al gruppo lombardo-ladino-veneziano, abbiamo pure la caduta di *d* interv. primario (*añgǫla* < medulla, *ṣẹntar* < sedentare, *tia* < taeda) e la conservazione del *-d-* secondario (*ledám, kroddr, sẹdẹ́l*, ecc.); ma ecco che appunto nel nonese spunta, in alcuni casi, un *-d-* come estirpatore di jato. Il Battisti, *Nonsberger Mundart*, p. 125 ha citato: *redátǫl* re delle siepi, reattino, *rẹdị* (reges; Ascoli, *Arch. glott.*, I, 330) *rídị* plur. di *ri(ụ)* e ha ricordato altri casi di estirpazione dentale determinati da ragioni analogiche. Ma non si è chiesto perchè un **reátǫl* poteva divenire *redátǫl*, ecc. Il caso è analogo a quello di *anvía* in *anvída*. Ora, il ladino orientale propende a mantenere il -$^{v}d^{v}$- ladino e nei casi, in cui questo *-d-* scompare, l'Ascoli sospettava influsso veneto (*Arch. glott.*, I, 528) ; ma ora il problema si presta ad essere esaminato sotto un altro punto di vista, in quanto ci si possa ragionevolmente chiedere (Battisti, *Dent.*, p. 69) se la conservazione non sia soltanto apparente e se il *-d-* non sia una ricostruzione, poichè lo vediam comparire in numerose voci, in cui non è punto etimologico, p. es. *cudumar* cocomero, *gèdule* (ven. *gèolo*) ebulu, *rudíne* ghiaia, rovina, *çhadile* cavicchia, ecc. « La lista dei *d* irrazionali — scrive il Battisti — raggiunge e supera quella degli esempi con *d* etimologico. » In Val Vestino, invece, cadono così il -$^{v}d^{v}$- come il -$^{v}t^{v}$- (*diál, graiš, bail miólǫ* ecc. Battisti, *Mund.v. Valvestino*, p. 36), onde si ottiene, a ragion d'esempio, un bresc. *méda*,

zia, e un valvest. *mẹ́ǫ*. Da tutto ciò risulta che in una vasta area settentrionale la storia delle dentali intervocaliche si presenta complicatissima. E se si pensa all'influsso reciproco di dialetti contermini, se si nota che quest' influsso doveva produrre oscillazioni, le quali potevano anzi sorgere nel seno stesso di un determinato dialetto (si pensi, p. es., che a Val Gandino si ha : *krü* femm. *krüda*), se teniamo conto della evoluzione del *-t-* dei participi (il friulano, p. es., ha nel femm. un *-d-*, mentre il veneto lascia perdere il suo *-t-* ; il lomb. *-ída*, lat. -íta, è moderno, risalendo a un *-íi* (-ie -ia), Salvioni, *Fon. d. dial. di. Mil.*, p. 260 ; v. Ettmayer, *Bergam. Alpenmund.*, p. 71) e se non dimentichiamo, infine, l'efficacia che esercita sui dialetti il linguaggio letterario, ci renderemo ragione di codeste estirpazioni dentali di jato, le quali si risolvono, a ben guardare, in una specie di miraggi fonetici : uno di quei miraggi, che possiamo classificare sotto il capitolo delle « regressioni ». Altra volta, io ho avuto l'occasione di dichiarare il moden. *rudẹ́a* (ervilia), piselli, movendo da **rụ́ẹa* e considerando l'inserzione del *-d-* per falsa analogia del pur moden. *raiś radiś*, nella quale ultima forma io scorgo gli effetti dell' influsso letterario (cfr. moden. *priǫ́č*, *ragáñ* *radicaneu, fungo che cresce alle radici degli alberi), cioè gli effetti di un ondeggiamento nel trattamento della dentale sonora provocato da questo influsso. A questa mia spiegazione di *rụ́dẹa* io mi attengo fermamente ancora, poichè di mano in mano che vengo approfondendo lo studio dei dialetti, mi avvedo che non poche volte un fenomeno, che ha aspetto o parvenza di antichità, si manifesta, dopo esame più maturo, relativamente moderno. Non ho che da ricordare, a questo proposito, il trattamento di -atu nell' Alta Italia, rimandando il lettore alla mia *Italia dialettale*, § 28 [1]. Di « miraggi » è causa anche la migrazione delle parole

1. Si sa che di casi di regressione si sono occupati, per il territorio francese e franco-provenzale, il Gilliéron, il Roques e il Gauchat. A Poschiavo (*Rend. Ist. Lomb.*, s. II, vol. XXXIX, p. 511) abbiamo *lúdriga* (lomb. *lüdrja*), lontra, *śumbriga* (eng. *sumbriva*, lomb. *umbria*) ombra ; ma gli ant. Statuti dànno *quadrie*, aratri (quadriga). Un *-iga*, *-ica* diveniva dunque *-ia*, poi il *-ĝ-* fu reintrodotto per influsso lombardo (*mániga*, ecc.) e si ebbero ricostruzioni irrazionali. Parecchi casi di regressione ha raccolti nell' *Arch. rom.*, I, 200. Si aggiunga, nei *Parlamenti* di G. Faba, *ladexe* « laici », trev.

da un dialetto a un altro. Eccone un esempio. A Bedigliora (canton Ticino) la « betulla » è chiamata *bẹ́dra*. Non è chi non veda che questa denominazione è in contraddizione col nome stesso di *Bedigliora* (*Boll. stor. d. Svizz. ital.*, XX, 35), per ispiegare la qual forma devesi supporre un *betelljoria-a, cioè un derivato di *betellja, che col senso di « betulla » vive in più luoghi : Intragna *bedéglia*, *bi-* valm. *awdéja*; campo-valm. *awdẹa*; Cevio *awdéja* ; onsern. *bediéja* (*Arch. gl. it.*, IX, 199 ; *Boll. stor. d. Svizz. ital.*, XIX, 145), Borgnone *büdéja*. Se la località di *Bedigliora* è stata così chiamata, la ragione è che colà la voce per « betulla » era un *betellja, cioè un **bedeglia*, *bedéja*. E se oggidì dicesi *bedra*, è chiaro che questa denominazione non può essere indigena, ma importata. Trattasi in realtà del lomb. com. *bedra* *bétula venuto a soppiantare l'autoctono **beteglia*. Onde il nome locale sta a reppresentare condizioni scomparse e l'area di **betellja* s'ingrandisce nei dialetti lombardi per chi spinga lo sguardo al di sotto dello strato linguistico attuale.

Ritornando ora sui nostri passi, non ci parrà più enigmatica la voce *anvida* (*amvidọ*), che dichiareremo, dunque, partendo da *anvía amvia*. Ma l'*-ía* di questo vocabolo solleva un altro problema, in quanto nel bresciano da un apīcula vorremmo un *anvíğa*, che si direbbe esista, dal momento che il Battisti considera di importazione bresciana il valvest. *amvíğọ*, e a Val Vestino ci si aspettetebbe un **amvíča* (Batt., p. 31). Esaminiamo le aree linguistiche per la designazione di « ape » nelle regioni limitrofe : nella Valtellina imperano le forme : *ava*, *av*, *af*. A Poschiavo : *ava*. In Valle Gandino : *af*, ad Osio : *áe* e a Breno : *áa*. *Ava* è poi di tutto il Veneto (Venezia, Treviso, ecc. ecc.), *áve* a Vicenza, *ava* a Bondeno, Ferrara, ecc. ; e giù, attraverso l'Emilia, troviamo *ava* e *èva*. A Lugo : *év*. Anche nel Friuli si ha : *ave*, *av*, *af* (e, qua e là, *źan*). E nel nonese : *āf*. In somma,

---

orédese « orefice », a. ven. *concedù* (*conceù*) « concepito », valtr. *bedólca* « biforca », mesolc. *żgravẹ́i* piccoli « gradelli ». Il valses. *pedanca* « passatoio di pietre » vien fosse da *pjanca* (piem. *pianca* con la stesso significato). Sono regressioni morfologiche i sopras. *scavett* disuguale (lomb. *skavẹ́z*), *scult* scalzo, *vertit* luppolo (**vertiz*), ecc. (fr. *Zeitschr.*, XXXIV, 398). Credo poi si possa spiegare, come un caso di regressione, l'ital. *logorare* accanto a *lograre*, lucch. *locrare*.

la voce « ape, apa » ha quivi un predominio assoluto ; ma dentro questa vasta area si sono avute creazioni nuove (*bẹ́ga* a Modena, Mirandola, Montefiorino) o si hanno propaggini o infiltrazioni della voce lombarda *avíğa*, *víğa*, *avíč*, *víč* (plur. usato come sing.). Già a Morbegno (Valt.) troviamo *avíć* e a Roveredo nei Grigioni, come in tutta la sezione grigionese lombarda, *avíğa*, mentre, come si sa, nei Grigioni ladini dominano altri derivati (*aviúl*, *viúl*, *aviúlt*, *aviöl*, *avöl*, *aviẹ́l*, *aviöt*). La voce lombarda-centrale è *avíğa*, *avíć*, che si estende per tutto il Ticino (p. es. *avíğa* Bellinzona, Faido, Menzonio ; *víğa* Broglio ; *víć* Campo, ecc. ecc.). Ma nel lombardo occidentale si ha un *ávia* (Arona), *ā́via* (Vigevano) ecc. che proviene da un plur. *ávi* (p. es. Intra : *avi*) e che ha una grande estensione (in Val Vigezzo trovo *ávia* a Finero, Druogno, Malesco). Veramente, il Bottiglioni (p. 15) vorrebbe spiegare questo *ávia* da un plurale metafonetico **aiv*(*i*), rispondente al valses. *aif*, monf. *aiv*, piver. e biell. *ęv* (**aiv*) ; ma questa opinione, sebbene suggerita dal Salvioni, non soddisfa, perchè resterebbe da rendersi conto del trapasso **aivi* **aiva* ad *ávia*. Invece, parmi molto più nel vero il Jud (*Arrch. f. d. St. d. neuer. Spr. u. Lit.*, CXXVII, 419), quando dichiara *ávia* da una fusione del sing. *ava* e del plur. *avi*. A conforto di questa dichiarazione, posso citare la forma *èpia* di S. Sepolcro (Arezzo), che proviene da *èpa*, *èpi* e nella quale non può essere questione di metafonesi.

Tutto ciò ci conduce a una constatazione importante : anche il lomb. orientale non ebbe la base apicula, come il piem. *avía* (**avíja*), ma ebbe « ape, apa » come il lombardo orientale e il veneto e la zona lomb.-lad.-veneta e il friulano. La forma apicula del lombardo centrale è probabilmente secondaria, poichè è difficile staccare le due zone di « ape, apa », ma in ogni caso antica, come è dimostrato appunto dal nostro *anvía* ad Anfo, voce che sta nascosta in *anvída amvíğǫ*. Lasciando da banda la nasale, sviluppatasi dinanzi a labiale, io non esito a considerare *anvía* come un **anvíja* **anvila*, cioè come un apicula, ammettendo nel lombardo uno sviluppo di *-kl-* parallelo a quello comune *ć*(*ğ*) e attestato da alcuni esemplari preziosi, quali : lomb. *portéja* callaia, *penaja* zangola, *narel* moccio. « Le terre lombarde, scrive il Salvioni (*Romania*, XLIII, 569), dove

solitamente *-kl-* viene a *ł* sono solo Bormio, Poschiavo e la Bregaglia. Ma la possibilità che il fenomeno avesse un giorno più ampio dominio è forse avvalorata anche da ciò, che, in diplomi bergamaschi del sec. IX, il nome del fiume *Oglio* (Holder, *Alt.-celt. Sprachsch.*, s. *OLLIOS) appaja ricostrutto come *Oculum* (v. Mazzi, *Corografia bergamasca*, p. 185) ». E qui occorre ricordare che nelle alpi bergamasche il von Ettmayer ha trovato i due riflessi : *ğ* e *j*, p. es. *orĕğa*, *gǫ̀ğa* (acucula) e *škrǫ̀i* (*crotalum), *tenài* (*tenac'lu*). In ant. bergam. *vermeya* (*vermic'la*). In conclusione, una forma apīcula (lomb. centr.) penetrò nel territorio di « ape, apa » e precisamente in un' età in cui, per lo meno in alcuni luoghi, poteva divenire **avíla* **avíja* (con uno sviluppo simile a quello piemontese). Questo **avíja* si fece *anvia* (*amvia*), che divenne, alla sua volta, *anvída* (*amvídǫ*).

GIULIO BERTONI.

CHANSON FRANÇAISE DU XIIIe SIÈCLE

(*Ay Dex ! ou porrey jen trouver*).

Paul Meyer a publié, en 1898, le texte suivant d'une courte poésie française copiée sur le dernier feuillet de garde du ms. latin 7682 A de la Bibliothèque Nationale [1] :

Ay Dex ! ou porrey jen trouver
Confort, conseil, alegement
Des maus que la bele au vis cler
Mi fait sentir si asprement ? 4
Du tout en tout en mey grever
Se delite et a escïent.
Vrey Dex, comment de chest tourment
Pourrey estre seürement ? 8
Las ! quant merchi li pri douchement,
El[e] mi dit si asprement :
« Fuy de chi ; de tey n'ey que fere.
J'ey che qui mi vient a talent ; 12
Ainsi enn ey choisist et prent,
Sans parler a prevost n'a meyre. »

---

1. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 24e année, 1898, n° 1, p. 94-95.

Je ne crois pas que personne se soit, depuis, occupé de cette pièce qui n'a d'ailleurs pas grande valeur artistique. Si j'y reviens aujourd'hui, c'est que la découverte de certains faits, qui paraissent être restés inaperçus jusqu'ici, me semble offrir quelque intérêt pour l'histoire littéraire encore si mal connue de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe siècle, et jeter quelque jour sur le mouvement poétique qui, à cette époque, se manifestait dans certains milieux littéraires de la France du Nord.

Une étude sur les interpolations lyriques du *Roman de Fauvel* dans le ms. français 146 de la Bibliothèque Nationale, dont j'espère faire connaître sous peu les résultats, m'a fait découvrir au milieu de ces interpolations la poésie publiée par Paul Meyer. Si ce fait a pu échapper jusqu'à ce jour à l'attention de nos médiévistes, cela tient à différentes raisons. D'abord, les historiens de notre littérature médiévale se sont en général encore fort peu souciés de ces pièces, à l'encontre des musicologues, qui connaissent bien ce magnifique manuscrit, mais dont l'intérêt se porte naturellement sur la partie musicale. Je suppose que le jugement juste, mais peut-être un peu sévère, de G. Paris, dans sa notice sur le *Roman de Fauvel* [1], y est pour beaucoup [2]; l'on ne s'est pas suffisamment rappelé que le même savant avait à diverses reprises signalé l'intérêt que ces hors-d'œuvres présentaient sous plusieurs rapports [3]. Une autre raison, c'est que la poésie en question ne figure pas à l'ancienne table manuscrite qui est placée en tête du *Roman de Fauvel* et qui donne les *Incipit* des « moteiz, lais, proses, balades, rondeaux, respons, antenes et versez » interpolés. Elle manque de même dans la Table plus complète des pièces musicales du ms. 146 dont Pierre Aubry a fait précéder sa *Reproduction photographique du Ms. 146 de la Bibl. Nat.* (1907). Elle échappait donc forcément

1. *Hist. litt. de la France*, t. XXXII, p. 116 ss. Voy. par exemple p. 140 : « ces diverses poésies, d'ailleurs fort ennuyeuses... »

2. Même la récente édition du *Roman de Fauvel*, publiée par M. Långfors, pour la Société des anciens textes, 1914-1919 (voy. cette revue, t. XLVI, p. 426 ss.) a, de parti pris, complètement écarté les interpolations lyriques et musicales du ms. 146, qui, il est vrai, n'ont le plus souvent que des rapports très éloignés, ou même nuls, avec le texte du roman lui-même.

3. Voy. notamment *l. l.*, pp. 132, 149, 152.

à tous ceux qui ne recouraient pas au texte même. Mais la raison principale est certainement la forme très particulière dans laquelle cette pièce se présente dans le ms. 146 et qui, au premier abord, la rend à peu près méconnaissable.

Le texte se trouve au verso du feuillet 26. Il fait partie d'une longue interpolation française qui s'étend du f° 23 *v°* au f° 27 *v°* et à laquelle il faut encore ajouter le lay qui occupe les feuillets 28*bis* et 28*ter*. C'est, dans son ensemble, l'énorme complainte d'un amant durement repoussé par sa dame. Cette plainte revêt tour à tour les formes poétiques les plus diverses : les principaux genres à forme fixe y figurent, lay, virelai, ballade et rondeau ; ailleurs, ce sont de longues tirades à rimes plates, coupées, à des intervalles irréguliers, par des refrains musicaux ; une autre partie est écrite en sixains à rimes couées (*aabaab*). Dans cette dernière partie, un passage qui commence au verso du feuillet 26, présente la particularité suivante : les strophes, au nombre de dix (onze), sont précédées chacune d'une courte phrase musicale dont le texte est repris et intercalé dans la strophe qui le suit immédiatement. Le passage est assez curieux pour être publié *in extenso* [1] :

I

Hau, diex ! ou pourrai je trouver

Hau, diex, de tout le monde sire,
En quel rëaume, en quel empire,
En quelle contree ne terre,
Qui est qui le me sache a dire,
Tant lointaign païs sache eslire,
Ou pourrai je trouver par querre

2. r. nen

1. Les parties en italique représentent le texte qui accompagne chaque fois les phrases musicales, les mots espacés la répétition de ce texte dans la strophe.

II

Conseil[1] ?

Ne poi trouver conseil, confort,
N'alegement, si me confort
Amour ; pas cler n'i puis vëoir,
A confort trouver, c'est moult fort.
Mes dont vient ce grant desconfort ?
Il se couvendroit pourvëoir

III

Des mauls que la belle au vis cler
Me fait sentir si asprement.

Dont il vient ? Des maus que la belle
Au vis cler, — et de cors est telle,
Belle sanz per — me fait sentir
Si asprement que l'estencelle
D'amour m'ar[t] tout souz la mamelle.
Qui m'en puet de mort garantir ?

IV

Du tout en tout a moi grever se delite.

Com[ment] sera il que n'en muire,
Quant celle en qui confort deduire
Me deüsse, tant me despite
Que pour moi pour faire au cuer cuire
— Du tout [en] tout ce me doit nuire —
Trop en moi grever se delite?

---

7 Le ms. donne nettement *Le quoi* ; mais cette leçon n'offrant aucun sens, je pense qu'il faut y voir une faute de lecture du copiste pour *Ne poi* — 19 Entre *Com* et *sera*, il y a une lacune dans le ms., de même au vers 23 entre *tout* et *tout*

1. Par mégarde, le copiste a placé ce mot immédiatement après la strophe précédente, sans laisser la place nécessaire pour la musique. Le rubricateur n'a pas remarqué cette étourderie. Il a, par conséquent, immédiatement passé à la strophe III, sans exécuter ni l'initiale de *Conseil*, ni la musique qui était certainement prévue ici comme devant toutes les autres strophes.

V

Et a escient.

Et a escient, c'est sanz doute,
Qu'el m'esloigne en place et en route
En regarz pour [moi] tant grever.
D'amoureus atrait n'i truis goute,
Ne priere de moi n'escoute :
Bien me doit dont le cuer crever.

VI

Vrai diex, comment de ce tourment porrai je istre ?

Vrai diex, set l'en chemin ne voie ?
S'il a ci nul qui cler i voie,
Par pitié le m'ensegne et die
Comment de ce tourment pourroie
Istre ; meschief faire en voudroie
Pour istre de s'aspre enreidie.

VII

Seürement.

Voire, istré m'e[n] seürement,
Que bien sai que tout quittement
Par mort m'en istroie, mes puis
Qu'istrë en pensé sainement,
Mieulx me pleroit ; mes vraiement,
Quant ne plest ma dame, ne puis.

VIII

Las ! quant mercy pri doucement.

Certes, bien pert que pas ne plaise
A ma dame que ma mesaise
Puit sanz ma mort faillir, quar, las !
Quant mercy pri, si com j'ai l'aise,
Doucement, qu'il ne li desplaise,
Savez que li truis en ce cas ?

---

27 pour tant (sans lacune)

IX

Elle me dit crueusement : « Fui de ci ! De toi n'ai que fere ! »

Comprendre puis sensiblement
Qu'elle me dit crueusement :
« Fui de ci ! De toi n'ai que faire ! »
Quant en chiere et contenement
Je voi qu'el quiert l'eslongnement
De moi, sanz point ver li atraire,

X

J'ai ce qui me vient a talant.

Si rai bien tant en moy savoir
Que quant mes gieux, mes dis n'a, voir,
A cuer, ainz met en nonchalant
Ce qu'a gré li voi d'autre avoir,
Qu'assez me fait ce mot savoir :
« J'ai ce qui me vient a talant. »

XI

Ainssi en moi choisist et prent
Sanz parler a prevost n'a maire.

S'ainssi la bele sanz reprouche,
Douce de vois, riant de bouche,
En moi choisist et prent sanz bourde,
Sanz parler, quar en riens ne touche
A prevost n'a maire, et je couche
Ma vie en li, que qui m'en sourde.

J'avais remarqué qu'en juxtaposant les différents morceaux musicaux, sans tenir compte des strophes qui les séparent, on obtient un petit poème de quatorze vers, bien rimé et offrant un sens parfaitement satisfaisant. Seul, le deuxième vers est

52 et en c. — 57 Le ms. donne *ainz nioit*, ce qui n'a aucun sens et donne de plus au vers une syllabe de trop. Je n'ai rien trouvé de mieux, pour corriger la faute, que de remplacer *nioit* par *met*, l'original avait peut-être écrit *moit*. — Le style tourmenté et souvent obscur, dans toute la pièce, s'explique par la difficulté de la tâche que le poète s'était imposée.

incomplet, mais il doit être possible de le rétablir à l'aide du texte de la strophe suivante. En effet, en ajoutant au mot *Conseil*, exigé par l'en-tête musical, les deux mots qui le suivent immédiatement dans la strophe, *confort n'alegement*, on a un vers qui répond aussi bien aux exigences de la mesure et de la rime que du sens. On arrive ainsi au texte suivant :

Hau, diex ! ou pourrai je trouver
Conseil, [confort n'alegement]
Des mauls que la belle au vis cler
Me fait sentir si asprement ?
Du tout en tout a moi grever
Se delite, et a escient.
Vrai diex, comment de ce tourment
Porrai je istre seürement ?
Las ! quant mercy pri doucement,
Elle me dit crueusement :
« Fui de ci ! De toi n'ai que fere !
J'ai ce qui me vient a talant. »
Ainssi en moi choisist et prent
Sanz parler a prevost n'a maire.

La lecture que je fis, quelque temps après, du texte publié par Paul Meyer, vint confirmer heureusement la justesse de cette constatation. C'est exactement la même pièce. Cependant la version du *Roman de Fauvel* est supérieure à l'autre. Le texte en est meilleur ; il permet de corriger certaines erreurs de la copie du ms. lat. 7682 A. Ainsi, au v. 8, il faut remplacer dans le texte de P. Meyer *estre* par *istre*; au v. 9, ce n'est pas *Las* qui doit être supprimé, comme le pensait Paul Meyer, mais *li*; au vers 10, la leçon *si asprement*, qui répète maladroitement la rime du v. 4, est à corriger en *crueusement* ; enfin, au v. 11, la leçon inintelligible *enn ey* est une erreur pour *en mey*, et les paroles de la dame s'arrêtent déjà au v. 10. Mais le grand avantage de la version du ms. 146 est de donner le texte avec sa composition musicale qui manque dans l'autre manuscrit, et qui est, comme on le verra, un élément tout à fait indispensable de notre poème.

Cette composition musicale, nous la possédons même tout entière, malgré l'inadvertance du copiste et du rubricateur qui, comme on l'a vu, ont omis la notation musicale du deuxième

vers. Un heureux hasard permet en effet de combler cette lacune. Dans sa description d'un « chalivali », l'interpolateur du *Român de Fauvel* a cité quelques « sottes chansons » qu'on faisait entendre en ces occasions. Les deux premières pièces sont données en entier. Elles ont, toutes deux, la forme de « motets entés », c'est-à-dire de motets, dans notre cas d'un contenu burlesque, dont le texte est placé entre deux vers, avec phrases musicales correspondantes, qui, à l'origine, formaient ensemble une unité (le plus souvent un « refrain ») et qui sont artificiellement séparés par le texte du motet. Voici la pièce qui nous intéresse (f° 34 v°) :

Au, diex ! ou pourrai je trouver
L'ame qui offri a prouver
Que dieu n'a riens eu firmament,
Ainz dit qu'il le fist estorer
Pour ses oès mettrë [a] couver [1],
Si le tient dieus mavesement ?
Sur ce jure, s'il ne li rent,
Qu'il le fera tel atourner
A un coq qui a non Climent
Que nus ne li pourra donner
Confort, secours n'alegement.

Malgré la légère différence de texte, on reconnaît dans les deux vers qui encadrent ce motet les deux premiers vers de notre poème. Or, cette fois-ci chaque vers est accompagné de sa notation musicale. Celle du premier vers est exactement pareille à celle qui se trouve au feuillet 26. Par conséquent, nous pouvons hardiment admettre que celle du deuxième vers est également la notation originale omise quelques feuillets plus haut [2]. Cette heureuse circonstance permet de reconstituer entièrement la notation musicale de notre pièce.

1. Le vers est trop court d'une syllabe. Le hiatus *mettrë a* étant admis dans notre texte, nous avons cru pouvoir y introduire la légère correction que nous proposons. Il va de soi qu'il serait inutile de chercher dans ces vers quelque sens raisonnable ; le charme de ces pièces, aux yeux des contemporains, consistait précisément dans cette absence de tout sens précis.

2. Mon collègue, M. Gérold, me confirme que la musique du deuxième vers cadre parfaitement avec celle des vers qui l'entourent, de sorte que, de ce côté-ci, rien ne s'oppose à l'exactitude de notre hypothèse.

Sa structure musicale nous en révèle le véritable caractère. Paul Meyer s'était déjà refusé à y voir le premier couplet d'une chanson dont le reste n'aurait pas été transcrit, et il y avait fort justement reconnu une pièce complète. Il avait été frappé, avec raison, par sa forme peu commune. Encore y avait-il vu, par suite d'une légère inadvertance, une disposition de rimes beaucoup plus régulière qu'elle ne l'est effectivement. Dans la formule rythmique qu'il en donne (*abababab bba bba*), on peut reconnaître la combinaison de deux formes très régulières, d'un huitain, de quatre couplets de rimes croisées, avec un sixain à rime couée. Mais, en réalité, le compas du poème est le suivant *abababbbbba bba*. Le sixain reste, mais au lieu du huitain régulier on a une forme des plus irrégulières, et surtout, ce qui est plus grave, on obtient à la soudure des deux parties une succession de cinq vers, finissant tous sur la même rime. C'est un cas tout à fait exceptionnel et anormal et qui suffit pour écarter l'idée que cette poésie appartiendrait au genre de la chanson lyrique. La composition musicale, en donnant à chaque vers une mélodie spéciale et qui n'est jamais répétée, confirme pleinement ces déductions. Elle nous prouve que nous avons devant nous l'une de ces compositions musicales et poétiques que la deuxième moitié du XIIIe siècle voit naître en si grand nombre et qui sont connues sous le nom de « motets ». Nous n'avons, d'ailleurs, qu'à suivre en cela les indications que l'interpolateur du *Roman de Fauvel* lui-même nous donne dans la strophe qui précède immédiatement notre poème. Celui-ci est annoncé dans ces termes :

> Et puis qu'ainsi est avenu
> Qu'a moi complaindre sui venu,
> A faire mes complainz m'acorde
> Par ce motet qu'ai retenu,
> Que tout qu'aussi sui je tenu
> Com cil dont ce motet acorde (f° 26 v°).

Il est certain que ce terme de « motet » doit être pris ici, non pas dans le sens large et général de « petite chanson » ou « texte poétique » qu'il a quelquefois, mais comme la désignation précise de ces compositions musicales et poétiques que les théoriciens de l'époque appelaient un « motetus » et dont les

manuscrits bien connus de Montpellier, de Bamberg, d'Oxford et autres nous ont conservé des spécimens si nombreux [1].

Le texte de Paul Meyer le montre dans sa forme primitive de véritable motet; le *Roman de Fauvel* en présente une forme modifiée et élargie par des strophes intercalées entre les différentes parties du motet original, de façon à former un « motet enté » — appelons-le plutôt « motet farci », afin d'éviter toute confusion avec la forme ordinaire du « motet enté » telle que nous l'avons définie plus haut.

Faut-il attribuer cette transformation à l'interpolateur du *Roman de Fauvel* lui-même, à ce messire Chaillou de Pestain, sur la personnalité duquel nous devons des renseignements précieux aux savantes recherches de M. Ch.-V. Langlois [2] ?

Malheureusement, le passage cité plus haut ne nous renseigne pas clairement là-dessus. C'est assez probable, cependant. Ce serait bien, en tout cas, dans les habitudes de ce poète : très versé dans la littérature contemporaine, il connaissait notre motet avec bon nombre d'autres, et comme il y retrouvait, ainsi qu'il le dit lui-même, ses propres sentiments, il jugea bon de l'insérer dans sa complainte amoureuse. C'est alors qu'il y aura sans doute ajouté les sixains, pareils à ceux qui, dans toute cette partie de son interpolation, encadrent le motet. Il usait de la même liberté vis-à-vis des motets latins qu'il fait entrer dans son poème et dont il modifie souvent plus ou moins profondément le texte traditionnel, afin de l'adapter au sujet du roman. Ce qui est certain, c'est que le motet, avec ou sans les sixains, existait déjà avant que messire Chaillou n'ait exécuté son travail d'interpolation, aussi bien le texte que la musique qui en formait partie intégrante. Or, nous savons que les interpolations du *Roman de Fauvel* datent de l'année 1316. Notre

1. On sait qu'un motet, pour être complet, doit se composer d'au moins deux voix. Il manque au nôtre en tout cas la voix fondamentale, le ténor. Mais cette lacune s'explique aisément par la manière dont les deux pièces nous sont transmises. L'intérêt du copiste du ms. lat. 7682 A allait exclusivement au texte ; il a donc laissé de côté le ténor qui est essentiellement musical et souvent même sans paroles. Quant à la version du *Roman de Fauvel*, après la transformation qu'y a subie notre motet, le ténor n'avait plus de raison d'être et devait nécessairement disparaître.

2. *La vie en France au moyen âge*, p. 289.

motet est donc du commencement du XIVe siècle, ou plutôt encore de la fin du XIIIe.

Où faut-il, alors, chercher l'origine de ce texte ? Pour Paul Meyer, « la langue indique le Nord de la France ». Mais les faits linguistiques sur lesquels se basait ce savant, ne peuvent rien prouver, n'étant pas à la rime. Les formes picardes peuvent être dues au copiste. En effet, dans le texte du *Roman de Fauvel* elles sont régulièrement remplacées par les formes correspondantes du Centre, des formes parisiennes, sans doute. Dans un texte si court et d'une époque si tardive, la langue ne nous renseigne pas sur la première origine. Mais peut-être arriverons-nous à un résultat plus précis par une autre voie. Un heureux hasard nous a permis de découvrir l'auteur au moins d'une partie de notre motet. Cet auteur, c'est Nevelon Amion d'Arras. Ce poète écrivit, avant 1280, un long *Dit d'amour* en strophes de douze vers où il imite, comme l'a démontré M. Jeanroy [1], un poème analogue de son grand contemporain et compatriote Adam de la Halle. Or, dans la deuxième moitié de la quatrième strophe de ce *dit* nous trouvons, avec quelques légères variantes, le sixain final de notre motet. En voici le texte, d'après l'édition de M. Jeanroy :

Amours, u tous li maus se maire
Et u tous li anuis s'esclaire
Et u tous li confors s'estent,
K'ai je meffait, ki ne puis plaire
A vous ki estes debonaire,
Ke me donnés alegement ?
Quant merci prie doucement [2],
Vous respondés crueusement [3] :
« Fui de ci ! De toi n'ai que faire !
J'ai chou qui me vient a talent. »
Ensi en moi coisist et prent
Sans parler a prevost n'a maire.

---

1. *Romania*, t. XXII (1893), p. 48. Voy. aussi H. Guy, *Adam de le Hale* (1898), p. 269 s.

2. La leçon *prie* est celle du ms. franç. 25566 de la Bibl. Nation. ; le ms. Rome, Vatican 1490 donne *crie*. C'est la leçon adoptée par l'éditeur. Mais *prie* est appuyé par la leçon *pri* que donne notre motet dans ses deux rédactions.

3. On voit que *crueusement* est, en effet, la bonne leçon.

Il n'est pas admissible que Nevelon, si peu original qu'il soit, ait recueilli et inséré dans son poème une partie d'un motet qui existait avant lui. Il est donc certainement l'auteur de ces vers. On entrevoit à présent ce qui s'est passé. De même que nos compositeurs modernes empruntent aux poètes lyriques les textes de leurs compositions musicales, un musicien du XIIIe siècle [1] a composé sur ces quelques vers de Nevelon un de ces motets alors si fort à la mode, en les faisant précéder de huit autres vers, afin de donner à sa composition une longueur convenable. C'est sans doute à Arras même qu'a eu lieu cette première métamorphose, car il ne semble pas que le poème de Nevelon ait été répandu en dehors des cercles littéraires de cette ville, ou au moins des régions du Nord. Il n'est conservé que dans deux manuscrits, et les formes picardes que nous rencontrons dans chacune de ces copies nous prouvent que c'est dans le Nord, probablement à Arras, que celles-ci ont été faites. Le caractère picard de la version publiée par Paul Meyer vient à l'appui de cette hypothèse. Alors seulement, dans cette forme, et sans doute grâce à elle, le petit poème a fait fortune. C'est ainsi que Chaillou de Pestain apprend à le connaître. Plus de trente ans séparent la copie de notre pièce de l'époque de sa création, et des milieux littéraires d'Arras de la fin du XIIIe siècle, elle a passé dans les milieux parisiens du début du XIVe siècle, quand l'interpolateur du *Roman de Fauvel*, en 1316, l'utilise pour son travail poétique, en lui faisant subir de nouvelles transformations. D'un côté, il en fait le cadre d'un « motet farci », où les six vers de Nevelon Amion sont noyés dans un grand poème de plus de soixante vers; et un peu plus loin, il en reprend les deux premiers vers pour construire là-dessus une sotte chanson en forme de « motet enté ».

Je trouve une dernière trace de notre poème dans l'œuvre poétique et musicale de Jehannot de Lescurel, à peu près contemporaine des interpolations du *Roman de Fauvel* [2]. On y ren-

1. Peut-être était-ce Nevelon Amion lui-même. Il n'est, à vrai dire, pas connu comme compositeur, mais comme poète aussi on ne le connaît uniquement que par ce *Dit d'amour*. J'ignore si, à cette époque, comme ce sera le cas un siècle plus tard, compositeur et poète étaient déjà des personnalités différentes.

2. La date de l'œuvre de Lescurel n'est même pas approximativement

contre, à côté de ballades, de rondeaux et de virelais, deux poèmes que la Table manuscrite nomme des « diz entez sus refroiz de rondeaux ». Ce sont des pièces composées de strophes régulières, d'une forme assez originale $(a_8a_8b_4b_8b_8c_4c_8c_8d_8 + R)$, qui finissent pour la plupart avec un refrain étranger, dans le genre des « saluts d'amour ». Or, dans l'un de ces dits (Incipit : *Gracieus temps est, quant rosier*), la 22e strophe a pour refrain le vers suivant :

« Fui de ci ; de toi n'ai que faire [1] ! »

On y reconnaît le onzième vers de notre motet. C'est le seul cas où celui-ci ait laissé une trace dans l'œuvre de Lescurel. Malheureusement, il est impossible de déterminer exactement d'où ce poète a tiré ce vers. Aurait-il connu les interpolations du *Roman de Fauvel* ? Rien ne le prouve, et le fait que ses poésies sont consignées dans le même manuscrit 146 qui commence par le *Fauvel* interpolé n'est pas une preuve suffisante pour l'antériorité du *Roman de Fauvel* et l'existence de rapports littéraires entre l'œuvre de Lescurel et celle de Chaillou de Pestain. On peut toutefois faire remarquer que les formes poétiques et musicales qu'a cultivées Jehannot sont les mêmes que celles qui figurent parmi les interpolations du *Roman de Fauvel* et que, par conséquent, des rapports directs entre ces deux œuvres, s'ils ne se laissent pas directement prouver, ne sont pas non plus tout à fait exclus. Mais il est tout aussi admissible que le vers de Lescurel provienne en droite ligne du motet primitif lui-même. Ce serait une preuve nouvelle du succès durable dont jouissait cette composition dans les milieux littéraires du premier tiers du XIVe siècle [2]. Après Lescurel, je n'ai plus trouvé jusqu'ici trace de notre poème.

établie. H. Suchier, par exemple, dans sa *Geschichte der französischen Literatur*, 2e éd., 1913, p. 242, est tenté d'identifier ce poète avec un Jehan de l'Escurel, exécuté à Paris en 1303. Pour G. Groeber, par contre, Jeannot doit être un contemporain de Guillaume de Machaut, ce qui ne le placerait que vers le milieu du XIVe siècle (*Grundriss der roman. Philologie*, II, 1, p. 946). La vérité pourrait bien être entre ces deux dates. En tout cas, la question demanderait à être examinée sérieusement.

1. *Chansons, ballades et rondeaux de Jehannot de Lescurel*, éd. A. de Montaiglon, Paris (Jannet), 1855, p. 64.

2. Pas plus que les textes, la musique ne permet de trancher la question.

C'est donc pendant un demi-siècle que nous pouvons, dans un cas précis, cas très rare et peut-être même unique à l'époque qui nous occupe, suivre la fortune et les vicissitudes d'une petite pièce de vers à travers la littérature et la musique françaises, assister, grâce à des textes divers, aux métamorphoses étranges qu'elle subit pendant ce voyage et constater le succès durable qu'elle obtient pendant ces cinquante années. Ce demi-siècle, c'est précisément l'époque de transition qui embrasse les dernières années du XIIIe siècle et les premières du XIVe, et qui mène de l'ancienne poésie lyrique courtoise des XIIe et XIIIe siècles à la poésie aux formes fixes qui régnera depuis le XIVe siècle jusqu'à l'époque de la Renaissance. D'Arras, où, comme on le sait, la lyrique courtoise a trouvé, avec Adam de la Halle et ses contemporains, un dernier et brillant épanouissement et où en même temps se prépare déjà un art nouveau, notre pièce nous conduit à Paris vers un autre centre de vie littéraire intense dont les membres cultivent dès le début du XIVe siècle la poésie aux formes nouvelles. Elle nous révèle en même temps le rôle, très considérable encore dans l'histoire de la poésie lyrique, de la composition musicale, qui en fait l'un des plus grands attraits et peut-être aussi, à en juger d'après notre pièce, le succès principal. Il faudra s'en souvenir, pour bien comprendre la renommée extraordinaire dont jouira un peu plus tard un Guillaume de Machaut. Nous avoir fait entrevoir quelques-uns des éléments qui ont contribué à l'évolution de la poésie lyrique à cette époque, c'est sans contredit le mérite principal du petit texte dont nous avons essayé de reconstituer l'histoire.

E. Hoepffner.

Il est vrai que la notation musicale de notre vers chez Lescurel n'est pas absolument identique à celle du *Roman de Fauvel*, mais la différence ne porte que sur quelques points de détail ; les modifications peuvent être et sont sans doute l'œuvre personnelle de l'un ou l'autre des deux compositeurs. Dans l'ensemble, c'est certainement le même thème musical qui reparaît dans les deux versions ; mais ceci n'indique pas nécessairement qu'il y ait eu quelque rapport direct entre eux, puisqu'ils peuvent être remontés, l'un et l'autre, à la source même, au motet primitif.

L'AUTEUR DE LA SECONDE *VIE DES PÈRES*

Ayant l'intention de donner une édition critique du recueil de contes dévots connu sous le nom de *Vies des Pères*, j'ai relu les 72 contes contenus dans le ms. *A* de Schwan (B. N. fr. 1546). Plus heureux que Schwan et tous ceux qui jusqu'ici se sont intéressés à ce recueil, j'ai réussi à identifier l'auteur de la seconde Vie[1]. Il s'est nommé à la fin d'un de ses contes, intitulé, dans *A*, *De l'ermite a qui on aracha ses poriaux en son courtill.* Il s'appelait Frère Ernoul de Laigny[2]. Comme ce nom se retrouve dans tous les manuscrits qui renferment le conte, on ne saurait douter qu'il désigne l'auteur lui-même. Voici la fin du conte, d'après les quatre mss. qui l'ont conservé (*A* = B. N. fr. 1546; *B* = fr. 1039 ; *C* = fr. 23111 ; *S* = Arsenal, 3641); graphie de *A* :

Ce dit Frere ERNOUL DE LAINGNI :
En malvés leu fet cil son ni
Dont il pert tout quant que il a,
Dahez ait qui ja le fera.
As peneances nous prenons
Et les aises de ci fuions ;
Ne n'i metons les cuers pour rien,
Ce convient fere au darien.
Et pacïence en nous aions,
Ensi come avoir la devons,
Sanz rancune et sanz vilenie.
Nostre Dame, Sainte Marie
Deprist son cher fiuz Jhesucrist

---

1 Si *B* — ernous de leigni *B* ; hernous de laigni *C* ; arnous de leigni *S* — 3 quanques *B* — 4 D. est il qui le f. *A* ; Qui la lou f. *S* — 5 A peneance *C* — 6 aaises *B* — 7 lou cuer *S* — 8 Cescouient *C* ; daarrien *B*; derreain *C* ; Mais fasommes toz jors lou bien *S* — 9 penitence *S* — 13 D. a son fil *B* ;De par son chier f. *C*

1. On sait que le recueil des Vies des Pères comprend deux séries de contes, composées à bref intervalle, vers le milieu du XIIIe siècle (cf. *Romania*, XIII, 233 ss.).

2. Probablement Laigny dans le dép. de l'Aisne, si, comme le supposait Schwan, le continuateur est picard.

Qu'il nous avoit et nous aïst
Que nous cel preudome eusuions
Et paciënce en nous aions
A nos penitances parfere,
Et Dieus le nous doint ensi fere
Qu'en paradiz ostel aions
Quant de cest siecle partirons.

Reste à savoir à quel ordre appartenait ce frère. J'espère avoir bientôt la possibilité de revenir sur ce point.

J. Morawski.

REMARQUES ONOMASTIQUES SUR LE *WALTHARIUS*

Les auteurs qui, récemment, ont voulu démontrer que le *Waltharius* était l'œuvre d'un Français[1], ont négligé un élément de critique qui paraît de quelque importance : ils n'ont pas tenu compte des formes que les noms propres de personne revêtent dans le poème.

Ces noms, — d'origine germanique pour la plupart, — sont généralement latinisés, comme il convient. Ainsi le nom du héros principal est *Waltharius* au nominatif, et se décline correctement : *Waltharii*, *Walthario*, *Waltharium*, *Walthari*, *Walthario* ; celui du roi des Francs, fils de Gibicho, est *Guntharius*, et se décline de même.

Mais, à côté de ces formes où est observée la flexion latine, il en est d'autres où on ne la reconnaît pas. Dans un vers (1434), on a la forme *Walthare*, au nominatif ; dans un autre (1171), *Gunthere*, au nominatif. Le nom du père de Waltharius est toujours, au nominatif, *Alphere* et non *Alpharius*[2].

Ces formes donnent les dactyles dont avait besoin le poète,

14 Que *S* — 15 ce *B* ; cest *S* — 17 Et *AC* — 20 Quant nos dou s. p *S*.

1. J. Flach, *Revendication contre l'Allemagne du poème de Gauthier d'Aquitaine (Waltharius)*, dans la *Revue des études historiques*, 1916, p. 297-313 ; M. Wilmotte, *La patrie du Waltharius*, dans la *Revue historique*, 1918, 1er vol., p. 1-30.

2. Vers 77, 80. — Je suis l'édition de H. Althof (1899).

là où les formes *Waltharius*, *Guntharius*, *Alpharius* auraient rompu la mesure.

Or, *Walthare*, *Gunthere*, *Alphere* ne sont pas des mots latins ; ce ne sont pas des mots romans ; ce sont des mots allemands. Il me semble difficile d'admettre qu'ils aient été incorporés aux vers latins qui les renferment, par un auteur de langue française.

Ospirin, nom de la femme d'Attila, est un mot purement germanique. N'en est-il pas de même de *Patavrid*, d'*Ekevrid*, de *Hadawart*, de *Randolf*, de *Helmnod* ? Des personnes mieux instruites que moi des langues que l'on parlait, en France et en Allemagne, vers le xe siècle, pourront sans doute nous le dire.

Max PRINET.

UN ÉPISODE DE L'*YSENGRIMUS* ET QUELQUES RÉCITS APPARENTÉS

L'aventure peu édifiante du goupil et de la louve (*Ysengrimus*, l. V, v. 705-820, éd. E. Voigt) est fort bien résumée dans ces termes par M. L. Sudre [1] :

Pendant que le loup est au couvent, Reinardus arrive dans l'antre, où il trouve les petits de son oncle auprès de leur mère malade et alitée [2]. Celle-ci, aux cris de ses enfants, que Reinardus salit de ses ordures, se lève furieuse. Reinardus s'enfuit. Elle cherche à le faire revenir sur ses pas par des paroles mielleuses, et, quand il se décide à l'écouter, elle se cache derrière la porte pour le recevoir comme il le mérite. Mais il reste à quelque distance et lui jette de la boue et des pierres. Alors, impatientée, elle s'élance à sa poursuite. C'était tout ce qu'il voulait. Il l'entraîne jusqu'à son repaire, y pénètre lestement, tandis qu'elle, trop grosse, une fois engagée dans l'ouverture, ne peut plus avancer, ni reculer. Reinardus qui est ressorti par une autre porte, revient à elle, et abuse de sa prisonnière, en donnant cette plaisante raison :

Alter, ait, faceret si non ego ; rectius ergo
Hoc ego, quam furtim quis peregrinus, agam [3].

---

1. *Les Sources du Roman de Renart*, Paris, 1892, p. 143-144.

2. Elle vient de mettre ses petits au monde ; v. 717, ceux-ci disent : *En cubat ex nobis quos est enixa recenter.*

3. Ces deux vers appartiennent à la partie du récit qu'E. Voigt considère comme interpolée et qu'il a, par conséquent, rejetée en note. Cette question

Une partie essentielle du récit est celle qui décrit la façon dont la louve est prise dans l'entrée étroite de la tanière du goupil, de sorte qu'elle ne peut ni avancer, ni reculer. Après avoir décrit la demeure de Reinardus, le conte latin continue (v. 793-800) :

Huc rapido cursu fugiensque fugansque ruerunt,
Ille sui leviter pervolat ora laris [1].
Dum temere illa sequens artum nimis incidit, hęsit
Nec proferre potest nec revocare gradum,
Nec magis in latum remeat, quam prodit in artum,
Janua sic captum stringit adacta canem,
Sic hęret cuneus, qui decipiente relictus
Malleolo nondum robora tota fidit.

M. L. Foulet [2] a bien mis en lumière les liens étroits qui existent entre tout ce récit et la partie correspondante de la branche II (édit. Martin) du *Roman de Renard* [3], de sorte que l'hypothèse la plus naturelle est d'admettre que le récit français est une imitation du récit latin ; il a également montré que les complications que présente le récit français, comparé au latin, s'expliquent très probablement par des intentions de parodie littéraire. Le récit de l'*Ysengrimus* est la forme littéraire la plus ancienne [4] de ce thème (qui figure dans des contes populaires [5]), en tant qu'il s'agit du viol, par le goupil, de la *louve*. Nous trouvons il est vrai, en Occident un récit encore plus ancien, le conte, primitivement rédigé en anglais et conservé dans la traduction de Marie de France [6] ; mais là, c'est l'ourse, et non

---

est, pour l'objet de cette étude, d'un intérêt secondaire, un passage analogue à ces vers contestés ayant nécessairement figuré dans le conte primitif, même si l'auteur (Nivard) l'a laissé de côté pour des raisons de décence.

1. *Lar* = *domus* dans la langue de Nivard.

2. *Le Roman du Renard*, Paris, 1914, p. 139 et 180.

3. V. 1041 et suiv. Le passage de l'*Ysengrimus* que nous venons de citer se retrouve en français, v. 1258 et suiv.

4. On sait que les recherches de M. L. Willems ont placé la composition de l'*Ysengrimus* vers 1152 ; voir L. Willems, *Étude de l'Ysengrimus*, Gand, 1885, in-8, p. 21.

5. Voir sur ces contes, L. Sudre, *ouv. cité*, p. 154.

6. Fable 69, p. 224-226, éd. Warnke, Halle, 1898 (*Bibliotheca normannica*, IX).

la louve, qui est la victime du goupil. Cette forme du récit, remarquable par sa simplicité, semble éteinte dans la tradition populaire [1]; la rédaction anglaise écrite remontait au moins aux premières années du XIIe siècle [2].

Nous voudrions appeler ici l'attention sur une autre forme, orientale, arabe, de ce thème du Viol, forme déjà signalée, mais dont l'importance n'a pas encore été suffisamment mise en lumière.

Dans son étude sur le *Roman de Renard*, écrite à propos du livre de M. Sudre, G. Paris remarque [3] qu'il est fort possible que la fable de Marie de France, où il est question de l'ourse et non de la louve, représente la forme primitive du récit, car plus la différence de taille et de force entre les deux animaux sera grande, plus le conte sera plaisant, puis il ajoute en note : « Il faut noter que dans un conte arabe assez mal conservé, et transformé suivant les mœurs orientales, il s'agit du goupil et du lion (voir dans les Κρυπτάδια, t. I, la note sur le n° 1 des *Contes secrets russes*). » — En effet le recueil cité contient [4] un récit traduit de l'arabe en latin, et emprunté aux *Arabum Proverbia* de Freytag. Or, le livre de G.-W. Freytag (Bonn, 1838, 3 vol. in-8°) n'est pas un recueil de proverbes notés par des voyageurs ou des ethnographes modernes ; la plus grande partie de l'ouvrage est la traduction de la collection de proverbes du grammairien el-Meidânî, mort l'an 518 de l'hégire, correspondant à l'année 1124-1125 de l'ère chrétienne [5]. Le récit se trouve par conséquent dans un livre ancien.

L'ouvrage d'el-Meidânî donne le texte des proverbes, chaque proverbe étant suivi, au besoin, d'un commentaire explicatif; le grammairien nomme assez souvent l'auteur auquel il emprunte l'explication.

---

1. M. Foulet (*ouvrage cité*, p. 548) voit dans le récit de l'*Ysengrimus* un remaniement littéraire du conte que nous a conservé Marie de France : l'auteur anglais traduit par Marie et Nivard, auteur de l'*Ysengrimus*, auraient puisé également à une source latine perdue. Voir sur ce système trop ingénieux, *Revue de l'histoire des religions*, année 1916, p. 49-51.

2. Date indiquée par Mall et reproduite par Warnke dans son édition des *Fables* de Marie de France, Introduction, p. XLV.

3. *Mélanges de littérature française du moyen âge*, p. 388.

4. Κρυπτάδια, Heilbronn, 1883, I, 291.

5. Freytag, *ouvrage cité*, III, 2, p. 192.

Ceci dit, nous reproduisons à notre tour, pour le passage qui nous intéresse, la traduction latine de Freytag [1].

Non mihi placet vulnerare faciem socii. Jonesus dixit, Arabes proverbium sic explicare : Vulpes lapidem album in loco vallis angusto conspexit. Ut leonem perderet, ei dixit : In vallis loco angusto adeps est, quo facile potiri potes. Qui locus quum nimis angustus esset, quam ut corpus leonis intraret, vulpes ei dixit : Protrude caput ! Leo vulpis consilium sequens mox firmiter loco inhaesit, ut neque redire neque prodire posset. Vulpes autem leonem ad podicem laesit et quum leo eum, quid ageret, interrogaret : Sic eum liberare velle, et leone dicente, a capitis latere hoc faciendum esse, ista proverbii verba protulit, quibus significant, virum se erga alterum amicum fidum ostendere, cum perfidus sit.

Cette traduction peut soulever quelques doutes : le nom *Jonesus*, qui ressemble à un nom anglais latinisé, paraît singulier ; en outre, ceux qui ont pratiqué le livre de Freytag savent qu'il a parfois inséré dans sa traduction du commentaire d'el-Meidânî des citations d'auteurs postérieurs, sans prendre la précaution de les mettre entre crochets. On peut par conséquent se demander si le récit se trouvait réellement dans le commentaire du grammairien mort en l'an 1124-1125 de J.-C. Heureusement, le recueil d'el-Meidânî, proverbes et commentaires, a été imprimé en arabe à Boulâq en 1867, en 2 volumes in-4° ; la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire sous la cote 4° R 303. Mon ami M. Cabaton, professeur à l'École des Langues Orientales, a eu l'obligeance de faire la vérification : le texte arabe, conforme à la traduction citée de Freytag, se lit dans cette édition, t. II, p. 161 ; les deux premiers mots du commentaire, correspondant au *Jonesus dixit* de la traduction sont *Qâl Yoûnus*... Ce « Yoûnus [2] » est-il le même que le grammairien Yoûnus (Junus) b. Habib, mort l'an 183 de l'hégire, et nommé par Freytag [3] parmi les auteurs qu'el-Meidânî a consultés et cités ? C'est aux arabisants de décider cette question ; en tout cas, il est désormais certain que le récit est bien dans el-Meidânî et qu'il l'a emprunté à un auteur plus ancien.

---

1. *Ouvr. cité*, II, 539, n° 433 de la lettre *lam*.
2. L'orthographe *Jonesus* de Freytag doit probablement s'expliquer par la vocalisation du nom dans le manuscrit suivi par l'orientaliste allemand. Ailleurs (I, 285) Freytag écrit « Jones ».
3. *Ouvr. cité*, III, 2, p. 210.

Une particularité du conte, tel que le reproduit el-Meidânî, est intéressante, quand on la compare à un détail du récit de l'*Ysengrimus*. Nous avons cité les vers où la louve se trouve prise dans l'entrée étroite de la tanière du goupil, de sorte qu'elle ne peut ni avancer, ni reculer. Il en est de même dans le conte arabe : le lion, lui aussi, se trouve pris *in vallis loco angusto* ; de sorte que *mox firmiter loco inhaesit, ut neque redire, neque prodire posset.* Un récit du Daghestan, sur lequel G. Paris [1] a déjà appelé l'attention, présente encore plus d'analogie avec la version de l'*Ysengrimus* : le goupil a joué de mauvais tours au loup ; celui-ci le poursuit pour se venger ; le goupil se réfugie dans sa tanière, le loup, courant après, s'y trouve pris ; son adversaire sorti d'un autre côté, se met à le dévorer par derrière ; comme chez el-Meidânî, il y a un dialogue entre les deux animaux [2]. On voit que la donnée primitive du conte s'est obscurcie ou plutôt a été altérée par des raisons de décence : on retrouve cette altération dans un récit de Zanzibar, où la victime se trouve prise dans « une caverne » et est également dévorée par derrière [3]. Nous sommes, par conséquent, en présence d'une famille orientale de récits, où se trouve ce trait de la victime, prise dans un passage étroit, et il paraît difficile de ne voir qu'un simple hasard dans l'accord qu'elle présente sur ce point avec le récit de l'*Ysengrimus*, reproduit dans le *Roman de Renard*. S'il n'est pas absolument sûr que cette forme du récit soit « la plus ancienne », comme le croyait G. Paris [4], il faut en tout cas admettre qu'elle a existé en Europe au moyen âge, à côté de celle où la victime est prise entre deux arbres (contes populaires modernes) ou dans un buisson (fable de Marie de France) [5].

---

1. *Étude citée*, p. 387, n. 1.

2. Conte kûrinien traduit dans *Mémoires de l'Académie Impér. des Sciences de Saint-Pétersbourg*, 7e série, t. XX, no 2, p. 96.

3. Conte swahili de Zanzibar, noté par Steere et reproduit par R. Basset, *Contes popul. d'Afrique*, Paris (1903), p. 254. Dans ce récit, le lièvre est le héros et le lion sa victime.

4. *Ouvr. cité*, p. 387, n. 1.

5. On peut remarquer que ce détail fournit un nouvel argument contre ceux qui ne verraient dans le récit de l'*Ysengrimus* qu'une transformation littéraire de celui conservé par Marie de France, où l'ourse est prise « en un buisson », dans des « espines » (v. 16, 17).

Si le récit si singulièrement déformé que nous a conservé el-Meidânî est intéressant pour le classement des versions de ce thème multiforme [1] du Viol, il est encore plus important à un autre point de vue. Ce récit, mis par écrit par un grammairien mort en 1124-1125 et emprunté à un auteur plus ancien, est nécessairement antérieur à l'*Ysengrimus* et probablement à la fable anglaise traduite par Marie de France ; il représente une forme indépendante de la tradition. Il fournit la preuve à la fois de l'internationalité et de l'antiquité d'un des thèmes folkloriques qui sont entrés dans le *Roman de Renard* et justement du plus important de tous pour le développement ultérieur du cycle, de celui qui est devenu, d'après l'expression de G. Paris [2], « l'épisode central du *Roman de Renard*, tel que nous l'avons »; c'est sous l'influence de ce thème que Renard est devenu un véritable don Juan du monde animal ; cette façon de comprendre le personnage a eu un tel succès qu'on la retrouve encore dans *Renard le Nouveau* de Jaquemart Gelée, où les vieux récits sans prétention tournent décidément à l'allégorie satirique et didactique.

G. HUET.

ANC. FRANÇ. *SISME* « SISIÈME »

M. Gilliéron écrit dans la *Revue de Philologie française*, XXXIII (1921), 15 :

> Nous nous posons la question suivante : *sisme* « sisième » a-t-il réellement existé, contrairement à ce que nous pourrions conclure du silence de Godefroy ?... Nous ne pouvons croire que le D. G. ait inventé ce *sisme* « sisième », ou ait été la dupe de quelque interprétation erronée.

Ce qi êt dit dans le *Traité* qi aconpagne le *Dictionnaire géné-*

1. On l'a transporté dans le monde des oiseaux : dans la forme du récit notée en Bretagne le roitelet est le héros du conte et l'oie sa victime (G. Paris, *ouvr. cité*, p. 388, n. 2); dans une autre version, moins bien conservée, racontée par un « poilu » originaire de la Mayenne, le roitelet est resté le héros, mais sa victime est la dinde ; voir *Revue des traditions populaires*, XXXII (1917), p. 44.
2. *Ouvr. cité*, p. 387.

ral, au § 577, êt anprunté à la deusième partie (morfolojie) du *Cours de grammaire historique* d'Arsène Darmesteter, publiée par les soins de M. Léopold Sudre (Paris, 1894), p. 23, où on lit : « Le gallo-roman avait tiré de quinque, cinque, sur le modèle de septimus et de decimus, l'ordinal cinquimus, v. fr. *cincme*... Le latin populaire sextus, sexta avait donné le v. fr. *siste* qui disparut, dès les premiers temps, devant un dérivé nouveau *sisme*, du latin vulgaire seximus, lequel disparut à son tour... » J'avoue qe je n'ai jamais rancontré le v. fr. *cincme*. Du moins, je puis fournir la preuve de l'existance de *sisme* « sisième ».

Dans le ms. de Paris du *Roland*, au passaje où le ms. d'Oxford porte : *E la siste est d'Ermines et de Mors*, on lit : *La sisme eschielle a mandé Maligors* [1]. Il ne peut i avoir de doute sur le sans, car le ms. de Paris poursuit ainsi : *Et la septisme firent li Amoraive*.

Un segond exanple, sous la grafie *sipme*, se trouve dans la *Vie de saint François* qi fait partie du ms. B. N. franç. 2094, f° 7d, et qi remonte, d'après P. Meyer [2], au XIIIe siècle :

Tot après vindre[n]t autre troi,
Si qu'il meïsmes fu li *sipmes*,
Freres Phelipes li septimes.

Les grafies concurrantes *sisme* et *sipme* prouvent qe le *s* étimolojiqe s'était amui de bone eure, come il êt de règle devant *m*.

Antoine Thomas.

NOUVEAUS TÉMOIGNAJES SUR LE « JARGON »
(1464 et 1484-1486)

M. L. Sainéan a rassanblé les plus anciens exanples conus du mot *jargon* apliqé au langaje secret des malfaiteurs [3]. Dans le domaine propre du français, il ne cite qe qatre textes du

1. *Das altfr. Rolandslied*, kritische Ausgabe besorgt von. E. Stengel (Leipzig, 1900), p. 321, note sur le v. 3227.
2. *Hist. litt. de la France*, XXXIII, 350.
3. *L'Argot ancien* (Paris, 1907), p. 30-31.

xv[e] siècle, dont les dates respectives sont : 1426, 1455, 1460 et 1489. Je crois intéressant de faire conaître des documants qi se placent antre ces deus dernières dates.

I. — 1464. — Dans une lètre de Guillaume de Varye, datée du Pui le 16 avril, sans indicacion d'anée, mais qi êt sûremant de 1464 [1], lètre adrécée à Jehan Bourré et dont nous possédons l'orijinal [2], on lit :

Mons[r] du Plessis, je vous vueil adviser d'une matiere qui s'est trouvee en ce pays, qui est la plus grant deablerie dont vous oÿstes oncques parler, c'est d'une secte de crocheterie [3], la plus terrible qui oncques fut trouvee. Il y a ung roy, ung connestable et plusieurs notables officiers... Ilz ont un *jargon* que autres n'entendent...[4].

II. — 1484-1486. — On lit dans un arêt du Parlemant de Paris, daté du 22 mars 1485 (anc. stile) leqel concerne une noble dame du Maine, Renée de « Vendosmoys », acusée d'avoir fait assassiner son mari, « Jehan de Saint-Berthevin [5] », seigneur de Souday [6], vers la Noel 1483, avec la conplicité de son amant, Guillaume Du Plessis :

Dictus Du Plessis se evaserat et in villam de Saint Malo in Britania se transtulerat, sed ipse perantea jam dicte actrici quasdam licteras scripserat aut ei per aliquem talia verba : « *qu'elle soit ferme du babin, et qu'elle ne se coppe point,* et qu'elle n'avra jamais mal » mandaverat...

... Quo pendente, jam dictus Du Plessis eidem actrici certas alias licteras, in lingua seu ydiomate nuncupato *jargon*, per quas ut se bene aliquid confi-

---

1. G. de Varye se trouvait an éfet au Pui an avril 1464, pandant la session des États de Languedoc, auprès desqels il était un des comissaires du roi (*Hist. de Languedoc*, l. XXXV, ch. 47, éd. Privat, t. XI, p. 54). Voir le facsimilé de sa signature au bas d'une lètre collective datée du 14 mars [1462], qe les nouveaus éditeurs de l'*Hist. de Languedoc* ont datée à tort de 1474, dans *Ann. du Midi*, XXI, 214.

2. Bibl. nat., franç. 20600, fol. 51, pièce n° 53.

3. Exanple à ajouter aus deus qe cite Godefroy.

4. Voir sur cète associacion, qi rapèle singulièremant cèle des *Coquillards* de Dijon, un « écho » publié par moi dans le *Journal des Débats* du 5 déc. 1908, sous ce titre : « Cambrioleurs d'églises sous Louis XI. »

5. Deus comunes de ce nom existent dans la Mayène, l'une dans le canton ouest de Laval, l'autre dans le canton de Landivi, ar. de Mayène.

6. Comune du canton de Mondoubleau, ar. de Vendôme, Loir-et-Cher.

teri preservaret, et, si hoc faceret, nunquam ullum malum haberet mandaverat.

...In dictis remissionis licteris nulla facta mencio extiterat, neque de licteris in ydiomate de *jargon* sibi per dictum Du Plessis scriptis... [1]

Il êt fâcheus qe les deus lètres an « jargon » de Du Plessis ne se soient pas conservées, mais nous somes eureus de savoir q'èles ont existé et d'an posséder un court fragmant. L'expression « se couper » a depuis longtemps passé dans l'usaje jénéral : èle figure an 1549 dans le *Dictionaire* de Robert Estienne, et Bossuet s'an êt servi. Qant à « être ferme du babin », sinonime très pittoresqe de « ne rien avouer » (cète forterèce des malfaiteurs de tous les tanps), il sanble bien q'on n'an ait pas ancore signalé d'exanple dans les anales du crime.

Au dernier momant, mon confrère M. Eugène Lelong m'aprand qe l'abé Ambroise Ledru a publié, an 1892, un mémoire intitulé : « La recluse Renée de Vendômois », dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, mémoire qi n'a pas échapé au chanoine U. Chevalier, dont j'ai u tort de ne pas consulter le *Répertoire*, col. 3934, avant de rédijer la note q'on vient de lire. L'abé Ledru n'a pas publié le texte latin de l'arêt, mais il a publié celui des plaidoiries, prononcées le 28 février 1486 et transcrites dans le rejistre X²A54 des Archives nacionales, J'an extrais ce qi concerne les lètres au « jargon », dûmant collacioné sur le rejistre :

Michon, pour les enfans et heritiers dudict defunct Berthevin,... dit que... led. du Plesseis s'evada et s'en alla à Sainct-Malo...,mais avant il rescript [2] à lad. demandarresse unes lectres, ou [3] lui mande par aucun « qu'elle soit ferme du babin et qu'elle ne se couppe point et qu'elle n'aura jamès mal »... (*loc. cit.*, p. 372)... Parties oÿes, elles furent appoinctees par lad. justice de Mondoubleau... Or ce pendant ledit du Plesseis lui rescript certaines lectres en *jargon*, par lesquelles il luy mande qu'elle se donnast bien garde de riens confesser et que, si elle [le] faisoit, elle n'auroit jamais mal... (*ibid.*, p. 373).— *Tertio*. Elle n'a point donné à entendre les lectres de *jargon* à elle escriptes par ledit du Plesseis... (*ibid.*, p. 374).

---

1. Arch. nat., X²A45 (rejistre non pajiné).
2. L'abé Ledru a lu à tort *respondit*.
3. L'abé Ledru inprime à tort *où* ; cf. le texte latin ci-dessus, qi porte *aut* et non *ubi*.

Gannay [avocat de Renée]... par ses repplicques, dit que... ; au regard des lectres de *jargon*, dit que ce sont lectres de chiffre, comme B, C, D, et ne scet que c'est, et sont lectres contrefaictes et ne sont point escriptes de la main dudit du Plesseis, et peut l'on tirer tel sceu de ladite lectre que l'on vouldra, car on fait valoir les lectres ce que l'on veult (*ibid.*, p. 378).

Le lecteur remarqera de lui même l'intérêt particulier du dernier extrait, où *chiffre* êt anployé au sans 2° du *Dict. général*, sans dont Godefroy, IX, 80, ne done q'un example de 1573, bien qe Littré ait déjà relevé *lettres en chiffre* dans Comines (cf. éd. B. de Mandrot, t. II, p. 309, anée 1495).

Antoine Thomas.

COMPTES RENDUS

ALDO FRANCESCO MASSÈRA, **Sonetti burleschi e realistici dei primi due secoli**; Bari, Laterza e figli, 1920; 2 vol. in-8 di 249 e 204 pagine (num. 88-89 degli *Scrittori d'Italia*).

Il *volume primo* contiene unicamente i testi, dei quali ricorre una parte anche nel *secondo*. Ad esso però è in particolare riserbato l'apparato critico, che comprende:

a) una *Nota*, in cui sono esposti in primo luogo i criteri di compilazione [1]. Contiene poi per ciascuno autore concise e opportune notizie, redatte con piena conoscenza dello stato presente degli studi. La critica del testo palesa sicure conoscenze paleografiche: la discussione dell'opinione altrui è fatta con garbo e con mente serena, e le proposte e le congetture messe innanzi sono assennate e quasi sempre convincenti.

b) delle *Annotazioni*, che s'industriano intorno ad identificazioni di persone ricordate nei vari sonetti, fra le quali si levano improvvise e gradite dinanzi ai nostri occhi più o meno note figure Dantesche. Dato il genere di poesia, non è maraviglia se alcune interpretazioni mancano ancora; ma notevole è stato il lavoro d'investigazione a cui il Massèra si è sobbarcato, per dar la luce che bisognava, sopratutto quando l'illustrazione concerneva sonetti che venivan pubblicati da lui per la prima volta. In queste *Annotazioni* sono anche richiami a dati di tempo, che permettono di fissare cronologicamente i componimenti.

c) un *Glossario*, a cui si ricorre sempre per sicura risposta. Raramente avviene che il lettore non trovi quanto possa desiderare. A parer nostro, per il

1. Le sigle indicanti i mss. di rime antiche sono state fissate con alcune lettere dal Festa, *Bibliografia delle più antiche rime volgari ital.* (*Rom. Forchungen*, XXV, 564 sgg.), con altre dal Langley, *The extant repertory of the early sicilian poets* (*Publications of the modern Language Association of America*, XXVIII (1913), 464 sgg., con altre dal Barbi, *Studi sul canzoniere di Dante*, Firenze, 1915, pp. XV-XVI. Qui non si segue alcuno dei tre. Sarebbe bene prendere una volta per tutte una determinazione e non mutar più, come s' è fatto per i provenzali e pei francesi.

più diretto riscontro, sarebbe stato bene che le diverse voci avessero avuto il richiamo preciso del sonetto, da cui provengono, com'è in uso anche in altre importanti collezioni. La mancanza dipenderà dal criterio seguito dalla direzione degli *Scrittori d'Italia*; ma non è un pregio dell'opera.

d) un *Indice dei capoversi*.

e) un *Indice dei nomi propri*. Perché comprender solo « i nomi propri di luogo e di persona, dei quali è menzione nella *Nota* e nelle *Annotazioni* » ? Completo, con i richiami, cioè, anche ai testi, avrebbe reso maggiori servizi.

Oltre un breve elenco di correzioni, questo *volume secondo* ha in fine l'*Indice* degli autori che contiene; e un tal *Indice* è pure nel *volume primo*.

L'apparato è quale si poteva attendere da un così valente studioso della nostra lirica antica come è il Massèra. Il quale, dacché cominciò a farsi favorevolmente conoscere, or son già alcuni anni, con una buona edizione dei sonetti di Cecco Angiolieri (Bologna, 1906), ha sempre, con infaticabile attività e con notevoli saggi, proseguito i suoi studi nel campo dell' antica poesia italiana.

Il senso letterale di questa nostra poesia è non di rado difficile a ben afferrarsi. Quando a renderlo tale non vi concorrano i giuochi di parole, o le rime equivoche, o le volute oscurità, o la irrimediabile ignoranza nostra per quanto poteva suscitare e risvegliare nello spirito dei contemporanei l'accenno a questo o quel nome, al tale o al tal altro fatto, onde la espressione intera mordeva con la beffa o pungeva d'ironia, è fuor d'ogni dubbio che quei primi rimatori adagiavano il loro pensiero in forma, che si discosta non poco dall'uso moderno. Noti sono i vocaboli, ma sfugge il valore preciso della frase. Non giudico, rilevo il fatto, che è poi un segno dei tempi. La natura creativa del linguaggio si è sempre rivelata (perché non nel periodo delle *Origini* ?) nello sforzo continuo di rivolta a tutte le regole: « Il poeta disseppellisce vocaboli disusati; ne conia di suoi; muta il suono e il significato di quelli in corso; manomette le leggi logiche e quelle storiche della grammatica; rinnova la rettorica; s'aiuta del ritmo; compone organismi espressivi, il cui valore non è già in quello che dicono, ma in quello che suggeriscono; il cui pregio non è punto in sé, ma nella forma e nel canto, cioè nella sintesi ideale in cui son fusi[1] ». Ora, a me non sarebbe dispiaciuto che, per lo meno dei più oscuri di questi sonetti (e non son pochi, anche fra quelli di argomento storico), si fosse data la riduzione in prosa moderna. È un uso che da tempo si segue costantemente e lodevolmente per i trovatori e per i troveri, e già alcuno ha cominciato a adottarlo pure per i nostri rimatori delle Origini[2], con buon senso d'opportunità e con non piccolo vantaggio per la miglior conoscenza della lingua antica, il cui lessico dovrà prima o poi pur mettersi insieme.

---

1. G. A. Cesareo, *Saggio sull'arte creatrice*, Bologna, s. d. (ma 1919), p. 192.

2. Cito a titolo d'onore S. Santangelo, *Le tenzoni poetiche nella letter. ital. delle origini* in *La Rassegna* del Flamini e Pellizzari, a. 1918, no. 4 sgg.

Probabilmente mi si risponderà ancora che ciò non rientrava nel piano degli *Scrittori d'Italia*. E io mi domando : A chi mai si rivolge questa collezione? Agli eruditi di professione ? In parte, perché, per certi volumi almeno, essi avran sempre bisogno di ricorrere alle fonti. Al gran pubblico, allora, come dicono i francesi, o alle persone colte, come preferiamo esprimerci noi italiani ? Ma, sia detto con loro buona pace e senza la minima intenzione di offenderne la cultura, se non si dà ad esse il modo d'intendere perfettamente, come si potrà pretendere che leggano e che profittino ?

L'ordine di successione dei poeti qui raccolti « è, o vuol essere, cronologico; e con tale criterio furon anche disposte, fin quanto risultó possibile, le poesie di ciascuna sezione » (II, 71). Essi poi son quelli « che, dentro il periodo approssimativamente compreso tra la metá del secolo XIII e la metá del XIV, diedero opera, nell'agile forma del sonetto, al cosí detto genere giocoso, e di esso alle specie e varietá della poesia burlesca, satirica, realistica » (*ib.*). Tutti? No, quelli nella cui produzione il carattere giocoso fu « prevalente »; così che, a confessione stessa dell' autore, rimangono escluse, ad es., alcune rime del Cavalcanti, del Guinizelli e di Cino da Pistoia, perché furono sopratutto poeti d'amore. Sembrerebbe dunque che i sonetti amorosi dovessero restar fuori da questa raccolta. No, ché dei poeti riuniti « furono dati tutti senza eccezione i sonetti, anche i non giocosi: ch'è quanto dire, tolte poche canzoni... ed una frottola... tutta la produzione letteraria superstite » (II, 71).

Ecco. Teniamoci pure dentro i limiti di tempo che il M. ha fissati, e accettiamoli : non sfuggono le ragioni per le quali ha voluto lasciar fuori poeti della seconda metà del Trecento, quali Antonio Pucci e Franco Sacchetti. Per quanto, allora, la dicitura: *dei primi due secoli*, che è nel titolo dell'opera, non sia proprio del tutto al suo posto. Ma se questa doveva essere una raccolta di *sonetti burleschi e realistici*, come il titolo espressamente dice, a che fine includervi anche la produzione amorosa? Tutt' al più si poteva accennare nella *Nota* che il tale poeta ha scritto anche versi d'amore, nei quali spuntano espressioni rivelatrici di un più o meno forte desiderio sensuale: Messer Niccolò del Rosso scrive :

Se zò te dis̩plaze, reprendi gli ocli,
che vólse pur mirar le belle gambe,
unde lor frutto ormai tu l'adocli.
(son. *Per non usar*)

e

Sempre che la bella gola se sflibba,
Amore lo meo cor pon' en deposito
appo lei: che tanto ve sta reposito,
fin che l'adorna vesta se reflibba.
(son. *Sempre che la*)

E Pieraccio Tedaldi:

di cui a ciascun' ora mi rimembra
de la dolce figura, collo e gola,
de la grandezza, e di certe altre membra,
e de la sua angelica parola.
(son. *La gaia donna.*)

La cosa avveniva anche tra i provenzali: cf. Pätzold, *Die indiv. Eigentümlichkeiten einiger hervorragender Trobadors im Minneliede*, Marburg, 1897, p. 134, § 212; figurarsi se potevano andarne esenti poeti della natura dei nostri! Così si sarebbe acquistato spazio e la raccolta avrebbe potuto comprendere altri testi meglio convenienti all' indole sua, rendendo anche più facile il riscontro a chi legga il volume del Percopo su *La poesia giocosa* (Milano, Vallardi, in corso di pubblicazione).

Mi si conceda un' altra domanda. Sarebbe egli poi stato un gran male se, allargando un po' la cornice, si fosse questa raccolta intitolata *Poesia borghese dei secoli XIII e XIV*? Sotto un titolo tale, s'io non m'inganno, si sarebbero trovati anche meglio a loro agio i molti sonetti d'argomento storico, in cui rivivono passioni e figure eminenti della nostra gloriosa vita comunale di Toscana, dell' Umbria e del Veneto [1]. La raccolta avrebbe avuto limiti ben definiti e avrebbe potuto essere definitiva.

I poeti son riuniti in venti sezioni; ad esse se ne aggiungono altre quattro che comprendono tenzoni fra vari rimatori ed una, in fine, costituita di sonetti anonimi o di mal sicura attribuzione. Primeggiano sugli altri il fiorentino Rustico Filippi, che scrisse pure sonetti d'amore, il senese Cecco Angiolieri, spirito bizzarro se altri mai, e Folgore da San Gimignano, che legò insieme un odoroso mazzo di sonetti, dicendo dei pregi e dei diletti dei dodici mesi dell'anno — che Cenne dalla Chitarra d'Arezzo assai argutamente parodiò I, 175 sgg. — e dei sette giorni della settimana. Una corona di sonetti — egli preferisce quel genere — scrisse ancora sulle virtù che ornano il perfetto cavaliere. Vengono in seconda linea Dante Alighieri con la sua tenzone con Forese Donati, ser Pietro de Faitinelli, detto il Mugnone, da Lucca, messer Niccolò del Rosso da Treviso, ser Marino Ceccoli e ser Cecco Nuccoli, ambedue da Perugia, e Pieraccio Tedaldi fiorentino.

Geograficamente (vi comprendo, com' è naturale, anche i minori) si ripartiscono in tre ben distinte regioni. I Toscani, in primo luogo: Rustico Filippi, ser Jacopo da Lèona, ser Mino da Colle, Niccola Muscia, Dante Alighieri e Forese Donati, Cecco Angiolieri, Jacomo de' Tolomei detto Granfione, messer Fino d'Arezzo, Giuntino Lanfredi, Parlantino da

---

1. La figura di Carlo d'Angiò offre di per sè sola un eccellente contributo al noto studio del Merkel, *L'opinione dei contemporanei sull' impresa ital. di Carlo I d'Angiò* (in *Atti d. r. Acc. dei Lincei*, s. IV, class. di sc. mor., st. e filol., 1888, p. 277 sgg.).

Firenze, Folgore da San Gimignano, Cenne dalla Chitarra, ser Pietro de' Faitinelli detto Mugnone, ser Lùporo da Lucca [1] e Castruccio degli Antelminelli, Pieraccio Tedaldi, Bindo, suo figlio, e il gruppo di tenzonatori politici fiorentini che comprende Orlanduccio e Pallamidesse, Monte Andrea che si batte con Schiatta di messer Albizzo Pallavicini, con un ignoto, con ser Cione Baglioni, ser Beroardo, Federigo Gualterotti, Chiaro Davanzati e messer Lambertuccio Frescobaldi. Poi gli umbri, con ser Marino Ceccoli, ser Cecco Nuccoli e coi tenzonatori perugini, che trattano di preferenza argomenti giocosi, fra i quali troviamo, oltre i due rimatori già ricordati, Gilio Lelli, Attaviano e Neri Moscoli, Cione, Ridolfo e Pietro di maestro Angelo, un ignoto, Trebaldino Manfredini, Cucco di messer Gualfreduccio Baglioni, Giraldello e Cola di messer Alessandro [2]. Ultimi i veneti Guercio da Montesanto, Gualpertino da Coderta, messer Bartolomeo da Sant' Angelo e messer Niccolò del Rosso. Resta isolato il giudeo Immanuel, figlio del rabbi Salomone, della famiglia Sifronide, che si designò da se stesso come romano [3].

Sono dunque un bel gruppetto di rimatori, più o meno poeti, che coltivarono con mano felice la lirica giocosa; sì che essa, nel periodo delle *Origini*, — di queste soltanto qui dobbiamo occuparci — tiene a buon diritto il primato in Italia. Ché in Francia, allorché lo spirito volle argutamente ridere e sollazzarsi, preferì materiare di sé il *fabliau*, che è « un degré inférieur de la poésie épique » (G. Paris, *La littér. franc.* 3, p. 118). Solo un lirico giocoso, veramente personale, ella ebbe nel sec. XIII, il Rustebeuf : di molto minore importanza è quella produzione, che è stata ultimamente messa insieme dal Jeanroy e dal Långfors [4]. Poi, sebbene non manchi qualche

1. Il Massèra accentua Lupòro (I, 195 e II, 102), ma la vera pronunzia è Lúporo, in cui è da vedere Lupol più il suff. *-oro* sdrucciolo, che il Nieri, *Vocabolario lucchese*, Lucca, 1901, dice « una delle note più spiccate del... vernacolo » (p. XXIX). A proposito di spostamento d'accento sui nomi propri, il Massèra modifica anche altrove : « Folgóre (non Fólgore) o, per dir meglio, Giacomo detto Folgóre (il soprannome, certo, da « fulgore » nel senso di « splendidezza, magnificenza ») ecc. » (II, 96). Sicuro ? La tradizione della scuola però è per « Fólgore », ed è d'accordo con la pronunzia popolare di Toscana, dove si usa ancora tale parola per soprannome. È bene seguirla, dunque. Nel son. *Per che io non vi scriva* di Bindo di Pieraccio Tedaldi (II, 57), è da togliere l'accento su *occúpa* del sesto verso (« de la mia mente sí n'occúpa il chiostro ») : *òccupa* ha qui la pronunzia normale.

2. Un son. *Mágiolo, el tuo bracchetto* di Gilio Lelli a Magiolo Andruccioli resta senza risposta.

3. Ma fu a lungo nell' Umbria : cfr. II, 93-4. La ragione per cui il M. gli nega il son. *Dolorobaste* (« è attribuito da D [= Vat. Barb. lat. 4036] ad un *Manuellus* che non è il N., essendo omessa la qualifica di « giudeo », la quale non sarebbe certo mancata se si fosse trattato di lui » II, 94) non credo che persuaderà tutti interamente.

4. *Chansons satiriques et bachiques du XIIIe siècle* (*Les classiques franç. du m. â.*). In Arras, in particolar modo, s'incontrano in questo tempo poeti gio-

spunto di poesia satirica nel tempo in cui trionfa la ballata e il *rondeau* (accenno ad Eustache des Champs e a Jean Froissart), per trovare un altro grande poeta del genere, bisogna scendere fino al Villon. Quanto alla Provenza, è noto che tale poesia occhieggia sfrontatamente e quasi come per eccezione soltanto in qualche trovatore.

Fra gli argomenti trattati prevalgono quelli che Cecco Angioleri racchiuse nel verso:

ciò è la donna, la taverna e' l dado.
(son. *Tre cose*)

Essi, del resto, non escludono secondari motivi giocosi, alcuni de' quali ne sono come la conseguenza, come gli inconvenienti della povertà, il desiderio violento dei danari che nel mondo son tutto, le imprecazioni contro gli avari che non moion mai, e simili. Ma è certo che ai piaceri dell'amor sensuale s abbandonano più spesso e volentieri, non di rado trascorrendo aperti e non curanti nell'oscenità [1]. Nè farà maraviglia che qui pure trovino echi la poesia misogina, che fu nel medio evo un fiume così ricco d'acque impetuose [2], e il vizio della sodomia, che preoccupò quell'età con non minore tormento [3].

Trascrivo qui appresso alcuni proverbi e modi proverbiali, su cui la lettura dei *Sonetti* ha richiamato la mia attenzione. Del gran flutto paremiologico taliano è utile che si comincino a raccogliere sistematicamente anche le prime chiazze d'acqua, che nel suo incessante ondeggiare ha lasciato qua e là sull'arena [4].

---

così : cfr. Guesnon, *La satyre à Arras au XIIIe siècle* (*Moyen-Age*, 18, 156 sgg. e 19, 1 sgg.) Gli argomenti *a silentio* relativi a opere simili, che possono essere andate perdute (18, 156-7) hanno un valore minore di quello che il Guesnon sembra ritenere.

1. Cfr. specialmente i son. *Da che guerra*; *A voi, Chierma*; *El Muscia si fa dicere* di Rustico Filippi; i son. *S'i' potesse d'amico*; *Becchin'amore*; *Per Die, Min Zeppa* di Cecco Angiolieri; ecc.

2. Cfr. in particolare i son. *Uom può saper*; *In buona verità*; *Io non sconfesso* di Pietro de' Faitinelli; il son. *Eo caminai* di messer Niccolò del Rosso; i son. *El maladetto*; *Qualunque m'arrecassi*; *S'io veggio il dì*; *O crudel Morte*, scritti tutti da Pieraccio Tedaldi contro « de l'animale, il qual si chiama moglie ». Sul tema cfr. A. Wulff, *Die frauenfeindlichen Dichtungen in den rom. Literaturen des Mittelalters bis zum Ende des XIII. Jahrhunderts*, Halle, 1914, che per i limiti impostisi non accenna ai nostri esempi.

3. Cfr. indicazioni bibliografiche in *Romania*, XL, 213 n. 1. Qui cfr. il son. *A voi, messere* di Rustico Filippi; i son. *Io potrei così*; *Quando 'l Zeppa* di Cecco Angiolieri; il son. *O voi, ch' enmaculato* di Marino Ceccoli; il son. *Amico, sappie* di Cola. Ser Cecco Nuccoli ha tutta una serie di sonetti (ni. I-XIII della sezione XXIII), in cui parla della sua passione per un cotal Trebaldino (su quest'argomento si svolge anche la VII delle tenzoni perugine: II, 21-3), che si chiude con un rimpianto per il tempo ivi perduto.

4. Sui materiali paremiografici entrati a far parte della produzione gnomica e didattica ital. nei primi secoli, cfr. gli importanti contributi del Novati, *Le serie alfabetiche proverbiali e gli alfabeti disposti nella lett. ital. dei*

per un fiorin voglio esser cavigliuolo.
(son. *Volete udir* di Rustico Filippi.)
Ché, quanto l'uomo è piú sú, se ne cade,
tanto maggiormente dice: — Mal m'attenni! — ;
(son. *S'i'lasciat'ho*, di Jacopo da Lèona.)
s'ella potesse far pepe di state.
(son. *Caro mi costa* di Cecco Angiolieri.)
ché mi convèn far di quelle de l'orsa,
che per la fame si lecca le dita;
(son. *Un danaio*, id.)
piú ne son fuor, che gennai' del fiorito.
(son. *Di tutte cose* id.)
a cu'la moglie muor, ben è lavato,
se la ripiglia, piú, che non è'l farre.
(son. *La stremitá* id.)
ch'i'aggio udito dire ad un om saggio,
che vèn un dí, che val per piú di cento.
(son. *I'ho si poco* id.)
carne di lupo vuol salsa di cani;
(son. *Come credete* di Parlantino.)
proverbio antico: — Iddio si fe' li sere —.
(son. *Tu se'nel loco*, di Cecco Nuccoli.)
Ben ce darei a tal derrata gionta,
(son. *S'io potesse* id.)

I seguenti son meglio da dire modi proverbiali:

o ha recato a vender canovacci?
(son. *Ècci venuto* di Niccola Muscia.)
Ben par ch'e' sappia i torni del camello,
(id.)
Tu abbi'l danno con tutto'l malanno!
(son. *Accorri accorri* di Cecco Angiolieri.)
procura piú, ch'a romani'l Sudare.
(son. *Per ogne gocciola* id.)
ben lo terrò piú savio, che Merlino,
(son. *Ogne mie'ntendimento* id.)
per piú l'ho'n pegno, che non monta Pisa.
(son. *Per si gran somma*, id.)

---

primi tre secoli in *Gior. st.*, XV, 337; XVIII, 104; LIV, 36; LV, 266. Cfr. inoltre Novati in *Il Libro e la Stampa*, III, 93 sgg., IV, 61 sgg., e Lovarini, *ib.*, IV, 128 sgg., e Shirley Gale Patterson, *An italian Proverb collection* in *The romanic review*, IV, 323 sgg.; cfr. pure Gloria in *Atti d. r. Ist. ven. di sc. lett. ed arti*, t. 3°, s. 6ª, 93 sgg.

anzi m'allegrerò del mi' tormento
come fa del rie tempo l'om selvaggio.
(son. *I'ho si poco*, id.)
a soffrire mi parrá latt'e mèle.
(son. *Se Die m'aiuti*, id.)
ch'e' viverá piú, ch'Enoch ed Elia.
(son. *Non si disperin* id.)
giá non ne manda sí bianca'l mulino
(son. *Io feci di me* id.)
ch'i'ne recoglio a l'anno, cum'se dise,
fra nula e cica ben mile carate.
(son. *Eo so'sí rico* di Bartolomeo da Sant'Angelo.)
cercar Firenze per ogni contrada,
per piazze, per giardin e per verzieri ;
(son. *A la domane* di Folgore.)
Con tre lupin del mio faccio ragione,
(son. *Si mi castrò* di Pietro de'Faitinelli.)
per tòrre a bocca aperta, come'l luccio.
(son. *Io non vo'dir*, id.)
Non me pòi spaventar, ch'io son pur vòlto
verso de te come germane a guazze.
(son. *Non me pòi* di Neri Moscoli.)
ed io l'ingogliert fo come fan lupi.
(son. *Sapere ti fo*, di Cecco Nuccoli.)

Per quel che concerne la forma, merita di essere rilevata l'introduzione non rara di semplici espressioni latine [1], talvolta anche d'interi versi. Pertanto aumentano gli esempi di sonetti *semiletterati* (Biadene, *Morfologia del Sonetto*, p. 178) i son. *O tu che non temi* di Niccolò del Rosso e *Montes exultaverunt* di Marino Ceccoli ; e di quelli *metrici* (*Morfologia* cit., p. 179) i son. *Questo ti manda* di Cecco Angiolieri ; *Questa gnuda*, *In manus tuas*, *Nel tempo ch'era*, *Croze digna* di Niccolò del Rosso ; *Peccavi, Deus* di Cecco Nuccoli [2]. In questi artifizi Niccolò del Rosso rimane insuperato. Essi però non piacciono, in generale, ai trovatori ; ritornano invece con qualche frequenza nelle rime dei poeti francesi contemporanei a quelli della nostra raccolta.

1. Cfr. son. *Se 'l cor di Becchina* e *I' m'ho onde dar* di Cecco Angiolieri ; son. *Come credete* di Parlantino ; il M. non rileva l'espressione « in punto ed *in verba* » ; son. *S'io avessi* di Lùporo ; son. *Pietate, a cui* ; *Non dèe cessare* ; *Circumdederunt me* di Niccolò del Rosso ; son. *Io so' de quei* ; *Si aìte Dio Amor* ; *Quomodo sola sedes* di Marino Ceccoli ; son. *Ambo ensieme* di Pietro di maestro Angelo ; son. *Amico, sai* di Cecco Nuccoli (« ch'i'ho *ad alleluia* » : non rilevata dal M.).

2. Dei versi latini diquesti sonetti alcuni sono adattamenti di noti testi sacri.

Ser Cecco Nuccoli, nel son. di tenzone *Sapere ti fo, Cucco* introduce anche un verso tedesco : « Es ist gut got mich hungert [1]. »

Sulla disposizione di tre sonetti doppi di Monte Andrea [2] sul modello delle *coblas tensonadas* (II, 78) aveva già posato lo sguardo il Biadene, *Morfologia* cit., p. 58, sebbene non si richiamasse a raffronti col provenzale. Da aggiungere agli esempi di sonetti tutti in rime sdrucciole (*Morfologia* cit., p. 141) sono i tre di Marino Ceccoli, *Quando i fiorette, A la dolce stasón, Oimè, ch'el dolce*; e a quelli a rime equivoche (*Morfologia* cit., p. 154) i due di Niccolò del Rosso, *Amor tanto me strinze* e *I floretti e l'erbetta*.

Non pochi versi a un orecchio moderno o suonerebbero con armonia eccessivamente sgradevole, o, peggio, non suonerebbero affatto. Ma io non so disapprovarli né consiglierei altri a mettervi entro le mani e a raddrizzarli. Penso a quel che avviene anche oggigiorno della così detta *letteratura a un soldo*, e da tempo son convinto che nella poesia delle *Origini*, dove non è facile incontrare degli artisti autentici, lo iato, l'elisione, la dieresi e la sineresi si permettano libertà a cui non siamo più avvezzi, che l'accento ritmico specialmente nelle relazioni con l'accento tonico della parola non ha per anche trovato il suo armonico accordo, e che il valore delle tronche e delle sdrucciole non è esattamente determinato. Ciò almeno presso i più deboli. Converrebbe studiare l'argomento. E io c'insisto, perché ho veduto che una certa critica scende giù sui testi come un castigo di Dio, mentre poi si dà l'aria d'esser più benefica e salutare di una pioggia d'aprile [3].

1. Di questi sonetti bilingui tedeschi non dà esempio il Biadene, *Morfologia* cit., pp. 179-181. Sui Tedeschi e su quello che se ne pensava nelle antiche letterature, cfr. Zimmermann, *Die Beurteilung der Deutschen in der franz. Literatur des Mittelalters mit besonder Berücksichtigung der chansons de geste* in *Rom. Forsch.* 29, 222 sgg. ; G. Volpi, *Una parola ital. d'origine tedesca* in *Erudizione e Belle arti*, n. s. I, 5 ; H. Cochin, *Ce que les Italiens pensaient des Allemands au quatorzième siècle* in *La Revue hebdomadaire*, XXIV, 23 ; A. De Stefano, *I Tedeschi nell'opinione publica medievale*, in *Bilychnis*, V, 2.

2. *Non isperate, ghebellin* ; *Non val savere* ; *I baron de la Magna* (questa tenzone è aperta, in realtà, da Cione Baglioni).

3. Cito quelli, sui quali si arrestò di preferenza la mia attenzione.
sovente, fannomi maravigliare (son. *Unqua per pene* di Rustico Filippi).
d'aver segnoria e'n alto montare (son. *Se Federigo* d'ignoto : I, 43).
Per ch'i'approvo mia sentenza conversa (son. *Chi si move* di Monte Andrea).
però ch'è venuto in punto ed in verba (son. *Come credete* di Parlantino).
e sufoli, flauti e ciaramelle (son. *E'l martedì* di Folgore : il M. sposta l'accento in *flaùti*).

I seguenti son tutti di Cecco Angiolieri :
Ch'ella sempre dice, ha ditto e cre'dica, (son. *E' non è neun*).
Ma, s'ell' un poco mi stess'a udita, (son. *Se'l cor di Becchina*).
Anche ha cotale vertú l'Amore : (son. *A cui è'n grado*).
e ch'i'son folle, ch'i' averne bado ; (son. *Ogn'altra carne*).
l'arte disgraziata de l'usurare, (son. *Caro mi costa*).
Quand'avea denar, non solea venire, (son. *Or udite, signor*).

Spunti del « gergo furbesco » rileva il Massèra in tre sonetti di Cecco Nuccoli [1], ed è probabile ch'esso traspaia pure in altro di Gilio Lelli, *Magiolo el tuo* a Magiolo Andruccioli; ma son piuttosto saggi di quel « linguaggio a doppio senso », che il Renier definì già egregiamente [2].

Concludo con una osservazione spicciola.

Fra i rimatori qui raccolti è Giuntino Lanfredi di Lucca, che il Massèra dice di « famiglia... nobile e ghibellina » (II, 93) e che apparirebbe testimone « a due atti pubblici del 27 giugno 1318 » (*ib.*). Dei due sonetti, tramandatici del cd. Vat. Barb. 3953, riproduce l'uno, *Vento a levante*, il lamento del poeta perseguitato dalla cattiva fortuna, l'altro, *Morte dogliosa*, è un dialogo fra il poeta e la morte, che non vuole aver che fare con lui, a cagione della sua povertà. Evidentemente gli argomenti trattati hanno relazione e contatti con la nota canzone di Fredi da Lucca, *Dogliosamente con gran malenanza* (cfr. A. Parducci, *I rimatori lucchesi del sec. XIII*, Bergamo, 1905, p. XLI sgg.), della quale inoltre « sembra rispecchiare uno stato d'animo simile, se non prodotto dalle medesime cause » (Biadene, *La patria d'Inghilfredi rimatore del secolo XIII*, in *Atti e Memorie della r. Acc. di sc., lett. ed arti di Padova*, XXXII, disp. IV, p. 448) la canz. di Inghilfredi, *Greve puot'on*, ora reso al vecchio Parnaso lucchese con tutta probabilità.

Fredi da Lucca, Inghilfredi e Giuntino Lanfredi son dunque una sola e medesima persona, come certa nota predominante nelle loro rime inviterebbe a ritenere, oppure son rimatori diversi, che il caso del lor nome soltanto avvicina? Non è qui il luogo di risolvere il piccolo ma assai interessante problema, che richiede anche un po' d'accordo, del resto non difficile ad essere raggiunto, nelle date. Esso va ripreso espressamente *ex-novo* e sottoposto ad accurate e diligenti ricerche.

Amos Parducci.

---

ch'i'ho po'che dar e vie men che tenere (son. *I'son si magro*).
a mo' de' preti e de'ghiotton frati. (son. *In una ch'e danar*).
secondo i gran medici di Salerno? (son. *Per ogni oncia*).
po'che n'è uscito un, che v'era chiavato, (son. *Non si disperin*).
Ché non fia nessun, che possa dirmi, mi (son. — *Per cotanto ferruzzo*,).

Questi, in fine, che son tutti di Niccolò del Rosso:
contra la tua donna, ch'è tanto bella, (son. *Un spirto*).
Sconossuto a modo di pellegrino, (son. *Sconossuto*).
lamentarsi quando trova dissolti (son. *L'anema planze*).
che fusse interprete digli affannati; (son. *Tremano i spiti*).
cum una imazine adorna e bella, (son. *Claro splendor*).

Il verso « tanto maggiormente dice: — Mal m'attenni! — » del son. *S'i'lasciat'ho* di Jacopo da Leona avrà bisogno di correzione o sarà ipermetrico per anacrusi?

1. *Rabbia mi morde*; *Fatto ti se'*; *Andando per via nova*.

2. *Cenni sull'uso dell'antico gergo furbesco nella letteratura italiana* in *Miscellanea di studi critici edita in onore d'Arturo Graf*, Bergamo, 1903, p. 126. Sul gergo furbesco del sec. XVI, cfr. anche Löpelmann, *Il dilettevole Essamine de' Guidoni* ecc. in *Rom. Forschungen*, XXXIV, 2.

The Teaching and cultivation of the French Language in England during Tudor and Stuart times, with an Introductory chapter on the preceding period, by Kathleen LAMBLEY, M. A., Lecturer in French in the University of Durham...; Manchester, University Press, 1920; in-8, xiij-438 pages. — Publications of the University of Manchester, French Series, No III.

Le présent livre forme le 3e volume de la série française des publications de l'Université de Manchester ; M. A. Långfors a rendu compte (*Romania*, XLV, 133) du premier vol. de la collection, *Les Œuvres de Guiot de Provins*, éditée par John Orr (1915) ; le second volume, les *Œuvres poétiques de Jean de Lingendes*, éd. par E. T. Griffiths, n'a pas été annoncé ici.

Les romanistes trouveront dans le travail très bien mené de Mlle K. L. une étude des plus complètes sur l'enseignement du français en Angleterre ; tout ce qui touche à ce sujet a été l'objet de recherches soigneuses et bien conduites, de sorte que l'on peut dire que l'auteur n'a rien laissé de côté ; le seul reproche qu'on peut lui faire est de ne pas avoir visité les bibliothèques françaises où elle eût complété sa documentation [1]; j'indique en terminant tous les ouvrages que lui eussent fournis les bibliothèques parisiennes. Mais tel qu'il est son livre rendra de grands services : on y voit présentés les divers manuels qui, du XIIIe à la fin du XVIIe siècle, ont aidé les professeurs de français à enseigner notre langue, leurs méthodes sont exposées, les progrès réalisés notés ; de plus Mlle K. L. montre le prestige dont a toujours joui le français de l'autre côté du détroit, l'engouement pour les modes françaises, pour notre littérature, goût qui arrive à son point culminant après la restauration des Stuart. Son étude, bien composée et agréablement écrite, sera lue avec profit et avec intérêt même par le grand public. Pour notre part, nous la louerons d'avoir mis à la fin du volume une table très bien faite et deux index bibliographiques, l'un par ordre chronologique, l'autre par ordre méthodique ; ils nous ont rendu grand service.

Faut-il reprocher à Mlle K. L. d'avoir ignoré la thèse de L. Charlanne [2], où un chapitre de 70 pages est consacré à l'enseignement du français en Angleterre ? Sans doute L. Charlanne s'est livré à une enquête assez longue, mais il a eu le tort de ne pas la pousser à fond [3] et son travail n'aurait évité

1. Elle aurait pu tout au moins consulter au Musée britannique le *Catalogue général de la Bibl. nat.*

2. *L'Influence française en Angleterre au XVIIe siècle. La Vie sociale, étude sur les relations sociales de la France et de l'Angleterre surtout dans la seconde moitié du XVIIe siècle.* Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par L. Charlanne. — Paris, Soc. française d'imprimerie et de librairie, 1906 ; in-8o, XVII-240 pages. Cet ouvrage n'a pas de table, ce qui le rend inutilisable.

3. Il ignore par exemple les articles publiés par P. Meyer sur Gautier de Biblesworth (*Romania*, XV, 312 et XXX, 44 n.).

aucune recherche à son successeur. Mlle K. L. n'a pas beaucoup perdu à ne pas l'avoir connu.

Voici dans l'ordre des pages du volume, les corrections et additions que je propose. Ayant dépouillé les manuels et dictionnaires qui se trouvent tant à la Bibliothèque nationale, qu'à la Bibliothèque Mazarine, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève et à la Sorbonne, j'ai cru utile de signaler les cotes même des ouvrages connus de Mlle L. Ces traités étant rares, il sera commode de savoir où on en peut trouver un exemplaire. Les cotes ne portant pas d'indication de bibliothèque sont celles de la Bibliothèque nationale.

P. 20. — Mlle K. L. cite un passage d'Eustache Deschamps d'après E. J. B. Rathery, *Des Relations sociales et intellectuelles entre la France et l'Angleterre*, Paris, impr. de E. Brière (1855), in-8°, 19 pages [Lb56 254]. Ce dernier, à la page 18, renvoie pour le passage cité non pas à *Poésies d'Eustache Deschamps*, publ. par Crapelet, p. 91 (Mlle L. s'est trompée de note), mais à *Poésies inédites d'Eustache Deschamps*, publ. par P. Tarbé, t. I, p. 24. En réalité, il s'agit des *Œuvres inédites d'E. Deschamps*, Reims-Paris, Techener, 1849; 2 vol. in-8°. Si au lieu de recopier simplement le passage d'après Rathery, Mlle L. s'était reportée aux *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, publiées par la Société des Anciens Textes Français, t. V (éd. par Mis de Queux de Saint-Hilaire, 1887), p.87, elle aurait imprimé

Mais vous buvez le henequin

et non

Mais vous buvez le lunnequin.

P. 42. — Pour les manuels de conversation incunables, Mlle L. aurait dû, pour la commodité du lecteur, indiquer les numéros sous lesquels ces volumes sont décrits dans le *Repertorium bibliographicum* de Hain. Le manuel publié par Caxton est mentionné sous le n° 15607 de Hain ; le *Livre de Courtoisie*, publié par Richard Pinson, est décrit dans Copinger, II, 1817 et 1818; le *Livre de Courtoisie* de Wynken de Worde dans Copinger, II, 1819. Mlle L. ne connaît que *Life and typography of Wm Caxton* de Blades (1861-63) ; il en existe une édition plus récente sous le titre : *The Biography and typography of William Caxton, England first printer*, by William Blades, 2nd edition ; London, Trübner, 1882, in-8°, XII-387 pages ; on y trouvera à la page 262-3, des renseignements sur le volume qui nous intéresse. D'autre part, M. Seymour de Ricci, dans *A Census of Caxton...* (Oxford, Bibliographical Society, 1919 ; in-4°) indique aux pages 100-101 les différents exemplaires connus de cet ouvrage. L'exemplaire qu'il signale dans la bibliothèque du duc de Devonshire a été acquis depuis par Henry E. Huntington à New York, j'en ai relevé la mention dans *Census of fifteenth Century Books owned in America* (New York, Bibliographical Soc'y of America, 1919; in-4°, XXIV-245 pages), sous le n° 15.607.

P. 64. — En plus des différents faits, cités par Mlle L. au sujet de la faveur dont jouissait l'italien à la cour d'Élisabeth, elle aurait pu ajouter que

Robert Dudley, comte de Leicester, correspondait aussi fréquemment en italien qu'en français. Cf. *Brieven over het Leycestersche Tijdvak uit de papieren* van Jean Hotman, medegedeeld door Dr R. Broerma en G.Busken Huet (extrait de Bydragen en Mededeelingen van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht, XXXIV; s.l.n.d.; in-8°, 271 pages).

P. 86. — L'édition de 1530 de *L'Esclaircissement de la langue françoyse* de John Palsgrave, se trouve à Paris seulement à la Bibl. Mazarine.

L'Esclaircissement de la langue françoyse, composé par Maistre Jehan Palsgrave, Angloys, natyf de Londres et gradué de Paris. [A la fin :] The imprintyng fineysshed by Johann Haukyns, the xviij daye of July, the yere of our Lorde God, MCCCCC and xxx. — Londres, 1530; in-fol.; sign. A-C, A-D, F-K, M-X, AA-XX, AAA-ZZZ, A-p, 2, Car. goth. [Maz. 113 F.]. Cet ex. a servi à la réimpression de F. Genin en 1852.

Pour l'*Introductorie* de Giles Duwes, Mlle K. L. ne donne aucune indication bibliographique; elle n'indique jamais le format ni le nombre de pages, ce qui pour des ouvrages antérieurs au XVIIIe siècle est particulièrement gênant. L'exemplaire que j'ai eu en mains à la Bibl. nat. présente le même titre que celui qu'elle a copié ; on y lit en plus à la fin : « Thus endeth the second and laste boke of this Introduction printed at London, by me Henry Smyth.» In-4°, sign. A-Ee, car. goth. [Rés. p. X, 20]. Le nom de l'auteur est donné sous forme d'acrostiche au commencement et à la fin de la 1re partie de l'ouvrage : « Giles Du Vués, alias de Vadis. »

P. 135 sqq. — Voici les éditions des ouvrages de Claude de Sainliens ou Holyband, existant dans les bibliothèques parisiennes. Les éditions que n'a pas connues Mlle L. sont précédées d'un astérisque.

The French Schoole Maister, wherein is most plainely shewed the true and perfect way of pronouncing the French tongue to the furtherance of all those which would gladly learne it. First collected by Mr C. H. and now newly corrected and amended by P. Erondelle, professor of the said tongue. — Printed at London, by T. Este, for Clement Knight, dwelling in Paules Churchyard, at the signe of the Holy Lamb, 1606; in-8°, 2 ff. lim., 157 ff., car. got. et car. rom. [Maz. 45914].

*1609. — London, printed by Richard Field, for Clement Knight, dwelling in Paules Churchyard at the signe of the Holy Lambe. In-8°, 157 ff., car. goth et rom. [8° X. 16935].

*1632.— *First collected by Mr C.H. and since often corrected by divers professors of the sayd tongue.* — London, printed by T. P. for Tho. Knight and are to be sould by Ephraim Dawson, at the signe of the Rainebow, neere Temple Barre; in-16, 2 ff. lim., 157 ff. car. rom. et got. [Maz. 20 392].

1641. — *Now newly corrected, amended, and much inlarged with severall quaint proverbes and other necessary rules, by James Giffard, professor of the said tongue.* — Printed at London, by J. N. for T. K. and are to be sold by Joshua Kirton and Thomas Warren, at the White Horse in Pauls Churchyard. In-8°, 2 ff. lim. n. ch., 159 ff. [X. 11727].

L. Charlanne (*op. cit.*, p. 183) indique une édition du *French Littleton*, datée de 1583, que n'a pas connue Mlle L., mais il ne dit pas où il l'a vue. Mlle L. ne connaît pas non plus l'édition suivante :

**The French Littleton, a most easy, perfect and absolute way to learne the French tongue, set forth by Claudius Holyband, gentilhomme bourbonnois. Dum spiro, spero.* — London, printed by Richard Field, 1616 ; in-12, 203 p. [Bibl. Ste-Gen. 8º X. 493]. Dédicace datée London, 2 of March 1597.

L. Charlanne (*op. cit.*, p. 183) indique une *Grammar for the French verbs* (London, 1599) sans autre référence. Ne serait-ce pas l'édition de 1599 du *Treatise for declining of verbs*, mentionné par Mlle L. ?

La Bibl. nat. possède l'éd. de 1641 de cet ouvrage dont voici la description.

A Treatise for declining of verbes, which may be called the second chiefest worke of the French tongue, set forth by Claudius Holliband. — London, printed by George Miller, dwelling in Blacke Fryers, 1641 ; in-8º, 151 pages [X. 16240]. (Dédicace à Damoiselle Anne Harrington, datée de Londres 15-11-1580 et signée Desainliens.)

Claudii a Sancto Vinculo, De Pronuntiatione linguae gallicae, libri duo, ad illustrissimam simulque doctissimam Elizabetham Anglorum reginam... — Londini, excudebat Thomas Vautrollerius typographus, 1580 ; in-8º, 199 p. [Maz. Rés. 20231]. La dédicace est signée : « Cl. a Sancto Vinculo, Molinensis Borboniorum. » — On lit : P. 9 : « Ad linguae gallicae studiosum lectorem. Posteaquam totos hos decem annos in lingua latina et gallica edocenda Londini consumpsissem, ac proinde de varia et scribendi et pronuntiandi ratione (dum importunis discipulis simul respondere ac satisfacere conabar) multa diligenter annotassem, ea solum quae ad sermonem nostrum naturaliter pronuntiandum faciebant, ut tandem in publicum exirent, curavi... »

L. Charlanne, toujours sans autre indication, signale (p. 183) une édition de 1593 de *The Treasurie of the French Tong* et une édition de 1580 du *Campo di Fior*, que Mlle L. n'a pas connues. Enfin la Bibl. nat. possède deux éditions d'un manuel de conversation de Holyband, que Mlle L. a également ignoré :

**Propos familiers de maitre Glaude de Hollyband, très profitables et bien faciles pour apprendre la langue françoise. Ghemeyne franzoysche redenen...* — Rouen, R. Daré, 1647 ; in-8º, 128 pages. [X. 15254 (2)] — 1664 ; Rouen, Vve R. Daré ; in-8º, 128 pages. [X. 15255 (2).]

P. 161. — La Bibl. nat. possède une éd. de 1647 de *The French Alphabet* de G. De la Mothe, qui est peut-être identique à la dernière édition citée par K. L. En voici la description :

The French Alphabet teaching in a very short time, by a most easie way to pronounce French naturally... by G.D.L.M.N. — London, printed by A. Miller, and are to be sold by Tho. Underhill at the Bible in Wood Street, 1647 ; in-8º, sign. A-P. [X. 11768] (Dédicace à Sir Henry Walloppe datée du 11-8-1592 et signée G. Delamothe N. — Dans l'épître au lecteur est annoncée la publication d'un *French Tutor*).

P. 169, n. 3. — Trois éditions du *Ductor* de John Minshew se trouvent à la Bibl. nat. :

Ηγεμων εις τας γλωσσας, *id est Ductor in linguas, the Guide into tongues cum illarum harmonia et etymologiis, originationibus, rationibus et derivationibus in omnibus his undecim linguis, viz. : 1. Anglica, 2. Cambro-britannica, 3. Belgica, 4. Germanica, 5. Gallica, 6. Italica, 7. Hispanica, 8. Lusitanica, 9. Latina, 10. Graeca, 11. Hebrea, etc... Operastudio, industria, labore et sumptibus Johannis Minshaei, in lucem editum et impressum.* — Vendibiles extant Londini, apud Joannem Browne bibliopolam in vico vocato Little Brittaine,... 1617 ; in-fol., 8 ff., lim. n. ch. 543 pages [X. 660].

*— (Même titre que 2e éd., 1627.) 1626. 2a editio. — London, printed by John Haviland, and are by him to be sold at his printing house in the Little Old Baily in Eliots Court; in-fol., 769 col. [X. 661].

**Minshaei Emendatio vel a mendis expurgatio seu Augmentatio sui Ductoris in Linguae, the Guide into tongues, cum illarum harmonia et etymologiis, originationibus, rationibus et derivationibus in omnibus his novem linguis, viz. 1. Anglica, 2. Belgica, 3. Germanica, 4. Gallica, 5. Italica, 6. Hispanica, 7. Latina, 8. Graeca, 9. Hebraea, etc... Opera, studio, industria, labore et sumptibus Johannis Minshaei in lucem editum et impressum, 22o Julii anno 1625. Secunda editio...* — London, printed by John Haviland, and are by him to be sold at his house in the Little Old Baily, in Eliots Court, 1627; in-fol., 760 col., car. goth. et rom. [X. 662].

Un autre dictionnaire en six langues a pu également servir aux Anglais apprenant le français :

* *Sex Linguarum latinae, gallicae, hispanicae, italicae, anglicae et teutonicae dilucidissimus dictionarius...* — In Venetia, M. Sessa, 1541 ; in-8o. Sig. A-M. [X. 9119].

— 1553. — Tiguri, apud Froschoverum ; in-8o, Sig. A-N., car. goth. [X. 9120].

P. 181. — Il existe des *Colloques* de Mathurin Cordier, une édition de Cambridge qui certainement était destinée à la jeunesse anglaise.

* *Nouvelle Traduction des Colloques de Mathurin Cordier, divisés en quatre livres, corrigée d'un grand nombre de fautes et mise dans la pureté des deux langues, pour la plus grande facilité des enfants.* — Cantebrigiae, J. Hayes, 1698, 154 pages[1]. [Bibl. de Philadelphie].

La Bibl. nat. possède quatre autres éditions françaises de ces dialogues :

* *Les Colloques de Mathurin Cordier divisez en quatre livres, traduits de latin en françois, l'un respondant à l'autre pour l'exercice des deux langues* (par Gabriel Chapuis)... — Paris, H. Marnef, 1586 ; in-16, 595 pages [X. 8854 *bis*].

---

1. Cette description est empruntée au *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle*; Paris, 1886 ; in-8o.

— 1638. — Paris, J. Libert; in-12, 598 pages [X. 8855].

* *Nouvelle Traduction des Colloques de Mathurin Cordier, divisez en IV livres, corrigée d'un grand nombre de fautes et mise dans la pureté des deux langues pour la plus grande facilité des enfants.* — Paris, Vve C. Thiboust et P. Esclassan, 1672; in-12, VIII-496 pages [X. 8856].

— 1691. — Amsterdam, H. Wetstein; in-12, 508 pages [8° X. 12670].

P. 185. — L'Isle of Wilbraham, en outre de *Part of Du Bartas*, a traduit encore d'autres poésies du même écrivain.

* *Foure Bookes of Dubartas, I. The Arke; II. Babylon; III. The Colonnyes; IIII. The Columnes or Pyllars; in French and English, for the instruction and pleasure of such as delight in both Languages, by William L'Isle of Wilburgham, Esquire for the Kings Body, together with a large Commentary by S.G.S.* — London, printed by T. Paine, for Francis Egelsfielde, and are to be sold at the signe of the Marygold in Paules Church-yard, 1637; in-4°, 7 ff. lim., 2 × 186 pages, 1 fol. [Maz. 10856].

Sur le fol. avant le titre de départ deux fleurs allégoriques se donnant la main; au-dessous, la légende :

« Jusqu'à la fin du mond la Lys Francoise
« Fleurisse jointe avec la Rose Angloise ».

P. 187 — En plus des deux éd. de *An Alvearie* de J. Baret, signalées par Mlle L., la Bibl. nat. en possède une 3e de 1580 :

* *An Alvearie or quadruple dictionarie, containing foure sundrie tongues, namelie English, Latine, Greeke and French, newlie enriched with varietie of wordes, phrases, proverbs, and divers lightsome observations of grammar, by the tables you may contrariwise finde out the most necessarie wordes placed after the alphabet, whatsoever are so be found in anie other dictionarie, which tables also serving for lexicons, to lead the learner unto the English of such hard wordes as are often read in authors, being faithfullie examined, are truelie numbered, verie profitable for such as be desirous of anie of those languages.* Cum privilego regiae Maiestatis. — Londini, excudebat Henricus Denhamus typographus, Gugliemi Seresii unicus assignatus, 1580; in-fol., sign. A — Tttt. [X. 2835].

Préface signée : Jo. Baretus Cantabrigiensis. — Fol. 5vo... but in the French tables, although I had before travelled in divers countries beyond the seas both for language and learning, yet not trusting to mine owne skill, I used the helpe of M. Chalonet and M. Claudius...

P. 190. — Voici les descriptions des éd. du Dictionnaire de Cotgrave qui sont à la Bibl. nat. et à la Bibl. Ste-Geneviève : celles données par Mlle L. sont très incomplètes.

A Dictionarie of the French and English tongues, compiled by Randle Cotgrave. — London, printed by A. Islip, 1611; in-fol., sign. A-Nnnn. (Les derniers cahiers sont paginés 1-10.) [4° X. 243].

A Dictionarie of the French and English tongues, compiled by Randle Cotgrave. Whereunto is also annexed a most copious dictionarie of the English set

before the French, by R. S. L. (Robert Sherwood, Londoner.) — London, printed by A. Islip, 1632; 2 parties en 1 vol. in-fol. [X. 600]. (La 2e partie a pour titre : Dictionaire anglois et françois.)

A French-English Dictionary, compil'd by Mr Randle Cotgrave, with another in English and French, whereunto are newly added the animadversions and supplements... of James Howell... — London, J. Williams, 1650; 2 parties en 1 vol. in-fol. [X. 42].

—1650. — London, George Lathum : in fol., 2 parties en 1 vol. [Bibl. Ste-Gen. fol. X. 1357]. (Précédé de *The French Grammar.*)

— 1660. — London, printed by W. Hunt; 2 parties en 1 vol. [X. 601].

— 1673. — London, A. Dolle ; 2 parties en 1 vol. in fol. [X. 940].

P. 192. — Voici les indications bibliographiques omises par Mlle L. dans sa description du *Lexicon Tetraglotton* de James Howel, que je fournis d'après l'ex. de la Bibl. nat. : In-fol., sign. A-(d). [X. 38].

Parmi les dictionnaires polyglottes qui ont été répandus en Angleterre, il faut citer celui de Calepin, dont la Bibl. nat. possède de nombreuses éd. Le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle* (Paris, 1886, in-8o) signale en outre un dictionnaire en 6 langues, qui, par le fait qu'il a été imprimé à Rouen, a dû servir aux Anglais :

Faber (Basilius) [Soranus] — *Le Dictionnaire des six langages.* — Rouen, L. Villain, 1611, in-12. [Bibl. de Troyes].

P. 205. — La Bibl. nat. ne possède que la 2e éd. des *Dialogues* de Dugrès :

Dialogi gallico-anglico-latini, per Gabrielem Dugres,... editio 2a... — Oxoniae, veneunt apud T. Robinson, 1652; in-12, pièces lim., 195 pages et index. [X. 13532].

P. 226 [1], n. 3. — Outre les deux éditions du *Traité* de Meigret indiquées par Mlle L., la Bibl. nat. en possède une troisième avec un titre différent. Voici la description de ces 3 éditions.

Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise, faict par Loys Meigret, Lyonnois, auquel est debattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puissance des lettres. — [Paris] on les vend au Palais en la gallerie par où on va à la Chancellerie, es bouticques de Jehan Longis et Vincent Sertenas, libraires, et en la rue Neufve Nostre Dame, par Denis Janot, imprimeur et libraire, 1542 ; in-4o, sign. A. G. [Rés. X. 910].

— 1545. — A Paris, de l'imprimerie de Jeanne de Marnef, vefve de feu Denys Janot, demourant en la rue Neufve Nostre Dame, à l'enseigne saint Jean Baptiste ; in-8o, sign. A.-A. [Rés. X. 1943].

**Le Tretté de la grammere françoeze, par Louis Meigret, Lionoes.* — A Paris, chès Chrestien Wechel, à la rue Sainct Jean de Beauvais, à l'Enseigne du Cheval volant, 1550; in-4o, 144 p. [Rés. X. 903].

---

1. Il est regrettable que Mlle L. n'ait pas relevé dans ses index bibliographiques les ouvrages signalés entre la page 226 et la page 231.

P. 227. — La Bibl. nat. ne possède que 3 éd. de la *Gallicae linguae Institutio* de Jean Pilot ;

Gallicae linguae Institutio latino sermone conscripta per Joannem Pillotum, Barrensem. — Parisiis, ex officina Stephani Groulleau, in vico novo D. Mariae commorantis, sub intersignio S. Joannis Baptistae, 1550 ; in-8°, 8 ff. lim. n. ch., 108 ff. [Rés. p. X. 28].

— 1555.— Ibid. ; in-8°, 6 ff. lim. n. ch., 108 ff. [Rés. X. 1906].

— 1561. Nunc vero locupletata per eundem. — Ibid. ; in-8°, 268 p. 1 fol. n. ch. [Rés. X. 1935].

De l'*Institutio Gallicae linguae*, de Jean Garnier, elle a aussi trois éd. :

Institutio Gallicae linguae in usum juventutis germanicae... authore Joan. Garnerio. — (Genevae), apud J. Crispinum, 1558 ; in-8°, VIII-102 pages [Rés. X. 1939].

— 1591. — Genevae, apud heredes E. Vignon ; in-8°, VIII-78 pages [Rés. X. 2700].

Institutio gallicae linguae, primum a Joanne Garnerio in lucem edita, nunc denuo revisa et correcta a Petro Morleto..., — Ihenae, typis T. Steinmanni, 1593 ; in-8°, 74 pages [8° X. 11676].

Elle possède en outre du même auteur un petit traité religieux qui a été traduit en anglais :

A Briefe and plaine confession of the christian faith, conteinyng 100 articles after the symbole or Crede of the apostelles, made and set foorthe in anno 1549, by Jhon Garnier, and translated out of Frenche into Englishe by Nicholas Malbie, in the yere of our Lorde 1562. — London, by J. Kingston (s. d.) ; in-8°, sign. A.-G. [D. 4459].

Elle a deux éditions du *Dialogue de l'orthographe* de Jacques Peletier :

Dialogue de l'ortografe e prononciation françoese, departi an deus livres par Jacques Peletier du Mans. — A Poitiers, par Jan e Enguilbert de Marnef, a l'anseigne du Pelican, 1550 ; in-8°, 8 ff. lim. n. ch., 216 p. [Rés. X. 1953]. (Exemplaire de Ménage.)

Dialogue de l'ortografe e prononciacion françoese, departi en deux livres, par Jacques Peletier du Mans. — A Lyon, par Jan de Tournes, 1555 ; in-8°, 137 p., 4 ff. n. ch., car. ital. [Rés. X. 1954].

Grammaire françoise, contenant reigles très certaines et adresse très asseurée à la naïve connoissance et pur usage de nostre langue, en faveur des étrangers qui en seront désireux, par C[harles] M[aupas] Bl[esois]. — A Bloys, par Philippe Cottereau, libraire et imprimeur du roy et de la ville, 1607. Avec privilege du roy. In-16, 2 ff. lim., 386 p. et 1 fol. priv. [Maz. Rés. 44. 211]. Note de M. Ferd. Brunot collée sur la couverture :

« Volume rare. Maupas raconte dans la préface d'une édition postérieure qu'il n'avait d'abord fait tirer qu'un très petit nombre d'exemplaires de sa grammaire ; il la distribuait à ses élèves étrangers et on s'explique facilement de la sorte qu'ils se soient perdus pour la plupart.

« Cette éd. de 1607 n'existe ni à la Sorbonne, ni à l'Arsenal, ni au Musée pédagogique, ni à Ste-Geneviève, Stengel ne l'a trouvée en All. qu'à Munich. Elle se trouve cependant dans la collection de M. le Cte de Lignerolles.

« L'ouvrage est du reste fort important. Beaucoup de grammairiens postérieurs jusqu'en 1640 le citent avec respect, comme une autorité, surtout pour la syntaxe. »

Grammaire et syntaxe francoise, contenant reigles bien exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction et usage de nostre langue, en faveur des estrangiers qui en sont désireux, par Charles Maupas, Bloisien. 2e édition, reveuë, corrigée et augmentée de moitié, et en beaucoup de sortes amendee outre la précédente par ledit autheur. — A Paris, chez Adrien Bacot, imprimeur, demeurant rue des Carmes, à l'image S. Jean, 1625, in-12, 10 ff. lim. n. ch., 360 pages [X. 9802].

Grammaire et syntaxe francoise, contenant reigles bein (sic) *exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction et usage de nostre langue, en faveur des estrangiers qui en sont désireux, par Charles Maupas, Bloisien, troisieme édition, reveuë, corrigée et augmentée de moitié, et en beaucoup de sortes amendée, outre la précédente par ledit autheur.* — A Rouen, chez Jacques Cailloué, tenant sa boutique dans la cour du Palais, 1632, in-12, 16 ff., lim. n. ch., 360 pages, [X. 9803]. (Accedit :)

Philippi Garneri Aurelianensis Galli Linguae gallicae professoris, Praecepta gallici sermonis... Tertia editio... Rothomagi, apud Jacobum Cailloué, 1632, in-12, 8 ff. lim. n. ch., 127 pages.

Grammaire et syntaxe françoise, contenant reigles bien exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction et usage de nostre langue en faveur des estrangers qui en sont désireux, par Charles Maupas, Bloisien. Dernière édition, reveue, corrigée et augmentée de la moitie par ledit autheur ; de plus a esté adjousté la Grammaire latine et françoise de Garnerius... — A Rouen, chez Jacques Cailloué, dans la cour du Palais, 1638, in-12, 12 ff. lim., 360 pages [Maz. Rés. 44986]. (Suit la Grammaire de Philippe Garnier.)

P. 229. — *Grammaire* de Oudin.

Grammaire françoise rapportée au langage du temps, par Antoine Oudin, secrétaire interprète de Sa Majesté, reveuë et augmentée de beaucoup en cette seconde édition. — A Paris, chez Antoine de Sommaville, au Palais, dans la Gallerie des Merciers, à l'Escu de France, 1640, in-8o, 3 ff. n. ch., 320 pages [X. 9795].

— 1645. — *Reveuë et augmentée de beaucoup en cette dernière édition.* — A Rouen, chez Jean Berthelin, dans la cour du Palais, in-8o, 3 ff. n. ch., 320 pages [X. 9796].

— 1645. — Ibid., in-8o, 4 ff. n. ch., 320 pages [X. 9797].

P. 230. — *Curiosités françaises* de Oudin.

Curiositez françoises, pour Supplément aux dictionnaires ou Recueil de plusieurs belles propriétez, avec une infinité de proverbes et quolibets pour l'explication de

toutes sortes de livres, par Antoine Oudin, secrétaire interprète de sa Majesté. — A Paris, chez Antoine de Sommaville, au Palais, dans la Gallerie des Merciers, à l'Escu de France, 1649, in-8°; 4 ff. lim. n. ch., 615 pages [X. 14017].

— 1646. — Imprimé à Roüen et se vend à Paris chez Antoine de Sommaville, au Palais, dans la petite sale des Merciers, à l'Escu de France, in-8°, 4 ff. lim. n. ch., 471 pages [X. 14018].

Voici les indications bibliographiques de l'*Eschole Françoise* de Jean Baptiste Du Val, omises par Mle L. :

— Paris, E. Foucault, 1604. In-8°, XVI-295 pages [X. 9794].

Grammaire de Jean Masset :

Exact et très facile acheminement à la langue françoise, par Jean Masset, mis en latin par le mesme autheur, pour le soulagement des estrangers... — A Paris, chez David Douceur, libraire juré, rue Sainct Jacques, à l'enseigne du Mercure arresté, 1606, in-fol., 32 pages [X. 507].

Voici les références bibliographiques des diverses éditions des *Praecepta Gallici sermonis* de Philippe Garnier.

— 1607. — Argentorati, impensis L. Zetzneri ; in-8°, XVI-87 pages [8° X. 12465].

— 1621. 3a ed. — Aureliae, apud J. Nijon ; in-12, pièces lim., 127 pages [X. 11518].

— 1632. 3a ed. — Rotomagi, apud J. Cailloué ; in-12, pièces lim., 127 pages [X. 9803 (2)].

Traités grammaticaux de Laurent Chiflet :

Essay d'une parfaite grammaire de la langue francoise, où le lecteur trouvera, en bel ordre, tout ce qui est de plus nécessaire, de plus curieux et de plus élégant en la pureté, en l'orthographe et en la prononciation de cette langue, par le R. P. Laurent Chiflet, de la Compagnie de Jésus. — A. Paris, chez Pierre Naugé, rue des Carmes, près Saint-Hilaire, 1668 ; in-12, 4 ff. lim., 274 pages et 3 ff. table [Sorb. 12° L. P. f. 327].

— 1680. 6e éd. — A Cologne, chez Pierre Le Grand, 1680 ; in-12, 4 ff. lim., 95 pages, 4 ff. table [X. 9828].

— 1697. 10e et dernière éd. — A Bruxelles, chez Lambert Marchant, marchand libraire, au Bon Pasteur, au Marché aux Herbes ; in-12, 4 ff. lim., 250 pages et 3 ff. table [X. 9829].

Nouvelle et parfaite Grammaire françoise, où se voit en bel ordre tout ce qui est de plus nécessaire, de plus curieux et de plus élégant en la pureté, l'ortographe et en la prononciation de cette langue, par le R. P. L. Chiflet, de la Compagnie de Jésus. — A Paris, chez Claude Audinet, rue des Amandiers, vis à vis le Collège des Grassins, à la Vérité royale, 1677 ; in-12, 6 ff. lim., 274 pages [X. 9831]. (Même texte que *Essay d'une grammaire parfaite.*)

— 1669. — A Paris, chez Pierre Trabouillet, au Palais, à l'entrée de la Galerie des prisonniers, à la Fortune ; in-12, 4 ff. lim., 274 pages, 3 ff. table [X. 9830].

—1691. *Nouvelle édition corrigée et augmentée d'une méthode abrégée de l'ortographe.* — A Paris, chez la Veuve de Louis Gontier, sur le quay des Augustins, à l'Image saint Loüis, avec privilège du roy ; in-12, 6 ff. lim., 312 pages [Sorb. 12° L. P. f. 334].

Les veritables Principes de la langue françoise, pour la sçavoir écrire et parler en peu de temps, où par une courte lecture on acquerra solidement ce qu'on n'apprendra jamais qu'imparfaitement par le seul usage. Seconde édition, reveuë cörrigée et augmentée de remarques sur la Grammaire françoise du P. Chifflet. En faveur des étrangers. — Paris, chez Florentin et Pierre de Laulne, devant la Sorbonne, à l'Empereur, 1689. Avec privilège du roi ; in-12, 5 ff. lim., 202 pages [Sorb. 12° L. P. f. 329].

Outre les auteurs cités par Mlle L., dans les dernières pages, en voici trois qui lui ont échappé :

Pierre le Gaygnard.

**L'Aprenmolire françois pour aprendre les jeunes enfans et les estrangers à lire en peu de temps les mots des escriptures françoises, nouvellement inventé et mis en lumière, avec la vraie orthographe françoize par Pierre le Gaygnard, seigneur de la Chaume et de la Vergne sur Sesvre, dediez à Monsieur de la Boullais.*— A Paris, chez Jean Berjon, rue S. Jean de Beauvais au Cheval volant et au Palais en la Galerie des prisonniers, 1609 ; in-12, 2 ff. lim., 245 pages, 2 tableaux [X. 11767].

Claude Irson.

**Méthode abrégée et familière pour aprendre* (sic) *en peu de temps à bien lire, à prononcer agréablement et à écrire correctement en françois, ouvrage très utile non seulement aux étrangers mais aussi aux Français qui désirent se perfectionner en nôtre langue ou même enseigner les autres, par Claude Irson.* — A Paris, chez Pierre Baudoüin le fils, au bout du Pont Neuf, proche la grand Porte des Augustins, à l'Image Saint-Augustin, 1667, avec privilège du roi ; in-12, 11 f. lim., 262 pages [X. 11778 et 11779]. (Préface fol. 5vo... j'ay voulu faire un abrégé de ma nouvelle méthode...)

Du Tertre.

**Méthode universelle pour apprandre* (sic) *facilement les langues, pour parler purement et escrire nettement en françois, recueillie par le sieur Du Tertre.* — A Paris, chez Jean Jost, rue S. Jacques, au Sainct Esprit, 1650, avec privilège du roy ; in-12, 10 ff. lim., 196 pages [Maz. 20248]. (Le titre de départ porte « Méthode générale et raisonnee pour apprandre (*sic*) facilement les langues, principalement la latine ».)

Methode universelle pour apprandre (sic) *facilemant* (sic) *les langues pour parler puremant* (sic) *et escrire nettemant* (sic) *en françois, recueillie par le sieur Du Tertre. Reveue, corrigée et augmentée en cete* (sic) *seconde edition.* — A Paris, chez Jean Jost, rue S. Jacques, au Sainct Esprit, 1652, avec privilège du roy ; in-12, 30 ff. lim., 246 pages, suivi d'un « alphabet pour l'orthographe », 30 ff. [Maz. 46080].

P. 248. — Indications bibliographiques des *Spared Houres* de John Wodroeph :

1625. 2nd ed. ; in-fol., 2 ff. lim. n. ch., 344 p. et 2 ff n. ch. d'index. [X. 381].

P. 264. — Pierre Erondell.

The French Garden for English ladyes and gentlewomen to walke in, or a sommer dayes labour, being an Introduction for the attayning unto the knowledge of the French tongue ; wherein for the practise thereof, are framed thirteene dialogues in French and English, concerning divers matters from the rising in the morning till bed time, also the Historie of the centurion mentioned in the Gospell, in French verses, which is an easier and shorter methode then hath beene yet set forth, to bring the lovers of the French tongue to the perfection of the same, newly corrected and augmented, which necessary rules, by the author Peter Erondell, professor of the same language and John Fabre, his adjoint. — London, printed by Edw. All-de for John Grismond, and are to be solde at his shop neere the little North doore of S. Paules Church, at the Signe of the Gunne, 1621 ; in-8, sign. : A.-Q. Car. goth et car. rom. [X. 16239].

P. 279. — Grammaire anglaise.

Grammaire angloise pour facilement et promptement apprendre la langue angloise, qui peut aussi aider aux Anglois pour apprendre la langue françoise. — Paris, P. Billaine, 1625 ; in-12, 205 pages, pièces lim. et Errata [Bibl. Ste-Gen. 8° X. 495]. (Signé au Collège de Navarre le 8 fevrier 1625. Dédié à Henriette Marie de France, sœur du roy, accordée au Sérénissime Prince de Galles.)

— 1639. — A Rouen, chez Louis Oursel, dans l'Estre Nostre Dame, près les Changes ; in-8°, 4 ff. lim. 205 pages [X. 15490 (2)]. (Suivi de : *Alphabet anglois contenant la prononciation des lettres avec les déclinaisons et conjugaisons.* — (Ibid.) 1639 ; in 8°, 31 pages.)

Grammaire angloise et françoise pour facilement et promptement apprendre la langue angloise et françoise, reveue et corrigée tout de nouveau d'une quantité de fautes qui étoient aux précédentes impressions, par E. A. Augmentée en cette dernière édition d'un vocabulaire anglois et françois. — A Rouen, chez la Vefve de Robert Daré, dans la cour du Palais, 1670 ; in-8°, 4 ff. lim., 271 pages [X. 15494].

— *1679. — A Rouen, chez Julien Courant, au bas des degrez du Palais, 1679 ; in-8° 4 ff. lim., 204 pages [X. 15495]. (Le vocabulaire a un titre et une pagination séparée : Vocabulaire anglois et françois pour facilement et promptement aprendre la langue angloise et françoise. — A Rouen, 1679 ; in-8°, 66 pages.)

— *1679. — A Rouen, chez Jacques Herault, dans la cour du Palais ; in-8°, 4 ff. lim., 204 pages [X. 15496]. (Le vocabulaire comme au précédent.)

— 1687. — A Rouen, de l'imprimerie de Robert Daré, tenant sa boutique dans la court du Palais ; in-8°, 4 ff. lim., 205 pages [X. 15497].

(Suivi de : ***Alphabet** anglois et françois, contenant la prononciation des lettres **avec** les déclinaisons et conjugaisons.* — A Rouen, de l'imprimerie de Robert Daré, tenant sa boutique dans la Cour du Palais, 1687 ; in-8°, 31 pages.)

P. 289. — Paul Cogneau.

A Sure guide to the French tongue... by Paul Cogneau. The 4th edition... — London, J. Kirton, 1658 ; in-8°, IV-320 pages [X. 11726].

P. 294. -- Comenius [J. A. Komensky].

Latinae linguae janua reserata... per Johannem A. Comenium, adjecto vocum singularum indice etymologico... per G. D... — The Gate of the Latine tongue unlocked... London, J. Clark, 1656 ; in-8°, pièces lim., 332 pages [X. 9202]. (Latin-anglais.)

M[lle] K. L. n'a pas connu les deux traités suivants rédigés le premier par un Néerlandais, Willem Beijer, le second par un Danois Jean Sterpin.

**Vestibule introduisant à la vraye instruction des trois langues, la françoise, l'angloise et la flamende, à l'usage de l'école de Guillaume Beyer.* — Dordrecht, J. en J. Goris, 1662 ; in-16, 140 pages [X. 14464].

**Institutiones glotticae, seu Grammatica triplex linguae gallicae, anglicae necnon danicae praecepta methodice complectens, c'est-à-dire une Triple Grammaire contenant sommairement les préceptes de la langue françoise, angloise et danoise, or a threefold Grammar... labore et industria Joannis Sterpini, nobiliss. Reetziis a linguarum studio.* — Hafniae, prostat apud Danielem Paulli, reg. bibliopol., literis Henrici Gödiani, reg et acad. typ. (s. d.) ; in-8°, 3 ff. lim. n. ch., 189 pages et tableau [X. 11522].

P. 297. — Balthazar Gerbier.

The Interpreter of the Academie for forrain languages and all noble sciences and exercises... The 1st part. By Sr Balthazar Gerbier,... — London, 1648. In-4° ; portr. [X. 1515].

P. 301 et suiv. — M[lle] L. donne la 11e édition de la Grammaire de Claude Mauger, comme imprimée vers 1683 ; elle est de 1684 selon l'ex. de la Bibl. nat. :

Claudius Mauger's French Grammar with additions, enriched with new words and a new method and all the improvements of that famous language as it is now flourishing in the court of France, where is to be seen an extraordinary and methodical order for the acquisition of that tongue, viz. a most modish prononciation, the conjugation of irregular verbs, short and substantial ruler, to which is subjoined a vocabulary and a most exact new Grammar of the English tongue, with all advantages that may make it desirable to forreigners. The eleventh edition, exactly corrected and enlarged by the author, now professor of the languages at Paris. — London, printed for R. B. and are to be sold by Tho. Harrison, at the White Swan, over against the West-end of the Royal Exchange in Corn-Hlil, 1684 ; in-8°, 4 ff. lim. n. ch., 432 pages [X. 19968].

(Titre en français sur la garde en face du titre anglais. Au recto de cette feuille :

« You may find the author in the street of Seine over against the Hostel of the Prince de Marsillac, alias l'Hostel de Liancour, at Master du Bois, at the two Deers, or Daims, in the fauxbourg St Germaine, at Paris. Vous pourrez vous informer... ou autrement chez Monsieur de la Fontaine, rue des Boucheries, au Jardin de Provence, au fauxbourg Saint-Germain. At Mr Bentley's shop in Russel street, in Covent Garden, you may be furnished with French Bibles, French Common Prayers, French Testaments, and French Psalms. »)

Un ex. de la 13e éd., incomplet du titre, se trouve à la Sorbonne :

[*Nouvelle Grammaire angloise par Claude Mauger.*] — (s. l. n. d.). In-8o, 1 fol. n. ch., 396 pages [Sorb. 12o L. P. e. a. 12].

(Le titre manque ; dédié au Cte de Salisbury ; après la lettre dédicatoire on lit :

Three mo[ti]ves brought me again to England after having gathered the finest Flowers of the French Tongue a Paris (to enrich my works withall) which is its center for the better satisfaction of those that learn it.

The first the extreame love I bear to this generous country... the second to correct the thirteenth edition myself exactly, many faults of printing having crept into the four last editions that were printed here in my absence, though I had corrected them at Paris. The third to see my relations and friends.

I assure you that there are no words nor phrases in my grammar, but are very modish, for I was every day with some of the ablest gentleman of the Port Royal, who assured me, that my grammar is in their library. Farewell.)

Claudius Mauger's French Grammar, with additions... the Fourteenth edition, exactly corrected and enlarged by the author, late professor of the Languages at Paris. — London, printed by R. E., for R. Bentley and S. Magnes, in Russel street in Covent Garden, 1689; in-8, 4 ff. lim., 432 pages [Sorb. 12o L. P. f. 317].

(Même dédicace au Cte de Salisbury et même adresse au lecteur anglais : Three motives... [mais ceci en plus]... library, and my French Letters translated into English also ; of which some may be found still at Master Bently's a Booskseller in Covent Garden, near the Piazza. I have composed also a book since my return of Curious Stories of the times, translated into English which shall come out after Christmas... at Master Bently's...)

L. Charlanne (*op. cit.*, p. 197) a vu une 15th éd. (Hague with the collaboration of Paul Festeau) que n'a pas connue Mlle L.

1708, *21rst ed. exactly corrected and enlarged by the author, late professor of the languages at Paris.* — London, printed for R. Wellington, and are to be sold at the Oxford-arms in Lombard street; in-8o, 4 ff. lim. n. ch., 432 pages [X. 11693].

*1719, *23rd edition, corrected of the errors that had crept into the former edi-*

tions. — London, printed for M. Wellington, at the King's Head against St Clement's Church in the Strand; in-8°, 4 ff. lim. n. ch., 432 pages [X. 33459].

La Bibl. nat. possède deux éditions d'une Nouvelle Grammaire double inconnue à Mlle L. :

**New double Grammar French-English and English-French, by Mr Claudius Mauger and Mr Paul Festeau, professors of these languages. The last edition, wich contains a true and easy instruction for to acquire in a short time the use of these two languages with many notes which are not to be found in the preceding editions, enriched of the fundamental and short rules, for to pronounce them naturally, to write and read them perfectly, and also many curious and profitable dialogues, together an ample vocabulary, all the anglicismes and gallicismes, and lastly some pretty and pleasant stories upon all sorts of subjects, very usefull for the getting of these two languages.* — At the Hague, by Adrian Moetjens, bookseller by the Court, in the French Booktrade, 1696; in-8°, 158-186 pages [X. 11692].

*1713. — Ibid., 2 parties en 1 vol. in-12 [X. 19969].

P. 313. — Mlle L. pense que la 2e éd. de la *Nouv. Grammaire* de Paul Festeau a été imprimée en 1671 ; elle doit être de l'année suivante et doit correspondre avec l'ex. de la Bibl. nat.

Nouvelle Grammaire angloise, enrichie de dialogues curieux touchant l'estat et la cour d'Angleterre et d'une nomenclature angloise et françoise, par Paul Festeau. — Londres, T. Thornicroft, 1672; in-8°, pièces lim., 262 pages [X. 15493].

P. 353. — Mlle L. ignore les 2 éd., de 1672 et 1673, que la Bibl. nat. possède, des *Remarques* de St-Maurice.

**Remarques sur les principales difficultez que les estrangers ont en la langue françoise, avec un recueil alphabétique de plusieurs mots choisis pour leur faciliter l'ortographe et la prononciation qui peut servir de dictionnaire*, par Alcide de Bonne Case, seigneur de St Maurice. — A Paris, chez Estienne Loyson, au Palais, à l'entrée de la gallerie des Prisonniers, au nom de Jésus, 1672; in-8°, 6 ff. lim. n. ch., 382 pages et 1 fol. n. ch. [X. 13327].

*1673. — Ibid. In-8°, 4 ff. lim. n. ch., 382 p. et 1 fol. n. ch. [X. 13328].

La *Grammaire méthodique* de Vairasse d'Allais a paru pour la première fois en 1681, et non en 1682.

Grammaire méthodique contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires de la Langue françoise, dans un ordre clair et naturel, avec de nouvelles observations et des caractères nouveaux pour en faciliter la prononciation sans rien changer d'essentiel dans l'orthographe ni dans l'étymologie des mots. Ouvrage fort utile à toute sorte de gens et composé pour l'instruction particulière de S. A. R. Mgr le Duc de [*Chartres*] [1]. — A Paris chez l'auteur le Sr D. V. d'Allais, au bas de la ruë du Four, proche du Four, proche du petit Marché, faubourg Saint-Germain, 1681, avec privilege du roy ; in-12, 10 ff. lim., 498 pages [X. 19765].

1. Trou dans le papier.

La Bibl. nat. possède aussi l'*Introduction* du même.

A short and methodical Introduction to the French tongue, composed for the particular use and benefit of the English by D. V. d'Allais, a teacher of the French and English tongues in Paris. To be sold at the author's lodging, au bout de la rue Sainte Marguerite, proche le carrefour Saint Benoist, faubourg Saint Germain, attenant la boutique d'un fruitier. — A Paris, 1683, avec privilège du roy ; in-12, 4 ff. lim., 130 pages et 1 f. priv. [X. 11698].

« To the Reader. The Methodical grammar, I published last year in French, being only fit for those who have already made some progress in that language and aime at the perfection, some English gentlemen, lovers of true learning and haters of false grounds and confused notions, advised me lately to make a compendium of it in English, for the use and conveniency of such persons of their nation as begin to learn the French Tongue... »

P. 354. — René Milleran.

La nouvelle Gramaire françoise, avec le latin a côté des exenples, divisée en deux parties, la première contient cinq chapitres les plus essentiels de la sintaxe, et de la prononciation, avec celle des voyelles, des diftongues, des triftongues, etc. et de l'alfabet, selon les François mêmes et selon les Italiens ; les Alemans, les Holandois et les Anglois, par raport à leurs letres, la seconde, la prononciation des consones, le tout avec une nouvelle ortografe si juste et si facile, qu'on veut aprendre la beauté et la pureté de la prononciation en moins de tens qu'il ne faut pour lire cet ouvrage, par la diference des caracteres qui sont aussi bien ☞ *dans le corps des Regles* que dans leurs exenples, ce qui *est* d'autant plus particulier que c'*est* la partie la plus essentielle de toutes les langues, par René Milleran de Saumur, professeur des langues françoise, allemande et angloise, et interpréte du roi, 1re édition. — A Marseille, aux dépens de l'auteur, chez Henri Brebion, impr. du roi, etc., 1692 ; in-8°, 13 ff. lim. n. ch., 180 pages, 9 ff. n. ch., portr. gravé de l'auteur [X. 9824].

Les deux Gramaires fransaizes, l'ordinaire d'aprezant et la plus nouvelle qu'on puisse faire sans alterer ni changer les mots, par le moyen d'une nouvelle ortografe si juste, qu'on peut aprandre la bôté et la pureté de la prononciacion en moins de tans qu'*il* ne fôt pour lire cet ouvrage, par la diferance des karacteres ☞ qui sont osi bien dans le cors des regles que dans leurs exanples, ce qui est d'otant plus particulier qu'elles sont tres faciles et incontestables, la prononciacion étant la partie la plus esancielle de toutes les langues, avec le latin a côté des exanples, divizées en deux parties, la première contient cenq chapitres les plus esanciels de la sentaxe et de la prononciacion, et des diferans tons de la voix de ce dont ils traitent et la prononciacion des voyelles, des diftongues et des triftongues, etc. et de l'Alfabet selon les Fransais mêmes, et les Alemans, et les Anglais, par raport à leurs letres, par René Milleran, de Somur, interpréte du roi et profeseur de la langue fransaize qu'il anseigne par les langues latine et italienne et alemande et anglaize.

1re éd. — A Marseille, aux dépans de l'oteur, chez Henri Brebion, impr. du roi, 1695; in-12, 12 ff. lim. n. ch., 180 pages et 9 ff. n. ch., portr. grav. de l'auteur [8o X. 9429].

**Les plus belles Lettres des meilleurs auteurs françois avec des notes par Pierre Richelet, augmentées de titres dont on qualifie toutes sortes de personnes, par le sieur de Milleran.* — A Bruxelles, chez Josse de Grieck, imprimeur et marchand-libraire, demeurant proche la Steen-porte, à St Hubert, 1696; in-8o, XXIV-356 pages, 14 ff. n. ch. de table [Z. 14.263].

**Nouvelles Lettres familières et autres, sur toutes sortes de sujets avec leurs réponses, choisies de Messieurs de Bussi Rabutin, de Furetière, de Bourseau, de l'Académie françoise et des plus célèbres auteurs du tems, par René Milleran. Nouvelle édition augmentée des Lettres curieuses de littérature et de morale par l'abbé de Bellegarde.* — A Amsterdam, chez George Gallet, marchand-libraire, 1705; in-8o, 4 ff. lim. n. ch., 448 p., 4 ff. n. ch. de table [Z. 14274].

*1709. *Nouvelle édition augmentée.* — A Bruxelles, chez Jean Leonard, libraire-imprimeur, ruë de la Cour; in-8o, 2 ff. n. ch., 433 pages, 5 ff. n. ch. de table [Z. 14275].

P. 382 et suiv. — Guy Miège.

A new Dictionary French and English with another English and French, according to the present use and modern orthography of the French, inrich'd with new words, choice phrases and apposite proverbs, digested into a most accurate method and contrived for the use both of English and Foreiners, by Guy Miege, Gent. — London, printed by Tho. Dawks, for Thomas Basset, at the George, near Cliffords Inn in Fleet street, 1677, 2 tomes en 1 vol. in-fol. [Maz. 10206 A].

A new Dictionary French and English, with another English and French, according to the present use and modern orthography of the French, enrich'd with new words, choice phrases and apposite proverbs, digested into a most accurate Method, and contrived for the use both of English and Foreiners, to which is added a Collection of Barbarous French, or obsolete, provincial, mis-spelt and made works for the satisfaction of such as read old French authors, by Guy Miege, Gent. — London, printed for Thomas Basset, at the George, near Cliffords-Inne in Fleet-street, 1679; 2 vol. in-4o [Sorb. 4o L. P. e. a. 8].

**A short Dictionary English and French, with another French and English, according the present use and modern orthography, by Guy Miege. Gent.* — London, printed for Tho. Basset, at the George, in Fleet Street, near St Dunstan's Church, 1684; in-8, sign. A-Qqq. [Maz. 20 297. B].

**A short Dictionary English and French, with another French and English, according to the present use and modern orthography. The second edition, to wich is added a new and certain rule for finding out the genders of French nouns, by Guy Miege, Gent.* — (Ibid.), 1685; in-8o, sign. A-Xx2 [Maz. 20297 C].

« Advertisement (en face du titre).

The Author has put out *two French Grammars*... the one is short and concise... The other is a large and complete piece... There is also of the author's

a copious *Vocabulary* with proper Dialogues, to be had either separately or joyntly with the Grammar. Sold by Tho. Basset... »

The short French Dictionary in two parts, the I. English and French, II. French and English, according to the present use and modern orthography, by Guy Miege, Gent. The Fifth Edition with some Improvements. — Hague, by Henry van Bulderen, bookseller in the Pothen, at the sign of Mezeray, 1703, avec privilège des Etats de Hollande et de Westfrise ; in-8°, sign. A-Bb3 [Maz. 43891].

The Great French dictionary in two parts... to which are prefixed The Grounds of both languages in two grammatical discourses, the one English and the other French, by Guy Miege,... — London, Tho. Basset (printed by J. Redmayne), 1688; in-fol. 3 part. en 1 vol., les pages n. ch. [Bibl. Ste. Gen., fol. X. 136[6]]. (Le titre de départ du Dictionnaire porte la date 1687.)

Méthode abbregée (sic) *pour apprendre l'anglois avec une nomenclature et un corps de dialogues, un recueil de plaisans contes, et bons mots, de lettres galantes et caractères bien tournez, par le sieur Guy Miege, auteur du Dictionaire anglois.* — London, printed for William Freeman, at the Bible over against the Middle Temple Gate, and Abel Roper at the Black Boy in Fleet Street, 1698, in-8°, 8 ff. lim. 302 pages [Maz. 45755].

« Avant la fin de l'année on espère de mettre en lumière un nouveau « Dictionaire anglois », in octavo, de la façon de cet auteur. Quoique le dernier ait été fort bien receu, témoin cinq grandes impressions qui s'en sont faites, trois à Londres et deux à la Haye... »

Nouvelle facile Méthode pour apprendre l'anglois, contenant une parfaite Grammaire avec une nomenclature françoise et angloise, un recueil d'expressions familières et plusieurs dialogues (sic) *familières et choisis* (sic) *et enfin un bon nombre de lettres galantes et histoires facétieuses, par Guy Miege, professeur de langues et auteur du dictionaire françois et anglois. Nouvelle édition corrigée et augmenté* (sic). — A Amsterdam, chez Pierre Mortier, libraire sur le Vÿgendam, 1698; in-8°, 375 pages et 3 ff. n. ch., titre en rouge et noir [Maz. 44786].

L. Charlanne (*op. cit.*, p. 199) indique une éd. de 1685 (Londres) de la *Nouvelle Méthode pour apprendre l'anglois.*

P. 389. — Pierre Bérault.

A new, plain, short and compleat French and English Grammar, whereby the learner may attain in few months to speak and write French correctly as they do now in the Court of France, and wherein all that is dark, superfluous and deficient in other grammars is plain, short and methodically supplied ; also very useful to strangers that are desirous to learn the English tongue, for whose sake is added a short but very exact English Grammar, by Peter Berault. — London, printed by Tho. Hodgkin for the author, 1688; in-8°, 8 ff. lim. n. ch., 333 pages [Sorb. 12° R 142].

On lit à la dernière page :

« Advertisement

If any gentleman on gentlewoman be desirous to learn either French or Latin, the author will wait or them. He lives now in Colemanstreet, in Coleyn-Alley, next door to the White-Heart Inn. »

Henri LEMAÎTRE.

Strassburger-ederna, den älsta bevarade texten på franske språket, av A. WALLENSKÖLD. Helsingfors, 1921 ; in-8, 16 pages avec un facsimilé. (Tiré à part de l'*Översikt av Finska Vetenskaps-Societetens Förhandlingar*, t. LXIII, 1920-1921, section B, n° 1).

Ce mémoire, présenté à la Société finlandaise des Sciences dans la séance du 25 octobre 1920 et imprimé dans ses comptes rendus, est une excellente mise au point de nos connaissances relatives au plus ancien texte conservé de la langue française. Très bien informé des travaux antérieurs, l'auteur exprime sur chacune des questions controversées une opinion personnelle et toujours judicieuse. La clarté de son exposition, la pondération de son jugement font de ces quelques pages un très utile complément du précieux commentaire de Koschwitz. On regrette qu'elles soient écrites dans une langue que la plupart des romanistes ignorent ou, comme l'auteur de ce compte rendu, ne lisent qu'avec peine. En les traduisant en français, M. Wallensköld ajouterait un nouveau titre à ceux qui lui valent depuis longtemps la reconnaissance et l'estime de ses confrères d'études.

En présence d'un texte comme celui des *Serments de Strasbourg*, qui ne nous est parvenu que dans une copie postérieure d'au moins un siècle et demi à la date où il a été écrit, notre esprit hésite entre deux attitudes également justifiées, la soumission et la défiance. Il est sans doute téméraire de prétendre remonter par delà les leçons du manuscrit jusqu'à l'original perdu ; mais on risque de se tromper fort en imputant à l'auteur ce qui pourrait n'être que l'erreur d'un copiste ignorant ou distrait. Par réaction contre les excès de la critique conjecturale, nous sommes peut-être devenus prudents et timides à l'excès. M. W. s'est placé à un point de vue résolument conservateur : il défend pied à pied les leçons et les formes de langue du manuscrit et n'accepte pas d'autre correction que *dift* pour *dist* et *lo fraint* pour *non lostanit*. Je lui donne raison en principe, en théorie ; mais je ne puis me résoudre à certaines conséquences qui découlent de cette abdication volontaire des droits imprescriptibles de la critique.

Ainsi, le changement de *et* en *er*, dans le groupe de mots *in aiudha et in cadhuna cosa*, paraît à M. W. inutile, si on reconnaît à *aiudha* la signification d'« aide militaire ». Niera-t-il, cependant, qu'en restituant *er* on n'obtienne un sens bien plus cohérent et plus satisfaisant ? En revanche, comme à lui, quoique pour des raisons un peu différentes, la très ingénieuse correction de G. Paris, *lo suon fraint*, me semble aujourd'hui contestable. Notre maître la motivait par l'ambiguïté qui résulte de l'emploi du pronom

lo pour désigner le serment de Charles. Mais, si le texte original avait eu réellement *lo suon*, correspondant à l'allemand *then er imo gesuor*, à quoi serviraient, suivant la juste observation de Lücking, les mots *de suo part*, sans équivalent dans la version allemande ? M. W. explique le *non* superflu, comme le faisait déjà Suchier, par la distraction d'un scribe qui aurait eu encore présent à l'esprit le *conservat* de la ligne précédente. Mais, pour avoir commis cette erreur, il faut que ce scribe ait compris ce qu'il écrivait. Pourquoi donc ne l'a-t-il pas sur-le-champ corrigée ? Peut-être le *non*, dûment exponctué, n'est-il demeuré comme un témoin de sa faute, peut-être d'une faute de Nithard lui-même, que par l'inattention du copiste qui a écrit *lostanit* pour *lo franit* ou *fraint* ?

La graphie latinisante des *Serments* nous laisse dans une grande incertitude sur l'état de la langue qu'elle représente, et l'essai de transcription qui nous est offert aux pages 13 et 14 ne me satisfait pas en tous points [1]. La lecture *djürat* est manifestement erronée, puisque tous les autres *t* et *d* caducs sont transcrits par les signes correspondants au *th* anglais sourd ou sonore. Si l'avant-dernière consonne était sûrement prononcée avant le *t* de *dift*, elle ne doit pas non plus avoir été muette avant l'*s* de *lodhuuigs*. M. W. reconnaît dans *cosa* et *karlo* un *k* déjà palatalisé (*ky*) ; dans *fradre*, *salvar* et *returnar* un son intermédiaire entre *a* et *e* ouvert (*æ*) ; dans *christian* une diphtongue *yæ* ; dans *er*, *ludher*, *deo* et *deus*, *poblo*, *om* et *vol*, *savir*, *podir*, *mi* et *sit* des diphtongues embryonnaires (*ẹę*, *ọǫ*, *ẹi*), différentes des autres diphtongues, pleinement articulées celles-là, de *dreit*, *plaid*, *salvarai*, *prindrai* ou *pois*. Sans indiquer ses motifs, il a transcrit *amur* par *amọr*. C'est un parti fort sage, puisque tous les dialectes français ne connaissent pas la diphtongaison de l'*o* fermé ; mais n'aurait-il pas convenu d'observer la même réserve à l'égard du mot *deus* ou *deo* qui apparait si souvent sans diphtongue dans la poésie française du moyen âge ?

Comme l'interprétation donnée à la graphie *sit* est liée à l'explication d'une série considérable de formes du verbe français, on souhaiterait que M. W. n'eût pas laissé sans commentaire sa lecture *sẹit*. Entre le latin vulgaire *siat* et le français *seit* ou *soit*, nous devons supposer une forme intermédiaire *sẹyət*, avec *e* « féminin » (ou ce qui pouvait devenir *e* féminin) dans la syllabe finale. L'amuissement de cette voyelle, sous des conditions identiques ou analogues, est constaté au xe siècle, en syllabe contrefinale, par la graphie *preirets* du sermonnaire de Valenciennes, et avant le *t* final de la 3e personne, par l'emploi des imparfaits *aueia* et *soliæ* à l'assonance masculine dans la *Passion*. Par contre, nous trouvons dans *Eulalie* le

1. Je transcris l'alphabet employé, qui est celui de l'Association phonétique internationale, dans une graphie qui nous est plus familière, en remarquant expressément qu'*u* représente l'*u* latin et italien et *ü* notre *u* français.

conditionnel *sostendreiet*, dans *Jonas* des imparfaits et des conditionnels en *-eiet* et le subjonctif *aiet* ; mais ces formes peuvent très bien s'expliquer par l'analogie des autres subjonctifs et des imparfaits en *-evet* de la 1re conjugaison. Pour que le *t* final des subjonctifs *ait* et *soit* et des imparfaits en *-oit* se soit maintenu, il faut qu'il ait été de très bonne heure mis en contact avec un *y* précédent, par l'amuissement de la voyelle intermédiaire. On verra plus loin ce qu'il en est des imparfaits en *-out*, *-ot*. De ce qui vient d'être exposé il résulte que la graphie *sit* n'est point, comme on l'a supposé, un latinisme, mais l'exacte transcription, dans la graphie propre aux *Serments*, d'une forme vulgaire que nous devrions revendiquer pour la langue de cette époque quand même nous ne l'y trouverions pas.

L'alternance des graphies *eo* et *io* a conduit M. W., comme auparavant Koschwitz, à penser que ce pronom avait cessé d'être accentué sur la syllabe initiale. Cependant, le *gié* postérieur nous montre l'*e* diphtongué sous l'accent, et dans la phrase *ne io ne neuls* le sens exige l'emploi d'un pronom accentué. Est-ce un copiste qui a confondu, échangé la forme tonique et la forme atone, ou supposera-t-on que celle-ci pût déjà, comme plus tard, être substituée à celle-là ? En enlevant aussi l'accent à l'*e* du possessif *meon*, le savant finlandais a perdu de vue le continuateur *mien*, qui serait inexplicable sans l'accent normal, tandis que les possessifs atones, *mon* et *son* (I, 5, et II, 2), *ma* et *mes*, s'attestent, par la comparaison des formes italiennes correspondantes (*madonna*, *padremo*, *signorso*) et le paradigme *mus*, *ma*, *mum* du grammairien Virgilius Maro, comme antérieurs aux *Serments de Strasbourg*.

Les graphies *fradre* et *fradra*, *karlo*, *karlus* et *karle*, *altresi*, *sendra*, *de suo part* semblent à M. W. prouver clairement que les quatre voyelles, *a*, *e*, *o*, *u*, en syllabe atone finale ou contrefinale[1], représentent un seul et même son qui était déjà notre *e* « féminin » (*ə*) ou quelque chose d'approchant. On conçoit fort bien que le rédacteur des *Serments*, ne trouvant pas dans l'alphabet latin de signe équivalent à cette voyelle nouvelle, l'eût tour à tour transcrite par les voyelles finales des mots latins correspondants. Mais est-ce bien lui, n'est-ce pas quelque copiste, qui s'est trompé en écrivant une fois *fradra* en regard de *fradre* trois fois répété, une fois *karle* en regard de *karlus* et des deux *karlo* ? On conçoit encore très bien que la correspondance entre un *sendrə* prononcé et le latin *senior* eût échappé à l'attention d'un homme qui n'était pas de son métier un « regratteur de syllabes ». Mais il est invraisemblable que pour la transcription d'un mot masculin il eût préféré l'*a* caractéristique des féminins à l'*o* de *poblo* et de *karlo*, à l'*e* de *fradre*, et qu'il eût donné au possessif féminin la forme masculine *suo*. M. W. nous accorde (n. 14) que *suo* pourrait bien être une faute de copie pour *sua*. J'incline à croire que ces deux anomalies sont deux fautes soli-

---

1. Excepté l'*u* de *lodhuuig* et *lodhuwigs*, persistant au XIIe siècle dans la graphie *Looïs*.

daires, dérivées d'une faute unique (*suo* pour *sua* ou *sendra* pour *sendro*) et du fourvoiement d'une correction. Cette phrase est là plus maltraitée des *Serments*, puisque *non lostanit* y suit immédiatement *meos sendra de suo part*.

La graphie *altresi*, rapprochée de l'espagnol *otrosi*, semble très favorable à l'interprétation de M. W. Comme on y peut, cependant, opposer l'italien *altresì*, il résout habilement la difficulté, en supposant que l'*e* italien représente la conjonction *et*. Mais, pour légitimer cette identification, il faudrait qu'il y eût deux *s*, comme il y a deux *t* dans *altrettale* et *altrettanto*. A mon sentiment, l'adverbe italien et français est formé à l'aide du nominatif pronominal *altri*, l'ancien lyonnais *autri*, et l'*e* controversé résulte de la dissimilation de l'*i* atone sous l'influence de l'*i* accentué de *sic*. L'ancien français *neïs*, *nis* suppose également l'emploi du nominatif pronominal *ipsi* dans la fonction d'un adverbe.

Le subjonctif *fazet* est un argument à deux tranchants. Dans les indicatifs *dunat* et *conservat* les *Serments* ont gardé l'*a* latin ; dans l'un des deux subjonctifs en *-iat* il est remplacé par *e* ; dans l'autre, celui du verbe *être*, on a vu tout à l'heure que la voyelle était probablement amuïe. Or les graphies *cosa* et *dift* assignent ce texte à la région de la Gaule dans laquelle le timbre de l'*a* est influencé, sous les conditions que l'on connaît, par un phonème palatal précédent. Il me semble qu'il y a dans cette coïncidence une forte présomption que l'*a* et l'*e* atones marquent deux nuances différentes et que la distinction des voyelles finales dans l'écriture correspond à une différence réelle de prononciation. On objectera *cadhuna* et *sagrament*. Mais les textes postérieurs connaissent *chaün* aussi bien que *cheün*, les patois de la Suisse romande ont *tsālō*, « un à un », *tsāpu* ou *tsọpu*, « peu à peu », sans aucune trace de palatalisation de l'*a* par la consonne initiale. Et l'on peut sans parti pris doctrinaire reconnaitre l'empreinte latine dans *sagrament*, terme d'Église et de droit, dans *sagrament* sans article, aussi bien que dans *numquam* ou dans les *deo inimi* de la prose de *Sainte Eulalie*.

De cette variété des voyelles finales Suchier, développant une indication de M. Meyer-Lübke, a cru pouvoir induire que la langue des *Serments* devait être celle de la métropole lyonnaise. Cette opinion est, je le sais, partagée par des savants particulièrement versés dans la connaissance des dialectes franco-provençaux. Cependant, il n'avait point échappé à Suchier que tout *a* atone précédant le *t* final de la 3e personne, comme l'*s* de la deuxième, est changé dans ces dialectes en *e* et que, par conséquent, la différence observée dans les *Serments* entre *fazet* et les indicatifs en *-at* infirme sa thèse. Cette objection s'aggrave encore du fait, négligé par lui, que la palatalisation de l'*a* atone en franco-provençal ne l'a pas mué en *ə*, mais en *i*. C'est l'état primitif, conservé jusqu'à nos jours dans le patois de la Val Soana et dans quelques patois valaisans, attesté au moyen âge par les textes lyonnais et dauphinois et par de nombreuses mentions de noms de lieu :

par exemple, *Ballewi* (aujourd'hui Ballaigues), *Bieri* (Bière), *Donnatieri* (Donatyre), *Joni* (Jougne), *Ruweri* (aujourd'hui Rueyres), dans le pouillé du diocèse de Lausanne dressé en 1228; *Anamasci* (Annemasse, Haute-Savoie), *Curtili* (auj. Curtilles, Vaud), *Albiui* ou *Erbiui*, *Barbereschi*, *Friwenci* (Albeuve, Barberèche et Fruence, dans le canton de Fribourg) au XIIe siècle; plus anciennement encore, *Dranci* (la Dranse du Valais), dans la *Vita sancti Maioli* du moine cluniacien Syrus.

Fazet, associé à *dunat* et *conservat*, n'est donc point une forme franco-provençale, mais pourrait, semble-t-il, être localisé à volonté dans un pays quelconque de langue française, si l'on admet comme très vraisemblable que le changement de timbre de l'*a* précédé d'un phonème palatal doit être antérieur à celui de l'*a* non soumis à cette influence. La conformité de structure des imparfaits occidentaux en *-out* et des imparfaits communs en *-oit* n'implique pas nécessairement un processus identique de transformation et d'amuissement de la désinence en *-at*, précédée ou non d'un phonème palatal, mais résulte peut-être d'empiètements successifs d'un vainqueur futur sur son concurrent plus faible. Malgré la différence de nos prémisses, ces constatations s'accordent avec l'opinion émise par M. W. que la langue des *Serments* n'offre aucun trait qui nous empêche d'y reconnaître un état archaïque de n'importe quel dialecte français et de notre langue française moderne.

Cet archaïsme de la langue et la fidélité du scribe à la tradition latine rendent un compte suffisant de toutes les particularités dans lesquelles ce texte concorde avec l'état postérieur des dialectes du Poitou et de la Saintonge. Koschwitz, on le sait, inclinait à identifier la langue des *Serments* à celle de Poitiers, comme Suchier à celle de Lyon. M. W. confirme et précise les objections déjà élevées par G. Paris contre cette identification. La préposition *ab*, persistante dans le composé *avec* [1], pouvait être encore en usage, au IXe siècle, dans un territoire plus étendu qu'au XIIe ou au XIIIe. *Double*, *treble*, *estoble* nous montrent que le *b* de *poblo* n'a rien d'anormal dans un dialecte septentrional.

Je m'étonne que la forme *sendra* (ou *sendro*, si l'on accepte ma correction) n'ait pas retenu l'attention de ceux qui se sont occupés jusqu'à présent de la langue des *Serments*. Si nous ne possédions pas d'autres textes antérieurs au XIIe siècle, le *d* épenthétique nous apparaîtrait comme un trait différentiel, excluant toute la région du nord, Picardie, Wallonie et Lorraine, c'est-à-dire les pays dont les parlers devaient être le plus familiers à Nithard et aux princes carolingiens. Mais, quand on lit *voldret* et *voldrent* dans *Eulalie*, *mieldre*, *vindrent*, *presdrent*, *reclusdrent*, *fisdren*, *estrai*, *duistrent*, *exastra* et d'autres formes semblables dans *Saint Léger*, on reconnaît que ce critère ne

1. Avec raison M. W. (p. 5) identifie cette préposition avec le latin *ab*. C'était déjà l'opinion de G. Paris. La perpétuation de l'étymologie *apud* jusque dans le dictionnaire étymologique de M. Meyer-Lübke est un exemple surprenant de la persévérance dans l'erreur.

peût s'appliquer aux *Serments* et l'on est prêt à confesser que tous nos raisonnements sur ce texte ne sont que des tâtonnements dans les ténèbres.

Pour compenser la brièveté du temps écoulé entre la date de 842 et la mise en écrit de l'*Eulalie* et du *Jonas*, il semble qu'il faille allonger d'autant la distance dans l'espace entre des états de langue en apparence si différents. Mais l'observation des patois actuels nous révèle des différences presque aussi sensibles entre des parlers voisins et parfois dans la bouche du même individu. En Sicile, la diphtongaison de l'*e* et de l'*o* ouverts est conditionnée par le degré de vivacité du discours [1]. A plus d'une reprise, au cours de mes enquêtes toponymiques dans la Suisse romande, les réponses divergentes de deux sujets ou les réponses successives d'un seul à des questions identiques ont fait percevoir à mon oreille toute la gamme des nuances entre un *a* teinté d'*e* (*æ*) ou d'*o* (*å*) et l'*e* ou l'*o* ouverts ou fermés, entre l'*e* et l'*o* fermés et les diphtongues naissantes *ẹi* et *ọu*, entre les anciennes diphtongues dialectales *āi*, *āu*, *āü* et un *a* long. Çà et là, tantôt l'une tantôt l'autre des finales atones en *a* ou *o* s'affaiblit en *ə* ou s'évanouit. En interrogeant tour à tour, dans trois hameaux de la même commune, trois vieillards, j'ai entendu le plus âgé prononcer *tsāblyə* et les deux autres encore distinctement l'antique *tsāblyọ*. Quelques kilomètres de marche m'avaient conduit du *nostro* des *Serments* au *diaule* de la prose de Saint-Amand.

Ces variations locales ou individuelles s'expliquent en partie par la désuétude où sont tombés aujourd'hui nos patois et l'usage de plus en plus commun du français. Mais, quand on se reporte en pensée à l'époque où furent prononcés les *Serments*, ne faut-il pas faire une part équivalente au latin de l'Église et de l'État, dont le prestige et l'influence devaient retarder, entraver chez certains individus et dans certains groupes sociaux l'évolution de la langue vulgaire vers un état plus moderne et plus différencié ? Dans l'entourage des princes carolingiens, où aboutissaient toutes les affaires d'un vaste empire comprenant la Gaule et l'Italie avec une partie de l'Espagne et du monde germanique, ne fallait-il pas, si l'on voulait s'entendre, que la variété des accents de la *lingua romana* se tempérât, s'atténuât par l'attachement aux formes demeurées les plus proches de la grammaire latine, par la préférence donnée aux façons de parler les moins suspectes de provincialisme et de vulgarité ? Ainsi, dans les relations d'un canton à l'autre de la Suisse alémanique, les divergences dialectales s'atténuent et se concilient par un recours discret à l'allemand des livres et de l'école. L'aspect archaïque des *Serments de Strasbourg* reflète peut-être une langue de cour telle que je viens de la définir, un usage de la langue vulgaire qu'on pourrait qualifier, en des termes empruntés à Dante, *aulicum et curiale vulgare*.

Ernest MURET.

1. *Romania*, XVII, p. 629, n. 1.

PÉRIODIQUES

STUDIER I MODERN SPRÅKVETENSKAP, IV (1908). — P. 1-44, C. Wahlund, *Hel. Peter af Luxemburg (1369-1387), honom ägnade biografier, honom tillskrifven uppbyggelsebok*. Étude bibliographique. — P. 45-93. A. Malmstedt, *Mélanges syntaxiques* : 1. Futur et conditionnel ; 2. Infinitif avec *de* ; 3. Locutions emphatiques (*c'est...qui*). — P. 255-9. A. Terracher, *Aulica, fr.* « *ouche* ». Voir *Romania*, XXXIX, 427, le c. r. de M. Ant. Thomas. — P. 161-8. E. Staaff, *Deux chartes léonaises*. Deux documents des Archives historiques de Madrid, publiés avec observations grammaticales ; ils viennent compléter l'étude de l'auteur sur l'ancien dialecte léonais (Upsal, 1907). — P. 279-88. *Aperçu bibliographique des ouvrages de philologie romane... publiés par des Suédois de 1905 à 1907*.

V (1914). — P. VII-XLIII. P. A. Geijer, *Carl Wahlund minnestal på nyfilogiska sällskapets summankonast i Uppsala den 18 okt. 1913*. Notice biographique avec bibliographie des travaux de C. Wahlund et un bon portrait. — P. 87-114. P. A. Geijer, *Linguistika kåserier*. 1. Sur des emplois particuliers de *que* en ancien français : *que* pour *qui, dont, à qui* ; *que* remplaçant diverses conjonctions, exemples du type *mere que mere* avec le sens de « en sa qualité de mère » ou « toute mère qu'elle soit » ; *que* avec valeur adversative. 2. Sur la méthode en syntaxe. — P. 115-35. E. Staaff, *Le développement phonétique des suffixes* -abilis *et* ibilis *en français*. L'auteur essaye de montrer que *-able* n'est pas un représentant savant de -abile, mais le résultat d'une évolution phonétique normale passant par *-awle*. — P. 183-227. H. Kjellman, *Une version anglo-normande inédite du miracle de saint Théophile*. Cette version est celle du ms. Royal 20 B XIV du Musée Britannique ; elle correspond au texte latin du ms. Balliol 240 d'Oxford. M. Kj. publie le texte anglo-normand et le texte latin. En appendice il donne, d'après le ms. Royal, le miracle de la femme enceinte retirée de le mer par la Sainte Vierge qui fait, comme le miracle de Théophile, partie du cycle des quatre miracles dits « élémentaires » de la Vierge. La publication très soigneuse est accompagnée de notes sur les traits anglo-normands de la langue du ms. — P. 224-41, *Aperçu bibliographique des ouvrages de philologie romane publiés par des Suédois de 1908 à 1912*.

VI (1917). — Ce volume est dédié à M. E. Staaff pour son cinquantième anniversaire; il est orné d'un bon portrait de M. St.— P. 81-98. P. A.Geijer, *Det fornfranska talesättet « ne garder l'heure » ännu en gång jämte några andra.* Cf. *Romania*, XLIV, 586, et XLV, 261 (ces deux articles sont d'ailleurs postérieurs à l'étude de Geijer, mais n'ont pas pu l'utiliser). Le principal intérêt de cette note est le rapprochement avec le texte de l'évangile selon saint Matthieu (XXIV, 42, ou XXV, 13) : « Vigilate itaque quia nescitis diem neque horam. » Si l'on admet que la locution *ne garder l'eure* est un calque ou du moins un souvenir de l'expression évangélique, elle aurait indiqué non l'imminence de l'événement attendu, mais l'impossibilité d'en prévoir la réalisation pourtant certaine, ce qui rejoindrait en somme l'explication proposée par M. Clédat dans le second des articles rappelés ci-dessus. En appendice M. G. signale d'autres expressions ayant le même sens : *ainz que mot en sachiez* ou un sens voisin : *à gaigne cheval* et *à rechigne chat.* — P. 99-110. Dr Fryklund, *Etymologische studien über « Geige, gigue, jig ».* Cf. *Romania*, XLV, 154, le c.r. de M. J. Jud. — P. 231-68, J. Melander, *Les formes toniques des pronoms personnels régimes après quelques particules dans l'ancien français.* M. Rydberg avait expliqué les variations de la langue dans l'emploi des formes pronominales toniques ou atones après les particules par les variations d'intensité de l'accentuation de ces particules même. M. M. montre que cette explication forcerait à admettre des variations dans l'intensité d'accentuation des particules chez un même auteur, dans des phrases identiques et parfois dans la même phrase. En fait il y aurait une distinction à faire entre les phrases à verbe personnel et celles à verbe impersonnel : dans les premières l'emploi de la forme tonique s'explique le plus souvent par une insistance logique sur le pronom, dans les autres par l'analogie des constructions sans particules.— P.299-315. H. Kjellman, *Uttryck av typen « la fièvre lui a pris »; studie i fransk historisk syntax.* — P. 317-25. *Aperçu bibliographique des ouvrages de philologie romane... publiés par des Suédois de 1913 à 1916.*

M. R.

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXXIX. — 1 (1917). P. 1. K. v. Ettmayer, *Zur Kenntniss des Altladinischen.* Remarques sur le texte *Afunda nos* (cf. *Romania*, XXXVII, 499). — P. 18. M. Rösler, *Die Legende von heiligen Mathelin.* Edition de la vie en octosyllabes, du ms. Add. 17295 (281ro-286vo) du Musée britannique, de la vie de saint Mathelin de Larchant. — P. 62. E. Hoepffner, *Das Verhältnis der Berner* Folie Tristan *zu Berols Tristandichtung.* M. H. s'efforce d'établir que la *Folie Tristan* de Berne procède directement de Béroul et non, pour reprendre la formule de M. Bédier, d'un « roman aujourd'hui perdu, apparenté, mais non identique à Béroul ».

Mélanges. — P. 83. W. Meyer-Lübke, *Dissimilation labialer Vokale im Provenzalischen.* Passage de *ü* + *u* à *iu* (pulice > *piuze*) ou à *oi*

(cubitu > *coide*), de *ǫb* à *eb* (turbulu > *trebol*). — P. 86. H. Schuchardt, *Frongata* « filet à prendre les poissons », mot roman passé en serbe, à rattacher non à *fimbria*, mais à *fronda* à cause de l'habitude de garnir les filets de paquets de feuilles. — P. 88. G. Baist, Macca, caia, crocea, cambutta ; dénominations des bâtons des pâtres. — P. 91. G. Baist, *Machet* (*Cligès* 6432) doit être le *motteux* ou le *traquet* ; ce qui n'ajoute pas beaucoup à la note d'Ant. Thomas (*Romania*, XXXV, 303). — P. 96. M. L. Wagner, *Balkanrom.* skala, *mittel- und neugriech.* σκάλα, *türk.* iskelé, *alban.* škelę, *rum.* schelă *usw.* La forme turque serait l'intermédiaire entre la forme grecque, venue du latin au sens d' « échafaudage » et de l'italien au sens de « débarcadère », et les formes balkaniques. — P. 102. M. L. Wagner, *Alban.* tímen, « *Einschlag*, *Schussfaden* ». De tegmen pour subtegmen « trame ». — P. 103. W. Spiegelberg, *Zu den Wörtern für « Kuchen »*. Rapports (?) avec un mot ancien égyptien de même sens et présentant la même combinaison consonantique *k-k*. — P. 105. W. Mulertt, *Ist Ordericus Vitalis, Hist. eccl. lib. VI*, III, *ein Zeugniss für Wilhelmsepik in der Normandie ?* Le témoignage n'a pas de valeur particulière pour la Normandie.

Comptes rendus. — P. 108. J. Gilliéron et M. Roques, *Etudes de géographie linguistique* (E. Winkler : « sie haben die Sprachgeographie begründet und damit der ganzen Sprachwissenschaft neue Gebiete erschlossen »). — P. 111. H. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, I (P. Skok : nombreuses rectifications). — P. 121. A. Hilka, *Ein bisher unbekanntes Narcissusspiel* (E. Hoepffner). — P. 125. *Giornale Storico della Letteratura italiana*, LXI, 2-LXII, 2 (B. Wiese).

2 (1917). — P. 129. A. Stimming, *Zur Geschichte der Labialen und Palatalen vor* u *der Endung in Französischen*. M. St. étudie successivement les difficultés que présente la conservation d'une labiale finale dans *chef*, *œuf*, *neuf* (novus), le traitement du *-c-* de focus, locus, lacus etc., celui du groupe *-sc-*, et enfin la finale -icu. M. Meyer-Lübke a soumis certaines parties de cet article à une critique serrée dans le même tome, fasc. 4, pp. 398 sq. — P. 156. A. Kolsen, *Altprovenzalisches* (Nr. 3-5). Deux poésies d'Ademar lo negre ; trois chansons sur le type de *No posc sofrir* de Giraut de Bornelh ; remarques sur le dernier vers de la pièce *Pos tornatz sui* de Peire Vidal (Anglàde, 28). — P. 177. Th. Braune, *Ueber einige romanische Wörter deutscher Herkunft*. 1]. Afr. *algier* (*Roland* 439, etc.). d'un francique **âl-gêr*, cf. all. dial. *Aal-gehre*, fourche, trident de pêche, foine. 2. Fr. *grincer* et formes romanes apparentées. — P. 182. L. Pfandl, *Die Comedia Florisea von 1551*. Collation d'un exemplaire de l'éd. de 1551, conservé à la bibl. de Munich, avec l'éd. Bonilla y San Martin qui repose sur l'éd. de 1553. — P. 200. J. Brüch, *Zu Meyer-Lübkes etymologischem Wörterbuch*, nº 5104 à 6431.

Mélanges. — P. 212. W. Meyer-Lübke, *Die ĉ- und* s- *Laute im Provenzalischen*. Les deux sons ne se sont confondus que vers le milieu du XIIe s. ; les

textes antérieurs les distinguent régulièrement par les graphies *s* ou *ss* d'une part, *c* ou *z* de l'autre. — P. 216. W. Meyer-Lübke, *Ital.* andar a Vignone « *Trauben stehlen* ». L'expression présente un cas d'haplologie syntactique (*a Avignone*) et appartient à une série de jeux de mots du type connu *aller à Niort*, pour *nier* (cf. *Romania*, XLIII, 104) : *andar a Vignone = andare nelle vigne* ; M. M. L. réunit quelques exemples italiens de ce type d'expression plaisante. — P. 217. W. Meyer-Lübke, *Lomb.* lanka « *Flussbett* ». Critique méthodique d'une hypothèse présentée par M. Bruck, à propos du n° 4877 de l'Etymol. Wb. de M. M.-L. (*Zeitsch.*, XXXVIII, 676). — P. 219. H. Urtel, *Span.-ptg.* como que. — P. 221. L. Spitzer, *Zu Kurt Lewents* « *Beiträgen zum Verständnis der Lieder Marcabrus* ». Essai d'interprétation de quelques passages. — P. 223. K. Brunner, *Prosaversionen altfranzösischer Romane in Oxforder Handschriften.* Rédaction en prose du *Roman des sept Sages* (version A) dans le ms. 102 de S[t] John's College et de *la Vengeance de notre Seigneur* dans le ms. Douce 337.

Comptes rendus. — P. 226. *Le Régime du Corps de maître Aldebrandin de Sienne*, éd. Landouzy et Pépin (H. Urtel). — P. 228. *Grednerische Bücher* (Th. Gartner). — P. 231. C. Gâluşcă, *Slavisch-rumänisches Psalterbruchstück* (M. Friedwagner). — P. 235. *Archivio glottologico italiano*, XVII, 1-2, 1910-11 (W. Meyer-Lübke). — P. 240. Bulletin hispanique, XIII, 1911 (A. Hämel). — P. 247. R. Elisei, *Orazio e Dante* (Fr. Beck). — P. 249. G. Weigand, *Albanesische Grammatik* (H. Gelzer). — P. 251. Livres nouveaux.

3 (1918). — P. 257. W. Meyer-Lübke, *Beiträge zur romanischen Laut- und Formenlehre; III. Die Entwicklung von lat. -gr- im Romanischen.* Essai de classement des faits romans qui, par leur diversité (maintien, vocalisation ou chute du *g*), les contradictions de leur répartition territoriale, et surtout le petit nombre des mots à considérer et l'incertitude sur la pureté de leur tradition populaire, présentent d'assez graves difficultés. Les remarques de M. M.-L. sont particulièrement intéressantes pour le provençal. Quant aux solutions elles restent nécessairement assez incertaines et l'hypothèse de l'emprunt y joue un rôle qui ne saurait nous étonner, surtout pour des mots tels que nigru ou integru. — P. 267. F. Settegast, *Die Odyssee oder die Sage von heimkehrenden Gatten als Quelle mittelalterlicher Dichtung.* M. S. a déjà tenté, dans une étude sur le conte de Polyphème dans la littérature du moyen âge français, de marquer l'influence des récits de l'*Odyssée* sur la littérature narrative du moyen âge. C'est là une question très intéressante et qui mérite d'être examinée tout à la fois avec beaucoup de précision et de prudence. On regrettera de ne pas toujours trouver réunies ces deux qualités nécessaires dans le long article de M. S., qui, d'une part, attribue à l'influence homérique des traits qui peuvent paraître d'invention bien banale, et, d'autre part, se plaît, ici comme ailleurs, à proposer des identifications onomastiques singulièrement inquiétantes. La matière même de l'article est la suivante.

1. Fauriel avait indiqué dans son *Histoire de la poésie provençale*, à propos d'un récit inséré dans le *Liber Miraculorum sancte Fidis*, l'histoire de Raimon de *Bochitto*, que « les principaux incidents de l'histoire de R. du Bousquet sont empruntés de l'*Odyssée* ». M. S. reprend cette idée et s'efforce de la préciser; mais quel besoin y a-t-il, et pour quelle vraisemblance, de voir dans *Bochittum* la Phocide, dans le nom d'un certain *Excafridus* le Strophius, beau-père d'Egisthe, suivant Hygin, et dans *Raimundus*, même sous la forme *Ragimundus*, un écho du nom d'Agamemnon? — 2. Dans l'histoire de Raimon *de Bochitto* il est question de pirates qui emmènent Raimon à *Turlanda* en Afrique. Il est naturel de rapprocher ce nom de celui de *Torelore* dans *Aucassin*. Cela amène M. S. à retrouver dans *Aucassin* des souvenirs de l'*Odyssée* et en particulier de l'île des Phéaciens, ce qui mériterait examen plus précis, mais pourquoi imaginer qu'à la base de *Torelore* et de *Turlanda* il y a une forme **Tolo* qui ne serait qu'un anagramme de **Loto*, qui nous ramènerait tout droit au pays des Lotophages? — 3. *L'Odyssée* dans le poème m. ht alld. d'*Orendel*. — 4. L'*Odyssée* dans *Bueve de Hanstone*. A la fin de son article, M. S. a ajouté un intéressant appendice sur des noms de lieu de l'Afrique du Nord dans les chansons de geste et tout particulièrement sur la valeur d'*Aufrike*, etc., désignant non le pays, mais la ville principale du pays, *Al-Mahdija*. — P. 330. F. Gennrich, *Die Musik als Hilfswissenschaft der romanischen Philologie*. L'auteur marque fortement, et par des exemples précis et nombreux, combien il est indispensable de ne pas séparer dans l'étude de la lyrique médiévale l'examen de la composition mélodique de celui de la composition poétique, qu'il s'agisse de déterminer exactement les imitations ou la disposition strophique ou les dispositions de rimes.

Mélanges. — P. 361. W. Meyer-Lübke, *Prov.*, *kat.*, *span.*, *ptg*, arrancar « *ausreissen* ». Rattaché hypothétiquement à une racine celtique *rank-* restituée d'après le lit. *rinkti* « cueillir ». — P. 363. W. M.-L., *Pikard.* mẽšwé « *Backtrog* ». Rattaché à miscere. — P. 364. W. M.-L., *It.* ridolo, *frz.* ridelle « *Wagenleiter* »; ital. gavio « *Radfelge* ». — P. 365. W. M.-L., *Delph.* kwivi, kweivá « *kehren* » de coaequare. — P. 366. Th. Braune, *Prov.* grim, *fr.* grime, grimer, grimaud, grimoire, *sp.*, *ptg.* *prov.* grima. — P. 370. L. Spitzer, *Franz.* charivari. Essai d'explication par Calvarium, le *charivari* étant une imitation de la montée au Calvaire pour ceux à qui on le donne; les formes du nord de la France devraient dès lors être empruntées au méridional *calvari*.

Comptes rendus. — P. 372. E. Lerch, *Das invariable Participium praesentis des Französischen* (L. Spitzer; cf. *Romania*, XLVI, 446). — P. 376. Fr. Mainone, *Laut-und Formenlehre in der Berliner franko-venezianischen Chanson de geste von Huon d'Auvergne* (J. Reinhold). — P. 377. O. Zaun *Die Mundart von Aniane* (*Hérault*) *in alter und neuer zeit* (W. Meyer-Lübke). — P. 383. *Jahresbericht der Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig*, XIX-XX (Kr. Sanfeld Jensen; cf. *Romania*, XLIII, 137).

4 (1918). — P. 386. E. Richter, *Die künstlerische Stoffengestaltung in Chrestien's Ivain*. — P. 398. W. Meyer-Lübke, *Zur Geschichte der Labialen und Palatalen vor* u *der Endung im Französischen*. Examen critique de l'article de M. Stimming signalé ci-dessus (p. 429). — P. 409. P. Menge, *Poème moral (letzter Theil)*. La *Romania* a signalé (XXXVIII, 159) la publication par M. Herzog d'un fragment de la troisième partie du *Poème moral* d'après un ms. de la bibliothèque de Cracovie. M. Menge a découvert dans la bibliothèque du comte de Fürstenberg à Herdingen en Westphalie un nouveau manuscrit qui comprend le fragment de Cracovie et complète le texte publié par Cloetta depuis la str. 107 jusqu'à la fin. M. M. imprime toute cette fin sauf les parties déjà publiées par M. Herzog. Le ms. qui est du XIII[e] s. et de la région de Liége comprend d'autres œuvres latines et françaises, notamment une copie de la *Chantepleure*. — P. 447. E. Hoepffner, *Zu den altfranzösischen Dichtungen von den drei Toten und drei Lebenden*. Remarques et corrections à l'éd. Glixelli (cf. *Romania*, XLIV, 276). — P. 464. A. Stimming, *Zu dem altfranzösischen Mathelin-Leben*. Remarques et corrections à l'éd. M. Rösler (cf. ci-dessus, p. 428).

Mélanges. — P. 489. W. Meyer-Lübke, *Vokalumstellung im Französischen*. De la série *dīsinare > *disner*, Desiderius > *Didier*, vīcinatu > *visné*, ericione > *ireçon*, her(ed)itare > *ireté* M. M. L. tire cette loi que l'*i* fermé protonique non initial, dans un mot contenant un *e* dans la syllabe initiale ne s'amuit pas, mais prend la place de l'e protonique initial. Par analogie il admettrait qu'*emprunter* peut s'expliquer par un *im-premutuare, résultant d'une dissimilation, dans lequel l'*u* fermé se serait substitué dans la syllabe précédente à l'*e* du préfixe dissimilé. — P. 490. W. Meyer-Lübke, *Carisx ticinne*: *choffa fodarmaziu* (*Kasseler Glossar*). Le premier élément de cette glose a donné lieu à des interprétations diverses et peu sûres ; il correspond pour le sens à *fodarmagiu*, c'est-à-dire « fudermässig » : M. M.-L. propose d'y voir une forme, de suffixe d'ailleurs incertain, mais se rattachant à carrum, comme le mil. *carrera* (pour *botte carrera*) « futaille que l'on transporte sur un chariot ». — P. 491. F. Holthausen, *Zu den germanischen Wörtern in Meyer-Lübke romanischem etymologischen Wörterbuch*. Nombreuses corrections de détail. L'auteur exprime le vœu que, pour une nouvelle édition de son dictionnaire, M. M.-L. fasse appel à la collaboration d'un germaniste éprouvé. — P. 496. L. Spitzer, *Span*. esconce. — P. 497. L. Spitzer, *Span*. escolimoso, escolimado.

Comptes rendus. — P. 498. *Dicționarul limbii române, ed. Academiei române, I*, 1 (M. Friedwagner). — P. 504. *Giornale storico della Letteratura italiana*, LXII, 3- LXIII, 1 (B. Wiese; cf. *Romania*, XLIII, 458, et XLIV, 137). — P. 507. Livres nouveaux.

5 (1918). — P. 513. M.-L. Wagner, *Mexicanisches Rotwelsch*. Lexique alphabétique. — P. 551. E. Hoepffner, *Die Berner und die Oxforder* Folie Tristan. Premier article. — P. 584. M. Friedwagner, *Die* Vengeance Raguidel

nach der Middleton Handschrift. Sur ce ms. cf. *Romania*, XLIII, 145. M. Fr., qui a édité, en 1909, la *Vengeance Raguidel* d'après le ms. du Musée Condé, étudie le nouveau ms. et en donne une collation avec son édition. — P. 608. P. Skok, *Ortsetymologische Miszellen*. Trente-deux brèves notices sur des noms de lieu appartenant presque tous au Midi de la France ; quelques-uns paraissent d'une vérité un peu banale.

Mélanges. — P. 617. L. Spitzer, *Span*. de soslayo « *schief* ». — P. 617. H. Gelzer, *Zur Inschrift der Jungfrau von Walcourt*. Cette inscription sur une pièce d'orfèvrerie a été lue: *Licvars me fist don li aiut*; M. G. propose pour le début le nom propre *Lienars*, ce qui est incertain, et pour la fin *Dou li aiut*, c'est-à-dire *Dieu l'aide*, ce qui est évident. — P. 619. K. Lewent, *Drei altprovenzalische Gedichte auf Johanna von Este*. Edition et notes. — P. 627. E. Hœpffner, *Crestien de Troyes und Guillaume de Machaut*. Quelques traits du *Dit dou Lyon* paraissent attester que Guillaume de Machaut a connu l'*Yvain* de Chrétien de Troyes. — P. 630. L. Spitzer, *Zu afrz*. si bele de li « *so schön wie sie* ». — P. 630. L. Spitzer, *Umbr*. mio matre, *deutsch* mutter(seelen)allein, *franz*. Dieu possible. Remarques intéressantes sur ces expressions elliptiques.

Comptes rendus. — P. 636. G. Bertoni, *Dante* (F. Beck). — P. 638. *Giornale storico della Letteratura Italiana*, LXIII, 2-3 (B. Wiese; cf. *Romania*, XLIV, 137).

6 (1919). — P. 641. A. Stimming, *Ueber Haplologie im Französischen*. L'auteur donne à « haplologie » un sens large et embrasse dans son étude non seulement les faits de caractère phonétique mais des simplifications d'ordre syntactique. — P. 672. E. Hoepffner, *Die Berner und die Oxforder* Folie Tristan. Fin. La minutieuse comparaison instituée par M. H. entre les deux *Folies Tristan* n'aboutit pas à une conclusion rigoureuse. M. H. se représente comme il suit les rapports de ces deux textes: du *Tristan* de Béroul provient un poème perdu sur *Tristan fou*, qui, d'une part, a été remanié par l'auteur de la *Folie* de Berne avec une relative fidélité, tandis que, d'autre part, l'auteur de la *Folie* d'Oxford modifiait systématiquement le plan et l'esprit de ce modèle perdu en utilisant pour sa nouvelle rédaction le *Tristan* de Thomas. — P. 700. F. Settegast, *Ueber einige Fälle von Wortmischung im Romanischen*. Sous ce titre sont réunies deux notes de caractère bien différent. Dans la première M. S. propose d'expliquer les particularités phonétiques de l'italien *chioma* < coma, *schiuma* < spuma, *fiutare* < flatare, *rifutare* < refutare par des croisements : *piuma* < pluma aurait influencé les représentants de coma et de spuma, flatare et refutare se seraient influencés réciproquement. La seconde note est consacrée à l'it. *orco* et au fr. *ogre* et plus spécialement à ce dernier ; on sait que l'on a hésité pour ce mot entre le lat. orcus qui s'accorde particulièrement avec la forme italienne et le nom propre *Ogur* « Hongrois » ; à l'appui de cette dernière étymologie, qui rendrait mieux compte de la forme française, l'on a invoqué depuis P. Paris

un passage des *Enfances Godefroi* où paraît un Hongrois, nommé précisément *Ogre*. M. S. montre que la leçon *Ogre*, en tenant cette lecture pour bonne, n'est pas assurée, le personnage en question étant ailleurs nommé *Otré*. Resterait à expliquer, si l'on s'en tient à l'étymologie orcus, la finale du mot français et c'est là que M. S. fait appel à un croisement peut-être avec *Hongre* ou avec *Bougre*. Ces hypothèses de croisement ont rarement pour elles l'évidence, quand elles s'appliquent comme ici à des formes isolées qu'on ne peut étudier dans leur milieu historique ou géographique. Ce n'est d'ailleurs qu'un point peu important de la seconde note de M. S., qui y a par contre ajouté en appendice diverses remarques sur les exemples d'*ogre* signalés dans Chrétien de Troyes et sur l'épisode d'*Otré* dans le *Chevalier au cygne*.

Mélanges.—P. 719. H. Schuchardt, 1. *Mallork*. aguinar « *wiehern* ». Rejette l'étymologie par *equinare proposée par M. Spitzer ; intéressantes remarques sur les mots exprimant le « hennissement » et, en général, sur les onomatopées qui servent à désigner les cris d'animaux ; 2. *Span*. escolimoso, etc. 3. *Katal* cubi « *hohl* » ; 4. *Katal*. poll « *Laus* » ; 5. *Katal*. blastemar. — P. 723. G. Baist, *Zu den kasseler Glossen*. Remarques sur diverses gloses ; le ms. n'est pas du VIIIe siècle, il est nécessairement postérieur à 802. — P. 726. W. Meyer-Lübke, *Französisch* Bas-Rhin, Seine-Inférieure. Sur la place de l'adjectif, qui précède le nom propre, sauf dans les expressions savantes. — P. 729. M.-L. Wagner, *Südital*. súḍḍa, *sard*. assúḍa, *ital*. sulla, zulla. C'est le sainfoin d'Espagne, originaire du sud de l'Italie, de la Sardaigne et de l'Espagne, porté de là à Malte, en Algérie, et dans les Baléares, et le nom n'en est pas arabe comme l'ont dit le *Dictionnaire général* et le *dictionnaire étymologique* de M. Meyer-Lübke, mais latin, cf. *scylla* ou *sylla* dans Servius. — P. 733. M.-L. Wagner, *Napol*. rente, renza. De haerente, haerentia. — P. 738. E. Richter, *Das Scheinsubjekt « es » in den romanischen Sprachen*. Le point de départ de cette note est une étude de K. Brugmann, *Der Ursprung des Scheinsubjektes « es » in den germanischen und den romanischen Sprachen* (Acad. de Leipzig, 1917) qui concluait en particulier à l'origine germanique du sujet impersonnel en gallo-roman ; Mlle R. rejette cette conclusion qui n'est conforme ni à la chronologie ni à la géographie des faits. — P. 743. K. v. Ettmayer, *Zur Rolle der Musik in der Metrik der altfranzösischen und altprovenzalischen Lyrik*. Discussion partielle de l'article de M. Gennrich signalé plus haut (p. 431).

Comptes rendus. — P. 748. H. L. Zeller, *Sammlung älterer Seerechtsquellen*, 9 et 10 (W. Benary). — P. 749. A. C. Thorn, *Sastre-tailleur* (W. v. Wartburg). — P. 752. *Dantis Alighierii de Vulgari Eloquentia*, éd. L. Bertalot (B. Wiese). — P. 753. *Bulletin hispanique*, XIV, 1912 (A. Hämel). — Index et tables.

M. R.

Modern Philology, Journal devoted to research in Modern Languages and Literatures.

La *Romania* a signalé en 1903 (XXXII, 342) la création de ce recueil, alors trimestriel, publié par l'Université de Chicago, la partie romane étant sous la direction de M. Th. Atkinson Jenkins. Mais elle n'en a jamais donné le dépouillement systématique. Je m'étais, dès 1912, proposé de mettre nos lecteurs au courant de cette publication. Je n'avais pu cependant le faire encore, entre autres raisons, faute d'une collection complète du recueil qui n'a été, semble-t-il, adressé pour compte rendu à aucun des directeurs ou collaborateurs de la *Romania* avant 1916. J'ai pu récemment avoir à ma disposition une série continue des tomes antérieurs à 1916 qui me manquaient. Je puis donner ainsi un dépouillement sommaire des dix-sept volumes parus.

Vol. I (1903-4). — P. 49-56. J. D. M. Ford, *Old spanish etymologies.* — P. 71-94. B. Matthews, *The mediaeval drama.* — P. 95-104. A. C. L. Brown, *Welsh traditions in Layamon's* Brut. — P. 205-16 et 259-74. L. Wiener, *Songs of the spanish Jews in the Balkan Peninsula.* — P. 247-57. W. A. Nitze, *Glastonbury and the Holy Grail.* — P. 295-301 et 395. A. C. von Noé, « *Lance sur fautre* ». Le principal intérêt de cette note est dans la collection d'exemples montrant que l'expression ne s'applique pas nécessairement à la lance baissée au moment de la charge, mais à la lance levée, et dont on appuie le talon sur le feutre de selle pour se tenir prêt à charger. — P. 309-15. W. W. Comfort, *Notes on the* Poeme del Cid *in further proof of its spanish nationality.* — P. 337-42. C. C. Rice, *The etymology of italian « greggio, grezzo ».* — P. 355-71. K. W. Tibbals, *Elements of Magic in the Romance of William of Palerne.* Il s'agit de la traduction anglaise du roman français. — P. 469-75. O. M. Johnston, *The use of* ella, lei *and* la *as polite forms of address in Italian.* — P. 497-524. K. McKenzie, *An italian fable, its sources and its history.* Note sur les fables en vers italiens contenues dans divers mss de la Bibliotheca nazionale et de la Riccardiana à Florence. Étude particulière de la fable *Le lion et l'homme.*

Vol. II (1904-5). — P. 1-16 et 231-48. K. Weeks, *The newly discovered* Chançun de Willame. Analyse et remarques critiques. — P. 97-124. K. Young, *The Influence of french Farce upon the plays of John Heywood.* — P. 197-224. K. Pietsch, *The spanish particle « he ».* — P. 279-87. C. C. Clarke jr, *The actual force of the french « ne ».* — P. 377-81. M. A. Buchanan, *A neglected edition of* La leyenda del Abad don Juan de Montemayor. Édition de Séville, 1603. — P. 497-537. F. L. Critchlow, *On the forms of Betrothal and Wedding ceremonies in the old-french romans d'aventure.*

Vol. III (1905-6). — P. 47-60. J. E. Matzke, *Some examples of French as spoken by Englishmen in old french literature.* — P. 117-26. R. Holbrook, « *Maître Patelin* » *in the gothic editions by Pierre Levet and Germain Beneaut.* — P. 179-209 et 513-39. F. M. Warren, *Some features of style in early french narrative poetry.* Répétitions de phrases ou vers avec ou sans transposition

des éléments; dialogues brefs. — P. 211-34. R. Weeks, *The newly discovered* Chançun de Willame. Troisième partie. — P. 267-80. W. A. Nitze, *A new source of the « Yvain »*. Essai pour identifier le conte d'*Yvain* avec le mythe de Diane. — P. 333-7. F. M. Josselyn jr, *An obscure passage in Dante's* Purgatory (XXXII, 148-60). — P. 541-6. G. L. Hamilton, « *Ventaille* ».

Vol. IV (1906-7). — P. 39-65. E. P. Dargan, *Cock and Fox; a critical study of the history and sources of the mediaeval fable.* — P. 279-80. E. H. Tuttle, *Galician G.* — P. 377-80. G. L. Hamilton, *Trotula.* — P. 471-88. J. E. Matzke, *The source and composition of* Ille et Galeron. — P. 559-67. B. S. Monroe, *French words in Layamon.* — P. 655-75. F. M. Warren, *Some features of style in early french narrative poetry* (1150-70). Fin : tirades lyriques et couplets monorimes; brisure du couplet.

Vol. V (1907-8). — P. 55-84. H. O. Sommer, *Galahad and Perceval from the « Tristan » ms. Add. 5474, ff. 142c-164b, British museum.* Première partie: texte du ms. — P. 85-96. W. O. Sypherd, *Old french influence on middle english phraseology.* — P. 97-103. K. Pietsch, *Notes on spanish folklore.* — P. 181-200. H. O. Sommer, *Galahad and Perceval.* Deuxième partie: suite du texte. — P. 201-9. J. Matthews Manly, *Familia Goliæ.* Goliath est représenté dans un sermon attribué à saint Augustin, et qui a fourni des leçons à la liturgie catholique, comme le symbole du démon, et non pas seulement comme un géant, ce qui permettrait de mieux comprendre sa fortune comme patron des Goliards. — P. 211-39. J. E. Matzke, *The lay of Eliduc and the legend of the husband with two wives.* — P. 291-341. H. O. Sommer, *Galahad and Perceval.* Introduction et fin du texte. — P. 343-6. E. H. Tuttle, *Three asturians poems by Marcelino Flores, Bernardo Acevedo and Teodoro Cuesta.* — P. 423-76. P. S. Allen, *Mediaeval latin lyrics.* Première partie d'une étude historique et critique. — P. 477-554. G. T. Northup, *El libro de los Gatos, a text, with introduction and notes.* De cette traduction des fables latines d'Odo de Cheriton nous n'avions que l'édition assez imparfaite de Gayangos; M. N. reproduit ici, avec quelques corrections, l'unique ms. 1182 de la Bibl. nat. de Madrid.

Vol. VI (1908-9). — P. 3-43. P. S. Allen, *Mediaeval latin lyrics.* Deuxième partie. — P. 45-52. E. C. Armstrong, *The french past definite, imperfect and past indefinite.* Valeur de ces temps. — P. 69-96. L. M. Gay, *On the language of Christine de Pisan.* Phonétique et morphologie. — P. 97-107. I. C. Le Compte, *Guiraut Riquier and the viscount of Narbonne.* A propos de la pièce *Anc non aigui nulh temps de far chanso* et de l'étude de M. Anglade sur Guiraut Riquier. — P. 137-80. P. S. Allen, *Mediaeval latin lyrics.* Troisième partie. — P. 201-27. K. Young, *A contribution to the history of liturgical drama at Rouen.* Édition des textes suivants: 1. *Officium Pastorum* et *Officium Stellæ* du ms. H. 304 de la Bibl. de la Faculté de Médecine de Montpellier; 2. *Officium Stellæ* (fragment) et *Officium Peregrinorum* du ms. 222 de Rouen: 3. *Officium Pastorum, Festum Infantum, Officium Stellæ,*

Officium Sepulchri et *Officium Peregrinorum* du ms. B. N. lat. 1213. — P. 331-41. L. B. Morgan, *The Source of the Fountain-story in the* Ywain. Chrétien n'a pas eu, pour ce thème, besoin d'autre source que les récits populaires dont l'existence nous est attestée au XIIe siècle. — P. 385-406. P. S. Allen, *Mediaeval latin lyrics*. Quatrième partie. Appendices. — P. 477-86. F. L. Critchlow, *Arthur in old french poetry not of the breton cycle*. Étude très sommaire. — P. 503-09. A. A. Kern, *Deschamps « Thuireval »*. Ce personnage, non identifié jusqu'ici, serait John Thirlewalle qui apparaît dans un document de 1386.

Vol. VII (1909-10). — P. 23-5. E. H. Tuttle, *Notes on the foreign elements in Rumanian*. 1. Noms de nombre: *sută* du pluriel a. bulg. *sŭta*, considéré comme féminin, *zece* et *mie* étant féminins; 2. Supin : cette forme de substantif-verbal aurait été conservée ou recréée sous l'influence des supins et part. passés en *-tă* de l'a. bulg.; 3. Palatalisation : *sc* ou *sti* > *št* comme en bulgare et serbe. — P. 49-60. K. Pietsch, *Spanish etymologies*. 1. *Anviso* de ante visu; 2. Fr. *par coeur*, sp. *de coro*. La forme espagnole ne contredit pas l'explication du franç. par *cœur* de cor et non chorus; l'esp. a dit d'abord en effet *saber de cor* ou *de coraçon*; 3. *Duecho* « accoutumé, instruit » remonte à ductus comme *ducho*: il y a là un couple phonétique analogue à *muechas-muchas*, etc.; M. P. donne une liste assez abondante de ces doubles formes avec et sans diphtongue. — P. 145-64. W. A. Nitze, *The Fountain defended*, II. — P. 169-85. G. L. Hamilton, *Theodulus : a mediaeval text book*. Très utile notice sur l'*Ecloga* de Theodulus, les commentaires qui en ont été composés, et le grand et durable emploi de ce livre dans l'enseignement. — P. 329-44. P. S. Allen, *The mediaeval Mimus*. Première partie. — P. 423-6. J. B. Fletcher, *Guido Cavalcanti's Ode of Love*. — P. 593-6. T. A. Jenkins, *A new fragment of the old french* Gui de Warewic. Quatre feuillets conservés dans le ms. XVI. I. 7 de la bibliothèque de la cathédrale d'York; facsimilé et transcription d'une page.

Vol. VIII (1910-11). — P. 1-60. P. S. Allen, *The mediaeval Mimus*. Deuxième partie. Il n'y a pas de continuité du mime latin (représentation dramatique et acteur) au ménestrel du moyen âge. — P. 63-86. I. C. Lecompte, « *Le Fablel du dieu d'Amors* ». Édition avec introduction consacrée surtout à l'étude du thème; cf. *Romania*, XLV, 205 note. — P. 765-86. J. L. Lowes, *Chaucer and the Miroir de mariage*. Première partie. — P. 187-216. B. Cerf, *The franco-italian* Chevalerie Ogier. Première partie. Édition des vers 1-1069 d'après le ms. XIII de Saint-Marc de Venise. — P. 303-4. Notice nécrologique sur *John Ernst Matzke* par W. A. N. — P. 305-34. J. L. Lowes, *Chaucer and the Miroir de Mariage*. Deuxième partie. Utilisation par Chaucer du poème de Deschamps. — P. 335-61. E. Cerf, *The franco-italian* Chevalier Ogier. Fin. Édition des vers 1070-2115. — P. 399-410. E. P. Hammond, *Latin texts of the Dance of Death*. Publication des deux poèmes signalés par Francis Douce et, d'après lui, par tous les historiens de la Danse des morts : le *Vado mori* du

ms. Lansdowne 397 et la *Lamentatio* du ms. Royal 8 B VI du British Museum. — P. 511-25. B. Cerf, *The franco-italian* Chevalerie Ogier. Notes. — P. 591-97. E. H. Tuttle, *Notes on the spanish palatales*. — P. 607-10. H. G. Leach, « *De libello Merlini* ». L'hypothèse que Geoffroy de Monmouth a publié d'abord à part ses *Prophéties de Merlin* avant l'ensemble de l'*Historia Britonum* se trouve appuyée par le fait qu'il existe une traduction islandaise séparée des Prophéties. — P. 611-12. G. L. Hamilton, *Theodulus in France*. Complément à l'article signalé ci-dessus.

Vol. IX (1911-12). — P. 109-28. A. C. L. Brown, *Chrétien's « Yvain »*. Discussion des thèses de M. W. A. Nitze. — P. 225-37. T. F. Crane, *Mediaeval story-books*. A propos du t. III du *Catalogue of Romances in the Department of Manuscripts in the British Museum* publié par M. Herbert, M. Crane donne des indications complémentaires utiles sur les recueils de contes ou d'exemples encore inédits. — P. 291-322. W. A. Nitze, *The Sister's Son and the Conte del Graal*. Rapports du Conte du Graal avec l'organisation celtique de la famille et notamment le rôle de l'oncle maternel. — P. 417-20. K. Pietsch, « *Duecho* » *once more*. Cf. vol. VII, 49-60. Réponse à des critiques de M. H. Lang. — P. 469-87. F. M. Warren, *The troubadour « canso » and latin lyric poetry*. — P. 511-44. H. R. Brush, *La Bataille de trente Anglois et de trente Bretons*. Introduction à une édition nouvelle.

Vol. X (1912-13). — P. 1-17. K. Pietsch, *Zur spanischen Grammatik*. 1. *Ser* + adverbe ; 2. Formes de présent de l'indicatif avec valeur d'impératif. — P. 19-54. J. E. Matzke, *The oldest form of the Beves legend*. — P. 82-136. H. R. Brush, *La Bataille de trente Anglois et de trente Bretons*. Deuxième partie : textes des deux manuscrits imprimés en regard, notes et vocabulaire avec traduction en français moderne et en anglais ; cette dernière partie ne va pas sans quelque excès, surtout pour une édition publiée dans un périodique, ni sans quelques inexactitudes. — P. 289-99. T. P. Cross, *Notes on the chastity-testing horn and mantle*. Indication de versions celtiques des thèmes représentés dans la littérature de l'ancienne France en particulier par le *Lai du cor* et le *Mantel mautaillié*. — P. 301-16. T. F. Crane, *New Analogues an old tales*. A propos de la publication, par J. Klapper, d'*Exempla aus Handschriften des Mittelalters*, indication de nombreux contes analogues. — P. 439-50. T. A. Jenkins, *French etymologies*. 1. Fr. *harnais*, du composé d'origine germanique *heri-nast*, le deuxième élément étant celui que l'on retrouve dans le dérivé *nastila ; 2. Fr. *lanière* de *nastila + aria avec métathèse ; 3. Fr. *cocu*, explication tirée des mœurs réelles ou supposées des coucous, la femelle passant d'un mâle à l'autre ; 4. Fr. *contre-temps*, expliqué comme une déformation de l'a. fr. *contrestant* ; 5. Anc. fr. *hanse* « taxe », germ. *hanse* ; 6. Anc. fr. *enor* (*Eructavit*, 15, cf. Godefroy, IV, 491, s. v. *honor*, et *Romania*, XLI, 459) de inauris ; 7. A. fr. *desnir* « vieillir » (*Eructavit*, 2001), de *desenire ; 8. A. fr. *feire*, lat. foria ; 9. A. fr. *Escalibor* à côté de *Calibor*, exemples d'alternance de formes des noms propres

avec ou sans préfixe *Es-* (*Calvaire-Escalvaire*, *Trubert-Estrubert*, etc.). — P. 473-87. H. Craig, *The origin of the Old Testament plays*. M. C. pense qu'il ne faut pas chercher, comme on le répète depuis M. Sepet, l'origine des drames liturgiques relatifs à l'Ancien Testament dans le *Processus prophetarum*, mais plutôt, au moins pour les drames relatifs à la Genèse et à la chute de Lucifer, dans les *lectiones* qui accompagnent le rituel. — P. 511-26. J. D. Bruce, *Human automata in classical tradition and romance*.

Vol. XI (1913-14). — P. 1-18. K. Pietsch, *Concerning ms. 2. G. 5 of the Palace Library at Madrid*. Ce ms. contient entre autres textes espagnols un *Libro de Josep Abarimatia, e otrosi Libro del Sancto Grial...*, une *Estoria de Merlin e cuyo fijo fue, e del rrey Artus...*, enfin un fragment d'un *Lançarote*. M. P. a comparé ces textes avec *El Baladro del sabio Merlin* et *La Demanda del Sancto Grial* imprimée. Il conclut qu'il a existé en Espagne une trilogie (*Josep Abarimatia — Merlin — Demanda*) dont les textes ci-dessus indiqués et le ms. 2. G. 5 nous ont conservé plus ou moins complètement les diverses parties. Cette trilogie traduite du français était sans doute l'œuvre d'un seul traducteur. — P. 19-37. J. B. Fletcher, *The allegory of the Vita nuova*. — P. 39-55. E. H. Wilkins, *The enamorment of Boccaccio*. — P. 259-65. G. T. Northup, *The spanish prose Tristram source question*. A propos de l'édition du *Tristán de Leonis* de 1501 par M. Bonilla y San Martín, M. N. reproche à l'éditeur de n'avoir pas comparé son texte avec le *Cuento de Tristán* de la Vaticane, et défend contre lui sa thèse que ces deux versions espagnoles procèdent d'une version italienne du Tristan en prose. — P. 267-8. W. W. Hyde, *Note on human automata*. Addition, en ce qui touche à la littérature grecque ancienne, à l'article de M. J. D. Bruce publié dans le précédent volume. — P. 339-46. F. M. Warren, *The battle of Fraga and Larchamp in Orderic Vital*. La bataille de Fraga (1134) a été contée par Orderic Vital et par la *Cronica de Alfonso VII*; la comparaison des deux textes montre qu'ils remontent à une même source, mais qu'Orderic y a ajouté des traits qui sont précisément des emprunts au *Roland* ou aux poèmes sur Larchamp. La concordance de l'épopée et de l'histoire s'explique ici visiblement par un emprunt de l'histoire à l'épopée, mais, fait remarquer M. W., nous ne le saurions pas sans l'exceptionnelle conservation de deux textes historiques qui se contrôlent ; c'est une leçon à méditer pour les historiens des chansons de geste. — P. 347-53. E. H. Tuttle, *The romanic vowel-system*. On pourra trouver ce titre un peu imposant pour cette note rapide. — P. 443-4 et 581-2. Annonce d'un changement dans le mode de publication du recueil à partir du volume suivant ; voir-ci-dessous. — P. 445-89. W. A. Nitze, *The romance of Erec son of Lac*. Essai de synthèse intéressant pour déterminer les conditions de la composition d'*Erec*, amplification « courtoise », marquée du génie propre de Chrétien, d'un conte d'aventures « féerique ». Chemin faisant, M. N. discute à nouveau les rapports d'*Erec* avec les récits des *imrama* de *Bran* et de *Maelduin* et avec le *Gereint* gallois dont il défend l'indépendance.

Avec le vol. XII, le mode de publication de *Modern Philology* a changé. De trimestriel le recueil est devenu mensuel, mais avec répartition des 12 numéros en 4 sections : *English*, *German*, *Romance*, *General* ; les numéros mensuels qui se succèdent de mai à avril, forment un volume à titre et table uniques et à pagination continue (en bas de page), mais ces numéros appartiennent tour à tour à chacune des quatre sections : celles-ci ont une autre pagination continue (en tête de page) pour l'ensemble des trois numéros qui les constituent. J'ai tenu à signaler ce système, assez compliqué pour rendre possible des erreurs de référence ; mais la coupure est souvent trop difficile à faire entre les diverses sections pour que les romanistes ne trouvent pas à glaner dans les deux sections germanique et anglaise et surtout dans la section générale. Nous nous en tiendrons donc pour nos comptes rendus à la division par volume annuel et à la pagination générale.

Vol. XII (1914-15). — P. 165-70. J. M. Burnam, *Miscellanea hispanica*. 1. Gloses du ms. 59 de Ripoll ; ce ms. est une copie de Priscien exécutée au milieu du xe siècle et qui était déjà à Sainte-Marie de Ripoll au xie ; le texte est glosé et les gloses, qui paraissent à M. B. attester une origine ou du moins une influence provençale, présentent, à côté de pures inventions de grammairiens en mal d'étymologie, des exemples, intéressants par leur date, de mots du latin médiéval ou de mots romans latinisés, p. ex. : *clidas* = crates, *excoricare*, *fica*, *lattas* = asseres, *maior* = maximus, *mansio* = tugurium, *salsitia*, *wadio* = pignore ; 2. Ms. V 191 de Madrid : Dictionnaire de Papias à la fin duquel est copié, d'une main du xiiie siècle, une liste des *vitia* et des *virtutes gentium*, etc. ; 3. Ms. M 62 (1569) de Madrid : copie d'Ovide (xiiie s.) ; sur un feuillet un paradigme de déclinaison : *Nominativus, el maestre* ; *Genitivus, del maestre*, etc. — P. 187-96. E. H. Tuttle, *Hispanic notes*. Acer, *atru, cambiare, *ergo, gramen, pegu, longe, navigiu, *pauce, *retrunia, *tenego. — P. 325-30. E. H. Wilkins, *A note on Guinizelli's « Al cor gentil »*. — P. 345-66. H. E. Haxo, *Denis Piramus, « La vie saint Edmund »*. Première partie : indications historiques et début d'une étude de la langue. — P. 367-78. L. M. Gay, *The « Grammaire françoise » of Charles Maupas*. — P. 527-58. E. H. Wilkins, *The derivation of the canzone*. M. W. s'est proposé de soumettre à revision les arguments présentés pour attribuer à une influence germanique, provençale ou française, les productions des poètes lyriques de l'école sicilienne ; il a en particulier recherché les conditions dans lesquelles les poètes allemands, provençaux et français, avaient été connus à la cour de Frédéric II ; il a comparé, par des statistiques précises, la technique métrique des poètes italiens et de leurs modèles possibles, et examiné parallèlement les *motifs* développés dans leurs poèmes. — P. 559-83. H. E. Haxo, *Denis Piramus, « La Vie saint Edmund »*. Deuxième partie : langue ; index des noms propres ; voir ci-dessus, p. 156, le c.-r. de M. L. Foulet. — P. 585-644. T. P. Cross, *The celtic ele-*

ment in the lays of « Lauval » and « Graelent ». — P. 645-6. E. H. Tuttle, *Germanic « naχt » in Gallo-roman*. Namurois *nē*, Bourberain *nai*, etc., rattachés à germ. *Nacht* ; il nous paraît tout à fait vain de piquer ainsi, au hasard des consonances, des formes dans l'ensemble des parlers gallo-romans sans se préoccuper de leurs attenances territoriales.

Vol. XIII (1915-16). — P. 19-33. F. L. Lowes, *Chaucer and Dante's « Convivio »*. — P. 34. Note indiquant que dorénavant *Modern Philology* publiera, outre des articles, de courtes notes analogues aux *Mélanges* de la *Romania*. — P. 59-64. A. M. Jenney, *A further word as to the origin of the Old Testament plays*. Compléments à l'article de M. Craig publié dans le vol. X. — P. 129-42. J. B. Fletcher, *Dante's « second love »*. — P. 181-7. L. A. Hibbard, *« Guy of Warwick » and the second « Mystère » of Jean Louvet*. Le second des douze mystères composés par Jean Louvet entre 1536 et 1550 en l'honneur de Notre-Dame de Liesse et conservés dans le ms. Nouv. Acq. 481 de la Bibl. Nationale est inspiré de l'histoire de *Gui de Warwick* selon la version des *Gesta Romanorum*. — P. 188-92. T. A. Jenkins, *On the text of « La Bataille des VII arts »*. Compte rendu critique de l'édition John Paetow (Berkeley, 1914) ; corrections nombreuses. — P. 369-78. K. Pietsch, *On the language of the spanish Grail fragments*. Première partie. M. P. se propose de dégager certains éléments non castillans dans les fragments du *Graal* espagnol conservés par le ms. 2. G. 5 de Madrid (cf. l'article publié dans le vol. XI) et aussi dans *la Demanda del Sancto Grial* de 1535. — P. 379-90. Ch. J. Cipriani, *Future and past future*. Valeur modale de ces temps qui devraient être classés à part dans la conjugaison. — P. 433-62. J. R. Hulbert, *Syr Gawayn and the Grene Knyght*. Premier article. — P. 463-94. E. H. Wilkins, *The invention of the sonnet*. M. W. aboutit aux conclusions suivantes. Le groupe des plus anciens sonnets conservés est constitué par 31 pièces dont 25 sont l'œuvre de Giacomo da Lentino et 6 celle de 4 de ses compagnons. Le sonnet consiste originairement en une octave et un sizain ; l'octave sur 2 rimes croisées (*ab ab ab ab*) se divise en 4 distiques qui peuvent être réunis en 2 quatrains, le sizain sur rimes *cde cde* se divise en 2 tercets. Le sonnet est une combinaison artistique peut-être due à Giacomo da Lentino ; l'octave vient du *strambotto* sicilien et le sizain est d'origine incertaine, peut-être reproduit-il une variété de poésie arabe. — P. 465-96. E.H. Wilkins, *The « enueg », in Petrarch and in Shakespeare*. Pétrarque, *Canzoniere*, 312, et Shakespeare, son. LXVI. — P. 625-46. K. Pietsch, *On the language of the spanish Grail fragments*. Deuxième article. — P. 689-730. J. R. Hulbert, *Syr Gawayn and the Grene Knyght*. Deuxième article. M. H. s'est efforcé d'établir que le poème moyen anglais de *Syr Gawayn* n'est pas, comme on le pense d'ordinaire, le résultat de la fusion de deux contes indépendants, mais la transformation d'un conte unique. — P. 741-5. H. E. Allen, *Two middle-english translations from the anglo-norman*. La collection d'homélies en prose m. angl. connue sous le nom de *Mirrur* est, autant

qu'on en peut juger par les extraits imprimés, une traduction du *Miroir* de Robert de Gretham ; le manuscrit G. 30 de S[t] John's College à Cambridge contient une version en prose m. angl. du *Manuel des Pechés* de William de Wadington.

Vol. XIV (1916-17). — P. 129-44. F. M. Warren, *On the early history of the french national epic.* Remarques sur les sentiments et les thèmes épiques avant la naissance de l'épopée carolingienne. — P. 156. R. T. Holbrook, « *Tout craché* ». Expressions analogues en anglais et en italien ; rapprochement avec Montaigne, I, 28. — P. 255-6. H. E. Allen, *A note on the* Lamentation of Mary. Ce poème moyen anglais est précédé dans plusieurs mss. d'un préambule de 32 vers imité du préambule des *Lamentations Nostre Dame Sainte Marie*, composition anglo-normande sur laquelle v. P. Meyer, *Romania*, XV, 309. — P. 385-404. A. C. L. Brown, *From Cauldron of Plenty to Grail.* L'auteur rapproche ingénieusement, dans ce très intéressant article, certains traits des *imrama*, et en particulier de l'*Imram Maelduin*, relatifs à un vase qui fournit des quantités indéfinies de boisson ou à un poisson qui suffit à la nourriture d'hommes pendant plusieurs jours, et le Graal qui nourrit celui que l'on en sert. Dans les *imrama* ces vases d'abondance ou ces poissons merveilleux servent d'ordinaire à des ermites insulaires et M. B. marque le rapport possible entre ceux-ci et le Roi pêcheur des contes du Graal. — P. 405-412. E. A. Peers, *The authorship of certain prose works ascribed to Antoine de la Sale.* Résumé des débats sur l'attribution à la Sale des *Quinze joyes* et des *Cent nouvelles* ; l'utilité de ce résumé n'est pas très évidente. — P. 430-48. C. r. étendu par L. M. Gay de H. O. Sommer, édition du *Livre d'Artus* : intéressantes remarques de langue et de lexique. — P. 675-80. E. H. Tuttle, Locus *in Gallo-roman* avec une longue note additionnelle de M. T. A. Jenkins, pp. 680-86, qui a le mérite de tenir exactement compte des formes diverses de l'ancien français complètement négligées par M. T. — P. 607-8. J. I. Cheskis, *Old french* « *dancier* ». Propose de + antea + are > *danteare. — P. 700-02. C. r. par K. McKenzie de *Dante* by C. H. Grandgent. — P. 701-04. C. r. par H. H. Vaughan de G. Bertoni, *Italia dialettale* (cf. *Romania*, XLVI, 596). — P. 705-35. J. L. Lowes, *Chaucer and Dante.* — P. 737-49. I. C. Lecompte, *Chaucer's* Nonne Prestes Tale *and the* Roman de Renard. Sur les modifications apportées par Chaucer au récit de Pierre de Saint-Cloud. — P. 751-55. R. Sh. Loomis, *A phantom tale of female ingratitude.* M. L. compare diverses représentations figurées : deux coffrets d'ivoire (dont l'un est reproduit dans une planche hors texte), deux bassins et un hanap décrits dans l'inventaire de Louis d'Anjou (1364-5), une série de miniatures des *Taymouth Horae* (mss de H. Yates Thompson) qui nous montrent un chevalier délivrant une demoiselle que vient de ravir un homme sauvage. La scène fait partie d'un conte que nous retracent les miniatures des *Heures de Taymouth* et qui peut se résumer ainsi : la demoiselle sauvée par le cheva-

lier qui est vieux est assez ingrate pour préférer au vieillard un jeune chevalier qui la lui dispute ; au contraire le lévrier du vieux chevalier se refuse à suivre le jeune chevalier qui désire aussi l'emmener ; le vieux chevalier finit par tuer le jeune chevalier et part avec son lévrier fidèle et abandonne l'ingrate demoiselle. C'est le développement d'un thème utilisé partiellement ou avec des variantes dans *le Chevalier à l'Espée, la Vengeance Raguidel*, le *Tristan* en prose et le *Lancelot* néerlandais. Je remarque que le panneau du coffre d'ivoire reproduit par M. L. comporte deux scènes : la première, le chevalier perçant de sa lance l'homme sauvage, paraît bien se rapporter au conte résumé ci-dessus ; mais dans la seconde on voit un chevalier à pied qui pourrait bien être encore celui de la première scène, recevoir l'hommage d'un homme, vêtu d'une robe, dont les traits ressemblent singulièrement à ceux de l'homme sauvage ; derrière celui-ci est la porte d'un château par laquelle passe une main tendant au chevalier la clef de la porte. Il peut donc y avoir quelque incertitude sur le sujet traité ; une des pièces d'orfèvrerie de l'inventaire de Louis d'Anjou éveille des doutes analogues. — P. 757-8. H. E. Allen, *A note on the* Proverbs of Prophets, Poets and Saints. Nous avons de cette composition deux textes parallèles, anglais et français ; le texte français est identique au *Proverbe de bon enseignement* attribué par Paul Meyer à Nicole Bozon (cf. *Romania*, XIII, 539-41, et XXIX, 2-3).

Vol. XV (1917-18). — P. 159-80. A. J. Carnoy, *The reduplication of consonants in Vulgar Latin*. L'auteur s'est proposé de classer les cas nombreux de redoublement de consonnes attestés en latin vulgaire par les témoignages latins ou par les formes romanes. Le phénomène ne serait pas d'origine phonétique, mais psychique, et dû à une intensité particulière notamment dans le langage enfantin, les onomatopées, etc. — P. 181-92. E. H. Tuttle, *Notes on romanic* e *and* i. Traitement de facie, filiola, hodie, mulier, pariete. — P. 447-8. C. r. par S. T. Northup de Luis Vélez de Guevara, *La Serrana de la Vera*, éd. R. Menéndez Pidal et M. Goyri de Menéndez Pidal. — P. 477-89. M. E. Smith, *A classification for fables based on the collection of Marie de France*. — P. 633-43. A. S. Cook, *The first two readers of Petrarch's Tale of Griselda*. — P. 169-70. E. J. Pellet, « *Certe tavolette* ». Commentaire du début du ch. XXXIV de Dante, *Vita nuova*. — P. 683-4. C. r. par K. Mckenzie de M. Fowler, *Catalogue of Petrarch Collection, Cornell University Library*. — P. 684-5. C. r. par E. B. Babcock de D. H. Carnahan, *The* Ad Deum vadit *of Jean Gerson* (cf. *Romania*, XLV, 540).

Vol. XVI (1918-19). — P. 113-28. J. D. Bruce, *Pelles, Pelinor and Pellean in the old french Arthurian romances*. Premier article. — P. 151-8. A. H. Krappe, *Bertrand de Bar-sur-Aube and* Aymeri de Narbonne. La chanson d'*A. de N.* paraît avoir été composée sous l'influence de la bataille de Bouvines et des luttes que la Champagne eut à soutenir contre Thibaut I de Lorraine et ses vassaux allemands. De là l'épisode de Savari et de ses soldats

allemands. — P. 337-50. J. D. Bruce, *Pelleas, Pellinor and Pellean in the old french Arthurian romances*. Deuxième article. M. B. s'efforce de montrer que l'existence de ces personnages et les contradictions qui apparaissent dans la façon dont ils sont présentés n'obligent pas à supposer des romans antérieurs. — P. 371-80. D. L. Simons, *The individual human Dramatis Personae of the* Divine Comedy. — P. 391-92. C. r. par T. A. Jenkins de J. Orr, *Les Œuvres de Guiot de Provins* (cf. *Romania*, XLV, 133). — P. 433-8. C. r. par W. A. Nitze et E. H. Wilkins de L. A. Fischer, *The mystic vision in the Grail Legende and in the* Divine Comedy.— P. 553-68. A. C.L.Brown, *The Grail and the english* Sir Perceval. Premier article. — P. 569-77. F. A. Jenkins, *On alleged Anglo-Normanisms in the Oxford* Roland. M. J. montre, avec toute raison, combien l'étude précise du texte de la *Chanson de Roland* a été en fait négligée jusqu'ici : le poème a quelque peu souffert de la gloire dont on l'entourait ; nous pouvons espérer que des publications prochaines rendront moins fondées les observations de M. J. Pour l'instant M. J. s'est proposé d'étudier si le texte conservé de *Roland* présente, comme le pensait Suchier, une teinte anglo-normande, en dehors de ce qui est dû à la graphie du copiste du ms. d'Oxford. M. J. pense que G. Paris avait raison de se refuser à reconnaître cette légère teinte anglo-normande, et il examine à ce propos les points suivants : 1) emploi de *suer* comme régime (v. 294) ; 2) emploi de *empereor* comme sujet (v. 1444) ; 3) *mercidet* comme 3 ps. sg. subj. pr. (v. 519) ; 4) *dous* pour *dui* (v. 1440). Dans le 1er cas *suer* peut être une forme généralisée, à cause de sa différence avec *seror*, et non une forme de cas sujet employée avec valeur de régime ; — pour les vv. 1143-44

Il est escrit en la geste Francor
Que vassals est li nostre empereor

M. J. propose de corriger :

Que vassal *sont* li nostre empereor

en entendant *li nostre enpereor* comme représentant les hommes de Charlemagne (cf. v. 1441 : *nostre hume sunt mult proz*) ; M. J. cite à l'appui un passage de l'*Historia Hierosolymitana* de Robert de Reims qui rapproche en effet le nom de Charlemagne et l'idée de la bravoure des Français mais dans des conditions, à vrai dire, sensiblement différentes ; — au v. 519, M. J. voudrait lire *merisset* au lieu de *mercidet* ; — enfin *dons* au v. 1440 ne serait pas le sujet de *garir* intransitif, mais le régime de *garir* transitif. — P. 579-84. V. García de Diego, *Formas regresivas españolas*. *Pobo* s'expliquerait par *popus, forme régressive tirée de populus, de même *escobio* de *escobo* <*scopus < scopulus, etc. — P. 585-93. E. H. Tuttle, *Vowel-breaking in southern France*. — P. 649-58. T. P. Cross, *The gaelic « Ballad of the Mantle »*.

Vol. XVII (1919-20). — P. 151-66. W. A. Nitze, *On the chronology of the*

Grail romances ; I, The Date of the Perlesvaus. Premier article. — P. 167-8. A. R. Nykl, *Two arabic words in the* Romancero. 1. *Alcaria* < ar. *al-qāriʿa* mot de malédiction dans le Coran (s. CIII) ; 2. *Alférez*, pièce du jeu d'échecs < ar. *al-ferza* « reine ». — P. 169-72. C. r. par E. H. Tuttle de F. d'Ovidio et W. Meyer-Lübke, *Grammatica storica della lingua e dei dialetti italiani*. — P. 172-74. C. r. par H. E. Haxo de J. Anglade, *Grammaire élémentaire de l'ancien français*. — P. 361-82. A.C.L. Brown, *The Grail and the english « Sir Perceval »*. Deuxième article. — P. 383-92. E. S. Sheldon, *On the date* of Ille et Galeron. Le ms. de Wollaton Hall (cf. *Romania*, XLII, 145) nous donne un épilogue qui atteste l'antériorité d'*Eracle* par rapport à *Ille*, et qui nous apprend de plus que Gautier d'Arras a commencé *Ille* pour l'impératrice Béatrice, comme nous le savions déjà par le prologue, mais qu'il l'a terminé pour le comte « Tiébaut » de Blois ; c'est déjà ainsi qu'il avait « rimoié » *Eracle* pour Thibaut de Blois (nommé dans le prologue et l'épilogue) mais que l'épilogue complet des mss. *A T* nommait à côté de celui-ci Marie de Champagne, fille de Louis VII, et déclarait le poème achevé à la requête du comte Baudouin de Hainaut. Il en résulte que *Eracle* n'a dû être commencé qu'après 1164, date du mariage de Marie avec le comte de Champagne (on notera cependant que le nom de Marie n'apparaît que dans l'épilogue), qu'il a fallu un certain temps pour le composer et l'achever à la requête de Baudouin, qu'*Ille* n'a été composé qu'ensuite (en tout cas pas avant 1167, année du couronnement de Béatrice) et qu'il s'est écoulé encore quelque temps avant l'achèvement et la nouvelle dédicace où apparaît Thibaut de Blois ; en somme les dates adoptées en général depuis Foerster, 1164 pour *Eracle*, 1167 pour *Ille* fourniraient des limites trop précises et peut-être trop reculées. — P. 393-413. G.J. Northup et S. G. Morley, *The Imprisonment of King Garcia*. — P. 415-16. C. r. par T. A. Jenkins de P. Studer, édition du *Mystère d'Adam*. — P. 419-24. C. r. par C. E. Parmentier de T. Navarro Tomás, *Manual de pronunciación española*. — P. 425-37. E. H. Wilkins, *The genealogy of the editions of the* Genealogia Deorum. — P. 605-18. W. A. Nitze, *On the chronology of the Grail romances : I, The Date of the* Perlesvaus. Deuxième article. La conclusion de M. N. est que le roman de *Perlesvaus* a été composé au début du XIIIe siècle dans l'intérêt de l'abbaye de Glastonbury et qu'une copie avec dédicace particulière en fut présentée au plus tard en 1212 à Jean II de Nesle, châtelain de Bruges. — P. 619-22. J. B. Fletcher. *La Vita Nuova, sonetto XI*. — P. 623-32. E. H. Wilkins, *An introductory Dante bibliography*. — P. 633-50. J. A. Child, *On the concessive clause in early Italian*. — P. 659-66. C. r. par W. P. Stephan de G. B. Fundenburg, *Feudal France in the french Epic*.

M. R.

CHRONIQUE

Nous avons appris le décès, depuis la fin de l'année 1914, de : Heinrich SCHNEEGANS, professeur à l'Université de Bonn (7 octobre 1914); Wendelin FOERSTER, professeur à Bonn (18 mai 1915); Adolf BIRCH-HIRSCHFELD, professeur à Leipzig (11 janvier 1917); Emil LEVY, professeur à Fribourg-en-Brisgau (28 novembre 1917); Franz SETTEGAST, professeur à Leipzig (1918); Adolf RAMBEAU, professeur à Berlin (1918); Emil FREYMOND, professeur à l'Université allemande de Prague (mai 1918); Gustav THURAU, professeur à Greifswald (juillet 1918); Hugo ANDRESEN, professeur à Münster (août 1918); Gottfried BAIST, ancien professeur à Fribourg-en-Brisgau, à la retraite depuis 1919 (22 octobre 1920); Heinrich MORF, ancien professeur à Berlin, à la retraite depuis 1919 (23 janvier 1921).

— M. Albert Stimming, professeur à l'Université de Göttingen, vient de prendre sa retraite.

—L'Université de Paris a conféré le grade de docteur *honoris causa* à M. Kr. Nyrop, professeur à l'Université de Copenhague, qui a fait, à cette occasion, des conférences à la Sorbonne.

— L'Université de Toulouse a conféré le grade de docteur *honoris causa* à M. R. Menéndez Pidal, professeur à l'Université de Madrid.

Il y a lieu de noter comme une nouvelle manifestation de ces relations universitaires, qui devraient être fécondes, la participation effective aux travaux de l'Université de Toulouse de M. R. Menéndez Pidal et de son collègue à l'Université de Madrid, M. Américo Castro, qui ont siégé au jury de doctorat pour le soutenance des thèses de M. Gavel (16 février).

— Ont été appelés à l'Université de *Berlin*, M. Eduard Wechssler, comme professeur (1919) et M. M.-L. Wagner, comme privat-docent (1915); *Bonn*, M. W. Meyer-Lübke, professeur (1915), et M. Leo Spitzer, privat-docent (1918); *Fribourg-en-Brisgau*, M. H. Heiss, professeur (1919), et M. Fr. Schürr, privat-docent (1920) : *Göttingen*, M. Alfons Hilka, professeur (1921); *Greifswald*, M. Erhard Lommatzsch, professeur (1921) ; *Halle*, M. Werner

Mulertt, privat-docent (1920) ; *Hambourg*, MM. Fritz Krüger et Hermann Urtel, privat-docent (1919) ; *Iena*, M. O. Schultz-Gora, professeur (1919) ; *Leipzig*, M. Ph.-A. Becker, professeur (1917), et M. Fritz Neubert, privat-docent (1918) ; *Marbourg*, M. E.-R. Curtius, professeur (1920) ; *Munich*, M. E. Lerch, privat-docent (1914).

— M. E. Gamillscheg a été nommé professeur (1916) et M. E. Winkler professeur extraordinaire (1921) à l'Université d'Inspruck ; M. K. von Ettmayer, professeur à l'Université de Vienne (1915).

— Le sixième centenaire de Dante a été célébré à Paris par l'organisation à la Sorbonne d'une série de six conférences publiques données en février, mars et avril, par MM. Hauvette, Schneider, Hazard, Jordan, Neri et Pirro, et par quatre lectures de Dante faites par M. Ferdinando Neri, chargé de cours à l'Université de Turin, au mois d'avril.

— L'Académie de Paris a fait paraître, en décembre 1920, pour l'année scolaire 1920-1921 et fera paraître, en septembre 1921, pour l'année scolaire 1921-1922, un fascicule de *Tableaux de coordination* où sont méthodiquement classés tous les enseignements littéraires (Philosophie, Histoire, Géographie, Langues, littératures et civilisations) donnés dans les établissements publics d'enseignement supérieur de Paris ; les tableaux relatifs à la linguistique et aux diverses langues, littératures et civilisations romanes constituent une sorte de guide de l'étudiant romaniste à Paris.

— Dans le n° du 15 juillet de la *Revue de France* (p. 284), M. J. Bédier a publié sous le titre *Quelques scènes de la « Chanson de Roland »* des extraits de la traduction qu'il se propose de joindre à une édition nouvelle, longuement préparée et dont il fait espérer l'achèvement prochain.

— La *Société française d'histoire de la médecine* publie depuis 1902 un *Bulletin* que nous ne pouvons dépouiller régulièrement dans nos comptes rendus de périodiques, mais qui n'en contient pas moins de temps à autre des articles intéressants pour la civilisation et parfois la littérature médiévales ; la Société a eu l'heureuse idée de faire rédiger par M. R. Beaupin, bibliothécaire à l'Université de Lille, une table des tomes I-XIII (1902-1914) de son *Bulletin* ou plutôt trois tables, alphabétique des auteurs, alphabétique des matières, table des facsimilés, dessins et gravures, qui faciliteront les recherches dans ce recueil.

— M. Pio Rajna a consacré à l'*Étude sur le Lancelot en prose* de M. F. Lot (cf. *Romania*, XLV, 514) un article de la *Nuova Antologia*, 1er octobre 1920, où il présente des réserves sur le principe affirmé par M. Lot que le *Lancelot* est originairement l'œuvre d'un auteur unique.

Publications annoncées.

Dans les *Classiques français du moyen âge* :

Alain Chartier, *Le Quadrilogue invectif*, éd. par Mlle Eug. Droz ; — les *Poésies* de Cercamon, éd. par M. A. Jeanroy.

Collections et publications en cours.

La Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg a entrepris la publication d'une collection d'études dont les deux premiers fascicules, qui viennent de paraître, sont dus à notre collaborateur M. Th. Gerold ; le second, seul, rentre dans le cadre de nos études : Th. Gerold, *Le manuscrit de Bayeux, texte et musique d'un recueil de chansons du XVe siècle* ; Strasbourg, Commission des publications de la Faculté des Lettres, 1921 ; in-8, LV-129 pages avec musique et un fac-similé. Sont annoncés comme étant sous presse un volume d'*Études de philosophie médiévale* de M. Et. Gilson, une étude sur *Un manuscrit de Mons et la représentation des Mystères à la fin du XVe siècle* de M. G. Cohen, et le premier volume du *Dictionnaire des Patois romans de la Moselle* de M. L. Zeliqzon.

— Le fascicule 37 du *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* de E. Levy, continué par C. Appel, paru en 1921, va de TOLER à TRASFOGUIER.

— Le fascicule II de la *Palæographia Iberica* de J. M. Burnam, Champion, 1920 (cf. *Romania*, XLII, 473), contient 20 planches, avec transcription et commentaire paléographique, qui reproduisent entre autres des pages du *Psautier catalan* de la Bibl. nationale (Esp. 7, an. 1460), du *Livro das confissões* de Lisbonne (an. 1399), de la *Vida de Christo de Ludolfo de Saxonia*, traduite en portugais par Fr. Bernardo de Alcobaça (Lisbonne, an. 1445), de la *Coronacion* de Juan de Mena (Paris, B. N. esp. 594, XVe s.), du *roman* du notaire Johan Fogassot (Paris, B. N. esp. 595, an. 1146) et du *Cancionero de Ixar* (Madrid, XVIe s.).

—La librairie Weidmann, de Berlin, a commencé la publication d'une série de *Romanische Texte zum Gebrauch für Vorlesungen und Uebungen* hgg. v. E. Lommatzsch u. M. L. Wagner. Cette série comprendra des textes anciens ou modernes, écrits dans les diverses langues romanes, et choisis parmi les œuvres ayant une valeur littéraire et artistique ; ils sont accompagnés de notices bibliographiques et parfois de glossaires plus ou moins étendus. Nous avons reçu les numéros suivants : 1. *Del Tumbeor Notre Dame*, réédité par E. Lommatzsch d'après l'éd. Foerster. — 2. J. du Bellay, *La Deffence et Illustration de la Langue françoyse*, rééditée par E. L. d'après l'excellente édition de H. Chamard. — 3. V. Hugo, *La Préface de Cromwell*, rééditée

par E. L. d'après l'éd. Souriau. — 4. *Cantar de mio Cid*, simple reproduction par M. L. W. du texte critique de R. Menéndez Pidal. — 5. Giovanni Boccacio, *Vita di Dante*, rééditée par E. L. d'après l'édit. Guerri de 1918.

— *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* :

48. H. THEODOR, *Die komischen Elemente der altfranzösischen Chansons de geste* ; 1913 ; XI-156 pages. — L'auteur étudie successivement le comique de caractères, de situations et de mots et les moyens de ce comique ; deux courts appendices sont spécialement consacrés au comique dans *Baudouin de Sebourc* et dans le *Pèlerinage*. La conclusion donne un essai de classement chronologique des thèmes comiques. Mais tout cela reste très superficiel.

49. *Testi dialettali italiani in trascrizione fonetica pubblicati* da Carlo BATTISTI ; *parte prima* : *Italia settentrionale* ; 1914 ; 191 pages. — Très utile chrestomathie dialectale. L'on pourra regretter qu'elle ne soit pas le résultat d'une enquête directe et méthodique, mais cette enquête présenterait bien des difficultés. Les textes ont d'ailleurs été assez souvent recueillis par l'auteur ou ses collaborateurs, ou transcrits des phonogrammes de l'Académie des Sciences de Vienne. De tous ces textes, même de ceux qui proviennent d'imprimés antérieurs, M. B. a donné la transcription phonétique d'après le système Ascoli-Goidanich. Il y a là nécessairement une part d'arbitraire difficile à mesurer, encore que le transcripteur se soit entouré soigneusement d'informations précises pour les textes qu'il n'avait pas lui-même entendus. Les textes sont accompagnés d'indications d'origine, de renseignements géographiques sur la localité dont ils représentent le parler, sur les principales particularités de ce parler, de notes bibliographiques, enfin de courts lexiques. A noter que dans l'Italie septentrionale M. B. a fait rentrer non seulement le Trentin et la Venezia Giulia, mais aussi le Frioul et les Grisons.

50. H. PAETZ, *Ueber das gegenseitige Verhältnis der venetianischen, der franko-italienischen und der französischen gereimten Fassungen des Bueve de Hantone* ; 1913 ; 133 pages. — L'auteur aboutit à des conclusions dont il serait fort difficile de résumer clairement la complexité ; elles éliminent l'hypothèse de M. Jordan que la rédaction de Venise de *B. de H.* représenterait un état du poème plus ancien que celui de toutes les autres versions.

51. C. JURET, *Glossaire du patois de Pierrecourt* (Haute-Saône) ; 1913 ; VIII-172 pages.

52. *Der Trobador Pistoleta* herausgegeben von E. NIESTROY ; *Der Trobador Guillem Magret* herausgegeben von Fr. NAUDIETH ; 1914, VIII-144 pages. — Voir *Romania*, XLIII, 445, le compte rendu de MM. Jeanroy et Spitzer.

53. *Eine altfranzösische Fassung der Johanneslegende* von Anton HUBER ; *Eine gereimte altfranzösisch-veronesische Fassung der Legende der heiligen Katharina von Alexandrien mit Einleitung, sprachlicher Untersuchung, Namen-*

verzeichnis und Glossar nach Wendelin Foersters Abschrift der einzigen Pariser Arsenalhandschrift kritisch zum ersten Male herausgegeben von H. BREUER ; 1919, VIII-287 pages. — La plus grande partie de ce fascicule (VIII-200 pages) est consacrée à l'édition par M. H. de la *Vie de saint Jean l'Évangéliste* par Thierri de Vaucouleurs, d'après les deux mss 388 de Berne et 467 de Carpentras. Ce texte comprend 6.668 octosyllabes à rimes plates ; il doit être daté de la première moitié du XIII[e] siècle et est écrit en une langue fortement imprégnée de lorrain. Il se peut que l'auteur soit le même qu'un « Thierricus von Vallicolor » qui composa en distiques latins une vie d'Urbain IV. La *Vie de saint Jean l'Évangéliste* n'est qu'une traduction de modèles latins ; M. H. s'attache dans l'Introduction de son édition à déterminer exactement les rapports de la traduction et des originaux. — M. Breuer imprime ensuite, avec notes et glossaire, les 2.332 octosyllabes de la *Vie de sainte Catherine* conservée dans le ms. 306 de l'Arsenal et qui a été composée avant 1251, probablement à Vérone, par un bilingue franco-italien.

54. *Die spanischen Elemente im französischen Wortschatz* von W. Fritz SCHMIDT ; 1914 ; XV-210 pages. — Consciencieux et utile travail qui réunit un grand nombre de mots avec un certain nombre d'exemples rassemblés des travaux antérieurs. C'est surtout la langue moderne à partir du XVI[e] siècle qui est en question dans cette étude. Les emprunts sont classés par groupes de signification : alimentation, vêtement, etc. ; mais le travail est complété par un index alphabétique, et l'auteur donne aussi p. 194-6 une liste chronologique des plus anciens exemples d'emprunts entre 1500 et 1800 : quelque réserve qu'il y ait lieu de faire sur la datation des emprunts par le plus ancien exemple littéraire connu, il y a à tirer de cette liste des indications sur les périodes où les emprunts à l'espagnol ont été le plus nombreux, la fin du XVI[e] et aussi l'extrême fin du XVII[e] siècle par exemple. Dans son introduction où il étudie les conditions de l'influence lexicale de l'espagnol sur le français. M. Sch. a esquissé une liste chronologique des traductions françaises d'ouvrages espagnols de 1412 à 1730. C'est un travail qu'il y aurait lieu de reprendre avec précision.

55. *Beitrage zur Kenntniss der prähistorischen französischen Synkope des Pänultimavokals* von J. GERHARD ; 1913 ; XII-96 pages. — Un grand appareil d'analyses phonétiques, de schémas et de graphiques n'ajoute pas beaucoup à ce travail où on trouvera des remarques utiles sur les rapports de la syncope avec la nature des consonnes avoisinant la pénultième, avec la vitesse de parole et avec l'accent tonique de mot ou de groupe.

56. *Testi dialettali italiani in trascrizione fonetica pubblicati da* C. BATTISTI ; *parte seconda : Italia centrale e meridionale* ; 1921 ; 204 pages et deux cartes. — Cf. n° 49.

57. *Südsardische Trutz- und Liebes-, Wiegen- und Kinderlieder* gesammelt und herausgegeben von Max Leopold WAGNER ; 1914 ; 60 pages. — Cf. *Romania*, XLIV, 157, le compte rendu de M. J. Jud.

58. *Zur Bildung des Imperfekts im frankoprovenzalischen : die v- losen Formen, mit Untersuchungen über die Bedeutung der Sazphonetik für die Entwicklung der Verbalformen.* — Il y a déjà longtemps que nous connaissions cet excellent travail et que nous aurions voulu pouvoir le présenter à nos lecteurs. C'est, sur un sujet et dans un domaine volontairement limités, une minutieuse et sagace étude de toutes les formes que nous offrent les documents anciens du Dauphiné, du Lyonnais, de l'Ain, de la Savoie, de Genève et du canton de Vaud, et, pour l'état actuel, ou du moins l'état des parlers il y a vingt ans, de toutes les formes d'imparfait fournies par l'*Atlas linguistique de la France* de la Drôme au Doubs, rapprochées de témoignages des dialectologues. Le résultat de cette étude est la mise en lumière des analogies multiples qui viennent compliquer et modifier la tradition des types morphologiques, mais aussi des variétés phonétiques que crée pour un même type la variation de l'accent dans la phrase, et, par suite, de la relativité sur ce point des règles phonétiques.

59. *Der Accusativus cum Infinitivo im Französischen* von Erwin STIMMING ; 1915 ; XL-189 pages. — L'auteur, tué sur l'Yser, était fils de M. Albert Stimming qui a publié cette dissertation et l'a fait précéder d'une notice. Le travail d'E. St. est une étude très méthodique, d'une information étendue et précise, et elle pose clairement le problème des rapports du français (et des autres langues romanes) avec le latin classique ou vulgaire pour l'emploi de la proposition infinitive ; elle marque aussi d'une façon intéressante les conditions de développement savant de cette construction en moyen français.

60. *Die Balen-Dichtungen und ihre Quellen* von E. VETTERMANN ; 1918 ; X-311 pages. — Il n'est pas impossible que ce titre paraisse un peu obscur à quelques lecteurs et, pour ma part, je ne vois pas clairement pourquoi l'auteur a adopté l'orthographe *Balen*. Il s'agit en fait de l'histoire de *Balaain le Sauvage*, le chevalier aux deux épées, telle qu'elle nous est contée dans la *Suite de Merlin* du Pseudo-Robert de Borron et qu'on la trouve dans l'édition Paris et Ulrich du *Merlin* du ms. Huth (aujourd'hui British Museum. Additional 38. 117) du tome I, p. 212, au t. II, p. 58. Cette histoire se retrouve dans des textes anglais et espagnols que M. V. étudie minutieusement pour la plupart. En Angleterre, sir Thomas Malory a traduit, dans le livre II de sa *Morte d'Arthur*, un texte français qui ressemblait à celui du ms. Huth, mais qui, d'après M. V., aurait gardé des traces d'une rédaction plus ancienne (le héros, chez Thomas Malory, s'appelle Balyn) ; du récit de Thomas Malory Swinburne a tiré *The Tale of Balen* (de là la graphie adoptée singulièrement par M. V.) et Tennyson son idylle *Balin and Balan*. En Espagne, *la Demanda del sancto Grial* reproduit l'histoire du ms. Huth, mais peut-être avec quelque influence du *Conte del Brait* (perdu), qui lui-même remonterait à une version plus ancienne du récit ; on sait depuis G. Paris que ce *Conte del Brait* est conservé dans *El Baladro del Sabio Merlin*, dont M. V. n'a pu malheureusement étudier le seul exemplaire imprimé qui ait été con-

servé. M. V. étudie en outre les éléments constitutifs de cette histoire de Balaain : éléments celtiques et éléments empruntés aux autres romans arthuriens ou au *Tristan*, qui ont été abondamment utilisés par le compilateur de ce récit. — M. R.

— *La Scottish Text Society*, qui a déjà publié un certain nombre de textes intéressants pour l'histoire de l'influence de la littérature française, a confié à M. R. L. Graeme Ritchie la publication de *The Buik of Alexander*, poème en quatre parties dont la première est une traduction du *Fuerre de Gadres* et les trois autres une traduction des *Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon. L'intérêt tout particulier de cette publication est que l'éditeur, pour permettre d'apprécier exactement l'œuvre écossaise, se propose de réimprimer en regard les modèles français, ce qui, pour les *Vœux du Paon*, comblera une regrettable lacune de nos collections de textes. L'importance de ce dernier poème a amené M. Ritchie à commencer par là son édition et il nous donne aujourd'hui un premier volume qui sera en réalité le tome II de l'ouvrage complet : *The Buik of Alexander or the buik of the most noble and valiant conquerour Alexander the Grit*, edited in four volumes, from the unique printed copy in the possession of the Earl of Dalhousie with introductions, notes and glossary, together with the french originals (*Li Fuerre de Gadres* and *Les Vœux du Paon*) collated with numerous mss. by R. L. Graeme Ritchie... : Volume II containing part II *of the Buik of Alexander* (namely, pp. 107-428) and part I of *les Vœux du Paon*, now edited for the first time, from ms. fr. 12565 of the Bibliothèque nationale, and collated with numerous mss. ; printed for the [Scottish Text] Society by William Blackwood and sons, Edinburgh and London, 1921 ; in-8, CXVII + 328 pages (numérotées, par double page verso-recto, de 107 à 248). Ce long titre suffit à indiquer exactement l'économie et les conditions de la publication ; ce qu'il ne dit pas, c'est le travail considérable auquel s'est livré M. Ritchie pour publier le texte des *Vœux du Paon*. Dans son introduction M. R. a dressé une liste de 32 manuscrits qui contiennent la partie des *Vœux du Paon* publiée dans ce volume, il en a donné une description sommaire, mais surtout il en a collationné, intégralement ou par extraits, le plus grand nombre, ce qui lui a permis de donner pour deux fragments étendus un appareil critique très abondant et pour l'ensemble de l'œuvre une large collection de variantes. M. R. a tenté de classer ces mss., il nous promet la fin de ce travail pour un prochain volume ; il a pris pour base le ms. fr. 12565 de la Bibl. nationale et il en a reproduit le texte avec un minimum de modifications formelles (peut-être aurait-il pu marquer plus nettement que par la mise en retrait du premier vers les changements de laisses). Nous ne pouvons que désirer la prompte continuation de ce méritoire travail. — M. R.

— Beaucoup d'Universités des États-Unis d'Amérique ont commencé à

publier, dans ces dernières années, des collections de travaux qui, souvent, intéressent les romanistes ; nous espérons pouvoir donner prochainement une liste de ces collections parfois encore peu connues. Dès maintenant nous tenterons sur ce point encore de regagner le retard de nos comptes rendus en signalant les collections les plus importantes :

Elliott monographs in the romance languages and literatures edited by Edward C. ARMSTRONG ; Johns Hopkins Press (Baltimore), puis Princeton University Press (Princeton, N. J.) et E. Champion (Paris). — Cette collection, dédiée à la mémoire de A. Marshall Elliott, paraît par séries de trois fascicules d'environ 100 pages chacun ; les nos 1-4 (1914-1917) sont consacrés à des études sur G. Flaubert ; le no 5 (1917) est l'*Étude sur Pathelin* de M. R. T. HOLBROOK dont M. L. Foulet a déjà rendu compte (*Romania*, XLV, 544, et non 543, comme l'indique la table).

6. *Libro de Apolonio, an old spanish poem* edited by C. Caroll MARDEN, *Part I: Text and Introduction* ; 1917, VIII-76 pages et fac-similé. — M. M. a fait précéder cette nouvelle édition du ms. unique de l'Escorial (III. K. 4) d'une introduction où il passe en revue les éditions précédentes, la date probable de la composition, qu'il place au XIIIe siècle après le *Libro de Alexandre*, et la source du poème qui lui paraît être une version de l'*Historia Apollonii Regis Tyri*, d'ailleurs différente des deux versions publiées par A. Riese, plutôt qu'un poème provençal ou français. Le tome II de la publication doit contenir l'étude linguistique.

7. *The syntactical causes of case reduction in Old French*, by G.G. Laubscher, 1921 ; XI-120 pages. — L'auteur s'était proposé une étude plus vaste qui aurait porté sur le pronom comme sur l'adjectif et le substantif ; il a dû remettre à plus tard la partie relative au pronom. La thèse de M. L. est que, dans la ruine de la déclinaison à deux cas, on ne fait pas assez de place, à côté des causes phonétiques ou morphologiques, aux causes syntactiques ; la thèse n'est pas nouvelle, elle n'est pas davantage négligeable. Le mérite du travail de M. L. est de fournir un tableau méthodique et assez large des conditions syntactiques où l'ancien français renonçait à la régularité de la distinction casuelle ; ce qu'on voit moins bien, c'est l'influence réelle de ces conditions sur la disparition du système flexionnel et de la notion même de déclinaison en français.

Les nos 8 et 9 (1921) sont consacrés à Honoré de Balzac et à l'abbé Prévost. — M. R.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

A. ERNOUT, *Recueil de textes latins archaïques* ; Paris, Klincksieck, 1916 ; in-8, IX-289 pages. — Cet excellent manuel, œuvre d'un de nos meilleurs latinistes, est appelé à rendre de grands services, car il met à notre disposition une quantité de textes disséminés dans des recueils variés et

dont plusieurs sont difficilement accessibles. Il offre un choix judicieux de témoignages qui permettent d'étudier l'histoire de la langue latine depuis l'époque la plus ancienne que nous puissions atteindre jusqu'au commencement du Ier siècle avant l'ère chrétienne. Une première partie contient 149 inscriptions d'origine et de sujet variés — romaines et dialectales, sacrées et profanes, officielles et privées, littéraires et vulgaires, en vers et en prose — toutes accompagnées d'indications concernant les sources et d'explications linguistiques et, pour les plus difficiles, d'une traduction en latin classique. La seconde partie comprend des textes littéraires. En dehors de quelques pages de Caton, M. E. n'a publié que des textes poétiques qui, à cause de la versification, n'ont pas pu être modifiés et rajeunis autant que l'ont été les textes en prose. Pour chaque texte cité la source est donnée en note, avec des notes critiques. Un long index des formes archaïques contenues dans les textes publiés facilitera l'utilisation de ce recueil, qui répond à un besoin ; car, depuis le livre d'A. E. Egger, aujourd'hui épuisé et qui remonte à 1843, la littérature archaïque du latin n'a donné naissance, en France, à la publication d'aucun manuel, tandis que l'Angleterre et l'Allemagne en possèdent plusieurs, du reste excellents. — Oscar Bloch.

Giulio Bertoni, *Per l'elemento germanico nella lingua italiana e per altro ancora* (*Anticritica*); Modena, Vincenzi, 1917 ; in-8, 38 pages. Nous avons signalé ci-dessus, p. 152, la sévère critique faite par C. Salvioni, dans les *Rendiconti del R. Istituto lombardo* de l'étude de M. B. sur l'*Elemento germanico nella lingua italiana* et nous avons noté aussi que M. B. avait riposté par une contre-critique que nous n'avions pas encore vue. C'est cette brochure qui vient de nous parvenir et que nons tenons à signaler aussi, bien que la discussion ne puisse plus maintenant se poursuivre entre les deux contradicteurs de 1917. La réponse de M. B., d'une vivacité qui correspond à celle de l'attaque, débute par un examen critique de quelques publications de textes faites par C. Salvioni (*Passio de Nostre Senhor*, *Nuovo Testamento valdese*, etc.) où sont relevées des erreurs paléographiques ou grammaticales : nous en retiendrons les améliorations que M. B. apporte ainsi à ces éditions. Par la suite M. B. indique, avec juste raison, que les additions faites par Salvioni à ses listes d'éléments germaniques en italien concernent en grande partie ou des emprunts très récents et peut-être passagers ou des dialectes qui restaient en dehors de son cadre strictement italien, et que d'autres proviennent d'ouvrages postérieurs au sien et qu'on ne peut lui reprocher d'avoir ignorés. Il restera de la contre-critique de M. B., outre une légitime remise au point, d'utiles précisions de détail sur quelques-uns des mots pris pour exemple dans la discussion. — M. R.

Clemente Merlo, *Parole e idee*, conferenza... ; Pisa, Mariotti, 1917 ; in-8,

24 pages. — Sur la *sémasiologie* et l'*onomasiologie* avec quelques exemples intéressants empruntés surtout à l'italien ; des indications sommaires sur la valeur esthétique des représentations exprimées ou suggérées par certains mots.

T. Spoerri, *Il dialetto della Valsesia, vocalismo, consonantismo, morfologia* ; Milan, Hœpli, 1918 ; in-8 (extraits des *Rendiconti* de l'*Istituto lombardo di scienze e lettere*). — Résultats d'une enquête faite en 1914-15 et de l'étude des sources imprimées : le dialecte de la Valsesia, placé entre piémontais et lombard, est foncièrement piémontais, il présente des points de contact avec le dialecte de la région de Novare, ce qui s'explique par l'histoire politique de la région ; il apparaît comme assez archaïsant, ce qui s'accorde avec le peu d'activité collective et l'isolement de la vallée.

Essai sur l'évolution de la prononciation du castillan depuis le XIVe siècle, d'après les théories des grammairiens et quelques autres sources, par H. Gavel ; Paris, Champion, 1920 ; gr. in-8, VII-551 pages. — Entre le tableau de la phonétique historique latino-castillane tracé par M. R. Menéndez Pidal et les recherches sur la prononciation moderne poursuivies en Espagne et en Amérique par divers savants, M. G. a justement pensé qu'il y avait place pour un inventaire des renseignements que nous pouvons tirer, sur la variation de la prononciation castillane, des graphies des scribes, des témoignages grammaticaux et des constatations de l'usage quotidien. C'est cet ouvrage qu'il a essayé de nous donner en accompagnant son inventaire, auquel on voudrait parfois plus de précision, de commentaires étendus.

J. J. Salverda de Grave, *Over de beklemtoonde klinker in Amour en enkele andere woorden* (Mededeelingen der koninklijke Akademie van Wetenschappen, Afdeeling Letterkunde, Deel 53, Série A, no 3), Amsterdam, Johannes Müller, 1921 ; in-8, 38 pages. — Notre vieux maître Paul Meyer nous enseignait à l'École des Chartes, dans ce beau cours que tant d'auditeurs regrettent de n'avoir jamais vu publier, qu'Amour, à en juger par son aspect, était venu de Provence, et M. Antoine Thomas, dans sa récente étude de la *Romania* (XLIV, p. 321), partage cet avis. Le mérite de M. Salverda de Grave, dans la petite étude que je tiens à signaler ici est de ne plus envisager ce mot isolément, mais de le rapprocher de beaucoup d'autres, comme *époux*, *labour*, *autour*, *vautour*, etc. Il n'a pas de peine à démontrer qu'ils sont trop nombreux pour pouvoir être expliqués séparément par le jeu des analogies ou les influences dialectales. Il insiste, non sans raison, sur l'existence de la forme *ameur*, signalée par M. Thomas, de *jaleux*, à côté de *jaloux*, de *peleuse* à côté de *pelouse*, de telle sorte qu'on se trouve en présence, dans tous ces cas ainsi juxtaposés, d'un système de doublets ou d'évolutions phonétiques divergentes appa-

raissant simultanément dans le langage et maintenus longtemps côte à côte tels *ai* et *oi* dans le parler moderne. L'auteur conclut que beaucoup de mots qui présentent aujourd'hui un *eu* ont connu une autre forme en *ou* ayant vécu plus ou moins longtemps en regard de la première. En résumé ceux qui s'intéressent à cette question auront à se reporter à l'exposé très clair et très ingénieux de l'éminent romaniste hollandais. — G. C.

L. Spitzer, *Katalanische Etymologien* (*Mitteilungen und Abhandlungen aus dem Gebiet der romanischen Philologie* veröffentlicht vom Seminar für romanische Sprachen und Kultur, Hamburg, Bd. IV), Hambourg, O. Meissner, 1918; in-8, 36 pages (extrait du *Jahrbuch der Hamburgischen Wissenschaftlichen Anstalten*, XXXV, 1917, Beiheft 6). — Il y a dans ces quelques pages près d'une centaine de notules étymologiques quelquefois réduites à une ligne et que nous ne saurions résumer encore, mais qui constituent un utile supplément au *REW* de M. Meyer-Lübke; dans un certain nombre de cas, d'ailleurs, c'est moins une étymologie qu'un éclaircissement ou un rapprochement de sens ou d'emploi que nous donne M. S.

Notes d'étymologie wallonne par Jean Haust; Liège, Vaillant-Carmanne, 1921; in-8, 25 pages (extrait du *Bulletin du Dictionnaire général de la langue wallonne*, 1920). — L'intérêt de plusieurs de ces notices dépasse les limites du wallon : 1. wall. *am'djoû*, rouchi *èm'djou* « jour ouvrable » non pas de hebdomada (cf. Meyer-Lübke, *R E W*, 4090) mais de *homme jour*, par opposition à Domini dies « jour du seigneur »; l'expression est déjà dans Froissart, *Poésies* : *ne homme jour ne dimence* ; — 2. liég. *beûr*, fr. *bure* « puits de mine », non de l'all. *bohren* « percer » (cf. *Dictionn. général* et Meyer-Lübke, *RE W*, 124) mais de a. ht all. *bûr* « maison », la *bure* n'étant pas originairement le puits, mais la cabane qui en couvre l'entrée et en abrite les poulies ; 3. liég. *coumé*, *coumaye* « enclume des faucheurs, personne courtaude et massive, pomme d'Adam », fr. *coumaille* « rognon de pierre dure dans la houille ou le grès, etc. » (corriger en ce sens la définition du *Dictionn. général*), dérivés à suffixes divers de incudinem : ce sont des « enclumeaux » ou des « enclumailles », les sens secondaires s'expliquent facilement; — 4. liég. *cressôde* « pâquerette à fleurs doubles », altération de *consaude* « consoude »; — 5. wall. *d'ploustrer*, *d'poûstrer*, le second signifie « dépoudrer, etc. » et résulte d'une métathèse de *duspoûtrer*, le premier signifie « dévaliser » et provient du moy. bas all. *plûsteren* « piller » : — 6. nam. *dronke* « croûtes de lait » = a. fr. *draoncle* < dracunculus ; — 7. liég. *èminné* « maladroit » représente un a. fr. *en-méhaigné* ; — 8. liég. *lûré*, anc. fr. *lureau*, fr. *luron*, rattachés au m. ht all. *lûre* « rusé, sournois », all. mod. *lauer*; — 9. liég. *tréfiler* « tressaillir, être vivement agité », du néerl. *drevelen* « s'agiter » ; — 10. wall. *vîrer* « s'obstiner ». < ancien ht all. *widirôn* « résister, etc. » ; —

11. wall. *vûse* « bruit » < ancien ht all. *wîsa* (mod. *weise*) « manière, mélodie » ; — 12. anc. fr. *waibe, -er, -aige*, wall. *wèbe, -î, d'wésbî, wésbi* « domaine particulier ou communal, pâturage (des poules) ; picorer ; déguerpir » < moy. ht all. *weiben* « se mouvoir çà et là » ; — 13. wall. *werleû* « araignée faucheux » composé de *loup* par adaptation du german. *werwolf* « loup-garou » ; — 14. liég. *zîvèrcôf* équivaut à « bout du monde, antipodes, diable » dans « aller ou envoyer quelqu'un *as zîvèrcôf* », et provient du néerl. *zielverkooper* « vendeur d'âmes, recruteur de soldats et de matelots pour les Indes néerlandaises ». — M. R.

Mélanges philologiques. Textes et études de littérature ancienne et médiévale publiés par Mario Esposito ; premier fascicule ; Florence, chez l'auteur, 1921 ; in-8, 64 pages. — Recueil de sept articles dont les suivants intéressent nos études. II. *Un nouveau manuscrit des* Mirabilia Romae. Fragment comprenant les chap. 13, 17 et 18 de l'éd. Jordan et conservé aux ff. 186 b-187 a du ms. 2 de la bibliothèque du Collège d'Oriel à Oxford, fin du XII[e] siècle. — V. *Un fragment de la* Navigatio sancti Brendani *en ancien vénitien*. Fragment de 4 ff. (154 a-157 b) du ms. T. 5. 19 de Trinity College à Dublin, début du XIV[e] siècle ; il correspond, sous une forme abrégée, à la fin (chap. 37-42) de la version publiée par Novati (cf. *Romania*, XXII, 581). — VI. *La légende de Saint-Eustache en vers anglo-normands*. Poème de 1322 octosyllabes conservé dans le ms. D. 4. 18 (n° 432) de Trinity College à Dublin (Angleterre, XII[e] siècle), aux f[os] 11 b-21 b (cf. *Romania*, XLIV, 134). Le texte est traduit du latin ; M. E. pense que le traducteur a eu sous les yeux une copie de l'*Estoire de seint Auban* qu'il aurait imitée en quelques passages. Le poème est publié intégralement, avec quelques notes orthographiques. — VII. *Le Paradis terrestre chez le Pseudo-Mandeville*. La source du récit de Mandeville est dans l'*Iter Alexandri Magni ad Paradisum*. — M. R.

Der altfranzösiche Prosa Alexander-roman nach der Berliner Bilderhandschrift nebst dem lateinischen Original der Historia de preliis (*rezension J*[2]) herausgegeben von Alfons Hilka (Festschfrit für Carl Appel zum 17 mai 1917), mit zwei Lichtdrucktafeln ; Halle, Niemeyer, 1920 ; in-8, L-290 pages. — M. H., qui s'occupe depuis longtemps des versions médiévales de l'histoire d'Alexandre, nous donne ici une partie de ses matériaux en imprimant côte à côte l'un des 18 manuscrits connus du *Roman d'Alexandre* en prose française, le ms. 78. C. 1. du cabinet des gravures du musée de Berlin, et une rédaction (J[2]) de l'*Historia de praeliis*, source directe du roman français en prose. Le roman français est une traduction de cette rédaction latine, mais, d'une part, cette traduction a été faite sur un manuscrit de l'*Historia* incomplet de quelques chapitres, d'autre part le traducteur a fait à son original de multiples additions merveilleuses ou chevaleresques qui donnent

à l'œuvre le caractère de véritable roman qu'avait déjà bien dégagé Paul Meyer. M. H. a pu ajouter à sa copie du ms. de Berlin les variantes essentielles ou les additions du ms. de Bruxelles (11.040) et de Stockholm (fr. 51), ce dernier d'après les études et les indications de M. W. Söderhjelm. Pour l'*Historia* il a donné, sans variantes, à titre d'édition provisoire, un texte établi d'après la comparaison de dix mss. des bibliothèques d'Allemagne. — M. R.

La famiglia di Golia, nota del dott. Ferdinando Neri (extrait des *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, L, 1914-15, p. 107-16). — M. N. s'efforce de marquer la différence entre *goliardi* et *familia Goliae* ; le géant Goliath (*Golias*), très populaire, a impliqué, comme il arrive pour tous les géants du folk-lore, l'idée d'appétit extraordinaire, de gloutonnerie, de souci de la *gula*, ce qui a fait de l'adversaire de David le héros de la poésie bachique du moyen âge.

Giulio Bertoni, *Poesie, leggende, costumanze del medio evo*; Modène, Orlandini, 1917; in-16, IX-303 pages; — *Studi su vecchie e nuove poesie e prose d'amore e di romanzi*; Modène, Orlandini, 1921; in-16, VIII-332 pages. — M. Bertoni a eu grandement raison de penser qu'on retrouverait avec plaisir, réunis en ces jolis volumes, les articles d'histoire littéraire, dûment complétés ou corrigés, qu'il a semés depuis une quinzaine d'années dans une foule de périodiques variés, parfois difficilement accessibles. Quelques-uns, écrits à propos de publications récentes, nous font connaître sur des questions importantes et controversées (la genèse des chansons de geste, l'origine de la lyrique italienne) le sentiment de l'auteur; les autres nous donnent sur des points de détail les résultats de recherches originales. Le premier volume, que nous aurions dû annoncer depuis longtemps, est tout entier consacré au moyen âge et la littérature italienne y occupe la plus grande place (neuf articles, dont plusieurs relatifs aux mœurs et usages dans leurs rapports avec la littérature) ; un article seulement concerne la poésie latine (celle des goliards), un la littérature provençale (les formules juridiques chez les troubadours), deux la littérature française (les Trois Morts et les Trois Vifs, la Mort de Tristan). Sur quinze morceaux, trois étaient alors inédits ; l'un d'eux a, depuis, paru ici même (XLIV, 224). — Le deuxième volume est plus varié. Trois des articles sortent de notre cadre (dont l'un, au reste très remarquable, sur « le subjectivisme de l'Arioste ») ; la littérature italienne en revendique une dizaine, la littérature latine un (fort important, qui précise la date et le caractère de la fameuse pièce *O tu qui servas*, qui reparaît ici débarrassée de ses interpolations), la littérature provençale quatre (sur Marcabru, Rudel, Peire Vidal, Cigala), la littérature française ou franco-italienne cinq (les plus importants concernent Marie de France et la version italienne du

Roman de Troie : cf. pour celui-ci *Romania*, XXXIX, 570 et XLIV, 595. Il n'est aucun de ces morceaux qui ne fasse passer sous nos yeux un fait nouveau ou une idée intéressante. Dans la Préface et l'Épilogue du second volume M. B. définit — en termes que l'on voudrait moins influencés par certain jargon philosophique qui ne devrait pas prendre pied en terre latine — la façon dont il comprend la tâche (droits et devoirs compris) du philologue. Il revendique pour celui-ci le droit de parcourir toutes les provinces de son domaine, d'interpréter les monuments du passé selon son tempérament propre, de s'identifier, par un effort de sympathie, à l'œuvre et à l'homme étudiés. Ce sont là des droits qu'il paraît vain de dénier à quiconque et que chacun justifie plus ou moins, par la façon dont il les exerce. M. B., à cet égard, n'a rien à craindre et n'a besoin ni d'apologies, ni même d'explications. Dans le premier volume il avait indiqué la source des articles non inédits. On regrettera vivement qu'il n'ait pas agi de même pour le second. Celui-ci ne contient qu'une illustration, la reproduction d'une miniature du ms. fr. 118 (et non 811), de la Bib. Nat., déjà donnée, sous une forme plus parfaite, dans le *Lancelot* de M. Lot (p. 311). Le premier volume en contient dix, dont huit avec indication de source ; celles pour lesquelles cette indication n'est pas donnée proviennent de l'édition des *Carmina burana*, dont les fac-similés au trait, exécutés il y a plus de quatre-vingts ans, n'inspirent qu'une médiocre confiance et ne valaient peut-être pas d'être reproduits. — A. JEANROY.

Ezio LEVI, *Maestro Antonio da Ferrara, rimatore del secolo XIV* ; Rome, Rassegna nazionale, 1920 ; in-8, 164 pages. — Dans un long mémoire, publié en 1908 dans les *Atti e Memorie della Deputazione ferrarese per la storia patria* (t. XIX, fasc. 2), M. E. Levi avait démontré d'une façon définitive que Antonio et Niccolò de Ferrare étaient frères, fils d'un modeste boucher, et n'avaient rien à voir avec les illustres et riches familles des Beccari de Ferrare ou des Beccaria de Pavie ; il avait en outre reconstitué avec une suffisante précision la carrière de ces deux personnages, dont l'un, Niccolò, après avoir servi comme simple soudoyer les Malatesta de Rimini et les Carrara de Padoue, finit par tenir un rang des plus honorables parmi les humanistes italiens qui peuplaient la cour de l'empereur Charles IV, tandis que l'autre, au reste plein de talent, mais incapable de maîtriser ses vices, ne s'élevait point au-dessus de la vie hasardeuse et parfois misérable du jongleur. M. L. a reproduit ici la partie de son premier travail qui concernait Antonio, en l'allégeant des documents et discussions, et en développant l'étude historique et psychologique de ses œuvres, qui, par leur spontanéité et leur accent de parfaite sincérité, font penser tantôt à Rutebeuf, tantôt à Villon. On regrette que M. L. n'ait pas incorporé ici, en l'abrégeant également, la partie de son étude relative à Niccolò, qui nous donnait sur l'humanisme à la cour de Prague des renseignements fort

intéressants, puisés à des sources toutes nouvelles ; regrettable aussi qu'il n'ait pas donné en appendice une édition, même provisoire, de cette émouvante confession que sont les *Capitoli alla Vergine* d'Antonio, dont nous n'avons qu'une édition déjà ancienne, rare et du reste incomplète (par le chanoine Bini, 1852). Nous aimerions à penser que cette étude n'est que l'Introduction à une édition du *Canzoniere* d'Antonio (dont la bibliographie complète, non reproduite ici, se trouve à la suite de l'étude citée cidessus)[1]. — A. JEANROY.

Pio RAJNA, *I centenarii danteschi passati e il centenario presente* ; Roma, Nuova Antologia, 1921 ; in-8, 46 pages (extrait de la *Nuova Antologia*, mai et juin 1921). — C'est tout un aspect de l'histoire et de la conscience nationale italiennes au XIXe siècle qui apparaît dans cet article, où sont retracés les efforts des Toscans, puis de toute l'Italie, entre 1818 et 1830 pour faire ériger le monument de Dante à Santa Croce, puis les circonstances du premier véritable centenaire de Dante en 1865. Mais M. R. sort des limites de l'Italie pour nous montrer la naissance des diverses sociétés dantesques, en Angleterre et en Amérique, et pour esquisser une recherche sur la vogue récente des « anniversaires séculaires ou centenaires » et l'emploi même des mots *centenario* ou *centenaire*. — M. R.

Guido FALORSI, *Le concordanze dantesche, introduzione analitica a un commento sintetico della* Divina Commedia ; Firenze, successori Le Monnier, 1920 ; pet. in-8, IX-660 pages. — L'auteur a réparti ses extraits de la *Divine Comédie* sous les rubriques : théologie, éthique, anthropologie, sociologie et politique, doctrine littéraire et artistique, enfin la langue, c'est-à-dire à la fois les idées de Dante sur le langage et les particularités de la langue de Dante. Chacune de ces catégories comporte de nombreuses divisions et subdivisions clairement choisies et classées qui faciliteront l'usage de ce répertoire.

Un pianto di Maria in dialetto siciliano del sec. XIV, nota di Luigi SORRENTO ; Milan, Hœpli, 1920 ; in-8, 18 pages (extrait des *Rendiconti* de l'*Istituto lombardo di scienze e lettere*, 1920). — Le ms. 109 de la Bibliothèque nationale de Madrid est un commentaire en dialecte sicilien de la Passion selon saint Mathieu, que S. Berger a fait connaître ici-même (XXVIII, 120 sq.) ; l'explicit le date exactement du 3 avril 1373 et le ms. est en effet certainement du XIVe siècle. S. Berger a donné de ce commentaire

---

1. M. L. a au reste donné un aperçu de ce que pourrait être cette édition dans un volume que nous aurions dû signaler en son temps (*Tre frottole di Maestro Antonio da Ferrora* dans *Poesia di popolo e poesia di corte nel Trecento*, Livorno, 1915, p. 115-38).

quelques extraits à titre de document linguistique et il a signalé la présence à la fin du ms., après l'explicit du commentaire, d'une petite pièce de 18 vers en dialecte sicilien, mais il n'a pas remarqué la présence, au milieu du commentaire même, au passage : *Cum autem sero factum est, venit quidam homo dives ab Arimathia nomine Joseph*, d'une autre composition strophique beaucoup plus importante, que l'auteur annonce en ces termes, après avoir montré les saintes femmes et les disciples au pied de la croix : *Et eu meditu e pensu ki tali e cumsimili paroli putia lamintari la santa matri* :

Soru et amichi, or m'accumpagnati,
Guardati menti a la mia pietati, etc.

La pièce est composée de 27 quatrains de décasyllabes monorimes alternant avec un refrain de 3 vers :

Vurria diri et non so parlari,
Vurria tachiri et nol diju fari,
Dolimi l'alma et aymé !

Ce texte n'est pas seulement intéressant par sa date et par le fait que parmi les nombreux *Pianti di Maria* en divers dialectes italiens on n'en connaissait pas encore en dialecte sicilien, mais aussi parce que le contenu, sans être d'une grande originalité, est plus sobre et plus ramassé que dans la plupart des pièces similaires, et enfin parce que la pièce paraît présenter une ébauche d'action dramatique. En effet, non seulement la Vierge, à la première strophe, s'adresse à ceux qui l'entourent, et reprend de même l'appel *Soru et amichi* à la strophe XVIII, non seulement à la strophe XXVI elle les prie de mettre le Christ au sépulcre :

Perzó vi pregu nui ki l'amamu,
Ki vita eterna da sé aspectamu,
Si si po fari lu disclavamu,
Sinché [in] sipulcru lu sutterramu ;

mais la dernière strophe (XXVII) comporte une réplique de saint Jean à la Vierge et une sorte de présentation de Joseph d'Arimathie :

Juanni parla, rispundi & dichi :
« Matri et Madonna, viyu l'amichi,
Viyu Joseph a cui pregar lichi
Zo ki dimandi ja illu fichi. »

M. Sorrento insiste fortement sur ce caractère dramatique et voit dans ce *Pianto* une première forme de *sacra rappresentazione* d'autant plus intéressante que d'Ancona ne faisait pas remonter plus haut que le XVIe siècle les débuts du drame sacré en Sicile. Il y a là de toute manière une indication fort curieuse. M. S. a ajouté à sa notice et à la publication du texte des remarques grammaticales et un glossaire ; il a noté aussi des rapproche-

ments possibles avec diverses compositions analogues et avec des textes religieux ; enfin il a reproduit à la fin de cette utile communication la petite pièce sicilienne signalée par S. Berger. — M. R.

Un jeu de société du moyen âge, Ragemon le Bon, inspirateur d'un sermon en vers par Arthur LÅNGFORS ; Helsingfors, 1920 ; in-8, 32 pages (extrait des *Annales Academiae scientiarum Fennicae*). — M. L. a réuni dans cette notice trois petits poèmes déjà connus et de valeur littéraire au-dessous du médiocre, mais très intéressants pour l'histoire des mœurs et que leur rapprochement même éclaire d'un jour tout nouveau ; ce sont les *Geus d'aventure* du ms. fr. 837 de la B. N. (XIIIe s.) publiés en 1885 par Jubinal (*Jongleurs et trouvères*, 152-7), *Ragemon le Bon* imprimé en 1844 par Th. Wright (*Anecdota literaria*, 76-82) d'après le ms. Digby 86 de la Bibl. Bodléienne (XIIIe s.), le *Sermo communis* imprimé ici-même (XXXII, 37) en 1903 par Paul Meyer d'après le ms. B. 14. 39 de Trinity College à Cambridge (XIIIe s.). Ces trois compositions sont constituées, de même façon, d'un certain nombre de quatrains (de 31 à 50) sans lien entre eux et qui ne sont que des réponses à autant de questions de bonne aventure. D'après le développement du sens du mot *ragemon*, *rageman* en Angleterre où il désigne une charte roulée et d'où pendent des sceaux en grand nombre, l'on peut penser que la bonne aventure se tirait ainsi : sur un rouleau de parchemin étaient inscrits les quatrains-réponses ; en face de chacun d'eux à la marge était attachée une marque, jeton ou sceau ; chacun des joueurs ou des curieux choisissait une de ces marques et le parchemin déroulé permettait de lui lire l'oracle qui lui était destiné. Il est notable que les trois textes conservés paraissent correspondre à trois groupements sociaux divers : les *Geus d'aventure*, œuvre écrite sur le continent, constituent un jeu de bonne compagnie et qui d'ailleurs ne s'adresse qu'à une société d'hommes ; *Ragemon le Bon*, composition anglo-normande, manifestement imitée du jeu français, s'adresse à une société mêlée d'hommes et de femmes, est de ton moins aimable et va assez loin dans la raillerie grossière, surtout dans les quatrains qui s'appliquent à des femmes ; quant au *Sermo communis*, anglo-normand lui aussi, c'est, sinon tout à fait une « parodie pieuse », comme le dit M.L., du moins une adaptation, non seulement plus convenable, mais à tendances moralisatrices, de *Ragemon le Bon*. L'on retrouvera dans cette courte note les qualités de précision, de connaissance étendue et minutieuse de la littérature française médiévale, de combinaison ingénieuse et de goût de M. Långfors. — M. R.

Ett fragment af den tyska Trojasagan i det Wrangelska Biblioteket på Skokloster af Hjalmar PSILANDER ; Uppsala, A. B. Akademiska Bokhandeln, 1917 ; in-8, XXVII-31 pages (Uppsala Universitets årsskrift 1917, Program 2). — Fragment du *Liet von Troie* de Herbort von Fritzlar (vv. 7735-8508) correspondant aux vv. 12440-13400 environ du *Roman de Troie*, édit. Constans.

Ch.-V. LANGLOIS, *L'esprit de Gui* (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Séance publique annuelle du vendredi 19 novembre 1920, p. 67-89). — *De spiritu Guidonis* est le titre d'un opuscule latin — imprimé dès 1486 — où frère Jean Gobi, prieur des Dominicains d'Alais, raconte un événement singulier dont il a été témoin direct. Ce récit eut une vogue extraordinaire : il en existe, dès le XIVe siècle, une traduction en prose française, une paraphrase en vers français insérée par Jean Baudouin de Rosières-aux-Salines dans son *Instruction de la vie mortelle ou de la vie humaine* [1], ainsi que des traductions ou paraphrases anciennes, prose ou vers, en haut allemand, en bas allemand, en moyen anglais, en gallois, en suédois, en catalan. En 1323, pendant les fêtes de Noël, un honorable bourgeois de la ville d'Alais, Gui du Tours, étant mort récemment, le bruit se répand que sa veuve entend, la nuit, la voix du défunt. Sur l'avis de ses voisins, qui l'entendent aussi, elle est allée consulter les Frères Prêcheurs. Le prieur, Jean Gobi, accompagné d'autres religieux et de diverses notabilités de la ville, se rend à la maison du défunt. Toutes les précautions ayant été prises pour éviter la fraude et l'illusion, le prieur, informé que la voix part de la chambre du défunt, s'installe avec sa suite sur le lit mortuaire. Outre ces visiteurs, il n'y avait dans la maison que la veuve qui était couchée. Une voix se fait entendre, faible, mais distincte. La conversation s'engage entre le prieur et l'Esprit. Celui-ci répond aux nombreuses questions que lui pose le prieur, le renseigne sur sa situation dans l'autre monde, etc. Dans une des versions du récit, la veuve s'évanouit à un moment donné, et alors le silence se fait. D'après une autre, au contraire, qui semble être la primitive, la veuve commence à grincer des dents et à pousser des cris furibonds et à entrer en convulsions. Le bon prieur était sans doute de bonne foi en se croyant en conversation avec feu Gui, tandis que c'était la veuve qui lui donnait la réplique, « personne sans doute hystérique, et, en même temps, douée d'un talent particulier pour se faire entendre à distance. Hystérie et parole à distance, avec dédoublement épisodique de la personnalité, ce sont là des phénomènes dont l'association pathologique a été observée plus d'une fois, de nos jours, à la Salpêtrière. Les médecins de maintenant affirment que les malades atteintes d'affections névropathiques de ce genre se plaisent souvent à tromper leur entourage ; à attirer sur elles l'attention publique ; à faire, comme on dit, parler d'elles. » — La relation de Jean Gobi a subi un remaniement, avec addition de diverses discussions théologiques insipides, de la part d'un pédant anonyme (probablement originaire de Bologne dont le nom est mentionné), qui a réussi à altérer complètement le caractère du récit primitif. Espérons que M. Langlois, qui a réuni tous les matériaux sur ce sujet, donnera prochainement une étude plus com-

1. Voir *Romania*, XXXV, 531, et XXXVI, 628.

plète, avec les renseignements, bibliographiques et autres, qui n'ont pu trouver place dans une lecture académique. — A. LÅNGFORS.

Viajes por España y Portugal desde la edad media hasta el siglo XX, divagaciones bibliograficas por Arturo FARINELLI ; Madrid, Centro de estudios históricos, 1920 (la couverture porte 1921) ; grand in-8, 511 pages. — Cette riche collection de notes accroît largement, surtout pour le moyen âge, la *Bibliographie des voyages en Espagne et Portugal* de M. Foulché-Delbosc ; les pp. 29-80 sont consacrées au moyen âge, et surtout au XVe siècle, elles contiennent de nombreuses indications sur les pèlerinages à Saint-Jacques-de-Compostelle et sur les voyages, souvent incertains, des troubadours en Espagne.

R. FOULCHÉ-DELBOSC et L. BARRAU-DIHIGO, *Manuel de l'hispanisant*, tome I ; New-York, Putnam's Sons, 1920 ; in-8, XXIII-533 pages. — Dans ce premier volume les auteurs se sont « proposé de faire connaître d'une part les ouvrages biographiques ou bibliographiques, d'autre part les inventaires et catalogues d'archives, de bibliothèques et de musées, publics ou privés, présents ou passés, dont la réunion et la coordination permettront plus tard la rédaction des trois œuvres suivantes : 1° un dictionnaire de biographie hispanique ; 2° une bibliographie de toute la production typographique de la Péninsule et de tous les ouvrages qui, ayant pour auteur un Péninsulaire, ont été imprimés hors de la Péninsule ; 3° un inventaire général de tous les documents historiques (documents d'archives, de bibliothèques et de musées) qui sont ou ont été conservés dans la Péninsule et de tous les documents historiques hispaniques qui sont ou ont été conservés hors de la Péninsule ». Ce travail bibliographique préliminaire contient plus de 3.000 articles et embrasse toute la Péninsule y compris les pays catalans et portugais : l'impression en avait été commencée en 1914, mais des additions considérables le mettent à jour jusqu'à 1919.

Pio RAJNA, *Letterature neolatine e « medioevo universitario »*; Roma, Nuova Antologia, 1920, in-8, 7 pages (extrait de la *Nuova Antologia*, 1er novembre 1920). — Ces pages répondent à un article de M. de Lollis sur les chaires italiennes de *littératures néolatines*; elles contiennent des réflexions, qui ne valent pas seulement pour l'Italie, sur la nécessité d'un enseignement rassemblant les littératures néolatines, en particulier dans l'époque médiévale, largement entendue, y joignant la littérature latine et l'étude des langues néo-latines, pour permettre la connaissance directe des textes, en dehors de toute idée de « comparaison » linguistique ou littéraire. L'École des Hautes Études et la Faculté des Lettres de Paris se sont efforcées récemment encore de réaliser des conceptions analogues. — M. R.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

N° 188 Octobre 1921

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

Tome XLVII



PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 35 fr. — Départements et Union postale................ 37 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris.................. 50 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

MÉLANGES

COMPTES RENDUS

Les prochains numéros contiendront :

E. Faral, *Les 23 manières de vilains.*
R. Fawtier, *La Vie de sainte Catherine d'Alexandrie.*
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
A. Horning, Notes étymologiques vosgiennes.
A. Jeanroy, Boccace et Christine de Pisan.
A. Långfors, *Le miroir de vie et de mort*, par Robert de l'Omme (1266), modèle d'une moralité wallonne du xve siècle (*suite*).
E. Philipon, L'*a* médial atone.
P. Rajna, L'*Attila* di Nicolò da Càsola (*suite*).
M. Roques, Sur deux particularités métriques de la *Vie de saint Grégoire* en ancien français.
A. Thomas, Opuscules latins inédits d'Alain Chartier.

LES
ASSONANCES EN *-É* ET EN *-IÉ*
DANS LA
CHANSON DE ROLAND

Si on lit la *Chanson de Roland* dans le manuscrit d'Oxford, on y rencontre des formes telles que *juget* auprès de *jugiet*, telles que *muster* auprès de *mustier*, et les cas de réduction de *ié* à *é* foisonnent. Le copiste contrevient sans cesse à la loi de Bartsch, c'est-à-dire que son langage n'est plus soumis aux conditions phonétiques qui ont déterminé en ancien français la distinction de deux séries de mots, d'une part *amer*, *pasmer*, *ber*, etc., d'autre part *cerchier*, *chevalier*, *vient*, etc. Le fait est normal, puisque le copiste était un Anglo-Normand, et qui a exécuté son travail vers l'an 1170. Comme chacun sait, tandis que la loi de Bartsch reste en vigueur jusqu'au XIV[e] siècle, voire jusqu'au XV[e], chez presque tous les écrivains français du continent, il n'y a guère de textes composés ou copiés en Angleterre, si anciens soient-ils, qui ne la violent plus ou moins fréquemment : en l'an 1130 déjà, Philippe de Thaon admet la rime *notuner mer*.

Par contre, si l'on regarde les assonances du texte d'Oxford, il apparaît que l'usage du poète était autre que l'usage du copiste. Le copiste eût été incapable de grouper sans erreur d'une part dix mots tels que *cerchier*, d'autre part dix mots tels qu'*amer*. Le poète, au contraire, distingue fort bien les deux séries : car les laisses construites soit sur l'assonance *-é*, soit sur l'assonance *-ié*, comptent ensemble 880 vers, desquels 20 seulement violent à l'assonance la loi de Bartsch.

Il y a donc présomption que des infractions si peu nombreuses sont le fait, non du poète, mais du copiste : soit qu'il ait lui-même altéré ces vingt vers, soit qu'il ait reproduit des fautes introduites avant lui en d'autres copies anglo-françaises dont la sienne dériverait. Aussi, du jour où Bartsch, en 1863, eut pro-

mulgué sa loi [1], tous les éditeurs de la *Chanson de Roland* se crurent-ils tenus de « corriger » ces vingt vers. Et rien ne semble, à première vue, plus légitime.

Pourtant observons quelles furent les conditions de leur travail. Les vingt cas de dérogation à la loi de Bartsch se produisent aux vers 134, 359, 433, 474, 484, 520, 528, 1374, 1681, 2158, 2161, 2163, 2173, 2408, 2527, 2775, 2861, 2862, 3394, 3858. Examinons-les en passant progressivement des corrections les plus faciles aux plus difficiles.

*
* *

Parfois la loi de Bartsch a reçu satisfaction au prix de retouches très légères. Il a suffi aux éditeurs de remplacer, au v. 134, *En France ad Ais devez bien repairier* par *En France ad Ais bien repairier devez*, — au v. 474, *Mult orguillos parçuner i avrez* par *Mult i avrez orguillos parçuner*, — au v. 484, *El destre poign al paien l'ad livret* par *El destre poign l'ad livret al paien* : la simple interversion de deux ou trois mots a ramené ces vers à la régularité [2]. En d'autres cas, pour substituer à une assonance censée incorrecte du manuscrit d'Oxford une assonance correcte, les éditeurs n'ont eu qu'à emprunter telle ou telle des leçons que leur offraient soit le manuscrit franco-italien V^4, soit un ou plusieurs des manuscrits de la rédaction rimée, *PLT*, CV^7. Ainsi, au v. 520, par recours aux manuscrits V^7C, V^4, ils ont substitué à *Guenes, par veir sacez* la leçon *Guenes, pur veir creez* [3] ; — au v. 1681, par recours à V^4, à *C* et à *LP*, ils ont corrigé *De lur espees e ferir e capler* en *De lur espees ferir e capleier* ; — au v. 2161, par recours à V^4, à CV^7 et à *PLT*, ils ont mis, en place

1. Au tome VIII de la *Germania*, p. 363.

2. Les autres manuscrits de la *Chanson de Roland* sont en ces trois cas de peu de secours. Au passage qui correspond au v. 134 du manuscrit d'Oxford, le manuscrit *C* (p. 8) donne *poez bien reposer*, le manuscrit V^7 (p. 8) *poez bien retorner*, ce qui a inspiré à Stengel la conjecture *bien repairier poez*. Les autres manuscrits ne fournissent aucun élément de comparaison et de contrôle. Pour le v. 474, on est réduit au seul manuscrit d'Oxford. De même, pour le v. 484 : les autres recensions n'ont rien qui y corresponde, sauf celle des manuscrits CV^7 (p. 37), qui donne *En la main destre fu (l'a) au paien fichez*.

3. C'est la leçon de V^7C (p. 40) ; V^4 (v. 429) donne *Gayne, cri por ver*.

de *si l'i unt mort laisset*, la leçon conjecturale *si l'i unt mort getet*; — au v. 2408, par recours à V^4 et à *PLT*, ils ont appelé Anseïs non pas *Anseïs li bers*, mais *li fiers*; — au v. 2362, par recours à V^4, ils ont écarté *de forz esturs pleners* et mis *de forz esturs champels*.

Et ces huit corrections semblent irréprochables.

*
* *

En voici quelques autres, obtenues aussi aisément et par les mêmes procédés, et qui pourtant, à la réflexion, ne laissent pas d'inquiéter un peu, si peu que ce soit.

Au vers 433, le manuscrit d'Oxford dit :

> Se cest' acorde ne vulez *otrier*,
> Pris e liez serez par poestet.

Les éditeurs se débarrassent sans peine de l'irrégularité en « retournant » l'hémistiche. Ils lisent : *Se ceste acorde otrier ne vulez*, et c'est d'ailleurs le texte de CV^7 (p. 33). Il convient pourtant de remarquer que V^4 (v. 347) commet ici précisément la même « faute » que le manuscrit d'Oxford :

> Se vu tut quel no vori otrier,
> Soto Saragoça va l'asedio fermer.

L'hémistiche *otrier ne vulez* ne pouvait gêner en rien ni le copiste anglo-français, ni le remanieur franco-italien. Pourquoi tous deux s'en sont-ils pris à lui ?

— Le même accident se reproduit aux vers 2162-3. Le manuscrit d'Oxford porte :

> Paien s'en fuient, puis sil laisent ester;
> Li quens Rollant i est remés *a pied*.

Les éditeurs corrigent : *a pied i est remés*. Mais, cette fois encore, V^4 (v. 2306) donne la même leçon « fautive » que le manuscrit d'Oxford :

> Rollant li cont est remis a pé [1].

1. Il n'y a ici qu'un seul autre texte qui puisse servir à la comparaison, celui de CV^7 (p. 186), qui donne : *Desor ses piez est Rollanz relevez*.

Cette fois encore, nous demanderons : pourquoi l'Anglo-Français et l'Italien ont-ils modifié cet hémistiche qui, sous sa forme censée originale, ne devait leur offrir rien de choquant, et comment, opérant chacun de son côté, l'un en Angleterre, l'autre en Lombardie ou en Vénétie, se sont-ils rencontrés pour lui faire subir la même altération ?

— Voici, pour la troisième fois, un accident tout pareil. Au v. 2527, au lieu de la leçon d'Oxford,

> Seint Gabriel li ad Deus enveiet,
> L'empereür li cumandet a *guarder*,

les éditeurs mettent : *li cumandet a guaitier*. Cette correction est autorisée en quelque mesure par la leçon de *P* (p. 146), *Karle cumande ke il soit bien gaitiez*, et par le fait qu'au v. 3731 du texte d'Oxford quatre comtesses *guaitent* le corps de Belle Aude. Mais la seule autre version que nous puissions ici appeler à témoignage (V^4 manque, ainsi que *T* et *L*), la version CV^7, donne (p. 220):

> Seint Gabriel fu toz jor envoiez;
> Dex li commande que il soit bien *gardez*,

c'est-à-dire qu'elle commet précisément la même « faute » que le manuscrit d'Oxford. De plus, il est dit plus loin, dans le texte d'Oxford (v. 2847), du même saint Gabriel, qu'il *guarde* l'empereur, non pas qu'il le *guaite*.

—Au v. 2775, les éditeurs remplacent, pour obtenir une assonance en *é*, la leçon d'Oxford *Li quens Rollant i fut remés, sis niés*, par *Li quens Rollant, ses niés, i fut remés*. Par malheur, V^4 (v. 2964), commettant la même « faute » que le manuscrit d'Oxford, dit tout comme lui : *Li cont Rollant i e remés, son né* [1] ; et c'est la quatrième fois que se répète le même étrange accident.

— Aux vers 2157-8 du manuscrit d'Oxford,

1. Le seul autre manuscrit qui puisse ici servir au contrôle, *P* (p. 157), donne : *La fu Rollant, li vassaus adurez*.

L'escut Rollant unt frait e estroet
E sun osberc rumput e *desmailet*,

les éditeurs remplacent *desmailet* par *desaffret*, que leur donne le manuscrit *T* (p. 120)[1]. Ce qui surprend cette fois, c'est l'obstination que mettent quatre autres manuscrits, représentant trois recensions différentes de la *Chanson de Roland*, à employer au même endroi tle même mot *desmaillié*, violant ainsi tous quatre la loi de Bartsch, et de la même façon que le manuscrit d'Oxford :

*V*4 (v. 2300) L'iscuz Rollant ont frait e frossé
E son uberg rompu e *desmaillé*.
*CV*7 (p. 185) L'escu Rollant fu fraiz et estroez,
Et ses osberc ronpuz et *desmailiez*.
L (p. 120) L'escut Rollant ont percié e froez
E son auber desrot et *desmailliez*.

*
* *

Sept cas d'infraction à la loi de Bartsch nous restent à examiner: ceux-ci ont donné aux éditeurs plus de tablature.

1° Aux vers 342 et suivants, quand Ganelon s'apprête à partir pour sa périlleuse ambassade, il est dit que ses chevaliers se mettent à le plaindre :

357 Enprès li dient : « Sire, car nos menez ! »
Ço respunt Guenes : « Ne placet Damnedeu !
Mielz est que sul moerge que tant bon *chevaler* ! »

Pour introduire une assonance correcte en *-é*, la plupart des éditeurs effacent *chevaler* et mettent *bacheler*. Mais ce ne sont pas des « bachelers », ce sont des chevaliers qui sont en scène, ainsi qu'il vient d'être dit, au v. 349 :

La veïsez tant *chevaler* plorer,

et il s'en faut que les deux mots soient synonymes. Les trois fois que le poète parle de *bachelers*, c'est pour distinguer les

1. Ils auraient aussi bien pu mettre *depanez*, que leur offrait le manuscrit *P* (p. 119).

hommes d'âge des jouvenceaux : soit qu'il mette en contraste les « bachelers legers » (v. 113) qui s'escriment de l'épée et les « chevalers » (v. 110) dont les plus sages et les plus vieux jouent paisiblement aux échecs ; soit qu'il oppose au corps de bataille où sont groupés les barons chenus les corps de bataille formés de ces « bachelers que Carles cleimet enfanz » (v. 3020, v. 3198). Dans la scène où Ganelon dialogue avec ses hommes, il est manifeste qu'il s'adresse aux vieux aussi bien qu'aux jeunes, et il serait absurde que son refus de les emmener au danger ne s'appliquât pas à tous indistinctement, jeunes ou vieux. La correction *bachelers*, introduite par Léon Gautier, par M. L. Clédat, etc., est donc irrecevable. Theodor Müller l'avait bien senti et bien dit. Aussi a-t-il proposé de lire :

Mielz est sul moerge que tuz cist bons barnez.

C'est un hémistiche fabriqué par lui de toutes pièces ; mais ce mode violent d'intervention, qui du moins ne trahit pas la pensée du poète, n'est-il pas après tout préférable au procédé qui consiste à lui faire dire autre chose que ce qu'on sait bien qu'il a voulu dire[1] ?

2° Il se trouve que plus loin, au v. 2861, le même mot *chevaler* revient dans le texte d'Oxford en un vers dont il fausse à nouveau l'assonance. C'est au passage où Charlemagne rappelle une « vantance » faite jadis devant lui :

« A Eis esteie, a une feste anoel,
Si se vanterent mi vaillant *chevaler*
De granz batailles...

Ici encore, les éditeurs ont recouru à la correction *bacheler*.

---

1. *V4* (v. 271) appelle, il est vrai, des *baçalé* les hommes qui entourent Ganelon :

In Tenebrun, sun cival, e monté,
Dala da lui plus de mille baçalé,
Che tuti li dis : « Sire, no li mandé. »

Mais *V4*, en son jargon franco-italien, n'en est pas à une impropriété près. D'ailleurs, venu au passage qui nous occupe, il fait dire à Ganelon, tout comme le manuscrit d'Oxford : « *Meio che mora sol cha tanti bon çivaler.* » Les autres rédactions ne sont ici d'aucun secours.

Cette fois *bacheler* est acceptable comme substitut de *chevaler*, parce que les vanteries dont parle Charlemagne conviennent particulièrement à des hommes jeunes. D'autre part, le manuscrit *T* (p. 161) « appuie » la conjecture :

La yerent logiez ycil *bacheler*.

Mais elle est contredite par V^4 (v. 3044), généralement plus digne de foi que *T*, qui donne le même texte que le manuscrit d'Oxford :

La sa vanto me baron *civaler*
De grant bataille...

Donc le remplacement de *chevalier* par *bacheler* reste une opération arbitraire. Arbitraire et pourtant inéluctable : quel autre mot les éditeurs, du moment qu'ils se croyaient tenus de corriger, auraient-ils pu mettre ? On aurait beau chercher dans l'ancienne langue : il n'y en a pas. C'est sans doute parce qu'il lui était pénible d'être contraint à remplacer mécaniquement et servilement ce mot par cet autre que Th. Müller a préféré fabriquer un hémistiche tout neuf: *Si se vanterent mi barun aduret.*

3° Aux vers 520 et suivants du manuscrit d'Oxford, le Sarrasin Marsile, conversant avec Ganelon, s'émerveille du grand âge de Charlemagne et de son obstination à guerroyer, vieux comme il est :

524 Men escient dous cenz ans ad passet.
Par tantes teres ad sun cors demened,
Tanz colps ad pris sur sun escut bucler,
Tanz riches reis cunduit a mendistet :
528 Quant ert il mais recreanz d'*osteier ?* »
Guenes respunt : « Carles n'est mie tels... »

Il s'agit pour les éditeurs d'éliminer de cette laisse en -*é* l'assonance fausse *osteier* du v. 528. Or ce v. 528 ne se retrouve pas dans V^4, qui offre une autre leçon (v. 438):

Ad Asia in Françа sé doraue repolser

Le v. 528 ne se retrouve pas davantage en CV^7 (p. 40), où on lit :

A Ais en France s'en deüst estre alez :
Tant sejornast qe il fust repassez (reposez).

La traduction galloise et le *Ruolandes liet* donnent des leçons qui ressemblent à celles de V^4 et de CV^7.

Theodor Müller, s'autorisant de ces textes, a proposé d'effacer le v. 528 du manuscrit d'Oxford et de mettre à la place :

Ad Ais en France se devreit reposer.

Léon Gautier et Stengel ont suivi son conseil : ils ont adopté la leçon conjecturale de Theodor Müller, en la modifiant d'ailleurs, chacun à sa guise. Stengel met :

Ad Ais en France se deüst reposer.

Quant à Léon Gautier, par une bizarre distraction, il met :

Quant iert il mais recreant d'osteier ?
Ad Ais en France devreit il reposer.

C'est-à-dire qu'il adopte le vers construit par Müller tout en conservant le vers éliminé par Müller, sans prendre garde que Müller n'avait eu d'autre raison de construire l'un que son désir d'éliminer l'autre [1].

Mais, pour comprendre à quel point ces divers éditeurs ont eu tort, il n'est que de se reporter au contexte et d'observer comment le Sarrasin Marsile conduit, en trois laisses similaires, son dialogue avec Ganelon.

La première laisse débute ainsi :

520 Ço dist Marsilies : « Guenes, par veir sacez,
En talant ai que mult vos voeill amer.
De Carlemagne vos voeill oïr parler.
Il est mult vielz, si ad sun tens uset ;
Men escient dous cenz anz ad passet.
Par tantes teres ad sun cors demened,
Tanz colps ad pris sur sun escut bucler,
Tanz riches reis cunduit a mendisted :
528 *Quant ert il mais recreanz d'osteier ?* »
Guenes respunt : « Carles n'est mie tels... »

1. Seul des éditeurs récents, M. Léon Clédat a conservé dans ce passage le texte d'Oxford, bien que partout ailleurs il ait écarté de ce texte les assonances contraires à la loi de Bartsch.

La seconde débute ainsi :

537 Dist li paiens : « Mult me puis merveiller
De Carlemagne, ki est canuz e vielz !
Men escientre dous cenz anz ad e mielz.
Par tantes teres ad sun cors traveillet,
Tanz cols ad pris de lances e d'espiez,
Tanz riches reis cunduiz a mendistiet :
543 *Quant ert il mais recreanz d'osteier ?*
— Ço n'iert, » dist Guenes, « tant cum vivet sis niés... »

La troisième débute ainsi :

550 Dist li Sarrazins : « Merveille en ai grant
De Carlemagne, ki est canuz e blancs !
Mien escientre plus ad de .II.C. anz.
Par tantes teres est alet cunquerant,
Tanz colps ad pris de bons espiez trenchanz,
Tanz riches reis morz e vencuz en champ :
556 *Quant ier il mais d'osteier recreant ?*
— Ço n'iert, » dist Guenes, « tant cum vivet Rollant... »

N'est-il pas évident que les trois vers 528, 543, 556 ont été construits pour se faire écho ? N'est-il pas évident que, selon l'idée du poète, les propos du Sarrasin doivent aboutir les trois fois à ce même vers interrogatif, et qu'on n'a pas le droit de le biffer dans l'une des trois strophes ? Introduire, à la fin du premier discours, en place de l'interrogation *Quant ert il mais recreanz d'osteier ?* une proposition affirmative *Ad Ais en France se devreit reposer*, n'est-ce pas détruire le parallélisme des trois strophes et en gâcher le mouvement ? — Les éditeurs, dira-t-on, pouvaient se croire autorisés à le faire par l'accord contre le manuscrit d'Oxford de toutes les autres rédactions de la *Chanson de Roland*, V^4, CV^7, le *Ruolandes liet*, la traduction galloise. — Mais cet accord n'est qu'un indice entre vingt — j'en ai jadis (au tome III de mes *Légendes épiques*) mis en relief quelques autres — du fait que toutes ces rédactions procèdent d'un même remanieur, qui a souvent remanié à contre-temps. Toutes les fois qu'il a touché au mécanisme délicat des laisses similaires, il l'a faussé : devons-nous faire comme lui ?

4° Au vers 1367 et suivants du texte d'Oxford, Olivier frappe un païen, Justin de Val Ferrée :

1372 Trenchet le cors e la bronie safree,
La bone sele, ki est a or gemee,
E al ceval a l'eschine *trenchee*.

Pour assoner correctement avec *safree*, *gemee*, les éditeurs, biffant *trenchee*, ont cherché un autre mot dans les autres rédactions. Elles leur ont proposé *colpee*[1], ils ont pris *colpee*. Pourtant, il suffit de regarder au Glossaire de l'édition Léon Gautier pour constater que l'auteur de la *Chanson de Roland* n'emploie jamais le mot *colper*. Ce n'est pas que l'occasion lui en ait manqué : il emploie des milliers de combattants à s'escrimer contre des milliers de têtes, de bras, d'échines, de hauberts, de selles, d'écus, etc. : ils les *trenchent*, jamais ils ne les « coupent »[2]. Quand un écrivain nous a déclaré aussi clairement qu'un certain mot n'entre pas dans son vocabulaire, y a-t-il pire coup de force que de le lui imposer ?

5° Aux vers 2166 et suivants du manuscrit d'Oxford, Roland secourt Turpin blessé :

2170 Sun elme ad or li deslaçat del chef,
Si li tolit le blanc osberc leger,
E sun blialt li ad tut detrenchet :
En ses granz plaies les pans li ad *butet*.

Il s'agissait, par égard pour la loi de Bartsch, d'écarter le mot *butet*. Les éditeurs ont interrogé les autres textes, qui leur ont offert, au choix, trois autres leçons :

V^4 2324 Un son bliat de pailes a detrencé
E denç ses plailles stroitament a ligé.

CV^7 (p. 189) Et son bliaut li prist a despecier ;
Dedens l'en bote une alne et un quartier,
Et par desus le prist fort a lier.

T (p. 121) Après li oste son bon haubert doblier
Et si ly a fait de son dos despouiller ;
Dedens ses plaies a fait les pans coucher.

1. V^4 (v. 1292) dit : *E al cival a la schina colpea*. Comparez V^7C (p. 115) et *P* (p. 36).

2. Au v. 652, il est dit du cheval de Turpin qu'il a les *piez copiez*, c'est-à-dire les fers dégagés (*pes cavus*) : c'est tout autre chose.

Sur quoi Theodor Müller a fabriqué ce vers :

E ses granz plaies des pans li a buchiet,

et Léon Gautier cet autre :

En ses granz plaies les pans li ad fichiet,

et Gaston Paris cet autre :

Des pans li ad ses granz plaies leiet,

et M. Léon Clédat cet autre :

En ses granz plaies des pans li a fichiet,

et M. Leo Wiese cet autre :

Et ses granz plaies des pans li a liet,

et E. Stengel cet admirable distique :

Dedens ses plaies en bote un grant quartier,
Le remanant dessus a fort liiet.

Toutes combinaisons dont nous ne dirons rien, sinon que pas une ne concorde soit avec le texte de *V4*, soit avec le texte de *CV7*, soit avec le texte de *T*, et que ce serait miracle si l'une d'elles concordait avec le texte de Turold.

6° Aux vers 3492-3 le manuscrit d'Oxford porte :

La bataille est mult dure e afichee :
Unc einz ne puis ne fut si fort *ajustee*.

Pour écarter *ajustee*, les éditeurs ont recouru à ce vers de *P* (p. 195) : *La bataille est e fiere et enforcie*, et l'ont exploité vaille que vaille. Theodor Müller, L. Gautier, L. Clédat écrivent :

Unc einz ne puis ne fu si forz et fiere ;

Stengel écrit :

Unc ainz ne puis ne fu si enforciee.

Il y a une difficulté : par un accident que nous connaissons bien, puisque c'est la sixième fois que nous le rencontrons, le remanieur italien *V4* (nous ne disposons ici que de son texte et

du texte de *P*) s'accorde avec le copiste du manuscrit d'Oxford et dit tout comme lui :

> 3561 Uncha mai tel hom non vide *ajostee*.

Par un autre malheur, en deux autres passages, que les éditeurs respectent parce que la loi de Bartsch y est observée, le poète a écrit des vers tout semblables :

> 1460 Bataille avrum e fort e aduree ;
> Unches mais hom tel ne vit *ajustee*.
>
> 3321 Bataille avrum e fort e aduree ;
> Unkes nuls hom ne vit tel *ajustee*.

7° Une dernière assonance contraire à la loi de Bartsch se rencontre dans le manuscrit d'Oxford. C'est au moment où Pinabel et Tierri vont combattre l'un contre l'autre :

> 3858 Puis que il sunt a bataille *justez*,
> Bien sunt cunfès e asols e seignez.

Comme les autres rédactions de la *Chanson de Roland* ne donnent rien qui corresponde à ce passage, les éditeurs, pour écarter *justez*, sont réduits à tirer leurs conjectures de leur seule imagination créatrice.

Theodor Müller propose :

> A la bataille se sunt apareilliet,

L. Gautier et L. Clédat mettent :

> Puis que il sunt a bataille jugiet,

et Stengel :

> Puis que il sunt a bataille rengiet.

Or, à la laisse suivante, quinze vers plus loin, dans une phrase visiblement construite pour faire pendant à celle qui nous occupe, le poète a la mauvaise grâce de dire à nouveau :

> 3874 Des dous baruns *justee* est la bataille.

*
* *

Voilà cet examen achevé : qu'en résulte-t-il ? C'est d'abord, je crois, qu'ayant voulu « corriger » vingt passages, les éditeurs de la *Chanson de Roland* en ont abîmé au moins cinq : c'est le cas du v. 359 (*chevaler*), — du v. 520 (*osteier*), — du v. 2166 (*butet*), — du v. 3393 (*ajustee*), — du v. 3858 (*justez*) : et par là leurs quinze autres « corrections », même les plus simples et en apparence les plus irréprochables, sont frappées de suspicion, car enfin la facilité d'une conjecture n'est nullement un gage de son autorité. C'est en outre que, sur les vingt passages considérés, il en est neuf où l'infraction à la loi de Bartsch relevée dans le manuscrit d'Oxford reparaît toute pareille en d'autres manuscrits, soit dans V^4 (v. 359, 433, 2163, 2775, 2860, 3393), soit dans CV^7 (v. 2527), soit à la fois dans V^4, dans CV^7 et dans *L* (v. 2157).

En présence d'un tel fait, on ne saurait passer outre. Si l'on considère comme impossible que l'auteur de la *Chanson de Roland* ait contrevenu à la loi de Bartsch, il faut que les manuscrits qui donnent au même lieu que le manuscrit d'Oxford la même assonance incorrecte, dérivent d'un même manuscrit où déjà se trouvaient ces incorrections. Il ne suffit donc plus, comme on l'a fait maintes fois, de supposer qu'*O* et V^4 forment groupe ; il faudrait admettre (on le voit par le cas des vers 2157 et 2527) que *O*, V^4, $C\ V^7$ et *L* procèdent à la fois d'un même manuscrit perdu, déjà fautif : ce serait x', cette entité chère aux philologues qui dessinent des arbres généalogiques de manuscrits.

Est-on vraiment autorisé à éliminer des manuscrits dérivés de cet x' hypothétique leurs « fautes communes » ? Ce sont des fautes contre la loi de Bartsch, c'est-à-dire contre une loi promulguée d'hier. Est-il donc certain que nos écrivains du moyen âge aient éprouvé précisément les mêmes scrupules que les grammairiens modernes ? On le croirait en vérité à voir avec quelle intrépidité les auteurs d'éditions dites critiques expulsent de nos vieux textes les assonances ou les rimes que Bartsch a proscrites. Mais si par hasard la technique de nos anciens poètes avait été plus libre qu'ils ne croient ?

Recherchons ce qu'il en est.

*
* *

Recherchons-le d'abord dans les six manuscrits de la *Chanson de Roland* autres que celui d'Oxford.

Le texte de V^4 ne figure ici que pour mémoire : il est l'œuvre d'un Italien, qui n'avait, il va sans dire, aucun sentiment de la distinction des mots en *-é* et des mots en *-ié*. Il ne nous intéresse pas ici.

Dans le manuscrit *P*, la loi de Bartsch est merveilleusement bien observée : je n'y ai remarqué que deux infractions (la rime *cler merveillier*, p. 321, et la rime *Olivier celer*, p. 331). De même, dans le manuscrit *L*, je n'en relève que sept (*tenez aisiez*, 16, 13, — *recovrier retorner*, 52, 6, — *bers prisiez*, 61, 4, — *desmailliez navrez*, 84, 13, — *prisier ber*, 88, 1, — *messagier fierté*, 137, 1, — *destrier levé*, 177, 2. Mais j'en ai compté 40 dans le manuscrit *T*, le plus récent de tous, il est vrai. Dans le manuscrit *C* (fin du XIII[e] siècle), les rimes contraires à la loi de Bartsch foisonnent : j'en ai noté jusqu'à 43. Le manuscrit V^7, qui lui est prochement apparenté, en contient 18, dont 13 sont les mêmes que dans *C*.

Regardons les autres chansons de geste. Mon dépouillement n'est pas complet d'ailleurs : il n'a porté que sur une trentaine d'entre elles.

Les romans du cycle de Garin de Montglane (*les Enfances Guillaume*, *le Couronnement de Louis*, *le Charroi de Nîmes*, *la Prise d'Orange*, *les Aliscamps*, etc.) observent communément, et fort bien, la loi de Bartsch, excepté dans la rédaction du manuscrit 1448 de la Bibliothèque Nationale, où les cas de dérogation ne sont pas très rares.

Dans le groupe des romans où la loi de Bartsch est très strictement obéie, il faut ranger *Aiol*, *Aye d'Avignon*, *Elie de Saint-Gilles*, *Fierabras*, *Florence de Rome*, *Garin le Lorrain*, *Gaydon*, *Gui de Nanteuil*, *Huon de Bordeaux*, *Jourdain de Blaye*, *Ogier le Danois*, *Raoul de Cambrai*, *Renaud de Montauban* [1].

Dans plusieurs autres chansons, je trouve des infractions, mais en très petit nombre : quatre dans *Ami et Amile* [2], — six

1. Dans tel et tel de ces textes, il va sans dire qu'on peut trouver quelques assonances ou rimes fausses : mais le nombre en est si minime qu'il est légitime de les attribuer à des accidents de transcription.

2. Ce sont les assonances *livrer destrier* (v. 784), *aidié alé* (v. 2448), *encens[i]ers ber* (v. 2495), *mezel ciel* (v. 2714).

dans la rédaction, encore inédite, du *Charroi de Nîmes*, conservée par le manuscrit 1448 [1] ; — cinq dans la rédaction de la *Chevalerie Vivien* du même manuscrit [2] ; — quatre dans *Gui de Bourgogne* [3].

Voici enfin un groupe de huit chansons où les irrégularités sont nombreuses (il faut tenir compte du peu d'étendue de quatre de ces ouvrages) : je relève 34 infractions dans *Doon de Mayence*, 6 dans *Floovant* [4], 21 dans la *Chanson de Guillaume*, 37 dans *Gaufrey*, 4 dans *Gormond* [5], 8 dans *Otinel* [6], 11 dans le *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem*, 48 dans *Parise la duchesse*.

*
* *

De ces constatations il suit qu'on n'a nul motif, même dans une édition qui prétendrait récrire la *Chanson de Roland* en français de l'Ile-de-France, d'expulser du poème les assonances qui contrarient la loi de Bartsch. Turold a pu contrevenir à cette loi, puisque d'autres auteurs de chansons de geste l'ont fait, et aussi Béroul, Marie de France, Guillaume Le Clerc de Normandie [7].

Turold, dira-t-on, était plus ancien qu'eux et la langue de son temps devait distinguer plus sévèrement les deux séries de

1. En voici la liste : *arceveschiés contées* 33, *reprocié majesté* 68, *monté dreciés* 732, *atargier aresté* 847, *moster arrester* 857, *vien conblés* 879.

2. L'éditeur, M. A. Terracher, a cru devoir amender ces cinq assonances. Elles se trouvent au v. 20 (*lacié appressei*), au v. 33 (*mestier appressés*), au v. 131 (*atornés destranchiés*), au v. 818 (*Desramés herbergiés*), et au v. 1136 (*olivier ploreir*).

3. Elles se rencontrent au v. 629 (*lessiez acerez*), au v. 1468 (*tarder guerrier*), au v. 2598 (*enpirier derver*), au v. 4123 (*assaillés retornez*).

4. Savoir les assonances *batisier loer* 32, *enginé angandrez* 86, *juré chevalier* 142, *conseler donez* 839, *diner viez* 1010, *plainchier ber* 2275.

5. Savoir les assonances *Peitiers ester* 114, *meisnee trovee* 475, *meisnee espee* 487, *aquitee paree* 485.

6. Voici le relevé : *Oliver reconter* 901, *encontrer sentier* 938, *destrier voler* 942, *aider tenser* 999, *chevalier mater* 1068, *avancer doner* 1089, *bacheler mangier* 1091, *resaciez forsenez* 1159.

7. Voir E. Muret, dans l'introduction à son édition du *Tristan* de Béroul, p. XXXIV.

mots. — Mais ce qui est en cause, ce n'est pas une question de langue, c'est une question de prosodie. Il s'agit de licences poétiques et de rien d'autre. Une assonance *aprochiee ajustee* est une assonance pauvre, mais qui ne choque pas l'oreille comme ferait, par exemple, l'assonance d'un *e* fermé avec un *e* ouvert. Et où prendrait-on le préjugé que le plus ancien auteur de chansons de geste ait dû s'imposer des règles de versification plus sévères que les écrivains qui viendraient après lui ?

Vingt fois la loi de Bartsch a induit les éditeurs à sacrifier le texte du manuscrit d'Oxford : les vingt fois à tort. D'autres raisons grammaticales les ont menés à le regratter en des centaines d'autres occasions : de ces centaines de corrections, il n'y en a pas trente de vraisemblables, il n'y en a pas quinze de sûres. Il serait temps de convenir enfin que notre tâche de critiques n'est pas de construire les vieux textes ou, comme on dit, de les « constituer », mais simplement de les conserver et de les interpréter. Pour ma part, je ne me lasserai pas de propager et, selon mon pouvoir, d'observer le sage précepte de l'archéologue Didron : « Conserver le plus possible, réparer le moins possible, ne restaurer à aucun prix. »

Joseph Bédier.

MOTS D'ORIGINE GAULOISE ?

DEUXIÈME SÉRIE

L'étude systématique de la terminologie de l'agriculture de la province française aboutirait sans doute à la découverte de plus d'une relique gauloise qui jusqu'ici s'est dérobée à nos regards ; c'est de ce point de vue que je voudrais examiner quelques mots qui me semblent intéressants pour les études celtiques autant que pour l'étymologie française.

1. PROV. MOD. *TALVERA*

Pour désigner « la lisière d'un champ, partie que la charrue ne peut atteindre, où il faut tourner les bœufs », les patois français et provençaux offrent une série de termes dont l'origine n'est pas toujours très claire. Les voici :

1. *antarado, anterado* (lang.), « sillon tracé en travers d'un champ labouré, lisière d'un champ qu'il faut labourer dans un autre sens que le reste ». Mistral explique *antarado* comme substantif composé de ante + aratu « terre labourée en avant » ; mais le fait que la Cerdagne connaît *antares, antanes* « llinders, part anterior d'un camp que s'ha de llaurar de través per no haver-hi pogut tocar bé la rella a l'ésser llaurat del dret » (cf. Volart, *Butlleti catal.*, II, 51) n'est guère favorable à l'explication du *Trésor*[1].

2. *bro, brovo, brouo* (aveyr.), *brouvo, broue, àbroue* (mars.), *abrò, abrouò* (rouerg.) « bord, rive, orée, lisière d'un champ, garnie de broussailles, talus inculte qui sépare deux champs

1. Le calabr. *antu* « quel punto di terreno aratorio che ne separa la parte lavorata da quella da lavorare », *Z. f. rom. Phil.*, XXXII, 604, doit être sans doute rattaché à la même base.

sur le penchant d'une montagne, haie de broussailles, haie (en Dauphiné) » et les dérivés : *brouas*, *-sso*, *-uau*, *-ueto*[1].

3. *cance, cànci* (mars.), *escànci, chànci* (aveyr.), *acance, acanci* (lang.), *canço, cauço* (gasc.), *ganço, aganço, achanço* (lang.), « lisière d'un champ, rangée de ceps, vigne plantée le long d'un mur, en Gascogne, terminaison, fin » ; *faire li cance* « cultiver les bords d'un champ qu'une charrue n'a pu atteindre » ; *prene cance* « commencer à labourer un champ » ; *canciero, canchèro* (gasc.), « billon, planche de labour, sole de terrain » (Mistral) ; frç. (dial.), *chiantre* « contour non labouré d'un champ et qui sert à faire pacager les bestiaux ». L'étymologie, proposée et discutée à fond par M. Thomas, prête le flanc à plusieurs objections : je me borne à renvoyer à l'article que j'espère consacrer prochainement au frç. *chaintre*.

3. v. prov. *contorn* « lisière d'un champ, mesure agraire », prov. mod. *countour* « contour, lisière d'un champ, partie que la charrue ne peut atteindre », *countourniero, countournièiro* (lang., gasc.), *countourniero* « extrémité d'un champ labouré, partie que la charrue ne peut atteindre et qu'il faut labourer dans un autre sens » ; Bresse louhannaise, Petit-Noir, Morvan *contour* « champ sur lequel aboutissent d'autres champs ». C'est le substantif verbal de *countournà* « contourner », ce même mot se

1. D'origine gauloise : broga, cf. Ant. Thomas, *Essais*, 98. Il est fort curieux que les sens *romans* du gaul. broga ne semblent pas se retrouver dans les divers dialectes celtiques de l'Irlande, ni de l'Angleterre. D'autre part, la constance des sens tels que « talus, lisière » dans un territoire aussi étendu que le Midi et le Piémont nous garantissent que le gaulois broga n'avait pas seulement celui de « *agrum* » : peut-être s'agit-il d'une définition inexacte de broga, donnée par le Scholiaste de Juvénal. L'évolution du gaul. *broga* rappelle sous certains rapports celle de *March* dans les patois de la Suisse allemande, *Schw. Id.*, IV, 388. En ce qui concerne l'aire du mot, il y a peu à glaner après l'article de M. Thomas : le point le plus septentrional sur la rive droite du Rhône où le mot a persisté aujourd'hui est *ăbrǫ̆*, « bord de la rivière », à Mons-la-Tour (Guerlin de Guer, *Rev. de phil. fr.*, XXV, 134) ; à l'est du Rhône, le dict. de Constantin et Désormaux nous révèle l'existence du mot *brobă* « lisière du champ », *broubā* « talus d'un fossé », *bròvă* « talus naturel avec pente très rapide » « renflement qui se forme à la lisière intérieure d'un champ en pente par suite de la descente de la terre » dans l'arrond. d'Annecy. Pour l'aire ital. de broga, v. maintenant Scheuermeier, *Beih. d. Z. f. rom. Phil.*, LXIX, p. 120.

retrouve dans la Beauce : *tornière* « endroit à l'extrémité d'un champ où le laboureur fait tourner ses chevaux et qu'il laboure ensuite en travers » (Martellière) ; Meuse : *touneilre* « champ sur lequel d'autres aboutissent, portion de ce champ piétinée par un aboutissant quand il laboure le sien ; partie de son champ sur laquelle tourne un aboutissant pour ménager le premier et qu'il laboure ensuite en travers, au risque de tourner sur ses deux voisins » (Behrens, *Beiträge zur franz. Wortgeschichte*, 46) ; poitev. *tournoué*, *tournour* « endroit d'un champ limitrophe d'un autre où le cultivateur retourne sa charrue et la nettoie et qui devient, par ce fait, insensiblement culminant » (Lalanne) ; Florent *tournière* « bout de champ où l'on retourne la charrue » ; Belmont *tǫnǭr* « extrémité du champ où l'on retourne la charrue et qu'on ne cultive pas ».

4. *ouraio, ouralho* (lang., gasc.), « orée, bord d'un champ, lisière d'un bois » correspondant au vfrç. *oraille* (de la forêt, du pré).

5. *ribo, rivo* (lang.), « talus de gazon, lisière d'un champ » (Mistral). Cf. Suisse rom. *revon* « bord d'un champ » < ripa.

6. *raso* « rigole qui sépare deux propriétés, fossé, talus de gazon, berge, mur de terrasse, terrasse de vigne, gradin qui soutient un terrain en pente, orée, lisière, haie, etc. », substantif de l'adjectif *ras* < rasus « tondu de près, plein », adverbe *ras* « rez, tout contre, joignant » : *razo* serait le terrain, attenant au champ ou à la vigne, marqué par une rigole ou une haie ou un gradin ».

7. vfrç. *forière* « sillon de travers au bout et en dehors d'un champ », représenté dans beaucoup des patois de la Picardie et de la Normandie, p. ex. pic. *forière* « bordure inculte le long d'un champ » ; La Hague *forieire* « partie labourée aux deux bouts d'un clos, perpendiculairement au labour du reste du champ », etc. M. Horning, *Z. f. rom. Phil.*, XXI, 454, a ramené *forière* au lat. médiéval foraria < foris « terrain situé en dehors du champ », toutefois on pourrait se demander si *foraria* ne s'est pas rencontré avec un mot germanique. En effet, dans les gloses vieux haut-allemandes, on définit limes par « die grosz *furhin*, quo agri dividuntur » : le v. francique *furha* (cf. moy. néerl. *vore*), affublé du suffixe latin en *-aria*, aurait pu aboutir à *forière* comme de *Berinhart*, *Gerhart* on a en v. frç. *Bernart*, *Gerart*.

8. poitev. *chambord* « bordure non labourée d'un champ » qui ne saurait être séparée des nombreux *chambords*, lieux-dits de l'Ouest de la France.

9. sav. *veria* s. f. « extrémité d'un champ où les bœufs se retournent en labourant », c'est le substantif verbal en -ata de *verier* « faire un détour » (Brachet); cf. logudor. *biradorzu* « girata, proda dove termina il solo » (Spano).

10. Vaudioux *semósse* « peu de terre qu'on ne cultivait pas entre deux fonds » remonte comme le v. prov. *cimosa* « lisière » et ses congénères à cymussa, cf. Ant. Thomas, *Romania*, XXXIII, 217.

11. sav. *çhavachena*, *çhavassine*, *çhavançhenâ*, *çhavosnâ* « bordure d'un champ que la charrue n'a pu défoncer faute d'espace » ne sauraient être détachés du poitev. *chevet* « sommet d'un champ », *chepseau* « le lieu le plus élevé d'un champ » (Favre), engad. *chavezzaglia* « bord, gradin d'un champ », Castellinaldo *cauçaña* « testata del campo », campid. *cabizzali* « ciglione, ripa, limite, etc. » ; c'est le lat. capitium (cf. aussi emil. *cavdagna* < capitanea ou Arbedo *testéra* « striscia di terreno prativo in capo a campi » < *testa* (*Boll. stor. della Svizz. it.*, XVII, 82).

12. La Baroche, *pu̜ẹtāį* f. « extrémité du champ non labouré » que M. Horning, *Beiheft* der *Z. f. rom. Phil.*, LXV, 189, rapproche du mot de Gaye : *dépointis* « champ transversal » (Heuillard); ce serait donc la « pointe » du champ.

13. monferr. *scagn* « striscia di terra non smossa dall'aratro » qui remonte au lat. scamnum, employé par les *agrimensores* latins dans le sens de « champ plus long que large qui va en s'élevant » [1], attesté dans la toponomastique française et italienne (cf. Pieri, *Nuova Antologia*, 1911, 718).

Toute cette série de mots qu'il serait facile d'allonger à l'aide des mots espagnols et italiens, nous démontre, si je ne me trompe, que c'est le sens de « limite, frontière, bord, courbe » qui domine dans les termes qui désignent le bord du champ. C'est de là qu'il faudra partir pour l'explication d'un mot qui jusqu'ici était resté énigmatique. Mistral a enregistré dans son

1. D'après Forcellini aussi dans le sens de « spatium terrae ligone non fossae inter duas scrobes ».

Trésor l'article suivant : *tauvero, touvero, tauveno, tauvuro* (Velay), *taubero, talbero, tarbero* (gasc. lang.), *taubro, tarbo, trarvo, talveo* (*aveyr.*) « lisière d'un champ, partie que la charrue ne peut atteindre, où il faut tourner les bœufs, tour de danse que l'on fait dans un bal ». Ces formes sont complétées par celles que je puise dans les glossaires régionaux : Lallé (Hautes-Alpes), *tououvéna* « bande au bord des champs qu'il faut labourer de travers », *entououvenar* « faire cette bande » (Martin) ; Queyras *trarvo* « espace de terre, situé au bout d'un champ où l'on retourne la charrue et qu'on est obligé de piocher ou de labourer dans une direction perpendiculaire au reste des sillons » ; Velay *tōouvéna* f. « table du labour qui confine le champ voisin » (Vinols) ; Forez *tavenna, tovenna* f. « sillon tracé au bord d'un champ dans un sens perpendiculaire aux autres sillons » (Gras) ; Fourgs *tsoounau, tsownau* « bordure en pré des champs labourés; le bout non labouré de ces champs » (talvenna + tsoon « bout » ?) ; Vinzelles (*tŭvę̄lå* « lisière d'un champ » (Dauzat) ; Ambert *tèuvello* f. « bande de terrain, vers le bord du labour, sur laquelle on retourne l'araire pour reprendre la suite des sillons parallèles, espace labouré à son tour, mais perpendiculairement aux premiers sillons » (Michalias) ; Puybarraud *tǒwvĕrǒ* « sillons dans le sens contraire aux autres au bout d'une pièce d'une terre » (*Rev. des pat. gall.-rom.*, III, 201) ; lim. *tauve* m., *tauvera* f. « pré » (Laborde) : Centre *tauve, tauvre, touvre* « on appelle ainsi, dans les environs de Saint-Benoît-du-Sault (Indre), un espace de terrain inculte, couvert de broussailles, de forme circulaire, ordinairement relevée en forme de butte, de tumulus et que l'on rencontre çà et là ; jet d'un fossé, petite butte », Anjou : *tôvre* « talus » (à Tout-le-Monde, Verrier et Onillon).

La plupart de ces formes semblent refléter deux types étymologiques : *talvéra, tal-vena* ou (talvenna ?) et *tál-vera*. Dans l'état de notre connaissance du gaulois il ne sera guère possible d'expliquer toutes les variantes dialectales ; mais il me paraît très probable que le premier élément représente le gaulois talo « front » (cf. *Dubno-talos*), postulé par l'irl. *taul* « front, façade, tertre », cymr. *tâl* « front, forhead », breton. *tâl* : « front, façade, chanfrein ». Cette hypothèse s'appuie sur le fait que le breton et le cymr. *talar*, soit un celtique tal-aro et le

bret. *talerv* (soit *tal-erv* « front du sillon ») désignent précisément comme les formes romanes le « sillon du bout d'un champ ». D'autre part, ce ne peut pas être un hasard que, dans toute la Gaule, seule la Savoie (arr. d'Annecy), territoire avoisinant directement l'aire de *tavenna*, *tauvera* offre *affrontaille* « limites d'un champ ou ligne de séparation de deux terres » : ce dernier mot a tout l'air d'être une *traduction* partielle déjà ancienne du mot gaulois. En ce qui concerne la terminaison de *talvero*, on serait porté à admettre un substantif composé d'un substantif + adjectif : *tal* + *vero* « front courbe » (cf. irl. *fiar* « oblique », cymr. *gwyr* « crocked, askew », bret. *gwar*, *goar* « courbe, tortu », Pedersen, *Grammatik der kelt. Sprach.*, I, 59).

Mais comment interpréter les forez. lyonn. *talvenna* [1] à côté de *talvera* ? Comment rendre compte du parallélisme des formes *tauvero* (= tauvéro ?) et de *taubro* [2] (< tálvera ?) ? Sommes nous en présence d'une accentuation labile du gaulois, selon que le sujet parlant latin se rendait compte de la composition du mot ou qu'il le traitait comme un proparoxyton latin ? Avons-nous ici le droit de rappeler l'existence d'un cas analogue tel que celui de Nemausum qui aboutit à *Nemse* (Nîmes) < Némausum et à *Nemours* < Nemáusum ? Le mot *talvéra* (ou *tálvero* > *taubro*) sera peut-être le point de départ de

1. Le français a conservé le substantif *vanne* que le *Dict. gén.* ramène à *venna*, fréquemment attesté dans les chartes des VIIe-Xe siècles dans le sens de treillage (« saeptum ») ou palissage (« palicium ») servant à arrêter et à prendre le poisson. Comme dans une partie de la région franco-provençale ce même *venna* désigne « haie, clôture, clayonnage » (Bridel), on pourrait se demander si la *venna* n'était pas la clôture formée d'épines croissant le long du bout du champ ». Comme d'autre part la bande de terrain désignée par *talvenno* est aussi dénommée *bro*, *brovo* (cf. ci-dessus, p. 482) « lisière d'un champ garnie de *broussailles*, *haie* de broussailles, *haie* » ou *ribo* « rive, bord, extrémité, talus de gazon, lisière d'un champ, *haie* » (cf. *Atlas ling.*, c. *haie*), je me demande si *talvenno* n'est pas un *talo-venno* « haie de la tête (du champ) » ou le « front de la haie qui termine le champ ».

2. Mistral fait allusion au gaul. *tarvo-* « taureau » pour expliquer toute la famille de mots se groupant autour de *talvera* : l'idée de ramener *talvera* à un croisement entre *tal-aro* + *tarvo* serait fort engageante, mais dans la terminologie pour désigner « la bordure du champ », je ne découvre nulle part le souvenir d'un mot désignant le « taureau » qui tourne la charrue.

nouvelles recherches sur la place de l'accent gaulois, fondées sur les mots composés qui sont entrés dans les parlers romans de la Gaule.

2. *TALUS*

Le *Dict. général* et le *Roman. etymol. Wörterbuch* de M. Meyer-Lübke sont d'accord pour ramener le frç. *talus* à un dérivé du lat. talus « talon » : ce serait un « talon » dans le terrain. Cependant il reste étrange que le synonyme calcaneu n'offre nulle part, si je suis bien informé, un sens analogue à celui qu'on attribue au français *talus* dérivé du lat. talus « talon », la sémantique du mot frç. *talus* nous invite à prendre un autre chemin que celui de mes prédécesseurs. Voici d'abord les précieux témoignages de Du Cange :

talucium « cercle le plus près du fond d'un tonneau » (Gironde); *taludare* « in propedem construere » (Nîmes, 1381); *talutum* « propes, in talum exiens projectio » ; *talart* « locus editus et acclivus » (1473).

Le provençal offre *talus* « talus », le prov. mod. *atalussa* « taluter, élever ou couper en talus », *talus* « talus », *talussà*, *talutà*, *talucà* « élever ou couper en talus », Gers *talus* « tertre, talus » (Cenac-Moncaut) ; le vfrç. *talu* (Estienne de Fougères), Clairvaux *tailus* « talus ; le dernier cerceau placé à chaque bout du tonneau, sur le jable, à côté et au delà du sommier » (Baudouin), Haut-Maine *talart* « talus » (Montesson).

En discutant l'origine de *talvero* nous avons insisté sur les divers sens que le gaul. talo « front » et le lat. frons ont de commun : talo- signifiait sans doute la bande de terrain qui était au « front » du champ : la limite, selon la nature du terrain, peut être marquée soit par une bande de *gazon* plate ou en pente, soit par un *fossé* ou une tranchée : en effet les mots méridionaux que Piat donne pour rendre le frç. *talus* désignent pour la plupart la bande de gazon du bout du champ ; cf. les mots déjà discutés tels que *ouralho*, *brovo*, *raso*, *riboun*. De plus le bret. *talar*, le cymr. *talar* « sillon du bout du champ » (cf. Haut-Maine *talart* [1] « talus ») sont là pour prouver l'existence d'un

1. Dans le glossaire de Mortagne par Delest, on trouve enregistré en même temps : *talard* ou *talus* s. m. « extrémité d'une pièce donnant sur celle inférieure ».

dérivé de talo dans un sens très rapproché de celui du frç. *talus*. En ce qui concerne le talutium « cercle de fer près du fond d'un tonneau », qui est à son tour appuyé par le champ. *tailus*, on pourra invoquer le secours du bret. *tâl* « fond, la partie la plus basse de ce qui contient ou peut contenir quelque chose, comme fond de barrique » et *tala* vb. « mettre un fond à un tonneau, à un baquet » : le mot breton est étymologiquement identique au celt. *talo-* « front ». Et pour ne plus laisser subsister aucun doute sur le rapport du champ. *tailu* « cercle de fer près du fond d'un tonneau » avec le gaul. talo-, je relève le parallélisme frappant entre *talo-* « front, fond » et *tailus* « cercle de fer » et le lat. fronte, espagn. *frente* « front », aragon. *frontal* (Litera), défini par D. Benito Coll y Altabás : « cada una de las piezas redondas que cierran los extremos de los barriles, toneles, cubas ».

Pour dissiper les derniers doutes sur la réelle existence d'un talutium[1] en gaulois, on n'aura qu'à relire le passage suivant emprunté à Pline, qui devait être mieux informé que nous sur la terminologie gauloise en Espagne : Cum (aurum) ita inventum est in *summo caespite, talutium*[2] vocant, si et aurosa tellus subest[3]. Cetero montes Hispaniarum aridi sterilesque et in quibus nihil aliud gignatur huic bono fertiles esse coguntur (*Hist. nat.*, 33, 21).

3. *TALAPANT, TALAPET*

Le breton, comme les autres dialectes celtiques, offre deux classes de compositions d'époque différente : la première est représentée par le composé *kildañt* « molaire » où le second terme régit le premier (*kil* « dos, derrière », *dañt* « dent »), conformément à la loi générale indo-européenne ; dans le bret.

1. Il est vrai que les formes romanes reflètent plutôt un type talu*c*ium. S'agit-il de la confusion graphique entre *-ti-* et *-ci* ?

2. La forme *talutatium est une conjecture aussi inutile que peu convaincante que certains éditeurs ont introduite dans le texte de Pline : les formes romanes, d'ailleurs, sont là pour appuyer la tradition manuscrite.

3. L'or trouvé « in *summo* caespite » c'est le métal découvert à la face (*super ficie* < superfacies, cf. aussi poste *face*, sp. *haz* de la tierra), au « front » de la terre, dénommé donc avec raison : aurum talutium.

kildourn « revers de la main » (*kil* « dos » et *dourn* « main, poing ») le premier terme régit le second, c'est la juxtaposition de deux éléments, formation de date sans doute plus moderne. Or le breton offre un composé *talbenn* (*tal* « front, façade », *penn* « tête ») au sens de « frontispice, pignon », le cymr. connaît *tal-cenn* « front » (< moy. irl. *tul-chind* « front » selon Pedersen, *Gramm.*, I, p. 132), qui déjà par leur composition (« tête de façade »), pourraient être de date ancienne [1]. Le type celtique doit être talo-penno (cf. *Pennovindos* « blanc de tête [2] »). C'est à ce *talo-penno* « pignon » que remontent à mon avis les formes suivantes [3] :

anc. dauph. *talapent* « auvent » ; Terres-froides *talapȧ, tarapȧ, tarapȧ̆, talapan* (Devaux-Ronjat, *Rev. d. l. rom.*, LV,

1. Toutefois il est à remarquer dans le moy. irl. *tul-chind* « front », le second élément reflète le génitif du nominatif *cenn* ; il n'est donc pas improbable qu'un composé du même genre se continue dans le bret. *talbenn* qui, dans ce cas, devrait être rendu par « façade de tête ».

2. Un autre terme français pour l'*auvent* — c'est celui de l'*Ouest* de la France — pourrait continuer un gaulois balo, représenté par le bret. *baled* « auvent », *baleg* « saillie d'architecture », cymr. *balog* « saillie », cymr. *bal* « proéminence, pic terminal d'une montagne » (cf. Henry, *Gloss. etymol.*, *s. v.*). Voici les formes qui pourraient remonter à la base *balo* « saillie, proéminence » : v. prov. *balet* « galerie » ; prov. mod. *balen, -é* (lang.), *balet* (gasc.) « auvent d'une boutique, jubé d'une église, perron, palier d'escalier, galerie découverte, balcon rustique, balcon d'une salle de spectacle, hangar, avant-toit, râteau de bois en Gascogne) » ; saintong. *balet* « hangar rustique » (Jônain) ; *baleret* « plafond d'une étable », *balet, ballet* « abat-jour, galerie qui précède la porte de certaines églises » (Lalanne) ; angev. *balet* « auvent, *-llet* toiture, hangar couvert de paille » (Verrier et Onillon) ; Bas-Maine *balè* « balet, toiture, se dit particulièrement d'un auvent, d'un petit toit placé au-dessus de certaines boutiques et au-dessus d'escaliers et de paliers d'escaliers » (Dottin) ; Haut-Maine *balet* « petit auvent, petit toit au-dessus des boutiques en plein vent » (Montesson) ; Yonne *ballot* « sorte de hangar, endroit où l'on met les balles, les résidus du battage et du vannage » ; Coglais *balę* « partie du toit qui forme gouttière et dépasse du mur » (Dagnet) ; Ambert *balet* « palier de l'escalier extérieur de la maison ». Il est vrai qu'il conviendrait d'examiner le rapport de *balen balet* avec l'ital. *ballatojo*, gén. *balòw*, dont l'aire est cependant nettement séparée de celle de *balen, balet*, qui sont *absents* dans le provençal *occidental*.

3. Ces formes romanes semblent reproduire plutôt un *tala-penno* qu'un *talo-penno*.

345); anc. dauph. *talapet* « avant-toit destiné à protéger les fermetures contre la pluie » (Ravanat, Grenoble) ; franç.-lyonn. *talapin* ; vieux lyonn. *talapen* « jadis auvent, aujourd'hui avant-toit, forget » ; Dauph. *talapet* « auvent abritant les boutiques » ; Voironn. *talapant* « avant-volet, petit toit qui s'avance sur la boutique du marchand pour garantir ses marchandises ». Un exemple lyonnais de l'an 1341 garantit la forme *talapen* (Puitspelu). En Savoie : *talapê*, *talapen* « pente, égout d'un toit, première rangée de tuiles, d'ardoises ou d'aisseaux au bord du toit » (Constantin et Désormeaux) ; *talapon*, *talapan* (en Faucigny), *talapei* « bord inférieur d'un toit » (Albertv. Fenouillet) ; *talevane* f. « mantelage », *talevaner* « faire un mantelage » [1] (Thevenin, Vaudioux) ; *tånvån* « revêtement en petits bardeaux qu'on place du côté du vent et par conséquent de la pluie pour protéger un mur » (Boillot, Grand'Combe) ; *talvane* « mur de façade » (Perron, Broye-les-Pesmes) ; *talevenne* « étage qui se trouve immédiatement sous le toit » (doc. de 1494, Arch. Côte-d'Or, Thomas, *Mél.*, 149, n. 3) ; *talvonne* « mur de pignon » (Vautherin, Belfort); *talvande*, *tailvande* « dessous de la gouttière à l'intérieur du bâtiment, espace qui se trouve sous le rampant du toit, c'est-à-dire entre le toit et le mur où s'appuient les chevrons » (Baudouin, Clairvaux) [2] ; *talabent* « versant abrupt du coteau » (à Montaut, Lespy-Raymond, *Dict. béarn.*) [3] ; *talabent* « versant abrupt du coteau », *Pic del Talabent* (Lavedan, d'après Devaux-Ronjat, *loc. cit.*) [4].

M. Ronjat, *Rev. des l. rom.*, LV, 345 a sans doute vu juste en

1. Val d'Iliez *tsapāña* « corniche formée par le mur du bas de la cheminée, mur sur un pont » est-il le même mot altéré par l'influence d'un autre mot (campana, Fankhauser, *Rev. de dial. rom.*, II, 322) ?

2. *Talvanne* se cache peut-être dans le lorr. *ẑövnat* « avant-toit » (à Pange, *Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 203), altéré par quelque étymologie populaire qui m'échappe.

3. Pour le norm. *tallevande* « poterie de grès » (Moisy), cf. Thomas, *Mélanges d'étymologie*, 148-9.

4. M. Ronjat cite encore d'autres mots méridionaux tels que *talapart* « gros flocon de neige », *escalapet* « paroi de pierres plates », pour les rattacher à notre famille : je les laisse de côté pour le moment de peur de m'égarer dans des problèmes qu'il faut soumettre à un nouvel examen. Le corse connait aussi *trapenta* « luogo scosceso » (tra-penta) (< pendita) qui n'a guère de rapport avec les formes des Alpes et Pyrénées françaises.

rattachant le limous. *alapens*, le prov. mod. *apèns*, gasc. *apent* « toit en manière d'auvent » à *talepan, talevanne* et congenères : la chute de la consonne ou de la syllabe initiale pourrait s'expliquer soit par un are-talopennum incompris et mal interprété en ad alopennum dans la langue des Romains ignorant le gaulois, soit par étymologie populaire qui aurait rattaché ces mots au substantif a(p)penditia, appendaria, appensa « dépendances diverses de la maison » (cf. Du Cange, *s. v.*). Si l'on se décide à ramener le limous. *alapens* « auvent » à talo-pinno, je n'hésiterais plus à faire rentrer dans la famille gauloise le portug. galic. *alpendre* [1] que le vocabulaire de Michaelis rend par « Halle, Vorhalle, Schuppen, Wagenschuppen, Wetterdach » et que l'auteur du glossaire publié dans la *Rev. lusit.*, VII, 202, définit ainsi : « especie de atrio, sotechado, ó pórtico, que delante de la puerta de casa hay en las de Galicia, en particulár en las casas de labradores en el campo [2]. »

En ce qui concerne les différentes formes du mot *talepan*, il y aurait lieu de soulever plus d'une question intéressante. Ainsi le dauph.-lyonn. *talapet, talapen* [3] en face de *talevanne* de la Franche-Comté suggère l'idée que talo-penno échappant

---

1. Cornu, *Grundiss d. rom. Phil.*[2], 980 avait proposé pendulu sans toutefois résoudre les difficultés sémantiques.

2. M. Ronjat rattache *palantan* « avant-toit en planche que l'on plaçait jadis au-dessus des boutiques pour garantir les fermetures contre la pluie » (Ravanat, Grenoble) à notre famille, ce serait *talepent* + *palanca*. On pourrait de même se demander si par une altération plus forte le mot *talapin* se cache dans le piém. *pantalera* « tenda, specie di cortina che si stende alla scoperta fuori dei balconi per riparare dal sole, dall' aria e dalla pioggia », *pantalera d'ass* « tettuccio, palchistuolo », *pantalera di cop* « gronda, tutta quella parte di tetto che sporge in fuori e dalla quale cade l'acqua ».

3. Le vieux français ignore-t-il le représentant du gaulois talopenno ? Godefroy donne *trapant* « planche, ais » dont il cite de nombreux témoignages provenant de documents du Centre et de l'Est de la France et qui, selon lui, est encore vivant dans le champ. *tarpant* (cité d'après Tarbe ou Grosley ?) « planche » et dans l'Yonne *trapan* « montant de cheminée » (Jossier). Y a-t-il contamination sémantique et formelle entre *talepan* et *trappe* (cf. Morvan *trapon* « petite porte qui ferme horizontalement l'entrée d'un escalier de cave » ?). Le frib. *trapèna* « travi che sostengono il tetto » (cf. Bertoni, *Arch. rom.*, III, 118) sera-t-il le même mot que M. Aebischer a retrouvé sous la forme *tę́rpǫ̈na* (Saint-Aubin) » toit qui descend, appentis

à l'évolution de *-p-* > *-v-* en franco-provençal, a été longtemps compris ou senti par le sujet parlant comme substantif composé de deux élements [1]. Faut-il en conclure que la gaulois s'est conservé plus longtemps dans les régions montagneuses et conservatrices des Alpes françaises et rappeler à ce propos le témoignage de saint Irénée, qui apprenait à Lyon une langue barbare vraisemblablement celtique ?

Un autre problème d'ordre phonétique est l'évolution de l'*nn* de talo-penno en *talepent*, si toutefois nous avons le droit d'ajouter foi à la graphie des anciens exemples du mot. Cependant il est permis d'invoquer l'existence du v. français *arpent*, *arpenter*, le latin médiéval *arpentarius*, *-tator*, *arpentium* dans Du Cange, le v. esp. *arapende* qui remontent à *arepennis*, *aripennis* ou mieux à un *arepende* [2], attesté par *arpendia* : πλέθρα du *Corp. gloss. lat.*, II, 23, 24, *arvipendium*, *ibid.* II, 19, 6 ; 23, 52 [3]. Par contre, il ne peut subsister de doute que le second élément du mot renfermait -ennu et non -annu ; les formes en *-anne* appartiennent au territoire où l'on dit *panne* < pinna. Je crois qu'il ne faut pas non plus s'arrêter au genre différent du lyonn. *talapin*, m. et de *talvanne* f. ; la seconde forme pourrait être un collectif roman en *-a* modelé par ex. sur carpenta < *charpente*. Quoi qu'il en soit, ce composé gaulois mérite une place dans la grammaire celtique.

Quant aux sens du mot qui varient un peu selon les régions et sans doute selon les changements survenus dans la construction de la maison au cours du moyen âge, il ne subsiste guère de difficulté sérieuse. Ainsi le mot latin pinna « pignon » est

---

servant en général de remise » ? En tout cas, il ne saurait être détaché du sav. *talapin* : c'est l'avant-poste de l'aire méridionale et franco-provençale talopenno (avec la conservation du *-p-*) en face du franç. (dial.) *talevanne* (avec passage du *-p-* > *-v-*).

1. Il se pourrait aussi que le patoisant ait rattaché par étymologie populaire le second élément de *talapen* à *apent*, *appentis*.

2. Cf. la forme *talvande*, *tailvande* de Clairvaux.

3. Il s'agira sans doute d'un trait dialectologique du gaulois *nn* > *nd* qui rappelle celui de *-st-* > *ts* > que j'ai eu l'occasion de relever à l'occasion. de l'étymologie de l'esp. *amboza* < ambibosta, cf. *Rev. de fil. esp.*, VII, 339. — Pour le gaulois, cf. Dottin. *La langue gauloise*, p. 358 : *Mandu-essedum* rattaché à mannus « petit cheval ».

représenté dans le v. prov. *pena* « pignon, pinacle », dans le napolit. *pennata* « gronda », le logudor. *pinnetta* « capanna dei pastori » et l'agnon. *suppigne* « vano della casa posto al disotto del tetto » [1], sens qui se retrouvent tous dans les descendants de talo-penno. En v. provençal existe *capil* « pignon de la maison », à côté de *capitel* « auvent » (cf. aussi dauph. *capit*). Le lat. subgrunda « égout de la maison » vfr. *sevronde* nous est attestée dans le sens de « avant-toit » par *sevron* dans la Bresse louhannaise (Guillemaut) [2]. Je laisse aux archéologues le soin de nous dire si talo-penno « auvent » peut être dû au fait que le pignon était orné d'une tête d'animal protecteur de la maison : ce sont des problèmes qui sortent forcément du cadre de notre article étymologique.

4. PROV. MOD. *TREVA*; TESSIN. *TORBA*.

Les langues celtiques nous ont conservé la descendance des mots apparentés aux lat. tribus, trabs sous la forme suivante : irl. *treb* « domicile », cymr. *tref* « homestead » (*adref* « à la maison »), vbret. *treb* « quartier du village, village », irl. *trebaim* « inhabit, cultivate » toutes ces formes remontent au radical trebo- tel qu'il est conservé dans le nom du peuple gaulois des A-treb-ates, qui aboutit au nom de la ville d'*Arras*. C'est d'un verbe galloromain **trebare* « habiter, demeurer » qu'il faudra partir pour expliquer les formes suivantes : v. prov. *trevar* « fréquenter, hanter, habiter » (Levy), prov. mod. *trevà*, *trebà* (lang. gasc.), *triva*, *triba* (limous.), *trava* (mars.) *tràiva* (lang.) « fréquenter, hanter, habiter,

1. Cf. aussi D'Ovidio, *Z. f. rom. Phil.*, XXVIII, 535.

2. A. Thomas, *Romania*, XXXIX, 254. La définition de *sevronde* par Nicot dans son *Trésor* mérite d'être citée textuellement, parce qu'elle importe pour l'étymologie de *talepent* « gouttière » : *severonde* f. est « le long des cheuvrons issants de la couverture d'un édifice e faisans *sourcil* aux murs couverts de tuile, jettans les gouttières loing du mur, pour le sauver de l'eau céleste » (cf. le napolit. *pennata* « gronda » avec l'abruzz. *pennazza* « palpebre, ciglia » ou le lat. *cilium* qui aboutit comme le gaul. *talo* « front » au sens de « talus » dans l'it. *ciglio*, *ciglione*. Pour les sens de talo-penno « pignon », comparez aussi : le portug. *frontão* » pignon », v. prov. *frontada*, *frontiera* « partie de la rue qui est devant la maison ».

courtiser une jeune fille, faire du bruit pendant la nuit, lutiner, infester, rôder (des animaux) » et les dérivés romans : *trevadis* adj. « qui fréquente, revenant », *trevaire* « celui qui hante », *trevanço*, *travanço*, *trevagno* (Var) « hantise, fréquentation, accointance », *trevandiero* « femme publique », *trevant* « revenant, spectre » [1], *trevassejà* « rôder, fréquenter en mauvaise part »; *trèvo trèbo* (lang.) « hantise, tapage nocturne, insomnie agitée ; farfadet, lutin, esprit, fantôme qui hante les maisons inhabitées et qui se manifeste par certains bruits étranges », *trèu* « trouble, sombre » (à Agde), *la trevo* « les revenants » (Mistral). Les glossaires régionaux de la France méridionale sont d'accord avec Mistral. Voici les matériaux que j'ai recueillis à ce sujet :

lyonn. *trèvo* « esprit qui erre la nuit, qui fait du bruit dans les maisons » (Puitspelu) ; Velay *trevá* « errer, rôder autour, hanter, fréquenter un lieu », *trèva* « revenant, esprit des trépassés qui reviennent, le bruit étrange qu'ils font » ; Campestre *trebá* « rôder, promener à l'aventure » (Laurès) ; limous. *trevar*, *trivar* « hanter, habiter, fréquenter, errer », *treva* « fantôme », *trevansa* « communication, accointance, passage », *atrevar* « attirer, appâter », *atrevadour* m. « endroit qui attire, rendez-vous », *s'atrevar* « se réunir, se donner rendez-vous » [2] (Laborde) ; Vinzelles *trevà* « fréquenter ».

1. Pour le suffixe, cf. bret. *truant*, v. frç. *truant*, Dottin, *La langue gaul.*, p. 294, et Pedersen, *Gram.* II, 27.

2. Ne serait-il pas tentant de rattacher à *trevar* « courtiser, donner rendez-vous » le mot rétoroman et lombard resté jusqu'ici parfaitement énigmatique qui est représenté par le bormin. *ir a tramiz* « andare di sera a far lavori e conversazioni intime », eng. *ir a tramaigl* « aller courtiser une jeune fille chez elle », surselv. *far tramagl* « jouer » (des enfants), *tarmagliar* « faire des enfantillages » ? Ce même mot revient dans l'anc. lomb. *stramaçço* « spasso, trastullo, divertimento » (cf. *Arch. Glott.*, VII, 54, 5) : el fuçe gli correi e gli bon mangiar, gli bon vin e le feste, le noçe hi balli hi solaçi hi çohi hi *stramaççi, piaççar e porteghi e lo star su le porte.* Le sens de *stramaçço* n'est-il pas celui de l'engad. *tramagl.* En outre il y a un verbe *stramaççer* « darsi buon tempo », anc. mil. *stramadhezarse* « far la bella vita, sollazzarsi », *stramezo* « sollazzo, divertimento » (*Il Libro delle tre Scritture*, ed. Biadene, *Gloss.* s. v.), valses. *stramegesse* « trastullarsi » ; enfin l'anc. vénit. *stramo* « heimlich » a l'air d'un adjectif verbal d'un ancien *stramar, *stremar (Salvioni, *Arch. glott.*, XII, 434 ; XIV 214). Le changement de *-v-* inter-

Le sens de « hanter » (des esprits) domine dans la plupart des définitions données par les glossaires régionaux. On dit de même en allemand « die Geister *hausen* in dieser Höhle » (*hausen* < *Haus*), er wird von bösen Geistern HEIM*gesucht* (*heim-suchen*, *Heim* = maison, home), une maison « hantée » est en italien una casa « abitata » dagli spiriti.

Mais ce qui est surtout intéressant, c'est de constater que les parents indoeuropéens offrent des sens approchant ceux du prov. *trevà*: le vbulg. trěbьnikъ qui désigne le « delubrum » entre comme le prov. *trevá* aussi dans la sphère religieuse. Le suisse allemand : *i's* DORF *ga* (ainsi que le surselv. *ir a vitg* <vicus) pour « fréquenter, courtiser une fille » répondrait exactement à un gallorom. *trebare* « aller au village ou au domicile de la jeune fille pour la courtiser ». C'est dans le même ordre des idées que l'on rencontre le suisse all. *Henggart* (< HEIM-*garten*) « place déterminée au milieu de plusieurs fermes, réunions le soir après le travail, rendez-vous de garçons et de jeunes filles sur place », *uf de* HENGGART *ga* « courtiser une jeune fille ». Le frç. *hanter* qui, à son tour, remonte au verbe anc. nord. *heimta* « aller chercher, aller demander (<**heimatjan* « conduire dans sa maison »), offre en Normandie le sens de « s'accointer » : ils se sont *hantés* « ils se sont fiancés », *le hant*, c'est le « revenant » [1]. Déjà en vfrç. on rencontre la

---

vocalique en -m- n'offre pas de difficulté : cf. les exemples bien connus de *saBauca* : *samauca*, *avallinca* AMÉ*lanchier*, *Cevenna* : *Cebenna* : Κέμμενον, *Covnertus*, *Commertus*, *capanna* : *cabanna* : *camanna*: mais il n'est pas non plus impossible que *trama* « intrigue » (cf. ital. *tramazzo*, *str-* « tumulto, confusione », Pieri, *Arch. glott.*, XV, 203) soit à la base des mots lombards et rétoromans. Pour le sens sans doute primitif de « hanter une jeune fille, la fréquenter et la courtiser » de *tramagl*, v. aussi le verbe prov. *trevà*.

1. Le verbe *trevar* nous garde-t-il le souvenir de la langue du culte gaulois qui avait sans doute continué à s'exercer longtemps à la campagne ? A ce propos, il y a lieu de rappeler l'existence du nom d'une déesse celtique *Trebaruna*, attestée dans une inscription de la Lusitanie : Ara(m) pos(uit) Toncius Toncetani f(ilius) Icaedit(anus) milis *Trebarun(a)e* l(ibens) m(erito) v(otum) s(olvit). « Toncius, fils de Toncetanu, habitant d'Idanha à Velha (Igeditanus), soldat, dédia cet autel à *Trebaruna* en accomplissant volontiers le vœu qu'il lui avait fait. « La *Trebaruna* sera-t-elle la déesse dans laquelle demeurerait le secret » ? Cf. sur cette inscription, Leite de Vasconcellos, *Religiões de Lusitiana*, II, 295-99.

locution « *hanter* une fame » au sens de « fréquenter » et le messin *hant* « fréquentation, entrée dans une maison » ne fait que confirmer les données que nous fournissent les glossaires des diverses régions du Nord de la France.

Mais ne serait-il pas étonnant de constater que l'aire du mot gaulois s'arrêtât tout d'un coup au nord d'une ligne qui part du sud de la Savoie, passe au nord du Dauphiné et du Lyonnais pour suivre la frontière linguistique entre le français et le provençal ? Le mot *trevá* fait-il vraiment défaut dans les parlers de la langue d'oïl ? Or il existe du moins dans les régions du Centre et de l'Est de la France un mot dont l'aire et les significations sont inséparables de celles de *trevá* « hanter, rôder, fréquenter une jeune fille » et qui mérite d'être examiné ici :

Vaud. *trizi* « fréquenter un lieu », *tridzo* « trace, vestige d'un passage », *tridzi* « laisser des traces, suivre à la trace » (Bridel); Fourgs *tredzi* « trajeter, fréquenter habituellement un endroit »; Vaudioux *tradzi* « passer, aller souvent » *tradze* « trage, passage, trace » ; Nuits *tréjé* « passer sur une propriété en l'endommageant », *trége* « passage étroit » (Garnier); Morvan *traijer* « aller çà et là, passer souvent dans le même endroit, fréquenter un lieu »; Montret *traiger* « fréquenter, passer ». Sainte-Sabine *traige* « passage étroit entre deux maisons », *traiger* « aller par le passage étroit entre deux maisons », bourguign. *traige* « passage d'une rue à une autre dans une maison, entre deux voies publiques » ; frche-comté *trage*, *traige* « passage d'une rue à une autre à travers les maisons » (Dartois); Bourberain *trǒj* « allée entre deux haies » (*Rev. des patois gallorom.*, II, 182); Besançon *tradgie* « aller de côté et d'autre, vagabonder », *traidge* « trace de passage dans un champ ou dans une prairie »; Petit-Noir *trèj* « passage étroit », *tréjè* « aller et venir » ; Grand'Combe *trèjī* « fréquenter habituellement un endroit, indépendamment de l'accueil qu'on y reçoit » *i trèj ẽdẽ ɛī nè* « il est toujours fourré chez nous », *trèjū* « passage étroit généralement à ciel ouvert » ; berrich. *triger* « fréquenter, faire la cour à une fille » (Lapaire) ; Centre (dans le Sud) *triger* « hanter, fréquenter »; bourbonn. *triger* « aller çà et là en s'arrêtant un peu partout ». Pour bien mettre en lumière le *parallélisme* des sens de *trevá* et de *traiger*, *triger*, je passe en revue la sémantique des deux mots, *géographiquement* apparentés, dans deux colonnes :



1) prov. mod. *treva* « fréquenter, hanter » (des esprits, des revenants), prov. mod. *treva* « courtiser une jeune fille ».

2) prov. mod. *treva* « lutiner infester, rôder », *trevassejà* « rôder, fréquenter en mauvaise part », *trevandiero* « femme publique » Campestre *trebá* « rôder, promener à l'aventure ».

3) prov. mod. *treu* « trace » (lang.), prov. anc. *trieu* « chemin ».

1) Centre : *triger* « hanter, fréquenter [1] » vaud. *trizi* « fréquenter un lieu », berrich. *triger* « faire la cour à une fille ».

2) Vaudioux *tradzi* « passer, aller souvent », Besançon *tradgie* « aller de côté et d'autre, vagabonder », bourb. *triger* « aller çà et là en s'arrêtant un peu partout ».

3) Vaudioux *tradze* « passage, trace » Sainte-Sabine *traige* « passage étroit entre deux maisons », Besançon *traidge* « trace de passage dans un champ ou dans une prairie », anc. frç. *triège* « chemin, trace » [2].

Si l'on se laisse convaincre par l'accord sémantique et par la continuité géographique des deux verbes, il sera clair que *trevá*, *treiger* doivent remonter au même mot primitif ; il n'y aurait qu'à admettre un dérivé en *-ium* du gaul. *treba*. Une formation telle que *trebium*, si je ne me trompe, pourrait être aisément justifiée au point de vue gaulois ou roman. Quant à l'évolution du sens d'un gaul. *trebo* « village, habitation » (ou *trebiu*) à « passage, chemin étroit entre deux maisons ou dans un champ », il n'y a là rien de surprenant. Qu'on compare l'histoire sémantique de vicus et de ruga « rue » etc. que j'essaie de résumer parallèlement à celle du gaul. trebo.

gall. trebo « domicile, maison, quartier du village, village » [sens attestés dans le cymr. ou vbret.].

lat. vicus « groupe de maisons, village, bourg, quartier d'une ville », ital. *vico* « borgo », surselv. *vilg* « bourg » etc. — Alpes provenç. *rua* « rue, village dont les maisons sont disposées le long d'un chemin », galic.

1. Un vfrç. *triège* « carrefour », dont l'existence est affirmée par Godefroy, n'a pas de base solide, parce qu'aucun passage, cité par God., ne permet de préciser le sens de « carrefour » : il est même très probable qu'un dérivé du vfrç. *trie* « jachère » se cache dans plusieurs passages cités.

2. Il existe aussi un vfrç. *triège* « charme, enchantement », attesté par un *seul* exemple dans Godefroy. Je n'ose m'y fier pour établir un lien entre le vfrç *triège* et le prov. mod. *trevo* « lutin ».

rueiro « lugar ó sitio donde se pasean ó reunen las jentes : en particular por la noche » (*Rev. lusit.*, VII, 225), *ruada* « diversion de aldeanos en sus reuniones y estas mismas que se tienen para divertirse », Pral *rūd* « serie di case », *Arch. glott.*, XI, 352 ; Nicosia *rruga* « quartiere ». — ital. ant. *contrada* « quartiere ».

prov. ant. *trieu* « chemin », Sainte-Sabine : *traige* « passage étroit entre deux maisons », bourguign. *traige* « passage d'une rue à une autre », Vaudioux *tradze* « passage, trace », Besançon *traidge* « trace de passage dans un champ ou dans une prairie ».

lat. vicus « grand'rue à l'intérieur du quartier », ital. *vico*, *vicolo* « via stretta », napolit. *vico*, molf. *viche* « vicolo » etc., cymr. *gwig* « lodge, opening in a wood » (donc = « passage à travers une forêt ») — frç. *rue*, span. ptg. *rua* « ruelle, rue », Agnone *reüa*, *reüva* « vicolo », Morvan *ruée* « chemin de desserte, ordinairement bordé de haies vives » *ruelle* « chemin étroit bordé de haies vives » — tosc. *contrada* « via, strada », piém. *contrà stopa* « cul-de-sac. »

Vaudioux *tradgi* « passer, aller souvent » Besançon *tradgie* « aller de côté et d'autre, vagabonder », bourb. *triger* « aller çà et là en s'arrêtant un peu partout » prov. *trevà* « faire du bruit pendant la nuit, lutiner, infester, rôder ».

prov. mod. *vigar* < vicus « aller, venir par les rues » (Champsaur, *Bulletin des Hautes-Alpes*, II, 231). — galic. *ruar* « divertirse andando de tuna incomodando con berritos ó gritos » (Piñol).

Je n'ignore pas que Schuchardt (*Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 473), Foerster (*Chrétien de Troyes, Yvain*, v. 1101, p. 200) et Rabiet (*Rev. des patois galloromans*, II, 182) sont d'accord pour ramener le v. frç. *triège* [1] et le bourber. *trǒj* « allée entre deux haies » au lat. trivium. Aucun de ces savants ne s'est expliqué sur l'histoire sémantique du lat. trivium qui de « bifurcation de deux ou trois chemins » aboutirait à « passage,

1. Dans la *Z. f. rom. Phil.*, IV, 125, M. Sch. avait revendiqué pour le prov. *trieu*, vfrç. *triège* un gaulois treg(ium), sans que toutefois il ait réussi à étayer l'existence d'un *treg-* dans les langues celtiques qui continuent toutes un radical *trag* (p. ex. dans vertragus, irl. *traig*, etc.).

chemin ». Comme ils ne tenaient pas compte de toutes les formes patoises que je viens de relever, ils ne pouvaient pas se douter que le problème était bien plus complexe qu'on n'avait supposé.

Il serait parfaitement inutile de nier a priori la possibilité du passage de trivium « bifurcation » à « chemin », quoique l'exemple de quadruviu > gén. *caruğu* « vicolo » ne résiste pas à la critique serrée : en effet, M. Parodi, *Arch. glott.*, XIV, 9-10, XVI, 340, pour rendre compte de la consonne initiale *ca* (au lieu de QUA-) est obligé de recourir à l'influence de carrus[1] ; dès lors nul moyen de savoir si le sens élargi de *caruğu* est dû à une évolution spontanée du latin quadruviu ou à l'étymologie populaire. Cependant il ne sera pas superflu de comparer l'évolution sémantique de trivium et de quadruvium dans les langues romanes. En tenant compte du fait que le carrefour dans la ville ou dans le village romain a toujours joué un rôle important dans la vie de toute la population, en se rappelant que le carrefour était consacré au culte commun par un *sacellum*, petit sanctuaire dédié aux Lares du *vicus* et que ce même carrefour était l'endroit où l'on célébrait des fêtes par des réjouissances (*compitalia*), on trouvera l'histoire sémantique de trivium et de quadruvium toute naturelle telle qu'elle s'esquisse dans le tableau suivant :

trivium « croisement de trois routes ou trois chemins ».	quadruvium « carrefour » : poitev. *carroi*(r) « carrefour », angev. *carroi*, *carroil* « carrefour, abords, issues d'une ferme », Haut-Maine *carrol*, *carroi*, *carrouere* « carrefour », cf. aussi *carroy* « carrefour » (Godefroy avec exemples de l'Ouest de la France), *carrouge* (dans le Sud-Est et le Nord de la France, v. aussi God.).
ital. *trebbio* « trivio, bivio, brigata, crocchio, trastullo, passo », moden. *trep* « trivio, luogo di spasso e stravizio », Mussafia, *Beitrag* 116.	messin *cüaroy'* f. « bavardage, cancan », Remilly *cuäray* (*Rom.*, V, 204), *couaroille* « assemblée de causeurs ». La Baroche *kuẹrāį* « conversation pendant la journée » Vouthons (Meuse) *quareuil* « assemblée de personnes ».

1. M. Schädel, *Die Mundart von Ormea*, p. 135, traduit *trẹvu* (< triviu) par « vicolo », mais le sens est-il sûrement établi ? Pour l'étymologie fort incertaine, Parodi-Nigra, *Studi rom.*, V, 119.

Mais même en admettant le latin trivium comme point de départ de *tréger*, je serais impuissant à écarter les objections suivantes : 1) A-t-on le droit d'abandonner purement et simplement la famille du prov. *trevar* qui offre un parallélisme sémantique frappant avec *tréger* ?

2) Au point de vue phonétique, un lat. trivium n'est guère conciliable avec le prov. *trieu* « chemin » ou le vfrç. *triège* qui, tous les deux, postulent un *e* ouvert. L'explication, donnée par Foerster, *loc. cit.*, qui allègue des cas tels que cereu, > *cierge*, se heurte au fait qu'en regard du v. prov. *tr*IEU il existe *ciri* « cierge ».

3) Comment mettre d'accord l'existence d'un trivium comme base de *triège* « chemin » avec la constatation que les descendants authentiques [1] de trivium sur le sol galloroman n'offrent pas de traces du sens général de « chemin, passage [2] » ?

Je continuerai donc à croire que c'est le gaulois treb- (ou trebium) qui est le point de départ du v. prov. *trevar* ainsi que de *triger*, *trager* ; il resterait tout au plus à examiner si un gaul. *trebiu* > *treviu*, une fois arrivé au sens de « chemin entre deux maisons » (= ital. *vicolo*), n'a pas été rattaché, par étymologie populaire, à un lat. trivium dans le pays des « Sequani », puisque les formes actuelles de la Franche-Comté et de la Bourgogne ont l'air [3] de refléter plutôt un trĭvium qu'un *trębium*

1. v. franco-prov. *trevo, treyvo* « carrefour » (cf. Philipon, *Documents linguistiques*, dép. Ain, p. 165, et *Dict. topograph. du dép. de l'Ain*, s. *Treyvo*), prov. anc. *trevi*, prov. mod. *tràvi*, *tràbi* (lang.), *trèivi*, *trèive*, *trièvo*, *triavo* (dauph.), *trèivou* (for.), « carrefour, touffe d'herbes où les loups ont coutume de pisser ou de fienter », *tribe* « carrefour, touffe d'herbes » (langued.), *tribejà* « prendre la piste des bêtes fauves dans les lieux où elles ont pissé », *tribiols* « trois petits sentiers pratiqués dans nos champs », en Rouergue (Mistral).

2. Il est curieux que quadruviu fasse défaut dans les glossaires du provençal (et aussi dans la toponomastique du Midi), tandis qu'il apparaît aussi bien dans l'Ouest que dans l'Est du domaine français (p. ex. *Carouge* près de Genève). Ce serait un beau problème que d'étudier sur le sol français la répartition géographique de quadrifurcu (carrefour), quadruviu, trivium dans la toponomastique et les glossaires régionaux et d'examiner si les aires de ces mots remontent déjà au latin vulgaire du v[e] siècle.

3. D'après Rabiet, *loc. cit.* Cependant le verbe (re)medicáre, vfrç. *megier*, aboutit à Bourberain à *mōj* 3. prs. (cf. *trōj* « allée entre deux haies »), à Fourgs on a *tredzi* en face de *médzi* », Centre *remeger remiger* en présence

ou *trevium*. Serait-ce donc encore une fois le cas du frç. *orteil*, produit d'un radical gaul. ortu- (irl. *ordeig* « pouce ») et du lat. articulu ou du frç. *craindre* où se sont rencontrés le lat. tremere et le radical *critu* (irl. *crith* « tremblement »)? [1].

Qu'on me permette d'ajouter quelques mots à propos d'un type clairement apparenté au gaul. **treba* « maison, domicile ». M. Fankhauser, dans un article suggestif et très bien documenté dont j'ai rendu compte ici même (*Romania*, XLV, 311), a ramené toute une série de mots tessinois et rétoromans (surselv. *truasch*, tessin. *torba* « grange, grenier » à un prototype *torba* (ou *troba* ?).

Torba ne peut guère être gaulois, puisque c'est *treba* qui est exigé par toutes les langues celtiques : par contre, il rappelle d'une manière fort curieuse le lituanien *trobà* « bâtiment, maison » [2]. Il s'agit donc sans doute ici d'un mot d'une autre langue indoeuropéenne survivant à la victoire du latin dans les vallées alpines de Saint-Gotthard.

Qu'on ne s'étonne pas qu'un mot apparenté au lituanien ou au nordique se retrouve comme relique d'une langue indoeuropéenne disparue dans les parlers alpins autour du Saint-Gotthard. Dans son *Rom. Etymol. Wörterbuch*, 4877, M. Meyer-Lübke, en postulant une base *lanca « vallée », considérée par lui comme gauloise, quoique, à ce que je sache, inconnue dans les dialectes celtiques, a rappelé fort à propos l'existence du lituanien *lanca* « vallée » : c'est à la base *lanca* qu'il ramène le mantov. piac. parm. *lanca* « seno di fiume » [3], lomb. *lanca*

---

de *triger*, mais à Grand'Combe : *treji* en face de *mǒjī* « soigner », Petit-Noir *trèjè* en face de *r'mǒjè* « rebouter, remettre les fractures » v. (p. 236). Mais *remoger* et le *remogeur* sont-ils partout autochtones ?

1. Cf. Ascoli, *Arch. glott.*, X, 270, 272.

2. Et l'anc. nord. *þorp* « Gruppe von Höfen, Haufen, Schar », norvég. suéd. *torp* « petite ferme à la campagne ».

3. D'après Biondelli, *Saggio sui dialetti galloit.*, p. 70, 267. Cependant il est curieux qu'Arrivabene, *Diz. mantovano*, n'ait pas enregistré *lanca*. D'après Foresti, le piac. *lanca* c'est le « vano dentro terra, operato dalla corrosione dell'acqua di un fiume ». Pour le dialecte de Parma, Malaspina fournit l'explication qui se rapproche de celle de Biondelli : così si chiaman nei pasesi circumpadani quei tratti di campagna bassa lungo le rive del Po, ove l'acqua di detto fiume traboccando in occasione di piena vi si impozza od impaluda.

« ramo morto di fiume » [1], valbrozz. *lanca* « macigno », *lancett* pietra de taglio [2], Albertville *lanste* « bête grande allongée, efflanquée ; taillis en pente, petite vallée rapide sur une montagne, sans arbre par où descendent les avalanches » (Brachet), sav. *lançhe* « pièce de terre longue et étroite » (Fenouillet), sav. *lançhë* [3] « langue de terre offrant une grande déclivité, couloir de montagne qui se rétrécit vers le bas », *lanche* (doc. de 1686) « pièce de terre longue et étroite », *lançhi* s. m. -a r i u « bosquet ou taillis de forme allongée, resserré entre les rochers ou entre des berges abruptes ; ce mot implique généralement l'idée d'un terrain en pente ; pré long, étroit et très rapide » (arr. de Bonneville). L'aire de *lantse* se continue aussi dans la Suisse romande : Blonay *lątsè* f. « portion d'alpage trop escarpée pour que les vaches y paissent et que l'on fauche » [4] et dans le Haut-Valais aujourd'hui allemand — le trait d'union entre le territoire franco-provençal et le territoire italien — *Lauch* « Name von 1) Bergübergängen, meist durch die Lücke eines Felsgrates », 2) « wellenförmiges Terrain im Gebirge » [5].

Mais peut-être l'aire de *lanca*, est-elle bien plus étendue que l'on ne semble admettre jusqu'aujourd'hui : car rien n'empêche de se demander si les mots alpins du type *calanca*, romagn. *calanch* « frana », prov. mod. *chalancho* « pente raide et dépour-

---

Alcuni chiamano *lanca* la morte di fiume ed anche in propr. i seni che fanno le correnti nelle sponde ».

1. Faut-il rattacher ici le tic. *lanchett* « pozzanghera » (Monti, App.) qui rappelle le sens du cremon. *lanca* « morta di fiume » ?

2. C'est un terme usité, paraît-il, sur les bords du Pô : du moins Peri cite-t-il pour Cremona : *lanca* : « morta di fiume ». J'ignore si le verbe berg. *slacàs*, *slancàs* « scoscendere, rompersi o spaccarsi, e dicesi di rami d'alberi e simili » (Tiraboschi) entre dans la même famille de mots.

3. Dans son article de la *Zs. f. r. Ph.*, XXXIX, 217, M. Meyer-Lübke cite une forme sav. *lāš* qui m'est inconnue : la définition du mot qu'il donne me semble trop étroite à en juger d'après celles des glossaires régionaux.

4. Sur les noms de lieu, v. Jaccard, *Essai de toponimie*, p. 221.

5. *Schweiz. Idiot.*, III, 1006 : il est vrai que le premier sens est attesté exclusivement dans les parlers du Jura de Bâle-Campagne ; c'est ce qui surprend, si l'on tient compte du fait que dans la toponomastique du Jura français *lançhe* semble faire défaut.

vue de végétaux qui sert de couloir aux avalanches » etc. [1], au lieu d'être interprétés par *chala(re)+lanca* ne soient pas plutôt sortis de *cal+anca*, c'est-à-dire de *lanca*, munie du préfixe *cal-* qui doit être d'origine non latine [2]. L'étude systématique du glossaire patois nous aidera, j'en suis sûr, à mieux entrevoir un jour la parenté des langues parlées dans les Alpes centrales avant la conquête romaine.

5. *AMBI-BASCIA* « CHARGE » ?

Dans son *Dictionnaire du Lyonnais*, Puitspelu a admis l'article suivant :

« *ambaissi ambessi* (vieux lyon.); s. fém. : *ambessi* de furnilli de 5 fais, a l'entra paiera 11 gros ; a. 1358 : *ambessi* de furnilli de v fes, l'ambessi j gros, etc. ».

Puitspelu détermine le sens du mot « mesure pour les fagots comprenant un nombre déterminé de ceux-ci » ; d'après lui c'est le bas-latin ambaxia (?), ambactia « commission, charge ». Il n'est pas douteux que le substantif lyonnais doit être mis en rapport avec le prov. mod. *embaisso, embaicho* des patois méridionaux.

embaisso, embaicho f. « emballage, sacs, cordages qui servent d'enveloppe aux marchandises que l'on pèse ; tare, embarras ; outre, sac à vin ». *lis embaisso(s)*, *embiassos* [3] (lang.) « échelette, espèce de châssis qu'on attache sur un bât et à chaque bout duquel on pend un sac, pour charrier du sable ou du gravois ; cacolets, grands cabas de sparterie » (Mistral) ; lang. *embâissos* « échelette, etc. » *embâisso* « embarras, ambages » ; *s'embâissar* « se lasser », *embâissá* « fatigué, lassé » (Sauvage).

Castres, Tarn *embaysso* « outre, peau de bouc cousue en sac pour les liquides, surtout pour transporter le vin (Couzinié, Gary).

C'est à M. Horning [4] que revient le mérite d'avoir rapproché

1. Cf. en dernier lieu, *Bull. de dial. rom.*, III, 11.

2. Sur la vitalité du suffixe *cal-*, Nigra, *Arch. glott.*, XIV, 274.

3. C'est par étymologie populaire que le mot *biasso* « bissac » s'est mêlé au second élément d'*embaisso*.

4. *Glossare der romanischen Mundarten von La Baroche und Belmont*, *Beiheft LXV der Zs. f. r. Ph.*, p. 172.

du lyonn. *ambaissi* une série de mots qui font partie des parlers de l'Est de la France. Voici ses matériaux que j'ai tâché de compléter autant que possible en puisant dans les glossaires régionaux : La Baroche : *ę̃bę̄š* (Horning, p. 20) : « Geräte jeder Art (haches, pelles, pioches, baquets, assiettes), auch kleinere Gegenstände, z. B. Knäuel Faden) », Belmont *ę̃bę̄x* (p. 105) f. « outils, vaisselle, batterie de cuisine », La Poutroye : *ėbèche* « outil, instrument », Vosges : *ambèhh* « mauvais outil, terme de mépris adressé aux femmes de rien » (Haillant), Meuse : *embèche* f. « instrument ou personne plus embarassante qu'utile », Metz (Campagne) *ãbẹ̄χ* « einer der zu nichts taugt, der überall im Wege steht », Rémilly : *ãbẹχ* « récipient quelconque », *ãbë̄χ* « panier très profond » (Rolland, *Rom.*, V). Dans son Lexique français-patois des Vosges méridionales, M. Bloch a indiqué comme mots équivalents au frç., *outil* sur deux points de son territoire : *ẽbę̃ç* (fém.). En outre, le même mot est connu un peu partout dans la région explorée par M. Bloch au sens de « outil mal fait, objet inutile, encombrant, instrument à ressort pour abaisser les quinquets suspendus ». Enfin on se demande si le morvan. *embâche* « poupée ou plain de chanvre prêt à être filé » (Chambure) entre aussi dans notre groupe de mots.

Quelle est l'origine de toute cette famille de mots français et provençaux ? Au point de vue phonétique, le second élément du prov. *embaisso*, du lyonn. *ambaissi* ainsi que des formes lorraines peut refléter aussi bien baxia que bascia.

Or le cymrique *baich* « fardeau, charge », le moyen bret. *bech*, bret. mod. *beac'h* sont apparentés au latin *fascis* et remontent à un celtique *baksi* (ou *basci* ?) : un ambi-bascia ou un ambi-baxia aboutiraient, tous les deux, aux formes romanes.

Le nombre des formations en *-io -ia* dans les langues celtiques est, comme on sait, très considérable : qu'on me permette de renvoyer à Pedersen, *Grammatik der keltischen Spr.*, § 364, 3, et à ce que j'ai dit sur *ambilattium* dans le *Bündner Monatsblatt*, 1921, 37-57. L'histoire sémantique des descendants de *ambibaxia* (collectif comme *ambibosta* ?) n'offre pas de difficultés sérieuses du moment que nous faisons appel à des exemples parallèles offrant les mêmes passages des sens qu'*ambascia*.

Exactement comme le français « charge » ou le prov. mod.

cargo (la « charge » de blé valait en Provence 2 décalitres ; la « charge » de vin valait 1 hectolitre : la « charge » de bois 125 kilos, etc.) désignent ou désignaient des mesures déterminées de bois, de vin, etc., le gaul. *basci*(a) « charge » dans le composé *ambibascia* pouvait aboutir au lyonn. *ambaissi* au sens de « mesure déterminée de bois ».

D'après Piat, *Dict. franc.-occit.*, on donne à « l'échelette d'un bât pour accrocher des gerbes ou des bottes de foin ou de légumes » le nom de *cargadouiro* ou de *cargastiero* (angastiero + cargá) ; ce seraient donc des dérivés de carricare tout à fait comme *lis embaissos* seraient un dérivé du thème *basci* « fardeau, charge ». Le prov. mod. *bagage* ainsi que le prov. mod. *fardage* (cf. *fardeau*) désignent l'*emballage* (considéré comme ce qui « charge, ce qui augmente le poids »), comme le prov. mod. *embaisso* est employé pour désigner « les emballages, sacs, cordages qui servent d'enveloppe aux marchandises ». On peut supposer que le sens d' « outre, sac à vin » est sorti du sens d'une quantité déterminée de vin transportable (cf. *cargo* de vin = 1 hectolitre) de la même manière qu'à Vinzelles le substantif *tsąrdẓâ* « charge » désigne aussi le « cuveau portatif qu'on met sur les chars et où l'on verse la vendange recueillie dans les hottes » (Dauzat). Le morvand. *embâche* « poupée ou plain de chanvre pour être filé », qui, au point de vue phonétique remonte plutôt à *ambibasca* qu'à *ambibascia* [1] (cf. *graisse* < crassia), trouve son pendant exact dans le prov. mod. *peso* « poupée de chanvre » qui dérive du lat. pe(n)sa « poids ».

Les mots qui partent du sens de « fardeau » ont souvent la tendance d'élargir leurs significations. Le prov. anc. *farda* est rendu par Levy avec les acceptions : « Geträschaften, Kleidungsstücke », en languedoc. *fardos* est défini par « hardes, trousseau, habits, linge, bagage ». Pour le prov. mod. *bagage*, Mistral donne les sens de « bagage, équipages, hardes », le wallon *bagage* désigne « l'équipage des voyageurs et des guerriers » et même « la vaisselle de la cuisine » (*A L F*, c. VAISSELLE). Les instruments aratoires ou agricoles portés aux champs par le cheval ou la charrette peuvent bien avoir été désignés par le collecti ambibascia « charge, équipage, fardeau, harnais » : je ne

1. En effet, le cymr. *baich*, bret. *bech* « fardeau » remontent à une forme basci, tandis que l'irl. *basc* « collier » reflète un prototype celtique basca.

crois pas qu'il y ait aucune difficulté sérieuse d'expliquer tous les sens du lorr.-alsac. *ébèche*, lorsqu'on admet comme point de départ un sens tel que « fardeau, harnais, outils » (chargés sur la bête de somme). Qu'on me permette de réunir ci-après dans deux colonnes les sens d'ambibascia et de fardeau, bagage, harnais [1] pour mettre en lumière le parallélisme de l'évolution des sens.

embaissos « échelette de bât [2] ».	prov. mod. *cargadouiro*, *cargastieiro* « échelette de bât ».
lyonn. *ambaissi* « charge de bois (mesure) ».	prov. mod. *cargo* « mesure de bois [3] »
prov. mod. *embaisso* « emballage ».	prov. mod. *bagage*, *fardage* « emballage ».
prov. mod. *embaisso* « outre, sac à vin portatif ».	Vinzelles *tsąrdzå* « cuveau portatif pour la vendange ».
Morvan, *embâche* « poupée de chanvre pour être filé ».	prov. mod. *peso* « poupée de chanvre », trasmont. *pésa* (de linho) » manhuça d'elle, isto é, o feixe de doze estrigas espadelladas » (*Revista lusit.*, V, 100).

1. Ainsi le lat. applicitum était d'abord l'« attelage du char », cf. vfrç. *aployer* « atteler un char », vfrç. *appleit* « harnais d'une bête de somme », Vionnaz *apdá* fém. « attirail de char », mais son sens s'élargit rapidement : anc. dauph. *aplet* « outillage d'une maison fermière », anc. prov. *aplech* « instrument ; plane, instrument de charron », Bas-Maine *apyé* « instrument aratoire », *apyétaj* « outillage agricole », limous. *apleg* « joug, harnais, charrue », Vinzelles *iplįtå* « mauvais outil » etc.

2. Cf. vfrç. *somme* désignant la « charge », ensuite une « mesure très variable » et enfin, la selle ou le bât sur lequel on affermit la charge ». Comparer aussi l'évolution du sens du vfrç. *bers* (conservé dans le frç. *berceau*) qui aboutit non seulement au sens de « ridelle du char », mais aussi dans le vendômois : *barsolle* « sorte de brancard accouplé qui se place sur le bât ; il est muni de deux crochets, destiné à retenir le chargement, à porter les objets encombrants tels que paille, fagots, etc. » et le substantif *barsolée* « charge de bête de somme = dix fagots ou bottes de bois ou de fourrage » (Martellière).

3. Cf. aussi le suisse all. *Bürde* « fardeau » désignant « une mesure déterminée de bois » (cf. *Schweiz. Idiot.*, IV, 1543) ou le franç. *faisseau* (fasce) employé au XVIe siècle au sens de « fagot de cercles de charniers, fagot de 50 bâtons ou perches, moitié de la javelle (Martellier, *Gloss. des documents de la communauté des marchands fréquentant la Loire*, p. 31).

Belmont *ẹ̄bẹ̄χ* « outils, vaisselle ».	wallon, *bagage* « vaisselle » ; poitev. *hardillage* « les choses nécessaires à l'équipement d'un cheval » (< hardes). prov. mod. *arnés* (harnais) « outils d'un ouvrier ». Forez *eplées* « outils, menus objets servant au labourage, à l'attelage des bestiaux », anc. dauph. *aplet* « outillage d'une maison fermière » (< applicitu) ; berrich. *faix* (<fasce) « butin, avoir » [1].
Remilly *ābẹχ̣* « récipient quelconque ».	vénit. *arnaso* « botte, recipiente di vino » (<*arnese*).
Meuse *embéche* « personne embarrassante, mauvais outil ».	wall. *bagage* « obstacle, contre-temps » ; *cargo* « chose onéreuse », Vinzelles *iplịtå* f. « mauvais outil » (<applicita).
Remilly *ābëχ̣* « panier très profond ».	Forez *somma* « hotte » (< charge) <sagma.

A dessein, je n'ai pas fait appel au brito-lat., bascauda [2] dont le rapport avec le thème gaul. *basci* est encore mal éclairci. Il est vrai que les sens d'ambascia et de bascauda se rapprochent dans plus d'un endroit d'une manière fort curieuse. Ainsi le béarn. *bascoye* <bascauda désigne le « panier profond qu'on attache aux flancs des chevaux ou des ânes qui se font équilibre et qui servent aux transports de toute espèce à la montagne », c'est un autre genre du bât que celui muni des échelettes mais

1. V. aussi le latin *carramenta (forgé sur ferramenta) qui aboutit au Forez à *charamente* « mot collectif désignant les outils, les ferrures qui servent pour l'agriculture » (Gras) : c'est donc sans doute ce qu'on portait sur les charrettes aux champs. Et il n'est pas douteux que le même sens primitif (« ce qu'on porte sur le cheval ou dans les bras ou sur le char ») est à la base du m. h. all. *getregede* (<tragen « porter ») « bagage, vêtements, outils » qui aboutit à l'all. mod. *getreide*. On pourrait enfin rappeler l'existence du substantif *attraits* (cf. aussi le sicil. *attrattu*) » matériels de ferme » à Escurolles, ou le franç. *traite* « charge d'un cheval attelé, poids, quantité déterminé d'objets de ferronnerie, de fer, d'ustensiles de cuisine, le millier pesant de ces objets (Martellier, *op. cit.*, 64)

2. Cf. G. Paris, *Mélanges linguistiques*, 467-73.

qui sert au même but que l' « ambaisso ». Comme l'*ăbē̆χ* désigne à Remilly un « panier très profond », le messin. *bèchowe* (<*bascauda*) est une « hotte en bois qui sert à porter le vin et le raisin ». Je laisse au lecteur de décider si la voie que j'ai choisie pour expliquer *embaisso* est la bonne ; il faut aussi avoir le courage de se tromper, lorsqu'on se décide à frayer le chemin non battu par d'autres.

6. *BROGIER* « RÉFLÉCHIR »

Il y a longtemps que ma curiosité avait été éveillée par l'existence d'un verbe *brogier* dans le vocabulaire de certains parlers franco-provençaux et limitrophes du Sud-Ouest de la France. La première fois que j'avais rencontré le verbe *brogier*, je me demandai immédiatement comment il serait possible de rencontrer un vocable d'origine obscure pour un terme désignant une action abstraite comme celle de « penser, réfléchir ». J'ai continué depuis de recueillir le dossier de ce mot curieux et je le soumets au jugement de ceux qui sont plus compétents que moi dans la matière celtique.

Le glossaire du patois des environs de Grenoble, dû aux soins de Ravanat, enregistre plusieurs articles consacrés au verbe *brogie*(*r*). Les voici :

brogiave « pensait », *brogiè* « songer » (avec exemple), *brogie* « réfléchir » (*brogiàvo* « pensais »), *brogié*, *brougiè* « se consulter, supposer, croire, se figurer, se forger [1] (avec des exemples tirés de poètes écrivant le patois dauphinois). Ce même verbe est attesté dans les régions avoisinantes : lyonn. *brogî* « réfléchir profondément » (Puitspelu), Forez *brogî*, *brougî* « réfléchir, rentrer en soi-même, se repentir » (Gras), Saint-Etienne (XVII[e] siècle) *brougie* « réfléchir » (Vey 339), Gilhoc *broudza* « réfléchir, chercher quelque chose dans l'esprit » (Clugnet), Romans *brugear* « réfléchir » (Lafosse), provenç. mod. *brouja*, *burja* (aveyr.) « réfléchir, prendre un air sérieux ».

Toute cette famille de mots pourrait remonter à une base :

---

1. Je ne vois pas que tous ces sens soient réellement imposés par les textes dans les passages cités par Ravanat, la traduction par « songer, réfléchir » serait absolument suffisante.

broticare ou brodicare, qui aurait abouti à *broujá*, dauph. *brogié* comme judicare > prov. mod. *jujá* , dauph. *jugié* ou *druticare (dérivé verbal de drūt, frç. dru) > dauph. (Grenoble) *endrugié* « fumer la terre, lui donner plus de vigueur par l'engrais », *Revue de dial. rom.*, III, 68. Or on a découvert dans le texte des inscriptions votives ou dédicatoires le mot *bratude*, « ex judicio » qui, de quelque façon qu'on l'interprète grammaticalement, est aujourd'hui ramené par les philologues au radical *bratu* qui est le point de départ de l'irl. *bráth* « jugement », le gall. *brawd*, corn. *bres* « jugement », bret. *breut* « plaidoyer » : un verbe tel que *braticare aurait pu avoir le sens de « juger ». Qu'on relise maintenant l'article JUGER dans Littré, on ne tardera pas à se rendre compte des sens multiples que le verbe peut prendre dans les différents contextes cités : Littré rend le verbe *juger* (à part ses sens originaires) par « juger, apprécier, se faire une opinion sur, se faire une idée de » (vous pourrez juger de ma surprise). De même le prov. mod. *juja un pau veire* est rendu par Mistral, s. *juja* par « juge, imagine-toi » ou l'esp. *juzgar* est couramment traduit dans les vocabulaires par « juger, croire, s'imaginer » ; il n'y a donc, me semble-t-il, aucun obstacle sérieux pour admettre la même évolution du sens pour *broticare*, dérivé de *bratu* « jugement ».

L'objection principale qu'on serait tenté de soulever ce serait le passage de l'*a* long de *brātu* > en *o*.

Serions-nous là en présence d'un phénomène attesté dès le Ve siècle après Jésus-Christ dans la branche *brittonique*? En regard de *bratro* « frère », continué par l'irl. *bráthi*, c'est à *brōtro* que remontent le cymr. *brawd* l'anc. corn. *broder*, le bret. *breur*; cf. Pedersen, *op. cit.*, 47-48. Reste à savoir si nous avons le droit de supposer cette même évolution dans certains dialectes gaulois parlés en France au cours du IIIe au Ve siècle. Seules les découvertes ultérieures de reliques celtiques dans les patois français pourront apporter une réponse affirmative ou négative [1].

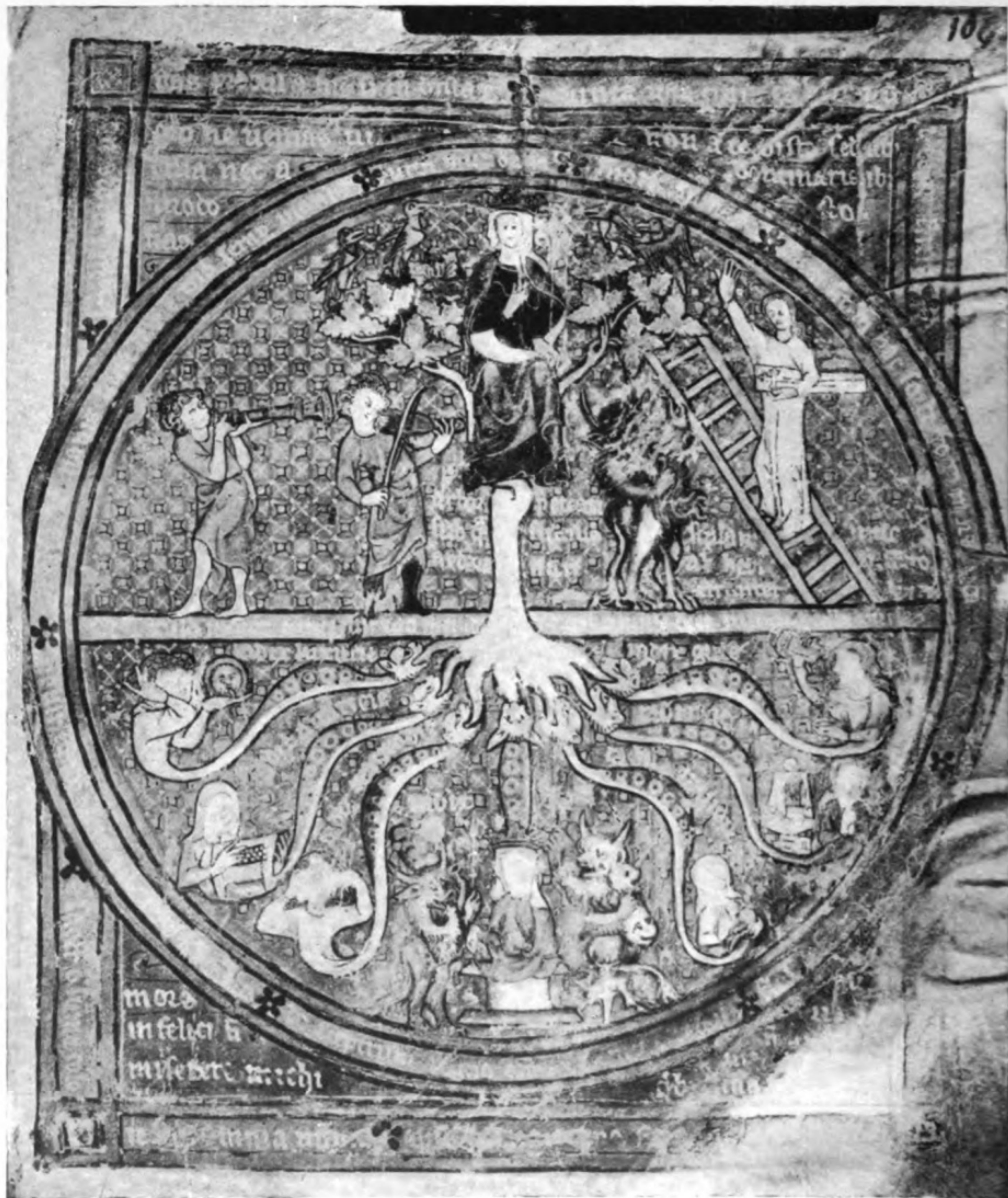
J. JUD.

---

1. Par acquit de conscience, je mentionne ici deux autres hypothèses que j'ai écartées après un examen approfondi du problème. On pourrait être tenté de rattacher *brogier* au radical du frç. *broder*, vprov. *brodar*, *broidar* « broder » mais le sens figuré du frç. *broder* « ajouter des embellissements à

une histoire » semble être moderne (pas d'exemple au delà du XVII[e] siècle). D'autres pourraient mettre *brojé* « réfléchir » en rapport avec *bourja*, *bouria*, *boulza* (lang.) *burja* (aveyr.), *burga* (lim.), attestés par Mistral avec les sens « fouiller profondément, remuer la vase pour faire sortir le poisson, battre les buissons pour faire sortir le gibier, plonger une baguette de bois vert dans le verre fondu, gâcher, patrouiller » (v. aussi Schuchardt, *Rom. Etymol.*, II, 129-131) : mais, s'il est vrai qu'on dit au figuré « *fouiller* un problème » ou « *remuer* des idées », je ne vois pas de raison quelconque qui eût pu favoriser une pareille évolution sémantique de *burjá* « fouiller la vase pour faire sortir le poisson » *exclusivement* dans la région compacte des parlers franco-provençaux, du Forez et du Lyonnais et des parlers provençaux de la plaine du Rhône et des Cévennes où l'on trouve aujourd'hui le verbe *brogier* « réfléchir ». Et serait-ce vraiment un pur hasard que de rencontrer dans l'aire de BR*ogier* « réfléchir » presque constamment la forme du type de *b*RO*já*, *b*RO*gier* au sens de « réfléchir », en regard de celle *bou*R*já*, *bo*R*gier* au sens de « fouiller la vase pour dénicher le poisson » ?

Ms. 2200 de la Bibl. Ste-Geneviève.



I. — *Fol.* 166 r°.

Ms. 2200 de la Bibl. Ste-Geneviève.



II. — *Fol.* 166 r°.



III. — *Fol.* 172 r°.

LE MIROIR DE VIE ET DE MORT

PAR

ROBERT DE L'OMME

(1266)

MODÈLE D'UNE MORALITÉ WALLONNE DU XVe SIÈCLE

PREMIER ARTICLE

J'avais copié, il y a plusieurs années, dans l'intention de le publier un jour, le poème moral [1] que l'on va lire ci-après et qui est intéressant à plus d'un titre. Si cette intention se réalise aujourd'hui, c'est surtout en raison d'une petite découverte que l'édition par M. Gustave Cohen des *Mystères et Moralités* du manuscrit 617 de Chantilly [2] m'a permis de faire. La troisième pièce du recueil de Chantilly, la *Moralité des sept péchés mortels et des sept vertus*, est, en effet, dans sa partie essentielle, identique au *Miroir de Vie et de Mort*, composé, très probablement, en 1266 — la date varie dans les différents manuscrits, — par un poète qui se nomme Robert de l'Orme, ou plutôt de L'Omme, localité où il faut peut-être voir la petite ville de Lomme, dans le département actuel du Nord.

I. — TEXTE.

Je réserve pour un second article l'étude des différentes questions que soulève le poème et je ne donne ici que le texte

---

1. Voir mes *Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle*, p. 91, 133 et 325.

2. *Mystères et Moralités du manuscrit 617 de Chantilly*, publiés pour la première fois et précédés d'une étude linguistique et littéraire par Gustave Cohen (*Bibliothèque du XVe siècle*, n° XXV)) ; Paris, Champion, 1920; in-4°, CXLIX-138 pages avec 3 planches hors texte [cf. ci-dessous, le compte rendu de M. E. Hoepffner].

de l'œuvre de Robert. Ce poème nous a été conservé par quatre manuscrits[1]. J'ai pris pour base de mon texte le manuscrit 2200 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, désigné par la lettre *G*. Je désigne par *N* le manuscrit français 834 de la Bibliothèque nationale, par *P* le n° 24432 du même fonds et par *O* le manuscrit Ottoboni 2523 de la Bibliothèque du Vatican ; j'appelle *C* la version dramatisée du ms. de Chantilly. On verra par la suite que *O* provient d'un modèle à peu près identique à *G*, tandis que le rédacteur wallon de la dramatisation de *C* a eu sous les yeux un texte qui ressemblait beaucoup à *P*.

[PREMIER PROLOGUE]

De .VII. pechiés morteus [*fol. 164 v°*]

I Ki est liés tout dis bale
Et de l'estuet stribale,
Nait a le fois tristecce ;
A celui cose est male
Ki monte et puis avale
Et kiet si k'il se blecce.

II Lucifer fu jadis
Angeles en paradis.
Sor tous volt estre sire ;
De si haut k'iert salis
Keï o ses eslis
En infer a martire.

III De tant k'il ert plus haus
Des autres et plus baus
Est keüs el plus bas ;
Sor tous est fel et faus,
Rachine de tous maus
Entre les sathanas.

IV Ki cest escrit oés
Humelment vous tenés,
Si monterés amont ;
Ki d'ire est enflammés
Ses sens li est mués,
S'arme et son cors confont.

V Ki d'autrui ait envie
Trop a mauvaise vie,
S'arme a soffrir en a ;
Avarisce n'est nie
Au caritable amie :
Cui sert povres sera. [*fol. 164 v° b*]

VI Accide est uns pechiés
Ki est a l'arme griés :

1. La description en sera donnée dans la deuxième partie de cette étude.

Rubrique de P : Ci commence le dit dez .VII. serpens.

Le premier prologue est dans GP — 1 Ki est ki tout *G* — *P lit les v.* 1 *et* 2 *ainsi* :

Qui est liez toudis bal
Et a l'estuef tribale.

3 Voit *P* — 8 Angl'es *G* — 9 sires *P* — 13 plus biaus *P* — 14 plus haus *P* — 17 Racine est de *P* — 19 Vous qui cest escript oés *P* — 22 *P omet* est — 23 est raues *P* — 25 a envie *P* — 27 Et s'arme en dannera *P* — 30 Qui s. povre s. *P*.

C'est de Dieu adosser.
Tels en luxure est liés
Ki en infier iriés
Se verra tormenter.

VII Ki quiert tout son delit
En gloutenie vit,
Son avoir waste et s'arme ;
Cil ki sont endormit
Es pechiés k'ai chi dit
Pueent dire : wagherme !

[DEUXIÈME PROLOGUE]

Li Miroirs de Vie et de Mort

I Dieus dist en l'Evangile,
Ou n'a fable ne ghile,
Ki querre volt il troeve :
En tous lieus, par saint Gille,
En cans, en bos, en vile
On trueve s'on lui rueve.

II Dont li voel je rover
Cose me doinst trouver
Dont damage ait infers.
A poureture aler
Hons covient, c'est tout cler,
Et gesir o les viers.

III Certes, mout se dechoit
Ki a le fin ne voit
U feme va et hom.
Bien y penser cuidoit,
Car a mout grant destroit
[*fol. 165*]
On vient et reva on.

IV Quant jou a celi pense
Vers qui nus ne se tense
Por or ne por argent,
Bien voi n'i ai deffense,
Car tout a pris a cense,
Moi et tout autre gent.

V Toute cose trouvee
Ne doit estre celee
S'a tous est couvegnable.
Ceste c'ai ordenee,
Se souvent est miree,
A l'arme est profitable.

VI Mais ore ai oï dire :
De la tiere li sire
Le truene doit avoir ;
Miroir ou il se mire
Ne li voel encondire,
Bien l'ait a son voloir.

VII Fantosme semble a vir
Et mervelle a oïr
Ki entente i volt metre ;
Coi k'en doie avenir,
Tout li voel descouvrir
Par figure et par lettre.

[TROISIÈME PROLOGUE]

En cest prologhe del Miroir
Cinquante et dis vers doit avoir,
Mais en celui de deus et d'as
Quarante et deus conter poras.

Li arbres ke vous chi veés [*fol. 165 b*]
En .VII. serpens enrachinés,
Li arbres de pechiés dis est

34 Tieus est en l. liés *P* — 35 enfer sera liés *P* — 42 va arme *P*.
Le second prologue est dans G seul.
58 *Dans* bien y, n *et* y *sont en surcharge.*
Le troisième prologue est dans GP. Rubrique de P : C'est li prologues du livre.
1 Li a. que veu avez *P* — 3 des p. *P*.

Ki de .VII. serpens vient et naist.
Pechiés serpens dire puet on,
Ki sont felon plus ke lion.
Serpens beste est espoëntable,
Car en figure est del diable.
Par serpent vint primiers peciès,
Dont tous li mons fu engingniés,
En qui s'estoit li anemis
Pour nons dechevoir atapis.
Serpens est beste dechevans,
Sor toutes autres devorans :
Le cors dechoit, l'arme devore,
Quant en infier le puet enclore,
Dont nons dechoit quant nons pechons,
Devore, s'en pecchiés morons.
Cascuns se monstre par painture
Deriere en humaine figure.
Des .VII. pechiés le contenanche
Noter puet on et lor samblance.
Sor l'arbre tous monter nons plaist
Ki de lour gheules ist et naist,
Car adont sor l'arbre montons
Quant les delis del cors querons.
Onques no cuer saoul ne sont ;
Toudis volons monter amont
La ou nos quidons en pais vivre.
Cele qui par tout fait grant cuivre,
C'est li Mors orghoilleuse et fiere,
[*fol. 165 v°*]
En terre nons tresbuce ariere :
De terre issons, en terre alons,
Et nonpourquant peu i pensons.

Escrit trouvons en l'Evangille
Ke par mi le treu d'une aiguille
Porroit miex uns cameaus passer
Ke nus rikes hom puist entrer
Avoec Dieu el regne des ciols,
Car en rikoise gist orghiols.

Deus fois se point, s'ai oï dire,
Ki contre aguillon escaucire.
Deus fies muert ki envis muert,
Car le mort d'infier en aquert.
Cil muert envis ki lait ariere
Rikoises, grans maisons de piere,
K'il a toute sa vie aquis.
Peu pense d'autre paradis,
Se Diex nel fait ki pour nons tous
Espandi son sanc precious.
Sire ert de tout le mont et rois,
Et pour nons volt morir en crois
Et venqui l'orgoillous serpent
Ki dont regnoit sor toute gent.
De lui nons devroit souvenir
Quant il daigna pour nons morir,
Et nons devriens humeliier
Et pour soie amour tout laissier
Et, pour avoir remission
De nos maus, morir en son non.
Li Miroirs de Vie et de Mort
Ki met a terre foieble et fort,

---

4 des .VII. s. croist et *P* — 8 de d. *P* — *Après ce vers, P ajoute :*

Que ci comme serpens el ciel
Combati contre saint Michiel.

11 En cui s'estoit *P* — 14 Et sor tous *G* — 15 Les c. d. l'a. devoire *P* — 16 les p. *P* — 18 Devore sommes s'en pechié mourons *P* — 21 *P omet* pechiés — 22 Puet on noter et la semblance *P* — 24 Qui de l'orgueil vienent et nest *P* — 26 O. nos cuers solle ne s. *P* — 30 Icelle qui p. t. f. cuire *P* — *P omet le v.* 31 — 32 En derriere n. *P* — 33 issons et repairons *P* — 34 pou y faissons *P* — 36 le tuiau *P* — 38 Que ja r. *P* — 41 Cil qui c. esguillon estrive *P* — 43 Deus fois m. que e. m. *P* — 44 aquiert *P* — 51 Sire est *P* — 57 devrions *P*.

Et c'est li arbres de pechiés
Dont tous li mons est entechiés.

[*Au fol. 166 r°, grande miniature (I), et au fol. 166 v°, petite miniature (II) dans l'E initial du v. 1 ; voir la planche.*]

Entendés cha, soit hon, soit femme: [*fol. 166 v° b*]
Ke vaut ke on met rike lame
Sor cors qui tost porrist en tiere
Quant dedens un sarcu de pirre
De simple oevre fait volt gesir?
Cils ki tout fist a son plaisir
Entre nons humelment nasqui,
Entre nons humelment vescui.
Or n'est nus hon, s'il a deniers,
Ki ne soit orguelleus et fiers.
S'il muert, on li fait une lame,
Com se tous jors i fust li ame.
Cascuns, cascune sor chu beie
Et dient tout: « Bien est ovree »,
Et puis de la endroit s'en vont;
Pour l'arme autre orison ne font.
De l'arme quident mout de gens
Ke che ne soit el fors ke vens.
Car se bien le voir en savoient,
Je croi autre cose en feroient,
Et mout en sont, se il seüsent
Le jour ke il morir deüsent,
Ja puissedi bon jour n'aroient, [*fol. 166 v° b*]
Adiès a le mort penseroient;
Et nonpourquant onkes ne fine,
Seur nons vient a mout grant ravine.
He las! bon i feroit penseir
Et de tous maus faire cesser
Si c'on n'en fust mie soupris.
Ki garnis est n'est desconfis.
Par celui Dieu ki fist le trosne,
Plus seüre est, che croi, l'aumosne
Faite quant a vie le cors
K'ele ne fait quant il est mors.
Quant mors est, ki me sara dire
En quel point l'a pris nostre Sire?
Bien fais c'on fait en vie plaine
Homme et feme a bone fin maine.
Un songe vous volrai conteir,
Proi vous kel voilliés escouter,
Car tel cose oïr i porreis
Dont a le fois i pensereis.

Dans G, la colonne b du fol. 165 est blanche, sauf qu'elle porte tout en bas, en rouge, la rubrique versifiée, qui ne se trouve pas ailleurs. Dans N on lit en rubrique: C'est li mireoers de la vie et de la mort que Robert de L'Orme fist (*le nom est écrit sur un grattage*). *Dans P il n'y a pas de rubrique. O commence par une note servant d'indication au miniaturiste (voir la Description des manuscrits).*

1 homme soit *N*, home ou *O* — 2 k'on fait *G*, quant on met *P* — 3 *P omet* tost — 4 sacu *P*, sarqueul *N* — 5 faite *P*; vost *N* — 6 nous f. *N* — 8 Et ou nous *N* (*bonne leçon ?*) — 9 Qu'il n'est *N*; s'il n'a *P*; *O omet ce vers* — 10 Kil *GP* — 13 Chascuns et chascune sus bee *N* (*bonne leçon ?*) — 14 Et dient tant b. est o. *P*, Si dient que b. fu o. *N* — 16 n'en f. *N* — 17 gent *P* — 18 soit el ke vens *G*, soit fors el que vant *P* — 19 Ca se *G* — 20 Je croi ke a. c. en f. *G*, Je croy que a. ch. diroient *N* — 21 Et si sont maint que s'il s. *N* — 24 Car a le m. adies p. *GP* — 26 Sur nous ne veigne *P* — 28 m. son corps aeser *N* — 29 ne fust *PN(C)* — 30 est il n'est honnis *N* — 31 Par Damedieu *N* — 32 je croy *N* — 33 li cors *PN* — 35 me sa (*sic*) dire *G*; Q. il est m. qui saura d. *P* — 36 la prist *P* — 42 Ou vous a la f. p. *N* (*bonne leçon ?*).

En fables oïr et entendre
Puet on sovent exemple prendre.

Une eure avint ke je pensoie,
Entrués k'ens el penser estoie
Mout mervellous, si m'endormi,
Et puis en mon dormant si vi
Un arbre vert, grant et ramu,
Et a mervelle bien foillu ;
Mais une foille n'i ot mie
C'aucun pechiet ne senefie.
Sor l'arbre une dame seoit [*fol.* 167]
Ki mout bien aornee estoit,
Si com fust une empeerris.
Des osillons ooit les cris
Et le soulas et le deduit,
De quant ke voloit, jor et nuit.
Devant li faisoit vïeller
Et pour li esbaudir tromper.
Mais a la senestre partie
Estoit une eskielle drechie;
Desus une feme montoit,
Sous son bras un linssuel portoit.
La face avoit laide et oscure.
Li maufés en laide figure
L'eskiele a une main soustient,
En l'autre main un grauwet tient
Et disoit : « Mors, mort tos le Vie,
Car de pechiés est entechie.
Va, je te pri, vigreusement.
L'esciele tieng segurement. »
La Vie n'ot de tout chu mie,
Car de tous delis ot partie,
Ieus ot et si ert avulee,
Si c'a tout chu n'avoit pensee,
Car li arbres sor quoi seoit
De .VII. visces mortex naissoit.
Siet rachines de siet serpens
Naissoient, mout bien m'en apens.
D'Orgoil, ki en estoit roïne,

---

43 En fable oir *P*, En fablient (*sic*) oir *N* — 44 examples *N* — 46 que el p. *P*, qu'en cel p. *N* — 47 je m'end. *N* — 48 *G omet* puis; Tantost en m. *P*; Et ens en m. d. sy vy *O* — 49 et fouillu *P* — 50 b. fueillu *P* — 51 n'ot m. *P* — 52 Chascune pechié ne s. *P* — 55 Si comme f. *G* — 58 et j. et n. *N* — 59 Devant lui *PN* — 60 p. lui *N* — 64 Avoec lui *G* — 66 Ungs m. a l. f. *N* (*bonne leçon ?*) — 67 soustenoit *N* — 68 un crochet *P*, ung hauet *N* — 69 Et d. mort tout li la v. *P* — 70 est (*en surcharge*) techie *G* — 71 isnelement *N*; Va pri toi viguereussement *P* — 73 Sa v. a sou n'entendoit mie *N* (*ce pourrait être, à condition de lire* La Vie, *la bonne leçon* ; *toutefois la leçon de GP peut se défendre*; ot *est, bien entendu,* audit) — 74 tout deliz *P* — 75-6 *se lisent ainsi dans les quatre manuscrits* (*la rime* avulie: mie *est fautive, déjà à cause de la rime* mie : partie *qui précède* ; *cf. toutefois quatre rimes consécutives aux v.* 239-242) :

Des pechiés ert si avulie
C'a chu elle ne gardoit mie. *G*
De pechiez est sy awullee
Qu'a chou elle ne gardoit mie. *O*
Jouiaus ot et si est si awglee
Que ce elle n'entendoit mie. *P*
Ieux ot et si et (*sic*) avulee
Si c'a tout ce n'avoit pensee. *N*

77 l'arbres *N* — 79 de .VII. pechiés *P* — 80 Issoient *GO* — 81 De l'orgueil qui e. r. *P*.

En mi naissoit une rachine
Par mi le geule d'un serpent.
[*fol. 167 b*]
Adiestree estoit fierement
De .II. diables mout treslais,
Car cascuns ert mout contrefais;
Courone et sceptre li donoient;
Avoec tout chu li commandoient
Ke tant con li siecles durast
Par tout le mont elle regnast.

ORGHEUS

Elle respont: Tant con vivrai
Plain piet de tierre ne perdrai,
Ains acquerrai de plus en plus,
Car plus de moi n'est puissans nus.
Es ciels fui ja dame clamee
Et i demenai grant posneie.
Mais ciex ki dont sor moi regna
Mout laidement jus me bouta,
Mi et tous chiax ki me servoient
Et ki de me partie estoient.
Puissedi ai regné cha jus,
Vers moi ne pot onques puis nus.
Prince, chivalier et borgois
Maintienent bien toutes mes lois.
Meement en religion
Ai jou sergans a grant fuison,
Ki tout sont ja a moi aclin
Et seront juskes en le fin.
Canonne, clerc, prestre et dyake,
Tout ont de moi aucune take.
Mie ne le tenés a gas.
Tout ai conquis et haut et bas, [*fol. 167 c*]
Et damoiseles et grans dames,
Et mout d'autres communes femes,
Ki sont cointes et achemans
Et ki demainent grans boubans.
Mais mout me tolent de mes lois
Et Jacopin et Cordelois;
Et nonpourquant tels me werrie
Ki assés est de me maisnie;
Si ai desous moi .VI. princesses,
Ki sont duchoisses et contesses
Et si me sont apertenans
Et de moi lor tierres tenans:
C'est Ire, Envie et Avarisce,
Luxure, Accide avoec un visce
Ke on appelle Gloutenie;
De cascune ai se foit pleivie.
Certes, trop me merveilleroie
Se je par tout pooir n'avoie.

ORGHEUS

Venés conter a moi, dame Ire,

---

85 Des .II. *G* — 89 t. que li *PN*.
Rubrique de P: Orguel au dyauble. *Il n'y a pas de rubrique dans N.*
91 E. que v. *N* — 92 n'en perderai *G* — 95 fu d. cl. *N* — 99 Et mi *P* — 102 puet *N*; puis plus *GO* — 103 Pour moi ch. *P* — 105 Mesmement *PN* (*C*) — 108 jusques a lor f. *N*, justiciez en la fin *P* — 109 Ch. cl. pr. d. *P*, Ch. et cl. pr. et d. *N* — 111 Et ne les tenés mie a g. *N* — 112 *P omet le second* et; J'ay tout c. *N* — 115 *N omet* et — 117 *G omet* mout — *N intervertit* 117 *et* 118 — 118 Li Jacopin et Cordelois *P*, Et Jacopins et Cordeliers *N* — 119 verie *N* — 120 Qui souvent est *PN*(*C*) (*bonne leçon?*) — 124 leur terre *P* (*C*) — 126 une v. *G* — *Après* 128, *N ajoute*:

Mes planetes est li solaus
Qui sur les autres est royaus.

129 Certes moult *N*.

Ki maint home avés fait ochire.
A moi devés venir primiere,
Car portee aveis me baniere
Tresdont c'ochist Caÿns Abel
Son freire, dont mout me fu bel.
Jou ai encontre .I. homme a faire
Ki nons fait toutes grant contraire.
Il regne en paradis la sus,
Car il n'ose venir cha jus.
Dites moi quel pooir avés [*fol. 167 v°b*]
Et qu'avés fait, nel me celés.

IRE

Tresdont k'Adam mangua le pomme,
Dame, tuer ai fait maint homme,
Tierres ardoir et escillier,
Dieu ai fait sovent renoier,
Desesperer et parjurer,
Et de cha mer et de la mer,
Et s'ai deviset maint torment
Par quoi perisent mout de gent,
Si faic sovent princes de tiere
Pour peu de cose entrer en guerre,
Par quoi povre gent sont honit
Et il meïsme desconfit.
Jou ai par tout mout grant pooir,
Soit par folie ou par savoir.
Dame, ke vous diroie plus?
En tout cest monde n'est clers nus
Ki peüst descrire ne lire
Ne le torment ne le martire
Ke j'ai fait soffrir mainte gent
Par corous et par maltalent.
Jou ai me nature de Mart,
Ki d'ire et de maltalent art.
Contre celui ki lasus est
Porrons mout bien, se il vous plaist.
De me part je vous aiderai,
Dusc'a le mort ne vous faudrai.
Rachine sui de mout de rains
Vers et foillus, entiers et sains.
[*fol. 168*]

ORGHEX

Cha, venés avant, dame Envie,
Si me contés de vostre vie
Et quele ensenge vous portés.
Pieche a a moi conté n'avés.
Grant besong ai de vostre aïe
Contre Jhesum, le fil Marie.

Rubrique de P : Orguel a Ire. *Dans N, il n'y a pas de rubrique.*

132 fait avés *G* — 137 J'ay *N*; un roy *P(C)* — 138 Q. n. f. toute *P*, Qui toutes nous f. *N* — 140 Bien sai n'osse *PN* — 141 poir *G* — 142 ne me *N*.

Rubrique de N : Yre respont a Orgueil. *Il n'y a pas de rubrique dans P.*

143 qu'Adans *PN* — 146 Dieus *G* — 148 Et de cha le m. et de la le m. *G*, De cha le mer et de la mer *O* — 149 Et s'ai devissé *P(C)*, Et sy ay devisé *N* — 151 prince *P(C)* — 153 Pour quoy *N* — 154 misme *G*, mesmes *N* — 155 J'ay *N* — 156 pour f. ou pour *N* — 158 cest siecle *N* — 163 Car j'ay *N* — *P omet* 163 *et* 164 — 166 sil *G* ; P. n. mout b. s'il v. pl. *O* — 167 Dame partie vous aiderai *P* — 169 des r. *G* — 170 foillies *N*.

Rubrique de P : Orguel a Envie. *Rubrique de N* : Orgueil dit a Envie.

171 *N omet* avant — 174 Piece a moi *P*, A moy pieça *N* — 175 Gr. mestier *PN*.

ENVIE

M'ensenge, dame, une flour a
Ki desous un serpent esta.
Le flour voit on apertement ;
Le serpent tieng covertement,
Ke on ne le conoisse mie,
Pour miex covrir la trescherie.
La flours biau samblant senefie,
Li serpens du cuer le boesdie.
Entre moi et ma sereur Ire
Avons fait mainte gent ochire,
Et Esaü cacier Jacob,
Mais onques ne l'atainst a cop.
Puis fis Joseph estre en peril
Par ses freres si comme cil
Ki fu en mout grant aventure.
Es desers fis mainte murmure
Encontre Moïsen movoir,
Mais onques sor lui n'oc pooir.
Puis fis Saül David cachier,
Nekedent nel pot damagier,
Car Diex ses sires lui aidoit,
En cui service adiès estoit, [*fol. 168 b*]
Ou fust a droit, ou fust a tort.
Puis fis Jhesum jugier a mort.
A ses apostles maint martire
Fich je entre moi et dame Ire.
En religion sui plantee
Et par tout si enrachinee
Ke nus ne me puet essorber
Fors seulement par confesser.
Et nonpourquant revieng après,
Ja ne sera on si confiès.
Ke volés ke je vous plus die ?
Adès a mal faire estudie ;
Jamais ne seroit dis mes visces
Ne racontés tous mes malisces :
Gent conduroie a ost banie
Contre le soudan de Persie.
Onques point ne vous esmaiés,
Mais adès avant chevauchiés,
Car jou ai en moi une vaine
Ki de consel est toute plaine.

ORGOUS

Dame Avarisce, ou estes vous ?
Pieche a ne contastes a nous.

Rubrique de P : Envie a Orguel. *Rubrique de N :* Envie respont a Orgueil et dit.

177 L'enseigne *N* — 179 Celle fleur voit on couvertement *N* — 180 tient *P* — 185 *Dans G d'abord* me, *corrigé après coup en* ma — 187 Et au fis ch. *N* — 188 ne la tienst a cop *P*, ne latint cop *N* — 189 entrer em pril *P* — 190 P. ches *G*, P. ces *N*; si cum cil *G* — 192 En desers *G* ; fis je maint m. *N* — 196 ne le *N*; puet *G* — 198 En quel s. *N* — 200 Fis puis *N* (*si l'on suit cette leçon, il faut mettre un point après le v.* 198 *et une virgule après le v.* 199) — 201 As apostres ausi maint m. *P* — 202 *Ce vers a été rétabli d'après C seul. Il est trop long dans tous les autres manuscrits. On pourrait supprimer* dame : Fesimes entre moi et dame Ire *GO*, Feisme entre moi dame Ire *P*, Feismes entre moy et dame Yre *N* — 204 sui e. *P* — 206 pour c. *N* — 209 Q. v. q. je pl. vous (en *C*) d. *P(C)* (*bonne leçon ?*), Q. v. vous que je pl. d. *N* — 210 A mal f. adès e. *N* — *N omet les v.* 211-2 — *P omet le v.* 216 — *Après* 218, *N ajoute*:

Et si vous di, ne doubtez mie,
Que j[e] ay a non Foulz s'i fie.

Rubrique de P : Orguel a Avarisce. *Rubrique de N :* Orgueil parle si a Avarice.
220 Piecha que ne contai *P* ; a nons *G*.

Vous avés, bien sai, maint denier
C'avés waingniet a l'espargnier,
A usure et a terminer.
Vos escrins volra desfermer,
Car ne puet estre sans denier
Nus hom ki voille weriier.

[*fol. 168 v°*]

AVARISCE

Dame, au besoing voit on l'ami.
Deniers ai pour vous et pour mi,
Mais vous ne m'en sariés ja grei
Se faisoie tant de bonté
Ke pour noient le vous prestasse,
Car de chu ne vient nule crasse.
Mais ensi cun jou usei l'ai,
Onze pour douze presterai.
Ensi ai jou cachiet maint homme
A povretei, chu est la somme.
A Arras, a Miès en Lorraine
Ai je presté mainte semaine,
En Romenie, en Lombardie
Ai usuré toute ma vie,
En mainte vile en Picardie
Par terminer sui essauchie,
Et si vous di c'al commenchier
Le sai mout bel aplainïer.
Si c'om aplanie le cat
Tant ke li die eskiec et mat.
Nule cose doner ne voel,
Car onques faire ne le soel
Se che n'estoit « tien chu pour chu » ;
Autrement nel feroie jou.
Caritei fu si escachie
Et se compaingne Cortoisie
Ke on ne le saroit ou querre
Pour nul pooir en nule terre.

---

221 V. a. souvent m. d. *N* — 222 Qu'avez vous fait a e. *P* — 223 A usurer a terminer *P*, A usurer et terminer *N* — 224 vaudrai *P*, vouray *N* — 226 veule usurier *P*, vuille estre guerroier *N*.

Rubrique de P : Avarisce a Orguel. ***Rubrique de N :*** Avarice respont a Orgueil et dit.

229 M. petit me sariés de gre *PN(C)* — 231 lez *P* — 232 grace *N* (*bonne leçon ?*) — *P(C) ajoute* :

Denier vont tost, mais ne revienent ;
Seignour sont tout cil qui lez tiennent.

233 M. ainssy que usé l'ay *N*, S'il vous plaist ainsi c'usé (choiseit *C*) l'ai *P(C)* — 234 vous prestrai *P* ; *dans N il y a grattage entre* douze *et* presteray — 236 cen est *P*, sen est *N* — 237 Arras amies en Lorraine *G*, Arras amiens et en Lorrainne *P*, Arras a amiens en Lorrainne *N*, A Arras en Mez en Lorraine *O*. *La leçon adoptée est celle de C.* — 240 Ai je presté *P* — *Les v.* 241 *et* 242, *qui sont sans doute remaniés, étant donné que l'auteur n'a pas l'habitude de faire suivre quatre vers sur les mêmes rimes, ne sont pas dans N* (*cf. les var. des v.* 75-76). *C'est probablement C qui a la leçon originale* (*malgré la presqu'identité avec* 235-6) *:*

A Paris et decha la Some
Ai je apovrit maint proid'home.

242 Ai terminé toute ma vie *P* — 244 m. bien *PN* — 245 *O omet* le cat — 246 T. que li di *N*, T. con li di *P* — 249 Che che *G* — 251 enchachie *P* — 253 Kon *G* ; *P omet* le — 254 Pour nulle painne *P*.

Bien le sachiés, cascune est morte.
Quant li Lazres fu a le porte
[*fol. 168 v°b*]
Du rike homme, g'estoie od lui
Et mout bien de son consel fui.
En tout le monde n'a villete
Ke jou n'i aie rachinete,
Et par tous les lieus ou je vois
Dist on a moi a cleire vois :
« Dame, bien venue soiés ;
Chi, s'il vous plaist, vous herbre-[giés. »
Et me fille est si bien provee
C'a l'apostoile l'ai donee :
C'est Couvoitise, ki as juges
Or et argent fait metre en huges,
Car bien s'entent en rethorike
Et en toute l'art de physike,
Pour chu ke l'une est lucrative
Et li autre mout bursative ;
Et fait chivauchier biax chevax
As prelas et as cardenaus ;
Car en tout cest monde n'est nus,
Tant soit hermites ou renclus,
A cui me fille ne puist plaire
Et ki n'en ait sovent afaire.
Je vous di bien tout a delivre :
Sans me fille ne puet on vivre ;
Il n'est princes, dus, cuens ne rois
Ne fache brisier drois et lois ;
Ja Droiture n'aprocera
Le lieu ou me fille sera,

---

255 B. la *G* — 256 Et quant Larres vint *P* — *Les v.* 257 *et* 258 *sont différents dans P(C) et N :*

Du riche homme a cui j'estoie (servoie *C*)
Faire aumosne ne li laissoie. *P*

Du riche homme ou qui j'estoye
Nul don fere ne li lessoye. *N*

— 260 Ou n'aye aucune racinette *N* — *Les v.* 259 *et* 260 *se lisent ainsi dans P(C) :*

El monde n'a roy ne roïne
Ne riche homme qui ne m'encline.

— 261 Car p. *P(C)* — 262 Cri on a moi a haute vois *PN(C)* — 264 Si si vous *N* ; *dans G,* l *de* s'il *semble ajouté après coup* — *Après ce vers, P(C) et N ajoutent :*

Et je demeure volentiers
Ou espargnier puis mez deniers,
Car a l'ostel saint Julïen
Fait bon ou il ne couste rien.

N seul ajoute encore :

Ce savent bien li Jacobin,
Frere Meneur cil (*corr.* li ?) sont enclin.

— 265 *En marge de ce vers, GO ont la rubrique* Covoitise — 268 huces *P* ; Fait or et argent mettre en huches *N* — 269 riquorike *P*, rectorique *N* — 270 Et en trestout l'art *P* — *Du v.* 272 *O donne seulement le dernier mot et lit ainsi le v.* 273 : Et fait faire mont biaux hostiaux — 273 Si fait *P*, Si fais *N* ; chivallier *G* — 274 *N omet* tout — 276 ne r. *PN(C)* — 277 Qui ma *N* — 278 Et kil *GO* — 279 tous *G* ; Bien le sachiez tout *P(C)* — 280 puet nus v. *P* — 284 Celui ou *P*.

Mais Fausetés et Fois Mentie
[*fol. 169*]
Mainte fois li font compangnie.
Eskevin ne baillieu ne maire
Ne li osent faire contraire,
Ains sont obeïsant a li.
Dame, pour veritei vous di :
Nus povres ne puet avoir droit,
En quel lieu ke me fille soit ;
Elle done consel d'embler
Et de tollir et de reber.
Quant bien toutes nos acordons,
Par tout mout grant pooir avons.
Ke vous feroie plus lonc conte ?
Mainte gent vont par nons a honte.
Dame, vo gens est bien provee
Et par tout maine grant posnee.
Tout le siecle poons destrure ;
Nus n'osera ruire ne muire.

ORGHEUS

Oés, il covient, dame Accide,
Ke vous a moi faichiés aïde.
Mais je me criem de traïson,
Car il a en vo gonfanon
Ensenge de mon anemi
Cui ainc ne me tuing a ami.

ACCIDE

Dame, ja ne doutés de mi.
Je n'ai talent de faire issi ;
Ains me larroie les dens traire,
Si me gart Diex de tous biens faire.
Sachiés, g'i fis paindre son non
[*fol. 169 b*]
Pour lui faire derision.
Male pensee getés puer :
Je ne le feroie a nul fuer,
Car tes amis est mes amis.
Tes anemis mes anemis.
Le pule Israel fis errer
Souvent et ideles aourer ;
Dont Moÿses se coreschoit,
Ou autres ki les gouvernoit,
Dont Diex lor envoioit tempiès
Ki les perissoit, c'estoit piès,
Et ke mes le roi Salemon,
Ki par estoit tant sages hom,
Donai je tel puison a boire
Par coi il le covint mescroire,

---

285 Car *P(C)* — 286 Li font mainte f. c. *N*, Tout dis li tiennent c. *P (C)* — 289 Tout s. *P(C)* — 290 le v. di *N* — 294 rober *PN* — 296 Mout grant pouoir par tout a. *P* — 297 f. je l. c. *P* — 298 par moi *P* — *Après ce vers, P(C) ajoute :*

Mors est Alixandrez li roys
Qui me touli mout de mez drois.

Rubrique de P : Orguel a Accide. *Rubrique de N* : Orgueil dit a Accide.

304 Que v. fachiés a m. a. *P*, Que a moy faces a. *N* — 306 en vous *PN (C)* — 308 C. a. ne ne tuing a a. *G*, Que ainc je ne ting a a. *P*, Qui onques ne ting pour a. *N*, Que onc je ne tins a amy *O*.

Rubrique de P : A (*sic*) Accide a Orguel. *Rubrique de N :* Accide respont a Orgueil et dit.

309 D. car ne *P* — 310 Car n'ai *P(C)* — 313 je fis *N* — 315 geter peur *P* — 317 C. vos amis *N* — 318 Vos annemis *N* ; Si en devons plus estre amis *P* — 320 S. et ydoles a. *N*, S. ydolez a. *P* — 326 Q. tant p. e. *PN(C)* — 327 Donnay d'itel p. *N*.

Et ausi firent autre roi,
Car il trespassoient lour loi
Et laissoient lor droit chemin,
Dont il prendoient pute fin.
Maeement or as crestïens
Destorne jou a faire biens,
Car quant devroient messe oïr,
Dont les faic en lor lis gesir,
Et quant il en vont al monstier,
L'un a l'autre faic consellier,
Juer, border, jangler et rire
U assés tos d'autrui mesdire.
Maint i vont dont lor orison
Certes ne vaut mie un boton.
Je l'os bien dire et bien m'afice
[*fol.* 169 *v°*]
Ke loiaus sui en ton service.

ORGOUS

Venés avant, dame Luxure,
Acuités vous de vo droiture.
Encontre celui ai afaire
Ki mout peu prise no affaire.
Wardés ke bien soiés warnie
Et bien maintenés vo maisnie.
De tous chiax c'avés pris a trape
Gardés ke nus ne vous escape.

LUXURE

Dame, adès fai vo volentei
Et en yver et en estei,
Mais armures devés prester
De quoi je me puisse adouber :
Orgoillous dras, riches juaus,
Aumoniere, chainture, aniaus,
Boire et mangier en licherie ;
Adont ferai chevalerie.
Nonpourquant je vous ai servie
Mout loialment toute ma vie,
Car sans raison et sans droiture
J'ai fait pechier contre nature :
Les .v. cités des Sodomites
Par mon engien furent destruites,
Dont Diex de lasus grant ire ot.
En ses filles fis pecier Loth,

---

329 Et autresi *G* — 330 trespasserent *N* — 332 D. il leur prenoit *N* — 333 Meismement or as cr. *P*, Mesmement ore es cr. *N* ; *dans G*, tous *est exponctué après* faire — 336 D. leur fais en leur lit g. *N*, Je leur fais en lor lis g. *P* — 340 d'autre *N* — *N lit les v.* 341 *et* 342 *ainsi :*

Mout y vont dont leur oroisons
Ne leur vaut mie .II. boutons.

Rubrique de P : Orguel a Luxure. *Rubrique de N :* Orgueil parle a Luxure.
346 Acointez *P* — 348 vostre a. *P*, mon a. *N* — 350 vostre mesnie *N*, vos amies *P*.
Rubrique de P : Luxure a Orguel. *Rubrique de N :* Luxure respont a Orgueil et dit.
353 fais vostre volenté *N* — 355 Armurez (Armure *C*) me devés pr. *PN* (*C*) — 356 p. aprester *P* — 358 Aumonsnieres sainture aniaux *N* — 359 *Dans G,* licherie *a été corrigé après coup en* lecherie — 368 fis pechié *P*, grant pechier *N*.

Par le consel de Glotenie,
Et David en le femme Urie,
Ammon en le suer Absalon,
[*fol. 169 v°b*]
Ki puissedi ocist Ammon.
Absalon es femes David
Apertement fist son delit.
Salemons dames ke meschines
En se vie ot .VII.c roïnes
Et .III.c amies ensi,
Par quoi Dieu de lasus guerpi
Et servi les mahommeries
De ses femes, de ses amies.
Par tout le mont ai en mon non
Plantee fornication.
Sachiés c'a mainte damoisele
Faic perdre le non de puchele.
Coiement les faic acoler,
Baisier, luitier, pinsier, taster ;
Carolles, danses et espringhes
Faic esbaudir pour les mescines,
Tabours et muses et vïelles
Ausi pour dechevoir puceles.
Sachiés, c'est fine verités,
Par moi perist Virginités,
Ke mes papelars et beghines
Sovent doins de mes disciplines.
Ke volés ke je vous plus die ?
Tant ai fet faire puterie,
Adultere et ribauderie
En gens mondains et en clergie
Ke nus dire ne le poroit
Se .CC. ans vivre devoit.
Voilliés devant, voilliés deriere,
[*fol. 170*]
Mout arai gent a ma baniere.

ORGOUS

Entendés a moi, Gloutenie :
Tresdont avés estei m'amie
Ke fesistes le primier homme
Et sa feme mangier la pomme.
Grant besong ai de vostre aïe
Et de vostre chevalerie.
Quant vo baniere sus levés,
En mout de lieus pooir aveis ;
Un hanap i a et un pot ;
Paier en faites maint escot.

---

369 P. le pechié *N* — *Au lieu des v.* 369-370, *P a ces quatre vers* (*dont les deux derniers, légèrement altérés, sont aussi dans C*) :

Par la gloutonnie del vin,
Et la lignie Bengamin
Par moi fu près toute essillie,
Davis pecha en la fame Urie.

— 371 la fame A. *PN* — 375 Salmons *N* — 377 aussi *PN* — 380 et de *N* — 384 *N omet* le — 386 pinchier luitier *P* — 387 Karole *P* — 389 musez *P* ; Muses tabours et vieles *N* — 390 Tout pour dessevoir les pucelles *N*, Fais esbaudir pour ces pucelles *P* — 391 Et s. que c'est v. *N* — *N omet les v.* 393 *et* 394 — 395 Que v. que je plus vous die *PN* (*bonne leçon* ?) — *N omet les v.* 399 *et* 400 — 400 Se a tous jours vivre voloit *P* — 401 Veulliés... veulliez *P*, Vuillez... vuillez *N* — 402 Mout ai de gens *P*.

Rubrique de P : Orguel a Gloutonnie. *Rubrique de N :* Orgueil parle.

404 Touz temps a. *N* — 405 Qui *N* — 406 Assa f. *N* — *O omet le v.* 408 — 409 Q. vostre b. *N* — 410 des l. *G* — 411 Ung anap ay .I. p. *N* — 412 P. i f. *P*.

GLOUTENIE

En tous les liex ou je porrai,
Dame, a vo grei vous servirai.
Par vo consel et le Sathan
Fis la pomme mangier Adan.
Si tost c'ot fait le primier mors
Regna cha jus pechiés et mors
Sour lui, sour toute sa lignie,
Dont en infer a grant partie.
Noé mangier fis le roisin ;
Ivres en fu comme de vin,
Et com ivres se descovri
Et deshonestement dormi.
L'un de ses fiex l'en escarni,
Mais li autres le recovri,
Li tiers de chu engemissoit
Et en son cuer pensiex estoit.
Quant s'esveilla, si beneï [*fol. 170 b*]
De Dieu celui ki le couvri,
Mais a l'autre, ki l'escarnist,
Mout ireement le maudist :
De lui nasquirent, che dist on,
Vilain, ribaut, serf et glouton.
Or est, je vous di, se lignie
Par tout le mont multepliie,
C'a paines n'i trovroit on mie
De sobre gent une puingnie.
Au vin vont tout, petit et grant,
Et tant en boivent li auquant
Dont par els naist tele meslee
Ki ne puet estre desevree,
Ou soit a droit ou soit a tort,
K'il n'i ait aucun homme mort.
Je sui dame de mainte tiere.
Winse plantai en Engleterre.
Galois, Tiois et Avalois
Maintienent bien toutes mes lois.
En Flandres ai maint preu serjant,
A Ypre, a Bruges et a Gant.
Li povre vont a le cervoise,
S'ille est bone, il i font grant noise,
Et li plus rike vont a vin,

Rubrique de P : Gloutonnie a Orguel.

414 D. a vostre gre *N* — 415 P. vostre c. *N* — 419 S. l. et t. *N* — 421 Noel *N*; fis mengier *PN(C)* — *Les v.* 425 *et* 426 *se lisent ainsi dans N :*

Li ungs des fieux l'escharnissoit
Et li autres le recovroit.

— 428 Et de parfont cuer soupiroit *PN(C)* — 431 M. a celui qui *P(C)*, M. l'autre filz qui *N* — 432 Par moult grant yre le m. *N* — 433 De cel nascuirent *P* — 434 Ribaut vilain *N* — 435 Or e. se v. *N* — 436 m. si essauchie *P* — 437 C'a paingne i trouveroit on m. *P*, C'a paigne trouveroit on mie *N* — 438 une partie *P* — 440 Et quant en b. li enffant *N* — 441 e. sourt *N* — 442 Qui ne peut estre dezmellee *P*, Qui ne puit estre a pais entee *N* — 446 Winsse plantai et Engleterre *P*, Et (*sic*) plantay en Engleterre *N* — *P ajoute après ce vers* (*les deux premiers, légèrement altérés, sont aussi dans C*) :

Les coustumez ont Englès tenu
Des le temps le bon roy Artu
Que li cors respondi sour lui,
Dont puiz au cuer ot grant anui.
Winse (?), ce vouz dist lor latins,
Et bons hors li mers (?) est vins.

— 449 m. bon s. *P* — 452 C'elle est bonne il font grant noise *N*, Ou la bonne est a mout grant oure *P* — 453 au vin *N*; *P omet ce vers.*

U a miés ou au lewekin.
Li enfanchon tempre l'aprendent,
Pour la douçour après coi tendent,
Et tant i vont mi gloutonciel
K'i en devienent laronchiel;
Car quant il n'ont plus ke despendre, [*fol. 170 v°*]
Si emblent tant ke il vont pendre.
Ensi a tel fin sont venu
Plusour, jouene, viell et kenu.
Ke vous feroie plus lonc conte?
Ki me maintient va tost a honte.
Par tout on conoist bien m'ensenge:
D'Irlande dusqu'en Allemaigne
Toutes sommes enrachinees
Par tout et fermement plantees.
En tous les tans aidier vous voell,
Fors qu'en quaresme, ou estre suell
Malades en l'an une fois
Quarante jours, chen est li drois.
Toutes en avons a soffrir,
Et de no gent vont mout perir;
Mais après revieng en virtu
Ausi grande con devant fu.
Pour Dieu, dame, ne doutés rien:
Il n'est nus hon, je le sai bien,
Tant soit envers Dieu papelars,
Ne soit envïeus u escars,
Perecheus, glous, luxurïeus
Ou d'ire plains ou orgoilleus.
Certes, je n'en sai nul, par fait,
Ke de nos l'une avoec lui n'ait.
Dame, soiés fiere et estoute.
Nés li pasteur ne voient goute
Ki sont en mi l'arbre rampé,
Car lor oell sont si aombré
De foilles et de viers rainchiax [*fol. 170 v°b*]
Ke nes puet atoucier solaus;

---

454 *Dans G*, leuekin *a été corrigé après coup en* lewekin ; Ou a mies ou au lieuekin *P*, Ou au mies ou au liuequin *N* — 458 Qu'il *PN* — 459 Et quant il *P*, Car il *N* — 460 Si emblant tant c'on les va p. *N*. *En marge des vers* 459 *et* 460, *il y a dans N* Nota — 462 Plusour et jone et quenu *P*, Pluseurs viel jeune et chenu *N* — *Après le v.* 462, *N ajoute* (*cf. les v.* 465 *et* 466) *:*

Au festez jouer et dimenche
Par tout ay levee m'enseigne.

— 463 dyroye *N* — 464 va tout *P*, tost va *N* — 466 D'Islande *P*. *N omet ici les v.* 465 *et* 466 (*voir aux variantes du v.* 462) — 471 Malade *N*. *La leçon adoptée est celle de N pour les v.* 470 *et* 471, *qui se lisent ainsi dans G, P et O* (*lacune dans C*)*:*

Fors en quaresme malade (maladez *P*) suell
Estre cascun an une fois.

— 472 Quarantes jours chen est li drois *G*, Quarente jours soit tors ou drois *N*, Par .xl. jours .i. et trois *P* — 474 noz gens *PN*(*C*); vons *G*, veons *O*, vont *P*, voy *N* — 478 homme jel s. v. *GO*, hons je s. b. *P* — 481 Preceus glous ou luxurieus *P*(*C*) — *Les v.* 481 *et* 482 *se lisent ainsi dans N :*

Plains d'ire glous ou luxurieux
Ou envieux ou orguilleux.

— 484 Qui *N* — 485 Dame soues *P* — 486 Nis li p. n'y *N* — 489 Des f. et de *G*, Dez f. et dez *O* — 490 Que ne lez peut touchier s. *P*, Qui ne puet atoucher s. *N*.

Car s'il apertement veoient,
Tout chu k'il dient il siuroient.
— Que cose est chu, che dist Or-
[ghiols,
Ke tu as dit et dire viols ?
— Comment, dame, nel savés mie ?
N'entendés point d'alleghorie ?
Il racontent de Jhesucris,
Quant il ala par le païs
Pour preechier et sermoner
Son pule, k'il voloit sauver,
Si disciple après lui aloient ;
De simples dras vestu estoient,
N'avoient mie dras roiaus ;
A piet aloit cascuns descaus,
Ne chivauchoient nul destrier,
N'estoient orgoilleus ne fier,
Sovent les servoit li plus sire.
Sans envie erent et sans ire,
Sans gloutenie et sans luxure,
Car en eaus n'avoit nule ordure.
Quant faim avoient, li pains d'orge
Souef avaloit en lor gorge.
Mout ert lor vie nette et pure.
D'or ne d'argent n'avoient cure
Ne de palais ne de castiaus,
Car entre aus luisoit li solaus,
Ki lor veüe enluminoit,
Si ke nus d'aus ne canceloit, [*fol. 171*]
Fors seulement li fel Judas,
En cui se mist li Sathanas,
Et no suer Covoitise ausi,
Quant il as Juïs le vendi.
Meement sains Jehans Baptistes
Vivoit si com uns sains hermites,
Ki de peus de camel viesture
Vestoit a se car aspre et dure.
Quant il ot auques grant famine,
Dont mangoit aucune rachine
U laoustes ou miel salvage.
Ensi vivoit en l'ermitage.
Quant dut Jhesum el flun Jordain
Baptizier, il n'osoit se main
Metre sor lui, s'a doute non,
Kar bien sot qu'il ert Diex et hon.
Orc uns prestres messe dira,
En ses mains le cors Dieu tenra
Et usera cel sacrement ;
Quant ara fait assés briement,
Volra aler boire et mangier,
Sans contredit et sans dangier,
De .IJ. més, de .IIJ. ou de quatre,
Assés de l'un et plus de l'autre.
S'il a bon vin ki li talente,
A son compangnon le presente :
« Tieng, je t'en doins, après m'en donc.

---

492 Tout quant qu'il dient il feroient *P*, Tout ce qu'il diroient feroient *N*. 493 Quel ch. *PN* ; *P met le second* ce — 495 ne s. *N* — 496 nient *P* — 497 r. ke J. *GO* ; Il nouz dient en J. *P* — 502 De simple dras *G* — 505 a nul *G* — 506 Ne e. *G* — 510 Ne en *P* — 512 S. descendoit en la g. *N* — 513 M. est *N* — 516 Avec aus estoit li s. *P* — 518 ne chaloit *P* — *Les v.* 519 *et* 520 *se lisent ainsi dans P :*

Fors seulement li Sathenas
Qui se mist ens ou fel Judaz.

— 521 Et nostre s. *N* — 522 *P omet* il — 523 Mesmement *PN* — 524 comme sains *N* — 525 peul de camel *P*, pel de chamelx *N* — 527 Q. avoit a. *P* — 530 Ainsi vesqui *P* — 531 ou flun *P*, au flu *N* — 533 sens doubte non *N* — 534 est *N* — 535 Pres (*fausse initiale*) *N* — 536 Le cors Dieu en sez m. t. *P* — 537 tel s. *P* — 542 et puis *N* ; A. de l'un plus que de l'a. *P* — 545 T. je te d. *GO*, Bien je t'en d. *P*.

« Cis crut sor une vinge bone. »
De teus i a ne puent vivre
S'il n'en sont cascun jour près ivre. [*fol. 171 b*]
Longement, bien sai, en tel lieu
Ne puet on mie tenir Dieu.
Après covoitent rikes dras,
Rikes hostiax, d'argent hanas.
Rikes dou rike a cortesie,
Pour plus monter en siengnorie.
Ensi rampent tous dis amont
Tant ke il en mi l'arbre sont
Ou des pechiés lor delis ont.
Tele est la vie de cest mont.
De teus i a ki pour lor vies
Sauver entrent en abaïes
Ki ja ne devenissent moine
S'il peüsent estre canonne.
Aucun dient, cui vie plaist,
Dont delis de car vient et naist,
Ke jadis fu forte nature
Plus c'ore assés et mout plus dure.
Petit vaut c'om ensi se coevre.
Et ne dist on : « Li cuers fait l'oevre
Plus ke ne fachent li lonc jour » ?
On voit povre gent en langour,
Ki mout ont travaill et torment
Et ont grant famine sovent ;
S'assés eussent pain a mesture,
Che lor seroit rike pasture,
Et autretant vivent ou plus
Ke teus fait ki d'aus est plus drus.
Ki d'ardant cuer Dieu serviroit,
De quant k'i li demanderoit [*fol. 171 v°*]
Porroit assés estre asseür :
Pulsanti apperietur.

Les paroles de le Vie et de le Mort.

Quant cascune ot bien escoutee,
Cele ki sor l'arbre ert montee,
Ki dite estoit du mont la Vie,
De grant leeche en haut s'escrie :
« Humaine Mors, je sui roïne.
Ne soiés jamais me voisine ;
Se tu es près de moi, t'en fui.
Garde ne me fai nul anui. »
Li Mors respont : « Mout as orguel.
Vois chi, je te porte un linsuel.
Avoec moi aras compangnie.
Ne te voel plus soffrir en vie.
Je te sui venue taper.

---

548 Se il ne s. ch. j. ivre *PN* — *En marge des v.* 547 *et* 548 *il y a dans N* Nota — *N omet les v.* 553 *et* 554 — 555 tout dis *G*, tous jours *N* — 557 Et des *N* — 560 en abies *G*, en esbaye *N* — 561 Que ja *N* — 563 que vie *N* — *N omet les v.* 565 *et* 566 — 569 ne font li *N* — 570 en labour *N* — *P omet les v.* 571 *et* 572 — 573 *Ce vers est trop long si on compte* eussent *pour trois syllabes, à moins de corriger* Se eüssent — *P omet les v.* 575 *et* 576 — 576 *N omet* drus — 577 Q. d'ardent cueur Dieu ameroit *N*, Qui vraiement Dieu ameroit *P* — 579 Pourroit mout bien estre aseür *P*.

Rubrique de P : La Vie a la Mort. *Rubrique de N :* La Vie parole.

582 est *N* — 587 te fui *GO* — 588 Pour Dieu ne *P*.

Rubrique de P : La Mort a la Vie. *Rubrique de N :* La Mort parle.

590 je t'aport *PN* (*bonne leçon* ?) — *Après ce vers, N ajoute :*

Assés fais celuy courtoys don
Qui je doins vesture et maison
Plus que a ceulx qui ont le hart
Ou que li mers noye ou fus art.

Cuidoies tu tous dis regner ?
Mout tost seras noire et oscure,
Car tu es cendre et poreture.
Toute ta car mangeront vier,
Soit en esté ou en yver.
Autelle con tu chi me vois
Seras entre chi et un mois.
— Pour Dieu, merchi !, chu dist la Vie,
Ne me fai ceste felonie.
Un jour entier n'ai pas vescu,
Et ja viens taper mon escu.
Dedens tiere ne sai manoir.
Prent tant ke viels de men avoir,
Si me done encore respit. » [*fol. 171 v° b*]
Li Mors respont : « J'ai en despit
Chu ke t'as dite tel parole,
Car tu l'as parlee mout fole.
Se tu vivoies .x. m ans,
Petis te sambleroit li tans.
Je ne demanc nul autre avoir
Fors ke ton cors, che voel je avoir.
Dont ne seroit nule droiture
En moi trovee n'en Nature,
Se tout a fait en mi me voie
Et povre et rike ne prendoie.
— Pour Dieu ! lai moi mander le prestre,
Se li conterai tout mon estre
Et pechiés dont sui entechie,
Si comme feme courechie.
— Ke viels mander ? Ne pues parler,
A paines pues tu langheter.
S'encor eres en plaine vie,
Encor nel manderoies mie,
Et si t'estoit amonesté
Sovent par ceste autorité :
Vigilate itaque, nam
Nescitis diem nec horam.
Ceste cose sone en latin :
« Veilliés ausi duskes le fin,
Car l'eure et le jour ne savés
Ke de cest siecle partirés. »
Veilliers est bones oevres faire
Teilles ki a Dieu doivent plaire.
Or vois k'il te covient morir [*fol. 172*]
Ne de mes mains ne pués fuir.
Mil m'atendent ore en ceste eure,
Je ne puis chi faire demeure.

---

594 tout dis *G*, tous jours *N* — 599 Autele que *N* — *P omet le v.* 600. *Rubrique de P* : La Vie a la Mort. *Rubrique de N* : La Vie parle.

601 s'a dit *N* — 602 vilenie *N* — 604 vieux *N* — 605 Par dedans t. *N* — 606 Pren tant du mien que vieulx avoir *N* — 607 donnez encore *P*. *Rubrique de N* : La Mort parle.

609 tu as dit *N* — 613 *P omet* nul — 614 F. que t. c. ce veu ge a. *P*, Que t. corps celuy vuil je avoir *N* — 618 prandroye *N*. *Rubrique de N* : La Vie parle.

619 laisse moy *N* — 620 Si li conteray *N*, Si li gehirai *P*. *Rubrique de N* : La Mors respont.

623 Tu ne veulz m. *N* — 624 *P omet* tu — *P omet les v.* 625-636 — 625 S'encores estoies en pl. v. *N*, S'encor fuches en pl. v. *O* — 626 Encore ne le *G*, Encores ne le *N*, Tu ne le *O* — 627 Et si t'iest bien a. *N* — *O finit au beau milieu du v.* 629 (Vigila...) — 631 C. ch. dit en l. *N* — 632 Villiez aussi jusque en la f. *N* — 633 ne le *N* — 636 Celles qui Dieu puissent pl. *N* — 637 Bien v. *P* — 638 ne puis *N* — 639 en cest eure *G*, en cest heure *P*, a ceste heure *N*.

Atendu as trop longement. »
Le paume hauce ireement,
Si li dona un si grant clap
Ke li et l'arbre jus abat.

De la noise c'adont oï
En mon dormant entresali.
Grant peür oi, et nonpourquant
L'arbre fis paindre maintenant,
Ke je nel mesisse en obli,
Chu ke j'en vi et ke j'oï,
Tout ensi con veü l'avoie ;
Plus en froie se le savoie.
Le Miroir de Vie appellai
Et de Mort chu ke fait en ai,
Car ki en un miroir se mire
De chu k'en sa face a a dire
Puet conoistre et apercevoir.
Tout autresi sachiés pour voir
K'en vir et oïr ches pechiés
Est aucuns des siens adreciés
Et puet de le mort remembrance
Avoir par ceste demonstrance.
Vie en cest siecle en l'autre est mors
Et s'est poreture li cors.

Che sachent tout a le parclose
Ke parfaite fu ceste cose,
Si con nons dist ciels ki l'escrist, [fol. 172 b]
L'an nostre Siengneur Jhesucrist
Mil deus cens et sietante et sis,
Le jour saint Marcel de Paris,
C'est au commencement d'esté,
Tier jour après le Trinité.
Pour chu le volt en romans faire
Ke lai i prengnent exemplaire.
.VI^c. quatre vins et huit viers,
Tant escrist et en fist ROBIERS ;
Pour chu k'on l'apeloit DE L'OMME,
Fist chi d'un oulme naistre un homme,

---

642 irieement *P*, yrement *N* — 643 clac *N*, cop *P*.

646 d. tous tressailly *PN* — 647 Gr. peur en oi *G* — 649 ne le *N* — 650 et qu'en oy *P*; Ce qu'en dorment vi et oy *N* — 651 enssi que *N* — 652 Plus en froie se la savoie *G*, Plus en feroie se le savoie *P*, Plus en feroye se savoye *N* — 653 Le mirouoir *P*, Le miroer *N* — 655 miroer *PN* — 656 Puist *N* — 658 T. a. est il p. v. *N* — 659 K'en vir et oïr ches pochies *G*, Qu'en voir et hoïr ces pechiez *P*(*C*), Que veoir et oïr ces pechiés *N* — 660 Et aucuns *P*; Et chascuns de siens *N* — ***P* lit ainsi les v.** 661 ***et*** 662 :

Et puet de la mort ramembrer
Avoir par ceste remambrance.

— 663 *N omet* est — 664 Et c'est *PN*.

669 Mil .cc. sessante et six *P*, Mil .ccc. lx. et vi *N* — 672 Tiers *PN* — 673 Pour ce que le v. *N* — 674 Li lay *P* — *Les vers* 675 *et* 678 *se lisent ainsi dans P* :

Huit cens d'une rime et .VIII. vers,
Pou plus, pou mains, en fist Robers;
Pour ce c'om l'apeloit de L'Oulme
Fist il d'un houlme naistre un houlme.

Et ainsi dans N :

Du roumans entour .VII^c. vers,
Peu plus, peu mains, en fist Robers ;
Pour ce que on l'appeloit de L'Oume
Fist cil d'ung ourme naistre un homme.

[*Miniature III*]

Priant oevres li doinst Diex faire
Dont on se puist de maus retraire.
.X. et .VIIJ. viers fist en latin.
Mais or vous pri tous en la fin, [*fol. 172 v°*]
S'il a en aucun lieu mespris,
Vilainement ne soit repris ;
Car il n'est nus, s'il mout parole,
Soit hons, soit feme ou clers d'escole,
Ne die tel cose a le fois
Dont aucun en font lor bufois.

(*A suivre.*) Arthur LÅNGFORS.

P omet les v. 679-80 — 681 *Sur les vers latins transcrits dans la miniature, voir le deuxième article.* — 685 nulz ce mot *P* — 686 Soit homme soit feme soit clers d'escole *G* — 688 aucuns tienent l. *P* — *P se termine par les six vers suivants, qui sont peut-être authentiques* :

Et dit que tieus conseille autrui
Qui povre conseil donne a lui.
Pour ce requier par charité,
Ançois pour Dieu et pour pit(i)é, 692
Part li donnez en vos biens fais.
A tant de son songe me tais. 694

Explicit le dit des .VII. serpens.

Voici, à partir du v. 679, *la fin de* N (*dont quelques vers, manquant dans G, se retrouvent dans P*) :

Prions euvre li doint Dieux faire 679
Telle que a Dieu puisse plaire. 680
Selonc l'example que dit Dieux :
Qui de terre est de terre sieux (*sic*),
Parle (*corr.* Parole ?) tout aussi cil hom,
D'arbre a seurnon, s'en fist sermon,
Et dist que tieux conseille autruy 689
Qui povre conseil donne a luy ; 690
La buche en autrui oeil voit (*sic*),
Mais ou sien le bauc oblioit.
Par (p *barré*) ce requiert par charité, 691
Pour Dieu, pour grace et pour pitié, 692
Part li donnés en vos bien fais. 693
A tant de son songe me tais. 694
Priez ensement pour celuy
Qui cest ystoire transcricy.

Arbor adest ulmus, campestris villa sic Ulmus.
Fio.sub hac ulmo Robertus natus in Ulmo.

Au lieu du premier ulmus *le ms. a plutôt* vunus.

LA DIPHTONGAISON EN CATALAN

Selon l'avis de presque tous les romanistes qui se sont occupés du catalan, cette langue n'a jamais connu la diphtongaison des voyelles. A. Mussafia [1], MM. Morel-Fatio [2], Saroïhandy et Schädel [3] sont d'accord sur ce point. M. Meyer-Lübke [4] ne se prononce pas. Seuls, MM. Pompeu Fabra et Antoni Griera ont envisagé la question d'une autre façon. M. Griera effleure incidemment le problème sans l'aborder de plus près : « Convé tenir en compte que *pit*, *ļit*, *miê* poden representar una etapa més avançada del provençal, que diftonga la ę per influencia de la palatal » [5] et « els exemples *ļit*, *nit*, *kúįro*, fan posar la pregunta si en català va existir o no la diftongació condicionada com en provençal [6] ».

M. Pompeu Fabra a, le premier, fait appel à la diphtongaison pour expliquer certains phénomènes du vocalisme catalan, dans une remarquable étude publiée dans la *Revue Hispanique* [7], par laquelle il a, sinon donné la solution définitive de tous les problèmes qu'il y soulève, du moins largement contribué à déblayer le terrain pour des recherches ultérieures. Sa thèse, quoique en quelque sorte en marge de la présente étude, vaut d'être résumée ici [8].

---

1. *Sete savis*, p. 155 et s.
2. Gröber, *Grundriss*, I², 852.
3. *Romania*, XXXVII, p. 145, §§ 3 et 5.
4. *Rom. Gramm.*, I, 178.
5. A. Griera, *Frontera catalano-aragonesa* (*Biblioteca filològica del Institut d'Estudis Catalans*), p. 51.
6. *Ib.*, p. 75.
7. T. XV (1906), p. 9 et ss.
8. La présente étude était, dans ses parties essentielles, conçue et écrite

M. Fabra dresse une liste, assez nourrie, de mots catalans où l'*e* tonique latin se trouve représenté dans toutes les combinaisons phonétiques qu'offre la langue. Il ressort de ce relevé que l'*e* ouvert du latin vulgaire est rendu en catalan, sauf dans des cas déterminés, par *é*, tandis que l'*e* fermé a tout aussi régulièrement abouti à *è*. C'est le monde renversé. « Le changement de *ę* en *é* n'a pas lieu : devant *l* et *h* (*cèl*, *pèu*) ; devant le groupe *n'r* (*gèndre*) ; devant *r* entravé excepté *r* + labiale (*hivèrn*) ; devant *rr* (*tèrra*). Par contre, un *g* précédent semble arrêter le passage d'*ę* à *è* ; nous avons *gép* à côté de *cèp* ; *gingébre* à côté de *pèbre*. Les groupes *ng* palatal et *ngu* troubleraient aussi le développement régulier d'un *ę* antérieur : nous avons *diumènge*, *vènja*, *llèngua*. Nous avons enfin *é* devant *i* : *réi*, *lléi* [1]. » Comment doit-on expliquer ces changements en apparence si déconcertants ? M. Fabra voit dans *è* (< *ē*) « une réduction d'une ancienne diphtongue *ęi̯* : *ę* se serait réfracté en *ęi̯* (cp. le franç., le rhétique) ; puis il se serait produit une dissimilation entre les deux éléments de la diphtongue, *ęi̯* serait devenu *ęi̯* ; et, finalement, *ęi̯* aurait été réduit à *ę* = *è*. L'ancienne diphtongaison de la voyelle *ę* en catalan expliquerait aussi l'*ę* majorquin : il serait l'effet d'une dissimilation plus forte, *ęi̯* se serait avancé jusqu'à *ęi̯*, avant la perte de l'élément palatal ». « Quant au passage d'*ę* à *é*, il serait lié à l'allongement de l'*ĕ* primitif. En s'allongeant *ę* perd son homogénéité ; *ęę*, d'où *i̯ę* avec tous ses développements ; mais aussi, par réduction, *ę* ou *ę* = *é*. En catalan la réduction normale serait *é*, mais *l*, *h*, *rr* et *r* + consonne aurait donné le dessus à l'élément le plus ouvert ; par contre, on aurait *i̯e* et finalement *i* devant la consonne palatale *i̯* [2]. »

L'explication que donne M. Fabra du développement des qualités de l'*e* en catalan est, comme on le voit, ingénieuse et, somme toute, plausible. Néanmoins, elle a besoin d'être étayée par de nouveaux arguments et surtout d'être corroborée par l'étude des développements dialectaux, travail qui ne peut guère s'effectuer avant l'apparition de l'*Atlas linguistique* du terri-

---

dès 1914, alors que je ne connaissais pas encore les travaux de MM. Fabra et Griera.

1. *L. c.*, p. 19.
2. *L. c.*, p. 21.

toire catalan que prépare l'*Institut d'Estudis Catalans* à Barcelone. En attendant, je ferai quelques observations de détail. Le passage de l'*ẹ* à *é* a dû s'accomplir à une époque antérieure à celle de la séparation du catalan continental d'avec le majorquin, sans quoi on s'expliquerait malaisément la concordance parfaite qui existe sur ce point entre les deux groupes linguistiques. D'un autre côté, l'*ẹ* avait déjà dû abandonner sa qualité fermée primitive, car il ne s'est pas confondu en majorquin avec l'*é* secondaire provenant d'*ę*. Comment ne se sont-ils pas rencontrés en chemin ? L'hypothèse d'une diphtongaison simultanée, avec réduction ultérieure de la diphtongue, en rend bien compte. Ou faut-il revenir à l'hypothèse de Milà y Fontanals [1] et de M. Brekke [2] d'après laquelle l'*æ* tonique [3] (< *ę*) du majorquin est « un des nombreux vestiges de l'ancienne langue conservée aux îles » ? L'*è* < *ę* du catalan central et l'*é* < *ę* des parlers occidentaux seraient alors des réductions de l'*æ*. La disparité entre les représentants actuels en territoire catalan de l'*ę* (*æ*, *è*, *é*) vis-à-vis de la concordance que nous avons observée dans le développement de l'*ẹ* nous porterait à penser qu'il faut peut-être partir de l'*æ* comme type commun du catalan primitif et que l'*è* et l'*é* en sont des réductions postérieures à la séparation du catalan continental d'avec le majorquin. C'est une hypothèse, et je la donne pour ce qu'elle vaut. On peut ajouter qu'on trouve aujourd'hui dans quelques villages de la région centrale de Majorque (à Binissalem et à Alaró) l'*è* < *ę* dans les mêmes cas qu'en catalan ; que ce soit la qualité primitive de la voyelle ou la réduction de l'*æ*, c'est ce que je n'ose affirmer [4]. — Encore une remarque. Pourquoi *factum* > *fayt* > *feyt* > *fet* a-t-il un *é* en catalan moderne ? L'*ay* de *fayt* n'aurait pas pu éviter de se rencontrer en chemin avec *ę* > **ęy* > **ẹy* ; or, il ne s'est pas associé à cette dernière série.

Je crois donc que l'hypothèse de M. Fabra d'une diphtongaison catalane de l'*ę* ouvert est juste, mais, pour les raisons indiquées ci-dessus et pour d'autres qu'il mènerait trop loin de

1. *Revue des langues romanes*, X, 146.
2. *Romania*, XVII, 89.
3. Notons au passage que cet *æ* n'est pas arrondi.
4. Le passage d'*é* fermé à *æ* s'observe ailleurs, p. ex. dans le dialecte gascon des Landes.

développer ici, j'hésite à accepter, jusqu'à plus ample informé, sa manière de voir quant à la diphtongaison de l'*ẹ* fermé.

*
* *

Il n'entre cependant pas dans l'objet de cette étude de discuter à fond tous les problèmes mis en lumière par l'article de M. Fabra. Je me bornerai, dans ce qui suit, à tâcher de démontrer l'existence, à l'époque prélittéraire, d'une diphtongaison commune à tout le territoire catalan et qui affecte également les deux voyelles ouvertes *e* et *o*. La thèse que je vais essayer de prouver est la suivante : le catalan a, tout comme le provençal et le français, connu la diphtongaison de l'*e* ouvert et de l'*o* ouvert lorsque ceux-ci étaient suivis d'un phonème palatal.

Les faits, brièvement énoncés, sont les suivants : en regard de la série *pit* pĕctus, *llit* lĕctum, etc., nous avons la série *estrẹt* strĭctum et *drẹt* dirĕctum ; de même nous avons *ull* ŏculum, *nit* nŏctem à côté de *genoll* genŭculum, *rot* ructus. On a depuis longtemps signalé la contradiction phonétique que paraissent impliquer ces formes, et on en a donné plusieurs explications. D'après celle de M. Saroïhandy, généralement adoptée, les voyelles ouvertes se seraient fermées par deux étapes, sous l'influence d'un élément palatal subséquent : *è* > *é* > *i*, et *ò* > *ó* > *u*. Cependant, il ne laisse pas de surprendre que, tandis que les voyelles ouvertes se seraient fermées ainsi progressivement, les voyelles fermées, échappant totalement à l'influence palatale, n'aient pas bougé. La manière de voir de M. Saroïhandy lui a peut-être été dictée par sa préoccupation de trouver des conformités entre le castillan et le catalan, conformités d'ailleurs indéniables. Seulement, en la circonstance, le castillan s'est comporté autrement que le catalan : l'*ę* devant palatale s'est fermé en *é* et s'est arrêté là, tandis que l'*ę* a progressé à son tour jusqu'à *i*.

M. Fabra fait rentrer les formes comme *pit* et *llit* dans sa théorie générale de la diphtongaison spontanée de l'*e* (« on aurait *ie* et finalement *i* devant la consonne palatale *i̯* »[1]) et rejette l'action diphtongante de la palatale : « .... la consonne

1. *L. c.*, p. 21.

secondaire į ne semble avoir exercé aucune influence. » — Si cette explication, à la rigueur, peut s'appliquer aux mots avec ę comme *pit* et *llit*, elle ne saurait rendre compte du traitement de l'ǫ en *ull* et *cuxa* cŏxa. Or, la nature du phénomène est, de toute évidence, identique dans les deux cas. Il faut donc chercher une explication applicable à la fois aux deux voyelles, ę et ǫ.

Je crois avec M. Saroïhandy que, dans *pit* aussi bien que dans *ull*, nous sommes en présence d'un cas d'assimilation par contact. Mais pourquoi cette assimilation, qui a suffi pour fermer l'ę de lĕctum en *i*, ne s'est-elle pas exercée sur l'ẹ de dirēctum, qui paraîtrait une victime plus facile ? Évidemment parce que la force assimilatrice n'a pas été la même dans les deux cas. En *llit* il a dû intervenir un élément fermant qui n'existait pas en *drẹt*. Voici où entre notre théorie de la diphtongaison : ce que la seule palatale subséquente n'a pu accomplir a été rendu possible grâce à l'influence additionnelle du phonème très fermé qui précédait la voyelle ouverte tonique, c'est-à-dire du premier élément de la diphtongue née sous l'action de la palatale (lĕctum > **llieyt* > *llit* et cŏctum > **cuoyt* > **cueyt* > *cuyt*).

*
* *

Avant d'entrer dans des détails sur ce processus je donnerai ici une liste assez complète des mots catalans où nous trouvons aujourd'hui l'ę et l'ǫ représentés respectivement par *i* et *u*, c'est-à-dire qui ont anciennement connu la diphtongue :

A. ę :

ahir « hier » < hĕri ;
desitj « désir » < *desĕdium, ou postverbal de *desĕdiare ;
despit « dépit » < despĕctum ;
enginy et *giny* = cast. « ingenio, maña » < ingĕnium ;
espill « miroir » < spĕculum ;
fira « foire » < *fĕria[1] ;

1. Plusieurs formes provençales (*fièiro*, *fièido*), et probablement l'ital. *fiera*, demandent également *fĕria au lieu du class. fēria.

flix = cast. « filàstica » < flĕxum [1] ;
git (vieux) « jet » < *jĕctum [2] ;
ix « il sort » < ĕxit ;
llig « je lis » (< lĕgo, par changement de désinence ; vieillie en catalan central, cette forme persiste en alghérois) ;
llit « lit » < lĕctum ;
mills (vieux) « mieux » < mĕlius ;
mitg « demi » < mĕdium ;
pinta « peigne » < pĕctinem. (Féminin au sens de peigne ordinaire ; masculin au sens de peigne pour carder la laine, le chanvre, etc. Les étapes de l'évolution ont dû être les suivantes : pĕctinem > **pieitne* > **pitne* > *pinte.*)
pirs (vieux) = *pitjor* < pĕjor ;
pit « poitrine » < pĕctus ;
pitja < pĕdica [3] ;
profit « profit » < profĕctum ;
sis « six » < sĕx ;
sitja [4] < *sĕdicum, -a ;

1. Cette étymologie me paraît également satisfaisante quant au sens et à la forme. Les dictionnaires catalans traduisent ce mot par « filàstica ». Voici la définition qu'en donne le *Diccionario de la Academia española* : « hilos de que se forman todos los cabos y jarcias. Sácanse las filásticas de los trozos de cables viejos que se destuercen para atar con ellos lo que se ofrezca ».

2. Les formes provençales suivantes ne s'expliquent que par cette forme : *jit*, *jiet* (mars.), *jièit* (dauph.).

3. Ce mot signifie d'après Labernia : 1. puntal o altra cosa pera sostenir (cast. puntal) ; 2. massó, pitjador ; 3. ant. = pitjada. — *Pitjada* est défini par le même : 1° = cast. pisada, huella ; 2° = cast. apretón, empujón ; 3° = trepitjada. — A côté de *pitja* et *pitjada* on a des formes avec *e* : *petja* (= « pitjada » et, en majorquin, « pied de table ») et *petjada*, dont l'*e* provient de l'infinitif **petjar* < pĕdicare. Ce verbe a dû exister, et existe peut-être toujours dans quelque dialecte, quoique Labernia ne donne que *pitjar*. Un autre dérivé de **petjar* est le vieux mot *peig* = « pis, sol, paviment ». *Trepitj* « acció de trepitjar » est également un dérivé postverbal. — A la forme *pitja* correspondent les formes provençales *piejo*, *pijo* « étai, pointal ».

4. Labernia définit ce mot comme suit : « lloch sòta terra pera posar lo blat : gruta o presó sòta terra. » Outre ces acceptions le mot présente à

tix « il tisse » < texit ;
vit « membre viril » < vĕctem.

B. ọ :

avuy « aujourd'hui » < hŏdie (vieille forme *duy* = *d'avuy*) ;
cerfull « cerfeuil » < cærefolium ;
cuyda « il soigne » < *cŏgitat ;
cull « il cueille » < *cŏlligit ;
cuyr, *cuyro* « cuir » < cŏrium ;
cuyt « cuit » < cŏctum (mots dérivés *cuyta* « fournée » et *decuyt* « décoct ») ;
cuxa « cuisse » < cŏxa ;
despull « dépouille » < de + spŏlium (ou plutôt post-verbal de *despullar* < despŏliare) ;
dull (vieux) = *dòl* < dŏlium ;
enuig (*anutx*) « ennui » < *inŏdium ;
escull « choix » < ex + cŏlligit ;
escull [1] (vieux) « écueil ; risque, péril » < scŏpulum *scŏclum ;
full, *fulla* « feuille » < fŏlium fŏlia ;
gruix = *gruixa* [2] « grosseur » < *grŏssia ;
huix [3] (vieux) « aversion, dégoût » < ŏdium (d'où *hujar* = fastiguejar et *hujat* « fatigué, dégoûté ») ;
llull, *jull*, *juy* « ivraie » < lŏlium (majorquin *juyvert* « persil ») ;
lluny « loin » < lŏnge ;
muyr « je meurs » < mŏreo ;
mug [4] (vieux) « muid » < mŏdium ;

Majorque celle de « meule de bois pour carbonisation ». — La vieille forme *setge* au sens militaire de siège, ainsi que son synonyme *setjament*, dérive d'un verbe *setjar* < sĕdicare, qui a sûrement existé.

1. Les formes modernes *escoll*, majorquin *escollo* (cependant, nom propre, *escuy*) sont empruntées au castillan.

2. Prov. *groisso*, au sens de grossesse. Montaigne a *groisse*.

3. La forme *hoy* n'est pas populaire.

4. La forme *moy* paraît empruntée.

mulla [1] < *mŏllia ;
nit « nuit » < nŏctem (de **nuyt* on a le verbe *tranuytar*) ;
orgull [2] « orgueil » < *orgŏlī ;
pluja « pluie » < plŏvea (d'où *sopluig* « abri contre la pluie ») ;
pruixme, pruxme (vieux) « prochain » subst. < prŏximum ;
puig [3] « puy » < pŏdium ;
puix, puys, pus « puis, depuis » < pŏsteo (d'où *depuix* « depuis » et *despruix*, croisement de *depuix* et *després*) ;
puix, pusch (vieux), mod. *puc* « je peux » < *pŏssio ;
recull « recueil » < re + cŏlligit ;
remull « mouillure », postverbal de *remullar* < re + mŏlliare ;
suny « sommeil » < sŏmnium ;
tremutja « trémie » < trimọ̆dia ;
truja « truie » < *trŏia ;
trull « treuil » < tŏrculum, *trŏculum ;
ull « œil » < ŏculum ;
vull « je veux » < vŏleo, *vulla* « veuille » < vŏleam ;
vuyt, buyt « vide » < *vŏcitum ;
vuyt « huit » < ŏcto.

J'inclus dans la liste les formes verbales *cuyda*, *cull* et les substantifs postverbaux *despull*, *escull* « choix », *recull* et *remull*, dont l'*u* appartient originairement aux formes verbales à radical accentué, desquelles, par analogie, il s'est introduit plus tard dans les autres formes.

Il ressort de ces listes que la diphtongaison de l'ę et de l'ǫ, avec réduction ultérieure de la diphtongue, s'est produite quand ces voyelles étaient suivies des représentants romans des phonèmes et groupes de phonèmes latins suivants : *ī* final, *j*, dį,

1. Labernia : « carn de bestiar que penja sens estar aferrada a cap os » = cast. *falda*.

2. Il est douteux qu'il faille ranger ce mot ici ; quelques formes françaises paraissent, cependant, présenter la diphtongue : a. fr. *orguel*, *orghiex* (Godefroy) et prov. *erguel*. L'*u* catalan s'expliquerait d'ailleurs par l'ī final de orgŏlī.

3. *apoi* « appui » est emprunté au castillan.

gi̯, li̯, ni̯, mni̯, ri̯, ssi̯, sti̯, vi̯, ct, c't, g't, cl, x, d'c', ll'g et ng' [1].

Les groupes ti̯, ci̯, cei̯ se sont dépalatalisés de très bonne heure sur la plus grande partie du territoire roman et n'ont exercé aucune influence sur les voyelles ouvertes ni en catalan ni en provençal : *prèu* « prix » < prĕtium, *péssa* « pièce » < *pĕttia, *tèrs* « tiers » < tĕrtium, *nòces* « noces » < *nŏptias *nŏctias, *llòssa* « louche » < *lŏcchea. De même ils sont restés sans influence en castillan, où une palatale aurait empêché la diphtongaison : *fuerza*, *pieza*, *simienza* « semence » < semĕntia, etc.

Le passage *au* > *ǫ* ne s'est pas encore accompli à l'époque de la diphtongaison, celle-ci n'ayant pas affecté cet *ǫ* secondaire : *gòig* « joie » < gaudium, *llòtja* « loge » < laubja, *nòsa* « obstacle » < nausea, *òig* « j'entends » < audeo. Le développement -ll- > *ḷ* est également de date postérieure, puisque cette palatale est restée sans influence sur la diphtongaison.

Les quelques formes qui semblent être en contradiction avec la loi formulée plus haut, admettent une autre explication. *gèni* « génie » < gĕnium, *glòria* « gloire » < glŏria, *òstra* « huître » < ŏstrea, maj. *espònja* « éponge » < spŏngia, *remèy* « remède » < remĕdium, *tèdi* « ennui » < taedium, *novi nuvi* « fiancé » < *nŏvium sont tous des mots savants ou d'emprunt. Il en est de même pour *nervi nirvi* « nerf » < *nĕrvium (au lieu de nĕrvum), cf. prov. *nervi*, sard. *nerviu* esp. *nervio* (à côté de *niervo* < nĕrvum) ; — *prènys*, maj. *prœnys* « enceinte », comme ital. *pręgno*, suppose une forme primitive *prignum et non pas *praegnis, cf. prignum iumentum dans les *Leges Alamannorum* [2] ; — *òrdi* « orge » < hordeum ne paraît pas plus que prov. *ordi* présenter un développement régulier ; — *òli* « huile » < ŏleum est savant

1. Est-ce une condition pour que la diphtongaison puisse avoir lieu que la palatale soit contiguë à la voyelle tonique ? Les mots *òstra* « huître » < ŏstrea, *òrdi* « orge » < hŏrdeum, *esponja* « éponge » < spòngia sembleraient l'indiquer, s'il ne faut pas les expliquer autrement, voir plus loin. Je fais remarquer que le groupe ng' de spòngia diffère par la syllabation de celui de lònge, ce qui a amené la différence du traitement.

2. Cité par Max L. Wagner, *Lautlehre der südsard. Mundarten* (*Zs. f. rom. Phil.*, Beiheft 12).

comme dans plusieurs autres langues, cf. ital. *olio*, prov. *oli*; — *nici neci* « niais » < nĕscium n'est pas entièrement populaire non plus; — *métge* « médecin » < mĕdicum est à moitié savant comme en provençal et en ancien français; — vĕtulum *vĕclu présente dans presque toute la péninsule ibérique des développements irréguliers, sans qu'on en ait pu donner une explication satisfaisante. Le castillan, qui ne diphtongue pas devant une palatale, ne connaît de ce mot que la forme diphtonguée *viejo*, à côte de *espejo* < spĕculum. Le mirandais, qui pour la voyelle ę se comporte de même que le castillan, présente également *bięlho*, et non *beilho*, comme on s'y attendrait [1]. C'est ainsi que nous trouvons aussi en catalan moderne *véll*, au lieu de *vill*, que demanderait la loi énoncée ci-dessus. Cette dernière forme a existé, cependant, et s'est conservée dans des noms de lieu : *Castellviy*, *Castellvi* [2].

Le mot *cadira* « chaise » < cathĕdra est embarrassant. Je ne vois pas pourquoi le groupe dr (devenu *yr*) aurait provoqué la diphtongaison plutôt que tr dans pĕtra > *péra pédra*, les deux groupes ayant dû passer presque simultanément à *yr*. Le fait est que cathĕdra présente également en provençal nombre de formes diphtonguées où la diphtongue est aussi peu de mise qu'en catalan : *cadiero*, *cadiro*, *cadire* (béarnais), *cadièiro* (langued.), *chadiero* (périg.), etc.

Au risque de paraître prolixe je donnerai une liste de mots qui montre le traitement de l'*e* et de l'*o* fermés soumis aux mêmes influences palatales [3] :

A. ę :

cat. *artęll* (vieux) « griffe » < artĭculum ;
batęig « baptême » < de baptidiare ;
bęya « abeille » < apĭcula ;
cat. *calęll* cast. « caliche » < calĭculum ;

---

1. Leite de Vasconcellos, *Estudos de philologia mirandesa*, I, p. 218, note.
2. Balari y Jovany, *Origenes históricos de Catalunya*. Barcelona, 1899, p. 26.
3. Je donne pour l'ę de préférence la forme majorquine comme celle qui accuse le mieux la qualité de la voyelle. On sait que l'*œ* majorquin représente un ę primitif.

cęya « cil » < cĭlia ;
cervęza « bière » < cerevisia ;
conęxer « connaître » < *cognēscere ;
consęy « conseil » < consĭlium ;
corrętja « courroie » < corrĭgia ;
envęja « envie » < envĭdia ;
esplęt « récolte abondante » < explĭcĭtum ;
estręnyer « étreindre » < strĭngere ;
estręt « étroit » < strĭctum ;
fęnyer « pétrir » < fĭngere ;
fręt « froid » < frĭgidum ;
llénya « bois » < ligna ;
llevęig [1] « vent du ouest-sud-ouest » < *libiticum ;
oręya « oreille » < aurĭcula ;
ormęig « outil », de *ormidiare, grec ὁρμίζειν ;
paręy « paire » < parĭculum ;
péix « poisson » < pĭscem ;
ręya « soc » < rēgula ;
rovęy « rouille » < rubĭculum [2] ;
sedęny « corde de crins » < *saetēneum ;
sęnya « signe » < sĭgna ;
veręma « vendange < vindēmia.

B. ǫ :

angǫxa « angoisse » < angŭstia ;
batǫ́lla « fléau », < *battŭcula ;
bǫ́ix « buis », < buxum ;
carrǫ́nya « charogne », < *carōnia ;
codǫ́ny « coing », < cotōneum ;
estǫ́ig « étui », de stŭdiare ;
fenǫ́ll, maj. *fonǫ́y* « fenouil », < fenùculum ;

1. Ce terme de marin a passé du catalan en italien (*libeccio*, d'où anc. franç. *libeche*), en castillan (*leveche*) et en provençal (*labech*, *lebech*). La forme du latin classique est libs libis, du grec λίψ, λιβός « vent de Lybie », pour les Grecs.

2. Et non pas de rubĕllus : MM. Meyer-Lübke et Koerting ont tort. L'*œ* majorquin demande un *e* fermé, et l'*y* exclut l'*l* double qui se serait conservée comme *ḷ*, tandis que l'*ḷ* < cl passe à *y*.

genóll, maj. *jonóy* « genou », < genŭculum;
gorgóll, < gurgŭlio;
móix « mousse », < mustium (?);
rónya « rogne » < *rōnia;
rostóll, maj. *rostóy* « éteule » < re + *stupula;
rot « rot », < rŭctus;
vergónya « honte », < verecŭndia.

Il est inutile de multiplier davantage ces exemples ; ceux que je viens de citer suffisent pour démontrer que l'*e* et l'*o* fermés n'ont subi aucun changement du fait du voisinage du phonème palatal. Il convient pourtant d'excepter les cas d'*umlaut* : *tuyt*, vieux pluriel de *tot*, *fiu* « je fis » < fēcī, etc. Les autres cas qui n'entrent pas dans la règle générale se laissent presque tous expliquer autrement ; *dit* <dĭctum, *dut duyt* < dŭctum, *cullita* « récolte » < collēcta tiennent leur voyelle de l'infinitif (cf. la forme régulière maj. *beneyt* « sot » <benedĭctum); *albir albire* « jugement » < arbĭtrium, *batestiri*, *baptisteri* (vieux) « baptistère » < baptistērium, *monastir* « monastère » < monastērium, *caltiri*, *cauteri*, *cementiri*, *cristiri*, *cristeri*, *saltiri* [1], *ciri* « cierge » < cēreum, *sipia*, *sèpia* « sèche » < sēpia sont tous des mots savants. — Les dérivés de bēstia présentent aussi en catalan des anomalies : maj. *bèsti* « brute », surtout au figuré, à côté de maj. *bisti* « bête de somme ou de trait ». — Pour *dit* « doigt » < dĭgitum, cf. ital. *dito*, log. *didu*, gasc. *dit* ; — *estríjol* « étrille » ne vient pas de strĭgilis ni de *strĭgula, mais plutôt du germanique striegel ; — *mill* « millet » < mĭlium montre des formes avec un *i* dans d'autres langues : ital. *miglio*, anc. franç. *mil*, esp. *mijo*, port. *milho*. L'explication qu'en donne Groeber [2] n'est pas entièrement convaincante ; elle vaut pourtant mieux que celle de Baist [3].

Les mots avec *ẹ* ou *ọ* + *n* + explosive présentent aujourd'hui généralement *i* et *u* : *cingle* « sangle » <cĭngula, *ungla* « ongle » < ŭngula, *cinta* « ceinture » < cĭncta, *punt* « point » < pŭnctum, *unt* « oint » < ŭnctum. C'est un développement

1. Mussafia, *Sete savis*, p. 7, note 5.
2. *Arch. f. lat. Lex. u. Gr.*, t. 6, p. 392.
3. Dans Gröber, *Grundriss*, I^2, p. 886.

phonétique dû au phonème complexe subséquent [1]. — C'est peut-être de même un développement régulier que nous observons dans quelques mots en ẹ ou ọ + *n* mouillée : *destinyer* = *destenyir* < des + tĭngere, *tinya* « teigne » < tĭnea, *cuny* « coin » < cŭneum, *puny* « poing » < pŭgnum, *júnyer*, *enjúnyer* « atteler », *desjúnyer* « dételer » < jŭngere, à côté de *estrẹnyer*, *empẹnyer* < impĭngere, *fẹnyer*, *llénya*, *sedẹny*, *carrónya*, *codóny*, *rónya*, etc. Je ne vois pas comment on pourra concilier les deux séries de formes.

*
* *

Une fois l'étendue du phénomène déterminée, nous pouvons mieux juger de la nature de celui-ci. Comme nous l'avons vu, une palatale subséquente ne suffisait pas à fermer un ę en *i* et, par conséquent, moins encore à amener un ę ouvert à *i*. Mais, après avoir, grâce à des propriétés qui restent à déterminer, provoqué la diphtongaison de l'ę, l'action fermante de la palatale sur la voyelle tonique a été renforcée par celle du premier élément très fermé de la diphtongue. L'*e* de **mièḍy* < mĕdium s'est trouvé exposé à la double attraction de l'*i* et du *ḍy*. Ces deux phonèmes le tiraillant sans cesse, chacun dans son sens, ont fini par le hausser jusqu'à leur niveau, c'est-à-dire à se l'assimiler. Ou, pour parler physiologiquement, la langue, au lieu de descendre de l'*i* jusqu'à la position basse de l'*è* pour remonter ensuite à la position de l'occlusion palatale, a de plus en plus raccourci le chemin et a fini par prendre le plus court : **mièḍy* > **miéḍy* > *miḍy* [2]. C'est ce qui s'appelle assimilation par contact ; en l'espèce, par contact double.

Les choses ne se sont pas passées autrement pour l'ǫ. L'*e*, dans **u̯èl̦* < *u̯ol̦* < ŏculum, se trouvait resserré entre deux phonèmes très fermés, qui ont fini par le fermer à son tour. La langue, pour passer de l'*u* à l'*l*, au lieu de prendre le détour par *è*, a pris la traverse : **u̯èl̦* > **u̯él̦* > **u̯il̦*. L'*i* ayant été fina-

1. Voir Millardet, *A propos du prov.* dins, *Rev. des langues rom.*, t. 57, p. 189.

2. On trouve chez les vieux auteurs, p. ex. chez Ramón Lull, des graphies comme *profiit*, qui représente l'avant-dernière étape : profĕctum > **profièyt* > **profiéyt* > *profiyt* > *profit*.

lement absorbé par la palatale, on a eu *ull*. De même **nueyt* > **nuíyt* > **nuít* > *nuyt* ou, avec chute de l'*u*, *nit*. — L'accent, qui originairement devait porter sur l'*i* (cf. *nit*), s'est ensuite transporté sur le premier élément de la diphtongue. On croirait retrouver en alghérois l'accent primitif : *vuít* < ŏcto, *cuít* < cŏctum ; mais nous sommes là plutôt en présence d'un déplacement secondaire, cf. *fruít* < frūctum.

*
* *

Nous croyons avoir démontré que l'hypothèse d'une diphtongaison conditionnée est nécessaire pour l'explication phonétique de certains phénomènes du vocalisme catalan. Disons maintenant un mot de la diphtongaison elle-même, considérée du point de vue physiologique. Il ne saurait naturellement être question d'aborder, à propos du catalan, les problèmes de la diphtongaison dans toute leur ampleur ; néanmoins, quelques indications rapides pourront contribuer à éclairer les questions qui font l'objet de cette étude.

Le phénomène de la diphtongaison, telle que nous l'avons observée en catalan, consiste dans l'anticipation de la fermeture du phonème palatal au moment où l'organe phonateur attaque la voyelle tonique. Une objection se présente tout de suite à l'esprit. Pourquoi cette anticipation n'a-t-elle pas lieu lorsque la voyelle tonique est suivie de phonèmes aussi fermés que les consonnes palatales ou palatalisées, tels que les occlusives en général ? Il est facile d'y répondre. Les phonèmes ou groupes palataux énumérés plus haut sont de beaucoup plus complexes que n'importe quelle occlusive simple : à l'articulation spécifique du *t*, du *d*, du *k*, de l'*l*, de l'*n*, etc., vient s'ajouter l'articulation palatale. Or, il est évident que l'émission du son double ainsi produit nécessite une plus grande dépense d'énergie que l'émission d'une occlusive simple, et même que celle de deux occlusives consécutives, où la dépense est répartie en deux temps. C'est précisément cette complexité des phénomènes palataux précités qui a déclenché, en catalan, le mécanisme de la diphtongaison. L'appareil phonateur, au moment d'attaquer la voyelle ouverte tonique, pressent la proximité du phonème complexe et, sous l'obsession de l'effort à fournir, il

prend son élan un peu trop tôt et commence la voyelle trop fermée, c'est-à-dire il anticipe les mouvements articulatoires exigés par la phonation de la palatale subséquente. La vacillation n'est, cependant, que l'affaire d'un instant ; l'appareil phonateur se reprend et se corrige aussitôt pour émettre le reste de la voyelle avec l'ouverture requise. Or, dans cette anticipation de la fermeture de la palatale se cache l'embryon d'un nouveau phonème, qui ne demande qu'à se faire jour, et si l'anticipation arrive à se généraliser, la diphtongue est née.

Les changements multiples qu'ont occasionnés les palatales dans l'évolution phonétique de la plupart des langues n'ont pas d'autre cause que la complexité des mouvements articulatoires que demande l'émission de ces phonèmes. De ce principe découlent leur action diphtongante, leur action assimilatrice, etc. Les organes, en soi imparfaits, ne sauraient exécuter avec une exactitude mathématique les différents mouvements articulatoires qui concourent à l'émission d'un phonème quelconque. Plus ce phonème est complexe, plus l'imprécision de leur fonctionnement s'accentuera en raison du surcroît d'effort musculaire qui leur est demandé, comme c'est le cas pour les palatales. Les sons voisins en sont toujours, par compensation, plus ou moins les victimes : d'une façon partielle, quand une ouverte tonique est brisée en deux parties, l'une plus fermée, l'autre plus ouverte (la diphtongaison) ; totalement, quand une voyelle suivie d'une palatale, en vertu du principe du moindre effort, s'est fermée, comme nous l'avons vu pour la réduction de la diphtongue.

Pierre Rokseth.

ÉTYMOLOGIES

WALLONNES ET FRANÇAISES[1]

FR. *ANACOSTE*, *ANASCOTE*, W. *HANSCOTE*

Le *Dict. gén.*, v° *anacoste* (« espèce de serge ») nous apprend qu'on disait au XVIIIe siècle *anascot*, *ascot*, *arscot* et qu'il faut y voir « des altérations du nom de la ville d'*Arschot* ou *Aerschoot*, en Brabant[2] ». Sans prétendre examiner par le menu ces formes françaises et leur authenticité, je crois utile de signaler ici un terme qui mérite d'entrer dans le débat et qui ne s'accommode guère de la dérivation proposée : c'est le w. *hanscote* (espèce d'étoffe : anciennement, bure ; aujourd'hui, tissu de coton duveté). G., I 272, écrit *hansecote* et ne donne pas d'étymologie[3]. Bormans, *Glossaire des Drapiers* (B S W 9, p. 266), cite des textes anciens de 1589, 1637, 1659, etc., où le mot est écrit *hanskotte*. Enfin Hécart note le rouchi *anscote* « étoffe grossière en laine ».

La forme liégeoise *hanscote* est assurément la plus pure : elle atteste que le primitif doit avoir à l'initiale une aspirée germanique, laquelle disparaît normalement en français et en rouchi.

1. Abréviations : G = Grandgagnage, *Dict. etym. wallon* ;
God. = Godefroy, *Dict. de l'ancienne langue française* ;
BSW = *Bulletin de la Société de Litt. wallonne* ;
BD = *Bulletin du Dict. wallon.*

2. Pourquoi citer en dernier lieu et présenter comme « altérée » cette forme *arscot* qui reproduirait si manifestement l'étymon *Arschot* ? Dans le même article, on renvoie à *ascot* qui manque ; lire *escot*. God. ne donne aucun de ces mots.

3. Plus loin (II, 606), G. prétend que Lobet a une forme *anascote*, sans faire attention que Lobet, p. 236, v° *hanskott*, ne donne ce mot que comme traduction française. Martin Lejeune, *Voc. de l'apprêteur en draps du pays de Verviers* (B S W 40, p. 431) insère bravement *anascote*, d'après Lobet, comme étant un terme verviétois ! En revanche, il n'a pas d'article *hanscote* !

Dès lors, ne faudrait-il pas remonter au flamand *Hondschoote*, nom d'une petite ville du département du Nord, située sur la frontière non loin de Dunkerque ? Cette ville, déchue aujourd'hui, fut très florissante au XVI[e] siècle et comptait, comme tant de localités de la Flandre, des filatures renommées.

Pour la phonétique, on noterait le changement de la nasale *on* : *an* et, dans le fr. *anascote* (d'où *anacoste* par métathèse), l'insertion de *a* (comparez le w. *banacofe*, s. m., « ancien meuble qui servait à la fois de banc et de coffre » ; du flam. *bank-koffer*).

LIÈG. *BÈGÂ*, *BIGÂ* ; MALM. *DIGÂ*

G., I 51 et 54, n'explique pas le liég. *bègâ* « fange, bourbe », nam. *bigau* « vase, limon ; jus de fumier ». La forme *bigâ* existe aussi à Liège (Forir), à Jupille, Verviers, Sprimont, etc. [1]. Ailleurs, on dit *bègau* (Ciney), *bigâ* (Huy, Vielsalm), *bigau* (Awenne, Namur, Dinant), *bigau* ou *bigâr* (Charleroi), *bugau* (Wavre), *bægau* (Jodoigne, Perwez, Chastre-Villeroux), et, avec *r* épenthétique, *brigau* (Lavacherie, Ortheuville). On voit que le mot n'appartient qu'au dialecte wallon proprement dit. Dans les villes, telles que Liège et Verviers, on lui attribue le sens général de « fange, bourbe, margouillis » ; une flaque d'eau répandue par mégarde s'appelle *on bigâ d'êwe* [2]. A la campagne, le mot a l'acception technique de « purin, eau de fumier », — ce qui est, pour moi, le sens étymologique.

Je tiens en effet *bègâ*, *bigâ* pour un dérivé du moyen h. all. *bîge* (all. mod. *beige* : amas, tas, monceau), formé à l'aide du suffixe *-â* (*-â*, *-ô*, *-âr*), fr. *-ard*. Le tas dont il s'agit, c'est pour les campagnards le tas par excellence, le fumier. Reste à déterminer le sens du suff. *-â*. Attaché à des thèmes nominaux, il a d'ordinaire une valeur augmentative, comme dans *bîrâ* « bière,

1. De même, dans Jean d'Outremeuse (*Geste de Liège*, II, 1185) : « dedens un grant fosseit de *bigaut* les buttoit ». Godefroy a un article **begart** 2, dont il ignore la signification et qui est évidemment notre mot. Voy., ci-après, l'art. *embegaré*.

2. Syn. *mâssî poté*. — Entendu à Seraing : *dè cafè qu'est neûr come dè bigâ* (« du purin »).

civière », *bocâ* « trouée d'une haie » (dér. de *boke* « bouche »), *cohâ d'vê* « jarret de veau », propr. « cuissard », *fèssâ* « fessier », *fouwâ* « feu en plein air », *hurâ* « hure de sanglier », etc. Plus rarement, il peut avoir un sens moins précis et marquer un simple rapport de proximité, de dépendance : le *câvâ*, c'est le palier de la cave, la trappe, le plancher mobile ou suspendu donnant accès à la cave ; le *niyâ*, c'est le nichet qu'on met dans le nid. Dans ce dernier cas, l'explication de *bigâ* est aisée : c'est la fosse adjacente au tas de fumier. Dans le premier cas, on admettra que *bigâ* a signifié d'abord : « gros tas [de fumier] » — sens disparu sans laisser de trace — ; d'où, par extension : « le liquide qui sort de ce tas et qui est recueilli dans une fosse adjacente » (comp. *fosseit de bigaut* : Jean d'Outremeuse) ; puis, en général : « eau sale et bourbeuse, bourbier ».

Le liég. *bigâ* est remplacé, dans la région de Malmedy, par *digâ*, qui signifie : 1. « bourbier » (Malmedy : Villers) ; 2. « purin » (dans les campagnes, par exemple à Faymonville : *trô d' digâ* « fosse à purin »). C'est l'augmentatif de *digue* (pron. *dïk*) « fosse remplie d'eau, mare », qui dérive de l'anc. h. all. *dich* « marais, étang, réservoir (all. mod. *teig* ; à Eupen *deïk* ; à Elberfeld *deeg* ; des dialectes néerlandais ont de même conservé à *dyk* le sens de « fossé, mare, bourbier »).

ANC. W. *BERCKMOESE*, ANC. FR. *BECQUEMOULX*, *LERQUENOUX*

L'anc. w. *berckmoese* (Liège, 1527) et l'anc. fr. *becquemoulx* (Lille, 1461) figurent dans des textes, cités à l'article *oirzelle*, qui contiennent l'énumération de matières tinctoriales. Godefroy traduit vaguement *becquemoulx* par : « sorte de teinture ». Pour Bormans (B S W 9, p, 244), *berckmoese* est peut-être le même mot que le liégeois moderne *lakmoûse* « bleu corrosif qui sert aux maçons », c.-à-d. « tournesol ». G., II 557, enregistre dubitativement cette opinion ; mais, se demande-t-il, comment expliquer l'élément *berck* ?

Si une seule des deux formes *berck-* ou *becque-* était attestée, on pourrait supposer une graphie erronée ou une fausse lecture du moyen néerl. *lecmoes*, *leecmoes*, type primitif de *lakmoes*

« tournesol » [1]. Mais la même erreur a-t-elle pu se produire de deux côtés si différents ? Ce n'est guère plausible. D'autre part, le néerlandais ne paraît pas connaître *berckmoes*. N'était cette difficulté, le premier élément pourrait être le moyen néerl. *berck* « écorce », que possèdent encore des dialectes modernes [2]. D'après nos anciens textes, l'écorce de certains arbres (aune, noyer, pommier) fournissait une teinture [3].

Enfin un type *lerquenoux* se rencontre dans un texte de 1464 : « que doresnavant (les drapiers) pourront taindre tous petis draps non scellez, de ozeille ou de *lerquenoux* » (*Romania*, XXXIII, 564). Il faut, je crois, lire *berquemoux*, en rapprochant cette forme de *berckmoese*, *becquemoulx* [4]. Il est remarquable que, dans les trois textes, la matière ainsi dénommée figure à côté de l'orseille.

LIÉG. *BODJE*

L'ancien liégeois *boige*. « fût, tronc » se lit dans le *Myreur des Histors*, I, 640. En liégeois moderne *bodje*, s. m., signifie : 1° tronc du corps humain (G., I 60 ; sens disparu aujourd'hui, mais dont la trace subsiste dans le suivant) ; 2° corps d'une chemise d'homme ; 3° tronc d'un arbre vivant ou du moins encore debout (seul sens donné par Remacle, 1e éd., et par Hubert) : *aspoyî 'ne hâle so l'- ; on-z-a côpé l' tièsse di l'âbe, i n' dimeûre qui*

---

1. Franck-van Wyk tire *lêcmoes* (vers 1500 ; west-flam. *lekmoes*) de *lekken*, moyen néerl. *lêken* « égoutter », altéré sous l'influence de *lak* « laque ». Nom d'une matière tinctoriale dont on fait une bouillie (*moes*, *pap*), qu'on fait ensuite égoutter.

2. Les dialectes de Groningue et de la Drenthe lui donnent le sens spécial de « écorce de chêne, tan ». Le west-flam. *bark*, *bork* signifie « croûte d'écorce, épiphlœum, enveloppe subéreuse ».

3. Voy. G., II, 623 ; Godefroy, BRUGNIER.

4. M. Behrens, *Beiträge*, p. 150, fait le même rapprochement, mais il paraît admettre l'opinion de Bormans qui voit dans ces mots des variantes de *lakmoûse*. — M. Roques (*Romania*, XXXVI, 276) dit que *lerquenoux* est peut-être *l'orcanète* en supposant l'incorporation de l'article et une substitution de désinence. Cette conjecture n'est guère admissible.

l'- ; po-z-av'ni ås cohes i fåt prinde li- ; spécialement, endroit où naissent les branches : *i-n-a on nid è-* [1].

Pour l'étymologie, l'article de G., I 60, est indécis. Il nous dit que le nam. appelle *buc* le tronc d'un arbre ou du corps humain ; il suggère successivement l'anc. h. all. *pûh* et l'anc. h. all. *botah*, sans s'arrêter à une conclusion solide.

Il est pourtant bien clair que le nam. *buc* représente le néerl. *buik*, flam. *beuk*, all. *bauch* (ventre ; anciennement : tronc). Quant au liég. *bodje*, anc. liég. *boige*, c'est le diminutif flamand *beukje* qui, d'après Vercoullie, signifie aujourd'hui « chemise sans manches ». Pour la phonétique, comp. 1° le néerl. *huik* (manteau, capuchon), anc. fr. *hucque*, *heucque*, anc. w. *hoike* (1415), *heuke* (1420), « cape, capuchon », qui subsiste notamment dans le w. *s' mète a hok* (Pellaines), *a yuk* (Givet) « se mettre à l'abri de la pluie » (B D 1911, p. 90 ; G., II 608) ; 2° le flam. *fuik* (blouse) : anc. liég. *focke* (voy. ci-après l'art. *coxhe*).

ANC. FR.-W. *BULAINE* ?, *QUILAINE* ?

Bulaine ne se rencontre que dans Jean d'Outremeuse, *Geste de Liège*, v. 8991 :

> Cascun l'escarnissoit : les femmes de bulaine,
> Femmes aus chevalirs et princesse hautaine...

L'éditeur Borgnet laisse passer le mot sans sourciller. Dans son excellent *Glossaire de la Geste* [2], Scheler relève ce terme insolite, mais sans pouvoir en pénétrer la signification. Le passage s'éclaire si on lit *butaine*, qui est une ancienne forme wallonne de l'anc. fr. *buttenne*, *bustane* « sorte d'étoffe fabriquée jadis à Valenciennes [3]. Le sens serait : « Les femmes vêtues d'étoffe commune », par opposition aux dames de haut parage.

---

1. Il a donné le dérivé *boudjèye* (liég.), *bodjèye* (verviétois), s. f., touffe, ensemble des rejetons sortant d'une même souche : *ine b. di crompîres*, *di wazon*, *di gruzali*, etc. Le suffixe répond au fr. *-ille*. Synonyme *bouhèye*.

2. *Mémoires de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XLIV (1882), 3e fasc.

3. God. BUTTENNE ; Hécart BUSTÈNE. — En anc. w., nous trouvons : « ung costreal de futaine et ung de *butane* » (testament de 1422, cité dans

Une correction analogue permet d'élucider un autre endroit obscur de la *Geste*, v. 38389. Il s'agit du récit d'une bataille :

> L'endemain fait drechier une bele quilaine
> C'on apelle espringalle en paiis d'Aquitaine [1].

Le *Glossaire* de Scheler dit à ce propos : « Je ne connais pas ce nom de baliste et ne m'en explique pas l'origine ; il doit cependant appartenir au domaine wallon puisqu'il est opposé au mot étranger *espringale* ». Le mot étant inconnu en wallon, je lis *quitaine*, forme variée de *quintaine* [2] qui, au sens propre, désigne certain appareil servant dans un exercice militaire du moyen âge. Ici, le rimeur liégeois, par une de ces hardiesses qui caractérisent son style et sa versification, lui assigne le sens très général de « merveilleux engin de guerre ». Je rangerai donc *quitaine* parmi les innombrables mots que Jean d'Outremeuse revêt arbitrairement d'acceptions extraordinaires et dont le patient Scheler a dressé la liste forcément incomplète.

FR. *CANEPIN*, W. ARD. *KÈN'PIN*

Le fr. *canepin* signifie, d'après le *Dictionnaire général* « peau fine d'agneau ou de chevreau dont on se sert pour essayer [3] la pointe des lancettes, bistouris, etc... » L'origine en est inconnue. Il faut remarquer, comme le dit Littré, que *canepin* a aussi signifié la pellicule prise au dedans du tilleul. C'est même le seul sens que donne, en 1715, le *Grand Dictionnaire royal* du P. Pomai : « peau d'arbre fort déliée dessus ou dessous de l'écorce, lat. philyra, cuticula pertenuis arborum ».

Bull. Soc. wall., VI, 2e partie, p. 107 : voy. *ibid.*, t. IX, p. 248) ; « ung cottreal de *bittaine* » (en 1445 : Avouerie de Fléron, reg. 2, p. 36 vo ; communication de M. Jean Lejeune).

1. Voy. Godefroy QUILAINE.

2. La *Geste* donne une fois *quitaine* et huit fois *quintaine* ; voy. Scheler, *o. c.*, et Godefroy.

3. On lit *essuyer* dans le *Dict. univ. du Commerce*, I, 500 (Guillaumin, 1859).

D'autre part, Godefroy a cet exemple : « Du fust (du papyrus) on en fait des barquerolles, et de sa teille, de la pelure ou *canepin*, on en fait des voiles, nattes, linges, etc. » (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 368) [1]. On peut se demander si le mot ne s'est pas dit d'abord de la pellicule du papyrus. Dans ce cas, le terme de mégisserie *peau de canepin*, qu'on trouve dès 1310, signifierait « peau aussi fine que du canepin », et *canepin*, au sens donné par le *Dict. gén.*, serait proprement une métaphore. S'il m'était permis d'émettre une conjecture étymologique, je verrais dans ce mot une altération de **canopin*, dérivé de *Canope*, Κάνωβος, ville du Delta. Pour la dérivation et pour la sémantique, comparez *godemetin* (Ant. Thomas, *Mélanges d'étym. fr.*, p. 85 : « cuir de Gadamès »), *marocain*, *chagrin*.

Quoi qu'il en soit, si le mot, en France, n'appartient qu'à la langue technique, il est intéressant de constater que, dans un coin de l'Est de la Belgique, le langage courant le prend au sens figuré de « acabit, genre, espèce, caractère ». J'ai relevé en effet dans nos Ardennes (au Sud de la province de Liège) les exemples suivants de ce terme inédit : *c'è-st-on kèn'pin d' tchin insi* (Stôumont, Troisponts) « c'est une espèce de chien ainsi faite » ; *c'èst dès-omes d'on bon kèn'pin* (Stavelot) « des hommes bien portants et d'humeur joviale ». De même, à Erezée (au nord de la prov. de Luxembourg) : *on fwèrt kèn'pin* « un solide gaillard » ; *on drole di kèn'pin* « un original » ; *c'èst dès cis qu'ont on drole di kèn'pin* « des gens qui ont un singulier genre de vie ». Pour la métaphore, comparez le w. *coyin* « caractère » [2], dont le sens propre « peau [de mouton], cuir [de porc] » survit à Malmedy [3].

---

1. God. (I, 776, VIII, 419) donne les formes *canepin*, *canequin*, *quenepin*. Joignez-y *carpin* (?) dans Jean d'Outremeuse, que Scheler, *Gloss. de la Geste de Liège*, ne peut définir.

2. A Liège et Verviers : *il èst d'on mâva coyin*, *d'on si bon coyin* ; *dji n' so nin di ç' coyin la* ; *c'è-st-on si bon coyin* ; métaphore analogue en français : « c'est une si bonne pâte ».

3. D'après une note de l'*Armonac'*, Malmedy, 1911, p. 66, à propos du texte : *on bouquin r'loyi d' coyin*. Villers, *Dict. malmédien* (1793), donne seulement : *coyin* « couenne ou coine, peau de lard ». — On ne trouve rien, dans Grandgagnage sur ce mot, non plus que sur la forme féminine *coyinne* (*kọyèn'*) « couenne » (Liège, Verviers, Stavelot), *-ine* (Wardin), *-ène* (Stave),

ANC. FR. *CHAON*

Godefroy définit *chaon* : « partie du lard qui ne fond pas à la poêle et se grille, grésillon ». Il ne cite que deux exemples, l'un tiré du *Ménagier*, l'autre de la traduction des Psaumes (début du XIIe siècle) : « et mis os cum chaons sechirent » (God., t. II, *Errata*). Il faut y ajouter cet article du *Catholicon de Lille*, éd. Scheler, p. 49 : « *cremium*, chaon, creton, c'est la char qui demœure après la craisse ». — Je vois dans ce mot un diminutif en *-on* du moyen néerlandais *câde* « croûton de graisse grillée » ; moyen bas all. *kâde* ; néerl. *kaan* (contraction du pluriel *kaeyen*), que Plantin traduit par « ratons du sain de pourceau ». Le flamand *kade, kaai* existe encore aujourd'hui avec le même sens en Campine et dans les provinces belges d'Anvers et de Brabant [1]. — L'anc. fr. *chaon* se retrouve dans les patois modernes de Metz et du département de la Meuse, sous les formes *chaïon, choïon, chaon, chon* [2] ; je ne sache pas qu'on ait déjà proposé une explication de ce mot dialectal.

FR. *CHICANER*, W. *CHAKINER, TCHAKINER*

Pour le *Dict. général*, le fr. *chicaner* est d'origine inconnue. A côté des propositions qu'on trouvera dans Littré, Scheler, Körting, etc., le wallon suggère une explication des plus simples : *chicaner* serait altéré de *(t)chakiner*, forme conservée dans nos dialectes et dérivant, à l'aide du suffixe diminutif *-iner*, de l'onomatopée *(t)chac*, qui exprime un petit choc brusque.

La forme wallonne existe sur des points très divers : à Malmedy, *tchakiner, -eûr* (Villers, 1793) « chicaner, -eur » ; — dans les Ardennes, *chakiner* « tricher au jeu » [3] ; — à Givet, *chakinè* « 1. chicaner, tracasser : *i m' chakine toudi* ; 2. v. intr., tromper au jeu » (J. Waslet) ; — dans le Brabant, *chakiner*

-ène (Pécrot-Chaussée, au N. de Wavre). Sur l'étym. lat. cŭtĭna, cf. Meyer-Lübke, n° 2431.

1. Cf. Schuermans, Franck-van Wyk. — Voy. ci-après l'article *crèton*.

2. Voy. les glossaires de M. Lorrain, de Labourasse et de Varlet.

3. Ce sens dérive naturellement de celui de « chicaner, vétiller » ; comp. *ètriver* « tricher au jeu » (Watteeuw, *Vocab. de Tourcoing*).

(Nivelles, Bornival) « 1. chicaner, quereller : *il ont couminchi a chakiner intré yeûs'* ; 2. tricher au jeu » ; *chakine* (ibid.), s. f., « dispute : *nos-avons yeû 'ne chakine* » ; *chakĕner, -ĕne, -ĕnade, -ĕneû* (Chastre-Villeroux) ; etc. [1].

Nous trouvons le primitif à Awenne (prov. de Luxembourg, entre Grupont et Saint-Hubert) dans l'expression *chakė lès mwins* « battre des mains, applaudir » ; à Stave (Namur), *ſchakė* « frotter brusquement (par ex. une allumette) », *tchaketeû* « briquet avec silex et amadou » ; à Buzenol (près de Virton), *tchaker* « faire du bruit (en mangeant) » : *lès pouchĕs* (porcs) *tchakant avou leû gueûye.* A Faymonville-lez-Malmedy, *tchacanṭ* se dit de l'œil vif, brillant de joie, dont le regard frappe, vous donne un choc quand vous le rencontrez : *il a lès-ûs tchacants ; come i louke tchacant !* — L'onomatopée *tchac* entre dans les expressions suivantes : *çoula tome a tchac* (Fontin-Esneux) « cela tombe à point » ; *avou çoula, ci sèrè l' tchac* (ib.) « avec cela ce sera parfait » ; *c'èsteût des tchic èt dès tchac a n' nin fini* (Liège) « c'étaient des coups de langue, des pointes, de vertes ripostes à ne pas finir » [2] ; *djower al tchac* (Verviers : Lobet), espèce de jeu de billes ; d'où *tchakète, tchak'ter*, etc. [3].

De *chakiner* à *chicaner* le passage est facile : il s'explique par une métathèse naturelle et par l'influence de *chiche, chiquet, chicoter*, etc. On objectera : 1° qu'un primitif *chicaner* a pu lui-même s'altérer chez nous en *(t)chakiner* sous l'influence de *(t)chac* et de *taquiner* ; 2° qu'il peut ne pas exister de rapport d'origine entre *chicaner* et *(t)chakiner*, dont la ressemblance serait donc purement fortuite. Sans doute ; mais je me persuade que l'autre thèse est plus vraisemblable et qu'elle mérite tout au moins d'être prise en considération.

FR. *COUET*

Le fr. *couet*, terme de marine, désigne une « grosse corde qui s'amarre au bas d'une voile de navire ». Körting (*Etym.*

1. G., I 149, donne simplement le nam. *chakine* « chicane ». — Le liégeois ne connaît que *(t)chicane, -er, -eû, -èdje, -erèye* et même *(t)chicanier* : c'est du français à peine wallonisé.

2. Le liégeois, en français familier, dira de même : « ils sont toujours en *chic-chac* ».

3. Sur le dérivé *tchak'trèce*, voy. Feller, *Notes de philol. wall.*, p. 219.

Wört. der fr. Spr., 1908), se fondant sur le nom allemand de ce cordage (Hals eines Segels), y voit un diminutif de *cou*; mais un tel dérivé ferait singulière figure à côté de *collet*. D'après le *Dictionnaire général*, *couet* est une autre forme de *écoute* : Cotgrave donne en effet *escouette* pour *écoute*. Toutefois l'argument ne paraît pas décisif, *escouette* pouvant être une erreur, ou une contamination de *écoute* et de *couet*. D'autres dictionnaires ont bien *écouet* pour *couet*, mais c'est sans doute le résultat d'une fausse perception : le pluriel *les couets* est devenu *l'écouet*. A mon avis, *couet* représente le masculin de *couette* (petite queue). La définition de Godefroy (*couet* : « un cordage qui va diminuant par un bout ») me paraît suggestive à cet égard, surtout si on la compare à celle du liégeois *cowète*, terme de houillerie, « partie du câble relié à la cage » : cette partie inférieure est d'ordinaire en section décroissante; de là son nom, qui signifie proprement : « petite queue, petit bout. »

W. ARD. *COYONKE, COYONGUE*

La *cŏyonke*, dans nos Ardennes (Stavelot, Bovigny, Villers-Sainte-Gertrude), c'est la longue courroie qui fixe le joug sur la tête du bœuf. M. Ch. Bruneau a relevé cette même forme au sud de Givet, à Hargnies et Sévigny-la-Forêt [1]. Par contraction, à Faymonville-Weismes, le mot devient *côke*, avec *o* mi-nasal [2]. On dit *cŏyonpe* à Cherain, Lutrebois, Ortheuville, Houffalize, Recogne, Neufchâteau et aussi, d'après M. Ch. Bruneau, à Cugnon-sur-Semois et à Louette-Saint-Pierre. J'ai relevé de plus : 1. *clŏyonbe*, à Alle-sur-Semois, avec *l* épenthétique sous l'influence probable de *clôre* « clore » et de *clôye* « claie »; 2. le verbe *cŏyonbè*, à Ortheuville : *li cŏyonpe po cŏyonbè l'boû*, c.-à-d. *po loyè l'boû après l' djeû* (au joug); à Bonnerue-lez Houffalize, le substantif seul existe : *one cŏyonpe po nokè l'boû âtoû dèl tièsse*.

L'origine de ce mot intéressant est pleinement assurée : il reproduit le lat. co(n)jungula (petite chose servant à con-

1. Ch. Bruneau, *Enquête sur les patois d'Ardenne* (1914), I, p. 499.
2. J. Bastin, *Voc. de Fraymonville*, BSW 50, p. 555.

joindre), qui a donné l'anc. fr. *co(n)jongle*, d'où la forme contracte *congle* dans une charte namuroise de 1265 [1]. Le w. *coyonke* — ou, étymologiquement, *coyongue*, — s'est altéré en *coyonpe* (*-be*) comme *ranonke* « renoncule » en *ranonpe* (G., II 279).

Meyer-Lübke, n° 2151, énumère des représentants du type conjungula en italien, en espagnol et en ancien français. Il conviendrait d'y ajouter les formes wallonnes que nous venons d'étudier.

ANC. LIÉG. *COXHE*, *FOHE*

G. II, 571 : **coxhes** Chartes [des Métiers], I, 233 (1527) : au fait des draps qui seront drappés de vilaines coxhes et pellins tondus entre le mois de may et Saint-Remy. [Note de Scheler : « Voy. Bormans, *Drapiers* (B S W, t. 9, p. 253), qui assimile *coxhe* à *cote*, ce qui n'est guère admissible. »]

G., II, 593 : **fohes** Chartes [des Métiers], I, 305.10 (1575) : pourpoint, chausses, henches [2], fohes, cottreaux (jupons), golliers et autres habillements d'hommes ou de femmes.— Quid? [Note de Scheler : « S'il y avait *flohes*, on pourrait songer à *floscus*, autre forme du b. lat. *floccus*, *froccus* ».]

Le Glossaire de Reichenau a un article *lena* : *toxa* (= lat. vulg. *tosca*, lat. *tusca* ; d'après Hetzer, *Reich. Glossen*, « étoffe grossière, manteau de cette étoffe »). M. Marchot, à qui j'emprunte ces détails [3], prétend retrouver le même mot, estropié par l'éditeur, dans les deux textes liégeois du XVI[e] siècle que cite Grandgagnage. J'estime qu'il se trompe doublement et qu'on doit tenir *coxhe* et *fohe* pour des types corrects.

I. Si le texte de 1527 était isolé, on pourrait à la rigueur suspecter la forme *coxhe* ; mais une charte de 1435 ne laisse aucun doute : « pour cascun drap fait de grayt mons (?), de fleur, de *koxhe*, de simple gris [4]. »

---

1. « Les congles dont on joint les buves ki mainent le laigne el castiel de Namur » ; texte cité par Ducange, CONJUGLA, et reproduit par Godefroy qui définit *congle* : « joug (!) pour les bœufs ». M. A. Thomas cite l'anc. fr. *cojongle* dans *Romania*, 1910, p. 237 ; cf. Meyer-Lübke, n[os] 4621 et 4646.

2. Corrigez *heuckes*, et voyez ci-dessus l'art. *bodje*.

3. *Zeitschrift für franz. Spr. und Litt.*, XXXIX (1912), p. 148. — Cf. Diez, *Anciens gloss. romans*, trad. Bauer, p. 40.

4. Texte cité par Bormans (BSW 9, p. 213). Dans son *Gloss. des Drapiers* (ib. p. 265), Bormans confond *koxhe* avec *cote* !

Nous y voyons le liég. *cohe*, qui aujourd'hui a seulement le sens figuré de « branche », mais qui jadis a signifié « cuisse », lat. coxa (cf. G., II, 571). Du *drap de coxhe* (prononcé *cǒχ*) désigne du drap fait avec la laine prise aux cuisses des moutons. Comparez l'anc. fr. *cuissette* « sorte d'étoffe » : *manteau de cuissettes noires* (1486 : God.).

II. Les archives liégeoises de 1530-33 portent à plusieurs reprises : « une *focke* de drap noire foree de penne condist fin gry », « une *foucke* de drap », une *fock* de drap sanguinne foree »[1], etc. On y reconnaîtra le moyen néerl. *focke*, que Kilian traduit par « superior tunica » et qui subsiste en flamand moderne (Schuermans) sous la forme *fuik* « blouse, sarrau ». De *foke* à *fohe* le passage ne fait pas difficulté[2].

W. *CRÈTE* ET DÉRIVÉS

Il existe, dans les dialectes wallons, au moins six substantifs féminins *crète*, d'origine et de sens différents. Les deux premiers n'offrent guère d'intérêt; le troisième a été expliqué de façon très plausible ; nous nous étendrons davantage sur les trois derniers, qui sont moins connus.

1. **crète** (Malmedy : Villers, 1793 ; Houdeng) « crèche » ; altération isolée du liég. *crèpe* : all. *krippe*.

2. **crète** (Liège : BSW 34, p. 189), terme d'armurerie ; probablement emprunté du fr. *crête*.

3. **crète** *di mitches* (Verviers ; anc. liég.) « carré de petits pains cuits ensemble » ; emprunté de l'anc. h. all. *cretto*, moyen h. all. *grette* « corbeille, panier »[3].

Dérivé : **crètin** (Erezée) « grand panier de paille tressée, pouvant contenir quatre setiers de blé et pourvu d'une petite ouverture en haut » ; rouchi *kèrtin* (Hécart, Sigart) « panier d'osier à anse » ; anc. fr. *cretin* (God.) « sorte de hotte »[4].

---

1. Registres aux Arrêts (Archives de Liège).

2. Comp. *soke* (Forir) « socle » = *sohe* (Hub. ap. G.) ; *take* (G.) « cadenas » = *tahe* (Forir) ; voy. l'art. *dronhe*, dans BD 1920, p. 10.

3. Behrens, *Beiträge*, p. 65 ; G., I 140, II 562 (v° *brosder*), 573 n., et 625.

4. G., I 140, donne d'après Dejaer, le liég. *crètin* « bassin de fer blanc » ; Forir reproduit cet article. En réalité le mot est inconnu à Liège.

4. **crète** *du bwas* (Malmedy : Villers, 1793) « monceau de bois arrangés, pile, bûcher » ; à Faymonville *crète de bwès* ; *èsse broûlé sol crète du bwas* (Malmedy, *Arm.*, 1906, p. 49-50). Un vocabulaire français malmédien, manuscrit du XVIIIe siècle, donne « *crèpe du bois* : pile de bois » (par confusion avec *crèpe* : crèche). — G., I 140, note le nam. *crète* « pile de bûches disposées par lits croisés » ; l'explication qu'il en donne est sans valeur. Nous savons de plus que *crète*, à Neuville-sous-Huy, est un terme de bûcherons désignant « un tas de cinquante fagots » (H. Gaillard) ; à Liège, pour les meuniers, c'est « un tas de sacs superposés contre un mur » (Ed. Remouchamps) ; enfin, à Stave au Sud de Namur, c'est « un amas de dix à vingt gerbes placées debout » (L. Loiseau). — Les langues germaniques n'offrent rien d'analogue, tandis que Littré et le *Dictionnaire général* ont l'expression : « mettre du blé en *crête* : l'entasser en lui donnant une forme pyramidale. » Le wallon, qui devrait dire *crèsse* dans ce cas, paraît avoir emprunté le mot français.

A Leuze (Hainaut), le talus ou la berge d'un fossé s'appelle : *ène crète*, et le cantonnier : *l'champète* [= le garde champêtre] *dès crètes*. C'est évidemment le fr. *crête* (voy. Littré).

5. **crète** (« frette » : cercle de fer dont on garnit le moyeu d'une roue et, en général, l'extrémité d'une pièce de bois pour l'empêcher de se fendre) est signalé à Verviers (Lobet), à Spa (Body, *Voc. des charrons*) et à Neufchâteau (Dasnoy, pp. 80, 86). Ce terme technique a échappé à nos autres lexicographes. Je l'ai entendu à Glons-sur-Geer, à Jupille (près de Liège), à Ben-Ahin, Gives, Solières (près d'Andenne) et à Neuvillers-Recogne ; le dérivé *crèt'lé* « fretter » existe dans cette dernière localité. Nous y verrons un emprunt fait par le wallon aux dialectes germaniques : le luxembourgeois *kratt* et le west-flamand *kerte*, *karte* ont en effet le même sens [1].

On doit sans doute rapporter ici l'article suivant du Dictionnaire liégeois manuscrit de Rouveroy : « *crette*, s. f., déchargeoir, pièce de bois rond, autour de laquelle le tisserand roule

1. L'origine du mot germanique est, je crois, inconnue. De Bo n'en parle pas. Le *Wört. der luxemb. Mundart* (1906) a cet article : « *kratt*, f., eiserner Reifen, Zwinge aus Metall ; fr. *cravate*. » Si ce dernier terme est allégué comme étymologie, il y a sûrement erreur.

la besogne qu'il lève de dessus la poitrinière [1]. » La frette de cette pièce de bois aura donné son nom à l'ensemble ; cf. Lobet, v° *krett*.

Godefroy a l'anc. fr. *creter* avec cet exemple : « pour creter l'arbre sour quoi on fist le dist molle » (Valenciennes, 1358). Il faut évidemment traduire par « fretter, garnir d'une frette », et non par « entailler », comme le propose Godefroy et comme l'admettent Bonnard et Salmon [2].

6. **crète** enfin existe comme nom de lieu, dans le voisinage de Liège : 1° à Esneux : *lès crètes*, en amont d'un ravin ; 2° à Vaux-sous-Chèvremont : *èl crète* « en la crette » ; ce nom désigne un fond. M. Jean Lejeune l'a rencontré plusieurs fois dans les archives de l'Avouerie de Fléron concernant cette commune : « terre gissant en le crete deseur les mauvais preis » (1418 et 1460) ; « en le crette dessoulx Chamont » (1479 et 1505) ; « preit qdist les crettes » (1549) ; « en la crete en Vaulx » (1624), etc. — J'ai relevé aussi le diminutif **lès crètales**, lieu dit de Ferrières ; *dans les crètales*, nom d'un ravin à Esneux ; *sur lès crètales*, nom d'un raidillon à Erezée ; ainsi que « sortie des crétias », sur une carte-vue de Waulsort.

Le namurois **crètia** est bien connu pour désigner une fronce, un pli dans une robe (Vezin), une ride au front (Huy). Il répond au rouchi **kèrtiau** (Mons : Sigart) « pli fait au linge par le fer à repasser » ; *kèrtiau* (Ellezelles) « faux pli dans une étoffe » ; et au verviétois **crètê** (Dison : BSW 53, p. 418 ; Thimister, Trembleur) « ribaudure, mauvais pli dans une étoffe ; ride du visage ». De là le double diminutif **crèt'lê** (Liège : même sens) et le verbe **crèt'ler** (ibid.) « rider, crisper, plisser, froncer, goder », qu'on retrouve jusqu'à Fosses-lez-Namur (*dès canadas crèt'lés* : pommes de terre à peau rugueuse)

---

1. Le mot ne figure pas dans le *Voc. du tisserand*, par V. Willem, de Dison (BSW 38, p. 193).

2. A. Houdeng (Hainaut), un gourdin s'appelle un *crèti* ; à Braine-le-Comte *crèti*. On pourrait y voir un [bâton] ferré ou fretté ; mais il vaut mieux en rapprocher l'anc. fr. *cretu* « bâton dont l'extrémité supérieure est en forme de crête » (God., CRESTU) ; comp. *crétu* dans le *Larousse illustré*. — A Braine-le-Comte, on connait de plus un verbe *crèter* « travailler ferme, marcher très vite » (proprement : manier énergiquement le *crèti* ?).

et à Dour-lez-Mons (*kèrtelé* : froissé, chiffonné, en parlant d'une robe) [1].

Pour expliquer *crèt'lé, crèt'ler*, M. Behrens, faisant table rase des conjectures de Grandgagnage et de Bormans [2], s'adresse au bas all. *kräte, krete* « ride, sillon, pli, fronce, coche, entaille, éraillure, etc. » On ne peut que lui donner raison, d'autant plus que les dialectes flamands possèdent aussi *kerte* « entaille, fente, crevasse », *kertelen* « se crevasser » (voy. Schuermans et De Bo). — Nous étendrons la même explication aux noms de lieu *crète* et *crètale*. Enfin nous verrons dans *crèton* un autre dérivé de la même source; voy. l'article suivant.

W. *CRÊTON*, FR. *CRETON*

D'après Littré et le *Dictionnaire général*, le fr. *creton* « résidu de graisse fondue », qui se rencontre dès le XIIIe siècle, est d'origine inconnue. On ne peut admettre en effet, comme certains l'ont proposé [3], qu'il dérive de *crête* par un type **creston*, ou de *crotte* en se fondant sur le picard *croton* « graillon » [4]. L'ancien français, qui a plusieurs fois *creton* et une fois *craton* [5], postule un primitif *crète* ou *crate*; de même les dérivés *cretonné*, *cretonnée* (God., t. II).

Selon toute vraisemblance, le mot français est venu de la frontière germanique du Nord-Est, par l'intermédiaire des dialectes rouchi, wallon et gaumais : *kèrton* (Chimay, Givet ; rouchi : Hécart ; altéré en *guèrdon* à Eugies et à Mons : Letellier, Sigart); *kèrtan* (gaumais); *curton* (Bastogne) ; *crèton* (Dinant,

---

1. Comparez l'anc. fr. *creti* (que Godefroy ne peut traduire dans cet exemple : « jupes et grailles cretis ») et le lorrain *krœti*, dans Zeliqzon, *Lothring. Mundarten*, p. 92.

2. Behrens, *Beiträge*, p. 64; G., I, 140 ; Bormans, *Gloss. des Drapiers* (BSW 9, p. 254).

3. M. Wilmotte, in *Revue Instr. publ. en Belgique*, XXX (1887), p. 45 ; Scheler, *Dict. d'étym. française*.

4. Le picard *croton* et le rouchi *crotelin* (Hécart) peuvent se rattacher à *crotte*, soit directement, soit par le croisement de *creton* et de *crotte*.

5. Voy. Godefroy, *Compl.*, qui cite, entre autres, cet exemple significatif : « crever et defrire et dessechier comme un *craton* ». Ajoutez le texte du *Catholicon de Lille* que nous citons à l'art. *chaon*.

Namur, Marche-en-Famenne, Liège, Malmedy, etc.). On entend par là, en général, un petit morceau de lard frit qui sert à préparer certains mets [1]. En attribuant au mot le sens originel de « petit objet recroquevillé », j'estime qu'il appartient à la même famille que *crètè*, *kèrtiau*, *crèt'ler*, *kèrtelé*, et qu'il représente un diminutif du bas all. *kräte*, *krete* « ride, fronce, pli », flam. *kerte* « crevasse » [2], dont nous avons parlé à la fin de l'article précédent.— Au surplus, deux autres termes français désignant le même objet sont également dérivés d'un radical germanique à l'aide du suffixe *-on* : l'anc. fr. *chaon* (voy. ci-dessus cet article), et le génevois *greubon*, de l'all. *griebe*.

ANC. NAM. *DISPATUER*, W. *DŒSPATOUWER* (BRABANT)

J'ai entendu à Sainte-Marie-Geest (près de Jodoigne, à l'Est du Brabant) l'expression inédite : *dæspatouwer dès côrts* [3] « dépenser, distribuer de l'argent ». Nous y trouvons une curieuse survivance de l'ancien namurois *dispatuer*, que Godefroy traduit par « écarter, détourner », sans autre explication [4]. Il faut se reporter à l'anc. fr. *despostuer* « déposséder » (trois exemples dans God.), altéré de *despoester* (ibid.), par l'intermédiaire d'une forme **despoüster*. C'est proprement 1. déposséder quelqu'un, le priver de sa *poesté* [5] sur quelque chose ; 2. faire sortir quelque chose de la propriété de quelqu'un, c'est-à-dire déménager [6]

1. Villers (Malmedy, 1793) ajoute : *crèton d'hawace* « chiquet d'écorce » et *crèton*, au fig., « trésor, amas d'argent que l'on conserve ».

2. Le *Norw.-dän. etym. Wort.* de Falk et Torp assigne de même au norvégien-suédois *kart* « fruit vert » et à l'est-frison *kret* « fruit ratatiné », le sens fondamental de « rugosité, objet recroquevillé ».

3. Le nam. *côrt* ou, étymologiquement, *quaurt*, c'est proprement le « quart » d'un sou, comme le fr. liard et le liég. *êdant*. *Côrt* désigne encore dans quelques localités (Perwez, Sainte-Marie-Geest, etc.) la pièce de deux centimes ; mais d'ordinaire, il s'emploie au pluriel, comme le fr. « des sous », pour dire « de l'argent ». Comp. l'espagnol *cuartos*, même sens.

4. Dans ce seul texte : « Comme aussi seroit si, apres toutes les dites solennitez achevees, estoit trouvee icelle vefve avoir *dispatué*, absconsé ou recelé, faict *dispatuer*, absconser, receler ou porter dehors la susdite maison » (*Cout. de Namur*, Nouv. Cout. gén., I, 886).

5. Lat. potestatem, puissance. La forme *pousté* est dans Godefroy.

6. God. attribue ce sens à l'anc. fr. *despoestir*.

ou aliéner quelque chose. De ce dernier sens, le wallon a passé naturellement à celui de « dépenser ». Pour la forme wallonne, on notera dans *dispatuer* la chute de *s* par dissimilation et le changement si fréquent de *o* protonique en *a*.

ANC. FR. *EFFRIBOTER*

Ce mot se rencontre dans un texte de 1542:

> S'on ne l'eust osté de sus moy,
> Mordé, je l'eusse effriboté (*Romania*, XXXIII, 346).

M. Behrens, *Beiträge*, p. 88, le rattache à l'anglais *freeboot* « agir en flibustier, piller ». M. Ant. Thomas déclare cette conjecture peu vraisemblable, mais ne met rien à la place (*Romania*, XXXVI, 264). Ne pourrait-on pas invoquer le w. *fribote* « bribe, lambeau », *d'friboter* « effilocher, dégueniller » ? Pour la composition et pour le sens, *effriboter* serait analogue au fr. *écharper*, *écharpiller* « mettre en pièces ».

ANC. FR. *EMBEGARÉ*, *BEGART*

Froissart, dans ses poésies, parle d'un « porcel ort et *embegaré* ». Scheler et Godefroy traduisent le dernier mot par « souillé »; dans son *Glossaire des poésies de Froissart*, Scheler ajoute cette note: « Il y a probablement connexité entre *begarer*, troubler, salir, souiller, et *bagarre*, trouble, mêlée, bruit confus. Le mot est-il identique avec *bigarrer* ? Cela reste à examiner. » Ces rapprochements sont hors de propos. Le mot dérive de l'anc. fr. *begart* 2, que Godefroy ne sait pas traduire (dans ce passage: « tel coup li a doné... ke gambes reverses le trebuce el *begart* ») et que nous expliquons sans peine grâce au liég. *bègå* « purin, jus de fumier »; voy. l'article *bègå*. Le sens précis de « embegaré » est donc: « souillé de purin ». La forme **begard* a pu donner *embegàré*, comme *dard* donne le w. *dårer* « darder ». Cependant, le mot rimant dans le texte de Froissart avec *regardé*, il faut peut-être corriger **embegardé*. Le liég. *bigårder* « arroser de purin » (les fosses de houblon) existe encore à Jupille.

ANC. W.-FR. *FORECE*, *FUERESSE*

L'anc. w. *fueresse* se rencontre dans une charte namuroise de 1248 : « vint boniers et set verges fueresses en terre a le mesure de Liege » (*Romania*, XIX, 86). Pour l'expliquer, M. A. Thomas, *Nouveaux essais*, p. 96, propose un type **foerez* signifiant : « dont on se sert pour mesurer les terres fouies (?) ». M. Feller, *Notes de phil. wall.*, p. 200, y voit de son côté un **foûrerèce*, dérivé de *foûre* « foin » ; d'après lui, « c'est l'étendue de terre, comprenant 20 boniers 7 verges, qui est qualifiée de *fuerese*, c.-à-d. propre à donner du foin ». D'autres textes liégeois, qui ont échappé à MM. Thomas et Feller, infirment ces deux conjectures et permettent de formuler une troisième proposition.

Godefroy a un article *forece* « s. f., sorte de mesure de terre », avec ce précieux exemple : « v boniers et [?] XIX verges petites moins c'on dist *foreces* (trad. du XIIIe siècle d'une charte de 1265, *Cart. du Val-Saint-Lambert*, Richel. l. 10176, f° 61b). Lat., quinque bonnaria decem et novem virgatis parvis minus quam [1] *foreces* dicuntur. » — Dans son *Inventaire des archives de l'Abbaye du Val-Benoit*, M. J. Cuvelier cite ce texte du 15 juin 1392 : « XXII grandes verges et XV *foreche* de terre situées en Bruwier » ; il ajoute cette glose sur *foreche* : « nom de la petite verge dans les environs d'Andenne [2]. » — Enfin, dans les registres de la Cour Féodale, 37, 90 v°, conservés aux archives de Liège, feu S. Bormans a noté : « XXIII verges *fowereches* de terre erule. »

On voit qu'il s'agit de terre arable, *erule*, et non de prés à produire du foin. Ce mot féminin en *-ece* (*-eche*, *-esse*) qualifie uniquement *verge*. Quant au sens, le texte de 1392 oppose la

1. Sic ; il faut lire *que* (= *quae*). Dans la traduction française *et* est sûrement interpolé. — Des papiers de feu S. Bormans contiennent ces deux extraits dont la source n'est malheureusement pas assez précise : « 8 verges grandes et 2 verges *fouretes* (var. *forestes*) de terres et de prés » (1274 : Charte du Val-Saint-Lambert) ; « demey bonier de vingne, vintez petites vergez *foreiches* moins » (XVe s. : Val-Saint-Lambert).

2. *Bull. de l'Inst. Archéol. liég.*, XXX, 589. Ce texte a paru dans le *Cartul. de l'Abbaye du Val-Benoit*, édité par le même, p. 697.

verge foreche à la *grande verge* ; celui de 1265 (= 5 bonniers, moins 19 petites verges appelées *foreces*) est encore plus précis. Pour expliquer le radical *for- fuer*, *fo(w)er-*, on s'adressera au lat. forum, anc. franç. et anc. w. *fuer*, *foer*, *feur*, *four*, etc., devenu par exception *fur* en fr. moderne et signifiant « valeur, taux, mesure, coutume ». Le type *forīcia aboutit régulièrement à *fŏrèce* (comp. *cŏrèdje*, *mŏri* : courage, mourir) ; cependant *forèce* pourrait être aussi bien une réduction de **forerèce* : *foraricia [1]. En somme, *verge forece* équivaut à « verge courante ». C'est la *petite verge*, considérée comme étant « de commun fuir et mesure » [2], c'est-à-dire comme unité de mesure adoptée par la coutume du pays. Cette unité variait selon les lieux.

ANC. FR. *FREFEL*, ROUCHI *FOURFÈLE*, *FOUFÈLE*, *FOUFÈTE*

On lit plusieurs fois dans Froissart l'anc. fr. *frefel* « trouble, agitation » (*être en grand frefel*), dont Scheler déclare ignorer l'étymologie [3]. Le mot a survécu en rouchi moderne dans la locution *être in fourfèle* (Valenciennes : Hécart), qui devient *in foufèle* (Lille : Vermesse ; Tourcoing : Watteeuw) et, par une nouvelle dégradation, *in foufète* (Frameries : Dufrane) « être en émoi, affairé, agité ».

On ne trouve aucune trace d'explication dans les glossaires de la région. Il est hors de doute que nous avons affaire au moyen h. all. *vrevel* (all. mod. *frevel*) « violence, audace, présomption, arrogance, pétulance », néerl. *wrevel* (dans Kilian : « stomachus, iracundia »). Je vois, par une note laconique d'Ulrix, n° 620, que M. Genelin invoque de même l'all. *frevel*

---

1. Les formes *fuer-*, *fo(w)er-* ont subi l'influence du primitif *fuer*, *four*.

2. Comp. « une ayme de commun fuir et mesure » (Cart. Sainte-Croix, 1324). — A Liège, la verge courante est de 16 pieds de Saint-Lambert ; la petite verge (16 × 16) vaut 218 centiares ; la verge grande vaut 20 petites ou 4 ares 359 milliares ; le bonnier vaut 20 grandes ou 87 ares 188 milliares. — Dans le langage ordinaire, *verge* se dit pour *verge grande* ; cf. Forir, v° *vech*.

3. *Gloss. des Chroniques de Froissart*, Bruxelles, 1874. Voy. Godefroy.

pour le rhéto-roman *frefel*[1]; mais, comme Ulrix n'étend pas cette explication au groupe septentrional dont on vient de parler, je crois utile de combler la lacune.

LIÉG. *GARSÎ*

Le w. *garsî*[2] « ventouser », v. tr., n'existe plus qu'à l'extrême Nord-Est (Verviers, Malmedy, environs de Liège). Le sens technique tend à se perdre ; du moins, je n'ai jamais entendu à Verviers que la locution : *va-s' tu fé garsî !* (va-t'en au diable !); au sens propre, on emploie la périphrase : *on li a mètou dès bwètes* (« boîtes » : ventouses). — G., I, 231, se contente d'y reconnaître l'anc. fr. *garser* « scarifier ». Or *gercer* (fendiller) est la forme moderne de *garser, jarser* (piquer, scarifier), dont les patois de Champagne et de Franche-Comté possèdent encore des dérivés[3]. Pour expliquer *gercer*, Diez, suivi par le *Dict. gén.*, proposait le lat. pop. carptiare. Meyer-Lübke, n° 2871, rejette ce type pour des raisons de phonétique[4]; il admet un primitif *charassare, tiré du grec ἐγχαράσσειν (scarifier) et conservé dans l'ancien napolitain *carassare*. Ainsi s'éclaire ce groupe intéressant, où notre *garsî* mériterait de ne pas être oublié, car c'est lui qui reproduit le mieux la forme et le sens de l'anc. fr. *garser*.

W. *GLINDIS'*

L'ard. *glindis'* « grillage d'étang » est signalé à Saint-Hubert par M. Marchot, qui le dérive du lat. *clingere* « enclore, entourer »[5]. La tentative est infructueuse : ce mot latin a dû être très peu

1. Genelin, *Germ. Bestandteile des rätorom. Wortschatzes*, Progr. Innsbruck, 1900, p. 23. Je n'ai pu me procurer cet ouvrage, que je cite d'après Ulrix, *Germ. Elementen in de Rom. Talen*, Gand, 1907.

2. G. et Forir écrivent à tort *gârsi*.

3. Voy. A. Thomas, *Mélanges*, p. 96 ; ajoutez le pic. *guersi*, *guerchiné* « raccorni, desséché », en parlant d'un végétal (Jouancoux, II 42-3).

4. Le *t* ne pourrait en effet que produire *ç* et non *s* ; or la forme constante des anciens textes est *garser*, *jarcer* et non *-cier*. Pour la même raison, on ne pourrait invoquer l'anc. h. all. *gart* « pointe, aiguillon », dont nous avons parlé à l'article *djârdeûs* (dans *Romania*, t. XLIII, p. 432).

5. Marchot, *Phonol. détaillée d'un patois wallon*, p. 76.

répandu et n'a donné aucun rejeton [1]. En revanche, les dialectes flamands connaissent *gelint* « treillis de lattes ou de barreaux de fer » [2] et l'on trouve, en bas allemand, *glind* « clôture de planches et de lattes » [3]. De là le w. *glindis'*, dérivé sur le type de *trèyis'* « treillis » et du fr. *lattis* « ouvrage fait en lattes ».

Ce mot a jadis existé à Liège ; on le rencontre maintes fois dans les textes anciens avec le sens de « clôture, grillage, treillis ». Voici quelques témoignages : (1311) « juskes a glendice Watelet » [4] ; — (XIVe siècle) « ont steppeis et ars [extirpé et brûlé] les arbres, useries [portes], fineistres, bans [corr. ba*us*: poutres], weires et lattes et destruis les glendis entour les vergiers » [5] ; — 1540 « muchier en la scaillie [cour] de la maison et rompre ung glendice » [6] ; — (1564) « arat entrée le glendice pour aller joindre au puits » [7]. — Aujourd'hui même, *glindis'* survit comme nom de lieu à Crehen (Hesbaye) : il y désigne une partie du ruisseau qui passe dans cette commune et qu'une clôture longeait sans doute à cet endroit.

ANC. FR. *HOVALON*

Godefroy ne peut traduire ce mot dans le texte suivant : « Que toutes les compaignies et troupes estrangeres eussent a sortir, tant les Espagnolz que Neapolitains, lanquenetz et hovalons » (1594, *Journal d'Olier*, dans le *Cab. hist.*, t. XXVI, 1re part., p. 156). — Il faut lire *houalons* = *Wallons*. On connaît le rôle joué par les gardes wallonnes dans les guerres des XVIe et XVIIe siècles : c'était un corps de troupes des armées d'Espagne,

---

1. Voy. Walde, *Lat. etym. Wörterbuch*. — C'est à tort que Ducange, v° *clingere*, dérive de là le fr. *clenche* et l'anc. fr. *clicorgne*.

2. Schuermans, *Idioticon* et *Suppl.* ; De Bo. — Le rouchi *glin* « porte à claire-voie » (Luingne-lez-Mouscron) est emprunté du flamand.

3. Cité par Weigand, v° *geländer*, comme étant une forme parallèle de l'all. *gelände*. Nous retrouvons ce radical dans le picard *landon*.

4. *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoit*, éd. Cuvelier, p. 342.

5. Jean d'Outremeuse, *Myreur des histors*, VI, 674. — Godefroy, qui cite ce texte, v° *weire* (chevron), n'a pas d'article *glendis*.

6. Cris du Péron, reg. 71, p. 118.

7. Rendages proclamatoires, reg. 3, 15 v°.

levé dans la partie wallonne de la Flandre. La graphie *houa* (= *wa*) est analogue à *hui* (= *wi*) dans le fr. *huile* et dans l'anc. fr. *huihot*, *huigner*, *huillebrequin*. De même aujourd'hui *ou* = *w* dans *ouest*, *ouate*, *ouaiche*.

ANC. FR. *HURICLE*

Godefroy a cet article :

HURICLE, s. f., sorte de plante : « De la huricle dient les maistres qu'on la doit mangier pour aler a chambre » (*Liv. de fisiq.*, ms Turin, f° 10 r°).

On reconnaîtra dans ce mot le moyen néerl. *hederick*, *herick* « rapistrum arvorum » (Kiliaen), qui est l'all. *hederich* « rave sauvage, faux raifort ; moutarde sauvage, erysimum ; lierre terrestre, etc. » Des dialectes flamands (Brabant, Limbourg) connaissent encore *herik*, *harik*, etc. « moutarde sauvage, velaret, sénevé » (Schuermans, De Bo). Enfin Kramers fait de *herrik* le synonyme de *dolik*, ivraie. — Quant à la forme, *huricle* se laisse ramener sans peine à *herik* : la protonique s'est assourdie en *u* et un *l* parasite s'est ajouté à la fin, comme dans l'anc. fr. *bouticle*, *musicle*, *triacle*, etc.

ANC. FR. *MANSER*

L'anc. fr. *manser*, v. tr., est un mot rare [1]. Il figure trois fois dans une page des *Trouvères belges* (2e série, p. 122), où l'éditeur Scheler ne sait comment le traduire. Dans son édition du *Jeu de la Feuillée* d'Adam le Bossu [2], M. E. Langlois a corrigé de façon très heureuse un passage altéré, en y rétablissant le verbe *manser*, que les éditeurs précédents n'avaient pas compris. Il vient de consacrer à ce mot obscur un article (*Romania*, t. XLV, pp. 259-261), où l'on trouvera tous les textes en question : sa conclusion est qu'on peut hésiter entre le sens de « étreindre » et celui de « griffer ». On va voir qu'il faut sans hésitation choisir le premier.

1. L'article de Godefroy (*manser* = peigner !) est sans valeur.
2. *Les classiques français du moyen âge*, n° 6 ; au vers 514.

Je signalerai d'abord un article de Grandgagnage, II, 541, qui traduit le rouchi *manser* par « étouffer » ; une note de Scheler y reconnaît que ce sens « convient assez bien » pour le passage qui l'avait embarrassé. J'ajoute que, dans le nord du Hainaut belge, *mansè* (Leuze), *-ẹ̀* (Ath), *-i* (Ellezelles) s'emploie couramment avec l'acception de « prendre (quelqu'un) à la gorge pour l'étrangler » : on est *mansé* par une main qui étreint la gorge ou par un col qui serre trop fort [1]. Le sens de notre mot dans les textes du moyen âge se trouve donc pleinement assuré.

L'étymologie de ce verbe, dont la signification exacte était si mal connue, n'a tenté personne jusqu'ici. Je me contenterai de remarquer que des dialectes allemands ont une expression analogue, notamment le bavarois *einen mänzen* « tenir quelqu'un en bride ou sévèrement » [2], l'eifélien *manssen* (bezwingen : dompter, subjuguer), le luxembourgeois *sich mânzen* « se défendre, faire assaut » [3]. En west-flamand, pour expliquer *minsel* (virole, all. zwinge), De Bo suppose un verbe **minsen*, dont il ne peut préciser le sens et qui me paraît ne faire qu'un avec l'eifélien *manssen* (bezwingen). Ce chaînon rattacherait le rouchi *manser* aux dialectes germaniques.

ANC. LIÉG. *OIRZELLE*

Une charte liégeoise de 1527, imprimée dens les *Chartes et Privilèges des Métiers*, I, 238, prescrit aux teinturiers l'emploi de « bonnes et lealles denrées, sens user de nois de galle, coperoise, *oirzelle*, brusille, berckmoese... ». Plus loin, dans une charte de 1577, on lit : « coperose, sumacque, *orzées* [4], bois de Brésil » et : « coperose, sumack, *orzées*, brusil » (II, 321, 327).

1. L'expression *donè 'ne mansure* (Leuze) signifie de même « serrer à la gorge, secouer quelqu'un en l'étranglant à moitié ». Dans toute cette région *stran-nè*, *-ẹ̀* (s t r a n g u l a r e) signifie 1° égorger (un chat *stran-n'* une souris), 2° engouer.

2. Cité par Grandgagnage, II, 135, v° *monse*. — Comparez aussi Meyer-Lübke : *mansus* (apprivoisé).

3. Dérivé de l'adjectif *manns* (Eifel), *mâns* (Lux.) « adulte, fort » ? Ou bien l'adjectif est-il tiré du verbe ?

4. Le texte porte par erreur : « sumac, queorzées ».

Le sens de *oirzelle*, *orzée* n'est pas douteux et G., II, 623, l'a bien reconnu : il s'agit de l'oseille [1], dont le nom figure pour la première fois en 1461, dans une charte de Lille relative au même objet : « Les taintures de... poupre, becquemoulx, *orseille*, bresil, sont taintures faulses et deslealles [2]. »

Cependant, Bormans, dans son mémoire sur le *Bon Métier des Drapiers à Liège*, émet, à propos de nos textes liégeois de 1527 et de 1577, cette glose inattendue : « *oirselle* [*sic*], s. f., oirseille [*sic*], noir de fumée que l'on obtient par le bois de vigne... Comparez le flamand *zwartsel*, suie, noir de fumée » [3]. L'auteur, on le voit, prend notre mot pour le liég. *warsèle* (1. noir de fumée ; 2. cirage de bottes : G., II, 482), qui vient en effet du fl. *zwartsel*, mais qui n'a évidemment rien à voir ici. Si je relève son erreur, c'est surtout parce qu'elle a fait récemment une victime. Après avoir cité l'article de Bormans dans ses *Beiträge*, p. 189, M. Behrens affirme que l'anc. w. *oirselle* [*sic*] provient du fl. *zwartsel* : « On pourrait le prouver, dit-il, par le w. *warsèle* qui a le même sens (!) et dont G., II, 482, donne l'étymologie exacte, tout en négligeant de le rapprocher de l'anc. w. *oirzelle*, qu'il mentionne également p. 623. La graphie *oirzelle* a-t-elle subi l'influence du fr. écrit *noir* ? On ne peut l'assurer. » Tout cela porte à faux : Grandgagnage ne doit pas être taxé de négligence pour n'avoir pas confondu l'orseille avec le noir de fumée.

Dans *oirzelle*, la graphie *oi* a le même *i* parasite que *oir* (fréquent dans Henricourt et Jean d'Outremeuse) = w. *ôr* : aurum, or ; *oirfeure* (Henricourt), w. *ôrfève* : orfèvre ; *coperoise* (charte de 1527, citée ci-dessus), w. *côp'rôse* : couperose, etc. Elle indique que *o* est fermé, ce que confirment les formes

1. Lichen qui donne une belle couleur violette. Au XVe siècle, *orsolle*, *oursolle* (God.), d'origine incertaine, qui a modifié sa terminaison d'après *oseille* (*Dict. gén.*). « C'est la même chose que l'*orchel* ou l'*ursolle*, qui croît dans les Canaries » (Furetière).

2. Godefroy qui cite ce texte v° *becquemoulx*, l'oublie v° *orseille*. Il en résulte que, pour le *Dict. gén.*, v° *orseille*, le plus ancien exemple du mot est de 1518. — On trouve *ozeille* en 1464 (*Romania*, XXXIII, p. 564 ; Behrens, *Beiträge*, p. 150). Voy. aussi dans Godefroy, *fuel*, *juelle*, et, ci-dessus, notre article *berkmoese*.

3. BSW 9, p. 276 (1867). L'article de G. n'a paru qu'en 1880.

d'anc. fr. *oursolle, ursolle*. L'anc. w. *orzée* se prononçait donc *órzéye*.

ANC. FR. *RACUEUDRE, RACHEUDRE* (!)

Godefroy fait un article : « *racueudre, racheudre*, v. a., atteindre, rejoindre », pour deux exemples du chroniqueur liégeois Jean d'Outremeuse, *Myreur des histors*, I, 188, II, 403. Nous y lisons : [il le] *rachusut* ou *racusut*, ce qui signifie en effet : « il l'atteint, il le rejoint » ; mais Godefroy a tort d'y voir un composé de *cueudre* (cueillir). Il oublie que, trois pages plus haut, son article *raconsuivre* enregistre deux exemples du même auteur [1], où *raconsuit* et *raconseut* ont exactement la même signification. En réalité, *rac(h)usut* n'est qu'une forme wallonne de *raconsuit* ; le liégeois moderne dit encore *rak'sût*, du verbe *rak'sûre* « rattraper » (quelqu'un). Il faut donc rayer l'article *racueudre* et ranger sous *raconsuivre* les deux textes qui en sont arbitrairement séparés.

ANC. W. *RÙLÂVE*

Godefroy ne peut définir · *rulane* (*sic*) dans ce texte liégeois : « Quant les massuirs veulent pessier [= *pèhî*, pêcher] se pessent d'autres bons harpatz *rulanes* » (1451, Ch. des finances, XI, p. 22. Arch. Liège). Il faut lire *harnatz* (liég. *hèrna*, anc. fr. *harnois*, « engin, outil ») *rulaves* ou mieux *rûlâves*. Ce mot d'ancien liégeois, qui ne se rencontre que dans ce texte, dérive à l'aide du suffixe *âve*, fr. *-able*, du w. *rûle*, anc. fr. *rieule*, lat. regula. Il signifie « régulier, conforme à la règle, légal ». Pour la formation, comp. *raisonnable* « conforme à la raison ». Voy. *rûnanmint*.

W. *RÛNANMINT* (Malmedy, Stavelot)

G., II, 332, a cet article :

runant-chemin Malm. (« grand chemin ». D'un verbe *runer* = *rèner*

1. *Myreur*, II 472, IV 192. Ajoutez II, 111 : « ilh *ont raconseus* les Huens ».

(courir); comp. angl. *run* ? — **runanmint** Malm. (« communément, vulgairement »). Du même *rèner* (courir, être en cours) que le précédent.

La forme *runer* n'existe pas. Villers, en 1793, donne seulement le malm. *renez* « aller et venir », *reneur*, « couratier », *renajuit* « le juif errant » à côté de *runan ch'min*, *runanmin*. Il faut écrire *rèner*, *rèneûr*, *rènâ* [= *rènant*] *djwi*, et *rûnant tch'min*, *rûnanmint*. Il ne peut y avoir de rapport entre *rèner* et les deux derniers mots qui ont *û* long[1]. Dans mon *Vocabulaire de Stavelot*, j'ai noté *runanmint* ou *rulanmint*, d'après deux vieux stavelotains. J'aurais pu écrire *û* long; si je ne l'ai pas fait, c'est qu'en réalité, cet *u* est de longueur moyenne; il tend à s'abréger sous l'influence du préfixe *rŭ-* (fr. re-). Quoi qu'il en soit, la forme *rûlanmint* parle assez clairement: il faut partir de *rûle* « règle » (voy. l'art. *rûlâve*). De là l'adjectif *rûlant* « régulier, conforme à la règle » et l'adverbe *rûlanmint*: « 1. régulièrement, normalement; 2. communément, vulgairement, couramment ». Les liquides *l* et *n* permutent souvent; ainsi, Villers écrit *ralongue*, altéré du liég. *ranonke* « renoncule ». Le malmédien archaïque *rûnant tch'min*, que Villers traduit par « grand chemin » sans donner d'exemple, doit être pris au sens moral plutôt qu'au sens propre; on pensera au vers de Regnier: « Je vay le grand chemin que mon oncle m'aprit. » C'est le chemin régulier, la voie droite et naturelle que suit le commun des mortels, par opposition aux détours, aux chemins de traverse.

W. *SÈRON*, *CÈRON*

Ce mot archaïque, que nos dictionnaires écrivent *séron* signifie « écheveau de lin ou de chanvre » (Villers, Lobet), « tresse de chanvre ou de lin qui a passé par le séran » (G.), « quenouillée » (Hubert, Forir)[2]. Meyer-Lübke, n° 7841, le tire du lat. sero

1. *Fôres qui s'rèpètèt rûnâmint* (*Armonac*, Malmedy, 1887, p. 27) « foires qui se répètent régulièrement »; Scius (1893) écrit *rûnanmint*. D'après Behrens, *Beiträge*, p. 87, *runant-chemin*, *runanmint* appartiennent sûrement au néerl. *runnen* « courir ». Je ne puis partager cette opinion.

2. J'ai noté à Erezée *boule di sèron* (syn. *b. di tchène*, *b. d'èsse*), « boule de chanvre »; à Leignon-lez-Dinant et à Awenne, le *sèron* désigne le fil le plus fin.

(au soir) ! Quant à G., II, 356, il y voit une modification du fr. *séran* qui désigne l'instrument pour sérancer ; mais ce n'est là qu'une hypothèse spécieuse. Il faut écrire *cèron* et rapprocher le mot wallon du norm. *chérion*, diminutif du norm. *cer* ou *cher*, où M. Antoine Thomas a reconnu le lat. cirrus (propr. « boucle ou touffe de cheveux, de plumes ») [1].

LIÉG. (?) *SINDRÈSE*

Ce mot ne figure pas dans les dictionnaires wallons et n'a sûrement jamais été populaire à Liège. Je ne le trouve que dans un manuscrit du curé Duvivier (1850) : « *sindress del mwer*, agonie. » C'est le fr. *syndérèse*, terme didactique emprunté du grec, « reproche que nous adresse notre conscience » (voy. Godefroy, t. X). Tel est le sens qu'il a dans ce passage de Mélart : « effrayé de la perte de son sang, ou touché de quelque *sinderesse*, s'il y en peut avoir dans une âme effrontée et inique [2]. » Les *sindrèses dèl mwêrt* désignent donc, plutôt que l'agonie en général, les angoisses de la conscience à l'approche de la mort.

ANC. FR.-W. *SPERIAL*, *SPUREL*, *SPIER* ; W. *SPURÈ*, *-IA*.

Godefroy donne sans définition l'anc. fr. *sperial* dans ce texte liégeois de 1430 : « lis, scrins, stramaires, *sperials* et autres menues fustailles. » Behrens, p. 83, y voit le west-flamand *spèrel sperrel* « barre de bois pour fermer une porte ou une fenêtre ». Pour moi, *sperial* ne fait qu'un avec *spurel*, que Godefroy donne, également sans définition, dans cet autre texte liégeois de 1401 : « Les eschevins... puissent entrer ens maisons des bollengiers querans en leurs *spureaux* et autre part pain et ce peser [3]. » G., II, 639, pour ce dernier passage, renvoie avec raison à l'ard. *spurê* « armoire », diminutif de

1. A. Thomas, *Nouv. Essais*, p. 200 ; cf. Meyer-Lübke, nº 1949.

2. *Hist. de la ville et chasteau de Huy*, p. 38 (Liege, 1641).

3. Ajoutez, dans BSW, t. 5, p. 408, un acte de 1406, qui contient six fois *spier*, une fois *spiet* ; — *Chartes et Privil. des Métiers*, II 144 et 149 : « dedans maison, *spier* ou lieu secret » (1521) ; etc.

l'anc. liég. *spier*, lat. spicarium « grenier ». On peut voir quatre exemples de *spir* (1367), *spier* (1406), cités par God., v° *spier* « petite chambre pour mettre les provisions ou conserver les marchandises » [1].

A propos de spicarium (< anc. h. all. *spîhhâri*, mod. *speicher*), qui est dans les Gloses de Reichenau — et déjà, au v[e] siècle, dans la *Loi salique* — Diez croit que « ce mot ne s'est maintenu nulle part, parce que le lat. *granarium* suffisait; mais — ajoute-t-il — d'après notre glose, il faut supposer qu'à côté de *granier*, *grenier*, un syn. *espiguier*, *espier* était usité en France [2] ». Si Diez avait connu l'anc. liég. *spier*, il aurait vu que *spicarium* s'est maintenu longtemps en Wallonie. Au reste, le souvenir en survit dans *Spy*, commune du canton de Namur-Nord [3] et dans le diminutif *spûrê*.

Ce dernier, qui a disparu du liégeois moderne, subsiste au Sud et à l'Ouest de Liège. Nous relevons *spurê* (Marche-en-Famenne) « armoire à serrer les provisions » ; *spurè* (Awenne) « petit placard, ordinairement au-dessus de la porte, où l'on serre le pain, le beurre, etc. » ; *spuria* (Namur, Givet) « armoire » [4] ; enfin le nam. *spurgna*, m. s., qui présente un cas remarquable de durcissement du yod [5]. L'assourdissement de *i* en *u* à la protonique est régulier.

LIÉG. *SPINÂ*, NÉERL. *SPINAAL*

Voici, sur ce sujet, ce que disent nos auteurs :

G., II, 386 : **spinâ** (sorte de fil de lin), rouchi *fi d'espinal* (sorte de fil blanc). De l'all. *spinnen*, filer ? ou dérivé de *spène*, épine ?

---

1. Ajoutez cet exemple de 1393 : « les *espirias* qui sont en le cuisine » ; dans un testament cité par Bormans, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 135 (Namur, 1880).

2. Diez, *Anciens glossaires romans*, trad. Bauer, p. 17. — Ni Körting ni Meyer-Lübke n'ont d'article SPICARIUM.

3. *Spicarium* en 840 ; *Spiers*, *Spies* en 1228, 1278, etc. ; voy. Roland, *Toponymie nam.*, p. 561.

4. Le mot tend à disparaître devant *armwère* et *drèsse* ; à Givet, par exemple, il ne survit que dans l'enfantine : *Zoup-zou-zoup su li spuria...*

5. Pirsoul, II, 273, écrit *spurnia* ; j'ai entendu *spurgna* à Dorinne. — Pour *y* > *gn* après *r*, comparez, en namurois, *machuria*, *tahuria* = *machurgna*, *tahurgna*, *-nia*.

Forir, *Dict. liégeois*, II, 655 : **s(i)pinâ**, fil de lin pour les cordonniers : *on lonhé di-*, une pelote de fil de lin; *tchèté di-*, ligneul de fil de lin; voy. *fi-a-djonde*. | **fi a djonde** (I, 366) [= « fil à joindre »], fil d'Epinai [*sic*; lire : -al], fil gris pour ligueul. | **fi-blanc** (I, 367), fil de Cologne, fil blanc pour ligneul.

Lurquin, *Glossaire de Fosse-lez-Namur* (BSW 52, p. 161): **spinâl**, m., fil, ligneul blanc.

Scius, *Dict. malmédien* (manuscrit, 1887) : **spinâte**, 1. épinard ; 2. fil de lin pour les cordonniers.

Le nam. *spinâl* est la forme première, altérée d'une part en *spinâ* sous l'influence de *spinâ* « épinard » (Liège), d'autre part en *spinâte* sous l'influence de *spinâte*, all. *spinat* « épinard » (Malmedy). Nous la retrouvons dans le néerl. *spinaal* « ligneul », qui, en Flandre occidentale, désigne aussi, d'après De Bo, le « gros fil retors dont on fait des bas et des chaussures ». Chose curieuse, ni Vercoullie ni Franck-van Wyk ne connaissent l'origine de ce mot néerlandais; on nous dit seulement que l'*Etymologicum* de Kilian ne le mentionne pas. L'introduction du mot dans les Pays-Bas est donc postérieure au XVIe siècle. On va voir que le néerlandais le tient du wallon, qui le tient lui-même du Sud.

Les conjectures de G. portent à faux; il aurait dû plutôt tenir compte du rouchi *fi d'espinal*, que Hécart définit : « fil blanc à l'usage des cordonniers ; on s'en sert aussi pour la bonnetterie ». Le *Glossaire wallon* de Ph. Delmotte [1] confirme ce témoignage; il traduit *fil d'Espinal* ou *d'Espinard* par : « fil de chanvre » et cite un inventaire manuscrit de 1371 : « item autres fringes blanques de fil d'Espinart ». Forir traduit *fi-a-djonde* par : fil d'Epinal » ; il a tort seulement d'oublier cette excellente définition à l'article *spinâ*. — En résumé, du *spinâ(l)*, c'est, à n'en pas douter, du fil provenant de la ville d'Épinal (jadis Espinal, Spinal), qui possède des filatures renommées. Comparez, en français, *tulle* « tissu très fin de fil » ; *bolduc* « ruban étroit de coton » [2] ; *turcoin* « poil de chèvre filé » [3] ; en

1. Écrit en 1812 et publié en 1907, à Mons, chez L. Bolland.

2. De Bois-le-Duc, ville de Hollande (et non de Belgique, comme dit le *Dict. gén.*). Voy., ibid., le *Traité de la formation de la fr.*, § 36, où manque *bolduc* ; en revanche, on y cite *alençon*, qui n'a pas d'article dans le *Dictionnaire général*.

3. De Tourcoing ; voy. A. Thomas, *Mélanges d'étym. fr.*, p. 160.

allemand, *Rasch* (= Arras) « tissu léger de laine ». C'est l'histoire de *calicot*, de *verdin*, de *bougie*, de *anascote* (cf. l'art. ci-dessus) et de tant d'autres mots. — Pour d'autres noms dialectaux du ligneul, voyez l'article *tchèté* dans le *Bull. du Dict. w.*, 1913, p. 101.

LIÉG. *SWÈLIH*

D'après G., II, 372, *soilihe* signifie « 1. finâtre : soie de mauvaise qualité ; 2. toile jaune, gommée et luisante, qui sert à envelopper les pièces de drap [1] ». G. croit y reconnaître le fr. *soie lisse* ; mais il est certain que *swèlih* représente l'all. *zwillich* « coutil » (anc. h. all. *zwilîh* « tissu fait de deux fils »). Pour le traitement de la finale, comparez *virlih* (BD 1914, p. 36). La protonique wallonne *è* pour *i* s'explique par une dissimilation plutôt que par l'influence de *soie*, qui, dans ce sens, se dit *sôye* en liégeois. — Nos Chartes des Métiers, II, 336, l. 19, ont en 1534 une forme ancienne *zuwilick* [2], que G., II, 646, écrit à tort *zuwillich* et rapporte avec raison à l'all. *zwillich*.

LIÉG. *TAP'KÈNE*, ANC. FR. *TOUPPEQUIN*

G., II, 417, note sans explication le liég. *tap'kène* « tinette » (d'après Duvivier), « bassin de garde-robe » (d'après Forir). La terminaison indique une origine flamande. Il faut en effet s'adresser au flamand limbourgeois *tob* « seau », néerl. *tobbe* « cuvier, cuve », diminutif *tobbelje* « tinette » (cf. angl. *tub*, all. *Zuber*, *Zober*). Le mot, archaïque en liégeois, lui vient du nord : nous relevons en effet sur le Geer *tap'kène* « tinette » (Roclenge), « demi-seau en bois » (t. arch., à Glons). Pour la forme, on sait que le wallon change souvent la protonique *o* en *a* ; l'influence de *taper* (jeter) est d'ailleurs ici des plus vraisemblables. Pour le sens, comp. le verviétois *til'nète*

---

1. Le sens 1 n'est attesté que par Lobet, p. 548 ; le sens 2 est donné par Lobet, par Remacle (2e éd., vo TEULL ; syn. *djène teûle di sètchê*) et par Forir. Voy. aussi BSW 40, p. 458, où il faut lire *soilthe*, au lieu de *sorlihe*.

2. Godefroy, VIII, 344, cite ce passage sans pouvoir définir notre mot, qu'il estropie en *zuwilisk*.

« 1. cuvette, 2. pissoir » (Lobet), altéré de *tin'lète* (G., II, 431), dérivé de *tène* « tine ».

Godefroy a un subst. masc. *touppequin* dont il ignore le sens. Il cite deux textes de Tournai (1446, 1515), où il est question de *touppequins de roisin*. Évidemment, il s'agit du même mot, moins altéré qu'en liégeois moderne.

ANC. FR. *TENREUX*

Godefroy ne peut traduire ce mot qu'il donne d'après un texte tournaisien de 1444 : il y est question d'un ouvrier qui « sera tenu de livrer toutes pierres sans fendans, sans çrouste ne tenant, et toutes mortures et *tenreux* mettre hors ». — Ce subst. fém. (et non masc., comme prétend God.) se retrouve dans le verviétois *têreûr* « partie tendre au milieu de la pierre [1] ». Il faut renvoyer le texte susdit à l'art. *tendror*, où manque d'ailleurs le sens technique que nous venons d'indiquer.

LIÉG. *TÎKE*

G., II, 429, dérive le liég.- nam. *tîke* « taie d'oreiller » du lat. theca, qui a aussi donné le fr. *taie*, l'all. *zieche* et l'anc. flam. *tycke* (culcita). Mais tēca aurait donné **tôye*, comme le gaulois rĭca donne le w. *rôye*, fr. *raie* [2]. On ne peut pas non plus proposer *tēcula, qui serait devenu **tûle*, **tîle*, comme tēgula a donné l'anc. fr. *tiule*, fr. *tuile*, w. *tûle*, *tîle* ; rēgula : anc. fr. *riule*, w. *rûle*, *rîle*. — Nous voyons donc dans le w. *tîke* un emprunt du moyen néerlandais *tîke* (taie), qui lui-même provient du lat. thēca. Le néerl. moderne *tyk* ne désigne plus que l'étoffe dont on faisait la taie d'oreiller : c'est le « coutil » au lieu de la « coute ». Le w. *tîke* a mieux conservé la signification primitive : « taie d'oreiller » (Liège, Verviers, Malmedy, Marche-en-Famenne, Stave, etc.). Le diminutif *tîk'lète* (Glons), qui

1. Lobet, v° *taireur*. La forme liég. serait *tinreûr*. Pirsoul donne le nam. *tinreû* « tendreté (de la viande) ».

2. Marichal, *Mundart von Gueuzaine-Weismes* (Bonn, 1911), croit éluder la difficulté en donnant *tîke* : tecam comme une « formation savante » !

devient *tîglète* à Roclenge (et à Liège, d'après Simonon, ap. G., II 429) a le même sens de « taie d'oreiller à carreaux rouges et blancs ». Le diminutif *tîkète* signifie « taie » à Wardin-lez-Bastogne[1]; ailleurs (par ex. à Verviers, d'après Remacle et Lobet, ap. G., II, 431; à Malmedy et à Faymonville), il désigne la toile à carreaux, le coutil dont on fait les taies d'oreiller. G., II, 431, a tort d'écrire *tikète* et de penser, pour expliquer ce mot, à *tiket* « moucheture ». — Enfin, dans l'anc. liég. *ticle* (= *tîke*), *l* est parasite, comme dans l'anc. fr. *bouticle, musicle, tunicle,* etc.[2].

Jean HAUST.

1. En chestrolais, Dasnoy, p. 481, donne « *tièque, tièquette,* paillasse, taie ».

2. Voy. Godefroy, TIKE.

MÉLANGES

*CAPSEA

Cl. Brunel, *Rom.*, XLVI, 115 ha dimostrato che il prov. *caissa* risale non a capsa, ma a *capsea -ia, base che occupò sopra tutto il Sud-Est della Francia. Non sarà inutile qualche altro chiarimento sulla diffusione o sull' estensione dell' area di capsea. Chè il genovese ha *kaša* (-ia), come ha già veduto il Parodi, *Arch. glott.*, XVI, 351, il côrso ha *cascia* (Falcucci, p. 134) e *gascia* (*gaea*, *Atlas*, 292), *cascionu*, *casciapanca* ecc., l'ant. pist. ebbe *cascia*, il lucch. ha *cascione* cassone (Pieri, *Arch. glott.*, XII, 120) ed ebbe *cascione* « erario » (Salvioni, *Arch. glott.*, XVI, 436). Non si vede dunque perchè il Meyer-Lübke derivi il tosc. *cascia* dal prov. *caissa* (*REW.*, 1658). In toscano, le due basi capsa e *capsea vissero l'una accanto all' altra (ital. *cassa*, lucch. *cassapanca*, ecc.). Il sardo ha *cascia* (Guarnerio, *Arch. glott.*, XIII, 114). Si aggiunga poi che anche nel lomb.-alp. *caçina* (*cassina*) e *cašina*, genov. *cašina* abbiamo un derivato di capsea, poichè la voce non si potrà disgiungere dall' ital. *cascina*, che va con *cascia* (Salvioni, *Misc. Ascoli*, p. 80). E così il piem. *cassia* « cassa, cataletto » (Ponza, p. 180), con un *-ssi-* che presenta un 'alterazione evolutiva di *-psj-*, e il valtell. borm. *kaša*, *kašón*, *kašet*, ecc. (Ponza, p. 105), cfr. *pasàr*, *tosìr* (*-ç-*), ecc. L'abruzzese ha *casce*, *cascebbanghe*, *cascettere* « accattino, chi nelle strade raccoglie con una cassettina offerte pei santi » (Finamore, p. 156). Anzi *cašša* è addirittura centro-meridionale (Merlo, *Rend. Ist. Lomb.*, XLVIII, 97). Ant. sicil. *caxa*. Si vede da questi rilievi quanto sia estesa l'area di *capsea. È lecito pensare, per ragioni geografiche, che nel lomb.-emil. *caça* si annidino capsa e *capsea (cfr. *faça* fascia, ecc.). Basso-bologn. *casséñna* stalla (Ungarelli, 77). E lo spagn. *caja* (di fronte a *yeso* gesso, *eso* ipsu-) deve pure postulare *capsea.

G. Bertoni.

POUR LE COMMENTAIRE DE VILLON

Notes sur le vocabulaire.

Si la phrase de Villon est d'un tour très personnel et très original, sa langue est celle de son siècle. Et la lecture de ses prédécesseurs immédiats ou de ses contemporains peut nous aider à éclaicir un grand nombre des difficultés qui subsistent dans le texte de ses œuvres. C'est ce que nous voudrions montrer ici par l'examen de quelques mots ou locutions des *Lais* et du *Testament*.

I. — D'AVANTAGE.

Item, pour ce que le Scelleur
Maint estront de mouche a maschié,
Donne, car homme est de valeur,
Son seau *d'avantage* crachié. *T.* 1198-1201.

Littré note que c'est au XVIe siècle seulement que *d'avantage* ou *davantage* prend le sens de *plus*, mais que la locution apparaît dès le XIVe siècle et qu'elle paraît alors signifier « sans ressource », « inévitablement ». Il cite plusieurs exemples de Froissart du type « nous sommes perdus d'avantage », qui justifient son interprétation. Cependant la nuance précise est « d'avance », « *avant* toute action de notre part », « d'entrée de jeu ». La locution revient souvent chez Froissart, en particulier dans la description des fameuses joûtes de 1390: « Et envoya heurter sur la targe de Messire Boucicaut. Le chevalier fut tantôt prêt de répondre, car jà étoit il à cheval *d'avantage*, car il avoit eu devant joute au seigneur de Cliffort. » (Éd. Buchon, t. III, p. 43, col. 1.) C'est-à-dire « il était monté d'avance », « il était tout monté ». Un passage de la *Passion* de Gréban montre combien cet emploi était répandu :

Or souffle dedans et l'alume
D'ung bon soufflet. — Je n'en ay nul ;
Mes ou souffleray ? — En mon cul :
Le tuyau y est *d'avantage*. v. 19416-19.
(Éd. Paris et Raynaud.)

Voir un passage analogue, tout aussi grossier et tout aussi concluant, dans les *Cent nouvelles nouvelles*, éd. Wright, t. I, p. 136. On voit maintenant ce que Villon a voulu dire : « son sceau craché d'avance, tout craché (sans que le scelleur ait besoin de mâcher sa cire) [1]. » Du reste la locution est déjà courante au XIII[e] siècle : voir *Chansons satiriques et bachiques*, éd. Jeanroy et Långfors, XXVIII, 52.

II. — BROUILLER.

Farce, *broulle*, joue des fleustes. *T.* 1702.

Le glossaire interprète *brouller* par « faire des sortilèges ». Godefroy, qui cite notre passage, traduit par « parler ou chanter d'une manière confuse, bavarder », et les exemples qu'il cite, empruntés au *Franc Archer de Bagnolet*, à Coquillart et à Roger de Collerye, lui donnent raison. Le vers du *Franc Archer* « Je chantoye et broilloyes des flustes » est même probablement imité de celui de Villon. La définition de Palsgrave montre combien était naturel le rapprochement entre *brouiller* et *flûte* : « *Je brouille.* I jumble, as one dothe that can play upon an instrument. » On augmenterait facilement le nombre des exemples du mot. En voici un emprunté au *Mistere du vieil Testament* :

A ! je regny ! je seray maistre,
Quelque chose que aillez *broullant !* v. 46600-01.
(Éd. Rothschild, t. VI, p. 102.)

« *Chante* ce que tu voudras, c'est moi qui suis le maître. » Il est probable que la définition « faire des sortilèges » a été empruntée à l'édition du *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban donnée en 1878 par G. Paris et Raynaud. Le mot revient souvent dans ce texte, où on trouve *broullier*, vv. 19725, 22356, 25628, *brouleur*, (*broulleur*, *broullieur*), vv. 14312, 19739, 21507, 23083, *broulemens* 22353. Le glossaire traduit, suivant les cas, par « faire des sorcelleries », « sorcier », « opéra-

1. Villon fait-il allusion dans ce passage à une coutume réelle ? Nous ne l'avons vue mentionnée nulle part ailleurs.

tion magique ». Par une coïncidence curieuse la plupart de ces passages se prêtent en effet à être ainsi rendus ; mais les exemples contemporains montrent que cette coïncidence est fortuite et que l'interprétation manque la nuance juste. Quand Gréban écrit :

Il volleroit avant aux cieulx
Qu'il se sceust de la depescher
Ou s'en voist maintenant prescher,
Broullier et ramener les mors v. 19722-25

il faut entendre « prêcher, débiter ses sornettes et ressusciter les morts ». *Broiller*, c'est toujours « parler d'une façon rapide et peu distincte ». Tantôt ce sera « marmotter des paroles rituelles » comme chez Gréban, tantôt « débiter des boniments » comme chez Villon. Et plus qu'au sorcier le mot nous fait penser au saltimbanque ou au charlatan : « Veezcy leens venir ung homme qui s'appelle Trenchecoille, lequel se mesle de taillier gens, d'arracher dens, et d'un grand tas d'aultres *brouilleries.* » (*Cent Nouvelles Nouvelles*, II, p. 78.)

III. — PAR CŒUR.

Si prieray pour lui de bon cuer,
Par l'ame du bon feu Cotart !
Mais quoy ? ce sera donc *par cuer*,
Car de lire je suis fetart. *T.* 33-36.

L'expression *par cœur* veut dire aujourd'hui « de mémoire » : savoir par cœur, c'est avoir retenu fidèlement quelque chose qu'on a entendu dire, ou plus souvent quelque chose qu'on a lu. Et en effet l'expression suggère presque toujours qu'il y a eu un livre ou un écrit dans le cas. Ce sens est ancien dans la langue. En voici, pour ne pas remonter plus haut, un exemple de Charles d'Orléans :

Parler de Beaulté n'oseroye,
Pour le present, comme j'ay fait jadiz.
Par cueur retiens ce que j'en ay apris,
Car plus ne sçay lire ou Livre de joye. Rondeau LIV.
(Éd. d'Héricault, t. II, p. 109.)

Mais si l'ón considère quelques exemples cités par Godefroy, on s'aperçoit que la locution a dû avoir au xve et au xvie siècle un autre sens encore, et tout différent :

> J'en sçay *par cueur* plus qu'ilz ne font *par livre*.
> (Les ditz de maistre Aliborum.)

Je sçay bien ce que je dis et ne parle point *par cœur*. (Tournebus, *Les Contens*.)

> Je ne dis rien *par cœur* : je l'ay, je l'ay trouvee.
> (Schelandre, *Tyr et Sidon*.)

Ici la traduction « de mémoire » proposée par Godefroy ne convient plus. Il est clair que dans le premier exemple *par cueur* s'oppose à *par livre* non comme la mémoire s'oppose à une simple lecture, mais comme l'invention personnelle se distingue de la science livresque. Dans les deux autres exemples on voit que l'idée de « trouvaille personnelle » a passé à celle d'« arbitraire » et de « caprice ». Dire quelque chose par cœur, à la lumière de ces exemples, c'est dire quelque chose qui vient entièrement de vous, c'est laisser parler votre fantaisie ou votre imagination, — et pas du tout votre mémoire. Voici un autre passage de la même époque qui confirmera notre interprétation :

> LE MARY. Puisqu'en ces bons propos nous sommes,
> Ces parolles que m'avez dit
> Ont le trouvez vous par escript ?
> Dictes le moi, je vous en prie.
> LE DOCTEUR. — C'est bien raison que je le die.
> J'en sçay plus *par cueur* que *par lettre*.

(*Anc. Th. fr.*, p.p. Viollet le Duc, *Le Conseil au nouveau marié*, t. I, p. 9-10.)

On retrouve ici la même opposition entre « par cœur » et « par écrit » que nous signalions tout à l'heure, et très certainement c'est bien cette opposition encore que nous retrouvons chez Villon. Villon, trop paresseux pour tourner les pages d'un livre, *inventera* une prière au gré de sa fantaisie. Et ce sera une prière « de Picart », c'est-à-dire probablement une prière intérieure, qu'on n'entendra pas. Nous savons qu'il ne tardera pas à se raviser (v. 41-48). Villon a employé une seconde fois « *par cœur* » au même sens :

Deux estions et n'avions qu'ung cuer ;
S'il est mort, force est que devie,
Voire, ou que je vive sans vie
Comme les images, *par cuer*,
Mort ! *T.* 985-989.

c'est-à-dire « en idée », « en imagination ». Nous retrouvons le même sens dans une expression qui n'a pas encore disparu de la langue, *dîner par cœur*. Littré ne semble pas avoir raison quand il explique : « Cette locution paraît s'être dite d'abord de celui qui, au lieu de diner, parlait, racontait, récitait, et de la sorte se passait de manger. » Il est presque assuré que dès le début la locution a signifié « dîner en idée ». Finalement on trouve le mot *dire* associé au mot *cœur* dans la locution *si le cœur vous en dit*, qui semble avoir abouti à son sens moderne de « si c'est votre fantaisie » sous l'influence du *par cœur* que nous venons d'étudier. Elle est très ancienne dans la langue et originairement elle avait un sens plus étendu : « Car se Dieu plaist vous aurés par tant miex que *li cuers ne vous dist.* » (*Lancelot*, éd. Sommer, III, p. 303, l. 41-2.) L'imagination ici se mêle de sensibilité, c'est un « pressentiment ». Même emploi dans Gréban, *Passion*, v. 30686 et, sauf une légère nuance, dans Villon lui-même, *Testament*, v. 282. Dans le v. 280 des *Lais*, « pour prier comme le cuer dit », nous retrouvons au contraire l'idée de fantaisie personnelle, mais il s'y ajoute aussi une note d'émotion : c'est une prière qui ne viendra pas des lèvres, mais du cœur.

IV. — ADJOINDRE A LA CROSSE.

Item, et *j'adjoings a la crosse*
Celle de la rue Saint Anthoine. *L.* 225-226.

La « crosse » de la rue Saint-Anthoine est évidemment l'enseigne d'un cabaret (mentionné p. ex. dans le *Journal Parisien* de Jean Maupoint, *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. IV, p. 38). Quant au premier vers, il renferme une locution proverbiale de l'époque, qu'on retrouve chez Commynes : « Le duc de Bourgongne estoit retourné en son païs, et avoit le cueur tres elevé pour ceste duchié qu'il avoit *joincte a sa croce*,

et trouva goust en ces choses d'Almaignes. » (Éd. de Mandrot, I, p. 262; déjà cité par Littré.) Quelle que soit l'origine de cette locution, et que la crosse en question soit un bâton pour jouer, ou plus vraisemblablement la crosse de l'évêque, on entrevoit que le sens est « arrondir par un coup bien exécuté », « couronner l'œuvre ».

V. — LE FRAIN AUX DENS.

Je, Françoys Villon, escollier,
Considerant, de sens rassis,
Le frain aux dens, franc au collier.. *L.* 2-4.

Aujourd'hui « prendre le mors aux dens » signifie au figuré comme au propre « s'emballer », « s'emporter ». Il s'y joint facilement l'idée de colère et de caprice déraisonnable. Ce n'est pas tout à fait le sens de la locution au XIVe et au XVe siècle. Charles de Blois est fait prisonnier, mais sa femme continuera la lutte à sa place : « Nequedent elle *prist et requelli le frain aux dens* et monstra corage d'omme et de lions. » (*Chroniques*, éd. Luce, t. IV, p. 268.) Ainsi parle Froissart et il avait déjà employé le même mot en pareille circonstance pour la comtesse de Montfort. Ici il s'agit évidemment d'initiative et de volonté. Voici d'autres exemples, d'une note moins hautaine :

Si femme *prent le frein aux dens*,
Comme un coursier ou un cheval,
Quand son mary la traicte mal,
Que fera elle ?
(*Farce des Cris de Paris*, Picot, Recueil de Sotties, t. III, p. 132.)

Madame [parlant de son mari dont elle est jalouse, non sans raison] :

Si je l'aperçois, il faudra
Qu'il ait bon pié et bonne main,
Si *je prens* une fois *le frain*
Que je ne le mette à raison,
Et ne luy fais perdre l'arçon.
(Remy Belleau, *La Reconnue*, Viollet-le-Duc, *Anc. Th. fr.*, IV, p. 402.)

Nous sommes ici assez près du ton même de Villon, et chez lui, comme dans ces comédies du XVI[e] siècle, « prendre le frein aux dens » c'est avant tout échapper au contrôle gênant d'un partenaire ou d'un maître, c'est faire acte d'indépendance.

VI. — ÊTRE EN QUENOUILLE.

Autre que moy *est en quelongne.* *L.*, 52.

Le glossaire explique : « Être comme la fusée sur la quenouille ; au figuré, être en faveur. » La nuance précise est un peu différente. Villon a abrégé ici une locution fréquente de l'époque dont la forme complète est « avoir (bien) des estoupes en sa quenouille » et le sens « être aux prises avec une situation complexe qui vous donne à réfléchir » et parfois « courir plusieurs lièvres à la fois ». « Et la gouge en ce lieu *avoit bien des estoupes en sa quenoille*, qui veoit et savoit tres bien que ceulx qu'elle entretenoit se doubtoient et percevoient chacun de son compaignon, mais pourtant ne laissa pas de leur bailler tousjours audience, chacun a sa foiz, puis qu'ils la requeroient, sans en donner a nul congié. » (*Cent Nouvelles Nouvelles*, I, p. 213.) « Nostre bon gentilhomme, quand il vit cest appareil [le chapelain prendre sa place auprès de sa femme la première nuit de noces], pensez qu'il *eut bien des estoupes en sa quenoille.* » (*Ibid.*, II, p. 12.) De même dans les *Cent Nouvelles Nouvelles* encore (I, p. 55) : « Monseigneur, qui *a des nouvelles étoupes en sa quenoille.* » Le passage suivant de Froissart ne laisse pas le plus léger doute sur le sens de l'expression : [Le duc de Bretagne vient de recevoir une lettre du roi de France] : « Regardez et entendez que Monseigneur m'écrit. Il a empris de partir à ce mars et d'aller vers Rome et détruire par puissance de gens d'armes le pape Boniface et les cardinaux. Si m'aist Dieu et les saints, il n'en fera rien ; *il aura* en bref temps *autres étoupes en sa quenouille* : de ce que fol pense assez remaint... De tout ce qu'ils ont proposé et dit il n'en sera rien fait. » (Éd. Buchon t. III, p. 103, col. 2.) Le vers de Villon signifie donc tout simplement : « c'est à un autre que moi qu'on pense », « ce n'est pas à moi qu'elle en a », « elle court un autre lièvre ».

VII. — SE REVANCHER.

De ce je *me* puis *revenchier*. *T.* 191.

Il ne pas faut dire
Se gens sont pour *eux revenchier*. *T.* 1188-89.

Malgré les indications, du reste assez hésitantes, des dictionnaires le mot *se revancher* n'est plus guère employé, dans la langue ordinaire, relevée ou familière. Toutefois il s'est maintenu dans le français de certaines provinces et les écrivains ont parfois tenté de le réintroduire dans la langue littéraire. Mais ils y voient presque toujours un synonyme, plus énergique et plus pittoresque, de *se venger*. Et il n'est pas douteux que dès le XVᵉ siècle déjà le mot n'ait eu ce sens. « Semblablement plusieurs seigneurs d'Angeleterre, qui ung temps faisaient mourir leurs ennemys ; après les enffans de ceux là *se revenchoient*, quant le temps tournoit pour eulx, et faisoient mourir les aultres. » (Commynes, *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. I, p. 453-4.) Plus fréquemment, dans cette signification on trouve l'emploi actif : *revenchier* = « venger » (Jehan Le Fèvre, *Livre de Leesce*, éd. Van Hamel, v. 3584, Commynes, t. I, p. 149), et parfois l'emploi intransitif : *revenchier* = « se venger » (*Quinze joyes de mariage*, éd. Jannet, p. 109). Mais à la même époque le mot a couramment un autre sens encore, celui de « se protéger », « se défendre » : « [Il] lui donna une bufe, laquele en *soy revenchant* lui en donna une autre. » (Lettre de rémission de 1381, Douet d'Arcq, *Choix de pièces inédites*, II, p. 224.) « Autour de Paris.. n'osoit homme aller qu'il ne fust desrobé, et, s'il *se revenchoit* ou deffendoit, il estoit tué des gens d'armes de Paris mesmes. » (*Journal* d'un bourgeois de Paris, éd. Tuetey, p. 82.) « Et lors, pour son refus, ledit bastard du Maine tira son espée pour fraper icellui archer, et ledit archer tira aussi la sienne pour *se revencher*. » (*Journal* de Jean de Roye, éd. de Mandrot, p. 90.) De même *Journal* d'un bourgeois de Paris, p. 163, *Chronique* du bon duc de Loys de Bourbon, éd. Chazaud, p. 13, et, dans l'emploi actif, Gréban, *Passion*, v. 16678. Il est clair qu'au v. 191 du *Testament* nous avons ce second sens : « Je puis parer cette attaque repousser cette accusation, me défendre de ce reproche. » Au v. 1189 on peut hésiter, mais le second sens nous semble ici aussi à

préférer : « Il ne faut pas demander s'ils sont gens à savoir se défendre. »

Lucien FOULET.

SUR DEUX ÉPISODES DE GAUTIER DE COINCY

Les *miracles de la Sainte Vierge* qu'a rimés Gautier de Coincy [1] au commencement du XIIIe siècle se rattachent, comme tous les spécimens français de ce genre littéraire, à des récits latins, utilisés avec plus ou moins de liberté. Mais, Gautier fait généralement preuve de plus d'imagination et d'indépendance à l'égard de ses modèles que les autres auteurs de miracles, et son recueil est, au point de vue littéraire, le plus remarquable de tous les recueils analogues en vers français.

Jusqu'ici on a fait honneur à Gautier de tous les traits de ses miracles qui manquent aux originaux latins ; j'essaierai de montrer que certains au moins de ces traits ne sont pas dus à l'imagination du poète français. A. Mussafia qui a déjà étudié si utilement cette question des sources de Gautier de Coincy [2], estime que notre auteur a dû suivre un seul ms. latin aujourd'hui perdu [3] et qu'il déclare lui-même avoir trouvé dans l'abbaye de Saint-Médard près de Soissons [4] ; on sait que Gautier appartint très longtemps à cette abbaye. Ce ms. contenait un grand nombre de récits latins, dont la plupart [5] se retrouvent sous la même forme dans d'autres recueils, ce qui nous permet de nous faire une idée précise de la plupart des originaux directs de Gautier de Coincy. On trouve dans l'ou-

1. Il n'existe toujours des *Miracles* de Gautier que l'édition incomplète et très fautive de l'abbé Poquet (Paris, 1857).

2. *Ueber die von Gautier de Coincy benützten Quellen*, dans les Mémoires de l'Académie de Vienne, Classe de Philosophie et d'Histoire, t. 44, 1896 (= *GC*). Nous devons aussi à Mussafia une œuvre magistrale sur toute cette littérature : *Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden*, I-V, Vienne 1886-1898 (= *Marienlegenden*).

3. *GC*, p. 1-2.

4. Cf. le prologue du deuxième livre, éd. Poquet, col. 375.

5. Quelques miracles n'ont pas pu être identifiés par Mussafia, *GC*, p. 50 et suiv.

vrage de Mussafia une liste complète de ces récits latins et des mss. où ils sont conservés.

Je pense que le ms. latin de Soissons devait renfermer aussi un ouvrage latin très connu qui n'est pas mentionné par Mussafia et qu'on n'a pas indiqué comme une des sources de Gautier de Coincy. C'est la série de trois sermons intitulée *Sermo de conceptione beatæ Mariæ* [1] et qui a été attribuée, probablement à tort, à saint Anselme de Cantorbéry. Ces sermons, qui traitent trois sujets différents [2], ont cela de commun qu'ils se rapportent tous à la fête de la Conception, dont ils racontent les origines d'une manière populaire.

Cet ouvrage n'a pas servi à Gautier de Coincy de source proprement dite ; celui-ci s'est contenté d'y prendre des épisodes isolés qu'il a insérés dans ceux de ses miracles où le récit rappelle la situation décrite dans le *Sermo*. Gautier de Coincy a obtenu ainsi une certaine apparence d'originalité, relativement aux récits latins et aux autres versions françaises qui les suivent plus exactement.

Le premier de ces récits est l'histoire bien connue du sacristain qui se noya et dont les anges disputèrent ensuite l'âme aux démons [3] ; en fin de compte, la cause est portée devant le souverain juge qui la tranche en faveur des esprits du bien [4].

Le récit de Gautier de Coincy comme les rédactions correspondantes d'Adgar [5] et de la collection anonyme du ms. Old Royal 20 B XIV [6] du Musée britannique, remontent à une seule et même source latine [7] faisant partie de la série de dix-sept miracles désignés par Mussafia [8] sous le nom de *HM* et

1. Migne, *Patr. lat.*, t. 159, col. 320 et suiv.

2. Voir Mussafia, *Marienlegenden*, I, p. 930.

3. Poquet, col. 461 et suiv.

4. Dans mon édition du recueil de miracles conservés dans le ms. Old Royal 20 B XIV, je passe en revue les rédactions différentes basées sur ce thème populaire.

5. Voir *Romania*, XXXII, p. 403, où la rédaction d'Adgar, qui ne se trouve pas dans le ms. Egerton 612, est imprimée d'après le ms. Hope Edwards.

6. Cette dernière rédaction sera insérée dans l'édition indiquée ci-dessus.

7. Voir Mussafia, *GC*, p. 7.

8. Cf. *Marienlegenden*, I, p. 952.

où notre récit figure sous le n° 2 [1]. La rédaction latine et les récits français, excepté celui de Gautier de Coincy racontent tout simplement que le sacristain en question est poussé dans l'eau par le diable pendant qu'il traverse un fleuve. Gautier de Coincy seul donne sur la mort du moine une série de détails ; celui-ci passe l'eau en bateau, et c'est quand il est arrivé au milieu du fleuve que le diable apparaît et qu'il le pousse dans l'eau « grant et hideuse ». A mon avis, il faut voir dans les termes employés par Gautier de Coincy pour raconter l'aventure du sacristain, une réminiscence du troisième des récits que renferme le *Sermo*. Pour permettre une comparaison, je reproduis ici en regard des textes latins de *HM* et du *Sermo* les parties correspondantes des poèmes français de Gautier de Coincy et de la rédaction conservée dans le ms. Old Royal :

Sermo.

In pelago Gallico canonicus quidam, ordine sacerdos, solitus B. Mariæ Virginis horas canonicas decantare, a villa quadam, ubi cum uxore alterius fornicatus fuerat, rediens, ad oppidum in quo morabatur tendere curans,... solus navem ingressus Dominicæ Matris horas navigando canere cœpit. Cumque invitatorium, *Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum*, diceret, et jam in medio fluminis esset, ecce turba magna dæmonum in profundo pelagi, una cum ejus navicula, eum præcipitavit, et ejus animam rapuit ad tormenta.

Gautier de Coincy, v. 43-63 [2].

Au flun s'en vint et au passage ;
Cil qui le cuer n'avoit pas sage
En la nef entre ignelement ;
La mere Dieu moult doucement
Va depriant que le consaut.
Pres est de faire mauves saut
Se Nostre Dame nel [3] conseille ;
S'il a peour n'est pas merveille,
Car l'eve [4] voit grant [5] et hideuse,
Noire, ondoiant [6] et perilleuse.
Encor viegne [7] il de sa folie,
Si requiert il merci et prie
La douce mere au Roy de gloire ;
Ja commençoit l'*invitatoire*
Des matines la douce dame [8],

1. L'édition la plus récente du texte latin est due à Neuhaus, *Die lateinischen Vorlagen zu den Adgarschen Marienlegenden*, p. 31.

2. Poquet, col. 462 ; j'ai collationné les morceaux cités dans cette notice sur le ms. Harl. 4401 du Mus. brit.

3. *Poquet* n'el.

4. *Poquet* levé (!) ; *Ms. Harl.* l'egue.

5. *Poquet* noire ; *ms. Harl.* granz.

6. *ms. Harl.* verdoianz.

7. *Poquet* vient ; *ms. Harl.* veigne.

8. A la fête de l'Immaculée Conception de la B. V. M., (8 déc.), l'offert. de la messe est précisément *Ave Maria.*

Quant li deable qui mainte ame
Par sa guile engigne et confont,
En mi le flun, ou plus parfont
Sa nef li verse, si le noie.
L'ame de lui a moult grant joie
Ont ravie li anemi.

HM	*Old Royal* v. 27-42.
Quadam itaque nocte volens ire ad scelus assuetum...., ad prædictum fluvium pervenit. Quem dum transire vellet, a diabolo impulsus in eundem cecidit et mox demersus ibidem interiit. Cujus animam mox rapuit multitudo dæmonum, cupiens eam deferre in baratrum.	A une nuit par deverie Si vout aler a sa folie..... Les us overe, si s'en vent Deske a l'ewe e ren ne crent, Le punt [1] quide passer a dreit, Mes le deble ke fu maleit L'enpoint par grant felonie Ke il chet en l'ewe e si nie. Le deble kant out fet le damage, Il fu prest od sun maleit barnage, Si unt la dolerouse alme saisie En lur doleruse compainie.

Il résulte d'une comparaison entre ces textes que le récit de Gautier de Coincy, loin de s'accorder avec *HM*, sa source indubitable en ce qui concerne le reste du miracle, renferme ici des éléments qui rappellent trop le récit du *Sermo* pour qu'on ne soupçonne pas, chez l'auteur, la connaissance de cette version. D'autre part, l'identité n'est pourtant pas complète, et j'admets qu'à elle seule cette ressemblance ne serait qu'une preuve assez faible de l'emprunt supposé. La petite digression de notre poète — qui n'est pas d'ailleurs la seule qu'il se permette dans ce miracle — pourrait très bien être de sa propre invention. Ce récit est en effet raconté si diversement dans les nombreuses versions [2] qu'une variation de ce genre n'a rien d'extraordinaire en soi. Mais le même fait se retrouve, comme on va le voir, et avec une évidence plus grande encore dans un autre miracle.

Pour l'histoire du clerc de Pise, qui rompit son mariage et suivit la sainte Vierge, la source de Gautier est un autre des

1. Innovation dans Roy. Adgar (v. 25) : *Vint al fluvie, passer quida.*

2. Voir mon étude sur ces variantes dans mon édition précitée des miracles du ms. Old. Royal.

miracles de *HM* [1]. D'accord avec l'original, les rédactions des mss. 818 et Old Royal racontent qu'en se rendant chez sa fiancée, chez qui va être célébré le mariage, le clerc passe devant une chapelle. Il y entre et dit ses prières à la Vierge. Celle-ci lui apparaît dans une vision. Elle lui reproche de l'avoir quittée pour une autre femme moins belle et moins parfaite qu'elle, et l'engage à abandonner sa fiancée. Effrayé de cette apparition, le clerc va rejoindre ses compagnons, bien résolu à se vouer entièrement au service de Marie ; il laisse cependant célébrer le mariage et feint d'être gai et content ; mais le soir même, il quitte sa femme et disparaît on ne sait où. D'après Gautier de Coincy qui, sans aucun doute, a suivi le même original latin, c'est pendant le repas de noces qu'a lieu la visite à l'église. Le clerc se souvient soudain qu'il n'a pas dit son office ; voulant remplir comme de coutume cette obligation, il quitte la réunion et va s'agenouiller devant l'image de la Vierge, qui lui apparaît au milieu de ses prières. Après la vision, il retourne à la fête, et le miracle se termine comme dans les autres rédactions.

Sur ce point, la rédaction de Gautier de Coincy est d'accord avec le deuxième des récits contenus dans le *Sermo*, où, en ce qui concerne le reste, le miracle est cependant tout différent [2]. Voici les deux textes :

Sermo

Parentum autem suorum consilio, nubere volens cum quadam adolescentula valde pulcherrima, accepta a presbytero nuptiali benedictione, quadam die, missa etiam celebrata, recordatus quod ejusdem beatissimæ Virginis horas illa die, juxta morem solitum, non cantaverat, sponsam

Gautier de Coincy, v. 217-288. [3]

Quant retolu l'ont Nostre Dame,
Une pucele, gentil fame
Qui bele et joenne est a devise
Pourchaciee li ont et quise...
Grant feste y a et moult planiere
Quant espousee a la pucele,
Mainte harpe et mainte viele
Et maint estrument, sanz mentir,

1. *HM* 14, cf. Mussafia, *GC*, p. 7 et mon édition des miracles du ms. Old Royal.

2. L'événement est supposé avoir eu lieu au temps de Charlemagne et se rapporte à un clerc « Hungariæ regis germanus ». Le clerc refuse de retourner chez lui après la vision.

3. Poquet, col. 635.

domum mittens... ipse juxta altare Virginis solus remansit. Cumque horas Dominicæ Matris decantaret, et hanc antiphonam *Pulchra es et decora, filia Jerusalem*, diceret, subito apparuit ei virgo Maria... dicens ei : « Si ego sum pulchra et decora, quid est quod dimittis me, et sponsam aliam accipis ? Nunquid ego sum optime formosa ? Numquid egosum pulchrior illa ? Ubi vidisti tam pulchram ? »

I oissiez le jour retentir [1]...
Si com Dieu plest, ainsi avient
Qu'a l'espousé adonc souvient
Que ses heures n'a mie dites...
Ainz que menjut, dire les viaut [2]
Ainsi com il faire le siaut [3].
La feste lesse ; en la chapele,
Qui assez est plaisant et bele
Alés s'en est ignelement,
Agenouilliez s'est humblement
Devant l'ymage nostre dame
Que joie li doint [4] de sa fame...
Toutes ses heures jusqu'a none,
Jointes mains, a jambes ployés,
Moult doucement a salmoiés [5]...
Quam pulchra es et decora [6]
Cuida par dire, [7] *absque mora*
Endormis s'est devant l'ymage.
La mere Dieu qui douz courage...
Ignelement en la chapele
A lui s'apiert issi tres bele...
Iréement li prent a dire
La mere au Roy de Paradis :
« Di moi, di moi, tu qui jadis
« M'amoies tant de tout ton cuer,
« Pourquoi m'as-tu jeté fuer [8] ?
« Di-moi, di-moi, ou est donc cele
« Qui plus de moi bone est et bele ? »

Il est à remarquer que ce récit, pas plus que le précédent, ne se trouve, en dehors du *Sermo*, dans aucun autre recueil latin. Dans aucune autre rédaction latine ou française de ce

1. *Poquet* J'oissiez.
2. *Ms. Harl.* ; *Poquet* vient.
3. *Ms. Harl.* ; *Poquet* sent.
4. *Ms. Harl.* ; *Poquet* daint.
5. *Ms. Harl.* ; *Poquet* salmoié.
6. *Poquet* Quant ; *le commencement de ce vers est corrompu dans le ms. Harl.* Quam *d'après les mss. fr. 986 et 1536 de la Bibl. nat.*
7. *Ms. Harl. et ms. fr. 986* : *Poquet* Cuida dire.
8. *Poquet et ms. Harl.* puer (?).

miracle, appartenant à la série de récits que Mussafia désigne sous le nom de « Marienbräutigam », il n'est non plus question de l'antienne *Pulchra es et decora*. Gautier de Coincy n'a donc pas pu puiser ailleurs ce détail. Il est frappant que dans les deux cas, les rédactions du *Sermo* et de Gautier de Coincy concordent jusqu'à mentionner le même chant liturgique, et il me paraît en effet vraisemblable que c'est précisément pour avoir l'occasion de citer ce chant que Gautier de Coincy s'est permis de s'écarter de son original [1]. Tous deux étaient bien connus de ses auditeurs ; outre une recherche d'originalité, c'était donc une manière de faire appel à leur sentiment pieux et d'enrichir son récit, destiné certainement à être lu dans une réunion religieuse et peut-être à illustrer un sermon abstrait, d'un trait bien familier à son auditoire.

Il me paraît probable qu'en étudiant de près tous les miracles de Gautier de Coincy, on trouverait d'autres cas où les variantes apportées par lui aux récits latins s'expliqueraient par des emprunts à des recueils de sermons ou à d'autres ouvrages dont il s'est servi de la même manière que du *Sermo*.

Hilding KJELLMAN.

1. Le premier des récits du *Sermo*, qui raconte l'aventure de l'abbé Elsinus envoyé en mission au Danemark par le roi d'Angleterre, ne contient ni prière ni psaume. Ce miracle raconté en français par Adgar et l'auteur anonyme de la collection conservée dans le ms. Old Royal ne se trouve pas chez Gautier de Coincy, qui paraît ne s'en être servi en aucune manière.

COMPTES RENDUS

SEPULCRI. **Lat.** camisia, **it.** *cámice ecc.* (*Rendiconti dell' Istituto lombardo*, vol. L, 1-11); — **Intorno al nome di un singolare tipo di costruzione pugliese** (*Ibid.*, LII, 92-97); — **Ital.** *fazzuolo, fazzoletto*; **lat.** faciale *e continuatori* (*Ibid.*, LII, 206-220); — **Franc.** *truble* « specie di rete » (*Ibid.*, LII, 731-735).

I. — On semblait être d'accord pour considérer le lat. camisia comme une relique gauloise, quoique les langues celtiques se refusent à nous donner un appui solide. Or voici que M. Sepulcri propose d'orienter les recherches vers le grec κάμασον, qui, dès le IVe siècle, est attesté, comme camisia, au sens de « tunica ». Mais s'il est vrai que le grec κάμασον peut aboutir à cámisa (conservé, selon M. Sepulcri, dans le frç. *chainsil*) et même à (vestis) camisea (cf. céresus : cerésea), il reste plus d'un point obscur. En effet, comment expliquer l'apparition presque simultanée de κάμασον et de camisia dans l'Occident latin du IVe siècle ? N'y a-t-il pas là l'indice d'un emprunt à une langue étrangère (qui ne doit pas nécessairement être le gaulois) ? Voilà un problème chronologique à élucider pour M. Sepulcri. Quant au vfrç. *chainsil*, ital. *camice* [1], M. Sepulcri les ramène à une forme cámisa [2], entrée dans la langue ecclésiastique (< grec. κάμισον).

II. — Les *trulli* de la Pouille jouissent d'une grande renommée dans l'ethnographie comparée : ce sont des « casolari campestri, costruiti a secco,

---

1. Cf. *anisum* > ital. *anice*, *asinu* > aret. *acino*. Mais l'accord de l'aret. *sucina* avec le *chüschina* (p. 8) du Val Müstair des Grisons est purement fortuit, tout *s* devant *i* passa à *š* ou *ž* (intervocalique) dans les parlers rétoromans des Grisons : *ši* < sic, *fantažia*, < phantasia, *kurtažia* : c'est la consonne initiale qu'il vaudrait la peine d'éclaircir (cf. Erto *šožin* « prune », Gartner, *Z. f. rom. Phil.*, XVI, 347).

2. Parmi les représentants du mot ecclésiastique *camice* (frç. *chainsil*), M. S. cite le sousselv. (Sursett) *chiomasch* « che è notevolissimo, perchè ha tutti i caratteri della popolarità ». Je ne vois pas la raison pour laquelle cette forme serait plus « populaire » que l'anc. engad. *chiamisth* : l'o protonique est même « anormal », puisque camisia ne donne pas *k'omiža*, mais *k'amiža*.

in forma conica, usando delle pietre di cui abbonda il terreno » et correspondent aux fameuses « nuraghe » de la Sardaigne. Ce *truddu* de Lecce, qui a plus d'une fois attiré l'attention des étymologistes, n'est autre chose que le latin trulla « vase, coupe, truelle », passé dans le moy. grec. τροῦλλα « hanāp » τροῦλλος « coupole de l'église ». Le mot grec est revenu en Italie pour désigner la coupole des églises (cf. à Rome : S. Stefano del *Trullo*, vénit. anc. *turlo* « cupola del campanile ») et, par métonymie, le mot a désigné aussi les huttes ayant la même forme que la coupole. Toute la discussion de M. Sepulcri est nette et aboutit à des résultats assurés. Dans une seconde note, M. Sepulcri examine l'origine de l'otrant. *chipúri*, autre nom de ce qu'on désigne ailleurs par *truddu*, et lui donne comme point de départ le grec. κῆπος « jardin », *κηπούριον (grec. mod. κηπούρι) qui aurait abouti au sens de « hutte » : l'auteur rappelle le double sens de hortus « maison de campagne » et « jardin » et en consultant la carte JARDIN de l'*A.L.F.*, il aurait enrichi sa liste d'exemples qui dénotent un passage identique : gasc. *casau* *casale « jardin » et lorr. *mwè* < *mes* mansu.

III. — Depuis que Diez a rattaché l'ital. *fazzuolo, fazzuoletto*, au moy.h. all. *vetze* (qui se serait ensuite croisé par étymologie populaire avec le lat. facie), on s'est contenté de répéter l'opinion du maître de Bonn : or voici que Salvioni (*Rendiconti dell' Ist. lomb.*, XLIX, 1037) et M. Sepulcri [1], à l'aide de matériaux très complets, démontrent que l'ital. *fazzuolo, fazzoletto* remontent à une forme faciolum, dont le sens primitif serait « bande enveloppant la tête, le cou et les épaules » et qui est attestée dès le xe siècle dans les chartes du Midi de l'Italie. Ce faciolum, qui a l'air d'un mot latin, est ensuite retrouvé sous la forme φακιόλιον par M. Sepulcri, dans les textes byzantins du VIe siècle ; il en résulte que le mot (et la chose !) auraient eu comme point de départ le Midi de l'Italie, région grecque restée longtemps sous l'empire et l'influence de l'empire de Byzance. Le grec φακιόλιον, à son tour, représenterait le résultat d'un croisement entre le latin fasciola et le grec φάκελος « fascis ». Enfin le latin faciale se continue dans l'espagn. *h zaleja* « essuie-mains », ainsi que dans le bavar. *fazeale*. Toute cette enquête où l'auteur aborde aussi en passant l'histoire du mouchoir [2] en Italie est bien conduite et n'appelle que peu de remarques complémentaires.

Les suisse all. *faciletli, fazenetli* n'ont certainement rien à faire avec un *faciletum* qu'on lit dans les documents latins de la Hongrie : il n'y a ici que l'ital. *fazzolett*, muni du suffixe diminutif -li : *fazzeletli* et, par dissimilation consonantique, l-tl > n-tl : *fazzenetli*.

Est-il absolument nécessaire de recourir pour le moy. grec φακιόλιον au

1. Cf. aussi G. Bertoni, *Arch. rom.*, I, 432.
2. L'auteur aurait trouvé des matériaux précieux pour l'histoire du mouchoir dans Kretschmer, *Wortgeographie der deutschen Umgangssprache*, 1918, p. 516.

lat. fasciola? Une formation *faciola « mouchoir qui entoure le visage » du latin vulgaire ne pourrait-elle pas se justifier au point de vue sémantique par l'exemple du vfrç. *braçuel* « armure qui recouvre le bras » (< brachiolu) ou du lat. facile > logud. *facchile*, campid. *faccili* « visiera che mettesi all' asino per evitare le vertigini » ? Quoi qu'il en soit, le moy. h. all. *vetze* est définitivement écarté : reste seul le burgond. *fata* « habits » qu'on considère comme ancêtre du franco-prov. *fata* « haillon, poche ».

IV. — L'histoire du frç. *truble* « filet en poche », rattaché par M. Schuchardt au frç. *troubler* « troubler l'eau pour prendre les poissons » (< turbulare) joue un certain rôle dans la question de l'origine du frç. *trouver* : en effet, M. Schuchardt [1], en se basant sur le sens du frç. *troubler*, avait cru pouvoir postuler pour le lat. turbare la signification non attestée de « troubler l'eau avec des engins pour capturer les poisons ». M. Sepulcri se propose de renverser l'un des piliers de l'édifice de l'illustre professeur de Graz en niant le rapport étymologique du frç. *truble* « filet » avec le terme de pêche frç. *troubler*.

1. La famille qui se groupe autour du frç. *truble* est attestée au sens de « filet » dans toute la France d'où le mot aurait passé, selon M. Sepulcri, dans l'Italie du Nord (cf. par ex. piém. *trubia*) et l'Espagne du Nord (astur. *trullon*).

2. Le frç. *truble* et ses congénères n'auraient rien à faire avec le frç. *troubler*, mais devrait être mis en rapport avec le norm. *truble* (Val de Saire) « bêche dont la partie supérieure est en bois ».

3. Les deux *truble* « filet » et « bêche » remonteraient au même mot gréco-latin : trublium (cf. par ex. *Corp. gloss. lat.*, IV, 398,32 : *parapside* [2]) attesté au sens de « jatte » (< grec. τρύβλιον). Le trublium « jatte » se serait croisé avec le lat. trulla « truelle, jatte » pour aboutir à trubla, attesté par la glose : trubla : ζωμάρυστον (*Corp. gloss. lat.*, III, 420, 44).

4. A côté du frç. *truble* « filet », un grand nombre de patois français offrent des formes sans *-b-* : ainsi le wallon. *troûl*, *trûl*, *trulle*, le champ. *truille*, le poitev. *truille*, Ile de Ré *trulot* ; les unes refléteraient, toujours selon M. Sepulcri, un lat. trulla, « jatte, bassin », les autres, *-lli-* un lat. trulleu « bassin », attestés aussi dans le *Corp. gloss. lat.*

5. Le passage du sens de « cuiller, truelle » des lat. trulla, trulleu, trublium à « filet en poche dont l'embouchure est attachée à un cercle de bois ou de fer qui porte un manche » n'offrirait pas de grandes difficultés : la « truelle » ou la « cuiller » sert à remuer la chaux ou le potage comme la truble est un filet destiné à troubler l'eau pour capturer le poisson. En effet, le prov. mod. offre côte à côte d'après Mistral :

---

1. *Roman. Etymologien*, II, 177.
2. *Triblia* vel *triplia* : *lebil* anglos. est assuré par le *Corp. gloss. lat.*, V, 396, 16.

Tiblo, *triblo* (dauph.), *tiplo* (limous.) « truelle, outil de maçon, plane de plombier, taureau, constellation » *trublo*, *tiplo* (Quercy) « truble, trouble, filet en forme de poche » ; il ne serait pas douteux que le *tiplo* « truble » du Quercy et le *tiplo* « truelle » [1] du Limousin soient le même mot et remontent à la même origine [2].

Je crois que c'est le mérite de M. Sepulcri d'avoir repris un problème qui, il est vrai, n'a pas encore reçu de solution satisfaisante. Mais avant de se prononcer sur l'origine du frç. *truble*, il conviendrait de commencer par examiner à fond les questions suivantes :

1. En consultant les textes de Du Cange, on constate que les formes avec *-bl-* sont certainement les plus anciennes : il resterait donc à examiner si les formes offrant *-l-* ou *-lli-* à l'intérieur du mot (cf. wall. *troule*, poitev. *truille*), au lieu d'être détachées de *truble*, ne devraient pas être considérées comme identiques avec *truble* [3].

2. Selon M. Sepulcri, il existerait un vfrç. *truble* « bêche » : mais lorsqu'on détermine la patrie des témoignages du mot enregistrés dans Godefroy, il est facile de voir que ce mot est surtout attesté dans des textes normands, ce qui s'accorde parfaitement avec les données des glossaires patois, *truble* « pelle de bois garnie en fer, servant généralement aux travaux du pressoir ; bêche dont la partie supérieure est en bois et forme corps avec le manche, duquel elle est la continuation et dont la partie inférieure, qui est en fer et tranchante s'encastre dans la première » (Moisy), est nettement restreint au territoire normand : Bessin. *truble* « bêche dont la partie supérieure est en bois », La Hague *truble* m. « sorte de bêche dont la partie supérieure est en bois, à l'usage des jardiniers ». Comment s'expliquer que seule la Normandie ait conservé un sens qui se rapproche un peu de t r u b l a « truelle » [4], tandis que partout ailleurs *truble* désigne le « filet en poche ».

3. Même en admettant l'origine commune du querc. *tiplo* « truble » et *tiplo* « truelle », il faudrait rendre compte du flottement de *bl-* et *-pl-* dans les formes du Midi : qu'on consulte la carte TRUELLE de l'*Atlas* et qu'on nous cite alors d'autres exemples de mots latins ou grecs offrant tour à tour des formes en *-bl-* (*tiblo*) et en *-pl* (*tiplo*) [5].

---

1. Sur la répartition du mot *tiplo* « truelle » dans le Midi, cf. *A.L.F.* TRUELLE.

2. On pourrait alléguer comme exemple du passage du sens de « truelle à long manche » à « filet à long manche » le prov. mod. *sartan*, 1 « poêle à frire », 2 « truble ».

3. En effet une forme telle que *trule*, *troule* n'a rien d'étonnant dans un territoire qui dit *estol* < s t a b u l u (< *stavle* > *staule*). — En ce qui concerne les mots tels que frç. *trouiller*, plutôt que de les rattacher à t r u l l a, on tiendra compte des successeurs du lat. t o r c u l u (-a r e) et de t u d i c u l a r e (vfrç. *tooillier*).

4. Encore faudrait-il connaître exactement l'outil normand pour se rendre compte de sa prétendue ressemblance avec une « truelle ».

5. Les formes telles que *triblo* sont situées sur la limite entre *tiblo* et *truelle* et par là secondaires.

Je ne doute pas que M. Sepulcri reprenne le problème, qui mériterait d'être fouillé à fond.

J. JUD.

Ezio LEVI, **Uguccione da Lodi e i primordi della poesia italiana**; Firenze, Luigi Battistelli, editore [1921]; in-16, 193 pages.

Ce volume, très brillant et quelque peu aventureux, inaugure une collection nouvelle, la *Biblioteca medievale* (Ezio Levi directeur), analogue, dans ses traits généraux, à celle des « Classiques français du moyen âge », mais qui ne la doublera pas : elle publiera en effet, avec de brèves introductions historiques, des glossaires et des notes, non seulement des textes romans inédits ou rares, mais des textes latins, les uns et les autres intéressant surtout l'histoire des idées, institutions et mœurs. Elle formera, on le voit, une sorte d'appendice aux *Studi medievali* de Novati, dont la disparition avait laissé, dans nos moyens d'études et de publication, un vide regrettable. Sont annoncées comme prochaines des éditions ou rééditions des glossaires de Ugutio et Jean de Gênes, des *Carmina medii ævi*, de textes juridiques et politiques des XIIIe-XIVe siècles (en latin), du *Novellino*, de Bestiaires italiens, etc.

Le présent ouvrage a eu pour point de départ la découverte, faite par M. Levi dans la Bibliothèque de l'Escorial, où il dormait ignoré depuis plus de trois cents ans, d'un poème sur l'Antechrist, qui occupe la fin d'un manuscrit exécuté en Italie, probablement en Ombrie, au commencement du XIVe siècle et contenant d'autres textes de caractère ascétique ou religieux. L'édition (diplomatique et critique) de ce poème n'occupe ici que cinquante pages (143-91), le reste du volume étant consacré, comme l'indique le titre, à « Uguccione da Lodi et aux origines de la poésie italienne ».

Dans ce poème en effet M. Levi a cru pouvoir reconnaître une œuvre du vieux rimeur lombard, auquel il n'hésite pas à attribuer d'autres ouvrages analogues déjà connus, et dont il essaie de reconstituer, à l'aide de tous ces documents, la physionomie littéraire et morale.

Il commence par montrer que le *Libro* (publié en 1884 par Tobler)[1] se compose en réalité de deux poèmes indépendants, dont l'un (l'*Istoria* en octosyllabes) serait une œuvre de jeunesse, l'autre (le *Libro* proprement dit, en alexandrins et décasyllabes), une œuvre d'âge avancé[2]. A ces trois poèmes il conviendrait d'ajouter, non seulement une « Méditation sur la Mort » insérée dans la version toscane du *Libro*[3], mais encore le petit poème (en

1. Voy. *Romania*, XIII, 492.

2. Il y a en effet dans le *Libro* (v. 547-60, 628, 643) des allusions évidentes à une longue vie d'erreurs et à un repentir tardif, mais le passage de l'*Istoria* allégué comme indice de la jeunesse de l'auteur (p. 13) est une simple comparaison qui ne prouve rien.

3. Publiée par G. Bertoni d'abord dans les *Studi medievali* (I, 235-62), puis dans les *Atti dell'Accademia dei Lincei*, XXI, 607-84.

quatrains de décasyllabes) publié par Mussafia en 1864 d'après un manuscrit de Venise, et intitulé par lui *Della caducità della vita umana*[1]. M. Levi croit pouvoir relever, dans ces divers poèmes, les traces d'un art de plus en plus conscient, en reconnaissant toutefois qu'il est impossible d'en retrouver la succession chronologique. Ils apporteraient du moins, sur la personnalité de l'auteur, des renseignements fort curieux : on y trouverait en effet des traces évidentes des doctrines cathares ; et M. Levi, élargissant la question, insiste sur l'importance qu'aurait eue la prédication de ces doctrines sur l'éclosion et les débuts de la littérature italienne : ce serait à l'esprit de révolte contre l'Église, à la réaction violente contre le latin qui en résultait, au désir éprouvé par les Patarins de se catéchiser et de s'édifier entre eux que serait due la floraison, en Lombardie, vers le début du XIIIe siècle, de toute une littérature ascétique et morale, émanée principalement de laïcs.

Voilà des idées intéressantes autant que nouvelles, et qui sont non seulement appuyées sur une érudition du meilleur aloi, mais exposées avec une chaleur et un agrément qui tout d'abord nous séduisent. Mais je dois dire que, si l'on réussit à secouer le charme qui se dégage de ces pages si vivement écrites, on ne peut s'empêcher, à la réflexion, de trouver faibles, ou même inexistants, quelques-uns des arguments invoqués.

Je ne discuterai pas en détail, la discussion risquant de ne pas aboutir, l'attribution à Uguccione des cinq poèmes. Il y a, entre divers passages de plusieurs d'entre eux, des ressemblances indéniables, mais qui pourtant n'entraînent pas la conviction, tout ce « matériel phraséologique et stylistique » pouvant être en effet propre au genre et non à un auteur déterminé. Beaucoup portent sur de simples formules[2] ; d'autres peuvent s'expliquer soit par l'imitation du même modèle[3], soit par des contaminations émanant de copistes[4]. On ne se représente guère un auteur reprenant les mêmes thèmes

1. *Monumenti antichi di dialetti italiani* dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, XLVI, 113-235.

2. C'est ce qui résulte de l'étude attentive du tableau dressé à la page 53 (rapports entre le *Libro* et la « Méditation »), d'où, au reste, trois articles sur six (les deuxième, cinquième et sixième) doivent être éliminés, les passages visés ne présentant aucune ressemblance ni de fond ni de forme. Le rapprochement le plus significatif est celui-ci, qui ne l'est guère :

Lo vaio e lo grig[i]o e l'armellino
E llo scharlato et çabulino...
(Ed. Bertoni 473-4.)

Pali, scerlate et armelin
Riqi cendali e cibilin...
(Ed. Tobler 881-2.)

3. Notamment du traité *De contemptu mundi* d'Innocent III.

4. C'est ainsi que M. Parodi explique la présence, dans le sermon de Barsegapé, de quelques vers qui se trouvent dans le *Libro* (cf. Levi, p. 78, note) et que nous allons retrouver aussi dans l'*Anticristo*. De même des passages du *Besant de Dieu* de Guillaume le Clerc (un autre traducteur du traité d'Innocent) ont été, dans plusieurs manuscrits, annexés au texte de son Bestiaire (voy. éd. Martin, p. XXVI ss.).

pour les traiter sous des formes ne différant guère que par la versification, sans améliorations vraiment notables [1]; on conçoit très bien au contraire qu'un amateur ait réuni dans le même manuscrit des morceaux de même inspiration. J'irais pour ma part jusqu'à assigner à deux auteurs les deux parties du *Libro* : ce serait certainement la façon la plus satisfaisante d'expliquer ces répétitions qui ont choqué tous les critiques. Quant au poème sur l'*Avvento dell' Anticristo*, je ne vois pas de raison probante pour l'attribuer à l'auteur du morceau sur le même sujet inséré dans la seconde partie du *Libro* (v. 1263-1358). Les deux poèmes ont puisé à des sources différentes, le second à l'*Epistola ad Gerbergam* du moine Adson [2], qu'il abrège ou traduit littéralement, le premier à une version dramatisée analogue au *Ludus de Antichristo*; ils diffèrent en outre sur un point important : le second, traduisant Adson, croit que l'Antechrist n'est pas encore né (v. 1270-1), tandis que l'autre est persuadé du contraire (v. 17). La prétendue promesse que Uguccione aurait faite d'écrire un nouveau poème sur le même sujet se trouve dans deux vers altérés (1356-7) qui paraissent plutôt faire allusion à d'autres ouvrages bien connus à son époque [3]. Les passages communs me paraissent aussi sans importance : ils se réduisent à une formule toute faite [4] et à une brève description du jugement dernier [5], ne dépassant pas une dizaine de vers, qui devait être une sorte de passe-partout, puisque nous la retrouvons aussi dans le sermon de Barsegapé; cette description se décèle au reste comme une addition de copiste, puisqu'elle n'est pas écrite dans le même mètre que le reste du poème.

Il est avéré que quelques-uns de ces textes, qu'on attribuait jadis à des clercs, ont des laïcs pour auteurs. Si celui du *Libro* parle bien en son propre nom dans les vers rappelés plus haut (p. 599, n. 2), il avait longtemps porté les armes, et Barsegapé était un *fanton*, qui paraît identique à un condottiere découvert par M. Torraca dans un document de 1260 [6]. Mais ces laïcs étaient-ils des zélateurs des doctrines cathares? Je ne réussis vraiment à trouver aucune trace de celles-ci dans le *Libro*. L'auteur mentionne bien en passant

---

1. M. L. n'arrive pas à définir nettement (p. 67) les « fins artistiques » et les « méthodes bien définies » que Uguccione se serait proposées aux diverses époques de sa vie.

2. J'ai consulté l'édition E. Sackur, *Sibyllinische Texte* (Halle, 1898), p. 104-113.

3. E s'el ve plas ancor audir,
D'alquanti cre q'eu ue n'o dir
De quel falsissemo maesto.
(Ed. Tobler 1355-8.)

4. L'Antechrist, lisons-nous dans les deux poèmes (*Libro*, 1322; *Avvento*, 56), *mai no farà de pera pa* : « il ne transformera pas les pierres en pain », c.-à-d. il ne fera pas, comme Jésus, de miracles bienfaisants.

5. *Avvento*, 427-8 et 433-8, correspondant à *Libro*, 1769-70 et 1739-44. Cf. Levi, p. 79.

6. *Studi sulla lirica del Duecento*, p. 357.

l'opinion que la destinée de l'homme est « prévue » dès l'heure de sa naissance (*Paradis et inferno, tut è perdestinadho*), mais il la traite de billevesée, de propos de buveur, et il engage ses auditeurs à s'en tenir aux enseignements de l'Évangile, qui seul nous guide dans le droit chemin (v. 380 ss.).

Dans le poème sur l'Antechrist, on trouve, il est vrai, dans un vers au reste très obscur, une allusion aux doctrines fatalistes, mais non précisément à celle de la prédestination des âmes : le roi d'Italie, qui vient d'arriver à Jérusalem avec une immense armée, bien décidé à combattre l'Antechrist, change tout à coup d'avis, terrifié, semble-t-il, par les prodiges que déchaine son adversaire :

Vederà lo re ke non porà far bernaço
Ne anbataia, ke no è destinato,
De la sua vita serà considerato.

Cela est en somme assez vague. Les autres indices de doctrines patariniques reposent sur des corrections ou interprétations qui me paraissent fort hasardeuses. Le troisième des vers cités ci-dessus peut signifier que le roi, ayant réfléchi sur la fragilité de la vie, se décide à renoncer au monde et à ses pompes, ce qu'il fait en effet aussitôt après. M. L. corrige en *sera* [*mal*] *siderato*, c'est-à-dire « mal influencé par les astres » ; mais *siderato* n'est connu en ancien italien qu'au sens de « impotent », « paralytique » (voy. Uguccione, v. 359, et le Glossaire même de M. Levi).

Enoch et Elie, les deux prophètes envoyés par Dieu pour combattre l'Antechrist, sont nommés (v. 392) *li nostri patarini*, et M. L. voit là un hommage aux doctrines patariniques. Mais il serait bien étrange d'enrôler dans une secte récemment née deux personnages de l'Ancien Testament. Et que signifierait ce possessif ? *Patarini* doit être corrigé, à mon avis, en *padrini*, et interprété dans le sens de « protecteur », « défenseur » [1].

On regrettera sans doute que M. Levi n'ait pas consacré le même zèle attentif et passionné à l'étude directe de ce texte, qui nous est arrivé dans un état vraiment pitoyable. Il eût valu la peine d'en rechercher la source, les rapports avec les autres versions du même thème, d'en étudier de près la langue et la versification. La forme métrique même en est très incertaine. M. L. n'arrive à restituer des alexandrins qu'en introduisant pas mal de chevilles. J'ai l'impression qu'en rétablissant les formes oxytoniques et en faisant l'enclise des pronoms (usuelle dans les textes de la Haute-Italie) on obtiendrait plus facilement des décasyllabes. L'auteur me paraît sûrement avoir admis à l'assonance le mélange de *o* fermé, *o* ouvert, et même de *u*. M. L., qui en est choqué, est obligé, pour l'écarter, de recourir à de très nombreuses et arbitraires corrections et transpositions ; il obtient ainsi une

1. Le mot, appliqué au bon confesseur, se trouve sous les formes *parin*, *padrin*, dans Uguccione, v. 1393, 1398.

quantité de laisses très courtes (plusieurs de trois ou quatre vers) avec enjambement du sens, ce qui n'est guère conforme aux habitudes de versification de cette époque [1]. Le glossaire enfin pourrait être plus complet et explicite.

Je termine par quelques observations sur le texte.

C'est certainement à tort que M. L. introduit, à deux reprises (v. 103 et 112), comme acteur Néron, qui ne joue et ne pouvait jouer aucun rôle. La leçon du manuscrit *in por Nerrone... en medio para Nerone* (p. 145) est aisée à corriger : il s'agit de ces *Prés Noiron*, si célèbres au moyen âge, et où il est naturel que le poète situe la grande assemblée des Chrétiens. — V. 275-82. Cette invective contre l'Antechrist, qui ne s'explique pas dans la bouche de l'auteur, est la suite du discours du roi d'Italie, comme le prouve le vers 288, où l'Antechrist reconnaît avoir été insulté par lui. — Le dernier hémistiche de 368 (*sempre ne fo contar*) n'a pas de sens ; il fallait conserver le *contrarii* du manuscrit, et corriger *ne* en *me* : l'Antechrist veut déloger du ciel ces gens (les anges) qui lui ont toujours été hostiles. — En tête de la laisse LX, M. L. introduit le nom d'Enoch, de sorte que l'horrible mort décrite dans ces vers serait celle du prophète ; mais on nous a dit plus haut qu'Enoch et Elie, crucifiés, étaient restés trois jours en croix (351-4) : par leur supplice en effet comme par leur résurrection (394) ils doivent figurer le Christ. Le personnage en question, tué par saint Michel et un second envoyé de Dieu, n'est autre que l'Antechrist : son corps est brûlé par *lo spiritu divino*, et mille diables emportent ce qui en reste. Au vers 380 le *acirano* du manuscrit (= *uccideranno*) doit être conservé. Le rapport étroit de ce passage avec le texte d'Adson et la conclusion (*Glori'a te, bel re di paradiso*, etc.) ne laissent aucun doute à cet égard. Ainsi tombent les pages (95-100) consacrées à la comparaison entre les deux prophètes (et non paladins) et les deux martyrs patarins, Ariald et Erlembard. — Au v. 73 et 339, *resone* et *prudor* sont des fautes d'impression pour *rasone* et *pudor*. — Glossaire : *barcar* (183 et 198) a nettement le sens de « franchir » (la mer) ; c'est le moderne *varcare* et non le *abalcare* de Bonvesin. — Le *enbatajada* de Uguccione (365) se rattache à l'ancien français *bateiller* et n'a rien de commun avec *bataia*, « bataille » ; c'est au reste à ce dernier mot qu'on a affaire dans le texte.

A. JEANROY.

Les Chansons de Conon de Béthune, éditées par Axel WALLENSKÖLD (*Les Classiques français du moyen âge*, publiés sous la direction de Mario ROQUES, nº 24) ; Paris, Champion, 1921 ; in-8, XXIII-39 pages.

M. Wallensköld donne ici une édition réduite de sa thèse, parue en 1891. Des quatorze pièces qui, d'après la *Bibliographie* de G. Raynaud, figurent

1. Dans la première partie du *Libro* la longueur moyenne des laisses (au nombre de 18) est de 39 vers ; la plus courte en compte 16, la plus longue 94.

dans différents manuscrits sous le nom de Conon de Béthune on ne trouve ici que dix, celles dont l'attribution à ce trouvère paraît le mieux établie. Il est vrai qu'on peut encore avoir des doutes sur l'authenticité de certaines pièces accueillies dans la nouvelle édition, mais je n'entamerai pas ici une discussion à ce sujet ; je dirai seulement que mes doutes portent surtout sur les nos VII (anonyme ?) et X (Richart de Fournival ?). J'approuve, par contre, sans hésitation, les exclusions faites par l'éditeur. On peut en effet convenir que le jeu-parti (Raynaud 2000) dont les partenaires se nomment sire Guichars et Bertrans ne peut rien avoir affaire avec Conon ; que la chanson satirique (Raynaud 15) publiée dernièrement par M. Jeanroy et moi-même [1] est probablement de Gilles de Vieux-Maisons ; que la chanson classée par G. Raynaud sous le no 1859 est de Guillaume le Vinier, et, enfin, que le no 1960 est plutôt de Gautier d'Épinal que de Conon de Béthune. Je me borne ici à quelques remarques critiques que M. W. voudra peut-être prendre en considération quand il aura à préparer une troisième édition du célèbre trouvère.

I. — L'envoi est imprimé d'après *MTe* ainsi :

> Noblet, je sui fins amans,
> Si *aim* la millor *eslite*
> Dont onques cançons fust dite.

C'est *R* qui a la bonne leçon : *Si ai la millor eslite*. Le nombre des manuscrits qui donnent la leçon adoptée par M. W. ne met pas d'obstacle à ce que l'on adopte la leçon de *R*, puisqu'il apparaît de l'arbre généalogique dressé par M. W. lui-même que *MTe* sont étroitement apparentés. « J'ai choisi la meilleure » est une expression dont il serait facile de fournir un nombre infini d'exemples, tandis que la leçon adoptée par M. W. se traduirait difficilement et n'a certainement pas d'analogue dans la poésie lyrique du moyen âge.

II. — M. W. imprime les v. 5-8 ainsi, d'après *U* :

> Que *tel* desir en ai et tel voloir,
> *Ou tant ou plus*, Deus en seit la verté,
> *Si con* malades desirre santé,
> 8 Desir je li et s'amor a avoir.

Tel au vers 5 demande un complément, qui se trouve en effet au vers 7 (*Si con*, etc.). Mais *tel si con* n'est pas une construction acceptable. D'autre part, *ou tant ou plus* (v. 6) ne s'emboîte pas dans le contexte. Si l'on regarde aux variantes, on voit qu'au v. 6, *H* lit *Deus tant et plus* ; au v. 7, *C* lit

1. *Chansons satiriques et bachiques du XIIIe siècle* (*Classiques français du moyen âge*, no 23), p. 20.

Com li malades, et *H Cum hom malades*, deux leçons également acceptables. Je lirais donc, avec *H* et *C* :

Que tel desir en ai et tel voloir,
Deus tans et plus, Deus en seit la verté,
Con li malades desirre santé
Desir je li et s'amor a avoir.

Ce qui veut dire : « Car j'en ai un tel désir *que* deux fois autant, et plus, qu'un malade désire la santé désiré-je l'avoir, elle et son amour. » — V. 19. *Et or sai bien d'altrui geu enseignier.* On peut se demander si *d'* n'est pas de trop. C'est en effet la leçon de *U* seul que M. W. suit. *H* omet le vers et *C* a la construction courante *altrui geu.*

III. — Aux deux rimes grammaticales signalées dans l'Introduction (p. XVI), il y a à ajouter *cois* (v. 2), *coise* (v. 3). *Trover* étant employé aux v. 18 et 19 dans deux acceptions différentes, ce fragment est donc particulièrement riche en rimes grammaticales et équivoques.

VI. — Voici le premier couplet de cette chanson dans l'édition de M. W. :

Se raige et derverie
Et destrece d'amer
M'a fait dire folie
Et d'amors mesparler,
Nus ne m'en doit blasmer.
S'ele a tort m'i fausnie,
Amors, qui j'ai servie,
Ne me sai ou fïer.

Ele au v. 6 ne peut être qu'*Amors*, comme personnification. Il faut donc l'imprimer avec une majuscule au v. 4. *Ele* (v. 6) fait ainsi double emploi avec *Amors* (v. 9), ce qui est assez choquant. C'est *M* qui a la bonne leçon au v. 6 : *Se a tort.* Au lieu de *m'i*, il faut imprimer *mi*, qui équivaut à *me*, comme souvent (de même au v. 30). J'imprimerais donc les trois derniers vers ainsi :

Se a tort mi fausnie
Amors, qui j'ai servie,
Ne me sai ou fïer.

« Si Amour, que j'ai servi, me trompe, je ne sais plus en qui me fier. » — V. 24. Puisque l'éditeur imprime *fïer* avec tréma au v. 8, il faut aussi imprimer ici *pïeur* et non *pieur.* — Après le vers 34 il faut une virgule, la proposition relative qui suit se rapportant à *terre* (v. 33), et non à *humor* (v. 34).— Aux v. 31 (*Je li renc son homaige*) et 40 (*Ke li rende s'amor*), *rendre* a le sens l' « abandonner » et devrait figurer au glossaire.

VII. — M. W. signale (Introduction, p. XVII) l'absence chez Conon de Béthune des formes *entire* et *manire*. Il a tort de mettre ces deux formes sur le même pied : *entire* étant la forme normale (même au point de vue phonétique), non seulement en picard, mais aussi dans les autres anciens dialectes français, n'est nullement, comme le fait M. W., à classer parmi « certains traits picards prononcés ». — Cette pièce n'a dans le texte critique que deux couplets, et encore est-il incertain s'ils appartiennent à la même pièce. Aux variantes sont donnés quatre autres couplets, probablement adventices. Dans ces conditions, il est difficile de se prononcer sur la valeur des leçons. Je note seulement que, pour introduire dans son texte critique la forme dissyllabique *fuissiés* (v. 8 et 12), l'éditeur a dû adopter pour ces vers la leçon de *O* seul et rejeter celle de *TM* (M. W. s'est rendu lui-même compte de l'arbitraire de ce procédé, appliqué aussi à la pièce X ; voir l'Introduction, p. XVII, note 4). D'autre part, *TM* donnent au vers 20 la forme *averai*, remplacé au texte critique par *avrai*.

V. 21-24 :

Fous est ki en vous se fie,
Ke vos estes l'Abeïe
As Soffraitous,
24 Si ne vous amerai mie.

« Les vers 22-23 contiennent une allusion obscure, écrit M. W. au glossaire (p. 37, *s. v.* soffraitous) ; M. Jeanroy (*Romania*, XXI, 421) propose de traduire *l'Abeïe as soffraitous* par « le rendez-vous des misérables » : le poète aurait voulu dire que la situation que lui a faite sa dame n'est pas de son goût. Comme, un peu plus haut (v. 17), le poète dit à sa dame qu'elle est « plus inconstante qu'une pie », c'est sans doute dans ce sens qu'il faut interpréter *l'Abeïe as soffraitous* : la dame est peut-être l'abbaye trop hospitalière qui accueille tous les mendiants d'amour. — Au v. 4 (*Ke se iere em Paradis*) je serais tenté d'imprimer *Ke se j'ere*, pour éviter l'hiatus.

VIII. — Un hiatus choquant se trouve au v. 27 : *Et cil ki dïent ke i ai mespris*. Le couplet étant dans un seul manuscrit (*C*), je corrigerais sans hésitation *ke g'i ai mespris*.

IX. — Le couplet III est dans *CU* seuls. M. W. imprime le v. 19 d'après *U* : *Que m'est ou cuer une autre amor assise*. Ce vers offre une inversion inadmissible. C'est *U* qui a la bonne leçon : *C'une autre amor m'est el cuer si assise*. — V. 27 *pavor*. Si *T*, dont M. W. suit la graphie pour ce couplet, a vraiment *pavor* (*pauor*), ce ne peut être qu'une inversion mécanique commise par le copiste. C'est *paour* qu'il faut imprimer, *pavor* n'a sans doute jamais existé.

Arthur LÅNGFORS.

Mystères et Moralités du Manuscrit 617 de Chantilly, publiés pour la première fois et précédés d'une étude linguistique et littéraire par Gustave COHEN. Paris, Champion, 1920; in-4, CXLIX + 138 pages.

Dans ce volume magnifiquement édité, M. Cohen fait connaître pour la première fois cinq pièces dramatiques, deux mystères et trois moralités, conservés dans un manuscrit de Chantilly de la fin du XVe siècle. Des recherches habilement menées ont permis à l'éditeur d'identifier une « suer Katherine Bourlet » qui signe comme copiste deux de ces « jeux », avec une certaine « Katon Bourlet », religieuse chez les Dames Blanches de Huy, et qui fit là son noviciat de 1478 à 1484. Il a pu fixer ainsi une date assez précise pour le manuscrit. Mais les pièces qui s'y trouvent sont en partie plus anciennes. La « Moralité de l'Alliance de Foy et Loyalté » (no IV) dont l'auteur Bonverier se nomme dans l'épilogue, et la « Moralité des sept péchés mortels et des sept vertus » (no III) remontent certainement au XIVe siècle ; la « Moralité du Pèlerinage de la vie humaine » (no V) est directement inspirée du célèbre poème de ce nom de Guillaume de Digulleville (de 1350) dont une partie est textuellement reproduite ; l'arrangement dramatique même pourrait bien n'être que du XVe siècle. Quant aux deux mystères de la Nativité, M. Cohen penche à attribuer le premier au XIIIe ou à la première moitié du XIVe siècle, l'autre à la deuxième moitié du XIVe siècle (p. CXLVIII). L'étude des textes m'a donné sur ce point un résultat très différent, qu'il m'est impossible d'exposer ici dans tous les détails, mais sur lequel je reviendrai dans un prochain numéro de cette revue.

Nos textes n'ont pas seulement un intérêt considérable pour l'histoire littéraire, et en particulier pour l'histoire du théâtre médiéval ; écrits en français fortement dialectal, ils n'ont pas moins d'importance pour l'histoire de la langue et de la dialectologie française. Aussi ne peut-on que vivement approuver l'éditeur d'en avoir donné une édition presque diplomatique qui reproduit toutes les singularités graphiques, métriques et linguistiques du manuscrit en n'introduisant dans le texte que les signes diacritiques indispensables pour en faciliter la lecture. Les corrections jugées nécessaires se trouvent en note, soit au bas de la page, soit à la fin du volume dans les « Notes complémentaires » où sont réunies et discutées, par un procédé original et qui me paraît excellent, des observations que le savant dialectologue wallon, M. Haust, de l'Université de Liège, et moi-même avons soumises à l'éditeur pendant l'impression du volume.

La publication est faite avec le soin le plus méticuleux. Voici cependant quelques remarques que nous a suggérées une nouvelle lecture de ces textes :

MYSTÈRE I. — Ne faut-il pas supprimer au vers 150 la virgule qui sépare *au dit* de son complément *de l'escripture* ; de même, au v. 200, la virgule derrière *vos*, et celles qui encadrent *par moy* au v. 367 (le sens est : « que vous

retourniez par chez moi ») ? — Je pense toujours que les vers 424 et 425 forment une seule proposition.

Mystère II. — La virgule derrière *purifiire*, au v. 37, est à supprimer. — V. 41 lisez : *Mon pere ! ensy nous couient faire.* — Au v. 124 on peut conserver la leçon *sens pont de fault.* Il suffit de lire *fa(l)t(e)* (voy. *malalan* 95, *ajourdhuy* 75 et les nombreux cas de *a* pour *al*, p. LX), pour obtenir une assonance avec *tart*, qui est bien dans le genre de celles dont notre texte se contente si souvent.

Moralité III. — Ici les choses se présentent un peu autrement. Derrière la forme actuelle de la pièce, on découvre aisément un état plus ancien qu'il serait assez facile de rétablir, en introduisant dans le texte les formes de la langue de la première moitié du XIVe siècle. En copiant ce poème, la sœur Catherine Bourlet l'a fortement dénaturé ; mais une partie de ses nombreuses erreurs se laisseraient facilement éliminer par des corrections assez simples. On obtiendrait alors un texte à peu près correctement versifié. M. Cohen a préféré donner la pièce telle qu'elle se trouve dans son manuscrit, et il a bien fait. Aussi nous contenterons-nous, pour notre part, de ne discuter ici que les cas qui présentent un intérêt particulier et où nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec l'éditeur. Nous n'insistons pas sur les passages que nous n'avons pas plus que lui réussi à améliorer.

V. 31. — L'abréviation au-dessus de *voy*, une sorte de 9, est sans doute *ci* : *Tu qui toy voy ci en estant.* — 104. *puisset*, pour *puist*, me paraît douteux ; il faut simplement lire *que il*, au lieu de *qu'il*, pour obtenir un vers correct, ou encore *peüst* pour *puist*. — 226. La syllabe qui manque est probablement : .VII., comme au vers 145. — 170. *puissance* n'est pas une leçon fautive pour *puissant*, mais une graphie phonétique pour l'ancien nominatif *puissans*. L'articulation de la consonne finale est souvent indiquée dans le texte par l'adjonction d'un *e* final. — 180. *maintenant* est sans doute une erreur pour *maintienent*. — 195. Il est préférable de conserver .VI. et de lire : *S'ay desouz moi ces .VI. princesse*, que dame Orgueil présente en même temps au public. — 284. La correction proposée en note est inutile ; on lira : *asseüree*. — 322. Virgule ou double point derrière *dy* ; *à commenchier* se rapporte au vers suivant. — 342. A lire : *Car al hosteil Saint Juliens.* — 496. L'interprétation de M. Haust me semble juste : « Les pauvres vont à la cervoise..., *et li aulcuns* (sc. vont) *en le godalle*..., et les plus riches vont au vin. » — 519. La virgule est à placer à la fin du vers. — 528. Il faut garder *precheur*, non *precheux* (paresseux) que propose M. Haust ; car *precheur* se rapporte au vice d'*Accide*, comme les autres adjectifs qui l'entourent aux autres vices. — 607. Lisez : *A my vus trestous vos command* (voy. v. 2489). — 672. Qu'ici et au v. 674 *Dieu* compte pour deux syllabes, me paraît difficilement admissible. On pourrait lire au v. 672 [*et*] *mon fils* et au v. 674 *par* [*grant* ou *sa*] *cortoisie*. — 857.

Sans doute *l'osa* pour *lasa*. — 891. *tresdoulx* est probablement une faute du copiste pour *tresdoncx* : « aussitôt que, depuis que » ; il faut donc lire : *Car tresdoncx qu'en moy descendi La vostre deïté divine, Devenist, c'est verité fine, Fors* (faute pour *Pars* ?) *al humaine lignie, S'est drois*... Le vers 894 reste obscur. Le sens est évidemment : « En descendant en moi, votre divinité prit part à l'humanité. » — 898. Lire *Yestre*. — 1325. Lire *l'orde*. — 1386 ss. Le passage, évidemment corrompu, présente de grandes difficultés. Je l'entends autrement que M. Cohen : *Ie, laisse* (= lasse), *qui en le palus De hayne avoie* (= marche), *et d'envie Me sui* (pour *Me soit*) *en ce monde soulhie, Or ne sai mais*... — 1525. *douche* est encore une faute de la sœur Bourlet ; il faut lire : *et dou tout encline*. — 1948. *Jaie* est une faute du ms. pour *Ja*. — 2033. Lire *confesser*. — 2037. Le vers est facile à rétablir ; il faut lire : *sans nul demeur*. — 2247. L'explication que je proposais de ce vers, à savoir *sens* à prendre dans le sens de *saint*, trouve un appui dans la graphie *es mens* (= ès mains) du vers 1759. Comparez aussi la graphie *Sente* pour « ceinte » dans Bartsch, *Rom. u. Past.*, II, 4, 5.

MORALITÉ IV. — V. 46 : je ne pense pas que *heul* soit l'ancien français *helt*, comme il est dit en note, mais une graphie assez curieuse pour *ueil* (comp. V 215), appuyée par la rime avec *veulh*. — Le vers 64 pourrait être complété ainsi : *Car je ne [puis] sens [vos], par voir, Ma besongne bien aquieueir*. — 96. Je lirais plutôt : *Foys que* (pour *qui*) *Loyalté veult auoir*... — 111. On peut conserver la leçon du manuscrit, en prenant *voy* dans le sens de *vois* (« je vais ») ; comp. les vers 94-95 dont le sens est repris ici. — 136. Lire : *Lequeil*. — 185 ss. est une question ; donc un point d'interrogation au v. 190. — 353 J'entends : *Entrues feran* (= ferons ou fera on, contraction usitée au XIVe siècle) *l'asemblement Des amis Loyaulté et Foy* (ces derniers comme génitifs).

MORALITÉ V. — 192. M. Cohen propose *qu'elle* pour *qu'il le*. Le vers correspondant de Digulleville indique la bonne leçon : *qu'el li*. — 209. Les deux syllabes manquantes peuvent être trouvées, en lisant : *Ne doit que il vus plaist [a] faire*. — 461. Supprimer le point à la fin du vers ; *Carité*, au v. 461, est le complément indirect de *bailhe*. — 485. D'après Digulleville, il faudrait lire *bourc* au lieu de *bois* ; c'est sans doute encore une faute du copiste. — 784 et 785 lisez *envielhie* et *enlaydie*. — 810 *n'entendois* est une négligence de sœur Catherine ; il faut évidemment lire : *ne t'en dois*. — 887. Plutôt *a trauilhier* ? — 888. Ici, comme aussi souvent ailleurs, il me semble que la graphie *aie* et autres du même genre ne sont pas toujours simplement à considérer comme une graphie particulière avec un *e* final inutile, mais qu'on peut quelquefois y voir une graphie contractée pour *ai je* : ici, par ex., le vers devient excellent, si l'on lit : *Le t'ai je bailhiet si legier*. Un cas analogue se trouve dans III 84 : *Ensi les aye tout VII pris*, qui devient correct quand on lit : *ay je*. Dans un certain nombre de cas, on obtient ainsi de bonnes leçons.

En une introduction riche et copieuse, M. Cohen examine les principales questions linguistiques et littéraires qui se rattachent aux textes qu'il publie. L'étude linguistique, avec plus de 80 pages, y occupe la place d'honneur. Elle la mérite bien. La langue dans laquelle ces jeux sont transcrits est en effet intéressante au plus haut degré. La sœur Catherine Bourlet ne parait avoir eu que des notions fort vagues et incomplètes du français littéraire de son époque ; elle écrit le plus souvent le plus pur dialecte wallon et en donne, je ne dirai pas une transcription exactement phonétique, mais quelque chose d'approchant. Il y a donc là pour l'étude du dialecte liégeois du XVe siècle une mine riche et précieuse. Aussi l'éditeur n'a-t-il pas pu résister à la tentation d'en donner une description aussi détaillée que possible. Des tableaux des rimes et des assonances intéressantes, très commodes à consulter, fournissent des renseignements utiles sur la phonétique ; d'autres listes, non moins riches, présentent l'état à peu près complet de la morphologie. La syntaxe est traitée un peu plus sommairement. Le caractère si nettement dialectal de ces textes permet leur localisation avec une rare précision. M. Cohen n'a pas de peine à prouver d'une manière indubitable leur origine liégeoise. Il croit même pouvoir les localiser, du moins les deux mystères, plus exactement « dans une région située au nord-est de Liège » (p. XLVIII). J'avoue que, pour ma part, je n'ose aller aussi loin. D'abord, on peut se demander si M. Cohen n'a pas quelquefois accordé une trop grande confiance aux assonances et aux rimes de ses textes. Dans ses listes il réunit parfois des mots dont les rapports phonétiques paraissent bien douteux, p. ex. *humaine : monde : misericorde* (I, 127 ss.) parmi les rimes en *an* (p. XXII), *Dieu : jour* (I 266 ss.) parmi celles en *eul*, *eur* etc., le même *dieu* avec *ciel* et *anonchie* (I 124 ss.) parmi celles en *ie*, *i* (p. XXXV)[1]. Je crois que nous avons là simplement des vers isolés dus à l'incapacité du poète et qu'aucune assonance ne rattache aux vers qui les encadrent. Des cas de ce genre, qui sont d'ailleurs assez nombreux, n'ont donc que peu ou pas de valeur pour l'étude linguistique.

Quelquefois aussi M. Cohen, malgré toutes les réserves qu'il fait à ce sujet, me semble s'appuyer un peu trop sur les données du liégeois actuel pour expliquer certaines particularités linguistiques de ses textes ou pour les localiser. En voici un cas frappant : pour M. Cohen, la combinaison *Mahai* : *angneax* (I, 101-102) est une preuve certaine de la réduction du suffixe *-eal* (de *-ellum*) à *ę* qui se trouve dans le dialecte d'aujourd'hui. Cette réduction, que MM. Doutrepont et Haust considèrent comme moderne, remonterait donc au milieu du XVe siècle, sinon au XIVe (p. XVI et XXVI ss.). Mais est-il bien sûr que nous ayons là une assonance en *ę* ? N'aurions-nous pas, si assonance il y a, aussi bien une assonance en *a*, la diphtongue *ài* combinée avec

1. Le renvoi à III, 855 ne prouve rien. Nous avons là *peris* (= périls) : *dieu* ; c'est évidemment la rime *perieus* : *dieus* ou *perius* : *dius*.

la diphtongue *ed* ? Un peu plus bas (v. vv. 112-113), le même *Mabay* se trouve en assonance avec *gras*. Or, *gras* est lui-même précédé de *aingneal*. Pour obtenir la rime en *ę*, le poète n'aurait-il pas dit *un gras aingneal ?* C'était si simple. Cependant M. Cohen admet, encore avec le liégeois moderne, la prononciation *grès* pour *gras*, de même qu'il admet *Isè* : *brès* pour *Isay* : *bras*, II, 76-77 (p. XXIV). Mais, dans ce cas, le manuscrit n'aurait certainement pas manqué de donner pour des mots de ce genre, ne fût-ce qu'accidentellement, une graphie *e* ou *ai*. Je ne crois pas qu'il en contienne un seul exemple. Mais il y a plus : dans II, 238-239, il y a l'assonance *champs* : *troppeaux*. Ici, *ę* paraît bien exclu. Il est vrai que l'éditeur propose de lire *champeaux*. Mais a-t-on le droit de modifier le texte qui nous est transmis, sans nécessité absolue? Et puis, I, 93-94, combine *vraie* avec *angele*, où nous trouvons encore l'assonance *ai* : *ā*, si toutefois nous admettons qu'il y ait assonance. Finalement, la graphie *aie* pour *ai*, si fréquente dans le manuscrit, ne s'explique-t-elle pas mieux, si l'on prononçait une diphtongue *ài*, qu'un *ę* ? Cependant il y a les cas comme *terre : plaist* (I, 162-163), *plaist : arest* (I, 192-193). Mais il s'agit ici d'*ai* en syllabe fermée où la réduction à *ę* s'est opérée plus rapidement qu'en position finale de mot. On n'oubliera pas non plus, comme le dit très judicieusement M. Cohen, que « les formes liégeoises s'entrecroisent non seulement avec les formes méridionales wallonnes et picardes, mais avec les formes d'importation littéraire française » (p. XXVII). En tout cas, le phénomène linguistique dont nous nous occupons prête à des interprétations diverses, et le dialecte actuel ne suffit pas à trancher la question [1].

Pour remplacer le glossaire absent, M. Cohen consacre un chapitre de son Introduction aux mots rares et curieux du vocabulaire de ses textes. C'est encore un chapitre riche en résultats nouveaux et en suggestions intéressantes. Cependant l'auteur y relève « pour la différence de genre » dans I 107 *nostre panthier* (fr. panetière), 95 *ma flaiot* (fr. flûte), 313 *la onor* (p. LXXXVII). Je ne crois pas que *panthier* doive être considéré comme masculin, malgré la rime avec *soppeir*. Le même mot, orthographié de la même manière, se trouve avec le pronom possessif féminin (*en me pantier*) dans IV 268 d'où a été tiré I 107 ; dans IV 335 il reparaît sous la forme *pannetier* ; la mesure du vers exige là le rétablissement de l'*e* final que M. Cohen a en effet rétabli. Quant à *ma flaiot*, cela me paraît être simplement un *lapsus* du copiste. Il avait d'abord écrit *ma muset* (lisez : *musette*) ; après coup *muset* a été remplacé en surcharge par *flaiot*, mais le correcteur a sans doute omis de corriger le féminin du pronom possessif *ma* et du pronom relatif *de la queil*

1. Je laisse de côté le cas analogue *fait : oyseas* (V, 11-12), car j'ai quelques doutes au sujet de cette « rime ». Le copiste a, ici, abandonné son modèle, et dans ce cas ses vers aussi bien que ses rimes sont presque toujours sujets à caution. Le texte de Digulleville donne à la rime la forme « *oysel* » ; c'est peut-être celle-ci qui a suggéré à l'adaptateur la rime *fait*.

du texte primitif. Le féminin *la onor* n'offre rien de particulier, le mot étant généralement féminin en anc. français. Peut-être aurait-on dû relever la formule *Et a bien* qui paraît deux fois dans le même texte (I, 105 et 161) introduisant chaque fois une exhortation. Le terme de *boise à ongement* dans IV, 342 que l'éditeur interprète par « boite à parfum » trouve une meilleure explication dans un passage des pastourelles de Froissart (VII, 44) où le poète cite parmi les objets qui font partie de l'attirail d'un berger, « ongement à oindre brebis ». C'est sans doute cette sorte d'onguent que contenait la boite de la jeune pastoure ; elle cadre bien avec le caractère rustique du personnage.

Un travail aussi riche en faits nouveaux, qu'accompagne souvent une explication ou une appréciation très personnelles, suscite évidemment des remarques, voire des objections nombreuses. Nous en avons présenté ici un certain nombre, quand nous pensions pouvoir soumettre à l'éditeur des suggestions peut-être utiles. Il va sans dire que nous avons par contre passé sous silence les cas infiniment plus nombreux ou nous sommes tout à fait d'accord avec lui. Nos critiques ne diminuent en rien les qualités et la valeur de cette belle et bonne publication.

E. Hœpffner.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CCXXIII (1915), fasc. 1 et 2. — P. 97-114. S. Hofer, *Rabelais* (suite et fin) : III. Das *Problem des V. Buches*. — P. 120-32. H. Tiktin, *Frz.* curée *und Verwandtes*. Terme de chasseur étudié dans ses rapports sémantiques et étymologiques avec *curer*, *cuir* et l'anc. fr. *coree*, *couree*. — Mélanges : p. 135-141, A. Hilka, *Zum Crescentiastoff*. Trois versions pieuses, en latin, du conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère, dont la première se trouve dans le ms. I. Fol. 115 (milieu du xive siècle) de la Bibliothèque de l'Université de Breslau, la deuxième dans les mss. IV. Fol. 64 et IV Qu. 164 (xve siècle) de la même collection, et la troisième, la plus intéressante de toutes, dans le ms. latin 11726 (xve siècle) de la Bibliothèque Royale de Munich ; elle avait déjà été imprimée, sans commentaire, en 1902, par H. Fischer. — P. 142-47. Ph. A. Becker, *Clément Marot*, *Nachlese* (cf. *Archiv*, CXXXI, 334 et suiv.). — P. 147-51. L. Spitzer, *Frz.* allons donc ! Diverses analogies entre le français et d'autres langues romanes. — P. 151-155. A. Hilka, *Ein neuer Text der Florentiasage*. Deux textes latins, tirés du ms. 468 de Tours. — P. 156-68. A. Kolsen, *Wilhelm von la Tor*, Ges cil que·s blasmon d'Amor. Édition critique d'une chanson de Guillem de la Tor (Bartsch, *Grundriss*, 236, 4). — P. 162-6. A. Camilli, quatre notes exégétiques se rapportant aux v. 112-3 et 135-6 du chant V du *Purgatorio*, aux v. 34-5 du sonnet de Pétrarque *Chiare*, *fresche e dolci acque*, et à l'*Inferno*, III, 58-63. — P. 167. E. H. Tuttle, *Romanic notes* : *antenna*, *auguria*, *integer*, *niger*, *piger*. — P. 170. Le même, *Romanic* *akwia. Étude phonétique sur les types latins requis par les formes romanes correspondant à aqua. — Comptes rendus : p. 187-91. Ph. Pelizaeus, *Beiträge zur Geschichte der Legende vom Judenknaben* (A. Hilka : méthode serrée et sûre). — P. 191-2. E. Lutsch, *Die altfranzösische Prosaversion der Alexiuslegende, kritisch herausgegeben mit Einleitung* (A. Hilka : trop de variantes inutiles, souvent inexactement indiquées). — P. 203-10. H. Soltmann, *Syntax der Modi im Französischen* (L. Spitzer : travail important). — P. 211. Percival Bradshaw Fay, *Elliptical partitiv usage in affirmativ clauses in French prose of the fourteenth, fifteenth and sixteenth centuries* (K. Schmidt). — P. 211. A. Schinz, *Les accents dans l'écriture française* (E. Pariselle). — P. 211-12.

A. Wulff, *Die frauenfeindlichen Dichtungen in den romanischen Literaturen des Mittelalters bis zum Ende des 13. Jahrhunderts* (E. Pariselle : exposé intéressant). — P. 215-18. A. Stimming, *Bertran von Born, zweite, verbesserte Auflage* (K. Lewent ; propose diverses corrections). — P. 218-23. W. O. Farnsworth, *Uncle and Nephew in the old french chansons de geste. A Study in the survival of matriarchy* ; W. A. Nitze, *The sisters son and the Conte del Graal* (L. Jordan). — P. 226. F. Torraca, *Per la biografia di Giovanni Boccaccio* (G. Hartmann). — P. 228. C. Parpal y Marqués, *Menéndez y Pelayo historiador de la literatura española* ; Andrés Gonzalez-Blanco, *Marcelino Menéndez Pelayo* (A. Hämel). — P. 229-30. K. Pietsch, *Concerning Ms 2 G 5 of the Palace Library at Madrid* (E. Brugger). — Dans la chronique sont signalés entre autres : p. 254, W. Foerster, *Kristian von Troyes, Wörterbuch zu seinen sämtlichen Werken* ; — p. 258. H. Carstens, *Die Tenzonen aus dem Kreise der Trobadors Gui, Eble, Elias und Peire d'Uisel* ; — p. 260. L. Spitzer, *Syntaktische Notizen zum Katalanischen.*

Arthur LÅNGFORS.

NEOPHILOLOGUS, V, 1 (1919). — P. 1-11. Salverda de Grave, *Évolution de certains groupes intervocaliques de consonnes en français.* Il s'agit des groupes de deux consonnes dont le second élément est une liquide, *r* ou *l*, un *i̧* ou un *u̧*. Ces groupes ont en français des développements doubles ou triples (-cl > *-ł-* ou à *-gl-* ; itia > *eise* et *-ece*, etc.) dont on a tenté d'expliquer la diversité en admettant qu'un seul de ces développements est régulier et populaire, l'autre étant le fait d'emprunts savants ou dialectaux. M. S. de Gr. pense que c'est une mauvaise méthode que de recourir ainsi régulièrement à des explications exceptionnelles, qui sont d'ailleurs souvent sans vraisemblance. Il propose un autre système d'explication : les groupes dont il traite sont sujets à deux prononciations suivant que les deux éléments qui les composent forment vraiment groupe ou sont séparés par la coupe syllabique (pop-lo ou po-plo, it-ya ou i-tya). — P. 21-32. H. Sparnaay, *Zur Entwicklung der Gregorsage.* L'intérêt de cette étude est dans le rapprochement entre une partie de la légende de Grégoire et le roman de *Richars li biaus*, ce qui met au moins justement en lumière l'aspect chevaleresque des poèmes français et, par eux, du *Gregorius* de Hartmann von Aue. — P. 58-79. Frantzen, *Zur Vagantendichtung.* A propos du livre de Holm Süssmilch, *Die lat. Vagantenpoesie des 12 und 13. Jahrhundert als Kulturerscheinung* (Leipzig, 1918). — Comptes rendus. P. 79. T. Navarro Tomás, *Manual de pronunciación española* (G. J. Geers) ; — p. 80. C. Appel, *Provenzalische Lautleke* (K. Sneyders de Vogel) ; — p. 81. E. Lerch, *Die Bedeutung der Modi im Französischen* (K. Sneyders de Vogel) ; — p. 83. C. S. R. Collin, *Etude sur le développement de sens du suffixe* -ata *dans les langues romanes spécialement au point de vue du français* (Salverda de Grave) ; — p. 85. E. Brall, *Lat.* foris, foras *in Galloromanischen besonders im Französischen* (K. S. de V.).

2 (1920). — P. 97-104. L. Delibes, *Le subjonctif dans la phrase adjective après un superlatif relatif ou autres tournures exprimant une idée de relativité.* Le subjonctif y est amené par l'idée de relativité, qui comporte une idée négative. — P. 170-79. Frantzen, *Die Gedichte des Archipoeta.* Remarques critiques et interprétations nouvelles.— P. 180-1. G. van Poppel et Frantzen, *Der « Genitivus » bei den Vaganten.* — Comptes rendus : p. 181-3. M. Henschel, *Zur Sprachgeographie Südwestgalliens* (K. Sneyders de Vogel).

3 (1920). — P. 193-9. G. J. Geers, *El problema de los romances.* Les essais pour faire remonter les *romances* à des poèmes épiques ou inversement sont à rejeter : les *romances* sont des œuvres lyriques à mettre sur le même plan historique que les poèmes épiques. — Comptes rendus : p. 274-7. L. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français* (K. Sneyders de Vogel) ; — p. 278-9. Robert Grosseteste, *Le Château d'Amour*, éd. J. Murray (Salverda de Grave).

4 (1920). — P. 289-97. C. B. Lewis, *The origin of the Aalis song.* Rapprochement curieux, plus peut-être que convaincant, entre le thème de *Bele Aëlis* et le récit de l'apocryphe appelé *Protevangelium Jacobi Minoris* où l'on voit sainte Anne, la mère de la Vierge, se vêtir et se parer et aller au jardin, non pas au matin, il est vrai, mais à la neuvième heure. — P. 365-7. V. W. Post, *Sur la prononciation des palatales.* Tableau d'après l'*Atlas linguistique* de la répartition des différents représentants dialectaux de *k* latin.

VI, 1 (1920). — P. 1-5. B. H. J. Werenbeck, *A propos de « galimatias ».* Ce serait le latin médiéval *ballimatia* <grec hypothétique *βαλλισματία, désignant des danses ou des accompagnements de danse, peut-être croisé avec *galer* « s'amuser » ; aucun témoignage n'est apporté qui vienne corroborer cette filiation et les difficultés sémantiques ne sont pas examinées. — Compte rendu : p. 93. R. Th. Holbrook, *Étude sur Pathelin* (S. de G.).

2 (1921). — P. 97-104. M. Boas, *De raetoromaansche versie der « Disticha Catonis ».* — P. 130-36. Frantzen, *Ein später Zeugniss lateinischer Kleinkerdichtung.* Pièces copiées entre 1395 et 1398 sur le premier et le dernier feuillet du ms. d'Erfurt Amplon. Perg. Q. 332 ; elles se présentent sous une double forme allemande et latine, mais de même construction rythmique, la forme allemande étant l'originale. Le copiste, sans doute en même temps l'auteur, est un certain Johann Barba, chapelain de Sainte-Catherine à Aix. — Comptes rendus : p. 136-8. E. Tappolet, *Die alemannischen Lehnwörter in den Mundarten der französischen Schweiz* (J. J. Salverda de Grave) ; — p. 139-40. J. B. Besançon et W. Struik, *Précis historique et anthologie de la littérature française* (Salverda de Grave) ; — p. 140. *Libro de Apolonio*, éd. C. C. Marden (K. S. d. V.).

3 (1921). — P. 145-8. G. B. Huet, *« Tartuffe ».* Un exemple de *tartuffe* (féminin) signifiant sans doute « trompeur, charlatan », dans le *Mastigophore* d'Antoine Fuzy qui parut en 1609.

4 (1921). — Comptes rendus : p. 272. L. Spitzer, *Die Umschreibung der*

Begriffes « Hunger » im Italienischen (Salverda de Grave); — G. Cohen, *Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly* (Salverda de Grave : corrections ; discussion de l'origine liégeoise) ; — p. 280. *Li eschés amoureux, frammenti trascritti dal codice Marciano*, éd. par A. Rivoire (K. Sn. de V.).

M. R.

Revista Lusitana, XX (1917). — P. 5. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso.* Deuxième série (à suivre). — P. 40. S. R. Dalgado, *Dialecto indo-português de Negapatão.*— P. 54. J.D. Ribeiro, *Turquel folklorico.* —P. 81. G. de Brito, *Estudos camonianos.* — P. 107. B. Barbosa, *Contos populares de Evora* (suite). — P. 119. O. de Pratt, *Nomes de ventos* (suite). — P. 129. Maria de C. P. Dias, *Tradições populares do Baixo Alemtejo* (*Ourique*). — P. 137. F. B. Barreiros, *Vocabulario barrosão.* A-E (à suivre). — P. 162. Mélanges. — P. 167. Bibliographie. — P. 174. J. A. Guerreiro Gascon, *As Janeiras e os Reis* (*Algarve*). Chants du 31 décembre et du 5-6 janvier. — P. 183. J. J. Nunes, *Textos antigos portugueses.* Deux vies de sainte Marie l'Egytienne. — P. 206. J. da Silva Correia, *Migalhas etnograficas.* — P. 239. F. Alves Pereira, *Glossario dialectologico do concelho dos Arcos de Valdevez* (*Alto-Minho*). Suite (C-I) et à suivre. — P. 257. A. T. Pires, *Investigações ethnograficas.* — P. 294. J. L. de V., *As cantigas em honra do Condestavel.* Conclut au caractère apocryphe de ces poésies. — P. 248. J. M. Adrião, *Retalhos de um adagiário.* Suite.— P. 316. Mélanges.— P. 328. Bibliographie. — P. 340. Nécrologies : A. Oliveira ; G. Pitré. — P. 343. Chronique.

XXI (1918). P. 5. Carolina Michaelis de Vasconcellos. *Introdução a lições de filologia portuguesa na Universidade de Coimbra* (curso de 1917-1918). — P. 33. J. M. Adrião, *Retalhos de um adagiário.* Suite. — P. 58. J. Leite de Vasconcellos, *Amostra de toponimia portuguesa.* Noms préromans, romans, germaniques, arabes (à suivre). — P. 64. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso.* Suite et à suivre.—P. 89. J. J. Nunes. *Textos antigos portugueses.* Suite : Règle de S. Benoit. — P. 146. J. Leite de Vasconcellos, « *Ex-libris* » *manuscritos de caracter tradicional* (*estudo de etnografia comparativa*). — P. 202. Mélanges. — P. 204. Bibliographie : *Syntaxe historica portuguesa* do A. E. de Silva Dias (A. C. Pires de Lima). — P. 209. Cl. Basto, *Falar do povo.* — P. 223. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso.* Suite. — P. 246. P. d'Azevedo, *O trovador Martim Soares e sua familia* (*Documentos*). Copie de vingt-deux documents de 1282 à 1370. — P. 280. J. de Ribeiro, *Turquel folklorico.* Suite. — P. 316. J. Leite de Vasconcellos, *Enquisas onomatologicas.* Liste de noms de A à J (à suivre). — P. 337. Mélanges.— P. 341. Bibliographie.

XXII (1919). — P. 5. J. Leite de Vasconcellos, *Importancia da etnografia.* — P. 19. F. Alves Pereira, *Glossario dialectologico do concelho dos Arcos de Valdevez* (Alto-Minho). Suite (I-M) et à suivre. — P. 35. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso.* Troisième série. — P. 291. G. de

Brito, *Estudos camonianos*. — P. 100. B. Barbosa, *Contos populares de Evora*. Suite. — P. 108. S. R. Dalgado, *Berço duma cantiga em indo-portuguès*. — P. 115. J. D. Ribeiro, *Turquel folklorico*. Suite. — P. 138. J. J. Nunes, *Textos antigos portugueses*. Histoire de D. Rodrigue, dernier roi goth. — P. 170. P. M. Laranjo Coelho, *Os « cardadores » de Castelo de Vide ; subsidios para a etnografia (indùstrias) do distrito de Portalegre*. Histoire et outillage de l'industrie des cardeurs de laine. — P. 197. J. Leite de Vasconcellos, *Amostra de toponimia portuguesa*. Suite : noms portugais. — P. 200. J. A. Guerreiro Gasgon, *Festas e costumes de Monchique*. — P. 211. P. de Azevedo, *Alguns nomes moçarabes no sul de Portugal*. — P. 215 A. C. Pires de Lima, *Os serões de fora*. — P. 218. Mélanges. — P. 239. Bibliographie. — P. 247. Nécrologie: E. Monaci (C. Michaelis de Vasconcellos) ; F. A. Coelho (J. Leite de Vasconcellos). M. R.

Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, t. XXI (1919-1920). — P. 92. A.-C. Juret, *Latin* cŏgnitus, *non* cōgnitus. Le prov. *cuende* atteste ŏ. — P. 93-107 et 166-86. A.-C. Juret, *Influence de la position sur l'évolution du timbre des voyelles brèves en latin*. C'est surtout la seconde partie de cet article, où sont étudiés l'époque post-classique et le bas-latin, qui intéresse les romanistes ; cependant l'auteur montre que les innovations de date récente ne sont qu'une prolongation de celles qui se sont produites en latin ancien et à l'époque classique ; la syncope de la brève intérieure ne se produit réellement en latin que pour *u* devant *l* et après *c* ou *t*.

M. R.

Zeitschrift für romanische Philologie, XL. — C'est à M. Alfons Hilka, professeur à Greifswald, que la direction de la *Zeitschrift* a été confiée à partir du premier fascicule de ce volume.

1 (1919). — P. 1. H. Breuer, *Wendelin Foerster zum Gedächtnis* (avec un portrait). — P. 9. E. Richter, *Grundlinien der Wortstellungslehre*. Mlle R., reprenant un sujet auquel elle a déjà consacré des études précises, tente de dégager les principes psychiques et rythmiques de l'ordre des membres dans la phrase et des mots dans chaque membre et les conséquences de l'accord ou de la contradiction de ces principes. — P. 62. W. Meyer-Lübke, *Beiträge zur romanischen Laut- und Formenlehre* : 4. *Geschichte der betonten lat. au*. Histoire et répartition des trois traitements romans : *au* maintenu, réduit à *a*, passé à *o*. — P. 83. W. Küchler, *Ueber den sentimentalen Gehalt der Haupthandlung in Crestiens « Erec » und « Ivain »*. Il n'y a pas de thèse dans *Erec*, ni dans *Ivain*, mais seulement des romans d'amour dont le premier est une idylle, le second une comédie d'intrigue.

Mélanges. — P. 100 et 489. H. Schuchardt, *Romano-baskisches* « Schaf », « Lamm ». Survivance en basque de aries, *haediolus, agnus. — P. 103. L. Spitzer, *Frz.* marmouset, marmot. Rattachés au gr. μορμώ, gén. μορμοῦς

« démon ». — P. 107. L. Spitzer, *Frz.*, échelle « *Landungsplatz* ». — P. 108. L. Spitzer, *Rum.* porumb « *Mais* ». L'on a essayé d'expliquer cette désignation par une analogie de couleur brune entre le maïs et le pigeon ; M. Sp. pense qu'il s'agit d'une analogie de couleur blanche entre le grain de maïs cuit et éclaté et le pigeon blanc ou la colombe, et il cite à l'appui l'esp. *palomitas*, qui désigne justement le grain de maïs transformé sous l'action du feu en une sorte de fleurette blanche. — P. 109. M. L. Wagner, *Oberital.* fers(a) « *Roteln* » ; *lomb.* bonza « *Fässchen* ». *Fersa* « éruption cutanée, rougeole » est expliqué comme un emprunt à l'all. *Friesel* « éruption, fièvre miliaire, etc. » ; *bonza* est de même rattaché à l'all. des régions alpines *ponz* « tonneau », etc. : ce seraient là deux nouveaux exemples de mots empruntés par les parlers du nord de l'Italie aux dialectes allemands des Alpes. — P. 112. H. Schuchardt, *Oberengad.* sutember « *September* ». La modification vocalique, qui se retrouve dans le *šutambār* de l'Afrique du nord, est expliquée par l'influence de *octember october. — P. 113. L. Spitzer, *Zur Motivgeschichte*. Une adaptation moderne (Léon Bloy, *Sueur de sang*, 1894) de la légende du cœur mangé ; on se demande pourquoi M. Sp. parle de « chauvinisme » à propos de cette atroce histoire de vengeance.

Comptes rendus. — P. 114. G. A. Cesareo, *Vita Nuova di Dante Alighieri* ; E. G. Parodi, c. r. de cet ouvrage (Fr. Beck). — P. 124. *Hunbaut*, éd. par J. Sturzinger et H. Breuer (E. Hœpffner). — P. 126. J. M. Heer, *Ein karolingischer Missions-Katechismus* (J. Pirson : textes latins de 700, conservés dans un ms. du IXe siècle, intéressants par leurs vulgarismes qui mériteraient un examen détaillé). — P. 126. Fr. Müller-Marquardt, *Die Sprache der alten Vita Wandregiseli* (J. Pirson).

2 (1919). — P. 129. E. Gamillscheg, *Französische Etymologien*. Cette première série, complétée par de copieux index, comprend les mots suivants : *anicroche* (de *harneis* + *croche*, adj. verbal de *crocher*), *baguenaude* (de l'anc. prov. *baganau* « inutile, vain »), *bancal* (néerl. *bankaard* « bâtard »), *barbouquet* (préf. péjor. *bal* + *bouche*), *barioler*, *bastringue* (néerl. *bâs drinken*), *bauche* (d'orig. celtique, cf. irl. *balc*), *beauvotte* (dimin. de bove), *belle-dame* (au sens d' « amaryllis belladone » calque de *bella donna*, au sens d' « arroche des jardins » euphémisme pour l'ancien nom *folles*, *folasse* qui serait foliacea), *belle* (anc. *beisle* « partie du pont entre misaine et artimon », du flam. *baelie* « barrière »), *bergelade* (le prov. mod. *barjelado* remonterait à un *brazelada* de *bracellata dérivé d'un diminutif du gaul. *brake* « orge égrugée »), *béguine* (néerl. *baghine* « religieuse », cf. *beggaert* « mendiant » ; cf. même vol. p. 382, mais aussi p. 690, ci-dessous, p. 624), *bernard l'hermite* (rattaché au gaul. **bernos* « eau, marais »), *bétuse* (gaul. **bosta*, cf. bret. *bôz*, etc. « creux de la main »), *bihoreau* (de *bŭtŭrnum, dérivé de butio « butor »), *boulanger* (de bŭlla « pain rond » ; mais voir ci-dessus, p. 207), *bouqueton* (d'après les formes *bouquetout*, *bouquetou*, la finale représenterait le suff. -atōrium, mais que valent ces formes ?), *bourgin* (rattaché au gr. βρόγος ; mais

cf. même vol. p. 602, ci-dessous, p. 624), *brande* (*bramita < gaul. **bran*, correspondant au bas-all. *brām* « bruyère »), *bretauder* (gallo-rom. *bis + tositare intensif de tondere), *bri* (nom de la cuve à lessive dans les départ. du Jura, de Saône-et-Loire, du Rhône, avec les variantes *bru*, *bure*, de **buirier* dérivé de l'a. fr. *buie*, *buee*), *briser* (du celt. *bresk* + suff. *-uos*, pour expliquer l'a. fr. *bruisier*, mais la transformation phonétique reste incertaine malgré le rapprochement avec sequo > *sui*), *brocotte* (gallo-rom. **broccia* d'un celt. **brokk-* apparenté à l'anc. ht-all. *brokko*), *brouée* (gallo-rom. *brọda*, du germ. *brodh*), *bure* « nasse » (francique **burjan* « pêcher »), *busette-bunette* (non de *buse*, mais de *buser* « se conduire sottement » d'où *businer* et **businette* ; mais cf. même vol. p. 602, ci-dessous p. 624), *cagerotte* (non de *cage*, mais de *caserette* dérivé de *casière* < casearia), *cagnard* (le sens originel est celui de « coin », d'où les dérivés *acagnarder* et *cagnard* « indolent » etc. ; rattaché à *calina « chaleur »), *cagneux* (expliqué par rapprochement avec le wall. *cak-gino*, litt. *chie-genoux*), *caieu* « bulbe » (rattaché à *caillouel* de *caillou* ; au sens de « moule » rattaché à *caculium pour conchylium : le nom même du port de *Cayeux* pourrait être *Caculiis, cf. *Romania*, XXXIV, 287 sq.), *caillebote* (d'un **cailleboter* qui serait pour *caiet-boter*, du dial. *caiet* « pièce de bois » + *bo(u)ter*), *caillette* « pétrel » (*pétrel* devant s'expliquer par petra et non par Pẹtrus, *caillette* serait apparenté à *caillou* par un dérivé **cailloutel*, **cailletel*), *calandre* « charançon » (*charançon* remonte à caries par l'intermédiaire d'un dérivé en *-ing*, **charenc* ; de ce même dérivé ou d'une forme picarde en *ca-* viendrait *calandre*, forme augmentée et dissimilée), *calire*, *chalut* etc. (remarques sur les modalités de la transformation du prov. *calelh* dans ces diverses désignations de filets de pêche), *camard* (gaul. **commusos* de mūsus), *caniveau* (le rapprochement avec les norm. *caleheau*, wall. *carihou*, amène M. G. à reconstruire une forme *caledel* qui proviendrait d'un gallo-rom. **calata* d'un gaul. **kalos* « pierre » apparenté au goth. *hallus* ; à **kalos* devrait se rattacher aussi *chail*, *caillou*), *capie*, *capieuse*, *capier*, prov. *cápio*, *capiuro* (de cappa), *capoter* (d'un prov. **cap-botar*), *carcaise* (pour **carquaire*, **calquaire*, de calcaria « four à chaux »), *carmagnole*, *cassis* (comme nom de plante de cassia, au sens de rigole empierrée » de capsa), *catiche*, anc. *castiche* (du bas lat. *casticia*, de castrum), *chagrin* (rangé dans la série des mots à préfixe *ca-* et expliqué à l'aide des formes dialectales *chagrainer* etc. représentant un composé de *ca-* + all. *grāmen* ; notes sur divers mots à préfixe *ca-*), *chantepleure* (décomposé en *chant* du gaul. **kantos* « tamis » + *espeleor* de expellere), *chauvir* (néerl. *schouwen* « avoir peur »), *choucas*, prov. *caucala* (gallo-rom. **calcalla* pour **cor-calla* dont le premier élément serait celui de cor-vus, cor-nix), *cibaudière* « filet à prendre les mulets » (de **cibaud*, nom du mulet non attesté, mais qui s'expliquerait par le grec κέφαλος), *cligner* (german. **hlungan*), *clisse* (**cletia* du celt. *cleta*), *cocagne* (bas-all. *kokenje* « sorte de gâteau »), *cochon* (le lat. cutio ou cucio désigne le cloporte, lequel est désigné fréquemment ailleurs par

des noms signifiant « porcelet » ; on aurait, à l'inverse, donné au porcelet le nom du cloporte), *coffin* « étui pour la pierre à aiguiser la faux » (ce serait un succédané de *cafotin* qui a le même sens et aussi le sens de « sexe de la femme »), *compère-loriot* « orgelet » (confusion de hordeolum et aureolum), *coq-souris* (angl. *cox-reef*). La série se termine par une note d'un genre un peu différent : dans la région de la Drôme et de l'Ain des représentants légèrement différenciés de salix désignent d'une part le saule et d'autre part le cuvier à lessive ; M. G. explique cette rencontre singulière comme un héritage d'un conflit homonymique où se seraient heurtés des représentants de *vergne* « aulne » et des formes du type *vane*, *vagne* dont le dérivé *vagnon* est très attesté au sens de « cuvier » ; le recours à des formes diverses de salix aurait résolu le conflit. — P. 191. L. Jordan, *Zum altfranz.* Joufrois. Analyse des thèmes narratifs utilisés dans *Joufrois* ; remarques sur les indications sentimentales personnelles que l'auteur mêle à son roman peut-être à l'imitation de *Partonopeus* ; remarques sur la langue.

Mélanges. — P. 206. W. Meyer-Lübke, *Provenzalisch* un *aus* cn. *Sauna* à côté de *sana* « saignée », *cieune* à côté de *cicne* « cygne » permettent d'expliquer *esbreuna* « brisée » par un radical **brekn* = germ. *brek-* (*brechen*). — P. 208. W. Meyer-Lübke, *Die iberoromanischen Patronymika auf -ez.* — P. 210. W. Meyer-Lübke, *Katal.*, *span.*, *portg.* garra « *Klaue* ». Rapproché du goth. **kralla*. — P. 212. M. Meyer-Lübke, *Altfranzösisches, provenzalisch* isnel. L'*i* initial serait l'impératif *i* de ire. — P. 212. K. Lewent, *Prov.* pois (que) « *obgleich* » ? soutient contre Kolsen que l'expression n'a jamais le sens concessif, mais seulement le sens causal. — P. 215. L. Spitzer, *Katalanische Etymologien : asit, atobell, axalo, axonar, fer s'ebré, bach, perboxar, sencer, viatje, xollar.* — P. 226. K. Lewent, *Hat Gaucelm Faidit französisch gedichtet ?* M. L. pense que la pièce *Quan vei reverdir los jardis* est un essai de Gaucelm pour composer en français. — P. 231. W. Meyer-Lübke, *Zu Pons von Capduelh.* Correction à l'interprétation de la str. V de la chanson de croisade de P. de C. — P. 231. W. Meyer-Lübke, *Zu Peire Vidal.* Correction à l'interprétation des derniers vers de la pièce *Ab l'alen tir vas me l'aire* (Anglade, XIX). — P. 233. E. Hoepffner, *Die* Folie Tristan *und die* Odyssée. A ajouter à la liste des œuvres médiévales où Settegast a vu un souvenir de l'*Odyssée* (cf. ci-dessus, p. 430). — P. 235. E. Hoepffner, *Die Anspielung auf Chrestien de Troyes im* Hunbaut. Précise ce que l'auteur d'*Hunbaut* a pris à *Erec*, c'est-à-dire la scène de l'armement de Gauvain (*Hunbaut* 207-35 = *Erec* 2624-66).

Comptes rendus. — P. 239. P. Barnils Giol, *Die Mundart von Alacant* (L. Spitzer). — P. 242. A. Hilka, *Die Wanderung der Erzählung von der « Inclusa » aus dem Volksbuch der sieben weisen Meister* (E. Hoepffner). — P. 244. *Giornale storico della Letteratura italiana*, LXIV-V (B. Wiese ; cf. *Romania*, XLIV, 138, et XLV, 294). — P. 250. *Revista de filologia española*, I (A. Hämel ; cf. *Romania*, XLIII, 607, XLV, 302).

3 (1920). — P. 257. Fr. Beck, *Textkritische und grammatisch-exegetische Bemerkungen zu Dantes* Vita Nova. — P. 286. M. L. Wagner, *Amerikanisch-Spanisch und Vulgärlatein*, I (*à suivre*). — P. 313. J. Brüch, *Zu Meyer-Lübkes etymologischen Wörterbuch* (6471 a-7506).

Mélanges. — P. 326. H. Schuchardt, *Lat.* coturnix, *rum.* potîrniche. Les noms de la caille sont modelés sur son cri. — P. 328. E. Ohmann, *Nochmals frz.* noël. Le changement de *a* en *o* dans natale > *noël* est un phénomène celtique, cf. natalicia > moy. irl. *notlaic*: cf. ci-dessous p. 624. — P. 329. Th. Braune, *German.* *gan *und it.* gana, ingannare, *afr.* enganer, *sp.* gañon, *afr.* gente, *fr.* ganache *u. a.* Tous ces mots sont rattachés à un german. **ganó* qui aurait signifié « appétit violent ». — P. 334. Th. Braune, *Franz.* japper, *afr.* jangler, *u. urgerm.* kamp. Le premier mot est rattaché à un german. *kapen*, le second au néerl. *jangeln*, le german. **kamp* = *kampf* serait l'origine de *champion*. — P. 337. G. Rohlfs, *Zur Lokalisierung von it.* andare. *Ire* est le seul mot indigène pour le sud de l'Italie. — P. 340. G. Rohlfs, *Span.* judia, *kalabr.* suràka « *Bohne* ». De ces deux noms du haricot le premier représente (*faba*) *judaea*, le second (*faba*) *syriaca*, ce qui est conforme à l'origine orientale de la plupart des espèces de la plante. — P. 340-5. G. Rohlfs, *Südit.* jumenta « *Stute* ». Extension géographique de ce type très répandu dans le sud de l'Italie. — P. 341. G. Rohlfs, *Die Entwickelung von lat.* gr *im Romanischen*. Complément à l'article de M. Meyer-Lübke au t. XXXIX de la *Zs.* (cf. ci-dessus, p. 430). — P. 343. G. Rohlfs, *Frz.* vite. Expliqué, avec l'it. *visto*, comme venant du part. pas. *visitus de videre. — P. 345. G.-G. Nicholson, *Un passage controversé des « Serments de Strasbourg »*. Il s'agit du groupe *ñ los'tanit* que M. N. propose de lire *in lo s[agramen]t anit*, en voyant dans *anit* le représentant du subj. abneget; à ce verbe *aneier* appartiendrait aussi le prétendu *raneiet* de l'*Eulalie* dont l'*r* initial est exponctué dans le ms. — P. 351. G. Bertoni, *Due cobbole provenzali inedite*. Dans le chansonnier provençal *D*, 240 *a* et 242 *c*, au milieu de compositions de Peire Cardenal à qui elles pourraient appartenir ; elles commencent par *Rics hom aschargat* et *El goils contra maior forsa*. — P. 353. O. M. Johnston, *Inferno*, XXIV, 119-20. — P. 354. J. de Perott, *Ueber das Bild des Geliebten wiederspiegelnde Quelle in den « Winternächten » von Antonio de Eslava.*

Comptes rendus. — P. 359. E. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans du moyen âge* (G. Bertoni). — P. 361. Fr. Schürr, *Romagnolische Dialektstudien* (E. Gamillscheg). — P. 367. A Kolsen, *Zwei provenzalische Sirventese nebst einer Anzahl Einzelstrophen* (K. Lewent). — P. 379. M. Scherillo, *Dante e la sua « Vita Nuova »* (Fr. Beck). — P. 381. *Časopis pro moderni filologii*, I (J. Reinhold ; cf. *Romania*, XLII, 132).

4 (1920). — P. 385. M. L. Wagner, *Amerikanisch-Spanish und Vulgärlatein*. Suite et fin de cette très intéressante étude, riche de faits et prudente dans ses conclusions, qui permet une représentation vivante de ce qu'ont pu être les progrès du latin dans les pays latinisés : faible influence des parlers

indigènes, fond de dialectismes apportés par des colons d'origine provinciale diverse, extension de la langue commune surtout chez les indigènes peu à peu conquis linguistiquement, développement d'innovations régionales combattues par l'influence de centres de civilisation ; c'est sur ce dernier point que la différence entre l'espagnol d'Amérique et les langues romanes paraît devoir être le plus marquée : la ruine de l'empire romain a permis la diversité romane, les contacts avec la culture espagnole ramènent vers l'unité les différences régionales de l'espagnol américain. — P. 404. K. Christ, *Das altfranzösische Passionspiel der Palatina* (avec un facsimilé). Nous avons signalé (*Romania*, XLVI, 151) la trouvaille que M. Ch. a faite de ce texte dans le ms. Palat. lat. 1969 de la Vaticane. Le mystère est ici publié (1996 vers) avec une introduction et un court glossaire. L'on notera l'emploi de formes métriques assez variées mêlées aux couplets d'octosyllabes. Langue et manuscrit indiquent comme date pour cette copie le début du XIV[e] siècle. Une édition nouvelle de cette Passion sera publiée dans la collection des *Classiques français du moyen âge* par miss Grace Frank qui a fait paraître en Amérique plusieurs articles sur ce texte et notamment, dans les *Modern Language notes* (XXXVI, 193 sq.), une série de notes critiques à l'édition de M. Christ.

Mélanges. — P. 489. H. Schuchardt, supplément à l'article de la p. 180. — P. 490. H. Schuchardt, *Hopp*. Variantes et productivité lexicale de cette interjection. M. Schuchardt note les additions de consonnes à l'initiale en roumain : *ţop*, *zup*, etc., ; le français fournirait des types analogues, *zop*, *zoup*, *youp*, et surtout pour le couple *hip-hop* : *e yip e yop*, *e jip e jop*, *e zip e zop*, *e dzip e dzop*. — P. 491. H. Schuchardt, Intelligere *im Bask*. Le basque *endelgatu* qui représente le latin intelligere permet d'expliquer l'esp. *endilgar* « observer, conduire ». — P. 492. H. Schuchardt, *Sudfranz*. bigord « *tordu* ». De *bitortus. — P. 493. H. Schuchardt, Alban. *mil'ingrε*. De melandrya ; alban. *škure* « arbre », de œsculus ; ital. *ghigigogolo* de l'all. *Kriekelkrekel* + *girare*. — P. 493. G. Baist, Alfonso *und* Alonso. — P. 497. K. Jarecki, *Ueber die heidnische Dreieinigkeit im Rolandepos*. Dans cette trinité, *Tervagans*, qui correspond au S[t]-Esprit, est le démon *terra vagans* ; *Mahomet* est fils du démon ; *Apolin*, qui paraît correspondre au Père, est bien l'Apollon de la mythologie gréco-romaine : celui-ci a été considéré comme un démon sous l'influence de la légende de saint Georges, qui raconte comment le saint fit redescendre aux enfers l'esprit immonde de la statue d'Apollon. — P. 500. G. Bertoni, *Ancora il « port de lautis »*. M. B. avait proposé de comprendre cette expression du *Fierabras* provençal comme désignant les colonnes d'Hercule ; il préférerait aujourd'hui comprendre *port de Lautis* comme nous l'avions indiqué (*Romania*, XLVI, 603).

Comptes rendus. — P. 501. E. Gamillscheg, *Studien zur Vorgeschichte einer romanischen Tempuslehre* (G. Rohlfs). — P. 506. K. v. Ettmayer, *Vademecum für Studierende der romanischen Philologie* (W. v. Wartburg). — P. 511. J. Schwabe, *Der Konjunktiv im italienischen Adverbialsatz* (M. Miltchinsky).

5 (1929). — P. 513. E. Gamillscheg, *Französische Etymologien*. Deuxième série : *coqueluche* (« capuchon de femme », de l'anc. fr. *coquille*, m. s., m. néerl. *koggel*, m. s., modifié peut-être par *capuche* ; l'emploi de *coqueluche* au sens de « toux » serait amené par l'influence de *cornette* « coiffure de femme » en rapport étymologique apparent avec *corner* au sens de « râler » en parlant d'un cheval ; M. G. ne cite pas d'ailleurs d'emploi de *cornette* à ce sens spécial de *cornage* (de cheval), la toux de la *coqueluche* ne ressemble que très imparfaitement au *cornage*, enfin il y aurait à tenir compte du texte de Paré (dans Littré) qui semble bien établir un rapport entre le nom de la maladie et la douleur de tête qui en est le premier symptôme), *cocon*, *cornier* (au sens de « coin » se rattacherait au gaul. **korro* restitué d'après l'irl. *corr*, m. s.), *conseau* (de consecale), *cravan* (pour **cravenc*, d'un gaul. **kragos*), *crépinière* (dérivé de **crespin*, de Christi spina), *creux* (celt. **kros*), *cuffat* (d'origine wallonne, dérivé de *kuf = cuve*), *culave* (fris. *kœl-afen*), *curage* « poivre d'eau » (pour *scurage* de scurrago), *dail* « faux » (gaul. **dalgis*, cf. irl. *delg*), *dame-jeanne* (ar. *damaǵana*), *dariole* (pour **doriole* dérivé de *dorer*), *débaucher* (de *ex-bodicare « défricher »), *débiter* (moy. b. all. *biten* « couper »), *dégoter* (de *dégoutter*), *déhait* (franc. *haiþ*), *délabrer* (pour **dolabrer* de dolabra), *délayer* (deliquare), *derle* (gaul. **dergila* « terre rouge »), *désertes* (de *desserter = de + essarter*), *despareiller* (le sens anc. fr. de « dépouiller » proviendrait de *desparer*), *destrier* (non directement de dextra, mais du vb. *dextrare « conduire », donc non pas le cheval qu'on mène à droite, mais le cheval de tête, celui qui mène), *détalinguer* (rattaché au néerl. *staag-lijne*), *disette* (gaul. **dis-ětto*, de *dis* privatif et de **ětto* gaulois supposé d'après le germ. *ǻs* « aliment »), *dorine* (dérivé de *doré*), *dosse* (celt. **dosto*, cf. irl. *dos* « buisson »), *douille* (anc. ht all. *dôla* « rigole »), *dravière* « mélange de grain » (du franç. **dragiþa* « grains »), *drenne* (d'un gaul. **truzdila*, celt. *truzdi* « grive » ; remarques sur divers types dialectaux désignant la grive, *trè*, *tro*, *truï*), *drille* « variété de chêne » (pour *druille*, de **drullia*, forme gallo-rom. dérivée du gaul. **derua* « chêne »), *drille* « soudard » (du bret. *druillad* « troupe », s. e. de soldats), *drousser* la laine (néerl. *drus* « lie, résidu »), *druge*, *drugeon* (rattachés par *druger* et un gallo-rom. **druticare* au gaul. *dlutos* « vigoureux »). Nous avons dû résumer d'une façon si sommaire les notes étymologiques de M. G. que l'argumentation souvent très forte qu'il présente n'a pas laissé de traces dans ce compte rendu. Il n'en est pas moins vrai que les notes de M. G. sont le plus souvent elles-mêmes extrêmement sommaires et son argumentation un peu courte. Sa défiance des étymologies acceptées est le plus souvent très légitime et son désir d'effacer du dictionnaire un certain nombre d' « origine inconnue » fort louable. Encore voudrait-on que M. G. ne s'exposât pas au reproche d'avoir trop peu fait l'histoire des mots qu'il se propose d'expliquer, comme nous l'avons indiqué rapidement pour *coqueluche*, ou d'avoir accepté trop facilement les formes ou les sens que lui donnaient les dictionnaires,

comme M. Schuchardt le note (p. 602) à propos de *busette*. — P. 543. M. L. Wagner, *Judenspanisch-Arabisches*. — P. 550. A. Stimming, *Die Entwicklungsgeschichte der* « Destruction de Rome ». Remarques critiques sur l'article de M. V. Ettmayer (*Zs.*, XXXVIII, 665 ; cf. ci-dessus, p. 145), en particulier discussion de l'hypothèse sur la conservation dans la *Destruction* de fragments d'un ancien poème en strophes de 12 vers. Cela dit, M. St. s'applique à son tour à distinguer dans la *Destruction* entre parties anciennes et parties récentes, et surtout à marquer les modifications apportées au poème par l'auteur de la rédaction qui le soude à *Fierabras*. — P. 589. A. Kolsen, *Altprovenzalisches* (6-8). Chansons *A mon vers darai chanso* de R. d'Aurenga, *Be·m platz e m'es gen* de Gaucelm Faidit et notes à *Bel m'es qu'ieu fass' ueimais un vers* de Peire d'Alvernhe.

Mélanges. — P. 601. M. Meyer-Lübke, à propos de l'article de M. Oehmann sur *noël* (*Zs.* XL, 329 ; cf. ci-dessus, p. 621), rappelle que le passage de *a* à *o* n'est pas un phénomène celtique général, mais seulement britannique, ce qui rend douteuse l'explication de M. O. — P. 602. H. Schuchardt, *Busette* (cf. ci-dessus, p. 619), nom donné à la fauvette d'hiver en raison de sa couleur ; *bourgin* (cf. ci-dessus p. 618) non de βρόχος mais du verbe mérid. *bourja* ; p. 602, remarques rapides, mais à méditer, sur la présence de *m-* à l'initiale des conjonctions adversatives dans diverses langues ; p. 603, *Sonica*, terme français du pharaon ou de la bassette, est passé en suédois, polonais, allemand, hongrois, et en Italie, au moins à Venise : Vienne a pu être le centre d'expansion du jeu et du mot ; p. 604, ital. *visto* etc. : à propos de l'étymologie proposée (*Zs.*, XL, 343, cf. ci-dessus, p. 621) par G. Rohlfs, M. Sch. rappelle et maintient son explication de *visto* par le développement d'une onomatopée du type *pst !*, en insistant sur le rôle de l'onomatopée dans la formation du vocabulaire. — P. 612. A. Zauner, *Zur Geschichte der Labialen und Palatalen im Französischen*. Remarques sur les articles de Stimming et de Meyer-Lübke (cf. ci-dessus, p. 429). — P. 619. M. L. Wagner, *Sardisch* kenàbura « *Freitag* ». De cenā purā à l'ablatif, la longueur de l'*a* expliquant le déplacement d'accent : l'existence de cette expression en Sardaigne serait en relation avec la présence de forts éléments juifs déportés en Sardaigne au Ier et au IIe siècle. — P. 621. M. L. Wagner, *Altpisan.* moccobello, *alog.* muccubellu « *Bestechungsgeld* », *altkat.* mogobell « *Wechselgewinn* ». Rattaché à l'arabe *kabala* « tirer de l'argent de qqn ».

Comptes rendus. — P. 623. *Beiträge zur Lope de Vega-Bibliographie* (A. Hämel). — P. 633. O. Schultz-Gora, *Provenzalische Studien*, *I* (C. Appel).

6 (1921). — P. 641. J. Brüch, *Zu Meyer-Lübkes etymologischen Wörterbuch* (7521-8491). — P. 655. W. Simon, *Charakteristik des judenspanischen Dialekts von Saloniki*. Textes et traductions, grammaire et lexique.

Mélanges. — P. 690. J. Bruch, *Frz.* béguine. Cf. ci-dessus, p. 618. Le

néerl. *beghine* n'est pas la source du mot français, c'est au contraire un emprunt au français ; le mot original pourrait être le néerl. *beggaert* qui aurait subi en franç. un changement de suffixe ; ces échanges réciproques s'expliquent par la diffusion de l'ordre en divers pays. — P. 691. J. Brüch, *Frz.* champion *und nhd.* Kampf. Cf. ci-dessus, p. 621. — P. 695. L. Spitzer, *Französische Etymologien.* 1. *Frz.* bernard-l'hermite, cf. ci-dessus p. 618, rattaché, contre l'opinion de M. Gamillscheg, au nom propre *Bernard* ; — 2. *Frz.* brouiller « *verwirren* », grouiller « *wimmeln* », all. *brodeln* et *grudeln* ; — 3. *Frz.* cagnard, cagneux, critique des étymologies proposées par M. Gamillscheg, cf. ci-dessus p. 619 ; 4 *Frz.* caillebote « *Zapfen zum Verbinden der Mastenhölzer*, *Lückenstuck* » ; — 5. *Frz.* exaucer une prière « *ein Gebet erhören* », origines bibliques de l'expression ; — 6. *Frz.* pauvre hère « *elender Schluckher* », rattaché à *haire*. — P. 703. L. Spitzer, *Volkstümlich-dtsch.* Mackes « *Schläge* », de l'hébr. *makkah* « coup ». — P. 704. L. Spitzer, *Ital.* ette, du lat. *et* désignant la ligature *&*, considérée comme signe d'une valeur minime. — P. 706. L. Spitzer, *Tessin.* papadú « *Kesselhaken* ». — P. 706. E. Herzog, *afrz.* acouder, acouter « *niederlegen* », de accubitare dérivé de cubare ; étude intéressante des emplois du mot en anc. fr. — P. 713. H. Tiktin, *Zu rum.* porumb « *Mais* ». — P. 715. O. Schulz-Gora, *Nochmals zu Pons de Capduelh und Peire Vidal.* — P. 718. E. Winkler, *Vom engadinischen Psalter des Durich Chiampel.* Sur un exemplaire de la 1re édition (1562) avec dédicace de Chiampel au comte de Tarasp, Eustache *a Stampa.*

Comptes rendus. — P. 721. E. Lerch, *Die Bedeutung der Modi im Französischen* (W. v. Wartburg). — P. 724. E. Seifert, *Zur Entwicklung der Proparoxytona aus* -ite, -ita, -itu *im Galloromanischen* (E. Breuer). — P. 728. E. Winkler, *Marie de France* (E. Richter). — P. 732. *Comedia famosa de Las Burlas Veras de Julian de Armendariz*, éd. S. L. M. Rosenberg (A. Hämel). — P. 733. *Romania*, XLIII-XLV (A. Hilka). — P. 753. Livres nouveaux. — Index.

M. R.

CHRONIQUE

La section des sciences historiques et philologiques de l'École pratique des Hautes Études (Paris), fêtera le 1er décembre 1921, avec un retard de trois années qui s'explique suffisamment, le cinquantenaire de sa fondation par Victor Duruy. Elle publiera à cette occasion un volume de *Mélanges* dont nous rendrons compte.

— M. J.-U. Jarnik, professeur à l'Université tchèque de Prague, a pris sa retraite en 1919. Il a été remplacé comme professeur de langues romanes par M. Max Křepinsky ; M. V. Tille, professeur de littérature comparée, a été chargé de la chaire de littérature française à la même Université. A l'Université Masaryk à Brno, M. P. M. Haškovec a été nommé professeur de langues et littératures romanes et M. Ch. Titz professeur extraordinaire de philologie romane (1920).

Publications annoncées.

MM. Brandin, Jeanroy et Långfors viennent de mettre sous presse, pour la Société des Anciens textes français, l'édition, annoncée ici il y a vingt ans (XXX, 157) des *Jeux partis du XIIIe siècle*. Elle formera deux volumes : l'impression du premier est fort avancée.

— Dans la collection des *Classiques français du moyen âge* les *Poésies* de Charles d'Orléans, éd. par Pierre Champion.

Collections et publications en cours.

Dans la *Bibliothèque du XVe siècle*, t. XXII et XXIII, M. Pierre Champion a publié le *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, texte, traduction et notes* (xxxii-428 et cx-453 pages avec 6 planches). L'éditeur ne s'est pas contenté de reprendre le célèbre travail de Jules Quicherat et il a fait vraiment œuvre originale. Le premier volume donne le texte complet de l'expédition authentique en latin établie par Thomas de Courcelles, assisté de Guillaume Manchon, d'après la minute française des interrogatoires. Cette minute, œuvre

de Guillaume Manchon, est perdue, mais nous en avons un fragment écourté, commençant à la douzième séance du procès dans quelques cahiers du ms. lat. 8838, connu sous le nom de manuscrit d'Urfé. M. Ch. a reproduit, sous les passages correspondants de l'expédition en latin, le texte français du ms. d'Urfé. Un index analytique des faits et des noms de personnes et de lieux termine ce premier volume. Le deuxième volume nous donne une traduction moderne complète de l'expédition latine ; il faut remercier M. Champion d'avoir mené à bien ce long et difficile travail ; il l'a commenté non seulement dans une introduction étendue, mais aussi dans de précieuses notes qui marquent fortement ce que notre connaissance de l'époque de Jeanne d'Arc a gagné depuis Quicherat. La physionomie des personnages mêlés au procès y apparaît avec cette précision à laquelle M. Pierre Champion nous avait déjà habitués par ses travaux sur Charles d'Orléans et sur Villon et qui fait revivre pour nous une des périodes les plus complexes et les plus troublées de notre histoire nationale. — M. R.

— Pour son 17e exercice (1918) la *Gesellschaft für romanische Literatur* a distribué son 42e volume, *Der festländische Bueve de Hanstone, Fassung III*, t. II, Einleitung, Entwicklungsgeschichte der Sage, Anmerkungen, Glossar und Namenverzeichniss ; éd. par A. Stimming.

— Dans la collection des *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* ont paru les nos suivants :

61. *Die Mundart von Aniane (Hérault) im alter und neuer Zeit* von Otto Zaun ; 1917, xxiii-283 pages et 8 cartes. — Pour l'époque ancienne les documents utilisés sont les cartulaires d'Aniane, de Gellone et des Guillems de Montpellier, les livres de compte des consuls d'Aniane, et des documents des archives communales d'Aniane : l'état moderne a été étudié dans une enquête sur place à Aniane, St-Guilhem-du-Désert, etc.

62. *Der Ausdruck des konzessivens Gedankens in den altnorditalienischen Mundarten nebst einem Anhange das Provenzalische betreffend* von Margarete Miltschinsky-Wien ; 1917, viii-188 pages.

63. *Der Roman von Claris und Laris in seinen Beziehungen zur altfranzösischen Artusepik des XII. und XIII. Jahrhunderts unter besonderer Berücksichtigung der Werke Crestiens von Troyes* von Martin Klose : 1916, xix-320 pages.

64. *Die « Dame d'intrigue » in der französischen Original-komödie* des *XVI. und XVII. Jahrhunderts des XVI. und XVII. Jahrhunderts* von Charlotte Dietschy ; 1916, v-74 pages.

65. *Glossare der romanischen Mundarten von Zell (La Basoche) und Schönenberg im Breuschtal (Belmont) in den Vogesen* von Adolf Horning ; 1916. iii-200 pages.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

B. A. TERRACINI, *Questioni di metodo nella linguistica storica*; Firenze, Ariani, 1921; in-8, 38 pages (extrait de *Atene e Roma*, II, 1-6, 1921). — Analyse vigoureusement poussée des principes et des méthodes des néo-grammairiens, d'une part, avec leur insuffisance historique, et, d'autre part, des aperçus qu'ouvre sur l'histoire d'innovations linguistiques déterminées la considération des répartitions géographiques; la conclusion marque le progrès de la linguistique historique dans le sens de la réalité historique, comme un aspect de l'histoire de la culture. L'ensemble de l'étude est d'un extrême intérêt en ce qu'elle replace avec netteté l'effort d'invention scientifique de l'école née autour de M. Gilliéron dans le développement des conceptions linguistiques et permet ainsi à tous une conscience plus exacte des positions respectives et des gains acquis. — M. R.

M. L. WAGNER, *Die Beziehungen zwischen Wort- und Sachforschung* (*Germanisch-Romanische Monatschrift*, VIII, 1920, p. 45-58). — Dans cette conférence par laquelle M. Wagner a inauguré son enseignement universitaire, l'auteur s'est proposé d'examiner de nouveau les rapports entre l'étude du *mot* et l'étude des *choses*. Après avoir passé en revue les méthodes en usage pour trouver l'étymologie en se basant sur la connaissance des lois phonétiques, il insiste avec énergie sur le profit que le linguiste saura tirer d'une familiarité de plus en plus intime avec la vie, les coutumes, la façon de penser et de croire, les superstitions religieuses du peuple dont il étudie la langue. Tour à tour il nous montre, à l'aide d'exemples bien choisis, l'influence de la terminologie des marins et pêcheurs grecs sur les langues de la Méditerranée (turc, sarde, parlers de l'Italie méridionale, p. 50-51), il étudie la transformation de la sémantique d'un mot transplanté dans des climats ou des conditions d'existence fort différents de ceux de son pays d'origine (p. ex. l'esp. *zócalo* « socle d'un monument » arrivant à désigner, au Mexique, « la place où le monument est érigé », ou le mot *invierno* aboutissant au sens de « pluies torrentielles caractéristiques pour la mauvaise saison dans les zones tropiques »). M. Wagner invite enfin les linguistes occupés à délimiter les groupements linguistiques à l'intérieur de la Romania, à étudier en même temps les différences d'ordre ethnologique. Les aires du berceau fait en osier (France, Espagne, Portugal) ou en bois (Italie et ailleurs) pourraient fort bien coïncider avec certaines isophones linguistiques. On aimerait qu'un dialectologue français vérifiât sur les lieux l'assertion de Vidal de la Blache qui attribue à la Champagne du Nord un autre type de maison rurale qu'à la Champagne du Sud; cette ligne d'ordre ethnologique coïncidera-t-elle avec une orientation dialectologique différente des deux régions? Et en remontant plus haut dans le passé du pays aboutirait-on à une ancienne frontière séparant des populations d'origine

différente ? Inutile de dire que M. Wagner si familier avec la vie et les parlers de la Sardaigne discute en passant plus d'un problème étymologique du lexique sarde[1]. A la fin de son intéressante étude, M. W. relève le fait que le contraste des parlers « italiens » de la Gallura et des parlers sardes proprement dits du Logudoru s'associe à des différences très prononcées en ce qui concerne les outils ou la disposition de la maison ; p. ex. : la meule en main, certaines formes du fuseau, la ferme « isolée » à la campagne, etc., sont inséparables de la région où le dialecte italien de la Gallura s'est superposé à un fonds sarde aujourd'hui presque entièrement effacé. — J. JUD.

Le latin d'Arnobe, par Fr. GABARROU; Paris, Champion, 1921 ; in-8, II-237 pages. — Quelques indications sur l'influence du latin vulgaire, notamment pour le vocabulaire : extension des substantifs dérivés en *-tor*, *-tas*, *-tio*, adjectifs en *-bilis*, verbes composés.

Clemento MERLO, *I nomi romanzi del dì feriale*; Pisa, tipogr. editrice Cav. F. Mariotti, 1918; in-8, 21 pages. — M. Merlo rassemble les noms du jour ouvrable et du jour de fête dans les langues romanes et, grâce à des matériaux très abondamment recueillis, il réussit à en expliquer la formation et l'histoire sémantique. Même après son exposé sobre et clair il subsiste plus d'une question obscure que l'auteur ne tardera pas, nous l'espérons, à éclaircir. Pourquoi le mot ecclésiastique feria, au sens de « jour de semaine » (cf. portg. *segunda, terça feira*), n'a-t-il nulle part formé un substantif populaire pour désigner le « dì feriale » ? Depuis quel siècle la nécessité de distinguer nettement le « jour du travail » et le « jour de fête » s'est-elle imposée aux peuples romans ? M. M. cite le latin profestus comme la désignation latine du « jour ouvrable », mais s'agit-il d'un mot usité en dehors de l'église (cf. Du Cange) ? La variété des termes pour le jour ouvrable ne réside-t-elle pas dans l'absence d'un terme directeur du latin du IIIe et IVe siècle ? Enfin la coïncidence de *dì da lavorare*, de l'all. *Werktag*, de l'angl. *workday*, du pol. *robtny* est-elle purement fortuite ? N'y a-t-il pas là des calques sémantiques du même genre que l'all. *Selbstmord*, *Rechtschreibung* créés sur *suicidium* et *ars orthographica* du latin savant ? — Dans un appendice, M. M. aborde le problème de l'it. *nocca*, *bernoccolo* avec la documentation précise et la vue claire des difficultés qui rendent ses travaux si profitables. — J. JUD.

T. G. BULAT, *Incercare de bibliografie a istorii Românilor*; Râmnicu-Vâlcea, Săndulescu, 1919 ; 2 fasc. in-8, 176 pages. — Ces deux fascicules touchent

1. Sur les *thithiclos* « pierres munies de deux protubérances ressemblant à des seins » (*thitha* < tittia), voir aussi S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, 2e éd., III, 381 et note 10.

aux généralités de l'histoire roumaine, mais par là même ils offrent de l'intérêt pour le philologue. Les répertoires bibliographiques sont si rares en Roumanie qu'il convient de faire bon accueil à celui-ci, encore que le classement des ouvrages ou articles dans chaque section ne soit ni aussi méthodique ni aussi clair qu'on l'eût souhaité. — M. R.

G. I. Brătianu, *Les fouilles de Curtea de Argesh* (*Roumanie*) ; extrait de la *Revue archéologique*, cinquième série, t. XIII, avril-juin 1921, p. 1-23 avec 1 planche. — Les fouilles méthodiques effectuées depuis 1915, dans la vieille église princière de Saint-Nicolas à Curtea-de-Argeş, ancienne capitale de la Valachie, ont fait découvrir des tombeaux princiers du XIVe siècle avec des fragments de costumes et de bijoux, dont le caractère occidental est indiscutable. Ces découvertes ne sont pas seulement intéressantes pour l'histoire politique de la Roumanie : elles montrent que, dès le XIVe siècle, des influences occidentales, d'origine latine, s'exerçaient sur les principautés roumaines en même temps que les influences grecques et slavones, et l'on voit assez de quelle conséquence cette constatation peut être pour l'histoire de la langue et de la littérature roumaine. — M. R.

G. Pascu, *Istoriea literaturii si limbii romîne din secolul XVI* ; Bucarest, Cartea romînească, 1921 ; in-8, 217 pages. — Ce n'est pas là, malgré le titre, une histoire de la langue et de la littérature roumaines au XVIe siècle ; mais une série de notices sur les documents manuscrits ou imprimés, textes religieux ou juridiques, lettres, documents d'archives, qui sont connus jusqu'à ce jour pour cette période. Ces notices sont d'importance et d'intérêt très variables, et M. P. n'y a pas toujours marqué avec une netteté suffisante ce qu'il y apportait de nouveau et ce qu'il devait à ses devanciers. Ce volume peut rendre service comme inventaire de documents et comme répertoire de questions posées. Mais le classement général, fondé sur la présence ou l'absence du rotacisme, n'est pas commode et je ne comprends pas le plan suivi par M. P. pour le classement des notices sur les documents d'archives. Un index réunit les mots signalés qui ont un intérêt lexicographique : une table chronologique aurait été, je crois, utile. Il eût été bon d'autre part, pour les textes imprimés, de renvoyer avec précision à la *Bibliografia romănească veche* de Bianu et Hodoş, y compris les addditions. — M. R.

G. Pascu, *Miron Costin : De neamul Moldovenilor, scrierea romînească şi prelucrările leşeşti ; Letopisăţul ţării Moldovei, scrierea romînească şi traducerea latinească* ; extrait de l'*Arhiva* de Iaşi, 1921, 29 pages. — Étude sur la composition, les sources et l'intérêt linguistique des deux œuvres du chroniqueur roumain.

M. L. Wagner, *Die Beziehungen des Griechentums in Sardinien und die grie-*

chischen Bestandteile des Sardischen (*Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher*, I, 158-169). — Dans cet article qui intéressera tous ceux qui étudient l'histoire des parlers sardes, M. Wagner se propose d'examiner les rapports politiques, ecclésiastiques et économiques de l'île avec Byzance qui, en somme, s'efforça vainement de rester maîtresse de l'ancienne province romaine. Des deux thèses en présence, l'une, celle de M. Besta, admet une influence profonde de l'empire byzantin sur les institutions de la Sardaigne, tandis que l'autre, celle de M. Solmi, considère les effets de la domination byzantine comme assez faibles. M. Wagner se rallie à la seconde en s'appuyant sur les mots d'emprunt grecs particuliers à la Sardaigne et souvent inconnus en Italie. Ces emprunts caractéristiques pour le sarde se rattachent à la langue de l'*administration* : anc. sarde *arconte* < ἀρχόντης, *cavallare* < m grec Καβαλλάρις, *condake* < moy. grec Κοντάκι(ον) qui a laissé des traces dans les formules en usage dans les chartes de l'Ile. D'autres emprunts sont constatés dans la langue de l'*église* : anc. log. *munistere*, *muristere* < μοναστήρι(ον) ; et de même l'*onomastique* sarde s'est enrichie de noms des saints de l'église orientale, p. ex. log. *Comita* < Κομητᾶς, *Muscu* < Μόσχος, etc. Il y aurait évidemment lieu d'examiner à nouveau lesquels de ces noms de saints grecs sont communs à l'onomastique chrétienne du IV-VIe siècle telle qu'elle est attestée sur les inscriptions de l'Italie méridionale de Rome et de l'Afrique ; il faudrait préciser l'apport direct introduit dans l'île par les Byzantins au cours du VI-IXe siècle en étudiant les noms grecs conservés dans les chartes du *Codex Cavensis* et d'autres de l'Italie méridionale, enfin il faudrait avoir recours aux noms de lieu formés à l'aide du nom de saint dans l'ancien exarchat de Ravenne pour déterminer les chemins par lesquels ces noms ont pénétré dans l'onomastique des anciennes provinces occidentales de l'empire Byzantin. M. W. profite de l'occasion pour passer en revue les autres mots d'origine grecque qui se sont établis dans le vocabulaire sarde : à l'aide de critères d'ordre phonétique il distingue un fonds plus ancien commun aux dialectes de l'Italie méridionale et à la Sardaigne (p. ex. log. campid. *allaccanare*, *-ai* « se faner » < λάχανα (cf. aussi le sicil. allaccanari) et un fonds d'éléments plus récents (p. ex. campid. *kàvuru* « écrevisse » < grec vulg. Κάβουρας, mais aussi en Tunisie, *qabrôṣ*) qui se sont propagés le long des côtes, grâce aux voyages des voiliers et bateaux pêcheurs grecs habitués à fréquenter dès la plus haute antiquité le bassin de la Méditerranée. — J. JUD.

Reduplikationsbildungen im Französischen und Italienischen von Dr Frieda KOCHER ; Aarau, Sauerländer, 1921 ; in-8, IV-434 pages. — Cette étude envisage le redoublement dans la mesure où il sert à former des mots (*bonbon*, *maman*, *pépère*, etc.) et non comme moyen de style (*joli joli*, *loin loin*, etc.). Dans ces limites l'auteur étudie les redoublements dans

la langue enfantine ou ses imitations et dans la langue commune et tente de déterminer les notions qui comportent le plus volontiers l'emploi de mots à redoublement et les particularités de forme que présentent ces mots. Son travail est fondé sur des matériaux nombreux, auxquels il serait cependant possible d'ajouter encore beaucoup (p. ex. pour les formes abrégées et redoublées de prénoms, pour lesquelles la brochure de M. Grégoire sur *Edmond* aurait fourni des indications utiles); mais l'intérêt n'en serait pas sensiblement accru, ni les cadres de classement modifiés. Dans l'ensemble, travail soigneux et utile. — M. R.

El Cid en la historia, por R. Menéndez Pidal ; Madrid, 1921 ; pet. in-8, 52 pages. — L'auteur a reproduit dans cette plaquette l'essentiel d'une conférence donnée à Burgos à l'occasion de la translation des restes du Cid à la cathédrale : il s'y efforce de dégager des embellissements des poètes et des dénigrements des adversaires les caractéristiques de la vie du Campeador qui apparaît comme un « réalisateur de droit », placé par le jeu même du droit médiéval dans des situations diverses et même contradictoires ; c'est l'aspect que nous offre la vie ou la légende de bien des personnages du moyen âge français. — M. R.

Angevin Britain and Scandinavia by Henry Goddard Leach (Harvard Studies in comparative Literature, vol. VI); Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1921 ; in-8, xi-432 pages. — Dans la même collection ont déjà paru deux études dont nous regrettons de n'avoir pu rendre compte : *Chevalry in English Literature, Chaucer, Malory, Spenser and Shakespeare* by W. H. Schofield (19) et *Mediaeval Spanish Allegory* by Ch. R. Post (19). L'étude de M. H. G. L., dédiée à la mémoire de Schofield, est un inventaire des influences littéraires exercées sur les pays scandinaves par l'Angleterre et indirectement par la France. Les établissements scandinaves en Angleterre ont été le point de départ de cette influence, dont l'Église et l'enseignement ont été les intermédiaires puissants. M. L. examine successivement les divers groupes d'œuvres littéraires : histoire, légendes occidentales, roman de Tristan, lais bretons, histoires d'Arthur et de Charlemagne, contes orientaux, etc. pour en noter les transformations et le retentissement dans les pays scandinaves.

Aucassin et Nicolette, *kritischer Text mit Paradigmen und Glossar von* Hermann Suchier. Neunte Auflage, bearbeitet von Walther Suchier ; Paderborn, Ferdinand Schöningh, 1921 ; in-8, lx-111 pages. — La *Romania* a rendu compte en leur temps des éditions successives de cette utile publication. Hermann Suchier avait muni les dernières éditions d'un commentaire français. Dans celle-ci on est revenu à l'allemand. Ce changement rendra le travail moins utilisable pour l'enseignement du français

dans les universités étrangères. Le texte critique a subi peu de changements ; le nouvel éditeur a rétabli, en huit endroits, la leçon du manuscrit, ce qui est très louable. L'exposé grammatical a été quelque peu modernisé, le glossaire revu et augmenté. — A. LÅNGFORS.

Le dialecte liégeois au XVII[e] siècle ; les trois plus anciens textes (1620-1630), édition critique avec commentaire et glossaire par Jean HAUST (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, XXVIII) ; Liège, Vaillant-Carmanne, et Paris, Champion, 1921 ; in-8, 84 pages. — De ces trois textes le premier est l'ode, de ton très académique, adressée en 1620 au curé Mathieu Naveau ; le second est un sonnet de 1622 contre un ministre protestant, le troisième, dont la composition peut se placer en 1623 et 1630, est une moralité plaisante, qui se trouve être, en fait, le plus ancien monument du théâtre proprement liégeois. — M. R.

ERRATA ET ADDENDA

P. 398-9. Aus deus exanples de l'anc. fr. *sisme* « sisième » qe j'ai cités, il faut joindre celui qi figure au v. 824 de la troisième des *Trois versions rimées de l'évangile de Nicodème* (éd. G. Paris et A. Bos, 1885, p. 167) :

Il ert [*ms.* esteyt] la *sime* ore du jur.

La première version porte au v. 811 (*ib.*, p. 26) :

Ço fu la *siste* hure del jur. — A. Th.

P. 451. Au titre du n° 58 des *Beihefte* ajouter le nom de l'auteur, M. J. U. HUBSCHMIED.

TABLE DES MATIÈRES

MÉLANGES

COMPTES RENDUS

PÉRIODIQUES

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

CHRONIQUE

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Acta Societatis humaniorum litterarum Lundensis. Voir NILSSON, SALONIUS, PHAEDRUS.

ADAM DE LA HALLE (Les Jeux partis d'). **Les Partures Adan.** Texte critique avec notes et glossaire par L. Nicod. 1918, in-8 de 168 pages. **9 fr. 35**

Prix LAGRANGE à l'Académie des Inscriptions.

ADDAMIANO (Nat.). **Delle opere poetiche francesi di Joachim du Bellay e delle sue imitazioni italiane.** 1921, in-8, 260 p. **12 fr.**

ALBE (A.). **Les miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour au XIIe siècle,** texte et traduction. In-8, planches. **9 fr.**

Mention au Concours des Antiquités nationales.

ALBRET (Jeanne d'). Voir de RUBLE.

ALLENOU. Voir **Bretagne et Pays celtiques,** XIII.

ALLIER (R.). **Une société secrète au XVIIe siècle. La Compagnie du Très Saint-Sacrement de l'autel à Marseille.** Documents inédits, 1908, in-8. **9 fr.**

— **La Compagnie du Très Saint-Sacrement à Toulouse.** 1914, in-8. **9 fr.**

ALLINE (H.). **Histoire du texte de Platon.** 1915, in-8 de 325 p. **18 fr. 75**

Etude philologique sur l'histoire du livre dans l'antiquité. Les vicissitudes du texte de Platon sont suivies avec une grande clarté, depuis les premières éditions sur papyrus d'Egypte, pour lesquelles les découvertes récentes ont apporté une si vive lumière, jusqu'aux derniers manuscrits médiévaux et aux grandes éditions de la Renaissance.

ANGER (Dom). **Histoire de l'Abbaye de Saint-Sulpice-La-Forêt (Ille-et-Vilaine),** de ses relations, de la vie religieuse au moyen-âge et au XVIIIe siècle. 1920, in-8 de 372 pages. **8 fr.**

Annuaire de l'Ecole Pratique des Hautes-Etudes. Section des Sciences historiques et philosophiques. Petit in-8, chaque. **4 fr.**

1917-1918. H. LEBÈGUE. Glanures paléographiques. — 1918-1919. J. V. SCHEIL (Le Père). Le poème d'Agusaya. — 1919-1920. A. THOMAS. Le jeu de la « soule ». — 1920-1921. Rapports et programmes des conférences. — Les *Annuaires* contiennent, sous une forme concise, les renseignements pédagogiques les plus utiles sur la méthode et le programme des 23 conférences de l'Ecole des Hautes-Etudes.

Annuaire de la noblesse de France, fondé en 1843 par Borel d'Hauterive, 70e volume (72e année), 1914, in-8, *blasons en couleurs.* **15 fr.**

En préparation, 1915-21. — Toutes années précédentes en vente.

ARBELET (Paul). **La Jeunesse de Stendhal.** 1920, 2 vol. in-8 de XVIII-403 p. et 244 p. Ensemble. **30 fr.**

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d'). **La famille celtique.** Etude de droit comparé. In-8 carré. **6 fr.**

— **Les Druides et les dieux à formes d'animaux.** In-12. **6 fr.**

— **Tain bo Cualgne. Enlèvement [du taureau divin et] des vaches de Cooley.** 1907-12, in-8, planches. **15 fr. 75.**

Archives du Cogner (J. Chappée, Le Mans). 6 vol. in-8 parus. **180 fr.**

Armorial de France composé à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, publié par MAX PRINET. 1920, in-8 de 49 p. **10 fr.**

Armorial du pays de Tournus, formé par Jean MARTIN, revu et publié par Jacques MEURGEY. 1920, in-8 de 360 p. **30 fr.**

ARNAUD (F.) et MORIN (G.). **Le langage de la vallée de Barcelonnette.** Préface de M. Paul MEYER. 1921 In-8 de IV-324 pages. **18 fr.**

Solide étude, longtemps attendue et précédée d'une importante préface de Paul MEYER. Supplément indispensable au *Trésor dou Felibrige* de F. MISTRAL.

ARRIEN. **Traité de la chasse.** Traduit et publié par J. BOULENGER et PLATTARD. In-4. **7 fr. 50.**

Arsberattelse (Bulletin) de la Société Royale des Lettres de Lund. 1920-21 **3 fr.**

Art Chrétien (Suppléments de la Revue de l').
4 : Table alphabétique de la Revue de l'Art chrétien. 1883-1909. in-4. 30 fr.

Atlas Linguistique de la France, par J. Gilliéron et E. Edmont, 35 fascicules de 50 cartes chacun. L'ouvrage complet. **900 fr.**

— **Supplément.** 1920, fort vol. in-4 de 300 p. à 3 colonnes. **100 fr.**

— **Table de l'Atlas Linguistique de la France,** gr. in-8 de VIII-519 p. **52 fr. 50**

— — **Corse.** Parus : fasc. 1-4 (de 200 cartes chacun). — Le fasc. in-folio. (Avec l'engagement à l'ouvrage complet, 10 fascicules). **37 fr. 50**

— **Cartes muettes.** Préparées pour l'étude philologique et linguistique des mots. Petit format, la carte, 0 fr. 60. Grand format, la carte, **0 fr. 75**

Atlas linguistique de la Basse-Bretagne par P. LE P. LE ROUX. Avec une introduction de G. DOTTIN. (*Sous presse*).

ATKINSON (Geoffroy). **The Extraordinary Voyage in French Literature before 1700.** 1920, in-8, 200 p., plein toile. **15 fr.**

— **The Extraordinary Voyage from 1700 to 1720.** (*Sous presse*).

AUDE (A.-F.). **Vie publique et privée d'André de Béthoulat, comte de la Vauguyon,** ambassadeur de France (1630-1693). 1921, in-4, de 456 p., avec un portrait en phototypie. **40 fr.**
Curieuse biographie d'un gentilhomme berrichon, agent diplomatique de la France à la fin du XVIIe siècle, auprès des électeurs de Brandebourg, de Cologne et de Trèves, et des cours de Madrid et de Vienne.

AUERBACH (R.). **La France et le Saint Empire romain germanique depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française.** In-8. **22 fr. 50**

AURENCHE (Louis). **Un dernier ami de Jean-Jacques Rousseau : Le chevalier de Flamanville.** 1751-1799. 1921 In-8, 24 pages. **3 fr.**

BABELON (J.). **La Bibliothèque française de Fernand Colomb.** In-8 et planches dans le texte et hors texte (R. des B., Supp.). **22 fr. 50**

BABUT. (E.-Ch.). *Mort au champ d'honneur.* **Le Concile de Turin. Essai sur l'histoire des églises provençales au Ve siècle et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine.** In-8. **9 fr.** — **Priscillien et le Priscillianisme.** 1909, in-8. **12 fr.** — **Saint-Martin de Tours.** 1912, in-8. **9 fr.**

BAFFIER (Jean). **Nos géants d'autrefois.** Récits berrichons. **Préface** de Jacques Boulenger. 1920, in-8, 180 p. et 7 planches. **12 fr.**

BARBELENET (D.). **De l'aspect en latin ancien et particulièrement dans Térence.** In-8. **18 fr.**

— **De la phrase à verbe « être » dans l'ionien d'Hérodote.** In-8. **6 fr.**

BARRÈS (Maurice). **Autour de Jeanne d'Arc.** 1916, in-4. (*Epuisé*) ; *sur vélin d'Arches.* **9 fr.**, *sur Chine.* **30 fr.**
A été publié au profit de la Fédération des Mutilés,

BARRIÈRE (F.). et de LESCURE. **Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIIIe siècle.** Table alphabétique des noms propres cités, dressée par A. Marquiset. In-8. **15 fr.**

BARTHOU (Louis), de l'Académie française. **La Bataille du Maroc.** 1919. in-16 de 128 pages, br. **3 fr. 25**

BATIFFOL (L.). **Jean Jouvenel, prévôt des marchands de la ville de Paris.** In-8. **15 fr.**

BEAULIEUX (Ch.). **Catalogue de la Réserve XVIe siècle** (1501-1548) **de la Bibliothèque de l'Université de Paris.** 1910, in-8, 19 reproductions de marques typographiques. **12 fr.**

BÉDIER (J.), de l'Académie française, professeur au Collège de France. **Les Légendes Epiques.** Recherches sur la formation des chansons de geste. 2e édition revue et corrigée, 4 vol. petit in-8, chaque. **10 fr.**

Couronné par l'Institut. GRAND PRIX GOBERT 1911 et prix JEAN REYNAUD, 1914.

— **Discours de réception** à l'Académie française, prononcé le 3 novembre 1921, par Joseph Bédier. Sur l'œuvre d'Edmond Rostand. In-12. (*Sous presse*).

Du même auteur : Les Fabliaux. In-8. — Hommage à G. Paris. In-16, 2 fr. 25. — Les Chansons de Colin Muset. In-8 écu, 2 fr. 25 — Les deux Poèmes de la Folie Tristan (S. A. T.), 7 fr. 50 — Le Roman de Tristan, par THOMAS (S. A. T.). 2 volumes, *chacun* 17 fr. 50. — Le Lai de l'Ombre, par J. RENART. In-8 (S. A. T.), 9 fr. — Bibliographie des travaux de G. Paris (avec M. ROQUES). In-8. 12 fr. — Tristan Ménestrel (avec Miss WESTON). In-8 (*Extrait*), 3 fr. 75.

BÉMONT (Charles). **Le premier divorce de Henri VIII et le schisme d'Angleterre.** Fragment d'une chronique anonyme en latin publié avec une introduction, une traduction française et des notes. 1917, In-8 de 152 p. **8 fr. 25**

BENAERTS (L.). — Voir **Bretagne et pays Celtiques**, VII.

BERLIÈRE (Dom U.) **Les évêques auxiliaires de Liège**, 1920, in-8, 200 p. **7 fr. 50**

BERNARD (M.). Voir **Bretagne et Pays celtiques**, IX.

BERTHIER (Alfred). **Autour des grands romantiques. Le poète savoyard Jean-Pierre Veyrat** (1810-1844). 1921, in-8, 342 pages, avec un portrait. **16 fr.**

Intéressante biographie du *Lamartine des Alpes*, le plus remarquable des poètes lyriques de la Savoie et qui fut en rapport avec les grands romantiques

BERTRAND DE MARSEILLE. **La Vie de Sainte Enimie**, poème provençal du XIIIe siècle, par Clovis Brunel. In-8, 78 p. **3 fr.**

Prix LAGRANGE à l'Académie des Inscriptions.

Bibliographie des historiques des régiments francais, par J. HANOTEAU et E. BONNOT. In-8. (R. des B., Supp.). **22 fr. 50**

Bibliographie critique de la littérature comparée publiée sous la direction de F. Baldensperger et P. Hazard. (*Sous presse*).

Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes. Section des Sciences Historiques et Philologiques. Volumes in-8.

Fasc. 212. Les aires morphologiques dans les parlers populaires du Nord-Ouest de l'Angoumois, par A.-L. TERRACHER, 37 fr. 50. Atlas, 22 fr. 50. Ensemble. 60 fr.

— 213. Le bailliage de Vermandois aux XIIIe et XIVe siècles, par Waquet, avec une carte. 15 fr. 60

— 214. Notes critiques sur le texte de Festus, par L. HAVET. 3 fr. 75

— 215. La formation de la langue marathe, par Jules BLOCH. 25 fr.

— 216. Aristote, Constitution d'Athènes. Essai sur la méthode suivie par Aristote dans la discussion des textes, par G. MATHIEU. 9 fr.

— 217. Étude sur la littérature pythagoricienne, par A. DELATTE. 18 fr.

— 218. Histoire du texte de Platon, par H. ALLINE. 18 fr. 75

— 219. Contribution à l'histoire économique d'Umma, par G. CONTENAU. 15 fr.

— 220. Notes critiques sur Properce, par Louis HAVET. 7 fr. 50

— 221. Le premier divorce de Henri VIII et le schisme d'Angleterre, par Ch. BÉMONT. 8 fr. 25

— 222. Traité entre Delphes et Pellana, par Bernard HAUSSOULLIER. 15 fr.

— 223. Les Argots des métiers Franco-Provençaux, par Albert DAUZAT. 15 fr. 60

— 224. Les jeux partis d'Adam de la Halle, Les Partures Adan de la Halle par L. NICOD. 9 fr.

— 225. Généalogie des mots qui désignent l'Abeille, par J. GILLIÉRON. Carte hors texte. 25 fr.

— 226. Études sur le Lancelot en prose, par F. LOT. 3 phototypies. 35 fr.

— 227. Ronsard et l'humanisme, par P. DE NOLHAC. Portrait de Dorat et autographe de Ronsard. 35 fr.

— 228. La table hypothécaire de Veleia. Étude sur la propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance, par F. G. DE PACHTÈRE. 15 fr.

— 229. Recherches sur l'Ephébie attique et en particulier sur la date de l'institution, par Alice BRENOT. 9 fr. 50

— 230. Cinquantenaire de l'École pratique des Hautes-Études. Mélanges publiés par les directeurs d'Études des sciences historiques et philologiques. 1921, 2 pl. 158 et 360 pages. 60 fr.

Bibliothèque de la Faculté de philosophie et Lettres de Liège. Volumes in-8.

Fasc. XIX. AUG. BRICTEUX. Contes persans. 1910. 22 fr. 50

— XX. T. SOUTHERN. The loyal Brother edited by HAMELIUS. 1911. 7 fr. 50

— XXI. Etude sur le Codex Fuldensis de Tertullien. par J. P. WALTZING. 1914. 7 fr. 75

— XXII. Tertullien. Apologétique. Texte, établi par J. P. WALTZING. 1920. 10 fr.

— XXIII-XXIV. Apologétique de Tertullien. Texte, traduction littérale, commentaire analytique, grammatical et historique. par J. P. WALTZING. 1920 2 vol. 25 fr.

— XXV. PLAUTE. Les Captifs. Texte, traduction et commentaire analytique, grammatical et critique. par J. P. WALTZING. 20 fr.

XXVI. — A. HUMPERS. Étude sur la langue de Jean Lemaire de Belges. 1921. 20 fr.

— XXVII. F. ROUSSEAU. Henri L'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg. 1921. 10 fr.

Série grand in-8°. Fasc. I et II. MÉLANGES GODEFROID KURTH. 2 vol. 37 fr. 50

— III. J. P. WALTZING. Lexion Minucianum. 18 fr. 75

— IV. H. FRANCOTTE. Mélanges de Droit public grec. 18 fr. 75

Bibliothèque de l'Institut français de Florence. 1re série in-8.

— 1. G. MAUGAIN. Documenti bibligrafici e critici per la storia della fortuna del Fénelon in Italia. 11 fr. 25

— 2. E. LEVI-MALVANO. Montesquieu e Machiavelli. 7 fr. 50

— 3. H. PRUNIÈRES. L'Opéra italien en France avant Lulli. 18 fr.

— 4. MAUGAIN. Giosue Carducci et la France. 9 fr.

— 5. PINGAUD. Les Hommes d'État de la République italienne. 13 fr. 25

— 6. RENAUDET. Préréforme et humanisme à Paris pendant les guerres d'Italie. 30 fr.

— 7. RENAUDET. Le Concile de Pise. *(Sous presse).*

Bibliothèque de l'Institut français de Petrograd. In-8 raisin.

— T. I. Les théâtre de mœurs russes des origines à Ostrovski (1672-1850), par J. PATOUILLET. 1912. 5 fr. 25

— T. II. L'architecture classique à Saint-Pétersbourg à la fin du XVIIIe siècle, par L. HAUTECŒUR. 1912, 14 planches hors texte. 6 fr. 75

— T. III. Un maître du roman russe : Ivan Gontcharov (1812-1891), par A. MAZON. 1914, avec portraits et fac-similé. 15 fr.

— T. IV. Emplois des aspects du verbe russe, par A. MAZON. 1914. *Epuisé.*

— T. V. Le Stoglav ou les cent chapitres. Recueil des décisions de l'Assemblée ecclésiastique de Moscou, 1551. Traduction, avec introduction et commentaire, par E. Duchesne. 7120. 18 fr.

— T. VI. Lexique de la guerre et de la Révolution en Russie, par A. MAZON. 1914-1919. 1920. 8 fr.

— T. VII. Correspondance de Falconet avec l'impératrice Catherine II, publiée avec une introduction et des notes par Louis RÉAU. Avec une planche. 1921.

Bibliothèque Littéraire de la Renaissance, dirigée par P. de NOLHAC et L. DOREZ. Série petit in-8, 1-11, par COCHIN, H. LONGNON, STUREL, THUASNE, VILLEY, etc... 2e série grand in-8, 1-5, par P. de NOLHAC, COURTEAULT, GUY, ZANTA (*en partie épuisée*). Collection complète. **300 fr.**

Librairie E. CHAMPION. 5. Quai Malaquais. PARIS.

Bibliothèque du Quinzième siècle, par Pierre CHAMPION, G. DOUTREPONT, E. LANGLOIS, MIROT, PETIT-DUTAILLIS, Ch. OULMONT etc... 1-26, in-8 (*en partie épuisée*). Collection complète. **1.500 fr.**

— Tomes XXII et XXIII. P. Champion. Le Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc. 1921, 2 vol. 8° de xxxii-416 et cx-452 p. et pl. 50 fr.

— XXIV. E. Vansteenberghe. Le Cardinal Nicolas de Cues (1401-1464). 1921 xx-506 p. 35 fr.

— XXV. G. Cohen. Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly. 1921 in-4°, cxix-140 et 2 pl. 30 fr.

— XXVI. Ch. Samaran. Un diplomate français du xve siècle. Jean de Bilhères Lagraulas, cardinal de Saint-Denis. 1921, in-8°, 112 p. et 1 frontispice. 10 fr

Bibliothèque de la Revue de Littérature comparée. Voir **Bibliographie**, COHEN, GIRARD.

BLANCHARD (Dr). **La Mimophonie.** 1917, in-8. **2 fr. 25**

— **Le Ba'cubert**, l'art populaire dans le Briançonnais. 1914, in-8 de 90 p. avec 41 fig. et 9 hors texte. **6 fr. 50**

BLOCH (Jules). **La formation de la Langue Marathe.** 1916-20, in-8, br. **25 fr.**

Prix Volnay décerné par les cinq Académies.

BLOCH (Marc). **Rois et Serfs.** Un chapitre d'histoire capétienne. 1921, in-8 de 224 p. **12 fr. 50**

BLOCH (Oscar). **Les parlers des Vosges Méridionales** (arrondissement de Remiremont, département des Vosges). Étude de dialectologie. 1917, in-8, br., 343 p., **15 fr.** — **Atlas linguistique des Vosges méridionales.** 1917, gr. in-4, **33 fr. 75.** — **Lexique français des Vosges méridionales.** 1917, in-8, **33 fr. 75.** — **La pénétration du français dans les parlers des Vosges.** 1922. *(Sous presse)*.

Prix H. Chavée à l'Académie des Inscriptions pour l'ensemble de l'œuvre.

BLOSSOM (F. A.). Voir **Elliott Monographs** III.

BOISSONNADE (P.). **Histoire des premiers essais de relations économiques directes entre la France et l'état prussien pendant le règne de Louis XIV** (1643-1715). 1912, in-8. **12 fr.**

BONNEROT (Jean). **La Bibliothèque Centrale et les Archives du service de santé au Musée du Val-de-Grâce.** 1918, in-8 de 164 p. **6 fr. 50**

BONZI. **Bibliografia della litteratura musicale**, 1921, in-16. de 56 p. **2 fr. 50**

BORD (G.). **Les inondations du bassin de la Seine** (1658-1910). 1910, in-4. **3 fr.**

BOUDOUX (Léon). **Nos Chicanoux**, procès comtois du xviiie siècle. 1920, in-8 écu, 206 pages. **6 fr. 50**

BOUILLIER (V.). **Georg Christophe Lichtenberg** (1742-1799). Essai sur sa vie et ses œuvres littéraires, suivi d'un choix de ses aphorismes. 1914, in-8, portrait. **7 fr. 50**

— **La renommée de Montaigne en Allemagne.** 1921. in-16 de 64 p. **4 fr**

BOULENGER (Jacques). **L'Affaire Shakespeare.** 1919, in-18, 77 p. **3 fr. 25**

— Voir ARRIEN, BAFFIER, RABELAIS.

BOURBON (Le Prince Sixte de). **Chambord et la Maison de France.** In-8 carré de viii-42 pages. **2 fr.**

— **Le traité d'Utrecht et les lois fondamentales du royaume.** 1914, in-8, 374 p. **50 fr.**

BOURGET (Paul), de l'Académie française. **Stendhal.** Discours prononcé à l'inauguration du monument. Suivi du discours de M. Édouard CHAMPION, et d'une **Bibliographie**, par le même. 1920, in-8. **5 fr.**

BOUTAREL (Docteur). **La médecine dans notre théâtre comique depuis les origines jusqu'au XVI[e] siècle.** 1918, in-8 de 144 p., 3 pl. **11 fr. 70**

BRÉGAIL (G.). **L'Éloquence révolutionnaire dans le Gers,** 1921, in-8, 66 p. **4 fr.**

BRENOT (Alice). **Recherches sur l'Ephébie attique et en particulier sur la date de l'Institution.** 1921. in-8, XXVII-324 p. **9 fr. 50**

Étude sur le service militaire de deux ans imposé à tous les Athéniens de 18 à 20 ans après le désastre de Chéronée (338 av. J.-C.).

Bretagne (La) et les Pays Celtiques. Beaux volumes in-12.

— I. Ch. Le Goffic. L'Ame bretonne, 1[re] série, 5[e] éd. illustré. 5 fr. 25
— II. A. Le Braz. Vieilles histoires du Pays breton. 5 fr. 25
— III. L. Tiercelin. Bretons de Lettres. 5 fr. 25
— IV. G. Dottin. Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique. 2[e] éd. augmentée. 7 fr. 50
— V. Ch. Le Goffic. L'Ame bretonne, 2[e] série, 4[e] éd. illustré. 5 fr. 25
— VI. A. Le Braz. Au pays d'exil de Chateaubriand. 5 fr. 25
— VII. L. Dubreuil. La Révolution dans les Côtes-du-Nord. 5 fr. 25
— VIII. Ch. Le Goffic. L'Ame bretonne, 3[e] sér., 3[e] éd. 5 fr. 25
— IX. Ernault. L'ancien vers breton. Exposé sommaire avec exemples et pièces en vers bretons anciens et modernes. 3 fr.
— X. Géniaux (Ch.). La Bretagne vivante. 1912. 5 fr. 25
— XI et XII. G. Dottin. Manuel d'irlandais moyen. 1914, 2 vol. 18 fr.
— Le Goffic. L'Ame bretonne, 4[e] série *(sous presse).*
— Le Braz (Anatole). La légende de la mort chez les Bretons Armoricains. Avec des notes sur les croyances analogues chez les autres peuples celtiques par G. DOTTIN. 4[e] édition, revue et augmentée, 2 vol. »

— **2[e] série.** Beaux volumes in-8 raisin.

— I. Le Lay (F.). Histoire de la ville et communauté de Pontivy au XVIII[e] siècle (Essai sur l'organisation municipale en Bretagne). 1911. 11 fr. 25
— II. Louis Eunius ou le purgatoire de saint Patrice. Mystère breton en deux journées, publié avec introduction, traduction et notes par G. Dottin. 1911. planche. 11 fr. 25
— III. Quessette. L'Administration financière des États de Bretagne de 1689 à 1715. 1911. 9 fr.
— IV. L. Dubreuil. La vente des biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord (1790-1830). Avec une carte. 22 fr. 50
— V. Dubreuil (L.). Le régime révolutionnaire dans le district de Dinan (25 nivôse an II-30 floréal an III). Textes avec une carte du district de Dinan, une introduction, des notes et un index alphabétique des noms propres. 7 fr. 50
— VI. Canal. S. Les origines de l'Intendance de Bretagne. Essai sur les relations de la Bretagne avec le pouvoir central. 1911. 7 fr. 50
— VII. Benaerts (L.). Le régime consulaire en Bretagne. Le département d'Ille-et-Vilaine durant le Consulat (1799-1804). Avec une carte et un portrait. 15 fr.
— VIII. Duine (F.). Origines bretonnes. Études sur les sources. Question d'hagiographie et vie de saint Samson. 3 fr. 75
— IX. Bernard (M.). La Municipalité de Brest de 1750 à 1790. Plan. 18 fr.
— X. Pocquet du Haut-Jussé (B.). La vie temporelle des communautés de femmes à Rennes aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, avec une table analytique des noms propres. 1916. 6 fr.
— XI. Gilles (E.). Le Pays de Pontivy en 1830. 1916. 2 fr. 90
— XII. Duine (P.). La métropole de Bretagne. Chronique de Dol, composée au XI[e] siècle et Catalogues des Dignitaires jusqu'à la Révolution. 1916, 9 fr.
— XII. Allenou (Jean). Histoire féodale des Marais, territoires et église de Dol, Enquête par tourbe, ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre, texte latin publié avec bibliographie, traduction et notes par J. Allenou, introduction par F. Duine. 1917, 4 fr. 50
— XIV. Duine (F.). Documents menaisiens. I. Lettres de Lamennais et de Lacordaire. II. Le gouvernement de Louis-Philippe et l'*Avenir*. — III. Un article inédit du *Peuple constituant*. 1919, in-8, 40 p. 2 fr. 50
— XV. Esnault. La vie et les œuvres comiques de C.-M. Le Laé. *(Sous presse).*

Librairie E. CHAMPION, 5, Quai Malaquais, PARIS.

BRISING (H.). **Images classiques, Introduction à l'étude de l'art grec.** 1913, in-8, 230 p. et 110 figures. **15 fr.**

Ouvrage bien illustré, sur les premières périodes de l'art grec et l'histoire de la plastique jusqu'à Polyclète.

BRUEL (A.). **Etudes sur la chronologie des rois de France et de Bourgogne d'après les diplômes et les chartes de l'abbaye de Cluny**, au IXe et Xe siècles, in-4, 85 p., **6 fr.** — **Note sur le tombeau d'Odilon, sire de Mercœur**, conservé au Musée Municipal de Turin, in-8, 12 p. **2 fr.** — **Le premier bataillon des volontaires du Cantal**, notice et liste alphabétique des volontaires, 10 juillet 1792.7 ventôse an III, in-8, 16 p. **2 fr.** — **Notes de Yvon d'Hérouval sur les Baptisés et les convers et sur les enquêteurs royaux au temps de Saint-Louis et de ses successeurs** (1234-1334), in-8, 16 p., **2 fr.** — **Visites des monastères de l'Ordre de Cluny de la province d'Auvergne** aux XIIIe et XIVe siècles, in-8, 56 p. **3 fr.**

Bulletin de l'Institut historique belge de Rome. 1er fasc. L'Expansion belge à Rome et en Italie depuis le XVe siècle. 1920, in-8, XII-379 p. **10 fr.**

BURNAM. Voir **Palæographica iberica.**

BURTON. Voir **Elliott Monographs VIII.**

CAHEN (Maurice). **Etude sur le vocabulaire religieux du vieux scandinave. La libation.** 1921, in-8 de 327 p. **30 fr.**

L'ouvrage de M. Cohen inaugure une application originale de la linguistique à l'histoire. Partant du principe que les changements de sens subis par les mots reflètent l'évolution des mœurs et des usages, l'auteur retrouve dans le vocabulaire religieux christianisé du vieux-scandinave les traces d'un rite essentiel du culte païen antérieur, la libation. On voit que la méthode linguistique qui est appliquée ici magistralement permet de suivre la transformation des usages à travers l'enchaînement des des idées et des mots. L'historien ne l'appliquera pas sans profit et trouvera dans le livre de M. Cohen d'utiles suggestions.

— **Le mot « dieu » en vieux scandinave**, 1921, in-8 de 81 p. **12 fr.**

CAMBON (Jules), de l'Académie française. **Le Gouvernement général de l'Algérie** (1891-1897). 1918, in-8 de 448 p. **17 fr. 55**

CARRÉ (Henri), doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers. **La noblesse de France et l'opinion publique au XVIIIe siècle.** 1920, in-8 de 650 p. **20 fr.**

CARRIÈRE (Victor). **Histoire et Cartulaire des Templiers de Provins**, avec une introduction sur les débuts du Temple en France. 1919, in-8, LXXXVIII-231 p. **15 fr**

Couronné au Concours des Antiquités Nationales.

Cartulaire de la ville de Blois (1196-1493), par J. SOYER, G. TROUILLARD et notices biographiques par S. de CROY. 1907, in-8, 512 p., **20 fr.** — **de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger**, p. p. E. DEVILLE. In-4, **37 fr. 50.** — **de l'ordre général du Temple**, de l'origine à 1150, p. p. le marquis d'ALBON. Fort vol. in-4. **75 fr.** Tome II. *(Sous presse).* — **de l'Hôtel-Dieu de Beauvais**, comprenant 529 chartes pp. le Dr V. LEBLOND. 1919, in-8, XV-853 p. **22 fr. 50**

CHAMAILLARD (Edmond). **Le chevalier de Méré, rival de Voiture, ami de Pascal, précepteur de Mme de Maintenon.** 1921, in-12, 168 p. **7 fr.**

CHAMPION (Édouard). A propos de la naissance du duc de Bordeaux. **Chateaubriand et les dames de la Halle**, correspondance inédite avec fac-similés. 1917, in-8 de 16 p. **3 fr.**

— Voir **Bourget** et **Stendhal.**

CHAMPION (Pierre), archiviste-paléographe. **Les plus anciens monuments de la typographie parisienne,** préfaces typographiques des livres sortis des presses de Sorbonne (1470-1472). Recueil de fac-similés. In-4 cartonné et 86 pl. de fac-similés, **75 fr.** — **Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne.** Contribution à l'Histoire de Jeanne d'Arc et à l'Etude de la Vie militaire et privée au xve siècle. In-8 avec 3 pl. hors texte, **15 fr.** — **Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans.** In-8, avec 18 fac-sim. *Épuisé*, **25 fr.** — **Charles d'Orléans, joueur d'échecs.** In-4 et pl., **4 fr. 50.** — **Chronique martiniane,** édition critique d'une interpolation originale pour le règne de Charles VII, restituée à Jean Le Clerc. In-8, **9 fr.** — **Le prisonnier desconforté du château de Loches,** poème inédit du xve siècle, avec une introduction, des notes, un glossaire et deux fac-similés. In-8, **7 fr. 50.** — **La librairie de Charles d'Orléans.** In-8, album in-fol. de 34 phototypies, **30 fr.** — **Notes sur Jeanne d'Arc.** 3 brochures in-8, **7 fr. 50.** — **François Villon, sa vie et son temps.** 2 volumes in-8 avec 49 pl. hors texte. *Épuisé.* — **La vie de Charles d'Orléans.** In-8, avec 16 phototypies. *Épuisé.*

CHAMPION (Pierre). **Le procès de condamnation de Jeanne d'Arc.** Texte et traduction. Notes et appendices. 1921, 2 vol. in-8, xxxii-416 et cx-452 p. et 9 planches en phototypie. Les 2 vol. ensemble, **50 fr.**

Il a été tiré 50 exemplaires sur Hollande à 200 francs.

Le procès de la condamnation de Jeanne d'Arc, ce drame à la fois divin et humain, est, à juste titre, un des documents les plus célèbres de notre histoire. Depuis que nous sommes mieux informés, le procès de la condamnation a changé d'aspect : il est devenu celui des juges. En donnant une nouvelle édition du procès de Jeanne d'Arc, M. Pierre Champion s'est proposé seulement d'ajouter à l'admirable monument élevé par Quicherat, entre 1841 et 1849, quelques-uns des documents nouveaux, que, depuis cette époque, ont fait connaître tant d'érudits ou de dévots de la Pucelle. Après un contrôle sévère du texte des expéditions du procès, des manuscrits qui dérivent d'un original commun, il a estimé qu'il convenait de publier, en même temps que le texte latin, une traduction complète du procès, et il a fait ce travail de chartiste avec autant de persévérance et d'érudition que de sagacité, en s'inspirant des fragments en français du procès qui nous ont été conservés par le manuscrit de d'Urfé. C'est un très beau livre : comme une sorte de bréviaire pour tous les Français, depuis que Jeanne, sanctifiée, est devenue leur patronne nationale, le symbole et l'incarnation même de la France éternelle. (*Revue des Deux-Mondes*).

— **Notes critiques sur les vies anciennes de Watteau.** 1921, in-12, 118 p. **6 fr.**

CHAND (Dr Hari). **Kalidasa et l'Art poétique de l'Inde.** 1918, in-8 de 252 p., avec tables et index. **15 fr.**

Chanson (La) d'Aspremont. Chanson de geste du xiie siècle. Texte du manuscrit de Wollaton Hall, publié par Louis Brandin. T. Ier. Vers 1-6154, 1919, in-12 de viii-196 p. (T. II *sous presse*). **5 fr. 85**

Chansons satiriques et bachiques du XIIIe siècle, éditées par A. JEANROY et A. LANGFORS. 1921, in-8, xiv-142 p. **7 fr. 50**

CHARBONNEL (J. Roger). **La pensée italienne au XVIe siècle et le courant libertin.** 1919, in-8, xvv-720-lxxxiv p. **26 fr**

Prix Marcellin Guérin à l'Académie française (1920).

— **L'éthique de Giordano Bruno et le second dialogue du Spaccio.** Contribution à l'étude des conceptions morales de la Renaissance italienne. 1919, in-8. **13 fr.**

CHARLIER (Gustave). **Un amour de Ronsard « Astrée ».** 1920, in-8, portrait. **5 fr.**

CHARRIER (Abbé J.). **Histoire du Jansénisme dans le diocèse de Nevers.** 1920, in-8 de 167 pages. **6 fr.**

CHATEAUBRIAND. **Correspondance générale**, publ. par L. Thomas. In-8. Tome V (*sous presse*).

Déjà parus : Tomes I (avec un portrait inédit), II, III (avec un portrait inédit), IV (avec un portrait inédit). Chaque. 15 fr.

L'édition formera environ 8 volumes in-8 auxquels on souscrit. Il est tiré en plus 100 exemplaires sur papier Hollande Van Gelder à 20 francs le volume.

CHATELAIN (Louis). **Les monuments romains d'Orange**, in-8, nombreuses figures dans le texte, 3 phototypies hors texte et 1 carte. **18 fr.**

Couronné par l'Académie des Inscriptions.

CHAUVIRÉ (R.). **Jean Bodin**, auteur de la « République ». 1914, in-8 de 543 p. **15 fr. 60**

Prix Gobert à l'Académie française.

CHENESSEAU (L'abbé Georges). **Sainte-Croix d'Orléans. Histoire d'une cathédrale gothique réédifiée par les Bourbons** (1599-1829). 1921. Tome I. L'*œuvre artistique*, 388 p. — Tome II. *L'œuvre historique*, 214 p. Tome III. Album in-4 de 218 figures en phototypie, dont 8 plans coloriés et un frontispice en sanguine. Les 3 volumes in-4. **200 fr.**

Couronné par le Congrès archéologique de France.

CHENET (Commandant), ancien élève de l'École polytechnique. **Le sol et les populations de la Lorraine et des Ardennes**. 1916, in-8 de 288 p., 28 fig. dans le texte et une carte géologique en couleurs. **11 fr. 70**

Couronné par l'Académie des Sciences Morales.

CHÉNIER (André). **Œuvres inédites** publiées d'après les manuscrits originaux par Abel LEFRANC. 1914, in-8. **11 fr. 25**

CHESTER-JONES (Léonard). **Simon Goulart**, 1543-1628. Étude biographique et bibliographique. 1917, in-8 de 688 p., avec portraits. **26 fr.**

CHUQUET (A.). **Episodes et Portraits**. 3 séries, in-12 à **5 fr. 25**. — **Lettres de 1792, 1793, 1812, 1814**. 4 vol. in-8 à **5 fr. 25**.

Cinquantenaire de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes. Mélanges publiés par les directeurs d'études de la section des sciences historiques et philologiques. 1921, in-8, 164 — 360 p. et 2 phototypies horste xte. **60 fr.**

Partie orientale, articles de A BARTHÉLEMY, J. BLOCH, Ch. CLERMONT-GANNEAU, M. COHEN, L. FINOT, M. LAMBERT, W. MARÇAIS, A. MORET, V. SCHEIL, H. SOTHAS, R. WEILL. — *Deuxième partie*, articles de V. BÉRARD, E. CHATELAIN, E. FARAL, H. GAIDOZ, J. GILLIÉRON, B. HAUSSOULLIER, L. HAVET, A. JEANROY, P. JOUGUET, A. LEFRANC, I. LÉVY, F. LOT, J. MAROUZEAU, A. MEILLET, A. MORET, P. de NOLHAC, P. PASSY, M. PRINET, J. PSICHARI, R. REUSS, J. ZEILLER.

CLARK (C. U.). **Collectanea Hispanica** [suivi d'une étude sur l'écriture wisigothique, transcriptions des fac-similés et 70 planches en phototypie. Un vol. in-8, 244 p. **100 fr.**

Classiques français du Moyen-Age (Les). Collection de Textes français et provençaux antérieurs à 1500, publiée sous la direction de Mario Roques, directeur de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes. Vol. in-8.

1. — La Chastelaine de Vergi, poème du XIIIe siècle, éd. par Gaston Raynaud, 3e éd. revue par Lucien Foulet ; VII-35 pages. 2 fr.

2. — François VILLON, Œuvres, éd. par Auguste Longnon, 2e éd. revue par Lucien Foulet ; XVIII-132 pages. 3 fr.

3. — Courtois d'Arras, jeu du XIIIe siècle, éd. par Edmond Faral ; VI-34 pages. 2e édition sous presse). 1 fr. 20

4. — La Vie de saint Alexis, poème du XIe siècle, texte critique de Gaston Paris ; VI-50 pages. 2 fr. 25

5. — Le Garçon et l'Aveugle, jeu du XIIIe siècle, éd. par Mario Roques ; VI-18 pages. 0 fr. 75

6. — ADAM LE BOSSU, trouvère artésien du XIIIe siècle. Le Jeu de la Feuillée, éd. par Ernest Langlois ; XIV-76 pages. 2e édition sous presse. 3 fr.

7. — **Les Chansons de** Colin Muset, **éd. par Joseph Bédier avec la transcription des mélodies par Jean Beck ;** xiii-44 **pages. 2 fr. 25**

8. — **Huon le Roi, Le Vair Palefroi, avec deux versions de la Male Honte, par Huon de Cambrai et par Guillaume, fabliaux du** xiii**e siècle, éd. par Arthur Långfors ;** xv-68 pages. (2e édition)

9. — Les chansons de **Guillaume IX, duc d'Aquitaine (1071-1127), éd. par** Alfred Jeanroy ; xix-46 pages. **2 fr. 25**

10. — Philippe de Novare, **Mémoires (1218-1243), éd. par Charles Kohler ;** xxvi-173 **pages, avec 2 cartes. 5 fr. 25**

11. — Les Poésies de Pierre Vidal, **éd. par Joseph Anglade ;** xii-188 **pages. 5 fr. 25**

12. — Béroul, Le Roman de Tristan, poème du xii**e siècle, éd. par Ernest Muret ;** xiv-163 **pages. (2e édition) 4 fr. 50**

13. — Huon le Roi de Cambrai, Œuvres, t. I. Li Abecés par ekivoche, Li *Ave Maria* en roumans, La Descrissions des **Religions, éd. par Arthur Långfors ;** xvi-48 pages. **2 fr. 65**

14. — Gormont et Isembart, fragment de chanson **de geste du** xii**e siècle, 12 éd.** par Alphonse Bayot ; xiv-71 pages. **4 fr.**

15. — Jaufré Rudel, Chansons, éd. par Alfred Jeanroy ; xiii-37 p. **1 fr. 50**

16. — Jeanroy, Bibliographie sommaire des Chansonniers Provençaux (manuscrits et éditions). **3 fr. 40**

17. — Bertrand de Marseille, **La Vie de Sainte Enimie, poème provençal** du xiii**e** siècle, par Clovis **Brunel. 3 fr.**

18. — Jeanroy, Bibliographie sommaire des Chansonniers **Français du Moyen** Age (manuscrits et éditions) ; viii-30 p. **3 fr. 40**

19. — La Chanson d'Aspremont, chanson de geste du xii**e siècle. Texte manuscrit** de Wollaton Hall. Tome I. éd. Brandin. viii-194 p. (Tome II *sous presse*) **5 fr. 85**

20. — Gautier d'Aupais. Poème courtois du xiii**e** siècle ; viii-32 p., éd. par Faral. **1 fr. 95**

21. — Foulet, Petite syntaxe de la langue française ; x-282 p. **9 fr. 10**

22. — Le couronnement de Louis, chanson de geste du xiii**e siècle, éd. par** Ernest Langlois. xvii-169 p. **6 fr.**

23. — Chansons satiriques et bachiques du xiii**e siècle, éd. par A. Jeanroy** et A. Langfors. xiv-142 p. **7 fr. 50**

24. — Les Chansons de Conon de Béthune, **éditées par Axel Wallensköld.** xviii-39 p. **3 fr.**

Dix volumes environ sont sous presse, notamment :

La Chanson d'Aspremont, éd. par Louis Brandin, t. II. — Maistre Pierre Pathelin, éd. par R. T. Holbrook. — Le poème de Sancta Fides, éd. par Antoine Thomas — Alain Chartier. Le Quadrilogue invectif. — Renaut, Galerant. — Renaut de Beaujeu, Le Bel inconnu. — Cercamon. Poésies. — Gerbert de Montreuil. La continuation de Perceval. — Aucassin et Nicolette. — Piramus et Tisbé. — Foulet. Petite syntaxe du français moyen. — Charles d'Orléans. Poésies, édit. Pierre Champion.

CLERMONT-TONNERRE (Duchesse de). **Histoire de Samuel Bernard et de ses enfants.** 1914, in-8 avec 7 planches hors texte. **15 fr.**

COCHET (abbé). **La Seine Inférieure** historique et archéologique. Époque Gauloise, romaine et française. 2e éd. in-4°, et 300 pl. **30 fr.**

COCHIN (Augustin). *Mort au champ d'honneur.* **La crise de l'histoire révolutionnaire.** Taine et M. Aulard. In-8, 2e édition. **3 fr. 75**

COHEN (Gustave), professeur à l'Université de Strasbourg. **Ecrivains francais en Hollande** dans la première moitié du xvii**e siècle.** 1920. Fort volume in-8 de 756 p. avec 52 planches h. t. **50 fr.**

Grand prix Broquette (10.000 fr.) à l'Académie française

Constitue le tome I de la *Bibliothèque de la Revue de Littérature comparée.* Les quelques exemplaires restants sont réservés aux abonnés à la *Revue.*

— **Mystères et Moralités** du Ms. 617 de Chantilly, publiés pour la première fois et précédés d'une introduction. 1920, in-4 de 140 p. **30 fr.**

Prix Lagrange des Inscriptions et Belles-Lettres

COLEMAN (A.). Voir **Elliotts Monographs.**

Collection linguistique, publiée par la Société de linguistique de Paris. In-8.

— I. A. MEILLET. Les dialectes indo-européens. 1907. *En réimpression.*
— II. Mélanges linguistiques offerts à M. F. de Saussure. 1908. 15 fr. 75
— III. A. ERNOUT. Les éléments dialectaux du vocabulaire latin. 1909. 11 fr. 25.
— IV. Marcel COHEN. Le parler arabe des Juifs d'Alger. 1912. 37 fr. 50
— V. M. GRAMMONT. Le vers français, ses moyens d'expression, son harmonie. 2e édit. augm. 1913. *Epuisé*
— VI. K. DRZEWIECKI. Le genre personnel dans la déclinaison polonaise. 1918. 12 fr.
— VII. SETALA. La lutte des langues en Finlande. 1920. 4 fr.
— VIII. A. MEILLET. Linguistique générale et linguistique historique. 1921. 40 fr.
— IX. Maurice CAHEN. Études sur le vocabulaire religieux du vieux scandinave La libation. 1921. 30 fr.
— X. Le mot « dieu » en vieux scandinave. 1921. 12 fr
— XI. Jules GILLIÉRON. Pathologie et thérapeutique verbales. IV. 1921. 25 fr

Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919). Séances et **travaux.** Fascicule I. Section économique et commerciale, **26 fr.** — **Fascicule** II. Archéologie, Histoire, Géographie et Ethnographie, 252 p. avec une *Carte des intérêts français au Levant*, **9 fr. 75.** — Fascicule III. Enseignement. — IV. Médecine. **6 fr. 50.** — Voir : MASSON.

Congrès International pour l'extension et la culture de la Langue Française. 3e session. Gand, 11-14 septembre 1913. 1914, in-8, br. **15 fr.**

Déjà paru : 1re Session. Liège, 1905, in-8, 15 francs. — 2e session. Arlon-Luxembourg-Trêves, in-8, 15 francs.

CONON DE BÉTHUNE. (**Les Chansons de**), éd. par A. Wallenskold, 1921, in-8 de XXIII-39 p. **3 fr.**

CONSTANT (Benjamin). **Adolphe.** Édition historique et critique par Gustave Rudler. 1920, in-8, LXXXVI-XXI-158 p., *portrait* et *fac-similé.* **12 fr.**

Il a été tiré 100 ex. sur papier de luxe, numérotés : 42 fr.

CONSTANT (G.). **La légation du cardinal Morone auprès de l'empereur et du Concile de Trente** (1563). Fort vol. in-8. (*Sous presse*).

Correspondance de Georges Sand et d'Alfred de Musset, publiée intégralement par F. DECORI, dessins et facsimilés. **1904,** in 8o, 187 **p. 10 fr**

CONTENAU (Dr G.). **Contribution à l'histoire économique d'Umma.** 1915, in-8, 102 p. et tablettes hiéroglyphes. **15 fr**

La ville d'Umma, comme celles d'Ur et de Lagash, ses rivales, a joué dans l'antique Chaldée un rôle considérable par sa position favorable de port en rivière, analogue à celle de plusieurs grandes cités commerçantes de la Chine contemporaine.

La prospérité économique d'Umma apparaît très clairement dans les cent tablettes d'argile de la collection de l'École des Hautes-Études, dont M. Contenau donne la traduction et le commentaire détaillé. 35 ont trait à des livraisons d'orge, 9 à des livraisons de froment, de dattes, de farine ; 12 traitent de boissons, de nourriture ,d'huile. Le bétail fait l'objet de 9 tablettes ; le cuivre, les ustensiles, les filets, les briques, les salaires, les comptes d'intérêts mentionnés dans les autres documents évoquent une cité florissante. un centre avancé dont l'outillage et le mécanisme économique se révèlent très clairement à nos yeux, en dépit de leur antiquité si reculée.

COSQUIN (E.). **Contes populaires de Lorraine comparés avec les contes des autres provinces de France et des pays étrangers et précédés d'un essai sur l'origine et la propagation des contes populaires européens** [Ouvrage couronné par l'Académie française, 1er prix Archon-Desperouses]. 2e tirage, 2 vol. in-8 raisin. **18 fr.**

— **Études folkloriques.** (*Sous presse*).

— **Les Contes indiens et l'Occident.** (*Sous presse*).

COUDERC. **Bibliographie historique du Rouergue.** Fasc. I, A-D. 1919, in-8, 168 p. à 2 col. **10 fr. 40**

COULON (A.). **Le service sigillographique et les collections d'empreintes de sceaux des Archives nationales.** Notice suivie d'un catalogue du Musée sigillographique. 1914, in-12 de 156 p., pl. h. t. **3 fr.**

COURAJOD (L.). **Alexandre Lenoir, son journal et le musée des monuments français.** 1878-1887, 3 vol. in-8. **45 fr.**

Livre remarquable sur l'origine et la formation du Musée du Louvre.

— Nombreuses brochures du même auteur sur les monuments du musée du Louvre, l'archéologie, etc.

Couronnement de Louis (Le). Chanson de geste du XII.e siècle, éditée par Ernest LANGLOIS. 1921, in-8, XVII-169 p. **6 fr.**

CROUSLÉ (L.). **La vie et les œuvres de Voltaire.** 2 vol. in-8. **30 fr.**

DAHLGREN (M. E. W.). **Les relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'Océan Pacifique** (commencement du XVIIIe siècle). — Tome I. Le commerce de la mer du Sud jusqu'à la paix d'Utrecht. Gr. in-8. **30 fr.**

Prix GOBERT à l'Académie.

DANTE (Alighieri). **Vita Nova,** suivant le texte critique préparé pour la Societa Dantesca italiana, par Michel Barbi. Traduite avec une introd. et des notes par HENRY COCHIN. 2e édit. 1914, in-12 de LXXX-247 pages. **7 fr. 50**

Couronné par l'Académie française.

DARTIGUE (L'abbé G.). **Le Traité des Etudes de l'abbé Claude Fleury** (1686). 1921, in-8, 304 p. **20 fr.**

DAUZAT (A.). **Les argots des Métiers Franco-Provençaux.** 1917, in-8 de 268 p. **15 fr. 60**

Prix VOLNEY à l'Académie des Inscriptions.

— **Essais de géographie linguistique.** I. Les noms d'animaux. 1921, in-8, 136 p. et 12 cartes linguistiques en couleurs. **15 fr.**

Fondée sur les travaux de M. Gilliéron, l'étude de L. Dauzat étend la méthode de l'*Atlas linguistique* à quelques catégories de vocables particulièrement significatifs, taureau, jars, bélier, jument, truie, lézard, hanneton, ver luisant et explique les formes revêtues par tous ces noms dans le Centre, le Sud-Est et le Sud-Ouest de la France. 12 cartes linguistiques en couleurs permettent de suivre clairement le voyage des mots.

DELARUELLE (L.). **Etude sur l'humanisme français, Guillaume Budé, les origines, les débuts, les idées maîtresses.** In-8 avec 2 fac-sim. **11 fr. 25**

DELATTE (A.). **Etudes sur la littérature Pythagoricienne.** 1915, in-8 de 315 p. **18 fr.**

L'auteur s'applique à la tâche difficile de reconstituer les monuments de la littérature pythagoricienne: ἱερὸς λόγος, analogue à celui des *Orphiques* et auquel se rapportent toutes les parties solides des *Vers dorés*, toutes celles qui contiennent la moelle de pythagorisme primitif, règles d'abstinence, doctrines sur l'âme et sur l'autre vie; la *lettre de Lysis à Hipparque*, l'Exégèse pythagoricienne des poèmes homériques, la théologie arithmétique qui identifie les dieux avec les dix premiers nombres, le curieux serment de la *tetractys* pythagoricienne, sont étudiés avec beaucoup de sagacité; l'ouvrage se termine par une analyse du catéchisme des Traditionalistes ou Akousmatiques, secte moins portée aux études que les Pythagoriciens dits *Savants*, mais accessible cependant à la salutaire révélation divine.

DELISLE (Léopold). **Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque.** Nouvelle édition revue, in-8, 82 p. **3 fr.**

— **Instructions pour la rédaction d'un catalogue de manuscrits et pour la rédaction d'un inventaire des incunables.** Nouvelle édition revue, in-8 100 p. **3 fr.**

DELISLE (Léopold). **Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge.** 1903, in-8. **20 fr.**

— **Nombreux travaux de paléographie et de diplomatique** (demander la liste).

DEPOIN (J.). **Histoire des Evêques de Saintes.** Tome I. Introduction. 1921, in-8 de 324 p. **12 fr.**

DEPREZ. **Etude de diplomatique anglaise de l'avènement d'Edouard II à celui d'Henri VI** (1272-1485). Le sceau privé, le sceau secret, le signet. In-12. **7 fr. 50**

DESJARDINS. **Iokonoshi,** conte japonais. in-8. **4 fr.**

DHETEL (Ph.). **Annales historiques de la ville de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or et ancien duché de Bourgogne), depuis ses origines jusqu'en 1789** et d'après les archives départementales et communales, 1908-1910, 2 forts vol. in-4, cartes, plans, vues et portraits. **60 fr.**

DIEUDONNÉ. **Les poids au Moyen-Age.** In-8 de 24 p. **2 fr.**

DIMIER (L.). **La protection allemande des monuments de l'art pendant la guerre.** Traduit d'un rapport de P. Clémen. In-8. **3 fr. 75**

Correspondance historique et archéologique. Janvier-décembre 1915.

DONCIEUX (G.). **Le romancero populaire de la France.** Textes critiques. Index musical par J. Tiersot. Gr. in-8. **22 fr. 50**

DOTTIN (G.). **Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique.** Nouvelle édition revue et augmentée. Fort vol. in-12. **9 fr.**

— **Manuel d'irlandais moyen.** 1913, 2 vol. **18 fr.**

— Voir LE BRAZ.

DOUTREPONT (G.). **La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Charles le Téméraire.** In-8. **18 fr.**

DROUET (J.). **L'abbé de Saint-Pierre. L'homme et l'œuvre.** In-8, avec un portrait. **11 fr. 20**

— Voir SAINT-PIERRE.

DRZEWIECKI (Konrad). **Le genre personnel dans la déclinaison polonaise.** 1918, in-8. **12 fr.**

DUBOIS (P.). **Victor Hugo. Ses idées religieuse de 1802 à 1825.** In-8. **11 fr. 25.** — **Bio-bibliographie de Victor Hugo de 1802 à 1825.** In-4 à 2 col. **15 fr.**

Prix GUIZOT à l'Académie française (1920).

DUBREUIL (L.). Voir **Bretagne et Pays celtiques**, IV, V.

DUCHESNE (E.). **Le Stoglav ou les Cent chapitres.** Recueil des décisions de l'Assemblée ecclésiastique de Moscou, 1551. Traduction avec introduction, notes et commentaires. 1914-1919, in-8, XLVIII-292 p. **18 fr.**

DU CORAIL (R.). **Vieilles maisons de Riom.** 1919, in-12, 72 pages. **5 fr. 20**

DU HALGOUET (H.). **Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'Histoire de Bretagne.** T. I. Bibliothèque nationale et Archives nationales. 1914, in-4, 310 p. **15 fr.**

DUINE (F.). — Voir **Bretagne et Pays celtiques,** VIII, XII.

DULONG. **L'abbé de Saint-Réal.** T. I. Étude sur les rapports de l'histoire et du roman au XVIIe siècle : Fort vol. in-8. T. II. **Notes et documents.** In-8. (*Sous presse*).

DUPORTAL (J.). **Etude sur les livres à figures édités en France de 1601 à 1800.** In-4, 45 pl. hors texte. **37 fr. 50**

C'est un ouvrage excellent, fruit de longues recherches conduites avec la méthode la plus sûre et où l'histoire de l'art et aussi celle des idées et des mœurs auraient

beaucoup à glaner. Elle étudie successivement la réglementation du livre, les privilèges des librairies, les contrats privés entre graveurs et auteurs et éditeurs, le commerce des livres, les librairies et bibliothèques, les procédés d'illustration ; puis les artistes qui s'adonnèrent à ce genre (Thomas de Leu, Lasne, Cl. Melan, A. Brosse, R. Nantouil, etc.), enfin les œuvres, et à qui dépouillerait la plume à la main cette étude, beaucoup de faits nouveaux et de détails de mœurs seraient révélés.

André Michel, *Journal des Débats*.

DURAND (G.). **Eglises romanes des Vosges.** 1913, in-4, 396 p. et 300 illustrations. **60 fr.**

DURIEUX (J.). **Les vainqueurs de la Bastille.** Vainqueurs brevetés. Gardes françaises. Basoches du Châtelet et du Palais. Volontaires de la Bastille. 35ᵉ division de gendarmerie à pied. Autres assiégeants : citoyens, soldats, femmes. In-8 écu et fac-similé de brevet de vainqueurs. **6 fr.**

ECORCHEVILLE (Jules). **Vingt suites d'orchestre au XVIIᵉ siècle français** (1640-1670), publiées pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Cassel, précédées d'une étude historique. 1906, 2 vol. gr. in-4. **30 fr.**

— **Actes d'état-civil de musiciens** insinués au Chatelet de Paris (1539-1650). 1907, in-4. fac-similés. **6 fr.**

Elliott Monographs, edited by Edward C. Armstrong. In-8°.

1. — Flaubert's Literary in the Light of his Mémoire d'un Fou, Novembre. and Education sentimentale, by A. Coleman (version of 1845). 11 fr. 25
2. — Sources and Structure of Flaubert's Salammbô, by P. B. Fay and A. Coleman, 1914, 55 p. 5 fr. 25
3. — La Composition de Salammbô, d'après la Correspondance de Flaubert, par F. A. Blossom, 1914, 104 p. 9 fr. 75
4. Sources of the Religious. Element in Flaubert's Salambo, by Arthur Hamilton. 1917, 123 p. 8 fr. 45
5. Étude sur Pathelin, par Richard Holbrook. 1917. 123 p. 8 fr. 45
6. Libro de Apolonio, an old Spanish Poem, edited by C. Carroll Marden. Introduction et texte. 1917, 76 p. 9 fr. 10
7. The Syntactical Causes of Case reduction in old French, by G. G. Laubscher. 1921, 120 p. 12 fr.
8. Honoré de Balzac and his figures of Speech by J. M. Burton, 1921, 94 p. 8 fr.
9. The Abbé Prévost and English Literature by G. WR. Havens, 1921, 134 p. 12 fr.

ENLART. **L'Architecture lombarde, d'après** M. A. Kingsley Portes. In-8 de 18 pages. (*extr.*). **2 fr.**

ERNOUT (A.). **Le parler de Préneste, d'après les inscriptions.** 1905, in-8. **6 fr.** — **Recherches sur l'emploi du passif latin à l'époque républicaine.** 1908, in-8, **6 fr.** — **Les éléments dialectaux du vocabulaire latin.** 1908, in-8. **11 fr. 25**

ESNAULT (G.). Voir **Bretagne et Pays celtiques**, XV.

Etat des Répertoires numériques et des Inventaires des Archives départementales, communales et hospitalières de la France, à la date du 1ᵉʳ décembre 1919, avec des notes et appendices, par R. Doré, archiviste-paléographe. In-8, XVII-30 p. **5 fr.**

Etudes Lexoviennes, par J. Lesquier, etc, in-4, 1ʳᵉ sé., **7 fr. 50** ; 2ᵉ sé. **10 fr.**

FAGNIEZ (G.). **Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au** XIIIᵉ et au XIVᵉ siècle. In-8. **12 fr.**

FALCONET. **Correspondance de Falconet, avec l'impératrice Catherine II**, publiée avec une introd. par Louis RÉAU. 1921, in-8, 271 p.

FARAL (Ed.). Voir **Gautier d'Aupais.**

FARAL (Ed.). **Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du Moyen Age.** In-8. **15 fr.**

Couronné par l'Académie française.

FARCY (Louis de). **La Broderie du XIe siècle jusqu'à nos jours.** 4 fascicules, 300 pl. avec texte. Ouvrage complet avec les 2 suppléments. En carton **300 fr.** — Relié en 2 volumes, **380 fr.** — Les suppléments à part, **180 fr.** — **Monographie de la cathédrale d'Angers.** 4 vol. in-4 et 1 album in-fol. **180 fr.**

FAY (P. B.) and COLEMAN (A.). Voir **Elliott Monographs**, II.

FEHGALI (Abbé Michel). **Etude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban.** 1918, in-8 de 98 p. **19 fr. 50**

Prix Delalande-Guérineau à l'Académie des Inscriptions (1920).

FERRÉ (Th.). **L'idée de patrie en France, de Clovis à Charlemagne.** In-8, 1920. **2 fr. 50**

FERRECIO (J.). **Essai d'étude intégrale des substantifs.** *(Sous presse).*

FLICHE (Augustin). **Hildebrand.** 1920, in-8. **4 fr.**

FOREL (A.). **Voyage au pays des sculpteurs romans,** croquis de route à travers la France. Illustré par Madame E. Forel. Deux beaux volumes in-4, 21 × 31 cm., belle couverture en couleurs, 48 planches hors texte en couleurs, ensemble. **120 fr.**

Reliure plaque plein-toile à fers spéciaux. — Couronné par l'Académie française 140 fr.

FOSTER (E. A.). **Le dernier séjour de J. J. Rousseau** à Paris (1770-1778). 1921, in-8 de 148 p. **10 fr.**

FOULET. **Petite syntaxe de l'Ancien français,** 2e éd. in-8 de x-287 pages. **9 fr. 10**

FRANCE (Anatole), de l'Académie française. **Sur la voie glorieuse.** 1915 un beau volume in-4 coquille, fac-similé. **5 fr. 25**

A été publié au profit de l'Œuvre de la Fédération des Mutilés de la Guerre.

French Quaterly (The), éditors Prof. G. Rudler and T. Terracher. Abonnement annuel, 1921, IIIe année, **15 fr.** Le no, **4 fr.**

Cette revue nouvelle a publié de très importants articles de G. Lanson, A. Meillet. etc.

GABARROU (François). **Le Latin d'Arnobe.** 1921, in-8 raisin, 240 p. **12 fr.**

— **Arnobe.** Son œuvre. 1921, in-8 raisin, 78 pages. **5 fr.**

Africain et rhéteur, Arnobe offre par son éducation et son origine un intéressant sujet d'étude. Il nous fait connaitre le latin de l'Atlas, de la fin du IIIe et du début du IVe siècle, bien déformé par le contact des idiomes indigènes. L'auteur analyse avec grand soin le vocabulaire, la flexion, la syntaxe et le style d'Arnobe et met bien en lumière aussi la rhétorique africaine.

Gallia Typographica. Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution, p. G. LEPREUX. T. I. Flandres, Artois, Picardie, **15 fr.** — T. II. Champagne et Barrois, **37 fr. 50.** — T. III. Normandie, 2 vol., **60 fr.** — T. IV. Bretagne, **30 fr.** — Série Parisienne, 2 vol., **37 fr. 50.** — Ensemble, 7 vol. (R. des B., Supp.). **180 fr.**

Brix Brunet à l'Académie des Inscriptions.

GARDINER (Alan). **Notes on the Story of Sinuhe.** 1916, in-4 de 196 p., **30 fr.**

Commentaire philologique et critique très détaillé des *Mémoires de Sinouhit,* texte hiéroglyphique du second âge thébain. L'auteur était déjà connu par une excellente édition de ce texte important pour le folklore et la religion de l'Égypte. Copieux index des noms égyptiens et coptes et des nombreuses questions que l'auteur a touchées dans son commentaire.

GASZTOWTT (Anne-Marie). **Une mission diplomatique en Pologne au XVIIe siècle.** Pierre de Bonzi à Varsovie (1665-1668). 1916, in-8 de 57 p. **3 fr.**

Gautier d'Aupais. Poème courtois du XIIIe siècle, édité par Edmond Faral. 1919, in-12 de VIII-32 pages. **1 fr. 95**

GAUTIER (L.). **Les Lombards dans les deux Bourgognes.** In-8, fac-similé. **18 fr.**

Couronné par l'Institut.

GAVEL (H.). **Essai sur l'évolution de la prononciation du castillan depuis le XIVe siècle.** 1921, in-8, 550 pages. **25 fr.**

Prix VOLNEY à l'Académie des Inscriptions.

GAZIER (Augustin). **Jeanne de Chantal et Angélique Arnaud,** d'après leur correspondance (1620-1641). Étude historique et critique, 1915, in-12 de 204 p. *avec trois portraits* **5 fr. 25.** — **Bossuet et Louis XIV,** in-12, 2 pl., **3 fr. 75.** — **Blaise Pascal et Antoine Escobar,** 3 pl., **2 fr. 25.** — **Les derniers jours de Blaise Pascal,** 2 pl., **2 fr. 25.**

GÉRARD-GAILLY (E.). **Un académicien grand seigneur et libertin au XVIIe siècle. Bussy-Rabutin.** Sa vie, ses œuvres et ses amies. In-8. **9 fr.**

GILBERT (Pierre). *Mort au Champ d'honneur.* **La forêt des cippes.** Essais de critique. Introduction et notes par son ami E[ugène] M[arsan]. 1918, 2 vol. in-8, Tome Ier, (*Epuisé*).

Il reste quelques-uns des 250 ex. sur Arches. 40 fr.
Couronné par l'Académie française et PRIX DE LA CRITIQUE (1919).

GILLES (Émile). Voir **Bretagne et les Pays Celtiques,** XI.

GILLET (J. E.). **Molière en Angleterre,** 1660-1670. 1913, in-8, 240 p. **6 fr.**

GILLIÉRON (J.). **Généalogie des mots qui désignent l'Abeille** *d'après l'Atlas Linguistique de la France.* 1918, in-8 de 360 p., 1 carte hors texte. **25 fr.**

— Études de géographie linguistique. **Pathologie et thérapeutique verbales.** — I. Chair et viande. La neutralisation de l'article défini à propos de Clavellus. — II. Mirages étymologiques. 1915, 2 vol. in-8, br., 3 cartes ling. **16 fr.** — III. Pourquoi Ferai n'est pas devenu *Fairai*, 2. *Heur* dans son atrofie sémantique actuelle. — 3. Dégoût vient de goutte. — 4. Oiseleur « apiculteur ». — 5. L'analogie réparatrice. 1921, 8°, 110 pages. **12 fr.** — IV. Puissance analogique d'au. — 2, Essette-mouchette, dans l'Est du domaine gallo-roman. — 3. La diminutivité d'« abeille » et d'« oiseau ». — 4. L'hypnotisme phonétique en Suisse. — 5. Fantasmagorie étymologique. — 6. Réalités étymologiques. 1921, in-8°, 204 pages. (*Collection linguistique*, t. XI). **25 fr.** Ensemble, 4 vol. **50 fr.**

— **Etude sur la défectivité des verbes. La faillite de l'étymologie phonétique,** 1919, in-8, 133 p. **12 fr.**

— **L'Aire Clavellus d'après l'Atlas Linguistique de la France.** 1912, in-8, 22 p. avec 5 planches et cartes. **15 fr.**

— **Petit atlas phonétique du Valais roman (Sud du Rhône).** In-8, carte **15 fr.**

— **Patois de la commune de Vionnaz (Bas-Valais).** Carte. Gr. in-8. **11 fr. 25**

— Voir **Atlas Linguistique.**

GILLOT (H.). **La Querelle des anciens et des modernes en France. De la Défense et illustration de la langue française aux Parallèles des anciens** et des modernes. 1914 In-8, 610 p. **15 fr.**

Nourri de faits et de documents, le présent ouvrage atteste quelle place tint dans les préoccupations des Français du XVIIe siècle la *Querelle des Anciens et des*

Modernes. L'auteur raconte toutes les querelles qui, dans tous les domaines, science, philosophie, beaux-arts, littérature, ouvrent la voie au XVIII[e] siècle et préparent à longue échéance la libération romantique. Ainsi replacée dans son cadre, la *Querelle des anciens et des modernes* apparait comme l'un des événements décisifs de l'histoire du classicisme. De cette synthèse colorée et vivante se dégage une nouvelle vision du grand siècle.

— **Le règne de Louis XIV et l'opinion publique en Allemagne.** In-8, XVII-377 p. et 5 pl. hors texte. **11 fr. 25**

GIRARD (Henri). **Un bourgeois dilettante à l'Epoque romantique. Emile Deschamps**, 1791-1871. (Bibl. de la Revue de Littérature comparée). 1921, 2 vol. in-8, XLIV-578, et XII-128 p. *(En janvier)*. **50 fr.**

GLACHANT (P. et V.). **Un laboratoire dramaturgique. Essai critique sur le théâtre de Victor Hugo.** 2 vol. in-16 à **5 fr. 25**

GLIXELLI (S.). **Les Cinq poèmes des trois morts et des trois vifs**, avec introduction, notes et glossaires. 1915, in-12, 4 pl. hors texte. **7 fr. 50**

Glossaire des dates ou explication par ordre alphabétique des noms peu connus des jours de la semaine, des mois et autres époques de l'année employées dans les dates des documents du moyen-âge, par MAS-LATRIE. In-8. **3 fr.**

Ce répertoire des dates est le plus complet et le plus pratique que l'on connaisse. L'auteur donne toutes les formes connues du nom (latin, provençal, italien, vieux français, vieil allemand, flamand, anglais, etc.) Complément indispensable à l'*Art de vérifier les dates* des Bénédictins.

GODEFROY. **Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes.** 10 vol. in-4 (derniers exemplaires. **1000 fr.**

GODEFROY (Jean). **Les Bénédictins de Saint-Vanne et la Révolution.** 1918, in-8 de 321 p. **7 fr.**

GŒMANS (Léon) et GRÉGOIRE (Ant.). **Petit traité de prononciation française.** 1919, in-8 de 164-III p. et figures. **5 fr. 20**

GOURMONT (Rémy de). **Pendant l'orage.** 1915, in-4 de 124 p., planche. **7 fr. 50**

A été publié au profit de l'Œuvre des Prisonniers de guerre.

GRÉGOIRE (Ant.). **Petit traité de linguistique.** 1915, in-18 de 150 pages. **5 fr. 20**

GRELÉ (Eugène). **Un Normand « déraciné » et méconnu. Paul Challemel-Lacour.** 1917-20, 2 vol. Chaque. **6 fr. 25**

GROSSETESTE (Robert), évêque de Lincoln, XIII[e] siècle. **Le Château d'amour**, p. p. J. Murray. 1918, in-8 de 182 p. **11 fr. 70**

GRUEL (L.). **La Madeleine depuis son établissement à la Ville l'Evêque.** Étude historique et archéologique accompagnée d'un plan, de 27 pl. hors texte et de 17 dans le texte. Fort vol. in-4. **75 fr.**

GUIFFREY. **Les artistes parisiens au XVI[e] et au XVII[e] siècles.** 1917, gr. in-4, br. **50 fr.**

GUILLEMIN (A.). **La Préposition » de » dans la littérature latine et en particulier dans la poésie latine de Lucrèce à Ausone.** In-8 raisin de VIII-134 pages. **20 fr.**

GUILLON (R.). Voir VILLON.

HAMILTON (Arthur). Voir **Elliott' Monographis.**

HARTOG (V. C.). **Guilbert de Pixérécourt, sa vie, son mélodrame, sa technique et son influence.** Un portrait. **10 fr. 50**

HANKINS (J.). **Philippe Néricault Destouches. L'homme et l'œuvre.** In-8 de 440 pages. **20 fr.**

HANOTAUX (G.), de l'Académie française. **Origine de l'institution des intendants des provinces**, d'après les documents inédits. In-8. **7 fr. 50**

HAUSSOULIER (Bernard), membre de l'Institut. **Traité entre Delphes et Pellana.** Étude de droit grec. 1917, in-8 de 190 p. et 7 pl. **15 fr.**

L'auteur classe et réunit dans la première partie des fragments d'inscriptions trouvées au cours des fouilles entreprises par l'Ecole française de 1892 à 1903 ; il reconstitue les parties manquantes avec une grande sagacité, étudie le texte nouveau dans ses rapports avec les institutions juridiques grecques, réunit les renseignements que nous possédons sur les instituts de Pellane et sur les rapports de cette cité avec Delphes. L'index peut servir de répertoire aux principaux textes juridiques grecs.

HAVENS. Voir **Elliott Monographs**, IX.

HAVET (L.), membre de l'Institut. **Notes critiques sur le texte de Festus.** 1914, in-8 de 58 pages. **3 fr. 75**

— **Notes critiques sur Properce.** 1916, in-8 de 131 p. **7 fr. 50**

— **Le Querolus, comédie latine anonyme**, texte en vers restitué d'après un principe nouveau et traduit pour la première fois en français, précédé d'un examen littéraire de la pièce. Gr. in-8. **18 fr.**

HÉNARD. **Etude sur les transformations de Paris.** In-8, 335 p. et planches. *Derniers exempl.* reliés 1/2 toile. **65 fr.**

HENRIOT (Émile). **A quoi rêvent les jeunes gens.** (Enquête sur la jeunesse littéraire). 1914, in-8, br. **3 fr.**

Parue quelques jours avant la guerre, cette enquête prend aujourd'hui une signification particulière bien émouvante.

HITTORFF (J.-S.) et ZANTH (L.). **Architecture antique de la Sicile. Recueil des monuments de Ségeste et de Sélinonte mesurés et dessinés.** Suivi de recherches sur l'origine et le développement de l'architecture religieuse chez les Grecs. In-4, accompagné d'un atlas de 89 pl. **150 fr.**

Ouvrage capital pour l'histoire de l'architecture antique, particulièrement important pour la question de la polychromie du temple grec.

HOLBROOK (R.). Voir **Elliott Monographs** V.

HOUVET (Et.). **Cathédrale de Chartres**, 7 albums in-4 de chacun 90 planches en phototypie, reliés percaline. **Portail Nord.** 2 volumes **160 fr.** (1920-21). **Portail Sud.** 2 vol. **160 fr. Portail Royal. 80 fr. Tour du chœur 80 fr. Architectures 80 fr.**

— **Monographie de la cathédrale de Chartres** : Choix de planches extraites des 7 albums précédents et donnant les aspects principaux de l'Architecture et de la décoration sculpturale. 1 album cartonné de 16 pl., **25 fr.** ; 1 album de 32 pl., **40 fr.** ; 1 album de 64 pl. et notice. 22 p. **65 fr.**

HUGUES (P.-E.). **Un impôt sur le revenu sous la Révolution. Histoire de la contribution patriotique dans le Bas-Languedoc**, Préface de M. Paul Delombre, 1919, in-8 de 330 p. **10 fr. 50**

Prix Fabien à l'Académie française (1920).

HUGUET (Adrien). **Le Marquis de Cavoye** (1640-1716). Un grand maréchal des logis de la maison du roi. In-8 de XXIII-529 p. et 9 pl. **20 fr.**

HUMPERS (Alf.). **Etude sur la langue de Jean Lemaire de Belges.** In-8 de 240 pages. **20 fr.**

JAGOT (H.). **Les Origines de la guerre de Vendée.** In-8. **5 fr. 25**

JAURGAIN (J. de). **Troisvilles, d'Artagnan et les Trois Mousquetaires.** Études biographiques et héraldiques, nouvelle édition augmentée et entièrement refondue. Beau volume in-8 écu. **6 fr.**

— **Deux comtes de Comminges béarnais au XVe siècle.** Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac et Odet d'Aydie, seigneur de Lescun. 1919, in-8, 164 p. **9 fr. 35**

JEANROY (Alfred). **Bibliographie sommaire des Chansonniers Provençaux** (manuscrits et éditions). 1916, in-8 de 72 p. **3 fr. 40**

— **Bibliographie sommaire des Chansonniers Français du Moyen-Age** (manuscrits et éditions). 1918, in-8 de VIII-80 p. **3 fr. 40**

— Voir RUDEL (Jaufré). Chansons.

JOINVILLE (Pierre de). **Le réveil économique de Bordeaux sous la Restauration.** L'armateur Balguerie-Stuttenberg. 1914, in-8. **15 fr.**

JORET (C.). **La rose dans l'antiquité et au Moyen-Age.** Histoire, légendes et symbolisme. In-8, **11 fr. 25.** — **Les plantes dans l'antiquité et au Moyen-Age.** Histoire, usages et symbolisme. 1re partie. Les plantes dans l'Orient classique. T. I : Égypte, Chaldée, Assyrie, Judée, Phénicie. In-8, **12 fr.** — Tome II : L'Iran et l'Inde, **18 fr.** — **D'Ansse de Villoison et l'Hellénisme en France pendant le dernier tiers du XVIIIe siècle**, avec un portrait d'après J. Boilly et le fac-similé d'une lettre à Wieland. Fort vol. in-8. **27 fr.** — **Auguste Duvau**, professeur à l'Institut du Belvédève, traducteur, critique, biographe, naturaliste (1771-1831). Ouvrage posthume p. par le comte de LABORDE. 1922, in-8, 300 pages. **18 fr.**

JORGA. **Philippe de Mézières (1327-1405), et la croisade du XIVe siècle.** 1 vol. gr. in-8. **27 fr.**

KERMAINGANT (Laffleur de). **L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV** (1598-1605). L'ouvrage complet, 4 vol. in-8, pl. **30 fr.**

I. Mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise (1598-1602), 2 vol. 20 fr.
II. Mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont (1602-1605), 2 vol. 20 fr.

KERGORLAY. **Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay en Bretagne.** publié par A. MOUSSET. 1920. in-4, 540 pages et 29 phototypies. Tiré à 200 exemplaires numérotés. **350 fr.**

KING (Helen Maxwell). **Les doctrines de la Quotidienne (1814-1830). Un chapitre de l'histoire du romantisme.** [Smith College Studies in Modern Languages] 1920, in-8° **15 fr.**

KJELMANN. **La deuxième rédaction anglo-normande des miracles de la Sainte-Vierge et sa source latine.** In-8 raisin (*sous presse*)

KOCH (Th. W.). **Les livres à la guerre.** 1921. in-8 de 416 pages avec **143 planches hors texte. Préface du Maréchal FOCH. 25 fr.** — demi-bradel, **35 fr.** ; demi-chagrin, **40 fr.** ; demi-maroquin tête dorée. **55 fr.**

Cet ouvrage est l'exposé alerte et coloré du rôle considérable joué par le livre dans les armées, dans les hôpitaux, dans les tranchées ; il est écrit par M. Th. W. Koch, l'homme le plus compétent en la matière et qui a donné pendant la guerre des preuves nombreuses d'amour du livre et des soldats. Aussi, on voit le prodigieux effort accompli par l'Association des Bibliothèques Américaines pour doter de lectures les millions de soldats enrôlés sous les drapeaux alliés. Les bibliothèques, partout répandues, à bord des navires, dans les hôpitaux, dans les camps de prisonniers, ont servi à entretenir les hommes dans une santé morale et intellectuelle supérieure. Les bonnes lectures ont aidé à rendre la bonne humeur et à repartir d'un joyeux élan vers la ligne de feu. Le maréchal Foch a placé en tête de ce beau livre une page rapide qui est comme un salut de l'épée.

KURTH (Godefroid), professeur émérite à l'Université de Liège. **Etudes franques**. 1919, 2 vol. in-8 de II-357-348 p. Ensemble. **15 fr**

— **Le guet-apens prussien en Belgique**, avec une préface de S. E. le Cardinal D. J. Mercier, archevêque de Malines. Avant-propos de M. Georges Goyau. 1919, in-12 de XIX-227 pages. **5 fr. 20**

LABORDE (L.). **Le Parthénon**. Documents pour servir à une restauration. 6 livraisons in-fol. de 5 pl. chacune, dans un carton. **75 fr.**

Splendides reproductions des principaux motifs du fameux temple d'Athènes.

LABROUE (H.). **La Mission du conventionnel Lakanal dans la Dordogne en l'an II** (octobre 1793--août 1794). 1916, in-8 de 705 p., frontispice, portraits et cartes. **22 fr. 50**

LACHÈVRE (P.). **Le Libertinage au XVIIe siècle.**

I. Le procès du poète Th. de Viau. *(Couronné par l'Académie française).* 2 vol., 25 francs. — II. Disciples et successeurs de Th. de Viau, La vie et les poésies inédites de Des Barreaux et de Saint-Pavin. In-8, 15 francs. — III. Une seconde révision des Œuvres du poète Th. de Viau. In-8, 5 fr. — IV. Les recueil collectifs de poésies libres et satiriques publiés depuis 1600 jusqu'à la mort de phile. In-4, 22 fr. 50. V. Les œuvres libertines de Claude le Petit, Parisien brûlé le 1er septembre 1662. 1918, in-8 de LXVIII et 146 pp. VI. Les Chansons libertines de Claude de Chouvigny, baron de Blot l'Église, précédées d'une notice et suivies de couplets de ses amis. 1919, in-8 de XLVIII et 146 pp. — VII. L'Ancêtre des Libertins du XVIIe siècle. 1920, in-8 de 59 p. 25 fr. — VIII. Mélanges. 315 p., tiré à 225 exemplaires numérotés. 25 fr. — IX. Les œuvres libertines de Cyrano de Bergerac. 2 vol. in-8 *(En souscription)*. 60 fr. — Cyrano de Bergerac parisien (1619-1645). Notice biographique. 1920, CXII p. in-8, tiré à 75 exemplaires. 15 fr.

LACOUR-GAYET (G.), membre de l'Institut. **La Marine militaire de la France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. T. I. Richelieu, Mazarin, 1624-1661**. In-8. **11 fr. 25**

Le tome II et dernier est en préparation.

— **La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV**. 2e édition revue et augmentée. In-8. **27 fr.**

Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.

LADOUÉ (P.). **Les panégyristes de Louis XVI et de Marie-Antoinette** depuis 1793 jusqu'à 1912. Bibliographie raisonnée. 1913, in-8. (*Derniers exemplaires*). **5 fr.**

LAIGLE (M.). **Le livre des trois vertus de Christine de Pisan.** in-8°, III-375 p. Avec pl. hors texte. **11 fr. 25**

LAMI (Stanislas). **Dictionnaire des Sculpteurs de l'Ecole francaise, XIXe siècle**. 4 vol. gr. in-8. Chaque. **30 fr.**

Couronné par l'Académie des Beaux-Arts.

Déjà parus: *Du Moyen Age au règne de Louis XIV*, 1 vol. *(Epuisé)*. Ne se vend qu'avec la collection. — *Règne de Louis XIV*, 1 vol. — *XVIIIe siècle*, 2 vol. — Chaque, 30 fr.

LANCASTER (Henry Carrington). **Le Mémoire de Mahelot, Laurent et autres décorateurs de l'hôtel de Bourgogne et de la Comédie Francaise au XVIIe siècle**. 1921, in-8, 160 pages, couverture sous carton, richement illustré de 49 planches hors texte d'après le manuscrit de Mahelot. **45 fr.**

Publication intégrale du fameux manuscrit de la Bib. Nat., si important pour l'histoire du théâtre

LANDRY (A.). **Essai économique sur les mutations des monnaies dans l'ancienne France, de Philippe le Bel à Charles VII.** in-8. **10 fr. 50**

LANGFORS (Arthur). **Les incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle.** Répertoire bibliographique établi à l'aide de notes de Paul MEYER. In-8, VI-444 p. **28 fr. 10**

Prix BORDIN à l'Académie des Inscriptions.

Contient près de 3.000 débuts de poèmes rangés par ordre alphabétique des premiers mots, le titre du poème, puis une liste de tous les manuscrits connus.

LANGLOIS (E.). **Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimés.** Fort vol. gr. in-8. **37 fr. 50**

LARAT (J.) Voir NODIER

LARRETA (Enrique). **Paroles de la veille.** 1915, in-12. **2 fr. 25**

LARROUMET (G.). **La maison de Victor Hugo, impressions de Guernesey.** 1895, in-12 carré, planches. **5 fr. 25**

Deux héliogravures reproduisant un dessin de Victor Hugo et le groupe de Rodin. M. Larroumet donne des détails curieux sur la vie privée du grand poète exilé et sa maison de Jersey, meubles, bibliothèques, etc.

LASSERRE (Pierre). **Le Germanisme et l'Esprit humain.** in-8. **1 fr. 90**

LATOUCHE (Robert). **Saint-Antonin.** 1913, in-12. **3 fr. 10**

— **Histoire du comté du Maine, pendant le Xe et le XIe siècle.** In-8, un plan. **9 fr.**

LAUBSCHER. Voir **Elliott Monographs, VII.**

LASTEYRIE (De). F. **Histoire de la peinture sur verre d'après ses monuments en France.** 2 vol. in-fol., VIII-316 p., 110 planches. **1.200 fr.**

Nous avons pu constituer quelques exemplaires complets de ce magnifique répertoire qui n'a pas été dépassé.

LA VILLEHERVÉ (Bertran de). **François-Thomas de Baculard d'Arnaud.** Son théâtre et ses théories dramatiques. 1920, in-8. **10 fr.**

LEBEUF (L'abbé). **Histoire de la ville et du diocèse de Paris.** Nouvelle édition publiée par Augier, 5 vol. gr. in-8, et 1 vol. de tables. **40 fr.**

— Vol. complémentaire par F. BOURNON. In-8. **35 fr.**

LE BLANT (Edmond). **Inscriptions chrétiennes de la Gaule.** In-4, 2 vol. av. 42 et 92 pl. **80 fr.**

— **Les Actes des Martyrs.** Supplément aux *Acta Sincera* de dom Ruinard. In-4 **30 fr.**

LE BRAZ (Anatole). **Au pays d'exil de Chateaubriand.** In-12, **5 fr. 25.** —

— **La légende de la mort chez les Bretons armoricains.** Quatrième édition revue et corrigée avec des notes sur les croyances analogues chez les autres peuples celtiques, par G. Dottin, professeur adjoint à l'Université de Rennes, et, en appendice, l'introduction à la 11e édition, par L. Marillier. 1922, 2 forts volumes in-12. (*Sous presse*). **20 fr.**

— **Vieilles histoires du pays breton.** (*Sous presse*).

LECLERQ (Dom H.). **Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV.** 3 vol. in-8. (*Sous presse*).

LE FALHER. **Monographies chouannes.** 2e série. **Aventures de guerre civile.** 1919, in-12, 205 p. **5 fr. 85**

LEFRANC (Abel). — **Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du** XIIIe siècle. In-8. **9 fr.**

— Voir **Rabelais.**

— **Les Lettres et les Idées depuis la Renaissance.** In-8 écu — T. I. **Maurice de Guérin,** d'après des documents inédits. 1910. **7 fr. 50.**

— T. II. **Grands écrivains français de la Renaissance** **11 fr. 25**

— T. III. A. CHÉNIER. **Œuvres inédites** publiées d'après les manuscrits originaux. **10 fr. 25**

LE GOFFIC. **L'Ame bretonne.** 3 beaux volumes in-12, planches **5 fr. 25**

Une quatrième série paraîtra.

Dans ces nouvelles éditions complètement refondues et enrichies d'un nouveau tome inédit, c'est tout le passé de la vieille péninsule armoricaine, mœurs, traditions croyantes, littérature, etc., qui nous est présenté en une synthèse puissante. L'art Breton, si original, y a sa place près de l'art dramatique, d'un archaïsme si savoureux.

Prix Née à l'Académie française.

LE GRAND (L.). **Les sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales.** 1913, in-8. **5 fr. 25**

LEMAN (Abbé). **Urbain VIII et la rivalité de la France et de la Maison d'Autriche de 1631 à 1635.** 1920, in-8, xx-622 p. **26 fr.**

Prix Thérouanne à l'Académie française (1920).

— **Recueil des instructions aux Nonces ordinaires de France de 1624 à 1634.** 1920, in-8, IV-219 p. **10 fr. 40**

LERBER (De). **L'influence de Clément Marot aux XVIIe et XVIIIe siècles.** 1920, in-8, xv-128 p. **6 fr.**

LEROUX (A.). **Recherches et nouvelles recherches sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne, de 1292 à 1378.** 1892, 2 vol. gr. in-8 à **11 fr. 25**

— **Le Massif central. Histoire d'une région de la France.** 3 vol. gr. in-8, accompagnés de 3 cartes. **37 fr. 50**

LESPINASSE (R. de). **Le Nivernais et les comtes de Nevers.** 3 vol. in-8 **42 fr**

LEVALLOIS (J.). **Un précurseur, Senancour.** In-8, portrait. **7 fr. 50**

LIGNE (Prince de). **Œuvres.** Edition du Centenaire. Volumes in-16.

Parus : Préjugés militaires. Éd. par le lieut. gén. Baron de Heusch. 5 fr. 25
— Mémoires. Éd. par E. Gilbert. 5 fr. 25
— Fantaisies militaires. Éd. par le lieut. gén. Baron de Heusch. 5 fr. 25
— Lettres à la marquise de Coigny. Éd. par H. Lebasteur. 5 fr. 25
— Les embarras, pièce en un acte. Éd. par Félicien Leuridant. 3 fr.
— En marge de rêveries du maréchal de Saxe, par le même. 3 fr. 90
— Ma Napoléonide, 125 p. 5 fr. 25
— Lettres de Fédor à Alphonsine. 1921, 108 p. 5 fr. 25
— Annales Prince de Ligne, publiées par F. Leuridant. Revue trimestrielle. Tome Ier. 1920, 40 fr,. Tome II, 1921. 25 fr. Tome III, 1922. — Abonn. 25 fr. (avec planches).

Complément indispensable aux *Œuvres*, avec de nombreux inédits, la bibliographie, etc.

Liste des immeubles classés parmi les monuments historiques avant la promulgation de la loi du 31 décembre 1913 [p. p. Edg. Marèuse]. 1916, in-8 de 100 p.,. **3 fr. 75**

LOIR (Mme Adrien). **Charles-Alexandre Lesueur, artiste et savant français en Amérique** de 1816 à 1839. 1920, in-8 de 103 pages et 42 pl. **30 fr**

LONGNON (Auguste). **Les noms de lieu de France.** Leur origine, leur signification, leurs transformations. Ouvrage publié par P. Marichal et L. Mirot. 1er fascicule. Noms de lieu d'origine phénicienne, grecque, ligure et romaine. 1920. **12 fr.** — 2e fascicule (*sous presse*) : noms d'origine saxonne, burgonde, gothique, franque, scandinave, bretonne et basque. **12 fr.**

LONGNON (H.). **Pierre de Ronsard.** Essai de biographie. Les ancêtres La jeunesse. In-8, portrait hors texte. **12 fr**

LOT (Ferdinand). **Etude sur le Lancelot en prose.** 1918, in-8 de 425 p., 3 phototypies hors texte. **35 fr.**

Deux fois Grand prix Gobert à l'Académie des Inscriptions.

— **Etudes sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle,** 1904, gr. in-8, une pl. **30 fr.** — **Fidèles ou vassaux ? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté depuis le milieu du IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle.** 1904, in-8, **10 fr. 50.** — **Mélanges d'histoire bretonne (VIe-IXe siècles).** 1907, in-8, **22 fr. 50.** — **Diplômes d'études et dissertations inaugurales. Etude de statistique,** in-8°. **2 fr. 75**

LOT-BORODINE (Myrrha). **Trois essais sur le roman de Lancelot du Lac la Quête du Saint-Graal.** 1921, in-8, 120 p. et pl. **7 fr.**

LOTH (J.), professeur au Collège de France. **Remarques et additions à la grammaire galloise historique et comparée** de John Morris Jones. 1919, in-8, **10 fr.** — Les noms des Saints bretons, 1910, in-8, **4 fr. 50**

LUCE (Siméon). **Jeanne d'Arc à Domrémy.** Recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle. **18 fr.** — **Histoire de la Jacquerie d'après des documents inédits.** 1895. In-8, **18 fr.**

MAHELOT (**Le Mémoire de**). Cf. LANCASTER.

MAIGRON (L.). **Le romantisme et la mode, d'après des documents inédits,** avec une pl. en couleurs en 24 photogravures. 1911, in-8. **15 fr.**

La Toilette féminine. — La Toilette masculine. — L'Ameublement et l'Architecture. — Quelques élégances romantiques. — L'Air romantique.

— L'auteur examine du dehors, en spectateur amusé, la période la plus caractéristique de ce grand mouvement contemporain des esprits, celle qui vit l'épanouissement du romantisme français.

Servi par son remarquable talent d'écrivain, M. M. l'est également par la qualité exceptionnelle de sa documentation, car les correspondances ou notes inédites qu'il exploite pour ses précises synthèses sont souvent de réelle valeur littéraire. Chercheur constamment heureux, il a su créer de toutes pièces, après soixante-dix ans écoulés, une véritable source pour l'histoire morale du XIXe siècle et ses livres ne seront guère moins utiles aux explorateurs de la mentalité de nos pères que les mémoires ou confessions d'un Berlioz, d'un Delacroix, d'un Barbey d'Aurevilly...

Ernest Seillière, *les Débats*, 20 septembre 1911.

— **Le roman historique à l'époque romantique. Essai sur l'influence de Walter Scott.** Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée In-8, couverture illustrée. **7 fr. 50**

MAILLARD (E.). **Les sculptures de la Cathédrale Saint-Pierre de Poitiers.** 1921, in-4, 174 p., 48 pl. en phototypie et 20 fig. Préface de M. André MICHEL. (L'ouvrage a été tiré à 300 exemplaires numérotés). **60 fr.**

MANSUY (A.). **Le monde slave et les classiques français aux XVIe et XVIIe siècles,** Préface de Ch. DIEHL. In-8. **10 fr.**

MARDEN (C. Carroll). Voir **Elliott Monographs.** VI

MARION (M.), professeur au Collège de France. **La vente des biens nationaux pendant la Révolution.** Fort vol., in-8. **15 fr.**

Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

MAROUZEAU (J.). **L'emploi du participe présent latin à l'époque républicaine.** 1910. in-8. **4 fr. 50.**

Couronné par l'Académie des Inscriptions.

— **Place du pronom personnel sujet en latin.** 1907. in-8. **fr. 75**

MARSAN (Jules). **Beaumarchais et les Affaires d'Amérique.** Lettres inédites. 1919, in-8, 62 p. **5 fr. 20**

Tiré à 200 ex numérotés sur papier vergé de Hollande.

MARTINEAU (Alfred). **Dupleix et l'Inde francaise** (1722-1741). 1920, in-8 de XI-534 pages. **30 fr.**

Couronné par l'Académie des Sciences morales.

MARTIN-GINOUVIER (F.). **Piarron de Chamousset, fondateur de la poste de ville sous Louis XV.** 1920, in-8, 32 p., pl. hors texte et fig. **2 fr.**

MARX (J.). **L'Inquisition en Dauphiné. Etude sur le développement et la répression de l'hérésie et de la sorcellerie du XIVe siècle au début du règne de Francois Ier.** In-8. **11 fr. 25**

MASPERO (Gaston), membre de l'Institut. **Introduction à l'étude de la Phonétique Egyptienne.** 1917, in-4 de 138 p., **22 fr. 50**

Dernier ouvrage du regretté savant.

MASPERO (Jean), *Mort au champ d'honneur.* **Organisation militaire de l'Egypte byzantine.** 1912, in-8. **6 fr.**

— **Histoire des patriarches d'Alexandrie,** depuis la mort de l'empereur Anastase Ier jusqu'à l'invasion des Arabes (518-641). Fort vol. in-8. (*Sous presse*).

MASSON (Paul). **Eléments d'une bibliographie française de la Syrie** (géographie, ethnographie, histoire, archéologie, langues, littérature, religions). 1919, in-8 de XXI-528 p. **19 fr. 50**

MATHIEU (Georges). **Aristote. Constitution d'Athènes.** Essai sur la méthode suivie par Aristote dans la discussion des Textes. 1915, in-8 de 137 pages. **9 fr.**

L'auteur, étudiant le fameux papyrus de Londres qui nous a rendu la Constitution d'Aristote, recherche en chaque passage du nouveau traité, de quelle tradition s'est inspiré Aristote. Il institue les comparaisons nécessaires avec le plus grand détail et conclut que, précieuse dans son ensemble par tous les renseignements qu'elle apporte, la Constitution d'Athènes n'a pas subi le dernier poli. C'est, comme l'*Enéide*, l'ébauche d'un livre interrompu par la mort.

MATHIEU (Le cardinal). **Œuvres oratoires. Lettres pastorales et Discours académiques.** Avec un avant-propos, un portrait et le discours prononcé aux obsèques par M. Barrès. 1910, in-8. **9 fr.**

— **Œuvres diverses.** Mélanges historiques et littéraires, sermons, discours de circonstance. 1912, in-8. **9 fr.**

MATHIEZ (A.). **Le Club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ de Mars.** Documents inédits. Fort vol. in-8 et supplément. Ensemble, 2 in-8 et pl. **15 fr.**

MATHOREZ (J.). **Histoire de la formation de la population française.** Les Étrangers en France sous l'Ancien Régime. Tome premier : Les Orientaux et les Extra-Européens. Grecs, Turcs, Maures, Polonais, Russes, Hongrois, Arméniens, Bohémiens, Indiens et Nègres. 1919, gr. in-8 de 400 pages. **35 fr.**

Tome II : (Les Allemands, les Hollandais, les Scandinaves), en décembre 1921.

Formera 5 volumes auxquels on souscrit. L'ouvrage d'une portée générale considérable est le premier à traiter complètement cette question : il a sa place dans toutes les grandes bibliothèques à côté de l'ouvrage classique de Taine.

MAUGAIN (Gabriel). **Giosue Carducci et la France.** 1914, in-8 de CLXX-163 p., **9 fr.** — **L'opinion italienne et l'intervention de l'Italie dans la guerre actuelle.** 1916, in-8 de 105 p., **3 fr.** — **Etude sur l'évolution intellectuelle de l'Italie, de 1657 à 1750.** Fort vol. in-8 (dernier exempl.) **15 fr.**

MAURRAS (Charles). **L'Etang de Berre.** 1920, nouvelle édition revue, in-8 écu. **10 fr.**

Quelques exemplaires sur Hollande.

MAURRAS (Charles). **Anthinea ;** d'Athènes à Florence. Édition revue, in-8 écu de XII-304 p. **10 fr.**

— Trois idées politiques, **Chateaubriand, Michelet, Sainte-Beuve,** in-12 carré. **3 fr.**

— **Pages littéraires choisies** (*Sous presse*).

MAZON (André). **Lexique de la guerre et de la Révolution en Russie,** 1914-1919. 1920, in-8. **8 fr.**

— **Grammaire de la langue tchèque.** 1922, in-8. (*Sous presse*).

— Voir **Bibliothèque de l'Institut français de Petrograd.**

MEILLET (A.). **Linguistique historique et linguistique générale.** 1921. In-8 de VIII-335 pages, **40 fr.** — **De indo-europœa radice « Men » Mente agitare.** Gr. in-8, **4 fr. 50.** — **Recherches sur l'emploi du génitif-accusatif en vieux slave.** Grand in-8, **19 fr.** — **Etudes sur l'étymologie et le vocabulaire du vieux slave.** 1re partie. Gr. in-8, **10 fr. 50.** — 2e partie. 1905, in-8, **18 fr. 75.** — **Les dialectes indo-européens** (*en réimpression*). — **Grammaire polonaise** (en collaboration avec Mme Wilmann-Grabowska) 1922, in-8. (*Sous presse*). — (En collaboration avec VENDRYES). **Grammaire comparée des langues classiques.** (*Sous presse*).

MELANDER. **La chanson de Guibert d'Andrenas.** 1921, in-8. (*Sous presse*).

MENTIENNE. **Histoire de Bry-sur-Marne,** des temps préhistoriques au XXe siècle. 1916, in-8 de 610 p., br., frontisp., nombr. pl. et fig. **15 fr.**

MEURGEY (Jacques). **Les anciens symboles héraldiques des villes de France.** Verdun. 1918, in-8 de 50 p., planches. **6 fr. 25.** — **Les Armoiries du Pays Basque, 6 fr. 25.** — **Etudes sur les a moiries de l'abbaye de Tournus, 6 fr. 25.** — En marge de J.-K. Huysmans : **Les médailles de Saint-Benoît.** In-4, **6 fr. 50.** — **Etudes sur les armoiries de la ville de Tournus** avec des armoiries dessinées et gravées par Henri-André, **3 fr.** — Voir **Armorial.**

MEYER (Paul). **Documents linguistiques du midi de la France,** recueillis et publiés avec glossaires et cartes. Ain, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes. 1909, fort volume in-8, cartes. **25 fr.**

— Voir ARNAUD, LANGFORS.

MIRET Y SANS (Joachim). **Itinerari de Jaume I « El conqueridor ».** 1918. in-4 de 629 p., 18 pl. hors texte et 1 tableau. **60 fr.**

MISTRAL (F.). **La Genèsi, traducho en prouvençau.** Emé lou latin de la vulgato vis à vis e lou frances en dessouto, per J.-J. Brousson. E, en tèsto, lou retra dou felibre. Beau vol. in-8, un portrait, un autographe. **7 fr. 25**

MONTAIGNE (M. de). **Les Essais,** publiés d'après l'exemplaire de Bordeaux avec les variantes manuscrites et les leçons des plus anciennes impressions, des notes, des notices et un lexique par F. Strowski. **45 fr.** T. I, épuisé. T. II et III, chaque. **45 fr.** — Tome IV et dernier : **Les sources des essais par** P. VILLEY. **45 fr.**

MONTIGNY (Maurice). **En voyageant avec Mme de Sévigné.** In-8 de 356 p. **6 fr.**

MOUTON (L.). **Le Quai Malaquais. Le numéro Un.** 1920, in-8 de 35 p. **2 fr. 50**

— **Le Quai Malaquais. Le numéro Cinq.** 1921, in-8 de 54 pages, avec 7 planches en phototypie Longuet et une vignette en couleurs. **7 fr. 50**

— **Un coin du Pré-aux-Clercs. Le Manoir de Jean Bouyn et l'Ecole des Beaux-Arts.** 1921, in-8, 7 pl. et 7 fig. **7 fr. 50**

MULLER (Daniel). **Les rentes viagères de Voltaire.** 1920, in-8 de VI-113 p. **4 fr.**

Voltaire était créancier du duc Charles-Eugène de Wurtemberg pour 40.000 écus, convertis en une rente viagère de 62.000 livres. Il fallut toute l'opiniârteté de Voltaire pour arracher les paiements à son débiteur. A 82 ans il luttait encore pour sa rente. L'ouvrage de M. Muller pose d'intéressantes questions de change et d'économie politique ; il est de plus très actuel : le patriarche de Ferney nous apprend comment on fait payer les Allemands

MURRAY (J.). Voir **Grosseteste.**

MUSSET (Alfred de). Voir **Correspondance.**

MUSTOXIDI (T. M.). **Histoire de l'esthétique française (1700-1900),** suivie d'une bibliographie générale de l'esthétique française des origines à 1914. Préface de M. André LALANDE, professeur à la Sorbonne. In-8, 320 p. **20 fr.**

NAPOLÉON. Ordres et apostilles de Napoléon, 4 volumes in-8°. **46 fr. 25**

Un mot, une phrase, suffit au Consul, à l'Empereur, pour exprimer sa volonté, pour trancher une question, lever une difficulté, prononcer un jugement, apprécier un homme, et certaines de ces apostilles sont des coups de griffe.

Nous voyons ici Napoléon dans son activité prodigieuse, s'occupant aussi bien des fourrages ou des harnais que des plus hautes questions de l'État.

Les officiers, sous officiers et soldats défilent tous dans cet ouvrage indispensable à tout historien de l'Empire par les documents inédits qu'il renferme en si grand nombre.

NARDIN et **MAUVEAUX. Archives et Archivistes de la Principauté de Montbéliard.** 1918, in-8 de 70 p., *portrait.* **7 fr. 80**

NICOLE (Georges). **Corpus des Céramistes Grecs.** 1917, in-8 de 40 pages. **4 fr. 50**

Liste des vases grecs signés par un peintre ou un potier, avec une bibliographie complète.

— **Catalogue des vases peints du musée national d'Athènes.** Préface de Max COLLIGNON, in-8 de XI-355 et 9 pl. avec album de 21 pl. in-fol. 40 × 33 cm. dont 10 en couleurs. Ensemble, **105 fr.**

L'album donne une sélection de chefs-d'œuvre des diverses époques du dessin céramique grec de l'âge de bronze jusqu'aux ateliers de la période hellénistique où la peinture fait place à l'imitation des vases de métal. Tiré à 350 exemplaires numérotés. Il reste peu d'exemplaires.

NICOLE (Jules). **Les Scolies genevoises de l'Iliade,** d'après le Genevensis 44 ou Codex Ignotus d'Henri Estienne, avec une collation complète. 2 vol. in-8 et 2 planches in-folio en phototypie. LXXXIII et 575 pages, **50 fr.** — **Le Livre du Préfet ou l'Edit de l'Empereur Léon Le Sage sur les corporations de Constantinople.** Texte grec du Genevensis 23, avec une traduction latine. 1894. in-4, **20 fr.** — Le même ouvrage, traduction française, 1894, in-8, **5 fr.** — **Un traité de morale payenne christianisé,** in-12, **1 fr.** — **Le Laboureur de Ménandre.** Fragments inédits sur papyrus d'Egypte, déchiffrés, traduits et commentés. 1897, in-8, **5 fr.** — **Les Archives militaires du Ier siècle.** Texte inédit du papyrus latin de Genève, n° 1. In-folio cartonné, avec 2 tableaux et 2 fac-similés, **30 fr.** — **Les Papyrus de Genève,** transcrits et publiés. Ier vol. avec tables, 3 fascicules, **35 fr.** — **L'Apologie d'Antiphon.** In-8, avec un fac-similé, **8 fr.** — **Le Procès de Phidias et les Chroniques d'Apollodore,** d'après un papyrus inédit. In-8, avec un fac-similé, **6 fr.** — **Catalogue d'œuvres d'art conservées à Rome,** avec un fac-similé du papyrus latin, 1906. in-8. **5 fr.**

NICHOLSON. Recherches étymologiques romanes. 1921. in-8. **30 fr.**

NILSONN (M.). **Primitive time reckoning. A Study in the origins and first development of the art of country amount the primitive and early culture people.** 1920, in-8, 384 p. **36 fr.**

NODIER (Charles). **Moi-même.** Roman inédit précédé d'une introduction sur le roman personnel par JEAN LARAT, 1921, in-8°, 66 pages. Tiré à 250 ex. **3 fr. 50**

NOLHAC (Pierre de). **Ronsard et l'humanisme. 1921,** in-8 de 366 p., avec 2 planches et fac-similé **35 fr.**

Quelques exemplaires sur papier d'Arches. 60 fr.

— **Pétrarque et l'humanisme.** Nouvelle édition, 2 vol. in-8 et pl. **30 fr.**

— **Un poète rhénan ami de la Pléiade. Jean Melissus.** 1922, in-8. (*Sous presse*).

NOSTREDAME (Jehan de). **Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux.** Nouvelle édition accompagnée d'extraits d'œuvres inédites du même auteur, préparée par C. CHABANEAU, ancien professeur à l'Université de Montpellier, publiée avec une introduction et commentaire par J. ANGLADE, professeur à l'Université de Toulouse. In-8 **30 fr.**

NOUAILLAC (J.). **Villeroy, secrétaire d'Etat et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV** (1543-1610). In-8. **2 fr.** — **Un envoyé hollandais à la cour de Henri IV. Lettres inédites de F. d'Aerssen à J. Valcke,** trésorier de Zélande, 1599-1603. In-8. **7 fr. 50**

Prix GOBERT à l'Académie française

OULMONT (C.). **La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance. Pierre Gringore.** 1911, in-8, xxxII-385 pp. **4 fr. 25**

PACHTÈRE (Félix de). *Mort au champ d'honneur.* **Paris à l'époque gallo-romaine.** 1916, in-4, br., nombreuses illustrations. **60 fr.**

— **La table hypothécaire de Veleia. Etude sur la propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance.** 1920, in-8, xx-119 p. avec un portrait. **15 fr.**

PAGÈS (Amédée). **Auzias March et ses prédécesseurs. Essai sur la poésie amoureuse et philosophique en Catalogne aux XIV[e] et XV[e] siècles.** In-8, 1 planche en couleurs. **15 fr. 75**

Palæographia iberica. Fac-similés de manuscrits espagnols et portugais (IX-XI[e] siècles). Avec notices et transcriptions par John M. Burnam. Fasc I. 1913. In-fol. 20 pl. et 80 p. **37 fr. 50**
Fasc. II. 1920, in-fol., 20 pl. en phototypie et p. 81-155. **50 fr.**

PANGE (Comte Maurice de). **Les Lorrains et la France au Moyen Age.** 1919. Gr. in-8 et portrait. **15 fr. 60**

Prix THÉROUANNE à l'Académie française (1920).

PANNIER. **Église Réformée de Paris sous Louis XIII.** 1921, in-8°, 900 p. et 32 pl. **50 fr.**

(PARIS). **Publications historiques de la ville de Paris.** Voir GUIFFREY, PACHTÈRE, RAUNIÉ, RÉPERTOIRE, TUETEY.

— Bulletin de la Bibliothèque et des travaux historiques. Fascicules VIII et IX en 1 vol. 1916, in-8, 8 fr. ; Fascicule X (1917), 4 fr.

PARIS (Gaston). **Mélanges linguistiques.** 1906-1909, 730 p. **37 fr. 50**

— **Mélanges de littérature francaise du Moyen-Age.** In-8, 710 p. **37 fr. 50**

PAUPHILET (A.). **Etude sur la queste de Saint-Graal** (*sous presse*).

PAVLOVITCH (M.). **Le langage enfantin.** Acquisition du serbe et du français par un enfant serbe. 1920, in-8, 204 p. **10 fr.**

Prix VOLNEY

PERBOSC (A.). Contes populaires. 1[re] série. **Contes de la vallée du Lambon.** 1914. In-12, xvi-95 p. **3 fr. 10**

PÉTIET (R.). **Contribution de l'histoire de l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem en France.** 1914, in-8. **15 fr.**

— **Gustave IV Adolphe et la Révolution française.** Relations diplomatiques de la France et de la Suède de 1792 à 1810. In-8, 334 p. **15 fr. 25**

PÉTRARQUE. **Le traité de sui ipsius et multorum ignorantia,** publié avec introduction, notes et commentaires, par L. M. Capelli. In-8. **6 fr.**

PFISTER (C.). **Etudes sur le règne de Robert le Pieux (996-1031).** Gr. in-8. **22 fr. 50**

PHAEDRUS SOLUTUS vel Phœdri fabulae novae XXX. Rest. C. ZANDER. XCII-1921, in-8°. 70 pages. **20 fr.**

PHILIPPOT (Emmanuel). **La vie et l'œuvre littéraire de Noël du Fail, gentilhomme breton.** 1914, in-8, xx-552 pages. **15 fr.**

— **Essai sur le style et la langue de Noël du Fail.** 1914, in-8, 176 pages. **6 fr**

PICOT (Émile). **Théâtre mystique de Pierre Du Val et des libertins spirituels de Rouen au XVI[e] siècle.** In-16, br., 250 p. **5 fr.**

Recueil de moralités représentées à Rouen sur des sujets moraux ou religieux.

— **Noelz de Jehan Chaperon, dit le lassé de repos.** In-16, br., 62 p. **2 fr.**

Noels pleins de grâce et de naïveté remontant à l'époque de François I[er].

— **Notice sur Jehan Chaponneau,** metteur en scène du *Mystère des Actes des Apôtres.* Joué à Bourges en 1536. In-16, br., 22 p. **2 fr.**

Moine de Saint-Ambroise à Bourges, il passa à la Réforme et eut des rapports d'ailleurs difficiles avec Calvin.

— et NYROP (Chr.). **Nouveau recueil de farces françaises des XV[e] et XVI[e] siècles,** publié d'après un manuscrit unique appartenant à la bibliothèque royale de Copenhague. In-18, 241 p. **10 fr.**

Précieux recueil donnant quatre pièces nouvelles absolument inconnues. Édition parfaite et qui est un modèle du genre.

— **Mélanges offerts à M. Emile Picot** par ses amis et ses élèves, avec une bibliographie de ses travaux. 2 vol. in-8, br., sur papier vergé, avec un portrait. **40 fr.**

Ces deux forts volumes, l'un de 558 pages, l'autre de 648 pages, sont la réunion d'articles d'admirateurs et d'élèves offerts en 1913 à Émile Picot, le maître romaniste, l'érudit incomparable sur tout ce qui concernait la littérature française et italienne, en particulier au XVI[e] siècle. Ce recueil est précédé d'une bibliographie des travaux d'É. Picot due à Paul Lacombe.

Signalons parmi les collaborateurs : Paul Villey, H. Vaganay, G. Huet, L. Brandin, H. Langfors, W. Soderhjelm, C. Walhund, H. Suchier, A. Morel-Fatio, A. Rébelliau, É. Langlois, Nyrop, d'Ancona, A. Thomas, Ch. de la Roncière, A. Jeanroy, Wilmotte, Bédier, Cohen, M. Roques, É. Chatelain, A. Lefranc.

PINGAUD (Léonce). **La jeunesse de Charles Nodier.** Les Philadelphes. 1919. In-8 de 280 pages. **9 fr. 75**

Nombreux documents inédits.

— (Albert). **Les hommes d'Etat de la République Italienne,** 1802-1805. 1914, in-8 de 236 p. **13 fr. 25**

Prix THIERS à l'Académie française pour l'ensemble.

PINVERT (L.). **Lazare de Baïf** (1495-1547). in-8. **4 fr. 50**

— **Jacques Grévin (1538-1570).** Etude biographique et littéraire. In-8, sept gravures dont un portrait hors texte. **18 fr.**

PITON (C.). **Les Lombards en France et à Paris.** 1892-93, 2 vol. in-8. **19 fr. 50**

PLATTARD (J.). **L'Œuvre de Rabelais** (Sources, invention et composition), 1 vol. gr. in-8. **12 fr.**

PLAUTE. **Les Captifs.** Texte revu avec apparat critique et introduction, traduction littérale et commentaire par J. P. WALTZING, prof. à l'Université de Liège, 1920, in-8, 143 p. **20 fr.**

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ. Voir **Bretagne et Pays celtiques.**

POMMERET (H.). **L'esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution.** 1789-1795. 1921, in-8, 524 p. **20 fr.**

Essai d'histoire politique d'un département breton.

POUPARDIN (R.). **Le royaume de Provence sous les Carolingiens (855-883).** 1901, gr. in-8, **22 fr. 50.** — **Le royaume de Bourgogne, 888-1038.** Etudes sur les origines du royaume d'Arles. 1907, in-8, fac-similé, **24 fr.** — **Etudes sur l'histoire des principautés lombardes de l'Italie méridionale** et de leurs rapports avec l'empire franc. 1907, in-8, fac-similé, **6 fr.** — **Etude sur les institutions politiques et administratives des principautés lombardes de l'Italie méridionale.** 1907, in-8. **9 fr.**

Couronnés par l'Institut.

PRINET (Max). Voir **Armorial.**

PRUGNARD (Léon). **Le procès et la mort du général Mouton-Duvernet.** 1917, in-8 de 86 p., fac-similés. **4 fr. 30**

PSICHARI (J). **Études de philologie néo-grecque.** Recherches sur le développement historique du grec. Gr. in-8. **33 fr. 75**

PUIG I CADAFALCH, A. DE FALGUERA y J. GODAY. **L'arquitectura romanica a catalunya.** T. III (dernier). Els segles XII i XIII, in-4. **84 fr.**

Rappel : Tome I. L'Arquitectura romana : Cristiana preromanica, 48 fr. — Tome II. Des del segle IX a les derreries del segle XI, 60 fr.

RABELAIS. **Œuvres.** Édition critique publiée par Abel Lefranc, professeur au Collège de France, J. Boulenger, H. Clouzot, P. Dorveaux, J. Plattard et L. Sainéan. Tome III Pantagruel (*sous presse*).

Déjà parus : T. I. In-4 de CLV-214 p. T. II. In-4 de 215-558 p. Ensemble. 37 fr. 50
Formera environ 7 volumes auxquels on souscrit.

RAMBAUD (P.). **L'Assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V.** 1914, 2 forts vol. grand in-8, ill. hors texte. **45 fr.**

Première mention au Concours des Antiquités nationales (1915). — Par ses données générales, intéresse toute l'histoire charitable de la France depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution.

RAUNIÉ. **Epitaphier de Paris,** recueil général des inscriptions funéraires des couvents, collèges, hospices, églises, chapelles, charniers et cimetières, depuis le moyen-âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. T. IV, avec nombreuses planches. **60 fr.**

Les t. I-III sont en vente au prix de 40 fr. chaque.

RAVA (B.). **Venise dans la littérature française** depuis les origines jusqu'à la mort de Henri IV. Avec un recueil de textes dont plusieurs rares et inédits. 1916, in-8 de 625 p. **18 fr.**

RÉAU. Voir **Bibl. Institut de Petrograd.**

REBELLIAU (A.). **La Compagnie secrète du Saint-Sacrement. Lettres du groupe parisien au groupe marseillais (1639-1662).** 1908, in-12. **5 fr. 25**

Règles et usages observés dans les principales bibliothèques de Paris pour la rédaction et le classement des catalogues d'auteurs et d'anonymes. 1912, in-8. **2 fr. 50**

RENAUDET (A.). **Préréforme et humanisme à Paris pendant les guerres d'Italie** (1494-1517). 1916, in-8 de 705 p. et index. **30 fr.**

Prix GOBERT à l'Académie.

RENAUDET (A.). **Les sources de l'Histoire de France, aux Archives d'Etat de Florence**, des guerres d'Italie à la Révolution (1494-1789). 1916, in-8, 276 p. **12 fr. 50**

— **Le concile de Pise**. 2 vol. in-8. (*Sous presse*).

RÉVÉREND (A.). **Les familles titrées et anoblies au XIXe siècle.**

— **I Armorial du Ier Empire**. 4 vol. gr. in-8, 1450 p. **150 fr.**

— **Album de l'Armorial du Ier Empire**, avec la collaboration du Comte E. Villeroy. XI-117 pl. petit in-folio de 30 écussons chacune. **300 fr.**

— **II. Titres, Pairies et Anoblissements de la Restauration**. 6 vol. gr. in-8, 2.600 pages. **225 fr.**

— **III. Titres et confirmations de Titres** (1830-1908). 1 vol. gr. in-8, 700 p. en 2 parties. **75 fr.**

REYNAUD (L.). **Les origines de l'influence française en Allemagne.** — Etude sur l'histoire comparée de la Civilisation en France et en Allemagne pendant la période précomtoise (950-1150). Tome Ier. L'Offensive politique et sociale de la France. In-8. **18 fr.**

RIBIER (R. de). **Preuves de la noblesse d'Auvergne.** T. I. Recherche générale. T. II. Pages auvergnats. T. III. Gentilshommes auvergnats admis dans les Ecoles militaires. T. IV. Demoiselles auvergnates admises à Saint-Cyr. 4 vol. gr. in-8. **127 fr. 50**

— **Les paroisses de l'archiprêtré de Mauriac.** Notices historiques. 1920, in-8, VI-417 p. et 33 gravures. **25 fr.**

RIEMENS (K. J.). **Les Débuts de la Lexicographie franco-néerlandaise.** In-8. 23 p. (ext.). **2 fr.**

RIPERT (Émile), chargé du cours de Littérature Provençale à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille. **La Renaissance Provencale** (1800-1860). 1918, in-8 de 550 p. **19 fr. 50**

Prix BORDIN (Académie française). — Prix THIERS (Académie d'Aix.)

— **La versification de Fréderic Mistral**. 1918, in-8 de 160 p. **7 fr. 80**

— **Eloge de Frédéric Mistral**. Discours prononcé à l'Académie de Marseille le 1er février 1920. 1920, in-8 de 32 p. **2 fr. 50**

RITTER (Raymond). **Le chateau de Pau**. Étude historique et archéologique. 1919, in-8 avec 6 planches dans le texte et hors texte ; 54 illustr. dans le texte et hors texte. **15 fr. 60**

Prix CH. BLANC à l'Académie des Beaux-Arts (1920).

ROBERT (U.). **Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés**. In-8. **15 fr.**

ROCHETTE (Aug.). **L'alexandrin chez Victor Hugo**. In-8, 607 p. (*Derniers exemplaires*). **10 fr.**

Roman de Fauvel (Le), par Gervais du Bus, publié d'après tous les manuscrits connus, par Arthur Langfors. 1919, in-8 de CV-220 p., cartonné (Société A. T. Fr.). **14 fr. 40**

Prix SAINTOUR à l'Académie des Inscriptions (1920).

Roman de la Rose (Le), par Guillaume de Lorris et Jean de Meun, publié d'après les manuscrits par Ernest Langlois. T. Ier. 1916, in-8, cartonné, **17 fr. 50 ; t. II, 1920, cart., 17 fr. 50 (Société A. T. Fr.). Le tome** II est sous presse.

RONDEL (Auguste). **Commémoration de Molière, Racine, Corneille, Shakespeare et Cervantes** à la Comédie-Française. Paris, 1919, in-8 de 28 p., figures et planches hors texte. **2 fr. 50**

ROSTAND (Edmond). **Deux romanciers de Provence, Honoré d'Urfé et Emile Zola.** Le roman sentimental et le roman naturaliste. Avec une introduction d'Emile RIPERT. 10 fr.

Tirée à 1000 exemplaires sur papier d'Arches ; 10 fr. ; 50 sur papier du Japon, 25 fr : 5 sur Chine, 35 fr.

— Voir **Bédier.**

ROULLEAU DE LA ROUSSIÈRE (L.). **Le colonel Roulleau de la Roussière et les Journées Révolutionnaires de 1789 à 1792**, d'après des doc. inéd., 1916, in-8. pl. 3 fr. 75

ROUX (Mis de). **Pascal en Poitou et les Poitevins des lettres provinciales.** 1919, in-8 de 57 p. et 2 portraits. 3 fr. 25

RUBLE (Baron A. de). — **Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret.** 4 vol. gr. in-8. 40 fr.

Ouvrage capital pour l'histoire de France entre 1548 et 1562. L'auteur, qui avait exploré les archives, a fait revivre à nos yeux les parents de Henri IV et tous les tragiques événements de ce temps qui ont dressé les Français les uns contre les autres, catholiques et protestants. Nombreuses pièces justificatives.

— **Jeanne d'Albret et la guerre civile.** [Suite de **Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret**]. Tome I, seul paru. In-8, 475 p. 5 fr.

L'auteur montre ici la mère, le chef viril et passionné qui prolongea la guerre civile jusqu'en 1570. Autour de cette biographie, il retrace le tableau des événements qui sont son œuvre. Pièces justificatives. Un des meilleurs livres, et des plus vivants, à consulter sur la seconde partie de l'histoire de France au XVIe siècle.

— **Le mariage de Jeanne d'Albret.** In-8, XIV et 321 pages, avec un portrait gravé. Édition sur papier de Hollande. 15 fr.

Étude importante par les faits nouveaux qu'elle apporte sur le premier mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves. — Intéressant *Appendice*

— **Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret.** In-8, 241 p. et un portr. 12 fr.

Mémoires peu connus et cités de la mère de Henri IV. Écrits d'un style ferme, ils font revivre les années 1560 à 1568 : la reine, la mère, la femme, ardente calviniste, s'y peignent tout entières.

— **Le traité de Cateau-Cambrésis** (2 avril 1559). In-8, 347 p. 10 fr.

— **L'assassinat de François de Lorraine, duc de Guise** (18 février 1563). In-8, 238 p. 6 fr.

Intéressante biographie de François, duc de Guise, assassiné par le protestant Poltrot de Méré dans la forêt d'Orléans. Tableau tout à fait vivant de la rivalité des Guise et des Coligny. Toute une époque de sang et de violence revit dans cette sobre biographie, suivie des pièces du procès de Poltrot.

RUDEL (Jaufré). **Chansons**, éd. par Alfred Jeanroy. 1914, in-8 de XIII-37 p. 1 fr. 50

M. Jeanroy a obtenu, de l'Académie des Inscriptions, le prix de LA GRANGE.

RUDLER (Gustave). Voir CONSTANT (Benjamin) et **French Quaterly.**

RUTZ-REES (Miss C.). **Charles de Sainte Marthe** (1512-1555). Étude sur les premières années de la Renaissance française. Trad. par M. Bonnet, préf. de A. Lefranc. 1919, in-8 de 387 p. 15 fr. 60

Prix LANGLOIS à l'Académie française (1920).

SAHLER (Léon). Vieux propos Montbéliardais. **Tableaux de mœurs provinciales au commencement du XIXe siècle...** 1917, in-8, 46 p. 3 fr. 90

SAINÉAN (L.), **Les sources de l'argot ancien.** 2 vol. in-8. 22 fr. 50

Couronné par l'Académie (Prix SAINTOUR).

SALONIUS. **Vitae Patrum.** 1921, in-8, 456 p. 50 fr.

Etude sur la langue des Pères particulièrement sur la syntaxe.

SALVERDA DE GRAVE, **L'influence de la langue française en Hollande d'après les mots empruntés.** in-16. **4 fr. 50**

SAMARAN (Ch.). **Un diplomate français sous Louis XI et Charles VIII, Jean de Bilhières-Lagraulas, dit le Cardinal de Saint-Denis.** 1921, in-8 113 p. 1 pl. **10 fr.**

SAND (Georges). Voir **Correspondance.**

SANTESSON. **La particule « cum » comme préposition dans les langues romanes.** 1921, in-8, 320 p. **20 fr.**

SCHEIL (V.). de l'Institut, avec collaboration de GAUTHIER (J. Et.). **Annales de Tukulti Ninip II, roi d'Assyrie** (889-884). 2 héliogr., 8 pl. **11 fr. 25**

— **Le Prisme S d'Assaraddon, roi d'Assyrie,** (681-668). In-8. **7 fr. 50**

SCHIFF (M.). **La bibliothèque du marquis de Santillane.** Gr. in-8. **22 fr. 50**

— **La Fille d'alliance de Montaigne. Marie de Gournay. Essai suivi de « l'Egalité des hommes et des femmes » et du » Grief des dames »**, avec variantes, notes, appendices, un portrait. 1910, in-8. **7 fr. 50**

SCHMIDT (Ch.). **Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales.** In-8. **7 fr. 50**

SCHWOB (Marcel). Voir VILLON.

SERBAN (N.). **Pierre Loti. Sa vie et son œuvre.** 1920, in-8 **5 fr.** — **Alfred de Vigny et Frédéric II.** Etude d'influence littéraire. In-12 de 68 p. **3 fr.**

SETALA (E.-N.). **La lutte des langues en Finlande.** 1920, in-8, 33 p. **4 fr.**

Société des Anciens Textes français. Cotisation annuelle donnant droit aux publications et Bulletins de la Société : 25 fr. — Cotisation de membre perpétuel : 250 francs.

(Droit d'entrée pour la 1re année, 10 fr.). — Envoi sur demande de la liste complète des publications (1875-1920) Remises spéciales de 25, 50 et 60 °/° aux membres de la Société.

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, Cotisation annuelle : (Mémoires t. 45 (1918) — Bulletin (1918), **15 fr. 20** ; cotisation de membre perpétuel. **150 fr.**

Société de Linguistique de Paris, Mémoires T. XXII, f. 5, **8 fr.** — Bulletin, T. XXII, fasc. 2. **16 fr.**

SODERHJELM (W.), prof. à l'Université de Helsingfors. **La Nouvelle francaise au XVe siècle.** In-8. **7 fr. 50**

SOMMERFELD (A.). **Le breton parlé à Saint-Pol-de-Léon. Phonétique et morphologie.** 1921, in-8, 246 p. **15 fr.**

STENDHAL. Voir *Chartreuse*, couverture p. IV, **P. Arbelet, Bourget.**

STRONSKI (St.). **La légende amoureuse de Bertrand de Born.** Critique historique de l'ancienne biographie provençale. 1914, in-8. 200 p. **7 fr. 50**

TANQUEREY (F.-I.). **L'évolution du verbe en anglo-français** (XIIe-XIVe siècles). 1915, in-8 de XXIV-868 p. **39 fr.**

— **Recueil de lettres anglo-françaises.** 1917, in-8 de XXIII-868 p. **11 fr. 70**

Prix H. CHAVÉE à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

— **Plaintes de la Vierge en anglo-français.** (XIIIe et XIVe siècles). 1921. In-8°. *(Sous presse).*

TERRACHER (A.-L.). Étude de géographie linguistique. **Les Aires morphologiques dans les parlers populaires du nord-ouest de l'Angoumois** (1800-1900). 1914, in-8 de XIV-248-452 p. **37 fr. 50**

— **Atlas** 1914. In-4 de 50 cartes. **22 fr. 50**

Prix VOLNEY décerné par les cinq Académies.

Librairie E. CHAMPION, 5, Quai Malaquais, PARIS

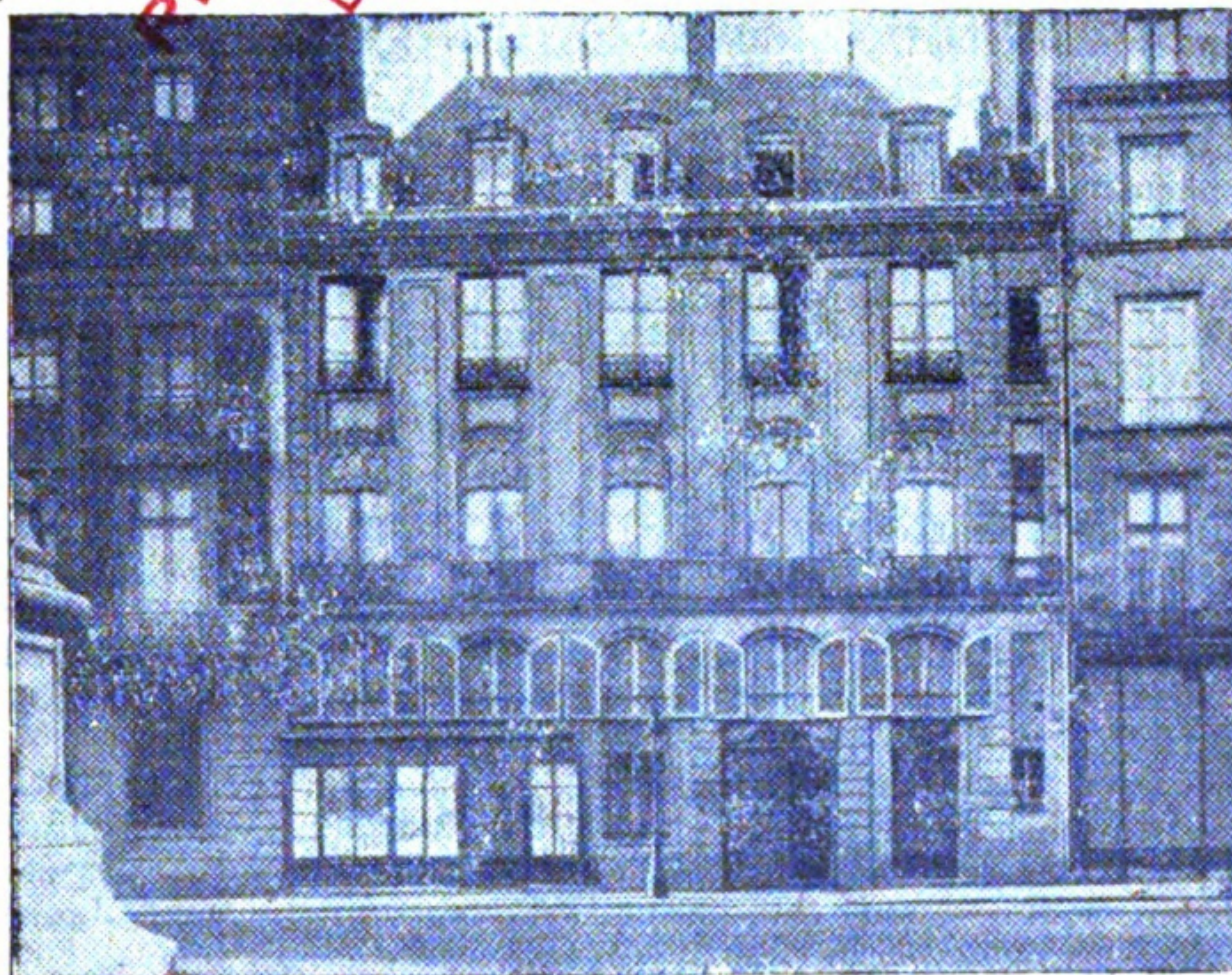
65e Mille. (Nov.-Décembre 1921)

CATALOGUE DE FONDS

EXTRAIT ET SUPPLÉMENT

(1914-1921)

[*Le* **Catalogue complet des Livres de Fonds et en nombre** *1874-1914*
in-8 de 216 pages, est en vente au prix de **2** *francs.*]



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

Téléphone : ***GOBELINS, 28-20.*** — *Adresse Télégraphique :* ***MUCHAMP-PARIS***
Comptes chèques postaux : ***PARIS 174-83.***

Table succincte par Noms d'Auteurs

des matières contenues dans le présent catalogue

LITTÉRATURE COMPAREE. — Bouillier, Cohen, Mansuy, Périodiques, Serbăn, Van Tieghem.

LITTÉRATURE FRANÇAISE. — Arbelet, Atkinson, Aurenche, Baffier, Barrès, Berthier, Bouillier, Bourget, Boutarel, Burton, Chamaillard, Champion (E.), Charlier, Chateaubriand, Chauviré, Chénier, Chester-Jones, Chuquet, Clermont-Tonnerre, Cohen, Constant, Cosquin, Dartigue, Doncieux, Dubois, Ferrecio, France, Gérard-Gailly, Gilbert, Gillet, Gillot, Girard, Glachant, Gourmont, Grele, Guiffrey, Hankins, Hartog, Hénard, Henriot, Jourgain, Jeanroy, King, Lachèvre, Lancaster, Larat, Larroumet, Lasserre, Lavillehervé, Lefranc, Lerber, Levallois, Ligne, Longnon (H.), Mahelot, Maigron, Mansuy, Marsan, Maurras, Mathieu, Mistral, Montaigne, Montigny, Musset, Nerval, Nodier, Nolhac, Nostredame, Picot, Picot et Nyrop, Pingaud, Pinvert, Plattard, Rava, Ripert, Rochette, Rostand, Roux, Rutz-Rees, Sand, Schiff, Serban, Stendhal, Thieme, Voltaire, Wilmotte.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU MOYEN-AGE. — Adam de la Halle, Albe, Bédier, Bertrand de Marseille, Classiques français du Moyen-Age, Conon de Béthune, Doutrepont, Faral, Gautier d'Aupais, Glixelli, Grosseteste, Guillon, Jeanroy, Ladoué, Langfors, Langlois, Lot-Borodine, Lot, Oulmont, Paris, Rondel, Soderhjelm, Stronski, Villon.

LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES. — Bouillier, Boulenger, Chand, Charbonnel, Dante, Desjardins, Hympers, Pagès, Pétrarque, Psichari, Vésinet, Wilmotte.

MÉTROLOGIE. — Dieudonné.

PALÉOGRAPHIE ET DIPLOMATIQUE. — Clark, Delisle, Deprez.

PHILOLOGIE. — Delaruelle, Joret, Psichari.

PHILOSOPHIE. — Alline, Charbonnel, Delatte, Lasserre.

PROVINCES. — Allenou, Benaerts, Bernard, Bretagne et Pays Celtiques, Chenet, Coehet, Cosquin, Dottin, Dubreuil, Duine, Esnault, Gilles, Kergolay, Le Braz, Le Goffic, Marx, Pocquet du Haut-Jussé, Pommeret, Roux, Sommerfeld,

---

STENDHAL. ŒUVRES COMPLÈTES

Publiées sous la direction de Paul ARBELET et Édouard CHAMPION

Parus (et épuisés sur tous les papiers) :

Vie de Henri Brulard. 2 vol., édit. H. DEBRAYE. — CORDIER (H.), membre de l'Institut. **Bibliographie Stendhalienne.** — **Vies de Haydn, de Mozart et de Métastase,** édit. D. MULLER. Préface de R. Rolland. — **Rome, Naples et Florence,** édit. D. MULLER. Préface de Charles Maurras.

Bibliothèque Stendhalienne. Appendice aux Œuvres complètes.

PAUPE (A.). **La Vie littéraire de Stendhal.** 1 vol. **12 fr.**

ARBELET (Paul). **La Jeunesse de Stendhal.** 2 vol. Restent quelques exemplaires. **30 fr.**

Sous presse : **Journal,** édit. H. DEBRAYE, 4 vol. — **La vie de Rossini,** édit. PRUNIÈRES, 2 vol. — **Histoire de la peinture en Italie,** édit. P. ARBELET, 2 vol. — **Le Rouge et le Noir,** édit. J. MARSAN, 2 vol. — **De l'amour,** édit. D. MULLER. Préface d'Etienne REY. — **Armance.** Préface d'André GIDE.

Vient de paraître

LA CHARTREUSE DE PARME

Par l'auteur de *Rouge et Noir*

Fac-similé de l'exemplaire de Stendhal corrigé, interfolié et annoté, préparé par l'auteur pour une nouvelle édition (inédite).

Tiré à ***cent exemplaires numérotés*** par les soins de MM. André MARTY et JACOMET, et présentés dans la reliure même de l'original (2 volumes in-8), appartenant à M. Chaper.

Une brochure contient une Introduction par Paul ARBELET, la transcription des corrections, des notes et addenda. **1.500 fr.**

Sous presse et en souscription :

GÉRARD DE NERVAL. ŒUVRES COMPLÈTES

Augmentées d'inédits

Publiées sous la direction de A. MARIE, J. MARSAN et Éd. CHAMPION

En 15 volumes environ, de format in-8 carré, accompagnés de planches et fac-similés Longuet. (Modèle et conditions des **Œuvres complètes de Stendhal**).

IL EST TIRÉ

15 exemplaires sur papier de Chine, numérotés de 1 à 15, contenant une double suite des planches hors texte tirées sur vélin et sur Japon Impérial.

35 exemplaires sur papier des manufactures impériales du Japon, numérotés de 16 à 50, contenant une double suite des planches hors texte tirées sur vélin et sur Japon Impérial.

50 exemplaires sur papier de Hollande, numérotés de 51 à 100, contenant une double suite des planches hors texte tirées sur vélin et sur Hollande.

1.500 exemplaires sur papier vélin pur fil filigrané des Papeteries Lafuma de Voiron, numérotés de 101 à 1600.

Les volumes ne se vendent pas séparés. — On souscrit à tout l'ouvrage.

Souscrire dès maintenant. — Prospectus sur demande.

THIÈME (Hugo P.), professeur à l'Université de Michigan. **Essai sur l'histoire du vers français.** Préf. de G. LANSON. 1916, in-8 de 433 p. 15 fr.

THOMAS (A.). **Le Comté de la Marche et le Parlement de Poitiers** (1418-1436). Recueil de documents inédits tirés des Archives nationales, précédé d'une étude sur la Géographie historique de la Marche aux XIVe et XVe siècles. In-8, carte en couleurs. 18 fr.

TOURNEUX (M.). **Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française.** 5 vol. gr. in-8. Chaque. 20 fr.

Troubadours cantaliens (Les), XIIe-XXe siècles, par le duc de LA SALLE DE ROCHEMAURE, avec le texte des œuvres et des notes complémentaires par R. Lavaud. 2 forts vol. in-12 et appendice, avec portraits. 30 fr.

TUETEY. **Répertoire des sources manuscrites de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française.** Tome XI. 1915, gr. in-8. 20 fr.

VAILLAT (L.). **Paysages de Paris.** In-8 de 143 p. avec 66 dessins à la plume. Cartonnage imitant la toile de Jouy, avec la devise *Restons toujours.* 10 fr.

Le plus délicieux des guides, dédié par l'auteur « à une Américaine qui lui avait demandé de lui montrer Paris ».

— **La Savoie.** L'âme et les paysages. Nouv. édit. revue. In-12. (*Sous presse*).

VAN ORTROY. **Bibliographie de l'Œuvre mercatorienne.** 1918, in-8 de 80 p. 4 fr. 55

VANSTEENBERGHE (Ed.). **Le Cardinal Nicolas de Cues** (1401-1464). 1921, in-8, XXI-506 pages. 35 fr.

VAN TIEGHEM (P. van). **Ossian et l'ossianisme dans la littérature européenne au XVIIIe siècle**, 1920, in-8, 20 pages, br. 5 fr.

VÉSINET (F.). **Les Maîtres du roman espagnol contemporain.** In 12. 15 fr.

VILLON (F.). **Les ballades en jargon de Villon**, manuscrit de Stockolm. Essai de reconstitution et d'interprétation par le P. GUILLON. 1920, in-8, 56 p. 4 fr.

— **Le petit et le grand testament de François Villon**. Les cinq ballades en jargon et des poésies du cercle de Villon, etc. Reproduction fac-similé du manuscrit de Stockholm, avec une introduction de M. Schwob, 14 × 20, sur papier vergé, dans un élégant cartonnage de parchemin Il a été tiré quelques ex. seulement en dehors des souscripteurs. 100 fr.

VODOZ (J.). « **Roland** ». Un symbole. Précédé d'une lettre-préface de Georges Duhamel. 1920, petit in-8, 120 p. 5 fr.

VOLTAIRE. **Œuvres inédites.** 7 vol. in-8, en souscription.

Paru : Tome Ier : *Mélanges historiques*, publiés par Fernand CAUSSY. In-8. 15 fr.
Sous presse : Tome II : *Correspondance inédite.*

WAQUET (H.). **Le bailliage de Vermandois.** 1919, in-8, XII-271 pages et une carte. 15 fr. 60

Couronné au Concours des Antiquités nationales.

WEILL (R.). **La presqu'île du Sinaï.** Etude de géographie et d'histoire. 1909, in-8, 9 cartes. 22 fr. 50

WILMOTTE (M.). **Sainte-Beuve et ses derniers critiques.** 1920, in-8. 2 fr

— **Etudes critiques sur la tradition littéraire en France.** in-12° 5 fr. 25

— **La Culture française en Belgique.** — Le Passé littéraire. — Les Conflits linguistiques. — La Sensibilité wallonne. — L'Imagination flamande. 1912, in-8. 5 fr. 25

WŒLMONT (Baron Henry de). **Les Marquis Français.** Nomenclature de toutes les familles françaises, subsistances ou éteintes depuis l'année 1864, portant le titre de marquis avec l'indication de l'origine de leur titre. 1919, 1 vol. in-8, 180 p. 9 fr. 75

— **Notices généalogiques.** 2 vol. in-8. (*En souscription*). 60 fr.

PÉRIODIQUES

Le prix des années écoulées est augmenté de **5** *à* **25** *francs*

LE MOYEN-AGE, directeurs : MARIGNAN, PROU, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes, VIDIER, WILMOTTE, 2e série, t. XXIII t. XXXII de la collection). 1921. Abonn. annuel : **20 fr.** — U. P. **22 fr.**

NOUVELLE REVUE D'ITALIE (ancienne *Revue d'Italie*), directeur, Honoré MEREU. Rédacteur en chef, Maurice MIGNON. XVIIIe année (9e série). 1921. Abonnement annuel : **30 fr.** — U. P. **32 fr.**

RECUEIL DES TRAVAUX relatifs à la philologie et l'archéologie égyptiennes et assyriennes, fondé par G. MASPERO, dirigé par E. CHASSINAT. T. XXXIX. 1920. **60 fr.** — U. P. **65 fr.**

REVUE BÉNÉDICTINE, XXXIIe année. 1920. Abonn. annuel : **17 fr. 50**

REVUE CELTIQUE, dirigée par J. LOTH, membre de l'Institut, avec le concours de G. DOTTIN, E. ERNAULT et J. VENDRYES. T. XXXI, 1920-21. Abonn. annuel : **25 fr.** — U. P. **27 fr.**

REVUE DE LITTÉRATURE COMPARÉE, dirigée par F. BALDENSPERGER, chargé de cours à la Sorbonne, Professeur à l'Université de Strasbourg et P. HAZARD, professeur à l'Université de Lyon, chargé de cours à la Sorbonne ; Secrétaire : Édouard Champion. Tome II. Abonnement : **40 fr.**

Le tome Ier est en vente au prix de **50 fr.**

Le titre d' « AMIS DE LA *Revue de littérature comparée* » sera donné à tous les souscripteurs d'une somme une fois versée de 500 francs et au-dessus. On voudrait ainsi constituer un groupe intellectuel qui rendît possible l'existence d'un organe qui manquait jusqu'à présent, et favorisât une organisation de l'histoire littéraire telle qu'elle est comprise ici. Le souhait, plusieurs fois exprimé, d'un nouveau lien intellectuel entre les peuples, serait ainsi réalisé.

Il va de soi que des collectivités, Universités, Sociétés, etc., sont admises à la qualité d' « AMIS » de la *Revue*.

Une *Bibliothèque de la Revue de Littérature comparée* est publiée en supplément et cédée aux abonnés avec des avantages spécieux.

REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE, dirigée par L. CLÉDAT et J. GILLIÉRON, T. XXXIII, 1921. Abonnement annuel : **25 fr.** — U. P. **27 fr.**

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES, dirigée par Émile CHATELAIN, membre de l'Institut et L. DOREZ; Secrétaire : BARRAU-DIHIGO. 30e année, 1920-21. Abonnement annuel : **20 fr.** — U. P. **22 fr.**

EVUE DES ÉTUDES SLAVES, publiée par l'Institut des Etudes Slaves, sous la direction de Ant. MEILLET et P. BOYER. Secrétaire, A. MAZON. T. I. 1921, 1re année. Abonnement : **40 fr.** — U. P. **43 fr.**

REVUE DU XVIe SIÈCLE, dirigée par Abel LEFRANC, prof. au Collège de France. T. VIII. (18e de la collection). 1921. Abonn. annuel : **15 fr.**

ROMANIA, fondée par P. MEYER et G. PARIS, publiée par Mario ROQUES. T. XLVII, 1921. Abonn. annuel : **35 fr.** — U. P. **37 fr.**

ACHAT DE LIVRES ET DE BIBLIOTHÈQUES

RÉCENTES ACQUISITIONS

Bibliothèques de MM. :

G. BORD, historien de la Révolution.
Alexandre BRUEL.
CLOZEL, gouverneur général des Colonies.
ESMEIN, de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit.
J. FLACH, de l'Institut, professeur au Collège de France.
Abbé LEJAY, de l'Institut.
Eugène LINTILHAC.
F. PICAVET, professeur à la Sorbonne, secrétaire du Collège de France.
Emile PICOT, de l'Institut.
Th. RIBOT, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de la *Revue Philosophique*.
J. ROY, professeur à l'École des Chartes.
René STUREL.
Abbé THÉDENAT, de l'Institut.
Paul VIOLLET, de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, Bibliothécaire à l'École de Droit.

OUVRAGES PARUS OU MIS SOUS PRESSE

Pendant l'impression du présent Catalogue

BARTHOU (L.) de l'Académie française. **Discours prononcé à l'Académie française le 3 novembre 1921 en réponse à M.** JOSEPH BÉDIER.

CHARBONNIER (F.). **La poésie Française et les guerres de Religion** 1920, in-8°, 558 pages. **20 fr.**

CORNOU (F.). **Élie Fréron**. 1921, in-8°. *(En souscription)*. **12 fr.**

DOUCET (R.), Professeur à la Faculté des lettres d'Angers. **Etude sur le règne de François Ier dans ses rapports avec le Parlement de Paris.** 1re partie (1515-1525). 1922, in-8°, 320 pages et carte *(Sous presse)*.

JORGA (N.). **Les Latins d'Orient.** Conférences faites en janvier 1921 au Collège de France. 1921, in-16, 50 p. et 2 pl. **2 fr.**

LAGUÉRENNE (H. de). **Au pays Saint-Amandois**. 1921. In-8°, 140 pages. **6 fr.**

LEBLOND (V.). **L'art et les artistes en l'Ile-de-France.** (Beauvais et Beauvaisis) au XVIe siècle d'après les minutes notariales. 1921. In-8°, 7 pl. en phototypie et nombreuses figures. **15 fr.**

MONOD (Gabriel). **Michelet**. Fort vol. in-8°. *(Sous presse)*.

SOULGÉ. **Le régime féodal et la propriété paysanne.** 1921, in-8° de 350 pages. *(En souscription)*. **28 fr.**

TOSCANNE (P.). **Textes divers Babyloniens** 1909. In-4°, 12 pages avec 12 fig. **6 fr.**

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

